



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

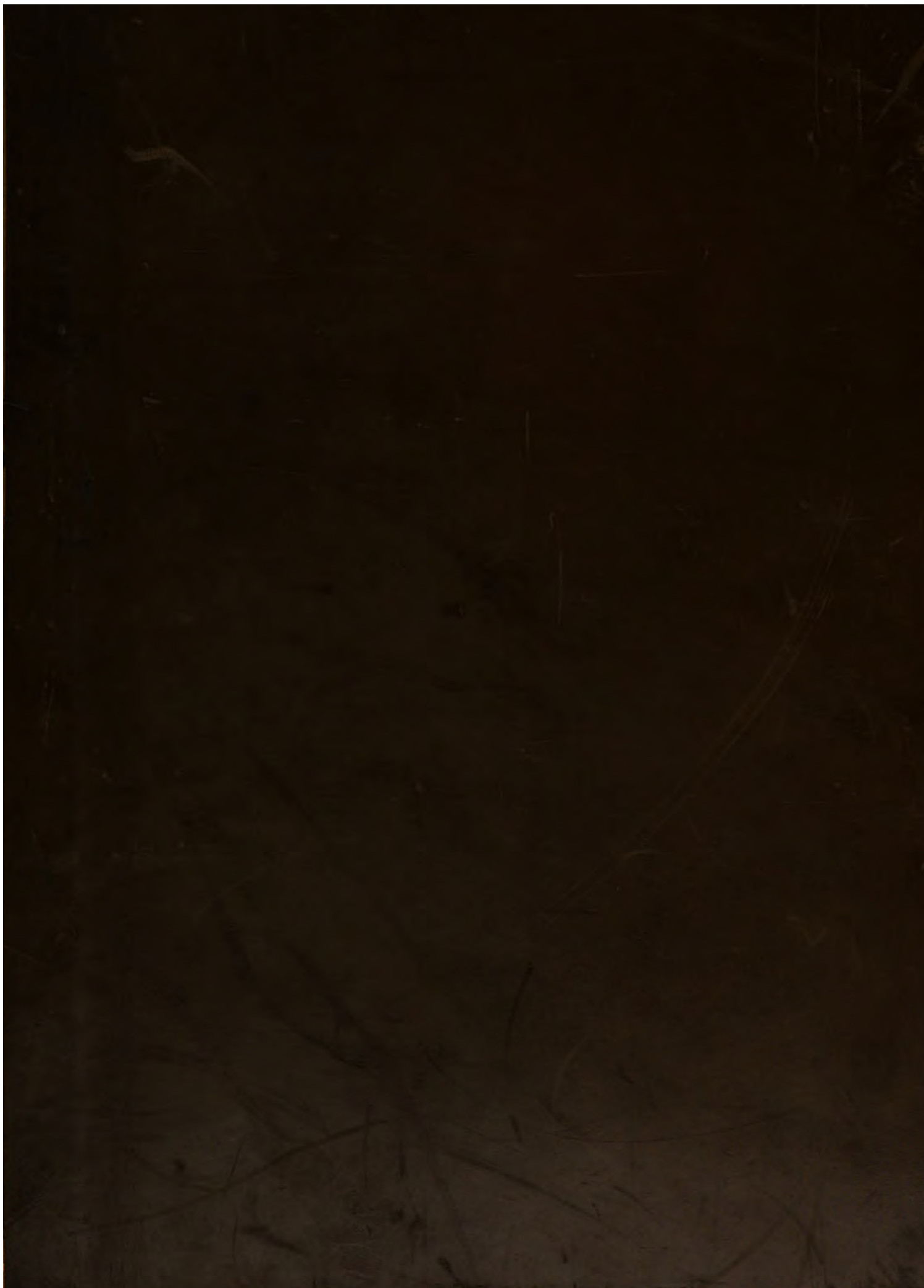
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



A
iii
210

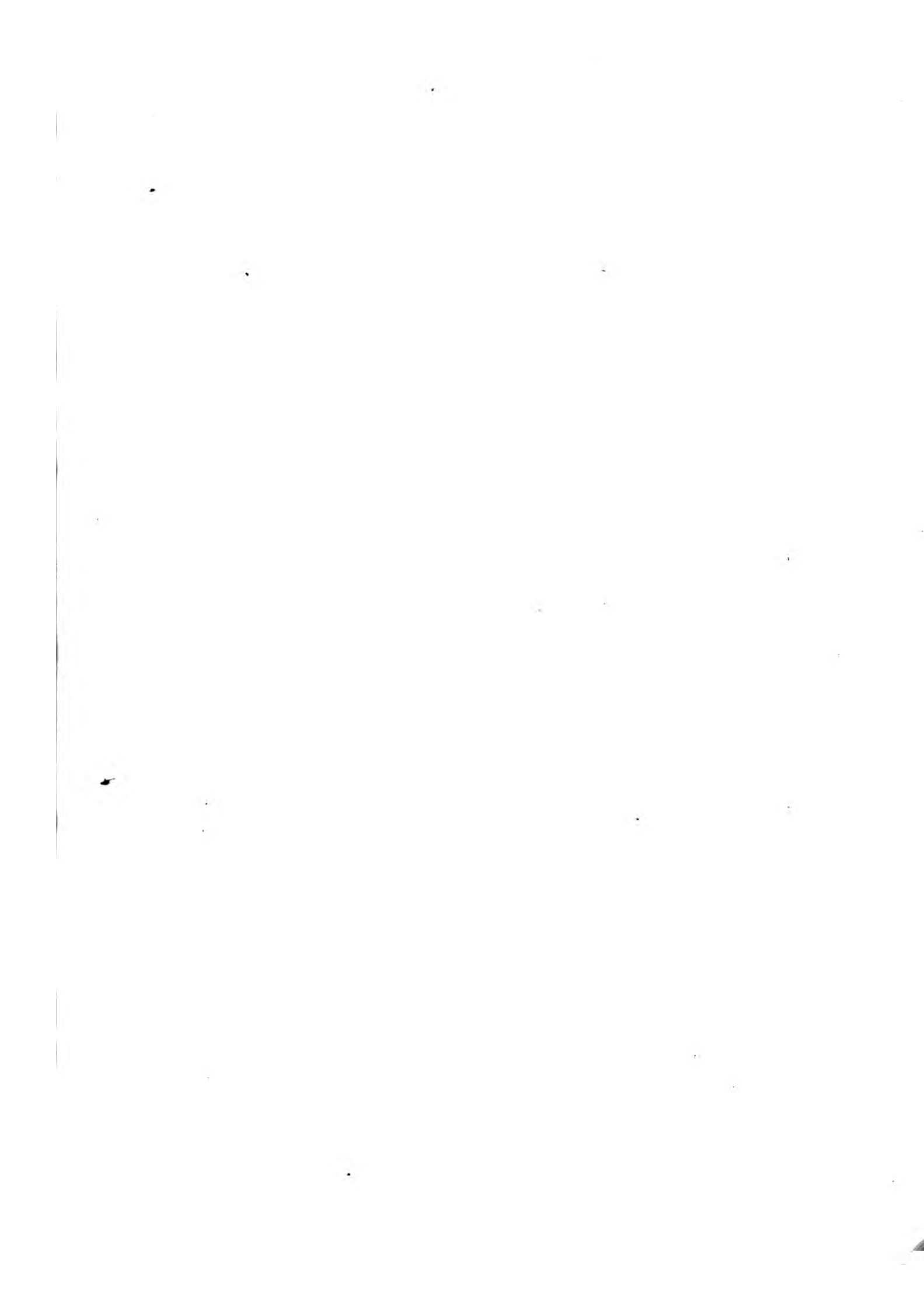
~~VIII. F.~~
~~XXXI. E. 18~~

Ex libris
Caroli Thomae Newton, I.C.D.
Ord. Palneii Egl. Com:
Academiae Oxoniensi
in usum archaeologiae studentium
D D D
amici quidam
in piam memoriam
viri illustris
MDCCCXCV.

20



302217022J



ANTIQUITÉS HELLÉNIQUES

OU

RÉPERTOIRE D'INSCRIPTIONS

ET

D'AUTRES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES DEPUIS L'AFFRANCHISSEMENT DE LA GRÈCE,

PAR

A. R. RANGABÉ,

CONSEILLER AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES.

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'AMÉRIQUE.

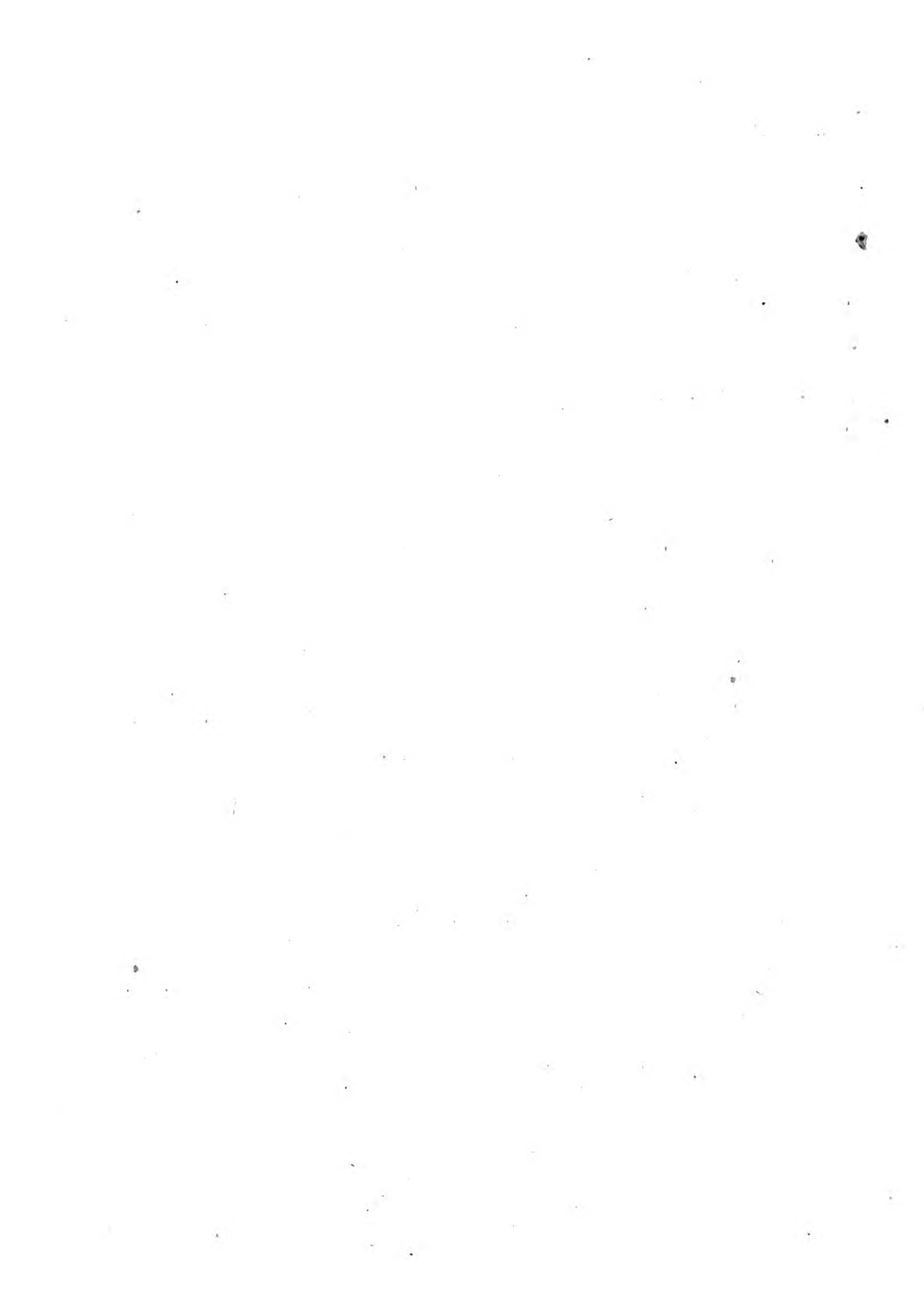


ATHÈNES

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ROYALES.

1842.

1^{ère} LIVRAISON



À

MONSIEUR LE CHEVALIER

THIERSCH,

AMI ÉCLAIRÉ DE LA GRÈCE ET CONNAISSEUR PROFOND

DE SON ANTIQUITÉ.

HOMMAGE RESPECTUEUX D'ESTIME ET D'ADMIRATION

De son ancien élève

A. RIZO RANGABÉ.

INTRODUCTION.

APERÇU RAPIDE DES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES FAITES EN GRÈCE PENDANT CES DERNIÈRES ANNÉES.

LA liberté produisit dans la Grèce pendant les siècles de sa gloire les magnifiques monumens, dont nous admirons encore aujourd'hui les débris; le despotisme les profana et les détruisit, et il était encore réservé à la liberté de les restaurer et de les protéger. Depuis que la conquête romaine eût altéré l'individualité du caractère hellénique, l'art, dépouillé de sa pureté primitive, porta l'empreinte de la magnificence hautaine des vainqueurs, et les monumens les plus vénérables des beaux temps de la Grèce subirent l'injure de plusieurs transformations par la basse adulation des vaincus. Il est connu que tous ceux qui conservaient encore dans leur cœur une étincelle de sentiment national, voyaient avec indignation les statues des héros et des demi-dieux mutilées pour recevoir des têtes et des noms de quelques préteurs obscurs de Rome (1).

Mais le temps de l'antiquité n'était plus. Des nations et des idées nouvelles se présentaient sur la scène; le christianisme changeait la face du monde. Les adhérens les plus éclairés de la nouvelle doctrine ne combattaient que les anciennes idées; mais les plus ignorans s'acharnaient sur leurs symboles visibles, et ce n'est qu'aux plus modérés que nous devons la conservation de beaucoup d'édifices antiques, qu'ils consentirent à consacrer au nouveau culte, en leur faisant subir quelques modifications à la forme de leur construction.

Mais la Grèce était destinée à se voir dépouiller non moins par ses amis et ses admirateurs, qui emportaient ses chefs-d'œuvre à Rome ou à Constantinople, que par ses ennemis les plus déclarés, qui les détruisaient par ignorance et par barbarie, et par le fanatisme religieux enfin qui prenait pour les œuvres du démon ou pour ses images ces belles productions du génie. Tel fut le sort de ce pays jusqu'au commencement du huitième siècle. Depuis ce temps ses destinées furent plongées dans d'épaisses ténèbres, et lorsque enfin après quatre-cents ans le nuage en est écarté, nous l'apercevons entièrement transformé. Ses villes ont changé de nom, ses habitans parlent un jargon dégénéré, sa magnificence a disparu, et les débris de ses monumens couvrent la terre.

Nous avons laissé la Grèce ancienne, nous retrouvons la Grèce moderne, telle qu'elle a continué à être jusqu'au jour de sa régénération.

D'un autre côté l'Europe occupée pendant la décadence de la Grèce à son propre développement social, se trouvait plongée dans l'ignorance la plus complète sur tout ce qui concernait l'antiquité classique, avec laquelle aucun lien ne la rattachait; et elle ne chercha à puiser dans l'ancien monde des préceptes pour sa nouvelle civilisation que lorsque les lettres Grecques bannies de leur patrie subjuguée, trouvèrent un refuge en Italie, et que des couvens où elles étaient cultivées dans l'ombre elles sortirent pour éclairer la nouvelle société. Avant le 17^e siècle les littérateurs les plus distingués paraissaient ignorer que ce pays de leurs études existât ailleurs que dans les rêves de leur imagination, ou au moins qu'Athènes et Sparte fussent plus qu'un désert; ils ne soupçonnaient point qu'il y eût encore un endroit sur la terre où l'art an-

(1) Dion Chrysost. aux Corinth.

tique se trouvât conservé en des restes magnifiques, et que le peuple dont ils admiraient les hauts faits et le génie fût encore là aussi brave et aussi intelligent quoique plus malheureux que ses pères.

Enfin l'attention de l'Europe fut attirée sur la Grèce. Martin Crusius ou Kraus (1573), professeur du Grec à Tubingen, profitant des négociations ouvertes par la communion protestante d'Augsbourg avec l'église de Constantinople dans le but de se rapprocher de celle-ci, ouvrit une correspondance avec des Grecs éclairés, et publia sa *Turcogræcia*, qui jeta la première lumière sur l'état dans le quel la Grèce se trouvait alors (1). Depuis, des Jésuites (1645) et des Capucins (1658) établirent un couvent à Athènes, et l'un d'eux, Babin, écrivit une description de cette ville. Le peintre Carrey, accompagnant le Marquis de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople (1674), les voyageurs Spon et Wheler (1676) et plus tard les architectes Stuart, Revett et Chandler (1764) ont publié dans leurs excellens ouvrages les principaux monumens qui existaient de leurs temps.

La route de la Grèce une fois frayée pour l'Europe, beaucoup de savans et d'artistes entreprirent ce pèlerinage scientifique. Mais si des découvertes précieuses sont dues aux nobles travaux de plusieurs d'entre eux, il y en eut d'autres qui en arrachant au gouvernement ignorant et faible des Turcs des autorisations, ou même en agissant sans autorisation aucune, dépouillèrent ce pays des seuls titres qui lui restaient à l'intérêt des peuples, du seul héritage de ses ancêtres que la tyrannie n'a pas pu lui enlever entièrement. C'est alors que les marbres de Paros, ces sources précieuses de la chronologie ancienne, les statues du temple d'Égine, représentations presque uniques de l'époque ante-Phidienne de l'art, la Cérés d'Eleusis, si célèbre dans l'antiquité, la Vénus de Milos, les marbres de Philagie et tant d'autres objets qui font aujourd'hui la gloire des Musées de l'Europe, ont été emportés de la Grèce.

Mais ce sont surtout les rapines scientifiques de Lord Elgin, ambassadeur de la Grande-Bretagne en Turquie (1811) qui ont laissé dans le cœur des Grecs la plus douloureuse impression, que les années n'ont pu affaiblir. Ayant obtenu un firman du Grand-seigneur qui l'autorisait à prendre de l'Acropole d'Athènes un ou deux bas-reliefs du Parthénon qui gisaient par terre (2), il porta dans son zèle inconsidéré la hache et la scie sur le vénérable édifice lui-même, et finissant l'œuvre des siècles il arracha ce qui restait de la frise méridionale de ce monument, brisa ou détruisit malgré les prières malgré les pleurs même des Grecs qui n'avait pas le pouvoir de l'en empêcher, tout ce qui pouvait l'arrêter dans ce pillage archéologique, et emporta ces trésors immortels, qu'il céda au Musée Britannique pour 35000 livres sterl. Ce qui rendit cette spoliation du Parthénon et des autres monumens (3) plus sensible aux Grecs, c'est que ces actes se commettaient sous leurs yeux lors que l'espérance de leur régénération faisait déjà battre leurs cœurs au seul nom de la liberté et à la seule vue des ouvrages de leurs ancêtres.

Si la plus part des temples étaient tombés en ruines, mais leurs fondations ont été presque partout conservées par les chrétiens qui y construisaient des églises (4). Les autres monumens étaient à la merci

(1) Cyriaque d'Ancône a dans ses longs voyages visité aussi la Grèce (1479); il n'en donne que quelques inscriptions qui n'ont été publiées qu'en 1743.

(2) La société archéologique d'Athènes a fait des démarches pour obtenir une copie de ce firman, afin de posséder ce document irrécusable de l'illégalité du procédé de L. Elgin. Si cette copie lui est envoyée, nous ne manquerons pas de la publier ici en appendice.

(3) L. Elgin arracha aussi une Caryatide du beau portique du temple d'Erechthée. C'est la seule qui y manque actuellement.

(4) C'est une observation presque générale que toutes les églises antérieures à la révolution grecque sont construites sur les fondemens, et souvent aussi avec les matériaux de temples anciens.

du peuple qui en ignorait le prix, et les Turcs surtout ne pouvaient s'expliquer autrement l'empressement des étrangers à acquérir ces objets, que par la supposition ridicule qu'ils recélaient des trésors. C'est ce qui porta Ali-Pacha de Tebelen à briser le grand lion de Chéronée, élevé à l'héroïque bataillon sacré des Thébains par leurs concitoyens (1). D'autres spéculateurs moins exigeans se contentaient de calciner les chefs-d'œuvre faits de marbre du Pentélique pour en retirer une chaux plus pure ; et c'est ainsi que Chatzi Ali, gouverneur d'Athènes, détruisit en 1790 quelques colonnes du temple de Jupiter Olympien. Plusieurs autres enfin employaient les pierres antiques comme des matériaux de construction, ou à divers usages domestiques. Les plus instruits parmi les Grecs voyaient avec amertume les injures faites à ces restes qu'ils considéraient comme leurs trésors les plus précieux, et essayèrent souvent de les prévenir.

Vint enfin la révolution de la Grèce. Destinée à préparer aux Grecs un avenir puisé dans les inspirations du passé, il était dans son caractère de porter une vénération profonde à ces restes de gloire ancienne, qui excitaient à l'acquisition d'une nouvelle illustration. Aussi les assemblées nationales et tous les gouvernemens qui s'y sont depuis ce temps succédés, ont-ils défendu par des lois rigoureuses l'enlèvement des antiquités hors du pays, et pris des mesures pour leur conservation. Il est vrai que ces ordres seuls auraient été peu efficaces pendant les années de guerre et de destruction qui ont marqué la régénération de la Grèce; et les fréquens sièges, les prises et les reprises d'Athènes y auraient exterminé tout ce que la bombe de Kœnigsmark avait épargné, si les populations n'étaient plus désireuses encore que le gouvernement lui-même de protéger les monumens antiques. Parmi les Athéniens dont le zèle éclairé a été le plus efficace pour empêcher leur destruction complète, il est juste de citer M. C. S. Pitakis, conservateur actuel du Musée d'Athènes. Le fusil de palicar à la main, on le voyait dans ces temps de troubles rechercher tous les débris d'antiquités, exposer ses jours pour les soustraire à la brutalité de l'ennemi, les assembler soigneusement, et les mettre en lieu de sûreté. Aussi dans les jours plus heureux rendit-il à la Grèce une riche collection de sculptures et d'inscriptions ; et c'est également lui qui a procuré à M. A. Bœckh une partie des matériaux de son C. I. G. (2).

Mais c'est surtout depuis que la Grèce est libre que les antiquités sont devenues un objet constant de la

(1) Pausan. Béot.

(2) C'est ici le lieu de venger cet ami zélé de l'antiquité et de son pays d'un soupçon qu'on a insinué contre lui, celui d'avoir souvent envoyé à M. Bœckh dans un but de spéculation pécuniaire des fragmens divers d'une même inscription, comme formant des inscriptions différentes, et d'avoir pour cette raison supposé les lieux où elles ont été trouvées. Voici le fait; nous le devons à nos lecteurs, car M. Pittaki est devenu par son dévouement aux antiquités, et par sa longue pratique, ainsi que par sa connaissance des localités, un homme généralement connu par tous les voyageurs qui visitent la Grèce. M. Pittaki à l'âge de 15 ou 16 ans, mû par le même intérêt pour les antiquités de son pays, qui le caractérise encore aujourd'hui, se faisait une tâche de copier toutes les inscriptions qu'il rencontrait en Grèce, tantôt en trompant, tantôt en bravant la vigilance des Turcs, qui suspectaient cet enthousiasme qu'ils ne comprenaient pas. Souvent aussi il empruntait à des voyageurs les inscriptions qu'ils avaient copiées eux-mêmes en différens lieux, et de tous ces matériaux il fit une assez nombreuse collection, que sur l'invitation d'un admirateur des talens de M. Bœckh, il envoya à ce savant. Il est bien concevable que M. Pittaki à cet âge, n'ayant pas encore eu le temps de faire des études suivies, ayant d'ailleurs puisé une partie de sa matière chez des voyageurs qui comme lui n'étaient pas des antiquaires de profession, n'eût pas fait sa collection avec beaucoup de discernement, qu'il eût négligé de désigner quelquefois les lieux où les inscriptions se trouvaient, et que sa mémoire l'eût parfois trahi. M. Bœckh promit à M. Pittaki une récompense pécuniaire pour la collection toute entière, et non point pour chacune des pièces qu'elle contenait. Il lui transmit en effet la somme promise en 1835, et cette circonstance suffit pour écarter de M. Pittaki tout soupçon injurieux d'avoir voulu tirer un plus grand profit de ces inscriptions en les multipliant à dessein.

sollicitude nationale. Depuis cetemps aussi leur accès, autrefois si difficile, a été ouvert à tous les étrangers désireux de les visiter. Le Comte J. Capodistria fut le seul qui affectât de méconnaître la haute importance de ces trésors de science, dont la vue exaltait l'esprit des Grecs à un point qui paraissait dangereux à sa politique. Aussi en 1832, M. Raoul-Rochette exposait-il au Musée de Paris comme *les brillants trophées d'une expédition pacifique* les métopes du temple d'Olympie, les seuls objets de sculpture d'un travail et d'une conservation parfaite qui restaient encore à la Grèce, et que le Président permit d'emporter.

Les recherches archéologiques commencèrent en Grèce dès 1833, lorsqu'une contribution faite à Athènes, produisit une petite somme, au moyen de laquelle on fouilla autour du Parthénon. On y découvrit six bas-reliefs de la frise de ce temple et trois inscriptions. On ouvrit en même temps et on examina les anciens conduits souterrains d'Athènes au nombre de 5, qui traversent la ville dans tous les sens.

En 1834 le gouvernement grec choisit Athènes pour sa résidence, et voulant offrir à cette mère de l'ancienne sagesse un premier tribut du respect que la terre lui doit, il résolut de restaurer la plus magnifique de ses ruines, et ouvrit un crédit de 72000 dr. pour relever le Parthénon, autant que cela était encore possible. M. L. Ross, littérateur Danois, fut chargé de l'inspection des antiquités et de l'exécution de ce grand travail; et le gouvernement grec croyant devoir rendre la colline de l'Acropole aux Muses amies de la paix, en retira la garnison, en abattit les fortifications modernes, et y plaça quelques vétérans pour garder ces monumens qu'ils avaient aidé à reconquérir.

Mais avant de procéder à l'érection du Parthénon, il fallait en déblayer les alentours et chercher tous les débris qui pouvaient servir à sa restauration. Dans cette excavation de presque tout le plateau de l'Acropole on avança jusqu'au dessous de l'ancien niveau, et on découvrit en plusieurs endroits le rocher primitif et plusieurs objets remarquables, tels que de grands blocs de marbre brut, de la dimension des tambours des colonnes du Parthénon, qui ont évidemment été rebutés par les architectes à cause des gerçures dont on peut les voir encore sillonnés. On y trouva également un grand nombre de morceaux de terre-cuite peinte, appartenant à la frise et aux autres parties ornementales soit de l'ancien Hécatompède⁽¹⁾, soit de quelque autre temple situé dans le voisinage. Des inscriptions, des fragmens de statues et des sculptures de tout genre, appartenant sans doute aux *monumens de moindre importance* dont parle Pausanias ⁽¹⁾ y furent aussi découvertes.

Les fouilles faites à l'ouest de la colline ont eu des résultats non moins brillans. On voit par la relation incomplète de Spon et Wheler qu'en 1656 le temple de la Victoire sans ailes ⁽²⁾ était encore debout et servait de magasin à poudre aux Turcs. Il paraît qu'une bombe de Morosini le détruisit en 1787, car Stuart n'en vit plus que quelques débris dans la batterie que les Turcs y construisirent. Les fouilles dirigées par M. Ross conduisirent à la découverte de ce temple. Il fut trouvé renversé; toutes ses parties étaient presque intactes, et il fut immédiatement restauré. Mais afin que le nom de Lord Elgin soit attaché à toute destruction des monumens de la Grèce, il emporta 4 blocs de la frise de ce beau temple, de la longueur de 2' 5" angl., qu'il trouva murés dans un édifice turc sur l'Acropole ⁽³⁾, et ces mar-

(1) Att. 23,

(2) Pausan Att. 22, 4.

(3) S. n. 156, 158, 161, 190.

bres se trouvent actuellement dans le Musée Britannique. Ils y sont déposés comme de simples sculptures⁽¹⁾, privées de tout intérêt local, tandis que l'élégant monument auquel ils 'appartiennent a été élevé en entier, et aurait pu reparaitre tel qu'il avait été construit dans les beaux jours de la Grèce, s'il avait encore cette partie de sa frise. Dans ce même temps les villes, les localités et les communes Grecques reçurent leurs anciens noms et leurs anciens emblèmes, de manière que le voyageur retrouve aujourd'hui le pays de ses études, et les grands noms qui avaient cessé d'y retentir sous l'oppression des Turcs, comme pour rester intacts de souillure et n'être prononcés que par des Grecs libres.

M. Pittaki ayant bientôt succédé à M. Ross en qualité de conservateur des antiquités, poussa les travaux avec beaucoup d'énergie, et découvrit les Propylées, qui étaient entièrement masqués par des murs anciens, et surmontés de batteries, au point qu'ils avaient été méconnus et même vainement cherchés par quelques voyageurs. Il ouvrit et déblaya aussi la Pinacothèque ou galerie des Tableaux⁽²⁾, et les marches qui conduisent aux Propylées. Jusqu'alors on avait supposé qu'un sentier étroit et tortueux menait à l'entrée des propylées. Par cette excavation on a vu que des marches en marbre aussi larges que les Propylées eux-mêmes, et répondant à la magnificence de cet édifice, couvraient tout le pan occidental de la colline. Comme elles existent presque toutes, elles pourront être facilement restaurées.

Les murs et les colonnes du temple d'Erechthée furent également élevés; des six Caryatides qui soutiennent l'un de ses portiques, les trois étaient en place; une quatrième était tombée pendant que l'Acropole était assiégée par les Turcs, et sa tête avait été perdue; la cinquième fut emportée par L. Elgin, et on croyait que la sixième se trouvait à Rome dans le Vatican. Mais il fut prouvé que cette supposition était erronée. La Caryatide fut retrouvée près du temple, à l'Acropole, brisée en plusieurs morceaux. Celle qui était tombée fut relevée, et sa tête fut trouvée par M. Pittaki. Il ne manque donc maintenant au portique que la seule Caryatide que L. Elgin a envoyée en Angleterre, avec l'une des colonnes du temple. Toutes ces fouilles ont en même temps produit une foule d'inscriptions et d'autres objets de sculpture d'une haute importance et d'une grande beauté. Des constructions modernes s'élevant vers cette même époque sur tous les points de la ville basse d'Athènes, on trouva dans leurs fondements plusieurs anciennes ruines que les ruines modernes avaient recouvertes. Non loin du Pirée on découvrit le cimetière de ce Démos, et le Musée s'enrichit d'une grande collection de pierres sépulchrales.

Cependant ces travaux absorbèrent la somme que le gouvernement avait destinée à l'érection du Parthénon. Alors une société d'antiquaires⁽³⁾ fut formée dans le but de seconder les efforts du gouvernement et d'exploiter de son côté les antiquités du pays. Cette société déblaya d'abord en entier la Tour des Vents, qui était plus d'à moitié enfoncée dans la terre. Elle ouvrit également la porte des Lions à Mycènes et entreprit d'excaver un second de ces édifices coniques situés près des murs de cette ancienne ville, et qu'on croit être les trésors des Atrides. Elle s'occupa de réparer les murs de soubassement du temple de Jupiter Olympien et le temple de Thésée endommagé par un coup de tonnerre, et au quel un Pacha turc venait d'arracher une partie de son comble pour en retirer quelques livres de miel qu'un essaim d'abeilles y avait déposé. Enfin

(1) S. N. 153, 156, 190, 361.

(2) Pausan. Att. 22, 4.

(3) La société archéologique d'Athènes.

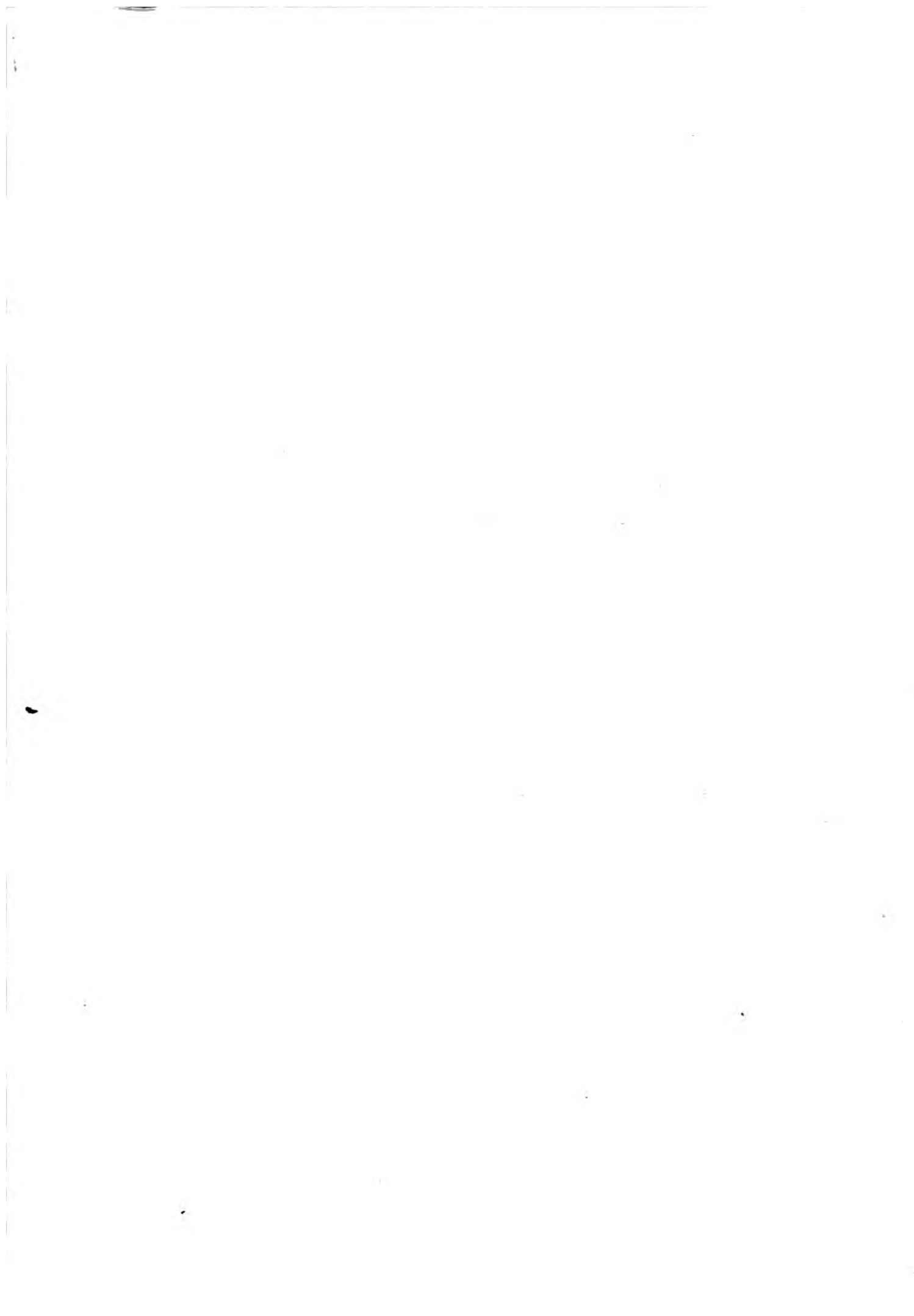
elle entreprit d'élever les colonnes et les murs du Parthénon, et est parvenue en effet jusqu'ici avec des moyens très bornés à restaurer une partie de ce temple.

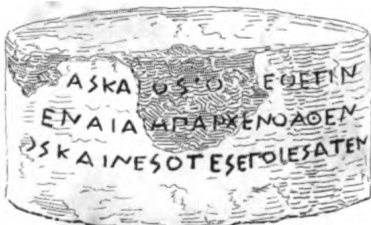
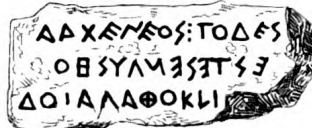
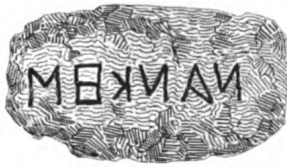
Cette même société essaya aussi de déblayer le théâtre de Bacchus. Mais après y avoir continué les travaux à une certaine profondeur, elle fut obligée de les abandonner, ayant acquis la triste certitude que ce théâtre aux immortels souvenirs avait été détruit par la cupidité qui tira profit du marbre blanc dont ses marches étaient construites.

Les recherches archéologiques ont été moins activement poussées hors de la ville d'Athènes. Le hasard cependant découvrit souvent des inscriptions et d'autres antiquités qui furent remises aux autorités municipales de chaque lieu, dans le but de former des musées archéologiques dans toute la Grèce, et de conserver à chaque monument son importance locale, ou envoyées au Musée central d'Athènes, lorsque leur conservation ne pouvait être autrement garantie. C'est ainsi qu'une belle statue de la Victoire ailée, appartenant au temple de Mégares, et dont Pausanias a fait mention ⁽¹⁾, orne maintenant la place du temple de Thésée à Athènes. Le gouvernement fit aussi des fouilles dans les provinces, et y découvrit souvent des pierres sculptées, des inscriptions et des vases. Les tombeaux des bourgs de l'Attique ont surtout fourni un grand nombre de vases peints et entre autres beaucoup de vases blancs d'une beauté remarquable. Le Musée en acquit plusieurs; Mais des collections plus précieuses encore tant par le nombre que par la beauté des vases ont été rassemblées par des particuliers, amateurs d'antiquités, qui ont exploité dans ce but et avec le discernement de connaisseurs, non seulement toute l'Attique, mais aussi les principales îles de l'Archipel.

Telles sont les fouilles et les découvertes archéologiques qui ont été faites dans la Grèce depuis sa délivrance. Si l'on considère en outre que les parties les plus reculées de la Grèce sont depuis devenues d'un accès très facile, que de nombreux voyageurs la parcourent en tout sens, en examinent les localités avec une exactitude à la quelle ils n'avaient pu prétendre sous la police turque, si l'on se rappelle ce que ces recherches ont jeté de lumière sur la topographie et sur l'histoire de cette terre classique, on avouera que le jour de l'indépendance grecque a été un jour heureux pour les lettres et pour les sciences.

(1) Pausan. Att.





SECTION PREMIÈRE.

INSCRIPTIONS

ANTÉRIEURES À LA 80^e OLYMPIADE.

1.

Inscription trouvée à l'île de Théra; fut transportée à Athènes et déposée dans le temple de Thésée, où nous en avons vérifié la copie. Au promontoire de S. Etienne au Sud de l'île de Théra s'ouvre le port de Mégalo-Chorio où l'on voit encore les restes d'un ancien môle submergé. Non loin de là s'élève un rocher caverneux, dans un endroit appelé ὄχενδρα (vipère), de la figure d'un serpent sculptée sur le roc audessus d'un ancien tombeau creusé dans le flanc de la montagne. Dans un enfoncement de ce rocher on voit quelques inscriptions sur des blocs de basalte ou de matières volcaniques, et quelques autres sont gravées sur le rocher lui-même. M. le Chevalier Prockesch d'Osten, ambassadeur d'Autriche en Grèce et ami éclairé des antiquités, en copia 20 en 1835, et sur cette copie et sur celle de M. L. Ross, l'illustre A. Bœckh les publia en 1836 dans les actes de l'académie de Berlin, (p. 41—101).

La présente inscription en est une. Nous la reproduisons sur une copie vérifiée de M. Jatrédés, employé au Musée d'Athènes, au talent et à l'exactitude remarquable duquel sont dues plusieurs des copies des inscriptions que nous allons publier. L'unique différence entre celle-ci et celle de M. Bœckh est qu'au mot écrit au coin du côté gauche après l'Ο on peut distinguer un Μ (Σ), et qu'au côté inférieur l'unique lettre qui y paraît est un Π et non un Κ. L'inscription contient donc les mots suivans:

Sur la surface horizontale: Πηξάνωρ ἀρχαγέτας, Προκλῆς, Κλερχόρας Περαιεύς.

Sur le côté supérieur: Ὄρθοκλῆς.

Sur le côté droit: Δεωντίδας.

Sur le côté gauche: Ἄγλων, Περίλας, Μάληκος.

Le dialecte en est Dorique, et les noms pour la plupart Lacédémoniens. On sait que l'île de Théra, nommée autrefois Calliste, et habitée suivant le rapport des anciens, par des Phéniciens, reçut son nouveau nom et une colonie de Lacédémoniens de Théras, Spartiate, beau-frère d'Aristodème, Roi de Lacédémone. (Strab. XVII, 837. — Pausan. Lacon 1. — Hérod. IV, 147). Cette pierre paraît avoir appartenu au tombeau d'un roi de Théra, descendant de Théras, et de sa famille. Le mot ἀρχαγέτας n'est pas un nom propre. Chez les Spartiates, et par conséquent aussi chez leurs colons de Théra, il désignait le Roi. Ἀρχαγέται δὲ οἱ βασιλεῖς λέγονται. (Plut. Lyc. 6). Πηξάνωρ était donc le Roi. Il y a toute apparence que Προκλῆς était de la famille royale. Ce nom avait été celui du neveu de Théras, l'un des fils d'Aristodème, qui ont les premiers régné conjointement à Sparte. Δεωντίδας est un nom dérivé de la même source que Δεωνίδας. Περίλας est Πέριλλος (Ant. Hol.—Diod.) qui est le même que Περύλαος. Ἄγλων vient d'Ἀγλάων, qui lui-même n'est qu'une autre forme d'Ἀγλάος, comme Ἀγάθων d'Ἀγαθός. Μάληκος se trouve dans C. I. n. 611. Il y appartient à un Athénien, habitant du bourg d'Acharnes. Il est prouvé qu'il avait anciennement existé un certain rapport entre l'île de Théra et l'Attique et la Béotie. La plus grande partie des colons qui ont suivi Théras étaient des Minyens; d'ailleurs sur les sept villages que, d'après le témoignage d'Hérodote, cette île contenait, on en trouve deux portant des noms de bourgs de l'Attique. L'un est Éleusis, l'autre OEa (Ptol. Géorg. III, 15); Nous rencontrons dans la présente inscription le nom

de Περζιεύς ou Πειρζιεύς, qui ne parait point être un nom propre, mais qui ne peut non plus désigner que Cléagoras eût été démote du Pirée d'Attique. Un étranger ne serait point admis dans le tombeau de la famille royale de Théra. Il faut donc supposer avec M. Bœckh que Περζία ou Πειρζιον, ou même Πειρζιεύς, fût aussi un village de l'île de Théra, nommé d'après le port d'Athènes.

Cette inscription doit être placée entre la 42^e et la 80^e Olympiade.

2.

Inscription gravée sur le roc à la partie orientale de la montagne dite Messa-Vounon (montagne intérieure) de l'île de Théra. Le mot est Ἀνάγκης écrit ἀνάγκης. À Corinthe on voyait un temple (ιερόν) d'ἀνάγκη et de βία (la Nécessité et la Force) (1). On peut supposer qu'il y avait aussi en cet endroit de l'île de Théra un temple, un autel ou simplement un lieu sacré (τέμενος) de la même déesse.

3.

Bloc noir, muré dans un enclos, non loin de l'endroit où se trouvent les inscriptions dont nous avons parlé s. N. 1. C'est une pierre sépulchrale portant un nom propre écrit de droite à gauche. La troisième lettre de gauche doit être un M et non pas un Μ, car le mot ne peut être Κερδύνοσος mais bien Κερδύνομος, même nom que Κερδώνυμος, produit par une singulière transposition de lettres.

4.

Marbre rouge, carré. Trouvé à Égine, il fut transféré au Musée d'Athènes, où nous l'avons copié. C'est également une pierre sépulchrale. L'inscription porte:

Ἐγδήλου τόδε σᾶμα.

« C'est le tombeau d'Ecdéluso.

Le dialecte est dorique, car il est connu qu'Égine était en partie habitée par des Doriens. « Ἐπόκησαν δ'αὐτὴν Ἀργεῖοι, καὶ Κρήτες, καὶ Ἐπιδαύριοι, καὶ Δωριεῖς. (Strab. VIII. 375). Le mot Ἐκδήλου est écrit Ἐγδήλου. Cette manière de changer le K en Γ devant le Δ se retrouve aussi dans le Grec moderne, lequel a conservé plusieurs formes des dialectes les plus anciens, qui avaient disparu au moins de la langue des auteurs pendant l'époque classique. C'est ainsi que les Grecs disent aujourd'hui Γδύνω pour ἐκδύω, Γδαίρω pour ἐκδαίρω.

5.

Base de pierre poreuse carrée trouvée à Athènes. L'inscription est écrite sur ses deux côtés de droite à gauche. On y lit Σωσίνη Σωέου. Sossine fille de Sineos. C'était une pierre portant peut-être une colonne qui représentait la défunte en relief.

6.

Pierre schisteuse, irrégulière, trouvée non loin de la Porte d'Adrien dans la cour d'une cabane. Cette inscription contenait en 1836 les mots suivans:

Ἐνιάλου, θυγατρὸς Σπουδίδου, κέραμος στήλη.

Plaque servant de colonne (sépulchrale) à Énialos, fille de Spoudidés.

(1) Pausan. Corinth. 4.

Un an plus tard le Musée Grec en fit l'acquisition, mais alors la plaque était déjà brisée, et les mots **ΣΣΠΟΔΙΔΟ** avaient disparu. **Κέραμος** signifie au propre une tuile; mais il paraît que dans le langage commun on en étendait la signification à toute espèce de plaques qui servaient à la couverture des toits. **Στήλη** désignait ordinairement la colonne funéraire:

Στήλη . . . ἤτ' ἐπὶ τύμβῳ

Ἄνερος ἐστῆκη τεθνηότος, ἢ γυναικός. Hom. Il. P. 435.

Cette inscription est du petit nombre de celles dont toutes les deux lignes vont de droite à gauche, manière d'écrire qui paraît être des plus anciennes.

L'endroit où elle fut trouvée prouve clairement qu'au moins avant la guerre des Perses, la ville d'Athènes ne s'étendait pas au-delà de la Porte d'Adrien, car il est connu qu'on n'enterrait pas les morts dans l'enceinte même de la ville. Beaucoup d'archéologues prétendent que plus tard elle contenait le temple de Jupiter Olympien, et que c'est ce quartier là qui porta le nom d'Adrianopolis. Leur raisonnement se fonde principalement sur la double inscription qu'on lit sur la Porte qui précède le temple.

Sur le côté N. O on lit: **Αἶδ' εἰς Ἀθῆνας Θεσέως ἢ πρὶν πόλις.**

Sur celui de S. E. **Αἶδ' εἰς Ἀδριανοῦ καὶ Θεσέως πόλις.**

Mais nous croyons qu'on se trompe sur le vrai sens de la première de ces lignes lorsqu'on l'explique ainsi: *Celle-ci est Athènes l'ancienne ville de Thésée.* Il faut au contraire traduire: *Celle-ci est Athènes qui autrefois fut la ville de Thésée.* Et de l'autre côté on oppose à ce vers: *Celle-ci est Athènes la ville qui est à Adrien et non pas à Thésée.* **Ἡ πρὶν πόλις** ne signifie point, *ἡ παλαιὰ πόλις l'ancienne ville*, mais bien *ἡ πρὶν οὖσα τοῦ Θεσέως πόλις, la ci-devant ville de Thésée.* Une autre preuve qu'Adrien voulait faire considérer Athènes comme une ville **Ἀδριανοῦ καὶ Θεσέως**, c'est que dans l'inscription placée sur l'aqueduc construit sur le mont Anchesme la ville entière est nommée *nouvelle Athènes.* D'ailleurs nous savons par les anciens que le nom d'Adrianopolis fut donné à un ancien quartier de la ville; et nous voyons par la présente inscription que l'ancienne ville ne s'est jamais étendue au-delà de l'endroit où la Porte fut élevée sous Adrien et où passait anciennement le mur de la ville (1). Aussi n'y voit-on pas aujourd'hui de fondemens ou d'autres ruines d'habitations, ainsi que cela aurait dû être le cas, surtout pour un quartier habité et florissant du temps des Romains.

7.

Pierre du mur de la maison de S. Patoussa à Athènes. Fourmont la copia le premier telle que nous la donnons ici transcrite de l'original même, avec la seule différence que dans la première ligne il a marqué deux points au lieu de trois, et dans la seconde il a omis les points et le premier **S. M.** Moustoxydés en envoya plus tard une copie à M. Bœckh, qui l'inserra dans son C. I. s. n. 22. Mais M. Moustoxydés s'est trompé en indiquant le Lycabète comme le lieu où cette pierre fut trouvée. De l'aveu du propriétaire elle avait toujours été bâtie dans le mur de cette maison qui est construite depuis plus de deux siècles, et se trouve située au milieu de la ville d'Athènes, auprès de la ruine d'une église dite du Sauveur, qui contient les restes d'un temple d'ordre ionique et plusieurs ornemens de sculpture. Mais il y a une autre erreur plus sérieuse dans la copie de M. Moustoxydés. À la fin de la première ligne

(1) Schol. au rech. Aristide, p. 69, ed. Frommel.

il ajoute les cinq lettres **TESEN** qui y manquent aujourd'hui et que Fourmont n'y avait pas vues. Il paraît que cette méprise est due à un essai de M. Moustoxydés de remplir la lacune qu'il y supposait exister. M. Fourmont et M. Moustoxydés ont marqué un A à la place de l'avant-dernière lettre de la troisième ligne. Cette lettre est en effet un V. Ainsi l'inscription doit être complétée de la manière suivante :

Ἀρχένεως τόδε σ[ῆ-
μα] ἔστησ' ἐγγύς ὁ-
δῷ Ἀγαθοκλ[ῆ].

Archénéos a élevé ce tombeau près de la route à Agathoclés.

Il est à observer que la mot ἐγγύς est écrit ἐγγύς.

8.

Colonne d'un pied de diamètre, et de 4' 8" de long, trouvée sur l'Acropole. Elle est renforcée aux deux bouts, mais elle ne présente aucun ornement de sculpture; le chapiteau est percé de deux trous, où l'on voit les restes de deux crochets en bronze, qui soutenaient une statue ou un trépied. L'inscription y est écrite de haut en bas. Elle contient ces mots :

Ἡέρτιος καὶ Ὀψιάδης ἀνεθέτην ἀπαρχὴν τ' Ἀθηνάα.

Héortios et Opsiadés ont offert cette colonne comme un prémice à Minerve.

C'est un ex-votò de deux hommes dont le nom n'est pas autrement connu. La forme des lettres A, Θ, Φ, X, et de quelques uns des E indique une époque antérieure à la 70^e Olympiade. Mais par la forme du premier E et des autres lettres, par la direction des deux lignes allant de gauche à droite, elle paraît ne pas être trop distante de cette époque.

9.

Bloc de marbre du Pentélique, trouvé à l'Ouest du Parthénon. On y lit :

Διφιλίδης ἐκ Κεραμέ(ων) ἀνέθηκε.

Diphilidés du Céramique a consacré.

Au dessous on voit la forme d'un trépied, représentant peut-être le trépied de bronze au quel ce bloc servait de base. Par la forme de Θ cette inscription paraît postérieure à la précédente.

10.

Fragment de marbre du Pentélique, trouvé non loin du temple de Thésée. Il fait aujourd'hui partie d'un escalier. A en juger par ses lettres, cette inscription paraît plus ancienne que la précédente. Il est impossible de la compléter, car on n'y lit que ces mots :

. . . θεμένη θάνατος. . .

qui paraissent indiquer un épitaphe en vers.

11.

Fragment de colonne cannelée, trouvé le 2 Mars 1840 dans les fouilles à l'Est du Parthénon. L'inscription est écrite dans les creux des cannelures. Les dernières lignes sont entièrement effacées; des premières on ne lit que quelques syllabes :

[ἀνέθηκ]εν Ἀφιδναίος
Ἀθηναίων τ[ῷ Δήμω?].

Un tel d'Aphidnae a consacré au peuple Athénien(?)

Ἀφιδναῖος est un habitant d' Ἀφιδναί, une des communes de l'Attique (1). Hérodote en racontant l'enlèvement d'Hélène par Thésée, nous apprend qu'elle avait été cachée à Aphidnes, et que les habitans de Décélie, une forteresse située sur la hauteur de Diacrie, y conduisirent les Tyndarides qui cherchaient leur sœur. Il en résulte qu'Aphidnes n'était pas loin de Décélie, aujourd'hui *Tatoï*: De même on apprend de Démosthènes que cette place était une forteresse située sur la ligne entre Phylé et Rhamnus, ce qui coïncide avec le précédent. Guidé par ces réflexions, Wordsworth (2) donne une explication très ingénieuse d'un passage de Dicéarque, qui dit: » ἐξ Ἀθηνῶν . . . εἰς Ὠρωπὸν διὰ δαφνίδων καὶ τοῦ Ἀμφιαράου Διὸς ἱεροῦ ὁδοῦ ἐλευθέρω βαδίζοντι σχεδὸν ἡμέρας πρόσσαντα. » ce qu'on a traduit ainsi: « D'Athènes à Oropos il y a une route ascendante d'une journée de voyage pour un bon piéton; elle passe par des bois de lauriers et devant le temple de Jupiter Amphiaraus. » Mais d'abord entre Oropos et Athènes il n'y a point et il ne peut jamais y avoir eu des bois de lauriers. Cet arbre ne croit point sans culture sur les montagnes sauvages de l'intérieur de l'Attique; et si ces forêts avaient existé, on en verrait encore des vestiges comme on trouve aujourd'hui à Delphes des restes du bois sacré d'Apollon. D'ailleurs on ne saurait croire que Dicéarque a désigné la route en indiquant ensemble l'espèce d'arbres qu'on y voit et un temple qu'on y rencontre. Wordsworth propose donc de lire δι' Ἀφιδνῶν au lieu de διὰ δαφνίδων, et cite le MS. d'Hérodote de Saneft, où on lit par la même erreur de copiste Ἀφιδνας au lieu d' Ἀφιδνας. De même Démosth. 238. 17 M. de Bekker S. Q. O. Ἀφιδνα pour Ἀφιδναν. et dans Plut. Thes. 32, et dans Harpoc. on lisait Ἀφιδναῖος au lieu d' Ἀφιδναῖος avant l'édition de Valesius. Le passage de Dicéarque est donc une nouvelle preuve que la commune d' Ἀφιδναί était située sur la route qui menait d'Athènes à Oropos, peut être à l'endroit nommé aujourd'hui Vouga [Βούγα], où l'on voit les ruines d'une grande forteresse (2).

12.

Fragment de colonne cannelée; fut trouvé dans le même endroit et en même temps que le précédent. L'inscription est également écrite dans les creux des cannelures: On y lit.

Ἄλ . . .

ἰθιδίκη μ' ἀνέθηκε.

ἰθιδίκη est le même nom qu' Εὐθυδίκη. La syllabe Ἄλ . . . qui commence la première ligne doit désigner la divinité à laquelle la colonne fut élevée. Est-ce Alcide ou Alcmène? on ne saurait le décider.

13.

Fragment d'une colonne cannelée de marbre parien, trouvée sur l'Acropole. Ce qui reste de l'inscription est si insignifiant qu'on y peut lire à peine: σ:παίδων... De ce seul mot on pourrait conclure que c'est une inscription gymnastique qui se rapporte à une victoire d'enfans.

(1) Strab. IX. 396. Hérod. 9,73 Demosth. de la couronne. § 37.

(2) Wordsworth, Athens and Attica, ch. IV.

14.

Morceau de colonne de marbre du Pentélique, trouvé en 1839 à l'Est du Parthénon. On y lit:

Π]αλλάδι
Δέξι[ππος
[Ἀνέθηκε]

Déxippe a offert à Pallas.

La forme du X indique une date ancienne. À l'un des bouts on voit un trou où était appliquée la statue offerte à Pallas.

15.

Piedestal de marbre blanc trouvé à l'Est du temple d'Erechthée. Le pied de la statue qu'il portait y reste encore attaché. L'inscription est gravée d'après la manière la plus ancienne entre des lignes. La forme de l'A de l'M et de l'E indique aussi une antiquité réculée. On y peut lire.

. . . όπω . . .
ένταυθ]α θανόν[τι ό δεῖνα
ἀνέθετ]ο μνήμη[ς χάριν.

«Un tel a élevé ce monument en commémoration de . . . opos qui est mort ici. »

16.

Fragment d'un autel en marbre blanc . On voit à sa surface supérieure un enfoncement oval avec sept trous, servant sans doute à fixer la statue placée sur l'autel. On doit peut-être reconnaître dans le peu de lettres qui restent:

. . . σα Κυλ[ληνίω]
Έρμη.

On sait que Κυλλήνιος était un des surnoms de Mercure, par la raison que ce Dieu était né sur la montagne de Cyllène en Arcadie.

17.

Fragment de marbre blanc trouvé sur l'Acropole. Le second mot de la première ligne paraît se rapporter au héros Attique Icarus, qui le premier apprit de Bacchus l'usage du vin, et fut tué par ses compagnons, qui prirent son ivresse pour de la fureur. Après sa mort on lui rendit des honneurs, et il prit sa place parmi les constellations sous le nom Bootés (1).

. . . ιας Ἰκαρι[ώ]
Ἀνέθη]κεν: Γε . . .

18.

Fragment de pierre poreuse trouvé sur l'Acropole.

Ἀθην]αίαι κε . . .

On voit à gauche de l'entrée de l'Acropole un grand nombre de restes d'un temple fait de cette même pierre, et qui paraît appartenir par la grossièreté de son travail à une époque reculée. Pausanias avant de

(1) Paust, 11, 4. — Apollod. 3, 14. — Hygin-fab. 130.

Pierre et paraissant appartenir par la grossièreté de son travail à une époque reculée. Pausanias, avant d'entrer dans les propylées, rencontre un temple de Neptune, qui contient une source (peut-être la Clepsydre). Sous les ruines en question on arrive par une descente souterraine également à une source. Mais il est difficile de croire que Pausanias, qui arrivait du côté du théâtre à l'entrée de l'Acropole, eût parlé d'abord d'un temple situé en cet endroit, à moins qu'on n'ait à lui reprocher ici aussi le peu d'ordre qu'il met souvent dans sa narration. Cependant, en avançant plus loin, il rencontre un temple de Thémis, un autre de la Terre *Courotrophos* (qui nourrit les enfans), et un troisième de Cérés *Chloé* (verdoyante). Quand à ce dernier temple, nous apprenons par Aristophane ⁽¹⁾, qu'il était aux portes même de l'Acropole, endedans des gardes (*ἐν τῷ τῶν φυλάκων*). De plus ce temple devait être non loin et du côté de la grotte de Pan ⁽²⁾. Toutes ces circonstances nous portent à croire, que les ruines de pierre poreuse qu'on voit au dessous et à l'Ouest de la Pinacothèque, sont celles du temple de Cérés *Chloé*. Il est à remarquer qu'à l'exception de la présente inscription et de ces ruines, on ne trouve dans l'Acropole que très peu de fragmens de pierres poreuses, qui paraissent tous appartenir à ces mêmes ruines.

19.

Morceau de marbre blanc trouvé à l'Acropole.

. . ε Αθηναία μ' ἀρέθ[ηκε·

Un tel m'a consacré à Minerve.

L'inscription est gravée de droite à gauche en belles lettres, sur les quelles on voit encore distinctement les traces d'une couleur rouge.

20.

Cette inscription est gravée sur une base de marbre du Pentélique, qui soutient une colonne carrée. Elle a été trouvée à Valanidéza, contrée déserte de l'intérieur de l'Attique, vis-à-vis de Carysto en Eubée. Les tumulus nombreux qui couvrent cette contrée prouvent qu'elle est le site d'une ancienne commune. À plus d'une heure vers le Nord-Est se trouve une petite ferme du couvent d'Assomatos, avec des restes peu considérables d'antiquités. On lui donne le nom de *Ῥαφῆνα*, et elle est séparée de la mer par un petit vallon et des salines, qu'on nomme aujourd'hui *ἀλικαὶ τῆς Ῥαφῆνας*. C'est ici sans contredit la situation des anciennes salines dites *Ἄλαϊ Ἀραφηνίδες*, que Strabon aussi semble placer en cet endroit ⁽³⁾, et *Ῥαφῆνα* est le démos d'*Ἀραφῆν* ⁽⁴⁾. Mais la distance de cet endroit aux tumulus en question nous fait conjecturer qu'ils étaient le cimetière de quelqu' autre commune située au Sud d'Araphen et au Nord de Brauron, de l'une de ces petites communes, que Strabon passe sous silence ⁽⁵⁾. Le nom de Valanidéza nous guiderait peut-être à trouver celui de cette commune. Ce nom signifie lieu planté de chênes vallonais. Il y avait anciennement

(1) Lysistr. 235.

(2) ib. 912.

(3) L. IX. 399. A. Il y a en cet endroit une lacune dans le manuscrit de Strabon. Βραυρών, ἔπου τὸ τῆ; Βραυρωνίας Ἀρτεμιδος ἱερὸν . . . νίδες ἔπου τὸ τῆς ταυροπόλου, οὐ Xylander propose de lire. ἱερὸν καὶ ἀλαὶ αἱ Ἀραφηνίδες.

(4) Etien. de Byz. — Harpocr. — Suid. — Chand. Inscr. 2. 4. (C. I. n. 150; et 115. 183).

(5) L. IX. 399. C.

en Attique trois démos, sous le nom de Φηγοῦς, φηγός (1) ou Φηγαία (2), qui avaient la même signification que Valanidéza, car φηγός signifie une espèce de chêne, (quercus oculus). Stuart place Φηγαία ou Φουγαία à l'endroit nommé aujourd'hui Καταρύγι. Φηγός était d'après Etienne au nord d'Halæ; reste donc Φηγοῦς, qui devait être non loin de là, et qui peut bien avoir changé son nom incompréhensible au peuple pour son homonyme vulgaire.

Le tombeau au quel cette inscription appartient est brûlé, et les vases qu'il contenait sont détruits.

Tous les autres tombeaux qui se trouvent dans ce lieu sont dans le même état. Les trois lignes de l'inscription vont de gauche à droite, ce qui indique une antiquité moins réculée. L'inscription contient ces mots:

Λυσεία ἐνθάδε σῆμα πατὴρ Σήμων ἐπέθηκε.

Ce tombeau a été élevé ici à Lyséas par son père Sémon.

Le nom de Λυσείας est apparemment une forme plus ancienne de Λυσίας. Σίμων est un nom bien connu, mais Σήμων ne se rencontre nulle part. On pourrait penser qu'il faut lire πατὴρ σ' ἐμόν, en supposant que Lyséas s'adressât à son tombeau. Mais d'abord la tournure de la phrase en deviendrait vicieuse; ensuite la disposition des mots dans cette inscription nous fait voir qu'elle est métrique, et en effet on peut la scander de la manière suivante:

Λυσεία | ἐνθάδε | σῆμα πα | τὴρ Σή | μων ἐπέ | θεκε.

Elle est un hexamètre complet.

21.

Ce précieux ouvrage a été trouvé dans le même endroit que le précédent. Transporté à Athènes, il fut déposé dans la collection conservée dans le temple de Thésée. Il est composé d'une colonne en marbre, carrée, haute de 2, 4 mètres, large de 0, 455, se retrecissant vers le haut jusqu'à 0, 24, et épaisse de 0, 14 — 0, 12; Cette colonne, qui porte en relief la figure d'un soldat très bien conservée, repose sur un piédestal de 0, 725 de large et 0, 275 de haut, sur une profondeur de 0, 348. Le socle porte cette inscription: Ἀριστίονος. Sur la colonne même, audessous de la figure sculptée, on lit: ἔργον Ἀριστοκλέους. la forme de l'E et de l'N, et plus encore la rigidité des contours de la figure qui appartient à l'ancienne école dédalienne, indiquent une époque antérieure à la 80^e et peut-être même à la 70^e Ol. En effet nous voyons dans le 75^e Ol. Glaukias d'Égine travailler la statue d'un lutteur dans l'attitude d'un homme qui gesticule en l'air (3), ce qui prouve que l'art s'était déjà émancipé des formes obligées du style ancien. Mais Phidias lui-même, dont nous connaissons le style respirant la vérité et la grâce, paraît avoir travaillé dans sa jeunesse, peu après la bataille de Marathon (Ol. 72), la statue de bois aux mains et aux pieds de marbre, de Minerve *Area* pour les Platéens (4).

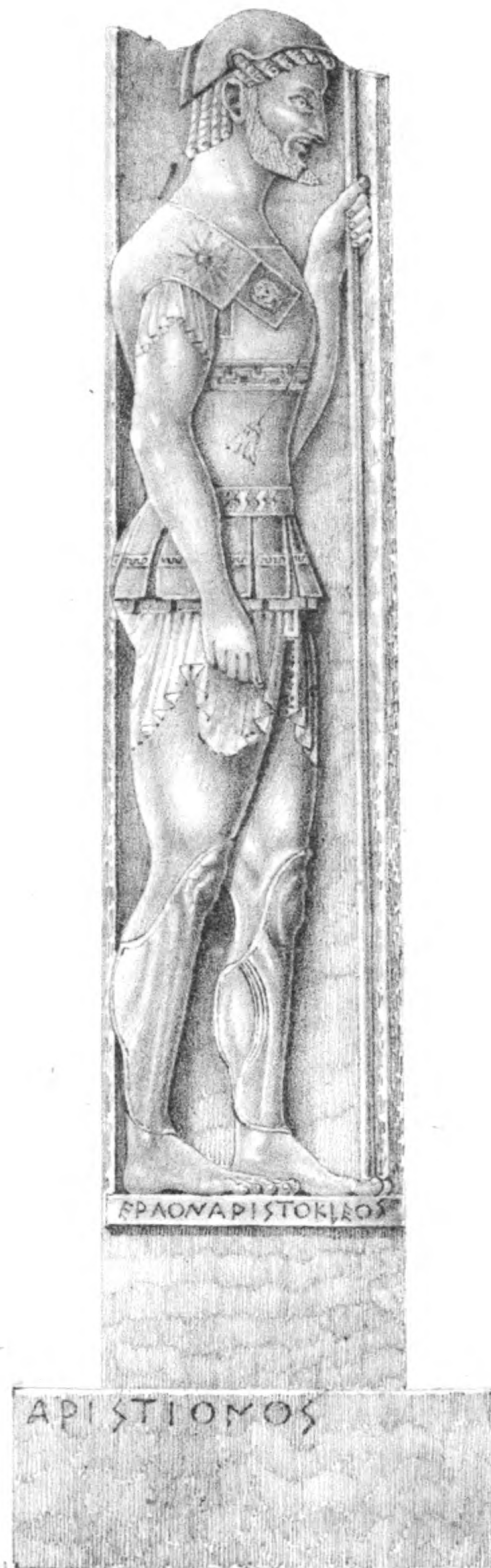
Notre bas-relief doit donc être plus ancien encore. Le nom *Aristion* est, sans contredit, celui du guerrier que nous y voyons représenté. Nous n'avons aucune donnée pour conjecturer quel fut cet individu. Mais l'inscription de la colonne nous dit, que la sculpture est un *ouvrage* d'Aristoclés. Le premier ar-

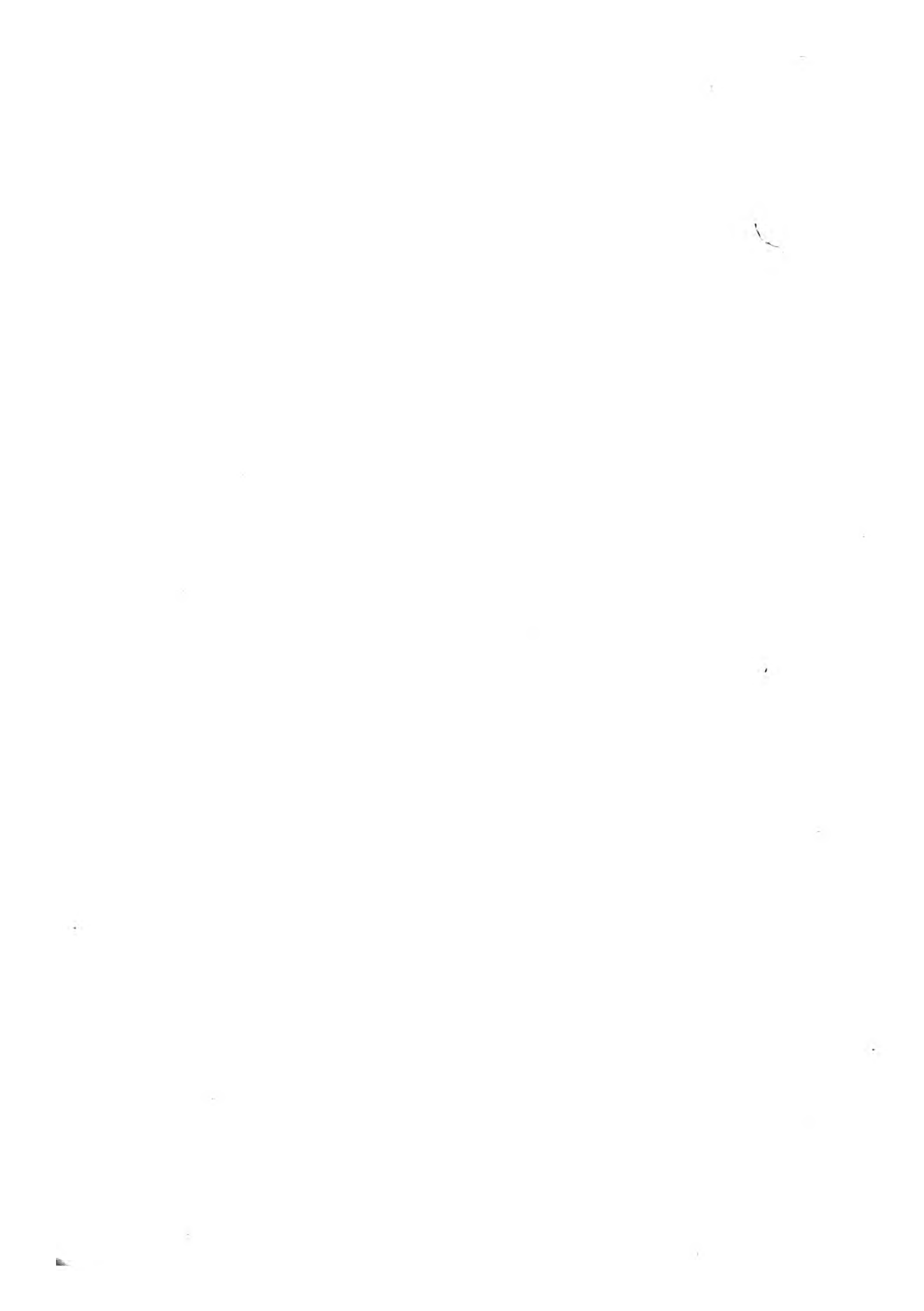
(1) Et. de Byz. Ἄλαι • μεταξὺ Φηγέως τοῦ πρὸς Μαραθῶνι, ce qui suppose un autre démos sous le nom de Φηγέω.

(2) Harpocr. écrit Φουγαία.

(3) Paus. VI, 10. Σκισημαχοῦντος δὲ ὁ ἀνδρὶάς παρέχεται σχῆμα. — Lex. Seg. in Bekk. Anecd. Gr. V. I. p. 323, 322. Add. 196

(4) Paus. IX, 4.





tiste connu sous ce nom est *Aristoclés de Cydonie*, qui vivait, suivant Pausanias (1), avant que Zangle en Sicile n'eût reçu son nouveau nom de Messène. Or cette circonstance est communément placée à la 29^e Ol. c. à d. après la seconde guerre Messénienne, qui finit Ol. 28, 1 (2). Mais tel ne peut être l'âge de notre bas-relief.

Pausanias (3) parle d'un autre Aristoclés, père (et maître aussi sans doute) du sculpteur Cléotas, qui inventa des barres mécaniques aux stades d'Olympie, et qui en était si glorieux, qu'il sculpta sa propre statue et l'érigea à Athènes, avec cette inscription:

Ὅς τὴν ἰππάφρσιν σευ Ὀλυμπία εὔρατο πρῶτος
τεῦξέ με Κλειότας, υἱὸς Ἀριστοκλέους.

Ailleurs (4) il cite un autre Aristoclés, fils et élève de Cléotas (Ἀριστοκλῆς, μαθητὴς τε καὶ υἱὸς Κλειότα). Le même auteur nous apprend (5), qu'Aristoclés (l'un des deux) était de Sicyone, frère de Canachus, et son émule. Enfin il nous dit (6) qu'Aristoclés de Sicyone, enseigna la sculpture à Synnoon d'Égine, qui lui même l'apprit à son fils Ptolichus. De ces données nous pouvons conclure à l'âge de notre artiste (7). Ptolichus fit la statue de Théognétus d'Égine, qui avait obtenu le prix de la lutte parmi les enfans (8). Mais Théognétus était oncle maternel d'Aristomène d'Égine, qui obtint le prix parmi les enfans aux jeux Pythiens et fut chanté par Pindare (9). On voit par cette ode de Pindare que la victoire d'Aristomène eut lieu avant la conquête d'Égine par les Athéniens, qui fut Ol. 80, 3. Théognétus doit aussi avoir vaincu *parmi les enfans* avant son neveu, ainsi que cela est expressément dit dans les vers de Pindare. Ptolichus donc ne peut-être mis plus bas que la 79^e Ol. En remontant de lui à Aristoclés (10), nous devons compter en arrière une vie humaine de 8 Olym. (entre Ptolichus et Synnoon son père) et une vie d'artiste de 5 Ol. (entre Synnoon et son maître Aristoclés), et placer ce dernier à la 64^e Ol. à peu près. Nous savons encore que Canachus et Aristoclés ont travaillé de concert avec Agéladas d'Argos les trois muses qui présidaient aux trois genres de Musique (11). Mais on connaît un ouvrage d'Agéladas représentant le char de Cléosthènes, qui a remporté le prix de quadriges la 66^e Ol. (12), ce qui coïncide avec la date assignée à Aristoclés. Nous avons encore un troisième point fixe pour déterminer l'âge de ce sculpteur. Canachus était le frère de l'un des deux artistes, qui portaient le nom d'Aristoclés. Mais il y avait selon toute apparence deux Canachus, l'un postérieur à l'Ol. 90, et l'autre antérieur à l'ex-

(1) Paus. V. 25.

(2) Paus. IV, 23.

(3) VI, 20.

(4) V, 24.

(5) VI, 9.

(6) Jb.

(7) V. Thiersch Epoch. d. bild. Kunst, 278

(8) Paus. VI, 9.

(9) Pind. Pyth. VIII Ἐπεὶ δ. β. Παλαισμίτεσσι γὰρ ἰχθύων μι-
τραδελφούς, Ὀλυμπία τε Θεόγνη-
τον οὐ κατελέγεις.

(10) Thiersch, Jb. 150.

(11) Paus. II, 10.

(12) VI, 3.

pédition de Xerxés, qui emporta un de ses ouvrages (1). C'est ce dernier qui était le plus fameux, et c'est de lui qu'Aristoclés était évidemment le frère, car Pausanias dit qu'il était l'émule de la gloire de Canachus. Mais l'époque de l'un des deux Aristoclés ainsi déterminée, est-ce l'aïeul ou le petit fils qui doit être placé à la 66^e Ol. et devons-nous remonter ou descendre 16 Ol. pour trouver l'autre artiste portant le même nom? Pausanias nous aidera encore éclaircir ce point. Il nous apprend (2) que le sculpteur Pantias était le septième élève en ligne droite d'Aristoclés de Sicyon. Or Pantias était contemporain de Naukidés, ou un peu plus jeune que lui; car ces deux sculpteurs firent à Olympie les statues, l'un d'Aristéus d'Argos, et l'autre de Chinon, son père, qui paraissent avoir remporté ensemble le prix à la même Olympiade. Pline (3) d'un côté place Naukydés à la 95^e Ol. et Pausanias de l'autre lui attribue (4) une statue d'Euclés, petit-fils de Diagoras et neveu de Dorieus (5). Mais ce Diagoras vainquit la 79^e Ol. (6), et Dorieus les trois Olympiades 87, 88 et 89 (7), ce qui place Naukidés, et par conséquent aussi Pantias dans les Ol. 95—100. Si nous remontons maintenant de l'Ol. 95 à l'Ol. 66, à laquelle nous avons vu que l'un des Aristoclés a vécu, nous avons 29 Ol. ou 5 vies d'artistes à peu près de 5 Ol. chacune. Cet Aristoclés doit donc être le fils et non point le père de Cléetas, car de lui à son grand père, Aristoclés I (Ol. 55) il y aurait encore 2 artistes, qui rempliraient exactement le nombre de 7 sculpteurs, dont parle Pausanias. Le bas-relief que nous reproduisons ici paraît être l'ouvrage d'Aristoclés le petit fils de l'ancien Aristoclés, fils de Cléetas, et frère de l'ancien Canachus, d'abord parceque celui-ci était beaucoup plus renommé comme sculpteur que son aïeul que nous n'avons vu mentionné que dans l'inscription de la statue de Cléetas, ensuite parceque le caractère des lettres de l'inscription approche bien plus de la 70^e que de la 50^e Olympiade. Qu'Aristoclés fût natif de Sicyon, et non pas d'Athènes, n'est pas une circonstance à objecter, car c'est à Athènes que Cléetas, son père, a consacré la statue à la mémoire de son invention des barres mécaniques, et on voyait de lui sur l'Acropole la statue d'un homme avec les ongles d'argent (8).

L'ouvrage d'Aristoclés conservé dans le Musée d'Athènes est un des documens les plus intéressans de l'histoire de l'art, non seulement comme la production d'un sculpteur des plus renommés de l'antiquité, mais aussi comme un échantillon précieux de l'école de Sicyon qui a précédé immédiatement celle de Phidias.

22.

Piédestal trouvé à Athènes en 1830,

[? Ωιδε] φ[ιληρ ἄλογορ Μύρων] ἀρέθου
 κε θαροῦσαν: Α [αμπι] τὸ αἰδοίην γῆς ἀπ-
 ο πατρώης. Ἐρδοιος ἐποίησεν.

(1) Analac. gr. V. II, p. 15 — Brunck Anthol. gr. T. II. p. 15.

(2) Paus. VI. 10.

(3) H. N. sect. 19.

(4) Paus. VI, 6.

(5) Paus. VI, 9.

(6) V. comment. de Pindar. Ol. VI.

(7) Corsinis, dissert. agon. p. 128.

(8) Paus. I, 24.

(Myron) a consacré ici (la statue) de la pudique (Lampito, son épouse chérie) morte loin de sa terre natale. Endæos est le sculpteur.

Il est évident que cette inscription est métrique: elle est composée d'un hexamètre et d'un pentamètre ainsi qu'il suit:

- υ υ - υ υ - υ υ - υ υ - υ υ - υ
 ἀνέθηκε θανούσαν
 - υ υ - - - - υ υ - - -
 Λ . . ο αἰδοίην, γῆς ἀπὸ πατρίδος.

L'adjectif *αἰδοίην* doit nécessairement être précédé dans la construction présente d'un substantif ou d'un nom propre. J'ai écrit *Ἀ(αυπιτ)ῶ*, ou tel autre nom formant un dactyle commençant par un Λ et se terminant par un Ο. C'est un nom Lacédémonien (1), et l'inscription dit expressément que la personne à la quelle le monument était dédié, n'était pas de l'Attique. Le même adjectif me fait supposer que le monument était élevé par un époux; Myron ou tel autre nom qui remplirait la mesure, à sa femme.

La forme de l'Ε et du Θ indique une époque antérieure à la 80^e Ol. Mais les autres lettres ne sont pas d'une antiquité très reculée et nous croyons devoir placer cette inscription après la 70^e Ol. Une autre donnée peut nous guider à en déterminer la date avec plus de précision; c'est le nom du sculpteur *Ἐρδοῖος*. Pausanias nous apprend qu'Endæos (2) était un élève de Dédale, et l'avait même accompagné en Candie; que cet Endæos avait aussi sculpté la Minerve assise, placée sur l'Acropole près du temple d'Erechthée, et qui fut dédiée par Callias. La première affirmation de Pausanias n'est d'aucune conséquence. Dédale, si un personnage de ce nom a jamais existé, a fleuri 15 siècles avant J. C. Plus tard ce nom devint la personnification de l'ancienne époque de sculpture, de cette période transitoire, où l'art se dégagant de l'uniformité austère des contours Égyptiens, commençait déjà à prendre des formes moins gênées et plus gracieuses, qui devinrent le caractère proéminent de la sculpture Grecque. Aussi dans les traditions de l'art qualifiait-on d'élèves ou de contemporains de Dédale tous les artistes qui ont vécu à des siècles éloignés les uns des autres, mais qui suivaient encore ce style obligé des formes primitives. C'est ainsi que Smilis (qui paraît avoir vécu au commencement des Olympiades), Léarque de Régium (plus ancien que lui), Dipænus et Scylis (Ol. 50) sont tous réputés élèves de Dédale (3). Cette qualification ne désignant donc que l'école, il nous reste toujours à chercher l'époque à laquelle Endæos a fleuri.

Nous avons vu qu'il était contemporain de Callias; mais de quel Callias? Nous en connaissons plusieurs de ce nom à Athènes. Trois surtout étaient très distingués par leurs richesses, et en état d'employer les plus fameux artistes de leur temps pour décorer l'Acropole d'une belle statue. Le premier vivait sous la 54^e Ol. (4). Mais le caractère graphique de la présente inscription nous prouve qu'Endæos ne peut avoir été le contemporain de ce Callias. Il faut donc descendre à son petit-fils, Callias le *λακκόπλουτος* (le richard), surnom qui a fait répéter plus tard sur son compte, qu'un Perse lui avait montré à Marathon un immense trésor au fond d'un puit, et qu'il massacra le Perse pour s'en emparer (5). Quand mé-

(1) Aristoph. Lysistr.

(2) I, 26, 2.

(3) Thiersch. Ep. der bild. Kunst. 47.

(4) Hérod. vi, § 121 — Schol. d'Aristoph. Ois. v. 284.

(5) Plut. Arist. 5. — Schol. Aristoph. Nuées, 65. — Hesych., Suid., Phot. dans *λακκόπλουτος*.

me cette anecdote ne serait que controuvée, elle prouverait toujours la réputation d'opulence, dont jouissait ce Callias, qui avait peu besoin de ces trésors acquis par un crime. Il était l'héritier de la maison la plus riche et la plus importante d'Athènes, et on sait qu'il laissa à son fils une des plus brillantes fortunes (1). Le petit-fils de Callias II était Callias III. Il hérita des trésors de son père, mais ses prodigalités le ruinèrent bientôt. Il mourut dans la misère après la 102^e Olympiade (2). Cette date est évidemment postérieure à notre inscription, comme celle de Callias I lui était antérieure. Endœus doit donc être placé entre ces deux Callias, et par conséquent il doit avoir vécu sous Callias II (Ol. 72). D'ailleurs on voyait dans l'Acropole une autre offrande de Callias; c'était une statue de Vénus, travaillée par Calamis (3). On ne peut douter qu'elle n'eût été dédiée par ce même Callias car Pausanias aurait eu soin de nous avertir du contraire. Or Calamis florissait du temps de l'invasion des Perses, et travailla des statues en bronze pour Pindare (4) et pour Hiéron (5). Endœus donc, qui travailla pour le même Callias, fut un contemporain de Calamis, et florissait de la 70^e à la 80^e Ol.

Devant le temple d'Erechthée, à l'endroit même où il est dit que la statue d'Endœus avait été élevée, on a trouvé, dans les dernières fouilles une Minerve assise, du style dédalien. D'après le témoignage d'Athénagore (6) celle d'Endœus était en bois d'olivier. Il est bien probable qu'Athénagore, n'entendait parler que de l'ancien δῦπετὲς ἄγαλμα de Minerve; mais si on voulait admettre son assertion, on pourrait supposer, qu'après l'incendie du temple d'Erechthée sous l'archonte Callias (Ol. 93,3) (7), la statue fut retablie en pierre, et que par une raison religieuse on a exactement imité dans ce nouvel ouvrage la forme de l'ancien.

23.

Piédestal de marbre blanc, trouvé en 1837 à l'Acropole, non loin des Propylées.

(Ἄλ)κίσιος
ἀνέθηκεν
κιθαρῳδός.
Νησιώτης.

« *Alcibios, le cithariste a offert. Nésiotés (a sculpté).* »

24.

Piédestal rond de marbre du Pentélique, haut de 1' 4" , ayant une circonférence de 4' 9" .

Καλλί(ας καὶ (᾽Ο)ψιο(ς ἀν)εθέτην
τῆ ἀθηναία ἀπαρχὴν ὄσθεν.
Κρίτι)ος καὶ Νησιώτης ἐποιήσατήν.

*Callias (?) et Opsios d'Oa ont offert ce monument en prémice à Minerve.
Critios et Nésiotés l'ont travaillé.*

25.

Piédestal de marbre blanc, haut de 0, 31 m. , large de 0,72, et long de 0, 36, trouvé entre les Pro-

(1) Andoc. d. myst. — Isocr. π. τ. ζευγ. 13. — Plut. Alcib. 8.

(2) Diod. XV, 51.

(3) Paus. I. 23, 2.

(4) Paus. IX, 16, 2 — Pindar, est mort Ol. 83, 4.

(5) Paus. VI, 12, 1. — VIII, 42, 4. Ce monument fut consacré à Olympie, Ol. 78, 2.

(6) Legat. pro christ. 14, p. 60, sq. ed. Dechair.

(7) Xénop. Hellén. 1, 6.

pylées et le Parthénon. On y voit encore un talon en cuivre, qui appartenait à la statue, la quelle pour cette raison paraît avoir été faite de métal.

Ἐπι(γ)άρινο(ς ἀνέ)θ(ηκε)ν ὁ ἐ(πλιτ)ο(δρῶ)μ(ος).

Κριτίος (κ)αὶ Νησι(ι)ώτης ἐπο(ιησάτ)ην.

Epicharinos vainqueur à la course avec les armes a offert cette statue. Critios et Nésiotés l'ont travaillé.

Les trois inscriptions 23, 24, 25 ont cela de commun que les statues aux quelles elles se rapportent ont été faites par le même sculpteur Nésiotés, ou Nésotés, qui travailla les deux dernières de concert avec Critios.

La première, N. 23, est une offrande d'un cithariste, dont le nom mutilé était évidemment Alcibios; Nésiotés est le nom du sculpteur; le caractère des lettres (Θ, Ρ, Ε) indique à peu près la 70^e Ol. La seconde, N. 24, est une offrande à Minerve, faite par deux individus; Il ne reste du premier nom que la terminaison ΙΑΣ. Le nom Καλλιίας remplit exactement la lacune. Le second nom (dont toutes les lettres ont depuis disparu par un malheureux accident) était Ὀψιος. Dans l'inscription s. N. 8 nous avons rencontré le nom Ὀψιάδης (Opsiadés, fils d'Opsios). Il nous paraît qu'il y a encore une connection entre ces deux inscriptions. N. 8 parle de deux hommes qui ἀνεθέτην ἀπαρχὴν τ' Ἀθηναίᾳ N. 24, qui est un peu postérieure à celle-la par le caractère de ses lettres, parle dans les mêmes termes de deux hommes qui ἀνεθέτην τῇ Ἀθηναίᾳ ἀπαρχήν. Cette similitude des inscriptions et des noms paraît indiquer une certaine affinité entre les personnages; de l'un et de l'autre; Ὀψιάδης (N. 8) était fils d'un certain Ὀψιος, (puisque ce nom existe, N. 24); Mais il était très usité chez les Grecs que les petits-fils prissent les noms de leurs grands-pères, comme Callias était fils d'Hipponique fils de Callias (N. 22) et comme Aristoclés était fils de Cléetas fils d'Aristoclés (N. 21); de même Opsios (N. 24), pouvait être fils d'Opsiadés, fils d'Opsios, et avoir consacré avec un autre, . . . ΙΑΣ une offrande à Minerve, de même que son père l'avait fait avec Ἐόρτιος (peut-être père de . . . ΙΑΣ), en employant la même formule. Ces individus étaient de la commune d'Oa. Les artistes qui ont sculpté l'offrande étaient . . . ΟΣ, (que nous retablissons de N. 25 en Κριτίος), et Nésotés, qui est certainement le même que Nésiotés, et a été écrit ainsi soit par un oubli du lapidaire, soit par un défaut de prononciation qui lui était propre. La troisième inscription (N. 25), qui fut publiée d'abord par M. Pittakis dans le journal arch. (1838), et ensuite par M. L. Ross (1839) dans sa lettre à M. Thiersch, est plus importante en ce qu'elle se rapporte à une statue dont Pausanias fait mention lorsqu'il énumère les plus beaux ouvrages qu'il avait vus dans l'Acropole; Ses paroles sont (1): Ἀνδριάντων δὲ ὅσοι μετὰ τὸν Ἴππον (le cheval Durien, N. 26) ἐστήκεσαν, Ἐπιχαρίνου μὲν ὀπλιτοδρομεῖν ἀσκήσαντος τὴν εἰκόνα ἐποίησε Κριτίας. Plusieurs éditions divisent le nom de ce vainqueur à la course en Ἐπι Χαρίνου, et font de Charinus un archonte (2). Domitius Calderinus écrit dans sa traduction: *Epicharmi*, et Amasæus qui a puisé dans les manuscrits grecs: *Epicharmi*, qui approche beaucoup d'*Epicharini*. Le Manuscrit de Moscou offre Ἐπιχαρίνου, et les meilleures éditions modernes ont suivi cette version. C'est à M. Pittaki qu'appartient l'honneur d'avoir déchiffré le premier le nom un peu effacé d'Epichariños sur la pierre, et d'avoir par conséquent découvert que le piédestal en question, était celui-là même qui, selon Pausanias, portait la statue du vainqueur à la course avec les armes. Notre inscription ne s'écarte de Pausanias que sur un seul point; elle nomme deux artistes au lieu d'un, et de plus elle nom-

(1) Paus. I, 23.

(2) V. Ed. Fried. Facius, Leips. comm.

« *Cylon a élevé ce tombeau à ses enfans décédés, en mémoire de sa tendresse.* »

La forme des lettres de cette inscription, qui est très ancienne, nous reporte vers ce Cylon qui vers la 45° Ol. attenta à la liberté de ses concitoyens. Mais pour conclure à l'identité du personnage il faudrait pouvoir prouver que Cylon était du bourg des Pœaniens, et qu'il avait un fils ou des fils morts avant son entreprise téméraire; car il n'est pas probable qu'après s'être échappé de l'Acropole il eût trouvé sûr de rester dans l'Attique (1).

Nous rencontrons dans cette inscription plus d'une irrégularité, que nous croyons devoir attribuer à l'inexpérience du lapidaire. Rien ne nous autorise à admettre que le peuple de l'intérieur de l'Attique eût employé le datif Παίδω, qui suppose un nominatif Παῖδος, au lieu de Παίδι, qui vient du nominatif Παῖς. Mais le mot ΘΑΝΟΤΟΙ pour θανόντι est plus extraordinaire encore, car comme participe, il n'est pas susceptible de variations qui dépendent du caprice du peuple. Aussi ce mot nous donne une preuve non équivoque de l'inexactitude du sculpteur dans l'omission de l'N de la seconde syllabe. Le mot μνήμα est un autre exemple de la négligence avec laquelle cette inscription est tracée, quoique ses lettres soient très belles et très-lisibles. Ce mot est écrit μνήμα, et le lapidaire s'étant sans doute aperçu de son erreur, s'est borné à effacer le T sans le remplacer par un N, pour le quel il n'y avait pas assez d'espace. Cependant, malgré l'ignorance dont nous devons justement taxer le sculpteur de cette inscription, il serait toujours difficile d'expliquer comment il a pu altérer les terminaisons des deux datifs en I, en ajoutant un O à chacun. Nous croyons donc plus probable que son intention était d'écrire Παίδων . . . θανόντων, et qu'avec son inattention ordinaire il oublia de mettre les deux autres traits aux N finaux, et les remplaça ainsi par des I. Φιλημοσύνη est un mot poétique, qui aussi bien que l'arrangement entier de l'inscription nous fait croire qu'elle était censée être un distique. Mais elle ne présente pas moins d'imperfections sous le rapport du mètre que sous celui de l'exécution graphique. En effet elle devrait être scandée de la manière suivante:

- υ υ - - - - υ υ - υ υ - -
 Σῆμα τό| δε Κύ| λῶν παί|δων ἐπέ|θηκε θα|νόντων.
 - υ υ - υ υ -
 μνήμα φι|λημοσύ|νης.

Mais la syllabe δε du second pied est brève au lieu de longue. Ἐπέθηκεν aurait dû aussi être écrit sans l'N final, qui ne fut peut-être ajouté que par un nouvel oubli du sculpteur. Mais le premier hexamètre n'est possible que dans le cas où ΠΑΙΔΟΙ ΘΑΝΟΤΟΙ sont des génitifs pluriels. Si c'étaient des génitifs singuliers « Παῖδος . . . θανόντος », ou bien des datifs « παιδί θανόντι » ou même παιδω », le 4° pied serait un tribraque au lieu d'un dactyle, de même que le second pied est un iambe au lieu d'un spondée, et l'harmonie serait ainsi totalement détruite. La seconde partie du pentamètre est effacée; elle contenait peut-être le nom du sculpteur.

28.

Dans un village ruiné de l'Attique, entre Brauron et Liopesi. L'inscription est très difficile à déchiffrer. La copie que nous en donnons ici est due à M. Prockesch d'Osten; et nous n'avons pu la vérifier.

(1) V. Herod. V. 71. — Thucid. I, 127.

ΣΕΜΑΦΡΑ ΎΡΚΟΕΙΔΙ
 ΚΟΡΕΧΕΚΟΡ|Ο ΝΑΙ
 ΑΠΕΙΑΝΤΙΑΑΝΙΑ
 ΓΑΡΑΟΕΨΝΤΟΥΤΟ
 ΓΑ>ΜΟΝ . . . ΜΑ

Il est très difficile de tirer aucun sens de ce fragment. La première ligne semble contenir: Σῆμα φρ(ε)-
 ἀρχου εἰμί, si le second mot est un nom propre. Dans la seconde ligne on doit peut-être reconnaître:
 Κόρη (μ') ἐχώσατο Μα . . . Dans la 3^e on distingue le mot ἀντία. Le premier mot est-il (ἐν ν)άπη? La 4^e
 ligne paraît être: Παρά θεῶν τοῦτο. Dans la cinquième enfin on peut distinguer ἀ)πασμὸν. Si ces con-
 jectures sont vraies, l'inscription doit être d'une époque très reculée, lorsque le Κ tenait lieu de Χ. Voyez
 cette inscription plus tronquée et plus incomplète encore dans C. I. n. 28, publiée sur la copie de Four-
 mont.

29.

Sur une porte d'église dans le même endroit:

ΝΕΚΑΠΙΣΤΟΣΟΦΥΣ
 Οἴνεκα πιστός ἔφυς.

Parceque tu as été fidèle. C'est un fragment d'un vers.

30

Sur une tour dans les Mesogæa de l'Attique:

ΞΟΡΟΗ

ὄρος, borne, le terme qui marquait les frontières des propriétés foncières chez les anciens. Suivi du
 nom d'une divinité, il indiquait les bornes du domaine d'un temple ou d'un lieu sacré.

31.

À Cacosî, l'ancien Thisbé, sur le golphe de Corinthe. J'en dois également la copie à M. Prockesch
 d'Osten.

ΑΣΤΟΙ . . ΑΙ ΨΣΕΝΟΛΣΙΦΑΝΕΣΦΙΛΟ
 Ι ΠΟΤΑΡΙΣΣΤΕΒΟΝΕΝΠΡΟΜΑΨΟΙ

. . . ἀ)στοῖ(ς) καὶ χσένοισι φανεις φιλο(ς) . . .
 . . . ποτ' ἀρισστεύων ἐν προμάχοι(ς) . . .

C'est l'éloge funebre de quelqu'un qui pendant la paix s'était montré l'ami ou le protecteur des cito-
 yens et des étrangers (φίλος εἰ φιλόφρων) et qui se distinguait pendant la guerre dans les premiers
 rangs des combattans. La forme du Ψ, l'E au lieu de la diphtongue EI, prouvent l'antiquité de cette
 inscription; les deux ΣΣ d'ἀρισστεύων sont aussi à remarquer. V. ΑΡΙΣΣΤΟΔΑΜΟΣ C. I. n. 13, et 25.
 χσένοισι est ξένοισι, car χσ et φσ remplaçaient chez les Athéniens, avant la grammaire d'Euclide les lettres
 doubles ξ et ψ. Grégoire de Corinthe en parlant du dialecte éolique, dit (§. 39): Ἀντι δὲ τοῦ ξ, κσ προ-
 φέρουσι, ξένος, κσενος, καὶ ἀντι τοῦ ψ, πσ, Πέλοπψ, Πέλοπσ. Au lieu du ξ, ils (les éoliens) prononcent κσ,
 comme ξένος κσένος, et au lieu de ψ, πσ, comme Πέλοψ, Πέλοπσ. Pour que ce grammairien remarque

comme une particularité de dialecte que les Eoliens prononçaient $\kappa\tau$, $\pi\sigma$, il faut que les Athéniens eussent eu une autre prononciation de ces deux lettres. En effet nous voyons ici qu'on écrivait et par conséquent qu'on prononçait aussi $\chi\sigma$ pour ξ . Nous avons eu plus haut, N. 8, et 24 $\phi\sigma$ pour ψ , et nous rencontrerons plus loin des exemples nombreux de cet atticisme.

32.

Inscription trouvée à Carthæa de l'île de Céos, dans un mur à l'Est de la ville actuelle. Elle est tracée sur un marbre long de 22', haut de 4 $\frac{1}{2}$ '. Elle fut copiée par M. Brœnstedt, et publiée en 1819 par le *Logios Hermès*, journal grec moderne de littérature (p. 56). Elle fut aussi comprise dans le C. I. s. n. 41. La présente copie qui offre quelques différences dans la forme des lettres, est due à M. Prokesch d'Osten.

ΔΡΑΝΟΣ
Ε~ΚΑΙΡΟΣ
Σ+ΕΝΗΡΕΙΟΣ
ΕΥΔΗΜΟΣ

Ce sont des noms propres. Ο(ύ)ρανός, Εύκαιρος. Σφινήρειος. Εύδημος. Les lettres ne sont pas d'une haute antiquité.

33.

Trouvée à Égine. Copie de M. Prokesch d'Osten. C'est un socle écrit sur ses trois cotés, mais de manière à ce que les trois lignes se suivent sans interruption.



Κωλιάς (au singulier) était le promontoire de l'Attique qui terminait le Phalère. Un temple de Vénus y était érigé. Si au lieu de Κωλιάδαις nous avions ici Κωλιάδι, nous aurions compris à *Vénus Colias* ou au promontoire *Colias*. Nous ne savons pas qu'on employât aussi la forme plurielle pour désigner ce promontoire. D'ailleurs Κωλιάδαις est une formation vicieuse pour Κωλιάσι(1). Άβαίος était un des surnoms d'Apollon, d'Άβαί, ville de la Béotie, détruite pendant l'invasion des Perses. On peut donc comprendre l'inscription ci-dessus de la manière suivante:

Κωλιάδαις Άβαίον έποίησε Άλτιμος.

Altimus a sculpté l'Apollon Abéen, pour le (temple du) promontoire Colias.

Mais Κωλιάδαις sousentend peut-être aussi νύμφαις, ou telles autres déités féminines, qui pouvaient aussi avoir leur temple à Colias, sans qu'il en soit fait mention par les auteurs anciens.

Άβαίων serait alors un nom propre, et l'inscription serait ainsi expliquée:

Κωλιάδαις Άβαίων. Έποίησε Άλτιμος.

Habéon aux (nymphe)s Coliades; Altimus est le sculpteur.

Ou bien on peut admettre que l'un des côtés contient le nom de la personne qui consacre la statue; le

(1) V. N. 85, Τριμίαιον pour Ταμίαις, et N. 109, Έπιστάτεσιν pour έπιστάταις.

côté opposé celui de la divinité à la quelle elle est consacrée; et le troisième enfin celui du sculpteur. On aurait ainsi:

Ἄλτιμος. Κωλιάδαις. Ἀβείων ἐποίησε.

Altimus aux (nymphes) Coliades. Habéon est le sculpteur.

Le nom d'Altimus et celui d'Habéon nous sont également inconnus. Pline (1) parle d'un peintre *Habro* « qui *Amicitiam et Concordiam pinxit, et Deorum simulacra.* » Il ne nomme pas sa patrie et son époque, et nous apprend seulement qu'il était le père de Nessus. Peut-être au lieu de *Habro* faut-il lire *Habæo*. La diphthongue *οι* d'*ἔποίησε* et la formation de *Κωλιάδαις* n'indiquent pas une antiquité reculée.

34.

Trouvée à Égine; copiée par M^r. Prockesch d'Osten. Elle est écrite sur une colonne de marbre dans le sens de sa longueur.

ΗΟΣΤΟΔΑΓΑΛΜΑΝΕΘΕΚΕ
 ΦΙΛΟΣΤΡΑΤΟΣΕΣΤΟΝΥΜΑΥΤΟΥ
 ΠΑΤΡΙΔΕΤΟΙΤΕΝΟΔΑΜΟ
 ΦΟΟΝΟΝΥΜΑ

Ὅς τόδ' ἄγαλμ' ἀνέθηκε, Φιλόστρατος ἔστ' ὄνυμ' αὐτοῦ·

Πατρι δὲ τῷ τήνου Δαμοφύων ὄνυμα.

Celui qui a consacré cette statue a pour nom Philostratus; le nom de son père est Damophon.

C'est un distique composé d'un hexamètre et d'un pentamètre. Le dialecte en est éolien. La forme du Γ de l'Ε et du Θ, ainsi que la diphthongue ΟΥ à la fin d'un mot n'indiquent pas l'antiquité la plus reculée. Néanmoins l'Ο de Τήνου, remplaçant l'ΟΥ, est d'une bonne époque.

35.

À Coronée; copie de M^r. Prockesch d'Osten.

ΦΟΙΣΙΑΣ

Φοισίας, nom propre; le même nom, ou dérivant de la même source que Φοίτιος, le fils d'Alcméon (2), fondateur de Phœtie, une ville en Acarnanie.

(1) H. N. XXXV. 11.

(2) Et. de Byz. — Pol. V, 7.



SECTION B.

DE LA 80^e A LA 94^e OL.

CHAPITRE 1.

OFFRANDES PIEUSES.

36.

Fragment de marbre blanc trouvé sur l'Acropole. Par la forme des lettres cette inscription doit être placée entre la 80^e et 86^e Ol. On y lit :

Πείκων, Ἀνδρο(κ)λήτης
ἀνεθέτην Ἀθηναί(α).

Peicon et Androclés ont offert à Minerve.

Le nom propre Πείκων n'est pas usité ; Il est évident qu'il est dérivé de πείκω (πέκω, πῶκος) tondre, et signifie « le tondeur. »

37.

Fragment d'un piédestal de marbre, trouvé à l'Ouest du Parthénon.

. . . ομίδης, Ἑβδομίας Λευκολοφίδω ἀνεθέτην.

Le premier nom n'est pas lisible en entier; le second, sans doute un nom d'homme, est très rare. Une particularité de cette inscription est l'Ω qui termine le troisième mot, et qui ne paraît pas s'accorder avec le caractère paléographique des autres lettres. Nous supposons que cette inscription appartient à une époque où cette lettre commençait déjà à être connue, mais n'était encore en usage que dans des cas exceptionnels, p. e. comme ici pour marquer le nombre deux. L'inscription ci-dessus devrait donc être expliquée :

. . . . *omidés et Hebdomias, fils de Leucolophas ont dédié (cette statue).*

On connaît sous le nom de Leucolophidés le père du général Athénien Adimante⁽¹⁾, qui fut pris au combat naval d'Aegos-Potamos (Ol. 93, 4). Aristophanes parle dans les Grenouilles, comédie jouée l'année même de cet échec, d'Ἀδιμάντου τοῦ Λευκολόφου, jouant évidemment sur le nom du père de ce général. Mais Leucolophidés n'était lui-même peut-être qu'un nom patronymique, indiquant simplement que le père d'Adimante qui pouvait avoir un autre nom quelconque était fils de Leucolophas⁽²⁾. Le mot Λευκολοφίδω, mis au nombre deux et à la place d'un adjectif dans la présente inscription, paraît avoir cette même signification. Nous pourrions donc supposer que . . . ομίδης et Ἑβδομία; étaient deux frères Leucolophidés, ou fils de Leucolophas, et que l'un d'eux était le père d'Adimante. D'après cette hypothèse l'époque de la présente inscription serait peut-être la 85^e Ol., ainsi que son caractère lapidaire semble aussi l'indiquer.

(1) Plat. Protag.

(2) Aristoph. Ecclés. 643.

38.

Piédestal de marbre trouvé non loin de l'Académie à Sépolia.

. . . δὲς Ἀνδρίδου εἰμί.

Je suis . . . dée fils d'Andridés.

Le premier nom peut avoir été Τυδεύς. La diphthongue *ei* désigne une antiquité pas trop reculée. On peut reconnaître dans ces mots une offraude pieuse, ou une inscription funéraire.

39.

Petite colonne cannelée d'1' 2" de long, ayant 16 cannelures sur une circonférence de 1' 8". Elle fut trouvée en 1836 à l'Est du Parthénon. L'inscription est gravée dans les creux des cannelures, et on voit dans les lettres, comme dans N. 19. les traces d'une couleur rouge. On y lit:

Μηχανί(ος

ἀνέθηκεῖν

ὁ Γραμματεὺς.

« *Méchanios le secrétaire a dédié.* » On ne saurait dire de quelle autorité Méchanios était le secrétaire. L'était-il du sénat, ou des Prytanes? Nous pouvons affirmer qu'il ne remplissait pas ces fonctions auprès des questeurs qui avaient entre leurs mains les trésors sacrés de Minerve, car nous verrons prochainement que les noms de tous les secrétaires de cette époque sont connus.

40.

Colonne grossièrement taillée, formant une seule pièce avec son chapiteau. Elle fut trouvée au Sud des Propylées. Sur la surface supérieure du chapiteau on voit deux enfoncements qui servaient à y fixer la statue. Sur son côté antérieur on lit Τυμόθιος Ἀναφλύστιος. Il serait peut-être oiseux de chercher quel pouvait être cet individu. Pausanias⁽¹⁾ parle à la vérité d'une statue de Timothée, fils de Conon, élevée à l'Acropole. Mais l'apparence de la colonne et le caractère des lettres indiquent une époque antérieure à la 100^e Ol. Le poète comique de ce nom cité par Suidas est aussi postérieur à cette époque.

La supposition la plus plausible qui nous reste est que cette colonne eût porté un ouvrage du sculpteur Timothée, à qui Pausanias attribue une statue d'Esculape à Trézène⁽²⁾. Pline⁽³⁾ parle à la vérité d'un Timothée qui a travaillé avec Scopas, Bryaxis et Leocharés le Mausolée en Carie; Mais rien ne prouve l'identité de ce Timothée avec celui de Pausanias; Vitruve⁽⁴⁾ en parlant de la construction du Mausolée nomme Praxitèle à la place de Timothée, en ajoutant que *quelques auteurs* ont prétendu que c'était Timothée qui y avait travaillé. Pline lui-même, nomme dans un chapitre précédent⁽⁵⁾ plusieurs ouvrages de Timothée, entendant sans doute parler d'un autre sculpteur de ce nom qui avait fleuri antérieurement. Nous pensons que celui-ci est le notre, et qu'il faut le placer entre la 80^e et la 90^e Ol.

Anaphlystos était une des communes de l'Attique. Strabon la place entre le Phalère et le cap Sunium

(1), I, 3, et 24.

(2) Paus. II, 23.

(3) H. N. XXXVI, 5 sec. 4.

(4) VII pref. § 13.

5) XXXIV, 8, 19.

(1). 'A l'endroit même indiqué par cet auteur on voit actuellement les restes d'un ancien démos, et une ferme du couvent de Césariani, située non loin de là, porte encore le nom d'Anavysos, qui n'est évidemment qu'une corruption d'Ἀνάφυστος.

41.

Piédestal composé de 6 blocs de marbre blanc; on en trouva les 5 au Sud-Est des Propylées. Ils ont chacun 6' de long sur 3' de large et 1 $\frac{1}{2}$ d'épaisseur. L'inscription est gravée sur deux blocs qui ont été retrouvés à peu de distance l'un de l'autre et renversés tous les deux.



Χαιρέδημος Εὐαγγέλου ἐκ Κοίλης ἀνέθηκεν. Στρογγυλίων ἐποίησεν.

« Chérédémus fils d'Evangélos de Célé a consacré. Strongylion a travaillé. »

Cette inscription est très remarquable. Le Scholiaste d'Aristophane en commentant ce vers des oiseaux (2) :

» Ἰπῶν ὑπὸντων μέγεθος, ὅσον ὁ Δούριος »,

« Ayant des chevaux grands comme le cheval Durien, »

dit :

« οὐ πιθανὸν κοινῶς λέγειν αὐτὸν, ἀλλὰ περὶ τοῦ χαλκοῦ τοῦ ἐν Ἀκροπόλει. Ἀνέκειτο γὰρ ἐν Ἀκροπόλει Δούριος ἵππος, ἐπιγραφὴν ἔχων. « Χαιρέδημος Εὐαγγέλου ἐκ Κοίλης ἀνέθηκεν. » Δύναται δὲ καὶ ὁ ἐν Ἰλίῳ λαμβάνεσθαι. Ἐν Ἀκροπόλει δὲ χαλκοῦς ἵππος ἀνέκειτο κατὰ μίμησιν τοῦ Ἰλιακοῦ ».

« Il n'est pas probable que le poète parle ici d'un cheval Durien en général; il entend sans doute parler du cheval en bronze qui se trouvait sur la Citadelle. Car on voyait dans la Citadelle un cheval Durien, portant cette inscription: « Chérédémus, fils d'Evangélos de Célé a consacré. On peut entendre aussi le cheval d'Ilion. Mais dans la Citadelle il y avait un cheval en bronze en imitation de celui d'Ilion. »

Nous retrouvons donc l'inscription même citée par le scholiaste d'Aristophane, avec l'addition du nom du sculpteur, et nous ne pouvons douter que ce piédestal ne soit celui du cheval Durien. D'autres auteurs parlent également de ce cheval Durien. Pausanias (3) dit: ἵππος δὲ ὁ καλούμενος Δούριος ἀνέκειτο χαλκοῦς. . . λέγεται δὲ ἕξ γε ἐκεῖνον τὸν ἵππον, ὡς τῶν Ἑλλήνων ἔνδον ἔχοι τοὺς ἀρίστους; καὶ δὴ καὶ τοῦ χαλκοῦ τὸ σχῆμά ἐστι κατὰ ταυτὰ, καὶ Μενεσθεὺς καὶ Τευκρὸς ὑπερκύπτουσιν ἐξ αὐτοῦ, προσέτι δὲ καὶ οἱ παῖδες οἱ Θεσείως. Parmi les offrandes se trouve aussi le cheval Durien en bronze. . . Les Grecs les plus vaillants se cachèrent dit-on, dans ce cheval (dans celui de Troie), et c'est ainsi qu'il est représenté en bronze, car vous en voyez sortir Teucer, Ménéstée et les deux fils de Thésée. Hé-

(1) IX, p. 398, Casaub.

(2) Aristoph. Ois. 1128.

(3) I, 23.

sichius ⁽¹⁾ dit: Δούριος ἵππος Ἀθήνησιν ἐν Ἀκροπόλει χαλκοῦς ἐστὶν καὶ ἐξ αὐτοῦ ἐκκύπτουσι δόρατα. *Il y a un cheval Durien en bronze dans la citadelle d'Athènes, et on en voit sortir des lances.*

La position où cette inscription a été trouvée (au S. E. des Propylées) s'accorde parfaitement avec celle que Pausanias semble assigner au cheval Durien, en le citant immédiatement après le temple de Diane de Brauron, qui n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines.

Nous avons trois données pour déterminer l'époque de cette inscription. 1°. La forme des lettres appartient à une époque antérieure à la 94^e Ol. Mais celle du Σ en particulier est postérieure à la 86^e Ol, 2°. Quand même l'hypothèse du scholiaste, qu'Aristophane, en parlant du cheval Durien, faisait allusion à celui de l'Acropole, ne serait pas fondée, toujours devrait-on en conclure que, de l'avis de ce scholiaste, ce monument existait déjà lorsque la comédie des Oiseaux fut jouée. Or cette comédie fut donnée la 1^{ère} année de la guerre de Sicile, ou la 91^e Ol. Le cheval Durien doit donc avoir été consacré avant ce temps, entre les Ol. 86 et 91. 3°. Le nom de l'artiste que nous rencontrons heureusement sur le piédestal peut aussi nous éclairer sur la chronologie de ce monument. Nous connaissons ce Strongylion par Pline. Il fit, selon cet auteur, la statue d'une amazone aux belles jambes «Eucnémon», et la statue d'un jeune homme ⁽²⁾. Pausanias ⁽³⁾ nous apprend que ce même artiste fit pour un temple à Mégares une statue de Diane qui, avec onze statues faites par Praxitèle, complétait la collection des douze grands Dieux. Ailleurs ⁽⁴⁾ il attribue à Strongylion les trois des neuf muses, placées sur l'Hélicon, et dont Céphissodote et Olympiosthènes ont travaillé les six autres. Dans ce même endroit il dit de Strongylion qu'il était très-habile à représenter des bœufs et des chevaux. Il résulte de là que Strongylion était contemporain de Praxitèles, et peu éloigné de Céphissodote et d'Olympiosthènes. Pausanias ⁽⁵⁾ place Praxitèles dans la troisième race d'hommes après Alcamènes, dont l'âge est fixé par Pline ⁽⁶⁾ à la 83^e Ol. Ainsi Praxitèles doit avoir fleuri après la 100^e Ol. Pline ⁽⁷⁾ nomme deux Céphissodotes, dont l'un est placé à la 102, l'autre à la 120^e Ol. Il est évident que c'est au premier des deux que doivent être attribuées les trois statues des Muses; car Strongylion, qui a travaillé les trois autres muses, ne peut avoir été en même temps contemporain de cet artiste de la 120^e Ol., avoir travaillé avec Praxitèles à Mégares, et avoir consacré le cheval Durien à Athènes avant la 91^e Ol. Pour arranger ces dates on peut facilement supposer que Strongylion eût travaillé le cheval Durien dans sa jeunesse pendant la 90^e Ol. 8 Olympiades plus tard il était encore en état de faire de nouveaux ouvrages, de même que Praxitèles, et Céphissodote, qui florissaient pendant la 102^e Ol. pouvaient avoir exercé leur art déjà quelques Olympiades plutôt. La Diane de Mégares et les Muses de l'Hélicon peuvent donc avoir été faites de la 98^e à la 100^e Ol., peut-être immédiatement après la mort de Strongylion.

Χαιρέδημος Εὐαγγέλου, ce citoyen opulent qui consacre une offrande aussi magnifique, nous est inconnu. Κοίλη était un quartier de la ville d'Athènes, et aussi une commune située immédiatement hors des murs. Leake ⁽⁸⁾ la plaçait au Sud d'Athènes, dans le chemin creux dit de Lombardari. O Müller ⁽⁹⁾ la veut au Nord-Est de la ville, et, se rangeant à cet avis, Leake lui-même ⁽¹⁰⁾ en a fixé la position à l'Est des longs-

(1) Dans Δούριος. — (2) H. N. XXXIV, 171, 32. — (3) I, 40. — (4) IX, 30. — (5) VIII, 9.

(6) H. N. XXXIV, 8, 19. — (7) 16. — (8) Topogr. v. Ath. p. 181.

(9) Leake Topogr. Nachtr. u. Ber., p. 461. — (10) On the dem. of Att.

murs. Kœlé était située près de portes mélitides (1); Mélite était un endroit voisin de Diomeia (2); Mais la commune Diomeia paraît avoir contenu le Cynosarge (3), un gymnase, au quel Socrate se rendait de la ville en suivant les bords de l'Ilissus (4). Il s'ensuit que le Cynosarge et par conséquent aussi Diomeia étaient au N. E. de la ville, et que Mélite et Kœlé les avoisinaient soit au Nord, soit au Sud, du côté de la rue des tripodes.

42.

Base carrée, trouvée à l'Acropole à l'Ouest du Parthénon dans le mur d'une citerne :

ΗΕΡΜΟΛΥΚΟΣ
 ΔΙΕΙΤΡΕΦΟΣ
 ΑΠΑΡΧΕΝ
 ΚΡΕΣΙΛΑΣ
 ΕΠΟΕΞΕΜ

Ερμόλυκος Διειτρεφούς άπαρχήν. Κρησίλας έποίησεν.

« *Hermolycus fils de Diitréphés a consacré cette statue. Krésilas en est le sculpteur.* »

Nous voyons dans Pausanias (5) qu'il y avait sur l'Acropole une statue d'*Hermolycus le Pancratiaste*, et aussi une statue en bronze de Diitréphés percé de flèches. Herodote (6) dit que cet *Hermolycus le Pancratiaste*, était fils d'Euthynos, qu'il se distingua à Mycale (Ol. 75), et qu'ayant été tué plus tard en Eubée dans la guerre des Athéniens contre les Carystiens, il fut enterré à Gerrestos. Ces circonstances ne peuvent pas s'appliquer à l'*Hermolycus* de l'inscription, car celui-ci est fils de Diitréphés, et a consacré son offrande, à en juger par la forme des lettres, long-temps après la mort du premier.

Quand à Diitrephés, Pausanias lui-même nous apprend les détails de sa mort. Il nous dit qu'il était général à Athènes, et qu'il fut chargé de reconduire dans leur pays les soldats Thraces, qui n'étant arrivés qu'après le départ de Demosthènes pour Syracuse, (Ol. 91, 3), n'avaient pas pu s'embarquer. Diitréphés les conduisit par le detroit de l'Eubée jusqu'à Mycalesse, ville de Béotie, qu'il prit d'assaut, et dont les Thraces passèrent les habitans au fil de l'épée. Il paraît résulter de la narration de Pausanias, que c'est à cette attaque que Diitréphés fut percé de flèches; mais nous savons qu'il était encore en vie en Ol. 92, 2, lorsqu'il fut envoyé pour changer la constitution de Thassos (7); depuis on n'en entend plus parler. C'est ce même général que Thucydide (8) nomme tantôt Diitréphés et tantôt Diotréphés et que notre inscription écrit Diitréphés. Il est vrai que cet historien le désigne comme père du général Nicostratos. Mais rien n'empêche qu'il eût eu encore un fils nommé Hermolycos, qui après la mort tragique de son père eût voulu consacrer à Minerve sa statue, et le représenter dans le moment même où il expirait pour la gloire de son pays. Cette offrande doit donc avoir été consacrée vers la fin de la 92^e Ol.

Mais ce qui sert à confirmer tant l'identité que la date de l'ouvrage, c'est le nom de l'artiste, bien qu'il soit peu connu dans l'histoire de l'art. Deux manuscrits de Pline (9) contiennent ces mots:

« *Cresilas vulneratum deficientem, in quo prossit intelligi, quantum restet animæ, et Olympium Periclem dignum cognomine.* »

(1) Marcel. Vit. Thuc. § 17. — (2) Plut. de exil. c. 6. — (3) Müller, Nachtr. zu Leake's Top. 461.

(4) Plat. — (5) I, 23. — (6) IX, 105. — (7) Thuc. VII, 29. — (8) III, 75. IV, 119. VIII, 64. VII, 29.

9 H. N. XXXIV, 19, 14. Les manuscrits de Bamberg et de Munic.

Crésilas a fait la statue d'un homme blessé et mourant, dans le quel on peut juger combien il lui reste encore d'âme; il a fait aussi un Périclés Olympien, digne de ce nom.

Les critiques ⁽¹⁾ proposaient de changer ce nom de *Crésilas* en *Ctésilaus*, variante qui se trouvait dans tous les autres manuscrits, et qu'ils tenaient pour la seule véritable.

Dans un autre passage ce même auteur ⁽²⁾ parle encore de Ctesilas, comme ayant remporté le troisième prix dans la dispute avec Polyclète, Phidias, Cydon et Phradmon, pour savoir qui produirait la plus belle amazone de celles qui devaient être placées dans le temple d'Ephèse.

« Hæc est Polycleleti, proxima ab ea Phide, tertia Ctesilæ, quarta Cydonis, quinta Phradmonis. »

Mais ici aussi les manuscrits varient sur la manière d'écrire ce nom, et il y en a un ⁽³⁾ qui porte *Crésilæ*, d'où il résulte que c'est encore notre Crésilas, qui conjointement avec les artistes les plus fameux de son temps a fait l'une des Amazones d'Ephèse.

Plus bas Pline parle d'un Désilaus qui a fait « Doryphoron et Amazonem Vulneratam. » Ses commentateurs ont cru que ce nom n'a pas la formation hellénique, et ont voulu y reconnaître une nouvelle corruption de leur Ctesilaus, et dans l'Amazone blessée, son Amazone d'Ephèse. Mais comme le nom *Δησιλαος* nous paraît très bien formé d'après les règles de la dérivation grecque, et que rien ne nous autorise à prendre son Amazone pour celle d'Ephèse, nous n'avons pas besoin de le confondre avec Crésilas ⁽⁴⁾. Celui-ci, d'après les expressions d'admiration que Pline emploie à son sujet, paraît avoir été un des mouleurs en bronze les plus remarquables. Que Pausanias en parlant de la statue de Diitrophés percé de flèches ne fasse pas mention de l'artiste dont il aurait pu voir le nom sur le piédestal existant, cela ne doit point nous faire douter de son identité. Pausanias garde le même silence à l'égard de Strongylion lorsqu'il parle du cheval Durien (V. N. 39). Le cas qu'il paraît faire de cette statue en s'étendant à son sujet, est une preuve qu'elle était faite par un artiste aussi distingué que Crésilas semble l'avoir été.

L'époque à laquelle Crésilas a fleuri n'est pas difficile à déterminer. Nous avons vu qu'il était contemporain et émule de Phidias et de Polyclète. Pline fixe pour le premier la date d'Ol. 84. Polyclète travailla la statue du Junon à l'Hérécum en Argolide ⁽⁵⁾. Cette circonstance n'a pu avoir lieu qu'après la 90^e Ol., puisque le vieux temple de Junon fut brûlé en Ol. 89, 2 ⁽⁶⁾. Ces dates coïncident parfaitement avec celles des derniers faits du général Diitrophés, et servent à prouver que Crésilas était en effet l'artiste qui fit la statue de Diitrophés percé de flèches, que c'est cette statue dont Pline admire l'expression, et qu'enfin le piédestal trouvé sur l'Acropole est celui-là même qui portait cette statue.

La position de la statue, si l'on admet que Pausanias met quelque régularité dans l'ordre de ses descriptions, ne peut avoir été à l'endroit même où cette inscription fut trouvée. En entrant dans l'Acropole il parle d'abord du temple de la Victoire et de la Pinacothèque, les deux ailes des Propylées; ensuite il décrit la statue de Léæna, auprès de laquelle (*πλησίον*) il place la statue de Diitrophés. Il faut donc qu'il l'eût vue aussitôt à l'entrée des Propylées, peut-être sous la première ou la seconde colonne à droite, car auprès de cette statue (*τοῦ δὲ Διitρηφοῦς πλησίον*) il en place une autre, dont la position est actuellement connue à l'angle N. E. du portique méridional des Propylées; c'est celle que nous faisons suivre :

(1) V. Sillig. Catal. ar. if. ad Ctesilaum.

(2) Pline, XVI, 8, 19.

(3) C'est celui de Munic. Celui de Bamberg porte Ctesilæ, et les éditions offrent Ctesilæ ou Ctesilai.

(4) C'est l'avis de M. L. Ross qui a aussi publié cette inscription dans sa « lettre au chevalier Thiersch. »

(5) Paus. VI, 6. — (6) Thucid. IV, 133.

Piédestal sémicirculaire de marbre du Pentélique, occupant son ancien emplacement, haut d'1' 5" angl. sur une circonférence de 8'. Il repose sur une base également sémicirculaire, d'une circonférence de 9' 4", et haute de 1'. Le côté plat du piédestal et de la base est adossé contre la dernière colonne S. E. des Propylées.

ΑΘΕΝΑΙΟΙΤΕΙΑΘΕΝΑΙΑΙΙΕΙΗΥΓΙΕΙΑΙ
ΠΥΡΡΟΣΕΠΟΙΗΣΕΝΑΘΕΝΑΙΟΣ

Ἀθηνῶνιοι τῇ Ἀθηναίᾳ (τ)ῇ ὑγείᾳ. Πύρρος ἐποίησεν Ἀθηναῖος.

Les Athéniens à Minerve-Santé. Pyrrhus l'Athénien a travaillé (la statue).

La Santé (Ἰγεία) était une divinité chez les anciens, et fille d'Esculape. On a aussi donné cette appellation à Minerve. Nous apprenons par Pausanias (1) que la Hygie avait deux statues dans l'Acropole sous ces deux différents titres, et de plus que ces statues étaient parmi les premières auprès de l'entrée des Propylées (2). Le Piédestal en question portait la seconde des statues citées par Pausanias. La forme des lettres et l'H qui se voit dans le mot ἐποίησεν indiquent une date pas trop antérieure à la 94^e Ol. En effet Plutarque nous apprend à quelle occasion cette statue fut élevée (3). Périclés érigeait les Propylées; Soudain le principal ouvrier tomba du haut des murs, et se brisa les membres; Les médecins désespéraient de son salut, et Périclés était profondément affligé, lorsque Minerve lui apparut en songe et lui indiqua la manière de traiter le malade. L'ouvrier fut guéri, et Périclés éleva en actions de grâce dans la citadelle la statue en bronze de Minerve - Santé auprès de l'autel qui y existait déjà (4). On voit clairement par cette anecdote, que ce surnom n'a été donné qu'occasionnellement à Minerve par Périclés à cause de la guérison miraculeuse de son ouvrier, et que par conséquent le piédestal retrouvé est celui-là même qui portait la statue consacrée par Périclés. La construction des Propylées fut commencée la 4^e année de la 85^e Ol. (5), et a duré 5 ans (6), jusqu'à Ol. 87. Il est évident que les statues et tous les ornemens accessoires ne furent ajoutés qu'après que l'édifice eût été entièrement terminé, ainsi près de la 90^e Ol.

Le sculpteur Pyrrhus est mentionné par Pline (7): « Pyrrhus Hygiam et Minervam, » où il faut lire: « Hygiam Minervam; » Car on ne peut supposer qu'il eût fait les deux statues dont parle Pausanias. Si l'autel mentionné par Plutarque portait une statue, elle était, d'après son expression, plus ancienne, (ὅς καὶ πρότερον ἦν). Devant le piédestal dont nous traitons se trouve encore aujourd'hui une base rectangle, longue de 5' large de 3' 2" et haute de 1'. Elle est excavée d'un côté pour s'adapter exactement à la ligne circulaire de ce piédestal, et l'on voit des trous à ses quatre coins. C'est apparemment la base qui soutenait l'autel en question, et des fragmens d'une statue de femme, dont les draperies annoncent la belle époque de l'art, trouvés auprès de ce socle, peuvent bien être ceux de la statue qu'on voyait sur l'autel. De même l'inscription suivante:

(1) I, 23. Τοῦ δὲ Δι᾽ Τροφῆος πλησίον θεῶν ἀγάλματα ἔστιν, Ἰγείας τε ἣν Ἀσκληπιῶ παῖδα εἶναι λέγουσι, καὶ Ἀθηνᾶς, ἐπίκλησιν καὶ ταύτης ὑγείας. — (2) V. N. 32, la fin. — (3) Pericl. XIII. — (4) « ἐπὶ τούτῳ δὲ καὶ τὸ χαλκοῦν ἄγαλμα τῆς ὑγείας Ἀθηνᾶς ἀνίστησεν ἐν Ἀκροπόλει παρὰ τὸν θωμόν, ὅς καὶ πρότερον ἦν, ὡς λέγουσιν. » l. c. — (5) Philoch. Fragm. — (6) Plut. Pericl. XIII.

— (7) H. N. XXXIV, 19, 31.

ΠΟΕΞΕΝ

Ἐποίησεν. « *Un tel* » a sculpté », trouvée dans ce même endroit peut avoir appartenu à l'autel. Il est clair que ces fragmens de statue ne sont pas ceux de la Minerve de Périclés, car celle-la était en bronze.

Mais si l'autel ne portait point de statue, celle de la Santé, fille d'Esculape, dont parle Pausanias, paraît avoir été d'une époque beaucoup plus récente, et même des temps romains, car dans ce même endroit on a trouvé

son piédestal rectangle de pierre noire de l'Hymète. On y lit l'inscription suivante:

ΣΕΒΑΣΤΗΙ ΥΓΕΙΑΙ

Σεβαστῆ ὑγείᾳ. à l'auguste Santé. Sur la surface supérieure on voit les trous où la statue était fixée, et tout près de-là furent trouvés plusieurs fragmens d'une statue de femme d'un style qui répond à l'époque de l'inscription.

Nous rencontrons dans Pline un autre passage que l'inscription N° 33 nous paraît éclaircir. Il y est dit (1): « *Hegiae Minerva Pyrrhusque rex laudatur; et celetizontes pueri Hegesiae . . .* » Le nom d'Hégias comme statuaire se rencontre encore une fois dans Pline (2): « *Æmuli ejus (Phidiæ) fuere Alcamenes, Critias (l. Critios), Nestocles (l. Nesiotes), Hegias.* » Mais Lucien (3) remplace dans l'énumération de ces mêmes artistes Hégias par Hégésias: Οἷα τὰ τῆς παλαιᾶς ἐργασίας ἐστίν, Ἡγησίου, καὶ τῶν ἀμφὶ Κράτητα (l. Κρίτιον) καὶ Νησιώτην. Il est donc clair que Pline a écrit Hégias pour Hégésias, ou que le premier de ces noms n'est qu'une forme abrégative de l'autre. Pausanias aussi (4) nomme un Ἡγίας d'Athènes, contemporain du sculpteur Agéladas. Mais Hégésias est justement aussi contemporain d'Agéladas, et également natif d'Athènes. On peut donc en conclure sans hésiter qu'Hégias n'est autre qu'Hégésias. Ce n'est que dans ce seul passage de Pline qu'on voit les ouvrages de ce prétendu Hégias cités. Mais ce passage ne peut être correct. 1° Si nous admettons l'identité des deux noms, il faut qu'il y ait quelque vice dans la phrase, ou quelque erreur de la part de Pline lui-même, pour que nous voyions des ouvrages différens attribués aux deux formes du même nom comme à des artistes différens. 2° Hégias ou Hégésias, contemporain d'Agéladas, ne peut avoir fait la statue du Roi d'Épire Pyrrhus, mort long-temps après son époque et qui n'intéressait pas assez la Grèce pour qu'on lui élevât des statues lorsqu'il était peu connu. C'est ce qui fit supposer (5) qu'Hégésias avait sculpté un groupe représentant Neoptolème ou Pyrrhus, le fils d'Achille, avec Minerve, la divinité protectrice de son père, et que Pline, si peu exact d'ordinaire, faisant mention de cet ouvrage, commit une première erreur, en confondant l'ancien Pyrrhus avec le roi d'Épire, qui était beaucoup plus connu à Rome, et une seconde en attribuant à deux

(1) Π. Ν. XXXIV, 19, 29.

(2) 16, 8, 5. — (3) Rhetor. precept. 9.

(4) VIII, 42. — (5) V. Thiersch. Epoch. 131.

hommes différents le nom et les ouvrages d'un artiste. Mais s'il est constaté que le passage en question est défectueux, au lieu d'y voir un groupe, qui n'aurait pas échappé à l'observation de Pausanias, il me semble qu'il est plus simple de supposer que Pline avait marqué sur ses tablettes : « Minerve-Santé faite par Pyrrhus », et que trompé par la parité des noms, au lieu d'écrire: « Hygia Minerva Pyrrhique laudatur et Celetizontes pueri Hegesiæ », il écrivit: « Hegiæ Minerva Pyrrhusque rex laudatur, et Celetizontes pueri Hegesiæ. »

46.

Petite colonne de marbre blanc, longue de 50 centim. Ayant un diamètre de 35 c. Elle fut trouvée à la Citadelle d'Athènes, non loin du temple d'Erechthée.

ΕΠΙΤΕΛΕΣ
ΟΙΝΟΧΑΡΕΣ
ΣΟΙΝΑΥΤΟ
ΠΕΡΛΑΣΕΘΕΝ
ΠΟΣΕΙΔΟΝΙ
ΕΡΕΧΘΕΙ
ΑΝΕΘΕΤΕΝ

• Ἐπιτελής, Οἰνοχάρης Σωναύτου Περγασῆθεν, Ποσειδόνι ἐρεχθεὶ ἀνατέτην • .

Epitélés et OEnocharés, fils de Sœnautus de Pergase, ont consacré (cette offrande) à Neptune Erechthée.

Les trois noms sont inconnus; le troisième est d'une formation extraordinaire, mais la pierre est d'une si bonne conservation qu'elle ne permet pas de doute. Je crois que ce nom est Σωναύτου, une autre forme de Σωναύτου, et que φ remplace ω. Σωναύτης (le Sauveur des marins) est un nom ou plutôt un épithète d'un port qui se rencontre une fois dans le II Chant d'Apollonius de Rhode (1). Le nom propre peut avoir eu la terminaison Σώναυτος. Ce nom aussi bien que le Dieu auquel l'offrande est consacrée prouve que Sœnautos et peut être aussi que ses fils étaient des marins de profession; car les anciens prenaient souvent leurs noms de la profession dans la quelle ils étaient nés. Περγασεῖς était une commune de la tribu Erechtheis (2). Erechthée est ici employé comme une épithète de Neptune.

Le temple d'Erechthée était construit sur le puits que Neptune ouvrit en frappant la terre de son trident. Dans ce temple était un autel, où l'ont sacrifiait, d'après un oracle, en même temps à Neptune et à Erechthée (3). Il était dit que ce roi d'Athènes avait tué Eumolpus fils de Neptune, et qu'à la prière de ce dieu il avait été foudroyé par Jupiter (4). Cette croyance établit le connection qui existait dans les mythes d'Athènes entre Neptune et Erechthée.

47.

Petit fragment de marbre trouvé dans les fouilles aux Propylées. Il est difficile d'y rien lire avec certitude.

ΥΝΘΟΣ
ΥΤΙΧ
Τ €

(1) Τὸν μὲν ἐν ἐπιγόνοισι Σωναύτην ἐνόμησαν Νισαῖοι Μεγαρήες δὴ γὰρ σφίεας ἐξεσάωσεν αὐτῆσι νήεσσι. Argon. II, 764-49, et Comm.

(2) Steph. Harpocr. Suid. Phot. — (3) Paus. I, 26. — (4) Hygin.

(ἱάκ)υνθος (καὶ Εὐθύχιδης ἀνεθέτη(ν);) « *Hyacinthos et Euthychides ont consacré cette offrande* » (?)
L'époque de cette inscription paraît remonter à la 80^e Olympiade.

48.

Piédestal de pierre noire d'Éleusis, trouvée près du coin N. O. du Parthénon. Sur la surface supérieure on remarque deux trous qui servaient à fixer les pieds d'une statue, et tout à côté un creux qui fut apparemment pratiqué à une autre époque pour y placer un offrande. On y lit :

ΜΟΛΑΜΠΤΡΕΥΣΑΝΕΘΕ

Ο ΔΗΜΟΣ

ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΧΕ

ΛΑΟΥΥΙΟΝ

ΑΡΧΕΛΑΟΝ

. . . μου Λαμπτρῆς Ἀνέθη(κε). — Ὁ Δῆμος, Βασιλέως Ἀρχελάου υἱὸν Ἀρχέλων.

« *(un tel) fils de . . . mos de Lamptra a dédié (cette offrande).*

Le peuple à Archélaüs, fils du roi Archélaüs.

On voit bien que la première ligne est écrite en lettres antérieures à la 94^e Ol.

Lamptra était une commune d'Athènes, située le long de la côte qui s'étend du Phalère au Cap Sunium (1). Son emplacement est aujourd'hui connu. Le village qui y est situé porte encore le même nom un peu corrompu. Il s'appelle Lambura.

Les quatre lignes suivantes sont évidemment d'une époque postérieure de plusieurs siècles. On sait que les Romains, incapables de produire les chefs-d'œuvres des arts qu'ils trouvaient chez les Grecs conquis, se contentaient de s'approprier les anciennes statues des grands artistes en y inscrivant leurs noms à la place des noms des héros de la Grèce, et en substituant souvent à la tête de la statue une tête faite à leur image, dans ces siècles où l'art lui-même devenu adulateur s'était abaissé de l'idéal au portrait. C'est ainsi que Caligula voulut emporter à Rome la statue chryseléphantine du Jupiter Olympien de Phidias, dans l'intention de lui appliquer une tête nouvelle et d'en faire sa propre statue (2).

De tous les Archélaüs qui sont connus dans l'histoire, quel est celui à qui le peuple d'Athènes aurait élevé une statue? Un des généraux de Mithridate portait ce nom. Il marcha sur Athènes et la prit par trahison. Mais il fut battu par Sylla à Chéronée, et forcé de demander la paix. On ne sait pas que celui-ci fût fils d'un roi portant le même nom; nous ne pouvons par conséquent pas affirmer que ce soit à lui que cette inscription se rapporte, quoique cela offre assez de probabilité. Mais son fils s'appelait aussi Archélaüs; c'est lui qui obtint de Pompée le pontificat de Comane dans le Pont, et qui servit en Grèce dans les armées romaines. Ayant épousé Bérénice, veuve du roi d'Égypte, il y fut nommé roi lui-même vers l'an 56 av. J. C. Le petit-fils de cet Archélaüs II portait le même nom; Marc-Antoine le fit roi de Capadoce et de Judée. Il est donc très-probable que le petit-fils (le fils d'Archélaüs II) eût le même nom que le père, le fils et l'arrière-petit-fils, et se nommât Archélaüs. Il répondrait ainsi parfaitement à l'inscription. Il serait Archélaüs, fils d'Archélaüs roi d'Égypte, qui avait servi en Grèce et peut-être aussi à Athènes, et qui était fils de celui qui avait conquis cette ville.

(1) Strab. 9.

(2) Suet. Calig. c. — 22. Dion. Cass. LIX, c. 28.

Piédestal de marbre du Pentélique, trouvé dans l'Acropole d'Athènes.

. . ΠΟΛΛΟΔΟΡΟΣ
Η ΒΟΥΛΗ
ΛΕΠΕΔΟΝΑΙΜ

(Α)πολλόδωρος. — Η βουλὴ Λέπεδον Αἰμ(ελιον).

« Apollodore. — *Le sénat à Æmilius Lépidus.* »

C'est encore un de ces piédestaux qui du temps des Romains ont changé de destination et d'inscription. Dans une époque antérieure à l'archontat d'Euclides il portait une statue d'Apollodore, ou faite par Apollodore.

Si nous admettons la première supposition, nous devons chercher un Apollodore qui se fût distingué avant la 94^e Ol. Nous rencontrons un archonte de ce nom à la 89^e Ol, 3 (1); mais nous ne savons pas qu'il se fût beaucoup distingué, ni que les Athéniens eussent songé à lui élever une statue dans cette année de peste et de calamités publiques. Platon (2) nous apprend que les Athéniens, ayant reconnu les talens militaires d'Apollodore de Cysique, l'éluèrent à plusieurs reprises pour leur général. On peut croire que c'est cette statue que portait ce piédestal. M^r. Pittaki dit à l'appui de cette supposition avoir trouvé tout près de ce marbre un autre fragment portant le nom ΦΑΝΟΣ(θένης), celui d'un Andrien, élu également général à Athènes et cité par Platon dans le même passage comme un exemple que ses consitoyens se servaient des talens et de la vertu partout où il les trouvaient (3). Nous n'avons pu voir ce fragment.

Dans la supposition que ce nom est celui du statuaire, nous devons penser à celui qui faisait les portraits des philosophes, et qui reçut le surnom de μαινόμενος, parceque par un excès de modestie il était toujours si mécontent de ses propres ouvrages, qu'il les détruisait lui-même (4). Sillanion qui a vécu dans la 114^e Ol. le sculpta avec l'expression de cette colère qui caractérisait le génie. Si le piédestal dont il est ici question portait une statue de cet Apollodore, il en résulterait que ce sculpteur vivait, conformément à la supposition de M^r Thiersch (5), avant la 94^e Olympiade, et que Sillanion n'en fit qu'un portrait posthume.

Quatre siècles plus tard le sénat déjà servil d'Athènes se croyant en devoir d'élever une statue au Triumvir Emilius Lépidus, ne fit que changer l'inscription du piédestal, et peut-être aussi la tête de la statue. C'est de ces mutilations que proviennent toutes ces têtes au type romain que l'on trouve en Grèce, tandis que les anciennes statues qu'on y voit ordinairement sont sans tête.

(1) Diod. XII, 43. — Athen. V. p. 217, b. — Proleg. Aristoph. p. XXIX Beck.

(2) Plat. Jon. p. 141.

(3) Ἀπολλόδωρον . . . τὸν Κυζικηνὸν . . . Ἀθηναῖοι πολλάκις ἑαυτῶν στρατηγὸν ἤρηνται, ξένον ὄντα, καὶ Φανοσθένην τὸν Ἄνδριον, καὶ Ἡρακλείδην τὸν Κλαζομένιον, οὓς ἦδε ἡ πόλις ξένους ὄντας ἐνδειξαμένους ὅτι ἀξιοὶ λόγου εἶσι, καὶ εἰς στρατηγίας καὶ εἰς ἄλλας ἀρχὰς ἄγει.

(4) Pline, H. N. XXXIV, 19, 21 et 22.

(5) Epoch. d. bild. K. 292, A.

Piédestal de marbre blanc trouvé sur l'Acropole d'Athènes. On y lit sur un côté :

ΑΡΙΣΤΟΝΕΙ . ΞΕΜΜΕΝΙΔΟΞΕΓ

Ἀριστονεὶς(δα)ς Ἐμμενίδου. ἐπιόησε Aristonidas fils d'Emménides a sculpté.

Sur le côté opposé et en sens inverse on lit :

ΜΑΡΚΟΝΑΝΤΩΝΙΟΝ ἘΛΑΙΙ
ΑΝΑΞΙΩΝΟΣΥΙΟΝΑ ΗΣΙΝΕΚΑ

ΛΕΩΧΑΡΗΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ

(Ὀδ)ῆμος· Μάρκον Ἀντώνιον Ἀναξίωνος υἱὸν (Ἄρετ)ῆς (Ξ)νεκα. Λεωχάρης ἐποίησεν.
Le peuple à Marc-Antoine fils d'Anaxion, pour sa vertu. Léocharès a sculpté.

C'est encore ici un autre exemple de la transfiguration que les Romains faisaient subir aux statues. D'un côté nous avons une inscription antérieure à la 94^e Ol. De l'autre une inscription des siècles romains. Nous croyons que le nom qu'on voit à la première, est celui du sculpteur. Le dernier mot paraît être ἐπιόησε. Pline (1) fait mention du sculpteur Aristonidas qui fondit ensemble le bronze et le fer pour donner plus de vigueur à son groupe d'Athamas. Il paraît résulter du récit de Pline qu'Aristonidas était un Thébain, ou au moins qu'il avait quelque rapport avec Thèbes, car son ouvrage se trouvait dans cette ville (2). Les Emménides étaient justement une famille Thébaine. Le premier de ce nom, descendant de Cadmus, tua dans la 69^e Ol. Phalaris, tyran d'Agrigente en Sicile et s'empara de la puissance. De lui venaient les Emménides, que nous voyons vainqueurs aux jeux de la Grèce (3). Le statuaire Aristonidas était donc un descendant d'Emménide, soit qu'il fût d'Agrigente et voulût décorer Thèbes, la patrie de son aïeul, soit qu'il eût appartenu à une branche de cette famille, domiciliée à Thèbes. Il peut avoir fleuri vers la 90^e Ol.

Quant au Marc-Antoine de la seconde inscription, il est clair qu'il n'est pas le triumvir, mais bien quelque Athénien, fils d'un nommé Anaxion; d'après la coutume que l'adulation avait alors introduite en Grèce, il tirait vanité d'ajouter à son nom celui de l'ami de César. On doit en conclure que cette inscription est du premier siècle du christianisme.

Mais le nom du sculpteur Léocharès nous porte à penser que ce piédestal a deux fois changé de destination. Un sculpteur de ce nom a fleuri vers la 102^e Ol. (4). On voyait de lui une statue de Jupiter dans l'Acropole (5). Il est probable que la statue d'Aristonidas ayant été enlevée par ceux qui voulaient tirer parti de son bronze, le piédestal fût renversé et servit au Jupiter

(1) H. N. XXXIV, 14, 40.

(2) Hoc signum exstat Thebis hodierno die.

(3) Ἐμὲ δ' ὄν παρ
Θυμὸς ἐτρύνηι φάμεν, Ἐμμενίδαις
Θῆρωνι τ' ἔλθειν
κῦδος. Pind. Olymp. III, 68.

Πυθιόνικος
ἐνθ' ἐλθίσαιον Ἐμμενίδαις
Ποταμῖα τ' Ἀκράγαντι καὶ μὲν Ξενοκράτει
ἑτοῖμος ἕμωνων
θησαυρὸς ἐν πολυχρύσῳ
Ἀπολλωνίᾳ τετεῖχισται νάπα. Pliud. Pyth. VI, 9.

(4) Plin. H. N. XXXIV, 18, 19. Pausan.

(5) Paus. I, 24.

de Léocharès. Plus tard le peuple d'Athènes pour épargner les frais de la statue qu'il voulait ériger à l'homonyme de Marc-Antoine, inscrivit son nom sur le piédestal du Jupiter audessus de celui du sculpteur. D'ailleurs rien ne nous empêche de croire qu'un autre artiste Léocharès a pu fleurir au commencement du 1^{er} siècle du christianisme. La forme des lettres ne s'oppose point à cette supposition.

51.

Fragment de piédestal de marbre du Pentélique, trouvé à l'Acropole.

Ο ΑΝΑΤΕ
ΠΑ ΛΑΔΙ
ΚΑΛ

Dans la seconde ligne on lit: Παλλάδι à *Pallas*; la première paraît être Θάνατε, ou ὁ ἀνατε(θεῖς), celui qui fut consacré; la troisième contient la première syllabe d'un nom propre, comme Καλ(ίας).

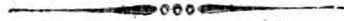
52.

Plaque carrée de marbre du Pentélique, trouvée à l'Ouest du Parthénon. L'inscription est écrite sur l'un de ses côtés. La première ligne commence au bord supérieur de la pierre, ce qui paraît indiquer qu'il y en avait une autre qui lui était superposée.

ΟΝΑΝΕ ΘΕΚΕΝΑ / . . . Λ
ΕΙΑΘΕΝΑΙΕΙ

. . . ὡν ἀνέθηκεν ἄ . . . τῇ ἀθηναίῃ. (un tel) on a consacré . . . à Minerve.

Le dialecte est Ionien; τῇ Ἀθηναίῃ pour τῇ Ἀθηναία.



Piédestal rond de marbre du Pentélique, trouvé aux Propylées.

ΚΑΛΛΙΑΣ

ΝΙΚ . . . Ξ

ΟΛ . . . ΙΑΣΙ

ΠΥΘΙΑΔΙΣ

ΙΣΘΜΙΑΠΕΝΤΑΚΙΣ

ΝΕΜΕΙΑΤΕΤΡΑΚΙΣ

ΠΑΝΑΘΗΝΑΙΑΜΕΑΛΛ

Καλλία(ς Διδυμίου ἀνέθηκε)

νικ(ήσα)ς

Ὀλ(υμπ)ιάσι

Πύθια δις

Ἴσθμια πεντάκις

Νέμεια τετράκις

Παναθήναια μεγ(ά)λ(α).

Callias, fils de Didymios a consacré ce monument, ayant vaincu aux jeux Olympiques (une fois), deux fois aux jeux Pythiens, cinq fois aux jeux Isthmiens, quatre fois aux jeux Néméens et aux grands Panathénées (une fois).

Quel est cet intrépide vainqueur? Deux individus de la célèbre famille des Callias, dont nous avons parlé plus haut, n. 22, avaient, à notre connaissance, vaincu aux jeux publics de la Grèce. Callias I avait remporté le premier prix de la course à cheval à Olympie, et le second prix de quadriges à la 54^e Ol., et avait aussi vaincu aux jeux Pythiens (1). Callias II remporta trois prix de quadriges aux jeux Olympiens (2). Mais nous lisons chez les anciens d'un autre individu de ce nom qui a remporté des victoires encore plus nombreuses. Andocides (3) cite un Καλλίαν τὸν Διδυμίου, τῷ σώματι νικήσαντα πάντας ἀγῶνας τοὺς στεφανηφόρους. *Callias, fils de Didymius, qui avait vaincu de son propre corps dans tous les jeux où l'on descende une couronne.* Cette description sied plus à notre Callias qui a effectivement vaincu dans tous les jeux, et de son propre corps, c. à d. à la course ou plutôt au pugilat, car s'il avait vaincu à la course aux chevaux ou au quadriges, il n'aurait pas manqué d'ajouter à l'inscription ἔπιπυ ou τεθρίππυ. Pausanias (4) parle aussi d'un Callias d'Athènes, Pancratiaste, dont il vit la statue à Olympie. D'après un autre passage de ce même auteur (5), ce Callias vainquit au Pancrace la 77^e Ol.

Nous croyons qu'il n'est autre que celui d'Andocides et celui de notre inscription. En effet nous voyons par celle-ci que la victoire à Olympie est la première que notre Callias a remportée. Si nous plaçons celle-ci à la 77^e Ol., il a eu besoin de plusieurs années avant de gagner treize prix à des jeux qui étaient à la distance de 3 à 4 ans l'un de l'autre, et l'époque de son monument ne peut par conséquent être que postérieure à la 85^e Ol. Le caractère lapidaire de l'inscription indique cette même date. Mais le discours d'Andocides contre Alcibiade fut prononcé après l'expédition de Mélos et avant celle de Syracuse, ainsi Ol. 91, 2; et il y est parlé de l'exil de Callias comme d'un fait pas trop ancien. Nous croyons donc pouvoir affirmer que le Callias qui remporta, d'après Pausanias, la victoire de Pancrace à Olympie, et y eut une statue faite par le sculpteur et peintre Micon, remporta aussi plusieurs autres prix dans la suite dans tous les jeux publics de la Grèce, consacra à la fin de sa carrière sur l'Acropole d'Athènes une statue dont nous avons le piédestal, et fut ensuite banni d'Athènes, comme le rapporte Andocides.

Chandler le premier publia cette inscription. Il dit l'avoir vue dans la maison de G. Daidy à Athènes, non loin du monument choragique de Lysistrate. Fourmont en a aussi donné une copie peu exacte. Bœckh, C. J. 212. Maintenant elle se trouve sur l'escalier de la maison de D. Tambisco à la rue Rodakio, près de la succursale du couvent de Pentéli.

(1) Hérod. VI, § 122. — (2) Schol. d'Aristoph. Nuées, 61. — (3) Contre Alcibiade, II. — (4) VI, 6. — (5) Y, 9.

ΟΙΝΕΙΣ ΕΥΡΥΜΕΝΕ ΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟΣ
ΕΝΙΚΑ ΜΕΛΕΤΕΟΝΟΣ ΕΔΙΔΑΣΚΕ
ΠΑΙΔΟΝ ΕΧΟΡΕΛΕ

Οίνεις έντα παιδών. Ευρυμένης Μελετέωνος έχορήγει. Νικόστρατος έδιδασκε.

Les enfans de la tribu OEnéis ont remporté le prix; Eurimènes, fils de Mélétéon était le chef de chœur; Nlcostrate a enseigné.

On voit que c'est une inscription choragique; il s'agit d'un prix de chant ou de danse, et si l'affirmation de Chandler sur l'endroit où elle a été trouvée est juste, elle appartient évidemment au théâtre de Bacchus. Mélétéon, le père d'Eurymènes est peut-être le même dont nous voyons la fille Polyhippe dans l'inscription s. n° 150, de C. J. G. qui se rapporte au temps de l'archontat d'Ithyclés, Ol. 95, 3. La présente n'est pas trop antérieure à Ol. 94, et il est bien possible qu'il soit parlé dans les deux du fils et de la fille du même individu. Έδιδασκε signifie *a enseigné*. Mais on sait que c'était ordinairement le poète ou le Musicien lui-même qui enseignait ses propres compositions, de manière que ce mot était pris aussi dans le sens de « a composé (la musique ou la poésie.) »

55.

Fragment de marbre blanc trouvé dans la direction de la rue des Tripodes, non loin du monument de Lysistrate, dans les fondements de la maison de M. Finley.

ΔΩΡΟΘΕΟΑΛΕΕ
ΠΑΝΤΑΚΛΕΣΕΔΙΔΑ

. . . ος Δωροθέου Άλαιο(εὺς έχορήγει.) Παντακλής έδιδ(ασκε).

. . . os fils de Dorotheé d'Alée était le chef de chœur. Pantaclés a enseigné.

Le nom du chef du chœur est effacé. Il était de l'une des communes d'Halæ, car il y en avait deux de ce nom, Halæ Aixonides, située à l'Est du promontoire du Phalère, à l'endroit même qui s'appelle aujourd'hui encore Halikés (Salines), et où il se trouve une riche saline formée par les dépôts de la mer (1), et Halæ Araphnides, nommée aujourd'hui άλική της Ραφήνας, salines de Raphéna, et située sur le bord de la mer vis-à-vis de Carysto. Pantaclés a enseigné le chœur, apparemment comme auteur de la pièce. Aristophane parle d'un Athénien de ce nom comme ayant marché à la tête d'une procession (2). Ce peut bien être le même individu qui enseigne ici le chœur, et qui par conséquent prenait part à la fête de Bacchus. Les grenouilles où il est fait mention de cet homme ont été jouées Ol. 93, 3 (3). La victoire de Pantaclés doit avoir été récente, pour qu'Aristophane dont le génie démocratique s'attaquait à tout ce qui s'élevait au dessus du niveau commun, l'en raillât dans cette comédie, et ne trouvât pas mieux à dire qu'à le persifler de ce qu'il s'était présenté à la fête avec son casque dépourvu de son aigrette. Cette victoire peut donc avoir eu lieu vers la 90^e Ol. Le caractère des lettres (particulièrement le ξ et l'absence de Η à Άλευεὺς) répond parfaitement à cette époque.

Dans une autre inscription qui va être prochainement publiée (n. 89) nous rencontrons ce même nom comme appartenant à un individu qui a rempli les fonctions de questeur des effets sacrés de Minerve pendant la 1^e année de la 88^e Ol. Nous n'insistons pas sur l'identité, mais les époques étant tellement rapprochées, il est possible que le χοροδιδάσκαλος, le questeur, et l'homme persillé par Aristophane n'eussent été qu'un et le même individu.

(1) Xénoph. Hell. II, § 34. — Leak. on the dem. of Attices.

(2) α και μηι οὐ Παντακλία γε

έδιδασκεν (ὁ Ὀμηρος) ὅμως τὸν σκαϊότατον πρῶτην γούν, ἵνικ' ἐπεμπεν

τὸ κράνος πρῶτον περιδασάμενος, τὸν λόγον ἤμιλλ' ἐπιδέσειν. • Aristoph. Gren. 1027. — (3) V. vers 48, 192, 705, 1209.

CHAPITRE 3.

INSCRIPTIONS QUI CONCERNENT DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES.

Plaque de marbre du Pentélique haute de 73 cent., large de 30. Elle fut trouvée, ainsi que les 3 suivantes, le 10 Octobr. 1836 dans la pinacothèque ou l'aile droite des Propylées. Elle était brisée en deux morceaux, et n'est elle même qu'un fragment mutilé.

56.

	Λ Ο Ι Ι Ι Ο Σ Λ Α Β Ο Ν Ι Ο Ι	Π Τ Ε Κ Τ
	Δ Υ Ο Ι Ν Α Ν Δ Ρ Ο Ι Ν Σ Ο Σ Ι Α Ι Α Λ Ο Π	Ι Ο Μ Ε Ν Ο Ι Μ
	Κ Ε Σ Ι Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Σ Ι Ν Δ Ρ Ο Ν Ι Σ Τ Ε Ν	Ρ Ι Τ Ε Ο Δ
5	Ο Ρ Ο Φ Ε Ν Κ Α Τ Ι Σ Τ Α Σ Ι Ν Τ Ε Ν Κ Α Μ Π	Λ Ο Σ Τ Ε
	Υ Β Ε Ν Ξ Ε Λ Ι Δ Α Ε Ι Ξ Ε Δ Ρ Α Ν Κ Α Ι Τ Α	Π Τ Α Η Ε Ε Ρ Ο
	Ξ Α Β Λ Α Ξ Ε Π Α Λ Λ Α Λ Ο Σ Ι Ν Ε Ι Ξ Ε Δ Ρ Α	Ε Κ Ε Σ Ι Η Ο Ι Κ
	Ν Η Κ Α Σ Τ Ε Ν Μ Α Ν Ι Δ Ι Ε Ν Κ Ο Β Λ Υ Τ	Υ Μ Μ Α Σ Ι Π Γ
	Ο Ι Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Σ Κ Ρ Ο Ι Σ Ο Ι Ε Ν Σ Κ Α Μ	Ρ Ο Ξ Ε Μ Ι Σ Θ
10	Β Ο Ν Ι Δ Ο Ν Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Σ Α Ν Δ Ρ Ε Α Ι	Μ Α Ι Ν Η Κ
	Ε Μ Μ Ε Λ Ι Τ Ε Ι Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Σ Π Ρ Ε Π Ο	Τ Τ Α Ρ Ο Ν Η
	Ν Τ Ι Α Λ Ρ Υ Β Ε Σ Ι Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Σ Μ Ε Δ Ο	Ο Β Λ Υ Τ Ο Ι Η
	Ι Ε Μ Μ Ε Λ Ι Τ Ε Ι Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Σ Α Π Ο Β	Μ Α Τ Ι Ο Ν Π Ε Ρ
	Λ Ο Δ Ο Ρ Ο Ι Ε Μ Μ Ε Λ Ι Τ Ε Ι Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ	Ρ Ο Ξ Ε Μ Ι Σ Θ Ο
15	Ι Σ Η Ι Κ Ρ Ι Ο Μ Α Τ Α Κ Α Θ Ε Λ Ο Σ Ι Ν Τ Α	Μ Α Ι Ν Η Κ Α Σ
	Α Π Ο Τ Ο Ν Κ Ι Ο Ν Ο Ν Τ Ο Ν Η Ε Ν Τ Ε Ι Π Ρ	Π Α Ι Α Ε Χ Σ Μ Α Ι
	Ο Σ Τ Α Σ Ε Ι Η Ε * Σ Α Ν Δ Ρ Α Σ Ι Ν Τ Ε Υ Κ	Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Δ Ι
	Ρ Ο Ξ Ε Ν Κ Υ Δ Α Θ Ε Ν Α Ι Ο Ι Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι	Ρ Ι Κ Ο Β Λ Ε Σ Α Ι
	Κ Ε Ρ Δ Ο Ν Α Χ Ξ Ι Ο Π Ε Ι Θ Ο Σ Ι Κ Ρ Ο Ι Ξ	Ο Σ Α Μ Ε Ν Δ Υ Ο Ι
20	Ο Σ Ε Ν Σ Κ Α Μ Β Ο Ν Ι Δ Ο Ν Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Π	Σ Τ Ο Ν Τ Ο Η Ο Π Α
	Ρ Ε Π Ο Ν Α Λ Ρ Υ Β Ε Σ Ι Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Κ Ε Φ	Ρ Ο Ι Σ Ο Ι Δ Ι Η
	Ι Ξ Ο Δ Ο Ρ Ο Σ Ι Σ Π Ο Δ Ι Α Σ Ι Σ Η Ι Κ Ρ Ι Ο	Ν Ι Κ Ο Π Η Ι Ι Ι
	Ξ Α Σ Ι Τ Ο Ι Ξ Ε Ν Κ Α Υ Τ Α Ι Ξ Η Κ Τ Ο Η	Μ Ε Ρ Α Ν Ε Ρ Λ
	Ι Ξ Η Υ Π Ο Τ Ε Ν Η Ο Ρ Ο Φ Ε Ν Μ Α Ν Ι	Ο Χ Ι Β Ε Ι Α Ν
25	Ο Β Λ Υ Τ Ο Ι Ι Ι Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Ι Ι Ι Ξ	Ε Κ Ρ Ο Π Ι Ο Η
	Α Ν Α Φ Ο Ρ Ε Σ Α Σ Ι Ν Π Ρ Ε Π Ο	Ε Κ Ι Ο Π Ι Κ Α
	Λ Ρ Υ Β Ε Σ Ι Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Σ Μ Ε Α	Ι Ν Α Σ Σ Υ Ν Θ Ε
	Ε Μ Μ Ε Λ Ι Τ Ε Ι Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ Ι Σ Κ Ε Φ	Ξ Α Σ Ι Ε Ν Τ Ε Ι
	Λ Α Ι Ο Ν Η Υ Π Ο Ρ Λ Ο Ι Ξ Π Δ Δ Δ Η Η Η	Ρ Α Σ Ι Ν Δ Ρ Α Χ Μ
30	Ι Ι Ι Ο Γ Ρ Ι Ξ Τ Α Ι Ξ Κ Α Θ Ε Μ Ε Ρ Α Ν Η Ε Ρ	Ν Ο Ν Ι Η Α Π Ο Β Ι
	Λ Α Ι Ο Μ Ε Ν Ο Ι Ξ Δ Υ Ο Ι Ν Α Ν Δ Ρ Ο Ι Ν Η	Τ Ι Σ Μ Ε Δ Ο Ι Σ
	Ε Κ Κ Α Ι Δ Ε Κ Α Η Μ Ε Ρ Ο Ν Δ Ρ Α Χ Μ Ε Σ	Μ Α Μ Μ Α Ν Ο Ι Σ
	Ε Σ Η Μ Ε Ρ Α Σ Η Κ Α Σ Τ Ε Ξ Η Κ Α Τ	Ρ Ι Α Κ Α Θ Ε Λ Ο
	Ρ Ο Ι Ρ Α Ι Δ Ι Ο Ι Ε Ν Κ Ο Β Λ Υ Τ Ο Ι Η Ο	Ξ Ι Η Α Π Ο Τ Ο Τ
35	Κ Ο Ν Τ Ι Κ Α Ι Ξ Υ Ν Ε Ρ Λ Ο Ι Δ Δ Δ Η Η Π	Ο Η Α Φ Ο Ν Τ Α Ι
	Ρ Ι Ξ Τ Α Ι Ξ Κ Α Θ Ε Μ Ε Ρ Α Ν Η Ε Ρ Λ Α Ι Ο	Α Ν Δ Ρ Α Σ Ι Π
	Μ Ε Ν Ο Ι Ξ Τ Ρ Ι Τ Ε Ξ Δ Ο Δ Ε Κ Ε Μ Ε Ρ Ο Κ	Π Ο Β Λ Ο Δ Ο
	Α Β Υ Μ Μ Α Τ Α Ε Ι Ξ Τ Ε Ν Η Ο Ρ Ο Φ Ε Ν Η Ε	Α Ι Ο Ι Ι Ι Ι
	Π Τ Α Η Μ Ε Ρ Ο Ν Δ Ρ Α Χ Μ Η Ν Τ Η Ξ Η Μ	Η Ο Τ Ρ
40	Ε Ρ Α Ξ Η Κ Α Σ Τ Ε Ξ Δ Υ Ο Ι Ν Α Ν Δ Ρ Ο Ι	Μ Ο
	Ν Ρ Α Ι Δ Ι Ο Ι Ε Ν Κ Ο Β Λ Υ Τ Ο Ι Η Ο Ι Κ Ο	Ν
	Ν Τ Ι Κ Α Ι Ξ Υ Ν Ε Ρ Λ Ο Ι Δ Η Η Η Κ Ε Φ Α	
	Λ Α Ι Ο Ν Π Ρ Ι Ξ Τ Α Ι Ξ Δ Δ Δ Δ Π Η Η Ε Ν Κ	
	Α Υ Τ Α Ι Ξ Τ Ο Κ Υ Μ Α Τ Ι Ο Ν Η Ε Ν Κ Ε Λ	
45	Τ Ι Τ Ο Η Ε Π Ι Τ Ο Η Ε Π Ι Ξ Τ Υ Β Ι Ο	
	Ο Ι Η Ε Ν Τ Ο Σ Π Ε Ν Τ Ο Β Ο Λ Ο Ν Τ Ο	

ΛΑΗΚΑΞΤΟΝΜΙΞΘΟΤΕΞΔ
 ΟΔΟΡΟΞΕΜΜΕΛΙΤΕΙΗΟΙ
 ΛΛΥΕΤΕΞΗΕΡΑΚΛΕΙΔΕΞ
 ΝΔΔΔ:ΚΕΦΑΛΑΙΟΝΗΕΝΚΑΥ
 50 ΔΔΔΧΡΥΞΟΧΟΟΙΞΧΑΛΧΑΣ
 ΟΞΑΝΤΙΠΡΟΞΑΠΕΔΟΜΕΝΤΟ
 ΕΙΛΟΜΕΝΟΝΤΕΞΠΡΟΤΕΡΑΣ
 ΤΑΝΕΙΑΞΤΕΞΗΟΙΝΕΙΔΟΣΞ
 ΦΟΙΕΜΜΕΛΙΤΕΙΗΟΙΚΟΝΤ
 55 ΚΕΦΑΛΑΙΟΝΧΡΥΞΟΧΟΟΙΞ
 ΞΘΟΙΑΡΧΙΤΕΚΤΟΝΙΑΡ
 ΟΙΑΛΡΥΛΕΘΕΝΔΔΔΠΗΗΥ
 ΜΜΑΤΕΙΠΥΡΛΙΟΝΙΔΔΔΠΙ
 ΑΛΑΙΟΝΜΙΞΘΟΠΔΠΗΗΙΙΙ:ΞΥ
 60 ΝΤΟΞΑΝΑΛΟΜΑΤΟΞΚΕΦΑΛ
 ΧΗΗΗΔΔΔΔΠΙΙΙ
 ΕΠΙΤΕΞΛΕΟΝΤΙΔΟΣΗΕΒ
 ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΞ:ΛΕΜΜ
 ΑΜΙΟΝΤΕΞΘΕΟΠΡΑ
 65 ΑΛΡΥΛΕΘ
 ΧΧΧΗΗΗ
 ΤΑΚΕ

A.

. ιος λαβόντοι-
 ν) δυοῖν ἀνδροῖν Σωσία Ἀλωπ-
 εκῆσι οἰκοῦν(τι) : Γ: Σίνδρονι : Γ: τῆν
 ὄροφην κατιστάσιν, τὴν καμπ-
 5 ὕλην σελίδα εἰς ἔδραν καὶ τὰ
 ς ἄλλας ἐπαγαγοῦσιν εἰς ἔδρα-
 ν ἐκάστην, Μάνιδι ἐν Κολλυτ-
 ῶ οἰκοῦντι : Γ: Κροίσω ἐν Σκαμ-
 βωνιδῶν οἰκοῦντι : Γ: Ἄνδρῆξ
 10 ἐμ. Μελίτη οἰκοῦντι : Γ: Πρέπο-
 ντι Ἀγρυλλῆσι οἰκοῦντι : Γ: Μήδω
 ἐμ. Μελίτη οἰκοῦντι : Γ: Ἀπολ-
 λωδώρω ἐμ. Μελίτη οἰκοῦντ-
 ι : Γ: Ἰκριώματα καθελοῦσιν τὰ
 15 ἀπὸ τῶν κίωνων τῶν ἐν τῇ πρ-
 οστάσει, ἕξ ἀνδράσιν, Τεῦκ-
 ρος ἐν Κυδαθηναίω οἰκῶν : Γ
 Κέρδων Ἀξιοπέθους : Γ: Κροῖσ-
 ος ἐν Σκαμβωνιδῶν οἰκῶν : Γ: Π-
 20 ρέπων Ἀγρυλλῆσι οἰκῶν : Γ: Κηφ-
 ισόδωρος : Γ: Σποδιάς : Γ: Ἰκριώ-
 σαι τοῖς ἐγκάυταις ἐκ τοῦ
 ἐν)τός ὑπὸ τὴν ὄροφην, Μάνι-

B.

Π. Τέκτ(ονι καθ' ἡμέραν ἐργα-
 ζομένω μ τ-
 τρίτη(ς δ) ὠδ(εκημέρου πέντε ὄδο-?
 λυ; τ(ῆς) ἡ(μέρας) ἐκάστης ἐ-
 πτὰ ἡ(μ)ερῶ(ν Ἀλωπ-
 εκῆσι οἰκ(ῶντι) ΠΙΠΠΙ. τοῖς καλ-
 ῦμμασι περικαλύψαντι ἐμπ-
 ρὸς, ἐμισθ(ώσαμαν δυοῖν δραχ-
 μαῖν ἐκ(άστ τε-
 ττάρων ἐν Κ-
 ολλυτῶ (οἰκοῦντι ΠΗΓΓ. τὸ Κυ-
 μάτιον περικολλήσαντι ἐμπ-
 ρὸς ἐμισθ(ώσαμαν δυοῖν δραχ-
 μαῖν ἐκαστ(ον τὸ ὄπαϊον ὀ
 παῖα ἕξ. Μάνιδι ἐν Κολλυτῶ
 οἰκοῦντι : Δ(ΓΓ: τὸ κυμάτιον πε-
 ρικολλήσα(ντι ὀπίσω ἐμισθ-
 ῶσαμαν δυοῖ(ν δραχμαῖν ἐκα-
 στον τὸ ὄπ(αῖον, ὄπαῖα ἕξ: Κ-
 ροίσω : ΔΓΓΓ (:Κεφάλαιον τεκτο-
 νικοῦ ΠΗΓΠΠΙ: (. . . καθ' ἡ-
 μέραν ἐργαζομένοις(. . . τρ-
 οχιλίαν(. Κ-

20 δι' ἐν Κολλυτῶ οἰκοῦντι : IIII : Λ-
 εκάνας ;) ἀναφορῆσασιν, Πρέπο-
 ντι Ἀ)γρυλῆσι οἰκοῦντι : F : Μήδ-
 ω) ἐμ. Μελίτη : οἰκοῦντι F . Κεφ-
 (ά)λαιον ὑπουργοῖς : ΠΔΔΔΓ F F F
 IIIIC : Πρίσταις καθ' ἡμέραν ἐρ-
 30 γαζομένοις, δυοῖν ἀνδροῖν
 ἐκκαίδεκα ἡμερῶν, δραχμῆς
 τῆς ἡμέρας ἐκάστης ἐκατ-
 (έρω, Φαιδίω ἐν Κολλυτῶ ο-
 ι)κοῦντι καὶ συνεργῶ ΔΔΔΓ F . Π-
 35 ρίσταις καθ' ἡμέραν ἐργαζο-
 μέναις, τρίτης δωδεκαήμερου, Κ-
 αλύμματα ἐς τὴν ὄροφην, ἐ-
 πτά ἡμερῶν, δραχμὴν τῆς ἡμ-
 έρας ἐκάστης δυοῖν ἀνδροῖ-
 40 ν, Φαιδίω ἐν Κολλυτῶ οἰκοῦ-
 ντι καὶ συνεργῶ : ΔΓ F F F . Κεφά-
 λαιον πρίσταις ΔΔΔΔΓ F . ἐγκ-
 αύταις, τὸ κυμάτιον ἐγκέα(ν-
 τι τὸ ἐπὶ τῷ ἐπιστυλίω (τ-
 45 ῶ ἐντὸς, πεντέβολον τὸ(ν πό-
 दा ἕκαστον. Μισθωτῆς Δ(ιονυ-
 σόδωρος ἐμ. Μελίτη οἰκῶν .
 ἐ)γγυητῆς Ἡρακλείδης (Ὁῆθε -
 ν ΔΔΔ : Κεφάλαιον ἐγκαύ(ταις
 50 ΔΔΔ . Χρυσοχοῖς . Χάλχας (χρυσ-
 ώσαντι προσαπέδομεν τὸ ὄφ-
 ειλόμενον τῆς προτέρας (Πρυ-
 τανείας τῆς Οἰνηίδος, Σ(υσί-?
 φω ἐμ. Μελίτη οἰκοῦντι . .
 55 κεφάλαιον χρυσοχοῖς (. . Μ-
 ισθὶ ἀρχιτέκτονι Ἀρ(χιλόχ-
 ω Ἀγρυλῆθεν ΔΔΔΓ F F . ὑ(πογρ-
 α)μματεῖ Πυργίωσι ΔΔΔIII(II . Κεφ-
 (άλαιον μισθοῦ ΠΔΓ F F IIII . Σύ(μπα-
 60 ντος ἀναλώματος κεφάλαιον
 ΧΡΗΗΠΔΔΔΔIIIIC .
 Ἐπὶ τῆς Λεοντίδος ἐβ(δόμης
 πρυτανευούσης : Δῆμμ(α παρὰ τ-

εκρόπιον Κ-
 εκροπικὰ
 ινας συνθε
 σασι ἐν τῇ . . . (πέντε ἀνδ-
 ράσιν Δραχμ
 νονι F : Ἀπολλ(οδώρω F : Πρέπον-
 τι : F : Μήδω : F : (. . .
 μαμμάνω : F : Ἰκ- ?
 ρία καθελοῦ(σι
 σι ἀπὸ τοῦ τ(είχους
 ο ἀφ' ὧν τὰ ζ(ῶα
 ἀνδράσι. Π(ρέποντι. Μήδω . . Ἀ-
 πολλοδώρω . . . ἐν κεφαλ-
 λῳ ; III
 δτ
 μο
 ν

αμιῶν τῆς θεοῦ, π(α)ρὰ Ἀ(ρησαίχμ-
ου) Ἀγρυλῆθεν (καὶ συναρχύντω-
ν XXXXHHH
τὰ κε . . .

A.

- § 1) *Aux deux hommes qui ont pris . . . , à Sosias, demeurant à Alopéké, 1 Dr.*
à Sindron 1 »
- § 2) *'A ceux qui ont placé le toit et qui ont fixé le chevron courbé dans sa position, et chacun des chevrons dans la leur :*
- à Manis, demeurant à Colltyos, 1 »
à Crésus, demeurant à Scambonide, 1 »
à Andréas, demeurant à Mélite, 1 »
à Prépon, demeurant à Agrylæ, 1 »
à Médos, demeurant à Mélite, 1 »
à Apollodore, demeurant à Mélite, 1 »
- § 3) *Aux six hommes qui ont abattu les échafaudages des colonnes du portique :*
- Teucros, demeurant à Cydathénéon, 1 »
Sindron, fils d'Axioipithos, 1 »
Cræsus, demeurant à Scambonide, 1 »
Prépon, demeurant à Agrylæ 1 Dr.
Képhisodore, 1 »
Spodias, 1 »
- § 4) *'A ceux qui ont construit les échafaudages pour les peintres de la partie intérieure (du portique) sous le toit :*
- à Manis, demeurant à Collytos, 406 »
- § 5) *'A ceux qui portaient en haut les baquets :*
- à Prépon, demeurant à Agrylæ, 1 »
à Médos, demeurant à Mélite, 1 »
- § 6) *Total (de la somme payée) aux ouvriers, 84 dr. 4 ½ ob.*
- § 7) *Aux scieurs journaliers; à deux hommes pour seize jours, à raison d'une drachme par jour à chacun : à Raidius, demeurant à Collytos et à son ouvrier 32 Dr.*
- § 8) *Aux scieurs journaliers ; à deux hommes qui ont travaillé dans la troisième douzaine de jours les couvertures de toit, pendant sept jours, à raison d'une drachme par jour: à Raidius, demeurant à Collytos et à son ouvrier. 14 »*
- § 9) *Total (de la somme payée) aux scieurs. 46 »*
- § 10) *Aux peintres: à celui qui a peint la cymaise sur l'architrave intérieure, à raison de cinq oboles le pied. Dionysiodore, demeurant à Mélite, entrepreneur; Héraclide d'Oë, garant, 30 »*

§ 11) <i>Total (de la somme payée) aux peintres,</i>	30 »
§ 12) <i>Aux doreurs : à Sysiphe, demeurant à Mélite, qui a doré les conques, nous avons acquité ce qui lui était dû de la Prytanie précédente de la tribu Ænéis</i>	
§ 13) <i>Total (de la somme payée) aux doreurs</i>	
§ 14) <i>Appointemens à l'architecte Archilochos d'Agrylæ</i>	37 »
<i>au sous-secrétaire Pyrgion</i>	30 dr. 5 ob.
§ 15) <i>Total des appointemens.</i>	67 dr. 5 ob.
§ 16) <i>Total de toute la dépense.</i>	1790 dr. 3 ½ »
§ 17) <i>Sous la septième Prytanie de la tribu Léontide: Reçu des questeurs de la Déesse, Aresæchme d'Agrylæ et ses collègues.</i>	4300 dr.

B.

§ 1)	5 Dr.
§ 2) <i>'A un charpentier, journalier qui a travaillé dans la troisième douzaine le pendant sept jours, à raison de cinq oboles par jour; à demeurant à Alopéké</i>	5 dr. 5 ob.
§ 3) <i>'A celui qui en a couvert de revêtement la partie extérieure; Nous avons adjudgé pour quatre . . . à 2 dr. par . . . à . . . demeurant à Collytos</i>	8 dr.
§ 4) <i>'A celui qui a attaché la cymaise en avant; Nous avons adjudgé à 2 dr. chaque cassette six cassettes. A Manis, demeurant à Collytos, . . .</i>	12 dr.
§ 5) <i>'A celui qui a attaché la cymaise en arrière. Nous avons adjudgé à 2 dr. chaque cassette six cassettes, à Croesus</i>	12 »
§ 6) <i>Total (de la somme payée) aux charpentiers</i>	52 » 4 ob.
§ 7) <i>Aux . . . journaliers (qui ont placé?) la poulie . . le Cecropée, . . . murs Cecropiens</i>	
§ 8) à non	1 dr.
à Apollodore	1 »
à Prépon	1 »
à Médos	1 »
à	1 »
§ 9) <i>'A ceux qui ont abattu les échafaudages du mur . . . d'où la frise . . à . . . hommes, à Prépon, . . . à Médos, . . . à Apollodore</i>	
§ 10) <i>Total</i>	

Plaque de marbre du Pentélique semblable à la précédente, et trouvée dans le même endroit. Elle a 95 cent. de haut et 43 de large. Elle fut composée de 16 morceaux trouvés séparément.

ΡΥΗΕΧΟΝΤΗΔΦΥΡΟΜΑ
 ΕΦΙΞΙΕΥΣΤΟΝΝΕΑΝΙΞΚΟ
 ΙΠΑΡΑΤΟΝΘΟΡΑΚΑΡΔΠΡΑΧ
 ΕΜΜΕΛΙΤΕΙΙΗΟΙΚΟΝΤΟΝΗ
 5 ΝΚΑΙΤΟΝΗΟΠΙΞΘΟΦΑΝΕΤ
 ΡΑΚΡΟΟΝΤΑΗΔΔΑΝΤΙΦΑΝ
 ΚΕΡΑΜΕΟΝΤΟΑΡΜΑΚΑΙΤ
 ΑΝΙΞΚΟΝΚΑΙΤΟΝΙΠΠΟΤΟ
 ΝΥΜΕΝΟΝΗΔΔΔΦΥΡΟΜΑΧ
 10 ΦΙΞΙΕΥΣΤΟΝΗΑΛΟΝΤΑΤΟ
 ΠΠΟΝΑΔΜΥΝΝΙΟΝΗΑΛΡΥΛΕ
 ΗΟΙΚΟΝΤΟΝΗΙΠΠΟΝΚΑΙΤΟΝ
 ΝΔΡΑΤΟΝΗΕΠΙΚΡΟΝΤΑΚΑΙ
 ΝΞΤΕΛΕΝΗΥΞΤΕΡΟΝΠΡΟΞΕΘ
 15 ΕΗΔΔΠΡΗΞΟΚΛΟΧΗΛΟΠΕΚΕ
 ΗΟΙΚΟΝΤΟΝΤΟΝΧΑΛΙΟΝΗ
 ΝΤΑΡΔΦΥΡΟΜΑΧΟΞΚΕΦΙΞΙΕ
 ΤΟΝΗΑΝΔΡΑΤΟΝΗΕΠΙΤΕΞΒΑ
 ΕΡΙΑΞΕΙΞΤΕΚΟΤΑΤΟΝΠΑΡΑ
 20 ΨΒΟΜΟΝΑΔΗΙΑΞΟΞΚΟΒΥΤΕ
 ΤΕΛΛΥΝΑΙΚΑΕΙΕΠΑΙΞΠΡΟΞ
 ΤΟΚΕΑΔΔΔΚΕΦΑΛΑΙΟΝΗ
 ΜΑΤΟΠΟΙΚΟΧΧΗΗΗΔΠΒΕ
 ΑΧΧΗΗΗΗΗΕΗΑΝΑΒΟΜΑΤΟΑ
 25 Ν ΗΕΠΙΤΕΞΠΑΝΔΙ
 ΔΟΞΟΛΔΟΞΠΡΥΤΑΝΕΥΟΥΞ
 ΒΕΜΜΑΤΑΠΑΡΑΤΑΜΙΟΝΤΕΞ
 ΟΑΡΕΞΑΙΧΜΟΝΑΛΡΥΛΕΘΕΝ
 ΞΥ ΝΧΗΗΔΔΔΠΡΗΗ
 30 ΙΑΒΟΜΑΤΑΗΟΝΕΜΑΤΑΞΑ
 ΔΕΞΔΥΟΗΕΞΑΣΤΟΝΒΟΛΟΝΗΑ
 ΑΛΡΑΦΟΕΝΔΡΑΧΜΕΞΗΕΚΑΤΕ
 ΑΝΗΗΚΕΦΑΛΑΙΟΝΗΟΝΕΜΑΤΟΝ
 ΗΒΙΘΟΡΛΙΚΟΡΑΒΔΟΞΕΟΞΤΟΝ
 35 ΟΝΟΝΤΟΝΠΡΟΞΕΟΤΟΝΚΑΤΑ
 ΒΟΜΟΝΤΟΝΙΡΙΤΟΝΗΑΠΟΤΨΒ
 ΟΤΕΞΔΙΟΝΕΞΗΑΜΕΙΝΙΑΔΕΞ
 ΟΙΒΕΗΟΙΚΟΝΔΠΡΗΗΑΞΧ
 ΞΔΠΡΗΗΒΥΞΑΝΙΑΞΔΠΡΗΗΞ
 40 ΝΕΞΗΑΜΕΙΝΙΑΔΟΔΠΡΗΗΤΙ
 ΡΑΤΕΞΔΠΡΗΗΤΟΝΗΕΧΟΜΕΝ
 ΞΞΙΜΙΑΞΑΒΟΠΕΚΕΞΙΗ
 ΗΗΗΚΕΡΔΟΝΔΗΗΗΗΗΞΙΝ
 ΜΟΔΗΗΗΗΞΟΚΛΞΗΑΧ
 45 ΟΞΔΗΗΗΗΞΑΝΝΙΞΙΞΙ
 ΔΗΗΗΗΕΠΙΕΙΚΕΞΙΜΙΟΔ
 ΗΗΗΞΑΝΔΡΟΞΞΙΜΙΔΗΗΗΗ
 ΙΗΕΧΟΜΕΙΟΝΕΧΞΕΟΝΕΞ
 ΝΙΚΟΞΤΡΑΤΟΔΠΡΗΗΕΥΔΟ
 50 ΞΑΒΟΠΕΚΕΞ ΝΔΠΗΙ

ΔΕΙΑΜ ΑΠΛΑΤΤΟΞΙΤΟΝΧΑΛΚ
 ΟΝΤΟΝ ΙΞΤΑΚΑΒΥΜΜΑΤΑΝΕΞ
 ΕΙΕΜΜΕΛΙΤΕΙΗΟΙΚΟΝΤΙΠΡΗΗ
 ΗΕΤΕΡΟΝΠΑΡΑΔΕΙΛΜΑΠΛΑΞΑΝ
 5 ΤΙΤΕΝΑΚΑΝΘΑΝΗΕΙΞΤΑΚΑΒΥΜ
 ΜΑΤΑΑΛΘΑΝΟΡΑΒΟΠΕΚΕΞΙΗ
 ΙΚΟΝΠΡΗΗΚΕΦΑΛΑΙΟΝΚΕΡΟΠ
 ΑΞΤΑΙΞΔΠΡΗΗΜΙΞΘΟΙΑΡΧΙΤΕΚΤ
 ΟΝΙΑΡΧΙΒΟΧΟΙΑΛΡΥΛΕΘΕΝΔΔ
 ΔΠΡΗΗΥΠΟΛΡΑΜΜΑΤΕΙΠΥΡΛΙΟΝ
 10 ΙΗΟΤΥΝΕΙΔΔΔΚΕΦΑΛΑΙΟΝΜΙ
 ΞΘΟΔΠΡΗΗΕΝΚΑΥΤΕΙΤΟΚΥΜΑΤΙ
 ΟΝΕΚΕΛΑΝΤΙΤΟΝΗΕΠΙΤΟΙΗΕΠΙ
 ΞΤΥΒΙΟΙΤΟΙΗΕΝΤΟΞΠΕΝΤΟΒΟ
 ΒΟΝΤΟΝΠΟΔΑΝΕΚΑΞΤΟΝΠΟΔΑΞ
 15 ΗΕΚΑΤΟΝΔΕΚΑΤΡΕΞΜΙΞΘΟΤΕΙ
 ΠΡΟΞΗΑΠΕΔΟΜΕΝΠΡΟΞΗΟΙΠΡΟ
 ΤΕΡΥΝΕΙΧΕΔΙΟΝΥΞΟΔΟΡΟΙΕΜ
 ΜΕΛΙΤΕΙΗΟΙΚΟΝΤΙΗΕΛΛΥΤΕ
 ΞΗΕΡΑΚΛΕΙΔΕΞΟΕΘΕΝΔΔΔΔΗ
 ΗΗΗΚΕΦΑΛΑΙΟΝΗΕΝΚΑΥΤΕΙΔΔ
 ΔΔΗΗΗΗΗΒΕΜΜΑΧΗΗΔΔΔΠΡΗΗ
 20 ΙΑΝΑΒΟΜΑΤΟΝΑΥΤΟΞΗΕΠΙΤΕ
 ΞΑΛΕΙΔΟΞΒΕΜΜΑΤΑΠΑΡΑΤΑ
 ΜΙΡΝΤΕΞΘΕΟΠΑΡΑΑΡΕΞΛΙΧΜΟ
 ΑΥΒΙΕΟΕΝΚΑΙΞΥΝΑΡΧΟΝΤΟΝ
 ΗΗΗΥ ΗΕΙΞΙΕΡΑΜΕ
 ΑΤΟΝΔΕΜ ΛΥΧΗΝΕΙΚΑΙΝ
 ΑΙΗΕΙΞΟΥΞΙΑΝΤΕΙΑΥΙΑΛΙΑ
 30 ΗΗΗΗΗΑΝΑΒΟΜΑΤΑΗΟΝΕΜ/
 ΑΧΑΡΤΑΙΗΕΟΝΕΘΕΞΑΝΔΥΟΗΕΞ
 ΑΤΑΑΝΤΙΛΡΑΦΑΗΕΝΕΛΡΑΦΞΑΜ
 ΕΝΗΗΗΞΑΝΙΑΔΕΞΤΕΤΤΑΡΕΞΗΗ
 ΗΗΧΡΥΞΙΟΝΗΕΟΝΕΘΕΗΕΙΞΤΑΞ
 35 ΧΑΛΚΑΞΠΕΤΑΒΑΗΑΡΔΠΙΔΡΑΧΜΕ
 ΞΗΕΚΑΞΤΟΝΤΟΠΕΤΑΒΟΝΠΑΡΑΔ
 ΟΝΙΔΟΞΕΜΜΕΛΙΤΕΙΗΟΙΚΟΝΤΟ
 ΞΗΑΡΔΠΡΗΗΜΟΒΥΒΔΟΞΗΕΟΝΕΘΕ
 ΟΤΑΒΑΝΤΟΗΕΙΞΠΡΟΞΘΕΞΙ
 40 ΝΙΟΙΔΙΟΝΠΑΡΑΞΟΞΤΡΑΤ
 ΕΒΙΤΕΙΗΟΙΚΟΝΤΟΞΔΧΡΥΞ
 ΕΤΑΒΟΔΥΟΗΕΟΝΕΘΕΧΡΥΞΟ
 ΤΟΝΟΦΘΑΙΜΟΤΟΚΙΟΝΟΞΠΑΡ
 ΟΝΙΔΟΞΕΜΜΕΛΙΤΕΙΗΟΙΚΟΙΟ
 ΞΗΗΚΕΦΑΛΑΙΟΝΗΟΝΕΜΑΤΟΗΑ
 ΔΔΔΠΡΗΗΗΗΒΙΘΟΡΒΙΚΟΡΑΒΔΟ
 ΞΕΟΞΤΟΝΚΙΟΝΟΝΤΟΝΠΡΟΞΕΟΤ
 ΟΝΠΑΡΑΤΟΝΒΟΜΟΝΤΟΝ ΞΤ
 ΒΟΜΟΤΕΞΔΙΟΝΕΞΒΑΟ ΑΙ
 ΠΕΦΙΒΟΝΗΕΡΧΙΕΥΞΙ ΞΝ

Ε ΟΝ Δ Π Η Ι Ι Ι Ι Κ Ι Μ Ρ Υ Λ Ε
 Ο Ι Κ Ο Ν Δ Π Η Ι Ι Ι Ι Ι Δ Ο Ι Ο Ξ
 Κ Ο Δ Π Η Ι Ι Ι Ι Η Ε Κ Ο Ξ Δ Π Η Ι
 Η Ε Χ Ο Μ Ε Ν Ο Ι Ξ Ε Ξ Θ Ε Υ Λ
 55 Π Ε Ι Ρ Α Ι Ε Υ Κ Φ Ι Ξ Ο Λ Ε
 Ε Ι Ρ Α Ι Ε Υ Ε Ι Κ Ρ Ο Ξ Ε Ι
 Θ Ε Ν Α Ι Ο Ι Ο Ν Δ Π Κ Ε Φ Ι
 Ρ Ο Ξ Ε Ο Ν Ι Δ Ο Ν Η Ο Ι
 Δ Π Ν Κ Ο Τ Ο Ξ Δ Π Θ Ε Υ Λ Ε
 60 Ν Ε Ι Ρ Α Δ Π Τ Ο Ξ Ο Ρ Ο Ξ
 Α Ξ Κ Α Τ Α Χ Ν Τ Ι Τ Ο Π Α Ρ Τ Ο
 Ε Χ Ο Β Ο Μ Ο Ο Λ Υ Κ Λ Ε Ξ Α Κ Ι
 Δ Δ Δ Π Ρ Δ Ο Ξ Ε Ο Ξ Τ Ο Ν Κ Ι Ο
 Ο Ν Π Ρ Ο Ξ Ο Τ Ο Ν Κ Α Τ Α Τ Ο Ν Β
 65 Τ Ο Ν Π Ρ Ο Ξ Τ Ο Β Ο Μ Ο Ε Ξ Δ Ι Ο
 Α Ο Ξ Ξ Ο Α Λ Ο Γ Ε Κ Η Ε Ν Δ Δ Φ
 Ν Η Ρ Χ Ι Ξ Δ Δ Γ Α Μ Ε Ν Ο Ν
 Ξ Ο Δ Δ Κ Ο Ν Λ Α Ο Ξ Ξ Ο Δ Η Ι
 Δ Τ Ο Ν Η Ε Χ Ο Μ Ε Ν Ο Ν Ξ Ε
 70 Α Κ Ρ Ο Ξ Π Α Ι Α Ν Ι Ε Υ Ξ Φ Ι Λ
 Α Τ Ο Ξ Π Α Α Ν Ι Ε Δ Δ Θ Ρ Λ Ε Λ
 Α Λ Α Κ Ρ Ο Δ Φ Ι Λ Ο Ρ Ξ Φ Α Λ
 Ο Δ Δ Λ Ε Ρ Φ Α Λ Α Κ Ι Δ Δ Τ Ο Ν
 Ο Μ Ε Ν Ο Ν Ξ Ε Ξ Α Μ Ν Ι Α Δ Ε
 75 Ι Κ Ο Ι Π Κ Ο Ν Δ Δ Ι Ξ Χ Ι Ν Η
 Δ Λ Υ Ξ Α Α Ξ Ο / Ε Ν Ε Ξ Η Α Μ
 Ν Ι Α Δ Ι Μ Ο Κ Α Τ Ε Ξ Δ Δ Τ Ο
 Ε Χ Ο Ο Ν Ε Χ Ξ Ε Ξ Ι Μ Ι Α Ξ Α Λ
 Ε Κ Ε Ξ Ι Η Ο Ι Κ Ο Ν Δ Η Η Ι Κ Ε Ρ Δ
 80 Δ Η Η Ι Ξ Ι Ν Δ Ρ Ο Ξ Ι Μ Ι Ο Δ Η
 Ι Ξ Ο Κ Λ Ε Ξ Η Α Χ Ξ Ε Ι Θ Ο Ξ
 Ι Ι Ξ Α Ν Ν Ι Ο Ν Ξ Ι Δ Η Η
 Ι Κ Ε Ξ Ξ Ι Μ Ι Η
 Δ Η Η Η Η Η Τ Χ
 85 Η Ο Ν Ε Ξ Ι Μ
 Η Ι Ι Ι Ι
 Κ Ο Ν

Λ Α Ο Ξ Ξ Ο Κ Α Ρ Ι Ο Ν Λ Α Ο
 Ο Ξ Η Δ Τ Ο Ν Η Ε Χ Ο Μ Ε Ν Ο
 Ο Ν Δ Ε Υ Τ Ε Ρ Ο Ν Φ Α Λ Α
 Ι Ε Υ Ξ Φ Ι Λ Ο Ξ Τ Ρ
 55 Ξ Θ Α Ρ Λ Ε Ξ
 Α Λ Α Κ Ρ Ο Η
 Ε Ξ Α Μ Ε Ι Ν Δ Δ
 Ν Λ Υ Ξ Α Ν Ξ Ξ Ο Μ Ε Ν
 Δ Ο Α Ι Ξ Υ Ε Ξ Τ Ι Μ Ο
 60 Ο Ν Η Ε Ν Ο Ν Ε Χ
 Λ Ο Π Ι Κ Ο Ν Κ Ε Ρ
 Ξ Ο Ξ Ξ Α Ν Ν Ι Ο
 Ο Ν Δ Ρ Ο Ξ Π Δ Τ
 Α Ο Τ Ο Β Ο Μ Ο Τ
 65 Ε Ξ Π Ε Ι Ρ Α Ι Κ
 Ι Τ Ε Υ Κ Ρ Ο Ξ
 Κ Ε Φ Ι Ξ Ο Δ Ο Ρ Ο Ξ
 Ξ Υ Λ Ε Ι Τ Ο Ν Π Ε Ι Ρ
 Θ Ο Ρ Λ Ι Κ Ο Π Χ Α Λ Κ Α
 Ε Ν Ο Ι Ξ Ν Ε Ξ Ι Ε Μ Μ Ε Λ Ι
 Ι Α Ν Δ Η Η Η Ξ Ο Τ Ε Λ Ε Ξ Α
 Μ Ι Α Ν Δ Η Η Η Η Ε Υ Μ Ε Λ Ι Ι Ι Ξ Κ
 Α Μ Η Ο Ι Κ Δ Η Η Η Φ Ι Λ Ι Ν Ξ Κ Α Μ
 Β Ο Η Ο Ι Κ Δ Η Η Η Α Λ Ο Ρ Ν Δ Ρ Ο Ξ Ε Ν
 Κ Ο Λ Υ Η Ο Ι Κ Μ Ι Α Ν Δ Η Η Η Χ Α Λ Κ Α
 Ξ Ε Ρ Λ Α Ξ Α Μ Ε Ν Ο Ι Ε Χ Ξ Μ Α Ν Ι Δ Ι Ε Ν
 Ο Ν Δ Δ Δ Η Η Η Χ Α Λ Κ
 Ν Ο Ι Η Ε Ν Δ Ε Κ Α Ξ Τ
 Λ Υ Η Ο Ι Κ Ο Ν Τ
 70 Ε Ρ Λ Α Ξ Α Μ Ε Ν
 Τ Ι Ο Ι Δ Η Η Η
 Ε Ν Ο Ι Τ Ρ Ε
 Δ Δ Η Η Τ Ο
 F Ο Ι

A.

.....
 τὸ δόξυ ἔχοντα ΗΔ. Φυρόμα-
 χος Κη)φισιεὺς τὸν νεανίσκο-
 ν τὸν) παρὰ τὸν θώρακα ΡΔ. Πραχ-
 σίας) ἐμ Μελίτη αἰκῶν τὸν
 5 ἵππον) καὶ τὸν ὀπισθοφανῆ τ-
 ὸν πα)ρακρούοντα ΗΔΔ. Ἀντιφάν-
 ης ἐκ) Κεραμῶν τὸ ἄρμα καὶ τ-
 ὸν νε)ανίσκον καὶ τῷ ἵππῳ τῷ
 ζευγ)νυμένῳ ΗΗΔΔΔΔ. Φυρόμαχ-
 10 ος Κη)φισιεὺς τὸν ἄγοντα τὸ-

B.

.....(Παρχ-)
 δείγμ(ατ)α πλάττουσι τῶν χαλκ-
 ῶν τῶν (ε)ἰς τὰ καλύμματα. Νήσ-
 ει ἐμ Μελίτη οἰκοῦντι ΓΗΗΗ.
 ἕτερον παράδειγμα πλάσαν-
 τι τὴν ἄκανθαν εἰς τὰ καλύμ-
 ματα. Ἀγαθάνωρ Ἄλωπεκῆσι ο-
 ικῶν ΓΗΗΗ. Κεφάλαιον κηροπλ-
 άσαις : ΔΓΗ. Μισθοὶ ἀρχιτέκτ-
 ονι Ἀρχιλόχῳ Ἀγρυλιθῆν ΔΔ
 ΔΓΗ. Ἰπογραμματαῖ Πυργίων-

ν ἵππον ΠΔ. Μυνηίων Ἀγρυλῆ-
 σι οἰκῶν τὸν ἵππον καὶ τὸν
 ἄνδρα τὸν ἐπικρούοντα, καὶ
 τὴν στήλην ὑστερον προσέθ-
 15 ηκε ΗΔΔΓΓΓ. Σώκλος Ἀλωπεκῆ-
 σι οἰκῶν τὸν τὸν χαλινὸν ἔ-
 χοντα ΠΔ. Φυρόμαχος Κηφισί-
 υς) τὸν ἄνδρα τὸν ἐπὶ τῆς βα-
 κτηρίας εἰστηκότα τὸν παρὰ
 20 τὸν βωμὸν ΠΔ. Ἰασος Κολλυτε-
 υς) τῆγ γυναῖκα ἧ ἡ παῖς προσ-
 πέπτωκε ΠΔΔΔ. Κεφάλαιον ἀ-
 ναλω)μάτων οἴκου ΧΧΧΗΗΗΔΓΓ(Γ). Δῆ-
 μμα ΧΧΧΗΗΗΓΓ. Ἀνάλωμα τὸ α-
 25 ὑτόν. Ἐπὶ τῆς Πανδι-
 ονίδος ὀγδόης πρυτανευούσ-
 ης) λήμματα παρὰ ταμιῶν τῆς
 θεοῦ Ἀρησαίχμου Ἀγρυλῆθεν (καὶ
 αὐτοῦ) συ(ναρχόντων) ΧΗΗΔΔΔΓΓΓΓΓΓ.
 30 ΓΓ. Ἀναλώματα. ὠνήματα. Σαν-
 νίδες δύο ἕως τὸν λόγον ἀ-
 ν)αγράφωμεν, δραχμῆς ἑκατέ-
 ραν ΓΓ. Κεφάλαιον ὠνημάτων
 ΓΓ. Λιθουργικοῦ ῥαβδώσεως τῶν
 35 κιώνων τῶν πρὸς ἔω τὸν κατὰ (τ-
 ὸν) βωμὸν τὸν τρίτον ἀπὸ τ(οῦ) β-
 ωμοῦ τῆς Διώνης. Ἀμεινιάδης
 ἐν Κ)οίλῃ οἰκῶν ΔΓΓΓΓΓΓ. Α(ῖ)σχ-
 ίνη)ς ΔΓΓΓΓΓ. Δυσανίας ΔΓΓΓΓΓ. Σ-
 40 ωμένης Ἀμεινιάδου ΔΓΓΓΓΓ: Τι-
 μοκ)ράτης ΔΓΓΓΓΓ. Τῶν ἐχομέν-
 ων ἐξῆς). Σιμίας Ἀλωπεκῆσι
 οἰκῶν Δ)ΓΓΓΓ. Κέδρων ΔΓΓΓΓΓ. Σιν-
 δρων Σι)μίου: ΔΓΓΓΓΓ. Σωκλῆς Ἀχ-
 45 σιοπει(θ)ους ΔΓΓΓΓΓ. Σαννίω(ν) Σι-
 μίου)Δ(Γ)ΓΓΓΓ. Ἐπεικῆς (Σ)ιμίου: Δ
 ΓΓΓΓ)ΓΓΓ. Σώ(σ)ανδρος Σιμίου) ΔΓΓΓΓΓ
 τῶν) ἐχομένων ἐξῆς) ὀνήσ(ι-
 μος) Νικοστράτου: ΔΓΓΓΓΓ. Εὐδο-
 50 ξος) Ἀλωπεκῆσ(ι) οἰκῶν) ΔΓΓΓ

ι Ὀτ(ρ)υνεῖ ΔΔΔ. Κεφάλαιον μι-
 σθοῦ (Π)ΔΓΓ. Ἐγκαύτει τὸ κυμάτι-
 ον ἐγκαίαντι τὸ ἐπὶ τῷ ἐπι-
 στυλίῳ τῷ ἐντὸς, πεντόβο-
 λον τὸν πόδα ἕκαστον, πόδας
 ἑκατὸν δεκατρεῖς: μισθωτεῖ
 προσαπέδομεν πρὸς ᾧ πρό-
 τερον εἶχε, Διονυσόδωρῳ ἐμ
 Μελίτη οἰκοῦντι: ἐγγυητή-
 ς Ἡρακλείδης Ὀθηθεν, ΔΔΔΔΓΓ
 ΓΓΓ. Κεφάλαιον ἐγκαύτει ΔΔ
 ΔΔΓΓΓΓΓΓ: Δῆμμα : ΧΗΗΔΔΔΓΓΓΓΓΓ
 Γ. Ἀνάλωμα τὸ αὐτὸ : : Ἐπὶ τῆ-
 ς Α(ῖ)γνίδος λήμματα παρὰ τα-
 μιῶν τῆς Θεοῦ, παρὰ Ἀρησαίχμου
 Ἀγ(ρ)υλῆθεν καὶ συναρχόντων
 Χ.)ΗΗΗ εἰς ἱερὰ με-
 τ)ὰ τῶν δήμ . . . ἔνη καὶ ν-
 ἐ)α εἰς θυσίαν τῆ Ἀθηναία
 ΓΓΓΓΓΓ. Ἀναλώματα: ὠνήμ(ατ-
 α: χάρται ἐωνήθησαν δύο ἕς
 ἃ τὰ ἀντίγραφα ἐνεγράψαμε-
 εν ΓΓΓΓ. Σανίδες τέτταρες, ΓΓ
 ΓΓ. Χρυσίον ἐωνήθη εἰς τὰς
 χάλκας, πέταλα ΗΠΔΓΓ, δραχμῆ-
 ς ἕκαστον τὸ πέταλον παρ' Ἀδ-
 ὀνίδος ἐμ Μελίτη οἰκοῦντο-
 ς ΗΠΔΓΓ. Μόλυβδος ἐωνήθη (δύ-
 ο ταλάντω εἰς πρόσθεσι(ν) τῶ-
 ν ζφθίων, παρὰ Σωστράτ(ου) ἐμ Μ-
 ελίτη οἰκοῦντος : Δ: Χρυσ(ὸς) π-
 ετάλω δύο ἐωνήθη χρυσῶ (ἕς
 τῷ ὀφθαλμῷ τοῦ κίονος παρ' Ἀδ-
 ὀνίδος ἐμ Μελίτη οἰκοῦ(ν)το-
 ς ΓΓ. Κεφάλαιον ὠνημάτων) ΗΠ
 ΔΔΔΓΓΓΓΓΓΓ. Λιθουργικοῦ ῥαβδώ-
 σεως τῶν κιώνων τῶν πρὸς) ἔω τ-
 ὸν) παρὰ τὸν βωμὸν τὸν (πρὸς) τοῦ
 βωμοῦ τῆς Διώνης. Λάο(σ)ος Ἀλ(ω-
 πε: Φίλων ἐρχεῦς, (Παμμ)έν(ων

Η. Κλ)έων ΔΡΓ-ΙΙΙΙ. Σίμ(ων Ἀγ)ρυλλῆ-
 σι) οἰκῶν: ΔΡΓ-ΙΙΙΙ. (Ἔν)δοιοις
 Γλαύ(ρ)κου: ΔΡΓ-ΙΙΙΙ Εὔ(δι)κος: ΔΡΓ-ΙΙ
 Η. τῶν) ἐχομένων(ν ἐχ)σῆς: Θευγ-
 55 ἐνης) Πειραιεύ(ς: ΔΡΓ: Κη)φισογέ-
 νης Π)ειραιεύ(ς: ΔΡΓ: Τ)εῦκρος ἐ(ν
 Κυδα)θηναίω (οἰκ)ῶν: ΔΡΓ: Κηφι-
 σόδω)ρος ἐ(ν Σκαμβ)ωνιδῶν οἰ-
 κῶν): ΔΡΓ: Νικό(στρα)τος: ΔΡΓ: Θευγε-
 60 ἴτων Π)ειραιεύς: ΔΡΓ. Τοὺς ὀρθοσ-
 τάτ)ας κατὰχ(σα)ντι. τὴν παρὰ τῶ
 Θε)ηγοῦ βωμῶ, (Π)ολυκλῆς (Δ)ακι-
 ἀδης) ΔΔΔΡ. Ῥ(αβ)δῶσεως τῶν κιά-
 νων τ)ῶν πρὸς ἔω· τὸν κατὰ τὸν β-
 65 ωμόν) τὸν πρ(ὸς) τοῦ βωμοῦ τῆς Διῶ-
 νης, Δ)άσσο(ς) Ἄλωπεκῆ(θ)εν ΔΔ. Φ-
 ἰλω)ν Ἐρχι(εὐ)ς ΔΔ: Παμμένων Λ-
 αός)σου ΔΔ. Κ(αρί)ων Λαός)σου: (Δ)Δ: Ἰ-
 ασος Δ)Δ. Τῶν ἐχομένων (ἐγ)σῆ-
 70 ς· Φάλακρος Παιανιεύς (ΔΔ). Φιλ-
 ὀστρα)τος Πα(ι)ανιε : ΔΔ. Θ(α)ργήλι-
 ος Φ)ιλάκρου (Δ)Δ. Φίλορ(μο)ς Φαλ-
 άκρου) : ΔΔ. Γέρ(ων) φαλάκ(ρου) ΔΔ. τῶν
 ἐχ)ομένων (ἐχ)σῆς. Ἄμ(ει)νιάδη-
 75 ς ἐ)ν Κοί(λ)η(οἰ)κῶν ΔΔ. (Α)ἰσχ(ίν)η-
 ς Δ)Δ. Λυσαν(ίας Δ)Δ. Σω(μ)έντης Ἄμ-
 ει)νιάδ(ου ΔΔ. Τ)ιμοκ(ρ)άτης ΔΔ: Τῶ-
 ν) ἐχο(μ)ένων ἐξῆ(ς.) Σιμί)ας: Ἄλ-
 ωπ)εκῆσι οἰκῶν Δ(Ρ)Γ-Γ-Π. Κέρδ-
 80 ων) Δ(Ρ)Γ-Γ-Π. Σίνδρω(ν) Σιμί)ου: Δ(Ρ)Γ-
 Γ-Π. Σωκλῆς Ἄξ(ιοπ)εῖθους (ΔΡ
 Γ-Γ-Π). Σαννίων Σι(μί)ου Δ(Ρ)Γ-Γ-Π. Ἐ-
 πιε)ικῆς Σιμί(ου ΔΡΓ)Γ-Π. Σώσα-
 νδρος) : Δ(Ρ)Γ-Γ-Π : Τ(ῶν ἐ)χ(ομ)ένων
 85 ἐξῆ(ς.) Ὀνήσιμ(ος Νικοστράτ-
 ου . . . ΙΙΙ. (Εὔ)δοξος Ἄλωπεκῆ-
 σι οἰ)κῶν

Λαός)σου, Καρίων Λαός)σου, Ἰατ-
 ος ΗΔ. Τῶν ἐχομένων(ν ἐξῆ(ς. τ-
 ὸν δεύ)τερον, Φάλα(κρος Παιαν-
 ιεύς, Φιλόστρα)τος Παιανιεύ-
 ς. Θαργῆλι(ος, Φίλορος, Γέρων Φ-
 αλάκρου Η(Δ. Τῶν ἐχομένων ἐξ-
 ῆς. Ἄμειν(ι)άδ(ης ἐν Κοίλ)η οἰκῶ-
 ν, Λυσαν(ία)ς, Σωμέν(ης Ἄμεινιά-
 δου, Αἰσχ(ίν)ης, Τιμο(κράτης ΗΔ. Τ-
 ῶν ἐ(χο)μένων ἐχ)σῆς. Σιμί)ας Ἄ-
 λωπ(ε. οἰ)κῶν, Κέρδων Σίνδρων,
 Σω(κλῆ)ς, Σαννίω(ν Ἐπιεικῆς, Σ-
 ῶ(σα)νδρος ΡΔ. Τ(ὸν) πρῶτον κίον-
 α (ἀπ)ὸ τοῦ βωμοῦ τ(ῆς Διῶ)νης), Θευγ-
 ἐ(νη)ς Πειραι: Κ)ηφισογένης Πε-
 ιραιεύς), Τεῦκρος (Κυδαθηναιεύς,
 Κηφισόδωρος (Σκαμβωνίδης. Θ-
 ευγείτων Πειρ: (ΗΔ. Κεφάλαιον
 Λι)θουργικοῦ Ρ. Χάλκα(ς ἐργασαμ-
 ἔνοις. Νήσ(ε)ι ἐμ Μελέτ(η) οἰκ. μ-
 ἴαν Δ(Ρ)Γ-Γ-Γ. Σωτέλης Ἄ
 μίαν Δ(Ρ)Γ-Γ-Γ. Εὐμηλί(δης ἐν) Σκ-
 αμ. οἰκ. Δ(Ρ)Γ-Γ-Γ. Φίλι(ος ἐν) Σκαμ-
 βο· οἰκ: Δ(Ρ)Γ-Γ-Γ. Ἀγόρ(α)νδρος ἐν
 Κολλυ· οἰκ: Μίαν: Δ(Ρ)Γ-Γ-Γ. Χάλκα-
 ς ἐργασαμένω ἔξ, Μάνιδι ἐν
 Κολλυτῶ οἰκ)οῦν: ΡΔΔΔΡΓ-Γ-Γ: Χάλκ-
 ας ἐργασαμένω) ἑνδεκα Στ-
 . . . ἐν Κολλυ: οἰκοῦντ-
 ι ΗΡΓ-Γ-Γ-Γ. Χάλκας) ἐργασαμέν-
 ω, μίαν) τῶ : Δ(Ρ)Γ-Γ-
 Γ. Χάλκας ἐργασαμ)ένω τρεῖ-
 ς ΔΔ)ΔΔΡΓ-Γ. τὸ
 . . . Χάλκας ἐργασαμ)ένω τ-

A.

§ 1) celui qui porte la lance	100	Dr.
§ 2)	<i>Phyromaque de Képhissia a travaillé le jeune homme qui est auprès de la cuirasse</i>	60	»
§ 3)	<i>Praxias, demeurant à Mélite, a fait le cheval, et l'autre cheval dont on voit la croupe et qui frappe du pied</i>	120	»
§ 4)	<i>Antiphanes du Céramique, a fait le char et le jeune homme et les deux chevaux qu'on attèle</i>	240	»
§ 5)	<i>Phyromaque de Képhissia a fait celui qui mène le cheval . . .</i>	60	»
§ 6)	<i>Mynnion, demeurant à Agrylæ, a sculpté le cheval et l'homme qui le frappe ; il a plus tard ajouté la colonne</i>	127	»
§ 7)	<i>Soclus, demeurant à Alopeké, a sculpté celui qui tient la bride .</i>	60	»
§ 8)	<i>Phyromaque de Képhissia, a sculpté l'homme debout qui s'appuie sur un bâton auprès de l'autel</i>	60	»
§ 9)	<i>Iasos de Collytos, (a sculpté) la femme devant la quelle la jeune fille est prosternée</i>	80	»
§ 10)	<i>Total. Dépense pour le temple</i>	3316	»
	<i>Recette</i>	3302	»
	<i>Dépense la même.</i>		
§ 11)	<i>Sous l'huitième Prytanie de la tribu Pandionide, reçu des questeurs de la Déesse Aresaichme d'Agrylæ et de collègues .</i>	1239	dr. 2 ob.
§ 12)	<i>Dépenses : Achats : Deux planches sur les quelles nous écrivons le compte rendu à raison d'une drachme chacune</i>	2	»
§ 13)	<i>Total des achats</i>	2	»
§ 14)	<i>Pour les appointemens des tailleurs des pierres; Pour la cannelure des colonnes d'Est. La colonne placée auprès du troisième autel à compter de l'autel de Dione:</i>		
	<i>Améniade, demeurant à Kœlé</i>	19	»
	<i>Aischine.</i>	18	»
	<i>Lysanias</i>	18	»
	<i>Somènes fils d'Améniade</i>	18	»
	<i>Timocrate</i>	18	»
§ 15)	<i>Pour les parties qui suivent immédiatement:</i>		
	<i>Kédron</i>	17	» 5 ob.
	<i>Sindron fils de Simias</i>	17	» 5 ob.
	<i>Soclés fils d'Axiopithos.</i>	17	» 5 »
	<i>Sannion fils de Simias</i>	17	» 5 »
	<i>Épieikés fils de Simias</i>	17	» 5 »
	<i>Sosandre fils de Simias</i>	17	» 5 »

§ 16) Pour les parties qui suivent immédiatement :

<i>Onésimos fils de Nicostrate</i>	16	Dr. 4 ob.
<i>Eudoxos, demeurant à Alopéké</i>	16	» 4 »
<i>Cléon</i>	16	» 4 »
<i>Simon, demeurant à Agrylæ</i>	16	» 4 »
<i>Endæos fils de Glaucos</i>	16	» 4 »
<i>Eudoxos</i>	16	» 4 »

§ 17) Pour les parties qui suivent immédiatement :

<i>Theugènes de Pirée</i>	15	»
<i>Képhisogènes de Pirée</i>	15	»
<i>Teucros, demeurant à Kydathénée</i>	15	»
<i>Képhisodore, demeurant à Scambonide</i>	15	»
<i>Nicostrate</i>	15	»
<i>Theugeiton de Pirée</i>	15	»

§ 18) À celui qui a poli les piliers. Les deux piliers près de l'autel du sacrificateur:

<i>Polyclés Laciade</i>	45	»
-----------------------------------	----	---

§ 19) Pour la cannelure des colonnes à l'Est. La colonne placée vers l'autel qui est le second après celui de Dione:

<i>Laossos d'Alopéké</i>	20	»
<i>Philon Erchien</i>	20	»
<i>Pammenon fils de Laossos</i>	20	»
<i>Carion fils de Laossos</i>	20	»
<i>Iasos</i>	20	»

§ 20) Pour les parties qui suivent immédiatement:

<i>Phalacros Pæanien</i>	20	»
<i>Philostrate Pæanien</i>	20	»
<i>Thargélius fils de Phalacrus</i>	20	»
<i>Philorus fils de Phalacrus</i>	20	»
<i>Géron fils de Phalacrus</i>	20	»

§ 21) Pour les parties qui suivent immédiatement:

<i>Aminiadés, demeurant à Kælé</i>	20	»
<i>Æschines</i>	20	»
<i>Lysanias</i>	20	»
<i>Soménés fils d'Aminiadés</i>	20	»
<i>Timocratés</i>	20	»

§ 22) Pour les parties qui suivent immédiatement:

<i>Simias, demeurant à Alopéké</i>	14	» 2 »
<i>Kerdon</i>	14	» 2 »
<i>Sindron fils de Simias</i>	14	» 2 »
<i>Soclés fils d'Axiopithus</i>	14	» 2 »

<i>Sannion fils de Simias</i>	14	<i>Dr. 2 ob.</i>
<i>Épieikés fils de Simias</i>	14	» 2 »
<i>Sosandre</i>	14	» 1 »

§ 23) *Pour les parties qui suivent immédiatement:*

<i>Onésimus fils de Nicostratus</i>		» 3½ »
<i>Eudoxos, demeurant à Alopéké</i>		

B.

§ 1) <i>Aux modeleurs, des modèles pour les conques des revêtements : à Nésés, demeurant à Mélite</i>	8	<i>Dr.</i>
§ 2) <i>À celui qui a modelé un autre modèle; l'acanthé sur les revêtements: Agathanor, demeurant à Alopéké.</i>	8	»
§ 3) <i>Total (de la solde payée) aux modeleurs en cire</i>	16	»
§ 4) <i>Appointemens (payés) à l'architecte Archilochos d'Agrylæ . . . Au sous-secrétaire Pyrgion d'Otryne</i>	36 30	» »
§ 5) <i>Total des appointemens.</i>	66	»
§ 6) <i>Au peintre qui a peint la cymaise de l'architrave intérieure pour cent treize pieds, à raison de cinq oboles par pied. Nous avons donné au payeur Dionysodore, demeurant à Mélite le reliquat de ce qu'il avait reçu. Garant, Héraclidés d'Oa</i>	44	» 1 ob.
§ 7) <i>Total (payé) au peintre</i>	44	» 1 »
§ 8) <i>Recette</i>	1239	» 1 »
<i>Dépense, la même.</i>		
§ 9) <i>Sous la tribu Ægéide, reçu des questeurs de la déesse, Aresæchme d'Agrylæ et ses collègues</i>	2300	»
§ 10) <i>Pour le service du culte Au sacrifice à Minerve le premier jour du mois</i>	34	» 3 »
§ 11) <i>Dépenses; Achats; Ont été achetées deux feuilles de papier, sur lesquelles nous avons écrit les copies</i>	2	» 4 »
§ 12) <i>4 Planches.</i>	4	»
§ 13) <i>166 feuilles d'or achetées d'Adonis, demeurant à Mélite, à raison d'une drachme la feuille, pour dorer les conques</i>	166	»
§ 14) <i>Deux talants de plomb achetés de Sostrate, demeurant à Mélite, pour fixer les figures de la frise</i>	10	»
§ 15) <i>De l'or: Deux feuilles d'or achetées d'Adonis, demeurant à Mélite, pour les deux yeux de volute de la colonne</i>	2	»
§ 16) <i>Total des achats.</i>	189	» 1 »
§ 17) <i>Pour le travail des pierres; pour la cannelure des colonnes d'Est; La colonne placée auprès de l'autel qui est le second après celui de Dione: Laossos, demeurant à Alopéké, Philon Erchien, Pam- menon fils de Laossos, Carion fils de Laossos, Iasos,</i>	100	»

§ 18)	<i>Pour les parties qui suivent immédiatement; la seconde colonne: Phalacros Pœanien, Philostratos Pœanien, Thargelios, Philoros Géron fils de Phalacros</i>	110	Dr.
§ 19)	<i>Pour les parties qui suivent immédiatement: Aminiadés, demeurant à Kœlé, Lysanias, Soménés fils d'Ami- niadés Aschines, Timocratés</i>	110	»
§ 20)	<i>Pour les parties qui suivent immédiatement: Simias, demeurant à Alopéké, Kerdon fils de Simias, Soclés, Sanion, Epéikés, Sosandre</i>	60	»
§ 21)	<i>La première colonne de l'autel de Dione. Theugènes de Pirée, Képhisogènes de Pirée, Teucron de Pirée</i>	110	»
§ 22)	<i>Total (de la somme payée) pour le travail des pierres</i>	500	»
§ 23)	<i>A ceux qui ont travaillé les conques (raies de cœur):</i>		
	<i>à Nésés, demeurant à Mélite (qui en a travaillé) une</i>	14	»
	<i>à Sotélés, demeurant à A une</i>	14	»
	<i>à Eumélidés, demeurant à Scambonide</i>	14	»
	<i>à Philios, demeur. à Scamb.</i>	14	»
	<i>à Agorandros, demeurant à Collytos, une</i>	14	»
	<i>à Manis, demeurant à Collytos (qui a travaillé) 6 conques</i>	84	»
	<i>à St., demeur. à Collytos qui a travaillé onze conques</i>	154	»
	<i>à tios, qui a travaillé une conque</i>	14	»
	<i>a qui a travaillé trois conques</i>	42	»
	<i>à qui a travaillé . . . conques</i>		

58.

Marbre semblable aux précédents, long de 14 c. large de 21 c.

	ΛΕΝΟΝΗ	
	ΕΞ ΙΗΟΙΚΟΝ	
	Ξ ΙΝΔΡΟΝΞ ΙΜΙ	
5	ΧΞΙΟΠΕΙΘΟΣΠΗ	
	ΜΟ:ΠΗΗΙΗΕΠΙΛΕΝΕ	
	ΗΙΞΟΞΑΝΔΡΟΣΠΗΤ	
	ΚΙΟΝΑΑΠΟΤΟΒΟΜΟΤ	
	ΘΕΥΛΕΝΗΞΠΕΙΡΑΙΕ	
10	ΙΚΕΦΙΞΟΛΕΝΕΞΠΕΙΡΑ	X
	ΗΗΠΤΕΥΚΡΟΞΕΝΚΥΔΑΘ	AN
	ΟΙΚΟΝΠΗΗΗΙΚΕΦΙΞΟΔ	ΑΥ
	ΚΑΜΒΟΝΙΔΟΝΗΟΙΚΟΝ	ΒΙΤΕΙ
	ΩΞΤΡΑΤΟΣ:ΠΗΗΗΘΕ	ΤΟΝΤΟ

A.

τῶν ἐχομ(ένων) ἐξῆς. Σιμ-
 ίας Ἀλωπεκ(ήσι) οἰκῶν (ΓΓΓΙ. Κ-
 ἐρδων ΓΓΓΙ). Σίνδρων Σιμί(ου) ΓΓ-
 ΓΙ. Σωκλῆς Ἀ(ξιο)πειθους ΓΓ(ΓΙ
 5 Σανίων Σι)μ(ι)ου : ΓΓΓΙ. Ἐπιγένη-
 ς Σιμί(ου) ΓΓΓΙ. Σώσανδρος ΓΓΓΙ. τ-
 ὄν τρίτον) κίονα ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τ-
 ῆς Διώνης.) Θευγένης Πειραιε-
 ῦς ΓΓΓΓΓΙ. Κηφισογένης Πειρα-
 10 ιεύς ΓΓΓΓΓΙ. Τεῦκρος ἐν Κυδαθ-
 ηναίῳ) οἰκῶν ΓΓΓΓΓΙ. Κηφισόδ-
 ωρος ἐν Σ(κα)μβωνιδῶν οἰκῶν
 ΓΓΓΓΓΙ. Νικόστρατος : ΓΓΓΓΓΙ. Θε-
 (υγείτων Πειραιεύς ΓΓΓΓΓΙ.)

B.

X
 αν
 αλλ (ἐμ. Ms-)
 λίτη (οἰκῶν
 τὸν τοῦ

A.

§ 1) *Pour les parties qui suivent immédiatement :*

<i>Simias, demeurant à Alopéké</i>	7	Dr.	1 ob.
<i>Cerdon</i>	7	»	1 »
<i>Sindron fils de Simias</i>	7	»	1 »
<i>Soclés fils d'Axiopithos</i>	7	»	1 »
<i>Sanion fils de Simias</i>	7	»	1 »
<i>Epigénés fils de Simias</i>	7	»	1 »
<i>Sosandros</i>	7	»	1 »

§ 2) *La troisième colonne de l'autel de Dione :*

<i>Theugénés de Pirée</i>	8	»	2 »
<i>Képhisogénés de Pirée</i>	8	»	2 »
<i>Teucros, demeurant à Kydathénée</i>	8	»	2 »
<i>Képhisodoros, demeurant à Scambonide</i>	8	»	2 »
<i>Nicostratos</i>	8	»	2 »
<i>Theugiton de Pirée</i>	8	»	2 »

B.

§ 1), demeurant à Mélite

59.

Fragment de marbre semblable aux précédents, long de 17½ cent., large de 25 cent. Il est le bout supérieur d'une plaque.

ΑΦΟΝΤΑΝΕΑΝ ΞΚΟΝ
 Θ. Δ. . ΟΤΑΗΑΥΤΟΙΗ
 ΕΝΚΟΒΛΥΤΟΙΗΟΙΚΟΝ
 ΑΙΤΕΝΑΜΑΧΞΑΝΠ, Ι
 ΟΙΝ^Π ΔΔΔΔΑΛΛΑΘΑΝ
 ΟΙΚΟΝΤΟΛΥΝΑ
 ΛΧ<ΕΙΚΑΙΤ
 ΕΚ

ΑΜΕΝΟΙ ΑΝ
 ΞΕΛΙΔΑΤΕΝ
 ΡΑΧΜΑΙΝ
 ΑΕΧΞΗΟΝΤΑΜΑ
 ΟΙΗΟΙΚΟΝΤΑ
 ΑΕΧΞΕΡΛΑΞΑ
 ΝΞΕΛΙΔΑΕΝΑΥ
 ΔΥΟΙΝ
 ΚΑΛΥ

A.

. . . γρ)άφοντα ν(ε)α(νι)σκον
 ο . . . όγα αύτῶ:
 έν Κολλυτῶ οίκῶν.
 κ)αί τήν ἄμαξαν π . . .
 § . . . οιν ΠΔΔΔΔ. Ἀγαθάν-
 ωρ έν . . .) οίκῶν τὸ γύναι-
 ον τὸ παρὰ τῇ ἀμ)άξῃ και τ-
 ἐκ

B.

ἀμενοι
 Σελίδα τήν . . . δυοῖν Δ-
 ραχμαῖν
 α ἕξ ὧν τὰ μα
 οἰκοῦντα
 α ἕξ ἐργασαμένῳ
 ν σελίδα έν αὐ(τῶ)
 δυοῖν (Δραχμαῖν
 Καλυ

A.

- § 1) *Le jeune homme qui écrit, et celui qui lui*
 § 2) *..... demeurant à Collytos le et le char* 90 Dr.
 § 3) *Agathanor, demeurant à la femme auprès du char et . .*

B.

- § 1) *..... qui ont travaillé*
 § 2) *..... qui ont le chevron, à deux drachmes chacun*
six demeurant à
 § 3) *..... qui a travaillé six*
 § 4) *..... qui y a le chevron à deux drachmes*
 § 5) *..... les revétemens*

60.

Fragment trouvé sur l'acropole, long de 11 cent. large de 12½ centim.

ΕΛΟ
 Ξ Τ Ρ Α Τ
 Ζ Π Η Ι Ι Ι Δ Ι Ο Κ Ι
 Ο Ξ Δ Ι Ι Μ Ι Κ Ο Ν Π Η
 Η Η Η Α Ν Τ Ι Φ Α Ν Ε Ξ
 Ο Ν : Π Ρ Α Χ Ξ Ι Α Ξ
 Ο Λ Λ Υ Δ Α Ρ Ι Ξ Τ
 Ο Ξ Ξ Ο Ξ : Ι Ι Ι Ι Α Ξ
 Τ Ρ Α Τ Ο Ν Λ
 Κ Ι Ο Ν Ι

. . . ελο . . .
 Στράτων
 . . . ς Π Η Ι Ι Ι Διοκλ(ῆς).
 . . . ος Δ Ι Ι Μίκων Π Η . . .
 § Η Η Η Αντιφάνης
 ων. Πραξίας.
 . . . ολλυδαρις

Αά)οσσοσ: ΙΙΙϸ. Ιάσ(οσ
 Σ)τράτων . . .
 κίονι . .

l. 2 Straton. l. 3. 6 dr. 4 ob. — Dioclés. l. 4 . . . os, 10 dr. 2 ob. — Micon, 6 dr. l. 5. 4 dr. Antiphanés, l. 6, Praxias. l. 8. Laossos, 3½ ob. Iasos. l. 9 Straton. l. 10. colonne.

Ces 5 fragmens s. N. 56, 57, 58, 59 et 60, appartiennent à une même inscription qui paraît avoir été écrite sur plusieurs marbres; car les inscriptions N. 57 et 59, commencent toutes les deux avec les pierres sur les quelles elles sont inscrites, et cependant il est facile de voir que ni l'une ni l'autre ne contient le premier commencement de l'inscription entière qui doit avoir occupé un troisième marbre.

Cette inscription traite de la construction d'un édifice qui n'y est point nommé; mais si toutes les autres données que nous y rencontrons sont trop vagues pour nous guider à le définir, il en est une qui nous paraît concluante. L'autel du sacrificeur (Θυηγού, 57, A. 62), y est cité comme appartenant ou au moins comme attaché à cet édifice. Dans le n. 160, § 7, a. du C. I. G. nous voyons que cet autel était placé dans le portique septentrional de la grande porte d'entrée du temple d'Erechthée. Nous en prouvons donc conclure que c'est la construction du temple d'Erechthée qui fait le sujet de la présente inscription.

Sous l'Archontat de Dioclés, Ol. 92, 4, ce temple était encore inachevé (C. J. G. n. 160). Il lui manquait la ligne supérieure du mur méridional, une grande partie des architraves, par conséquent aussi une partie des cymaises et de la frise; plusieurs chapiteaux n'étaient point travaillés, tout le mur méridional, ainsi que le socle tout au tour n'était pas poli. Les colonnes au Nord et à l'Est n'étaient point cannelées, et le comble avec le toit n'était pas encore posé. D'après le témoignage de Xenophon (1) ce temple brûla trois ans après, Ol. 93, 3. Mais comme cet auteur est le seul qui fasse mention de cet événement qui aurait fait beaucoup plus de bruit s'il avait détruit l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture antique, à peine sorti des mains des ouvriers, et que d'ailleurs la ruine qui reste aujourd'hui répond exactement à toutes les parties et à toutes les proportions qu'on rencontre dans n. 160 du C. I. G., on en doit inférer que l'incendie n'a été que de peu d'importance, et n'a peut-être attaqué que les accessoires en bois, qui furent facilement réparés, et que le temple dont on voit aujourd'hui les restes est celui-là même dont la construction est détaillée dans n. 160 de C. I. G.

Les travaux dont il est question dans notre inscription se rapportent à un état de construction plus avancé, ou même à la fin du travail; car il y est même parlé du démolissement des échafaudages qui ont servi aux divers ouvriers, et cette opération ne peut avoir eu lieu que lorsque l'édifice était complètement achevé. Il nous faut donc marquer la place de la présente inscription à l'année Ol. 93, 1 ou 2, c'est à dire dans l'intervalle de Ol. 92, 4, époque de l'inscription s. n. 160 (C. I. G.) et d'Ol. 93, 3, époque de l'incendie du temple. La supposition qu'elle traite des réparations faites au temple après l'incendie n'est pas admissible, car il y est parlé d'ouvrages tels que la cannelure des colonnes, la sculpture de la frise, ect. qui appartiennent nécessairement à la construction primitive.

(1) Τῷ δ' ἐπίοντι ἔρει, ᾧ ἡ σελήνη ἐξέλιπεν ἐσπέρας καὶ ὁ παλαιὸς τῆς Ἀθηνᾶς νεὼς ἐν Ἀθήναις ἐνεπρήσθη, Πίτιος μὲν ἐφορευόντος, ἄρχοντος δὲ Καλλίου Ἀθήνησι. Xén. Hell. I, 6, 1. OÙ il est clair que παλαιὸς νεὼς n'est autre que le temple d'Erechthée ou de Minerve Poliade, qui contenait l'antique statue de la Déesse.

Mais nous avons un autre moyen de déterminer plus exactement encore la date de cette inscription. Nous y rencontrons à trois reprises le nom du questeur de Minerve, Aresæchme d'Agrylæ (56, A. 64, 57, A. 28. B. 25). Il est connu que le trésor sacré étrait confié à Athènes à dix questeurs et à un secrétaire annuels (V. Ch. IV.). Or, le nom de l'un d'eux étant connu, peut aussi bien que celui de l'Archonte Eponyme servir à déterminer la date de l'année. Dans une inscription qui sera publiée prochainement, (s. N. 96) nous aurons occasion de voir que de tous les questeurs connus qui ont précédé la 94^e Ol. il n'y a qu'un seul qui fût natif du bourg d'Agrylæ. Son nom est inconnu, et l'année de sa questure est Ol. 93, 2. On voit que cette date coïncide parfaitement avec l'époque à laquelle nous sommes forcés de placer la présente inscription. Il en résulte donc que le temple fut terminé deux ans après qu'il eût été avancé jusqu'où nous l'avons vu sous l'Archontat de Dioclès (n. 160 C. I. G.), et que l'année suivante il fut incendié, ou plutôt endommagé par le feu, avant peut-être qu'il n'eût été entièrement débarrassé des matériaux combustibles de construction qui s'y trouvaient assemblés.

L'inscription toute entière est un compte rendu des travaux de construction du temple d'Erechthée pendant l'Ol. 93, 2, ainsi que des fonds affectés à cette construction ou plutôt de l'usage que les trois intendans (Ἐπιστάται) chargés des travaux (C. I. G. n. 160) avaient fait des sommes qu'ils recevaient à cet effet des questeurs du trésor de Minerve. Ce compte rendu est divisé par Prytanies (N. 56, A. 53, 62, N. 57, A. 25, B. 24), et cette circonstance nous a guidés à placer N. 56, avant N. 57, car le premier contient la 7^e et l'autre la 8^e Prytanie.

L'inscription entière contenait sans doute le compte rendu des dépenses pendant les dix Prytanies, ou l'année entière; mais il nous manque Prytanie 1 — 5, qui était de la tribu OEnéïs (N. 56, A. 53).

Nous avons, N. 56, A, de § 1—16 une partie de la 6^e Prytanie.

Depuis N. 56, A, § 17 — N. 57, A, § 10, la 7^e Prytanie moins les lacunes qui existent entre A, § 17 et B, § 11 et entre B, § 9 et N. 57, A, § 1, car il est clair que la seconde colonne d'une pierre doit contenir la continuation de la première.

Depuis N. 57, A, § 10—B, § 8, la 8^e Prytanie, moins la lacune qui existe entre N. 57, A, § 22 et B, § 1.

Depuis N. 57, B, § 9—23, la 9^e Prytanie.

La 10^e Prytanie manque entièrement.

Les trois autres fragmens 58, 59 et 60, sont trop peu considérables pour qu'il nous soit possible de déterminer à quelle Prytanie ils appartiennent.

Reprenons maintenant l'inscription dans ses détails.

56, A, § 1). La syllabe ΙΟΞ qui reste ne suffit pas pour nous guider à découvrir quel était l'objet que Sosias et Sindron ont pris. Mais nous voyons que chacun d'eux a été payé à 1 drachme, qui équivaut à 1 fr. 18 cent. (1) Alopéké, la commune de Sosias devait être peu distante d'Athènes pour que cet ouvrier y pût avoir sa demeure (car il s'agit ici de la demeure habituelle, οἰκῶν), et non point du pays de sa naissance) et travailler journellement sur l'Acropole d'Athènes. En effet nous savons par Eschine (2) que ce lieu était distant d'Athènes de 11 à 12 stades, ou à peu près d'un mile et demi d'Angleterre. D'un autre côté Herodote (3) nous apprend qu'il avoisinait le Cynosarge, qui est connu pour avoir été situé au

(1) Böckh. Staatshaushalt. d. Alb. I, (4). — Barthél. Voy. du j. Anach. L. VII, p. 71.

(2) Τὸ Ἀλωπεκῆσι χωρίον ἔστιν ἀποθεν τοῦ ταίχους ἑνδεκα ἢ δωδεκα στάδια. Esch. c. Timocr. § 99.

(3) Ἀλωπεκῆσι, ἀγχοῦ τοῦ Ἡρακλείου τοῦ ἐν Κυνισάργῃσι. Hérod. 5, 63.

N. E. de la ville. Sa position ainsi que sa distance coïncident tout complètement avec le village moderne d'Ampeloképé, qui conserve plusieurs restes d'antiquité, et dont le nom actuel paraît n'être qu'une corruption d'Alopéké. L'ouvrier Sindron demeurait également à Alopéké, et il était tailleur des pierres (N. 57, A, 43, 80). Apparemment Sosias avait la même profession.

§ 2) Τὴν ὀροφὴν καθιστᾶσιν, (à ceux qui ont placé le toit) me paraît être le titre général qu'il faut séparer par un point du reste de l'article. Κατιστᾶσιν est pour καθιστᾶσιν, l'aspiration étant omise; cette particularité se rencontre souvent dans le cours de cette inscription et de plusieurs autres de cette époque; elle est d'autant plus remarquable que non seulement les voyelles qui devraient être aspirées comme dans le cas présent, ne le sont point, mais qu'au contraire le signe d'aspiration Η précède la plus part des mots qui commencent par des voyelles, et que la langue ordinaire n'aspire point (Hén 56 A. 15. Ηεγκαυταις ib. 22. 42 Ηεπὸ B. 33). Quelquefois ce signe est indifféremment écrit ou omis au commencement des mêmes mots: (Hοτκῶντι 56, A. 9, 10, 12, 13 et ailleurs. Οἰκῶν, ib. 3, 8, 11 et ailleurs.) Néanmoins il précède aussi souvent les mots que la langue veut aspirés, tel que Ηεκάστην (56, A, 7); cette anomalie se rencontre surtout dans les inscriptions qui comme celle-ci précèdent immédiatement l'époque de l'adoption de la nouvelle grammaire sous Euclide, ce qui doit peut-être nous faire croire que dès ce temps la prononciation ne faisait plus de distinction entre les voyelles aspirées et celles qui ne l'étaient pas; et en effet nous voyons bientôt après ce signe disparaître entièrement de la langue comme inutile, et ce ne sont que les grammairiens qui le font plus tard revivre en le divisant en deux moitiés pour indiquer par l'une τ (τ) les voyelles qui étaient autrefois aspirées et qui par cette propriété aspiraient les consonnes qui les précédaient, et par l'autre moitié τ (τ) les voyelles qui avaient anciennement les propriétés contraires.

Il me paraît difficile de déterminer au juste le sens des mots « τὴν καμπύλην jusqu'à ἐκάστην ». Σελίς est le plus souvent un terme de marine sur le quel les Lxicographes ne s'expriment pas clairement (1); il paraît désigner des séparations, des espèces de paravants entre les bancs des rameurs (ἔδραι). Mais ce mot signifie aussi en général une ligne. Il se rapporte ici à quelque partie de la toiture, et nous voyons qu'il y avait une Σελίς courbe, et plusieurs autres (qui ne l'étaient pas). À moins que la construction de ce toit n'eût eu des particularités qui nous sont inconnues, il nous paraît que ces mots ne peuvent désigner que les chevrons, dont le principal était apparemment d'un seul morceau de bois courbe. Εἰς ἔδραν ἐπάγειν signifie ici à notre avis « fixer à demeure, fixer dans sa position, faire asseoir. » Hippocrate emploie ce mot dans un sens analogue: « καταναγκάσαι τὰ ὑπερέχοντα εἰς ἔδραν » (Hipp. F. p. 863, G.) *forcer ce qui surnage à s'asseoir, à se précipiter.* « Καὶ ἔδρας γενομένης ἐν τῷ ὀστέῳ βέλος » (ib. 899, H.) *la flèche s'étant fixée dans l'os.* Le toit du temple était donc de bois; mais il paraît qu'il ne s'agit ici que du σκελός, du corps principal de l'édifice. En effet ayant attentivement examiné la surface supérieure des blocs de l'entablement, j'y ai observé des enfoncemens dans les pierres, qui n'avaient aucune trace de métal, et qui servaient à y emboîter les poutres du toit. Les deux portiques étaient couverts en beaux caissons creux, celui des Caryatides en avait 40, et dans le fond de chacun on voit encore une grande étoile en couleurs. Il y en avait 48 dans le grand portique, et les étoiles qui en ornaient le fond étaient en bronze, ainsi qu'il est prouvé par les trous qu'on y voit encore et aux quels ces étoiles étaient fixées. Sur aucune autre partie du temple on ne rencontre de ces caissons, ni aucun autre vestige d'un toit en pierres.

(1) Ὀνομάσαι δ' ἂν τοῖχον ἐνώουμον καὶ δεξιόν, καὶ σελίδα καὶ πλευράν; Poll. I, IX. 88. — Σελίδες, τὰ μεταξὺ διαφράγματα τῶν διαστημάτων τῆς νεώς. Hesych. Le même auteur sous le mot Κίνδυνος; cite ce proverbe: « ὁ κίνδυνος ἐν πρώραις σελίς. »

Suivent les noms de six ouvriers, menuisiers de profession, ainsi que nous pouvons nous en convaincre par l'article suivant, dans le quel nous voyons figurer deux d'entre eux. Ils sont payés à 1 dr. chacun. Collytos, où il avait son habitation, était une commune d'Athènes, située apparemment au N. E. de la ville (1). Cræsus paraît être un nom étranger, et il est probable que l'ouvrier qui le portait fût un esclave de la Lydie. Scambonide, l'endroit où il habitait, était aussi une commune intérieure de la ville. Hésichius (2) dit que la rue d'Athènes appelée Myrmex était dans la commune des Scambonides. Mélite, le quartier d'Andréas, Médos et Apollodore, avoisinait Collytos (3). Agrylæ, où Prépon avait sa demeure, était un démos situé audessus du stade (4).

Il est à observer que dans les mots ἐν Μελίτῃ, le ν de la préposition se change en μ devant l'M qui commence le mot Μελίτῃ, de même que dans les mots composés.

§ 3) Ἐν τῇ προστάσει doit désigner ici le principal portique, τὴν πρόστασιν τὴν πρὸς τοῦ θυρώματος (C. I. G. n. 160 § 7), de même que θύρωμα sans une autre indication désignait la porte principale, celle de l'Erechthéon proprement dit, située au N. O. du temple. En Ol. 93, 4, toutes les colonnes du temple, à l'exception des demies colonnes placées sur le mur d'Ouest n'étaient pas encore cannelées (5); ici nous voyons que six hommes ont été payés à 1 dr. chacun pour enlever les échafaudages d'autour de ces colonnes, ce qui est une preuve que le travail de leur cannelure était terminé. Kydathénaion, le quartier de l'ouvrier Teucros, était une commune située dans la ville d'Athènes (6). Le mot ἕξ (six), est écrit HEXΞ (en Allemand sechs). Il est à remarquer que les consonnes doubles Ξ et Ψ n'étant pas encore adoptées, on les composait avec les aspirés respectifs, pour Ξ, ΧΞ et pour Ψ, ΦΞ (V. N. 31).

§ 4) Quatre oboles ont été payés à l'ouvrier qui a construit l'échafaudage pour le peintre qui a peint la partie intérieure de l'architrave; ce qui ferait supposer que l'échafaudage ayant été élevé sous cette Prytanie, la peinture ne pouvait être encore achevée.

Ἐγκαῦται, les émailleurs ou les peintres, étaient les artistes qui peignaient à l'encaustique. Cette peinture était connue par les anciens, et consistait à fixer les couleurs au moyen du feu et par une préparation de cire. On l'employait surtout pour peindre sur le mur. Plusieurs fragmens des parties ornementales du Parthénon, de la Pinacothèque, et du temple d'Erechthée même portent encore des traces de ces couleurs encaustiques, et nous devons à M. Landerer, professeur de chimie à l'Université d'Athènes, des détails précieux sur l'analyse chimique de ces peintures. Les couleurs qu'on a pu observer sur les anciens monumens sont a) le rouge de deux nuances différentes; b) le vert; c) le bleu; d) le noir; e) le blanc; f) le jaune, sans parler de l'or qui, ainsi que nous le verrons plus bas (N. 57, B, § 13) servait aussi d'ornement extérieur.

a) La couleur rouge a été prise dans une boîte antique à couleur, trouvée dans un tombeau à Athènes, et conservée actuellement dans le Musée sur l'Acropole. Elle est indissoluble dans l'eau et d'autres liquides, et ne fut dissoute en partie que dans l'acide hydrochlorique et nitrique. Les réagences chimiques indiquent l'existence de parties ferrugineuses. 100 parties de cette couleur rouge contiennent : oxide de fer 54%, chaux carbonnate 15%, de l'argile et de l'eau; enfin des corps organiques, apparemment de l'huile ou de la cire. Une autre couleur rouge moins foncée a également été examinée par M^r Landerer, et a

(1) O. Müller, Zus. zu Leake's Athens, 460. — (2) Hesych. sous μύρμηκας. v. Aristoph. Thesmoph. v. 100. Suid. s. μύρμηξ. — (3) O. Müller, ib. — (4) ὑπὲρ τὸ στάδιον τὸ Παναθηναϊκὸν, πρὸς τῷ δήμῳ τῷ ὑπὲρ τῶν Ἀγρυλίων. Harpocr. s. Ἀρδηκτικός. — (5) Τοὺς κίονας ἀραβδώτους ἄπικνας, πλὴν τῶν ἐπὶ τοῦ τοίχου. (C. I. G. 160, § 6. d.) — (6) ἐν τῷ ἄστυ. Hesych. — V. Müller, Dor. 2. p. 71. Zus. s. Leake's Athens, p. 464.

produit les mêmes résultats. Il paraît donc que la couleur rouge était une couleur minérale, composée du *fer oligiste rouge terreux* (Redochre; rubrica fabrilis, ou creta rubra; Roth Eisenocker, Rœthel), et que c'était là le minium synopique que d'après le témoignage de Théophraste Cydius a employé le premier. Une autre couleur rouge qui fut analysée, contenait le Cinabre naturel; Callias d'Athènes fut le premier qui employa le cinabre artificiel vers la 93^e Ol.

b) La couleur verte prise sur la corniche de la Pinacothèque, est restée indissoluble par l'action des liquides. Elle fut dissoute au feu et dans divers acides, et les réactifs constatèrent la présence du cuivre oxydé. Il est cependant remarquable que le cuivre oxydé s'y trouve réuni à l'acide acétique, d'où l'on peut conclure que les anciens connaissaient le *vert de rame* (Aerugo), et la manière de le produire. Cette couleur étant chauffée exhalait des vapeurs dont l'odeur accusait la présence de la cire qui avait servi à la fixer sur le marbre à la manière encaustique à la cire des modernes. Après l'opération il est resté un charbon spongieux qui est une autre preuve que la cire entrainait dans la composition de la couleur.

c) Le bleu n'est dissoluble ni à l'eau ni à l'esprit de vin. Il fut dissous par des acides, et le phénomène de l'ébullition ainsi que l'analyse chimique a prouvé que cette couleur était du *cuivre oxydé titanifère*.

d) Deux noirs ont été soumis à l'analyse. L'un était minéral et contenait du fer brûlé, qui selon toute apparence, ayant été réduit en poudre, fut mêlé avec de l'huile ou de la cire. L'autre contenait des substances organiques ou plutôt animales; il paraît qu'on y employa le charbon de substances végétales ou animales, ainsi que celui des os, dont Apelles faisait usage.

e. De deux couleurs blanches qui ont été analysées, l'une contenait du plomb carbonique, comme le blanc de céruse, et l'autre de la chaux et de l'argile; il est donc probable que les anciens employaient le minéral dit *Bolus-alba* ou *armena*.

f) On n'a trouvé jusqu'ici que du jaune foncé. L'analyse a prouvé qu'il contient du fer, de l'argile et de la chaux carbonique, d'où il résulte que les anciens employaient à cette couleur le minéral dit *Ochra* (Ochergelb, Gelbeisenstein).

Il en suit que les anciens connaissaient la manière de produire toutes les couleurs primitives, et celle de les mêler pour obtenir toutes les nuances nécessaires dans leurs peintures; que ces couleurs étaient pour la plus part minérales, et qu'elles étaient souvent fixées sur la pierre par l'encaustique, ou au moyen de la cire et du feu. Nous voyons par l'article présent que les parties ornementales de ce temple étaient peintes de cette manière.

Le § 10 nous apprend que c'était la moulure intérieure de l'architrave qui était peinte ainsi; c'est cette circonstance aussi bien que les mots ὑπὸ τὴν ὀροφήν, qui nous a fait compléter la syllabe ΤΟΞ (l. 23) avant la quelle il marque trois lettres, en ΗΕΝΤΟΞ; le passage serait donc rétabli de cette manière: ἱκρίωμασι τοῖς ἐνκαύταις, ἐκ τοῦ ἐντὸς ὑπὸ τὴν ὀροφήν. c. à d. à ceux qui ont élevé les échafaudages pour les peintres de la partie intérieure sous le toit. Enfin il paraît probable qu'il s'agit encore ici de la partie intérieure du grand portique, comme il s'agissait plus haut (§ 2) de ses colonnes. C'est encore Manis qui est l'ouvrier, comme dans § 1, et qui travaille ici comme là en menuiserie. Nous avons examiné avec attention les architraves du temple d'Erechthée qui sont par terre, dans l'espoir d'y découvrir des traces de cette peinture encaustique. On distingue sur quelques unes une certaine couleur brune, mais les contours du dessin qu'il devait y avoir ont été entièrement effacés. Les architraves qui sont encore en place peuvent

être difficilement examinées; il y en a 4 d'intactes sur les colonnes du portique à l'Est, mais leur partie qui regarde le temple est endommagée, et on ne peut y distinguer aucun vestige de peinture. Au contraire à la partie extérieure, sur la moulure supérieure on peut voir très distinctement la peinture en couleur jaune, qui peut avoir été rouge, d'un riche méandre. Il est surtout bien conservé sur le second bloc au N. E. et il est très probable que toutes les trois moulures eussent été peintes d'une manière pareille. Il faut observer que le mot *ἐγκαύταις* est écrit *ἐνκαύταις*, c. à d. que le *v* devant le *x* n'est pas changé en *γ*.

§ 5) Ici il y a une lacune qu'il faut compléter. *Ἀναφορῶ* est *porter en haut*, car *ἀναφορῆς* est le levier, toute machine qui sert à lever des poids. Mais le mot qui indique la chose qui fut portée nous manque. Nous voyons seulement qu'il commence par un *Δ*. Nous ne croyons pas que le mot effacé soit *λίθος*, d'abord parceque nous avons une lacune de six lettres, et que *Δ(ΙΘΟΞ)* n'en offre que quatre, ensuite parcequ'il est à supposer que lorsqu'on en était arrivé à peindre les moulures, toute la construction en pierres était déjà terminée. À tout hasard j'ai adopté le mot *Δεκάνας* (baquets), parcequ'il remplit exactement la lacune; d'ailleurs c'est avec des baquets qu'on portait le mortier qui pouvait servir à la construction du toit (1), et peut-être encore les baquets contenaient-ils les matières nécessaires aux peintres. Nous voyons aussi que ce sont encore des ouvriers menuisiers, Prépon et Médos (§ 2) qui font ce travail, pour le quel ils sont payés à 1 dr. chacun.

§ 6.) Tous les individus nommés jusqu'ici n'étaient que des *ὑπουργοί*, des ouvriers subordonnés, des garçons, et non pas les principaux ouvriers. Le total de la solde qu'ils reçurent sous la présente Prytanie s'élève à 84 dr. 4 ½ ob. Le total des payemens partiels que nous avons rencontrés jusqu'ici est de 2 dr. (§ 1.) + 6 dr. (§ 2.) + 6 dr. (§ 3.) + 4 ob. (§ 4.) + 2 dr. (§ 5.) = 16 dr. 4 ob. Ainsi les 68 dr. ½ ob. qui manquent, étaient contenues dans la partie de l'inscription qui est perdue.

§ 7.) Un scieur, Rhædius, demeurant à Collytos, a scié avec son garçon ou apprenti pendant seize jours à raison d'un dr. par jour chacun, les deux ensemble $16 \times 2 = 32$ dr.

§ 8.) Ce même Rhædius a scié avec son garçon pendant sept jours au même prix, $2 \times 7 = 14$ dr. Ici nous voyons quel était l'objet qu'il sciait: c'étaient des couvertures pour le toit; d'où l'on peut inférer que le toit (au moins dans cette partie) était couvert en planches. Ces sept jours de travail étaient de la troisième douzaine, *τρίτης δωδεκαήμερον*. Dix Prytanies se partageant l'année, la durée de chacune était nécessairement de 36 ou de 37 jours; et ce nombre de jours se subdivisait en 3 douzaines, comme en autant de semaines. Si donc ces 7 jours furent pris sur la troisième douzaine, les 16 autres (§ 7.) doivent comprendre les 12 jours de la 2^e douzaine, et les 4 des 5 qui manquent à la 3^e, comme ce sont les mêmes ouvriers qui ont travaillé successivement pendant les deux douzaines.

§ 9.) La somme totale de la solde donnée aux scieurs est de $32 + 14 = 46$ dr.

§ 10.) *ἐγκαύταις* est le titre de l'article, *aux peintres*. Suit après l'indication précise *τὸ κυμάτιον ἐγκαίαντι*, à celui qui a peint etc. Nous avons vu (§ 4.) ce qu'on doit entendre par *ἐγκαύταις* et *ἐνκαίειν τὸ κυμάτιον*. Les architraves de ce temple sont en effet divisés dans le sens de leur longueur tant à l'intérieur qu'à l'extérieur par deux moulures qui les coupent en trois plans d'égale hauteur mais de diverse

(1) ΠΕΙΣΘ. Ἐπιλοφόρου δ' αὐτοῖσι τίνες; ΑΓΓ. Ἐρωδιοί.

Δεκάνας. Aristoph. Ois. 1242.

épaisseur, le plus mince occupant la partie inférieure. C'est à ces moulures que nous avons donné dans toute cette inscription le nom de cymaise, pour conserver le mot grec *κυμάτιον* dont il dérive, malgré que les architectes modernes appellent exclusivement *cymaise* la moulure qui règne audessus du larmier. Nous avons dit dans § 1 qu'il existe encore sur la moulure extérieure du portique oriental un méandre peint à l'encaustique. Mais ici il s'agit d'une moulure intérieure. Le peintre a reçu, à raison de cinq ob. pour chaque pied qu'il a peint, une somme de 30 drachmes. Il a donc peint $\frac{30 \times 6}{5} = 36$ pieds, qui ont exactement la longueur de la moulure intérieure de la face septentrionale du grand portique.

Il paraît que la peinture du temple se faisait par voie d'enchères, et que l'entreprise était adjugée au moins demandant, qui était tenu à présenter un garant. Il est probable que le grand nombre de peintres qui exerçaient leur profession à Athènes, eût déterminé les intendants de la construction à cette mesure de justice, qui avait aussi pour but l'exécution économique du travail. Le nom de l'entrepreneur (*μισθωτής*) qui était sans doute le peintre lui-même, est ici Δ. . . . ΟΔΟΡΟΣ, c. à d. Διονυσόδωρος (N. 57, B, 18.) demeurant à Mélide. Son garant est Héraclidès. Ici nous rencontrons une lacune, laquelle avec le N qui commence la ligne suivante, doit contenir la commune à la quelle Héraclidès appartenait. Cette lacune n'offrant que l'espace de quatre lettres, le seul nom de bourg qui y corresponde est ΟΕΘΕΝ, ὄθεν de la commune d'Oa. Cette commune d'après un passage de Sophocle (1) et d'après le témoignage de son scholiaste, paraît avoir été au N. O. du défilé qui mène de la campagne d'Athènes à celle de Thria vers Eleusis (2), à 6 ou 7 miles de la ville; c'est pourquoi la formule change ici, et au lieu de ἐν ὄη οἰκῶν (demeurant à Oé) on écrit ὄθεν.

§ 11.) Comme il n'y eut sous cette prytanie qu'un seul peintre, les 30 drachmes qui lui furent payées sont l'unique somme payée aux peintres.

§ 12.) *Κάλχη* ou *κάλχη* ou *γάλχη* est une fleur ou une coquille dont on teignait le pourpre. De là on donna ce nom à un ornement d'architecture qui imite la forme d'une conque. Hésychius interprète ce mot par μέρος κεραλῆς κίονος *une partie du chapiteau*, ce qui fit penser qu'il signifie la volute. Mais nous voyons par l'insc. n. 160 de C. I. G. que la *κάλχη* appartient à l'architrave (3), et que le nom de la volute était *σπίρα* (4). *Κάλχη* était donc l'ornement en forme d'ove allongée qui surmonte l'architrave et que les architectes nomment aujourd'hui *raie de cœur*. Nous lui avons conservé le nom de *conque* que les anciens lui donnaient. Cet ornement était doré. La dorure était connue chez les anciens dès les temps homériques (5). Nous retrouvons des tresses de statues et des pantins de terre qui portent des traces évidentes de dorure. Il est certain qu'on battait l'or en feuilles (voyez 57, B, 34). L'analyse chimique de plusieurs dorures, faite par M. Landerer, a produit un corps animal, analogue à notre colle des os. Ce temple magnifique, dont les architraves étaient peintes en diverses couleurs, avait donc les ornemens de sculpture de ces architraves couverts d'or. Il paraît résulter des expressions du présent article que le doreur n'a pas travaillé sous cette prytanie, mais qu'il avait à recevoir des arriérés de la prytanie

(1) Edip. à Col. v. 1044 suiv. — (2) Leake, die Dem. v. Attika, übers. s. Westermann, p. 147. — (3) C. I. G. n. 160 § 8, 6). τὰς κάλχας τὰς ἐπὶ τοῖς ἐπιστυλοῖς. — (4) 16. § 6, c.).

(5) Εἷς αὖ χρυσοχόον λαέρκεσι δαῦρο κεκλήσθω

ἐλθεῖν, ὄφρα θοδὸς χρυσὸν κέρασιν περιχεύη. Odyss. III, v. 423.

précédente, qui était celle de la tribu OËnéis. Le nom du doreur est $\xi \dots \Phi \text{O} \text{I}$, qu'on peut compléter en $\xi \text{O} \xi | \Phi \text{O} \text{I}$, Sosiphos demeurant à Mélite. Mais il y a une lacune à la place de la somme qu'il avait à recevoir; nous voyons seulement qu'elle était composée de quatre chiffres.

§ 13) Le total est le même que la somme de l'article précédent. Il manque également, et nous voyons aussi qu'il était composé de quatre chiffres.

§ 14) Nous faisons ici la connaissance d'un nouvel architecte, Archiloque d'Agrylæ (v. 57, B, 9), qui acheva la construction de ce chef-d'œuvre inimitable de l'architecture ancienne. Il devait être un des artistes les plus renommés de son temps pour qu'il fût chargé d'un ouvrage aussi important, et qu'il l'eût exécuté avec un talent aussi supérieur. Ses appointements pour toute la Prytanie sont de 37 drach. Il est à remarquer que ces appointemens sont ici calculés pour 37 jours; car Pyrgion qui remplissait apparemment les fonctions de sous-secrétaire (57, B. 10) des intendans, et dont les appointemens étaient par conséquent portés en compte dans les frais de construction, reçut 30 drach. 5 oboles, (car la lacune d'une lettre qui reste ne peut être remplie que par II,) qui divisés par 37 donnent 5 oboles par jour. L'année d'Ol. 93, 2 est d'après les calculs d'Ideler (1), la 7^e année du second cycle de Méton, et partant une année ordinaire de 254 jours, donc la 6^e Prytanie devrait avoir 35 jours, que ce fussent les 4 dernières Prytauias ou les 4 premières, comme quelques grammairiens le prétendent (2), qui étaient les plus longues. Mais d'après nous (V. plus bas Ch. V. N. 114 et 115), l'année d'Ol. 93, 2 était le 6^e du second cycle de Méton, une année commune de 355 jours, dont la 6^e Prytanie aurait dû avoir 36 jours. Plus loin (N. 57, B, § 4), nous voyons que la 8^e Prytanie a 36 jours; nous en tirons la conséquence que les Prytanies étaient arrangées de cette manière: les 3 premières étaient courtes (de 35 jours dans les années communes, de 38 dans les années intercalaires); les 7 autres étaient disposées alternativement, une longue (de 36 jours dans les années communes et de 39 dans les années intercalaires) et une courte. Dans les années communes de 355 jours la 6^e Prytanie avait 37 au lieu de 36 jours.

§ 15) Le total des appointemens est de $37 + 30,5 = 67$ dr. 5 ob.

§ 16) La somme que nous pouvons obtenir des détails énumérés ci-dessus est la suivante :

Aux ouvriers	84, dr. 4½ ob.
Aux scieurs	46.
Aux peintres	30.
Aux doreurs
Appointemens	67, 5.
Total	228 dr. 3½ ob.

Nous voyons au contraire dans ce § un total de 1790 dr. 3½ ob., qui nous indique qu'une grande partie du compte-rendu de cette Prytanie est perdu.

§ 17.) Ici commence le compte-rendu d'une autre prytanie. HEB... est évidemment ἐδδόμεν. On sait que les dix tribus tiraient au commencement de l'année (le mois de juin ou juillet) au sort, et que chacune d'elles présidait le sénat pendant 35 ou 36 jours (38 ou 39 dans les années intercalaires) suivant l'ordre qui lui était

(1) Lehrb. d. Chronologie.
 (2) Dans le mot Πρυτανεία. Ulpien a avec très peu de raison supposé que toutes les Prytanies étaient de 35 jours chacune, et comme elles ne produisaient ainsi que le nombre de 350 jours, il propose 4 jours ἀναρχοί, qui n'étaient sous la présidence d'aucune Prytanie.

échu. Ainsi πρώτη πρυτανεύουσα était celle qui présidait pendant les 35 premiers jours, ou pendant le premier mois civil. La prytanie de la tribu Léontis, dont le compte-rendu commence ici, est la septième; la précédente était donc la sixième, et la prytanie de la tribu OEnéis qui y est citée (§ 12.) comme antérieure à celle-là était la 5°. Pendant la durée de cette Prytanie le questeur de Minerve Arésæchme et ses collègues (v. 57, A, 28. Le questeur doit être le même, cette charge étant annuelle. Pour συναρχόντων v. C. I. G. n. 138 et suiv.), avancèrent sans doute aux intendans (ἐπιστάται) pour les dépenses à faire pendant la Prytanie une somme dont la partie conservée présente 4300 dr. La partie qui manque ne peut excéder 199 dr. car autrement au lieu de ΗΗΗ... nous aurions eu Π.

B, § 1.) Ces cinq drachmes appartiennent à un article précédent qui a disparu.

§ 2.) Il s'agit ici d'un charpentier qui a travaillé dans la troisième ou dernière douzaine de la prytanie; il paraît donc que nous sommes ici à la fin d'une prytanie, et comme cette colonne est inscrite sur le côté droit de la plaque, il est évident qu'elle ne peut être antérieure à la 7° prytanie dont nous avons vu le commencement sur le côté gauche (A, § 17) de la même plaque. Mais elle ne peut non plus être postérieure à la 8° Prytanie, dont nous voyons le commencement sur une autre pierre (57, A, § 26.) Il faut donc nécessairement que toute cette colonne B, dans toute la longueur de la pierre, eût contenu les dépenses de la 7° prytanie. C'est par conséquent la partie supérieure de la plaque qui fut perdue, et cette partie contenait le commencement de la 6° Prytanie à gauche et de la 7° à droite.

La syllabe ΤΕΚΤ de la ligne 1 est évidemment τέκτονι. ΙΟΜΕΝΟΙ, l. 2, est ἐργαζομένω, que nous complétons en κατ' ἡμέραν ἐργ... de A, 29 et 35, ce qui d'ailleurs répond exactement au nombre des lettres voulu par la lacune existante. Vient ensuite un Μ et une lacune de 14 lettres, qui contenait l'ouvrage confié au charpentier, et après la quelle doit avoir été un Τ, qui avec le commencement de la ligne suivante faisait (Τρίτης). ΟΔ l. 3. est δ)ωδ(εκημέρου), comme dans A, 36. La ligne 4 ne contient que ΒΟΞ Τ... Ε. À cette place aurait dû être marqué le prix payé au charpentier, car il ne figure nulle part dans les lignes qui précèdent ou qui suivent. ΒΟΞ est donc ὄβολους, et comme entre δωδεκήμερου et ὄβολους il ne reste que la place de 5 lettres, il n'y a parmi les nombres audessous de 6 (audessous d'une drachme) que le mot πέντε qui remplisse cette lacune. Je complète Τ... Ε en τ(ῆς) ἡ(μέρας) ἐκάστης de A, 32, l'Ε répondant tout juste à la place qu'il doit occuper. Ainsi le charpentier dont le nom est perdu et qui était d'Alopéké (... ΕΚΕΞΙ), était payé, pour la confection du toit sans doute, à 5 ob. par jour, et il travailla sept jours sur douze. Il reçut donc $5 \times 7 = 35$ oboles = 5 dr. 5 ob.

§ 3.) ΥΜΜΑΣΙ ne peut être que καλύμμασι, et ce n'est qu'avec l'article τοῖς que toute la lacune de la l. 6 peut être remplie. La lacune entre ΠΕ... l. 7 et ΡΟΞ, l. 8 est exactement remplie par περικαλύψαντι ἐμπροσ; mais rien ne prouve que cette supposition soit exacte. D'ailleurs comme nous ignorons l'endroit qui fut recouvert, et dont il devait être fait mention dans l'art. précédent, nous ne pouvons connaître non plus la nature de ces couvertures. On voit cependant que ce travail fut fait par entreprise ΕΜΙΞΘ... l. 8, ce qui fait penser que ce n'était pas un travail ordinaire. ΗΕΚ... l. 9 peut désigner ou par jour ἐκάστης ἡμέρας, ou par toute autre mesure quelconque, et nous admettons cette dernière supposition d'autant plus volontiers, que par la première il resterait dans la lacune existante un espace de 2 lettres qui ne serait pas rempli. Quatre (... ΤΤΑΡΟΝ, l. 10) de ces mesures, que ce soient des pieds, des morceaux ou des jours, furent travaillées; la somme payée à l'ouvrier doit donc

avoir été $2 \times 4 = 8$. Le nom de l'ouvrier lui-même n'est pas conservé, mais nous savons qu'il était charpentier, et qu'il demeurait à Collytos. Peut-être était-ce Rhædius que nous avons vu plus haut.

§ 4.) Il s'agit ici de la cymaise ou moulure; le travail fut également fait par entreprise, et aussi à deux drachmes le jour ou une mesure quelconque ΠΟΞ, l. 13 peut être τὸ ἔμπροσ, et signifier la moulure extérieure. Les revêtements dont il fut parlé plus haut, § 3, peuvent faire croire que les moulures qui étaient peintes en haut, étaient plus bas revêtues de bronze. Cependant aucune trace de ce métal sur les architraves qui existent ne nous autorise à le croire. ΠΑΙΑ fait penser à ὄπαῖα, ΤΟΗΟΠ . . . l. 19 vient aussi à l'appui de cette supposition.

En comparant cet article avec le suivant on peut compléter ΠΕΡ en περικολλήσαντι (l. 17), ΗΕΚΑ ΞΤ . . . en ἕκαστον τὸ ὄπαῖον (l. 19), après quoi ΠΑΙΑ serait ὄπαῖα. Ces suppositions remplissent exactement les lacunes, et le texte arrangé ainsi répond également aux lacunes de l'article suivant, ce qui peut nous donner presque la certitude de ne pas nous être trompés dans notre conjecture. Ὀπαῖον est une ouverture dans le toit, une lucarne ou un tuyau de cheminée (1). Ὀπαῖα ou ὄπαῖ d'après Vitruve sont aussi ces caissons carrés qu'on pratiquait dans le plafond des temples, qui devaient figurer autant d'ouvertures dans le toit, et à travers les quelles on était sensé voir le ciel; c'est pourquoi leur fond était souvent orné d'étoiles. Quelquefois, comme au temple de Thésée, c'étaient de véritables trous qu'on recouvrait de tuiles plates. Leur but principal, après l'embellissement, était d'alléger la toiture des édifices, et de ne pas laisser peser sur les colonnes de grands blocs massifs. Mais le mot περικολλήσαντι qui a attaché une moulure nous fait penser qu'il s'agit d'un travail en bois. Si cela est ainsi, il faut entendre ici les moulures antérieures de six orifices de cheminées, ou peut-être des châssis extérieurs en bois de six lucarnes pratiquées dans le toit. Chaque ὄπαῖον fut fait à raison de 2 dr., et les six ensemble pour 12 dr. Δ (1-1, l. 16). L'ouvrier est Manis de Collytos. La syllabe ΜΑ . . . l. 15, sa profession de charpentier (τέκτων) (A. 7.), et le nombre des lettres qui remplit exactement la lacune, nous permet de l'affirmer.

§ 5.) En complétant cet article du précédent, comme nous avons complété le précédent de celui-ci, nous trouvons les lacunes exactement remplies. Ici il s'agit de la moulure postérieure des cheminées ou des châssis intérieurs des lucarnes. Nous disons postérieure (ὀπίσω), d'abord parcequ'on n'aurait pas parlé exactement du même objet dans deux articles différens, et ensuite parcequ'il ne reste ici entre περικολλήσαντι et ἔμισθώσαμαν, l. 17, que l'espace de 5 lettres, autant qu'en contient ὀπίσω, tandis que ἔμπροσ en contient six. Le prix de chaque moulure est aussi de 2 drachmes, et il y en a également six, donc 12 drachmes furent en tout (l. 20,) payées à Crésus que nous avons aussi vu plus haut figurer parmi les menuisiers ou charpentiers (A, 8).

§ 6) Le total de la somme payée aux charpentiers est de 52 dr. 4 oboles. La somme que nous obtenons des payemens partiels qui nous sont conservés est la suivante : 5 (§ 1) + 5, 5 (§ 2) + 8 (§ 3) + 12 (§ 4) + 12 (§ 5) = 42 dr. 5 ob. Il y manque donc 9 dr. 4 ob.

§ 7) Nous n'avons aucune donnée pour connaître la profession des ouvriers journaliers dont il est question dans cet article. ΟΧΙΛΕΙΑΝ, l. 23, paraît être τροχίλειαν, une poulie; ΕΚΡΟΠΙΟΝ, — . . . ΕΚΡΟΠΙΚΑ, l. 24, 25. Κεκρόπιον, Κεκροπικά, le Cécropée, les murs Cécropiques. L'arrangement de

(1) Ὀρεις δ' ὡς ἀν ὄπαῖα. . . . Hom. Odyss. I, 320.

ce temple qui défait toutes les hypothèses des antiquaires, ne paraît plus une énigme depuis que les fouilles ordonnées par le gouvernement Grec en ont mis tout l'intérieur à découvert. Pausanias dit expressément que cet édifice était double, et paraît indiquer qu'il se divisait en deux temples, celui de Minerve Polias, et celui de Minerve Pandrose (1). On sait en outre qu'il contenait le tombeau d'Erechthée (2) et celui de Cecrops (3). Le portique oriental (A) (V. Pl. III) est plus élevé que le sol du temple (B) de 2,87 m. À 1,1 m. de distance vers l'intérieur du temple on voit des deux côtés la pierre brute paraître depuis le pavé jusqu'au niveau du portique (aa); c'était donc jusque là qu'allait la plateforme sur laquelle reposaient les colonnes à l'Est. De ce point le mur est à droite ou au Nord de marbre blanc et poli dans toute son étendue, tandis qu'à gauche, vers le Sud, on voit une partie du mur en pierre brute, qui commence à la plateforme, s'étend à la longueur de 5,25 m., et descend par des marches jusqu'au niveau du sol. Les traces visibles nous font comprendre que la plateforme parallèle au mur oriental tournait au Sud et longeait le mur méridional (b) à la longueur de 5,25 m. et à la largeur de 2,72 m. et se terminait par quelques marches (c) qui aboutissaient à une porte (e) dont on voit encore les montans, et qui menait dans un temple intérieur (C). Dans le coin (d) du temple (B) on voit aujourd'hui un caveau creusé dans le roc et qui s'étend sous le mur septentrional, de manière à avoir une issue dans le temple même, une autre hors des murs, et une troisième dans le coin S. E. du grand portique (D). Audessus de cette cavité artificielle, un peu vers l'Ouest, on voit sur le mur septentrional la trace d'un mur de séparation, et une autre semblable exactement vis-à-vis sur le mur méridional. Entre les deux (ee) on voit les montans de deux portes. C'est là où passait le mur qui séparait les deux temples, en laissant l'entrée du tombeau d'Erechthée dans le temple de la Minerve Poliade, qui pour cette raison s'appelait aussi Erechthéion ou temple d'Erechthée. Et comme cette séparation était la plus considérable des deux, ce double nom prévalut, et servait à désigner l'édifice entier.

De l'autre côté de ce mur de séparation était le temple de Minerve Pandrose (C), qui contenait aussi le tombeau de Cecrops (f), nommé Cecropée (Κεκρόπειον), et placé apparemment sous la porte du portique des Caryatides (E). C'est de là que ce portique prenait le nom de πρόστασις πρὸς τοῦ Κεκροπίου, que nous le voyons porter dans l'inscription s. n. 160. Si par κεκροπικὰ il faut sousentendre τεῖχην, ce doivent être ceux qui sont audessus du tombeau de Cecrops, le mur occidental et peut-être aussi le mur méridional.

On peut également distinguer sur le mur septentrional les traces d'un escalier (g) qui s'étend à 4,53 m. Cet escalier menait dans le temple (B), de même que l'escalier (c) conduisait dans le temple (C). Il résulte de tout cet arrangement qu'il n'y avait en effet que deux temples, bâtis de plein pied, et dont chacun contenait un tombeau. On descendait à tous les deux d'une terrasse qui appartenait au premier, et qui était flanquée de deux escaliers, l'un plus court, l'autre plus long. On comprend par là comment un chien pouvait descendre du temple de Minerve Polias dans celui de Pandrose (4).

§ 8) Les lacunes sont si considérables, qu'on ne pourrait sans témérité hasarder des conjectures. On voit seulement par les noms des ouvriers qu'il s'agit encore d'un travail de cinq charpentiers, payés à

(1) Καὶ διπλοῦν γὰρ ἐστὶ τὸ οἶκμα. Paus. I, 26 — τῷ ναῷ δὲ (τῆς Πολιάδος Ἀθηνᾶς) τῆς Ἀθηνᾶς Πανδρόσου ναὸς συνεχῆς, ἐστὶ. ib. 27.

(2) Clem. Alex. Cohort. ad Gent. p. 13, ed. Sylb. — Arnob. adv. Gent. l. 6. p. 193, ed L. B. 1651.

(3) Ἀθῆναι δὲ ἐν Ἀκροπόλει τάφος ἐστὶ Κέκροπος. Clem. d. Protrept. — Καὶ γὰρ Ἀθῆναι, ὡς Ἀντίοχος ἐν τῇ ἐνάτῃ γέγραπεν ἄνω γε ἐν τῇ Ἀκροπόλει, Κέκροπος ἐστὶ τάφος, παρὰ τὴν Πελοῦχον αὐτήν. Théodorei. Thérap. l. 3. — Τῇ προστάσει τῇ πρὸς τοῦ Κεκροπίου. C. I. G. n. 160.

(4) Κύων εἰς τὸν τῆς Πολιάδος ναὸν εἰσελθούτα, καὶ δὺ σ α εἰς τὸ Πανδρόσιον. Dion. Halic. in Dinarch.

1 drachme chacun. Le premier nom . . . **NONI** est nouveau. **ΑΠΟΛΛ** est Apollodore (A, 12). **ΤΙ** (l. 30) est **ΠΡΕΠΟΝ)ΤΙ** (A, 10), ce nom remplissant exactement la lacune. Après **Μέδε** (A, 11) il doit manquer un nom d'ouvrier pour remplir la lacune.

§ 9) **ΡΙΑ** est probablement *ἰκρία*. Il s'agit encore ici d'enlever les échafaudages, ce qui est toujours une preuve que le travail est fini. **ΗΑΦΟΝΤΑΙ** . . . , l. 33, doit être *ἀφ' ὧν τὰ ζ(ῶα)* « *les pierres dont les figures de la frise (ζωοφόρος) étaient suspendues.* » Ici il est à remarquer que *ἀφ' ὧν* est écrit **ΗΑΦΟΝ**, l'aspiration étant mise avant le mot *ἀπό* au lieu de précéder le mot *ὧν*. Nous verrons plusieurs exemples de cette même manière d'écrire, par la quelle on passe l'aspiration au mot qui vient immédiatement avant le mot aspiré, surtout si ce mot est une particule. Cette orthographe appartient aux Olympiades qui ont immédiatement précédé la 94^e. Le genre du travail et le mot **ΠΟΛΥΟΔΟΡΟΙ** nous font voir que ce sont encore les mêmes charpentiers qui étaient employés ici. Après *ἀνδράσι* il y a une lacune. **Π** nous guide à écrire *πρέποντι*, et d'après l'ordre suivi dans A, § 2), nous faisons suivre **Μέδος**, ensuite Apollodore, ce qui remplit précisément les lacunes. Tout le reste est trop peu considérable pour en rien conjecturer.

57. A, § 1). **PY** est très probablement *δῶρον*. Nous avons ici une liste de figures, sans doute sculptées ou peintes. D'après la certitude que j'en ai acquise, il s'agit ici de petites figures ou statuettes travaillées à part et attachées à la frise. Ma conviction se fonde sur les raisons suivantes : 1° Nous lisons dans l'inscription s. n. 160 de C. I. G. (§ 3) « *τοῦ δὲ λοιποῦ ἔργου ἅπαντος ἐγ κώκλω ἀρχεὶ ὁ Ἐλευσινιακὸς λίθος, πρὸς ᾧ τὰ ζῶα,* » où *ἀρχεὶ* a la même signification que le mot *règne* en français. *Tout autour de tout le reste de l'édifice règne la pierre d'Éleusis à la quelle sont attachées les figures de la frise.* La pierre d'Éleusis est une pierre noire qui contraste admirablement avec la blancheur du marbre. Plusieurs blocs de cette pierre gissent par terre autour du temple, et plusieurs autres occupent encore leur ancienne place à la frise. Mais ces blocs ne portent point de sculpture, ce qui est une preuve que les figures sculptées y étaient simplement attachées, ainsi que l'inscription (*πρὸς ᾧ τὰ ζῶα*) semble l'indiquer. Les ayant d'ailleurs examinés, j'y trouvai des attaches de fer fixées avec du plomb sur l'une de leurs surfaces, pour servir sans doute à retenir les figures de la frise: 2° Dans l'inscription présente (57, B. 39), nous voyons qu'on achète du plomb *εἰς πρόσθεσιν τῶν ζῶδιων*, pour *attacher*, pour *ajouter* les figures de la frise, les quelles par conséquent étaient séparées du fond même de la frise : 3° Mais une autre observation est encore venue confirmer cette conjecture :

Parmi les fragmens de sculpture trouvés sur l'Acropole d'Athènes, nous en avons remarqué plusieurs qui avaient une particularité commune : tandis que leur côté antérieur était d'un travail admirable et digne de la plus belle époque de l'art, le côté opposé non seulement n'était point travaillé, mais il était même plat, et l'on pouvait aisément comprendre que ces fragmens appartenaient tous à un même groupe, et qu'ils étaient adossés à un mur, de manière à ce que leur partie postérieure ne fût pas visible. Cette observation nous reporta naturellement vers la frise du temple d'Erechthée. (Voyez ces figures Pl. IV.) Ayant mesuré la pierre d'Éleusis, je la trouvai haute de 0, 6m. La plus grande et la plus complète de ces figures, N. 71 a 0, 5m. de haut, sans la tête qui lui manque. Ce rapport dans la hauteur ne peut être fortuit. Toutes les autres figures ont des dimensions proportionnées à celles de N. 71. 4°. Dans l'énumération des figures (57, A, 21) il est parlé d'une femme devant la quelle une jeune fille est prosternée. On n'a qu'à voir la figure . . . pour ne plus conserver de doute que

ce ne soient là les ζώδια de la frise du temple d'Erechthée. On peut s'imaginer l'élégance et la magnificence de cet édifice, dont les parties sculptées sont d'un travail incomparable, et comme le ciseau du sculpteur n'en avait encore produit, dont une partie est peinte et une autre dorée, et dont la frise est enfin composée de belles statuettes blanches, travaillées par divers grands sculpteurs, et se détachant sur un fond noir ! Nous pouvons ici acquérir une idée du prix au quel les sculpteurs de cette époque mettaient leur travail. Une statuette de 0, 6m. de haut, représentant un homme avec une lance à la main, et travaillée seulement du côté antérieur, est payée 110 drach. ou 130 fr.

§ 2). ΦΥΡΟΜΑ . . . est Φυρόμαχος (l. 9 et 17). C'est un sculpteur dont le nom n'est pas connu. Il fit un jeune homme debout auprès d'une cuirasse. Il fut payé 60 drach. Quant à Képhisia, c'était une commune située à la source du Céphise, et qui garde encore son ancien nom.

§ 3. ΠΡΑΧ . . . avec une lacune de 4 lettres ne peut être que Πραχ(σίας). Pausanias (1) nomme un sculpteur Athénien Praxias, qui a travaillé les statues des frontrons du temple d'Apollon à Delphes. Praxias était élève de Calamis, qui avait travaillé le char d'Hiéron dans la 78^e Olympiade. Il pouvait donc travailler encore 14 Olympiades plus tard. Ὀπισθοφανής (l. 5) est celui dont on voit la partie postérieure (ὀπισθεν φαίνομαι) (2). À la fin de cette même ligne il reste un Τ qui indique la présence de l'article τὸν. Mais dans l. 6 entre τὸν et . . . παρακρούοντα, il ne reste de place que pour deux lettres. Le mot entier doit donc être παρακρούοντα, qui signifie *qui rue*. Il est donc ici question d'un cheval. Guidé par le signe Η qui termine la l. 4, je remplis par conséquent la lacune de 4 lettres qui existe au commencement de l. 5, par ΠΠΘ. Ce travail fut payé plus cher que les deux précédents, 120 dr.

§ 4). Un artiste Antiphanes est connu parmi ceux qui ont fleuri pendant la 90^e Ol. Mais il était Argien (3), tandis que celui-ci est du Céramique . . . ανίσκον est évidemment νεανίσκον . . . νομένω ne peut-être que ζευγνομένω, une fois qu'il est question de chevaux, et que la lacune est de 4 lettres. Il fit donc un char, un jeune homme, et deux chevaux dans la position d'être attelés, apparemment par le jeune homme. Il fut payé pour ce travail compliqué 240. dr.

§ 5.) C'est encore Phyromaque de Képhisia qui a sculpté un homme conduisant un cheval ; le prix de son travail est encore de 60 dr.

§ 6) Mynnion d'Agrylæ est aussi un nom inconnu dans l'histoire de l'art. Il a sculpté un cheval et un homme qui le frappe, et y ajouta plus tard une colonne. Il fut payé 127 dr.

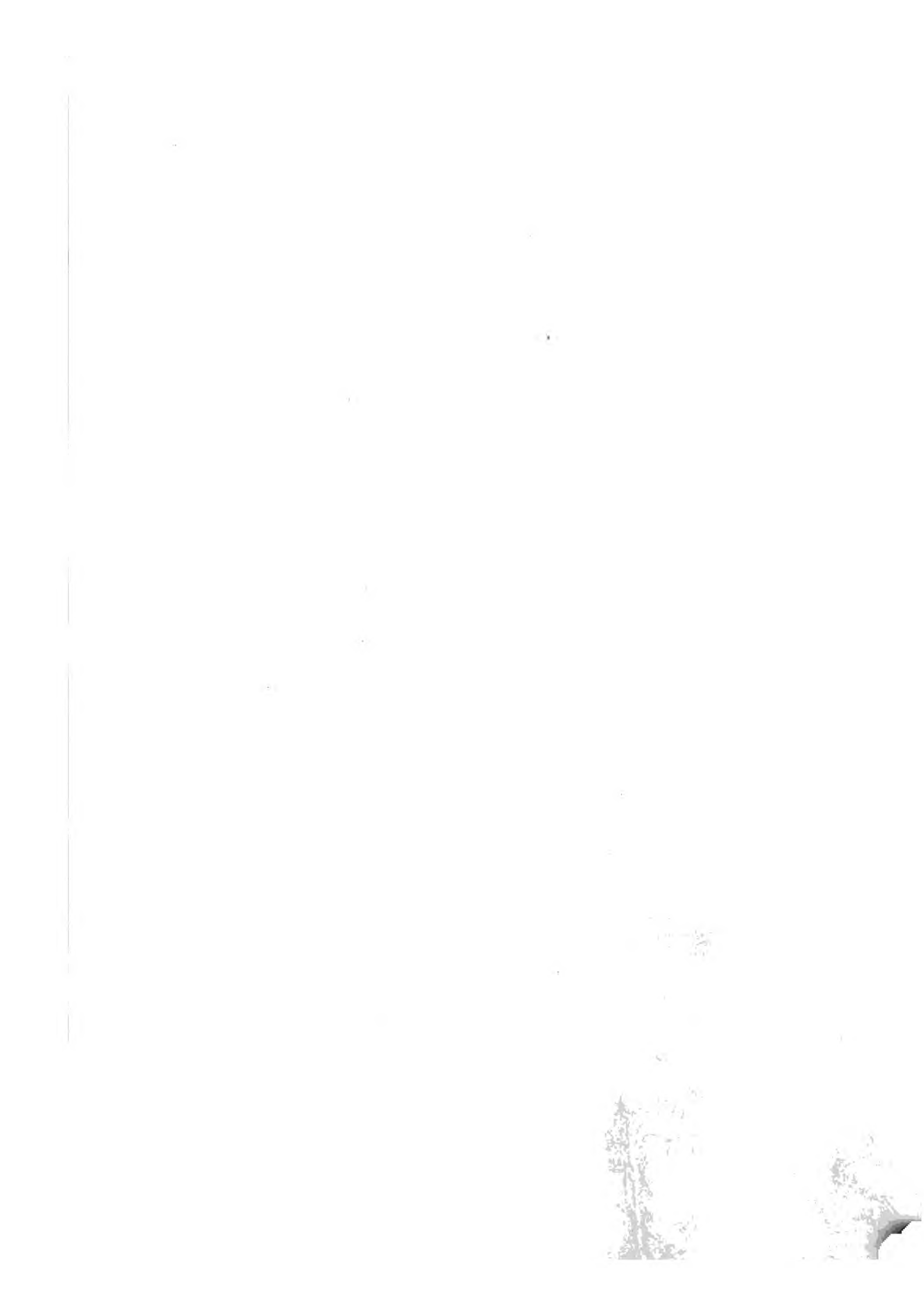
§ 7). Socle d'Alopéké n'est pas non plus connu parmi les artistes. ε . . . ντα, avec une lacune de deux lettres doit être ε(χο)ντα. Il a donc fait un homme tenant une bride, ou si le premier τὸν se rapporte à ἵππον, un cheval bridé. Il fut payé 60 dr., et il paraît que c'était là le prix qu'on payait pour les figures simples.

§ 8). Phyromaque de Képhisia a fait une troisième statue, celle d'un homme appuyé sur un bâton et restant auprès d'un autel; il est encore payé 60 dr. Nous n'avons pas assez de données pour décider si le prix était fait pour chaque artiste individuellement, et déterminé d'après sa capacité personnelle, ou s'il est proportionné à la grandeur et à la qualité du travail. Εἰστηκότα, qui aurait dû être aspiré, n'est pas précédé par le signe Η.

(1) Paus. Phoc. XIX.

(2) Qui regarde en arrière. Hesych. — Κάτεπτρα ὀπισθοφανῶν Olympiῶν, les miroirs qui montrent la partie de derrière.

(3) Paus. VI, Ch. 12.



61



62



63



64



65



66



67



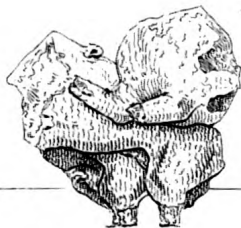
68



69



70



71



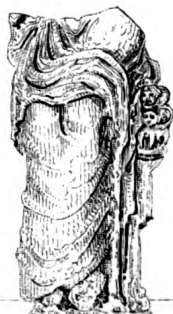
72



73



74



75

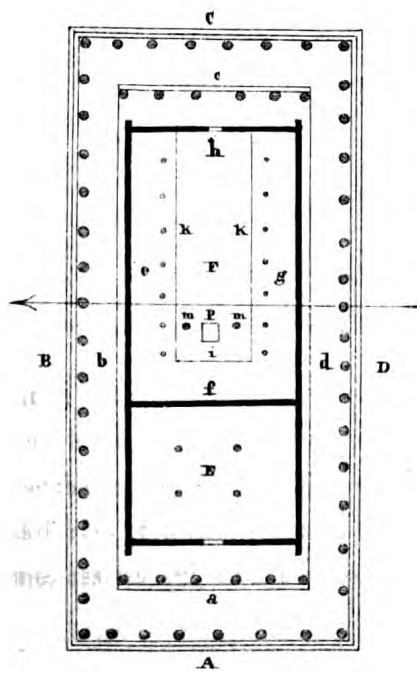
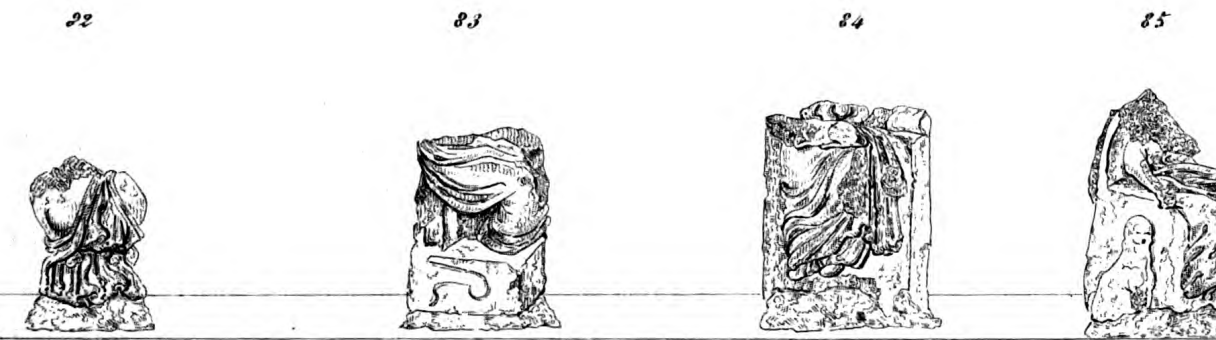
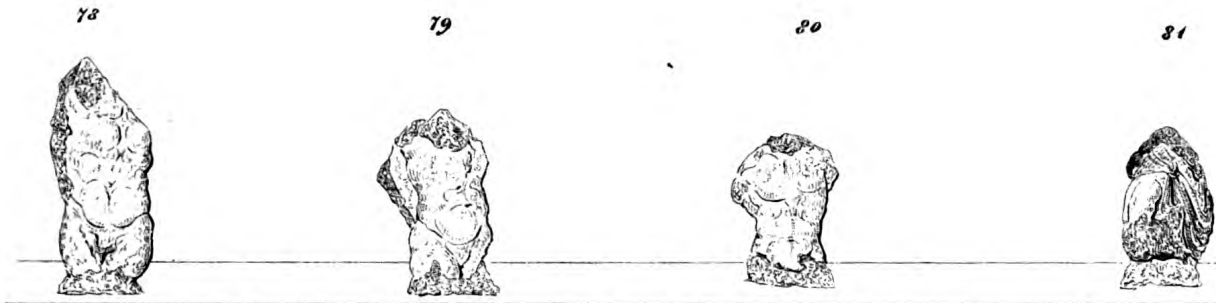


76

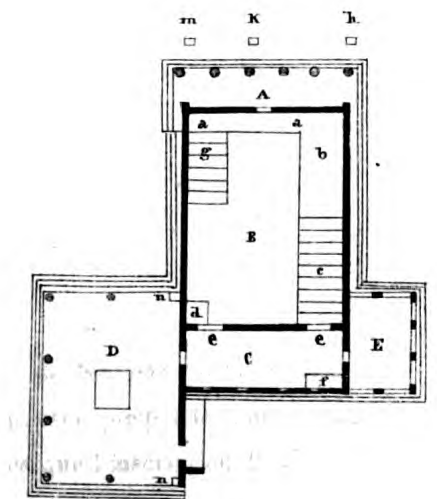


77





PLAN DU PARTHENON



PLAN
DU TEMPLE D'ERECHTHEE



§ 9). **Iasos de Collytos** est un autre nom inconnu. Il a sculpté la femme avec la fille qui est prosternée devant elle. C'est ce morceau dont un fragment a été heureusement conservé, Pl. IV. N. 67. Il reçut pour ce travail que nous pouvons apprécier, une récompense de 80. dr.

Ce sont là tous les détails que nous possédons sur la frise du temple d'Erechthée. Nous y pouvons ajouter ceux de N. 59. Les morceaux de cette frise qui nous restent, ainsi que cela est prouvé par la conformité du style, par leurs proportions et par la forme plate et brute de leur dos, sont les suivants :

- 61.** Partie inférieure de la draperie d'une femme debout.
- 62.** Pan d'une robe de femme.
- 63.** Femme debout, vêtue d'une robe longue. Il lui manque la tête et les bras.
- 64.** Les genoux et les pieds d'une femme assise et vêtue d'un long manteau.
- 65.** La partie inférieure d'une statue de femme vêtue et assise.
- 66.** La partie inférieure d'une statue de femme vêtue d'une longue robe et assise. Elle tient sur ses genoux le buste d'un enfant nu.
- 67.** La partie inférieure d'une statue de femme debout, vêtue d'une longue robe, et d'une fille agenouillée devant elle.
- 68.** Femme debout, vêtue d'une robe flottante. Il lui manque la tête et les bras.
- 69.** Fragment de statue d'une femme vêtue d'une longue robe, dans l'action de marcher.
- 70.** Fragment de trois chevaux qui se cabrent.
- 71.** Deux femmes debout qui s'embrassent. Il leur manque les têtes.
- 72.** Une femme assise, vêtue d'une longue robe et ayant un enfant sur les genoux.
- 73.** Une femme assise.
- 74.** Une femme debout, a côté d'une colonne surmontée d'un sphinx et d'une tête de lion.
- 75.** Femme debout.
- 76. et 77.** Fragment de statues représentant des femmes debout, vêtues de longues robes.
- 78, 79 et 80.** Troncs d'hommes nus.
- 81.** Buste d'homme, vêtu d'une tunique.
- 82.** Buste d'une femme.
- 83.** Femme assise sur un fauteuil.
- 84.** Femme debout avec un lion, auprès d'une colonne.
- 85.** Femme assise sur un fauteuil avec un lion à côté d'elle.

Le sujet représenté par la frise aurait pu être la dispute de Minerve et de Neptune ou la naissance d'Erichthonius; l'inscription le passe sous silence et ne désigne chacune des figures que par les mots *άνηρ* et *γυνή*. Il y a trop peu d'ensemble entre les figures que nous possédons ou celles que l'inscription décrit pour que nous nous permettions de rien prononcer sur cette question; cependant si une conjecture nous est permise, le grand nombre de femmes assises, qui, comme on sait, représentent des déesses ou des héroïnes, paraît se

rapporter au mythe de Pandrose et de ses sœurs, et représente peut-être une procession de la fête des *Pandrosies* (1). La jeune fille à genoux aux pieds d'une femme (N. 67) peut bien être Agraule demandant pardon à Minerve de son indiscrétion. Les deux femmes assises avec deux enfans sur les genoux (N. 66 et 72) peuvent être Hersé, sœur de Pandrose, avec son fils Képhalos qu'elle a eu de Mercure, et Agraule, son autre sœur, avec sa fille Alcippe qu'elle a eu de Mars (2). Enfin les chevaux attelés (N. 57, A, 4) peuvent être ceux d'Erichthionius qui le premier enseigna comment atteler des chevaux.

10) Ici nous avons une somme considérable, qui par la quantité de drachmes, et par la raison qu'elle termine la Prytanie, doit représenter le total. ΗΑ . . . ΜΑΤΟΠ devrait être ἀναλωμάτων, comme 57, B, l. 23. Mais à moins d'une erreur du lapidaire j'avoue que je ne puis comprendre comment la lacune laissée est de 3 lettres seulement au lieu de quatre. À la vérité il paraît que ces lignes furent écrites par une main peu exercée; car le Π qui termine ce mot ἀναλωμάτωνΠ est mis là pour un Ν. Οἶκος ou οἶκημα était le nom par lequel les anciens désignaient souvent le temple d'Erechthée (3). La dépense de cette Prytanie est donc de 3316 dr. (l. 23). La recette est de 3302 (l. 23). Le signe □ qui suit cette somme y est mis au lieu d'un point. Mais ici une difficulté se présente. Cette Prytanie est la septième, car nous voyons immédiatement après la huitième qui commence (l. 36). Or, nous avons vu au commencement de la 7^e Prytanie que les intendans avaient reçu des questeurs la somme de 4300 drach. C'est cette même somme qui aurait dû être reproduite ici comme recette, de même que nous voyons la somme de A, l. 29 reproduite dans B, l. 22. Si pour expliquer cette différence il faut supposer une erreur graphique, ce n'est pas ici qu'il la faut chercher; car d'après ce qui suit: ἀνάλωμα τὸ αὐτὸ, ce qui avait été reçu était égal (ou à peu près égal) à ce qui avait été dépensé; et en effet les deux sommes 3302 et 3316 ne diffèrent que de peu. Il est donc plutôt probable qu'il y ait un X de trop dans N. 56, A, l. 66 (XXXHHH), et qu'il y manque les chiffres τϜ. Ἀνάλωμα est écrit avec le signe Η, et pour αὐτὸ (α. . ον. v. B. l. 23) on a écrit αὐτόν. Après ce mot il y a un vide de 7 lettres, pour désigner la fin de la Prytanie.

§ 11) Ici commence la huitième Prytanie qui était échue à la tribu Pandionis. Les intendans reçurent du questeur Aresæchme d'Agrylæ et de ses collègues ([καί] συ [ναρχόντων]. V. C. I. G. 138 et suiv.) 1239 dr. 2 ob. (v. B. l. 22) comme une avance pour les dépenses pendant le cours de la Prytanie. Ἐπὶ est écrit avec le signe Η; il précède de même Ἀγρυλῆθεν, tandis qu'il manque devant Ἀγρυλῆσι à 56, A, l. 11.

§ 12) Le mot ἀναλώματα est un titre général pour toutes les dépenses durant toute la Prytanie. Ὀνόματα au contraire (écrit avec un Η) est le titre particulier de cet article. C'est l'achat de matériaux. ΞΑ . . ΔΕΞ avec une lacune de deux lettres doit être Σανίδες (v. 57, B, l. 33), ce qui est prouvé aussi par l'usage qui en fut fait. Ce sont deux planches sur lesquelles les intendans écrivaient le compte-rendu, apparemment celui-là même qui à la fin de l'année fut inscrit sur pierre. ἐς 2; est écrit ΗΕΞΑΞ; de même ἀναγράφωμεν a un Η.

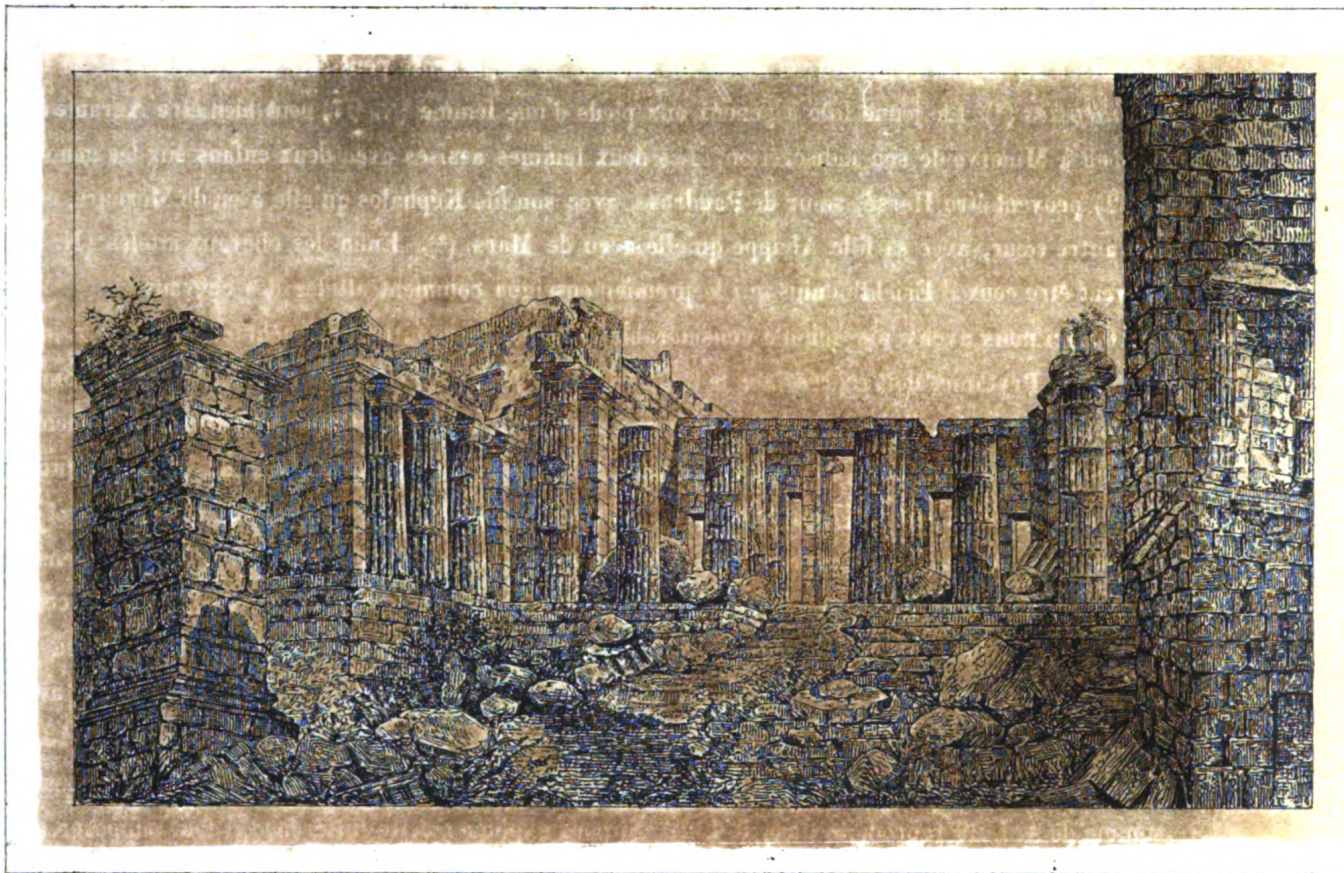
§ 13.) Les deux planches furent le seul achat fait; aussi le total n'est-il que de 2 dr.

§ 14.) Je pense qu'à λιθουργικῶν il faut sousentendre μισθοῦ, et ce serait le titre général pour tous les articles qui suivent jusqu'au bout de la colonne . . ΟΝΟΝ, l. 35 est κίονων (v. A, 63), Β . . Ο, l. 37 est ἑωμοῦ (v. A. 65). Deux ans avant, sous Dioclès (4) toutes les colonnes, à l'exception des quatre demi-

(1) Apol. 3 — Paus. I, 26, — Ovid. Métam. 2. v. 738.

(2) Apollod. 3, 14. — (3) ἔστι δὲ καὶ οἶκημα ἐρέχθειον καλούμενον Paus. I, 26.

(4) Τὸς κίονας ἀραδωτοὺς ἅπαντας πλὴν τῶν ἐπὶ τοῦ τοίχου. (C. I. n. 160.)



LES PROPYLEES



colonnes qui sont placées sur le mur à l'Ouest, n'avaient pas encore leurs cannelures. Ce travail fut exécuté en partie cette année. Les colonnes dont il s'agit ici sont celles du portique oriental du temple de Minerve Poliade (πρὸς ἔω). Si nous connaissons la position de l'autel de Dione, nous pourrions déterminer exactement celles des diverses colonnes dont il est question. Dione était l'une des Titanides, fille de l'Océan et de l'Océanide Tethys (1). Son autel était par conséquent placé à juste titre auprès du temple de Neptune Erechthée. Deux autres autels suivaient à celui de Dione (τὸν βωμὸν τὸν πρὸς τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης, 57, A, 65. τὸν βωμὸν τὸν τρίτον ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης, 36). Si nous supposons l'autel de Dione placé à côté de la colonne méridionale de ce portique (h), l'autre autel placé entre la 4^e et la 5^e colonne à compter de celle-ci, et plus près de la 5^e peut-être (k), et un troisième autel enfin placé devant la sixième colonne (m), alors la colonne κατὰ τὸν βωμὸν τὸν τρίτον ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης (57, A. 35) serait la sixième, ou la colonne du coin septentrional du portique oriental. La colonne (κατὰ τὸν βωμὸν τὸν πρὸς τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης 57, A. 65) située devant l'autel qui est le second après celui de Dione (2), serait la cinquième. La colonne (παρὰ τὸν βωμὸν τὸν πρὸς τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης 57, B. 58) voisine à l'autel qui est le second après celui de Dione, serait la quatrième. La troisième colonne à compter de celui de Dione (τὸν τρίτον κίονα ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης, 58, A. 7) serait la troisième colonne de ce portique. Τὸν δεύτερον, (57, B, 53) serait la seconde, et enfin la première colonne à compter de l'autel de Dione (τὸν πρῶτον κίονα ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τῆς Διώνης, 57, B, 62) serait la première colonne au coin méridional. Ce serait le même arrangement avec l'ordre contraire, si l'autel de Dione était placé au Nord au lieu de l'être au midi du portique. Il est superflu de dire pourquoi nous n'admettons pas que chaque colonne correspondit à un autel. Nous rencontrons deux fois le second autel pour deux colonnes différentes, et tandis que le troisième autel est mentionné pour désigner la position d'une colonne, la troisième colonne est citée à part.

Après λιθουργικῶς, que je suppose être le titre général, ῥαβδῶσεως τῶν κίωνων τῶν πρὸς ἔω est un titre particulier qui comprend tous les travaux jusqu'à l. 60. L'article ΤΟΝ κατὰ (l. 35) me paraît être un accusatif singulier qui ne se rapporte point à τῶν κίωνων. La construction entière, en rétablissant les phrases elliptiques, serait ainsi : (Κατάλογος) λιθουργικῶς (μισθοῦ). (Μισθός) ῥαβδῶσεως τῶν κίωνων τῶν πρὸς ἔω. (Ἐῤῥάβδωσαν τὸν κίονα) τὸν κατὰ τὸν βωμὸν . . . Ἀμεινιάδης etc. *Liste des appointemens dus aux tailleurs de pierres : Appointemens pour la cannelure des colonnes à l'Est : Ont cannelé la colonne placée auprès de l'autel . . . Aminiades etc.* Car si nous prenions ΤΟΝ pour un génitif pluriel, il faudrait supposer plus d'une colonne désignée ainsi par la position de chaque autel ; et comme nous avons vu plus haut cinq différentes positions, et que pour les trois d'entre elles l'inscription emploie la formule ΤΟΝ παρὰ, ΤΟΝ πρὸς, ΤΟΝ κατὰ, il nous faudrait admettre au moins huit colonnes, et le portique n'en a que six. Ici comme ailleurs ἀπὸ est écrit ΗΑΠΟ. L'ouvrier Aminiade (écrit avec Η) demeurait à Κελέ. On sait que Κελέ était un quartier de la ville (3) près des portes de Melite (4). Son nom s'appliquerait parfaitement au ravin qui entoure l'acropole au midi ; mais il est difficile de placer Mélite de ce côté, et il paraît probable que Κελέ fut la partie basse de la ville vers le Nord (5). Les anciens qui avaient construit

(1) Apollodore.

(2) Πρὸς avec le génitif signifie aussi : devant. « Τῆ προστάσει τῆ πρὸς τοῦ Κεχροπίου. C. I. G. n. 160. Ici il signifie : placée immédiatement après.

(3) Ἐν χωρίῳ τῆς Ἄττικης, ἢ Κοίλη καλεῖται. Marcellin. V. Thucid. § 55.

(4) Πρὸς γὰρ ταῖς Μελιτίσι πύλαις καλούμεναι ἐστὶν ἐν Κοίλῃ τὰ καλούμενα Κεμῶνια μνήματα. ib § 17.

(5) O. Müller, übers. v. Leake's Ath. 461.

la ville immédiatement sous le rocher de l'Acropole, pouvaient bien donner le nom de *creux* à l'endroit qui s'étendait dans la plaine entre deux montagnes, l'Acropole et l'Anchesme. Il est à remarquer que cet ouvrier est payé 19 dr. tandis que ses collègues n'en ont reçu que 18. Faut-il le considérer comme le chef de ces ouvriers, ou son ouvrage était-il plus pénible, en ce qu'il a peut-être travaillé les parties les plus élevées des colonnes? A . $\Sigma X . . \xi$ est *Αισχίνης* (v. l. 75). $\xi . . . NE \xi$ est *Σωμένης* (l. 76); il est fils d'Améniades et exerce la profession de son père. TI . . . PATE ξ est *Τιμοκρίτης* (l. 77).

§ 15). l. 42 ONEX(E) ξ v. l. 48. Ici je crois que le cas n'est pas l'accusatif masculin singulier, mais le génitif pluriel. D'après la première supposition il faudrait sousentendre *κίονα*, et admettre ainsi au moins 16 colonnes; car nous voyons la formule TON HEXOMENONEX ξ E ξ répétée autant de fois dans cette inscription. Mais par les mots *τῶν κίωνων τῶν πρὸς ἔω*, nous voyons clairement qu'il ne s'agit que de la cannelure des colonnes du portique oriental, qui n'étaient qu'au nombre de six. Mais en tout cas il faudrait excepter les 4 colonnes d'Ouest qui étaient déjà cannelées sous l'Archontat de Dioclés (C. I. G. 160, § 7, d); et nous avons vu que les colonnes du grand portique au Nord étaient aussi déjà terminées sous la sixième Prytanie de cette année (56, A. 15). Il ne restait donc que les six colonnes à l'Est. Par conséquent TONHEXOMENON ne peut être *τὸν ἐχόμενον ἐξῆς κίονα*, mais *τῶν ἐχομένων ἐξῆς μερῶν*, des parties continues de la même colonne. Cette explication me paraît d'autant plus juste que *ἔχομαι* signifie se tenir, tenir ensemble, et ne peut se dire que de parties continues. Ainsi cette colonne aurait été divisée en 4 parties, et 5 ouvriers auraient travaillé à la première, 7 à la seconde, 6 à la troisième, et 6 à la quatrième partie. H T T (l. 43) est $\Delta \Gamma \text{ T T}$, par la même proportion que ci-dessus, le principal ouvrier recevant un peu plus que ses collègues. Simias reçoit ici 13 dr. tandis que tous les autres n'ont que 12 dr. 5 ob., ou un obole de moins. $\xi \text{ IN . . . MIO}$, 43—44 est *Σίνδρων Σιμίου*, v. l. 80. HAX . . . O ξ , 44—45, est *Ἀχαιοπείθους* (avec H). v. l. 81, et 58, A, 4. $\xi \text{ I . . .}$, 45, est *Σιμίου*, v. 58, A. 5.

§ 16). . . ONE ξ est *Ὀνήσιμος* avec H. v. l. 85. HEY Δ . . . ξ doit être *Εὔδοξος* (avec H), car la lacune de l. 50 est de trois lettres X ξ O . EON, 52, peut être *Κλέων*, car la lacune étant de trois lettres, elle est remplie par H, (les deux oboles) et ΚΛ . . . $\xi \text{ IM}$. doit être *Σίμων*, si *Ἀγρυλλῆσι* est précédé par un H. Ce ne peut être le Simias de ci-dessus, qui était domicilié à Alopéké . . ΔΟΙΟ ξ , 52, est quelque nom comme *Ἐνδοιος*, si célèbre parmi les sculpteurs. D'ailleurs la lacune demande trois lettres HEN . . . KO, 53, avec une lacune de 4 lettres, peut être *Γλάκου*. HE . . . KO ξ avec une lacune de 3 lettres peut être *Εὔδικος*. Les ouvriers qui ont travaillé à cette partie ont reçu des appointemens moins considérables que ceux qui ont travaillé à la partie précédente. Ces appointemens ont diminué d'une drach. et d'un obole.

§ 17). $\Theta \text{ EY} \Gamma$. . , l. 54 avec une lacune de 4 lettres est *Θευγένης*, 57, B. 65 et 58, A, 8. On dit *du Pirée* et non pas *demeurant au Pirée*, car ce bourg était trop distant de la ville pour que l'ouvrier eût pu y demeurer en même temps qu'il était occupé à l'Acropole. Que la somme (l. 55 et 56) est $\Delta \Gamma$, cela est prouvé par l. 57 et par la lacune qui n'admet pas un plus grand nombre de lettres . . ΦΙ ξ O Λ E est *Κηφισογένης*, 58, A, 9 . . E . KPO ξ est *Τεῦκρος*, 58, A, 10. ΚΕΦΙ . . . ΡΟ ξ , (57—58), est *Κηφισόδωρος*, 57, B, 67. HE . . . ONIDON (58), est évidemment *ἐν Σκαμβωνιδὸν*, v. 58, A. 12. NIKO . . TO ξ est *Νικόστρατος*, 58, A, 13. $\Theta \text{ EY} \Lambda \text{ E}$. . avec une lacune de 4 lettres est *Θευγείτων* 57, B, 68. Chacun de ces ouvriers a reçu 15 dr., c'est-à-dire 1 dr. 4 oboles moins que les précédens.

Par cette diminution successive de la solde nous nous croyons autorisés à admettre que les premiers ouvriers travaillaient les parties supérieures de la colonne, qui évidemment devaient être les plus difficiles, et donner le plus de peine aux ouvriers montés sur des échafaudages élevés. Les autres travaillaient les parties successives, et les derniers enfin les parties basses ou de plein pied avec le pavé du portique.

§ 18). Dans C. I. G. n. 160 § b, 6). on lit: τοὺς ὀρθοστάτας ἀκαταξέστους ἐκ τοῦ ἔξωθεν ἐγ κύκλω, πλὴν τῶν ἐν τῇ προτάσει τῇ πρὸς τῷ Κεχροπίῳ. Ὄρθοστάται sont les piliers angulaires. Ici ΟΡΘΟΣ . . . ΑΞ avec une lacune de trois lettres, paraît être aussi ὀρθοστάτας. ΚΑΤΑΧ . . . ΝΤΙ devrait être καταξέοντι, pour répondre à ἀκαταξέστους, mais nous voyons qu'il a dû y avoir une erreur de la part du lapidaire, car la lacune n'est que de deux seules lettres, au lieu de trois. . EXO, 62, est Θυηχοῦ, (v. C. I. G. 160, II, 75), qui est Θυηκόου (Θουσκοῦ, Hom. Odys. Φ. 145), *sacrificateur*. ΤΟ, 61, est τῷ, car au commencement de 62 il reste une place pour le ι souscrit. De même BOMO est βωμῷ, car il reste aussi une place pour l'ι. ΒΑΚΙ . . . avec une lacune de 4 lettres est certainement Λακιάδης. Il s'agit donc ici d'un ouvrier qui a poli les piliers, et je crois que τοὺς ὀρθοστάτας καταξέοντι est le titre de l'article, séparé de ce qui suit. Le premier ΤΟ de l. 61 est d'après cela l'article duel, car si c'était un génitif singulier, il aurait fallu compléter la phrase de cette manière: τοὺς ὀρθοστάτας τοῦ (βωμοῦ τοῦ) παρὰ τῷ βωμῷ τοῦ Θυηχοῦ, ce qui supposerait un second autel proche à celui du sacrificateur, et un autel ayant des piliers. Selon l'autre supposition la phrase signifie: « les deux piliers qui sont près de l'autel du sacrificateur » et ces piliers sont ceux du grand portique où cet autel se trouvait (C. I. G. n. 160. § 7, a). Ce sont les piliers (nn) attachés au mur septentrional de la cella, qui correspondent aux lignes occidentale et orientale des colonnes du grand portique septentrional. Polyclés l'ouvrier était Laciade, de la commune Lacia ou Laciadæ, située plus loin que le Céramique et en deçà du Céphise (1). Il fut payé 35 dr. pour ce travail.

§ 19). Ici nous revenons encore à la cannelure des colonnes. Le titre général Λιθουργικοῦ (§ 14), comprend tous les articles précédens, ainsi que ceux qui suivent. Mais le second titre: ῥαβδώσεως τῶν κίωνων τῶν πρὸς ἔω, n'est pas applicable au § 18), c'est pourquoi il est répété ici. Il s'agit toujours ἔω portique d'Est. La colonne désignée est celle qui est vers (παρὰ τὸν ἔω) l'autel qui est le second après celui de Dione. Nous avons vu plus haut (§ 14), que cette colonne doit être la cinquième à compter de l'un bout ou de l'autre. Δάοσσος, (l. 61), v. B. 49. Φίλων, l. 67, v. B. 50. Δάοσσου, l. 68, v. B. 51. Καρίων, l. 68, v. B. 51. Ἰκσος, l. 69, v. B. 51. L'emplacement de la commune Ἐργεῖα d'où vient le nom Ἐργε εὐς, n'est pas connu. Chacun de ces 5 ouvriers a reçu à 20 dr. de salaire.

§ 20). Φάλακρος, l. 70, v. B. 53. ΔΔ, ib. v. A. 71, la lacune n'étant que de deux lettres. Φιλόστρατος, l. 71 et 72, v. B. 54. Θαργήλιος, l. 71 et 72, v. 55. ΦΙΛΟΡ . . . Ξ avec une lacune de 2 lettres doit être Φίλορμος. ΛΕΡ . . . également avec une lacune de deux lettres doit être Γέρων. L'ouvrier Phalacros est de Pæania, le démos de Démosthènes, qui était probablement situé à l'Est de L'Hymète, à l'emplacement du village actuel de Liopési (2). Les trois derniers ouvriers sont ses fils. Chacun d'eux a reçu 20 drachmes de salaire.

(1) Προσληθοῦσι δὲ ἑλίγον (ἀπὸ τοῦ Κεραμικοῦ) . . . δῆμος ὢν Λακιάδας (l. Λακιάδαις) ὀνομάζουσιν. Paus. I, 37.

(2) V. Ann. dell. ins. di con. arch. Rom. 1837, t. 9, 2. p. 5. suiv. par L. Ross.

§ 21). Ici nous avons les mêmes ouvriers qui ont travaillé à la première partie de la sixième colonne, § 14. Ils sont payés maintenant à 20 dr. chacun. Une particularité d'orthographe est à remarquer en cet endroit. *Αισχίνης* (l. 75) est écrit . **ΙΞΧΙΝΗ**, avec un **Η**, ce qui prouve qu'à cette époque assez rapprochée de l'introduction de la grammaire d'Euclide, les caractères adoptés par cette grammaire étaient déjà, bien que rarement, en usage. V. aussi N. 58, l. 8.

§ 22). Nous avons également tous les sept ouvriers qui ont travaillé à la seconde partie de la 6^e colonne. Les quatre sont fils de Simias; mais cela n'est pas dit ici à l'égard de Sosandros (l. 84) comme dans le § 15. Tous les autres sont payés à 14 dr. 2 ob. Sosandros seul, comme étant le plus jeune, a un obole de moins.

§ 23). Nous voyons encore reparaître les noms qui figurent pour le travail de la 3^e partie de la 6^e colonne (§ 16); mais nous ne connaissons pas le salaire accordé aux ouvriers. Le reste de la plaque est brisé.

57. B. § 1). **ΔΕΙΑΜ**. **A** est *παραδείγματα* v. l. 4. La construction peut être entendue ici de deux manières: « *Παραδείγματα πλάττουσι τὴν χαλκὸν.* » *Des modèles à ceux qui modèlent le cuivre*, ou « *Παραδείγματα πλάττουσι τῶν χαλκῶν.* » *Des modèles ou des formes pour les modeleurs (en cire). (Modèles) des conques etc.* Cette seconde construction nous paraît plus juste. Comme plus bas il est parlé d'un ornement (*τὴν ἄκωνθον*) des revêtemens, de même il est naturel que **ΤΟΝΧΑΙΚΟΝ** désigne également un ornement de ces mêmes revêtemens. D'ailleurs nous voyons plus bas (l. 7) qu'il s'agit de modèles en cire et non pas en cuivre. Ailleurs *καλύμματα* étaient les revêtemens du toit faits en bois (47, A, § 8). Si c'est d'eux qu'il s'agit ici, il paraît qu'ils étaient ornés de raies de cœur en relief, dont le modèle était d'abord exécuté en cire. Le modeleur était Nésés de Méliete, et il reçut 8 dr. pour ce travail.

§ 2). *Ἄκωνθα* ou plutôt *ἄκωνθος*, *acanthé*, est une des parties ornementales du chapiteau corinthien. Il paraît qu'au-dessous des conques, les revêtemens (leurs bords extérieurs) étaient aussi pourvus de ce riche ornement. Agathanor d'Alopéké est également payé 8 dr. pour ce modèle, et on peut se convaincre aussi par cette égalité du salaire que l'ouvrage de tous les deux était de même nature. *Εἰς* est écrit avec **Η**.

§ 3). Le total du salaire des modeleurs en cire est de 16 drachmes, ils n'ont donc fourni que les deux modèles que nous avons vus.

§ 4). Les appointemens de l'architecte Archiloque, qui étaient calculés pour la 6^e Prytanie (56, A, § 14) sur 37 jours, le sont ici sur 36 seulement, toujours à raison d'une drachme par jour.

De même le sous-secrétaire Pyrgion est payé pour 36 jours à raison de 5 oboles par jour comme au passage cité ci-dessus; car $36 \times 5 = 180$ oboles = 30 drachmes. Nous apprenons ici que Pyrgion était *Ὀτρυνεὸς* (avec **Η**). Tout ce qu'on sait de cette commune, est qu'elle était située sur la côte de l'Attique; mais sa position n'est pas précisée (1).

§ 5). Le total des appointemens est $36 + 30 = 66$ drachmes.

§ 6). La formule est semblable à celle de N. 56, A, l. 42, avec la différence que *ἐνχαύεται* est ici au singulier, et s'accorde avec *ἐνχαύαντι*, sans former un titre à part comme à l'autre passage. C'est encore le peintre qui a peint la moulure intérieure toujours à raison de 5 ob. par pied. La longueur de la moulure

(1) Athén. 7. — Leak. on the dem. of Attica.

peinte est de 113 pieds. La longueur intérieure du mur méridional du temple est de 63 pieds. La longueur du mur septentrional depuis l'angle oriental jusqu'aux traces du mur de séparation du Pandrosion est de 50', et ce sont peut-être là les 63 + 50 = 113 pieds de la moulure qui ont été peints. Il paraît que dans la Prytanie précédente il avait été fait à l'entrepreneur Dionysodore une avance de 50 dr; car il avait à recevoir pour les 113' de peinture $113 \times 5 = 565$ oboles = 94 drach. 1 oboles. Mais on ne lui donne que 44 dr. 1 ob., pour compléter ce qu'il avait déjà reçu. (50 + 44, 1 = 94, 1).

§ 7). Le total payé au peintre pendant cette Prytanie sont ces mêmes 44 drach. 1 ob.

§ 8. La recette, c'est-à-dire ce que les intendans de la construction avaient reçu des questeurs de la déesse pour dépenser dans le cours de la Prytanie, est de 1239 dr. 1 ob. C'est justement la même somme que nous voyons plus haut, n. 57, A, l. 29, comme ayant été reçue des questeurs. C'est donc une preuve irrécusable que nous sommes ici à la fin de la huitième Prytanie, dont l'autre passage est le commencement. La dépense est égale à cette somme reçue : Si nous additionnons toutes les sommes que nous avons rencontrées dans le compte-rendu de cette huitième Prytanie, nous aurons :

n. 48 A, § 13	—	2 Dr.		Cette somme de 979, 2, étant soustraite de la somme reçue,
		14 — 91 »		1239, 1, laisse 1239, 1 — 979, 2 = 257 dr. 5 oboles. Mais
		15 — 125 »		si, ainsi que nous en parlerons plus bas, N. 58, n'est qu'une
		16 — 100 »		continuation de N. 57, nous avons encore de là 100 dr. 1 obole.
		17 — 90 »		Il resterait donc une différence entre la somme reçue et les
		18 — 45 »		dépenses connues, de 157 dr. 4 oboles, et cette différence ne
		19 — 100 »		pourrait comprendre que la continuation de N. 57, A, § 23), ou
		20 — 100 »		la cannelure de quelques parties de la 4 ^e et de la 5 ^e colonne.
		21 — 100 »		
		22 — 100, »	1 obol.	
B, § 3		—	16 »	
		5 —	66 »	
		6 —	44, »	1 obol.
Somme		979,	»	2 obol.

§ 9). Ici commence une autre Prytanie, celle de la tribu *Ægéis*. Elle est la neuvième, puisque c'est la huitième qui vient de finir. La somme que les questeurs de la Déesse, *Aresæchme* et ses collègues ont avancé aux intendans est . . HHH. La lacune peut être remplie ainsi, XX)HHH, et alors la somme est de 2300 dr., ou ainsi, XH)HHH et alors elle est de 1400, ou plutôt de 1300, car le dernier H doit être plutôt un signe d'aspiration qui précède l'Y.

§ 10). Les lignes 27 et 28 sont défectueuses, et nous ne saurions remplir les lacunes avec quelque probabilité. l. 28 on lit: εις ιερα (εις avec H et ιερα sans ce signe), pour le service sacré. l. 28 ενη και νεα au premier jour de la lune. l. 29 le dernier signe est un A (*Ἀθναία*), et l. 30 commence par l'ι souscrit, et le nombre qui suit est ΗΗΗΗ. (v. plus bas, § 15). Il s'agit donc d'un sacrifice offert à *Minerve* le premier jour du mois (*Thargélion*, et le 16^e jour de la Prytanie, car c'est la 9^e Prytanie), pour le quel jour il fut dépensé 4 dr. 3 ob. Le premier jour de chaque mois lunaire (*νομηνία* ou *ἐνη και νεα*) était un jour consacré, et l'on venait ce jour sur l'Acropole offrir des sacrifices aux Dieux. C'est ce que *Démosthènes*

nous apprend par ce passage: α Πῶς δὲ ταῖς νομηνίαις εἰς τὴν Ἀκρόπολιν ἀναβαίνοντε, τ' ἀγαθὰ τῇ πόλει διδόναι καὶ ἕκαστος ἐαυτῷ τοῖς θεοῖς εὔξεται (1); » *Comment monteront-ils tous les premiers jours des mois à l'Acropole pour prier les Dieux d'accorder tous les biens à la ville et à chacun d'eux ?* Mais comme nous ne rencontrons ce sacrifice dans le compte-rendu d'aucune autre Prytanie, nous en pouvons peut-être conclure que le temple étant presque terminé, fut consacré au jour solennel de la nouvelle lune de la 9^e Prytanie, et que cette cérémonie fut accompagnée du premier sacrifice d'usage qui fut offert dans ce temple.

§ 11). Ἀνλώματα et le titre général pour les dépenses de toute la Prytanie; ὠνήματα (avec Η) n'est que le titre partiel des articles 11 jusqu'à 16. Les premiers objets achetés sont deux feuilles de papier (χάρται), sur lesquelles furent écrites les copies de ce compte-rendu, qui avait été originairement écrit sur deux planches (57, A, § 12). C'est sans doute par une erreur que le lapidaire écrivit (l. 32) ἐς ἀ (HEΞA) au lieu de ἐς οὓς (χάρτας). Les deux feuilles furent achetées pour 2 dr. 4 ob. à 1 dr. 2 ob. chacune.

§ 12). Les quatre planches, achetées à raison d'1 dr. chacune ont sans doute servi à ces mêmes copies du compte-rendu, le papier ayant été collé sur les planches.

§ 13). 166 feuilles d'or furent achetées de l'orfèvre Adonis de Méliete à raison d'1 drachme la feuille. Elles ont servi à dorer les conques (v. 56, A. § 12). Nous avons ici une nouvelle preuve que les anciens battaient l'or en feuilles, et l'attachaient sur les objets à dorer moyennant une colle, ainsi que cela se pratique aujourd'hui. Excepté les objets dorés qui se retrouvent souvent, on a trouvé dans des tombeaux antiques de ces πέτρας plus ou moins épais, qui servaient d'ornemens à des vêtements de femme, ou dont on faisait des couronnes. Un tombeau ouvert à Athènes en 1837 devant S. M. le Roi de Bavière par M. le professeur Domnando, contenait avec plusieurs autres objets de valeur, un certain nombre de ces feuilles d'or.

§ 14). . . Ο (l. 39) est δύο, car il est suivi par le duel τάλαντω. Deux talents (de poids) de plomb ont été achetés à Sostrate de Méliete. Ils ont servi à fixer les figures de la frise (57, A, 1). Dans le but de prévenir l'oxidation des attaches de fer qui retenaient les marbres dans les édifices antiques, et pour donner aussi plus de prise à ces attaches, on coulait du plomb dans les trous où elles mordaient, et on voit encore aujourd'hui plusieurs pierres portant des clous de fer ou de bronze fixés par du plomb. Le prix de chaque talent de plomb était de 5 dr.

§ 15). ΧΡΥΞ . . . l. 41. est χρυσός et non pas χρυσῶ, qui vient une ligne plus bas; d'ailleurs la lacune à remplir est de deux lettres et non pas d'une seule. La lacune de trois lettres à la fin de l. 42, doit être ΗΕΞ, comme l. 34. ΟΝΙΔΟΣ, l. 44 est Ἀδόνιδος (v. 37). χρυσός est donc le titre de l'article. Ce sont deux feuilles d'or qui ont été achetées du même orfèvre Adonis, également à 1 drachme chacune. Cet or a servi à dorer les deux cercles en forme d'œil (Ὠφθαλμῶ), apparemment l'œil, le centre des volutes (σπειρα, C. I. G. n. 160) d'une colonne.

(1) Démost. à Aristog. I.

§ 16). La somme totale des achats aurait dû être :

11)	2	dr.	4	obol.
12)	4	»		
13)	166	»		
14)	10	»		
15)	2	»		
	184,	dr.	4	obol.

Celle qui est marquée est au contraire de 189 drachmes 1 obole et excède la quantité voulue de 4 dr. 3 oboles. Nous ne saurions autrement expliquer cette différence qu'en ajoutant aux achats la somme dépensée pour le sacrifice. Ce que nous en voyons sur la pierre est justement de 4 drach. 3 obol. et pour ne pas laisser de place à un autre chiffre à gauche, il faut que $\text{A}\cup \cdot \text{I}\Lambda\text{I}\Lambda$, l. 29 et la lacune d'une lettre au commencement de l. 30 soit $\text{A}\Theta\text{ENAI}\Lambda\text{I}$. (v. § 10). L'exiguité du prix des objets achetés pour le sacrifice n'est pas une difficulté, car sur l'un des autels de ce temple, celui de Jupiter le Très-Haut on ne sacrifiait que des gâteaux (1).

17) Nous revenons à la cannelure des colonnes, et ce sont encore les colonnes d'Est. Nous avons vu (47, A. § 14) que la colonne placée auprès de l'autel (*παρὰ τὸν β.*) qui est le second après celui de Dione doit être la 4^e colonne à compter de l'un des deux bouts. Les cinq noms d'ouvriers sont énumérés successivement et sans aucune interruption; ce sont les mêmes que ceux de N. 57, A, § 19. La somme totale de leur salaire est de 110 drach. Chacun d'eux a donc été payé à 22 dr. On doit remarquer que ces ouvriers en pierres, au nombre de 34, étaient divisés en 6 compagnies (57, A, § 14, 15, 16, 17, 19 et 20) de 4, 6 ou 7 hommes, que chacune de ces compagnies travaillait une partie de colonne, dans un ordre prescrit, de manière que la dernière ayant fini son travail, c'était la première qui recommençait (57, A. § 21). À 57, A, § 23 nous avons laissé la 3^e compagnie travaillant la 5^e, apparemment la dernière partie de la 5^e colonne. Ici ce n'est pas la 4^e mais la 5^e compagnie que nous retrouvons travaillant une partie de la 4^e colonne, et les mots « τὸν δεύτερον » l. 53, indiquent qu'elle n'a travaillé que cette seule partie. Plus bas, n. 58, nous essayerons d'en expliquer la raison.

§ 18). Τὸν δεύτερον doit sousentendre ici ἀπὸ τοῦ ἑωμοῦ τῆς Διώνης (comme l. 64), car si l'on voulait entendre par ce mot la colonne voisine à la 4^e, ce serait la troisième, ce qui ne se peut pas, car nous aurons plus bas deux passages, dont l'un se rapporte à la 3^e colonne (l. 63, et 58, A. 7). Φίλορος (ou Φίλορμος), Γέρων l. 55, v. A. 72, 73, où le premier mot doit être Φίλορμος, tandis qu'ici il y aurait par cette supposition une lettre de trop. C'est la 6^e compagnie qui travaille ici, au même salaire que la précédente.

§ 19. l. 56. la lacune doit être remplie par (τῶν ἐχομένων ἐξ)ῆς, car la liste de la compagnie étant terminée, il faut que ce soit une autre compagnie qui commence. On continue de canneler la 2^e colonne. Après la 6^e compagnie c'est la première qui commence (A. 14). Leur salaire est le même, car ΗΔ remplit exactement la lacune de l. 59.

§ 20). Encore la cannelure de la 2^e colonne. C'est la 2^e compagnie qui travaille (A. 15). ΛΟΠ est Ἄλωπε: une abréviation d'Ἄλωπεκῆσι. (comme Πειρι: l. 65, pour Πειριεύς), le reste de la lacune est rempli par ΗΟ d'οἰκῶν. Le salaire total est de 60 dr., ce qui, partagé entre les 7 ouvriers, donne

(1) Πρὸ δὲ τῆς εἰσόδου ἑωμὸς ἐστὶ Διὸς ἵππατου, ἐνθα ἔμψυχον θύουσι οὐδὲν, πέμματα δὲ θέντες. ... Paus. I, 26.

8 dr. 3 oboles pour chacun, et il reste encore 3 oboles qui étaient peut-être le partage de **Simias**, le plus ancien de tous (v. A, 22). Ce salaire est le plus petit que nous ayons encore rencontré. Apparemment les deux autres compagnies avaient-elles cannelé la plus grande partie de la colonne. C'est pourquoi elles sont aussi beaucoup plus largement récompensées.

§ 21). Il est facile de voir que la formule qui manque à l. 63 est τ(όν.)χίον)α. La lacune de six lettres peut être également remplie par **HEKTON**, τρίτον ou πρώτον. Nous ne pouvons admettre le premier mot sans renverser toute notre hypothèse sur la position des colonnes. Comme l'inscription paraît avoir commencé par la 6^e colonne, et continué en retrogradant, c'est la première colonne qui doit suivre à la seconde. La compagnie qui y travaille est la 3^e, composée de 6 hommes. Leur salaire est de 110 dr. (v. §. 22), à raison de 18 dr. 2 obol. à chaque ouvrier. ΠΕΙΡΑΙ. l. 65, est une abréviation de Πειραιεύς. De même Περ. l. 68, est une abréviation plus courte de ce même mot, car il n'y a pas de place dans cette ligne pour un plus grand nombre de lettres. Il n'y a qu'une seule partie de colonne qui est cannelée, les autres l'ayant peut-être été précédemment.

§ 22). On voit par le sens, ainsi que par le chiffre Π de l. 69, que ce qui manque à l. 68 est le mot κεφάλαιον. Cette somme totale est marquée à 500 dr. elle est composée ainsi qu'il suit :

§ 17 —	110	On voit que § 21 doit être ΗΔ, car la somme de 500 drachmes ne peut être
§ 18 —	110	autrement produite. D'ailleurs la lacune qui reste est exactement de 2 chiffres. C'est
§ 19 —	110	la même raison qui nous fait conclure pour cette même somme à § 19.
§ 20 —	60	
§ 21 —	110	
	500	

§ 23). Nous avons vu (56, A, 12) les doreurs payés pour avoir doré 36 pieds de conques, qui selon notre supposition appartenaient à la face intérieure et septentrionale du grand portique. Plus loin, vers la fin de la huitième Prytanie, (57, B, 1), nous avons vu des modelleurs qui faisaient des modèles en cire pour les conques. Ici c'est le travail même des conques. ΕΝΟΙΞ, l. 70 est έργαζομένοις, v. l. 76. ΙΑΝ, l. 71 est μίζν, l. 72. La lacune à la fin de l. 70 n'admet pas οίκων tout entier; il y est donc écrit en abréviation, comme l. 73, 74, 75. ΞΚΑΜ. l. 72, 73, et ΞΚΑΜΒΟ, l. 73, 74, sont des abréviations de σκαμβωνιδόν, de même ΚΟΛΛΥ, l. 75 et l. 79 est l'abréviation de Κολλυτῶ ΟΝ l. 77 est l'abréviation de οίκονδντι, car Μάνιτι qui précède est au datif. Le nom de Manis, l. 76, ferait penser que les conques étaient en bois (v. 56, A, 7), et qu'elles appartenaient peut-être aux revêtements du toit (57, B, 1). Mais 14 drach. de salaire pour la confection de chaque conque nous paraîtrait trop élevé, si elles étaient en bois. Il faut donc penser ou que ce Manis fût un autre que celui que nous avons vu au passage précité, ou qu'il exerçât deux professions en même temps. Il travailla six conques, et fut payé $14 \times 6 = 84$ dr. Le nom de ΞΤ (l. 81) qui en travailla onze n'est pas conservé. Il doit avoir été payé $11 \times 14 = 154$ dr., et ce chiffre remplit exactement la lacune de l. 80. Le sculpteur suivant, dont le nom est effacé, doit avoir travaillé une seule conque, car le chiffre du salaire est 14 (l. 81). Dans la ligne suivante (l. 82) on voit qu'un autre ouvrier a travaillé trois (ΤΡΕΙ) conques. Son salaire doit être de $3 \times 14 = 42$ dr. et en effet ce qui en reste est ΔΔΗΤ (l. 83), qu'il faut compléter en ΔΔΔΔΗΤ.

58. A. § 1). Il s'agit ici encore de la cannelure des colonnes d'Est, comme 57, A. 14 — 23, et B, 17—21. D'après ce que nous avons dit dans N. 57, A, 14, nous avons eu jusqu'ici les colonnes suivantes cannelées :

- la 6^e (57, A, 14 — 17, 4 parties).
- la 5^e (57, A, 15 — 23, 5 parties).
- la 4^e (57, B, 17 , une seule partie).
- la 2^e (57, B, 18 — 20, trois parties).
- la 1^e (57, B, 21 , une seule partie).

Il y a donc entre la 5^e et la 4^e colonne une lacune qui doit contenir la cannelure des trois ou quatre autres parties de cette dernière ; il manque également la 3^e colonne. C est cette lacune que N. 58 nous paraît remplir en partie. Supposons qu'il est un fragment de la partie inférieure de la pierre N. 57. Cette pierre (N 57, A) se termine par la cannelure de la 5^e partie de la 5^e colonne, exécutée par la 3^e compagnie d'ouvriers, Onésimos etc. La 5^e colonne finie, la 4^e doit commencer; Dans le fragment N. 58 nous voyons la 4^e compagnie suivre immédiatement à la 2^e, et la 3^e qui manque. Si ce retranchement se faisait par une mesure d'économie, on peut le supposer également à la quatrième colonne. Admettons que c'est la 4^e compagnie qui y est retranchée, alors la première partie de la colonne serait exécutée par la 5^e compagnie (Laossos etc.), la seconde par la 6^e compagnie (Phalacros etc.), la 3^e par la 1^e compagnie (Aminiadès etc.), la 4^e par la 2^e compagnie, (Simias etc.). Il paraît qu'il restait encore une 5^e partie de la colonne qui n'était pas terminée, et qu'on termine dans la Prytanie suivante (47, B, 17). D'après cette supposition le compte-rendu de la cannelure des trois parties de la 4^e colonne nous manquerait : Celui de la 4^e partie serait N. 58, A, 1. Le salaire de chaque ouvrier est de 7 drach. 1 obole, excepté celui de Sosandros qui a encore ici 1 obole de moins (v. 57, A. 22).

§ 2). La lacune laissée dans la l. 7 après ON (τὸν) est de 6 lettres, et peut être remplie par ἕκτον, πεῦτον ou τρίτον. Comme nous avons déjà appliqué ailleurs les deux premiers mots, c'est le dernier que nous croyons devoir placer ici. De cette manière la 3^e colonne suivrait à la 4^e dont la cinquième partie n'était pas encore cannelée. Nous avons dit plus haut (§ 1) que la 3^e compagnie (Onésimos etc.) ne se trouve pas ici à sa place, et c'est la 4^e (Theugènes etc.) qui la remplace; ils sont payés à 8 dr. 2 oboles comme ceux qui ont travaillé la 3^e partie de la 2^e colonne (57. B. 20). Cette diminution du salaire doit peut-être faire croire que la 3^e colonne avait aussi été travaillée en grande partie dans les Prytanies précédentes, et qu'ici on ne faisait que lui donner la dernière main, ou bien que les compagnies travaillaient inégalement, et étaient payées chacune le travail qu'elle avait livré, la dépense pour la cannelure entière de chaque colonne étant de 400 drachmes, comme cela peut se voir à la 6^e et à la 5^e colonne. Si notre supposition est juste, il ne manque entre la fin de 57 A, complétée en partie par n. 58 et le commencement de 57, B, que le compte-rendu de la cannelure des autres parties de la 3^e colonne, comme il ne manque aussi aux dépenses que 157 dr. 4 oboles (57, B. §. 8).

58. B). Le peu de lettres qui restent dans cette partie de la pierre ne permettent de rien conjecturer. VITEI, l. 13 est ἐν Μελίτη οἰκῶν. Peut-être est-ce une continuation de la liste des ouvriers qui ont travaillé les conques (57, B, 23).

59. A. § 1). L. 1 **ΑΦΟΝΤΑ** doit être γράφοντα. N. A. **ΞΚΟΝ** est évidemment νεανίσκον.

Par ces mots nous voyons qu'il s'agit du travail de la frise, et peut-être ce morceau précédait il 47 sur la même pierre. οτα αὐτῶ l. 2, est peut-être παρεστότα αὐτῶ.

§ 2). L'ouvrier demeurant à Collytos est peut-être Iasos. (57, A. 9), il fit (peut-être des chevaux) et un char; il fut payé 90 dr.

§ 3). **ΑΛΑΘΑΝ.** est Ἀγαθάνωρ. **ΤΟΛΥΝΑ.** l. 6, ne peut être que τὸ γύναιον. **ΑΧΞΕΙ,** l. 7, τὸ παρὰ τῆ ἀμάξης, ce qui remplit la lacune.

59. B, § 1). . . **ΑΜΕΝΟΙ** peut être ἐργασάμενοι, ou ἐργασαμένω. (v. 57, B, 76).

§ 2). L. 2. on lit le mot Σελῖδα (le chevron ?). l. 3 Δραγμαῖν, deux drachmes. l. 3 ἕξ, six. Il s'agit donc de la construction de quelque partie du toit, comme à 56, A, 2.

§ 3). Il s'agit d'un ouvrier qui a travaillé six (conques peut-être?).

§ 4). Il s'agit encore d'un chevron et de la construction du toit, et le travail est payé à 2 dr.

§ 5). **ΚΑΛΥ.** l. 9 est καλύματα, comme, 57. A. 37.

Il faut avouer que cette partie B ne s'applique pas au commencement de 57, B aussi bien que 59, A s'applique au commencement de 57, A. Car les premières lignes de 57 B sont nécessairement une continuation de 57 A, et nous avons vu plus haut qu'entre 57 A et 57 B il ne pouvait y avoir que le compte-rendu de la cannelure d'une partie des colonnes 3 et 4, ce qui ferait croire que le présent fragment (N. 59) fait partie d'une autre pierre.

60. Ce fragment paraît se rapporter aussi à la frise du temple. Ses lettres sont par la grandeur et la forme semblables à celles des N. 57 etc. Nous y rencontrons les noms des sculpteurs Antiphanes (l. 4), Praxias (l. 5) et Iasos (l. 7) que nous avons vu (N. 58, A. § 3, 4 et 9) travailler les statuette de cette frise. **ΟΞΞΟΞ** (l. 7) doit être ce même Δάσσοξ que nous avons vu figurer (N. 57, A, § 19) non pas parmi les sculpteurs à la vérité, mais comme un des plus anciens tailleurs de pierres. Les autres noms que nous y voyons appartiennent également à des sculpteurs. **ΞΤΡΑΤ** (l. 2), combiné avec l. 8 est Straton, sculpteur dont Pausanias fait mention (1) comme ayant travaillé de concert avec Xénophile une statue d'Esculape à Argos. Pausanias ne nous dit ni son époque ni sa ville natale. Nous apprenons la première par cette inscription : il fleurissait vers la 90^e Ol. Sa patrie peut bien avoir été la ville d'Argos, et il est possible qu'il se fût établi à Athènes, de même qu'Antiphanes du Céramique qui peut être celui-là même que Pausanias nous cite comme Argien. Dioclès est un nom porté par un sculpteur de pierres fines (2). Micon (l. 4) est un sculpteur bien connu. C'est celui-là même qui ayant peint dans la portique Pæcile le combat des Amazones, fut condamné à 30 mines d'amende, pour avoir représenté les barbares plus grands que les Athéniens (3). Comme sculpteur, il fit la statue de Callias le Pancratiaste (4). V. N. 53.

(1) Paus. II, 23, 4.

(2) Bracci T. II, p. 285.

(3) Schol. d'Arist. Lysistr. 679. — Plinie XXXIII, 12. XXXV, 6. Sopater, p. 340, ed Ald. — Harpocr. Lycurg.

(4) Paus. VI, 6, 1.

Les mots de l. 7 nous sont incompréhensibles. l. 10 contient le mot κίονι, la colonne, qui nous fait bien voir le genre de travail au quel ces sculpteurs ou au moins les derniers d'entre eux étaient occupés. Par la modicité du salaire (6 drach. 4 obol. l. 3., 10 drach. 2 obol. l. 4., et surtout 3½ ob. l. 8) il paraît en effet qu'il ne s'agissait point ici de sculpter des statues, mais peut-être de donner la dernière main aux ornemens des colonnes.

86

ΑΤΙΑΡΙΘΜ	. . . ατι ἀριθμ(όν. Λίθινα ἡμί-	
ΑΧΑΜΑΙ	εργα) ἄ χαμαί.	
ΙΘΟΙΕ ΠΙΚΡΑΝΙΤ...	πλίνθοι ἐπικρανίτιδες	
ΚΟΞΤΕ ΤΡΑΠΟΔΕ	μῆκος τετράποδες, πλάτος	
ΙΠΟΔΕΞΠ ΧΟΣ	τρίποδες, π(ά)χος (τριῶν	5
ΗΜΙΠΟΔΙΟ Μ.....	ἡμιποδίων. Μ'έγεθος τὸ αὐτὸ	
ΠΟΔΕΞ : ΙΙΙΑΞ	πόδες ΙΙΙ(Ι) ἀσ(τραγάλου ἄτμητοι..	
ΗΕΤΕΡΑΣΑΞ	ἑτέρας ἀσ(τραγάλου ἄτμητοι τέτ-	
ΤΑΡΕΞΠΟΔΕ	ταρες πόδες, πάχος τριῶν	
ΗΜΙΠΟ	ἡμιποδίων, πλάτος τρίποδες	10
ΕΠΙΚΡ	ἐπικρ(ανίτιδες, μῆκος τέτταρας πό-	
ΔΑ	δα(ς	
Ι		

Ouvrages de pierre à demi travaillés qui gissent par terre.

- 1) . . . Corniches, longues de 4 pieds, larges de 3 pieds, épaisses d'un pied et demi.
- 2) 4 pieds non taillés de l'astragale d'une corniche de même grandeur.
- 3) 4 pieds non taillés de l'astragale d'une autre corniche épaisse d'un pied et demi, large de 3 pieds.
- 4) . . . Corniches, longues de 4 pieds

Ce fragment, long de 0,15 m. et large de 0,16, fut trouvé dans les fouilles sur la citadelle d'Athènes. Il est facile de voir qu'il fait partie de l'inscription qui a été souvent publiée et commentée, et que M^r. Bœckh a comprise dans son C. I. G. s. n. 160. Il se rapporte par conséquent à la construction du temple d'Erechthée lorsqu'elle était encore peu avancée, en Ol. 92, 4.

n. 160. de C. I. G. est la remise aux Epistates pour Ol. 92, 4 de tous les ouvrages de construction qui n'étaient pas achevés. Ces ouvrages s'y divisent en trois catégories : 1° En ceux qui n'étaient pas achevés, mais qui étaient en place : 2° En ceux qui étant achevés n'étaient pas placés et gisaient par terre : 3° En ceux qui n'étaient pas achevés et qui gisaient par terre. Le titre de la première catégorie se trouve compris dans l. 8 et 9. Celui de la seconde dans l. 93 et 94 ; mais celui de la 3^e, la quelle occupe toute la 2^e colonne, manque entièrement. C'est celui que nous avons ici dans l. 1 et 2. Nous ne pouvons donner raison des mots . . . ατι αριθμ. qui commencent la première ligne. Nous observons seulement que ΑΡΙΘΜ. est le même mot qui figure dans l. 97, Α, que Chandler lut ἀποτέλει. Βέβαιον ἀπ' ὧμου et Bœckh ἀριθμοί. La reproduction de ce même mot nous fait penser que ce fragment qui d'après l'explication que nous venons de donner, appartient à la leçon . . . ἀποτέλει. Βέβαιον ἀπ' ὧμου et Bœckh ἀριθμοί.

première colonne de n. 160, n'est pas distant de cette ligne. Nous restaurons l. 3, 4, et 5 de l. 16, 17 et 18 de n. 160. Les nombres qui sont écrits à la marge de cette inscription manquent à notre fragment. Il est probable que M. de l. 6 est μέγεθος τὸ αὐτὸν, comme dans l. 29, B. Nous complétons également ἀσ. l. 8 et 9 en ἀσπραγάλου ἄτμητοι de l. 71, B. Les dimensions des corniches sont les mêmes que dans toute l'inscription s. n. 160, et peuvent être vérifiées sur l'édifice lui-même depuis qu'il a été en partie restauré. Les corniches dont il est ici question appartenaient apparemment au mur méridional. Pour tout éclaircissement ultérieur nous renvoyons à l'opuscule d'O. Müller, intitulé: « Minervæ Poliadis sacra et ædem in arce Athenarum illustravit C. O. Müller », aiusi qu'à n. 160 de C. I. G.

87.

ΤΕΡΑ
 ΔΡΑΣΙΝΗΕΝΟ
 ΠΗΗΗΗ: ΤΡΙΤΕΙΤ
 ΝΔΡΑΣΙΝΤΡΙΑΚΟ
 5 ΔΔΗ: ΤΕΤΑΡΤΕΙΤΕ
 ΑΝΔΡΑΣΙΝΤΡΙΞΙΚΑΙ,
 ΔΙΙΙ: ΠΕΜΠΤΕΙΤΕΞΠΡΥ
 ΑΝΔΡΑΣΙΝΤΡΙΞΙΚΑΙΤΡΙΑΚ
 10 ΔΔΔΙΙΙ: ΗΕΚΤΕΙΤΕΞΠΡΥΤΑ
 ΝΔΡΑΣΙΝΕΝΟΞΔΕΟΞΙΤΡΙΑΚ
 ΔΠΗΗΗΗ: ΗΕΒΔΟΜΕΙΤΕΞΠΡ
 ΙΑΣΑΝΔΡΑΣΙΝΤΡΙΞΙΚΑΙΕΙΚΟΞΙΝ
 ΗΗΗ: ΗΟΛΔΟΗΙΤΕΞΠΡΥΤΑΝΕΙΑ
 ΔΡΑΣΙΝΕΝΙΚΑΙΕΙΚΟΞΙΝ: ΔΔΗ:

. . . δευτέρα (τῆς πρυτανείας) ἀνδράσιν ἐνὸς δέουσι
 εἴκοσιν: Δ)ΠΗΗΗΗ: τρίτη (τῆς πρυτανείας) ἀνδράσιν τριάκοντα
 5 αὶ ἐνὶ: Δ)ΔΔΗ: τετάρτη τῆς πρυτανείας ἀνδράσιν τρισὶ καὶ (τριάκοντα ΔΔ)ΔΙΙΙ: πέμπτη τῆς πρυτανείας ἀνδράσιν τρισὶ καὶ εἴκοσιν (:ΔΔ
 10 ἀνδράσιν ἐνὸς δέουσι τριάκοντα Δ)ΔΠΗΗΗΗ: ἑβδόμη τῆς πρυτανείας ἀνδράσιν τρισὶ καὶ εἴκοσιν (:ΔΔ
 ΗΗΗΗ: ὀγδόη τῆς πρυτανείας ἀνδράσιν ἐνὶ καὶ εἴκοσιν: ΔΔΗ:

Le second jour de la Prytanie, à vingt hommes moins un, 19 drach. Le troisième jour de la Prytanie, à trente et un hommes, 31 dr. Le quatrième jour de la Prytanie, à trente trois hommes, 33 dr. Le cinquième jour de la Prytanie, à trente trois hommes, 33 dr. Le sixième jour de la Prytanie à trente hommes moins un, 33 dr. Le septième jour de la Prytanie, à vingt trois hommes, 23 dr. Le huitième jour de la Prytanie, à vingt et un hommes, 21 dr.

Cette inscription, écrite sur un fragment de marbre du Pentélique fut trouvée en 1839 dans les fouilles à l'Ouest du Parthénon. Elle contient un compte-rendu de payemens faits journellement à un certain nombre d'hommes, qui varie par jour. Ce sont apparemment des ouvriers qui ont travaillé à quelque édifice public, peut-être au Parthénon ou aux Propylées. (Ol. 85) Le caractère des lettres est celui de cette époque; elles sont en tout semblables à celles des inscriptions précédentes (56—86), mais ce fragment n'en fait point partie, car les lignes contiennent ici 25 lettres plus ou moins, tandis que dans les inscriptions sousmentionnées elles en contiennent constamment 23. Le mot qui manque au commencement de l. 3 est εἰκοσιν et non pas τριάκοντα, car ce dernier mot contient avec le Δ qu'il faudrait ajouter au chiffre, plus de lettres qu'il n'en faut pour remplir la lacune. C'est la même raison qui nous a guidés à écrire (l. 6—7) τριάκοντα. l. 9, 10 contiennent 26 lettres. l. 12 etc. en contiennent 28. On voit clairement que les chiffres représentent des drachmes payés aux ouvriers. Le datif ἀνδράσιν en est une preuve, et le signe † (l. 3, 5, 11, 13 et 14) est celui qui désigne toujours l'unité monétaire. Ainsi les signes | (l. 7 et 9) qui désignent ou des unités en général ou des oboles en particulier, ne sont là que par une négligence du lapidaire en place de †. L'emploi du signe Η est ici tout aussi irrégulier que dans les inscriptions précédentes: Il précède Ηξκτϛ, Ηἰεδόμῃ et Ηόγδῳ (l. 11 et 13)—ένος est une fois écrit avec Η (l. 2) et une autre fois sans ce signe (l. 10). Enfin ὀγδῳΗ| (l. 13) est écrit avec un Η au lieu d'un Ε.

88.

Fragment de marbre du Pentélique, trouvé en 1839 à l'Est des Propylées.

IONA OI† \ M AIIA
 ΤΑΤΕΤΟΡΝΕ ΕΝΟΝ : Τ ΑΠΛΑΙΣΙΑΤΑΕΙ
 ΚΛΙΜΑΚΙΔΑΣ Δ Ν ΤΑΑΝΑΧΞΕΞΑ
 ΚΟΛΛΕΞΑΙΚΑΙ ΟΜΑΛΙΝΑΙΠ Ο ΣΤΟΝΚ ΑΝΟΝ
 5 ΤΟΝΛΙΘΙΝΟΝ: ΤΟΝΑ ΑΛΛΟΝΕΠΙΛΟΝΙ Ο
 ΞΑΙΠΑΡΑΛΑΒΟΝ ΤΑΤΕ ΟΡΝΕΥΜΕΝΟΝΕΠΙΤΑ
 ΙΙΜΑΚΙΔΑΣ: ΤΟΧΕΥΛΟΝΤΟΛΟΛΛΥΛΟΝ
 ΡΑΝΑΙΚΑΙΠΡΟΣΚΟΛΛΕΞΑΙ: ΤΟΚ
 ΜΑΤΟΗΥΠΟΛΑΞΤΕΡΑΕΠΙΤΟΕ
 10 ΤΟΝΟΝΥΧΑΑΡΜΟΣΑΝΤΑΚΟ
 ΑΙΚΑΙΛΕΙΑΝΑΙΤΑΛΟΙΠΑ
 ΞΕΙΙΔΑΚΑΙΤΑΣΚΛΙΜΑΚΙΔ
 ΞΤΑΕΚΠΟΙΕΞΑΙΚΑΙΤΑΛ
 ΚΑΙΧΣΥΝΤΕΛΕΞΑΙ

ιονα οι μ α παραλαβόν-
 τα τετόρνε(υμ)ένον : τὰ πλαίσια τὰ ἐπ(ι τὰς
 κλιμακίδας δ . . ντα ἀναξέσα(ι και συ-
 κολλῆσαι και ὀμαλῶναι π(ρὸς) τὸν καν(όν)α
 5 τὸν λίθινον : (τ)ὸν ἀ(στ)ράγαλον ἐπιγομ(φ)ῶ-
 σαι παραλαβόντα τε(το)ρνευμένον ἐπ(ι τὰς

κλιμακίδας : τὸ ξύλον τὸ (γ)υγγύλον (ἀπ-
 οπε)ράναι καὶ προσκολλῆσαι : τὸ κ . .
 . . μα τὸ ὑπὸ γαστέρα ἐπὶ τὸ κ
 10 . . τὸν ὄνυχον ἀρμόσαντα κο
 αὶ καὶ λειάναι τὰ λοιπά
 . . Σελίδα καὶ τὰς κλιμακίδ(ας
 . . . τα ἐκποιῆσαι καὶ τὰ λ(οιπὰ
 . . . καὶ ξυντελέσαι

. . . . qui a reçu le . . . travaillé au tour. Travailler au rabot les châssis des escaliers
 . . . les coller et les redresser sur la règle en pierre. Recevoir l'astragale travaillé au tour,
 et le clouer sur les escaliers. Terminer et coller la moulure en bois sous la convexité,
 . . . ayant ajusté le crochet . . . et polir les autres . . . Le chevron et les escaliers. . .
 . . finir tous les autres et terminer.

On voit que ce fragment mutilé se rapporte à la construction d'un édifice public. Le fait même qu'il soit inscrit sur pierre nous fait voir que l'édifice avait été construit aux frais du trésor sacré. Mais les renseignemens que nous y trouvons sont si incomplets, qu'il serait hasardeux de proposer aucune conjecture à son sujet, à moins que le lieu où il fut trouvé ne nous porte à penser qu'il doit se rapporter à quelque partie des Propylées. Les ouvrages en bois dont il y est principalement parlé, doivent faire penser à un intérieur, et il ne pouvait y en avoir aux Propylées que celui de la Pinacothèque, *ὄκημα ἔχον γραφάς* (1). En effet ces κλιμακίδες ou petits escaliers en nombre pluriel, si soigneusement travaillés en bosses et en châssis, peuvent bien avoir servi à monter vers chacun des tableaux suspendus aux murs, enfin de les voir de plus près. Il serait autrement difficile de comprendre de quel usage aurait pu être un grand nombre de petits escaliers en bois dans un édifice public sur l'Acropole. Le crochet (ὄνυξ) peut aussi très bien s'appliquer à une galerie de tableaux. S'il y a en avait plusieurs, ils servaient à suspendre les tableaux, dont la plus part étaient des planches de bois. Le dernier mot de la ligne 5 paraît être ἐπιγομφῶσαι (écrit ἐπιγονφῶσαι), car je ne crois pas qu'un mot comme ἐπιγωνιῶσαι (arrondir les angles) puisse exister. Γαστέρα (l. 9) doit signifier ici une convexité, quelque chose qui *fuit ventre*, comme γαστέρα ἀσπίδος. Nous rencontrons encore ici le mot σελίδα (l. 12). Mais le marbre est trop mutilé en cet endroit pour qu'il nous soit possible d'en juger si le sens que nous avons attribué à ce mot dans N. 56, A, 2 est juste.

89.

Α.

ΠΥΛΑΙΟΙΕΡΛΑΣ
 ΘΥΜΕΝΟΞΑΡΧΟΝ
 ΡΟΤΟΞΕΛΡΑΜ
 ΑΡΙΕΥΞΔ
 ΑΜΦΙΤΡΟ

5

. . . οἱ ἐν τῷ προ)πυλαίῳ ἐργασ-
 ἀμενοι . . . ἐπὶ Εὐ)θυμένους ἄρχον-
 τος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ . . . π)ρῶτος ἐγραμ-
 μάτευς) Ἀριεύς
 Ἀμφιτρο(πήθεν.

(1) Paus. I, 22.

ΑΣΗΙΕΡΑΣΜΙΞ
ΚΟΝΤΙΜΕ
ΜΑΤΑ
ΜΑΤΟΝ

. τ)ὰς ἰερὰς μισ-
θοροὰς ; . . . κόντι με
. χρή)ματα
. χρη)μάτων.

Sur le revers.

B.

ΘΕΝΑΙ

ΑΡΤΕΞ ΑΡΧΕΞ ΗΕΙΔΙΟΛΕ
ΕΠΙΤΕΞΒΟΙΕΞΗΕΙΜΕΤΑ
ΙΞΤΑΤΙΑΡΙΞ ΟΞ
ΞΑΝ Ε

Τάδε Ἀθηναῖ(οι ἀνήλωσαν ἐπὶ τῆς τετ-
άρτης ἀρχῆς ἢ Διογέν(ης ἐγγραμμάτευσ
ἐπὶ τῆς βουλῆς ἢ Μετα(γένης πρῶτος ἐγραμμάτευσ. Ἐπι-
ιστάται Ἀρ.σ . . . ος(.
ς Ἀλ(ιμούσιος;?)

5 ΘΟΡΑΙΕΥΞΤΟΥΤΟΙΞ

Θοραϊεύς, Τούτοις (ἐδόθη

ΔΔΔ ΠΑΡΑΤΟΜΠΡ

444 παρὰ τῶμ (προτέρων Ἐπιστατῶν οἷς

ΗΗΗΔΠΗΗΗ ΕΠΙΤΕΙΞΕΞΕΛΡΑ

ΗΗΗΔΠΗΗΗ Ἐπιτελῆς ἐγρα(μμάτευσ .

ΠΑΡΑΤΑΜΙΟΝΗΟ

. παρὰ ταμιῶν (τῆς Θεοῦ

ΗΟΙΞΚΡΑΤΕΞΕΛΡ

οἷς Κράτης ἐγρ(αμμάτευσ .

10 ΑΡΑΗΕΙΞΕΝΟΤΑΜΙ

. π)αρὰ Ἐλληνοταμι(ῶν οἷς . .

ΜΜΑΤΕΥΞ ΚΕΙ

ἐγρα]μμάτευσ. Κε(φάλαιον . .

ΝΑΑΠΟΤΟ

. ἀπὸ τοῦ

ΝΟΝΗΕΦΑ

. νων ἐρ' α

ΕΚΤΟ

. ἐκ τοῦ

Petit fragment de marbre, haut de 0,27, large de 0,26. Il est écrit sur ses deux côtés et fut trouvé près des Propylées. Les lettres sur le revers sont à peine visibles.

l. 1 de A. parait contenir les mots : ἐν Προπυλαίῳ ἐργασαμένοις, à ceux qui ont travaillé dans les Propylées. Il s'agit donc ici de la construction de ce magnifique portique de la citadelle d'Athènes. l. 2 (ἐπὶ Εὐθυμένους Ἄρχοντος, sous l'Archontat d'Euthymènes) vient à l'appui de cette supposition, car il est connu que c'est sous cet Archonte que la construction des Propylées fut commencée. Harpocration dit (1): Περὶ τῶν Προπυλαίων τῆς Ἀκροπόλεως, ὡς ἐπὶ Εὐθυμένους Ἄρχοντος οἰκοδομεῖν ἤρξαντο Ἀθηναῖοι Μησικλέους ἀρχιτεκτονοῦντος ἄλλοι τε ἱστορίκασι καὶ Φιλόχορος ἐν τῇ τετάρτῃ. Ἡλιόδωρος δ' ἐν πρώτῳ περὶ τῆς Ἀθήνησιν Ἀκροπόλεως μεθ' ἕτερα καὶ ταῦτά φησιν. Ἐν ἔτεσι μὲν πέντε παντελῶς ἐξοποιήθη, τάλαντα δὲ ἀνηλώθη δισχίλιζ δώδεκα. Πέντε δὲ πύλας ἐποίησαν, δι' ὧν εἰς τὴν Ἀκρόπολιν εἰσίσαιν. Cet Archonte est celui d'Olympiade 85, 4. - l. 3 contenait le nom du secrétaire du sénat, ainsi que le mot πρῶτος nous l'indique.

l. 4, ΑΡΙΕΥΞ est Ἰκαριεύς, l'habitant du bourg Ἰκαριζ, situé sur la montagne Icarie, où fut planté le premier cep de vigne, et où les fêtes célébrées à cette occasion donnèrent naissance à la tragédie. Cette montagne parait être celle qui porte aujourd'hui le nom d'Argaliki, au Sud de Marathon (2).

(1) Dans Προπύλαια ταῦτα. — V. Suid et Phot. d. Προπύλαια.

(2) Leake, on the dem. of. Att.

l. 5, **ΑΜΦΙΤΡΟ** . . . est *Ἀμφιτροπιῶν*, du bourg *Ἀμφιτροπιή*, qui paraît avoir occupé la place du village actuel Mitropisti, situé entre Anaviso et Kératia (1). Nous ne pouvons dire à quels individus appartiennent ces deux gentilés. Ce ne peuvent être les questeurs de la Déesse, cette magistrature n'ayant probablement été établie qu'après que le Parthénon eût été achevé.

l. 6 est peut-être *τὰς ἱερὰς μισθοφορὰς*, *les appointemens sacrés*, ceux qui sont payés des fonds destinés aux Dieux.

l. 8 et 9, sont peut-être *χρήματα* et *χρημάτων*.

Le côté opposé B. ne nous a malheureusement pas conservé de plus amples détails.

Dans l. 1, on lit *Ἀθηναῖοι*, peut-être *Τάδε Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν*: *Les Athéniens ont dépensé ces sommes*, et toute l'inscription est apparemment un compte-rendu des dépenses occasionées pendant cette année pour la construction des Propylées. Mais quelle est cette année? Nous avons vu dans le passage d'Harpocraton cité plus haut qu'on travailla aux Propylées pendant cinq ans. La construction ayant commencé en Ol. 85, 4 elle n'a dû finir qu'en Ol. 86, 4. L'année du présent fragment doit donc être cherchée dans cet espace quinquennal. Dans l. 9 nous voyons les mots *οἷς Κράτης ἐγγραμματέως*, dont *Cratés* était le secrétaire; nous connaissons un Cratés (*Κράτης Ναύπορος Λαμπυρεύς*) secrétaire des questeurs de la Déesse en Ol. 86, 3 (Voyez plus bas N. 91 et C. I. n. 138). Si c'est de lui qu'il s'agit ici, notre inscription pourrait être attribuée à cette année, qui était l'avant-dernière de la construction des Propylées.

l. 3, vient confirmer cette supposition. Nous y lisons le nom du premier secrétaire du sénat *Μετὰ . . .*, apparemment *Μεταγένης*. Nous verrons plus bas, N. 114, que *Μεταγένης* était effectivement le premier secrétaire du sénat en Ol. 86, 3.

l. 2 parle de *τετάρτης ἀρχῆς*. Nous rencontrerons souvent ce terme dans les inscriptions des chapitres suivans. *Ἀρχή* est dans les inscriptions, d'après l'idée que j'ai pu m'en former, la magistrature au département de la quelle appartient l'affaire qui fait le sujet de l'inscription, et qui par conséquent a eu soin de la faire inscrire. Ici ce sont les épistates ou intendans de la construction des Propylées que le présent compte-rendu concerne, et c'est par conséquent leur magistrature qui est mentionnée dans l'inscription comme *ἀρχή*. Mais cette *ἀρχή* pour la construction des Propylées fut nécessairement instituée sous l'Archontat d'Euthymènes (Ol. 85, 4), et comme le personnel des épistates changeait tous les ans (v. C. I. G. n. 160), il est clair qu'en Ol. 86, 3 on devait en être à la 4^e magistrature.

l. 3 contient justement le mot *ἐπιστάται*, et le nom de l'un d'eux *Ἄρισ . . . ος*.

Dans l. 4 on doit peut-être encore reconnaître le nom de l'un des intendans, car il est probable qu'ils étaient au nombre de trois, de même que ceux à qui l'intendance de la construction du temple d'Erechthée était confiée (v. C. I. n. 160).

Θοραιεύς (l. 5) est l'habitant de *Θόραι* (2), un bourg situé entre le mont Hymète et la mer (3). Ce gentilé appartient peut-être au nom du troisième épistate. Ce ne peut être le secrétaire des épistates qui est mentionné ici, car nous l'avons vu nommé plus haut sous le titre de *Γραμματέως τῆς ἀρχῆς*. Il est naturel

(1) ib. — (2) Et. de Byz. *Θοραιεύς*. — (3) Strab. IX.

que son nom ne soit pas le même avec celui du secrétaire des épistates de N. 114 qui appartient à la même année, car nous verrons en expliquant l'inscription s. N. 114, que ces épistates sont d'une nature toute différente de ceux dont il est ici question.

L. 6 et 7. À leur gauche nous voyons deux lignes de chiffres; la seconde contient 319 drach. Les chiffres de la ligne qui précède sont des dizaines, ce qui est impossible lorsqu'elles sont suivies de centaines; nous supposons plutôt que ce sont des dizaines de talents. L. 6 et 7, indiquent que la somme en regard fut reçue peut-être des épistates précédens dont Epiclès était le secrétaire.

Il n'est pas facile de tirer un sens des lignes qui suivent. Παρὰ τρυμῶν (l. 8) entend sans doute les questeurs du Parthénon qui furent institués cette même année (v. le Ch. suivant.). ΗΟ de la même ligne est probablement le commencement du nom du questeur qui nous est d'ailleurs inconnu, à moins que ce ne soit Ηιερωῶν χρημάτων.

Οἷς Κράτης ἐγραμμάτευε (l. 9), se rapporte au secrétaire des questeurs de la Déesse, dont le nom est en effet Κράτης Νυμπονοῦ Δαμπιτρώς (v. N. 90 et 91.)

Les mots Παρὰ Ἑλληνοταμιῶν (l. 10), nous font croire qu'il s'agit ici d'une autre somme payée par les Hellénotamies; si les Propylées étaient considérés comme un portique du temple de Minerve, leur construction devait naturellement être défrayée des fonds sacrés; mais s'ils ne furent élevés que comme un monument de la grandeur et de la magnificence d'Athènes, c'étaient aux Hellénotamies] à en fournir la dépense des tributs des alliés, suivant le système adopté par Périclès. En tout cas le trésor de la Déesse ne pouvait être assez bien fourni dès la première année de son établissement pour ne pas avoir recours à celui des Hellénotamies lorsqu'il s'agissait de déboursier 2012 talents. La somme payée par les Hellénotamies devait être également marquée à la marge à gauche. La syllabe ΚΕ de l. 11, qui est précédée d'un point (.), est probablement κεφάλαιον, le total de ce qui fut reçu des diverses caisses, et les lignes suivantes contenaient apparemment le compte-rendu de la dépense.

Les Propylées avaient été sous la domination turque, ou plutôt sous celle des Vénitiens leurs prédécesseurs, changés en batteries, et complètement masqués par des murs qui les couvraient jusqu'en haut des colonnes, au point de les dérober à l'œil des voyageurs. Ils n'ont été examinés avec quelque attention que par l'architecte Cockerell, et c'est au gouvernement Grec qu'appartient l'honneur de les avoir déblayés et en partie restaurés. L'intendant du Musée M^r Pittaki, dirigea en 1835 cet intéressant travail, qui rendit à l'admiration du monde un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'antiquité. On y retrouva en effet les cinq portes dont il est parlé dans le passage susmentionné d'Harpocraton, et l'on découvrit les superbes degrés qui y conduisaient. Il est à regretter que la présente inscription ne soit mieux conservée: elle aurait servi de précieux commentaire à la planche V, qui représente l'aspect actuel de cet édifice.

INVENTAIRES DES EFFETS SACRÉS, CONSERVÉS DANS LES TEMPLES.

90.

ΑΡΕΞ
ΑΝΑΘΕΝΑΙ
ΑΤΕΥΕΗΟΙΞΔ
ΔΟΞΑΝΤΟΙΞ
ΟΙΠΡΟΝΕΙΟΙ
ΡΛΥ

91.

ΧΑΙΗΑΙΕΔΙΔΟΞΑΝΤΟ
ΟΙΞΤΑΜΙΑΞΙΝΗΟΙΞ
ΑΜΙΑΙΗΟΙΞΚΡΑΤΕΞ
ΙΑΞΙΝΗΟΙΞΕΥΘΙ
ΕΧΡΥΞΕΕΧΞΗΕΞΑ
ΜΟΝΤΟΥΤΟΝΜΡ
ΤΕΡΙΑΡΛΥΡ
ΤΟΔΔΔΠΤ
ΞΛΑΜΠΤ
ΤΟΥΤΟ
Ρ

5

10

Τάδε παρέδωσαν αἱ τέτταρες, [ἀρ]χαὶ αἱ ἐδίδωσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων ἐς Παναθήναια τοῖς ταμίαισιν οἷς [Κράτης Λαμπτρεὺς ἐγραμμάτευε, οἱ δὲ] ταμίαι οἷς Κράτης [Λαμπτρεὺς ἐγραμμάτευε παρέ]δωσαν τοῖς [ταμ]ίαισιν οἷς Εὐθέ[ας Ἀναφλύστιος ἐγραμμάτευε ἐν τῷ] προνήτῳ. [Φιάλ]η χρυσοῦ ἐξ ἧς ἀποφράσσονται, ἄσταθμος· φιάλαι ἀργυραῖ . . σταθμὸν τούτων ΜΡ . . . Κέραια ἀργυρᾶ III, σταθμὸν τούτων ΡΔΔΠΤΤΤ.Ποτήρια ἀργυρᾶ II, σταθμὸν τούτων . . . Λύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΤΤΤ. Ἐπέτεια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Κράτης Λαμπτρεὺς ἐγραμμάτευε, φιάλαι ἀργυραῖ . . . σταθμὸν τούτων ΧΡ . . . ποτήριον ἀργυρᾶ, σταθμὸν τούτου . . .

10

§ 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Cratés fils de Naupon de Lampra était le secrétaire; et les questeurs, dont Cratés fils de Naupon de Lampra était le secrétaire, ont remis aux questeurs, dont Euthéas d'Anaphlystos était le secrétaire, dans le parvis:*

§ 2) *Une Fiole d'or, dont on s'asperge, et qui n'a pas été pesée.*

§ 3) *... Fioles d'argent; leur poid, . . . 10500 . . . drachmes.*

§ 4) *Trois cornes d'argent; leur poid, . . . 528 . . . »*

§ 5) *Deux coupes d'argent; leur poid, . . . »*

§ 6) *Une lampe d'argent; son poid . . . 38 . . . »*

§ 7) *Ont été ajoutés pendant l'année, sous les questeurs dont Cratés fils de Naupon de Lampra était le secrétaire:*

§ 8) *... Fioles d'argent; leur poid . . . 1500 . . . »*

§ 9) *Une coupe d'argent; son poid . . . »*

92.

Ν Χ
 Φ Υ Ξ Τ
 Α Τ Ο Ν Π
 Π Ρ Ο Ν Ε Ι Ο
 Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο
 Υ Ρ Α Ι Ι Ι
 Υ Ρ Ο Ν Ε Δ

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας . . . και ξυνάρχοντες, οἱ; Εὐθέας Ἀνα]ρλός[ιος; ἐγραμμάτευε παρέδωσαν τοῖ; ταμίαισι οἱς . . . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖο; ἐγραμμάτευε παραδεξάμενοι παρ]ὰ τῶν π[ροτέρων ταμιῶν . . . και ξυναρχόντων οἱς Κράτης Λαμπτρειὸς ἐγραμμάτευε ἐν τῶ] προνήφ' [φιὰλη χρυσή ἐξ ἧ; ἀποβρίνονται ἀσθμος. φιλαι ἀργυραῖ...σθαμόν τούτων Μ^π . . . φιά-

5 λαι ἀργυραῖ . . σθαμ]όν τούτω[ν Χ^π . . . Κέρατα ἀργυρᾶ ΙΙΙ σταθμόν τούτων ΡΔΔΓΓΓΗΗ Δύχνος ἀργυροῦς, σ-
 αθμόν τούτου ΔΔΔΓΓΓΗΗ. Ποτήρια ἀργ]υρᾶ ΙΙΙ, [σθαμόν τούτων . . .
 Ἐπέτεια ἐπεγένετο Ποτήριον ἀργ]υροῦν ἐδ . . .

§ 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, . . . et ses collègues, dont Euthéas d'Anaphlystos était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont . . . Doros fils de Kritias d'Aphidnacæ était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, . . . , dont Craté fils de Naupon de Lamptra était le secrétaire, dans le Parvis:*

- § 2) *Une fiole d'or, dont on s'asperge, et qui n'apas été pesée.*
- § 3) *. . . fioles d'argent; leur poid, . . . 10500 drachmes.*
- § 4) *. . . fioles d'argent; leur poid, . . . 1500 »*
- § 5) *Trois cornes d'argent; leur poid. . . 528 η*
- § 6) *Une lampe d'argent; son poid, . . . 38 »*
- § 7) *Trois coupes d'argent; leur poid, . . .*
- § 8) *Ont été ajoutés pendant l'année:*
- § 9) *Une coupe d'argent . . .*

93.

Τ Α Ι Ι Η Ο Ι Ξ Ϟ Ο Μ Α Δ λ Υ Λ Ι Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε Π Α Ρ Ε Λ
 Ι Ν Η Ο Ι Ξ Μ Ε λ Ε Ξ Ι Α Ξ Π Ο Ι λ Ε Ο Ξ Η Ϟ Ε Υ Ξ Ε Λ Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε Ε Ν Τ Ο Ι Ι
 Ε Χ Ρ Υ Ξ Ε Ε Χ Ξ Η Ϟ Ξ Α Π Ο Ρ Ρ Α Ι Ν Ο Ν Τ Α Ι Α Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ξ Φ Ι Α λ Α Ι Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Η
 5 Ο Ν Τ Τ Η Η Η Δ Δ Δ Η Η Κ Ε Ρ Α Τ Α Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Ι Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Δ Δ Δ Γ Γ Η Η Γ
 Ρ Α Ι Ι Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Δ Δ Δ Δ Η Η λ Υ Χ Ν Ο Ξ Α Ρ Λ Υ Ρ Ο Ξ Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ
 Ε Ι Α Ε Π Ε Λ Ε Ν Ε Τ Ο Ε Π Ι Τ Ο Ν Τ Α Μ Ι Ο Ν Η Ο Ι Ξ Θ Ε Ο λ λ Ο Ξ Χ Ρ Ο Μ Α Δ Ο Φ λ Υ Ε Υ
 Π Ο Τ Ε Ρ Ι Ο Ν Α Ρ Λ Υ Ρ Ο Ν Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Γ
 Η Ο Ι Τ Α Μ Ι Α Ι Τ Ο Ν Η Ι Ε Ρ Ο Ν Χ Ρ Ε Μ Α Τ Ο Ν Τ Ε Ξ Α Θ Ε Ν Α Ι Α Ξ Α Ρ Χ Ε Ξ Τ Ρ Α Τ Ο
 Α Ρ Χ Ο Ν Τ Ε Ξ Η Ο Ι Ξ Μ Ε λ Ι Ξ Ι Α Ξ Π Ο λ Υ Κ λ Ε Ο Ξ Η Ο Α Ι Ε Υ Ξ Ε Λ Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε
 10 Τ Α Μ Ι Α Ξ Ι Ν Η Ο Ι Ξ Μ Ε Λ Α Κ λ Ε Ξ Μ Ε Λ Α Κ λ Ε Ο Ξ Α λ Ο Π Ε Κ Ε Ι Ε Υ Ξ Ε Λ Ρ Α Μ Μ Α
 Ε Ν Ο Ι Π Α Ρ Α Τ Ο Ν Π Ρ Ο Τ Ε Ρ Ο Ν Τ Α Μ Ι Ο Ν Η Ο Ι Ξ Θ Ε Ο λ λ Ο Ξ Χ Ρ Ο Μ Α Δ Ο Φ λ Υ Ε
 Ε Ν Τ Ο Ι Π Ρ Ο Ν Ε Ο Ι Φ Ι Α λ Ε Χ Ρ Υ Ξ Ε Ε Χ Ξ Ε Ξ Α Π Ο Ρ Ρ Α Ι Ν Ο Ν Τ Α Ι Α Ξ Τ Α Θ Μ Ο
 Ι Η Δ Δ Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Τ Τ Η Η Η Η Δ Δ Δ Η Η Κ Ε Ρ Α Τ Α Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Ι Ι Ξ Τ Α Θ Μ
 Η Η Η Π Ο Τ Ε Ρ Ι Α Α Ρ Λ Υ Ρ Α Γ Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Η Δ Γ Γ Η Η λ Υ Χ Ν Ο Ξ Α Ρ Λ Υ Ρ
 15 Ϟ Δ Δ Δ Γ Γ Η Η

ΕΙ ΑΕ ΠΕΛΕΝΕ Τ Ο ΕΠΙ ΤΟΝΤΑΜΙΟΝ Η ΟΙ Ξ ΜΕΛ Ε Ξ Ι Α Σ Π Ο Λ Υ Κ Λ Ε Ο Σ Η Ο
 Υ Ε Φ Ι Α Λ Α Ι Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Π Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Π Η Η Ξ Τ Ε Φ Α Ν Ο Ξ Χ
 Τ Ο Δ Δ Δ Γ Γ Γ Ι Ι Ι

20 Η Ο Ι Τ Α Μ Ι Α Ι Τ Ο Ν Η Ι Ε Ρ Ο Ν Χ Ρ Ε Μ Α Τ Ο Ν Τ Ε Ξ Α Θ Ε Ν Α Ι Α Ξ Π Α Ν Τ Α Κ
 Ι Χ Ξ Υ Ν Α Ρ Χ Ο Ν Τ Ξ Η Ο Ι Ξ Μ Ε Λ Α Κ Λ Ε Ξ Μ Ε Λ Α Κ Λ Ε Ο Σ Α Λ Ω Π Ε Κ Ε Ι Ε
 Ε Δ Ο Α Ν Τ Ο Ι Ξ Τ Α Μ Ι Α Ξ Ι Ν Η Ο Ι Ξ Ε Υ Β Ο Β Ο Σ Φ Ι Λ Ο Λ Ε Ν Ο Σ Α
 Ε Π Α Ρ Α Δ Ε Χ Σ Α Μ Ε Ν Ο Ι Π Α Ρ Α Τ Ο Ν Π Ρ Ο Τ Ε Ρ Ο Ν Τ Α Μ Ι Ο
 Α Ι Ε Υ Ξ Ε Λ Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε Ε Ν Τ Ο Ι Π Ρ Ο Ν Ε Ο Ι Φ Ι Α Λ Ε \
 25 Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Π Δ Δ Γ Γ Γ Γ Γ Π Ο Τ Ε Ρ Ι Α Α Ρ Λ Υ Ρ Α
 \ Ρ Λ Υ Ρ Ο Ξ Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Δ Γ Γ Γ Γ Γ Φ Ι Α Λ Α Ι
 Ε Φ Α Ν Ο Ξ Χ Ρ Υ Ξ Ο Ξ Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Δ Γ Γ Γ Ι Ι Ι
 Ι Α Ε Π Ε Λ Ε Ν Ε Τ Ο Ε Π Ι Τ Ο Ν Τ Α Μ Ι Ο Ν Η Ο Ι Ξ Μ Ε Λ Α
 Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε Φ Ι Α Λ Α Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο
 30 Η Ο Ι Τ Α Μ Ι Α Ι Τ Ο Ν Η Ι Ε Ρ Ο Ν Χ Α Θ Ε Ν
 Ι Χ Ξ Υ Ν Α Ρ Χ Ο Ν Η
 Ν Τ Ο Υ

ΟΝΗΟ

[Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἱ εἰδόμεναι ἐκ Παναθηναίων ἐ-
 ς Παναθηναϊκῶν ταμίαςιν οἷς Θεόλλος Χρωμάδου Φλυεὺς ἐγραμμάτευε]
 οἱ δὲ τα[μίας]ι οἷς [Θεόλλος Χ]ρωμάδ[ου Φ]λυ[εὺς ἐγρα]μμάτευε παρέδ[οσαν τοῖς τα-
 μίας]ιν οἷς Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀ[μ]αῖ[εὺς ἐγραμμάτευε ἐν τῷ [προνέφ
 φιάλ]ῃ χρυσῇ ἐξ ἧς ἀπορραίνονται, ἀσταθμο[ς]. φιάλι ἀργυραῖ Η[ΔΔΙ, σταθμὸν
 τούτ]ων ΤΤΗΗΗΗΔΔΔΓΓΓ. Κέρατα ἀργυρᾶ ΙΗ, σταθμὸν τούτων ΠΔΔΓΓΓΓΓ. Π[οτήρια
 5 ἀργυρᾶ ΙΗΙ, σταθμὸν τούτων ΗΔΔΔΔΓΓΓ. Λύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΓΓΓΓΓ
 Ἐπέτ]εια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμίων οἷς Θεόλλος Χρωμάδου Φλυεὺς ἐγραμμά-
 τευε], Ποτήριον ἀργυροῦν Ι, σταθμὸν τούτου ΔΔΠ

Τάδε] οἱ ταμῖαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Ἀρχέστρατο[ς Ὄθεν (?) καὶ
 Ξ]νάρχοντες οἷς Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀμ[α]ῖ[εὺς ἐγραμμάτευε] παρέδοσαν
 10 ταῖς] ταμίαςιν οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἄλωπεκειεὺς ἐγραμμά[τευε, παραδε-
 ξάμε]νοι παρὰ τῶν προτέρων ταμίων οἷς Θεόλλος Χρωμάδου Φλυεὺς ἐγραμμά-
 τευε] ἐν τῷ προνέφ. Φιάλη χρυσῇ ἐξ ἧς ἀπορραίνονται, ἀσταθμο[ς]. Φιάλι ἀρ-
 γυραῖ ΗΔΔΙ, σταθμὸν τούτων ΤΤΗΗΗΗΔΔΔΓΓΓ. Κέρατα ἀργυρᾶ ΙΗΙ, σταθμ[ὸν τούτων
 ΠΔΔΠ]ΓΓΓΓ. Ποτήρια ἀργυρᾶ Π, σταθμὸν τούτων ΗΠΔΠΓΓΓ. Λύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν
 15 τούτ]ου ΔΔΔΠΓΓΓΓ.
 Ἐπέτ]εια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμίων οἷς Μηλεσίας Πολυκλέους [Ὀμ]αῖ[εὺς ἐγραμ-
 μάτ]ευε. Φιάλι ἀργυραῖ ΓΗ, σταθμὸν τούτων ΠΗΗ. Στέφανος χρ[υ]σοῦς, σταθμ
 ὸν τού]του ΔΔΔΓΓΓΓΓΗ

Τάδε] οἱ ταμῖαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Παντακ[λῆς
 20 . . . κα]ὶ Ξνάρχοντες, οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἄλωπεκειεὺς ἐγραμμάτευ-
 ε παρέδοσαν τοῖς ταμίαςιν οἷς Εὐβουλος Φιλογε[ί]τα[νος] [Ἀ]χαρνέ[υς ἐγραμμά-
 τευε] παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμίων οἷς Μηλεσίας Πολυκλέ-

25 ος Ὁ]αιὺς ἐγραμμάτευε ἐν τῷ προνώ. Φιάλη [χρυσῆ ἐξ ἧς ἀπορβαίνοντα-
 ι δς]αθμός, Φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, σταθμὸν τούτων [ΤΤΗΗΗΗΔΔΔΙΙ. Κέρατα ἀργ-
 υρᾶ ΙΙΙ,] σταθμὸν τούτων ΠΔΔΠΙΙΙ. Ποτήρια ἀργυρᾶ [Π, σταθμὸν τούτων ΗΠΔΠΙΙ. Α-
 ὕχνος ἀ]ργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΙΙΙ. Φιάλαι [ἀργυραῖ ΠΙΙ, σταθμὸν τούτων
 ΠΗΗ. Στ]έφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΙΙΙ.

30 Ἐπέτε]ια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Μεγα[κλῆς Μεγακλέους Ἄλωπεκειού-
 ς ἐγρ]αμμάτευε. Φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ, σταθμὸν τούτου[ιν ΗΗ.

Τάδε] οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρ[ημάτ]τω[ν τῆς] Ἀθην[αίας . . .
 . . . κα]ὶ ξυνάρχον[τες οἷς Εὐβούλος Φιλογείτονος Ἀχαρνέως ἐγραμμάτευε
 παρέδοσα]ν τοῖς ταμίαισιν οἷς Κηφισοφῶν Κηφισοδώρου Ἐρμειεὺς ἐγρ-

35 μμάτευε παραδειξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμι]ῶν οἷς etc. V. N. 94.

A. § 1) Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire; et les questeurs dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire ont remis aux questeurs, dont Mélesias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire.

§ 2) Une fiole d'or dont on s'asperge, et qui n'a pas été pesée.

§ 3) 121 fioles d'argent; leur poid, 2 talens, 432 drachmes.

§ 4) 3 cornes d'argent; leur poid, . . . 528 drachmes.

§ 5) 4 coupes d'argent; leur poid, . . . 142 »

§ 6) Une lampe d'argent; son poid, . . . 38 »

§ 7) Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire:

§ 8) 1 coupe d'argent; son poid, . . . 25 drachmes.

B. § 9) Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Archestratos d'Oë(?) et ses collègues, dont Mélesias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire, dans le Parvis:

§ 10) Une fiole d'or dont on s'asperge, et qui n'a pas été pesée.

§ 11) 121 fioles d'argent; leur poid, 2 talens, 432 drachmes.

§ 12) 3 cornes d'argent; leur poid, . . . 528 »

§ 13) 5 coupes d'argent; leur poid, . . . 167 »

§ 14) Une lampe d'argent; son poid, . . . 38 »

§ 15) Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Mélesias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire:

§ 16) 7 fioles d'argent; leur poid, . . . 700 »

§ 17) Une couronne d'or; son poid, . . . 33 »

C. § 18) Les questeurs de Minerve, Pantaclés . . . et ses collègues, dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont

Euboulos, fils de Phylogeiton Acharnien était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Mélésias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire, dans le parvis :

- § 19) Une fiole d'or, dont on s'asperge et qui n'a pas été pesée.
- § 20) 121 fioles d'argent; leur poid, 2 talens, 432 dr.
- § 21) 3 cornes d'argent; leur poid, 528 »
- § 22) 5 coupes d'argent; leur poid, 167 »
- § 23) Une lampe d'argent; son poid, 38 »
- § 24) 7 fioles d'argent; leur poid, 700 »
- § 25) Une couronne d'or; son poid, 33 » 3 oboles.

§ 26) *Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire :*

- § 27) 2 fioles d'argent; leur poid, 200 dr.

D. § 28) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve et ses collègues, dont Euboulos, fils de Philogeiton, Acharnien, était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Céphisophon fils de Céphisodote d'Hermos était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, (etc. voyez N. 94).*

94.

ON I
ONE

ΕΙΕΥΞΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΝΤΟΙ
ΙΑΣΤΟΜΟΣΦΙΑΙ ΑΙ Λ ΤΑΟΝ
ΛΥΡΑΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΒΔΔΠΗΗΗΥΤΩΤΩ
ΟΞΑΡΛΥΡΟΣΞΤ ΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΠΗΗ
5 ΗΞΕΤΕΦΑΝΟΣΧΡ ΞΟΞΞΤΑΩ ΝΤΟΥΤΟΝ
ΝΗΗ
ΑΣΠΕ ΕΝΕΤΟΕΠΙΤΟ ΜΙΟ Η ΕΥΒΟΛΟ
ΜΑΤΥΕ Ι ΙΑΡΛ Η Ι Α ΙΟΥΤΟ
10 Ι ΑΙ ΙΙ ΟΗΞΤΑΘΜΟΪΤΟΥΤ Α Λ
(V. N. 93)

μμάτευσ, παραδεξάμε·οι παρά τῶν προτέρων ταμιῶν οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἀλοπεκ·ειεὺς ἐργαμμάτευσ ἐν τῷ Προνέ[φ]. Φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀποβάλλονται ἄσαθμος. Φιάλαι ἀ·[γυραῖ] Π[ΔΔΙ σ]ταθμ[ὸν τούτων ΤΤΗΗΗΗΔΔΔΗ Η. Κέ·
ρατα ἀρ·[γυρᾶ III, σταθμὸν τούτων ΒΔΔΠΗΗΗ, ποτήρ[ια ἀργυρᾶ Π, σταθμὸν τούτων ΗΠ
5 ΔΠΗ Η. Λύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΗ ΗΗ.[Φιάλαι ἀργυραῖ ΓII, σταθμ·
ὸν τούτων Β]Η. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου [ΔΔΔ Η ΗΗΗ. Φιάλα ἀργυρᾶ II, σταθμὸν τούτοι]ν ΗΗ

Ἐπέτει[α ἐπεγ]ένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Εὐβουλοῦς φιλογεῖτονος Ἀχαρνέ·
ς γραμμάτευσ. [φ]ι[άλα]ι ἀργ[υρ]αῖ ΙΙ[Ι, σ]τα[θμὸν] τούτω[ν ΗΗΗΔΔΔΠΗ Η Η. Ποτήριον
10 ἀργυροῦν χαλκιδι[κ]όν. σταθμὸν τούτου] Δ[Δ]Δ[Δ

- § 1) (V. N. 93) dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire, dans le parvis.
- § 2) Une fiole d'or, dont on s'asperge et qui n'a pas été pesée.
- § 3) 121 fioles d'argent; leur poid, 528 dr.
- § 4) 3 cornes d'argent; leur poid, 528 »

- § 5) 5 coupes d'argent; leur poid, 167 drachmes.
- § 6) Une lampe d'argent; son poid, 38 »
- § 7) 7 fioles d'argent; leur poid, 700 »
- § 8) Une couronne d'or; son poid, 33 » 3 oboles.
- § 9) 2 fioles d'argent; leur poid, 200 »
- § 10) Ont été ajoutés pendant l'année, sous les questeurs dont Euboulos fils de Philogeiton Acharnien, était le secrétaire :
- § 11) 4 fioles d'argent; leur poid, 329 dr.
- § 12) Une coupe d'argent de Chalcis; son poid, 40 »

95.

ΘΕΝΑΣΕΥΞΕΛΡΑΜΜΑ Ν

Α Ι Γ Υ Ξ Ε Ύ Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε Π Α Ρ Ε Δ Ο Ξ Α Ν
 Ξ Ι Α Ρ Χ Ο Ξ Ι Η Ο Ι Ξ Ε Υ Χ Ξ Ε Ν Ο Ξ Ε Υ Φ Α Ν Ο Ξ
 Ι Ο Ι Φ Ι Α Ύ Ε Χ Ρ Υ Ξ Ε Ε Χ Ξ Ε Ξ Α Π Ο Ρ Α Ι Ν Θ Ο Ν Τ Α
 5 Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Τ Η Η Η Η Δ Δ Δ Η Ξ Κ Ε Ρ Α Τ Α Α Ρ Λ Υ Ρ Α
 Υ Ι Α Π Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Ψ Δ Π Η Ύ Χ Ν Ο Ξ Α Ρ Λ
 Υ Ρ Α Ι Π Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Ψ Η Ξ Τ Ε Φ Α Ν Ο Ξ Χ Ρ
 Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Τ Ν Η Η Φ Ι Α Ύ Α Ι Α Ρ Λ Υ Ρ
 Π Ο Τ Ε Ρ Ι Ο Ν Α Ρ Λ Υ Ρ Ο Ν Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Δ Δ Ι Ι /
 10 Η Η Η Δ Δ Φ Ι Α Ύ Α Ι Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Ι Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο
 Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Δ Δ Φ Ι Α Ύ Α Ι Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Π Η Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν
 Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Η Ψ Η Ψ Ο Τ Ε Ρ Ι Ο Ν Α Ρ Λ Υ Ρ Ο Ν
 Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Η Ψ Φ Ι Α Ύ Α Ι Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι ,
 Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Π Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Η Η Η Δ Η Ψ Α
 15 Ι Α Ρ Λ Υ Ρ Ο Ν Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Δ Δ Π Η Α Ρ Λ Υ
 Ρ Ο Ν Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Δ Π Η Ψ Α Ρ Λ Υ
 Η Ψ Η Ψ Ο Τ Ε Ρ Ι Ο Ν Α Ρ Λ Υ Ρ Ο Ν Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ

Ν Η Ι Ε Ρ Ο Ν Χ Ρ Ε Μ Α Τ Ο Ν Τ Ε Ξ Α Θ Ε Ν Α Ι Α Ξ Α Ν Χ
 Η Ο Ι Ξ Ε Υ Χ Ξ Ε Ν Ο Ξ Ε Υ Φ Α Ν Ο Ξ Π Ρ Ο Ξ Π Α Ι Τ Ι Ο Ξ
 20 Η Ο Ι Ξ Ύ Ξ Ι Κ Ύ Ξ Δ Ρ Α Κ Ο Ν Τ Ι Δ Ο Β Α Τ Ι Θ Ε Ν
 Υ Ν Α Ρ Χ Ο Ν Ξ Ι Π Α Ρ Α Δ Ε Χ Ξ Α Μ Ε Ν Ο Ι Π Α Ρ Α Τ Ο
 Ν Ο Ξ Κ Υ Δ Α Θ Ε Ν Α Ι Ε Υ Ξ Ε Λ Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε Ε Ι
 Ο Ν Τ Α Ι Α Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ξ Φ Ι Α Ύ Α Ι Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι
 Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Δ Δ Π Η Ψ Η Ψ Ο Τ Ε
 25 Χ Ν Ο Ξ Α Ρ Λ Υ Ρ Ο Ξ Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Δ Π Η Ψ Η
 Ξ Τ Ε Φ Α Ν Ο Ξ Χ Ρ Υ Ξ Ο Ξ Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο
 Ι Α Ύ Α Ι Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Ι Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο
 Ύ Τ Ο Δ Δ Δ Δ Φ Ι Α Ύ Α Ι Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Π Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν
 Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Η Η Η Δ Δ Π Ο Τ Ε Ρ Ι Ο Ν Α Ρ Λ Υ Ο Ν
 30 Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Η Δ Δ Δ Η Ψ Η Ψ Φ Ι Α Ύ Α Ι
 Α Ρ Λ Υ Ρ Ο Ν Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Η Δ Π Η Ύ Χ Ν Ο Ξ
 Α Ι Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Η Η Ψ Δ Δ Δ Η Ψ Η
 Ύ Λ Υ Ρ Ι Ξ Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Α Υ Τ Ε Ξ Η Δ Η Ψ Π Ύ
 Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Α Υ Τ Ε Ξ Η Δ Π Ο Τ Ε Ρ Ι
 35 Υ Τ Ε Ξ Η Π Η Ψ Η Π Ο Τ
 Ε Ξ Ι Ι Ι

[Τάδε παρέδωσαν αι τέτταρες ἀρχαί αἱ ἐδίδωσαν τὸν λόγον ἀπὸ Παναθηναίων
 ν ἐς Παναθήναια τοῖς ταμίαισιν Χαρίνω Ἀλεξιμάχου καὶ Ξυνάρχουσιν οἱ-
 ς φορμίων Ἀριστωνος Κηδαίωναίους ἐγραμμίσαντες, [οἱ δὲ ταμίαι οἱς φορμί-

ων Ἀριστίωνος Κυδαθην]αιεύς ἐγραμμάτευσ παρέδοσαν [τοῖς ταμίαισιν Ἀνα-
 Ξικράτει Λακιεῖ καὶ χ]σ[υν]άρχουσι οἷς Εὐξίνος Εὐφάνους [Προσπλάτιος ἐγρ-
 αμμάτευσ ἐν τῷ προνη]ῆφ· φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀπορράχινονται [ἄσαθμος· φιάλα-
 5 ι ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, σαθμὸν] τούτων ΤΤΗΗΗΗΔΔΔΓΓΓ. Κέρατα ἀργυρᾶ, [III, σαθμὸν τούτω-
 ν ΠΔΔΠΓΓΓΓ, ποτήρια ἀ]ργυρᾶ Γ, σαθμὸν τούτων ΗΠΔΠΓΓΓ. Δύχνος ἀργ[υροῦς σαθμὸν τού-
 του ΔΔΔΠΓΓΓΓ. Φιάλαι ἀργ]υραῖ ΠII, σαθμὸν τούτων ΠΗΗ. Στέφανος χρ[υσοῦς, σαθμὸν
 τούτου ΔΔΔΓΓΓΓΓIII· φιάλα ἀ]ργυρᾶ II, σαθμὸν τούτων ΗΗ· φιάλαι ἀργυρ[αῖ IIII, σαθμι-
 10 ΓII, σαθμὸν τούτων ΠΗ]ΗΗΗΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ III, σαθμὸν τούτω[ν ΗΗΗΗΔΔ. Ποτήρ-
 ιον ἀργυροῦν, σαθμὸν] τούτου ΔΔΔΔ. [φιάλαι ἀργυραῖ
 ΓII, σαθμὸν τούτων ΠΗ]ΗΗΗΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ III, σαθμὸν τούτω[ν ΗΗΗΗΔΔ. Ποτήρ-
 ιον ἀργυροῦν, σαθμὸν] τούτου ΔΔΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΠII, σαθμὸν [τούτων ΠΗΔΔΔΔΓΓ-
 ΓΓΓΓ. φιάλαι ἀργυραῖ III], σαθμὸν τούτων ΗΗΠΠ. Ποτήριον ἀργυροῦν [σαθμὸν τούτου
 ΠΔΠΓ. Δύχνος ἀργυροῦς,] σαθμὸν τούτου ΔΔΓΓ. φιάλαι ἀργυραῖ [III, σαθμὸν τούτων Η-
 ΗΠΔΔΔΔΓΓΓΓΓΓ. φιάλαι ἀργυραῖ Π, σαθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΓΓΓΓ Γ. ἀργυρῆς I, σαθμὸν τ-
 15 αύτης ΗΔΓΓ. Ποτήριον] ἀργυροῦν, σαθμὸν τούτου ΔΔΔΔΠΓΓΓ. Ἀργυρῆς I, σαθμὸν ταύ-
 της ΠΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σαθμὸν τούτου ΔΔΔΠΓΓΓΓ. Ἐπέτεια [ἐπεγένετο, Ἀργυρ
 ῆς I, σαθμὸν ταύτης] ΗΠΠΓΓΓ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σαθμὸν τούτ[ου ΔΔΔ.
 Ταῦτε οἱ ταμίαι τῶ]ν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, Ἀναξ[ικράτης Λακιεύς
 καὶ Ξυνάρχοντες] οἷς Εὐξίνος Εὐφάνους Προσπλάτιος [ἐγραμμάτευσ παρέδοσ-
 20 αν τοῖς ταμίαισιν] οἷς Λυσικλῆς Δρικοντίδου Βατίθεν [ἐγραμμάτευσ Δεχ . . .
 . . . καὶ Ξυνάρχουσι παραδεχόμενοι παρὰ τῶ]ν προτέρων ταμιῶν οἷ-
 ς Φορμίων Ἀριστίωνος Κυδαθηναίου ἐγραμμάτευσ ἐν τῷ [προνη]ῆφ· φιάλη χρυσ-
 ῆ ἐξ ἧς ἀπορράχινονται ἄσαθμος· φιάλαι ἀργυραῖ [ΗΔΔΙ, σαθμὸν τούτων ΤΤΗ-
 ΗΗΗΔΔΔΓΓ. Κέρατα ἀ]ργυρᾶ III, σαθμὸν τούτων ΠΔΔΠΓΓΓΓ. Ποτή]ρια ἀργυρᾶ Π, σαθ-
 25 μὸν τούτων ΗΠΔΠΓΓΓ. Δ]ύχνος ἀργυροῦς, σαθμὸν τούτου ΔΔΔΠΓΓΓΓ. [φιάλαι ἀργυραῖ ΠII, σ-
 αθμὸν τούτων ΠΗΗ]. Στέφανος χρυσοῦς, σαθμὸν τούτου [ΔΔΔΓΓΓΓΓIII. φιάλα ἀργυρᾶ II, σ-
 αθμὸν τούτων ΗΗ. φιάλαι ἀργυραῖ IIII, σαθμὸν τούτω]ν ΗΗΗΔΔΠΓΓΓΓΓ. Ποτήριον
 ἀργυροῦν σαθμὸν τ]ούτου ΔΔΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΠII, σαθμὸν [τούτων ΠΗΗΗΗΔΔ. φιά-
 30 λαὶ ἀργυραῖ III, σα]θμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, [σαθμὸν τούτου ΔΔΔ-
 Δ. φιάλαι ἀργυραῖ ΠII, σ]αθμὸν τούτων ΠΗΔΔΔΔΓΓΓΓΓ. Φιάλαι [ἀργυραῖ III, σαθμὸν τ-
 ούτων ΗΗΠΠ. Ποτήριον] ἀργυροῦν, σαθμὸν τούτου ΠΔΠΓ. Δύχνος [ἀργυροῦς, σαθμὸν τ-
 ούτου ΔΔΓΓ. φιάλαι ἀργυρ[αῖ III, σαθμὸν τούτων ΗΠΔΔΔΔΔΓΓΓΓΓ. φιάλαι ἀργυραῖ Π, σ-
 αθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΓΓΓΓΓ. Ἀ]ργυρῆς I, σαθμὸν ταύτης ΗΔΓΓ. Ποτ[ήριον ἀργυροῦ-
 ν, σαθμὸν τούτου ΔΔΔΔΠΓΓΓ. Ἀργυρῆς, σαθμὸν ταύτης ΠΔ. Ποτήρι]ον ἀργυροῦν, σαθμ-
 35 ὸν τούτου ΔΔΔΠΓΓΓΓΓΓ. Ἀργυρῆς I, σαθμὸν ταύ]της ΗΠΠΓΓΓ. Ποτ[ήριον ἀργυροῦν, σαθμ-
 ὸν τούτου ΔΔΔ. Ἐπέτεια ἐπεγένετο, ἀργυρῆς] IIII, σαθμὸν τούτων ΗΗΗΠΔΔΔΠΓ. Κὺλ-
 ιξ ἀργυρᾶ, ἄσαθμος.]

A. § 1) Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs Charinus fils d'Aléximachos et à ses collègues, dont Phormion fils d'Aristion de Kydathénée était le secrétaire; et les questeurs dont Phormion fils d'Aristion de Kydathénée était le secrétaire, ont remis aux questeurs Anaxicratés Lakien et à

ses collègues, dont Euxénos fils d'Euphanés de Prospalta était le secrétaire, dans le Parvis :

§ 2)	<i>Une fiole d'or, dont on s'asperge et qui n'a pas été pesée.</i>		
§ 3)	<i>121 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>2 talens,</i>	<i>432 drach.</i>
§ 4)	<i>3 cornes d'argent; leur poid,</i>	<i>528</i>	<i>»</i>
§ 5)	<i>5 coupes d'argent; leur poid,</i>	<i>167</i>	<i>»</i>
§ 6)	<i>Une lampe d'argent; son poid,</i>	<i>38</i>	<i>»</i>
§ 7)	<i>7 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>700</i>	<i>»</i>
§ 8)	<i>Une couronne d'or; son poid,</i>	<i>33</i>	<i>» 2 oboles.</i>
§ 9)	<i>2 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>200</i>	<i>»</i>
§ 10)	<i>4 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>329</i>	<i>»</i>
§ 11)	<i>Une coupe d'argent; son poid,</i>	<i>40</i>	<i>»</i>
§ 12)	<i>7 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>920</i>	<i>»</i>
§ 13)	<i>4 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>420</i>	<i>»</i>
§ 14)	<i>Une coupe d'argent; son poid,</i>	<i>40</i>	<i>»</i>
§ 15)	<i>7 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>644</i>	<i>»</i>
§ 16)	<i>3 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>251</i>	<i>»</i>
§ 17)	<i>Une coupe d'argent; son poid,</i>	<i>66</i>	<i>»</i>
§ 18)	<i>Une lampe d'argent; son poid,</i>	<i>22</i>	<i>»</i>
§ 19)	<i>3 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>294</i>	<i>»</i>
§ 20)	<i>5 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>413</i>	<i>»</i>
§ 21)	<i>1 flacon d'argent; son poid,</i>	<i>112</i>	<i>»</i>
§ 22)	<i>Une coupe d'argent; son poid,</i>	<i>47</i>	<i>»</i>
§ 23)	<i>1 flacon d'argent; son poid,</i>	<i>60</i>	<i>»</i>
§ 24)	<i>Une coupe d'argent; son poid,</i>	<i>39</i>	<i>»</i>
§ 25)	<i>Ont été ajoutés pendant cette année:</i>		
§ 26)	<i>1 flacon d'argent, son poid,</i>	<i>153</i>	<i>»</i>
§ 27)	<i>Une coupe d'argent; son poid,</i>	<i>30</i>	<i>»</i>

B. § 28) Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Anaxicratés Lakien et ses collègues, dont Euxénos fils d'Euphanés de Prospalta était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Lysiclés, fils de Dracontidés de Baté était le secrétaire, à Dech . . . et à ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Phormion, fils d'Aristion, Kydathénéen était le secrétaire, dans le Parvis.

§ 29)	<i>Une fiole d'or, dont on s'asperge, et qui n'a pas été pesée.</i>		
§ 30)	<i>121 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>2 talens.</i>	<i>432 dr.</i>
§ 31)	<i>3 cornes d'argent; leur poid,</i>	<i>528</i>	<i>»</i>
§ 32)	<i>5 coupes d'argent; leur poid,</i>	<i>167</i>	<i>»</i>
§ 33)	<i>Une lampe d'argent; son poid,</i>	<i>38</i>	<i>»</i>
§ 34)	<i>7 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>700</i>	<i>»</i>
§ 35)	<i>Une couronne d'or; son poid,</i>	<i>33</i>	<i>» 2 oboles,</i>
§ 36)	<i>2 fioles d'argent; leur poid,</i>	<i>200</i>	<i>»</i>

§ 37)	4 fioles d'argent; leur poid,	329	dr.
§ 38)	Une coupe d'argent; son poid,	40	»
§ 39)	7 fioles d'argent; leur poid,	920	»
§ 40)	4 fioles d'argent; leur poid,	420	»
§ 41)	Une coupe d'argent; son poid,	40	»
§ 42)	7 fioles d'argent; leur poid,	644	»
§ 43)	3 fioles d'argent; leur poid,	251	»
§ 44)	Une coupe d'argent; son poid,	66	»
§ 45)	Une lampe d'argent; son poid,	22	»
§ 46)	3 fioles d'argent; leur poid,	294	»
§ 47)	5 fioles d'argent; leur poid,	413	»
§ 48)	1 flacon d'argent; son poid,	112	»
§ 49)	Une coupe d'argent; son poid,	47	»
§ 50)	Un flacon d'argent; son poid,	60	dr.
§ 51)	Une coupe d'argent; son poid,	39	»
§ 52)	1 flacon d'argent; son poid,	153	»
§ 53)	Une coupe d'argent; son poid,	30	»
§ 54)	Ont été ajoutés pendant cette année:		
§ 55)	4 flacons d'argent; leur poid,	386	»
§ 56)	Un gobelet d'argent, qui n'a pas été pesé.		

96.

Λ

ΠΕΡΛΑ ΘΕ

ΥΝΑ
ΞΠΡC

5 ΤΑΙ
ΥΡΑΙ

ΑΡΛΥΡΑΙ ΗΔΔΙΣΤΑΘΜ
ΝΤΟΥΤΟΝΠΔΔΠΗΗΠΟΤΕΡΙΑΛΡ

ΑΞΑΡΛΥΡΟΞΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΠΗΗΦΙΑ
ΕΦΑΝΟΞΧΡΥΞΟΞΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΗΗ

10 ΑΒΑΙΑΡΑΥΡΑΙ ΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗ
ΟΔΔΔΦΙΑΒΑΙΑΡΛΥΡΑΙΠ ΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥ
ΛΟΝΤ ΟΝΗΗΗΗΔΔΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝ
ΤΑΘΜ ΤΟΥΤΟΝΠΗΔΔΔΔΗΗΠΦΙΑΒΑ

ΙΑΡΛΥΡCΞΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΠΔΠΙ
Ρ ΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΠΔΔ ΗΗ

15 Η ΡΛΥΡΙΞΙΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΞΗΗ
ΗΑΡΛΥΡΙΞΙΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΞΠΔΠΟΤΕ
ΑΡΛΥΡΙΞΙΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΞΗΗΗΗΠΟΤΕΡ
ΔΕΞΙ ΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗΠΔΔΔΠΗΗ
ΤΟΦΙΑΒΕΑΡΛΥΡΑΞΤΑΘΜΟΝΤΑΥ ΕΞΗΠΔΔ

20 ΛΙΤΟΙΝ ΙΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΞΑΘΕΝΑΙΑΞΒΕΟΧΑΡ
ΕΒΙΑΞΤΕΒΕΝΙΚΟΠΕΡΛΑΞΕΘΕΝΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΓ
ΜΒΛ

ΥΑ ΟΝΠ ΟΙΕΡΟΝΤΑΜΙΟΝ ΙΞΒΥΞΙΚΒΞΞΛ
ΙΟΙΦΙΑΒΕΧΡΥΞΕΕΧΞΕΞΑΠΟΡΛΙΝΟΝΤΑΙΑ

Φιάλαι[ἀργυ]ραῖ ΠΙ[Ι, σταθμ]ὸ[ν τ]ούτω[ν ΠΗ]ΗΗΗΔΔ. Φιάλαι[ἀ]ργ[υ]ραῖ ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΔ. Πο-
 30 τήριον ἀργυ]ροῦν, σταθμὸν τού[του] ΔΔΔ[Δ]. Φιάλαι ἀργυραῖ ΠΙΙ, σταθμὸν τούτων ΠΗΔΔΔΔΙ-Ι-Ι-Ι, φι-
 άλαι ἀργυρα[ῖ] ΙΙΙ σταθμὸν τούτω[ν ΗΗΠΙ]. Πο[τ]τήριον ἀργυροῦ[ν, σ]ταθμὸν τούτου ΠΔΠΙ. Δύχνος ἀργυ-
 οῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΙ-Ι. Φιά[λαι ἀργ]υ[ρ]αῖ ΙΙΙ, σταθμὸν τούτω[ν ΗΗ]ΠΔΔΔΙ-Ι-Ι-Ι. Φιάλαι ἀργυραῖ Π, σ-
 ταθμὸν τούτ[ων ΗΗΗΗΔΙ-Ι-Ι-Ι]. Ἀργυρί[ς, σταθμὸν] ΗΔΙ-Ι [Ποτήρ]ιον ἀ[γυροῦν] Ι, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΙ-
 Ι-Ι-Ι. Ἀργυ-
 ρίς Ι, σταθμὸν ταύτης ΠΔ [Ποτήριον ἀ]γυροῦ[ν], σταθμὸν τούτ[ου] ΔΔΔΠΙ-Ι-Ι-Ι-Ι. Ἀργυρί[ς Ι, σταθμὸν τ-
 35 αύτης ΗΠΙ-Ι-Ι-Ι. Π[ο]τήριον ἀ[ρ]γυ[ροῦν], σταθμὸν τούτ[ου] ΔΔΔ. Ἀ[ρ]γυρίδες ΙΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΠΔΔ
 ΔΠΙ-Ι. Κύλιξ ἀργ]υρᾶ [ᾶ]σταθ[μ]ο[ς]. Φιάλαι ἀ. γυρᾶ, [ς]ταθμὸν ταύ[της ΗΠΔΔΔΔΙ-Ι-Ι-Ι-Ι]. Ἐπέτεια ἐπεγέ-
 νετο, ἀργυρίδες ΙΙΙΙ, σταθμὸν τούτ[ων] ΠΗΗΠΔΔΔΠΙ-Ι-Ι-Ι.

A. § 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Dech. . . et ses collègues, dont Lysiclés fils de Dracontidés de Baté était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Téléas fils de Télénicos de Pergasé était le secrétaire, à Léocharés de . . . et à ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Euxénos, fils d'Euphanés, de Prospalta était le secrétaire, dans le Parvis.*

- § 2) *Une fiole d'or, dont on s'asperge et qui n'a pas été pesée.*
- § 3) *121 fioles d'argent; leur poid, 2 talens, 432 drach.*
- § 4) *3 cornes d'argent; leur poid, 528 »*
- § 5) *5 coupes d'argent; leur poid, 167 »*
- § 6) *Une lampe d'argent; son poid, 38 »*
- § 7) *7 fioles d'argent; leur poid, 700 »*
- § 8) *Une couronne d'or; son poid, 33 » 2 oboles.*
- § 9) *2 fioles d'argent; leur poid, 200 »*
- § 10) *4 fioles d'argent; leur poid, 329 »*
- § 11) *Une coupe d'argent; son poid, 40 »*
- § 12) *7 fioles d'argent; leur poid, 920 »*
- § 13) *4 fioles d'argent; leur poid, 420 »*
- § 14) *Une coupe d'argent; son poid, 40 »*
- § 15) *7 fioles d'argent; leur poid, 644 »*
- § 16) *3 fioles d'argent; leur poid, 251 »*
- § 17) *Une coupe d'argent; son poid, 66 »*
- § 18) *Une lampe d'argent; son poid, 22 »*
- § 19) *3 fioles d'argent; leur poid, 294 »*
- § 20) *5 fioles d'argent; leur poid, 413 »*
- § 21) *1 flacon d'argent; son poid, 112 »*
- § 22) *Une coupe d'argent; son poid, 47 »*
- § 23) *1 flacon d'argent; son poid, 60 »*
- § 24) *Une coupe d'argent; son poid, 39 »*
- § 25) *1 flacon d'argent; son poid, 153 »*

- § 26) Une coupe d'argent; son poid, 30 dr.
- § 27) 4 flacons d'argent; leur poid, 386 »
- § 28) Un flacon d'argent qui n'a pas été pesée.
- § 29) Ont été ajoutés pendant cette année:
- § 30) Une fiole d'argent; son poid, 194 »
- B. § 31) Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Léocharés et ses collègues, dont . . . éléas fils de Télénicos de Pergasé était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont (1) de Mélite et ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Lysiclés fils de Dracontidés de Baté était le secrétaire, dans le Parvis.
- § 32) Une fiole d'or, dont on s'asperge et qui n'a pas été pesée.
- § 33) 121 fioles d'argent; leur poid, 2 talens, 432 »
- § 34) 3 cornes d'argent; leur poid, 528 »
- § 35) 5 coupes d'argent; leur poid, 167 »
- § 36) Une lampe d'argent; son poid 38 »
- § 37) 7 fioles d'argent; leur poid; 700 »
- § 38) Une couronne d'or; son poid, 33 » 2 oboles.
- § 39) 2 fioles d'argent; leur poid, 200 »
- § 40) 4 fioles d'argent; leur poid, 329 »
- § 41) Une coupe d'argent; son poid, 40 »
- § 42) 7 fioles d'argent; leur poid, 920 »
- § 43) 4 fioles d'argent; leur poid, 420 »
- § 44) Une coupe d'argent; son poid, 40 »
- § 45) 7 fioles d'argent; leur poid, 644 »
- § 46) 3 fioles d'argent; leur poid, 251 »
- § 47) Une coupe d'argent; son poid, 66 »
- § 48) Une lampe d'argent; son poid, 22 »
- § 49) 3 fioles d'argent; leur poid. 294 »
- § 50) 5 fioles d'argent; leur poid, 413 »
- § 51) 1 flacon d'argent; son poid, 112 »
- § 52) Une coupe d'argent; son poid, 47 »
- § 53) 1 flacon d'argent; son poid, 60 »
- § 54) Une coupe d'argent; son poid, 39 »
- § 55) 1 flacon d'argent; son poid, 153 »
- § 56) Une coupe d'argent; son poid, 30 »
- § 57) 4 flacons d'argent; leur poid, 386 »
- § 58) 1 flacon d'argent qui n'a pas été pesé.
- § 59) Une fiole d'argent; son poid, 194 »
- § 60) Ont été ajoutés pendant cette année:
- § 61) 4 flacons d'argent; leur poid, 788 »

(1) Polymédes, fils de Képhision d'Aténé était le secrétaire à Tisaménos

ΟΛΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΣ ΑΘΕΝΑΙΑΣ ΑΜΕΙΝΙΑΔ
 ΛΜΜΑΤΕΥΕΠΑΡΕΔΟΣΑΝΤΟΙΣΤΑΜΙΑΙΣ
 ΑΡΑΘΟΝΙΟΙΚΑΙΧΞΥΝΑΡΧΟΞΙΝΕΝΤΟΙΠΡΟΝΕΟΙΦΙΑ
 5 ΔΗΚΞΑΤΑΑΡΛΥΡΑΙΙΙΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΠΔΔΠΗΗΠΟΤΕΡΙΑΑΡΛ
 ΞΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΠΗΗΦΙΑΛΑΙΑΡΛΥΡΑΙΠΙΙΞΤΑΘΜΟΝ
 ΟΔΔΔΗΗΠΗΦΙΑΛΑΙΑΡΛΥΡΑΔΥΟΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΦΙΑΛΑΙΑ
 ΝΑΡΛΥΡΟΝΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΔΦΙΑΛΑΙΑΡΛΥΡΑΙΠ
 ΙΙΞΤΑΘΜΟΝΟΙΤΗΗΗΗΔΔΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΞΤΑΘΜΟΝΤ
 10 ΤΟΠΗΗΔΔΔΔΗΗΠΗΦΙΑΛΑΙΑΡΛΥΡΑΙΠΙΙΙΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ
 ΠΗΛΥΧΝΟΞΑΡΛΥΡΟΞΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΗΗΦΙΑΛΑΙΑΡΛΥΡΑΙ
 ΠΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗΗΔΗΗΑΡΛΥΡΙΞΜΙΑΞΤΑΘΜΟΝΤΑ
 ΔΠΗΑΡΛΥΙΞΞΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΞΠΔΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝ
 ΝΤΑΥΤΕΞΗΗΗΗΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΞΤΑΘΜΟΝΤΟΔΔΔΑΙ
 ΧΞΑΡΛΥΡΑΑΞΤΑΘΜΟΞΦΙΑΛΕΑΡΛΥΡΑΞΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΞ
 15 ΔΔΔΠΗΗΑΡΛΥΡΙΔΕΞΤΡΕΞΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΠΗΗΔΠΗΗΑΡΛΥΡ

Τάδε οί ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, Ἀμεινιάδης . . . καὶ ξυνάρχοντες, οἷς Ἐτέα-
 ρχος Κυδαθηναίους ἐγγραμμάτευσ, παρέδωσαν τοῖς ταμίαις [οἷς . . . ης Ἐλευσίσιος ἐγγραμμάτευσ
 Φι . . . Μ]αρθονίῳ καὶ ξυνάρχουσιν ἐν τῷ προνήῳ. Φιάλαι ἀργυραὶ ΗΔΔΙ, σταθμὸν τούτων ΤΙ
 ΗΗΗΗΔΔ]ΔΙ. Κέραττα ἀργυρᾶ ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΠΔΔΠΗΗΗ, ποτήρια ἀργ[υρᾶ Π, σταθμὸν τούτων
 5 ΔΠΗΗΗ. Δύχνο-
 ς ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΗΗΗ. Φιάλαι ἀργυραὶ ΠΙΙ, σταθμὸν [τούτων ΠΗ. Στέφανος χρυσοῦς σταθ-
 μὸν τούτου ΔΔΔΠΗΗΗ. Φιάλαι ἀργυρᾶ δύο, σταθμὸν τούτων ΗΗ. Φιάλαι ἀ[ργυραὶ ΙΙΙΙ, σταθμὸν ΗΗΗΗΔΔ
 ΠΗΗΗΗΗ. Π-
 οτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΔ. Φιάλαι ἀργυραὶ ΠΠ, σταθμὸν τούτων ΠΗΗΗΗΗΔΔ. Φιάλαι ἀρ-
 γυραὶ ΠΠ, σταθμὸν [τ]ού[των] ΗΗΗΗΔΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τ[ούτου] ΔΔΔΔ. Φιάλαι ἀργυραὶ ΠΠ,
 10 σταθ-
 μὸν τούτων ΠΗΗΔΔΔΠΗΗΗ. Φιάλαι ἀργυραὶ ΠΠ, σταθμὸν τούτων [ΗΗΠΗ. Ποτήριον ἀργυροῦν Ι, σταθμὸν τ-
 ούτου ΠΔ]ΠΗ. Δύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΠΗ. Φιάλαι ἀργυραὶ [ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΗΠΔΔΔ
 ΗΗΗΗΗ. Ἀργ-
 υρίδες]Π, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΠΗΗΗ. Ἀργυρὶς μία σταθμὸν ταύτης ΗΔΠΗ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τ-
 ούτου ΔΔΔ]ΔΠΗΗ. Ἀργυ[ρ]ίς, σταθμὸν ταύτης ΠΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΗΗΗΗ. Ἀργυρὶς,
 σταθμὸν ταύτης ΗΠΗΗΗ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔ. Ἀρ[γυρίδες] ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων
 ΠΗ. Κύλιξ ἀργυρᾶ ἄσταθμος. Φιάλη ἀργυρᾶ, σταθμὸν [ταύτης ΗΠΔΔΔΔΠΗΗΗΗ. Ἀργυρίδες] ΙΙΙ, σταθ-
 15 μὸν τού-
 των ΠΗΗΠ]ΔΔΔΠΗΗΗ. Ἀργυρίδες τρεῖς, σταθμὸν τούτων ΠΗΗΔΠΗΗΗ. Ἀργυρὶς . . .

A. 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Aminiadés . . . et ses collègues dont Etéarque de Kydathénée était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont . . . és d'Eleusis était le secrétaire, à Phi . . . de Marathon et à ses collègues, dans le Parvis.*

- § 2) 121 soles d'argent; leur poid, 2 talcns, 432 drach.
- § 3) 3 cornes d'argent; leur poid, 528 »
- § 4) 5 coupes d'argent; leur poid, 167 »
- § 5) Une lampe d'argent; son poid, 38 »
- § 6) 7 soles d'argent; leur poid, 700 »
- § 7) Une couronne d'or; son poid, 33 »

§ 8)	Έγκ.	
§ 9)	2 fioles d'argent; leur poid,	200 drach.
§ 10)	4 fioles d'argent; leur poid,	329 »
§ 11)	Une coupe d'argent; son poid,	40 »
§ 12)	7 fioles d'argent; leur poid,	920 »
§ 13)	4 fioles d'argent; leur poid,	420 »
§ 14)	1 coupe d'argent; son poid,	40 »
§ 15)	7 fioles d'argent; leur poid,	644 »
§ 16)	3 fioles d'argent; leur poid,	251 »
§ 17)	Une coupe d'argent; son poid,	66 »
§ 18)	Une lampe d'argent; son poid,	22 »
§ 19)	3 fioles d'argent; leur poid,	294 »
§ 20)	5 fioles d'argent; leur poid,	413 »
§ 21)	1 flacon d'argent; son poid,	112 »
§ 22)	Une coupe d'argent; son poid,	47 »
§ 23)	1 flacon d'argent; son poid,	60 »
§ 24)	Une coupe d'argent; son poid,	39 »
§ 25)	1 flacon d'argent; son poid,	153 »
§ 26)	Une coupe d'argent; son poid,	33 »
§ 27)	4 flacons d'argent; leur poid,	386 »
§ 28)	1 flacon d'argent; qui n'a pas été pesé.		
§ 29)	Une fiole d'argent; son poid,	194 »
§ 30)	4 flacons d'argent; leur poid,	788 »
§ 31)	3 flacons d'argent; leur poid,	718 »
§ 32)	Un flacon d'argent; son poid,	

98

5	ΕΞΑΘΕΝΑΙΑΞΦΙ ΕΞΕΛΕΥΞΙΝΙΟΞΕ ΑΛΡΥΛΕΘΕΝΚΑΙΞ ΜΙΟΝΗΕΝΤΟΙΠΡΟ ΔΔΔΗΗΚΕΡΑΤΑΑΡΓΥΡΑ ΞΙΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΦΔΠ ΙΑΛΑΙΑΡΛΥΡΑΙΠΙΙΞΤ ΤΟΥΤΟΔΔΗΗΗΙΙΙΕΝΚ ΝΤΟΥΤΟΝΗΗΦΙΑΛΑΙΑΡ 10 ΟΝΑΡΛΥΡΟΝΧΑΛΚΙΔΙ ΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗ ΙΑΙΑΙΑΡΛΥΡΑΙΙΙΙΞ ΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΔΔΔ 15 ΗΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟ ΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΗΗΑΡΛΥΡ ΔΕΞΠΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ ΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΙΞΤΑΘ ΗΔΠΟΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝ
---	--

20 ΤΑΥΤΕ ΞΗΡΗΤΕΡΟΤΕΡΗ
 ΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗΡ
 ΑΡΛΥΡΙΔΕΣΙΙΙΙΞΤΑΘΜ
 ΟΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗΔΠΤΤΕ

25 ΟΝΤΑΜΙΟΝΗΕΝΤΟΙΠΡΟΝΕΟΙΦ
 ΗΗΗΗΔΔΔΗΤΚΕΡΑΤΑΑΡΛΥΡΑ
 ΥΡΑΠΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΔ
 ΦΙΑΛΙΑ

Τάδε οί ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Φι[. . . . Μαρα-
 θώνιος καὶ συνάρχοντες οἷς]ης Ἐλευσίνιος ἐγγραμμάτευ-
 ε παρέδωσαν τοῖς ταμίαις Ἀρησαίχμω] Ἀγρυλλῆθεν καὶ σ[υνάρχου-
 ι παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων τα]μιῶν ἐν τῷ προ[έφ' φιάλ-
 5 αι ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, σταθμὸν τούτων ΤΤΗΗΗΗ]ΔΔΔΗΤ. Κέρατα ἀργυρᾶ ΙΙΙ, στα-
 θμὸν τούτων ΡΔΔΠΤΤΤ. Ποτήρια ἀργυρᾶ Γ] σταθμὸν τούτων ΗΡΔΠ[ΤΤΤ. Δύχ-
 νος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΤΤΤ. φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, στ[αθμὸν τ-
 ούτων ΡΗΗ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΗΤΤΤ. Ἐγκ[. . .
 . . . φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ. σταθμὸν τούτων ΗΗ. φιάλαι ἀργυραῖ
 10 ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΔΔΠΤΤΤ. Ποτήριον ἀργυροῦν χαλκιδίικον, στα-
 θμὸν τούτου ΔΔΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ] σταθμὸν τούτων ΡΗΗ[ΗΗΔΔ. Π-
 οτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙΙ στ[αθμὸν
 τούτων ΗΗΗΗΔΔ. φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, σταθμὸν τούτων ΡΗΔΔΔ[ΔΤΤΤ. φ-
 15 ιάλαι ἀργυραῖ ΙΙΙ, σταθμὸν τούτων ΗΗ]ΡΤ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθ-
 μὸν τούτου ΡΔΠΤ. Δύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΗΤ. Ἀργυρίδες ΙΙΙ
 σταθμὸν τούτων ΗΗΡΔΔΔΔΗΤΤΤ. Ἀργυρίδες Π, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΗΤ-
 ΤΤ. Ἀργυρίς, σταθμὸν ταύτης] ΗΔΗΤ. Ποτήριον ἀργυροῦν Ι, σταθμὸν τού-
 του ΔΔΔΠΤΤΤ. Ἀργυρίς Ι, σταθμὸν ταύτης] ΡΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, [σταθμὸ-
 ν τούτου ΔΔΔΠΤΤΤΤ. Ἀργυρίς Ι, σταθμὸν ταύτης] ΗΡΤΤΤ. Ποτήριον ἀργυρο-
 20 οῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔ. Ἀργυρίδες ΙΙΙ] σταθμὸν τούτων ΗΗΗΡ[ΔΔΔΠΤΤ. φιάλ-
 η ἀργυρᾶ, σταθμὸν ταύτης] ΗΡΔΔΔΗΤΤΤ. Ἀργυρίδες ΙΙΙ, σταθμὸν τού-
 των ΡΗΗΡΔΔΔΠΤΤΤ. Ἀργυρίδες τρεῖς, σταθμὸν τούτων ΡΗΗΔΠΤΤΤ. ἐπέτει-
 α ἐπεγένετο
 Πραξιεργίδαις ἐδόθησαν ἐπὶ τῶν αὐτῶν ταμιῶν ἐν τῷ προ[έφ' φιά-
 25 λαι ἀργυραῖ ΗΔΔΙ, σταθμὸν τούτων ΤΤ]ΗΗΗΗΔΔΔΗΤ. Κέρατα ἀργυρᾶ [ΙΙΙ, στα-
 θμὸν τούτων ΡΔΔΠΤΤΤ. Ποτήρια ἀργυρᾶ Γ, σταθμὸν τούτων ΗΡΔ[ΠΤΤΤ
 Δύχνος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΤΤΤ]. φιάλαι ἀργυραῖ ΓΙΙ, σταθμ-
 ον τούτων ΡΗΗ].

A. § 1) Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Phi. . . . de Marathon et ses collègues, dontés d'Eleusis était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs Aresæchme d'Agrylé et à ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dans le Parvis.

§ 2)	121 fioles d'argent; leur poid,	2 talens,	432	drach.
§ 3)	3 cornes d'argent; leur poid,		528	»
§ 4)	5 coupes d'argent; leur poid,		167	»
§ 5)	Une lampe d'argent; son poid,		38	»
§ 6)	7 fioles d'argent; leur poid,		700	»
§ 7)	Une couronne d'or; son poid,		33	» 2 oboles.
§ 8)	Έγξ			
§ 9)	2 fioles d'argent; leur poid,		200	»
§ 10)	4 fioles d'argent; leur poid,		329	»
§ 11)	Une coupe d'argent; son poid,		40	»
§ 12)	7 fioles d'argent; leur poid,		920	»
§ 13)	4 fioles d'argent; leur poid,		420	»
§ 14)	Une coupe d'argent; son poid,		40	»
§ 15)	7 fioles d'argent; leur poid,		644	»
§ 16)	3 fioles d'argent; leur poid,		251	»
§ 17)	Une coupe d'argent; son poid,		66	»
§ 18)	Une lampe d'argent; son poid,		22	»
§ 19)	3 fioles d'argent; leur poid,		294	»
§ 20)	5 fioles d'argent; leur poid,		413	»
§ 21)	1 flacon d'argent; son poid,		112	»
§ 22)	Une coupe d'argent; son poid,		47	»
§ 23)	1 flacon d'argent; son poid,		60	»
§ 24)	Une coupe d'argent; son poid,		39	»
§ 25)	1 flacon d'argent; son poid,		153	»
§ 26)	Une coupe d'argent; son poid,		30	»
§ 27)	4 flacons d'argent; leur poid,		386	»
§ 28)	Une fiole d'argent; son poid,		194	»
§ 29)	4 flacons d'argent; leur poid,		788	»
§ 30)	3 flacons d'argent; leur poid,		718	»
§ 31)	Ont été ajoutés pendant cette année			
§ 32)	Ont été remis aux Praxièrgides sous les mêmes questeurs dans le Parvis:			
§ 33)	121 fioles d'argent; leur poid, talens, 2		433	»
§ 34)	3 cornes d'argent; leur poid,		528	»
§ 35)	5 coupes d'argent; leur poid,		167	»
§ 36)	Une lampe d'argent; son poid		38	»
§ 37)	7 fioles d'argent; leur poid,		700	»

Π Ο Τ Ε Ρ Ι Ο Ν Α Ρ Λ Υ Ρ Ο Ν Χ Α Λ Ι
 Ι Ι Π Ι Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Ι
 5 Δ Δ Δ Δ Φ Ι Α Β Α Ι Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι Ι Ι
 Ι Ι Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Π Η Δ Δ Δ
 Ο Ν Η Η Π Τ Π Ο Τ Ε Ρ Ι Ο Ν Α Ρ Λ Υ Ρ
 Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Τ Τ Α Ρ
 Υ Ρ Ι Δ Ε Ξ Π Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο
 10 Ο Τ Ε Ρ Ι Ο Ν Υ Ρ Ο Ν Ι
 Ε Ξ Π Δ Π Ο Τ Ε Ρ Ι Ο Ν Α Ρ Λ
 Ο Ν Τ Α Υ Τ Ε Ξ Η Π Τ Τ Ι
 Ι Ι Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ
 Τ Τ Α Ρ Λ Υ Ρ Ι Δ Ε Ξ Ι Ι
 15 Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Ν Π Η

Ρ Χ Σ Α Ν Τ Ε Ξ Τ Α Μ Ι Α Ι Κ Α Λ Λ
 Φ Ι Λ Ι Π Π Ο Ξ Φ Ι Λ Ε Ξ Ι Ο Π Ρ Ο
 Ε Υ Σ Μ Ε Ν Ε Ξ Τ Ρ Α Τ Ο Ξ Μ Ε Ν Ε
 20 Ξ Ι Ν Ι Ο Ξ Α Ν Τ Ι Φ Ο Ν Α Ν Τ Ι Φ
 Θ Ι Ο Β Ε Υ Κ Ο Ν Ι Ε Υ Ξ Ε Λ Ρ Α
 Ι Α Ι Ξ Χ Α Ρ Ι Α Δ Ε Ι Χ Α Ρ Ι Ο Α Λ
 Λ Ι Ο Α Ρ Χ Ο Ν Τ Ο Ξ Ε Π Ι Τ Ε Ξ Β
 Λ Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε Ν Ι Ι Ε Κ Τ Ο Π Ρ Ο Ν Ε
 Ο Ν Τ Ο Υ Τ Ο Δ Δ Δ Τ Τ Ι Ι Ι

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Ἀρήσαιχιμος Ἀργυλῆθεν καὶ Ξυνάρχοντες
 οἷς . . . ἐγραμμάτευσ, παρέδοσαν τοῖς ταμίαισιν Καλλ καὶ Ξυνάρχουσιν,
 οἷς θίου Λευκονοεὺς ἐγραμμάτευσ παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν
 οἷς ἡς Ἐλεσίνιος ἐγραμμάτευσ ἐν τῷ προνήφ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν
 τούτου] ΔΔΔΤΤΠ [ἔγκ φιάλα ἀργυρ-
 ᾶ Π, σταθμὸν τούτων ΗΗ, φιάλα[ι ἀργυραῖ ΠΠ, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΔΔ
 ΠΤΤΤΤ]. Ποτήριον ἀργυροῦν χαλκ[ιδικόν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΔ. Φιάλαι
 ἀργυραῖ ΠΠ, σταθμὸν τούτων ΠΗΗΗΗΔΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν
 5 τούτου] ΔΔΔΔ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΠΠ[Ι, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΔ. Φιάλαι ἀρ-
 γυραῖ ΠΠ, σταθμὸν τούτων ΠΗΔΔΔ[ΔΤΤΤΠ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΠΠ σταθμ-
 ὸν τούτων ΗΗΠΠ. Ποτήριον ἀργυροῦν Ι, σταθμὸν τούτου ΠΔΓΤ. Δύχνος ἀ-
 ργυροῦς,] σταθμὸν τούτου ΔΔΤΤ. Ἀργυρίδες ΠΠ, σταθμὸν τούτων ΗΗΠΠΔΔΔ
 ΔΤΤΤΤ. Ἀργυρίδες Π, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΗΔΤΤΤΤ. Ἀργυρίς Ι, σταθμὸν ταύ-
 10 τῆς ΗΔΤΤ. Π]οτήριον [ἀργυροῦν Ι, [σταθμὸν τούτου ΔΔΔΔΠΤΤΤΤ. Ἀργυρίς Ι, στα-
 θμὸν ταύτης ΠΔ. Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΠΤΤΤΤΤ. Ἀργυρ-
 ρίς Ι, σταθμὸν ταύτης ΗΠΤΤΤΤ. [Ποτήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΔΔΔ. Ἀ-
 ργυρίδες Ι]ΠΠ, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΠΠΔΔΔΠΤΤ. Φιάλα ἀργυρᾶ, σταθμὸν ταύ-
 τῆς ΗΠΠΔΔΔΤΤΤΤΤ. Ἀργυρίδες ΠΠ[Π, σταθμὸν τούτων ΠΗΗΠΠΔΔΔΠΤΤΤΤ. Ἀργυ-
 15 ρίδες ΠΠ, σταθμὸν τούτων ΠΠ[ΗΔΤΤΤΤ]
 Οἱ ἄρξαντες ταμίαι Καλλ
 . . . Φίλιππος Φιλεσίου Προσπλάτιος
 . . . εὺς. Μενέστρατος Μενεστράτου Ἐ

λευ]σίσιος, Ἀντιφῶν Ἀντιφ[όντος, οἷς
 20 θίου Λευκονοεῦς ἐγραμμάτευεν, παρέδωσαν τοῖς Ἑλληνο-
 ταμ]ταῖς Χαριάδαι Χαρίου Ἄγ ἐπὶ
 Κα]λλίου ἄρχοντος, ἐπὶ τῆς Β[ουλῆς ἦ (ὁ δεῖνα).
 ἐγγραμμάτευεν ἐκ τοῦ προνέ[ου. Σνέφανος χρυσοῦς, σταθ-
 μ]ὸν τούτου ΔΔΔΗΓΓIII

A. § 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Aresæchme d'Agrylé et ses collègues, dont était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs Call. . . . et à ses collègues, dont fils de . . . thios de Leuconoé était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont es d'Eleusis était le secrétaire, dans le Parvis.*

§ 2)	Une couronne d'or; son poid,	33	dr. 2 oboles.
§ 3)	Ἐγκ		
§ 4)	2 fioles d'argent; leur poid,	200	»
§ 5)	4 fioles d'argent; leur poid,	329	»
§ 6)	Une coupe d'argent; son poid,	40	»
§ 7)	7 fioles d'argent; leur poid,	920	»
§ 8)	Une coupe d'argent; son poid,	40	»
§ 9)	4 fioles d'argent; leur poid,	420	»
§ 10)	7 fioles d'argent; leur poid,	644	»
§ 11)	3 fioles d'argent; leur poid,	251	»
§ 12)	Une coupe d'argent; son poid,	66	»
§ 13)	Une lampe d'argent; son poid,	22	»
§ 14)	3 fioles d'argent; leur poid.	294	»
§ 15)	5 fioles d'argent; leur poid,	413	»
§ 16)	1 flacon d'argent; son poid,	112	»
§ 17)	Une coupe d'argent; son poid,	47	»
§ 18)	1 flacon d'argent; son poid,	60	»
§ 19)	Une coupe d'argent; son poid,	39	»
§ 20)	1 flacon d'argent; son poid,	153	»
§ 21)	Une coupe d'argent; son poid,	30	»
§ 22)	4 flacons d'argent; leur poid,	386	»
§ 23)	Une fiole d'argent; son poid,	194	»
§ 24)	4 flacons d'argent; leur poid,	788	»
§ 25)	3 flacons d'argent; leur poid,	718	»
§ 26)	1 flacon d'argent; son poid,	112	»

B. § 27) *Les questeurs en fonctions, Call, Philippe fils de Philésios de Prospalta,, Ménestratos fils de Ménestratos d'Eleusis, Antiphon fils d'Antiphon dont fils de . . . thios Leuconoen était le secrétaire,*

ont remis les objets suivans aux Hellénotamies Chariadés fils de Charinos d'Ag.
 sous l'archontat de Calias, sous le sénat dont était le premier secrétaire, du Parvis.

§ 28) Une couronne d'or; son poid, 33 » 3 oboles.

100.

Α Ξ Η Ι Ζ Χ
 Δ Ο Ρ Ο Ξ Κ Ρ Ι Τ Ι Ο Α Φ
 Η Ο Ι Ξ Κ Ρ Α Τ Ε Ξ Ν Α Υ Π Ο Ν Ο Ζ
 Χ Ρ Υ Ξ Α Ι Ι Ι Ι Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν Τ Ο
 5 Ι Ο Ν Α Ρ Λ Υ Ρ Ο Ν Α Ξ Τ Α Θ Μ Ο Ν
 Ν Α Ι Α Ξ Ε Υ Ρ Ε Κ Τ Ε Ξ Α Τ Φ
 Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε Π Α Ρ Ε Δ Ο
 Γ Π Α Γ Α Δ Ε Χ Ξ Α Μ Ε Ν Ο Ι
 10 Ι Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε Ε Ν Τ Ο
 Δ Ι Ι Ι Ι Κ Ο Ρ Ε Χ Ρ Υ
 Π Ε Λ Ε Ν Ε Τ Ο Ε Π Ι
 Ο Υ Ξ Ο Ι Ι Ξ Τ Α

IT

Τάδε οί ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας.
ης Ἐρχιεὺς καὶ ξυνάρχοντες οἷς Εὐθέας Αἴσχ[ρονος Ἀναφλύσιος ἐγραμμάτευ-
 ε παρέδωσαν τοῖς ταμίαισιν οἷς. . .]δωρος Κριτίου Ἀφ[ιδναῖος ἐγραμμάτευε
 παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν] οἷς Κράτης Ναύπονος [Λαμπτρέυς ἐγραμμά-
 τευεν ἐν τῷ νεῷ τῷ ἑκατομπέδῳ. Φιάλαι] χρυσαῖ III, σταθμὸν τοῦ[των ΧΧΡΔΔΔΔΙΙΙ-
 5 ΙΙ. Κόρη χρυσοῦ ἐπὶ σήλης ἄσταθμος. Ἀπορραντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμον.
 Τάδε οί ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθη[ναίας Εὐρέκτης Ἀτη[νεὺς καὶ ξυνάρ-
 χοντες οἷς. . .]δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος ἐγ[ραμμάτευε παρέδο[σαν τοῖς ταμίαισιν οἷς
 Διογνίς Ἰσάνδρου Πειραιεὺς ἐγραμμάτευε], παραδεξάμενοι [παρὰ τῶν προτέρων
 ταμιῶν οἷς Εὐθέας Αἴσχρονος Ἀναφλύσιος ἐ]γραμμάτευε ἐν τῷ νεῷ τῷ [ἑκατομπέδ-
 10 ω. Φιάλαι χρυσαῖ III, σταθμὸν τούτων ΧΧΡΔΔΔΔΙΙΙ-ΙΙΙ. Κόρη χρυ[σοῦ ἐπὶ σήλης ἄσταθμ-
 ος. Ἀπορραντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμον. Ἐπέτειχ ἐ]πεγένετο ἐπὶ τ[ῶν ταμιῶν οἷς Δί-
 ογνίς Ἰσάνδρου Πειραιεὺς ἐγραμμάτευε. Στεφάνω χρ]υσοῦ II, σταθμὸν τούτοις ΠΔΔΔ.

A. § 1) Les questeurs des effets sacrés de Minerve, es Erchien et ses collègues, dont Euthéas fils d'Æschron d'Anaphlystos était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont doros fils de Critias d'Aphidnæ était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Cratés fils de Naupon de Lamptra était le secrétaire, dans le temple Hécatompède.

- § 2) 3 fioles d'or; leur poid, 2544 drach.
- § 3) Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.
- § 4) Asperseoir d'argent qui n'a pas été pesé.

B. § 5) Les questeurs des effets sacrés de Minerve Eurectés Aténéen et ses collègues, dont doros fils de Kritias d'Aphidnæ était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Diognis fils d'Isandre du Pirée était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Euthéas fils d'Æschron était le secrétaire dans le temple Hécatompède.

- § 6) 3 fioles d'or; leur poids, 2544 drach.
- § 7) Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.
- § 8) asperseoir en argent qui n'a pas été pesé.
- § 9) Ont été ajoutés pendant les questeurs dont Diognis fils d'Isandre du Pirée était le secrétaire.
- § 10) 2 couronnes d'or; leur poids, 80 dr.

101.

\ Ε Δ Ε Ξ * Υ Δ Α Θ Ε
 Α Τ Ε Υ Ε Π Α Ρ Ε Δ Ο Ξ Α Ν
 Ε Χ Ξ Α Μ Ε Ν
 Α Τ Ε Υ Ε Ε Ν Τ
 Ο Ρ Φ

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας. .] μῆδης Κυδαθη[ναίους καὶ ξυ-
 νάρχοντες, οἷς Δίογνις Ἰσάνδρου Πειραιεύς ἐγραμμ]άτευσ παρέδοσαν [τοῖς ταμίαισιν
 οἷς Θεόλλος Χρωμάδου Φλυεύς; ἐγραμμ]άτευσ, παραδ]εξάμεν[οὶ παρὰ τῶν προτέρων ταμ-
 ιῶν οἷς. δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος ἐγραμμ]άτευσ ἐν τ[ῷ ναῶ τῷ ἑκατομπέδῳ.
 Φιάλαι χρυσαὶ ΙΙΙ, σαθμὸν τούτων ΧΧϞΔΔΔΔΕΕΕΕΕ. Κ]όρη [χρυσῆ ἐπὶ γήλης κτλ.

1) Les questeurs des effets sacrés de Minerve médés de Kydathénée et ses collègues, dont Diognis fils d'Isandre du Pirée était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Théolos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont doros fils de Kritias d'Aphidnæ était le secrétaire, dans le temple Hécatompède

- § 2) 3 fioles d'or; leur poids, 2544 dr.
- § 3) Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a été pesée. ect.

102.

\ Α
 Α Θ Μ Ο
 Τ Ο Ν Τ Ε
 5 Ξ Η Ο Α Ι Ε Υ
 Κ Ε Ι Ε Υ Ξ Ε Λ Ι
 Δ Ο Φ Ι Υ Ε Υ Ξ Ε Α
 Γ Ο Ν Χ Χ Ϟ Δ Δ Δ Δ
 Ν Ξ Τ Ε Φ Α Ν Ο Χ Ρ
 10 Τ Ο Ν Τ Ε Ξ Α Ξ
 Ξ Μ Ε Λ Α Κ Ξ
 Ο Ξ Φ Ι Ξ Γ
 Ν Τ Α Μ Ι
 Ε Κ Α Τ Ο Μ
 15 Τ Ε Ξ Ε Ξ
 Ν Τ Ο
 Ξ Α

[Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἱ ἐδίδοσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων ἐς Παναθήναια τοῖς ταμίαισιν καὶ ξυνάρχουσιν οἷς Θεόλλος

- Χρωμάδου Φλυεύς ἐγραμμάτευσ, οἱ δὲ ταμίαι καὶ Ξυνάρχοντες, οἷς Θεόλλος Χρωμάδου Φλυεύς ἐγραμμάτευσ, παρέδοσαν τοῖς ταμίαις οἷς Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀσιεύς ἐγραμμάτευσ, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν, οἷς Δίογνις Ἰσάνδρου Πειραιεύς ἐγραμμάτευσ, ἐν τῷ ναῷ τῷ ἑκατομπέδῳ φιάλα[ι χρυσαῖ III, σταθμὸν τούτων ΧΧϞΔΔΔΔΓΓΓΓΓΓ. Κόρη χρυσοῦ ἐπὶ στήλης ἄσταθμος. Ἀπορῥαντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμο]ν. Στεφάνῳ χρυσῷ II, σταθμὸν τούτων ϞΔΔΔ. Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆ[ς Ἀθηναίας, Ἀρχέστρατος καὶ Ξυνάρχοντες οἷς Μηλεσίας Πολυκλέους] Ὀσιεύς ἐγραμμάτευσ παρέδοσαν τοῖς ταμίαισιν
- 5 οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἄλωπεκκειεύς ἐγραμμάτευσ, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν οἷς Θεόλλος Χρωμάδου Φλυεύς ἐγραμμάτευσ ἐν τῷ ναῷ τῷ ἑκατομπέδῳ. Φιάλαι χρυσαῖ III σταθμὸν τούτων ΧΧϞΔΔΔΔ[ΓΓΓΓΓΓ. Κόρη χρυσοῦ ἐπὶ στήλης ἄσταθμος. Ἀπορῥαντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμο]ν. Στεφάνῳ χρ[υσῷ II, σταθμὸν τούτων ϞΔΔΔ. Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀ[θηναίας Παντακλῆς κ-
- 10 αι Ξυνάρχοντες, οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἄλωπεκκειεύς ἐγραμμάτευσ παρέδοσαν τοῖς ταμίαισιν οἷς Εὔβουλος Φιλογείτονος Ἀχαρνεύς ἐγραμμάτευσ, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν οἷς Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀσιεύς ἐγραμμάτευσ ἐν τῷ ναῷ τῷ ἑκατομπέδῳ. Φιάλαι χρυσαῖ III, σταθμὸν τούτων ΧΧϞΔΔΔΔ[ΓΓΓΓΓΓ. Κόρη χρυσοῦ ἐπὶ στήλης ἄσταθμος. Ἀπορῥαντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμο]ν. Στεφάνῳ χρυσῷ II, σταθμὸν τούτων ϞΔΔΔ. Ἐπέτειε ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέους] Ἀ[λωπεκκειεύς ἐγραμμάτευσ, Στέφανος χρυσοῦς ὃν ἡ Νίκη ἔχει, σταθμὸν τούτου ϞΔΔ].

A. § 1) Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs et à ses collègues, dont Théolos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire; et les questeurs et ses collègues, dont Théollos, fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire, les ont remis aux questeurs dont Mélésias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire les ayant reçus des questeurs précédens, dont Diognis fils d'Isandre du Pirée était le secrétaire dans le temple Hécatompède.

- § 2) 3 fioles d'or; leur poid, 2544 dr.
- § 3) Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.
- § 4) Asperseoir d'argent qui n'a pas été pesé.
- § 5) 2 couronnes d'or; leur poid, 80 dr.

B. § 6) Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Archestrate et ses collègues dont Mélésias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le questeur, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le questeur dans le temple Hécatompède.

- § 7) 3 fioles d'or; leur poid, 2544 dr.
- § 8) Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.
- § 9) Asperseoir en argent qui n'a pas été pesé.
- § 10) 2 couronnes d'or; leur poid, 80 dr.

C. § 11) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve Pantaclés . . . et ses collègues, dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le questeur ont remis les objets suivans aux questeurs dont Euboulos fils de Philogeiton d'Acharnaë était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Mélésias fils de Polyclés d'Oa était le secrétaire dans le temple Hécatompède.*

§ 12) 3 fioles d'or; leur poid, 2544 dr.

§ 13) Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.

§ 14) Aspersoir d'argent qui n'a pas été pesé.

§ 15) 2 couronnes d'or; leur poid, 80 dr.

§ 16) *Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire (V. N. 103.)*

103.

Λ Ι Λ
 Ε Λ Ρ Α Μ Μ Α
 Α Ι Α Α Ρ Λ Υ Ρ Α Ι
 Η : Κ Α Ρ Χ Ι Ο Ν Α

 Ο Ε Ν Α Ι Α Σ Μ Α Ν Τ
 Α Χ Α Ρ Ν Ε Ψ Ε Λ Ρ
 Μ Ε Ε

(V. N. 102.) [Ἐπέτ]εια [ἐπεγένετο ἐπί

τῶν ταμιῶν, οἷς Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἀ[λωπεκιεύς] ἐγραμμ[άτευε. Στέφανος χρυσοῦς, ὃν ἡ Νίκη ἔχει, σαθμὸν τούτου ΠΔΔ. φι]ά[λ]α ἀργυρᾶ Ι[1], σαθμὸν τούτου . . .
 . . . κερχῆσιον ἀργυροῦν, σαθμὸν τούτου Η)Η. Καρχ[ῆσ]ιον ἀ[ργυροῦν, σαθμὸν τούτου ΗΗ

5 Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀ]θηναίας . . . μαντ[. . .
 . . . καὶ ξυνάρχοντες οἷς Εὔβουλος Φιλογεΐτονος Ἀχαρνέος ἐ[γρ]αμμ[άτευε παρέδοσαν τοῖς ταμίαισι οἷς Κηρισσοῶν Κηρισσοδώρου Ἐρ]με[ῖ]ος ἐ[γρ]αμμ[άτευεν ἐν τῷ ναῷ τῷ ἑκατομπέδῳ

A. § 1) *Ont été ajoutés pendant l'année, sous les questeurs dont Mégaclés fils de Mégaclés d'Alopéké était le secrétaire :*

§ 2) *Une couronne d'or que la Victoire tient dans sa main; son poid, 70 dr.*

§ 3) *2 fioles d'argent; leur poid,*

§ 4) *Une tasse d'argent; son poid, 200 »*

§ 5) *Une tasse d'argent; son poid, 200 »*

B. § 6) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, . . . mant et ses collègues, dont Euboulos fils de Philogeiton d'Acharnaë était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Céphisoophon fils de Céphisoophon Herméen était le secrétaire, dans le temple Hécatompède.*

ΟΝΑΣΤΑΘΜΟΝΣ
 ΙΚΕΕΧΕΙΣΤΑΜΟ
 ΧΕΣΙΟΝΑΡΛΥΩΝ
 5 ΣΤΑΘΜΟΝΤΑΥΤΕΣΦΔ
 ΙΧΡΥΣΙΔΕΙΙΣΤΑΘΜ
 ΗΗΗΗΕΤΕΦΑΝΟΣΧΡ
 ΘΜΟΝΤΟΥΤΟΧΣΤΕΦ
 ΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔ
 10 ΟΣΧΡΥΣΟΣΣΤΑΘΜΟ
 ΣΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣ
 ΗΗΔΔΗΗΗΗ
 ΤΕΣΗΟΙΣΛΕ
 ΕΛΡΑΜΜΑΤ
 ΣΤΑΘΜ
 15 ΟΝ

[Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἱ ἐδίδουσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων ἐς Παναθήναια τοῖς ταμίαισι
 οἷς Πολυμήδης Κηφισίωνος Ἄτηνεὺς ἐγραμμάτευσεν, οἱ δὲ ταμίαι οἷς Πολυμήδης Κηφισίωνος
 Ἄτηνεὺς ἐγραμμάτευσεν παρέδοσαν τοῖς Ταμίαις Πολυξενίδει Ἀχαρνεὶ καὶ Ξυνάρχουσι, οἷς Δευκάδιος Κω-
 μάρχου Ἀφιδναῖος ἐγραμμάτευσεν, ἐν τῷ ναῷ τῷ ἑκατομπέδῳ· φιάλαι χρυσαῖ III, σταθμὸν τούτων Χ
 ΧΡΑΔΔΗΗΗΗ. Κόρη χρυσοῦ ἐπὶ στήλης ἄσταθμος. Ἀπορραντήριον ἀργυροῦν, ἄσταθμον. Σ[τε-
 φάνῳ χρυσῷ II, σταθμὸν τούτων ΠΔΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς, ὃν ἡ Νίκη] ἔχει, σταθμὸν [τού-
 του ΠΔΔ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΓIII, σταθμὸν τούτων ΠΗΗΗ. Καρχήσιον ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτου ΗΗ. Κα-
 ρχήσιον ἀργυροῦν [στ-
 αθμὸν τούτου ΗΗ. Στέφανος Χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου . . . ΗΗΗΗ· στεφάνῃ χρυσοῦ.] σταθμὸν ταύτης ΠΔ
 5 ΗΗΗ. Στεφάνοι χρυσοῖ IIII, σταθμὸν τούτων ΗΔΔΔΠΗ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΠΗΗΗΗ].
 Χρυσίδες II, σταθμ-
 ὸν τούτων ΠΗΗΗΠΔΔΔΔΗΗΗΗ. Χρυσίς, σταθμὸν ταύτης ΗΔΔΔΠΗΗΗΗΗ. Χρυσίς, σταθμὸν ταύτης ΗΔ
 Γ]ΗΗΗΗΗ. Στέφανος χρυ-
 σοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔ. . . Ἀργυρίς, σταθμὸν ταύτης ΗΠΔΔΔΔΗΗ· θυμιατήριον ἀργυροῦν, σταθμὸν
 τούτου Χ. Στέφα-
 νος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΧΗΗΗ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου . . . Στέφανος χρυσοῦς σ]-
 ταθμὸν τούτου ΔΔΔ[Π.
 Στεφάνῳ χρυσῷ II, σταθμὸν τούτων ΠΗΗΗ . . . Στέφαν]ος χρυσοῦς σταθμὸ-
 10 ν τούτου . . . Ἐπέτεια ἐπεγένετο . . .]Στέφανος χρυσοῦ-
 ς σταθμὸν τούτου . . .]ΗΗΗΗΗΗΗΗ.
 Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, Πολυξενίδης Ἀχαρνεὺς καὶ Ξυνάρχον]τες οἷς Δε-
 υκάδιος
 Κωμάρχου Ἀφιδναῖος ἐγραμμάτευσεν παρέδοσαν τοῖς ταμίαις οἷς Αὐτοκλείδης Σωστράτου Φρεάριος]
 ἐγραμμάτ[ευσεν ἐν τῷ
 νεῷ τῷ ἑκατομπέδῳ· φιάλαι χρυσαῖ III, σταθμὸν τούτων ΧΧΡΑΔΔΗΗΗΗ. Κόρη χρυσοῦ ἐπὶ στήλης
 ἄ]σταθμ[ος ἀπορ-
 15 αντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμον. Στεφάνῳ χρυσῷ II, σταθμὸν τούτων ΠΔΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς] ὃν [ἡ
 Νίκη κτλ.

A. § 1) Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées
 ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Polymèdes fils de Céphision Aténéen était le
 secrétaire; et les questeurs dont Polymèdes fils de Céphision Aténéen était le secrétaire les ont

remis aux questeurs *Polyxénidés d'Acharnæ* et à ses collègues, dont *Leucadios* fils de *Comarchos* d'*Aphidnæ* était le secrétaire, dans le temple *Hécatompède*.

§ 2) 3 fioles d'or; leur poid,	2544	drach.
§ 3) Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.		
§ 4) Un aspersoir d'argent qui n'a pas été pesé.		
§ 5) 2 couronnes d'or; leur poid,	80	»
§ 6) Une couronne d'or que la Victoire tient dans la main; son poid, 70		»
§ 7) 8 fioles d'argent; leur poid,	800	»
§ 8) Une tasse d'argent; son poid,	200	»
§ 9) Une tasse d'argent; son poid,	200	»
§ 10) Une couronne d'or; son poid,	3	» 2 oboles.
§ 11) Une guirlande d'or; son poid,	63	»
§ 12) 4 couronnes d'or; leur poid,	137	»
§ 13) Une couronne d'or; son poid,	18	» 3 oboles.
§ 14) 2 flacons d'or; leur poid,	393	» 3 »
§ 15) Un flacon d'or; son poid,	138	» 2 »
§ 16) Un flacon d'or; son poid,	119	»
§ 17) Une couronne d'or; son poid,	20...	»
§ 18) Un flacon d'argent; son poid,	192	»
§ 19) Une encensoir d'argent; son poid,	1000	»
§ 20) Une couronne d'or; son poid,	1250	»
§ 21) Une couronne d'or; son poid,		
§ 22) Une couronne d'or; son poid,	35	»
§ 23) 2 couronnes d'or; leur poid,	53	»
§ 24) Une couronne d'or; son poid,		
§ 25) Ont été ajoutés pendant cette année :		
§ 26) Une couronne d'or; son poid,		
§ 27)	214	»

B. § 28) Les questeurs des effets sacrés de *Minerve*, *Polyxénides d'Acharnæ* et ses collègues dont *Leucadios* fils de *Comarchos* d'*Aphidnæ* était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs, dont *Autoclides* fils de *Sostratos*, *Phréarien* était le secrétaire, dans le temple *Hécatompède*.

§ 29) 3 fioles d'or; leur poid,	2544	dr.
§ 30) Une jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.		
§ 31) Aspersoir d'argent qui n'a pas été pesé.		
§ 32) 2 couronnes d'or; leur poid,	80	»
§ 33) Une couronne d'or; que la Victoire tient dans la main; son poid, 70		»

105.

106.

		ΚΡΑ ΙΟΣ ΘΡΟ	
		
		ΟΙΤΑ	5
		ΘΕΑΣΑ ΤΙΟΑΦΙ ΙΟΣΛΑΜΠ ΧΡΥΣΑΙΠ ΞΟΝΤΟΜ ΤΤΤΕΙΟ	
		ΧΡΥΞΟΝ	10
		ΤΙΕΑΚΙ ΘΥΜΙΑΤ ΑΧΡΥΞΟΣΙ ΡΑΝΘΣ	
		ΛΙΧΙΟ	15
		ΙΔΕΞΕΠΙΞ ΥΞΟΣΛΥΡΑ ΟΕΞΕΠΑΡ ΤΕΥΕΑΣΠ ΙΕΡΟΝΧΡ	
		ΙΝΑΙΟΣ ΕΧΞ	20
ΚΑΙΑΧ ΠΟΧΞΥΛ ΙΕΟΝΤΟΞΚΕΦΑ ΗΥΠΟΧΞΥΛΟΙΔ ΘΟΡΑΚΕΞΔΠΙΙ ΠΙΙΙΙΛΥΡΑΚΑ ΧΑΙΚΑΙΙΙΚΛΙ ΟΛΥΞΤΙΟΞΕΛΡ ΤΑΔΕΗΟΙΤΑΜ ΔΟΙΟΞΚΡΙΤ ΕΛΡΑΜΜΑΤΕ			

[Ἐπέτιχα ἐπι-]

γένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς] Κρά[της Ναύπονος Λαμπτρὺς ἐγραμμάτευεν· Κλίνας χιουργεῖς
 ΓΙΙΙ, Κλίνας Μιλησιουργεῖς Δ. Χσιφομάχαιραι ΓΙΙΙΙ. Ξίφη Γ. Θώρακες ΔΓΙ, Ἀσπίδες ἐπίσκημοι Π
 Ι. Ἀσπίδ.ς ἐπίχαλκοι ΔΔΔΙ.]θρό[νοι: ΓΙΙΙ. Δίφροι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδίαι ΓΙΙΙΙ. Λύρα κατάχρυσος Ι, Λύραι
 ἐλεφάντι.αι ΙΙΙΙ. Λύραι ΓΙΙ, τράπεζα ἐλεφαντωμένη. Κράνη χαλκᾶ ΙΙΙ, κλινῶν πόδες
 5 ἐπάργυροι ΔΙΙ. Πέλτη. Τάδε] εἰ τα[μίαι τῶν ἱερῶν γρημάτων τῆς Ἀθηναίας. . . .]ης Ἐρχιῶς κ-
 αὶ ξυνάρχοντες οἷς Εὐ[θέας Λ[ίσχρονος ἐγραμμάτευε· παρέδοσαν τοῖς ταμίαισιν Εὐρέκτη Ἀττηεὶ κὶ
 οἰσὶ οἷς . . . δωρος Κρι[τίου Ἀρι]θναῖος ἐγραμμάτευε, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων τα-
 μιῶν οἷς Κρά[της Ναύπο]νος Λαμπ[τρὺς ἐγραμμάτευεν ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς στα-
 10 αθμὸν τούτου ΠΔ. Φιάλαι] χρυσαῖ Γ, [σταθμὸν τούτων ΠΗΗΠΔΔΔΓΓ. Χρυσίον ἄσημον, σταθμὸν τούτου
 . . . Η Καρχήσιον χρυ]σοῦν τὸμ [πυθμένα ὑπάργυρον ἔχον, ἱερῶν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἐλα-
 ει, σταθμὸν τούτου ΗΔΔΠ]ΓΓΓΓ. Ἢλω [δῖω ὑπαργύρω καταχρῆσω, σταθμὸν τούτων Η. . . ΓΓΓΓ. πρό-
 σωπον ὑπάργυρον κατά]χρυσον, [σταθμὸν τούτου ΗΔΓΓ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΓΓΙΙ. Κέρας ἀργυροῦν,
 σταθμὸν τούτων
 ΤΤΧΧΗΗΗΠΓΓΓ. Ἀριθμὸν] τάδε. Ἀκί[νάκι περίχρισσι ΓΙ· Λεῖομ περίχρυσον. Στάχυες ΔΙΙ. . . Κανὸ ὑπο-
 ξύλω] καταχρ[ῆσω ΙΙ.] Θυμιατ[ήριον ὑπόξυλον κατάχρυσον Ι. Κύρη ἐπὶ στήλης κατάχρυσος. Κοί-
 15 τη ὑπόξυ]λος κατά]χρυσος. Γ[οργόνειον, κάμπη ἐπίχρυσα, ἵππος, γρῦψ, γρυπὸς προτομή, γρῦψ,
 Λέοντος κεφα[λῆ θ]ρ[μους] ἀνθη[μῶν, δράκων, ἐπίχρυσα ταῦτα· Κυνη ἐπίχρυσος. Ἀσπίδες ἐπίχρυσαι
 ὑπόξυλοι Δ[Γ. Κ]λί[ναι] χιουργεῖς ΓΙΙΙ. Κλίνας Μιλησιουργεῖς Δ. Ξιφομάχαιραι ΓΙΙΙΙ· Ξίφη Γ.
 Θώρακες ΔΓΙ. [Ἀσπ]ίδες ἐπίσ[ημοι ΠΙ. Ἀσπίδες ἐπίχαλκοι ΔΔΔΔΙ. Θρόνοι ΓΙΙΙ. Δίφροι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδίαι
 ΓΙΙΙΙ. Λύρα κα[τάχρ]υσος. Λύρα[ι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ. Λύραι ΓΙΙΙ· τράπεζα ἐλεφαντωμένη. Κράνη

20 χαλκᾶ III. Κλι[νῶν π]ό[δ]ες ἐπάρ[γυ]ροι ΔII. Ἐπέτεια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Εὐθείας Ἀναφλύστιος ἐγγραμμά[τευς] Ἀσπί[δε] ἐπιχρύσω ὑποξύλω II.

Ταῦς οἱ ταμ[ίαι τῶν] ἰερῶν χρ[ημάτων τῆς] Ἀθηναίας, Εὐρέκτης Ἀτηνεὺς καὶ ξυνάρχοντες οἷς . . . Ἰωρος Κριτ[ίου Ἀφ]ιδ[ναί]ος [ἐγγραμμάτευς παρέδωκεν τοῖς ταμίαισιν οἷς Δίογρις Ἰσάνδρου Πειραιεύς] ἐγγραμμάτευ[ε, παρὰ] εἰ[σ]άμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν, οἷς Εὐθείας Ἀναφλύστιος ἐγγραμμάτευς ἐν τῇ Παρθενῶνι, ect.)

A. § 1) *Ont été ajoutés sous les questeurs dont Cratés fils de Naupon de Lampra était le secrétaire.*

- § 2) 8 lits de Chios.
- § 3) 10 lits de Milet.
- § 4) 9 coutelas.
- § 5) 5 épées.
- § 6) 16 cuiraces.
- § 7) 51 boucliers ayant des emblèmes.
- § 8) 31 boucliers couverts de cuivre.
- § 9) 8 fauteuils.
- § 10) 4 fauteuils.
- § 11) 9 pliants.
- § 12) 1 lyre toute d'or.
- § 13) 4 lyres d'ivoire.
- § 14) 7 lyres.
- § 15) Une table incrustée d'ivoire.
- § 16) 3 casques de cuivre.
- § 17) 12 pieds de lits argentés.
- § 18) Une hâche.

B. § 19) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve . . . es Erchien et ses collègues, dont Euthéas fils d'Æschron d'Anaphlystos était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs Eurrectes Aténéen et à ses collègues, dont . . . doros fils de Critias d'Aphidnaë était le secrétaire, dans le Parthénon.*

- § 20) Une couronne d'or; son poid, 60 dr.
- § 21) 5 fioles d'or; leur poid, 732 »
- § 22) De l'or non monnayé; son poid, 100.... »
- § 23) Une tasse d'or, dont le fond est en argent doré; consacrée à Hercule qui est à Elas, son poid, 138 dr.
- § 24) Deux clous d'argent dorés; leur poid, . . . 104.... »
- § 25) Un masque d'argent doré; son poid, . . . 116 »
- § 26) 138 fioles d'argent
- § 27) Une corne d'argent } leur poid 2 tal. 3307 »
- § 28) Dénombrement:
- § 29) 6 Cimenterres dorés autour.

- § 30) *Un poid doré autour.*
- § 31) *12... Épis.*
- § 32) *2 Corbeilles de bois dorés.*
- § 33) *1 encensoir de bois doré.*
- § 34) *Une fille en or sur une colonne.*
- § 35) *1 lit en bois doré.*
- § 36) *Tête de gorgone.*
- § 37) *Des serpens dorés.*
- § 38) *Un cheval.*
- § 39) *Un gryphon.*
- § 40) *Un bust de gryphon.*
- § 41) *Un gryphon.*
- § 42) *Un tête de lion.*
- § 43) *Un collier en fleurs.*
- § 44) *Un dragon; tous ces objets recouverts d'or.*
- § 45) *Un bonnet couvert d'or.*
- § 46) *15 boucliers de bois couverts d'or.*
- § 47) *8 lits faits à Chio.*
- § 48) *10 lits faits à Milet.*
- § 49) *9 couteaux de combat.*
- § 50) *5 épées.*
- § 51) *16 cuirasses.*
- § 52) *51 boucliers portant des emblèmes.*
- § 53) *40 boucliers couverts de cuivre.*
- § 54) *4 sièges.*
- § 55) *9 sièges plians.*
- § 56) *Une lyre toute d'or.*
- § 57) *4 lyres d'ivoire.*
- § 58) *8 lyres.*
- § 59) *Une table garnie en ivoire.*
- § 60) *3 casques de cuivre.*
- § 61) *12 pieds de lit couverts d'argent.*

§ 62) *Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Euthéas d'Anaphlystos était le secrétaire:*

- § 63) *2 boucliers en bois, dorés.*

B. § 64) Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Eurectés Aténéen et ses collègues, dont doros fils de Critias d'Aphidnæ était le secrétaire, ont remis les objets suivans aux questeurs dont Diognis fils d'Isaïdros du Pirée était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens dont Euthéas d'Anaphlystos était le secrétaire, dans le Parthénon.

ΝΑ
 ΚΡΥΞΟΠΠΘΥΜΙ
 ΤΑΧΡΥΞΟΞΛΟ Α
 ΞΑΝΘΕΜΟΝΔΡΑΚΟ
 5 ΚΥΙΝΑΙΧΙΟΡΛΕΞΠΠΚ
 ΠΙ ΕΜΟΙΡΙΑΞΠΙΔΕΞΛ
 ΡΑΙΕΙΕΦΑΝΤΙΝΑΠΠΠΠΥ
 ΔΠΠ
 ΙΞΔΙΟΛΝΙΞΙΞΑΝΔΡΟΠΕΙ
 10 ΘΜΟΝΤΟΥΤΟΡΗΗΗΗ

Τάδε οί ταμίαι τῶν ἰερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας . . . μέδης Κυδαθηναίους
 και ξυνάρχοντες, οἷς Διόγνις Ἰσάνδρου Πειραιεύς ἐγραμμάτευσ, παρέδοσαν τοῖς ταμίαισιν
 οἷς Θεόλλοσ Χρωμάδου Φλυεύς ἐγραμμάτευσ, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν οἷς
 . . . δωροσ Κριτίου Ἀφιδναίου ἐγραμμάτευσ, ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανοσ χρυσοῦσ σταθμὸν
 τούτου ΡΔ. Φιάλαι χρυσαῖ Γ, σταθμὸν τούτων ΡΗΗΡΔΔΔΓΓ. Χρυσίον ἄσημον, σταθμὸν τούτου Η...Καρ-
 χήσιον χρυσοῦν, τὸμ πυθμένα ὑπάργυρον ἔχον, ἰερὸν τοῦ Ἡρακλέουσ τοῦ ἐν Ἐλαει, σταθμὸν τούτου
 ΗΔΔΔΓΓΓΓΓ. Ἢλω δύο, ὑπαργύρω καταχρῦσω, σταθμὸν τούτου Η . . ΓΓΓΓ. Πρόσωπον ὑπάργυ-
 ρον κατάχρυσον, σταθμὸν τούτου ΗΔΓΓ. Φιάλαι ἀργυραῖ ΗΔΔΔΓΠΠ. Κέρας ἀργυροῦν, σ-
 ταθμὸν τούτων ΤΤΧΧΗΗΗΗΓΓΓ. Ἀριθμὸν τάδε. Ἀκινά[και περίχρυσοι ΠΙ. Λεῖον περι-
 χρυσον. Στάχυεσ ΔΠΠ. Κανὼ ὑπόξυλω κατα]χρῦσω Π, Θυ[μιατήριον ὑπόξυλον κατάχρυσον Ι. Κόρη ἐπὶ
 στήλης κατάχρυσος. Κοίτη ὑπόξυλος κα]τάχρυσος, Γο[ρ]γ[όνειον, κάμπη ἐπίχρυσα ἔχον. Γρύψ, Γρυ-
 πὸσ προτομή. Γρύψ. Λέοντοσ κεφαλὴ δ[ε]μο[σ] ἀνθήμων. Δράκω[ν, ἐπίχρυσα ταῦτα. Τράπεζα ἐλεφαντωμέ-
 νη. Κυνη ἐπί-
 5 χρυσοσ ἀσπίδεσ ἐπίχρυσοι ὑπόξυλοι ΔΡ]. Κλίται χιουργεῖσ ΡΠΠ. [Κλίται Μιλησιουργεῖσ Δ, ξιφομά-
 χαιραι
 ΡΠΠΠ. Ζίφη Γ. Θώρακεσ ΔΓΓ. Ἀσπίδεσ ἐ]πί[σ]ημοι ΡΠ. Ἀσπίδεσ [ἐπίχαλκοι ΔΔΔΔ. Θρόνοι ΠΠΠ. Δίφροι ΠΠΠ.
 Ὀκλαδίαι ΡΠΠΠ. Λύρα κατάχρυσος Ι. Λύραι ἐλεφάντιναι ΠΠΠ. Λύραι ΓΠΠ. Κράνη χαλκᾶ ΠΠ. Κλινῶν
 πόδεσ ἐπά-
 ργυροι ΔΠ. Πέλτη. Φιάλαι ἀργυραῖ ΠΠΠ. Κύλικεσ ἀργυρεῖ]ΔΠΠ.
 Ἐπέτεια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς Διό[γ]νις Ἰσάνδρου Πει[ραιεύς] ἐγραμμάτευσ. Ἴπποσ
 10 ἀργυροῦσ στα]θμὸν τούτου ΡΗΗΗΗ.

A. § 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve . . . médés de Kydathénée et ses collègues, dont Diognis fils d'Isandre du Pirée était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs dont Théollos fils de Chromadés de Phlya était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens dont . . . doros fils de Critias d'Aphindæ était le secrétaire, dans le Parthénon.*

- § 2) *Une couronne d'or; son poid, 60 dr.*
- § 3) *5 fioles d'or; leur poid, 732 »*
- § 4) *De l'or non monnayé; son poid, 100 »*
- § 5) *Une tasse d'or; dont le fond est en argent doré; consacré à Hercule qui est à Elás; son poid, 138 dr.*
- § 6) *Deux clous d'argent doré; leur poid, . . . 104....»*
- § 7) *Un masque d'argent doré; son poid, . . . 116 »*

- § 8) 138 foies d'argent }
 § 9) Une corne d'argent } leur poid, 2 tal. 3307 dr.
- § 10) *Dénombrement:*
 § 11) 6 cimenterres dorés autour.
 § 12) Un poid doré autour.
 § 13) 12... Épis
 § 14) 2 corbeilles de bois dorés.
 § 15) Encensoir de bois doré.
 § 16) Une fille en or sur une colonne.
 § 17) 1 lit en bois doré.
 § 18) Tête de gorgone.
 § 19) Des serpens dorés.
 § 20) Un cheval.
 § 21) Un gryphon.
 § 22) Un bust de gryphon.
 § 23) Un gryphon.
 § 24) Une tête de lion.
 § 25) Un collier en fleurs.
 § 26) Un dragon; tous ces objets couverts d'or.
 § 27) Une table garnie en ivoire.
 § 28) Un bonnet couvert d'or.
 § 29) 15 boubliers de bois couverts d'or.
 § 30) 8 lits faits à Chio.
 § 31) 10 lits faits à Milet.
 § 32) 9 couteaux de combat.
 § 33) 5 épées.
 § 34) 16 cuiraces.
 § 35) 51 boucliers portant des emblèmes.
 § 36) 40 boucliers couverts de cuivre.
 § 37) 4 sièges.
 § 38) 9 sièges plians.
 § 39) Une lyre toute d'or.
 § 40) 4 lyres d'ivoire.
 § 41) 8 lyres.
 § 42) Un écu (petit bouclier).
 § 43) 3 bouteilles d'argent.
 § 44) 13 gobelets.
 § 45) Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont Diognis fils d'Isandre du Pirée
 était le secrétaire.
 § 46) Un cheval d'argent; son poid, 900 dr.

108.

ΒΙΑΞΕ
 ΛΡΑΜΜΑ
 ΡΔΦΙΑΛ
 5 ΞΟΝΤΟΝΠΥΘ
 ΑΓΕΛΟΔΥΟΗΥΠΑΡΛΥ
 ΜΟΝΤΟΥΤΟΗΔΡ
 / ΛΕΑΚ ΝΑΚΑ ΕΥ
 10 ΟΝΗΥΠΟΧΞΥΛΟΝΚΑ
 ΕΙΟΝΚΑΜΠΕΕΠΙΧ
 ΕΠΙΧΡΥΞΑΤΑΥΤΑ
 ΙΥΕΞΙΟΡΑΕ ΔΙΧΞΙ
 ΔΙΘΡΟΝΟΙΔΗΔΙΦΡ
 ΕΦΑΝΤΟΜΕΝΕΚΡΑΝ
 15 ΥΡΟΙΗΙΠΠΟΣΑΡΛ
 ΤΑΘΜΟΣΦΙΑΛΑ
 ΗΔΔΤΤΤΤΞΥΒΕ
 ΕΞΒΟΙΥΥΡΙΚ
 ΑΡΛΥΡΟΙΙΙΞΤΑ
 20 ΟΝΤΟΥΤΟΔΔΠΤΤ
 ΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΔΤΤ
 ΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΠ

 ΥΞΚΑΙΧΞΥ
 25 ΞΥΞ

C. I. G. n. 139.

N. 108.

Θεοῖς ἐπικουροῖς].

Τάδε παρέδωσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἱ ἐδόδοσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων [ἐς Παναθήναια, τοῖς ταμῖασι, οἷς Πρεσβῆτις Σημί[ου Φη]γαίεὺς ἐγραμμάτευε, οἱ δὲ ταμίαι οἷς Πρεσβῆτις [Σ]ημί[ου Φη]γαίεὺς ἐγραμμάτευε παρέδωσαν τοῖς ταμῖασι οἷς Νικέας, Εὐθυκλέους Ἀλμοῖσιος ἐγραμμάτευε, Εὐφῆμω Κωλλυτεῖ καὶ Ξυνάρχουσι ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου] ΡΔ. Φιάλ[αι χρυσαῖ Π, σταθμὸν τούτων ΡΗΗΡΔΔΔΤΤΤ. χρυσοῦν ἀσημιον, σταθμὸν τούτου Η[... Καρχήσιον χρυσοῦν τὸμ Πυθ[μένα ὑπάργυρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἐλασι, σταθμὸν τούτου ΗΔΔΔΠΤΤΤ]. Ἡλω δύο ὑπαργύρω καταχρυσῶ, σταθμὸν τούτων Η... ΤΤΤΤΤ. Πρόσωπον ὑπάργυρον κατὰ χρυσοῦν, σταθμὸν τούτου ΗΔΠΤΤ. Φιάλ[αι ἀργυραῖ ΗΔΔΔΠΠΠ]. Κέρας ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτων ΤΤΧΧΗΗΗΠΤΤ. [Ἀριθμὸς τ]άδε. Ἀκινάκ[αι περίχρυσοι ΓΓ]. Ἀσημιον περίχρυσον. Στάχυες ΔΠ. Κανὼ ὑπόξυλον καταχρυσῶ [Π. Θυμακτῆριον ὑπόξυλον κατὰ χρυσοῦν
 10 Γ: Κόρη ἐπὶ στήλης κατὰ χρυσοῦς. Κοίτη ὑπόξυλος] κατὰ χρυσοῦς Ι. Γοργόνειον, κάμπη ἐπίχρυστα, ἔππος, γρύψ, γρυπὸς προτομή, γρύψ, λέοντος κεφαλή, ὄρμος ἀνθήμων, δράκων], ἐπίχρυστα ταῦτα. [Κυνῆ ἐπίχρυσος. Ἀσπίδες: ἐπίχρυστοι ὑπόξυλοι : ΔΡ: Κ[λίαι χιουρ]γεῖς [ΓΠΠ. Κλίαι Μ]ιησιουργεῖς Δ: Ξ[φομάχαιρα-ι ΡΠΠΠ Ξέρη Π. Θώρακες ΔΠΠ]. Ἀσπίδες ἐπίσημοι: [Ρ]Ι. Ἀσπίδες ἐπίχαλκοι ΔΔΔΔΠ. Θρόνοι ΠΠΠ. Δίφροι ΠΠΠ. Ὀκλάδ-

- 15 (αι ΠΙΙΙ. Δύρα κατάχρυσος) I. Δύλαι ἐλεφάντιναι ΙΙΙ. Δύραι [Γ]ΙΙΙ. Τράπεζα ἐλ]εφαντωμένη. Κράν]η
 λινῶν πόδες [ἐπ]άργυροι [ΔΙΙ. Π]έλ[τη.] Φιάλαι ἀργυραὶ ΙΙΙ. Κύλι[κες ἀργ]υροὶ ΔΙΙ. Ἴππος ἀργ[υροῦς, σταθμ]ο-
 ν τούτων ΡΗΗΗΗ. Ἄσπίδες ἐπιχρῶσω ὑποξύλω [ΙΙ]. Ἀκινάκης ἐπίχρ[υσος ἄσ]ταθμος. Φιάλα[ι ἀργυραὶ
 ΠΙΙ, στα-
 θμὸν τούτων ΡΗΗΗΠΤ. Ποτ[ῆ]ρια χαλκιδικὰ ἀργυρᾶ [Ι]ΙΙ, σταθμὸν [τούτων] ΗΔΔΤΤΤΤ. Σὺβ[ῆ]νη
 ἢ παρὰ Μεθυ-
 μναίων ἐλεφαντίνη, κατάχρυσος. Ἄσπις ἐγ Δέσβου ἐπίσημος χρυ[σῆ]. Ἐγ Λ]έσβου Ἰλλυρικ[ὸν χαλκοῦν.
 Φιάλ-
 [α] ἀργυρᾶ ΙΙ, κάρχησίω ἀργυρῶ [ΙΙ], σταθμὸν τούτων ΡΠΔΔΔ. Δ[έ]σ[β]οι [κότυλοι] ἀργυροὶ ΙΙΙ, στα[θ]-
 μὸν τούτων ΗΗ
 20 ΗΠΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΠΤΤΤΤ ΙΙΙ. Στέφανος χρυσοῦ[ς, σταθμ]ὸν τούτου ΔΔΠΤΤΤΤ
 Τ. Ἀθηναίας Ν-
 ίκης στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΠΤΤΤΤ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμ]ὸν τούτου ΔΔΔΤΤΤΤ.
 Ἀθηναίας Ν-
 ίκης στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΤΤΤΤ. Τετράδραχμον [χρυσοῦν, σ]ταθμὸν τούτου ΠΤΤΤΠΤ.
 Ὄνυξ τ-
 ὸν δακτ[ύ]λιον χρυσοῦν [ἕ]χ[ων, ἄσταθμος
 Τάδε ο[ἱ] ταμίαι [εἰ τῶν ἱερῶν χρη]μάτων τῆς Ἀθηναίας, Εὐφημος [Κολυττε]ῦς καὶ Ξυ[νάρχοντες, οἱς Νι-
 25 κέ]ας [Ἄλιμούσιος ἐγραμμάτε]υε, π[αρ]έδοσαν το[ῖς] ταμίαι[σιν οἱς Εὐγένη]ς Δυσ[άνδρου Αἰγιαλεῦς ἐγρ-
 αμ.]μάτε[υε καὶ Ξυ]άρχου[σι παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν οἱς
 Π-]
 ρ]εσβίας [Σημίου Φηγαίεος ἐγραμμάτευε ect].

Aux Dieux auxiliaires.

A. § 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivants aux questeurs dont Presbias fils de Sémios Phégéen était le secrétaire, et les questeurs dont Presbias fils de Sémios Phégéen était le secrétaire, les ont remis aux questeurs dont Nikéas fils d'Euthyclés d'Halimus était le secrétaire, à Euphémios de Collytos et à ses collègues, dans le Parthénon.*

- § 2) *Une couronne d'or; son poid, 60 dr.*
- § 3) *5 fioles d'or; leur poid, 732 »*
- § 4) *De l'or non monnayé; son poid, 100.... »*
- § 5) *Une tasse d'or, dont le fond est en argent doré; consacrée à Hercule qui est à Elas, son poid, 138 dr.*
- § 6) *Deux clous d'argent dorés; leur poid, . . . 104.... »*
- § 7) *Un masque d'argent doré; son poid, . . . 116 »*
- § 8) *138 fioles d'argent*
- § 9) *Une corne d'argent* } *leur poid 2 tal. 3307 »*
- § 10) *Dénombrement:*
- § 11) *6 cimenterres dorés autour.*
- § 12) *Un poid doré autour.*
- § 13) *12... Épis*
- § 18) *2 corbeilles de bois dorés.*
- § 19) *Encensoir de bois doré.*
- § 20) *Une fille en or sur une colonne.*

- § 17) 1 lit en bois doré.
 - § 18) Tête de gorgone.
 - § 19) Des serpens dorés.
 - § 20) Un cheval.
 - § 21) Un gryphon.
 - § 22) Un buste de gryphon.
 - § 23) Un gryphon.
 - § 24) Une tête de lion.
 - § 25) Un collier en fleurs.
 - § 26) Un dragon; tous ces objets couverts d'or.
 - § 27) Un bonnet couvert d'or.
 - § 28) 15 boucliers de bois couverts d'or.
 - § 29) 8 lits faits à Chio.
 - § 30) 10 lits faits à Milet.
 - § 31) 9 couteaux de combat.
 - § 32) 5 épées.
 - § 33) 16 cuiraces.
 - § 34) 51 boucliers portant des emblèmes.
 - § 35) 40 boucliers couverts de cuivre.
 - § 36) 4 sièges.
 - § 37) 9 sièges plians.
 - § 38) Une lyre toute d'or.
 - § 39) 4 lyres d'ivoire.
 - § 40) 8 lyres.
 - § 41) Une table garnie d'ivoire.
 - § 42) 3 casques de cuivre.
 - § 43) 12 pieds de lit couverts d'argent.
 - § 44) Un écu (petit bouclier.)
 - § 45) 4 fioles d'argent.
 - § 46) 13 gobelets d'argent
 - § 47) Un cheval d'argent
- | | | |
|---|----------------------|---------|
| } | leur poid, | 900 dr. |
|---|----------------------|---------|
- § 48) Deux boucliers de bois couverts d'or.
 - § 49) Un cimenterre couvert d'or; il n'a pas été pesé.
 - § 50) 8 fioles d'argent; leur poid, 807 »
 - § 51) 4 coupes de Chalcis en argent; leur poid, 124 »
 - § 52) Un carquois en ivoire, tout garni d'or, offert par les Methymnéens.
 - § 53) Un bouclier de Lesbos, en or, portant un emblème.
 - § 54) Un coupe Illyrienne de cuivre provenant de Lesbos.
 - § 55) 2 fioles d'argent,
 - § 56) 2 tasses d'argent,
- | | | |
|---|----------------------|---------|
| } | leur poid, | 580 dr. |
|---|----------------------|---------|
- § 57) 3 cotyles de Lesbos en argent, leur poid, 370 »

- § 58) Une couronne d'or; son poid, 18 » 3 oboles.
- § 59) Une couronne d'or; son poid, 29 »
- § 60) Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid, 29 »
- § 61) Une couronne d'or; son poid, 33 »
- § 62) Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid, . 33 »
- § 63) Une mesure de 4 drachmes en or; son poid, 7 » 2½ »
- § 64) Un onyx, dont l'anneau est en or; il n'a pas été pesé.

B. § 65) Les questeurs des effets sacrés de Minerve Euphénos de Collytos et ses collègues, dont Nikéas Halimusien était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs dont Eugénés fils de Lysandre d'Ægialée était le secrétaire à et ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Presbias fils de Sémios Phégéen était le secrétaire ect.

109.

ΟΜΠΥΘΜΕΝΑ ΗΥΠΑΡΑ
 ΠΑΡΛΥΡΟΚΑΤΑΧΡΥΣΟΣ ΤΑ
 ΟΗΔΠΗΦΙ ΑΒΑΙΑΡΛΥΡΑΙ: ΗΔΔΔ
 ΙΗΕΡΙΧΡΥΣΟΙ: ΠΙ: ΛΕΙΟΜΠΕΡΙΧΡ
 5 ΛΟΝΚΑΤΑΧΡΥΣΟΝ: Ι: ΙΟΡΕΕΠΙΞΤΕΛΕ
 ΕΕΠΙΧΡΥΣΑΗΙΠΠΟΣΛΡΥΦΕΛΡΥΠΟΣΠΡΟΙΟΜΕΛΡ
 ΙΑΥΙΛΚΥΝΕΕΠΙΧΡΥΣΟΣΑΣΠΙΔΕΞΕΠΙΧΡΥΣΟΙΗ
 ΔΧΞΙΦΟΜΑΧΑΙΡΑΙ: ΠΙΙΙ: ΧΞΙΦΕ: Π: ΘΟΡΑΚΕΞ: ΔΠΙ: ΑΞΠΙ
 ΔΙΦΡΟΙ: ΙΙΙ: ΟΚΛΑΔΙΑΙ: ΠΙΙΙ: ΛΥΡΑΚΑΤΑΧΡΥΣΟΣ: Ι: ΛΥΡΑΓ
 10 ΚΡΑΙΕΧΑΙΚΑΙΙΚΛΙΝΟΝΠΟΔΕΞΕΠΑΡΛΥΡΟΙ: ΔΙΙ: ΠΕΛΤΕΦΙ
 ΡΛΥΡΟΣΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ: ΠΗΗΗΗΗ: ΑΞΠΙΔΕΕΠΙΧΡΥΣΟΗΥΠ
 ΑΡΛΥΡΑΙ: ΠΙΙΙ: ΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ: ΠΗΗΗΗΗ: ΠΟΤΕΡΙΑΧΑΙ
 ΕΝΕΗΕΠΑΡΑΜΕΘΥΜΝΑΙΟΝΕΛΕΦΑΝΤΙΝΕΚΑΤΑΧΡΥΣΟΣΑΣΓ
 ΚΟΝΧΑΙΚΟΝ: ΦΙΑΒΑΡΛΥΡΑΙ: ΙΙ: ΚΑΡΧΕΞΙΟΑΡΛΥΡΟΙ: ΙΙ: ΞΤΑΘΜΟ
 15 ΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝ: ΗΗΗΗΔΔ: ΞΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ
 ΗΗΗΗΑΘΕΝΑΙΑΞΝΙΚΕΞΞΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ
 ΔΗΗΗΑΘΕΝΑΙΑΞΝΙΚΕΞΞΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ
 ΟΠΗΗΙ ΟΝΥΧΞΤΟΝΔΑΚΤΥΛΙΟΝΧΡΥΣΟΝΕΧΟΝΑΞΤΑΘΜΟΣ
 ΤΑΔΕΟΙΤΑΜΙΑΙ ΤΟΝΗΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΣ ΑΘΕΝΑΙΑΣ ΛΥΚΟΝΠΡΑΣΙΕΥΣΚΑΙΧΞΥΝΑΡΧΟΝΤΕ
 20 ΜΙΟΝΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΥΞΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΧΑΡΙΝΟΙΑΛΕΧΞΙΜΑΧΟΗΑΛΕΞΙΠΑΡΑΔΕΧΞΑΜΕΝΟΙΠΑΡΑ
 ΝΟΝΙΞΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΡΦΙΑΛΑΙΧΡΥΣΑΙΑΠΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΠΗΗΡΔΔΔΗΗΧ
 ΗΕΧΟΝΗΙΕΡΟΝΤΟΗΕΡΑΚΛΕΟΣΤΟΕΝΕΛΑΕΙΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΗΔΔΔΠΗΗΕΛΟΔΥΟΥΠΑΡΛΥΡΟΚΑΤ
 ΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΗΔΠΗΦΙΑΛΑΙΑΡΛΥΡΑΙΗΔΔΔΠΙΙΚΕΡΑΣΑΡΛΥΡΟΝΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΤΤΧΧΗΗΗΗΠ
 ΟΗΥΠΟΧΞΥΛΟΚΑΤΑΧΡΥΣΟΙΙΘΥΜΙΑΤΕΡΙΟΝΗΥΠΟΧΞΥΛΟΙΙΑΚΙΝΑΚΕΞΕΠΙΧΡΥΣΟΣΑΣΞΤΑΘΜΟ
 25 ΠΞΛΡΥΦΕΛΡΥΠΟΣΠΡΟΤΟΜΕΛΡΥΦΕΛΕΟΝΤΟΣ: ΕΦΑΛΕΗΟΡΜΟΣΑ ΕΜΟΝΔΡΑΚΟΝΕΠΙΧΡΥΣ
 ΝΑΙΜΙΛΕΞΙΟΡΛΕΞΔΧΞΙΦΟΜΑΧΑΙΡΑΙΑΠΙΙΙ: ΧΞΙΦΕΠΘΟΡΑΚΕΞΔΠΙΑΞΠΙΔΕΞΕΠΙΞΕΜΑΙ
 ΙΙΑΙΕΛΕΦΑΝΤΙΝΑ ΛΥΡΑΙΑΠΙΙΙΤΡΑΠΕΙΑΕΛΕΦΑΝΤΟΜΕΝΕΚΡΑΝΕΧΑΙΚΑΙΙΚΛΙΝΟΝΠΟΔΕΞΕ
 ΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΠΗΗΗΗΗΑΞΠΙΔΕΕΠΙΧΡΥΣΟΗΥΠΟΧΞΥΛΟΙΙΑΚΙΝΑΚΕΞΕΠΙΧΡΥΣΟΣΑΣΞΤΑΘΜΟ
 30 ΟΝΤΟΥΤΟΝΗΔΔΗΗΗΞΥΒΕΝΕΗΕΠΑΙΑΜΕΘΥΜΝΑΙΟΝΕΛΕΦΑΝΤΙΝΕΚΑΤΑΧΡΥΣΟΣΑΣΠΙΞ
 ΛΥΡΟΙΙΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΠΗΔΔΔΛΕΞΒΙΟΙΚΟΤΥΛΟΙΑΡΛΥΡΟΙΙΙΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΗΗΗΗΗΠ
 ΗΗΑΘΕΝΑΙΑΞΝΙΚΕΞΞΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟΣΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΔΔΠΗΗΗΞΤΕΦΑΝΟΣΧΡΥΣΟ
 ΤΡΑΔΡΑΧΜΟΝΧΡΥΣΟΝΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΠΗΗΙΟΝΥΧΞΤΟΝΔΑΚΤΥΛΙΟΝΧΡΥΣΟΝΕΧΟΝ

[Γάδε οι ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας οἷς Εὐγένης Αἰγίλιεὺς ἐγραμμάτευσ παρέδωσαν τοῖς ταμίαισι Λύκον Πρόσιετ και Ξυνάρχουσιν, οἷς Δυσίδικς ἐγραμμάτευσ, παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν, οἷς Νικέας Εἰθυκλέους Ἄλμουσιος ἐγραμμάτευσ, ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς σαθμὸν τούτου ΡΔ. Φιάλαι χρυσαῖ Ρ, σαθμὸν τούτων ΡΗΗΗΔΔΔΗΗ. Χρυσίον ἄσσημον, σαθμὸν τούτου Η. . . . Καρχήσιον χρυσοῦν],
 τ]θμ πυθμένα ὑπάργ[υρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἑλάσι, σαθμὸν τούτου ΗΔΔΔΠΗΗΗ. Ἦλω δύο ὑπάργύρω καταχρύσω, σαθμὸν τούτων Η. . . ΗΗΗΗ. Πρόσωπον ὑπάργυρον κατὰ χρυσον, σταθμὸν τούτου

- ου ΗΔΓΓ. Φιάλαι ἀργυραὶ ΗΔΔΔΓΓΙΙΙ. Κέρας ἀργυροῦν, σαθμὸν τούτων ΤΤΧΧΧΗΗΗΓΓΓ. Ἀριθμὸν τάδε. Ἀκινάκα-
 ι περίχρυσοι: ΓΙ: Λεῖον περίχρυσον. Στάχυες ΔΙ. Κανὼ ὑποξύλω κατάχρυσω ΙΙ. Θυματήριον ὑπόξυ-
 λον κατάχρυσον: Ι: Κόρη ἐπὶ στήλης κατάχρυσος. Κοίτη ὑπόξυλος κατάχρυσος Ι. Γοργόνειον, καμπ-
 ῆ ἐπίχρυστα: Ἴππος, γρύψ, γρυπὸς προτομή, γρύψ. Λέοντος κεφαλή· ὄρμος ἀνθήμων, δράκων, ἐπίχρυστα
 ταῦτα. Κυνη ἐπίχρυσος: ἀσπίδες ἐπίχρυσοι [ὑπόξυλοι ΔΓ: Κλίνειαι χιουργεῖς ΓΙΙΙ. Κλίνειαι Μιλησιουργεῖς
 Δ. Ξιφομάχαιραι: ΓΙΙΙΙ: Ξίφη Γ: Θώρακες: ΔΓΙ: Ἀσπίδες ἐπίσημοι ΓΙ. Ἀσπίδες ἐπίχαλκοι ΔΔΔΔΙ. Θρόνοι ΙΙΙΙ.
 Δίφροι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδῖαι: ΠΙΙΙΙ: Λύρα κατάχρυσος: Ι: Δύραι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ. Λύραι ΙΙΙΙ. τράπεζα ἐλεφαντωμένη.
10. Κράνη χαλκᾶ ΙΙΙ, κλινῶν πόδες ἐπάργυροι: ΔΙΙ: Πέλτη, φι[άλαι ἀργυραὶ ΙΙΙΙ: Κύλικες ἀργυροὶ ΔΙΙΙ. Ἴππος ἀ-
 ργυροῦς, σαθμὸς τούτων: ΡΗΗΗΗ. Ἀσπίδες ἐπιχρῶσω ὑπ[οξύλω ΙΙ: Ἀκινάκης ἐπίχρυσος ἀσταθμος. Φιάλ-
 αι] ἀργυραὶ: ΓΙΙΙ: σαθμὸν τούτων: ΡΗΗΗΗΓΓΓ: Ποτήρια χαλκιδικὰ ἀργυρᾶ ΙΙΙΙ, σαθμὸν τούτων ΗΔΔΓΓΓΓΓ. Συβ-
 ῆνη ἢ παρὰ Μεθυμναίων ἐλεφαντίνη, κατάχρυσος. Ἀσπίς ἐγ Δέσβου, ἐπίσημος, χρυσῆ. Ἐγ Δέσβου Ἰλλυρι-
 κὸν χαλκοῦν: Φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ: Καρχησίω ἀργυρῶ: ΙΙ: σαθμὸν τούτων ΡΡΔΔΔ. Λέσβιοι κότυλοι ἀργυροὶ ΙΙΙ, σα-
 θμὸν τούτων: ΗΗΗΡΔΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς, σαθμὸν τούτου [ΔΔΓΓΓΓΓΓ. Στέφανος χρυσοῦς, σαθμὸν τούτου ΔΔ
 ΓΓΓΓ. Ἀθηναῖος Νίκης Στέφανος χρυσοῦς, σαθμὸν τούτου [ΔΔΓΓΓΓΓΓ. Τετράδραχμον χρυσοῦν σταθμὸν τούτ-
 ου ΡΓΓΓΓΓ. Ὀυξ τὸν δακτύλιον χρυσοῦν ἔχων, ἀσταθμος
 Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Λύκων Πρασιεὺς καὶ Ξυνάρχοντες οἱ Λυσιδικος . . .
 . . . ἐγραμμάτευσ παρέδοσαν τοῖς ταμίαις οἷς Φορ-
 νῶνι. Στέφανος χρυσοῦς σαθμὸν τούτου ΡΔ. Φιάλαι χρυσαὶ Γ σαθμὸν τούτων ΡΗΗΡΔΔΔΓΓΓ. Χρῦσιον ἀσημον,
 σταθμὸν τούτου Η. Καρχησίον χρυσοῦν τὸν πυθμένα ὑπάργυρον
 ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλείου τοῦ ἐν Ἐλαί, σταθμὸν τούτου ΗΔΔΔΓΓΓΓΓ. Ἢλω δύο ὑπαργύρω κατ[αχρῶσω,
 σταθμὸν τούτων Η. . . ΓΓΓΓΓ. πρόσωπον ὑπάργυρον κατάχρυσον, στα-
 θμὸν τούτου ΗΔΓΓ. Φιάλαι ἀργυραὶ ΗΔΔΔΓΓΙΙΙ. Κέρας ἀργυροῦν, σαθμὸν τούτων ΤΤΧΧΧΗΗΗΗΓΓΓ. Ἀριθμὸν
 τάδε. Ἀκινάκαὶ περίχρυσοι ΓΙ. Λεῖον περίχρυσον. Στάχυες ΔΙ. Καν-
 ῶ ὑπόξύλω κατάχρυσω ΙΙ. Θυματήριον ὑπόξυλον κατάχρυσον Ι. Κόρη ἐπὶ στήλης [κατάχρυσος. Κοίτη ὑπόξυ-
 λος κατάχρυσος Ι. Γοργόνειον. Κάμπη ἐπίχρυστα. Ἴ-
 ππος, γρύψ, γρυπὸς προτομή. Γρύψ. Λέοντος κεφαλή, ὄρμος ἀνθήμων, δράκων, ἐπίχρυσ[α ταῦτα. Κυνη ἐπί-
 χρυσος. Ἀσπίδες ἐπίχρυσοι ὑπόξυλοι ΔΓ. Κλίνειαι χιουργεῖς ΓΙΙΙ. Κλίνειαι Μιλησιουργεῖς Δ. Ξιφομάχαιραι ΠΙΙΙ. Ξίφη Γ. Θώρακες ΔΓΙ. Ἀσπίδες ἐπίσημοι [ΓΙ. Ἀσπίδες ἐπίχαλκοι
 ΔΔΔΔ. Θρόνοι ΓΙΙΙ. Δίφροι ΙΙΙΙ. Ὀκλαδῖαι ΓΙΙΙΙ. Λύρα κατάχρυσος
 Λύραι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ. Λύραι ΓΙΙΙ. Τράπεζα ἐλεφαντωμένη. Κράνη χαλκᾶ ΙΙΙ. Κλινῶν πόδες ἐπάργυροι: ΔΙΙ:
 Πέλτη φιάλαι ἀργυραὶ ΙΙΙΙ. Κύλικες ἀργυροὶ ΔΙΙ: Ἴππος ἀργυροῦς, στα-
 θμὸν τούτων ΡΗΗΗΗ. Ἀσπίδες ἐπιχρῶσω ὑπόξύλω ΙΙ. Ἀκινάκης ἐπίχρυσος ἀσταθμος. Φιάλαι ἀργυραὶ ΓΙΙΙ, σταθ-
 μὸν τούτων ΡΗΗΗΗΓΓΓ. Ποτήρια χαλκιδικὰ ἀργυρᾶ ΙΙΙΙ, σταθ-
 μὸν τούτων ΗΔΔΓΓΓΓΓ. Συβῆνη ἢ παρὰ Μεθυμναίων ἐλεφαντίνη, κατάχρυσος. Ἀσπίς [ἐγ Δέσβου, ἐπίσημος
 χρυσῆ. Ἐγ Δέσβου Ἰλλυρικὸν χαλκοῦν. Φιάλα ἀργυρᾶ ΙΙ. Καρχησίω ἀρ-
 γυρῶ ΙΙ σαθμὸν τούτων ΡΡΔΔΔ. Λέσβιοι κότυλοι ἀργυροὶ ΙΙΙ, σαθμὸν τούτων ΗΗΗ[ΡΔΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς
 σταθμὸν τούτου ΔΠΓΓΓΓΓΓ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΠΓΓΓΓΓ
 ΓΓΓ. Ἀθηναῖος Νίκης Στέφανος χρυσοῦς, σαθμὸν τούτου ΔΔΠΓΓΓΓΓ. Στέφανος χρυσοῦς, [σαθμὸν τούτου
 ΔΔΔΓΓΓΓΓ. Ἀθηναῖος Νίκης Στέφανος χρυσοῦς, σαθμὸν τούτου ΔΔΔΓΓΓΓΓ. Τε-
 τράδραχμον χρυσοῦν, σταθμὸν τούτου ΡΓΓΓΓΓ. Ὀυξ τὸν δακτύλιον χρυσοῦν ἔχων, [ἀσταθμος
30. γυρῶ ΙΙ σαθμὸν τούτων ΡΡΔΔΔ. Λέσβιοι κότυλοι ἀργυροὶ ΙΙΙ, σαθμὸν τούτων ΗΗΗ[ΡΔΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς
 σταθμὸν τούτου ΔΠΓΓΓΓΓΓ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΠΓΓΓΓΓ
 ΓΓΓ. Ἀθηναῖος Νίκης Στέφανος χρυσοῦς, σαθμὸν τούτου ΔΔΔΓΓΓΓΓ. Τε-
 τράδραχμον χρυσοῦν, σταθμὸν τούτου ΡΓΓΓΓΓ. Ὀυξ τὸν δακτύλιον χρυσοῦν ἔχων, [ἀσταθμος
4. § 1) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve dont Eugènes Egilien était le secrétaire
 ont remis les objets suivans aux questeurs Lycon de Prassiac et à ses collègues, dont Lysidikos
 était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Nikéas fils
 d'Euthyclés, Halimusien, était le secrétaire, dans le Parthénon.*

- § 2) *Une couronne d'or; son poid,* 60 *dr.*
- § 3) *5 fioles d'or; leur poid,* 732 »
- § 4) *De l'or non monnayé; son poid,* 100 »
- § 5) *Une tasse d'or, dont le fond est en argent doré; consacrée à Hercule qui est à Elas;*
son poid, 138 *dr.*
- § 6) *Deux clous d'argent doré; leur poid,* 104....»
- § 7) *Un masque d'argent doré; son poid,* 116 »
- § 8) *138 fioles d'argent,* } *leur poid 2 tal. 3307 »*
- § 9) *Une corne d'argent,* }
- § 10) *Dénombrement:*
- § 11) *6 Cimenterres dorés autour.*
- § 12) *Un poid doré autour.*
- § 13) *12... Épis.*
- § 14) *2 Corbeilles de bois dorés.*
- § 15) *1 encensoir de bois doré.*
- § 16) *Une fille en or sur une colonne.*
- § 17) *1 lit en bois doré.*
- § 18) *Tête de gorgone.*
- § 19) *Des serpens dorés.*
- § 20) *Un cheval.*
- § 21) *Un gryphon.*
- § 22) *Un buste de gryphon.*
- § 23) *Un gryphon.*
- § 24) *Un tête de lion.*
- § 25) *Un collier en fleurs.*
- § 26) *Un dragon; tous ces objets recouverts d'or.*
- § 27) *Un bonnet couvert d'or.*
- § 28) *15 boucliers de bois couverts d'or.*
- § 29) *8 lits faits à Chio.*
- § 30) *10 lits faits à Milet.*
- § 31) *9 couteaux de combat.*
- § 32) *5 épées.*
- § 33) *16 cuirasses.*
- § 34) *51 boucliers portant des emblèmes.*
- § 35) *40 boucliers couverts de cuivre.*
- § 36) *4 sièges.*
- § 37) *9 sièges plians.*
- § 38) *Une lyre toute d'or.*
- § 39) *4 lyres d'ivoire.*
- § 40) *8 lyres.*
- § 41) *Une table garnie en ivoire;*

- § 42) 3 *cāsques de cuivre.*
 § 43) 12 *pieds de lit couverts d'argent.*
 § 44) *Un écu (petit bouclier)*
 § 45) 4 *foles d'argent*
 § 46) 13 *gobelets d'argent*
 § 47) *Un cheval d'argent* } leur *poïd*, 900 *dr.*
 § 48) 2 *boucliers de bois couverts d'or.*
 § 49) *Un cimetièrè couvert d'or; il n'a pas été pesé.*
 § 50) 8 *foles d'argent; leur poïd*, 807 *dr.*
 § 51) 4 *coupes de Chalcis en argent; leur poïd*, 124 »
 § 52) *Un carquois en ivoire, tout garni d'or, offert par les Méthymnéens.*
 § 53) *Un bouclier de Lesbos, en or, portant un emblème.*
 § 54) *Un coupe Illyrienne de cuivre.*
 § 55) 2 *foles d'argent*
 § 56) 2 *tasses d'argent* } leur *poïd*, 580 *dr.*
 § 57) 3 *cotyles de Lesbos en argent; leur poïd*, 370 »
 § 58) *Une couronne d'or; son poïd*, 18 » 3 *oboles.*
 § 59) *Une couronne d'or; son poïd*, 29 »
 § 60) *Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poïd*, . . . 29 »
 § 61) *Une couronne d'or; son poïd*, 33 »
 § 62) *Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poïd*, . . . 33 »
 § 63) *Une mesure de 4 drachmes en or; son poïd*, 7 » 2½ *oboles.*
 § 64) *Un onyx, dont l'anneau est en or; il n'a pas été pesé . .*
 B. § 65) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Lycon de Prassice et ses collègues dont Lysidicos était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs, dont Phormion de Kydathénée était le secrétaire, à Charinos fils d'Aléximachos de Halæ, les ayant reçus des questeurs précédens, dont était le secrétaire, dans le Parthénon.*

(Répétition des mêmes objets que ci-dessus, de § 2, à § 64).

110.

	ΝΑΘΕΝΑΙΟΝΕ		ΑΝΑΘΕΝΙΤΙ
	ΔΕΞΕΚΕΦΙΞΙΟΙ		ΟΞΑΤΕΝΕΥΞΕ
	ΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕ		ΨΕΔΟΣΑΝΤΟ
	ΟΞΚΟΜΑΡΧ		ΦΙΛΝΑΙΞ
5	ΛΦΙΑΒΑΙΧΡΥ		ΠΕΤΑΘΜΟΝ
	ΧΡΥΞΟΝΤΟΝΠ		ΔΠΝΛΥΠΑΡΑ
	ΓΗΕΛΟΔΥΟΝ		ΔΙΛΥΡΟΚΑΤ
	ΡΥΞΟΝΕΤΑΘΜC		Ν ΤΟΥΤΟΓΔΠΙ
	ΓΠΓΑΡΙΘΜΟΝ		Ι ΨΕΛΚΙΝΑΚ
10	ΤΑΧΡΥΞΟΠΠΘΥΜΙΑ		ΤΕΡΙΟΝΗΥ
	ΧΞΥΒΟΣΚΑΤΑΧΡ		Ξ Ο ΙΔΟΡΛ
	ΝΤΟΣΚΕΦΑΒ		ΗΟ ΟΞΑΝ ΕΜ
	ΠΟΧΞΥΒΟΙΔΠΞ		Β ΙΝΑΙΧΙ ΡΛ
	ΠΙΑΞΠΙΔΕΞΕ ΠΙΞ		ΠΜΟΙΠΙΑΞ
15	ΤΑΧΡΥΞΟΞΙΒ		ΥΡΑΙΕΒΕΦΑΝΤ

ΟΔΕΞΥΠΑΡΛΥΡΟΙΛΠΠΕΙΤΕ
ΙΤΟΥΤΟΝΠΗΗΗΗΑΣΠΙΔΕΕΠΑ
ΠΙΙΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΝΠΗΗΙ
ΠΗΗΠΑΡΛΥΡΟΟΛΛΛΛΛΛΛΛΛΛ

20

25 ΑΔΡΑΧΜΟΝΧΡΥΞΟΝΞΤΑΘΜΟ
ΛΞΕΜΟΝΞΤΑΘΜΟΝΤΟΤΟΠΤΤ
ΝΔΔΔΠΙΙΧΡΥΞΙΟΔΥΟΤΑΘΜΟ

30 ΑΧΑΡΝΕΥΣΚΑΙΧΞΥΝΑΡΧΟΝ
ΤΑΜΙΑΙΞΗΟΙΞΑΥΤΟΙΕ
ΧΞΥΝΑΡΧΟΞΙΝΠΑΡΑΔΕΧΞΑ
ΕΥΞΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΕΝΤΟΙΠ
35 ΟΜΟΝΤΟΥΤΟΝΠΗΗΠΔΔΔΤΤΧΡ
ΠΑΡΛΥΡΟΝΗΕΧΟΝΗΙΕΡΟΝΤΟ
ΑΤΑΧΡΥΞΟΞΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟ
ΔΠΤΦΙΑΛΑΙΑΡΛΥΑΙΗΔΔΔΠΙΙ
35 ΑΛΑΙΠΕΡΙΧΡΥΞΟΙΠΙΛΙΟΝ
ΥΠΟΧΞΥΛΟΝΚΑΤΑΧΡΥΞΟΝ
ΝΕΙΟΝΚΑΜΠΕΕΠΙΧΥΞΑ
ΟΝΔΡΑΚΟΝΕΠΙΧΡΥΑΤΑΥΤ
40 ΠΙΚΙΝΑΙΜΙΕΞΟΙΛΕ
ΠΙΧΑ ΛΛΑΛΣ!

Τάδε παρέδωσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἱ ἐδίδωσαν τὸν λόγον ἐκ Πη]ναθηναίων ἐς Π]αναθήν[α x
τοῖς ταμίαις Τεισαμενῶ Παιανιεῖ καὶ Ξυνάρχουσι, οἷς Πολυμή]δης Κηφισίονος Ἀττηνεὺς ἐ-
γραμμάτευσ, οἱ δὲ ταμίαι οἷς Πολημή]δης Κηφισίονος Ἀττηνεὺς ἐ]γραμμάτευσ [παρ]έδωσαν το-
ῖς ταμίαις Πολυξενίδη Ἀχαρνεῖ καὶ Ξυνάρχουσι, οἷς Δευκκι]ος Κωμάρχ[ου Ἀ]φιδναῖος
5 ἐγραμμάτευσ, ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΠΔ.] Φιάλαι χρυ[σαῖ] Π, σταθμὸν
τούτων ΠΗΗΠΔΔΔΤΤ. Χρυσὸν ἄσημον, σταθμὸν τούτου Η. Καρχήσιον] χρυσοῦν τὸμ Πυθμένα ὑπάργ-
υρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἐλαει, σταθμὸν τούτου ΗΔΔΔΠΤ]ΤΤ. Ἡλω δύω [ὑπ]αργύρω κατ-
αχρῶσω, σταθμὸν τούτων Η ΤΤΤΤ. Πρῶσωπον ὑπάργυρον κατὰχ]ρυσον, σταθμὸν τούτου ΠΔΠΤ.
φιάλαι ἀργυραῖ: ΗΔΔΔΠΠΙ: Κέρως ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτων ΤΤΧΧΗΗΗ]ΠΤΤ. Ἀρθμὸν τάδε. Ἀκινάκ-
10 αι περίχρυσοι ΠΙ. Λεῖον περίχρυσον. Στάχτες ΔΙ. Κανὼ ὑποξύλω κα]ταχρῶσω Π. Θυμιατήριον ὑ-
πόξύλον κατὰχρυσον Ι. Κόνη ἐπὶ στήλης κατὰχρυσος: Κοίτη ὑ]πόξύλος κατὰχ]ρυσος Ι. Γοργ-
όνειον, κάμπη ἐπίχρυσα, ἵππος: Γρύψ: Γρυπὸς προτομή: Γρύψ: Λέντος κεφαλ[ή]: ὄρμος ἀνθήμ-
ων· δράκων· ἐπίχρυσα ταῦτα. Κυνη ἐπίχρυσος. Ἀσπίδες ἐπίχρυσοι ὑ]πόξύλοι ΔΠ. [Κ]λίνας χιουργ-
εῖς ΠΠΠ. Κλίνας Μιλησιουργεῖς Δ. Ξιφομάχαιραι ΠΠΠΠ. Ξίφη Π. Θύρακτες Δ]ΠΙ. Ἀσπίδες ἐπίσημοι ΠΙ. Ἀσ-
15 πίδες ἐπίχαλκοι ΔΔΔΔ. Θρόνοι ΠΠΠ. Δίφροι ΠΠΠ. Ὀκλαδίαι ΠΠΠΠ. Λύρα κα]τάχρυσος Ι. Λύραι ἐλεφάντ-
ναι ΠΠΠ. Λύραι ΠΠΠ. Τράπεζα ἐλεφαντωμένη. Κράνη χαλκᾶ. Κλινῶν π]όδες ἐπάργυροι ΔΠ. Πέλτη Ι.
Φιάλαι ἀργυραῖ ΠΠΠ. Κύλικες ἀργυροῖ ΔΠΠ. ἵππος ἀργυροῦς, σταθμὸν τούτων ΠΗΗΗΗ. Ἀσπίδες ἐπα-
ργύρω ὑποξύλω Π. Ἀκινάκης ἐπίχρυσος ἀσταθμος. φιάλαι ἀργυραῖ] ΠΠΠ. σταθμὸν τούτων ΠΗΗΗ
ΠΤΤΤ. Ποτήρια χαλκιδικᾶ ἀργυρᾶ ΠΠΠ, σταθμὸν τούτων ΗΔΔΤΤΤΤΤ. Συβή]νη ἢ παρὰ Μεθυμναίων ἐ[λ]ε[φ]-
20 [αντήνη κατὰχρυσος. Ἀσπίς ἐγ Δέσβου ἐπίσημος χρυσοῦ. Ἐκ Δέσβου Ἰλλυρικὸν χαλκοῦν. Φιάλα ἀργ-

υρά II. Καρχησίω ἀργυρῶ II, σταθμὸν τούτων ΠΠΔΔΔ. Λέσβιοι κότυλοι ἀργυροῖ III, σταθμὸν τούτων ΗΗΗΠΔΔ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΠΓΓΓΓIII. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΠΓΓΓΓΓΓΓ. Νίκης στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΠΓΓΓΓΓΓΓ. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΓΓΓΓΓΓΓ. Νίκης στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΓΓΓΓΓΓΓ. Τετρ]άδραχμον χρυσοῦν, σταθμὸν τούτου ΠΓΓΓΠΙΙΙ. Ὄνυξ τὸν δικτύλιον χρυσοῦν ἔχων ἄσταθμος. Χρυσίον] ἄσημον, σταθμὸν το[ύ]του ΠΓΓΓ σταθμὸν τούτων] ΔΔΔΠΙΙΙ. Χρυσίω δύο, [σ]ταθμὸν τούτων

Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, Πολυξενίδης] Ἀχαρνεὺς καὶ Ξυναρχοντες οἷς Δευκαῖος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος ἐγραμμάτευσ, παρέδωσαν τοῖς] ταμίαις οἷς Αὐτοκλε[ίδ]ης Σωστράτου Φρεάρριος ἐγραμμάτευσ, Καλλαισχωρ Εὐπυρίδης] καὶ Ξυναρχουσιν, παραδεξά-
 30 μνοι παρὰ τῶν προτέρων τάμιων, οἷς Πολυμήδης Κηφισίονος Ἄτηνεὺς ἐγραμμάτευσ, ἐν τῷ Π-αρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΠΔ. Φιάλαι χρυσαῖ Γ, σταθμὸν τούτων ΠΗΗΠΔΔΔΓΓΓΓ. Χρυσίον ἄσημον σταθμὸν τούτου Η. Καρχήσιον χρυσοῦν, τὸμ Πυθμένα ὑ]πάργυρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἐλαί, σταθμὸν τούτου ΗΔΔΔΓΓΓΓΓΓ. Ἡλω δύο ὑπαργύρω κ]αταχρῦσω, σταθμὸν τούτου Η . . . ΓΓΓΓΓΓΓΓ. Πρόσωπον ὑπάργυρον κατάχρυσον, σταθμὸν τούτου Η]ΔΠΓΓ. Φιάλαι ἀργυ[ρ]αῖ ΗΔΔΔ[Π]ΠΙΙ.
 35 Κέρας ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτων ΤΤΧΧΗΗΗΠΓΓΓΓ. Ἀριθμὸν τάδε. Ἀκινάκ]αι περίχρυσοι Γ. Λεῖον περίχρυσον. Στάχυες ΔΙ. Κανὼ ὑποξύλων καταχρῦσω Η. Θυματήριον] ὑπόξυλον κατάχρυσον [Ι] Κόρη ἐπὶ στήλης κατάχρυσος. Κοίτη ὑπόξυλος κατάχρυσος Ι. Γοργό]νειον κήμπη ἐπίχρυσα Ἰ-ππος. Γρύψ. Γρυπὸς προτομή. Γρύψ. Λέοντος κεφαλή. Ὄρμος ἀνθήμ]ων. Δράκων, ἐπίχρυσα ταῦτα. Κυνῆ ἐπίχρυσος. Ἀσπίδες ἐπίχρυσοι ὑπόξυλοι ΔΠ. Κλίνας χιουργεῖς] ΓΠΙΙ. Κλίνας Μιλησιουργεῖς Δ.
 40 Ξιφομάχαιραι ΠΠΠΙ. Ξίφη Γ. Θώρακες ΔΠΙ. Ἀσπίδες ἐπίσημοι ΓΙ. Ἀσπίδες ἐ]πίχρα[λκοι] ΔΔΔΔ. Θρ[όνοι] ect.

A. § 1) Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs, à Tisaménos Pæanien et à ses collègues, dont Polymèdes fils de Céphision Aténéen était le secrétaire; et les questeurs dont Polymèdes fils de Céphision Aténéen était le secrétaire les ont remis aux questeurs Polyxénidés d'Acharnæ et à ses collègues, dont Leucadios fils de Comarchos d'Aphidnæ était le secrétaire, dans le Parthénon.

- § 2) Une couronne d'or; son poid, 60 dr.
- § 3) 5 fioles d'or; leur poid, 732 »
- § 4) De l'or non monnayé; son poid, 100 »
- § 5) Une tasse d'or; dont le fond est en argent doré; consacré à Hercule qui est à Elæs; son poid, 138 dr.
- § 6) Deux clous d'argent doré; leur poid, 104.... »
- § 7) Un masque d'argent doré; son poid, 116 »
- § 8) 138 fioles d'argent } leur poid, 2 talents. 3307 »
- § 9) Une corne d'argent }
- § 10) Dénombrement:
- § 11) 6 cimenterres dorés autour.
- § 12) Un poid doré autour.
- § 13) 12 Épis.

- § 14) 2 corbeilles de bois doré.
 - § 15) Encensoir de bois doré.
 - § 16) Une fille en or sur une colonne.
 - § 17) 1 lit en bois doré.
 - § 18) Tête de gorgone.
 - § 19) Des serpens dorés.
 - § 20) Un cheval.
 - § 21) Un gryphon.
 - § 22) Un buste de gryphon.
 - § 23) Un gryphon.
 - § 24) Une tête de lion.
 - § 25) Un collier en fleurs.
 - § 26) Un dragon; tous ces objets couverts d'or.
 - § 27) Une table garnie en ivoire.
 - § 28) Un bonnet couvert d'or.
 - § 29) 15 boucliers de bois couverts d'or.
 - § 30) 8 lits faits à Chio.
 - § 31) 10 lits faits à Milet.
 - § 32) 9 couteaux de combat.
 - § 33) 5 Épées.
 - § 34) 16 cuiraces.
 - § 35) 51 boucliers portant des emblèmes.
 - § 36) 40 boucliers couverts de cuivre.
 - § 37) 4 sièges.
 - § 38) 9 sièges plians.
 - § 39) Une lyre toute d'or.
 - § 40) 4 lyres d'ivoire.
 - § 41) 8 lyres.
 - § 42) Une table garnie en ivoire.
 - § 43) 3 casques de cuivre.
 - § 44) 12 pieds de lit couverts d'argent.
 - § 45) Un écu (petit bouclier).
 - § 46) 4 fioles d'argent
 - § 47) 13 gobelets d'argent
 - § 48) Un cheval d'argent
- | | | |
|---|-----------------------|---------|
| } | leur poids, | 900 ar. |
|---|-----------------------|---------|
- § 49) 2 boucliers de bois couverts d'or.
 - § 50) Un cimetère couvert d'or; il n'a pas été pesé.
 - § 51) 8 fioles d'argent; leur poids, 852 »
 - § 52) 4 coupes de Chalcis en argent; leur poids, 124 »
 - § 53) Un carquois en ivoire, garni d'or, offert par les Méthymnéens.

- § 54) *Un bouclier de Lesbos, en or, portant un emblème.*
- § 55) *Un coupe Illyrienne de cuivre.*
- § 56) 2 fioles d'argent } leur poid, 180 »
- § 57) 2 tasses d'argent }
- § 58) 3 cotyles de Lesbos en argent; leur poid, 370
- § 59) Une couronne d'or; son poid, 18 » 3 obol.
- § 60) Une couronne d'or; son poid, 29 »
- § 61) Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid, 29 »
- § 62) Une couronne d'or; son poid, 33...»
- § 63) Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid, 33 »
- § 64) Une mesure de 4 drachmes en or; son poid, 7 » $\frac{1}{2}$
- § 65) *Un onyx, dont l'anneau est en or; il n'a pas été pesé.*
- § 66)
- § 67) *De l'or non monnayé; son poid, 7 (ou 52) »*
- § 68) *Une lacune.*
- § 69) leur poid, 35 » 3 ob.
- § 70) *Deux soucoupes d'or; leur poid,*

B. § 71) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve Polyxénidés d'Acharnae et ses collègues, dont, Leucaios fils de Comarchos d'Aphidnae était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs dont Autoclidés fils de Sostratos Phréarrhien était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens dont Polymèdes fils de Képhision Aténéen était le secrétaire dans le Parthénon.*

(Répétition des même objets que ci-dessus, de § 2, à § 37).

111.

ΕΦΑ
ΙΕΞΞΤ
ΕΦΑΝΟΞΧ
ΙΔΑΚΤΥΛΙΟ
5 ΛΟΞΧΡΥΞΟ

ΟΝΤΕΞΑΘΕΝ
ΡΡΙΟΞΕΛΡΑΜ
ΑΤΕΥΕΑΣΟΠΟ
10 ΝΗΟΙΞΛΕΥΚΑ
ΝΤΟΥΤΟΦΔΦΙΑ
ΕΞΙΟΝΧΡΥΞΟΝΤ
ΗΔΔΠΗΗΕΛΟΔΥ
ΑΤΑΧΡΥΞΟΝΞΤ
15 ΗΗΠΗΗΗΑΡΙΘ
ΚΑΤΑΧΡΥΞΟΙΙ
ΞΥΛΟΞ

. Στ]έρα[νος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΡΗΗΗΙΙΙ. Στ-
έρανος; χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΡΗΗΗΗΗ. Νί]κης σ]έρανος; χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΡΗΗΗΗΗ. Στέφανο-
ς χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΗΗΗΗ. Νί]κης σ]έρανος χρ[υσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΔΗΗΗΗ. Τετράδραχμον χρ-

5 ρυσοῦν σταθμὸν τούτου ΡΙΓ ΠΙΣ. Ὀνυξ τὸν δακτύλιον χρυσοῦν ἔχων ἄσταθμος· χρυσοῦν ἄσημον σταθμὸν τούτου ΡΙΓθαλ|λὸς χρυσοῦς, σταθμὸν τούτων ΔΔΔΓΙΙΙ. χρυσίω δύο σταθμὸν τούτων

[Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθην[αίας, Κάλλαισχος Εὐρυρίδης καὶ Ξυνάρχοντες, οἱς Αὐτοκλείδης Σωστράτου Φρεάρ|ρίος ἐγράμ[μάτευσεν παρέδοσαν τοῖς ταμίαισιν οἱς ἰονοῖς Εὐωνυμοῦς ἐγράμ[μάτευσεν Ἀσόπῳ [. καὶ Ξυνάρχουσιν,

10 παραδεξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν, οἱς Λευκα[ῖος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος ἐγράμ[μάτευσεν, ἐν τῷ Παρθενῶνι. Στέφανος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΡΑ. Φιά[λαι χρυσαῖ Ρ, σταθμὸν τούτων ΡΗΗΠΔΔΔΓ. Χρυσίον ἄσημον, σταθμὸν τούτου Η. Καρχ[ήσιον χρυσοῦν τ[ὸν πυθμένα ὑπάργυρον ἔχον, ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἐλαί, σταθμὸν τούτου] ΗΔΔΔΓΓΓΓ. Ἢλω δὲ[ο ὑπαργύρω καταχρῦσω, σταθμὸν τούτων Η. . . ΓΓΓΓ. Πρόσωπον ὑπάργυρον κ]ατάχρυσον, σταθμὸν τούτου ΗΔΓΓ. Φιάλαι ἀργυραῖ

15 ΗΔΔΔΓΙΙΙ. Κέρας ἀργυροῦν, σταθμὸν τούτων ΤΤΧΧΗ]ΗΗΓΓΓΓ. Ἀριθμ[ὸν τάδε. Ἀκινάκαι περίχρυσοι ΠΙ. Λεῖον περίχρυσον. Στάχυες ΔΙ. Κανὼ ὑπόξυλων καταχρῦσω ΙΙ. [Θυμιατήριον ὑπόξυλον κατάχρυσον. Κόρη ἐπὶ στήλης κατάχρυσος. Κοῖτη ὑπόχ]υλος [κατάχρυσος Ι. Γοργόνειον, κάμπη ἐπίχρυσος, ἵππος.

κτλ.

κτλ.

κτλ.

- | | | | |
|---------|--|-------------|---------------|
| A. § 1) | Une couronne d'or; son poid, | 18 dr. | 3 oboles. |
| § 2) | Une couronne d'or; son poid, | 29 » | |
| § 3) | Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid, | 29 » | |
| § 4) | Une couronne d'or; son poid, | 33 » | |
| § 5) | Une couronne d'or de Minerve Victoire; son poid, | 33 » | |
| § 6) | Une mesure de 4 drachmes en or; son poid, | 7 » | $\frac{1}{2}$ |
| § 7) | Un onyx, dont l'anneau est en or; il n'a pas été pesé. | | |
| § 8) | De l'or non monnayé; son poid, | 7 (ou 52) » | |
| § 9) | Une branche d'or; son poid, | 38 » | |
| § 10) | Deux soucoupes d'or; leur poid, | | |

B. § 11) *Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Callæschros Eupyrîdés et ses collègues, dont Autoclidés fils de Sostratos Phréarrhien était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs dont fils d' . . . ion Euonyméen était le secrétaire, à Asopos . . . et à ses collègues, les ayant reçus des questeurs précédens, dont Leucaios fils de Comarchos Aphidnéen était le secrétaire, dans le Parthénon.*

- | | | | |
|-------|--|-------------------------------|--------|
| § 12) | Une couronne d'or; son poid, | 60 dr. | |
| § 13) | 5 fioles d'argent; leur poid, | 732 » | |
| § 14) | De l'or non monnayé; son poid, | 100 » | |
| § 15) | Une tasse d'or; dont le fond est en argent doré; consacrée à Hercule qui est à Elás; son poid, | 138 dr. | |
| § 16) | Deux clous d'argent doré; leur poid, | 104.... » | |
| § 17) | Un masque d'argent doré; son poid, | 116 » | |
| § 18) | 138 fioles d'argent | } leur poid, 2 tal. | 3307 » |
| § 19) | Une corne d'argent | | |
| § 20) | Dénombrement: | | |

- § 21) 6 Cimenterres dorés autour.
- § 22) Un poid doré autour.
- § 23) 12 Épis.
- § 24) 2 corbeilles de bois doré.
- § 25) Encensoir de bois doré.
- § 26) Unè fille en or sur une colonne.
- § 27) 1 lit en bois doré.
- § 28) Tête de gorgone.
- § 29) Des serpens dorés.
- § 30) Un cheval.

Toutes les inscriptions qui précèdent, de N. 90 à N. 111, furent trouvées en différentes époques et en divers endroits, les unes dans le temple d'Erechthée, d'autres au Nord ou à l'Est de cet édifice, et quelques unes enfin dans les Propylées. Je les ai successivement insérées dans le journal Archéologique de la Grèce au fur et à mesure qu'elles étaient découvertes, et je publiai ainsi en 1837, le N. 99, quelques mois plus tard, les N^{os} 94, 96, 97 100 et 110; en 1839, les N^{os} 102, 91, 92, 93, 95, 98, 103, 104, 105, 107, 111, et enfin en 1840, le N. 109, en essayant de les compléter les unes par les autres.

Il n'est pas difficile de voir le rapport de tous ces fragments entre eux et avec les n^{os}. 137 — 142 du C. I. G. Ils emploient tous également la même formule initiale, où il est question d'effets sacrés ou d'offrandes pieuses (ιερά χρήματα), que divers questeurs de Minerve remettent à leurs successeurs (N. 91, 93, 95, ect. ect.); et malgré la différence des endroits dont ces effets faisaient l'ornement, (Προνήφ, N. 92, 94, 95, 98, ect. Ἐκατόμπεδον, N. 102, C. I. G. 140, ect. Παρθενῶνι, N. 109, 110, C. I. G. 139), nous voyons les noms des mêmes questeurs répétés pour chacun de ces endroits (comparez N. 91 et 92 avec C. I. G. 137 et N. 110, et avec N. 104; de même N. 63 et N. 94 avec N. 102 et 103), ce qui indique que la totalité des effets était commise à la charge des mêmes magistrats, non seulement parceque tous ces effets étaient la propriété de la même Déesse, mais aussi parceque, comme nous croyons pouvoir l'affirmer, ils étaient tous conservés dans un seul temple. Les inscriptions s. N. 109 et 110, ainsi que celle du C. I. G. s. N. 139, se rapportent aux effets conservés dans le Parthénon (. . . νῶνι, (N. 109, l. 21. ἐν τῷ Π. . . N. 110, l. 30. ἐν τῷ Παρθενῶνι. C. I. G. n. 139, l. 4). On peut voir clairement par l'identité des objets inscrits, que les inscriptions s. N. 105, 106, 107, 108 et 111, se rapportent à ce même temple, quoique le mot Parthénon ne s'y voie point. L'inscription s. N. 102, et celles du C. I. G. s. n. 140, 141, contiennent les offrandes de l'Hécatompède, de même que celles s. N. 100, 101, 103, et 104 et C. I. G. n. 137, à en juger par leur contenu. Enfin celles s. N. 90 — 99, ainsi que celles s. n. 138, 142 du C. I. G. traitent des offrandes déposées dans le Parvis. Mais les termes Ἐκατόμπεδον et πρόναος, n'appartiennent certainement pas à des édifices distincts; ils ne désignent que deux parties différentes du Parthénon. Ἐκατόμπεδον était le nom que l'on donnait communément à ce temple, non pas pour désigner au juste sa largeur qui était un peu moindre de 100 pieds Attiques, mais pour donner une idée de sa beauté et de son élégance (1). Cette expression d'Hésychius: Ἐκατόμπεδος νεὼς ἐν τῇ Ἀκροπόλει . . . μεζῶν τοῦ ἐμπρησθέντος ὑπὸ τῶν Περσῶν ποσὶ πεντήκοντα (Hésych. in Hecatomp.) a fait croire qu'il y avait sur l'Acropole un ansien

(1) Διὰ πᾶλλο; καὶ ἁρμονίαν, οὐ διὰ μέγεθος. Harpocr. Hecatomp.

Hécatompède que les Perses incendièrent, et que le Parthénon ayant été bâti sur ses ruines, ou à côté d'eux dans le but de le remplacer, conserva aussi son ancien nom. Mais qu'on se range à cet avis, ou qu'on admette qu'il n'avait en effet jamais existé un ancien Hécatompède, et qu'Hésychius ne voulait parler que du temple de Minerve Polias, qui fut brûlé par les Perses (1), toujours est-il avéré qu'après les Perses ce nom n'a jamais appartenu qu'au Parthénon; or comme les inscriptions que nous avons sous les yeux font une distinction entre le Παρθενών et l'Ἐκκτόμπεδον, il est clair qu'elles attribuent ce dernier nom à une partie distincte du temple. Πρόναος est le Parvis d'un temple, une séparation qui précède le sanctuaire. Ce terme ne peut s'appliquer au temple de Minerve Polias, qui, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, contenait deux temples distincts dans un petit espace, et ne pouvait avoir un Parvis séparé. D'ailleurs ce mot ne se trouve nulle part dans les inscriptions du chapitre précédent, ni dans n. 160 de C. I. G. Il n'y avait sur l'Acropole que le Parthénon seul dont le Parvis eût pu être chargé d'effets précieux, consacrés particulièrement à Minerve, et confiés à la garde de ces mêmes questeurs qui avaient l'intendance de toutes les offrandes du Parthénon et de l'Hécatompède. Les fouilles qui y furent récemment exécutées par ordre du gouvernement Grec ou par les soins de la société archéologique d'Athènes, ont mis à évidence des traces qui indiquent la division intérieure de ce temple, et qui confirment le plan que M^r Cockerell en avait donné: La mosquée Musulmane qui couvrait ignominieusement les belles ruines de cet édifice, comme un monument du triomphe du barbarisme sur l'ancienne civilisation, commençant à tomber de sa vétusté d'hier, fut enfin complètement abattue, et son déblayement mit à découvert les belles dalles du temple, portant les marques visibles des colonnes et des diverses séparations (V. Pl. IV.). Trois marches élèvent ce temple au-dessus de la platte-forme (ABCD) sur la quelle il était bâti. Le niveau de cette platte-forme était le rocher vif du côté de l'Est (C); elle était comblée de terre des trois autres côtés. Sur le bord de la marche supérieure s'élevait un péristyle de quarante-six colonnes, en dedans duquel deux autres marches (abcd) exhaussaient le temple de 0,695 m. La cella avait deux séparations principales, et l'on voit encore sur le pavé les traces du mur qui les divisait. Celle d'Ouest (E) était l'Opisthodomos, ou l'arrière-temple: Il doit avoir eu un toit soutenu par quatre colonnes, dont on voit également les traces sur le pavé. Nous traiterons de cette partie du temple plus particulièrement dans le chapitre suivant. Le compartiment d'Est (F) était le temple même, l'Hécatompède proprement dit. C'est dans celui-ci que nous devons chercher les trois parties distinctes de nos inscriptions. À une distance de 4,96 m. du mur (efg) qui entoure cette partie orientale, une marche (hik) de 0,04 de haut, forme un enfoncement dans le pavé, et sur le bord supérieure de cette marche on voit très clairement les traces de 14 colonnes de 0,65 m de diamètre, et distantes de 1,85 m. les unes des autres. Il est tout naturel que des colonnes de cette dimension ne pouvaient avoir la même hauteur que celles qui entouraient le temple, et que pour atteindre au toit elles devaient être surmontées par une autre colonnade, servant elles-mêmes à soutenir une galerie intérieure. Tel est justement l'arrangement que Vitruve attribue aux temples hypéthres ou découverts, et tel était en effet celui du Parthénon, lorsque Spon et Wheler le virent transformé en église de la Vierge. Le temple proprement dit avait donc un portique ou vestibule intérieur, surmonté par une galerie toitée. L'espace qui restait en dedans de ce portique était seul découvert. On ne peut placer le πρόναος ou parvis en dehors des murs du temple, en un endroit ouvert et accessible à chacun, car

(1) O Müller. Nachtr. u. Bericht. z. Leake's Athens. p. 449.

les questeurs n'auraient jamais pu y laisser des objets précieux, pour la conservation des quels ils étaient responsables. Il faut donc qu'on eût désigné par ce mot les deux côtés latéraux et l'entrée du portique intérieur (egh). Le Parthénon au contraire, ou le sanctuaire particulier de la Vierge Minerve (παρθένος), doit avoir été le côté postérieur de ce portique (if), car des traces encore visibles indiquent sur le pavé que la statue colossale de la Déesse était placée de ce côté à P, entre deux grandes colonnes (mm) qui servaient sans doute à soutenir le prolongement du toit de l'opisthodomé, enfin que ce chef-d'œuvre de l'art et de luxe ne restât pas exposé aux intempéries des saisons. Spon et Wheler rapportent que de leur temps il y avait un espace vide à l'endroit où aurait dû être la colonne mitoyenne de ce côté. Nous croyons que cette colonne, qui n'aurait pu être enlevée sans compromettre la solidité de la galerie qu'elle soutenait, n'a en effet jamais existé, et que le fond du portique était occupé par la statue, qui masquait la porte de communication entre le temple et l'opisthodomé. Ayant ainsi déterminé la place du Πρόναος et du Παρθενών, nous pouvons en conclure que l'Ἐκκτόμπεδον, pris dans un sens étroit, et désignant comme dans l'inscription, une seule partie du temple, était toute la partie intérieure (F) entourée des quatre côtés par la galerie.

Ce temple magnifique, qui surpassait tous ceux de l'antiquité en grandeur et en importance, recevait le tribut de piété des habitans de toute la Grèce et des villes même, et ses différentes parties étaient ornées d'offrandes d'un grand prix, qui avec les sommes considérables conservées dans l'arrière-temple et provenant des dîmes réservées aux dieux, des amendes, des confiscations et des tributs imposés aux villes vaincues et même aux villes alliées, constituaient un immense trésor, qui fut d'un grand secours à la ville d'Athènes dans les momens de danger ou de gêne. Outre l'ἐπιστάτης, magistrat élu pour 24 heures dans les présidens de chaque Prytanie, et chargé de veiller à ce trésor (1), sa garde était confiée à des questeurs (ταμίαι) au nombre de dix (2). Ils étaient élus annuellement parmi les pentacosiomédimnes (3), et ils avaient un président et un secrétaire. L'année révolue, ils remettaient à leurs successeurs les objets conservés dans le temple avec une liste exacte de tout ce qui y était ajouté ou qui en était extrait durant leur administration. Tous ces effets étaient soigneusement pesés, et leur poids, celui de l'argent ou de l'or (4), était aussi noté sur l'inventaire. Enfin pour plus de garantie encore, aux fêtes des grandes Panathénées les questeurs des quatre années précédentes publiaient conjointement et inscrivaient sur le marbre les inventaires des objets remis d'une année à l'autre. Ce sont ces inscriptions dont quelques unes nous ont été conservées et que nous publions ici. Nous avons mentionné plus haut celles d'un contenu semblable que Monsieur Bœkh a publiées dans le C. I. G. et qui avaient été emportées de la Grèce par les voyageurs qui visitaient ce pays avant son affranchissement. Plusieurs de celles que nous avons retrouvées ne sont que de petits fragmens mutilés; néanmoins ils ne manquent pas d'importance en ce qu'ils servent soit à compléter les autres, soit à déterminer leur date, et l'on aura vu que nous avons réussi par leur moyen à rétablir presque toutes ces inscriptions défectueuses.

(1) Schol. de Démost. à Aristag. A. — Eustath. Odys. P. — Poll. VIII, 19, 8. — Suid.

(2) Harpocr. s. Ταμίαι. — V. Inscr. S. N. 99.

(3) Suid. s. Ταμίαι. — Poll. VIII, 97.

(4) Καὶ σταθμῖα δὲ χαλκᾶ, ἐν τῇ ἐς Ἀλιβιάδου (?) ἄρχοντος ἀναγραφῇ τῶν ἐν Ἀκροπόλει ἀναθημάτων ἀναγέγραπται. Pol. X, 28.

Mais avant tout il est important de chercher à quelle époque remonte l'établissement de cette magistrature des questeurs, et quelle est la date qu'on doit attribuer aux plus anciennes listes des *effets sacrés de Minerve*? Il est clair que nous ne pouvons les chercher avant l'Ol. 85, 4, lorsque le Parthénon n'était pas encore terminé et consacré⁽¹⁾. Les questeurs du temple dont parle Hérodote⁽²⁾, comme ayant été en fonctions dans l'année du combat naval de Salamine, étaient probablement ceux de l'ancien temple de Polias, ou de l'ancien Hécatompède, si un tel temple avait existé; mais l'on n'était apparemment pas encore dans l'usage d'inscrire les listes des effets sacrés sur du marbre, ou bien ces listes furent détruites par le feu, car il ne s'en retrouve point de cette époque. Les plus anciennes que nous possédions sont celles s. N. 90, 91 de cette collection et celle s. N. 137 du C. I. G., l'une et l'autre datant d'Ol. 86, 4, et nous pouvons affirmer que ce sont aussi les premières qui eussent été écrites; car si le Parthénon fut consacré en Ol. 85, 4, les premiers questeurs qui devaient veiller sur les offrandes que la piété porterait à ce temple, furent naturellement installés au plutôt cette même année; ces magistrats ne pouvaient donc rendre leur premier compte qu'aux premières Panathénées qui suivaient leur installation, et cette fête eut lieu quatre ans après, en Ol. 86, 4. Depuis ce temps les questeurs ont continué avec exactitude à rendre le compte de leur gestion et à le faire inscrire de Panathénées en Panathénées; et l'on peut suivre leur administration à travers plusieurs Olympiades dans les inscriptions que nous possédons. Cependant si nous nous arrêtons dans ce chapitre à la 94^e Olympiade, et si nous renvoyons à une autre section les inventaires des Olympiades suivantes, ce n'est pas le plan seul et la distribution chronologique de cet ouvrage qui nous y oblige; la nature même de ces inscriptions nous y détermine également. En effet leur arrangement, qui est toujours le même depuis la 86^e Olympiade, est tout d'un coup altéré, à partir d'Olympiade 94; les offrandes qui avaient été remises avec une exactitude scrupuleuse de questeurs en questeurs, viennent à disparaître et sont remplacées par d'autres, et le mode de nomination des magistrats eux-mêmes paraît avoir subi quelque modification. Pour se rendre compte des ces changemens on n'a qu'à se rappeler que la 94^e Ol. fut une époque fatale à la république d'Athènes; qu'en Ol. 93, 4, les Athéniens furent vaincus à Ægos-Potamos, qu'en Ol. 94, 1, ils perdirent leur indépendance, virent leurs murs abattus, et leur constitution renversée par Lysandre, et supportèrent l'ignominie du joug de magistrats soudoyés par Lacédémone, de ces trente tyrans qui après avoir foulé aux pieds la liberté de leur patrie, étaient bien capables de porter aussi leurs mains sacrilèges jusqu'au trésor des Dieux. Cependant ce trésor peut bien aussi avoir été vidé en partie par les ennemis, ou même encore par les citoyens dans le grand danger qui les menaçait, et dans la pénurie à laquelle les désastres publics avaient sans doute réduit la caisse de l'état. Ainsi les listes des effets sacrés que nous comprenons dans ce chapitre vont d'Ol. 86, 3, époque de la première publication des comptes-rendus, jusqu'à Ol. 94, lorsqu'elles changent de forme et de teneur.

En comparant les inscriptions que nous publions ici et celles du C. I. G. qui traitent du même sujet, on peut voir que chacune d'elles, lorsqu'elle est complète, contient invariablement en quatre parties distinctes le compte-rendu des effets précieux de l'un des compartimens du temple pour l'espace de quatre années d'une fête de Panathénées à l'autre. Comme cette fête était toujours célébrée au commencement de la quatrième année de chaque Olympiade, chaque table de marbre devait contenir lorsqu'elle était entière :

(1) Philoch. Fragm p 54 — (2) Τραπεζίται τοῦ ἱεροῦ. Hérodote.

a) La remise des effets sacrés par les questeurs de la 3^e année de chaque Olympiade à ceux de la quatrième (de la dernière année d'une période de Panathénées, à ceux de la première de la période suivante).

b) La remise des effets sacrés par les questeurs de la 4^e année de l'Olympiade à ceux de la première année de l'Olympiade suivante.

c) Par les questeurs de la 1^e à ceux de la 2^e année de l'Olympiade.

d) Par les questeurs de la 2^e à ceux de la 3^e année de l'Olympiade.

Chaque marbre contenait donc l'état du trésor sacré pendant la 3^e et la 4^e année d'une Olympiade et la 1^e et la 2^e année de l'Olympiade suivante. À la fin du compte-rendu de chaque année on inscrivait les *ἐπέτεια*, ou les effets ajoutés sous l'administration des questeurs qui se retirent et qui font la remise à leurs successeurs.

La formule de la première des quatre redditions contenues dans chaque pierre, est la suivante :

« Τάδε παρέδωσαν αἱ τέτταρες ἀρχαί, αἱ ἐδίδωσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων εἰς Παναθήναια τοῖς ταμίαις [δεῖνι], καὶ ξυνάρχουσιν, οἷς [ὁ δεῖνα] ἐγγραμμάτευσ, οἱ δὲ ταμίαι [ὁ δεῖνα] καὶ ξυνάρχοντες, οἷς [ὁ δεῖνα] ἐγγραμμάτευσ, παρέδωσαν τοῖς ταμίαις [δεῖνι] καὶ ξυνάρχουσι οἷς ὁ [ὁ δεῖνα] ἐγγραμμάτευσ, ἐν τῷ. . . . »

« Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées (les magistratures de la période précédente), ont remis les objets suivans aux questeurs un tel (celui de la 3^e année de l'Olympiade, et la 4^e de la période Panathénaïque) et à ses collègues, dont un tel était le secrétaire; et les questeurs un tel (celui de la 3^e année) et ses collègues, dont un tel était le secrétaire les ont remis aux questeurs un tel (celui de la 4^e année de l'Olympiade, la 1^e de la période Panathénaïque) et à ses collègues, dont un tel était le secrétaire dans le (telle partie du temple). » Voyez Nos. 90 et 91, 93, 95, 108, 110, de la présente collection, et n. 137, 138, 139, 140, 141, 142, de G. I. G.

La formule initiale des comptes-rendus de chacune des trois autres années de la période est la suivante :

« Τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, ὁ δεῖνα καὶ συνάρχοντες οἷς ὁ δεῖνα ἐγγραμμάτευσ παρέδωσαν (ou Τάδε παρέδωσαν οἱ ταμίαι ect.), τοῖς ταμίαις δεῖνι καὶ συνάρχουσι, οἷς ὁ δεῖνα ἐγγραμμάτευσ, παρὰ-ξάμενοι παρὰ τῶν προτέρων ταμιῶν δεῖνος καὶ συναρχόντων, οἷς ὁ δεῖνα ἐγγραμμάτευσ, ἐν τῷ. . . . »

« Les questeurs des effets sacrés de Minerve un tel et ses collègues, dont un tel était le secrétaire ont remis les objets suivans aux questeurs un tel et à ses collègues, dont un tel était le secrétaire, les ayant reçus des questeurs précédens un tel et ses collègues dont un tel était le secrétaire, dans telle partie du temple. »

On abrège quelquefois ces formules, en omettant tantôt le nom du « questeur et ses collègues, » tantôt celui du secrétaire, surtout dans les cas de répétition. Au compte-rendu de chaque année suivaient ces mots :

« Ἐπέτεια ἐπεγένετο ἐπὶ τῶν ταμιῶν οἷς ὁ δεῖνα ἐγγραμμάτευσ. » « Ont été ajoutés pendant l'année sous les questeurs dont un tel était le secrétaire; » Ou simplement : « Ἐπέτεια ἐπεγένετο », ont été ajoutés pendant cette année. Cette formule était ommise lorsqu'aucune offrande n'était ajoutée au trésor pendant le cours de l'année. Quelquefois on inscrit à la fin du compte-rendu les objets qui ont été extraits du temple (v. N. 99). Mais ce cas ne se rencontre que vers la 93^e Ol.

Après ces observations préliminaires nous procédons à l'examen détaillé de chacune de ces inscriptions.

90 et 91. Deux fragmens trouvés à différentes époques sur l'Acropole. Les ayant examinés avec soin, j'ai reconnu qu'ils faisaient partie de la même pierre, et qu'ils ne laissent entre eux qu'une lacune de 2 lettres. Audessus de la première ligne de N. 91 on voit indistinctement un O. Il appartenait au mot Θ[ε]ο[ι]ς, *aux Dieux*, qui était une invocation habituelle au commencement des inscriptions. V. C. I. G. n. 139. Ce mot aussi bien que la formule α[ι] τέτ[ε]τ[ε] χρ[ε]ς [ἀρ]χ[α]ι α[ι] ἐδίδουσαν etc. nous fait voir que nous avons sous les yeux le commencement d'un marbre, ou la reddition des comptes des questeurs de la 3^e année d'une Ol. qui était la 1^e de la période Panathénaique, à ceux de la 4^e. Conformément à la formule commune aux inventaires de la première année d'une période, le nominatif « τ]μ]ι]ν » (l. 3) se rapporte aux questeurs de la troisième année d'une Olympiade, qui remettent les effets sacrés à ceux de la 4^e. Ce questeur n'est pas ici nommé; mais, comme on peut le voir par le mot ΗΟΙΞ (*dont* un tel était le secrétaire), c'est le nom de son secrétaire Κράτης, qui y est mentionné. Le datif τ]μ]ι]ν (l. 4) se rapporte aux questeurs de la 4^e année de l'Olympiade, qui reçoivent les effets sacrés, mais c'est encore le secrétaire ΕΥΘΙ . . qui est nommé. ΕΥΘΙ . ΑΞ est mentionné dans C. I. G. N. 137 comme secrétaire des questeurs de l'Olyp. 86, 4. M^r Bœckh en fait ΕΥΘΥΝΟΞ, substituant un O à l'A, et ajoutant deux lettres ΥΝ, là où il n'y a de place que pour une seule. Ici après le Θ nous avons une ligne droite | qui est un I ou une partie d'un E. Le nom donc tout entier doit être ΕΥΘΕΑΣ, ce qui correspond aussi exactement à la lacune de n. 137 de C. I. G. En outre nous rencontrerons plus bas, N. 103, les lettres ΘΕΑΣΑ, qui, nous le verrons, sont Εὐθέας Ἀναφλόστιος. Ou lit aussi dans n. 137 de C. I. G. les mots της Δαμπτρῆς qui faisaient partie du nom du secrétaire de l'année précédente (Ol. 86, 3) Κράτης. Ainsi la présente inscription est contemporaine du n. 137 du C. I. G., et contient la remise des effets sacrés aux questeurs d'Ol. 86, 4. Nous avons prouvé plus haut que les inventaires de cette époque sont les premiers de toute la série, car le temple ayant été consacré, et ses questeurs institués une Olympiade avant (Ol. 85, 4) la première remise ne pouvait avoir lieu qu'en Ol. 86, 4. Les objets énumérés dans cette inscription (χρυσῆ ἐξ ἧς ἄ . . . l. 5, v. C. I. n. 138, l. 15, ποτήρια ἀργυρᾶ, l. 7, v. ib. l. 27) prouvent qu'elle se rapporte à ceux du pronaos. Le nom du secrétaire d'Ol. 86, 3 a été complété en Κράτης Ναύπονος Δαμπτρῆς, de N. 91, l. 3 et 9, N. 100, l. 3, et C. I. n. 137, l. 3 et 6. Celui du secrétaire d'Ol. 86, 4, en Εὐθέας Ἀναφλόστιος; de N. 91, l. 4, N. 92, l. 2, N. 103. C. I. n. 137, l. 3. Si les effets consacrés sont beaucoup moins nombreux ici que dans n. 138, de C. I. qui se rapporte également au parvis, c'est que n. 138 est postérieur de 7 ans à notre inscription. . . . χρυσῆ ἐξ ἧς ἄ (l. 5) est φιάλη χρυσῆ ἐξ ἧς ἀποβάλλονται, ἄσταθμος. V. C. I. n. 138, l. 6 et 15. Après ces mots suivent dans les 4 parties du n. 138 et du n. 142 de C. I., ainsi que dans les N. 93, 95, et en partie aussi dans N. 96, 97 98, les mots: φιάλαι ἀργυρᾶ ΗΔΔΙ, σταθμὸν τούτων ΤΗΗΗΗΗΔΔΔΙΓΓ. Ici nous lisons, l. 6, σταθ[μ]ὸν τούτων ΜΠ, et en comptant le nombre des lettres qui séparent ces mots de l. 5, nous trouvons qu'il n'y a pas de place entre les deux pour une autre offrande. Il faut donc supposer que pendant la première année le nombre des fioles ne s'élevait pas encore à 121, et que par conséquent leur poid n'était pas de 2 talens, 432 drachmes, ou 12432 drach., mais de 10500 et quelques drachmes seulement, car Μ signifie μύρια, dix mille drachm. l. 7 et 8 sont complétées de N. 93, l. 4, 5, N. 95, l. 6, 7, C. I. n. 138, l. 7, 8; etc. Nous écrivons ποτήρια ἀργυρᾶ Π. Ρ de l. 11 indique la présence d'un ποτήριον ἀργυροῦν parmi les effets additionnels; comme il y en a un autre dans l. 7 de N. 92, nous obtenons ainsi le nombre de 4 coupes que nous voyons dans

l. 5 de N. 93; mais ignorant le poids de la coupe ajoutée, nous ne pouvons déterminer celui des deux autres. Les κέρτα ἀργυρᾶ (coupes en forme de corne) ⁽¹⁾ sont au nombre de 3, ainsi qu'il résulte des N^{os} 93 — 98 comparés ensemble, et non pas 4, comme portent les copies de n. 138 et 142 de C. I. G. Dans la l. 9 nous voyons figurer de nouveau le nom de Κράτης Λαμπρεὺς, du secrétaire des questeurs qui ont remis les effets. D'après les formules que nous avons données plus haut, ce nom qui est répété après que l'inventaire des effets est terminé, doit ou figurer dans un nouveau compte-rendu, comme celui du secrétaire des questeurs *précédents*, et dans ce cas son nom ne peut paraître dans la première ligne, ou bien, ce qui est ici le cas, il est de nouveau cité pour les effets qui furent ajoutés pendant son administration, pour les ἐπέτεια. De ces effets nous ne voyons que le mot τούτων, qui est σταθμὸν τούτων, et nous supposons qu'il se rapporte aux fioles d'argent du poids de 1500 et quelques drachmes qui manquaient à l. 6 pour compléter la somme de 12432. En effet les ἐπέτεια de cette année auraient dû figurer dans les inventaires des années suivantes; et cependant N. 93, A, qui est postérieur de 3 ans à cette inscription, se termine également avec la *lampe d'argent*; mais le nombre des fioles y est augmenté (N. 93 l. 4). Il est donc indubitable que les objets ajoutés ici sont ces fioles du poids de 1500 et quelques drachmes, qui dans N. 93 ne figurent plus comme un article séparé, mais sont ajoutés aux ΜΠ. . . . pour faire le poids de 2 talents 432 drachmes. L'usage du signe Η est régulier dans ce fragment. Il précède invariablement les mots que la langue aspire.

92. Ce fragment tellement mutilé qu'on y distingue à peine quelques lettres, n'est cependant pas sans importance pour le classement de ces diverses inscriptions et le rapport chronologique que nous essayons d'établir entre elles. Les mots προνήφ (l. 4) et ἀργυρᾶ ΙΙΙ (l. 6) nous font voir qu'il traite des offrandes sacrées et particulièrement de celles du parvis. L'orthographe du premier de ces deux mots indique une époque antérieure à Euclide. Le mot προνήφ nous fait également voir que la formule initiative se termine à la 4^e ligne. Les trois lignes qui précèdent, et qui ne peuvent s'expliquer par des objets énumérés, y appartiennent donc aussi. ΑΤΟΝΠ. . . , l. 3, est donc παραδεξάμενοι παρ]ὰ τῶν π[ροτέρων ταμῶν. Φ . ΥΞΤ . . . l. 2, ne peut être que Ἀνα]φλύτ[ιος, le gentilé du secrétaire d'Ol. 86, 4, Εὐθέας Ἀναφλύστιος, qui doit figurer ici comme recevant ou comme remettant les objets sacrés. La première supposition n'est pas admissible, car c'est dans N. 91 que ce secrétaire recevait les effets de son prédécesseur; il est donc hors de doute qu'il appartient ici au questeur qui en fait la remise, et que par conséquent cette inscription est de l'Ol. 86, 4, et suit immédiatement la précédente. Le nom du secrétaire . . . δῶρος Κριτίου Ἀφιδναῖος des questeurs d'Ol. 87, 1, qui reçoivent les effets sacrés, est emprunté à N. 100 et 104. L'énumération des effets sacrés commence à la l. 4, aussitôt après le mot προνήφ, et l'on voit, l. 5, σταθμὸν τούτων qui ne peut appartenir à φιάλι ἀργυρᾶ. . . σταθμὸν τούτων ΜΠ. . . car la lacune bien connue entre l. 2 et 3 est de 90 lettres, et il n'y a pas cette distance entre ces mots et προνήφ. Il ne peut non plus appartenir à κέρτα ἀργυρᾶ ΙΙΙ, car la distance qui sépare ces mots de ceux de l. 6, qui doivent être ποτήρια ἀργυρᾶ, serait trop grande. Il est donc nécessaire d'admettre que les fioles additionnelles du poids de ΧΠ qui figurent comme ἐπέτεια dans N. 91, furent inscrites ici à côté des fioles dont le poids est ΜΠ. . . mais sans être additionnées. — ἀργυρᾶ ΙΙΙ, l. 6, n'est pas κέρτα ἀργυρᾶ, car ces mots viennent aussitôt après φιάλι, et il n'y aurait pas de quoi remplir la lacune de l. 5. Ce

(1) Athén.

doit donc être ποτήρια ἀργυρᾶ III. (C. I. n. 138, 7. N. 91, 5 et 11). Mais la lacune de l. 5 n'en serait pas encore remplie, à moins de supposer que λύχνος ἀργυροῦς etc. (v. 93, l. 5) précède ici ποτήρια. Ces coupes sont au nombre de 5 dans C. I. n. 138 et 142, dans B et C de N. 93 et dans N. 94 — 98. Mais elles sont au nombre de 4 dans N. 93, A, et ici au nombre de 3. On pourrait croire que le quatrième chiffre a été effacé; mais il en est autrement; car . . . YPON, l. 7 est ἀργυρὸν, l'adjectif d'un nom neutre. Ce ne peut-être un article de l'inventaire; car n. 93, A, qui est postérieur à cette inscription s'arrête à la *lampe d'argent*. Ces syllabes doivent donc faire partie du nom d'un effet ajouté. Mais cet effet aurait dû reparaitre dans les inventaires des années suivantes, et nous le répétons, N. 93 ne contient rien après la *lampe*. Cela prouve que cet ἐπέτειον est une coupe (ποτήριον ἀργυροῦν) qui est additionné aux 3 de l. 6, pour produire les 4 coupes de N. 93 l. 6, de même que nous verrons plus bas une coupe ἐπέτειον de 93, A, ajoutée aux 4 coupes de cette année, produire un total de 5 coupes pour l'année suivante, N. 93, l. 14. Je ne puis me rendre compte de la syllabe ΕΔ, l. 7. C'est une désignation particulière de la coupe.

93. La présente inscription contient les inventaires de 4 années, et se rapporte aux effets sacrés du Parvis. Nous y voyons les noms des questeurs et des secrétaires des trois premières années, mais il n'y a que celui du secrétaire des questeurs auxquels ces effets furent remis la 3^e année, qui peut nous servir pour fixer l'époque de l'inscription. Ce secrétaire est Εὐβουλος Φιλογε[ίτο]νος Α Nous rencontrons ce même nom dans C. I. n. 138, Εὐκόλος γείτονος Ἀχαρνέως, et il est facile de concevoir par quelle erreur le Β a été pris pour un Κ, et comment on a lu Εὐκόλος au lieu d'Εὐβουλος, qui est aussi confirmé par N. 94. Mais si Εὐβουλος Φιλογείτονος Ἀχαρνέως était le secrétaire d'Olympiade 87, 2, ainsi que cela est posé par M^r Bœckh (p. 182), celui d'Olymp. 86, 4, serait Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἀλωπεκαεὺς qui est le secrétaire des questeurs précédents, et celui de 86, 3, serait Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀαιεὺς que nous rencontrons dans la seconde division. Mais nous avons vu au contraire que les secrétaires d'Ol. 86, 3 et 4, étaient Κράτης Ναύπιονος Λαμπτρῆς et Εὐθέας Ἀναφλύστιος. Nous nous voyons donc forcés d'en conclure que M^r Bœckh a placé Εὐβουλος, et par conséquent aussi tous les noms qui suivent, une Olympiade trop haut, et que ce secrétaire appartient en vérité à Olympiade 88, 2. Les inscriptions suivantes nous donneront de nombreuses preuves de la réalité de cette supposition. Lorsqu'en 1837 nous eûmes publié dans le journal Archéologique de la Grèce le N^o 100 (n. 17 du journal Archéol.) de la présente collection, nous fûmes conduits par d'autres données à ce même résultat; la découverte de la présente inscription et de plusieurs autres que nous avons également insérées dans ce journal ont depuis confirmé notre conjecture. Nous reviendrons à ce sujet aux N. 100 et 102.

A. Notre inscription contient donc évidemment les inventaires des Ol. 87, 3 et 4, et 88, 1, et le commencement de 2. Le secrétaire d'Ol. 87, 3, qui remet les effets sacrés (l. 1, comparez l. 6, 11) est Θέολλος Χρωμάδου Φλυεύς. L'emplacement de la commune Φλυὰ d'où vient le nom Φλυεύς n'est pas connu. Le secrétaire d'Ol. 87, 4, qui reçoit les effets est Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀαιεὺς. Le gentilé Ὀαιεὺς ne se rencontre chez aucun auteur; il est cependant clairement écrit ici, l. 2, 9, 23, et il est aussi confirmé par N. 102, l. 4. Il vient du nom du démos Ὀζ (1). La position de cette commune n'est pas déterminée.

(1) Le gentilé ordinaire d'Ὀζ est Ὀζαῖον ou Ὀζαῖον. On trouve aussi Ὀζαῖος, Dion. d. Etien. et Ὀζαῖος (une erreur peu ténue pour Ὀζ Ὀζαῖος). Hesych.

Le nombre des fioles d'argent est ici de 121, et leur poids de 2 talents, 432 drachmes l. 3 et 4. Mais aussi l'inventaire de la première année se termine-t-il avec la lampe d'argent, de même que nous avons vu se terminer celui de N. 91. Les effets ajoutés pendant l'année 86, 3, qui auraient dû grossir l'inventaire, étaient donc de ces mêmes fioles, qui, additionnées à celles du poids de 10500 . drachm., qui se trouvaient déjà dans le parvis, ont produit le nombre de 121. De même nous ne trouvons pas ici un article séparé pour la coupe qui fut ajoutée en Ol. 86, 4, (N. 92). Mais au lieu de 3 coupes qui y figuraient, nous en trouvons ici 4, la coupe additionnelle y étant comprise. L'objet ajouté cette année au trésor est une coupe du poids de 25 drachmes.

B. L'inventaire de la seconde année nous apprend le nom du questeur d'Ol. 87, 4; il s'appelle Ἀρχέστρατος (l. 8), son gentilé n'a pas été conservé. Il était composé de 5 lettres, et on peut affirmer avec quelque certitude qu'il est Ὄθρον, car c'est le seul gentilé d'un bourg d'Attique qui contienne, à notre connaissance, ce nombre de lettres. Nous voyons aussi le nom du secrétaire d'Ol. 88, 1, (l. 10 et 20), confirmé aussi par N. 102, l. 10. Il s'appelle Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἄλωπεκειεύς. Ne serait-il pas de cette famille des Alcmonides, dont le chef avait étouffé la conspiration de Cylon et avait tenu tête à Pisistrate? De cette famille si fière de son origine qu'elle s'était fait un titre de noblesse du nom de Mégaclés, qu'elle se transmettait de père en fils, et qui s'est pour cette raison souvent attiré le persillage des comiques? Notre secrétaire peut bien être ce même Μεγακλῆς τοῦ Μεγακλέους, dont Aristophane nous représente la nièce comme une des dames les plus précieuses d'Athènes⁽¹⁾. On sait que les Nuées où il en parle furent jouées pour la première fois en Ol. 89, 1, c. à d. 4 ans après l'époque de notre inscription. La 7^e Ode Isthmienne de Pindar célèbre l'une des nombreuses victoires de Mégaclés d'Athènes, peut-être le fils de celui d'Aristophane et du notre. Chez les deux auteurs Mégaclés est cité comme natif de la ville d'Athènes « ἐξ ἄστεως. » Mais Alopéké était un des démos extérieurs de la ville; il en était très peu distant et n'en formait qu'un faubourg. Aussi avons-nous vu que N. 56 emploie pour les ouvriers venant d'Alopéké la formule Ἄλωπεκῆσι οἰκῶν (et non pas Ἄλωπεκῆθεν) comme pour toutes les communes qui appartenaient à la ville d'Athènes. Ce second inventaire finit également avec la lampe d'argent, et en apparence la coupe qui avait été ajoutée l'année précédente n'y paraît point; mais l. 14, au lieu de 4 coupes pesant 142 dr., nous en présente 5, qui pèsent 167 dr. La coupe ἐπέτειος du poids de 25 drach. y a donc été ajoutée. Les effets ajoutés cette année sont 7 fioles d'argent et une couronne d'or. Pour χρυσοῦς, l. 17, v. l. 27. Après φίλαι, l. 17, il y a sur la plaque une lacune de 4 lettres, soit que le lapidaire l'eût laissée par oubli, soit qu'il y eût trouvé la pierre endommagée.

C. Dans le troisième inventaire nous voyons (l. 19) le nom du questeur Πανταχ . . . d'Ol. 88, 1. Voyez sur ce nom N. 55. Sur le gentilé Ἀχαρνεύς du secrétaire qui reçoit, voyez C. I. n. 138. On sait qu'Ἀχαρνὰς était le plus considérable des bourgs de l'Attique⁽²⁾. Malgré les observations très-ingénieuses du colonel Leake⁽³⁾, nous sommes de l'avis de ceux qui placent ce bourg des anciens charbonniers de l'Attique⁽⁴⁾, à Ménidi, un village dont les habitans exercent aujourd'hui encore presque exclusivement le

(1) Ἐπειτ' ἔργμα Μεγακλέους τοῦ Μεγακλέους
ἀδελφιδῆν, ἄγρικοις ὄν, ἐξ ἄστεως. Aristoph. Nuées, v. 47 — 48.

(2) Ἀχαρνὰς, χωρίον μέγιστον τῆς Ἀττικῆς τῶν δήμων καλουμένων. Thucid. 2, 19. — (3) On the dem of Att. I.

(4) Aristoph. Ach. v. 204, 599.

même métier dans cette province. Une inscription que nous y avons trouvée vient à l'appui de cette opinion. Nous reviendrons à ce sujet à la publication de la dite inscription. Ici après l'article de la lampe sont énumérés les effets ajoutés l'année précédente. Les effets additionnels de cette même année sont deux fioles d'argent; au poids de 200 drach. Pour ΗΗ, dont nous remplissons la lacune de l. 29, voyez N. 95, l. 8.

D. Cette partie mutilée de la pierre contient la remise des effets par les questeurs d'Ol. 88, 2, à ceux d'Ol. 88, 3, dont Képhisophon fils de Képhisodoros Herméen était le secrétaire. Pour ce nom voyez N. 103, et C. I. n. 138.

Le Diphtongue OY est écrit O à la terminaison des mots, et OY dans le milieu. Voyez TOYTO (l. 7.)

94. Nous serons guidés à trouver l'époque de cette inscription par l. 8, qui contient les effets additionnels de l'année, et par conséquent aussi le nom du questeur ou du secrétaire qui les avait remis. Ce nom est Εὔβουλος, et nous avons vu qu'Εὔβουλος Φιλογείτονος Ἀχαρνεύς (N. 94) était le secrétaire d'Ol. 88, 2. Cette année est donc la même que celle de N. 93, D, et les deux pierres n'en faisaient qu'une, car il n'est pas nécessaire de dire que celle-ci se rapporte également aux effets du parvis. Il n'y a entre les deux aucune distance, car la première de ces inscriptions avance jusqu'à l. 32, et l. 1 de celle-ci aurait été l. 33 de N. 93. L. 7 se termine avec les deux fioles du poids de 200 drachmes, qui avaient été ajoutées à N. 93, C. Les lignes 8 — 10 qui contiennent les effets additionnels ont été complétées de C. I. n. 138, l. 9, 10, 19, 29, 30, 39, 40 et N. 95, l. 10, 11, 29 ect. Nous sommes donc arrivés avec cette inscription à Ol. 88, 2. Celle du C. I. n. 138 est postérieure à celle-ci, car sa première partie contient dans son inventaire les effets que nous avons ici comme additionnels, et c'est Εὔκολος . . . γείτονος (écrivez Εὔβουλος Φιλογείτονος) Ἀχαρνεύς, qui y fait la première remise. M. Bæckh la date d'Ol. 87, 2; il en résulte donc encore clairement qu'ainsi que nous l'avons avancé plus haut, toute la liste chronologique des questeurs donnée par M^r. Bæckh depuis Ol. 87, 2, doit descendre d'une Olympiade.

95. Cette inscription est gravée sur le revers de la pierre qui porte N. 93.

A. Le mot ἐγραμμάτευς deux fois répété (l. 1 et 2) et suivi de οἷς (l. 3) indique également ici la première année d'une période Panathénaïque, ou la 4^e année d'une Olympiade. Εὔξηνος Εφάνους (l. 3) est le secrétaire qui reçoit. On rencontre ce nom ε . . . ενος Εφάνους Προσπάλτιος dans n. 141 de C. I. et M^r Bæckh dans sa liste le place à Ol. 89, 4. Mais s'il est avéré que les noms d'Ol. 87 doivent reculer d'une Olympiade, ce doit être également le cas pour tous les autres qui se suivent sans interruption jusqu'à Ol. 90, 3, après laquelle il y a une lacune d'une Olympiade, qui est remplie par ce moyen. Εὔξηνος appartient donc à Ol. 90, 4, et le premier inventaire de notre inscription, à Ol. 90, 3. Il est donc distant de 8 années de notre N. 94, et de 4 années de n. 138 de C. I. Nous avons emprunté le nom du questeur d'Ol. 90, 3, du N. 109, où nous en traiterons particulièrement. Celui du secrétaire dont on voit ici le gentilé Κυδαθηναϊεύς est emprunté à N. 95 et à C. I. n. 141. Enfin le nom du questeur d'Ol. 90, 4, nous est connu par l. 18 et par C. I. n. 141. Sur Kydathénæon v. p. 63. Λακίεύς est une autre forme de Λακιάδης⁽¹⁾, habitant du bourg Λακίαι, (v. p. 77). Προσπάλτιος est l'habitant de Πρόσπαλτα, un bourg de l'Attique cité par Pausanias⁽²⁾, qui semble indiquer sa place entre la mer de Négrepont et de l'Hy-

(1) Etienne de Byz. — (2) Paus. Att. 31, 1.

mète. En effet dans cette plaine intérieure de l'Attique un village bâti sur les ruines d'un ancien démos porte encore aujourd'hui le nom de Spata.

Le dernier objet de N. 94, ajouté l'année 88, 2, était une fiole de Chalcis, du poids de 40 drachmes. L'inventaire s'est accru de 16 nouveaux articles pendant les 8 ans qui se sont écoulés depuis. 7 de ces objets furent ajoutés d'Ol. 88, 3, à Ol. 89, 2, ainsi que nous le voyons dans C. I. n. 138. Le dernier était la lampe d'argent du poids de 21 dr. Tous les autres furent consacrés de 87, 3 à 90, 2. Le mot *γαλιδικόν* a été omis à l. 9, et également dans tous les inventaires qui suivent. Les lacunes de l. 9 à l. 17 ont été remplies de N. 95, B, N. 96 — 99, et de C. I. n. 142. Le nombre des fioles (§ 13, l. 10) est de 3 et non pas de 4, ainsi qu'il est écrit dans l. 10 n. 142 de C. I. *Φίλιππι ἀργυραῖ* III, l. 12, est emprunté à N. 97, l. 9. Le poids de la lampe d'argent (§ 18, l. 13) est de 22 dr. et non pas de 21, ainsi que cela est porté dans l. 43, n. 138, et l. 28, n. 142 de C. I.; de même le poids de la lampe d'argent (§ 22, l. 15) est de 47 dr. et non pas de 42, comme dans C. I. n. 142, l. 47, où il manque un Π, comme M^r Bœckh l'a soupçonné (ib. v.)

B. La seconde partie de cette inscription est l'inventaire des effets de l'Ol. 90, 4; ils sont remis aux questeurs d'Ol. 91, 1. Le nom du secrétaire de cette année est ici (l. 20) clairement écrit. Il est le même que celui de n. 141, l. 18 et 32 de C. I., que M^r Bœckh d'après son ancien calcul, à place Ol. 90, 1. Le gentilé *Βατῆθεν* est écrit ici *Βατῆθεν*. Hésychius ⁽¹⁾ l'écrit *Βατιῆθεν*, et c'est probablement de cette manière d'écrire que celle-ci est une abréviation. L'emplacement du bourg Baté n'est pas connu. L'inventaire A, se terminait avec la lampe d'argent du poids de 30 dr. (§ 27, l. 17). Ce même objet est répété ici (ΠΟΤ . . .), l. 35. Mais une ligne plus bas nous voyons . . . ΕΞ III, qui ne peut être qu'un objet additionnel de l'année; en effet ce sont les *ἀργυρίδες* qu'on voit dans C. I. n. 142, l. 49, de même que dans notre N. 96, l. 18. Nous y devons ajouter aussi un gobelet d'argent (*κύλιξ ἀργυρῶ ἄσταθμος*, C. I. n. 143, l. 16), car les *ἐπέτσια* de N. 96, qui, ainsi que nous le verrons, suit immédiatement à la présente inscription, commencent après le gobelet.

96. A. Cette inscription est écrite sur le revers de N. 94. Or, comme il a été prouvé que 94 est la continuation de 93, il est nécessaire que N. 96, soit aussi la continuation de N. 95, qui est le revers de N. 93. En effet le gentilé *Περγα[σῆ]θεν[ν]*, l. 2, est celui du secrétaire que nous rencontrons dans C. I. n. 143, III, que M^r Bœckh place à Ol. 90, 2, et qui par conséquent appartient à Ol. 91, 2. La présente inscription commence donc avec la remise des effets sacrés par les questeurs d'Ol. 91, 1, à ceux d'Olymp. 91, 2, et partant elle continue N. 95. Le nom du secrétaire, écrit dans C. I. . . τας Τι . . . ἰκου, est complété de l. 21 en . . . ελέας (apparemment *Τελέας*) *Τελενίκου Περγασῆθεν*. Pour le nom *Δεχ . . .* du questeur d'Ol. 91, 1, voyez C. I. n. 141. Pour celui du questeur d'Ol. 91, 2, v. l. 20. Le côté gauche de cette pierre est brisé à la largeur de 11 lettres, plus ou moins; le côté droit est entier, mais les lettres y sont complètement effacées. Il est à observer que l. 13 porte *ἀργυροῦξ, σταθμόν τούτου* ΠΔΓ[τ, là où toutes les autres inscriptions (N. 95, l. 12, 31 etc.) ont *ποτῆριον ἀργυροῦν*, désigné par le même poids: ce ne peut être qu'une erreur du lapidaire, qui paraît en avoir commis plus d'une sur la même pierre. Le premier inventaire doit se terminer avec les effets additionnels de N. 95. En effet après *ΜΗΗΠΔΔΔΓτ*, qui est le poids de *Ἀργυρίδες IIII*, on voit encore une lettre qui doit être un Κ, le commencement de *Κύλιξ*. Les effets ajoutés cette année sont une fiole d'argent, qu'on voit C. I. n. 142, l. 16.

(1) Sur l'acc. Arcad. p. 113.

B. Le second inventaire contient la remise des effets sacrés des questeurs d'Ol. 91, 1, à ceux d'Ol. 91, 2. On y voit, l. 20, le nom du questeur d'Ol. 91, 1, *Λεωχάρης*, ainsi que celui du secrétaire *Τελέξ Τελενίκου Περγασθεν*. L'emplacement du bourg *Περγασή* ⁽¹⁾ ou *Περγασεῖς* ⁽²⁾ n'est pas connu. De l. 22, qui contenait le nom du secrétaire et celui du questeur d'Ol. 91, 2, nous ne voyons sur la pierre que le mot *Μελιτεῖ*, le gentilé de ce dernier. Ce n'est pas que le reste eût été effacé : la pierre est en cet endroit intacte. Mais cette ligne n'avait jamais été remplie, par quelque négligence du lapicide, qui ignorait probablement les noms de ces magistrats. Mais nous connaissons ces deux noms par N. 110 et par C. I. n. 142. Dans cette dernière inscription, dont le premier inventaire appartient à Ol. 91, 3, le questeur *Τεσσαμενός* est accompagné du gentilé *Παλιανεύς*. Mais comme la date de notre inscription n'est pas douteuse, que le nom du secrétaire et son gentilé *Ἀττηνέος* est connu, et que *Μελιτεῖς* ne peut être que le gentilé du questeur, il est clair qu'il y a une erreur dans la copie de C. I. En effet ce qu'on y lit de ce mot est, d'après la copie d'Osan. **ΝΔΙΑ**. D'après celle de Ros . . . **ΑΤΑ**. M. Bœckh en a conjecturé qu'il fallait écrire **(Π)ΑΙΑ(ΝΙΕ)**; mais le mot **ΜΕΛΙΤΕΙ** que nous avons ici n'en est pas plus éloigné. L. 36 finit avec la fiole d'argent qui était l'effet additionnel de l'inventaire A. L. 37 contient d'autres objets qui doivent être les *ἐπέτεια* de cette année. Ce sont en effet les 4 gobelets du poids de 788 dr. qu'on voit C. I. n. 142, l. 17, et qui sont le dernier article de l'inventaire I de cette inscription du C. I., preuve qu'elle suit immédiatement la notre. L. 33, la première lacune doit être remplie par *ἄργυρις*, après quoi suit un **Ξ** séparé de la distance d'une seule lettre du chiffre du poids. C'est évidemment une abréviation **ΞΤ**. *σταθμὸν* que le lapidaire négligent s'est permise.

97. L'inventaire contenu dans cette inscription n'est pas le premier de la pierre, ainsi qu'on peut le voir par la formule initiale. l. 3 finit avec les lettres **ΦΙΑ**. . . , mais l. 4 commence par les chiffres **ΔΙΙ**, qui appartiennent au poids des 121 fioles, le second article des inventaires précédents. Comme il n'y a pas assez d'espace entre la fin de l'une et le commencement de l'autre de ses lignes, il est clair que le premier article *φιάλη χρυσῆ* etc. y manque. En effet cet article existe dans C. I. n. 142, I, mais il manque dans ce même n. 142, II et III; il fut donc extrait du parvis en Ol. 91, 3. Il en résulte que la présente inscription est postérieure à n. 142 du C. I. Les articles qui la terminent (*ἄργυριδες τρεῖς, σταθμὸν τούτων ΠΗΗΔΓΓΓΓΓ. Ἄργυρ . . .*), et qui sont les effets additionnels de I et II de n. 142 en sont une autre preuve. La présente inscription doit-elle donc être placée à Ol. 92, 2, la dernière année de n. 142, C. I. dont deux lignes ont seules été conservées (l. 52 et 53), ou est-elle postérieure encore à cette année? Le gentilé *Μαρθωνίω* (l. 3) du questeur à qui les effets sont remis, porte à croire le premier, car nous voyons dans n. 147 de C. I. *Καλλίστρατος Μαρθώνιος*; cité comme le questeur contemporain de l'Archonte éponyme *Γλαυκίππς*, d'Ol. 92, 3. Mais dans l. 1, nous voyons le nom *Ἀμεινιάδης* du questeur qui fait la remise. Si donc *Μαρθωνίω*, l. 3. était *Καλλίστρατω Μαρθωνίω*, le questeur d'Olymp. 92 3, *Ἀμεινιάδης* aurait été le questeur d'Ol. 92, 2, ce qui ne peut être, car nous lisons dans N. 111 le nom du questeur d'Ol. 92, 2, qui est *Ἄσωπος*. Il faut donc que *Μαρθωνίω* soit ici le gentilé d'un autre questeur, d'une date postérieure. Il peut l'être de celui d'Olympiade 92, 4, car dans ce cas l'inventaire présent aurait été celui d'Olympiade 92, 3, et sa formule initiale celle d'un 1^{er} inventaire; le nom du questeur qui remet aurait été *Καλλίστρατος Μαρθώνιος* (Olympiade 92, 3, C. I. n. 147) au lieu d'*Ἀμεινιάδης*. Il faut donc placer ce questeur après Olympiade 92, 4 et l'inscription après Olympiade 92, 3. Nous possédons encore deux inscriptions qui se rapportent au parvis (N. 98 et 99). Nous verrons

⁽¹⁾ Arcad. d. Accen. p. 113. — ⁽²⁾ Etienne, *suid.* Phot.

plus bas que toutes les deux sont postérieures à celle-ci, car des effets qui ont été dans le parvis depuis le commencement et qui figurent encore dans N. 97, disparaissent, ou sont extraits dans ces deux N^{os}. Mais l'époque de la moins ancienne de ces deux inscriptions (N. 99), est incontestablement fixée par le nom de l'Archonte Eponyme Callias, d'Olympiade 93, 2 à Ol. 93, 3.—N. 98 est donc la remise d'Om. 93, 1 à Ol. 93, 2, et il ne reste pour la présente inscription qu'Olympiade 92, 4 à Ol. 93, 1; c'est donc à cette dernière année que doit être placé le questeur Μαρθώνιος. Dans N. 98 nous voyons à la place du nom du questeur de cette même année la syllabe Φ| . . . qui appartient sans doute à son nom propre. Dans ce même N^o on voit le nom du secrétaire . . . ης Ἐλευσίνιος (l. 2). Le nom du secrétaire d'Olymp. 92, 4, reste inconnu. La présente inscription comprend les effets additionnels de C. I. n. 142 I et II, et se termine comme III (l. 51); ce qui indique que depuis Olymp. 92, 1 jusqu'à 93, 1, aucun nouvel effet ne fut ajouté.

98. Nous avons exposé plus haut les raisons que nous avons pour placer cette inscription à Ol. 93. Elle est évidemment postérieure à n. 142 de C. I., car elle contient des effets qui y figuraient dans la première année comme additionnels; elle l'est aussi à N. 97, 1^o parce que la lacune de l. 20 à l. 21, ne peut pas contenir les deux effets qu'on voit dans N. 97, l. 14 et 15, (κύλιξ ἀργυρᾶ, σταθμός et φιάλα ἀργυρᾶ, σταθμόν τούτων ΗΠΔΔΔΔΙ-ΓΓΓΓ). On n'a qu'à compter le nombre des lettres pour voir que le premier de ces objets, qui s'y trouvait déjà depuis N. 96 ainsi que dans les 4 positions de n. 142, C. I. ne figure point ici. Il est donc évident qu'il fut extrait depuis N. 97. 2^o. La seconde partie de la présente inscription de l. 24 à l. 26 ne contient pas des effets additionnels, mais bien une répétition de plusieurs effets de l'inventaire. Ce n'est non plus un nouvel inventaire qui y commence, car il ne contient que 5 articles, et que la formule initiative diffère essentiellement de celle de la remise des effets. C'est plutôt une énumération des effets qui ont été extraits du parvis; et comme ces effets y existaient à l'époque de N. 97, celui-ci lui est postérieur. Nous avons vu cependant qu'il est antérieur à N. 99, où nous voyons tirer de nouveau du parvis des effets qui figurent ici. Or, comme le questeur qui reçoit est dans N. 99 de l'Ol. 93, 3, et par conséquent l'inventaire lui-même d'Ol. 93, 2, la présente inscription doit être d'Ol. 93, 1. Φ|, l. 1, combiné avec N. 97, l. 3, donne Φι . . . Μαρθώνιος pour le nom du questeur d'Ol. 93, 1. Nous voyons aussi (l. 2), le nom du secrétaire de cette même année . . . ης Ἐλευσίνιος. L. 3. contient le gentilé Ἀγρολῆθεν du questeur de l'année suivante, donc d'Ol. 93, 2. Nous avons vu, N. 57 que le nom de ce questeur est Ἀρήσαιχος Ἀγρολῆθεν. Entre στέφανος χρυσῆς, l. 8, et φιάλα ἀργυρᾶ II, l. 9, nous voyons la syllabe ENK . . . Nous ne pouvons nous rendre compte de l'apparition en cet endroit d'un objet que nous n'avons encore rencontré dans aucun des inventaires précédents. Est-ce peut-être la κύλιξ ἀργυρᾶ qui manque à l. 20, et qui figure ici sous un autre nom? Dans l. 22, après le chiffre (718) des 3 flacons d'argent, aurait dû venir 1 flacon d'argent qui fut ajouté dès Ol. 91, 4, (C. I. n. 142 II). Mais à sa place on lit distinctement sur la pierre un E qui paraît indiquer des effets additionnels. Ce flacon a peut-être été additionné à quelque autre article de l'inventaire qui contient des flacons, et dont le chiffre est effacé. ON ταμιῶν (l. 23) sans un nom propre ne peut être que ἐπὶ τῶν αὐτῶν ταμιῶν. Les lettres qui manquent au commencement de cette ligne sont au nombre de 28. Cette lacune est exactement remplie par les mots: Ἀποδέχεται; ἐδόθησαν ἐπὶ τῶν αὐτῶν ταμιῶν. .

D'après cette conjecture, les Athéniens ayant épuisé, pour réparer les malheurs de Sicile, les caisses de l'état et celles des Dieux, auraient eu recours en présence du danger qui menaçait la république d'une ruine complète, aux effets de prix consacrés aux temples, et les auraient livrés, au fur et à mesure que des besoins urgents se présentaient, aux Apodectes, ou Caissiers civils, pour qu'ils en défrayasent la marine et les troupes. On pourrait cependant expliquer cette extraction des effets sacrés, d'une manière plus conforme à la piété reconnue des Athéniens. Plutarque et Xénophon nous apprennent qu'Alcibiade rentra à Athènes le jour même où la ville célébrait la fête des Plyntéries (1). Mais l'année du retour de ce général est justement celle dont il est ici question, Ol. 93, 2. On peut donc supposer que les coupes et les vases sacrés ne furent extraits du temple que pour servir à cette solennité. C'étaient les Praxiergides qui y présidaient (2). On peut par conséquent remplir la lacune de 28 lettres de l. 23 de la manière suivante :

ΠΡΑΞΙΕΡΓΙΔΑΙΣ ΕΔΟΘΗ ΕΠΙ ΤΩΝ ΑΥΤΩΝ

Πραξιεργίδαις ἐδόθη ἐπὶ τῶν αὐτῶν etc. D'après cela les effets auraient été tirés du temple non pas sous le questeur qui rend le compte, mais sous celui qui reçoit les effets, et cette liste des effets extraits aurait été ajoutée non pas au commencement de l'année, lorsque la remise fut faite, mais plus tard lorsque ces articles furent tirés du parvis.

99. Nous avons déjà expliqué que la seconde partie de cette inscription, où nous voyons extraire du parvis un objet qui s'y trouvait dans N. 98, nous force à classer celle-ci après la précédente. Le nom de Καλλίου ἄρχοντος, l. 22 nous renvoie à Olympiade 93, 3. Mais avons-nous ici une remise des questeurs d'Ol. 93, 2 à ceux d'Ol. 93, 3, ou bien sont-ce ces derniers qui remettent les effets sacrés aux questeurs d'Ol. 93, 4? La première supposition est seule admissible, car d'après la seconde, cette inscription contiendrait le premier inventaire d'une pentétiride, ce qui n'est pas le cas, puisque la partie inférieure de la pierre qui existe est laissée en blanc, et n'offre pas assez d'espace pour que trois autres inventaires y eussent pu entrer. Nous avons donc sous les yeux l'inventaire des effets remis par les questeurs d'Ol. 93, 2, à ceux d'Ol. 93, 3, et dans la seconde partie nous voyons les noms de tous ces dix magistrats. Il paraît que la responsabilité de laisser enlever au parvis un objet tel qu'une couronne d'or leur paraissait d'une trop grande importance pour que le premier magistrat, Καλλί(ιας;) l'eût voulu partager ostensiblement avec tous ses collègues. Nous voyons le nom du secrétaire dans l. 20. Son gentilé est écrit Δευκονοεύς. On le trouve souvent aussi Δευκονοεύς; mais Suidas et Harpocraton écrivent Δευκονοεύς; le premier le fait dériver de Δευκόνου, le second de Δευκόνου, d'autres de Δευκονόου. L'emplacement de cette commune n'est pas connu. Le premier objet conservé dans cette inscription est le chiffre du poids de la couronne d'or (l. 1). Il se peut que les effets sacrés qui précédaient la couronne eussent été effacés avec la formule initiative; mais si l'on observe que dans N. 98, B, les offrandes extraites du parvis sont toutes celles qui figurent au commencement de l'inventaire jusqu'à la couronne exclusivement, on sera porté à croire que ce n'est pas le hasard qui fait que cet article soit le premier conservé dans l'inscription présente, mais qu'en effet il est le premier qui se trouvât dans cet inventaire. Les mots ἐκ τοῦ

(1) Ἡμέρα ἣ τὰ πλυντήρια ἦσαν ἡ πόλις. Plut. Alc. 34. — Ἡ γὰρ ἡμέρα κατέπλευσεν (Ἀλκιβιάδης) ἰδρᾶτο τὰ πλυντήρια τῇ Θεῷ. Xénoph. Hell. I. 4, 20.

(2) Δρῶσι δὲ τὰ ἔργια Πραξιεργίδαι, Θαργυλιῶνος ἐκτῆ φθίνοντος. Xénoph. ib.

προνάου (l. 23), sont une nouvelle preuve qu'il s'agit de l'extraction d'un objet consacré dans le parvis. Cet objet est cette même couronne qui suivait immédiatement aux objets extraits l'année précédente. De même que nous voyons dans les temps prospères chaque année ajouter son tribut aux offrandes des années précédentes, de même nous voyons maintenant leur nombre diminuer graduellement d'année en année, et l'inventaire présent est le dernier qui contienne encore les mêmes effets déposés originairement dans le parvis, disposés dans le même ordre dans le quel ils y avaient été placés depuis la consécration du Parthénon. La couronne d'or fut remise. . . ίαις (l. 21), qui doit être Ἑλληνοταμίαις (aux Hellénotamies), ce mot remplissant exactement la lacune entre l. 25 et 26. L'inscription suivante devait contenir la remise de ces offrandes par les questeurs d'Olympiade 93, 3 à ceux d'Ol. 93, 4. Cette remise aurait été faite aux Panathénées, et la pierre aurait été gravée dans le cours de l'année d'Ol. 93, 4, si non à la fin de la Période Panathénaïque, lorsque les quatre magistratures rendaient leurs comptes. Mais cette année d'Ol. 93, 4, et toute cette Olympiade fut féconde en malheurs. Athènes asservie, toutes ses institutions furent bouleversées, les caisses furent vidées, les temples peut-être dépouillés, et tout gouvernement régulier ayant été suspendu, on ne pensa plus à la remise des effets sacrés de Minerve. Lorsqu'un an plus tard (Ol. 94, 2,) les lois eurent repris leur force par le dévouement de Thrasybule, une grande révolution s'était opérée à Athènes, la position extérieure de cette ville, autrefois l'arbitre de la Grèce, sa constitution intérieure, son mode d'existence, sa portée politique, tout, jusqu'à sa littérature et à sa grammaire, prit une face nouvelle, et c'est à cette époque que nous arrêtons la présente section.

100. Le contenu de cette inscription diffère de celui des inscriptions que nous avons publiées jusqu'ici de N. 90 à N. 99. Nous n'avons qu'à la comparer avec les nos 137, 140 et 141 de C. I., pour reconnaître son identité avec elle. Elle contient donc les objets précieux de l'Hécatompède, de cet espace qui séparait le Parvis du sanctuaire, du temple proprement dit enfin. Pour en déterminer l'époque, remarquons, 1° que le premier article énuméré dans n. 137 de C. I. est 2 fioles d'or (l. 4), 2° que la première partie (l. 5) de ce n° se termine avec ἀπορῶαντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμον, et 3° qu'on y ajoute, (l. 6 et 7) comme effet additionnel de l'année: φιάλη χρυσῆ. En comparant ces articles aux articles correspondans de notre inscription, nous observons 1° que les φιάλαι χρυσαῖ (l. 4) sont ici 3 au lieu de deux, ce qui suppose que la fiole additionnelle de n. 137 fut comprise ici dans le premier article des fioles, 2° que l. 5, qui termine la partie A de cette inscription, finit comme la première partie de n. 137 avec ἀπορῶαντήριον ἀργυροῦν ἄσταθμον. 3° que l'effet additionnel de n. 137 ne se voit pas ici, non point pour avoir été effacé, mais parcequ'il a été compris dans l'inventaire même. Il en résulte que la présente inscription est postérieure à n. 137 du C. I. et qu'elle en est peu éloignée, car après la φιάλη additionnelle de celle-là elle ne contient aucun autre effet. n. 137 appartient, ainsi que M. Bœckh l'a clairement démontré, à Ol. 86, 3. C'est le premier compte rendu par les questeurs sur l'état des effets de l'Hécatompède d'Ol. 85, 4 à Olympiade 86, 4. Aussi cette partie de l'inventaire ne contenait-elle alors que 3 offrandes seulement, dont chacune fut peut-être consacrée dans l'une des trois années qui s'étaient écoulées d'Ol. 85, 4 à Ol. 86, 3. Dans la présente inscription nous rencontrons le nom de Κράτης Ναύπονος, et le mot ΗΟΙΞ nous indique que c'est celui d'un secrétaire; il ne peut appartenir qu'à celui-là même dont nous voyons le nom dans C. I. n. 137, l. 6, . . . της Λαμπτρῆς, et dans N. 90, l. 3 et 9. Κράτης, . . . Λαμπτρῆς, et qui suivant les calculs de M^r. Bœckh et les notres (v. N. 90), appartient à Ol. 86, 3,

non seulement parce que le nom propre Κράτης et le gentilé Ααμπρεύς coïncident entièrement, mais aussi parce que la liste des secrétaires ne présente pas dans cette Olympiade et dans les Olympiades suivantes, une seule place vide qui pût être occupée par un autre secrétaire de ce nom. Κράτης ne peut être ici le secrétaire à qui la remise des effets sacrés est faite, car dans ce cas la présente inscription serait antérieure à n. 137 de C. I., ce qu'elle n'est pas. Il ne peut non plus être le secrétaire qui remet, car alors cette inscription serait identique avec n. 137, ce qui est impossible : il est donc le secrétaire des προτέρων ταμιῶν, des quels les questeurs qui font la remise avaient reçu les effets. Par là la première partie de notre inscription appartiendrait à Ol. 86, 4, ou serait la remise des effets sacrés des questeurs d'Olym. 86, 3, à ceux d'Ol. 86, 4, et suivrait par conséquent immédiatement à n. 137 de C. I., de manière que la ligne 1 de celle-ci serait une partie de l. 8 de celle-là. Mais nous y rencontrons encore les noms propres de . . . ς Αισχ . . . (l. 1) et . . . δῶρος Κριτίου Ἀφ[ιδναῖος] (l. 2), qui nous sont inconnus. À quelles années appartiennent-ils? Si l'un d'eux était celui du questeur d'Ol. 86, 3, il devrait précéder immédiatement celui du secrétaire, l. 3. Des noms des deux questeurs et des deux secrétaires qui doivent être rapportés dans la section A de cette inscription, celui du secrétaire d'Ol. 86, 4 est connu par C. I. n. 137 (Εὐθέας Ἀναφλόστιος). Mais par N. 115 nous voyons que le nom patronymique de cet Εὐθέας était Αἰσχρονος. Les lettres **ΞΑΙΞΧ** appartiennent donc à ce secrétaire, et la syllabe **ΝΟΞ** qu'on voit dans l. 8 de n. 137, C. I. et qui précède immédiatement le mot Ἀναφλόστιος, fait partie du mot Αἰσχρονος et non pas du nom Εὐθῆνος. n. 137 de C. I., est par conséquent un fragment de notre pierre, et contient les trois dernières lettres du nom Αἰσχρονος dont notre N. 100 contient les trois premières. Les deux pierres se tiennent de la manière suivante :

N. 100. n. 137 C. I.
 **Α Ξ ΑΙ Ξ Χ** ρ ω [**Ν Ο Ξ Α Ν**

Nous connaissons aussi le nom du questeur d'Ol. 87, 1, par la section B, l. 6 de la présente inscription, où il figure comme le magistrat qui fait la remise. Il est donc nécessaire que . . . δῶρος Κριτίου Ἀφιδναῖος soit le secrétaire d'Ol. 87, 1, car s'il était le questeur d'Ol. 86, 4, il précéderait le nom du secrétaire au lieu de le suivre. Le second effet de l'inventaire (§ 3) est une κόρη χρυσῆ ἐπὶ στήλης. Κόρη peut être une Proserpine; mais ce mot signifie également une poupée, une statue de jeune femme, et je pense qu'il est pris ici dans cette acception. Elle n'est pas pesée, et continue à ne pas l'être dans tous les inventaires qui suivent, parcequ'elle était fixée sur une colonne. Dans l'intérieur du temple, à distance presque égale de l'entrée et de l'Opisthodomé on voit à droite dans la galerie formée par les colonnes intérieures et le mur, les traces de petites colonnes d'un demi pied de diamètre. On peut croire que l'une d'elles soutenait l'offrande en question; dans ce cas l'Hécatompède comprenait toute la largeur du temple, et le Pronaos se bornait à l'espace bordé de colonnes qui séparait l'entrée de l'intérieur du temple. La partie A se termine avec le même article (aspersoir, § 4) que la première partie (l. 5) de n. 137 C. I. L'effet additionnel (l. 6 et 7) de n. 137 (fiolle d'or) fut, ainsi que nous l'avons dit, compris ici dans l'article des fioles (§ 2), dont le poids est pris dans n. 140 de C. I. n. 102 etc. Aucun autre effet n'est ajouté cette année.

B. Il suit de ce que nous avons dit de la section A, que la section B est la remise des effets de l'Hécatompède par les autorités d'Ol. 87, 1, à celles d'Ol. 87, 2. Nous lisons ici (l. 6) le nom Εὐρέκτας Ἀτη[νεύς] qui appartient au questeur de la première de ces deux années; le secrétaire de cette même

année est, ainsi que nous venons de le voir, . . . δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος. Pour le nom du questeur d'Ol. 87, 2, à qui la remise était faite v. N. 101, et pour celui de son secrétaire, N. 107. Tous les effets de cet inventaire sont contenus dans la ligne 10, et dans le commencement de l. 11, qui est effacé. On voit donc que les articles énumérés ne sont pas plus nombreux que ceux de la section A. Depuis l. 11 commencent les effets additionnels. Ce sont les deux couronnes d'or du poids de 80 drach. v. n. 140 et 141 de C. I. La ligne n'offre pas d'espace pour un autre article. Ligne 13 commence un nouvel inventaire celui d'Ol. 87, 2. La lettre T qu'on y distingue appartient, à en juger par sa position au nom du questeur de cette année. L'inventaire n'est pas conservé.

101. Ce petit fragment appartient aux inventaires des effets de l'Hécatompède. On peut s'en convaincre par les lettres OPE de l. 5, qui font évidemment partie du mot κόρη, et ce n'est que dans les inventaires de cette catégorie que ce mot est si rapproché de la formule initiale. On voit par cette formule et par le mot *πραδεξάμενοι* que ce morceau n'appartient pas à la première section d'une pierre, ou à la 3^e année d'une Olympiade. Le nom du questeur . . . *μύθης Κυδαθηναῖος* n'a pas encore été rencontré dans les inscriptions qui sont venues à notre connaissance. Ce fragment ne peut donc se rapporter à aucune des années d'Ol. 86, 3 à Ol. 93, 3, dont les questeurs sont connus; et il n'en reste que trois (Ol. 87, 2; 90, 1; 91, 1.) que ne soient pas des troisièmes années d'Olympiade, ou qui n'aient des questeurs plus ou moins connus. De ces trois encore les deux dernières (Ol. 90, 1 et 91, 1) ne peuvent correspondre à notre fragment, car les inscriptions s. n. 140 et 141 de C. I. qui se rapportent à ces années, contiennent plusieurs des mots qui se rencontrent dans celui-ci. Il ne peut donc appartenir qu'à l'année 87, 2. C'est le commencement de l'inventaire des effets de l'Hécatompède que les questeurs d'Ol. 87, 2, remettent à ceux d'Ol. 87, 3.

102. Cette inscription fut envoyée en 1839 par M^r. L. Ross à M^r. Bœckh qui la publia dans une brochure. Nous y avons vu avec une vive satisfaction que ce savant en a tiré les mêmes conclusions que nous pour la chronologie des questeurs et des secrétaires, et qu'il apporta à son tableau les mêmes modifications, que nous n'avions proposées qu'avec hésitation deux ans auparavant contre une autorité aussi puissante que la sienne.

Par les intervalles blancs qui existent sur la pierre, on voit qu'elle contient trois inventaires. Il ne nous reste que peu de lettres du premier. Le mot ἑκατομ[πέδω] conservé dans l. 12 ne laisse pas de doute sur la partie du temple à laquelle l'inscription se rapporte. Les mots ὄξειος; (l. 4) . . . κειός; ἔγρα. . . (l. 5) et . . . δου Φλυεύς; ἔγρα. . . (l. 6) peuvent aisément nous guider à déterminer l'époque de l'inscription. Nous avons vu (N. 93) que *Μηλεσίης Πολυκλέους Ὀαιεύς* (1) était le secrétaire d'Ol. 87, 4. *Μεγακλήης Μεγακλέους* (v. l. 10) *Ἄλωπεκειεύς* (2) était le secrétaire d'Ol. 88, 1, et *Θείλλος Χρωμάδου Φλυεύς* celui d'Ol. 87, 3. Le premier est donc le secrétaire qui fait la remise, le second celui à qui elle est faite, et le troisième, le magistrat précédent. Par conséquent la section B de l'inscription est l'inventaire d'Ol. 87, 4, et la section A celui d'Ol. 87, 3, donc le premier inventaire de la pierre. M^r Bœckh

(1) Mr. Bœckh corrige ce mot qui lui a paru extraordinaire, en Παικειεύς. Mais la manière distincte dont il est écrit ici aussi bien que dans N. 93 n'admet pas le doute.

(2) On lit *ΞΕΙΕΥΞ* dans la copie envoyée à Mr. Bœckh, qui en fit *Κηφισιεύς*. Mais la pierre porte *ΚΕΙΕΥΞ* bien que la première lettre soit indistincte. D'ailleurs ce mot est clairement écrit dans N. 93.

a bien vu cet arrangement ; Il ne pouvait placer les nouveaux noms qu'il rencontrait ici qu'avant ou après ceux de son tableau (C. I. p. 182) depuis Εὐκολος γείτονος Ἀχαρνεύς (Ol. 87, 2) jusqu'à Δεξιμενός (Ol. 90, 3), qui se suivent sans interruption. Il lui était impossible de les faire suivre à ceux-là, car cette inscription serait alors postérieure à n. 140 et 141, qui cependant contiennent des articles beaucoup plus nombreux. Pour les faire précéder à Εὐκολος il devait les placer à Ol. 87, et reculer tous les noms d'Ol. 87 à Ol. 88, et de même tous les suivants jusqu'à Ol. 90, 2, et remplir ainsi la lacune supposée entre Ol. 90, 3 et Ol. 91, 3. Mais pour que cela fût possible, et pour qu'on ne fût pas dans la nécessité de reculer également tous les noms depuis Ol. 91, 3, il aurait fallu que les noms d'Ol. 90, 3 et ceux d'Ol. 91, 3 eussent coïncidé. Le nom du secrétaire de cette dernière année était connu de n. 142 (Πολυμήδης Κηρισίου Σ . . ς, écris Κηρισίουνος Ἀτηνεύς). Mais M^r. Bœckh ayant cru que les lettres ΧΞΑΜΕ (l. 47 de n. 141) faisaient partie d'un nom propre, ainsi que l'arrangement des lignes semblait l'indiquer, inscrivit dans son tableau un Δεξιμενός comme secrétaire de l'Ol. 90, 3. La présence de ce nom à la place qu'il lui assignait aurait grandement embarrassé la chronologie des questeurs. Mais en admettant que le 4^e inventaire de n. 141 commençait à l. 45, on aura les syllabes ΧΞΑΜΕ qui correspondraient au mot παραδεξιμενοι. C'est ce que nous avons conjecturé lorsqu'en 1837 nous eûmes publié dans le journal Archéologique d'Athènes le présent fragment (s. n. 17, p. 41), et c'est ce que M^r Bœckh confirma lui-même deux années plus tard.

La section B se termine avec les deux couronnes qui avaient été ajoutées à N. 100, B. (§ 10). Il ne resté pas de place à la ligne 8 pour une autre offrande. Par conséquent la section A doit se terminer de la même manière.

La section C est l'inventaire d'Ol. 88, 1. . . . ς μεγακλ . . (l. 10) est Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἄλωπεκισεύς (N. 93), le secrétaire de cette année . . . ος φίλο . . . (l. 11) est Εὐδούλος Φιλογείτονος Ἀχαρνεύς (N. 93), a le secrétaire de l'année suivante. ΤΕΛΕΞ (l. 14) est évidemment ἐπι σ]τήλης etc . . . ν του . . (l. 15) est σταθμδ]ν το]των, et se rapporte au poids des deux couronnes, ainsi qu'on peut s'en convaincre si l'on veut compter les lettres. Mais la pierre contient encore une ligne (l. 16) dont on ne voit que deux lettres . . . ΞΑ . . , qui ne peuvent faire partie du nom d'une offrande, car il n'y en eut pas d'ajoutée l'année précédente. M^r Bœckh considère cette ligne comme la première du 4^e inventaire et complète les lettres . . ΞΑ . . en τῆ]ξ Ἀ[θηναίας. Mais il est à observer 1^o qu'il fut obligé de pousser à cet effet la ligne 16 de 4 lettres vers la gauche, ce qui ne se voit pas au commencement des 3 autres inventaires de cette pierre; 2^o que les autres sections de cette inscription sont divisées entre elles par un intervalle, ce qui n'est pas ici le cas; 3^o que le commencement du 4^e inventaire est contenu, si nous ne nous trompons, dans notre N. 103. Nous croyons donc pouvoir affirmer que cette l. 16 contient des effets additionnels, et en comptant soigneusement les lettres nous trouvons que Μεγακλέου]ξ Ἄ[λωπεκισεύς vient à occuper justement la place des deux lettres de cette ligne.

103. À quelle division du temple ce fragment appartient-il? L. 4 contient le mot καρχ[ήσιον. Ce mot se trouve dans les inventaires de l'Hécatompède d'une date postérieure à N. 101 et 102, (C. I. n. 141, l. 8); il se trouve aussi dans ceux du Parthénon (N. 109, l. 14). Mais dans ces derniers il est χρυσοῦν, tandis qu'il est ἀργυροῦν dans les premiers, et nous le voyons dans la présente inscription suivi d'un Α. D'ailleurs on ne voit pas dans les inventaires du Parthénon des fioles d'argent, précédant comme ici (l. 3) le καρχήσιον, et on en rencontre au contraire dans ceux de l'Hécatompède. La section B.

de cette inscription contient (l. 6) le nom de Εὐθύλοιο Φιλογείτονοιο Ἀχαρνέοιο qui figure à la place de celui du secrétaire des questeurs qui font la remise, car ce nom n'est pas assez éloigné du commencement pour qu'il appartienne aux questeurs qui reçoivent ou aux questeurs précédents. Cette section appartient donc à Ol. 88, 2, et par conséquent la section A fait partie de l'inventaire d'Ol. 88, 1. Elle n'est donc qu'un fragment de la section B de N. 85, qui appartenait à cette même année. En effet on voit que cette partie de l'inscription contient des effets additionnels, car nous y lisons des articles que nous n'avons pas encore rencontrés dans les inventaires précédents, et tellement rapprochés du mot ἐγραμμάτευε qu'il n'y a évidemment pas de place pour les autres. La première ligne de cette inscription fait donc partie de la l. 16 de N. 102. Les articles additionnels sont § 2—5. Le καρχήσιον qui y paraît doit être le second qui figure dans l'inventaire, d'abord parcequ'il est précédé d'un . . . Η qui appartient au poids du premier, et ensuite parceque le premier aurait dû être plus rapproché des φιάλαι ἀργυραῖ. L'offrande de l. 3 est ici φιάλα ἀργυρᾶ | |, tandis que dans les inventaires suivans on lit à cette place φιάλαι ἀργυραῖ Π | |. Il faut que les 5 autres fioles eussent été ajoutées les années suivantes.

La section B. contient le nom du questeur d'Ol. 88, 2. Mais on n'en lit que la syllabe . . . μαντ . . . Les trois lignes ne contiennent que la formule initiale.

104. La nature des effets énumérés nous fait voir au premier coup d'œil que ce sont ceux de l'Hécatompède (v. l. 4). Nous avons vu que les effets additionnels de N. 103 s'arrêtaient au second καρχήσιον ἀργυροῦν, que nous rencontrons également ici, l. 4. Mais l'énumération continue après cet article et contient un grand nombre d'autres effets, jusqu'à l. 12, ce qui est une preuve que cette inscription est postérieure à la précédente. Les n. 140 et 141 de C. I., sont aussi d'une date plus récente que N. 103, car n. 140 contient avec tous les effets additionnels dix articles de plus que N. 103, et se termine avec θυμιατήριον ἀργυροῦν, et n. 141 en contient 3 de plus que n. 141, et se termine avec στεφάνω χρυσῷ Η. L'objet qui précède ce dernier est (l. 44, n. 141) στεφάνος χρυσοῦς, σταθμὸν τούτου ΔΔΓ, et cet objet, nous le voyons figurer ici dans l. 9, ainsi que nous pouvons nous en convaincre par la suite et l'arrangement des articles, et par l'identité du chiffre. Les objets énumérés dans l. 10—12 sont donc une preuve que la présente inscription est postérieure à n. 141 que M^r Bæckh place à Ol. 89, 3—90, 3, mais qui appartient suivant notre calcul à Ol. 90, 3—91, 3. Il est à observer que les effets additionnels de l'avant-dernière année ainsi que la dernière année presque entière de n. 141 sont effacés, et que par conséquent plusieurs des articles que nous rencontrons ici ont dû être ajoutés pendant ces deux années. On ne peut d'un autre côté supposer que la section A de cette inscription soit la continuation de n. 141, IV, car dans ce cas cette section se rapporterait à Ol. 91, 2, contiendrait par conséquent le dernier inventaire de la période Panathénaique, et ne pourrait être suivie par la section B. Nous avons encore une donnée pour arriver à une plus juste appréciation de l'époque de cette inscription, c'est la syllabe VE (l. 13), qui commence le nom du secrétaire qui figure le premier dans la formule initiale de la section B., par conséquent de celui qui fait la remise. Parmi les secrétaires postérieurs à Ol. 91, 2, nous verrons (N. 110) que celui d'Ol. 91, 4 s'appelle Λευκαῖος Κωμάρχου Ἀφιδνζιος. c'est celui qui remet les effets du second inventaire. La section A appartient donc à Ol. 91, 3, et contient l'inventaire le premier inscrit sur la pierre. Les effets depuis l. 10 furent ajoutés depuis Ol. 91, 1. L. 13, ou l. 12 et 13 contiennent peut-être les effets ajoutés cette même année, Ol. 91, 3.

Le commencement de section B a été complété de N. 109 et 110 et de n. 142, C. I.

105 et 106. La première de ces inscriptions est un petit morceau de marbre long de 0,15, large de 0,1. La seconde est au contraire écrite sur une grande pierre, sur le revers de N. 110. Ayant attentivement comparé ces deux fragmens informes, nous avons reconnu qu'ils font partie de la même pierre, et nous les représentons ici de la manière dont ils doivent être juxtaposés. L'inscription entière diffère de toutes celles que nous avons publiées dans ce chapitre. Elle s'accorde au contraire avec n. 139 de C. I., (comparez l. 20 avec C. I. n. 139, l. 11 et l. 5 avec n. 139 l. 13), qui contient les inventaires des effets consacrés dans le Parthénon, ou le sanctuaire de la Déesse. Le nom [Ἀντ]ρλύστιος (sect. B l. 8) suivi d'un intervalle et de la formule [Τάδε] οἱ ταμίαι (l. 9), appartient au secrétaire (ἐγρ. . . l. 8) sous lequel furent ajoutés les effets additionnels de la section A. C'est le gentilé d'Εὐθείας, secrétaire d'Ol. 86, 4, (N. 90, 92, C. I. 137). Dans la section C, (l. 10) on voit le nom . . . δωρος Κριτίου figurer à la place du secrétaire qui fait la remise de l'année suivante; et en effet. . . δωρος Κριτίου Ἀριδινάιος est le secrétaire d'Olympiade 87, 1. (N. 100). On voit d'ailleurs aussi par le nombre des offrandes que cette inscription est antérieure à n. 139 de C. I., qui est placé par M^r Bœckh à Ol. 88, 3 et 4, et appartient par conséquent à Ol. 89, 3 et 4. ΤΙΟΑΦΙ (l. 6) est donc . . δωρος Κριτίου Ἀριδινάιος, le secrétaire auquel la remise est faite, comme ΙΟΞΛΑΜΠ (l. 7) est Κράτης Νάυπυος Λαμπυρεὺς le secrétaire précédent; ΘΕΑΣ (l. 5) doit donc appartenir au nom du secrétaire qui fait la remise, et est en effet Εὐθείας Ἀντρλύστιος (v. N. 90 et 92). L. 4, ΟΙΤΑ est οἱ τα[μίαι]. Les trois lignes qui précèdent appartiennent à l'inventaire d'Ol. 86, 3. ΚΡΑ l. 1 est à notre avis Κράτης; le nom du secrétaire sous le quel des épétειαι furent ajoutés, car ce ne peut être κράνη, ce mot devant être placé à la dernière ligne (l. 3) de l'inventaire, ainsi qu'on peut le voir par l. 19, qui est la dernière de l'inventaire suivant. Dans l. 12 nous voyons avant ΑΚΙ[νάκι] les lettres Τ. \Ε. Dans toutes les autres inscriptions de cette nature (v. N. 110), Ἀκινάκι est précédé par ἀριθμὸν, et il reste une lacune de 4 lettres entre les deux mots. Cette lacune est remplie par le mot ci-dessus que nous croyons être ΤΑΔΕ. (Ἀριθμὸν τάδε, ces objets ont été dénombrés). Les divers articles sont complétés des inventaires suivans jusqu'à N. 111, et surtout de N. 109, ainsi que de C. I. n. 139 qui est très incomplet. Χελκᾶ III. Κλι . . l. 7, est complété de N. 110, l. 10.

107. Ce fragment contient aussi des offrandes du sanctuaire. Il contient moins d'articles que n. 139 de C. I. (comparez l. 6, avec l. 14 de n. 139), et lui est par conséquent antérieur. Il paraît au contraire postérieur à N. 106, car ici l. 7, se termine avec le chiffre Δ|||, appartenant à un objet qui vient dans l'inventaire après κλωνῶν πόδες, le dernier effet de l'inventaire s. N. 106. Il faut donc chercher son époque d'Ol. 87, 2 à Ol. 89, 2. L. 8 contient un nom propre que nous lisons Δίονυς Ἰσάνδρου Πει[ραιεύς]. Le mot σ[ίς] qui le précède nous indique qu'il appartient à un secrétaire, et sa place dans la première ligne d'une section fait bien voir qu'il est au secrétaire sous le quel furent ajoutés les effets additionnels. Tous les noms des secrétaires d'Ol. 88, 2 à 89, 2, nous sont plus ou moins connus par n. 138 de C. I. et par nos Nos 93, 95, 102, 103. Ceux d'Ol. 87, 3 et 4 et 88, 1, le sont également par nos Nos 93 et 102. Il ne nous reste donc pour ce secrétaire dans les bornes que nous avons indiquées (d'Ol. 87, 2 à Ol. 89, 2) que l'année d'Ol. 87, 2.

Le premier fragment de ce contenu trouvé dans l'Acropole, fut celui que nous inserons ici s. N. 110. Nous le publîames dans l'un des cahiers du journal Archéologique de la Grèce (ann. 1837 s. n. 18). N. 105,

107 et 111, furent trouvés et publiés dans le même journal en 1839 (s. n. 256, 257 et 258), enfin N. 110, trouvé en 1840 et publié s. n. 499, vint confirmer les conjectures que nous avons avancées en publiant les autres fragmens moins parfaits, ou compléter les lacunes qui y restaient.

§. 25. ΞΑΝΘΕΜΟΝ (l. 3) combiné avec ΗΟ . . ΞΑΝ . ΕΜ . (N. 110, l. 12), nous a fait conjecturer ὄρμος ἀνθήμων *un collier travaillé en fleurs*, et cette conjecture a été confirmée par N. 109, l. 25. — §. 29. Dans l. 5 nous lisons κλίνας χειουργεῖς ΠΙΙΙ (ΙΝΑΙΧΙ . . ΡΛ . N. 110, l. 13), 8 lits faits à Chio. Le mot χειουργεῖς se rencontre dans Athénée ; il est aussi confirmé par l'adjectif Μιλησιουργεῖς (*faits à Milet*), de N. 109, l. 26. Le chiffre numérique d'Ἀσπίδες ἐπίσημοι (l. 5) (*boucliers portant enseigne ou emblème*) est ici ΠΙ et non pas ΠΙ comme dans n. 139 de C. I. et dans N. 110, l. 14. Après Λύραι ἐλεφάντιναι ΙΙΙΙ (l. 7) suivent plusieurs effets que nous voyons dans N. 109, l. 10 et 27 et N. 110, l. 17, mais aucun d'eux n'est accompagné du chiffre ΔΙΙΙ (l. 8). Ce chiffre doit donc nécessairement appartenir à Κύλλ[ιας?], N. 110, l. 17, dont le nombre ni le poids n'a été conservé dans aucun des fragmens existans. Une inspection plus exacte de la pierre nous a convaincus que le chiffre du poids de l'effet additionnel (l. 10) est σταθμὸν τούτου ΗΗΗΗ et non pas ΠΗΗΗΗΗ, comme nous l'avons indiqué, et comme on le voit dans N. 109, l. 11 et 28 et dans n. 139 C. I. l. 16. Dans le premier de ces deux passages il est précédé par les mots . . γυρος, σταθμὸν τούτων, où le pluriel τούτων après le singulier ἀργυροῦς, indique que le chiffre exprime le poids non seulement du cheval d'argent qui précède, mais aussi collectivement des gobelets dont ΔΙΙΙ (l. 8) n'indique que le nombre.

108. Ce fragment, fut trouvé dans les fouilles aux environs du temple d'Erechthée. Il est presque entièrement effacé, et ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que nous sommes parvenus à en déchiffrer le contenu. Il est superflu de prouver qu'il traite de même que N. 105 etc. des effets consacrés dans le Parthénon. En le comparant aux autres inscriptions du même sujet qui nous ont été conservées nous trouvons qu'il contient moins d'objets que N. 100 et 111, car sa dernière ligne s'arrête à Τετραδραχμον χρυσοῦν σταθμὸν τούτου Π[ΗΗΗ]. Peut-être contient-elle encore les mots δυξ ect. que nous voyons dans l. 18 de N. 109. Dans ce cas son contenu serait égal à celui de N. 109 et aussi à celui de n. 139 de C. I. G. Il serait par conséquent antérieur à N. 110, c à d. à Ol. 91, 3, et pas trop éloigné de N. 109 (Olympiade 90, 1 et 2) ou de n. 139, C. I. (Olympiade 89, 3 et 4). l. 2 nous offre les syllabes ΒΙΑΞ . Ε qui font certainement partie d'un nom propre. En effet le nom du secrétaire des questeurs en Ol. 89, 3, est Ηρσο[ζ]ιας [Σ]η[μίου] (C. I. n. 138, 139 et 140). Le présent fragment appartient donc ou à la remise des questeurs d'Ol. 89, 2 à ceux d'Ol. 89, 3, ou à la remise des questeurs d'Ol. 89, 3 à ceux d'Ol. 89, 4. Ce n'est certainement pas le nom du *secrétaire précédent* que nous lisons, car dans ce cas nous ne verrions pas dans l. 3 le mot ἐργαζμάτης. Par conséquent notre fragment ou précède d'une année le n. 139 de C. I. G., ou en fait partie. On n'a qu'à comparer les deux inscriptions pour se déclarer en faveur de cette dernière conjecture.

De l. 13 nous voyons que la lacune qui reste (N. 109) entre ἀσπίδες ἐπίχαλκοι et δίφροι est Ι (qui appartient au chiffre des boucliers ΔΔΔΔΙ). Θρόνοι ΔΙΙ, 12 thrónes ⁽¹⁾.

(1) Cet article fut supprimé par erreur dans toutes les traductions de ces listes, excepté dans N. 105, où cependant il faut écrire (§ 9) 12 fauteuils au lieu de 8. Dans les listes grecques, N. 105, l. 3 et 18, N. 108, l. 13, N. 109, l. 8 et 26, écrire Θρόνοι ΔΙΙ au lieu de ΠΙΙΙ, et dans N. 107, l. 6, et N. 110, l. 15, écrivez Θρόνοι ΔΙΙ au lieu de ΙΙΙΙ.

l'Etynol., où Groteferd a voulu lire Ἐλεοῦς, ou Ἐλενεῖς (de l'île d'Hélène). Plus tard (Encycl. de Pauly. 1. p. 936) il s'est ravisé et a cru qu'Ἐλεεῖς est un bourg à part, situé près des marais du Phalère. C'est ce que prouve notre inscription, où Ἐλάει est le datif de Ἐλας, qui est une autre forme de Ἐλος (marais). Le nom du bourg serait donc Ἐλας et le démote Ἐλεεῦς.

§ 6. voyez l. 22, et C. I. n. 139, l. 7.

§ 7. voyez l. 23, et C. I. n. 139, l. 7. Πρόσωπον est un visage et aussi un masque. Les vainqueurs aux jeux du théâtre avaient l'habitude de consacrer des masques aux Dieux. On en a trouvé plusieurs en marbre sur l'Acropole et ailleurs.

§ 8 et 9. voyez l. 23, N. 110, l. 9. C. I. n. 139, l. 8. Κέρατα sont des coupes en forme de cornes.

§ 10. voyez N. 110, l. 9. Ἀριθμὸν est ici comme dans n. 150 de C. I. l. 15. Ce mot signifie que les chiffres qui suivent désignent le nombre et non point le poids des effets, qui n'étaient peut-être pas de nature ou de matière assez précieuse pour être pesés.

§ 11. voyez N. 110, l. 9 et 35. Ἀκινάκης est un sabre oriental, un cimenterre. L'un de ces sept cimenterres était sans doute celui de Mardonius, qu'on avait consacré à l'Acropole (1).

§ 12. voyez aussi N. 110, l. 35, et n. 139, C. I. l. 9, où M^r Bœckh a cru devoir compléter en θηρί-
κλειον, une espèce de coupe (2), les syllabes ΛΕΙΟΝ, car λεῖον lui paraissait sans signification. En publiant en 1837 le n. 110 (dans le journal Archéol. d'Athènes) nous avons soupçonné que ΠΙΛ·ΙΟΝ pouvait être πιλίδιον. Mais ici le mot ΛΕΙΟΝ est distinctement écrit et séparé par trois points du chiffre ΠΙ qui le précède. Il n'est pas probable que ce mot soit λεῖων, λέων (un lion, comme λεῖουσι, II. E. v. 783). Λεῖον a peut-être quelque signification inconnue d'une espèce de coupe. Mais λεῖα (au pluriel), même mot que λαῖα ou λάεα, signifie aussi les poids que les tisserands suspendent à leurs métiers, ainsi que tout autre poids (3). C'est peut-être dans cette acception qu'il est employé ici. On trouve souvent dans les tombeaux d'Athènes de petites pyramides de brique, à base carrée, et percées d'un trou vers leur sommet. Ce sont apparemment ces λεῖα, ou poids des métiers à tisser, qui devaient être des objets d'un usage journalier dans les ménages antiques, où chaque femme faisait elle-même la toile nécessaire à la maison. Un pareil objet parait très propre à être consacré à la Minerve ἰργάνη, la déesse protectrice des fileuses.

§ 13. voyez N. 110, l. 10, et C. I. n. 139, l. 9. Στάχες sont des ornemens en forme d'épis, travaillés en bois doré ou en métal.

§ 14. voyez C. I. n. 139, l. 9, où .ανω avec une lettre qui manque au commencement, doit être κανὼ et non pas ἄνω. De cette manière les adjectifs (ὑποξύλω καταχρύσω) seront au nominatif duel, et non pas au génétif singulier, et la construction sera naturelle. En effet le chiffre ΠΙ qu'on voit dans N. 110, l. 10 ne laisse aucun doute sur le nombre du substantif qui précède, et .ανὼ au duel ne peut être

(1) « Ἀναθήματα δὲ ὅσα ἄξια λόγου, τῶν μὲν ἀρχαίων δίφρος ὀκλαδίας ἐστὶ. Δαιδάλου ποίημα· λάφυρα δὲ ἀπὸ Μήδων, Μασσιτίου θώραξ, ὃς εἶχεν ἐν Πλαταιαῖς τὴν ἡγεμονίαν τῆς ἔππου, καὶ ἀκινάκης, Μαρδονίου λεγόμενος εἶναι. » Paus. I. — Ἐπιτα ταμιεύσας ἐν Ἀκροπόλει, τὰ ἀριστεῖα τῆς πόλεως ἀέλαθεν ἀπὸ τῶν βαρβάρων, ὑφηρημένος ἐξ Ἀκροπόλεως τὸν τε δίφρον τὸν ἀργυρόποδα καὶ τὸν ἀκινάκην τοῦ Μαρδονίου, ὃς ἦγε τριακοσίους Ἀσρκιούς. — Demesth. C. Timocr. — « Ὁ γὰρ Ξέρξου δίφρος καὶ ὁ ἀκινάκης Μαρδονίου, ὃ μὲν ἐκ Σαλαμῖνος, ὃ δὲ ἐκ Πλαταιῶν ἀνετίθησαν. » Ulp. au troisième Olynth. — « Τὸν ἀργυρόποδα θρόνον καὶ ἀκινάκην τὸν χρυσοῦν. » Schol. de Thucydide, aux mots « σῦλλα Μηδικά. » Thuc. II.

(2) Athen. XI, p. 472, e.

(3) Hiero. pneum. I, p. 218.

que κανώ. D'ailleurs ce mot est confirmé par une inscription postérieure à la 94^e Olympiade et qui sera publiée dans le cours de cet ouvrage. Ces corbeilles (κανῶ) servaient aux sacrifices (1), et ceux qui les portaient s'appelaient κανηφόροι.

§ 15. voyez l. 5 et 24, et N. 110, l. 10. Θυμακτήριον était suivant Pollux (2) le gril de l'autel; mais ici il doit signifier un encensoir, car un gril ne peut être de bois.

§ 16. voyez C. I. n. 139, l. 10. Voyez aussi l'observation sur § 3 de N. 100.

§ 17. voyez N. 110, l. 11. C. I. n. 139, l. 10. C'est un lit ou un canapé de bois doré.

§ 18. voyez N. 110, l. 11. Γοργόνειον est une tête de gorgone.

§ 19. voyez N. 110, l. 37. Κάμπος est une espèce de monstre ou serpent marin (3). Ce sont ici sans doute ceux qui ornaient la tête de gorgone.

§ 20, 21 et 22, nous ne savons pas de quels matériaux était le cheval et les autres effets énumérés ici. Par l'expression de § 26 il paraît qu'ils étaient en bois doré.

§ 23 et 24. voyez l. 25, et C. I. n. 139, l. 11.

§ 25. voyez l. 25. Voyez aussi l'observation à § 25 de N. 107.

§ 26. l. 25 se termine par ΔΡΑΚΟΝΕΠΙΧΡΥΞ. l. 7, qui doit en être la continuation commence par ΕΑΥΤΑΚΥΝΕ. J'ai cru devoir rétablir le texte de cette manière: Δράκων. ἐπίχρυσα ταῦτα, Κυνῆ, ce qui explique pourquoi tous les objets depuis § 18 ont été simplement énumérés, sans aucune désignation de la matière dont ils étaient faits. D'après cette version ΕΑΥΤΑ est ταῦτα, et ΚΥΝΕ est un mot à part.

§ 27. Κυνῆ est la forme attique pour Κυνῆν, un bonnet de peau de chien. On employait ce mot pour désigner aussi des bonnets de tout autre espèce, et même des casques de métal, (Κυνῆν πάγχυαλος, Hom. Od. Σ. v. 328). Il paraît que sa forme différait de celle du κράνος, que nous voyons plus bas (§ 42).

§ 28. V. N. 110, l. 13. C. I. n. 139, l. 12.

§ 29. V. N. 107, l. 5, et l'observation sur § 30 du même N°.

§ 30. V. l. 26. Ce sont des lits faits à Milet.

§ 31 et 32 proviennent peut-être du butin fait sur l'ennemi (4).

§ 33. Parmi ces cuirasses était sans doute aussi celle de Masistius, général de la cavalerie des Mèdes à Platée (5).

§ 34. V. l. 26, (où l'adjectif est écrit ἐπίσημΑΙ), et N. 107, l. 6, où le chiffre est distinctement écrit ΠΙ.

§ 35. V. N. 110, l. 40. C. I. n. 139, l. 13.

§ 36 et 37 contiennent sans doute le siège pliant qu'on attribuait à Dédale, et le fauteuil de Xerxés (6).

§ 38, 39 et 40 V. l. 27. où le chiffre ΠΙΙΙ est bien visible.

(1) « Καὶ κανῶν δὲ ἀναγκαῖον ὑπάρχει . . . (εἰ θύεις). » Pol. X, 18.

(2) « Θυμακτήριον . . . τὸ δὲ αὐτὸ καὶ ἰσχύριον, οἴματι, καλεῖται, ὡς περὶ ἀλέλει ὁ μείζων θωμά; ἰσχύρα. » Pol. X, 18.

(3) Lycophr. 414.

(4) Μηδικὰ σκεῦη, Thuc. II. — Diod. II, 12. — Δάρτυρα ἀπὸ Μήδων. Paus. I.

(5) Paus. ib. — (6) V. Note 1. de p. 155.

§ 41. Voyez l. 27. Le mot *ἐλεφαντωμένη*, bien qu'il paraisse étrange est cependant bien lisible. Il vient d'*ἐλεφαντώω*, garnir d'ivoire.

§ 42. Ce sont des casques d'une autre forme que la *κυνῆ*. Ils étaient probablement dépourvus de panaches.

§ 43. Le chiffre est ici $\Delta||$, à N. 110, l. 16, il paraît être $\Delta\Pi$; nous préférons la première version, d'abord parcequ'elle est la plus distincte, et secondément parcequ'il est naturel que les pieds de lits soient en nombre pair; les 12 pieds appartiennent à 3 lits, à moins que par *πόδες*; on n'entende ici tout le bois du lit.

§ 45 — 47. V. l. 11. N. 108, l. 7. N. 110, l. 16 et 17. C. I. n. 139, l. 16. Le poids est commun à ces 3 objets, comme cela est prouvé par le pluriel *τούτων*, figurant immédiatement après le singulier *ἐπάργυρος*.

§ 48. V. l. 28, et C. I. n. 139, l. 16, où il manque le chiffre ||.

§ 49. V. l. 28, et C. I. n. 139, l. 16.

§ 50. Pour le substantif qui est effacé V. N° 108, l. 16. Pour le poids v. aussi C. I. n. 139, l. 17.

§ 51. V. l. 29, et C. I. n. 139, l. 17.

§ 52. V. l. 29. M^r Bœckh avait bien deviné le mot *Μεθυμναίων*; mais il crut que Méthymne la quelle se rattache le mythe d'Arion et d'Orphée, devait naturellement consacrer une lyre. Nous voyons ici que l'offrande était une *σβήνη*, un étui de flûte, un étui d'arc ou un carquois (1).

§ 53. V. C. I. n. 139, l. 18. La formule ne nous paraît pas, comme à M^r Bœckh, désigner une offrande des Lesbiens, comme *παρὰ Μεθυμναίων* désigne l'offrande des Méthymnéens, mais plutôt un objet pris sur le bûtin de Lesbos lorsque cette ville fut prise en Ol. 88, 1, c. à d. 8 ans avant notre inscription, et 6 ans avant n. 139 de C. I. Notre N° 107 qui est de 3 ans antérieur à cet événement ne contient pas cet article.

§ 54. l. 14. Il ne nous reste du substantif que la syllabe . . *κόν*.

§ 55, 56. V. Pour le poids l. 30, et C. I. n. 139, l. 19. Nous pensons que le pluriel *τούτων* qui suit au duel *καρχησίω* n'est pas une négligence du lapidaire comme M^r Bœckh l'avait cru, mais qu'il se rapporte en commun aux deux articles précédens.

§ 57. l. 14 et 15. V. l. 30. Ces cotyles sont apparemment aussi pris sur le butin.

§ 58. l. 15. V. C. I. n. 139, l. 20.

§ 59. l. 15 et 16. V. C. I. n. 139, l. 20.

§ 60. l. 16. V. l. 31. C'est une couronne d'or de Minerve Victoire. Appartient-elle à la statue de la victoire dont le temple était à l'entrée de l'Acropole, ou bien à la victoire que la Minerve chryselléphantine de Phidias tenait dans la main, c'est ce que nous ne pouvons décider.

§ 61. l. 16 et 17. V. l. 31, et C. I. n. 139, l. 21.

§ 62. l. 17. V. C. I. n. 139, l. 22.

§ 63. l. 17 et 18. V. l. 32. N. 110, l. 24. C. I. n. 139, l. 22. Ce *τετράδραχμον* n'est certainement pas une monnaie; car une monnaie de la valeur de 4 drachmes d'or, peserait tout juste 4 drachmes d'or, et vaudrait beaucoup plus que 7 dr. et 2½ obol. d'argent. Pour la même raison ce n'est pas un poids de balance. C'est donc un vase servant de mesure, et contenant 4 drachmes d'un certain liquide.

(1) Suid. Hesych.

§ 64. Un onyx monté en bague; la bague est en or. M^r Bœckh avait rempli la lacune par σφραγίς. Il n'a pas été pesé. Comme n. 139 de C. I. est antérieur à la présente inscription, et que nous y voyons quelques lettres suivre à ἀσταθμον (ΤΟΪΤΟΥ), il faut supposer qu'il y a encore un objet qui suit ici aussi à § 64.

La section B. se termine également avec le même article, qui était peut-être aussi suivi d'une autre offrande.

110. On voit par la première ligne de cette inscription qu'elle se rapporte à la première année d'une période Panathénaïque ou à la troisième année d'une Olympiade. En effet par les noms propres (Πολυμήδης Κηφισίονος Ἀθηνεύς, Δευκαῖος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος) qui sont les mêmes que ceux de n. 142 de C. I. nous voyons qu'elle appartient à Ol. 91, 3, car M. Bœckh place n. 142 à Ol. 90, 3. De même la section B. appartient à Ol. 91, 4, et nous voyons dans l. 27 le gentilé Ἀχαρνεύς qui appartient au questeur Πολυξενίδης que nous connaissons de C. I. n. 142. Cette inscription est donc postérieure à la précédente de toute une Olympiade. Aussi dans la première section, dont la fin est en partie conservée, voyons-nous après un plus grand nombre d'effets que dans N. 109. En effet l. 24 se termine avec § 64, qui est le même que § 64 de N. 109. Doit suivre (§ 65) l'effet dont on voit quelques lettres à la fin de l. 23 de n. 139, C. I., mais qui est entièrement effacé dans N. 109. La l. 25 (§ 66) commence par le mot ἄσημον, sans empreinte et nous pensons que le substantif doit être χρυσίον ou ἀργύριον (1), de l'or ou de l'argent non monnayé. C'est ainsi que les Grecs nomment aujourd'hui l'argent non monnayé, et de là aussi l'argent en général ἀσήμι.

§ 67 et 68. Un autre objet suit à celui-ci, et puis encore un autre dont nous ne voyons que le poids dans l. 26.

§ 69. La première section, et l. 27, se termine enfin par deux soucoupes d'or (χρυσίω).

La section B. n'est pas complète.

111. L'époque de ce fragment est facilement déterminée par les noms propres de sa section B. . . ΠΙΟΞ ἔγραμ . . (Ἀυτοκλείδης Σωστράτου Φρεάριος ἔγραμμάτῃ) est le secrétaire d'Ol. 91, 1. Ce secrétaire n'est pas celui des *questeurs précédents*, parceque dans ce cas ce nom devrait être plus éloigné du commencement de cette section, et qu'on le voit au contraire dans l. 7. qui est la seconde ligne de la section. Ce ne peut être le secrétaire à qui la remise est faite, par la raison que cette section B se rapporterait alors à Olympiade 91, 4, ce qui est impossible, car c'est N. 102, B qui appartient à la dite année, et que d'ailleurs le datif Ἄσωπῶ de l. 8, indique les magistrats à qui la remise est faite: Ἀυτοκλείδης est donc le secrétaire des questeurs qui font la remise, et par conséquent cette seconde section se rapporte à Ol. 92, 1, d'où il suit que la section A. appartient à Olympiade 91, 4, c. à d. à l'année de N. 102, B dont elle n'est que la continuation. Aussi dans l. 5 qui est la dernière de section A, voyons-nous une offrande de plus que dans N. 109, . . . λος χρυσοῦς, qui peut être θαλλὸς χρυσοῦς.

De la section B. l. 8, nous apprenons le nom du questeur d'Ol. 92, 2, Il est nommé Ἄσωπός . . . De l. 9 nous pouvons compléter celui du secrétaire d'Ol. 91, 4. En combinant . . ΑΙΟΞ Κωμάρχου Ἀφιδναῖος de n. 142, C. I. avec ΛΕΥΚΑ de la présente inscription, nous avons ΛΕΥΚΑ(ΔΙ)ΟΞ, ou mieux encore ΛΕΥΚΑΙΟΞ, car le nombre des lettres de ce dernier nom correspond plus exactement

(1) Σωρίς δὲ χρυσοῦ ἀσήμου καὶ ἀργυρίου ἐν τῇ ἀναθήμασιν etc. Thuc. II.

à la lacune de l. 19 de n. 142, C. I. La syllabe initiative **VE** se rencontre aussi dans N. 104. La section B. est incomplète.

Il est à observer que toutes les inscriptions de ce chapitre d'Ol. 86 à Ol. 93 suivent exactement le même orthographe, et que le signe **H** ne précède partout que les voyelles seules qui sont aspirées dans la langue commune. N° 98 s'écarte seul de cette règle. Comme il contient l'inventaire d'Olympiade 93, 1, il fut écrit sur la pierre l'année suivante, Ol. 93, 2, exactement à la même époque que les N° 56 — 60, comme là, le signe **H** précède ici aussi des syllabes que la langue n'aspire point, et surtout les prépositions (**HEN**, l. 4 et 23). Dans N° 99 aussi (Ol. 93, 2), l. 23, la préposition **εξ** est écrite **HEK**. D'ailleurs conformément à la grammaire ante-Euclidienne l'**E** et **O** remplacent l'**H** et l'**Ω**, le **Xξ** et le **Φξ** sont employés au lieu du **Ξ** et du **Ψ**, l'**N** devant l'**M** se charge en **M**, et devant le **Γ** en **Π**. La forme de l'**Σ** est partout **ξ**.

Des différentes inscriptions que nous avons examinées, et de celles du C. I. nous pouvons établir :

I. Liste des offrandes du Parvis.

	Leur poids	
	Drachmes.	Oboles.
A. Offrandes d'or :		
1 Fiole d'or; n'a pas été pesée .		
1 Couronne d'or	33,	3
B. Offrandes d'argent :		
155 Fioles	16088	2
3 Cornes	528	
10 Coupes	384	
2 Lampes	60	
1 Coupe de Chalcis	40	
23 Flacons	3019...	
1 Gobelet qui n'a pas été pesé. .		
(¹)	20119,	2 (et quelques drachmes).
Furent extraits du Parvis.		
1 Fiole d'or qui n'a pas été pesée, (Ol. 91, 3). V. N° 97, Obs.		
128 Fioles d'argent	13133,	(Ol. 93, 1) V. N. 98, Obs.
3 Cornes d'argent	528,	» »
5 Coupes d'argent	167,	» »
1 Lampe d'argent	38,	» »
	13866	
1 couronne d'or	33	3 (Ol. 93, 2). V. N. 99, Obs.

II Liste des offrandes de l'Hécatompède.

	Leur poids.	
	Drachm.	Oboles.
A. Offrandes d'or :		
3 Fioles	2544	
1 Jeune fille sur une colonne; elle n'a pas été pesée		
16 Couronnes	1596,	1
1 Couronne que tenait la statue de la Victoire	70	
1 Bandeau	63	
4 Flacons	650,	3
(un autre objet)		
Somme du poids de l'or	4923,	4 (et quelques drach. qui manquent).

(1 Un effet **EAK** fut ajouté, N°...l. 8.

B. Offrandes d'argent:

1 Aspersoir qui n'a pas été pesé.	
8 Fioles	800
2 Tasses	400
1 Flacon	192
1 Encensoir	1000
(Un autre objet)	214
	2606.

III Liste des offrandes du Parthénon.

	Leur poids.	
	Drachmes.	Oboles.
A. Offrandes d'or :		
4 Couronnes	131,	3
2 Couronnes de Minerve Victoire	62	
5 Fioles	732	
De l'or non monnayé	107	(et quelques drachmes).
1 Tasse d'or dont le fond est en argent doré, consacrée à Hercule d'Hélas	138	
1 Statue de jeune fille en or sur une colonne; elle n'a pas été pesée.		
1 Lyre, toute d'or.		
1 Bouclier de Lesbos en or, portant un emblème.		
1 Mesure de 4 drachmes	7	2½
1 Onyx dont l'anneau est en or; il n'a pas été pesé.		
2 Soucoupes		
1 Branche d'or.		
	1177	5½ (et quelques drachmes).
B. Offrandes d'argent:		
2 Clous d'argent	104...	
1 Masque id.	116	
144 Fioles		
1 Corne		
13 Gobelets		
2 Tasses		
1 (Autre objet) couvert d'argent.		
8 (Objets effacés)	852	
4 Coupes de Chalcis	124	
3 Cotyles de Lesbos	370	
(Autre objet)	35,	3
	17988,	3 (et quelques drachmes).
C. Offrandes de diverses matières :		
6 Cimenterres dorés autour.		
1 Poids idem.		
12 ...épis.		
2 Corbeilles de bois dorés.		
1 Encensoir de bois doré.		
1 Lit en bois doré.		
Tête de gorgone		
Des serpens		
Un cheval		
Deux gryphons		
Un buste de gryphon		
Une tête de lion		
Un collier travaillé en fleurs		
Un dragon		

} dorés.

- 1 Bonnet ou casque couvert d'or.
- 15 Boucliers de bois couverts d'or.
- 8 Lits faits à Chio.
- 10 Lits faits à Milet.
- 9 Couteaux de combat.
- 5 Épées.
- 16 Cuirasses.
- 51 Boucliers portant des emblèmes.
- 40 Boucliers couverts de cuivre.
- 12 Fauteuils.
- 4 Sièges.
- 9 Sièges plians.
- 4 Lyres d'ivoire.
- 8 Lyres.
- Une table garnie d'ivoire.
- 3 Casques de cuivre.
- 12 Pieds de lit couverts d'argent.
- 1 Écu (petit bouclier).
- 2 Boucliers de bois, couverts d'or.
- 1 Cimenterre couvert d'or; n'a pas été pesé.
- Un carquois en ivoire, garni d'or, offert par les Méthymnéens.

Récapitulation:

	drachm.	Oboles.	
A. Poids d'or			
I dans le Parvis	33,	3	
II dans l'Hécatompède	4923,	4	(et quelques drachmes).
III dans le Parthénon	1177,	5½	(et quelques drachmes).
a. somme du poids de l'or .	6135,	½	(et quelques drachmes).
B. Poids d'argent			
I dans le Parvis	20119		
II dans l'Hécatompède	2606,	2	(et quelques drachmes).
III dans le Parthénon	17988,	3	(et quelques drachmes).
b. somme du poids d'argent	40713,	5	(et quelques drachmes).

Si nous réduisons les deux sommes a. et b. au prix de l'argent, la proportion du prix de l'or à celui de l'argent étant de 10 à 1, nous aurons $61350 + 40713 = 102063 = 17$ talents à peu près, somme totale du prix des offrandes en argent et en or, consacrées dans les trois parties du temple. Nous avons deux autorités respectables d'auteurs anciens, celle de Diodore⁽¹⁾ et surtout celle de Thucydide⁽²⁾, qui font monter la valeur des offrandes conservées à l'Acropole à 500 talens. Pour expliquer une différence aussi surprenante nous n'avons pas la ressource de supposer que cette somme comprenait les offrandes conservées dans le Parthénon, aussi bien que celles de tous les temples de l'Acropole; car il est improbable qu'il y eût eu sur l'Acropole des temples dont les richesses s'élevassent à 500 talens, lorsque celles du Parthénon, qui devaient être les plus considérables, ainsi que cela est aussi prouvé par le soin qu'on avait d'en dresser et d'en conserver les inventaires, ne montaient qu'à 17 ou tout au plus à 20 talens, en y comprenant les effets qui avaient trop peu de valeur pour être estimés et pesés.

(1) Χωρίς δὲ τούτων ἦτε πομπία σκευὴ καὶ τὰ Μηδικὰ σκευὰ πεντακοσίων ἄξια ταλάντων ἀπεφάνετο. *Diod. II, 12.*

(2) Χωρίς δὲ, χρυσοῦ ἀσθήμου, καὶ ἀργυρίου ἔν τε ἀναθήμασιν ἰδίους καὶ δημοσίου καὶ ὅσα ἱερὰ σκευὴ περί τε τὰς πομπὰς καὶ τοὺς ἁγῶνας, καὶ σκευὰ Μηδικὰ, καὶ εἰ τι τοιοῦτότροπον, οὐκ ἔλάσσονος ἦν ἢ πεντακοσίων ταλάντων. *Thuc. II, 13.*

D'ailleurs Thucydide mentionne à part les effets des autres temples (1). On ne doit pas non plus penser qu'il comprenait dans la somme des 500 talents l'or et l'argent monnayé ou non de l'Opisthodomé, car sa valeur, qui était beaucoup plus considérable, est aussi citée à part. La seule conjecture à la quelle nous puissions nous arrêter est que Périclès, dont le but était de donner à ses compatriotes une haute opinion de leur force et de leurs ressources, exagérait dans son discours la valeur de ces offrandes, sans craindre d'être contredit par le peuple, qui ne connaissait pas en détail les objets conservés dans les temples. Diodore n'a fait que répéter Thucydide.

D'après tout ce que nous venons de dire, nous pouvons dresser les tableaux suivans de la succession chronologique des fragmens qui nous restent :

1 *Tableau des inscriptions du Parvis.*

Pierre I	}	Ol. 86,	3,	A,	90 et 91. (2)
			4,	A,	92.
		» 87,	1	} manque.	
			2		
			3	} A, 93.	
» II	}		4		
		88,	1	} A, 94.	
			2		
			3	} B, 138.	
» III	}		4		
		89,	1	} B, 138.	
			2		
			3	} manque.	
» IV	}		4		
		» 90,	1	} manque.	
			2		
			3	} A, 95.	
Le revers de II	}		4		
		» 91,	1	} A, 96.	
			2		
			3	} B, 142.	
» » III	}		4		
		» 92,	1	} B, 142.	
			2		
			3	} Le commencement seul de cette année est conservé.	
			4		
			3	} manque.	
Pierre V	}		4		
		» 93,	1	} A, 97.	
			2		
			1	} A, 98.	
			2		
			2	} A, 99.	
			1		

Il y avait donc en tout 5 pierres contenant les inventaires des offrandes du Parvis. Il en manque une (IV); une autre (III avec le revers) se trouve au Musée de Londres, et nous en possédons trois (I, II avec le revers et V); la moitié inférieure de la première de ces trois est brisée, ainsi que la première année de la dernière.

(1) ἔτι δὲ καὶ τὰ ἐκ τῶν ἄλλων ἱερῶν προσετίθει χρήματα οὐκ ὀλίγα, εἰς χρήσασθαι αὐτούς. ib. — (2) Ἰπαρχόντων δὲ ἐν τῇ Ἀκροπόλει ἔτι τότε ἀργυρίου ἐπισήμου ἑξακισχιλίων ταλάντων. ib.

(2) Par A nous désignons nos inscriptions, par B celles du C. I. Les chiffres qui suivent indiquent les N^{os} des inscriptions.

2. Tableau des inscriptions de l'Hécatompède

Pierre I	}	Ol. 86, 3,	B, 137.
		» 87, 1	A, 100.
			2 A, 101.
			3
» II	}	» 88, 1	A, 102.
			2 et A, 103.
			3 A, 103.
			4
» III	}	» 89, 1	manque.
			2
			3
			4
» IV	}	» 90, 1	B, 140.
			2
			3
			4
» V	}	» 91, 1	B, 141.
			2 Le commencement seul existe.
			3 A, 104.
			4 Un fragment du commencement.
» VI	}	» 92, 1	manque.
			2
			3
			4
» VII	}	» 93, 1	manque.
			2
			3
			4

Les inscriptions de l'Hécatompède étaient écrites sur 7 pierres ou peut-être sur 6, si l'une d'elles contenait deux inscriptions sur ses deux côtés (III et VII). Il en manque deux (III et VII), qui n'en faisaient peut-être qu'une seule; deux sont en Angleterre (IV et V, à la quelle il manque la 4^e année); la première section d'une pierre (I) est en Angleterre, la 2^e et la 3^e section sont en Grèce, et la 4^e section manque en grande partie. Une seule (II) est toute entière en Grèce, ainsi que des fragmens de la première moitié d'une autre (VI).

3. Tableau des inscriptions du Parthénon.

Pierre I	}	Ol. 86, 3	manque.
		» 87, 1	A, 105 et 106.
			2 Le commencement seul.
			3 A, 107.
» II	}	» 88, 1	manque.
			2
			3
			4
» III	}	» 89, 1	manque.
			2
			3
			4
» IV	}	» 90, 1	B, 139, et A, 108.
			2 A, 109.
			3
			4

e, V	}	» 91, 1	}	3 4 manque.	
ti		2			
ou	}	» 92, 1	}	3 A, 110	
» VI				4 et A, 111	
				2 manque.	
» VII	}	» 93, 1	}	3	
				4	manque.
				2	

Des 7 pierres qui contenaient les inventaires du Parthénon, il manque 4 (II, III, V, et VII). La première moitié d'une d'elles (IV) est en Angleterre, et l'autre moitié en Grèce. Des fragmens de deux autres (I et VI) se trouvent aussi dans le Musée de la Grèce.

112.

ΟΜΙ
 ΞΤΕΞΜΕ
 ΑΜΙΟΝΑΓ
 ΕΟΠΑΡΑΔ
 5 ΑΞΙΠΠΟΦ
 ΜΙΟΝΗΟΙ
 ΧΑΡΝΕΥ
 ΟΙΑΒΑ

Ce fragment est antérieur à Euclide; il paraît traiter également des effets consacrés aux temples. Mais il s'écarte évidemment des formules qui sont employées par les inscriptions contenant les inventaires; ce qui nous reste de cette inscription est si insignifiant que nous ne pouvons d'aucune manière la compléter, n'ayant rien qui nous puisse guider. l. 3 paraît contenir le mot ταμιών. l. 4 a παραδεξάμενοι ou παραδοῦναι. l. 5 contient la fin d'un nom propre au génitif [Ἀγ]ασίππου, et les lettres ΦΒ qui suivent sont peut-être le gentilé Φλυεύς. Il est possible que ce nom soit celui du questeur d'Ol. 88, 3, qui serait complété en Ἀνδροκλῆς Ἀγασίππου Φλυεύς. Dans l. 6, nous voyons encore le mot ταμιών οἷς. l. 7 contient le gentilé Ἀ]χαρνεύς, peut-être celui du secrétaire d'Ol. 88, 2. Enfin dans l. 8 on peut lire le mot φιάλαι. Cette inscription ne peut se rapporter aux effets du parvis, car leur inventaire pour Ol. 88, 3 et 4, est contenu dans C. I. n. 138. Il est possible qu'elle se rapporte aux effets de l'Hécatompède ou du Parthénon, car les inventaires de l'un et de l'autre endroit pour ces mêmes années nous manquent. Mais le mot ταμιών deux fois répété, et ce qui nous reste des 4 premières lignes, font bien voir que ce n'est pas une remise régulière.

113.

ΧΡ
 ΑΘΕΝΑΙΟΝΕΙ
 ΕΞΗΕΞΜΕΛΑΚΥ
 ΚΟΝΟΙΕΥΣΠΕ
 5 ΠΑΜΜΑΤΕΥΕΑΘΕ
 ΔΕΜΟ ΟΝΤΟΣΕΥ
 ΕΞΘΕΟΕΣ
 ΔΙ ΔΕΞΑΝ
 ΞΥ ΑΡΧΟΝ
 10 ΝΑ
 Ε
 ΤΟΝ
 ΜΑΞΤΑ
 ΔΥΟΑΡΡΟ
 15 ΞΤΑΘΜΟΝΤΟ
 ΗΔΔΠΤΤΞΚΥΟΣ
 ΝΞΤΑΘΜΟΝΑΠΕ
 ΔΤΤΤΤΞΚΕΥ
 ΕΡΟΝΞΤΑΘΜΟΝ
 20 ΗΗΠΔΔΔ
 ΠΟΤ ΕΡΕΙΞ
 ΡΑΚΟ

C'est également un fragment dont le contenu se rapporte aux effets consacrés dans les temples, mais il ne fait pas partie d'un inventaire: son époque est antérieure à la 94^e Ol. On y lit:

- l. 1 [ἱερῶν] χρ[ημάτων].
- l. 2 Ἐκ Παν]αθηναίων εἰς Παναθήναια.
- l. 3 Ἐπὶ τῆς βουλ]ῆς ἧς Μεγακλῆς . . .
- l. 4 . . . Λευ]κονοιδός . . .
- l. 5 Πρῶτος ἐγ]ραμματέως Ἀθη]ναίων τῆ πόλει?
- l. 6 . . . Δημο[φ]οντος Εὐ]ωνυμίδος?
- l. 7 . . . τ]ῆς Θεοῦ ἐς . . .
- l. 8 . . .
- l. 9 . . . καὶ] συνάρχοντες .
- l. 10 . . .
- l. 11 . . .
- l. 12 . . . σταθμὸν τού]των .
- l. 13 . . .
- l. 14 . . . δύο ἀρ]ρο . . .
- l. 15 . . . σταθμὸν τού]των .
- l. 16 . . . ΗΔΔΠΤΤ σκ[έ]λος
- l. 17 . . . ἄσταθμον . ἀπε . .
- l. 18 . . . ΔΤΤΤΤ . Σκέλ[ος
- l. 19 . . . ἔτ]ερον, σταθμὸν .
- l. 20 . . . ΗΗΠΔΔΔ . . .
- l. 21 . . .
- l. 22 . . . θω]ράκω[ν, ou δ]ράκων, ou peut être ῥάκος, la robe sacrée de Minerve.

CHAPITRE 5.
COMPTES RENDUS.

114.

Marbre blanc, haut de 28'' centimètres, large de 19''.

	ΤΟΙΞΕΠΙΣΤΑΤΕΞΙΗΟΙΞ	Τῶς ἐπιστάτεσι οἷς	
	ΑΝΤΙΚΛΕΞΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥ	Ἀντικλῆς ἐγραμμάτευ[ε	
	ΕΠΙΤΕΞΤΕΤΑΡΤΕΞΚΑΙΔΕ	ἐπὶ τῆς τετάρτης καὶ δε-	
	ΚΑΤΕΞΒΟΙΕΞΗΕΙΜΕΤΑ	κάτης βουλῆς ἢ Μετα-	
5	ΛΕΝΕΞΠΡΟΤΟΞΕΛΡΑΜΜ	γένης πρῶτος ἐγραμμ-	5
	ΑΤΕΥΕΕΠΙΚΡΑΤΕΤΟΞΑΡΧ	άτευε, ἐπὶ Κράτητος Ἄρχ-	
	ΟΝΤΟΞΑΘΕΝΑΙΟΙΞΙΝ	οντος Ἀθηναίοισιν	
	ΛΕΜΜΑΤΑΤΟΕΝΙΑΥΤΟ	Λήμματα τοῦ ἐνιαυτοῦ	
	ΤΟΥΤΟΤΑΔΕ	τούτου ταδε.	
10	ΧΗΗΗΠΕΡΙΛΕΝΟΜΕΝΟΜ	ΧΗΗΗΗ Περιγενόμενον	10
	ΗΡΔΔΜΕΝΕΚΤΟΠΡΟΤΕΡΟ	ΗΡΔΔ μὲν ἐκ τοῦ προτέρου	
	ΕΝΙΑΥΤΟ	ἐνιαυτοῦ	
	ΠΔΔΧΡΥΞΟΞΤΑΤΕΡΕΞ	Π]ΔΔ χρυσοῦ στατῆρες	
	ΑΚΕΝΟΙ	Λαμψ]ακηνοὶ	
15	ΞΤΑΤΕΡΕΞ	Στατῆρες	15

Remis aux intendans, dont Anticlés était le secrétaire, sous le quatorzième sénat, dont Métagènes était le premier secrétaire, sous l'Archontat de Cratés. Recette des Athéniens pendant cette année:

1470 dr. qui restent de l'année précédente.

70 » statères d'or, payés par les Lampsaciens

. . . statères d'or

Cette inscription fut trouvée sur l'Acropole d'Athènes; la pierre est longue de 0,28 m. large de 0,19 m.; son commencement est intacte; elle est au contraire mutilée par le bas. On voit facilement que c'est un compte-rendu des recettes d'Athènes pendant une année. L'orthographe nous dit que cette année est antérieure à l'anarchie, et la forme des lettres est postérieure à la 80^e Olympiade. L'année est désignée par l'Archonte éponyme « ἐπὶ Κράτητος ἄρχοντος » (l. 6). Parmi les Archontes qui ont gouverné depuis d'Ol. 80 jusqu'à Ol. 94, les deux termes que nous avons fixés à cette inscription, il n'y en a aucun qui porte le nom de Cratés. Cependant il est impossible qu'on eût employé dans l'inscription la formule: ἐπὶ Κράτητος Ἄρχοντος, pour désigner un autre magistrat que l'Archonte Éponyme. Nous devons donc nécessairement y reconnaître une erreur, et nous sommes portés à croire qu'elle est dans l'exte de Diodore. Car la seule manière de satisfaire au témoignage incontestable de notre inscription serait de substituer Κράτης à Χάρις dans le L. XII, 35 de cet auteur. Le nom de Charés est le seul dans toute la liste des Archontes de cette époque qui approche assez de celui de Cratés pour admettre une pareille substitution. Il ne se rencontre aussi que dans le seul passage précité de Diodore. Notre inscription serait donc d'Ol 86, 3, l'année de l'Archontat de ce prétendu Charés.

Le datif τῶς ἐπιστάτεσι (forme hétéroclite pour ἐπιστάταις) qui commence l'inscription, ne peut se rapporter au mot λήμματα (λήμματα τοῖς ἐπιστάτεσι, recettes des intendans), car ce mot est immédiatement précédé par un autre datif Ἀθηναίοισιν (Ἀθηναίοισι λήμματα recettes des Athéniens). Il me paraît plus juste de rapporter Ἀθηναίοισι à λήμματα qu'à Ἄρχοντος; on a pu vouloir dans le premier cas désigner les recettes publiques, pour les distinguer de celles des caisses particulières, tandis qu'on

ne pouvait parler d'un archonte *des Athéniens*, que s'il s'était agi aussi dans la même pièce de quelque autre peuple de la Grèce. Il faut donc sousentendre au commencement le mot *ἐδόθη οὐ παρεδόθη* (*fut remis*), et en inférer que les recettes de la ville furent remises aux intendans. Nous connaissons à Athènes divers magistrats intitulés *ἐπιστάται*. Il y avait les *ἐπιστάται τῶν δημοσίων ἔργων* ⁽¹⁾, *les intendans des travaux publics*; nous voyons ⁽²⁾ trois *ἐπιστάται* qui avaient l'intendance de la construction du temple d'Erechthée, et qui étaient assistés par un secrétaire. Enfin on donnait le titre d'*Ἐπιστάτης* au président diurne de la Prytanie, le quel avait probablement aussi pendant cette seule journée de l'exercice de ses fonctions l'inspection suprême sur la caisse publique ⁽³⁾. Il ne peut être ici question que de ces *ἐπιστάται*. Comme cette charge n'était remplie que par un seul magistrat qui changeait toutes les 24 heures, on devrait s'attendre à ne le voir mentionné qu'en nombre singulier. En effet dans plusieurs décrets antérieurs à l'anarchie on voit ces magistrats cités pour désigner le jour où le décret avait été rendu ⁽⁴⁾, et alors un seul magistrat y est nommé, celui du jour même où la séance du sénat fut tenue. Mais ici la circonstance est différente. Il s'agit des revenus versés dans la caisse de l'Etat à diverses reprises, et perçus et gardés par les divers *ἐπιστάται* qui se sont succédés. Il est donc clair qu'on ne peut y parler d'un seul intendant, comme pour un événement que se serait passé dans un seul jour, mais que pour un fait continu il fallait mentionner plusieurs *ἐπιστάται*.

Mais nous voyons encore (l. 2) que ces *ἐπιστάται* avaient un secrétaire, autre que celui du sénat. Il faut donc supposer qu'en dehors du secrétaire qui changeait avec chaque Prytanie, il y en avait un autre attaché annuellement au sénat, et qui était particulièrement considéré comme le secrétaire des présidens diurnes. Nous lisons en effet dans Pollux ⁽⁵⁾ qu'excepté le secrétaire *κατὰ Πρυτανείην*, il y en avait un, chargé de la garde non pas des décrets, comme le premier, mais bien des lois, et un troisième enfin, dont les fonctions consistaient à faire la lecture des lois et des décrets au sénat et au peuple. On rencontre dans quelques inscriptions l'expression *Γραμματεὺς τῶν βουλευτῶν*, mise en opposition à *Γραμματεὺς τῆς Βουλῆς* ⁽⁶⁾; c'est sans doute le second des secrétaires décrits par Pollux qu'on désignait par ce titre, et c'est apparemment celui que nous avons ici comme *γραμματεὺς τῶν ἐπιστατῶν*. Son nom est *Ἀντιλῆς*. C'est peut être le même qui 7 années plutôt (Ol. 85, 1) fut envoyé contre Samos conjointement avec Tlépolémos, à la tête de vingt vaisseaux ⁽⁷⁾.

L. 3 nous offre une autre particularité dont il est difficile de se rendre compte: *ἐπι τῆς τετάρτης καὶ δεκάτης Βουλῆς*, paraît inexplicable lorsqu'on pense que le sénat était annuel. Il serait absurde de croire qu'il y eût une époque où on entendait par *Βουλή* la durée du sénat pendant une Prytanie, et encore on ne pourrait parler du quatorzième sénat, car il n'y avait alors que dix Prytanies dans l'année. Plus tard il y en eut 12 et enfin aussi 13, mais jamais 14. On pourrait penser que depuis l'époque où Clisthènes divisa le peuple en 10 Prytanies, et établit le sénat des 500 au lieu de celui des 400, on eût commencé une nouvelle ère que l'on comptait par le nombre de sénats qui s'étaient annuellement succédés à dater de la modification de cette autorité suprême. Mais cette supposition n'est pas plus admissible ici, car la constitution de Clisthènes ayant été appliquée 86 ans après Solon, ou dans la 68^e Olympiade, le 14^e sénat nous mènerait à la 70^e Olympiade, qui est évidemment antérieure à notre inscription. Il ne nous reste donc à entendre par le 14^e sénat que la 14^e assemblée du sénat: *τετάρτης καὶ δεκάτης (συνόδου τῆς) βουλῆς*, depuis

(1) Aesch. c. Ctésiph. — Poll. VIII, 114. — (2) C. I. n. 160. — (3) Schol. de Démosth. Aristog. I. — Eustach. Olys. p. — Poll. VIII, 19, 8. — Suid. — C. I. n. 76. — (4) V. Thucid. IV, 118. — Aristoph. Thesmoph. 372. — C. I. n. 76. — (5) Poll. VIII, 93. — (6) Bœckh, Staath. d. Ath. I, 201. — (7) Thuc. I, 117.

le commencement de l'année ; le jour du 14^e epistate , sous le quel cet acte fut peut-être enregistré. Cette manière de s'exprimer n'était pas usitée , nous l'avouons ; mais aussi cette inscription est la seule à notre connaissance où l'on rencontre cette formule. Le secrétaire du sénat , c. à d. la première Prytanie , est Métagénés. Ἀθηναίους λήματα τοῦ ἐνιαυτοῦ τούτου τάδε est le titre général pour toutes les sommes qui suivent. Les chiffres de l. 10 et 11 ne font qu'un seul nombre, 1470 drachmes et non pas statères , car le mot στατῆρες (l. 13) appartient à un autre article. Les lignes 10 , 11 et 12 à droite appartiennent à ce nombre, et désignent d'où provient cet article des recettes. Cette somme était donc restée dans la caisse comme un excédent des recettes sur les dépenses de l'année précédente. Le N fin de περιγεγόμενον est chargé en M devant le M qui suit. La conjonction μὲν se rapporte aux articles qui suivent, aux recettes actuelles de l'année même. Le chiffre à demi effacé de l. 13 est Π et non pas Π, car ce dernier chiffre ne peut précéder Δ. 70 statères d'or , à 20 drachmes d'argent le statère (ou à 2 drachmes d'or , la proportion de l'or à l'argent étant de 10 à 1 ⁽¹⁾), donnent une somme de 1400 drachmes. **AKENOI**, l. 14, avec une lacune de 5 lettres doit être Λαμψακηνοί. Je ne crois pas que cet adjectif se rapporte à στατῆρες pour qualifier leur espèce , car il faudrait alors supposer qu'il y eût des statères de Lampsaque différant en valeur de ceux d'Athènes , de Cyzique ou de Phocée , et ces statères ne nous sont pas connus ; d'ailleurs nous aurions un article de recette , sans qu'il fût désigné d'où cet article provient, car l. 15 commence avec un autre article : χρυσοὶ στατῆρες. Il me paraît qu'il faut entendre par στατῆρες Λαμψακηνοί des statères provenant de Lampsaque , ou bien qu'il faut lire ΠΔΔ χρυσοὶ στατῆρες. Λαμψακηνοί, ce dernier mot étant une désignation élliptique du peuple qui envoyait cette somme en tribut. Les premiers tributs des alliés d'Athènes ont commencé à être assemblés à Délos sous Aristide en Olympiade 77, 3, ⁽²⁾. Dix ans plus tard ils furent transportés à Athènes, en Olympiade 79, 4, ⁽³⁾, et ils servirent non plus à la défense commune, mais à l'embellissement et à la puissance de cette cité. La caisse, lorsqu'elle fut enlevée à Délos , contenait à peu près 1800 talens ⁽⁴⁾ ; les immenses constructions du Parthénon , des Propylées et de tant d'autres édifices publics en furent défrayées , et en Olympiade 86 , 3, la caisse qui était déjà depuis 23 ans à Athènes , se trouvait presque épuisée , et ne contenait plus que 1470 drachmes. Il est vrai que trois ans plus tard Périclès assurait les Athéniens qu'il avait sur l'Acropole six mille talens ⁽⁵⁾ dans la caisse ; mais il faut se rappeler qu'excepté les tributs ordinaires , les alliés les plus zélés , et qui trouvaient leur avantage particulier dans la guerre du Péloponnèse avaient offert des sommes d'argent considérables aussitôt que cette guerre eût éclaté. Les Lampsaciens, comme tous les habitans de l'Hellespont étaient de leur nombre ⁽⁶⁾. Il est encore à remarquer que si nous ne nous sommes pas trompés sur l'époque de cette inscription , elle coïncide avec les premières inscriptions qui contiennent les inventaires des effets consacrés aux temples. Comme parmi toutes les inscriptions de ce chapitre trouvées à l'Acropole il n'y en a aucune qui soit antérieure à cette époque, quoique le trésor eût été à Athènes depuis plusieurs années , il en faut conclure qu'on ne commença à inscrire sur le marbre les revenus et les dépenses de l'Etat, que depuis que les premiers eurent été déposés dans l'Opisthodomé ou l'arrière temple, et qu'ils eurent été considérés comme faisant partie du trésor sacré de Minerve.

(1) Bœckh , Staatsh. d. Ath. I. 22. — (2) Thuc. I , 96. — C. Nep. Arist. 3. — Diod. — Dinarch. c. Démosth. — Dodw. ann. Thucyd. — (3) Just. III. Dodw. an. Thuc. — Bœckh , Staatsh. d. Ath. I, 430. — (4) Bœckh, ib.

(5) Thuc. II. 19 (6) Thuc. I, 117.

Nous savons par plusieurs témoignages des anciens que la caisse publique d'Athènes était placée dans l'arrière temple. Le scholiaste d'Aristophane nous dit que ce temple était celui de Minerve Polias (1). Dans le chapitre III nous avons suffisamment prouvé que les ruines qu'on voit aujourd'hui appartiennent à ce même édifice qui fut élevé la 92^e Olympiade et qui, étant composé de deux temples, n'a pas d'Opisthodomé. D'ailleurs cet édifice ne fut terminé, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précité, qu'Olympiade 92, 3. Il n'existait donc pas du temps de notre inscription et des inscriptions que nous publions plus bas, et qui font mention de l'Opisthodomé. À travers les notions confuses qu'Hesychius, Pollux et Ulpie donnent de la position de l'Opisthodomé (2) on voit suffisamment qu'on désignait ainsi la partie postérieure d'un temple de Minerve dans l'Acropole. Ce temple n'étant pas celui d'Erechthée, ne peut avoir été que le Parthénon. Nous verrons dans les inscriptions suivantes que les questeurs des effets sacrés du Parthénon étaient aussi chargés de la garde du trésor de l'Opisthodomé. S'il restait encore quelque doute sur la position de cet édifice, les traces qu'on voit aujourd'hui sur le pavé du Parthénon suffiraient pour l'écarter. En effet ses dalles portent les traces d'un mur qui traversait le temple dans toute sa largeur, et le divisait en deux compartimens distincts, dont l'un, celui d'Est, était orné d'un péristyle intérieur comme tous les temples Hypéthres, l'autre au contraire, qui formait la partie postérieure, et qui avait une porte particulière vers l'Ouest, n'était qu'une vaste chambre, recouverte d'un toit supporté par quatre colonnes. C'était sans contredit là l'Opisthodomé. Il est donc bien naturel que le trésor public, qui était jusque là conservé ailleurs, eut été déposé dans l'Opisthodomé en même temps que le Parthénon fut ouvert et décoré, et que le premier compte-rendu que nous en ayons soit de l'époque où le service des questeurs du Parthénon paraît avoir commencé. Il n'est pas étonnant que ce soient ici les *ἐπιστάται* et non pas les questeurs de la Déesse qui reçoivent les revenus. Nous avons dit qu'ils avaient toujours la surintendance suprême sur le trésor, et il est probable qu'ils l'avaient exclusivement avant l'édification du temple et l'institution des questeurs; cette magistrature n'ayant été que nouvellement établie, il est concevable qu'on mentionne encore les anciens magistrats dans un compte-rendu de la première année.

115.

Plaque de marbre trouvée le 9 juillet, 1842 dans le Parthénon, au milieu des décombres de la mosquée qui fut abattue. Le côté gauche de la pierre est brisé; le côté droit est entier, à l'exception d'une ou deux lettres qui sont effacées au bout de quelques lignes. Le haut et le bas de la pierre ne sont point endommagés.

(1) Comm. de Plutus.

(2) Ὀπίσω τοῦ νεοῦ τῆς καλουμένης Πολιάδος Ἀθηνᾶς, διπλοῦς τοῦχος, ἔχων θύραν, ὅπου ἦν θησαυροφυλάκιον, ἐπειδὴ τὰ χρήματα ἐν τῷ ὀπισθοδόμῳ ἀπέκειτο. Μέσον δὲ ἐστὶ τῆς Ἀκροπόλεως, ἐνθα ἦν ταμείον, ὅπισθεν τοῦ τῆς Ἀθηνᾶς Ναοῦ. Schol. d'Aristoph. Plut. — Ὀπισθοδόμος ἐν τῇ Ἀκροπόλει, εἰς τὸ δημόσιον ἀργύριον ἀπέκειτο. Hésych. — Ὀπισθοδόμος, τὸ ὅπισθεν παντὸς οἰκήματος. Ἀθηναῖοι δὲ τὸ ταμείον τῶν ἱερῶν χρημάτων, ἐπεὶ ἦν ὅπισθεν τοῦ ἱεροῦ τῆς Ἀθηνᾶς. Etymol. — Τὸ κατόπιν τῆς Ἀκροπόλεως ὀπισθοδόμον, Poll. IX, 5. — Χρήματα καὶ τῶν ἄλλων ἱερᾶ θεῶν καὶ τῆς Ἀθηνᾶς ἔκειτο ἐν τῷ οἰκήματι, ὀπίσω τῆς Ἀκροπόλεως τῶν Ἀθηναίων, τοῦ καλουμένου ὀπισθοδόμου. Ulp. à Timocr.

ΟΞΑΝΕ ΚΣ Ι
 ΝΤΟΣΚΑ Ι ΕΠ Ι ΤΕΞΒΟΛΕΞΗΕΙΚ
 ΤΕΙΘΡΑΞΙΟΞΠΡΟΤΟΣΕΛΡΑΜΜΑ
 ΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΞΑΘΕΝΑΙΑ
 5 ΑΜΕΟΝΚΑΙΧΞΥΝΑΡΧΟΝΤΕΞΗΟΙΞ
 ΟΝΟΣΛΑΜΠΤΡΕΥΞΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΞ
 ΞΤΡΑΤΕΛΟΙΞΕΞΚΟΡΚΥΡΑΝΤΟΙΞ
 ΠΛΕΟΞΙΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΟΙΛΑΚΙΑ
 10 ΑΙΧΞΟΝΕΙΔΙΟΤΙΜΟΙΕΥΟΝΥΜΕΙ
 ΤΙΔΟΞΠΡΥΤΑΝΕΙΑΞΠΡΟΤΕΞΠΡΥ
 ΕΞΚΑΙΔΕΚΑΕΜΕΡΑΙΕΞΕΛΕΥ
 ΠΤ
 ΑΡΧΟΝΤΟΣΚΑΙΕΠΙΤΕΞΒΟΛΕΞ
 15 ΦΑΕΝΟΤΕΙΘΡΑΞΙΟΞΠΡΟΤΟΣΞ
 ΙΑΙΗΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΞΑ
 ΞΞΕΡΧΙΕΥΞΚΑΙΧΞΥΝΑΡΧΟΝ
 ΞΧΡΟΝΟΣΑΝΑΦΛΥΞΤΙΟΣ
 ΔΟΣΑΝΞΤΡΑΤΕΛΟΙΞΕΞΚΟΡ
 ΟΙΞΕΚΠΛΕΟΞΙΛΛΑΥΚΟΝΙ
 20 ΕΝΕΙΚΟΙΛΕΙΔΡΑΚΟΝΤΙ
 ΑΙΑΝΤΙΔΟΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΞ
 ΤΕΙΤΕΛΕΞ

Α. Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν ἐ[ς] Κό[ρκυραν τὰδε. Ἐπὶ Κ-
 ράτητος Ἄρχο]ντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἢ Μ-
 εταγένης Φαινοῦ] Τειθράσιος πρῶτος ἐγγραμμά[τ-
 ευεν, ταμίαι τῶν] ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναί[α]ς
 5 ἐκ Κερ]αμέων καὶ Ξυνάρχοντες οἱς
 Κράτης Ναύπ]ονος Λαμπτρεὺς ἐγγραμμάτευσ
 παρέδοσαν] στρατηγοῖς ἐς Κόρκυραν τοῖς
 πρῶτοις ἐκ] πλέουσι, Λακεδαιμονίῳ Λακιά-
 δη, Πρωτέα] Αἰξωνεῖ, Διοτίμῳ Εὐωνυμεῖ,
 10 ἐπὶ τῆς Αἰαν]τίδος Πρυτανείας πρώτης Πρυ-
 τανευούσης τρ]εῖς καὶ δέκα ἡμέρας ἐσεληλυ-
 θίας τῆς πρυ.] ΠΤ.

Β. Ἐπὶ Ἀψευδοῦς] ἀρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς
 ἢ Μεταγένης] Φαινοῦ Τειθράσιος πρῶτος ἐ-
 15 γγραμμάτευσ . ταμ]ίαι ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀ-
 θηναίας . . .] ης Ἐρχιεὺς καὶ Ξυνάρχον[τ]-
 ες οἱς Βύθ[ε]ας Δ[ι]σχρονος Ἀναφλύστιος
 ἐγγραμμάτευσ παρέ]δοσαν στρατηγοῖς ἐς Κόρ-
 κυραν τοῖς δευτέρ]οις ἐκπλέουσι, Γλαύκωνι
 20 ἐνεὶ Κοιλεῖ, Δράκοντι
 ἐπὶ τῆς Αἰαντίδος Πρυτανείας
 πρώτης Πρυτανευούσης] τῇ τελευταῖα ἡμέ-
 ρα τῆς Πρυτανείας ΑΤΤ].

* Les Athéniens ont dépensé pour (l'expédition de) Corcyre. Sous l'Archontat de Cratés,

sous le sénat dont Métagènes fils de Phaénos Tithrasien était le premier secrétaire. Les questeurs des effets sacrés de Minerve (un tel) du Céramique et ses collègues, dont Cratés, fils de Naupon de Lamptra était le secrétaire, ont remis aux généraux qui ont les premiers fait voile pour Corcyre, à Lacédémonius Laciades, à Protée Æxonéen, et à Diotimus Euonyméen, sous la première Prytanie de la tribu Æantide, treize jours après le commencement de la Prytanie, 6 talens.

Sous l'Archontat d'Apseudés, sous le sénat dont Métagènes fils de Phaénos Tithrasien était le premier secrétaire; les questeurs des effets sacrés de Minerve, . . . és Erchien et ses collègues, dont Euthéas fils d'Æschron d'Anaphlystos était le secrétaire ont remis aux généraux qui ont les seconds fait voile pour Corcyre, à Glaucon de . . . , à . . . énés de Cœlé, à Dracon de . . . sous la première Prytanie de la tribu Æantide, le dernier jour de la Prytanie, 12 talens.

On voit facilement que cette inscription se divise en deux sections que nous avons désignées par A et B, et qui comprennent chacune une année. Malgré que les noms des archontes ne soient pas conservés, et que ceux des premiers secrétaires du sénat paraissent être les mêmes dans les deux Prytanies, mais la diversité des noms des questeurs de Minerve nous apprennent que chacune de ces sections traite d'une année différente. Il s'agit dans toutes les deux d'une expédition en Corcyre (l. 7 et 18). Pour se rendre compte du contenu de cette inscription, on doit remonter aux événemens antérieurs au commencement de la guerre du Péloponnèse.

« La guerre s'étant allumée entre les Corcyréens ⁽¹⁾ et les Corinthiens à cause de l'intervention de ces derniers dans les affaires d'Épidamne, les Corcyréens eurent recours à l'alliance d'Athènes. Les Athéniens ne voulurent pas rompre leurs traités avec les Péloponnésiens en marchant contre Corinthe, mais ils promirent aux Corcyréens de les défendre contre tout ennemi qui les attaquerait, et envoyèrent dans ce but dix vaisseaux à Corcyre, commandés par Lacédémonios fils de Cimon, par Diotimos, fils de Strombichos, et par Protéas fils d'Épiclés. Un combat naval eut lieu à Climérior, promontoire de l'Épire; la journée fut pour les Corinthiens. Le lendemain de cet événement vingt autres vaisseaux Attiques parurent au camp des Corcyréens. Les Athéniens ayant reconnu que le premier secours envoyé à leurs nouveaux alliés suffisait pour les compromettre avec les Péloponnésiens, sans être assez considérable pour déterminer la victoire, envoyèrent cette nouvelle flotte, commandée par Glaucon, fils de Léagros et Andocidés, fils de Léagoras. Les Corinthiens intimidés par ce surcroît de forces se retirèrent chez eux sans engager un nouveau combat. C'est ainsi que se termina l'expédition de Corcyre, qui fut le premier grief des Péloponnésiens contre les Athéniens. »

Tel est le récit de Thucydide ⁽²⁾. Notre inscription vient à son appui. Le côté gauche de la pierre est brisé. Si l'on examine les lignes dont les lacunes sont facilement remplies, (l. 4, 6, 7 etc.) on acquerra la conviction que chaque ligne contient 33 — 35 lettres, et qu'il manque 12 lettres à gauche de l. 1. La formule Ἀθηναῖοι ἀνὴλ]ωσαν, justifiée aussi par C. I. n. 147, remplit exactement cette lacune. Comme les deux comptes-rendus qui suivent se rapportent à Corcyre (l. 7 et 18), il est naturel que les lettres Ε . ΚΟΙ . . . (l. 1) soient ἐς Κόρυραν. Κόρυρα est une forme moins ancienne de Κέρκυρα, nom que les grecs donnent aujourd'hui encore à l'île nommée par les européens Corfou, du mot populaire

(1) Habitans de Corfou. — (2) Thuc. I, 24 — 57.

Κορφοί (*les cimes*) par lequel les Epirotes voisins désignent toute l'île à cause de son aspect montagneux.

Il reste encore dans la première ligne une lacune de 7 à 9 lettres, et la lacune de l. 2 contenait le nom de l'archonte. Nous pouvons facilement remplacer ce nom qui n'est pas conservé. Ligne 6 contient le nom du secrétaire des questeurs de la Déesse (l. 4). Ce nom est Κράτης Ναύπονος Δαμππρῶς, et nous savons qu'il avait rempli ces fonctions en Ol. 86, 3. Or l'Archonte Eponyme de la dite année est Κράτης⁽¹⁾. Ce mot remplit la lacune de l. 2 et l'excède d'une lettre qui reste pour la fin de l. 1 avec la préposition ἐπι. Mais l. 1, n'en est pas encore remplie: il y reste un espace de 4 lettres que nous croyons pouvoir plausiblement remplir par le mot τᾶδε. La lacune de deux lettres à la fin de l. 2 et de 11 lettres au commencement de l. 3 contenait le nom du premier secrétaire du sénat annuel, dont Τειθράσιος est le gentilé. Ce nom vient de Τίθρας ou Τειθράς, un bourg de l'Attique dont la position ne nous est pas connue, mais dont les habitans étaient réputés sauvages et intraitables⁽²⁾. Il est à remarquer que le premier secrétaire de l'année suivante (car le nom du questeur et du secrétaire des effets de la Déesse nous apprennent que section B. appartient à l'année suivante) est du même bourg de Tithras (l. 11). Mais une autre remarque plus curieuse encore est que l'espace depuis le mot ἦ (l. 2) jusqu'au mot Τειθράσιος l. 3, est exactement le même que la lacune de l. 14 sans le mot ἦ et avec le nom patronymique ΦΑΕΝΟ (l'E pour la diphthongue EI), ce qui nous force à croire que le nom du secrétaire était le même dans l'une et dans l'autre année. Pour cela il faut supposer que le hasard eût désigné comme premier secrétaire de la première Prytanie le même individu dans les deux années consécutives, car d'après Pollux⁽³⁾ ces secrétaires étaient choisis au lot: ou peut être faut-il croire que les secrétaires des Prytanies n'étaient pas annuels, mais que leurs fonctions duraient une Olympiade ou une pentétiride, d'après quoi il suffirait qu'une tribu fût tirée une seconde fois la première du scrutin, pour que le même homme figurât de nouveau comme premier secrétaire. Ce qui paraît appuyer cette supposition c'est que les fonctionnaires n'appartenaient pas nécessairement aux tribus dont ils étaient les secrétaires, mais qu'ils étaient indifféremment élus par le sénat parmi les aïsites⁽⁴⁾. C'est ainsi que dans l'inscription, n. 114 de C. I. le secrétaire de la première Prytanie est de Halæ, un bourg qui appartient à la tribu Cécropide de l'Ægéis, tandis que c'est la tribu Æantide qui a la première Paytanie. C'est ainsi encore que le premier secrétaire dans notre inscription est de Tithras, un bourg de la tribu Ægéis, tandis que la première Prytanie de la section A est à une tribu dont le nom se termine par ΤΙΔΟΞ. Le nom même du secrétaire du sénat commence par un Μ (l. 2), et la lacune qu'il laisse dans ligne 3 est de 8 lettres. Nous avons vu dans l'inscription précédente (N. 114) qui est contemporaine de celle-ci (Ol. 86, 3,) que le nom du premier secrétaire du sénat est Μεταγένης. Ce nom remplit exactement la lacune, et nous n'avons pas hésité à le placer ici.

Les mots ταμίαι τῶν (l. 4), prouvés par ceux qui suivent, sont aussi confirmés par l. 15. Ni l'une ni l'autre ne laisse de place pour l'article οἱ. Par l. 5 nous apprenons le gentilé ἐκ Κερ]χμέων du questeur d'Olympiade 86, 3, dont le nom nous est inconnu. Le nom du secrétaire (l. 6) ne laisse aucun doute sur nous le comparons à N^{os}. 90 et 100; il correspond d'ailleurs parfaitement à la lacune de cette ligne. Le mot qui manque à l. 7 est παρίδοσαν, confirmé aussi par l. 18. Il contient le nombre de lettres requises. Il a été plus difficile de remplir la lacune de l. 8. Par l. 19 nous voyons que le mot πλέουσι doit

(1) Voyez plus haut, N. 114. — (2) Et de Byz. — Phot. — Aristoph. Ran. 477.

(3) Γραμματεῖς ὁ κατὰ Πρυτανείαν κληροθεῖς ὑπὸ τῆς Βουλῆς. Poll. VIII, 98. — (4) V. Boeckh, Staatsh. de Ath. II, 200.

complété en ἐκπλέουσι, précédé par la syllabe οἰς qui indique un datif pluriel. Reste donc entre l'article τοῖς de la ligne 7 et cette terminaison οἰς l'espace de 4 lettres. Dans l. 19 au contraire entre la syllabe οἰς et l'article τοῖς, il doit rester une lacune de 6 lettres. D'où peut venir cette différence, et comment les ἐκπλέοντες de la seconde année peuvent-ils être désignés autrement que ceux de la première? Nous croyons devoir écrire πρώτοις à la première place et δευτέροις à la seconde. En effet l'un de ces deux mots excède l'autre de deux lettres, et il était naturel qu'on qualifiât de *première* et de *seconde* les deux expéditions qui se succédèrent, soit que les deux sections de l'inscription eussent été écrites simultanément après la seconde expédition, ce qui nous paraît plus probable, soit qu'on eût prévu dès le premier envoi qu'un second le suivrait de près. La lacune de ligne 9 est exactement remplie par le nom Πρωτέα, que Thucydide cite comme celui de l'un des commandans de l'escadre. La lacune de ligne 10 contenait évidemment les mots ἐπὶ τῆς . . . τίδος. La première moitié de ce mot consistait en 4 lettres; mais il y a deux tribus, Αἰωντίς et Ασοντίς qui satisfont à cette condition. Nous ne pouvons décider entre les deux. Les lettres ΕΞ de l. 11 peuvent faire partie de mot τέσσαρες ou du mot τρεῖς. Comme après Πρυτανεύουσης qui remplit en partie la lacune il ne reste plus d'espace que pour deux lettres, nous admettons ce dernier mot. Pour le complément de l. 12 voyez N. 116. Cependant le mot Πρυτανείας n'y viendrait pas tout entier; il faut donc supposer qu'il est écrit en abréviation, à moins de croire qu'il est tout à fait omis; mais cela rendrait nécessaire d'ajouter quatre chiffres au nombre qui termine la ligne, et nous croyons que le nombre est entier. La lacune de l. 16 contient le nom du questeur d'Ol. 86, 4. Nous voyons ici que la dernière syllabe de son nom propre est...ης et que son gentilé est Ἐρχιδεύς. (V. p. 77). Ligne 17 contient le nom du secrétaire. Sur son patronymique Αἴσχρονος, voyez aussi N. 97. La lacune de l. 20 contenait le gentilé de Glaucon. Nous connaissons par Thucydide le nom de son père Léagros, mais non pas celui du bourg dont il était natif. Cette même lacune contenait aussi le commencement du nom d'un autre général qui se terminait en . . . ἐνσι, et dont Thucydide ne parle point. ΚΟΙΛΕΙ sans être précédé de la préposition ἐν (ἐν Κοίλῃ), est, je suppose, le datif de Κοιλεύς, sans doute l'habitant de la partie de la ville d'Athènes dite Kœlé, qui était un démos. On désignait ordinairement le démote par l'expression ἐκ Κοίλης. La lacune de l. 20 contenait le gentilé du général Dracon, dont Thucydide ne nous dit également rien. L. 22 devait contenir l'ordre de la présidence de la tribut Æantide (comme l. 10). L'espace ne permet que le mot πρώτης ou τρίτης, et nous ne pouvons prononcer entre les deux, à moins de croire que . . . ΤΙΔΟΣ (l. 10) est Αἰαντίδος, et que par conséquent il faut lire ici aussi πρώτης. ΤΕΙΤΕΛΕ . . . là où doit venir le jour de la Prytanie est sans doute τῇ τελευταίᾳ ἡμέρᾳ τῆς Πρυτανείας. Ces derniers mots remplissent la lacune d'une autre ligne encore qui doit avoir existé, (l. 23), et laissent jusqu'à l'endroit brisé un espace de trois lettres, pour le chiffre de la dépense. Nous croyons que ce chiffre représente douze talents, le double de la somme portée dans la section A, comme les vaisseaux envoyés la seconde fois étaient deux fois aussi nombreux que ceux qui avaient été expédiés d'abord. Nous apprenons donc par cette inscription que la première expédition navale à Corcyre eut lieu, ou au moins fut décidée et payée en Olympiade 86, 3, le 13^e jour de la première Prytanie, ou du mois Hecatombæon, le quel jour, d'après les calculs de M^r Ideler, correspond au 8 juillet, 343 av. J. C. Nous voyons en outre qu'il s'est passé toute une année jusqu'à l'envoi des vingt galères auxiliaires. Mais comme nous avons appris par le récit de Thucydide que ce secours arriva le lendemain même du combat que les dix premiers vaisseaux avaient livré, nous penchons à croire que l'argent pour équiper la première

escadre fut en effet donné au commencement d'Olympiade 86, 3, et que les généraux furent nommés dès lors, mais que l'année s'écoula en préparatifs, et que l'escadre ne mit à la voile que vers la fin de l'année. Il fallait d'ailleurs ce temps également aux Corinthiens et aux Corcyréens pour équiper leurs flottes respectives. La seconde expédition part le dernier jour de la première ou de la troisième Prytanie d'Ol. 86, 4. Si nous adoptons la dernière supposition, cette année n'étant point une année intercalaire, le dernier jour de la 3^e Prytanie, ou le 105^e jour de l'année qui commence le 28 juin, tombe sur le 10 Oct.

On voit donc que la saison serait trop avancée pour qu'on expédiât une flotte qui n'arriverait que dans le cœur de l'hiver. D'ailleurs en reculant ainsi le second envoi de secours de 3 Prytanies dans l'année d'Ol. 86, 4, nous mettrons un interval incontestable de plus de 3 mois et demi entre les deux expéditions. Nous pensons par conséquent qu'il faut lire (l. 23) *πρώτης Πρυτανεύουσας* et non pas *τρίτης*.

Les généraux qui ont accompagné la première expédition sont nommés dans la 1^e section. Ce sont ceux-là même que nous voyons dans Thucydide, I, 45. Lacédémonios y est nommé fils de Cimon. Ici, l. 8, nous voyons qu'il est de la commune de Lakia. Nous savons par Plutarque que la famille de Miltiade (son fils Cimon par conséquent aussi) était de Lakia⁽¹⁾; le général Lacédémonios fils de Cimon (Thuc. I, 45), Lakiade (l. 8), est donc évidemment petit fils de Miltiade. Le second général nommé par Thucydide est Diotimos fils de Strombichos; nous apprenons ici qu'il était du bourg d'Euonymos. Il était le père du général qui s'appelait Strombichidés, d'après son grand-père⁽²⁾. Thucydide cite aussi un troisième général, Protéas, fils d'Epiclés; il est évident que c'est celui dont le nom est mutilé sur notre pierre, mais dont le gentilé *Αἰζωνεύς*, d'Halæ Æxonides, y est conservé. Le nom *Πρωτέας* remplit avec ce qui reste du mot *Λακιάδου* exactement la lacune de l. 9.

Thucydide mentionne deux généraux qui ont commandé la seconde expédition, Glaucon, fils de Léagros, et Andocides, fils de Léagoras. Nous voyons le nom du premier dans section B, l. 19, et son gentilé, l. 20 est perdu. Mais Andocides, si ce nom est écrit juste, ne se trouve pas sur notre pierre; nous avons à sa place deux autres généraux, dont l'un avait un nom qui se terminait par les syllabes . . . énés, et il était habitant de Cœlé (v. p. 75), et l'autre s'appelait Dracon ou Dracontides, et était le même peut-être qui figura plus tard parmi les 30 tyrans⁽³⁾.

Nous avons dit plus haut qu'il faut supposer une abréviation au mot *τῆς Πρυτανείας*, l. 12, afin que ce mot n'exécède pas la lacune à la gauche de cette ligne. Par conséquent le nombre M T n'a pu avoir d'autres chiffres qui l'eussent précédé. Mais si l'on supposait ces mots « *τῆς Πρυτανείας* » retranchés, on aurait 6 chiffres à ajouter au nombre, qui ne pourrait dans ce cas être moindre de M T A A A A M T , ou de 196 talents. Il n'y aurait pas de raison à croire qu'une somme aussi exorbitante eût été donnée pour une expédition de si peu d'importance et de si courte durée. On pourrait même calculer les dépenses de cette flotte pour un mois, autant que devait être la durée présumable de l'expédition, de la manière suivante: Comme il est certain qu'en Olympiade 86, 3, la ville d'Athènes n'avait pas besoin de construire les 10 vaisseaux qu'elle voulait expédier, aucune dépense ne doit être calculée pour la construction et même pour l'équipement en gros des navires. Le reste regardait les Triérarques⁽⁴⁾. Mais l'état avait à payer la solde des marins et des soldats. On comptait ordinairement l'équipage de chaque trirème à 200 hommes, tant matelots que soldats⁽⁵⁾. La solde d'un homme à bord d'un

(1) Οἱ δὲ περὶ τὸν Μιλτιάδην Λακιάδαι. Plut. Cim. 4. — Milt. 22. — (2) Thuc. VIII, 15, 30, 62.

(3) Xénoph. Hist. Gr. — (4) Bœckh, Staath. der Ath. II, — (5) Bœckh, ib. I, 298.

vaisseau était communément, et à l'exception de quelques circonstances où on l'augmenta par des raisons politiques, de 3 oboles; donc une trirème coutait par jour $200 \times 3 = 600$ oboles = 100 drachmes, ou une mine, et par mois trente mines, ou un demi talent. Les dix vaisseaux ont donc dû coûter 5 talens par mois. On peut penser que la ville y ajouta un talent pour des besoins imprévus, ou que la solde fut calculée pour 36 jours, ou pour une Prytanie. D'après ce raisonnement les 20 navires envoyés plus tard doivent avoir coûté 10 talens pour un mois, et 12 talens pour 36 jours. Nous avons dit plus haut que ce dernier nombre remplit exactement l'espace qui manque à la pierre audessus de ligne 22.

116.

OHILOLISTATA
 ITAMIAIPAREDOX
 EIKAI XEYNARXOXI
 5 ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΔΕΥΤΕ
 ΜΕΛΑΚΛΕΙΔΕΞΠΡΤΟ
 ΔΠΗ: ΔΕΥΤΕΡΑΔΟΞΙΣ ΕΓ
 ΕΙΠΡΥΤΑΝΕΙΑΙ ΠΤΟΚΟΞ Τ
 ΤΕΤΑΡΤΕΞ ΠΡΥ ΑΝΕΥΟΞ ΕΞ
 ΟΥΤΟΝ: ΤΧΗΗΗΔΠΗΗΗ Π Τ
 10 ΨΞ ΠΕΝΤΕ ΕΡΑΙ ΞΕΛΕΛΥΘ
 ΤΕΔΟΞΙ Ξ ΕΠΙΤΕ Ξ ΑΚΑΜΑΝ
 ΕΞ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΗΤΟΚΟ Ξ Τ
 ΔΕΚΑΤΕΞ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΞ Ε
 ΕΛΕΝΕΤΟΧΧΧΗΡΔΔΗΗ
 15 ΝΑΡΧΟΝΤΟ ΗΗΑΤΡΗΗ
 ΑΡΧΕΞ ΚΑΙ ΧΕΥΝΑΡΧΟΝΤΟ
 ΚΑΙ ΧΕΥΝΑΡΧΟΝΤΕ Ξ ΕΠΙ Ξ
 ΜΜΑΤΕΥΕΞ ΤΡΑΤΕΛΟΙ Ξ ΠΗ
 ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΤΕΤΑΡΤΕ
 20 ΟΔΟΜΟΑΑΤΟΚΟ Ξ ΤΟΥΤΟ
 ΝΤΙΔΕΙΚΑΙ Ξ ΥΝΑΡΧΟ
 ΕΚΑΤΕΙ ΜΕΡΑΙ ΤΕ Ξ Π
 ΑΙΟΝΤΟ ΑΡΧΑΙΟΑΝΑΛ
 25 ΡΛΥΡΙΟΙ ΤΟΙΑΝΑΛΟΟ
 Ξ Ξ ΑΝΗΟΙΤΑΜΙΑΙΟ
 Ι Ψ Ξ

117.

ΤΑΡΞΙΝΕΤΕΞΙΝΕΚΠΑΝΑΘΕΝΑΙΟΝ
 ΛΕΞΦΛΥΕΥΞΚΑΙΧΞ ΝΑΡΧΟΝΤΕΞ ΗΕΛΛ
 ΕΛΟΙ Ξ ΗΙΠΠΟΚΡΑΤΙΧΟΛΑΡΛΕΙ ΚΑΙ
 ΤΑΝΕΥΟΞΕΞ ΤΕΤΤΑΡΕ ΕΜΕΡΑΙ Ξ Ξ
 ΜΑΤΕΥΕΕΠΙΕΥΘΥΝΟΑΡΧΟΝΤΟ Ξ ΑΑΤΟ Ο Ξ
 ΕΚΡΟΠΙΔΟΞ ΔΕΥΤΕΡΑ Ξ ΡΥΤΑΝΕΥΟΞ Ο
 ΤΤΧΡΗΗΗΗΡΔΔ ΤΡΙΤΕΔΟΞΙ Ξ ΕΠΙΤΕ Π Ψ
 ΥΘΥΙΑ Ξ ΠΕΡΓΕΕΜ ΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝ Α Ξ Α
 ΕΔΟΞΙ Ξ ΕΠΙΤΕ Ξ ΑΚΑΜΑΝΤΙΔΟ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ
 Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΑΑΑΑ ΙΤΤΧΧΤΟΚΟ Ξ ΤΟΥΤΟ
 ΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΟΛΔΟΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΞ ΕΞ Ξ ΕΛΕΛ
 ΤΤ ΤΡΗΗΗΗΗΔΔΔ ΗΕΚΤΕΔΟΞΙ Ξ ΕΠΙΤΕ Ξ ΕΡΕ
 ΥΘΥΙΑ Ξ ΗΕΠΤΑΕΜΕΡΑ Ξ ΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΑΑ Τ
 ΨΛΑΙΟΝΤΟ ΑΡΧΑΙΟΑΝΑΛΟΜΑΤΟ Ξ ΕΠΙΤΕ Ξ ΑΝΔ
 ΟΚΟΚΕΦΑ ΑΙΟΝΤΟ Ι ΑΡΛΥΡΙΟΙ ΤΟΙΑΝΑΛΟΘΕΝ Τ
 ΡΔΔΔΔ ΠΗΗΗΗ Η ΔΕ ΠΑΡΕΔΟΞ ΑΝΗΟΙΤΑ
 ΤΟΚΛΕΟΞ ΑΡΧ ΠΙΤΕ Ξ ΒΟΛΕ Ξ ΗΕΙΠΛ
 10 ΛΟΠΟΝ ΝΕ Ξ ΟΝ ΔΕ ΜΟΞ ΘΕΝΕΙΑ Λ ΚΙ Ξ ΘΕΝΟΞ ΑΦΙΔ
 ΝΕΥΟΞ ΕΞ ΤΡΙ Τ ΑΙΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΕΞ
 Ξ ΤΕ ΤΡΗΗΗΗΗ Η Δ ΗΕ ΑΔΟΞΙ Ξ Ξ ΤΡΑΤΕΛΟΙ Ξ
 ΤΕ Ξ ΠΑΝΑΙΟΝΙΔΟ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΕΝ ΑΤΕ Ξ ΠΡΥΤ
 ΕΙΑ Ξ ΕΞ Ξ ΕΛΕΛΥΘΥΙΑ Ξ ΗΤΟΚΟ Ξ ΤΟΥΤΟ Ξ ΕΛΕΝΕ
 ΕΠΙΤΕ Ξ ΦΟΚΙΑΔΟ ΑΡΧΕ Ξ ΚΑΙ Χ Ξ ΥΝΑΡΧΟΝΤΟΝ Η
 ΕΠΙΤΕ Ξ ΦΟΚΙΑΔΟ ΑΡΧΕ Ξ ΚΑΙ Χ Ξ ΥΝΑΡΧΟΝΤΟΝ Τ
 20 ΔΙ ΔΕ Ξ ΑΧΕ ΡΔΟΞΙΟ Ξ ΚΑΙ Χ Ξ ΥΝΑΡΧΟΝΤΕ Ξ ΕΠΙ Ξ Ξ Α
 ΤΟ Ξ ΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙ Ξ ΗΕΝΟΙ Ξ ΔΥ
 ΧΑΡΟΠΙ ΔΕ Ξ Κ ΟΝΙΔΕΙΚΑΙ Χ Ξ ΥΝΑΡΧΟΞΙ
 Ξ ΥΟΞ ΕΞ ΗΕΚΤΕΙΚΑΙ ΕΙΚΟΞ ΤΕ Ξ ΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕ
 Ξ ΥΤΟΙ Ξ ΕΛΕΝΕΤΟΧΧΧΗΡΗΡΔΠΙΙΙ ΔΕΥΤΕΡΑ Ξ
 ΕΥΟΞ ΕΞ ΔΟ ΔΕΚΑΤΕ Ξ ΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΑΑ ΤΤ
 Ο Ξ Ξ ΕΠΙΤΕ Ξ ΕΡΕΧΘΕΙΔΟ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΗΕ
 ΗΤΟΚΟ Ξ ΤΟΥΤΟ Ξ ΕΛΕΝΕΤΟΡΗΗΔΔΔΗΗΙC ΤΡ
 ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΞ ΕΞ ΤΡΙΑΚΟ Ξ ΤΕ Ξ ΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝ
 30 ΤΟ ΑΡΧΑΙΟΑΝΑΛΟΜΑΤΟ Ξ ΕΠΙΤΕ Ξ ΘΟΥΔΙΔΟ
 ΑΡΛΥΡΙΟΙ ΤΟΙΑΝΑΛΟΘΕΝΤΙ ΕΠΙΤΕ Ξ ΘΟΥΔ
 Ε ΔΟ Ξ ΑΝΗΟΙΤΑΜΙΑΙ ΤΙ ΜΟΚΛΕ Ξ ΕΙΤΕ ΑΙΟ Ξ Ε
 Ξ Ξ ΗΕΙΔΕΜΕΤΡΙΟ Ξ ΚΟΛΛΥΤΕΥ Ξ ΠΡΟΤΟ Ξ ΕΛ
 ΙΝΟ Ξ ΙΟΙΚΑΙ Χ Ξ ΥΝΑΡΧΟΞΙ ΕΠΙΤΕ Ξ ΑΚΑΜΑ
 ΙΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ Π Τ Τ Τ Τ Χ Χ Χ Χ Ρ Η Η Δ ΤΟ
 40 ΑΔΟΞΙ Ξ ΕΠΙΤΕ Ξ ΠΑΝΔΙΟΝΙΔΟ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ
 ΤΤΡ ΠΤΟΚΟ Ξ ΤΟΥΤΟ Ξ ΕΛΕΝΕΤΟΗΡΔΗΗΗΙΙ
 ΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟ Ξ ΕΞ ΤΕΤΑΡΤΕ Ξ ΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑ
 ΡΡΔΔΔΗΗΗ ΤΕΤΑΡΤΕΔΟΞΙ Ξ ΕΠΙΤΕ Ξ ΑΙΑΝΤ
 ΕΙΚΟ Ξ ΤΕ Ξ ΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΗΤΟΚΟ Ξ ΤΟΥΤΟ
 Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑ Ξ ΔΕΚΑΤΕ Ξ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟ Ξ ΕΞ Τ/
 45 ΗΔΔΗΗΙC ΚΕΦΑΛΑΙΟΝ ΤΟ ΑΡΧΑΙΟΑΝΑΛΟ
 Ξ ΑΤ Τ Χ Η Η Δ Δ Δ Η Η Η Η C ΚΕΦΑΛΑΙΟΝ ΤΟ ΚΟ Τ
 ΝΑΡΧΟΝΤΟΝ ΤΡΗΗΗΔ ΗΗΗΙC ΚΕΦΑΛΑΙ
 ΤΕ Ξ ΙΝΕΚΠΑΝΑΘΕΝΑΙΟΝ Ξ Ξ ΠΑΝΑΘΕΝ
 50 ΙΑΙΑ Ξ ΕΝΤΟΙ Ξ ΤΕΤΤΑΡΞΙΝ Ξ Ξ Ι Ξ ΙΝ
 ΑΘΕΝΑΙΑ Ξ ΝΙΚΕ Ξ Ξ
 ΙΕΙΑ Ξ ΤΙΜΟΚ

A. Ελογίσαντ]ο οι λογιστα[ι εν τοις τε]ταρσιν ετσειν εκ Παναθηναίων [εξ Παναθήναια. Τάδε οι τών ισρών χρημάτων] ταμιαι παξέδοσ[αν, Άνδροκ]λης Φλυεύς και Ξ[υ]νάρχοντες έλλ[ηνοταμιαίς

- ... εἰ καὶ ξυνάρχουσι[ν, στρα]τηγοῖς Ἰπποκράτ[ει] Χολαργεῖ καὶ ξυνάρχουσιν. Πρώτη δόσις ἐπὶ τῆς Κερκοπίδος] πρυτανείας δευτέ[ρας πρυτ]ανευούσης, τέταρ[ε]ς ἡμέραι ἐς[ε]ληλυθίας τῆς πρυτανείας, ἐπὶ τῆς βο
- 5 ἦς ἤ] Μεγακ[λεί]δης πο[ῶ]το[ς] ἐγραμμ[ά]τευσ, ἐπὶ Εὐθύνου ἄρχοντος, 44. Τό[κ]ος [τούτοις ἐγένετο 88
 ΗΔΔ] ΔΓΓ. Δευτέρα δόσις, ἐπ[ὶ τῆς Κ]ερκοπίδος δευτέρα; [π]ρυτανευούσης ἐκκαίδεκα ἡμέραι ἐσεληλυ
 α τ]ῆ πρυτανεία, 88. Τόκος τ[ούτων ΤΤΧΗΗΗΗΠΔΔ]. τρίτη δόσις, ἐπὶ τῆ[ς] πρυτανεία-
 ς] τετάρτης πρυ[τ]ανευούσης, [ἐσεληλ]υθίας πέ[ν]τε ἡμ[έ]ρας] τῆς πρυταν[ε]ίας, 4[ΔΠΤΤΤΠ88ΔΔΓΓΓΓ
 Τ
 τ]ούτων, ΤΧ[ΠΗ]ΗΔΠΓΓΓΓΓ. Τ[ετάρτ]η δόσις ἐπὶ τῆς Ἀκαμαντίδος πρυτανείας ὀγδόη; πρυτανευού
 10 ἦς, πέντε [ἡμ]έρα[ι ἐ]σεληλυθ[ύ]ιας τῆ[ς] πρυτανείας, 444[ΤΤ]ΤΤΧΧΧ. Τόκος τούτω[ν: ΤΧΧΧΧΠΗΔ
 ΓΓΓΓΓΓΓΓΓΓ. Πέ
 τη δόσις ἐπὶ τῆς Ἀκαμαν[τί]δος πρυτανείας ὀγδόη; πρυτανευούσης, ἐσεληλυθίας τέσσαρες ἡμέραι τ-
 ῆς πρυτανείας, 44. Τόκος τ[ούτων] ΤΤΤ88ΠΗΗΗΗΔΔΔΔ. Ἑκτη δόσις ἐπὶ τῆς ἐρ[χ]θίδος πρυτανείας
 δεκάτης πρυτανευούσης[ἐσεληλ]υθίας ἐπτά ἡμέρας τῆ; πρυτανείας 48[ΤΤΧΧΧΠ88ΔΔΔΔΠΠΠ]. Τόκος τού
 ἐγένετο ΧΧΧΧΗ88ΔΓΓΓΓ. Κεφ[ά]λαιον τοῦ ἀρχαίου ἀναλώματος ἐπὶ τῆς Ἀνδ[ροκλέους ἀρχῆς καὶ ξ
 15 ναρχόντω[ν] ΠΠΠ88Τ88ΠΠ[88ΠΠΓΓΓΓΓΓ. Τ]όκου κεφάλαιον τῷ ἀργυρίῳ τῷ ἀναλωθέντι ἐπὶ τῆς Ἀνδροκ
 Β. ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντω[ν] ΔΤ[88ΔΔΔΔΓΓΓΓΓΓΓΓ. Τάδε παρ]έδοσαν οἱ ταμῖαι Φωκιάδης ἐξ Οἴου
 καὶ ξυνάρχοντες ἐπὶ Σ[τρα]τοκλέους ἄρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἡ Πλ πρῶτος ἐγρα-
 μμάτευσ, στρατηγοῖς π[ε]ρι Πε]λοπόννησον Δ[ημοσθέ]νει Ἀλκισθένης Ἀφιδνεῖ, ἐπὶ τῆς
 ς] πρυτανείας τετάρτ[ης] πρυτ[αν]ευούσης, τρίτ[η] ἡμέρ[α] τῆς πρυτανείας ἐς[ε]ληλυθίας. Πρώτη δόσις
 τοῦ ὄ
 20 θ]οδόμου, 444. Τόκος τούτω[ν ἐγένε]το 88ΠΗΗΗΗΔ. Ἑτέρα δόσις στρατηγοῖς
 α]ντίδη καὶ [χ]συνάρχου[σιν ἐπὶ] τῆ; Πανδιονίδος πρυτανείας ἐνάτης πρυτ[αν]ευούσης
 δ]εκάτῃ ἡμέρᾳ τῆς π[ρυταν]είας ἐσεληλυθίας 44. Τόκος τούτοις ἐγένε[το ΤΤ*ΧΧΧΧΔΔ. Κεφά]λ-
 αιον τοῦ ἀρχαίου ἀν[αλώ]ματος ἐπὶ τῆς Φωκιάδου ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων 4444. Κεφάλαιον τόκου
 C. ἀ]ργυρίῳ τῷ ἀναλωθέντι ἐπὶ τῆς Φωκιάδου ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων Τ[ΤΤ*ΧΧΧΠΗΗΗΗΔΔΔ]. Τάδε
 25 ἀρέδ]οσαν οἱ ταμῖαι Θ[ουκυ]δίδης Ἀχερδούσιος καὶ ξυνάρχοντες ἐπὶ Ἰσά[ρχου] ἄρχοντος, ἐπὶ τῆς
 βουλῆς ἡ Φρόνν]χος [πρῶ]τος ἐγραμμ[ά]τευσ Ἑλληνογαμίαις ἐν οἷς δ
 Χαροπίδει Σκ[αμβ]οῖδει καὶ ξυνάρχουσι. [Πρώτη δόσις ἐπὶ τῆς πρυταν
 πρυταν]ευούσης ἕκτη καὶ εἰκοστῇ τῆς πρυτανεί[ας 444
 τόκος τούτοις ἐγένετο ΧΧΧΧΠ88Π88ΠΠΠΠ. Δευτέρα δ[όσις, ἐπὶ τῆς
 30 πρυτανείας . . . πρυταν]ευούσης, δωδεκάτῃ τῆς πρυτανείας 44ΤΤΤΤ[Τ*ΧΧΧ]. Τόκος τούτοις ἐγένε-
 νετο ΧΧ . . . Τρίτη δ[όσις ἐπὶ τῆς Ἐρ]χθίδος πρυτανείας. ἕκτης πρυτανευούσης . . . ἡμέρα
 ἐσεληλυθίας τῆς πρυτανείας Π . . .] Η. Τόκος τούτοις ἐγένετο ΠΗΔΔΔΓΓΓΓ. Τετάρτη δόσις ἐπὶ τῆς
 . . . πρυτανείας . . . πρυτανευούσης, τριακοστῇ τῆς πρυταν[είας] . . . Τόκος τούτοις ἐγένετο
 . . . Κεφάλαιον] τοῦ ἀρχαίου ἀναλώματος ἐπὶ τῆς Θουκυδίδου [ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων . . .
 35 . . . Κεφάλαιον τόκου τῷ ἀργυρίῳ τῷ ἀναλωθέντι ἐπὶ τῆς; Θουκυδ[ίδου] ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων
 D. . . . Τάδε παρ]έδοσαν οἱ ταμῖαι Τιμοκλῆς Εἰτσαῖος κ[αὶ ξυνάρχοντες ἐπὶ Ἀμεινίου] ἄρ
 χοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἡ Δημήτριος Κολλυτεὺς πρῶτος ἐγ[ραμμ]άτευσ, τοῖς
 Μυρ]όνουσιφ καὶ ξυνάρχουσι, ἐπὶ τῆς Ἀκαμαντίδος πρυτανεί[ας, πρώτης πρυτανευού
 . πρώτη ἡμέρᾳ] τῆς πρυτανείας 88Π88ΤΤΤΤΧΧΧΗΗΗΔΔ. Τόκος τούτοις ἐγένετο ΧΧΧΧΗΗ
 40 ΔΔΓΓΓΠΠΠΠ. Δευτέρ[α] δόσις ἐπὶ τῆς Πανδιονίδος πρυτανεί[ας δευτέρας πρυτανευούσης, πέμπτῃ καὶ
 εἰκοστῇ τῆς πρυτανείας 4]ΤΤ88. Τόκος τούτοις ἐγένετο Η88ΓΓΓΓΠΠΠΠ. [Τρίτη δόσις ἐπὶ τῆς

πρυτανείας ἔκ]της πρυτανευούσης τετάρτη τῆς πρυταν[είας, ΔΠΤΧΧΧΗΗΗΠΔΔΓ. Τόκος
 τούτοις ἐγένετο] ΠΠΔΔΔΓΓΓΓ. Τετάρτη δόσις ἐπὶ τῆς Δίαντ[ίδος πρυτανείας ἐνάτης
 πρυτανευούσης,] εἰκοστῇ τῆς πρυτανείας, Η. Τόκος τούτοις ἐγένετο ΧΔΓΓΓΓΓΓΓ. Πέμπτη δόσις
 45 ἐπὶ τῆς . . .]ς πρυτανείας δεκάτης πρυτανευούσης, τρίτη καὶ τριακοστῇ τῆς πρυτανείας
 ΔΔΔΤΤΤΠΗΗΗΗΗΓΓΓΓΓ. Τόκος τούτων Η]ΗΔΔΓΓΓΓΓ. Κεφάλαιον τοῦ ἀρχαίου ἀναλώ[ματος ἐπὶ τῆς
 ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων Η]ΔΔΤΤΧΠΗΔΔΔΔΓΓΓΓ. Κεφάλαιον τόκου τ[ῶ ἀργυρίῳ τῶ ἀναλωθέντι ἐπὶ τῆς
 Τιμοκλέους ἀρχῆς καὶ ξυναρχόντων ΤΠΗΗΗΔΓΓΓΓΓ. Κεφάλαι[ον τῶν ἱερῶν χρημάτων τῶν ἀναλωθέντων
 ἐν τοῖς τέτταρσιν ἔ]τεσιν ἐκ Παναθηναίων ἐς Παναθῆν[αια. Παρέδομεν ἐκ τῶν ἱερῶν
 50 χρημάτων τῆς Ἀθ]ηναίας ἐν τοῖς τέτταρσιν [ἔτε]σιν Παρέδομεν ἐκ τῶν ἱερῶν
 χρημάτων τῆς] Ἀθηναίας Νίκης ἐν τοῖς τέτταρσιν ἔτεσιν
 εἰς Τιμοκ[λ

Les Logistes ont calculé dans les quatre ans des Panathénées aux Panathénées.

A. Les questeurs des effets sacrés, Androclés de Phlya et ses collègues ont remis ces sommes aux Héliénotamies et à ses collègues, et aux généraux Hippocrate de Cholargos et à ses collègues.

1) *Premier payement, sous la seconde Prytanie de la tribu Cécropis, quatre jours après le commencement de la Prytanie, sous le sénat dont Mégaclide était le premier secrétaire, sous l'archontat d'Euthynos, 20 talens.*

L'intérêt qu'ils ont produit : 5636 dr.

2) *Second payement, sous la seconde Prytanie de la tribu Cécropis, seize jours après le commencement de la Prytanie, 50 talens.*

Leur intérêt : 2 talens, 1970 drachmes.

3) *Troisième payement, sous la quatrième Prytanie de la tribu cinq jours après le commencement de la Prytanie, 28 talens, 5079 dr.*

Leur intérêt 1 talent, 1719 dr., 2 oboles.

4) *Quatrième payement, sous la huitième Prytanie de la tribu Acamantide, cinq jours après le commencement de la Prytanie, 44 talens, 3000 dr.*

Leur intérêt: 1 talent, 4644 dr., 2 obol.

5) *Cinquième payement, sous la huitième Prytanie de la tribu Acamantide, quatre jours après le commencement de la Prytanie, 100 talens.*

Leur intérêt 3 talens, 5940 dr.

6) *Sixième payement, sous la dixième Prytanie de la tribu Erechthéis, sept jours après le commencement de la Prytanie, 18 talens, 3590 dr., 4 obol.*

L'intérêt qu'ils ont produit : 4172 dr., 3 obol.

Total du capital dépensé sous la magistrature d'Androclés et de ses collègues: 261 t. 5669 dr.

Total de l'intérêt de l'argent dépensé sous la magistrature d'Androclés et de ses collègues: 11 talens, 99 dr., 1 obole.

B. Les questeurs Phociades d'OEon et ses collègues ont remis ces sommes sous l'archontat Stratoclés et sous le sénat dont Pl était le premier secrétaire, aux généraux auto du Péloponnèse, à Demosthènes fils d'Alcisthènes, d'Aphidnes :

1) Sous la quatrième Prytanie de la tribu , le troisième jour après le commencement de la Prytanie; premier paiement de l'Opisthodome . 30 talens.

L'intérêt qu'ils ont produit : 5910 drachmes.

2) Autre paiement aux généraux Cydantide et à ses collègues sous la neuvième prytanie de la tribu Pandionide, le dix . . ième jour depuis le commencement de la prytanie 100 talens.

L'intérêt qu'ils ont produit: 2 talens, 3020 dr.

Total des capitaux dépensés sous la magistrature de Phociade et de ses collègues, 130 t

Total des intérêts de l'argent dépensé sous la magistrature de Phociade et de ses collègues 3 talens, 3930 dr.

C. Les questeurs Thucidide Acherdusien et ses collègues ont remis ces sommes sous l'archontat d'Isarque et sous le sénat dont Phrynichus était le premier secrétaire, aux Hellénotamias dont était le secrétaire, à Charopide Scambonide et à ses collègues.

1) Premier paiement sous la . . . e prytanie de la tribu , le vingt-sixième jour après le commencement de la prytanie, 30 . talens.

L'intérêt qu'ils ont produit : 4655 dr., 4 oboles.

2) Second paiement, sous la . . . e prytanie de la tribu le douzième jour de prytanie, 24 talens, 3000 dr.

L'intérêt qu'ils ont produit : 2000 . . . dr.

3) Troisième paiement, sous la sixième prytanie de la tribu Erechthéis, jour après le commencement de la prytanie 5 . . talens, 100 . . dr.

L'intérêt qu'ils ont produit, 632 dr., 1½ obole.

4) Quatrième paiement, sous la . . . ème prytanie de la tribu le trentième jour de la prytanie

L'intérêt qu'ils ont produit :

Total des capitaux dépensés sous la magistrature de Thucidide et ses collègues.

Total des intérêts de l'argent dépensé sous la magistrature de Thucidide et de ses collègues

D. Les questeurs Timoclés Itéen et ses collègues ont remis ces sommes sous l'archontat d'Amnias et sous le sénat dont Démétrius de Collytos était le premier secrétaire, aux de Myrrhinus et à ses collègues.

1) Sous la première prytanie de la tribu Acamantide, le premier jour de la prytanie 59 talens, 4220.

L'intérêt qu'ils ont produit : 4226 dr., 5 obol.

2) Second paiement , sous la seconde prytanie de la tribu Pandionis , le vingt-cinquième jour de la prytanie, 12 talens, 5500 dr.

L'intérêt qu'ils ont produit: 163 dr., 3 obol.

3) *Troisième paiement, sous la sixième prytanie de la tribu , le quatrième jour de la prytanie, 16 talens, 3375 dr.*

4) *Quatrième paiement, sous la neuvième prytanie de la tribu Aiantis, le vingtième jour de la prytanie, 100 talens.*

L'intérêt qu'ils ont produit : 1018 dr. 3 obol.

5) *Cinquième paiement, sous la dixième prytanie de la tribu , le 33^e jour de la prytanie, 33 talens, 907 dr., 2½ obol.*

Leur intérêt, 222 dr., 2½ obol.

Total des capitaux dépensés sous la magistrature de Timoclés et de ses collègues : 122 talens, 1642 drachmes, 2½ oboles.

Total des intérêts de l'argent dépensé sous la magistrature de Timoclés et de ses collègues : 1 talent, 813 dr., 1½ obol.

Total des fonds sacrés dépensés dans les quatre ans des Panathénées aux Panathénées .

Nous avons remis des fonds sacrés de Minerve dans les quatre ans

Nous avons remis des fonds sacrés de Minerve Victoire dans les quatre ans

(Nous avons reçu les intérêts des quatre ans sous la magistrature de Timoclés ?)

Ces deux inscriptions furent trouvées en des époques éloignées. N° 116 fut tiré en 1837 des décombres qui couvraient le temple d'Erechthée. Nous la publiâmes dès-lors dans le troisième cahier du journal *Archéologique*. Elle était mutilée des deux côtés, et N° 117 qui fut trouvé dans les fouilles deux années plus tard, dans un état de dégradation complète, vient confirmer en partie nos conjectures de restauration. Un examen attentif nous persuada que cette pierre n'était qu'un fragment de N° 116, et que lui étant juxtaposée de la manière dont nous le faisons ci-dessus, elle ne laissait qu'une lacune de 4 à 6 lettres. Cette inscription est un compte-rendu de l'argent qui fut donné pendant une pentétiride ⁽¹⁾ par les questeurs du trésor sacré aux Hellénotamies et aux généraux, et qui paraît avoir été extrait non pas du trésor public, mais du trésor sacré, et particulièrement de ceux de Minerve et de Minerve Victoire (l. 51.) Aussi la caisse sacrée retire-t-elle des intérêts pour ces sommes aux quelles la ville d'Athènes n'avait aucun droit, et qu'elle ne prenait en cas de besoin qu'à titre d'emprunt. L'idée que nous pouvons nous former en général de l'organisation de la caisse Athénienne pendant cette époque se résume en ce qui suit: Les Athéniens s'étaient faits les dépositaires des contributions des alliés, et les avaient ainsi changées en un tribut régulier qu'ils leur imposaient en retour de la protection qu'ils prétendaient leur accorder. Ces tributs alimentaient la caisse publique, et servaient non seulement à défrayer les guerres communes des alliés ou celles des Athéniens seuls, mais aussi à orner la ville des magnifiques monumens qui ont triomphé des siècles. Nous avons vu dans N° 114, que lorsque les questeurs des effets du Parthénon étaient à peine établis, la direction de la caisse de l'état n'appartenait qu'aux *epistates*. Mais il paraît que l'Opisthodomé du Parthénon ayant été bientôt après entièrement achevé et arrangé, tout l'argent public y fut déposé, et commis à la garde des questeurs de la Déesse. C'est ainsi que nous voyons dans n. 147 de C. I. les questeurs de la Déesse délivrer l'argent nécessaire non seulement pour les jeux publics et les fêtes, mais aussi pour l'entretien de la cavalerie. La caisse sacrée était conservée dans le même

(1) C'est ainsi que les anciens nommaient l'espace d'une fête de Panathénées à l'autre qui ne comprenait en effet que quatre ans.

endroit et par les mêmes questeurs; Elle était fournie par les offrandes pieuses, les dîmes sacrées, les amendes et les confiscations. Il paraît qu'on gardait dans l'Opisthodomée séparées les unes des autres les caisses de chaque temple de Minerve d'abord, et plus tard aussi de chacun des autres dieux qui étaient adorés dans l'Acropole (1). Le trésor public était à la disposition de la ville. Les Hellénotamies, appelés ainsi par un ménagement qui n'était plus que dans les mots, en avaient la gestion suprême; toutes les fois qu'il s'agissait donc d'une dépense publique à défrayer par la caisse de l'état, les questeurs sacrés qui n'en étaient que les dépositaires, passaient les sommes nécessaires aux Hellénotamies, qui en étaient responsables aussitôt que cet argent entrait en circulation, et qui faisaient la repartition des dépenses. Mais il arrivait quelquefois que la caisse publique fût épuisée; Alors, comme dans l'inscription présente, la caisse sacrée avançait de l'argent à la ville à titre de prêt, et en retirait un certain intérêt jusqu'au temps où l'état aurait été en fonds pour restituer ce qu'il en avait reçu. Dans ces cas, comme les questeurs de la Déesse faisaient les payemens de leur propre caisse, ils remettaient l'argent indifféremment ou aux Hellénotamies, qui le passaient ensuite à ceux qui en devaient faire usage, ou aux généraux eux-mêmes, en considérant toujours la ville comme leur seul débiteur.

Examinons dans quelles circonstances s'était trouvée la république d'Athènes, pour faire des emprunts si considérables au trésor sacré à l'époque de la présente inscription. Cette époque n'est pas incertaine. Nous rencontrons, l. 5, le nom de l'archonte Εὐθύνοϛ; l. 17, celui de l'archonte Ξ . . ΤΟΚΛΕΟϛ; l. 25, celui de l'archonte ΙΞΑ. Le premier est certainement celui d'Ol. 88, 3. Diodore (XII, 58), et Athénée (V. p. 218, b.) l'appellent Εὐθύδημοϛ. Ailleurs (Aug. Acharn.) il est appelé Εὐθυμένηϛ. Mais dans la vie de Thucydide (p. CLXII, ed Did.) nous rencontrons ce nom exactement comme ici au génitif « ἐπὶ Εὐθύνου ἀρχοντοϛ », et dans les commentaires de Lucien (Tim. 30) il est nommé Εὐθύνοϛ. L'autre nom est celui de l'archonte de l'année suivante (Olympiade 88, 4), Στρατοκλήϛ; le troisième, celui de l'archonte d'Olympiade 89, 1, Ἰσαρχοϛ; et comme notre inscription se divise en quatre parties que nous désignons par A, B, C et D, la pierre entière comprend les années d'Ol. 88, 3, à Ol. 89, 2, ou la 6^e, 7^e, 8^e et 9^e année de la guerre du Péloponnèse. Si nous voulons remonter à la première translation de la caisse publique de Délos à Athènes, nous trouverons que cette caisse, sans parler des revenus intérieurs d'Athènes, qui étaient aussi dépensés aux besoins intérieurs du pays, contenait alors à peu près 1800 talens provenans des tributs des alliés (2). Ce coup d'état financier du grand politique Athénien est communément placé en Olympiade 79, 4 (3). Le tribut annuel s'élevait d'abord à 460 talens (4). Sous Périclès il fut porté jusqu'à 600 talens, soit que quelques villes (telles que celles de l'Eubée) eussent été plus fortement imposées, soit que de nouveaux alliés eussent été attirés par la prospérité croissante d'Athènes (5). Si nous mettons cet accroissement du tribut à Ol. 84, 1, l'année où Périclès était au comble de sa puissance, nous avons d'Ol. 79, 4 à Ol. 84, 1, le nombre de 16 années, et le tribut total de cet espace de temps, calculé à 460 talens par an, donne une somme de 7360 talens. D'Ol. 84, 1 à Ol. 88, 3, la première année de notre inscription, nous avons 19 ans, pendant les quelles le tribut annuel était de 600 talens, ce qui donne une somme totale de 11400 talens.

Depuis la translation du trésor à Athènes, jusqu'à la première année de notre inscription il est donc entré dans la caisse les sommes suivantes provenues des tributs :

(1) V. N118. — (2) Bœckh, *Stath. d. Ath.* I, 475. — (3) *ib.* 430. — Justin, III, 6. — Dodwell, *ann. Thuc.* — (4) *Thuc.* I, 96. — (5) *Thuc.* II, 13. — Plut., *Arist.* 24.

Somme transportée de Délos	1800 talens.
D'Olympiade 79, 4 à Olympiade 84, 1	7360 »
D'Olympiade 84, 1 à Olympiade 88, 3	11400 »
Total	<u>20560 talens.</u>

Toute cette somme fut dépensée à la construction des nombreux édifices dont Periclès orna sa ville natale. Les Propylées seuls (construits en Ol. 85, 4) coûtèrent 2012 talens (1). De là on peut se faire une idée de ce qu'a dû coûter la construction du Parthénon, de l'Odéon, du temple de Jupiter Olympien et de tant d'autres temples achevés ou commencés à l'époque dont nous traitons, et il n'est pas difficile de comprendre comment les 20000 talens furent épuisés, au point qu'en Ol. 86, 3 il n'y avait plus en caisse que 1470 drachmes (voyez plus haut, N. 111). Cependant la première année de la guerre du Peloponnèse (Ol. 87, 2), c'est-à-dire 4 ans après Ol. 86, 3, Periclès déclare que les fonds de la caisse s'élèvent à 6000 talens (2), tandis qu'ils n'auraient dû s'élever qu'à $4 \times 600 \text{ talens} + 1470 \text{ dr.} = 2400 \text{ talens, } 1470 \text{ dr.}$ Mais il est probable que Periclès qui parlait dans le but de relever le courage de ses concitoyens par l'étalage de leurs forces et de leurs ressources, eût compris dans son calcul aussi les revenus intérieurs de l'état, les quels en vérité ne pouvaient servir aux frais extraordinaires de la guerre, et peut-être aussi le trésor sacré de la Déesse, au quel il méditait avoir recours en cas de besoin. L'année suivante la ville a du percevoir de nouveau 600 tal., et son trésor devait contenir (2400 tal. 1470 dr. + 600 tal.) 3000 tal., 1470 drach. Mais elle venait de mettre en réserve une somme de 1000 talens pour le cas où elle serait attaquée par mer (3), et elle dépensa jusqu'à la fin de cette année (Ol. 89, 3) 2000 talens au siège de Potidée (4). par conséquent le trésor fut vidé de nouveau. Pendant les trois années suivantes les Athéniens eurent 1800 tal. des tributs réguliers; mais en Ol. 87, 4 ils entretenaient une flotte et une armée permanente en Acarnanie (5), et ils firent une expédition en Thrace. L'année suivante (Ol. 88, 1) ils équipèrent deux flottes contre Mytilène, et une troisième pour les côtes du Peloponnèse. Dans l'année d'après (Ol. 88, 2) ils envoyèrent une flotte en Corcyre, une autre en Sicile et une expédition à Mégares. Aussi tous ces efforts épuisèrent-ils les finances des Athéniens, au point de les mettre dans l'obligation de s'imposer eux-mêmes (en Ol. 88, 1) de la somme de 200 talens, et d'envoyer des vaisseaux pour ramasser de l'argent chez leurs alliés (6). Tel était l'état du trésor à Athènes en Olympiade 88, 3, et nous voyons clairement que la caisse publique avait un besoin urgent de recourir à la caisse sacrée, et de faire un emprunt qu'elle devait restituer lorsque les circonstances le lui permettraient, et qu'elle restitua en effet (voyez plus bas, N° 118).

Dans ligne 1 de la présente inscription nous lisons : οἱ λογισταί. C'étaient dix magistrats (7) élus par le sénat (8), qui se faisaient rendre compte de la gestion pécuniaire par les autorités responsables, pendant les 30 premiers jours après qu'elles avaient déposé leurs charges. Ici ce sont eux évidemment qui ont tenu le compte des prêts faits par la caisse sacrée, et des intérêts perçus, et qui ont peut-être eu soin de les faire graver sur pierre. Le premier mot de cette ligne dont on ne voit que la lettre finale Ο était probablement le verbe auquel se rapporte le nominatif οἱ λογισταί: ἀνεγράψαντο, ou ἐλόγισαντο; ce dernier remplit exactement la lacune. La lacune de ligne 1 à droite contenait sans doute la

(1). Harpoc. in Προπύλαια. — (2) Thuc. II, 13. — (3) Thuc. II, 24, VIII, 15. — Æsch. περί παραπροσβίας, p. 336.
 (4) Thuc. II, 70. — (5) Thuc. II, 81 suiv. — (6) Thuc. III, 19. — (7) Harpoc. Suid. — (8) Poll. VIII, 99, 100.

qualification du mot ταμίαι (τάδε οἱ τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας ταμίαι), la quelle est placée ordinairement après ce mot: (τάδε οἱ ταμίαι τῶν ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας). Les mots πρώτη δόσις qui auraient dû précéder le chiffre du premier prêt, comme on voit δευτέρα δόσις (l. 6) au second paiement, ne trouvent place ici qu'à la fin de l. 3. Il est à observer que la longueur des lignes n'est pas égale dans toutes les parties de cette inscription, quelques unes, étant plus resserrées que les autres. Les noms des questeurs sont les suivans: 1° Ἄν^δ (l. 14) . . κλῆς Φλυεύς (l. 2), dont se compose le nom Ἀνδροκλῆς Φλυεύς pour Ol. 88, 3. 2° Φωκιάδης (l. 23 et 24) ἐξ Οἴου (C. I. n. 138), que M^r Bœckh écrit Φωκιάδ . . . ἐξ Οἴου, et qu'il attribue à Ol. 87, 4. Nous voyons qu'il appartient en effet à Ol. 88, 4 et qu'il est contemporain de l'archonte Stratoclès. 3° Θ . . δίδης Ἀχερδούσιος (l. 25 ; Θεουδίδο (l. 34); Θεουδ . . (l. 35), nous offrent le nom de Θεουκιδίδης Ἀχερδούσιος pour le questeur d'Ol. 89, 1. Ce nom est déjà connu par C. I. n. 138. Ἀχερδούσιος vient du nom du bourg Ἀχερδούς (Et. de Byz. Ἀχραδούς) de la tribu Hippothoontide; la position de ce bourg est inconnue. 4° Τιμοκλῆς Εἰταεῖος, (l. 36) pour l'année 89, 2; dans C. I. n. 138, l. 33 on lit Τιμοκλῆς ΗΕΥ[Ε]ΙΟΞ. Mais le mot est ici clairement écrit. Εἰταεῖος ou Ἴταεῖος; est le gentilé d'Ἴταεα, un bourg de la tribu Acamantis ou de l'Antiochis (1). Son emplacement est inconnu.

Chaque paiement de fonds est précédé dans la présente inscription du nombre ordinal du paiement (πρώτη, δευτέρα δόσις), et du nom de la Prytanie sous la quelle le paiement fut fait, avec indication de l'ordre que cette Prytanie tient dans l'année, et du nombre des jours qui s'étaient passés depuis son commencement. (Ἐπὶ τῆς δεῖνο; πρυτανείας, πρώτης, δευτέρας κτλ. πρυτανειούσης, πέντε, δέκα κτλ. ἡμέραι εἰσεληλυθίας τῆς πρυτανείας). Après la somme prêtée vient la formule: τόκος τούτοις ἐγένετο, suivie du chiffre des intérêts. Enfin chaque année est suivie de la récapitulation des capitaux payés et des intérêts, et à la fin des quatre années on ajoute une récapitulation générale.

A. Dans la première année six emprunts furent réalisés. Nous lisons dans ligne 6, δευτέρα δόσις. Par conséquent les chiffres ΔΔ de l. 5 appartiennent à une πρώτη δόσις, et ces mots doivent trouver place dans la lacune de ligne 3. Le premier paiement de fonds se fit sous la même Prytanie que le second, c. à d. sous la seconde (l. 4 et 6) qui était le Cécropide (l. 6). J'ai écrit, ligne 9, πέμπτη δόσις, bien que ce paiement suive immédiatement le 3^e, non seulement parce que la grandeur de la lacune ne comportait que ce nombre de lettres, mais aussi par des raisons que j'expliquerai plus bas, en parlant des intérêts de ce capital. Pour les mêmes raisons j'ai écrit, (l. 11) τετάρτη δόσις. Plus loin dans la 9^e ligne j'ai écrit ὀγδόης πρυτανειούσης, parce que nous voyons par ligne 11 que l'Acamantide était la 8^e Prytanie. Depuis ligne 9, les lignes paraissent avoir été plus courtes de 9 lettres vers leur extrémité à gauche, car la lacune de cette ligne ne peut avoir contenu que les mots ὀγδόης πρυτανειούσης. Les payemens sont faits pendant cette année aux Hellénotamies et aux généraux Hippocrate et ses collègues. Examinons quels ont été les événemens de cette année, et à quoi peuvent avoir servi les sommes empruntées au trésor de Minerve Victoire:

Dans la sixième année de la guerre du Peloponnèse (Ol. 88, 3), les Athéniens continuaient leurs opérations dans la Sicile sous le général Lachés (2). Au commencement de l'été ils envoyèrent une flotte de 30 vaisseaux sous Démosthènes et Proclès pour croiser autour du Peloponnèse et pour attaquer les Ætoliens. et une autre de 60 vaisseaux sous Nicias contre Mélos; mais ce général se porta sur Tanagre de Béotie,

(1) V. C. I. n. 172. — (2) Thuc.

et les Athéniens accoururent en masse à son secours sous le commandement d'Hipponicos et Eurymédon ⁽¹⁾. Enfin dans les derniers jours de l'hiver une petite flotte fut envoyée en Sicile sous le général Pythodore, et une autre de 40 vaisseaux était équipée pour faire voile vers cette île sous le commandement des généraux Sophocles et Eurymédon ⁽²⁾. Il doit paraître étonnant qu'au milieu de tous ces événements nous ne voyons pas figurer le général Hippocrate, auquel d'après notre inscription, l'argent fut remis. Mais comme Thucydide en rendant compte de l'expédition contre Mégares qui fut commandée deux années plus tard par ce général, ajoute que les Athéniens faisaient régulièrement deux fois tous les ans des incursions dans le territoire de ce peuple ⁽³⁾, il est bien probable que cette année encore il eût été à la tête d'une pareille expédition. Nous avons aussi à nous demander pourquoi de tous les généraux qui commandaient l'armée et la flotte pendant cette année, il fut le seul à recevoir des fonds. Mais pour répondre à cette objection examinons d'abord à quelles époques de l'année les différentes sommes furent prêtées:

Le 1^{er} versement de 20 talens fut délivré le 4^e jour de la II Prytanie (la Cécropide). D'après l'observation du P. Péteau le 1^{er} Hécatombæon d'Ol 87, 1, tombait sur le 16 juillet, 432 av. J. C. Suivant la forme que nous donnons ci-après au cycle Métonien, le 1^{er} jour d'Olympiade 88, 3, (une année commune de 155 jours) doit coïncider avec le 5 juillet (426 a. J. C.), et par conséquent le 4^e jour de la II Prytanie, ou le 39^e jour de l'année tombait sur le 12 août.

Le 2^o Paiement de 50 talens fut délivré quelques jours plus tard.

Le 3^o Paiement de 29 talens à peu près, fut délivré le 5^e jour de la IV Prytanie, ou le 110^e jour de l'année, c. à d. le 22 octobre.

Le 4^o Paiement fut délivré le 5^e jour de la VIII Prytanie, le 253^o jour de l'année ⁽⁴⁾, ou le 13 Mars du printemps suivant.

Le 5^o Paiement de 100 talens fut fait quelques jours plus tard.

Le 6^e enfin le fut le 7^e jour de la X Prytanie, le 325^e jour de l'année, ou le 24 mai suivant.

Le premier versement se fit donc en automne, lorsque les deux expéditions navales du Peloponnèse et de Mélos étaient déjà parties. Ces expéditions furent sans doute défrayées des 600 talens provenans du tribut annuel des alliées et peut-être aussi des fonds de l'année précédente, car elles furent faites avant le commencement de l'année civile dont nous traitons. Les nouveaux secours pécuniaires qui devaient leur être envoyés ou les subsides qui devaient être fournis aux généraux qui partirent pendant l'hiver, furent remis aux Hellénotamies qui en faisaient la repartition. Le général Hippocrate fils d'Ariphron (Thuc.), Χολαργεύς (de Cholargos, une commune dont l'emplacement n'est pas connu), n'étant destiné qu'à défendre Athènes ou à faire la guerre aux pays environnans, recevait sans doute lui-même les prêts qui lui étaient destinés, ou peut-être aussi signait-il avec les Hellénotamies le reçu de toutes les sommes destinées à l'armée, étant l'un des dix généraux annuels, celui qui présidait ou représentait les autres.

Quant aux capitaux même qui furent prêtés pendant cette années, les chiffres du premier, du second, et du cinquième paiement sont clairement lisibles; ceux du troisième, du quatrième et du sixième au contraire sont au partie effacés. Le chiffre du total des capitaux prêtés n'est pas non plus conservé en entier. Mais ce dernier nombre avance jusqu'aux centaines de drachmes, et la lacune qui reste à sa droite n'est que de 4 chiffres, qui ne peuvent dépasser le nombre de 350 drachmes, car si ces 4 chiffres étaient

(1) ib. 91. — (2) ib. 115. — (3) 'Α σὶ κ α τ' ἔ τ ο ς ἱ κ α σ τ ο ν δις ἐσβαλλόντων πανστρατιᾷ εἰς τὴν χῶρην. IV, 66.

(4) Pour la distribution des jours dans les Prytanies, voyez N. 117, 118 et 119.

||||, combinés avec le chiffre qui reste, ils auraient complété 500 drachmes, et on aurait écrit ϖ au lieu de cinq |. Le total des capitaux prêtés cette année est donc de 261 talens, 5600 drachmes, (nous verrons plus bas ce qui manque à cette somme). Le chiffre effacé du quatrième paiement ne peut être Δ car au lieu de 5 Δ on aurait écrit ϖ; mais il peut avoir été ϖ (a) ou T (b). Si nous additionnons les payemens partiels de l'année, tels que nous les avons, nous obtiendrons dans le cas (a) du 4^e paiement un total de 243 talens, 3000 drachmes, et dans le cas (b) un total de 239 talens, 3000 drach. Il y a donc entre le total indiqué dans l'inscription et celui que nous obtenons par l'addition, la différence de 18 talens, 2600 drachmes (a), ou de 22 talens, 2600 drachmes (b), différence qu'il faut répartir aux deux lacunes, à celle du 3^e (l. 8) et à celle du 6^e paiement (l. 13). La seconde lacune ne peut être remplie que par des unités de talens, qui n'excèdent pas les 4, car la partie existante du chiffre se termine déjà par 5 talens; après les talens peuvent venir des drachmes qui doivent rester audessous de 6000, ou d'un talent. Nous verrons plus bas que le capital du 3^e paiement est de 28 talens 5079 drachmes, et celui du 6^e, de 18 talens, 3570 drachmes.

D'après tout ce qui précède les forces navales entretenues par les Athéniens pendant cette année peuvent être évaluées ainsi qu'il suit :

- a) 30 Vaisseaux en Sicile (Thuc. III, 88), pendant toute l'année.
- b) 30 Vaisseaux contre le Péloponnèse et l'Ætolie (ib. 91); envoyés avant le commencement de l'année, ils y sont restés jusqu'à la fin de l'hiver.
- c) 60 Vaisseaux contre Mélos et Tanagre (ib.) équipés provisoirement.
- d) 40 Vaisseaux équipés les premiers jours du printemps sur la demande des Siciliens (ib. 115).

La paie d'un marin était à l'époque dont nous traitons d'un drachme par jour, car nous voyons dans Thucydide qu'on payait ce prix deux ans avant cette époque ⁽¹⁾ et encore 11 années plus tard ⁽²⁾. Si nous comptons 200 soldats ou hommes d'équipage sur chaque vaisseau ⁽³⁾, nous aurons approximativement :

a) Pour les 30 vaisseaux qui ont constamment tenu la mer en Sicile	talens 360.
b) Pour les 30 vaisseaux envoyés en Ætolie avant le commencement de l'année, et qui y sont restés jusqu'à la fin de l'hiver, pour 8 mois	talens 240.
c) Pour les 60 vaisseaux de l'expédition de Mélos, au moins pour deux mois	» 120.
d) Pour les 40 vaisseaux de la nouvelle expédition en Sicile, équipés vers la fin de l'hiver et expédiés en partie immédiatement et en partie au commencement du printemps; pour trois mois en terme moyen, jusqu'au 24 juin, lorsque la nouvelle année civile commença	» 120.
En somme	tal. 840.

Pour faire face à cette dépense la caisse ne possédait que les 600 talens des tributs des alliés. Elle avait donc jusqu'à la somme de 840 talens un déficit de 240 talens à couvrir. Nous voyons par notre inscription qu'elle emprunta au temple à peu près 262 talens. Il lui restait donc 22 talens, qui ont bien dû être dépensés aux expéditions par terre, à celle de Tanagre par exemple et à celle de Mégares, commandée par Hippocrate, ou aux 40 vaisseaux qui furent envoyés contre Pylos au printemps avant le mois de juillet, ou avant le commencement de l'année suivante.

(1) Thuc. III, 17. — (2) ib. VI, 31. — (3) Voyez plus haut, N. 110.

B. La seconde année de notre inscription (la 7^e de la guerre, Ol. 88, 4) n'était pas moins féconde en événemens que la première. Une petite flotte de 16 vaisseaux (1) occupait toujours les parages de la Sicile. Nous avons vu que les Athéniens avaient équipé l'année précédente une flotte de 40 vaisseaux pour continuer la guerre dans cette île; Elle partit le printemps, c. à d. avant la première Prytanie de la présente année. Démosthènes ayant reçu des pleins-pouvoirs pour employer cette flotte de la manière qui lui semblerait la plus utile, il prit Pylos sur la côte occidentale du Peloponnèse (2). De nouveaux secours lui furent bientôt expédiés, et la flotte de Pylos s'éleva à 70 vaisseaux (3). Cléon vint aussi s'associer à ce général à la tête de troupes étrangères (4), et donna fin à cette campagne par l'assaut de l'île de Sphactérie. Cléon s'en retourna alors à Athènes (5), et les vaisseaux destinés pour Sicile, continuèrent leur route (6). — Pendant l'été une autre flotte de 80 vaisseaux fut envoyée contre Corinthe; elle ne revint à Athènes qu'après avoir battu l'ennemi et élevé des fortifications sur l'Isthme de Méthone (7). En même temps Naupacte était occupée par des Athéniens (8), et une flotte parcourait les villes de Thrace pour lever des contributions (9). Le printemps suivant les Athéniens envoyèrent 60 vaisseaux pour prendre Cythère (10).

Les dépenses que ces diverses expéditions nécessitèrent peuvent être approximativement évaluées ainsi qu'il suit :

a) Les 16 vaisseaux qui gardaient la Sicile, y étaient permanans pendant toute l'année; ils devaient donc coûter à l'état 192 talens.

b) L'expédition de Pylos partit aux premiers jours du printemps, car les Lacédémoniens ayant fait une invasion en Attique *avant que le blé n'eût mûri* (11), n'y restèrent pas 15 jours, qu'ils apprirent que les Athéniens étaient en possession de Pylos (12). Nous pouvons donc admettre que les Peloponnésiens avaient évacué l'Attique au commencement du mois de juin. Si nous accordons un mois à leur marche et à leurs préparatifs depuis leur retraite jusqu'au combat naval devant Sphactérie (13), celui-ci doit être arrivé aux premiers jours de juillet. Entre cet événement et la prise de l'île par Cléon, il y a un espace de 72 jours (14); l'île fut donc probablement prise vers la mi-septembre, et l'expédition peut avoir été de retour à Athènes (15) vers le commencement d'octobre. Cette date se concilie avec celle de la représentation des chevaliers, qu'Aristophane composa pour braver et pour humilier Cléon devenu l'idole du peuple par ce succès inespéré, et qui était dû plutôt au hasard qu'au mérite de cet intrigant. Cette comédie fut jouée aux Lénées sous l'archontat de Stratoclés (16), c'est-à-dire au mois de Février, car les Lénées étaient célébrées en Anthestérion (Février). Il a donc fallu à peu près 5 mois à Aristophane pour composer sa pièce et pour la mettre en scène.

De la fin de juin, lorsque cette année civile commence, jusqu'à la fin de septembre, lorsque l'expédition de Pylos revint à Athènes, la caisse eut à payer trois mois de solde à 40 vaisseaux, ou 120 talens.

c) Quelque temps, disons un mois, après le combat naval à Pylos, arriva à la flotte le renfort de 30 vaisseaux (17). Ce renfort fut donc payé pendant deux mois, et a dû coûter à la caisse 60 talens.

(1) Thuc. IV, 25. — (2) ib. 2. — (3) ib. 23. — (4) ib. 28. — (5) ib. 30. — (6) ib. 46. — (7) ib. 42 - 45. — (8) ib. 48. — (9) ib. 50. — (10) ib. 53 - 57. — (11) Ἰπὸ τοῦ ἤρος, πρὶν τὸν σίτον ἐν ἀκμῇ εἶναι. ib. 2. — (12) ib. 6. — (13) ib. 14. — (14) ib. 39. — (15) ib. — (16) Ἐδιδάχθη τὸ δράμα ἐπὶ Στρατοκλέους ἀρχόντος δημοσίᾳ εἰς Ἀθήνας. Argum. des Chev. 546. — (17) Thucydide dit 20 vaisseaux. Mais il ajoute que la flotte, (qui était composée de 40 vaisseaux à son départ d'Athènes) fut portée par là à 70 vaisseaux.

d) Les 80 vaisseaux expédiés à Corinthe pendant le même été ont eu besoin d'au moins un mois pour vaincre les Corinthiens, pour occuper Méthènes, et pour y rester enfin de voir l'Isthme fortifié. Ils ont donc valu au trésor 160 talens.

e) La flotte envoyée à Cythère le printemps suivant était composée de 60 vaisseaux. Les Athéniens battirent les Cythériens, occupèrent leur île, ravagèrent les villes maritimes de Laconie, et ayant eu diverses rencontres avec les Lacédémoniens, ils ne revinrent chez eux qu'après avoir pris et brûlé Thyrée. On ne peut supposer que tous ces événements se passèrent en moins de 3 mois, depuis avril jusqu'en juillet. Cette expédition doit donc avoir coûté près de 180 talens. En récapitulant nous avons les sommes suivantes pour les frais de la guerre de l'année présente.

a)	16 Vaisseaux en Sicile pendant 12 mois	192	talens.
b)	40 » à Pylos » 3 »	120	»
c)	30 » » » 2 »	60	»
d)	80 » à Corinthe » 2 »	160	»
e)	60 » à Cythère » 3 »	180	»
En somme			712 talens.

La ville avait pour faire face à ces dépenses 600 talens, provenans des tributs. Elle en emprunta encore 30 à la caisse sacrée le 3^e jour de la IV Prytanie, le 108^e jour de l'année, ou le 9 octobre, c'est-à-dire après l'événement de Sphactérie, pour les envoyer à Demosthènes qui semble être resté pendant quelque temps encore dans le Peloponnèse. Plus tard, du 10^e au 19^e jour de la 9^e Prytanie, c. à d. du 289^e au 298^e jour de l'année, ou du 7^e au 16^e avril du printemps suivant, la ville emprunta encore 100 talens, apparemment pour défrayer en partie l'expédition de Cythère. Les généraux qui commandaient cette expédition étaient Nicias fils de Nicirate, Nicostrate fils de Diotrophés et Autoclés fils de Tolmée. Nous voyons (l. 21) le mot mutilé . . . ντ.δα, qui, à en juger par sa position, est une partie du gentilé d'un général. Le mot entier était Κυδαντιδα, car de tous les gentilés des bourgs connus de l'Attique il n'y a que celui-ci qui ait cette terminaison. Il vient de Κυδαντιδα, un bourg dont la position nous est inconnue. Nous ne connaissons pas le quel des généraux Athéniens était de ce bourg, et si ce n'était pas Nicias lui-même. La caisse eut donc cette année 600 talens provenans de tribus, et 130 talens provenans d'emprunts, en tout 730 talens; Les 18 talens d'excédent ont dû être dépensés à l'armée qui était restée à Pylos et à la flotte qui y fut expédiée le printemps précédent, ainsi qu'aux flottes qui ramassaient de l'argent chez les alliés (1). Nous apprenons par ligne 18 que le général Démosthène fils d'Alcisthène était du bourg d'Aphidnaë (voyez N^o . . .).

C. N^o 116 s'arrête à cette section. Aussi depuis ligne 26 l'inscription est-elle beaucoup moins complète. D'un autre côté les expéditions de cette année ayant eu lieu principalement sur terre, leurs dépenses n'admettent pas une évaluation aussi exacte que les expéditions navales.

a) Après la prise de Cythère, Hippocrate marcha contre Mégares avec 600 Hoplites; il fut rejoint par 4000 autres et par 600 cavaliers venant d'Eleusis, et par Démosthènes emmenant des Platéens et des alliés. L'île Minoa leur fut livrée par trahison; ils firent des tentatives infructueuses contre Mégare, mais ils restèrent maîtres de la campagne, élevèrent des murs de circonvallation autour du port de

(1) Thuc. VII, 50.

Nicée qu'ils finirent par prendre, et démolirent les longs murs de Mégares. Mais ils se retirèrent enfin devant les forces supérieures des Lacédémoniens (1).

b) Pendant l'été Lamachus perd 10 vaisseaux dans le Pont, et deux autres généraux à la tête d'une flotte chargée de ramasser de l'argent s'emparent d'Antandros à Mytilène (2).

c) Aussitôt après l'affaire de Mégares Démosthènes se rend à Naupacte avec une flotte de 40 vaisseaux, et ensuite il tente pendant l'hiver un coup de main sur Délion en Béotie; mais cette entreprise manque, le général Hippocrate n'étant pas arrivé à temps avec les troupes de terre. De là il se rend à Sicyone où il n'est pas plus heureux (3).

d) Hippocrate marche contre Délion avec 1300 cavaliers, 7000 hospites, et 10 à 12,000 soldats légèrement armés. Il entoure la place de murailles; les Béotiens étant survenus, une bataille est livrée où les Athéniens sont battus et leur général tué 17 jours après la bataille; Délion est repris par les Béotiens (4).

e) Euclés et Thucydide l'historien sont commandés en Thrace; ce dernier accourt au secours d'Amphipolis avec 7 vaisseaux qui s'y trouvaient (5).

f) Les Athéniens renforcent les garnisons des villes de Thrace qui menaçaient de se déclarer pour les Lacédémoniens (6).

g) 50 hoplites Athéniens défendaient la ville de Terone en Thrace (7).

h) Le printemps suivant une trêve fut conclue entre Athènes et Sparte (8).

Pour faire une estimation, bien que toute générale et imparfaite des dépenses que toutes ces entreprises ont dû motiver, on doit se rappeler qu'un hoplite coûtait à Athènes à l'époque dont il s'agit deux drachmes par jour avec son écuyer, et un cavalier au moins deux fois autant (9).

a) La campagne de Mégares a dû durer au moins un mois. Les 4600 hoplites coûtaient 9200 Dr. par jour, et pour le mois entier 46 talens.

b) Les vaisseaux chargés de ramasser l'argent étaient au nombre de 10 sous Lamachus. Les deux autres généraux commandaient probablement 20 vaisseaux au moins pour oser s'attaquer à une ville de Mytilène. Les 10 premiers se perdirent, les autres continuèrent sans doute leurs courses; mais admettons en terme moyens 3 mois de solde pour les 30 vaisseaux 90 talens.

c) Démosthènes commandait quarante vaisseaux pendant tout l'été et tout l'hiver, jusqu'au printemps, lorsqu'il dut être rappelé à cause de la trêve; il resta sur mer au moins pendant 8 mois 320 talens.

d) L'expédition d'Hippocrate à Délion ne peut avoir duré moins d'un mois. Les 1300 cavaliers coûtaient par jour (à 4 dr. chacun avec son écuyer) 5200 drach.; Les 7000 hoplites 14000 dr.; Les 10,000 légèrement armés, 10,000 dr. Donc la troupe toute entière coûtait par jour 29200 dr. Or pour tout un mois . . . 128 talens.

e) Les 7 vaisseaux avec les quels Thucydide fils d'Olore accourut au secours d'Amphipolis stationnaient sans doute costamment en Thrace pour y tenir les alliés en respect. Elles coûtaient donc pour toute l'année 84 talens.

En somme 668 talens.

(1) ib. 67-74 — (2) ib. 75. — (3) ib. 76, 89 et 101. — (4) 90-101. — (5) ib. 104. — (6) ib. 103. — (7) ib. 113. — (8) ib. 117. — (9) Thuc. III, 17. V, 17. — Poll IV, 165.

On voit déjà un déficit de 68 talens dans la caisse formée des tributs. Mais on trouvera que cette somme devait être beaucoup plus considérable si l'on pense à toutes les autres dépenses et surtout aux frais de transport (1) qu'entraîne une expédition par terre, et si l'on réfléchit qu'en temps de guerre il devait y avoir bien plus de troupes sur pied que celles que nous voyons prendre part aux expéditions lointaines.

Le trésor sacré a fait pendant cette année quatre prêts à la caisse de l'état, qui ont dû s'élever ensemble, ainsi que nous allons le voir plus tard, à près de 100 talens. C'est entre les mains des Hellénotamies qu'il a versé ces fonds, qui, étant surtout destinés à l'approvisionnement en détail de l'armée sur terre, devaient être administrés et dépensés par eux. Mais nous ne savons rendre compte des mots ἐν τῇ λατρύῃ et de la lacune qui suit à Ἑλληνοταμίαις (l. 26). Elle contenait sans doute quelque renseignement important sur les fonctions de ces magistrats. Il est à remarquer que le signe Η précède, comme dans les inscriptions d'Ol. 92, la préposition ἐν au lieu du pronom αὐς. Le nom Χαροπίδου Σκαυλονίδου doit appartenir à un Hellénotamie ; au moins ne connaissons-nous pas un général de ce nom. La lacune qui le précède contient sans doute la raison pour laquelle ce nom est éloigné du mot Ἑλληνοταμίαις. Après le mot ξυμάχοισι, l. 27, auraient dû suivre les mots πρώτη δόσις. Mais la lacune à la fin de l. 27 et au commencement de l. 28 ne peut contenir ces mots. Au contraire à la fin de l. 28 et au commencement de l. 29 la lacune est trop grande pour le chiffre seul et le mot τόκος qu'elle doit contenir, et elle n'est pas même encore suffisamment remplie si on y ajoute les mots πρώτη δόσις. Les numéros d'ordre d'aucun des Prytanies ne nous ont été conservés, à l'exception de celle du 3^e versement, où on lit ΗΕ (l. 31), qui peut être ἔκτης ou ἐβδόμη.

Les deux premiers versements peuvent avoir été faits pendant l'été dans les trois premières Prytanies pour défrayer les troupes de Mégares ou la flotte de Démosthènes à Naupacte. ΗΕ du troisième versement doit être ἔκτης, et non pas ἐβδόμη, car dans le premier cas l'époque de ce versement tomberait vers la fin du mois de décembre, tandis que dans le second cas il est reculé au mois de février ; or, comme il y avait encore un quatrième versement, et qu'il est probable qu'un certain laps de temps s'était écoulé entre les deux, ce dernier tomberait dans le printemps, lorsque la ville n'avait pas besoin de faire des emprunts pour la guerre, ayant déjà conclu une trêve avec les Lacédémoniens, ainsi que nous l'avons dit.

D. On aurait dû penser que pendant cette année (Ol. 89, 2, la 9^e année de la guerre) la caisse publique n'aurait pas besoin d'emprunter au trésor de la Déesse ; car pendant le printemps on était en trêve et l'hiver se passa en repos (2). Mais la défection de Mende et de Scione en Thrace ralluma la guerre au commencement de l'été (3), et les Athéniens s'emparèrent de la première de ces villes avec une flotte de 50 vaisseaux, dont les 40 étaient d'Athènes, commandés par Nicias et Nicostrate (4), et assiégèrent la seconde.

La trêve qui avait commencé le 14 Elaphobolion (le 5 mars), devait durer jusqu'au même jour de l'année suivante (5). Aussitôt qu'elle fut expirée, Cléon se porta sur la Thrace avec trente vaisseaux et s'empara de Torone, et de Galepsos, et fut tué devant Eion. L'expédition retourna alors à Athènes vers la fin de l'été (6).

(1) Xénoph. Econ. 84. — (2) Thuc. IV, 134 — (3) Thuc. IV, 121, — (4) Thuc. IV, 123, 129 et 130. — (5) Thuc. IV, 134.

(6) Thuc. V, 2 - 12.

a) La flotte de 50 vaisseaux Athéniens a dû être employée pendant toute l'année, car après avoir réduit Mende, elle entreprit le siège de Scione qui ne fut prise que deux ans plus tard.

Cette flotte a dû coûter 480 talens.

b) Cléon partit pour la Thrace avec 30 vaisseaux aussitôt après l'expiration de la trêve, vers le commencement du mois d'avril; et l'expédition ne retourna à Athènes qu'à la fin de l'été; elle resta donc en Thrace plus tard encore que le 18 juin, la fin de l'année civile, et nous avons trois mois de dépense à mettre sur le compte d'Olympiade

89, 2. Ces dépenses s'élèvent à 90 talens.

En somme 570 talens.

Mais si nous réfléchissons d'un côté qu'Athènes était obligée depuis quelque temps d'avoir des garnisons dans les places de Thrace et ailleurs afin de tenir ses alliés en respect, et que d'un autre côté les villes commençaient depuis un an à se soustraire à son alliance (1), que ses revenus devaient par conséquent en subir une diminution notable, nous comprendrons aisément que le trésor public eût eu besoin cette année encore de recourir à la caisse sacrée.

Un passage d'Aristophane paraît cependant contredire le point de départ que nous avons adopté jusqu'ici pour calculer les besoins annuels de la ville d'Athènes. Dans les *Guêpes*, comédie jouée précisément l'année dont il est ici question (Ol. 89, 2), il porte tous les revenus d'Athènes, tant intérieurs qu'extérieurs à près de 2000 talens. Voici ses paroles :

Καὶ πρῶτον μὲν λόγισαι φεύλων, μὴ ψήφοις, ἀλλ' ἀπὸ χειρὸς
τὸν φόρον ἡμῖν ἀπὸ τῶν πόλεων ξυλλήθῃδην τὸν προσόντα
καὶ ἔω τούτου τὰ τέλη χωρὶς, καὶ τὰς πολλὰς ἑκατοστὰς,
πρυτανεῖα, μέταλλ', ἀγορὰς, λιμένας, μισθοὺς, καὶ δημιόπρατα·
τούτων πλήρωμα, τάλαντ' ἕγχευς δις ἑξήκοντα γίνεσθαι ἡμῖν (2).

Et d'abord calcule moi en gros, non pas avec des cailloux, mais sur la main, tout le tribut que nous recevons des villes; après cela calcule à part les droits, les nombreuses centimes, les Prytanies (droits judiciaires), les mines, les marchés, les ports, les baux, et les confiscations; leur total s'élève à près de deux mille talens.

Lorsqu'Aristophane dit *près de deux mille*, calculant en *gros*, on peut bien entendre mille huit-cent ou même encore moins; cependant si l'on compte 600 talens pour les tributs des alliés, il restera toujours pour les revenus intérieurs 1200 talens, une somme qui malgré l'énumération pompeuse des sources dont elle provient, paraît encore exorbitante, lorsque nous nous rappelons que les mines, qui devaient en être l'article le plus important, ne rapportaient du temps de Thémistocle que 30 à 40 talens annuellement à l'état.

À moins de taxer Aristophane d'une exagération qui dépasse toutes les bornes, on sera obligé de supposer qu'Alcibiade qui était depuis quelque temps arrivé à l'administration des affaires publiques, avait déjà élevé les tribus au double de ce qu'ils étaient sous Aristide (3). Cet acte d'oppression est communément placé à la paix de Nicias, c'est-à-dire à l'année qui suit immédiatement la quatrième de notre inscription. Mais si l'on pense qu'à l'occasion de cette paix plusieurs villes se réservèrent le droit de ne payer que le tribut fixé par Aristide, on sera porté à croire que l'augmentation avait précédé la paix, et

(1) Thuc. IV, 81. — (2) *Guêpes*, v. 656. — (3) *Andoc. c. Alcib.* - *Æsch. d. Paraprosb.* - *Andoc. de la Paix.* — *Comp. Bæckh Staatsh. d. Ath.* III 115, V. N. 131-247.

l'on pourra ainsi concevoir que les tributs des alliés étant de 1200 talens, les revenus intérieurs pouvaient s'élever de leur côté à 600 talens, et compléter ainsi la somme de l'énumération des Guèpes. Mais il nous resterait encore à expliquer comment après avoir perçu 1200 talens des alliés, la ville pouvait avoir besoin d'emprunter au temple une somme de 122 talens; à quoi nous repondrions que la mesure d'Alcibiade qui servait de base au calcul d'Aristophane n'était pas aussitôt exécutée que prise, et surtout dans une année de troubles et de défection de la part des alliés; et que ce n'est que pendant la paix qui commença l'année suivante que les Athéniens purent retirer le fruit de cette mesure.

La lacune à droite de ligne 37 contenait le nom et la charge de ceux à qui l'argent était délivré. Nous n'en avons que le gentilé . . . *μυρσίνω* (*Μυρσίνωσις*) au commencement de l. 38. *Μυρσίνωσις* (*planté de myrtes*) était une commune située non loin de la côte occidentale de l'Attique (1). Elle paraît avoir été voisine de Sphettos (2), qui était située à l'Est du Mont Hymète, probablement à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le village de Spatta, qui a conservé son nom ancien un peu corrompu. Au Sud de Marcopoulo, dans la partie de l'Attique dite Mésogéa, un endroit qui contient des jardins et quelques ruines anciennes et modernes, s'appelle aujourd'hui *Méranta*. Nous croyons que c'est là l'emplacement de l'ancien Myrrhinus (à l'accusatif *Myrrhinunta*).

Cinq payemens furent faits pendant cette année. Les époques des 4 premiers n'ont pas été conservées dans ce qui reste de l'inscription.

Nous verrons plus bas que si nos calculs sont exacts, le 1^o paiement (de 59 talens, 4220 drachmes) fut fait au commencement de la première Prytanie (le 30 juin); il a donc dû servir à l'expédition contre Mende. Le second paiement de 12 talens, 5500 drachmes, fut fait le 25^o jour de la II^e Prytanie, (le 28 août), et servit peut-être au siège de Scione. Le 3^e paiement de 28 talens, 621 dr., 2½ obol., fut fait le 4^e jour de la VII^e Prytanie (le 29 janvier); il a aussi dû servir à l'approvisionnement de la flotte et des garnisons en Thrace. Le 4^e paiement de 100 talens, fait le 20^e jour de la 9^e Prytanie (le 25 avril), et le 5^e paiement de 21 tal., 3661 dr., fait le 3^e jour de la 10^e Prytanie (le 15 mai), ont dû servir à Cléon pour sa dernière expédition à Thrace.

Les quatre dernières lignes (49—52) contenaient la récapitulation générale des quatre années (voyez lignes 49 et 50). Mais dans ligne 50 nous voyons le mot mutilé *Ἀθηναίων*, et dans ligne 51 les mots *Ἀθηναίων Νίκης*, ce qui nous fait supposer que les prêts ont été faits des caisses des deux temples, conservées toutes les deux dans l'Opisthodomé. Ligne 50 contiendrait donc le total de la somme donnée de la caisse de Minerve (la divinité du Parthéon), et ligne 51 le total de la somme donnée de la caisse de Minerve Victoire. Ligne 52 répète le nom de Timoclés, le questeur de la dernière année. Comprend-elle la récapitulation de la somme totale extraite des deux caisses, ou bien la récapitulation des intérêts, c'est ce que nous ne pouvons décider. Nous ne pouvons non plus rendre compte des syllabes *EIAΞ* qui précèdent le nom de Timoclés.

Il serait important d'examiner quel était le taux de l'intérêt payé par le temple. Nous ne prétendons aucunement arriver par sa découverte à fixer l'intérêt légal payé à Athènes, car nous pensons que la ville ne devait emprunter aux temples qu'à des conditions beaucoup moins onéreuses que les particuliers, et que cet intérêt qu'elle payait n'était qu'un prétexte pour s'approprier avec une apparence de légalité

(1) Strab. IX, p. 509. — (2) *Æsch.* c. Timocr § 93. — V. Léake, on the dem. of Att.

les trésors sacrés dans les occasions où sa propre caisse était épuisée. Il n'est cependant pas indifférent pour la connaissance de la vie publique d'Athènes d'apprendre les conditions aux quelles étaient faits ces emprunts sacrés.

La première question que nous avons à résoudre pour être en état de déterminer le taux des intérêts qui figurent dans cette inscription, est de savoir si ces intérêts étaient annuels. Nous y répondons négativement. Examinons en effet pour nous en convaincre quelques unes des positions de ce compte-rendu, où les capitaux et les intérêts soient également conservés.

a) Prenons le paiement II de l'année A. Le capital est de 50 talens, et les intérêts de 2 talens, 1970 drachmes. Le taux de l'intérêt sera trouvé par la proportion suivante :

$$50 \text{ T} : 1970 \text{ Dr.} = 100 : x.$$

ou bien $300000 \text{ Dr.} : 13970 \text{ Dr.} = 100 : x.$

d'où nous avons $x = 4,65666 \dots$

Le taux de l'intérêt serait donc d'un peu plus que $4\frac{1}{2}\%$.

b) Prenons maintenant le paiement V de la même année. Le capital y est de 100 T. = 600000 ; les intérêts montent à 3 talens, 5940 Dr. = 23940 Dr. Nous avons donc la proportion suivante :

$$600000 : 23940 = 100 : x$$

d'où $x = 3,99\%$, moins que 4% .

c) Dans le paiement VI de cette même année une partie du capital est effacée, mais la somme de l'intérêt y est toute entière, (4172 dr., 3 ob.). Si nous essayons d'en trouver le capital par l'un des deux taux d'intérêt que nous avons obtenus plus haut, nous aurons d'après le résultat a)

$$4,66 : 100 = 4172,3 : x$$

d'où $x = 89538 \text{ Dr.}, 3 \text{ ob.} = 14 \text{ T.}, 5538 \text{ Dr.}, 3 \text{ Ob.}$

D'après le résultat b) nous aurons :

$$3,99 : 100 = 4172,3 : x$$

d'où $x = 104581,1 \text{ Dr.} = 17 \text{ T.}, 2581 \text{ Dr.}, 2 \text{ Ob.}$

Les deux chiffres du capital de cette position qu'en voit sur la pierre (l. 13), sont ΔΠ. Des deux résultats que nous venons d'obtenir, le second commence exactement par ces mêmes chiffres (ΔΠΤΤΧΧ-ΠΠΔΔΔΠΠ), ce qui nous ferait pencher pour le taux de 3,99%.

Nous avons vu que ce taux d'intérêt, 3,99 ne s'appliquait pas au paiement II de l'année A (voyez ci-dessus a). Si nous calculions les intérêts de ce paiement à ce taux, nous obtiendrions :

$$100 : 3,99 = 300000 : x$$

d'où $x = 11970 \text{ Dr.} = 1 \text{ T.}, 5970 \text{ Dr.}$, tandis que nous avons en effet sur la pierre 2 T., 1970 Dr.

Il est vrai que si nous comparons ces deux résultats exprimés en chiffres Attiques, de cette manière :

T Π ΠΠΠΠΠΠΠΔΔ
et ΤΤΧΠΠΠΠΠΠΠΔΔ

nous voyons qu'ils ne diffèrent que d'un seul chiffre, et nous pourrions être portés à croire que c'est par une erreur du lapidaire que le chiffre Π a été remplacé par les deux lettres ΤΧ avec les quelles il a beaucoup de ressemblance.

Mais si les paiements que nous avons examinés jusqu'ici semblent ainsi plus ou moins comporter le taux de 3,99%, nous en rencontrons d'autres qui prouvent contre ce taux.

d) Examinons p. e. le paiement I de l'année B. Le capital y est de 30 T. = 180000 Dr., et les intérêts de 5910 Dr. Nous avons par conséquent

$$180000 : 5910 = 100 : x$$

d'où nous obtenons $x = 3,28\frac{2}{3}$, un taux inférieur de 0,71 de celui de 3,99, qui a paru concilier tous les exemples précédens.

Ayant acquis par les calculs ci-dessus la certitude que les intérêts portés dans cette inscription ne sont pas proportionnels entre eux, nous devons en conclure que leur supputation a eu pour base ou un taux, ou un espace de temps différent pour chaque paiement. Autant la première supposition nous paraît déraisonnable et impossible, autant la seconde offre de probabilités, car un prêt fait au milieu de l'année par exemple, ne doit certainement pas porter le même intérêt que le prêt qui aurait été fait au commencement de l'année. Cependant si nous calculons les intérêts des mêmes articles qui ci-dessous depuis les jours où les payemens furent effectués jusqu'à la fin de chaque année, nous n'obtenons pas non plus des résultats satisfaisans.

Pour procéder à ce calcul, nous devons retrancher du nombre total des jours que contenait l'année grecque celui des jours qui s'étaient écoulés depuis le commencement de l'année jusqu'à l'époque de chaque paiement, époque que l'inscription nous indique.

Prenons par exemple le paiement II de l'année A. Ce paiement fut fait quelques jours après le commencement de la seconde Prytanie. Il s'était donc passé quelques jours au-delà des 35 depuis le commencement de l'année d'Ol. 88, 3, qui suivant les calculs d'Ideler, était une année ordinaire, dont les prytanies sont longues de 35 ou de 36 jours, (à l'exception de la 6^e qui l'est de 37). Comparons les intérêts de ce paiement avec ceux du paiement de cette même année, qui eut lieu quelques jours après le commencement de la 8^e prytanie, donc quelques jours après les 248 qui s'étaient écoulés depuis le commencement de l'année, (car a, 35 + b, 35 + c, 35 + d, 36 + e, 35 + f, 37 + g, 35 = 248).

Les intérêts du paiement II des 50 T., sont de 2 T., 1970 Dr., ou si l'on veut admettre comme réelle l'erreur graphique dont nous avons parlé plus haut, ils sont de 1 T., 5970 Dr. Cette dernière somme est exactement la moitié de 3 T., 5940 Dr., des intérêts du paiement V, de même que 50 T. (paiement II) sont la moitié de 100 T. (paiement V.), ce qui serait juste si les deux capitaux avaient été prêtés simultanément. Mais comme il y a une distance de près de 210 jours entre les deux prêts, et que l'un des capitaux produisit des intérêts pendant 9 Prytanies, tandis que l'autre qui en est le double, n'en produisit que pendant 3 Prytanies, la proportion obtenue est impossible. Car si un capital S prêté pour un temps P, a produit un intérêt B, nous trouverons les intérêts x d'un capital 2S qui ne fut prêté que pendant le temps $\frac{P}{3}$, par la proportion suivante :

$$SP : B = \frac{2SP}{3} : x.$$

d'où nous aurons $x = \frac{2B}{3}$. Les intérêts du paiement V auraient donc dû être les $\frac{2}{3}$ des intérêts du paiement II, et ils en sont le double. Mais encore si les intérêts du paiement II étaient effectivement tels qu'ils paraissent sur la pierre, ils resteraient toujours inférieurs à ceux du paiement V. Cette disproportion suffit pour nous prouver que ce n'est pas le système de calcul supposé ci-dessus qui regne dans la supputation des intérêts de cette inscription.

Une autre solution de ce problème nous paraît enfin la plus naturelle et la plus probable de toutes; malgré quelques petites irrégularités dont il nous sera difficile de rendre compte, elle est la seule qui offre des résultats satisfaisants et à peu près conformes aux données de notre inscription. Cette solution consiste à calculer les intérêts depuis le jour où chaque capital fut prêté, jusqu'à la fin de la pentétiride ou de la période Panathénaique de quatre ans. En effet ces prêts ne devaient être restitués au temple que lorsque la ville serait délivrée des difficultés de la guerre, et en état de payer ses dettes. Il est donc nécessaire que dans un compte-rendu de quatre ans, pendant les quels aucune restitution de capitaux n'eut lieu, les intérêts fussent calculés depuis le jour où ils ont commencé à compter jusqu'à la fin des quatre ans. C'est de cette manière que sont aussi calculés les intérêts perçus par le temple de Délos dans n. 158 de C. I. G., où il est dit: Αἶδε τῶν πόλεων τοῦ τόκου, ὃν ἔδει αὐτάς ἐπὶ τῆς ἡμετέρας ἰσχῆς ἀποδοῦναι, ἐνέλιπον καὶ οὐκ ἀπίδωσαν τῶν τεττάρων ἐτῶν. Examinons les chiffres de l'inscription sous ce nouveau point de vue.

Notre inscription contient, comme nous avons vu, les Olympiades 88, 3 et 4, et 89, 1 et 2. Pour trouver au juste l'espace de temps pendant lequel chaque capital a produit des intérêts, il faut chercher quelle place chaque jour de payement tenait dans la chronologie ancienne.

On sait que dans l'époque où nous nous trouvons, le cycle de Méton était déjà en vigueur. Les chronologues (1) se fondant principalement sur un passage de Diodore (2), placent la première année de ce cycle à Olympiade 87, 1. Cette période qui avait pour but de concilier l'année solaire avec l'année lunaire, était composée de 19 ans (car 19 ans = 235 lunaisons), divisés en années ordinaires et en années intercalaires. Les années ordinaires contenaient 12 mois chacune, les uns *pleins* (πλήρεις, de 30 jours), les autres *creux* (κοῖλοι, de 29 jours), de manière que le cycle tout entier était composé de 125 mois pleins, et de 110 mois creux. Pour obtenir ceux-ci on retranchait un jour après chaque 63^e jour du cycle, et les mois pleins alternant ainsi avec les mois creux, produisaient des années de 154 et quelquefois de 155 jours. Mais pour obtenir sans fraction le nombre de jours qui complète les 325 lunaisons, Méton fut obligé d'admettre dans son cycle de 19 ans, 7 années intercalaires, qui avaient 13 mois chacune (Posidéon II). Ces années étaient donc longues de 184 à 185 jours. Il a été facile à Ideler, en suivant la méthode indiquée par Géminius de trouver quelles étaient les années du cycle qui avaient un jour de plus.

Quant à l'ordre dans le quel les années intercalaires furent ajoutées, le P. Péteu adopta celui des juifs, qu'il croyait copié sur celui de Méton. D'après ce cycle les années intercalaires sont la 3^e, 6^e, 8^e, 11^e, 14^e, 17^e et 19^e. Mais Dodwell, et d'après lui Ideler proposent les années 3, 5, 8, 11, 13, 16 et 19. Les trois premières années suivent l'ordre d'intercalation de l'ancien cycle Attique de huit ans, tel qu'il nous est décrit par Géminius, et s'accordent aussi avec une inscription (3), suivant la quelle l'année d'Olympiade 116, 3 (la 5^e année du 7^e cycle de Méton suivant les chronologues), est une année intercalaire. L'ordre d'intercalation des 4 dernières années fut décidé par une observation de Ptolémée, qui parle d'une éclipse lunaire, arrivée le 1^{er} Posidéon de l'année d'Olymp. 99, 3 (la 13^e du 3^e cycle suivant les chronologues), qui fut jugée par là être une année intercalaire.

(1) Voyez le P. Péteu, l'art de vérifier les dates, Corsini, Dodwell, et surtout Ideler, Lehrbuch d. Chron. p. 128, s.

(2) Ἐπὶ ἄρχοντας δ' Ἀθηναίων Ἀψευθεῦς... ἐν δὲ ταῖς Ἀθηναίαις Μίτων... ἐξέθηκε τὴν ἐνμαζόμενῃ ἐνεκαδεκαετηρίδι τὴν ἀρχαῖαν πενταήμερον ἀπὸ μηνός ἐν Ἀθηναίαις Σκυροφοριῶν τρισχιλιεκάτην. Dioid. XII, 36. — (3) C. I. n. 105.

Il a été facile aux chronologues de calculer également, d'après la méthode expliquée par Gémînus, la distribution des mois pleins et des mois creux dans les différentes années du cycle, et de trouver les quelles de ces années avaient 255 jours, et les quelles n'en avaient que 354. Voici le résultat de leurs calculs pour le 1^{er} cycle. Nous marquons par un astérisque les années de 355 jours, et par un B les années intercalaires.

1*	2,	3 ^B ,	4,	5 ^B ,	6*	7,	8 ^B ,	9,	10*	11 ^B ,	12,	13 ^B ,	14,	15*	16 ^B ,	17,	18,	19 ^B .
Ol. 87.					Ol. 88.				Ol. 89.					Ol. 90.				Ol. 91.
1,	2,	3,	4.	1,	2,	3,	4.	1,	2,	3,	4.	1,	2,	3,	4,	1,	2,	3.

Le commencement du 1^{er} cycle étant placé à la 1^{re} année de la 87^e Olympiade, les 4 années de notre inscription (Ol. 88, 3 et 4, et Ol. 89, 1, 2), devraient correspondre à la 7^e, 8^e, 9^e et 10^e de ce même cycle, et ces années devraient avoir la longueur suivante Ol. 88, 3; Ol. 88, 4B; Ol. 89, 1; Ol. 89, 2*.

Nous nous serions abstenus de ces longues explications, si notre inscription s'accordait avec les résultats obtenus jusqu'ici par la science. Mais nous verrons qu'elle s'en écarte essentiellement, et avant de substituer un nouveau système à celui qui était reçu jusqu'ici, il nous était nécessaire de rappeler au lecteur les bases sur les quelles ce dernier reposait, pour le mettre à même de juger si elles peuvent l'emporter sur l'évidence d'une preuve aussi incontestable que l'est un monument épigraphique.

Pour supprimer des calculs inutiles et qui n'auraient d'autre but que de prouver par la fausseté de leurs résultats l'inexactitude de la table ci-dessus, je me hâte de donner les rectifications que je crois nécessaires à l'application du cycle métonien, me réservant de les justifier, et de prouver à *posteriori* qu'elles sont les seules qui s'appliquent à notre inscription.

D'après notre système le cycle de Méton commença la 2^e et non pas la 1^{re} année de la 87^e Olympiade. Il est vrai que le passage de Diodore cité ci-dessus s'oppose à cette affirmation, car c'est en parlant des faits arrivés pendant la 4^e année de la 86^e Olympiade qu'il dit que Méton établit cette année même son *enneadecaétiride* le 13. Skirophorion (le dernier mois de l'année). Mais quoiqu'en dise Diodore, il est clair que Méton n'a commencé son cycle qu'un premier Hécatoμβæon (le 1^{er} mois de l'année); cet historien veut peut-être entendre par là que Méton fit l'observation du solstice d'été ce jour là, ainsi que cela résulte plus clairement des paroles de Ptolémée (1), et qu'il commença alors son calendrier, qui pouvait une année plus tard lui indiquer exactement et sans de nouvelles observations les révolutions du ciel. Une fois sûr de ses résultats, il les communiqua peut-être à ses concitoyens dans quelque solennité indigène qu'on célébrait la 1^{re} année de la 87^e Olympiade, ou peut-être même à tous les Grecs réunis aux jeux Olympiques, et l'on ne commença à suivre le nouveau cycle qu'après la fin de l'année, depuis le premier Hécatoμβæon de l'année suivante, Ol. 87, 2. D'après cette hypothèse le premier cycle de Méton correspondrait ainsi aux années suivantes :

4Janlet,	23Juin,	11Jn.	29Jn.	17Jn.	5Jl.	24Jn.	12Jn.	30Jn.	18Jn.	7Jn.	25Jn.	13Jn.	31Jn.	19Jn.	8Jn.	26Jn.	4Jn.	2Jn.
1*	2,	3 ^B ,	4,	5 ^B ,	6*	7,	8 ^B ,	9,	10*	11 ^B ,	12,	13 ^B ,	14,	15*	16 ^B ,	17,	18,	19 ^B .
Ol. 87.					Ol. 88.				Ol. 89.					Ol. 90.				Ol. 91.
2,	3,	4.	1,	2,	3,	4.	1,	2,	3,	4.	1,	2,	3	4,	1,	2,	3,	4.

(1) Alm. III, 2, p. 162. Τὴν ὑπὸ τῶν περὶ Μέτονα τε καὶ Εὐκλείδου τετραχρῆνον θερινὸν ἡρισπύ.

La première objection qui se présente contre ce nouvel arrangement, est que l'année de l'archontat d'Evandre (Olymp. 99, 3), sous le quel l'éclipse lunaire fut observée, serait la 12^e et non pas la 13^e du 3^e cycle, et par conséquent une année ordinaire. Mais l'expression de Ptolémée (1) n'implique point la supposition d'un Posidéon II dans cette année, et nous croyons que rien ne nous oblige de faire de cette année une année intercalaire; l'arrangement des 4 dernières années intercalaires pourrait suivre l'ordre du cycle que les juifs nous ont conservé, si nous ne voyions par l'inscription s. N. 117, 118 et 119 (D. § 1), que la 17^e année était une année ordinaire. En conséquence nous avons suivi pour les dernières années de la 9^e à la 19^e le même ordre que pour les premières de la 1^e à la 9^e, en admettant comme années intercalaires la 11^e, 13^e, 16^e et 18^e, ou 19^e, de même que les 3 premières années intercalaires étaient la 3^e, la 5^e et la 8^e.

Une autre difficulté apparente est celle que nous offre une inscription publiée d'abord par Chandler (H, n. 11) et plus tard dans le C. I. s. n. 105. Elle se rapporte à l'archontat de Nicodore, à Ol. 116, 3, et le 16^e jour de la 6^e Prytanie y coïncide avec le 11 Gamélion, ce qui n'est possible que dans une année intercalaire (2). Or, Olympiade 116, 3 serait d'après notre nouveau tableau la 4^e année du 7^e cycle Métonien, et partant une année ordinaire. Mais il y a à répondre à cette objection que depuis long temps déjà le cycle Callipien avait remplacé celui de Méton; Il est vrai que Callipe, d'après ce que Géminus nous apprend, conserva l'ancien ordre des années intercalaires (3), ce qui signifie qu'il continua à ajouter un mois à la 3^e, la 5^e, la 8^e année du cycle, et ainsi de suite; mais la manière dont cet ordre doit correspondre aux années des Olympiades dépend uniquement de l'année à laquelle Callipe commença son cycle de 76 ans. Les chronographes considèrent Ol. 112, 3, comme la première année de ce cycle. Si nous admettons cette époque, l'année 116, 3 serait la 17^e du 1^e cycle Callipien, et pourrait être par conséquent une année intercalaire d'après notre tableau.

Ayant ainsi montré que ce nouvel arrangement du cycle n'est pas en contradiction avec les données historiques que nous possédons, essayons maintenant de l'appliquer à notre inscription.

De tous les payemens qui y figurent le seul qui soit complet sur tous les points, c. à d. dont on voit en entier le capital, les intérêts et le jour où il fut prêté, est le second payement de la seconde année. Nous devons pour cette raison le prendre pour base de nos calculs. Ce capital de trente talens fut prêté le 3^e jour de la 4^e Prytanie de la 2^e année (Ol. 88, 4). D'après notre tableau, les quatre années de notre inscription (6*, 7, 8B, 9), contiennent ensemble $355 + 354 + 384 + 354 = 1447$ jours. Pour trouver pendant combien de temps ce capital resta placé, nous devons retrancher de la somme totale des jours tous ceux qui s'étaient écoulés jusqu'au 3^e de la 4^e Prytanie de la 2^e année. Ce temps sera donc égal à $1447 - (355 + 3 \times 35 + 2) = 985$. Sachant maintenant que 50 talens produisaient pendant 985 jours 5910 Dr., nous pourrions trouver les intérêts que 100 talens produisaient dans un jour par la proportion suivante :

$$30 \times 985 : 5910 = 100 : x$$

d'où $x = 20$. D'après ce calcul les 100 T. produisaient donc par jour un intérêt de 20 Dr., ou de 600 Dr. par mois, ce qui est un pour mille par mois, un peu plus d'1 $\frac{2}{3}$ par an. Certes un taux pareil

(1) "Ἀρχοντος Ἀθήνησιν Εὐάνδρου μηνὸς Ποσειδεῶνος τοῦ περτέρου. Almag. IV, 10.

(2) Voyez ce n. dans C. I. et Bœckh, Staatb. d. Ath. II, 106.

(3) Τῆ τᾶξι τῶν ἐμειλίμων ἐμοίως ἐχρήτατο.

n'est pas en proportion avec ce que nous savons des intérêts exorbitants payés par les anciens, mais nous l'avons dit, il n'était qu'un prétexte plausible pour la ville en détresse de s'emparer sans scrupule de la propriété des temples.

Mais avant d'admettre définitivement le résultat que nous venons d'obtenir, soumettons-le à l'épreuve des autres articles de notre compte-rendu.

I. ANNÉE.

a) Le 1^{er} paiement de la première année se fit le 4^e jour de la 2^e Prytanie; il resta donc placé pendant $1447 - (35 + 3) = 1409$ jours. Pour en calculer les intérêts au taux que nous venons de trouver (de 20 Dr. par jour pour les 100 T., ou plus simplement encore de 10 Dr. pour les 50 T.), nous aurons la proportion :

$$50 : 10 = 20 \times 1409 : x$$

d'où $x = 5636$. Ce nombre représenté en chiffres antiques serait : ϘϘΗΔΔΓϞ, et nous en voyons justement les trois dernières lettres (ΔΓϞ) sur la pierre (l. 6).

b) Nous avons le capital (50 tal.) et les intérêts (2 tal. 1970 Dr.) du second paiement de la première année, mais nous ignorons le jour où ce paiement fut fait, ou le nombre de jours pendant lesquels ce capital resta placé pour produire cet intérêt. Ce nombre sera trouvé par la proportion suivante : Si les 50 T. produisent 10 Dr. en un jour, en combien de jours produiraient-ils 2 T., 1970 = 13970 Dr.?

$$1 : 10 = x : 13970$$

d'où nous obtenons $x = 1397$ jours. Mais $1397 = 384 + 2 \times 354 + 4 \times 36 + 3 \times 35 + 37 + 20$, c'est à dire égal aux trois dernières années toutes entières (dont deux ordinaires et une intercalaire), plus les 4 des 7 dernières Prytanies de 36 jours plus la 6^e Prytanie de 37 jours (voyez N. 56, § 14), plus trois Prytanies encore de 35 jours, (en tout 8 Prytanies de la 1^e année) et 20 jours. Il ne reste donc pour compléter la première année qu'une Prytanie et 15 jours, c'est-à-dire que le capital fut prêté le 16^e jour de la 2^e Prytanie; et en effet nous voyons sur la pierre (l. 6) qu'il fut prêté la 2^e Prytanie, après son 4^e jour, qui est celui du 1^{er} paiement.

c) Il ne reste qu'un seul chiffre Δ (l. 8) du capital du troisième paiement. Le chiffre des intérêts TX. ΗΗΠΠ ΠΠΠΠ est également défectueux. Il peut être complété de 3 manières différentes.

A) TX(X)ΗΗΔΓΠΠ ΠΠ ΠΠ

B) TX(Ϙ)ΗΗΔΓΠΠ ΠΠ ΠΠ

C) TX(Η)ΗΗΔΓΠΠ ΠΠ ΠΠ

Le jour de ce paiement est le 5^e de la 4^e Prytanie. Le capital est donc resté placé pendant $1447 - (3 \times 35 + 4) = 1338$ jours. Nous obtiendrons donc le capital de l'intérêt A), B), ou C) par l'une des trois proportions :

A) $300000 : 10 = 1338x : 8219\frac{1}{2}$

B) $300000 : 10 = 1338x : 7719\frac{1}{2}$

C) $300000 : 10 = 1338x : 7319\frac{1}{2}$

d'où nous obtenons ces trois résultats :

A) $x = 184289,9$ Dr. = 30 T., 4289 Dr., 5 Ob.

B) $x = 173079$ Dr. = 28 T., 5079 Dr.

C) $x = 164110$ Dr. = 27 T., 2110 Dr.

d) Le 4^e paiement fut fait le 5^e jour de la 8^e Prytanie; il resta donc placé pendant 1447 — $(5 \times 35 + 36 + 37 + 4) = 1195$ jours. Les intérêts y manquent entièrement. Le chiffre représentant le capital est aussi en partie effacé; on voit sur la pierre 4444 . TFXXX. Le chiffre peut être complété des deux manières suivantes :

*) 4444(HT)TFXXX

**) 4444(TF)TFXXX

Nous aurons les intérêts des deux capitaux par ces deux proportions:

$$*) 300000 : 10 = (48 \times 6000 + 3000) 1195 : x$$

d'où *) $x = 11601, 2 = 1 \text{ T}, 5601 \text{ Dr.}$

$$**) 300000 : 10 = (44 \times 6000 + 3000) 1195 : x$$

d'où **) $x = 10635, 5 = 1 \text{ T}, 4635 \text{ Dr.}, 3 \text{ Ob.}$

e) Le cinquième paiement fut de 100 talents, et produisit 3 T, 5940 Dr. d'intérêts (l. 12). Ce que nous ignorons, c'est le jour où ce prêt fut fait; mais il est clair que si les 100 talents produisent 20 Dr. en un jour, ils produiront 3 T. 5940 = 23940 Dr. en $\frac{23940}{20} = 1197$ jours. Mais $1197 = 2 \times 354 + 384 + 105$, c'est-à-dire que ce nombre contient les jours des trois dernières années, plus 105 jours de la première, qui font la 10^e Prytanie de 36 jours, plus la 9^e Prytanie de 35 jours, plus 34 jours de la 8^e Prytanie. Ce paiement fut donc fait le 3^e jour de la 8^e Prytanie. Mais d'où vient que le paiement fait le 3^e jour de la Prytanie est ici indiqué comme le cinquième, tandis que celui qui fut délivré le 5^e jour de la même Prytanie est qualifié de 4^e? Nous penchons à croire que cette irrégularité n'est due qu'à une erreur dont nous avons de fréquents exemples dans les inscriptions d'une certaine étendue qui appartient à cette époque; et que le copiste qui avait interveni l'ordre des payemens, et qui avait inscrit le 5^e pour le 4^e, s'étant aperçu de son omission inscrivit immédiatement après le 4^e; La différence n'étant d'ailleurs que d'un seul jour, quelque légère inexactitude de calcul peut aussi en être la cause.

f) Le 6^e paiement fut fait le 7^e jour de la 10^e Prytanie. Les intérêts sont donc calculés pour $1447 - (35 \times 6 + 36 \times 3 + 37 + 6) = 1122$ jours. Les intérêts nous étant connus, nous avons pour trouver le capital au taux supposé la proportion :

$$300000 : 10 = 1122x : 4172\frac{1}{2}$$

d'où $x = 111570 \text{ Dr.} = 18 \text{ T.}, 3570 \text{ Dr.}$ Ce nombre serait ainsi écrit en caractères antiques : $\Delta\text{HTTTXXX}\text{FF}\Delta\Delta$; et nous voyons en effet sur la pierre les deux premières lettres de ce chiffre.

g) Le total des capitaux prêtés est conservé sur la pierre (l. 15). Il n'y manque que les dizaines et les unités de drachmes, et peut-être aussi quelques centaines (pas plus de trois). Du total des intérêts il ne reste que 99 Dr., 1 Ob.

Si nous ajoutons de notre côté les divers payemens des différentes manières dont nous avons pu les compléter, nous aurons :

		A*)			
a) 1 ^{er} paiement	20	talens.		Intérêts	5636 Dr.
b) 2 ^{ond} »	50	»		2 T.,	1970 »
c) 3 ^{ème} »	A) 30	»	4289 Dr., 5 Ob.	1 »	2219 » 2 Ob.
e) 4 ^e »	100	»		3, »	5940 »
d) 5 ^e »	*) 48	»	3000 »	1 »	5601 »
f) 6 ^e »	18	»	3570 »		4172, 3 »
Total des capitaux A*)		267	» 4859 » 5 Ob.	Total des intérêts	11 » 1538 » 5 »

		ou B)*)			
a)	20	T.			5636
b)	50	T.		2 T.	1970
c)	B)	28	T. 5079.	1 T.	1719, 2
e)	100	T.		3 T.	5940
d)	*)	48	T. 3000.	1 T.	5601
f)	18	T.	3570.		4172, 3
Total des capitaux B)*)			265, T. 5649.	Total des intérêts 11 T. 1038, 5	
		ou C)*)			
a)	20	T.			5636
b)	50	T.		2 T.	1970
c)	C)	27	T. 2110.	1 T.	1319, 2
e)	100	T.		3 T.	5940
d)	*)	48	T. 3000.	1 T.	5601
f)	18	T.	3570.		4172, 3
Total des capitaux C)*)			264 T. 2680.	Total des intérêts 11 T. 638, 5.	
		ou A)**)			
a)	20	T.			5636
b)	50	T.		2 T.	1970
e)	A)	30	T. 4289 Dr. 5 Ob.	1 T.	2289 Dr. 2 Ob.
e)	100	T.		3 T.	5940
d)	**)	44	T. 3000	1 T.	4635 » 3 »
f)	18	T.	3570		4172 » 3 »
Total des capitaux A)**)			263 T. 4859 Dr. 5 Ob.	Total des intérêts 11 T. 643 » 2 »	
		ou B)**)			
a)	20	T.			5636
b)	50	T.		2 T.	1970
c)	B)	28	T. 5079.	1 T.	1719 » 2 »
e)	100	T.		3 T.	5940
d)	**)	44	T. 3000.	1 T.	4635 » 3 »
f)	18	T.	3590 Dr. 4 Ob.		4172 » 3 »
Total des capitaux B)**)			261 T. 5669 Dr. 4 Ob.	Total des intérêts 11 T. 73 » 2 »	
		ou enfin C)**)			
a)	20	T.			5636
b)	50	T.		2 T.	1970
c)	C)	27	T. 2110.	1 T.	1319 » 2 »
e)	100	T.		3 T.	5940
d)	**)	44	T. 3000.	1 T.	4635 » 3 »
f)	18	T.	3570.		4172 » 3 »
Total des capitaux C)**)			260 T. 2680 Dr.	Total des intérêts 10 T. 5675 » 2 »	

On voit que le total B)**) est entièrement conforme à celui qui nous est conservé sur la pierre, d'où il résulte que le chiffre du 3^e paiement est B) ΔΔΠΤΤΤΠΔΔΠΤ-Τ-Τ-Τ, et le chiffre du cinquième (ou plutôt du 4^e) paiement ΔΔΔΔΤΤΤΤΧΧΧ. Le chiffre des intérêts se termine par . . . 73 Dr., 2 Ob., au lieu de . . . 99 Dr., 1 Ob., et cette différence peut être provenue de quelque inexactitude de calcul.

Après des résultats aussi complets je ne pense pas qu'il soit nécessaire de prouver que l'arrangement des 4 années de notre inscription, tel que nous l'avons supposé, est le seul qui reponde à ces diverses données. Quiconque veut s'en convaincre n'a qu'à renouveler les calculs ci-dessus sur la base du cycle

de Méten tel qu'il est donné par Ideler. Le nombre total de jours étant le même dans son cycle et dans le notre, et les Prytanies de la première année étant dans l'un et dans l'autre de 35 jours jusqu'à la 5^e, les résultats qu'on obtiendrait par ce calcul doivent nécessairement être identiques avec ceux que nous avons obtenus jusqu'au 3^e paiement. Mais depuis le 4^e paiement ils s'écarteront des nôtres et par conséquent aussi de ceux de l'inscription.

Continuons maintenant à appliquer notre principe aux années suivantes.

II ANNÉE.

a) Nous avons vu que le premier paiement de 30 talens est calculé aux taux d'intérêt que nous avons adopté, pour produire depuis le 3^e jour de la 4^e Prytanie la somme de 5910 Dr.

b) Le second paiement fut fait dans la 9^e Prytanie; du jour même on ne voit sur la pierre que le mot . . . EKATEI, qui peut être l'un des jours depuis le dixième jusqu'au 19^e. Si c'était le 10^e, les 100 talens seraient restés placés $384 + 354 + 36 + 27 = 801$ jours, et les intérêts seraient $801 \times 20 = 16220$ Drachmes; Si c'était le 19^e jour de la Prytanie, les 100 talens seraient restés placés $384 + 354 + 36 + 17 = 791$, et les intérêts seraient $791 \times 20 = 15820$. Si nous prenons le terme moyen entre ces deux nombres, nous aurons pour intérêt approximatif $\frac{16220 + 15820}{2} = 16020$ Dr. = 2 T. 4020.

c) Le total des deux payemens doit être

	a) 30 T.	5910 Dr.	
	b) 100 T.	2 T. 4020 Dr.	
Total des capitaux	130 T.	3 T. 3930 Dr.	

De ces deux nombres le premier aurait été écrit en caractères antiques ΜΑΑΑ, et on en voit en effet sur la pierre (l. 23) le 1^e chiffre Μ; Le second aurait été écrit ΤΤΤΧΧΧΦΗΗΗΗΑΔΔ, et l'on voit sur la pierre (l. 24) le premier Τ.

III ANNÉE.

Les positions de la troisième année sont très-incomplètes :

a) Le premier paiement fut fait le 26^e jour (l. 28), mais nous ne savons de quelle Prytanie. Tout ce que nous pouvons connaître, c'est que ce paiement est antérieur à la 7^e et même à la 6^e Prytanie, car la syllabe HE (l. 31) qui est ou ἐκτης ou ἐξδύτης, appartient au 3^e paiement, et le second paiement, ayant été fait un 12^e jour, est évidemment d'une Prytanie différente que le 1^{er}. Les intérêts du 1^{er} paiement sont 4659 Dr. Si ce paiement fut fait la 1^e Prytanie, il resta placé $354 + 384 - 25 = 713$ jours. Le minimum du capital serait donc trouvé par cette proportion :

$$300000 : 10 = 713x : 4659$$

d'où $x = 196030$ Dr. = 32 T. 4030.

Si au contraire le paiement fut fait la 5^e Prytanie, le nombre de jours pendant les quels le capital resta placé est $354 + 384 - (3 \times 38 + 39 + 25) = 565$. Et nous obtiendrons le maximum du capital par la proportion suivante :

$$300000 : 10 = 565x : 4659$$

d'où $x = 246943,5 = 41$ T. 943 Dr., 3 Ob.

b) Le second paiement fut fait le 12^e jour de nous ne savons quelle Prytanie. Nous pouvons seulement affirmer qu'elle est postérieure à la 1^e et qu'elle devance la 7^e. Il ne reste du capital que 23 talens; mais ce qui en manque ne peut s'élever jusqu'à 2 talens, car les 5 talens auraient été écrits Π.

Admettons 24 T., 3000 Dr. Si nous plaçons le paiement à la 2^e Prytanie, il aura été placé pendant 384+354 — (38+11) = 689 jours, et le maximum des intérêts sera obtenu par la proportion :

$$300000 : 10 = (24 \times 6000 + 3000) 689 : x$$

d'où x = 3376.

Si nous le plaçons au contraire à la 6^e Prytanie, nous aurons le nombre des jours pendant les quels le capital est resté placé, 384+354 — (4×38+39+11) = 576, et nous obtiendrons le minimum des intérêts par la proportion :

$$300000 : 10 = (24 \times 6000 + 3000) 576 : x$$

d'où x = 2822.

c) Le troisième paiement fut fait nous ne savons quel jour de la 6^e ou de la 7^e Prytanie. Les intérêts sont 632 Dr., 1½ Ob. Du capital on ne voit que les derniers 100 Dr. Le plus grand nombre de jours possible pendant les quel ce capital a pu rester placé est 354+4×39+38 = 548, et le capital serait obtenu par la proportion :

$$300000 : 10 = 548x : 632 \text{ Dr., } 1\frac{1}{2} \text{ Ob.}$$

d'où x = 34612 Dr. = 5 T. 4612.

Le moindre nombre de jours possible est 354+3×39+1 = 472, et le capital serait obtenu par la proportion :

$$300000 : 10 = 472x : 632 \text{ Dr., } 1\frac{1}{2} \text{ Ob.}$$

d'où x = 40185 = 6 T., 4185 Dr.

d) Du quatrième paiement nous n'avons ni le capital ni les intérêts. Il manque également la somme des capitaux et des intérêts.

La somme des maximums que nous avons obtenus dans cette année est :

a)	41 T., 943 Dr. 3 Ob.	4659 Dr.
b)	24 T., 3000.	3376
c)	6 T., 4185.	632 » 1½ Ob.
d)

Total des capitaux	}	72 T., 2128 Dr. 3 Ob.		}	1 T. 2667 Dr., 1½ Ob.
moins le 4 ^e paiement					

La somme des minimums est :

a)	32 T., 4030.	4659 »
b)	24 T., 3000.	2822 »
c)	5 T., 4612.	632 » 1½
d)

Total des capitaux	62 T., 5642 Dr.	1 T., 2113 » 1½
--------------------	-----------------	-----------------

Terme moyen des capitaux $\frac{72 \text{ T., } 2128 \text{ Dr., } 3 \text{ Ob.} + 62 \text{ T., } 5642}{2} = 67 \text{ T., } 3885 \text{ Dr., } 1\frac{1}{2} \text{ Ob.,}$ moins le 4^e pay. ment.

IV ANNEE.

a) Le capital du premier paiement est de 59 T., 4220 Dr. Nous ne savons ni le jour auquel ce capital fut prêté, ni l'ordre de la Prytanie. Nous plaçons plus bas le second paiement à la 6^e Prytanie (la Pandionide) ; donc la tribu Acamantide du 1^{er} paiement doit avoir présidé l'une des premières cinq Prytanies. Le capital peut par conséquent avoir été prêté au plutôt le 1^{er} de la première Prytanie, et au plus tard le dernier jour de la cinquième. Dans le premier cas il aura été placé pendant 354 jours, et les intérêts seraient obtenus par la proportion :

$$300000 : 10 = 354 \times 59 \text{ T. } 4220 : x,$$

d'où $x = 4226 \text{ Dr.}, 5 \text{ Ob.}$

Dans le second cas il aura été placé pendant $354 - (35 \times 3 + 36 + 34) = 179$ jours, et nous aurons le minimum des intérêts par la proportion :

$$300000 : 10 = 179 \times 59 \text{ T. } 4220 : x$$

d'où $x = 2137$.

b) Dans le second paiement nous voyons sur la pierre 2 T., 5500 Dr. qui appartiennent au capital, et 163 Dr., 3 Ob. des intérêts. Mais la première question qui se présente est de savoir si ces nombres sont le capital et les intérêts entiers, ou s'ils n'en sont qu'une partie mutilée. Comme nous ne connaissons pas le jour de ce paiement, le seul moyen que nous ayons pour éclaircir ce point, est d'examiner le total des intérêts de cette année, qui nous est heureusement conservé sur la pierre. Si nous additionnons le maximum des intérêts du premier paiement, avec ceux qui sont conservés dans l'inscription (le 2^e, 3^e et 5^e) et le maximum possible du 4^e (que nous allons bientôt examiner), nous n'obtenons pas encore le total marqué sur la pierre, d'où il résulte clairement qu'un ou plusieurs des intérêts partiels sont défectueux. Ce ne peut être le cas avec les intérêts du 3^e paiement, car le chiffre P par lequel ils commencent ne peut être devancé par un chiffre moindre de X, mais ce nombre élèverait trop le total des intérêts, et augmenterait aussi beaucoup celui des capitaux, ou reculerait le jour du 3^e paiement, trop au-delà des bornes de l'année. Ce ne peuvent donc être que les intérêts du second et ceux du 5^e versement qui sont défectueux; encore ne peut-il manquer à ce dernier plus de 100 Dr., car s'il est porté à 322 Dr., 2 $\frac{1}{2}$ Ob., le capital augmente au-delà des bornes qui lui sont prescrites par ce que nous voyons sur la pierre du total des capitaux.

D'après ces observations nous avons dressé pour cette 4^e année la table suivante :

	Capitaux.	Intérêts.	
a) 1 ^{er} paiement	59 T. 4220 Dr.	4225 Dr. 5 Ob.	Payé le 1 ^{er} jour de la I ^e Prytanie.
b) 2 ^e »	12 T. 5500.	763 3 »	payé le 25 ^e jour de la II ^e Pr.
c) 3 ^e »	16 T. 3375, 1 $\frac{1}{2}$ Ob.	583	payé le 4 ^e jour de la VI ^e Pr.
d) 4 ^e »	100 T. 907, 2 $\frac{1}{3}$	1018 3	payé le 20 ^e jour de la IX ^e Pr.
e) 5 ^e »	33 T.	222 2 $\frac{1}{2}$	payé le 33 ^e jour de la X ^e Pr.
Total	122 T. 1642 Dr. 2 $\frac{1}{2}$ Ob.	1 T. 813 Dr. 1 $\frac{1}{2}$	

Suivant ce tableau le 1^{er} paiement aura été fait le 1^{er} jour de la 1^{ère} Prytanie; cela est possible mais non pas absolument nécessaire; il peut aussi avoir été fait l'un des jours qui ont suivi jusqu'au 25^e de la II^e Prytanie; mais les intérêts en diminueraient d'autant, et pour produire le total indiqué sur la pierre, nous serions forcés d'ajouter aux intérêts du 4^e paiement ce que nous avons retranché à ceux du premier, ce qui reculerait ce dernier paiement de quelques jours, ou en augmenterait le capital; or l'un et l'autre est impossible; le capital est écrit clairement sur la pierre, et ne peut être augmenté; le jour du 4^e paiement γ est aussi indiqué quoique imparfaitement; c'est le 20 — 29^e de quelque Prytanie; nous ne pouvons donc reculer du 20^e de la IX^e Prytanie qu'au 20 — 29^e de la VIII^e, ce qui nous donnerait des intérêts supérieurs de beaucoup à ceux qui auraient été retranchés du 1^{er} paiement. Nous voyons par là que le 1^{er} paiement doit être placé au 1^{er} jour de la première Prytanie.

Nous avons vu pourquoi le chiffre qui représente les intérêts du 2^e paiement n'est pas complet tel qu'il parait sur la pierre. Si nous ajoutons aux 163 Dr., 3 Ob. qu'on y voit, plus de 600 Dr., le capital est augmenté à une somme anormale, ou le jour du paiement dépasse les bornes de l'année ; si au contraire nous n'y ajoutons que 500 Dr. nous n'obtenons pas le total des intérêts, et le jour du paiement est trop avancé ; si nous diminuons en même temps le capital de 12 T. 5500 à 7 T. 5500 (car $\text{M}\Delta\text{T}$ est le plus grand chiffre possible après ΔT), nous n'obtenons pas le total des capitaux, et nous tombons d'ailleurs dans la 9^e Prytanie, ce qui ne laisse pas d'espace pour les payemens suivans.

Ce qui peut nous guider à déterminer les capitaux des divers payemens, c'est la somme des capitaux dont on voit une partie sur la pierre (. . 22 T., 1622 Dr., 2½ Ob.). Les capitaux partiels conservés dans l'inscription, produisent, s'ils sont additionnés, un total de 162 T., 3720 Dr. La somme immédiatement supérieure à celle-ci, qui se termine, étant écrite avec des chiffres antiques, par le nombre qui se voit sur la pierre, est 72 T., 1642 Dr., 1½ Ob. ; les autres sommes possibles après celle-ci sont 82 T., 1642, 2½ ; 92 T. 1642, 2½, après quoi on doit passer immédiatement à 122 T. 1642, 2½, ($\text{M}\Delta\text{T}$ etc.). Si même nous prenons les intérêts tels qu'ils sont sur la pierre, sans les compléter comme ci-dessus, et si nous calculons par leur moyen au minimum les capitaux qui manquent, nous obtenons un total supérieur à 92 T., 1642 Dr., 2½ Ob. Si nous les calculons au contraire à leur maximum, nous n'arrivons pas à 132 T., ce qui nous fait voir que le total est véritablement de 122 T., 1642 Dr., 2½ Ob.

D'après cela, ayant les capitaux du 1^{er} et du 4^e paiement, ayant aussi complété celui du second, il nous reste à partager entre le 3^e et le 5^e la différence du total de ces trois capitaux avec le total ci-dessus obtenu ; la chose est facile, car nous avons vu que les intérêts du 5^e paiement doivent être portés à 222 Dr., 2½ Ob., et nous savons que ce paiement fut fait la 10^e Prytanie ; Nous savons également que le 3^e paiement fut fait non pas la 7^e ou la 8^e Prytanie, mais bien la 6^e, car on voit au commencement de ligne 41 le mot $\xi\alpha\tau\eta\varsigma$. Ayant calculé sur ces données, nous obtenons le total des capitaux et celui des intérêts qui nous voyons sur la pierre.

Les quatre dernières lignes de l'inscription contenaient la récapitulation générale des capitaux et des intérêts pour les quatre années ; les nombres y manquent entièrement. Nous pouvons les remplacer de la manière suivante :

	Total des capitaux.	Total des intérêts.
1 ^e année	261 T. 5669 Dr., 4 Ob.	11 T., 82 Dr., 1 Ob.
2 ^e année	130 T.	3 T., 3930
3 ^e année	67 T. 4826 Dr., 1½ Ob.	1 T., 2389 Dr., 2½ Ob.
4 ^e année	122 T. 1642 Dr., 1½ Ob.	1 T., 813 Dr., 1½ Ob.
Total des totaux	582 T. 138 Dr., 1 Ob.	22 T., 1214 Dr., 5 Ob.

Et il manque à ce total le IV^e paiement de la 3^e année.

Nous faisons suivre un tableau général de tous les résultats que nous avons obtenus de cette inscription: Nous marquons par un astérisque tout ce qui n'est pas positivement connu.

1^{ère} Année. Ol. 88, 3, année commune de 355 jours, la 6^e du 1^{er} cycle de Méton, commence le 5 juillet, 426 a. J. C.

1 ^{er} paiement	20 T.	Intérêts	5636,	prêté le 4 ^e j. de la II ^e Pr. (le 12 août).
2 ^e »	50 T.		2 T. 1970,	» le 16 ^e j. de la II ^e Pr. (le 24 août).
3 ^e »	28 T. 5079.		1 T. 1719 Dr., 2 Ob.	» le 5 ^e j. de la IV ^e Pr. (le 22 oct.)
4 ^e »	44 T. 3000.		1 T. 4644 » 2 »	» le 5 ^e j. de la VIII ^e Pr. (le 12 mars)
5 ^e »	100 T.		3 T. 5940 »	» le 3 ^e j. de la VIII ^e Pr. (le 10 » 425)
6 ^e »	18 T. 4590 Dr., 4 Ob.		4172 » 3 »	» le 7 ^e j. de la X ^e Pr. (le 24 mai).
Total		261 T. 5669 Dr., 4 Ob.	11 T. 82 Dr. 1 Ob.	

2^{ème} Année. Ol. 88, 4, année commune de 354 jours, commence le 24 juin, 425 a. J. C.

1 ^{er} paiement	30 T.	5910.	prêtés le 3 ^e jour de la IV Pr. (le 9 oct.)
2 ^e »	100 T.	*2 T. 4020.	» *du 10-19 ^e j. de la IX ^e Pr. (du 7-16 avr. 424).
Total		130 T.	*3 T. 3930 Dr.

3^{ème} Année. Ol. 89, 1, année intercalaire de 384 j., commence le 14 juin, 424 a. J. C.

1 ^{er} payem.	* { de 41 T. 2966. à 32 T. 3890 Dr. 3 Ob.	4655, 4.	prêtés le 26 ^e j. de la	* { I ^e à la (8 juin.) V ^e Pr. (7 dec.)
2 ^e »	24 T. 3000.	* { de 3376 à 2822 }	» le 12 ^e j.	* { de la II ^e (le 31 juill.) à la VI ^e Pr. (le 8 janv. 423.)
3 ^e »	* { de 6 T. 4185. à 5 T. 4612.	632 Dr. 1½ Ob.	» * { du 1 ^{er} j. au 29 ^e }	de la IV ^e Pr. (18 dec.) (16 janv. 423)
4 ^e »	* * *	* * *	»	le 30 ^e j. de la VI ^e Pr. (17 janv. 423)
Terme moyen		*67 T. 4826, 1½.	1 T. 2389 Dr. 2½ Ob.	

4^{ème} Année. Ol. 89, 2, année commune de 354 j., commence le 30 juin, 423 a. J. C.

1 ^{er} payem.	59 T. 4220.	4226 Dr. 5 Ob.	prêtés le 1 ^{er} j. de la I ^e Pr. (le 30 juin.)
2 ^e »	12 T. 5500.	763 » 3 »	» le 25 ^e j. de la II ^e Pr. (28 août.)
3 ^e »	16 T. 3375.	583 »	» le 4 ^e j. de la VII ^e Pr. (29 janv. 422).
4 ^e »	100 T.	1018 » 3 »	» le 20 ^e j. de la IX ^e Pr. (25 avril.)
5 ^e »	33 T. 907, 2½	222 » 2½ »	» le 33 ^e j. de la X ^e Pr. (14 juin.)
Total		122 T. 1642 Dr. 2½ Ob. 1 T. 813 » 1½ »	

Plaque de marbre qui forme la table de l'autel d'une petite église du village de Charvati, appartenant à M^r A. de Roujoux, et situé derrière le mont Hymète et aux pieds du mont Pentélique, non loin de l'ancien bourg de Gargytos. Il est clair qu'elle y fut transportée de la citadelle d'Athènes. Elle est écrite sur ses deux côtés, mais sur le revers il ne reste que peu de lettres ainsi qu'on peut le voir par la copie que nous en donnons et que nous devons à M^r Iatridés. Fourmont en avait copié le côté le plus complètement conservé, et M^r Bœckh le publia dans son *Économie politique des Athéniens*, V. II, p. 198, s. et plus tard dans son C. I. n. 76. Le lieu où elle fut trouvée y est nommé Κάρβατος; il faut écrire Χαρβάτι.

Sur le côté supérieur.

. . ΟΧΞΕΝΤΕΙΒΟΛΕΙΚΑΙΤΟΙΔΕΜΟΙΚΕΚΡΟΠΙΞΕΠΡΥΤΑΝΕΥΕΜΝΕΞΙΘΕΟΞΕ
 . . ΡΑΜΜΑΤΕΥΕΕΥΠΕΙΘΕΞΕΓΕΣΤΑΤΕΚΑΒΒΙΑΞΕΙΓΕΑΠΟΔΟΝΑΙΤΟΙΞΘΕΟΙΞ
 . . ΑΧΡΕΜΑΤΑΤΑΟΦΕΛΟΜΕΝΑΕΠΕΙΔΕΤΕΙΑΘΕΝΑΙΑΙΤΑΤΡΙΞΙΒΙΑΤΑΒΑΝΤ
 . . ΑΝΕΝΕΝΕΛΚΤΑΙΕΞΠΟΒΙΝΗΑΕΦΞΕΦΙΣΤΟΝΟΜΙΞΜΑΤΟΣΗΜΕΔ.ΠΟΑΠΟΔΙ
 5 . . ΝΑΙΔΕΑΠΟΤΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΑΕΞΑΠΟΔΟΣΙΝΕΣΤΙΝΤΟΙΞΘΕΟΙΞΕΦΞΕΦΙΞΑ
 . . ΝΑΤΑΤΕΠΑΡΑΤΟΙΞΕΒΒΕΝΟΤΑΜΙΑΙΞΟΝΤΑΝΥΝΚΑΙΤΑΒΒΑΑΞΕΤΙΤΟΥΤΟΝ
 . . ΙΧΡΕΜΑΤΟΝΚΑΙΤΑΕΚΤΕΞΔΕΚΑΤΕΞΕΠΕΙΔΑΝΠΡΑΞΕΙΒΟΛΙΞΑΣΘΟΝΔΕΗ
 . . ΟΛΙΞΤΑΙΗΟΙΤΡΙΑΚΟΝΤΑΗΟΙΠΕΡΝΥΝΤΑΟΦΕΛΟΜΕΝΑΤΟΙΞΘΕΟΙΞΑΚΡ
 . . ΞΥΝΑΛΟΛΕΞΔΕΤΟΒΒΟΛΙΞΤΟΝΕΒΟΒΕΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΕΞΤΟΑΠΟΔΟΝΤΟΝ
 . . ΑΧΡΕΜΑΤΑΗΟΙΠΡΥΤΑΝΕΞΜΕΤΑΤΕΞΒΟΒΕΞΚΑΙΕΧΞΑΒΕΙΦΟΝΤΟΝΕΠΕΙ
 10 . . ΑΠΟΔΟΣΙΝΙΣΙΕΤΕΞΑΝΤΕΣΤΑΤΕΠΙΝΑΚΙΑΚΑΙΤΑΛΡΑΜΜΑΤΕΙΑΚΑΙΕΑΜΠ
 . . ΒΟΘΙΕΙΛΕΛΡΑΜΜΕΝΑΑΠΟΦΑΙΝΟΝΤΟΝΔΕΤΑΛΕΛΡΑΜΜΕΝΑΗΟΙΤΕΗΙΕΡ
 . . ΑΙΗΟΙΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙΚΑΙΕΙΤΙΞΑΒΒΟΞΟΙΔΕΝΤΑΜΙΑΞΔΕΑΠΟΚΥΑΜΕΥΕ
 . . ΥΤΟΝΤΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΗΟΤΑΝΠΕΡΤΑΣΑΒΒΑΣΑΡΧΑΣΚΑΘΑΠΕΡΤΟΣΤΟΝΗ
 . . ΝΤΟΝΤΕΞΑΘΕΝΑΙΑΞΗΟΥΤΟΙΔΕΤΑΜΙΕΥΟΝΤΟΝΕΜΠΟΒΕΙΕΝΤΟΙΟΠΙΞΘ
 15 . . ΜΟΙΤΑΤΟΝΘΕΟΝΧΡΕΜΑΤΑΗΘΞΑΔΥΝΑΤΟΝΚΑΙΟΞΙΟΝΚΑΙΞΥΝΑΝΟΙΛΟΝ
 . . ΝΚΑΙΞΥΛΚΒΕΙΟΝΤΟΝΤΑΣΘΥΡΑΣΤΟΟΠΙΞΘΟΔΟΜΟΚΑΙΞΥΞΞΕΜΑΙΝΟΞΘ
 . . ΝΤΟΙΞΤΟΝΤΕΞΑΘΕΝΑΙΑΞΤΑΜΙΑΙΞΠΑΡΑΔΕΤΟΝΝΥΝΤΑΜΙΟΝΚΑΙΤΟΝΕΠΙΞ
 . . ΤΑΤΟΝΚΑΙΤΟΝΗΙΕΡΟΠΟΙΟΝΤΟΝΕΝΤΟΙΞΗΙΕΡΟΙΞΗΟΙΝΥΝΔΙΑΧΕΡΙΣΟ
 . . ΝΑΠΑΡΙΘΜΕΞΑΣΘΟΝΚΑΙΑΠΟΣΤΕΞΑΣΘΟΝΤΑΧΡΕΜΑΤΑΕΝΑΝΤΙΟΝΤΕΞΒΟΒ
 20 . . ΞΕΜΠΟΒΕΙΚΑΙΠΑΡΑΔΕΧΞΑΣΘΟΝΗΟΙΤΑΜΙΑΙΗΟΙΒΑΧΟΝΤΕΞΠΑΡΑΤΟΝΝΥ
 . . ΑΡΧΟΝΤΟΝΚΑΙΕΝΞΤΕΒΕΙΑΝΑΛΡΑΦΞΑΝΤΟΝΙΑΙΑΓΑΝΤΑΚΑΘΕΚΑΣΤΟΝΤΕ
 . . ΤΟΝΘΕΟΝΤΑΧΡΕΜΑΤΑΗΟΠΟΞΑΞΕΤΙΝΕΚΑΣΤΟΙΚΑΙΞΥΜΠΑΝΤΟΝΚΕΦΑΒΑΙΟ
 . . ΝΧΟΡΙΞΤΟΤΕΑΡΛΥΡΙΟΝΚΑΙΤΟΧΡΥΞΙΟΝΚΑΙΤΟΒΟΙΠΟΝΑΝΑΛΡΑΦΟΝΤΟΝΗ
 . . ΟΙΑΙΕΙΤΑΜΙΑΙΕΞΞΤΕΒΕΝΚΑΙΒΟΛΟΝΔΙΔΟΝΤΟΝΤΟΝΤΕΟΝΤΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝ
 25 . . ΚΑΙΤΟΝΠΡΟΞΙΟΝΤΟΝΤΟΙΞΘΕΟΙΞΚΑΙΕΑΝΤΙΑΑΝΑΒΙΞΚΕΤΑΙΚΑΤΑΤΟΝΕ
 . . ΝΙΑΥΤΟΝΠΡΟΣΤΟΒΟΛΙΞΤΑΣΚΑΙΕΥΘΥΝΑΣΔΙΔΟΝΤΟΝΚΑΙΕΚΠΑΝΑΘΕΝΑΙ
 . . ΟΝΕΞΠΑΝΑΘΕΝΑΙΑΤΟΒΒΟΛΟΝΔΙΔΟΝΤΟΝΚΑΘΑΠΕΡΗΟΙΤΑΤΕΞΑΘΕΝΑΙΑΞΤ
 . . ΜΙΕΥΟΝΤΕΞΤΑΣΔΕΞΤΕΒΑΞΕΝΑΙΞΑΝΑΝΑΛΡΑΦΞΟΣΙΤΑΧΡΕΜΑΤΑΤΑΗΙΕΡ
 . . ΝΤΟΝΕΜΠΟΒΕΙΗΟΙΤΑΜΙΑΙΕΠΕΙΔΑΝΔΕΑΠΟΔΕΔΟΜΕΝΑΕΙΤΟΙΞΘΕΟΙΞ
 30 . . ΕΜΑΤΑΞΤΟΝΕΟΡΙΟΝΚΑΙΤΑΤΕΙΧΕΤΟΙΞΠΕΡΙΟΞΙΧΡΕΞΘΑΙΧΡΕΜΑΞ

Sur le côté opposé.

	'ΝΑΚΑΙΤΑΞΝ ΞΟΕΙΠΑΝΤΕΒ ΑΤΑΤΑΕΙΞΕΒ ΑΚΑΙΕΠΙ 5 ΞΤΙΗΕ ΗΤ ΙΤΕ ΤΟΤΟ ΙΝ ΙΞΧΧ	
11	Λ ΔΙΗΤΤΑ ΠΑΥΤΟΝΕ ΒΒ ΕΥΕΝΕΑΝΤΙΔΕ 15 ΕΝΑΔΕΙΑΝΦΞΕΦ ΟΡΑΣΕΑΝΔΕΙΙΞC ΑΞΧΡΕΘΑΙΤΟ ΟΙΞΗΟΙΞΠΕΡΕΑ ΙΚΑΤΑΤΙΘΕΝΑΙΚ 20 ΙΞΤΑΜΙΑΞΙΤΟ ΝΔΙΑΚΟΞΙΟΝΤΑ	ΔΕ ΑΕΙΑ ΕΠΙΦΞΕΦ ΕΙΜΕΕ ΑΞΙΝΤΟΙ ΤΕΞΑΘΕ ΦΕΡΕΝΕΙ ΕΙΞΕΠΙ ΝΕΝΙΑΥΤΟΝΤΑΗΕΚ ΕΝΑΙΑΞΤΟΞΕΙΒΕΝ ΝΗΑΕΞΑΠΟΔΟΣΙΝΕ

25

ΑΛΛΟΙΣΘΕΟΙΣΑ
ΝΑΙΑΣΧΡΕΜΑΤΑ
ΕΟΝΕΝΤΟΙΕΓΑΡ
ΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΟΝ
ΙΝΥΝΜΕΤΑΤΟΥ
ΑΘΕΝΑΙΟΝΕΞΓΑ
ΕΥΡΑΜ

ΕΙΤΑΟΦΕΙΟΜΕΝΑΤ
ΕΠΙΔΕΧΞΙΑΤΟΟΠΙ
ΑΙ
ΝΑΣΤΑΤΑΕΣΤΙΝΕΑΙ
ΟΝΑΡΧΟΝΗΑΙΕΔΙΔΟ
ΙΑΗΟΠΟΣΑΜΕΛΧΡ

Sur le côté supérieur :

[ἔδ]δοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ Κεκροπίς ἐπρυτάνευε, Μνησιθεὸς [ἐ]
[γ]ραμματεὺς, Εὐπειθὴς ἐπεστάτει, Καλλίας εἶπε· Ἀποδοῦναι τοῖς θεοῖς
[τ]ὰ χρήματα τὰ ὀφειλόμενα, ἐπειδὴ τῇ Ἀθηναίᾳ τὰ τρισχίλια τάλαντ-
[α] ἀνενήνεγκται ἐς πόλιν, ἃ ἐψηφιστο, νομίσματος ἡμεδαποῦ. Ἀποδι-
5 [δ]όναι δὲ ἀπὸ τῶν χρημάτων ἃ ἐς ἀπόδοσιν ἔστιν τοῖς θεοῖς ἐψηφισμ-
[έ]να τὰ τε παρὰ τοῖς Ἑλληνοταμίαις ὄντα νῦν καὶ τ' ἄλλα ἃ ἔστι τούτων
[τῶ]ν χρημάτων καὶ τὰ ἐκ τῆς δεκάτης, ἐπειδὴν πραθῆ. Λογισάσθων δὲ
[οἰ] λογισταὶ οἱ τριάκοντα, οἳ περ νῦν, τὰ ὀφειλόμενα τοῖς θεοῖς. Ἄχρ-
[ι τῆ]ς συναγωγῆς τῶν λογιστῶν ἢ βουλῇ αὐτοκράτωρ ἔστω. Ἀποδόντων
10 [δὲ τ]ὰ χρήματα οἱ πρυτάνεις μετὰ τῆς βουλῆς καὶ ἐξαλειφόντων ἐπει-
[δὴν] ἀποδῶσιν, ζητήσαντες τὰ τε πινάκια καὶ τὰ γραμματεῖα, καὶ ἐὰν π-
[ου ἄλ]λοθι ἢ γεγραμμένα. Ἀποφαινόντων δὲ τὰ γεγραμμένα οἳ τε ἱερ-
[εῖς κ]αὶ οἱ ἱεροποιοὶ καὶ εἴ τις ἄλλος οἶδεν. Ταμίαις δὲ ἀποκυαμεύε-
[ιν το]ύτων τῶν χρημάτων ὅταν περ τὰς ἄλλας ἀρχάς, καθάπερ τοὺς τῶν [ι]-
15 [ερῶ]ν τῶν τῆς Ἀθηναίας. Οὗτοι δὲ ταμειούτων ἐμ πόλει ἐν τῷ Ὀπισθ-
[οδό]μῳ τὰ τῶν θεῶν χρήματα ὅσα δυνατὸν καὶ ὄσιον, καὶ συνανοιγόν-
[τῶ]ν καὶ συγκλειόντων τὰς θύρας τοῦ Ὀπισθοδόμου, καὶ συσσημαινόςθω-
ν τοῖς τῶν τῆς Ἀθηναίας ταμίαις. Παρὰ δὲ τῶν νῦν ταμιῶν καὶ τῶν ἐπισ-
τατῶν καὶ τῶν ἱεροποιῶν τῶν ἐν τοῖς ἱεροῖς, οἳ νῦν διαχειρίζου[σι-]
20 ν, ἀπαριθμησάσθων καὶ ἀποστησάσθων τὰ χρήματα ἐναντίον τῆς [βουλῆ]-
ς ἐμ πόλει, καὶ παραδεξάσθων οἱ ταμίαι οἱ λαχόντες παρὰ τῶν νῦν [ν]
ἀρχόντων, καὶ ἐν στήλῃ ἀναγραφάντων [ιδ]ίᾳ, ἅπαντα καθ' ἕκαστόν τε
τῶν θεῶν τὰ χρήματα ὅποσα ἔστιν ἐκάστω, καὶ συμπάντων κεφάλαιο-
ν, χωρὶς τότε ἀργύριον καὶ τὸ χρυσίον, καὶ τὸ λοιπὸν ἀναγραφόντων
25 οἱ αἰεὶ ταμίαι ἐς στήλην, καὶ λόγον διδόντων τῶν τε ὄντων χρημάτων
καὶ τῶν προσιδόντων τοῖς θεοῖς, καὶ ἐὰν τι ἀ[π]αναλίσκηται κατὰ τὸν ἐ-
νιαυτὸν πρὸς τοὺς λογιστὰς, καὶ εὐθύνας διδόντων, καὶ ἐκ Παναθηναί-
[ω]ν ἐς Παναθήναια τὸν λόγον διδόντων καθάπερ οἱ τὰ τῆς Ἀθηναίας τ-
[αμ]ιεύοντες. Τὰς δὲ στήλας ἐν αἷς ἀναγράψουσι τὰ χρήματα τὰ ἱερ-
30 [ὰ θε]όντων ἐμ πόλει οἱ ταμίαι· ἐπειδὴν δὲ ἀποδεδομένα ἢ τοῖς θεοῖς
[τὰ χρ]ήματα, ἐς τὸ νεώριον καὶ τὰ τεῖχη τοῖς περιοῦσι χρῆσθαι χρήμασ-

Sur le côté opposé.

[ιν ἔ]να καὶ τὰς ν[ῆ]ας
τειχι]σθῆ παντελ[ῶ]ς

χρήματα τὰ εἰσελ[ηλυθότα] ?
 . . . α καὶ ἐπι
 . . . στι ἢ 5
 . . . Η . τ αὶ ἐπ
 . . . ιτη
 . . . τὸ τοῦ
 . . . ιν
 . . . ις Χ 10
 . . γ
 . . δι' αὐτὰ
 . . ἀ]π' αὐτῶν ἐ . . λλ
 . . . ευεν . ἐάν τι δὲ δὲ
 . . . τ]ὴν ἀδειαν, ψηφ[ίζειν δὲ] αἰεὶ ἀ[δειαν εἰμὴ τις ἡμέρα εἰ- 15
 ἡ ἀποφράς. Ἐάν δέ τις ὄφλημα] ἐπιψηφ[ίζη], μὴ ἐ[πιτρέπειν τ-
 οὺς ταμί]ας χρῆ[σθαι τ]οῖς χρήμα]σιν τοῖς τῆς Ἀθη[ναίας, πρὶν ἢ τ-
 οῖς Θε]οῖς, οἷς περ ἐά[ν εἰσέ]φωρεν, εἴη εἰς ἐπί[δοσιν τὰ χρήμ-
 ατα, κα]ὶ κατατιθέ[ναι κ]ατὰ τὸ]ν ἐνιαυτὸν τὰ ἐκ[άστου χρήματα π-
 ἀρὰ το]ῖς ταμί]ασι το[ῖς τῆς Ἀθ]ηναίας τοὺς Ἑλλην[οταμίας μέγρ- 20
 ις τῶν] διακοσίων τα[λάντων] ἃ ἐς ἀπόδοσιν ἐ[στί· ἐπειδὴν δὲ
 τοῖς] ἄλλοις Θεοῖς ἀ[ποδοθ]ῆ τὰ ὀφειλόμενα τ[εθήτωσαν τὰ μ-
 ἐν Ἀθη]ναίας χρήματα [ἐν τῷ] ἐπὶ δεξιᾷ τοῦ Ὀπι[σθοδόμου, τῶν δ' ἄ-
 λλων Θε]ῶν ἐν τῷ ἐπ' ἀρ[ιστερ]ῆ.
 Ἄ δὲ τῶ]ν χρημάτων τῶν [ιερω]ν ἄστατά ἐστιν, ἢ ἀ[πόστασις ἔστω π- 25
 ἀρὰ τῶ]ν νῦν μετὰ τῶν [προτέρ]ων ἀρχῶν αἰ ἐδίδο[σαν τὸλ λόγον
 ἐκ Παν]αθηναίων ἐς Πα[ναθηνα]ία· ὅποσα μὲγ χρήματα τῶν Θεῶν ἄ-
 στατα] εὔρα[μεν.

TRADUCTION.

- § 1. Il plut au sénat et au peuple ; la tribu Cécropis avait la Prytanie ; Mnésithéos était le secrétaire ; Eupithés était epistate ; Callias a dit :
- § 2. Qu'on restitue aux Dieux les fonds qui leur sont dûs , puisque les trois mille talens de monnaie indigène , qui avaient été décrétés , ont été versés dans le trésor de Minerve sur l'Acropole.
- § 3. Que la restitution soit faite des fonds qui furent destinés par décret à être restitués aux Dieux, et qui se trouvent actuellement chez les Hellénotamies ; de même des autres sommes qui appartiennent à ces fonds, et de la dîme, lorsqu'elle aura été vendue.
- § 4. Que les trente logistes actuellement en fonction calculent ce qui est dû aux Dieux; mais que jusqu'à ce que les logistes s'assemblent, le sénat agisse avec des pleins-pouvoirs.
- § 5. Que les prytanes avec le sénat rendent les fonds, et les effacent après les avoir rendus, ayant demandé les registres et les obligations, ou toute autre note sur la quelle ils peuvent avoir

été écrits. Que les prêtres et les sacrificateurs et toutes les autres personnes qui en auraient connaissance soumettent ces notes écrites.

§ 6. Que des questeurs soient élus aux suffrages pour ces fonds, lorsque les autres magistratures sont élues, et de même que les questeurs des (fonds) sacrés de Minerve.

§ 7. Qu'ils gardent en dépôt sur la citadelle dans l'arrière-temple les fonds des Dieux, autant qu'il est possible et bon, et qu'ils ouvrent et qu'ils ferment les portes de l'arrière-temple et qu'ils les scèlent ensemble avec les questeurs des fonds de Minerve.

§ 8. Que les fonds soient comptés et pesés par les questeurs actuels et les épistates et les sacrificateurs des temples qui sont maintenant en fonction, devant le sénat dans la citadelle; et que les questeurs qui furent élus par le sort les reçoivent des magistrats actuels, et qu'ils les inscrivent sur une colonne particulière, tous les fonds à part pour chaque Dieu, autant qu'il en revient à chacun, et le total général, l'argent et l'or séparé.

§ 9. Et que dorénavant les questeurs les inscrivent toujours sur une colonne, et qu'ils rendent compte aux logistes des fonds qui appartiennent aux Dieux et de ceux qui y sont ajoutés, et de tout ce qui pourrait être dépensé pendant l'année; et qu'ils en rendent raison; et qu'ils rendent leurs comptes de Panathénées en Panathénées, comme ceux qui ont le dépôt des fonds de Minerve. Et que les questeurs élèvent dans la citadelle les colonnes sur lesquelles ils inscriront les fonds sacrés.

§ 10. Après que les fonds auront été rendus aux Dieux, qu'on emploie ceux qui restent à l'arsenal et aux murs, afin qu'on répare de nouveau les vaisseaux, et que la ville (ou le Pirée) soit complètement fortifiée.

.....

la dispense.

§ 11. Et il faut toujours décréter cette dispense, à moins que ce ne soit un jour néfaste.

§ 12. Si quelqu'un propose un décret d'amende, que les questeurs ne permettent pas qu'il soit fait usage des fonds de Minerve avant que les sommes ne soient prêtes à être payées aux Dieux, aux quels l'amende appartient.

§ 13. Et il faut que pendant l'année les Hellénotamies remettent aux questeurs de Minerve les fonds de chacun des Dieux jusqu'aux deux cents talens qui doivent être rendus.

§ 14. Et lorsque les sommes dûes auront été restituées aux autres Dieux, que les fonds de Minerve soient déposés dans la partie de l'Opisthodomé à droite; et ceux des autres Dieux dans la partie à gauche.

§ 15. Que ceux des effets sacrés qui n'ont pas été pesés, soient pesés par les magistrats actuels avec les magistrats précédents qui ont rendu compte de Panathénées en Panathénées. Tous les effets des Dieux que nous avons trouvés non pesés:

Nous n'avons pas beaucoup à ajouter sur cette inscription que M^r Bæckh a publiée deux fois. Lorsqu'on parle après M^r Bæckh sur des sujets d'archéologie, on ne peut que le répéter. D'accord avec lui nous plaçons cette inscription à Olympiade 90, 2.

En effet cette inscription est antérieure à Euclide ou à Ol. 94, 2. Nous avons vu (N° 114) que la caisse publique ne contenait au commencement d'Ol. 86, 3, que 1470 Dr. Mais cette année et la suivante la ville construisait les Propylées, et peut-être aussi d'autres édifices non moins dispendieux. L'année d'après (Ol. 87, 1), elle envoyait l'expédition de Corcyre; l'année suivante elle entra dans la guerre du Péloponnèse, qui l'entraîna à d'immenses dépenses. Depuis Ol. 86, 3, lorsque la caisse était presque vide, jusqu'à la paix de Nicias (Ol. 89, 3) il s'était donc passé 13 années, riches en événements et en désastres, pendant les quelles la pénurie a dû augmenter par ces temps de peste, lorsqu'il ne fallait point penser à des revenus intérieurs. Nous avons vu que pendant les 4 dernières années de la guerre la ville fut obligée d'emprunter au trésor de Minerve et à celui de Minerve Victoire (N. 116 et 117) une somme de 600 talents. Peut-être emprunta-t-on encore aux temples des autres Dieux des sommes qui ne figurent pas dans les comptes rendus, parce qu'aucun décret ne portait encore qu'on dût graver sur pierre les comptes d'autres fonds sacrés que de ceux de Minerve. Mais les premières années de la guerre, les grands préparatifs qui l'ont devancée, les années de peste et la construction des Propylées ont dû exiger des fonds bien supérieurs, et dans les neuf années d'Ol. 86, 3 à Ol. 88, 3 (la première année de la guerre, N. 116 et 117) la ville a dû emprunter plus de 2400 talents aux différens temples. Ces emprunts peuvent s'être étendus au-delà de la paix de Nicias, car la ville n'avait pas besoin de contracter des dettes en temps de paix et lorsqu'elle recevait plus de 1000 talents par an de ses alliés. Ils ne comprennent certainement pas les frais de la guerre de Sicile, car ils ont dû être suivis par un temps de prospérité qui a permis leur restitution avant l'anarchie, ainsi que nous le voyons par la présente inscription.

Nous posons donc comme un fait que la ville emprunta au trésor de Minerve 3000 talents, une somme (peut-être 200 talents ainsi que nous allons le voir plus bas) aux temples des autres Dieux, jusqu'à la paix de Nicias. Depuis ce temps elle n'emprunta plus rien jusqu'au renouvellement de la guerre (Ol. 91, 1), et éleva au contraire les tributs des alliés au double de ce qu'ils étaient sous Aristide, c'est-à-dire à $2 \times 600 = 1200$ ou peut-être à $2 \times 460 = 920$ talents. Pour amasser donc 3200 talents qu'elle devait aux trésors sacrés, elle avait besoin de mettre ensemble les tributs de 3 ou 4 ans, d'Ol. 89, 3 à Ol. 92, 2, et c'est à cette année que nous posons avec M^r Bœckh la présente inscription.

À notre avis cette inscription ne traite point des 3000 talents restitués à Minerve; elle n'en parle qu'accidentellement. Son contenu se rapporte uniquement aux fonds dûs et à restituer aux temples des autres Dieux. La ville ayant emprunté 3000 talents à Minerve et d'autres sommes aux temples des autres Dieux, il était sans doute décrété que des premiers revenus on devait restituer les 3000 talents dûs à Minerve et immédiatement après ceux qui étaient dûs aux autres Dieux.

Notre inscription dit donc que *puisque les 3000 talents sont déjà restitués à Minerve, on a dû aussi restituer aux autres Dieux ce qui leur est dû, des fonds disponibles*. Nous ne pouvons croire, ainsi que M^r Bœckh le suppose, que par les 3000 talents, $\delta \text{ ἀνεκλήσθηται τῇ Ἀθηναίᾳ}$ on veut entendre les sommes de la caisse publique qui étaient gardées également dans le temple de Minerve, alors il serait étonnant que les Athéniens prissent un si grand soin à payer ce qu'ils avaient emprunté aux temples des autres Dieux, avant de penser à payer les sommes dues au trésor du Parthénon dans lequel ils puisaient surtout et qui leur avait fait les prêts les plus considérables. Dans toute l'étendue de l'inscription nous voyons les fonds des autres Dieux mis en opposition à ceux de Minerve, (§ 6, 7,

et enfin nous y lisons une disposition par la quelle on établit des questeurs particuliers (§ 6), qui doivent conserver ces fonds de concert avec ceux des fonds de Minerve dans l'Opisthodomé du Parthénon. Ce sont ces questeurs (τῶν ἄλλων θεῶν) que nous voyons figurer dans n. 105, (Ol. 95, 2) de C. I.; ils furent institués en vertu du décret que nous avons sous les yeux.

L'observation générale que nous avons à faire sur le travail de M^r Bœckh, est que l'arrangement des lignes y est vicieux. l. 3 y contient une lettre de trop, et par conséquent toutes les autres sont reculées d'une ou de deux lettres, de manière que la 14^e et la 16^e se trouvent racourcies de 3 lettres pour donner aux autres la longueur voulue. L. 8, Fourmon avait écrit HOINEPNYN, et M^r Bœckh en a fait HEMEPON, changeant les mots οἱ τριάκοντα en ὡς τριάκοντα. Les mots sont en effet HOIΠEPNYN. Nous apprenons par ce passage que les logistes étaient au nombre de trente, malgré le témoignage des grammairiens ⁽¹⁾ qui n'en connaissent que dix. Peut-être entend on ici par le dénomination de logiste les Εἰθνοὶ ou Εἰθῆναι, dont les fonctions étaient de même nature que ceux des logistes, et qui étant eux-mêmes au nombre de 10, et assistés par 20 assesseurs ⁽²⁾, formaient une *Cour des Comptes* composée de 30 magistrats. Ou bien peut-être encore la Cour des trente magistrats était-elle composée des dix logistes, des dix Euthynes et des dix Apodectes, trois ordres de fonctionnaires qui s'occupaient des diverses parties de la comptabilité. Nous verrons dans le Chap VI qu'on indiquait souvent à cette époque et un peu plus anciennement la Cour de comptabilité par la dénomination οἱ τριάκοντα, les *trente magistrats*. La lacune à la fin de l. 14 et au commencement de l. 15 ne nous permet de lire que ἱερῶν, et non pas χρημάτων. M^r Bœckh a aussi adopté le premier mot dans C. I. — L. 17 porte συσσημαινέσθων et non pas συσσημαινέσθων. C'était peut-être une erreur du lapidaire. — Le mot à moitié effacé de l. 22 nous paraît être ἰδίᾳ, ἅπαντα et non pas δίκαια πάντα. — Dans l. 26 on voit: A ANAΛΙΣΚΕΤΑΙ. Le mot ne nous paraît point défectueux. Nous croyons qu'il faut lire ἀπανάλισκηται. Ce verbe existe, de même que le nom ἀπανάλωσις qui en dérive (Diod. de Sic.). Au commencement de l. 30 il faut lire θέντων et non pas τθέντων que M^r Bœckh se crut obligé d'y mettre pour remplir la lacune que lui laissait l'arrangement de ses lignes. Pour toutes les autres parties de cette inscription nous renvoyons au travail de M^r Bœckh.

Il est à regretter que le côté opposé soit tellement mutilé qu'on y peut à peine former quelques mots entiers. Nous pensons qu'il contient la continuation du même décret, et à notre avis il n'y a même pas de lacune entre la ligne 31 du côté antérieur et la l. 1 de celui-ci. Καὶ τὰς ν . . (l. 1) nous paraît être καὶ τὰς ν(ῆας). L'espace qui reste à gauche de la ligne ne paraît pas avoir contenu plus de 4 lettres; les deux sont la fin du mot (χρήμασ)ιν; il ne reste donc jusqu'à la syllabe να qui commence la ligne, que l'espace de deux lettres, dont l'une est même visible, et paraît être un I. Revenant donc à la l. 31 du côté opposé, nous pourrions obtenir ces mots: εἰς τὸ νεώριον καὶ τὰ τεῖχη τοῖς περιούσι χρῆσθαι χρήμασ(ιν, ἔ)να καὶ τὰς ν(ῆας) . . et la ligne suivante serait καὶ ἡ πόλις οὐ ὁ Πειραιεύς τεῖχισθῆ παντελῶς. *Afin qu'on répare, ou qu'on mette au complet les vaisseaux, et que la ville (ou le Pirée) soit complètement fortifiée.* ATATAEIXEI (l. 3) nous paraît être χρήματα τὰ εἰσελ(ηλυθό)τα. Des 11 lignes qui suivent presque rien n'est conservé. Tout le reste est également incomplet; le commencement, la fin et le milieu de chaque ligne est effacé, aussi n'avons-nous hasardé quelques conjectures qu'avec la plus grande hésitation et sans prétendre les garantir. Dans l. 15 on peut lire le mot ἄδειαν. Le sens que les anciens attachaient

(1) Harp. dans Δοξισταὶ et Εἰθῆναι. — Ἐταμ. d. Εἰθῆνος. — Phot. et Poll. VIII, 45.

à ce mot nous fait penser qu'il s'agit ici de particuliers, débiteurs aux trésors des Dieux. C'était une dispense qu'on accordait aux débiteurs publics, et au moyen de laquelle ils pouvaient malgré la loi prendre part aux affaires du pays, ou bien c'était la permission donnée aux orateurs de proposer la rémission d'une dette publique (1). Si la syllabe φρὰς qui commence la l. 16, et le nombre des lettres qui doivent remplir chaque lacune, et aux quelles nous avons constamment eu égard, ne nous ont pas égarés dans notre conjecture, nous croyons qu'après avoir décrété dans les lignes effacées la manière et les formes d'après les quelles la ville emprunterait à la caisse des autres Dieux, et le mode de restitution, on a consigné dans § 11 et sans doute aussi dans le § précédent les dispositions sur les prêts que cette caisse pourrait faire à des particuliers, et l'ont décidé que ces prêts seront entourés de toutes les facilités possibles. Un créancier qui ne serait pas en état de payer, serait d'après la loi générale exclu du service public; mais vu la nature de la dette, on décrète qu'il soit permis de demander l'autorisation de dispense à l'égard de ces créanciers, et que la permission de demander l'autorisation de dispense (c'est là le véritable sens de ἀδεια) sera toujours accordée, à moins que le jour ne soit néfaste. On sait que dans ces jours (ἀποφράδες) les anciens ne portaient aucun procès devant les tribunaux à l'exception des procès de meurtre (φονικῆ); c'étaient les trois derniers jours de chaque mois, qui, au dire des grammairiens étaient les jours néfastes (2).

Le § 12 paraît contenir des dispositions qui regardent la perception des amendes qui seraient échues à la caisse des autres Dieux. Je ne prétends pas avoir heureusement rempli la lacune du milieu de l. 17. J'avoue au contraire ne trop savoir que faire des lettres EA qui ne peuvent être que ἐάν. Οἷς περ εἰσέφερον (τὸ ὄφλημα οὐ ὁ ἐπιψηφίζων) devrait être traduit: *aux quels (Dieux) celui qui a proposé l'amende, (ou bien l'amende elle-même) a rapporté des fonds.* Je pense que le sens général de ce § est que lorsque des amendes auront été décrétées, les questeurs ne permettront pas qu'il soit touché aux fonds de Minerve avant que ces amendes ne soient payées à la caisse des Dieux aux quels elles reviennent. C'est une mesure qui fut apparemment jugée nécessaire pour garantir le versement des amendes dans les caisses des Dieux.

Le § 13 nous paraît se rapporter de nouveau aux sommes actuellement dues par la ville à la caisse des Dieux. En effet après avoir décrété en général que toutes les sommes dues aux Dieux leur seraient restituées, après avoir institué les autorités qui les percevraient, et organisé la caisse dans la quelle elles seraient déposées, ainsi que le mode de ses perceptions et de ses déboursemens, on termine le décret en indiquant quelles sont les sommes dues actuellement, et jusqu'à quelle époque elles doivent être payées. Si l'expression était κατ' ἐνιαυτὸν, on pourrait croire qu'il s'agit de quelque paiement à faire annuellement. Mais κατὰ τὸν ἐνιαυτὸν signifie *dans le cours de cette année.* Nous voyons par ce § que les sommes dues aux autres Dieux s'élèvent à 200 talens. Ce sont les Hellénotamies qui doivent déposer cette somme chez les questeurs de Minerve, ainsi qu'il avait été dit au commencement du décret (§ 3). Comme les questeurs particuliers pour ces fonds ne seront élus que lors de l'élection des autres magistratures (§ 6), les Hellénotamies doivent, afin que la restitution ne soit pas différée, déposer en attendant et pendant l'année, les 200 talens chez les questeurs de la Déesse.

(1) Bœckh, Staath. der Ath. II, 184.

(2) Lucien, Pseudolog. C. 13, VIII. — Plat. Tim. Dict. — Suppl. et Comm. à la législ. de Plat. p. 519. 4d. Ταυτὰ. — Etymol. Magn. p. 131, 12. — Etym. Gud. p. 70. — Poll. VIII, 117. — Voyez: Der Attische Process, v. Meier u. Schönmann. B. H. K. 3.

La restauration de § 14 nous paraît se présenter d'elle-même ; elle répond d'ailleurs exactement à la grandeur des différentes lacunes. Nous apprenons par ce § que les fonds de Minerve étaient tenus dans une caisse séparée, à droite de l'Opisthodomé, et ceux des autres Dieux dans une autre caisse à gauche. Est-ce dans le sens de la statue qu'il faut entendre ces mots ? On doit-on penser qu'ils se rapportent à l'entrée de l'Opisthodomé par la grande porte d'Ouest ? Dans ces deux suppositions la droite est le Sud, car la statue regardait l'Orient. Mais on peut aussi supposer que par δεξιά on entendait la partie du temple qui était à la droite de celui qui entrait par la porte d'Orient, et qui s'avainçait vers l'Opisthodomé par la porte dérobée derrière la statue, si une telle porte avait effectivement existé.

Le § 15 paraît traiter des formes à observer pour peser l'argent qui appartient aux Dieux. Si nous avons bien démêlé son sens, cet argent doit être pesé par les questeurs actuels, avec ceux de la pentétiride passée, pour plus grande garantie. Il paraît que pour ne laisser aucun lieu à la confusion et à des abus, on détermine à la fin du décret les fonds ou les effets qui avaient été trouvés non pesés. La pierre est ici interrompue par une bordure en liseré que les chrétiens avaient faite à l'autel. Mais ce qui y manque ne pouvait pas être de plus de trois lignes.

119.

ΙΕ
 ΘΕΟΥΣ
 ΙΤΟΙΣΠΑΡΕΣ
 Κ Α
 5 ΝΕΙΑΣΔΕΥΤΕΡΑΣ
 ΕΟΝΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟ
 ΤΕΣΠΡΥΤΝΕΙΑΣΠ
 ΑΡΛΥΡΙΟΝΤΟΥΤΟΝ
 ΝΟΣΤΟΙΣΜΕΤΑΔΕΜ
 10 ΕΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΞΟ
 ΔΕΙΑΥΤΟΚΛΕΙΑΝΑΦΥ
 ΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΤ
 ΉΛΘΟΝΤΕΣΗΕΛΛΕΝΟΤ
 ΕΡΟΚΛΕΙΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟ
 15 ΑΤΟΙΕ ΠΕΔΟΝΟΣΘΕΝΙ
 Ο Ν Α Ν Α Ι
 Η Η Η Ι
 ΟΝΤΟΣΚΑΙ
 Π

120.

Α Δ ΟΤ ΤΑΜ ΑΙ
 ΑΘΕΝΑΙΕ
 ΝΑΡΧΟΣΙΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΣΗ
 ΙΕΥΟΣΕΣΚΑΙΗΜΕΡΑΙΔΕΥΤ
 ΟΣΤΟΙΣΜΕΤΑΔΕΜΟΣΘΕΝΟΣΕ 5
 ΙΤΟΣΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΣΚΑΙ
 ΝΙΑΣΤΕΣΘΕΟΠΑΙΝΠΑΡΑΔΟ
 ΡΑΙΚΕΣΕΥΘΥΔΕΜΟ'ΕΥΔ ΥΣ
 ΑΟΚΛΕΙΑΡΙΣΤΕΙΔΟΒΕΣΑΙΕΙ 10
 ΑΤΡΑΤΟΛΟΜΟΝΕΙΚΑ'ΣΥΝΑΡΥ
 ΟΚΥΣΙΚΕΝΟΣΤΑΤΕΡΑΣΧΧΧΧ

ΤΟΥΤΟΤΟΧΡΥΣΙΟΝΓ ΑΡΕ C
ΑΔΕΙΑΝΞ
ΝΕΙΑΞΕΣΤΡΑΤΕΛΟΙΞΓΑΡΕΔΟΜ15

ΡΥΤΑΝΦΙΔΞΠΑΡΕΔΟΜΕΝΤΟΕΧΞ
ΔΙΕΙΚΑΙΧΞΥΝΑΡΧΟΞΙΚΑΙΠΑΡΞ
ΞΤΡΑΤΕΛΟΙΞΝΙΚΙΑ ΝΙΚΕΡΑΤ

Ε Π Ι Τ Ε Ξ ²⁰

||
ΤΟΞΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΤΑΜΙΑΙΗΙΕ
ΓΥΧΞΕΝΟΞΕΥΦΑΝΟΣΓΠΡΟΣΠΑΥΤΙ
ΤΑΕΠΙΓΓΛΙΧΙΞΚΑ ΡΙΝΟΚΙΧ
ΡΑΙΚΑΙΕΙ ΟΞΤΕ ΓΕΞΠΡΥΤΑ ²⁵
ΑΤΕΛΟΙΞΒΑΜΧΟΚΕ ΒΑΛΕΘΕΝ

ΟΟΤΔΙΑΤΕΝ ΔΗΙΑΝΑ
ΜΟΙΒΑΚΙΑΔΕΙΤΙΜΑΡΧΟΙΓΑΥ
ΛΟ ΥΕΙΤΡΙΤΕΙΚΑΙΔΕΚ ³⁰
Π Ι Τ Ε Ξ
ΑΜΜΑΤΕΥΕΤΑΜΙΑΙ
ΑΚΟΝΤΙΔΟΒΑΤΕΞ
ΑΝΙΦΝΓΑ

121.

Ε Ν Ο
Ι Δ Ε Ι
Φ Α Β Α
Ι Χ Ε Ξ Π Π
5 ΑΘΕΝΑΙΟΙΑΝΕΒΟΞΑΝ
ΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΞΑ
ΙΟΞΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΝ
ΑΡΙΚΛΕΟΞΠΑΙΑΝΙΕ
ΝΕΙΑΞΦΞΕΦΙΞΙΜΕΙ
10 ΕΠΙΤΕΞΑΙΑΝΤΙΔΟΞ
ΚΛΕΟΜΕΔΕΙΒΥΚΟ
ΕΠΙΤΕΞΑΝΤΙΟΧΙ
ΒΕΝΕΙΚΑΙΞΤΡΑ

122.

Ι
ΤΕ
ΤΟ Δ Α ΑΡΕΔΕ
Π
5 ΙΤΕ ΟΙΜΕΞΞΙΡΦΒΙΑΝΑΒΚΙΒΙΑΔΕΙΒ ΜΑΧΟ
ΜΑΧΟΙΗΕΡΜΕΙΟΙΑ
ΤΡΑΤΕΛΟΙΞΕΞΙΚΕΛ ΙΑΔΕΙΒΕΜ ΧΟΙ
ΑΝΤΙΜΑΧΟΙΗΕΡΜΕΙΟΙΑΤΤΤΤ 4
ΑΙΞΤΡΑΤΕΛΟΙΞ ΞΞΙΚΕΛ Α Α ΕΜΑΧΟ
ΑΝΤΙΜΑΧΟΙΗΕΡΜΕΙΟΙΧΡ ΞΙΟ ΞΤΑΤΕΡ
10 CIIIC
Τ Ο Ξ Τ Ο Ε Π Ι Τ Ε Ξ
Δ Π Η Ι Ι Ι

ΔΕΞΠΡΟΤΟΞΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΤΑΜΙΑΙΗΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤΟΝ
 > ΤΕΙΕΝΙΚΟΓΕΡΛΑΣΕΘΕΝΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΠΑΡΕΔΟΣΑΝΞΤΡ
 15 ΠΑΡΕΔΡΟΙΦΕΡΕΚΝΕΙΔΕΙΓΕΙΡΑΙΕΙΣ ΕΦΙΞΑΜΕΝΟΤΟΔΕΜ
 ΙΤΕΞΠΡΥΤΑΝΕΙΑΞΑΤΧΧΧΡΗΗΡΔΔΔΔΠΗΗΙΙΣΤΕΚΑΙΧΡΥΞΙΟ

 ΑΡΙΞΤΟΚΡΑΤΕΙΕΥΟΝΥΜΕΙΚΑΙΧΞΥΝΑΡΧΟΣΙΡΤΤΤΤΟΥΤΟΙΔ
 20 ΧΞΥΝΑΡΧΟΣΙΕΠΙΤΕΞΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣΔΕΥΤΕΡΑΞΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣ
 ΕΞΠΡΥΤΑΝΕΙΑΞΗΕΙΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΞΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΞΑΡΙΞΤΟΚ
 ΔΠ
 ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΞΗΕΙΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΞΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΞΑΡΙΞΤΟΚΡ
 25 ΤΑΝΕΙΑΞΗ ΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΞΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΞΑΡΙΞΤΟΚΡΑ
 ΡΑΤΙΑΙ
 ΤΑΝΕΙΑ ΉΕΙΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΞΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΞΑΡΙΞΤΟΚΡ
 ΥΤΑΧΡΕ ΔΤΑΤΤΤΤΧΧ
 30 ΝΕΙΑ ΕΙΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΚΑΙΠΑΡΕΔΡΟΙΦΙΛΟΜΦ
 ΑΥΤΕΙΗΜΕΡΑΙΗΕΙΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΚ
 Ο Ε Π Ι Τ

120.

Αθηναίοι ἀνήλωσαν ἐπὶ Ἀντίφρονος ἄρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ . . . πρῶτος ἐγραμμάτευσ.] Ταμίαι ἱ-
 ερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Πυθόδωρος Ἀλαίεὺς καὶ ξυνάρχοντες, οἱς Φορμίων Ἀριστίωνος Κυδαθηναί-
 ος ἐγραμμάτευσ, Ἑλληνοταμίαις ξυ]νάρχουσι καὶ παρέδρουσι
 οἱς ἐγραμμάτευσ, ἐπὶ τῆς τῆς πρυτα]νεοῦσης, καὶ ἡμέρᾳ δευτ-
 5 ἔρα τῆς πρυτανείας]ος τοῖς μετὰ Δημοσθένους ἐ-
 ς 119. δοῦνα]ι τοὺς Ἑλληνοταμίαις καὶ [π-
 ἀρέδρους τοῖς ταμίαις τῆς] Θεοῦ Πυθ[οδώρῳ Ἀλαίει καὶ ξυνάρχουσι, τοὺς δὲ τα]μίαις τῆς Θεοῦ πάλιν παραδοῦ[να
 τοῖς Ἑλληνοταμίαις κα]ι τοῖς παρέδ[ρουσι, τούτους δὲ στρατηγοὺς εἰς τὰ ἐπὶ Θ]ράκης Εὐθυδήμῳ Εὐδήμου.....
 10 Ἐπὶ τῆς . . . ἰδος . . . πρυτα]νείας δευτέρας [πρυτανευούσης, Ἑλληνοταμίαις Ἑρ]γοκλεῖ Ἀριστείδου Βησαιεῖ
]ωνεὶ καὶ ξυνάρχου[σι, Ἱεροκλεῖ Ἀρχε]στράτου Ἀθμονεὶ καὶ συνάρχ[ουσι
 ἐπὶ τῆς αὐ]τῆς πρυτανείας π[αρέδομεν Ἑλληνοταμίαις χρυσί]ου Κυζηκινοῦ στατῆραςΧΧΧΧ . .
 οὔτοι δὲ παρέδωσαν τὸ ἀργύριον τοῦτο Ν[ικία Νικηκράτου καὶ ξυνάρχουσιν . .] τοῦτο τὸ χρυσίον παρεδό[θη
 ψηφισαμέν. τ[οῦ] δήμ[ου τὴν] ἄδειαν.
 15 Ἐπὶ τῆς . . . ἰδος . . .]ης πρυτανευούσης, ὁ[γδὴ ἡμέρᾳ τῆς πρυτ]ανείας, στρατηγοὺς παρέδομ-
 εν]δει Ἀὐτοκλῆ Ἀναφλ[υστίῳ
 Ἐπὶ τῆς . . . ἰδος . . .]τῆς πρυτανευούσης τ[. . . ἡ ἡμέρᾳ τῆς π]ρυτανείας παρέδομεν τὸ ἐξ
 121. ἐ]σελθὼν τοῖς Ἑλληνοτ[αμίαις Ἑρ]γοκλεῖ Ἀριστείδου Βησ]αιεὶ καὶ ξυνάρχουσι καὶ παρέ-
 δρουσι] Ἱεροκλεῖ Ἀρχεστράτου [. οὔτοι δ' ἔδωσαν στρατηγοὺς Νικία Νικηκράτου
 20 ἰδειλ ατῷ Ἐμπέδονος Θεῖνι

Κε]φάλαι[ι]ον ἀναλ[ώματος τοῦ] ἐπὶ τῆς
 ἀρ]χῆς ϩ ϩ [.] ϩ Η Η [.] Ι Ι .

Αθηναίοι ἀνήλωσαν [ἐπὶ Εὐφῆμου ἀρχ]οντος καὶ [ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ . . . πρῶ]τος ἐγραμμάτευσ. Ταμίαι ἱε-
 ρῶν χρημάτων τῆς Ἀ[θηναίας Ἀναξικράτης Λακίεὺς καὶ ξυνάρχοντες, οἱς] Εὐξείνος Εὐφάνους Προσπάλτ-

- 25 ιος ἐγραμμάτευσεν [. στρατηγοῖς ἐς] τὰ ἐπὶ Θράκης Κα.ρίνωνι Χ-
 αρικλέους Παιανιεῖ καὶ Ξυνάρχουσιν. Ἐπὶ τῆς πρυτανευούσης, δευτέρᾳ καὶ εἰκοστῇ τῆς πρυτα-
 νείας [φ]σηφισαμέ[νου τοῦ δήμου τὴν ἀδειαν στρα]τηγοῖς Λαμάχῳ Κεφαλῆθεν . .
 Ἐπὶ τῆς Αἰαντίδος [. ης πρυτανευούσης η τῆς πρυτανείας· ἐδέδ]οτο διὰ τὴν ἀδειαν [στρατηγοῖς
 Κλομοῦδαι Λυκο[μήδους
- 30 Ἐπὶ τῆς Ἀντιοχίδος ης πρυτανευούσης, ἡ ἡμέρα τῆς πρυτανείας] . . μω Λακιάδαι, Τιμάρχῳ Παλ-
 ληνεὶ καὶ στρα[τηγοῖς ἐπὶ τῆς ης πρυτανευούσης] τρίτῃ καὶ δεκά-
 ατῇ τῆς πρυτανείας

Κεφάλαιον ἀναλώματος τοῦ ἐπὶ τῆς
 ἀρχῆς.

- 35 Ἀθηναῖοι ἀνῆλωσαν ἐπὶ Ἀριστομένηστου ἀρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ . . . πρῶτος ἐγραμμάτευσεν. Ταμίαι ἱ-
 ερωῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας Δεχ καὶ Ξυνάρχοντες, οἷς Λυσικλῆς Δρακοντίδου Βατῆθεν
 ἐγραμμάτευσεν τε εν ο

122.

- το δ να [π]αρέδ[ροις]
- 40 στρατη[γοῖς] ἐς Σικελίαν [Ἀ]λ[κ]ι[β]ιάδαι, Λ[α]μάχῳ
 Ἀντιμάχῳ Ἐρμείῳ Δ
 σ]τρατηγοῖς ἐς Σικελίαν Ἀλκιβιάδαι, Λαμάχῳ
 Ἀντιμάχῳ Ἐρμείῳ ΔΤΤΤΤ Η
 καὶ στρατηγοῖς ἐς [Σ]ικελ[ί]α[ν] Ἀλ[κ]ιβιάδαι, Λαμάχῳ
- 45 C. I. G. 141 Ἀντιμάχῳ Ἐρμείῳ· χρ[υ]σίου [Κυζικηνοῦ] στατήρα-
 ς CIIIIC.

Κεφάλαιον ἀναλώμα]τος τοῦ ἐπὶ τῆς
 ἀρχῆς] Δ Π Τ Ι Ι Ι Ι

- Ἀθηναῖοι ἀνῆλωσαν ἐπὶ ἀρχοντος Χαβρίου καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧ . . .]δης πρῶτος ἐγραμμάτευσεν, ταμίαι
 ἱερωῶν χρημάτων
- 50 τῆς Ἀθηναίας Λεωχάρης . . καὶ Ξυνάρχοντες οἷς . . ελέα]ς Τε[λενίου Περγασῆθεν ἐγραμμάτευσεν παρέδωκεν στρα-
 τ]ηγοῖς τε[. καὶ Ἑλληνοταμίαι καὶ] παρέδρω Φερκλειδαι Πειραιεῖ, [ψ]ηφισαμένου τοῦ δημ-
 ου] τὴν ἀδειαν ἐπὶ τῆς Αἰαντίδος [πρῶτης πρυτανευούσης τριακοστῇ ἡμέρᾳ] τῆς πρυτανείας ΔΤΧΧΧ-
 ΡΗΗΡΔΔΔΔΡΗΗΠΙΙΙC τε καὶ χρυσοῦ
 Κυζικηνοῦ [Ρ]ΗΔΔΔΔΡΞΞΞ. Τιμῇ τούτων δυν[εισθέντων
 ΞΞΞΞΞΞΞΞ
- 55 Ἑλληνοταμίαις καὶ παρέδροις ἐδανείσα[μεν ἐκ τῶν ἱερωῶν χρημάτων] Ἀριστοκράτει Εὐωνομεῖ καὶ Ξυνάρ-
 χουσι ΠΤΤΤΤ. οὗτοι δ-
 ἐ ἔδωσαν ἀλλοθέταις ἐς Παναθήναια, Ἀμέμπτω...[καὶ] Ξυνάρχουσι ἐπὶ τῆς Ἐρεχθίδος δευτέρας πρυτανευούση-
 ς, εἰκοστῇ ἡμέρᾳ τῆς πρυτανείας.
 Ἐπὶ τῆς Κεκροπίδος τετάρτης πρυτανευούσης ἕκτη ἡμέρᾳ τ]ῆς πρυτανείας Ἑλληνοταμίαις καὶ παρέδροις
 Ἀριστοκρ-
 ατει Εὐωνομεῖ καὶ Ξυνάρχουσι, στρατιώταις ἐτ[.]ΔΡ
- 60 Ἐπὶ τῆς Ἀντιοχίδος ὀγδόης πρυτανευούσης, δεκά[τῃ ἡμέρᾳ τῆς] πρυτανείας Ἑλληνοταμίαις καὶ παρέδροις
 Ἀριστοκρ-

ται Εὐωνυμῆι καὶ Ξυνάρχουσι, στρατιώταις ἑμπ
 Ἐπὶ τῆς Ἀντιοχίδος ὀγδόης πρυτανευούσης, τρίτῃ [ἡμέρα τῆς πρυ]τανείας Ἑλληνοταμίαις καὶ παρέδροις
 Ἀριστοκρά-
 ται Εὐωνυμῆι καὶ Ξυνάρχουσι ΗΗΗΒΗ. οὗτοι δ' ἔδωσαν [τὰ χρήματα τῆ στ]ρατιᾷ.

Ἐπὶ τῆς Ἀντιοχίδος ὀγδόης πρυτανευούσης, εἰκοστῇ ἡμέρᾳ τῆς πρυτανείας, Ἑλληνοταμίαις καὶ παρέδροις
 Ἀριστοκρά-
 65 ται Εὐωνυμῆι καὶ Ξυνάρχουσι ἐς τὰς ναῦς τὰς ἐς Σικελίαν παρέδομεν] τὰ χρήματα ΤΤΤΤΧΧ.
 Ἐπὶ τῆς Ἀντιοχίδος ὀγδόης πρυτανευούσης δευτέ[ρα ἡμέρα τῆς πρυτα]νείας Ἑλληνοταμία καὶ παρέδρω
 Φιλομήλω Μ-
 κραθονίω καὶ στρατηγῷ ἐν τῷ Θερμαίῳ κόλπῳ [. τῇ] αὐτῇ ἡμέρᾳ Ἑλληνοταμία καὶ παρέ-
 δρω Φιλομήλω Μικραθωνίῳ, καὶ στρατηγῷ ἐν [τῷ] [Θερμαίῳ κόλπῳ

70 Κεφάλαιον ἀνα[λώ]ατις τ]οῦ ἐπὶ τ[ῆς]
 ἀρχῆς ΗΗΗΒΗ ΤΤΤ.

A. § 1) Les Athéniens ont dépensé sous l'archontat d'Antiphron et sous le sénat dont
 était le premier secrétaire. Questeurs des effets sacrés de Minerve, Pythodore Haléen et ses
 collègues, dont Phormion fils d'Aristion, Cydathénéen, était le secrétaire. Nous avons remis (ou
 prêté) aux Hellénotamies à ses collègues et aux assesseurs, dont était le
 secrétaire

§ 2) Sous la ème Prytanie de la tribu ide, le deuxième jour de la
 Prytanie à ceux qui sont avec Démosthène en

§ 3) que les Hellénotamies et les assesseurs donnent aux questeurs de la Déesse,
 Pythodore Haléen et à ses collègues, et que les questeurs de la Déesse rendent de nouveau aux
 Hellénotamies et aux assesseurs, qui doivent remettre aux généraux en Thrace Euhtydème fils
 d'Eudémus

§ 4) Sous la deuxième prytanie de la tribu ide, nous avons remis aux Hellénotamies
 Ergoclés fils d'Aristide, Béséen, à Aixonien, à leurs collègues et aux assesseurs . et
 aux Hieroclés fils d'Archestratos Athmonéen et à ses collègues

§ 5) Sous la même prytanie nous avons remis aux Hellénotamies de l'or de Cyzique 4000 .
 statères. Ceux-ci ont remis cette somme à Nicias fils de Nikératos et à ses collègues; cet or fut
 donné, le peuple en ayant décrété l'autorisation.

§ 6) Sous la ème prytanie de la tribu ide, le huitième jour de la prytanie, nous
 avons remis aux généraux idés; à Autoclés d'Anaphlystos

§ 7) Sous la ème prytanie de la tribu ide, le ème jour de la prytanie, nous
 avons remis l'argent provenant de aux Hellénotamies, Ergoclés fils d'Aristide Béséen,
 à ses collègues et aux assesseurs, à à Hiéroclés fils d'Archestratos, et ceux-ci ont remis
 aux généraux Nicias fils de Nikératos à atos fils d'Empédon de Th

§ 8) Total de la dépense sous cette administration : 15 T....., 700 Dr.

B. § 1) Les Athéniens ont dépensé sous l'archontat d'Euphémus, et sous le sénat dont
 était le premier secrétaire. Questeurs des effets sacrés de Minerve, Anaxicratés Lacien et ses
 collègues, dont Euxénos fils d'Euphanos Prospaltien était le secrétaire. Nous avons remis (ou
 prêté)aux généraux en Thrace, Carinon fils de Chariclés Pœanien et à ses collègues.

§ 2) *Sous la . . . ème prytanie de la tribu . . . ide, le vingt-deuxième jour de la prytanie, le peuple ayant décrété, aux généraux Lamachus de Képhalé, . . .*

§ 3) *Sous . . . ème prytanie de la tribu Æantide, le . . . ème jour de la prytanie, donné, à cause de l'autorisation (tant) à Cléomède fils de Lycomède.*

§ 4) *Sous la . . . ème prytanie de la tribu Antiochide, le . . . ème jour de la prytanie . . . nos Laciade, à Timarchos de Pallène, et aux généraux (tant).*

§ 5) *Sous la . . . ème prytanie de la tribu . . . le treizième jour de la prytanie (tant)*

§ 6) *Total de la dépense sous cette administration (tant) .*

C. § 1) *Les Athéniens ont dépensé sous l'archontat d'Aristomnéstus, et sous le sénat dont . . . était le premier secrétaire. Questeurs des effets sacrés de Minerve, Dech . . . et collègues, dont Lysiclés fils de Dracontidés de Baté était le secrétaire. . . . et aux assesseurs ?*

§ 2) . . . *aux généraux en Sicile, à Alcibiade, à Lamachus, . . . à Antimachos Hermien, 10 T . . .*

§ 3) . . . *et aux généraux en Sicile, à Alcibiade, à Lamachus . . . à Antimachos Hermien, 14 T. . . 100 Dr.*

§ 4) . . . *et aux généraux en Sicile, à Alcibiade, à Lamachus . . . à Antimachos Hermien; De l'or de Cyzique, statères . . . $\frac{1}{2}$, $4\frac{1}{2}$*

§ 5) *Total de la dépense sous cette magistrature . . . 16 Dr., 4 ob.*

D. § 1) *Les Athéniens ont dépensé sous l'archontat de Chabrias et sous le sénat dont . . . dés était le premier secrétaire. Les questeurs des effets sacrés de Minerve, Léocharés . . . et ses collègues, dont . . . (T)éléas fils de Télénicos de Pergasé était le secrétaire, ont remis . . . généraux . . . et à l'Hellénotamie et assesseur Phéréclide du Pirée, le peuple ayant décrété l'autorisation, sous la première prytanie de la tribu Æantide, le . . . ème jour de la prytanie, 11 T., 3597 Dr., $4\frac{1}{2}$ Ob., et de l'or de Cyzique 248 statères. Intérêts que cette somme étant prêtée a produits : 7 statères.*

§ 2) *Nous avons prêté des fonds sacrés aux Hellénotamies et aux assesseurs, à Aristocrate Evonyméen et à ses collègues, 9 T. Ceux-ci les ont donnés aux athlètes pour les Panathénées, à Amemptus . . . et à ses collègues sous la seconde prytanie de la tribu Erechthide le vingtième jour de la prytanie.*

§ 3) *Sous la quatrième prytanie de la tribu Cécropide, le sixième jour de la prytanie, Hellénotamies et aux assesseurs Aristocrate Evonyméen et à ses collègues; pour les soldes . . . 15 Dr.*

§ 4) *Sous la huitième prytanie de la tribu Antiochis, le dixième jour de la prytanie, Hellénotamies et aux assesseurs Aristocrate Evonyméen et à ses collègues; pour les soldes en P . . .*

§ 5) *Sous la huitième prytanie de la tribu Antiochis, le troisième jour de la prytanie, Hellénotamies et aux assesseurs Aristocrate Evonyméen et à ses collègues, 200 T., 5100 Dr. Ceux-ci ont donné l'argent à l'armée.*

§ 6) *Sous la huitième prytanie de la tribu Antiochide, le vingtième jour de la prytanie, n*

avons remis aux Hellénotamies et aux assesseurs Aristocrate Euonyméen et à ses collègues l'argent pour les vaisseaux destinés pour la Sicile, 4 T., 2000 Dr.

§ 7) Sous la huitième prytanie de la tribu Antiochide, le second jour de la prytanie, à l'Hellénotamie et assesseur Philomélos de Marathon et au général dans le golfe Therméen

§ 8) Le même jour, à l'Hellénotamie et assesseur Philomélos de Marathon et au général dans le golfe Therméen

§ 9) Total de la dépense sous cette magistrature, 353 T

Les fragmens s. N^{os} 119, 120, 121 et 122 furent trouvés à des époques différentes dans la citadelle d'Athènes; les trois premiers sont rongés par l'humidité, et presque indéchiffrables; le dernier était brisé en deux. Cependant en comparant ces divers morceaux, nous acquîmes la conviction que non seulement ils appartenaient tous à une même inscription, mais que n. 144 de C. I. G. en fait aussi partie. Ce dernier morceau que Chandler publia le premier (Inscr. II, 2), et que M^r Bœckh commenta de nouveau dans son Économie politique des Athéniens (v. II, p. 182 — 198), et plus tard dans son C. I. G. s. n. 144, fut emporté par L. Elgin en Angleterre, et se trouve aujourd'hui dans le Musée Britannique. Tel est le service que le noble Lord rendit à l'étude des antiquités! Il dépouilla l'Acropole que des siècles de malheurs avaient épargnée, et il en emporta indistinctement ce qui lui tomba sous la main. Grâce à son zèle, on doit, pour étudier une inscription, en lire une moitié à Londres, et en chercher le complément à Athènes.

On voit facilement que le contenu de cette inscription est un compte-rendu des dépenses de la caisse publique conservée à l'Acropole sous l'inspection des questeurs de Minerve. Nous en apprenons l'époque par les noms de ces mêmes questeurs ou de leurs secrétaires, qui sont conservés dans les diverses parties de l'inscription. Ainsi nous lisons dans ligne 24 Εὐξηνος Εὐφάνου Προσπάλιος, le nom du secrétaire des questeurs de Minerve en Olympiade 90, 4, (v. N. 92 et C. I. n. 141). . . δαθήναιε . . . (l. 2.) est donc Κυδαθηναίως, le gentilé du secrétaire des questeurs en Ol. 90, 3, Φορμίων Ἀριστίωνος Κυδαθηναίως (v. ib.). . . ακοντίδου Βατῆθεν (l. 36) est Λυσικλῆς Δρακοντίδου Βατῆθεν, le secrétaire des questeurs en Olympiade 91, 1 (v. ib.). Enfin . . . ε Τε. ενίκου Περγασῆθεν (l. 50) est Τελέας Τελενίκου Περγασῆθεν, le secrétaire des questeurs, en Ol. 91, 2, (v. N. 80 et C. I. n. 141). L'inscription toute entière comprend donc, comme tous les comptes-rendus de cete nature, une pentétiride de Panathénées en Panathénées, d'Olympiade 90, 3, jusqu'à Olympiade 91, 3. Le fragment s. N. 120 contient les années 3 et 4 d'Ol. 90, avec une partie d'Ol. 91, 1. N. 119 fait partie de l'année 3 d'Ol. 90, car, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les lignes des deux fragmens correspondent exactement; de même N. 121 fait partie de l'année 4 d'Ol. 90. Enfin N. 122 contient la dernière partie d'Ol. 91, 1 et Ol. 91, 2, car dans sa seconde division on voit figurer le secrétaire des questeurs de cette dernière année. Enfin on n'a qu'à rapprocher ce dernier fragment de n. 144 de C. I. pour voir que leurs lignes correspondent parfaitement.

A. 1) La formule d'introduction nous est indiquée par l. 23 ou l. 5 de N. 119. Nous connaissons le nom du questeur de la Déesse par N. 141 C. I. Dans l. 3 on lit συνάρχουσι καὶ παρέδροις, à leurs collègues et aux assesseurs, ce qui nous fait voir que le payement fut fait aux Hellénotamies, car ce sont eux qui avaient des assesseurs (1). Nous voyons donc qu'une année après que la ville eût payé sa dette de

(1) Bœckh, Staath. d. Ath. I, 193.

3000 talens à Minerve et décrété la restitution de 200 talens aux autres Dieux, elle se trouve encore en état de subvenir à ses propres dépenses; car il paraît certain qu'il ne s'agit point ici de prêts faits par la caisse sacrée, mais bien du service régulier de la caisse publique, dont les fonds sont remis par les questeurs de Minerve aux Hellénotamies, qui les transmettent à leur destination. S'il s'agissait d'emprunts, nous aurions vu figurer ici des intérêts, de même que dans N. 112, et de même que plus bas, l. 53. D'ailleurs nous ne devons pas oublier qu'Athènes se trouvait pendant les trois premières années de cette inscription au milieu d'une suspension d'armes, qui, loin de l'épuiser, l'enrichissait au contraire tous les jours, et que Thucydide en parlant des préparatifs faits pendant la troisième année pour l'expédition de Sicile, dit qu'Athènes était alors bien fournie d'argent par l'effet de la trêve (1). Ce n'est pas dans des circonstances pareilles que la ville ferait au trésor sacré un emprunt qui, à notre avis, n'était qu'un expédient de dernière nécessité.

§ 2) Nous voyons dans l. 4 et 5 que des sommes sont données le 2^e, le 22^e ou le 32^e jour de la 1^e ou la 2^e Prytanie (v. N. 119, l. 10) aux troupes qui accompagnent le général Démosthènes. Nous avons dit que cette année, la 14^e de la guerre du Peloponnèse, était une année de trêve. Néanmoins les Athéniens marchèrent au secours d'Argos sous le commandement des généraux Nicostratos fils de Diétréphés, et Lachés, et plus tard mille hommes furent envoyés contre Epidaure (2). Démosthènes faisait peut-être partie de l'une ou l'autre de ces expéditions, et plus probablement de la seconde, dont le général n'est pas nommé. Les Athéniens tenaient aussi constamment des garnisons et des escadres en Thrace; mais comme nous allons le voir bientôt, ce n'est pas Démosthènes qui y commandait cette année. Thucydide le laisse en Sicyone la huitième année de la guerre (3), et il ne le fait reparaitre qu'à l'expédition de Sicile. Il est à regretter que l'inscription ne soit pas mieux conservée pour nous permettre de remplir cette lacune de l'histoire.

§ 3) ΠΑΡΑΔΟ . . . (l. 7) semble être παραδοῦναι, et l'accusatif τοὺς Ἑλληνοταμίαις (l. 6) régit bien probablement aussi un infinitif. Il paraît qu'il s'agit dans ces deux lignes de quelque somme de tributs par exemple, qu'il était dans les attributions des Hellénotamies de percevoir. Ceux-ci, afin de ne pas s'écarter de l'ordre adopté dans le service des finances, la passent aux questeurs de la Déesse (N. 119, l. 7), les dépositaires du trésor public, et les questeurs l'ayant portée dans les recettes, la rendent de nouveau (πάλιν) aux Hellénotamies (καὶ παρέδροις, N. 120 l. 7), qui doivent la remettre aux généraux. Cette conjecture remplit exactement les l. 7 et 8. Les deux infinitifs peuvent dépendre d'un verbe, comme : ὃ δῆμος ἐψηφίσασατο, *le peuple a décrété* ou ἔδοξε τῷ δήμῳ, *il a plu au peuple*, ou tel autre qui remplirait en partie la lacune de l. 6. . . ΠΑΙΚΕΞ (l. 8) est bien certainement ἑράκης, c. à d. εἰς τὰ ἐπὶ ἑράκης, comme dans l. 25. Le nom du général qui commandait pendant cette année en Thrace, et qui reçut cette somme nous est ici conservé: Euthydémos fils d'Eudémos est sans doute ce même général qui dans la 10^e année de la guerre (Ol 89, 3) figure comme signataire du traité de paix et de celui d'alliance entre les Athéniens et les Lacédémoniens (4), et qui plus tard (la 18^e année, Ol. 91, 3), fut envoyé en Sicile, où il fit de vains efforts de valeur dans le dernier combat livré contre les Syracusains (5). L. 9 de N. 119 est tout à fait effacée. Elle contenait apparemment les noms des collègues d'Euthydémos, et la somme qui leur fut donnée.

(1) . . . ἐπιγεννημένης, καὶ ἐς χρημάτων ἀφάρτασιν διὰ τὴν ἐκτετακίαν. Thuc. VI, 26. — (2) Thuc. V, 61 et 75. — (3) Thuc. IV, 101. — (4) ib. V, 19, 24. — (5) ib. VII, 16, 69.

§ 4) l. 10 commence un autre payement fait sous la seconde Prytanie. Il paraît que le jour de la prytanie n'y était pas indiqué : . . . γοκλῆς (peut-être Ἐργοκλῆς) Ἀρισταίδου Βησαιεύς est probablement l'Hellénotamie de cette année, car nous voyons plus bas, (l. 18) les syllabes αἰεῖ qui appartiennent au nom de l'Hellénotamie, indiqué par les mots καὶ παρέ . . . Βησαιεύς est l'habitant de Βῆσα, un bourg situé dans la région de Laurion, à moitié chemin de Thoricon à Anaphlystos (1). On voit encore dans cet endroit les restes d'anciennes habitations. Le nom propre dont on voit une partie dans ligne 11 de N. 119 doit être (Αἰγ)σωνεῖ, le gentilé d'un collègue de l'Hellénotamie. . . . στρατοῦ Ἄθμονεῖ (l. 11 de N. 120) est peut être Ἰεροκλεῖ Ἀρχε]στράτου Ἄθμονεῖ que nous voyons figurer dans l. 19 de N. 119. Dans ce cas il n'appartient pas à un Hellénotamie, car les mots καὶ συνάρχουσι de l. 11 N. 119 indiquent que la liste des Hellénotamies est close avec le nom Αἰξωνεῖ. Ce n'est pas non plus le nom d'un général, car (l. 19 de N. 120) il est suivi par les mots καὶ στρατηγός.

Entre les mots συνάρχουσι de l. 11, N. 119, et στρατοῦ de l. 11, N. 120, il n'y a pas assez d'espace pour contenir la formule οὗτοι δ' ἔδοσαν, le nom entier . . . στρατοῦ et le titre de sa charge; il faut donc que ces deux membres de la même ligne eussent été unis par la conjonction καὶ. Le paragraphe entier traiterait donc d'une somme donnée par les questeurs de la Déesse aux Hellénotamies et à une autre autorité quelconque. Devons-nous reconnaître dans le nom . . . στρατοῦ celui de Χαϊρέας Ἀρχεστράτου, qui fut envoyé en députation par les troupes de Samos à Athènes (2)? Cet individu ne peut pas avoir occupé un grade élevé dans l'armée, et il est plus naturel de penser à Φαίαξ Ἐρασιστράτου, qui en Ol. 89, 3, fut envoyé en Sicile au secours des Léontins (3). Ἄθμονεὺς est l'habitant d'Ἄθμονον. Ce bourg fut placé avec raison par Stuart à Marousi, joli village à deux lieues d'Athènes, situé au milieu de jardins et d'un bois d'oliviers. Les Athmonéens adoraient, selon le témoignage de Pausanias (4), la Diane Amarysie (Ἄρτεμιν Ἀμαρυσίαν). Cette divinité y avait un temple, et jusqu'à ces derniers jours on voyait dans les ruines d'une vieille église à l'entrée du village de Marousi, vers le Sud-Ouest, une pierre portant cette inscription en lettres anciennes:

Η Ο Ρ Ο Σ : Α Ρ Τ Ε
 Μ Ι Δ Ο Σ : Τ Ε Μ Ε
 Ν Ο Σ : Α Μ Α Ρ Υ
 Σ Ι Α Σ :

Ὁρος Ἀρτέμιδος τεμένους Ἀμαρυσίας : *Borne du terrain sacré de Diane Amarysie* (5). Cette pierre fut tout dernièrement emportée par quelque amateur de l'antiquité de cet endroit où elle servait à éclairer d'une manière si intéressante un point de la topographie ancienne. On voit facilement que Μαρούσι (Marusi) n'es que le nom même d'Ἀμαρυσία (Amarusie), ayant subi l'altération habituelle au peuple actuel, qui prononce l'ο comme ου (ξύλα est prononcé aujourd'hui γσοῦλα). Une autre inscription que nous publions dans le second volume, et qui fut trouvée à l'entrée même de Marousi, au Nord du village, parle de Καλλίστρατος Ἄθμονεὺς.

La somme du payement dont il est question dans ce paragraphe ne paraît ni dans l. 10, ni dans l. 11. Il est donc nécessaire qu'elle eût figuré au commencement de l. 13, la quelle ligne ne commence par conséquent pas une nouvelle Prytanie; . . . της πρυτανείας doit donc être ἐπὶ τῆς αὐτῆς πρυτανείας. Dans la même ligne (N. 120) nous lisons χρυσίου Κυζηκινῶν στατηράς XXXX . . . , 4000 statères de

(1) Xénophon π. προσόδ. c. 4. — (2) Thuc. VIII, 74. — (3) ib. V, 41. — (4) Att. 31, 4. — (5) V. Beckh, C. I. n. 528.

Cyzique. Les statères de Cyzique étaient une monnaie qui avait cours à Athènes. Elle y était sans doute importée par les alliés de l'Asie Mineure. Un statère de Cyzique valait 28 Dr. d'argent.⁽¹⁾ La somme conservée sur la pierre équivaut donc à 28 T., 4000 Dr. Le mot ἑλληνοταμίαις remplit toute la lacune de ligne 12, et c'est effectivement à eux que la somme devait être payée de première main d'après ce que nous avons vu jusqu'ici de l'organisation financière d'Athènes. Τὸ ἀργύριον τοῦτο (l. 13, N. 119) οὐ ἀργύριον signifie en général *argent, somme*, ne peut se rapporter qu'aux statères. Οὔτοι δὲ παρέδσαν correspond à l'espace vide de l. 13. N (l. 13 N. 119) nous fait croire que cette somme fut payée à Nicias. Τοῦτο τὸ χρυσίον παρεδόθη οὐ παρέδομεν, (l. 13, N. 119), ψηφισαμένου τοῦ δήμου . . . τὴν ἄδειαν (l. 14) (dont il nous est impossible de remplir toutes les lacunes) paraît indiquer que cette somme en monnaie étrangère fut remise immédiatement et sur les lieux même (peut-être en Thrace) aux généraux qui s'y trouvaient, sans avoir été encaissée par les questeurs de la Déesse. Ce serait alors sur cette compensation, qui était apparemment contraire en système de comptabilité de la caisse publique, que porte ici *l'autorisation spéciale*, ἡ ἄδεια; elle fut probablement jugée nécessaire dans ce cas, pour simplifier le service, et afin que l'argent ne fût pas envoyé par les alliés de Thrace à la caisse d'Athènes, pour être renvoyé de nouveau de la caisse d'Athènes à Nicias qui se trouvait près d'Amphipolis en Thrace. D'après cela τοῦτο τὸ χρυσίον παρεδόθη serait: *Cette somme fut remise (immédiatement aux généraux) moyennant l'autorisation.*

§ 6) L. 15 contient un autre paiement fait le huitième jour d'une prytanie à des généraux dont le nom était contenu dans le commencement de l. 16. Un de ces noms se terminait par ἰδει (l. 16 N. 119). L'autre est Αὐτοκλῆς Ἀναφλύστιος. Ce général (Αὐτοκλῆς Τολμαίου) figure dans l'expédition de Cythère, à côté de Nicias et de Nicostrate, la 8^e année de la guerre⁽²⁾, et plus tard, avec ces mêmes généraux, comme signataire du traité de trêve d'une année pendant la 19^e année de la guerre⁽³⁾. Nous ne pouvons dire où il se trouvait actuellement engagé. Peut-être commandait-il les vaisseaux Ἀργυρολόγοι.

§ 7) L. 17 commence un autre paiement. Les mots τὸ ἐξ . . . qui finissent cette ligne désignent l'endroit dont une somme était provenue (p. e. τὸ ἐξ ἑλληνοσπόντου), comme cela est rendu clair par le mot ἐσελθὼν (l. 18, N. 119). Par le mot παρόδροις nous voyons que les magistrats qui reçoivent la somme étaient les Hellénotamies. Le gentilé de leur président se termine par ΑΙΕΙ, apparemment Βηραιεῖς, le même nom que dans l. 10. Ἰεροκλῆς Ἀρχιστράτου (l. 19, N. 119) faisait peut-être également partie d'un autre nom d'assesseur. La lacune de l. 19 entre N. 119 et 120, devait apparemment contenir la somme payée, ainsi que la formule οὔτοι δ' ἔδσαν. Les fonds sont fournis à Nicias. l. 20 contenait peut-être les noms de ses collègues qui nous sont inconnus. Le dernier fait de Nicias commémoré par Thucydide avant l'année dont nous traitons est son intervention en faveur des Lacédémoniens, lorsqu'Alcibiade par une politique astucieuse entraînait le peuple dans l'alliance de leurs ennemis les Argiens. Ceci se passait la 12^e année de la guerre (Ol. 90, 1), c'est-à-dire deux ans avant la première année de notre inscription⁽⁴⁾. Nicias se trouvait donc alors à Athènes. Mais plus tard, dans la 15^e année de la guerre, ou un an après la première de notre inscription, nous voyons les Athéniens reprocher à Perdicas sa perfidie qui fit manquer l'expédition qu'ils avaient préparée sous le commandement de Nicias contre Amphipolis et les Chalcidiens de Thrace⁽⁵⁾. Cette expédition tombe donc justement sur l'année

(1) Démosthène c. Phormion, p. 914, 11. ὁ δὲ Κυζικηνὸς ἰδύνατο ἐκεῖ εἶκοσι καὶ ἑπτὰ δραχμὰς ἄτικας.

(2) Thuc. IV, 53. — (3) ib. 119. — (4) ib. V, 46. — (5) ib. V, 83.

dont nous traitons, Ol. 90, 3, et c'est sans doute à son intention qu'on donne des fonds à Nicias. La somme même était contenue dans la partie de l. 20, qui n'a pas été conservée.

Nous avons vu plus haut que N. 121 fait partie de cette inscription, et appartient à l'extrémité à gauche, de même que N. 120 appartient à l'extrémité à droite. Les deux fragmens correspondent de manière que la 4^e ligne de N. 121 « Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν » commence la l. 23 de N. 120. D'après cela la 1^{ère} ligne de N. 121 **ENO** doit correspondre à l. 19 de N. 120.

§ 8) Nous restaurons ce § de l. 69 et 70. **ΦΑΛΑ**.. (l. 21, N. 121) **ONANAN**.. (l. 21, N. 120) est κεφάλαιον ἀναλώματος, comme dans l. 69. Après ce mot vient τοῦ ἐπὶ τῆς comme dans l. 27. La l. 21 se termine avec l'article τῆς. L. 22 commence avec le mot ἀρχῆς comme l. 70, et nous en voyons les lettres **XEΞ** sur la pierre, et le nombre représentant le total suit ce mot. Nous avons dit dans N. 89 quel sens nous attachons au mot ἀρχή. C'est la durée de l'administration d'une autorité quelconque. Ici donc ἐπὶ τῆς Ἀρχῆς sans un nombre ordinal veut dire *sous la présente administration*, que ce soit de celle des questeurs de la Déesse ou des Hellénotamies qu'on entend parler. De la somme il nous est conservé les deux premiers chiffres dans N. 121 et et les trois derniers dans N. 119 **ϞϞ. ϞϞϞ**. L'intervalle entre les deux est de 2 chiffres, qui ne peuvent dépasser les 2 talens, ni être audessous de 2000 Dr. Dans cette année de trêve et de tranquillité les dépenses du trésor public furent très modérées, et s'élevèrent au plus à 17 Tal, 700 Dr., et au moins à 15 T., 2700 Dr.

B. § 1) La formule d'introduction Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν, est la même que dans n. 150 de C. I. G. La lacune contenait donc comme là le nom de l'Archonte, qui est ici pour Ol. 90, 4, Euphémus. **ΤΟΞ** nous indique que le nom du premier secrétaire du sénat entrerait aussi dans cette lacune. Toute celle de l. 24 était remplie par le nom du questeur de la Déesse, que nous connaissons de n. 141, C. I. La fin de cette ligne contient le nom du secrétaire des questeurs, qui nous est également connu de N. 95. La lacune de l. 25 n'est pas suffisamment remplie par les mots παρέδομεν στρατηγοῖς. Peut-être y faut-il placer παρέδομεν Ἑλληνοταμίαις (le nom) καὶ στρατηγοῖς. Ce qui suit peut être (ἐς) τὰ ἐπὶ Θράκης, dans les contrées de Thrace. Le nom propre qui vient après est Κα. ρίνωνι Χαρικλέους Παιανιεῖ. Si c'est celui d'un général, il nous est entièrement inconnu.

§ 2) l. 26 paraît contenir aussi le commencement d'un nouveau paiement, que fut fait le 22^e jour d'une Prytanie. l. 27 commence par les mots ψηφισαμέ. . que nous complétons en ψηφισαμένου τοῦ δήμου τὴν ἄδειαν de l. 51 et 52. Cette formule nous fait penser que l'argent fut donné en prêt, comme dans l. 51, ou bien qu'il fut prélevé immédiatement par des généraux absents sur les tributs, comme dans l. 14. À la fin de cette même ligne nous voyons que le général à qui les fonds sont donnés est Lamachus, et que son lieu de naissance est Képhalé, un bourg dont l'emplacement n'est pas connu (1). Mais dans quelle expédition ce général se trouvait-il engagé pendant cette année? En Ol. 89, 1, nous le voyons parcourir la Thrace avec les vaisseaux chargés de recueillir les tributs (2). Depuis il ne reparait plus dans l'histoire qu'à l'expédition de Sicile. Pendant l'année dont il est ici question les Athéniens envoyèrent bloquer les ports de Macédoine (3). Thucydide ne nous apprend pas qui commandait cette expédition. C'était probablement Lamachus.

(1) Leake, on the dem. of Att. — Κεῖται τῆθενός Κεφαλῆσιν. Aristoph. Av. 476. — (2) Thuc. IV, 75. — (3) Thuc. V, 83.

§ 3) L. 28 commence un autre paiement fait sous la Prytanie de la tribu *Æantide*. La ligne finit par les mots . . . στο (peut-être *ἐδέδοτο*) *διὰ τὴν ἄδειαν*, ce qui nous fait voir que l'autorisation spéciale dont il a été question dans le § précédent s'étend aussi sur celui-ci. Dans l. 29 nous voyons que le paiement fut fait à Cléomède fils de Lyco . . . Ce nom (*Κλεομήδης Λυκομήδους*) appartient au général qui fut envoyé pendant l'été de la 15^e année de la guerre (pendant Ol. 90, 4, l'année même dont nous traitons) contre les Méliens avec une flotte de trente vaisseaux d'Athènes, et qui prit Mélos et la réduisit en esclavage (1). C'est donc de cette expédition qu'il est ici question.

§ 4) L. 30 est le commencement d'un autre paiement effectué sous la Prytanie de la tribu *Antiochide*. . . . mos *Laciade*, Timarque de *Pallène* sont les individus qui reçurent les sommes : ce n'étaient pas des généraux, car leurs noms sont suivis (l. 31) des mots *καὶ στρατηγοῖς*. Pour *Λακιάδης* V. N° 95 *Παλληνεύς* est l'habitant de *Παλλήνη*, un bourg qui occupait l'emplacement du village actuel de *Πέλλακα*, situé à deux miles géogr. d'Athènes (2).

§ 5) L. 31 contient le commencement d'un autre paiement encore, car les mots qui la terminent sont *τρίτη καὶ δεκάτη τῆς πρυτανείας*. La circonstance que ce paiement ne commence pas avec la ligne paraît prouver qu'il fut effectué sous la même Prytanie que le précédent. Avec cette ligne finit le N. 121.

§ 6) Les l. 33 et 34 contiennent comme l. 21 et 22 le total de la dépense de cette année. La somme ne nous est pas conservée.

C. § 1) L'année qui commence ici est celle d'Ol. 91, 1, la 16^e année de la guerre. C'est celle de l'archontat d'Aristomnestus. Le mot *ἐγγραμμάτους* de l. 35 se rapporte au secrétaire du sénat. L. 36 contient le nom du secrétaire des questeurs de cette année, qui nous est connu aussi de N° 95. Il est impossible de rien distinguer dans l. 38. Peut-être y a-t-il une distance entre cette ligne et la première de 122. Peut-être ces deux lignes n'en font qu'une; dans cette supposition nous marquons la 4^e ligne de N. 122 du n° 40.

§ 2) L. 40 est très-indistincte. Nous y avons cependant pu lire : *στρατηγοῖς ἐς Σικελίαν Ἀλκιβιάδου, Λαμάρχου*, de même que dans l. 42 et 44. C'est pendant cette année que les Athéniens avaient commencé les préparatifs de leur expédition contre la Sicile; et quoique la flotte ne partit qu'au milieu de l'été de la 17^e année (3), donc dans les premiers jours d'Ol. 91, 2, cependant Alcibiade, Nicias et Lamachus furent nommés au commencement du printemps (*ἄρα ἤρσι*) (4), la septième ou la huitième Prytanie d'Ol. 91, 1; et c'est depuis ce jour jusqu'à la fin de l'année que doivent être placés ces payemens faits aux généraux destinés pour la Sicile. Nicias devait sans doute aussi figurer dans l'inscription avec ses deux autres collègues, mais comme le côté gauche de la pierre est brisé, et que les trois lignes 4, 6 et 8 finissent également avec le mot *Λαμάρχου*, le nom de Nicias n'a été conservé nulle part. La lacune à gauche de cette ligne, ainsi que des lignes suivantes 42 et 44, contenait apparemment la Prytanie et le jour du paiement. Si *ΑΙ* de l. 44 est *καὶ*, il faut supposer que le nom d'un autre magistrat précédait celui des généraux, comme *Ἐλληνοταμίαις* . . . *καὶ στρατηγοῖς*. Mais je ne crois pas que les lignes eussent offert assez d'espace pour cette nouvelle addition, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les l. 55—66.

(1) Thuc. v. 84—116. — (2) Leake, *Die dem. V. Att. übers.* p. 24. — (3) Thuc. VI, 30. — (4) *Ib.* VI, 8.

Dans l. 41, 43 et 45 on lit Ἀντιμάχῳ Ἐρμείῳ. Ce nom qui nous est inconnu est peut-être celui de l'Hellénotamie, quoiqu'il ne soit pas suivi par la formule συνάρχουσι καὶ παρέδροις. Dans l. 41 on voit de la somme payée le seul chiffre Δ; les autres sont effacés. Cette somme pouvait donc être au moins de 10 talens, et au plus de près de 50.

§ 3) C'est un autre paiement fait sous une autre Prytanie aux mêmes individus. Les chiffres qui y sont conservés représentent 14 Tal. et 100 Dr., la lacune qui y existe est de 5 chiffres, qui ne pouvaient dépasser ΠΠΠΠΠ (5800 Dr.) ni être audessous de ΧΠΠΠΠ (1800 Dr.). Ainsi la somme totale était de 14 Tal. 5900 Dr. à 14 Tal. 1900 Dr.

§ 4) C'est également un paiement fait aux mêmes généraux à une autre époque. La flotte destinée pour la Sicile n'ayant mis à la voile qu'au milieu de l'été, c'est-à-dire au commencement de l'année suivante, il paraît qu'on remettait aux généraux nommés pour la commander des sommes d'argent au fur et à mesure que ces généraux en avaient besoin pour leurs préparatifs. Il paraît que pendant toute cette année la caisse publique paya régulièrement, car nous ne voyons nulle part qu'il se fût agi d'une autorisation spéciale d'emprunt ou d'intérêts à payer. Après le nom Ἀντιμάχῳ Ἐρμείῳ on peut distinguer dans l. 45 le mot χρυσίου, et à la fin de la ligne στατηρ[ες]. La lacune entre ces deux mots était apparemment remplie par Κυζικηνοῦ. Les statères des divers pays (de l'Attique, s'il y en avait, de Perse, de Phocée, de Cyzique) avaient différente valeur. Il était donc nécessaire d'en déterminer toujours l'espèce. Le mot ἡμεδαπῶς et le mot Κυζικηνοῦ remplissent également la lacune. Mais, malgré le témoignage de quelques grammairiens (1), il reste douteux que les Athéniens eussent jamais frappé des statères d'or, en assez grande quantité pour suffir aux besoins de l'état. Eckhel le nie (2); Il ne veut pas même admettre du tout que les Athéniens eussent eu des monnaies d'or, et considère le statère Attique comme une monnaie fictive. Quant à nous, nous ne saurions douter qu'Athènes eût frappé des monnaies d'or. Huit années après celle de notre inscription, Aristophane disait: « ἔς τε τ' ἀρχαῖον νόμισμα καὶ τὸ κενὸν χρυσίον (3) » en faisant remarquer combien l'ancienne monnaie était plus pure que celle qu'on venait de frapper sous l'Archonte Antigènes. Ce témoignage paraît concluant. Mais comme la numismatique ne connaît pas encore de statère d'Athènes (4), il paraît que cette monnaie était rare, et que les Athéniens ne possédant pas d'or indigène, préféreraient se servir des monnaies d'or étrangères. Le statère de Cyzique était au contraire très en vogue à Athènes, aisi que cela est prouvé par plusieurs passages des anciens (5) et par plusieurs inscriptions. Le chiffre de la somme payée n'a pas été conservé. Celui que nous voyons dans l. 46 ne peut y appartenir, car il est impossible que cette somme eût contenu près de 60 chiffres qu'il aurait fallu compter du commencement de la ligne. Je crois plutôt que le chiffre qu'on voit sur la pierre est une autre somme payée le même jour. Cette somme CIIIC était, je crois, également exprimée en statères, car le signe C qui précède les oboles ne peut indiquer une demie drachme par la raison que $\frac{1}{2}$ Dr. + $4\frac{1}{2}$ Ob., aurait donné $7\frac{1}{2}$ Ob. = 1 Dr., $1\frac{1}{2}$ Ob. Il désigne donc plus probablement un demi statère, ce qui nous porterait à croire que le demi

(1) Schol. d'Aristoph. aux grenouilles, 731, et aux Cheval, 1091. — Suid. à χαλκίον et Γλαξέ ἴππαραι.

(2) V. Eckhel. D. N. Vol. I, p. XLI. v. II, p. 206, 207. — (3) Aristoph. Gren. 701.

(4) Un statère d'or au coin d'Athènes fut présenté en 1834 à S. M. le Roi des Français; une autre monnaie au même type fut achetée par le gouvernement Grec à un gardien de l'Acropole qui prétendait l'avoir trouvée aux fouilles exécutées autour du Parthenon. Elle se trouve dans la collection Numismatique du Musée d'Athènes. Nous la publions dans l'appendice Numismatique qui termine ce volume; Mais malgré nos recherches nous ne sommes pas parvenus à nous convaincre de l'authenticité de ces deux monnaies.

(5) Démosth. c. Mid. — c. Lacr. — c. Phorm. — Lys. c. Eratosth. — c. Diog.

statère n'était pas une monnaie imaginaire, et qu'on frappait véritablement des monnaies qui avaient moitié de la valeur du statère.

§ 5) Du total de la dépense de cette année, contenu dans l. 47 et 48, il ne nous est conservé que le chiffre de 16 Dr., 4 Ob. Il paraît que les statères y étaient aussi compris, réduits en drachmes.

D. § 1) L'année qui commence à l. 49 est la 17^e de la guerre, Ol. 91, 2, pendant la quelle Chabrias était l'archonte . . . δης (l. 49) est le premier secrétaire du sénat. Le questeur de la Déesse Δεωγοῦ nous est connu de N. 96 et le secrétaire Τελέας Τελενίκου Περγατῆθεν qu'on voit dans l. 50 nous est également connu de N. 96, et 122, et C. I, n. 141.

Cette ligne se termine par les lettres **ΞΤΡ**. Il est superflu de vouloir démontrer que n. 144 de C. I appartient à cette partie de notre inscription. On n'a qu'à le juxtaposer à la gauche de manière que l. 51 de n. 144 corresponde à notre l. 51 pour s'en convaincre. M^r Bœckh est parvenu par des inductions très ingénieuses à déterminer presque au juste l'époque de ce fragment dont Chandler avait donné une interprétation aussi absurde que ridicule. M^r Bœckh en fixa la date à Ol. 92, 3; il ne s'est donc trompé que d'une année. Mais cette légère erreur suffit pour détruire toutes les autres explications qui ont été faites, et surtout ses essais de rapporter les divers payemens aux événemens de l'année à laquelle l'inscription appartient. **ΞΤΡ** . . . de l. 50 avec **ΕΛΟΙΞ** de l. 1 de n. 144, nous donne le mot στρατηγός. La syllabe **ΤΕ** qui suit nous paraît être la conjonction (*et*), car nous la rencontrons aussi plus bas dans l. 52. Ce **τε** se rapporterait à καὶ Ἑλληνοταμίαι qui doit précéder les mots καὶ παρεῖν. Les généraux dont il est ici question ne peuvent être que ceux envoyés à Sicile, cette expédition étant la seule dont on se fût occupé pendant cette année. Nous ne pouvons dire pourquoi παρεῖν (l. 51) est au singulier, et pourquoi le nom propre n'est pas suivi de la formule καὶ ξυνάρχουσι, comme dans toutes les autres parties de cette inscription. En faut-il conclure qu'un assesseur des Hellénotamies accompagnait la flotte, et que c'est à lui que les sommes étaient remises? Ce paiement fut fait sous la Prytanie de la tribu *Æantide* (l. 52). M^r Bœckh complète les lettres **ΤΕ** qui suivent au mot Διαντῆ (l. 2, n. 144) en **ΤΡΙΤΕΞ**. Mais il paraît que Chandler s'est trompé non seulement en écrivant un **Π** pour un **P**, mais aussi en prenant un **Π** pour un **T**, et que la Prytanie de la tribu *Æantide* était en effet la première, car dans le § suivant nous avons la seconde Prytanie de la tribu *Erechthide* (l. 53). Ce paiement fut donc fait au milieu de l'été, apparemment lors du départ de la flotte; c'est pourquoi nous voyons figurer ici les généraux, qui ne sont plus cités dans les articles suivans, car l'armée était en Sicile, les questeurs de la Déesse remettaient aux Hellénotamies les sommes qui devaient lui être passées. La flotte, sur le point de faire voile, devait être approvisionnée et munie d'argent; le besoin était urgent; Comme on en était au commencement de l'année, les tribus n'étaient peut-être pas encore versés; aussi la caisse après avoir donné 11 T. 3797 Dr. 4½ Ob. (l. 52) qu'elle possédait, se trouva apparemment épuisée, et dut avoir recours à un emprunt. Elle emprunta donc, nous ne savons si à la caisse sacrée ou à des banquiers privés, une certaine somme en statères de Cyzique (l. 53, qui est lue avec la somme en argent par la conjonction **τε**, placée (l. 52) d'une manière étrange après un chiffre, comme si l'on disait ἀργυρίου τε καὶ χρυσίου. Pour cet emprunt il fallait une autorisation spéciale et le peuple la décréta, ainsi que nous le voyons dans l. 51 et 52. La somme des statères prêtés est ainsi marquée dans l. 3 de n. 144 : ΗΗΔΔΔΔΠΞΞΞ, ce qui signifie 248 statères, c'est-à-dire 6944 Dr., s'il faut compter les statères à 28 Dr. (1), et 5960 Dr. s'il les faut compter à 20 Dr.

(1) Démosth. contre Phorm. p. 914. — (2) Harpocr. — Schol. d'Aristoph. Xénoph. Anab. I, 8, 14.

Cette somme paraît à la vérité bien peu considérable pour que la caisse publique eût eu besoin de l'emprunter. L. 53 se termine par *τιμὴ τούτων δαρ.* . que M^r Bæckh complète en *τιμὴ τούτων δανεισθέντων*, interprétant avec raison *τιμὴ* par *τόκος*, *des intérêts*. L. 54 contient la somme seule des intérêts : $\xi\xi\xi\xi\xi\xi$, ou 7 statères. Si le principe que nous avons posé dans N. 116 et 117, que le taux d'intérêt était de 10 pour 300000, ou bien d'1 pour 30000 par jour est juste, combien de jours a-t-il fallu pour que les 248 statères produisissent 7 statères d'intérêts? Nous en obtiendrons le nombre par la proportion :

$$30000 : 1 = 248x : 7$$

d'où $x = 604$ jours, c'est-à-dire à peu près deux ans. Mais nous sommes ici à la 4^e année d'une pentétiride, et nous ne pouvons pas admettre que les intérêts eussent été calculés pour un plus long espace que la pentétiride même, à moins de renverser tout le système que nous avons adopté pour N. 116 et 117.

Supposons que les 7 statères sont les intérêts non seulement de 248 statères, mais aussi des 11 Tal., 3797 Dr., $4\frac{1}{2}$ Ob., qui les précèdent, quoiqu'il ne soit pas naturel que l'intérêt collectif de deux sommes, dont l'une est exprimée en monnaie indigène et l'autre en monnaie étrangère, soit représenté lui-même en monnaie étrangère. Dans ce cas nous trouverions le nombre des jours qui avaient produit les intérêts de 7 statères, par la proportion suivante :

$$30000 : 1 = (11 \text{ Tal.}, 3797 \text{ Dr.}, 4\frac{1}{2} \text{ Ob.} + 248 \times 28)x : 7 \times 28$$

d'où $x = 76$ jours. Mais pour que les intérêts eussent été calculés pour 76 jours, il aurait fallu que la somme fût prêtée vers la fin de la 8^e Prytanie, et nous savons au contraire qu'elle le fut pendant la première.

Ayons enfin recours à une autre supposition qui nous paraît la plus probable de toutes : C'est que Chandler, si peu exact dans ses copies, avait écrit encore ici H pour H . D'après cette conjecture la somme des statères serait $\text{H}\Delta\Delta\Delta\Delta\text{H}\xi\xi = 648 \text{ Stat.} = 3 \text{ T.}, 144 \text{ Dr.}$, une somme assez considérable pour que la caisse publique eût eu besoin de l'emprunter. Le nombre des jours qui produisirent les 7 statères serait dans ce cas trouvé par la proportion suivante :

$$30000 : 1 = 648x : 7$$

d'où $x = 324$ jours. Il ne manquerait donc que 30 jours pour compléter une année commune de 354 jours, et l'emprunt aurait par conséquent été fait le 30^e jour de la première Prytanie, ce qui coïncide parfaitement avec notre inscription. Nous en induirions également que l'année d'Ol. 91, 2 était une année commune.

§ 2) De l. 55 à l. 57. C'est encore ici un prêt, qui est fait cette fois de la caisse sacrée (*ἐδανείσασμεν* l. 55) aux Hellénotamies. *Ἀριστοκράτης* est le nom de l'Hellénotamie, ainsi que cela se voit par tous les autres paragraphes de cette inscription. Mais entre le mot *παρεδόσαμεν* et le nom de l'Hellénotamie il devrait nécessairement y avoir un espace, que les mots *ἐκ τῶν ἱερῶν χρημάτων* pourraient seuls remplir à mon avis. *Ἐβωνυμῆς* est l'habitant d'*Ἐβωνυμία*, un bourg situé sur les bords du Céphise ⁽¹⁾. La somme prêtée est de 9 Tal. Elle devait être donnée aux Athlothètes (aux magistrats qui présidaient aux fêtes) pour les Panathénées. Mais cette dépense concernant la ville et non point le temple, la somme est

(1) Et. de Byz. dans *Ἐβωνυμία*.

prêtée par les questeurs non pas directement aux Athlothètes, mais bien aux Hellénotamies qui en font l'application. Ἀμέμπτω (l. 56) est, comme M^r Bœckh l'observe très-judicieusement le nom propre de l'Athlothète; la lacune entre les deux membres de cette ligne est remplie par le nom du bourg au quel Ἀμέμπτος appartenait.

Il est connu, et toutes les inscriptions de Ch. IV en offrent une nouvelle preuve, que les grandes Panathénées étaient célébrées la 3^e année de chaque Olympiade. Celles de l'année dont nous traitons ici étaient donc les petites Panathénées. D'après Corsini (1) les Panathénées (tant les grandes que les petites) étaient fêtées le 28 Hécatombaëon, ainsi plusieurs jours avant la fin de la première Prytanie. Mais nous avons deux exemples, celui-ci et celui de n. 147 de C. I. G. que les frais de la fête sont alloués dans la deuxième Prytanie (ici le 2^e jour); d'où il faut conclure ou que les Panathénées étaient célébrées dans le mois Métagitnion, ou qu'on remettait aux Athlothètes les sommes nécessaires pour les préparatifs de cette fête plusieurs mois d'avance. Une circonstance qui paraît venir à l'appui de cette dernière conjecture, c'est que la somme donnée pour les Panathénées en Ol. 92, 3, une année de grandes Panathénées (n. 144, C. I.) était de 5 Tal., 1000 Dr., tandis que celle qui est ici donnée en Ol. 91, 2, une année de petites Panathénées, est beaucoup plus considérable (de 9 Tal.). On pourrait concilier ces irrégularités, en supposant que les 5 Tal. 1000 Dr. donnés dans la seconde Prytanie d'Ol. 92, 3, après que la fête des grandes Panathénées était passée, devaient servir aux petites Panathénées d'Ol. 92, 4, et qu'au contraire les 9 Tal. donnés la seconde Prytanie d'Ol. 91, 2, étaient destinés aux grandes Panathénées d'Ol. 91, 3.

M^r Bœckh crut devoir reconnaître un nouveau paiement dans l. 57. Nous voyons au contraire qu'elle appartient au § 2. Il n'est pas impossible que cette ligne eût contenu aussi la partie effacée des intérêts de la somme prêtée. Nous pourrions obtenir ces intérêts d'un capital de 9 talens, resté pendant 300 jours, par la proportion suivante :

$$30000 : 1 = 6000 \times 9 \times 300 : x$$

d'où $x = 540$ Dr. La partie effacée de la ligne aurait donc été ΤΟΚΟΞΤΟΥΤΟΙΞΠΔΔΔΔ. *Leurs intérêts, 540 Dr.*

§ 3) C'est un troisième paiement fait aux mêmes Hellénotamies, sous la 4^e Prytanie de la tribu Cécropide, le sixième ou le septième jour (HE . . l. 58) de la Prytanie. Nous préférons le sixième, car la lacune de ε[κτη ἡμέρα τ]ῆς correspond exactement avec celle de l. 60. Le 6^e jour de la 4^e Prytanie correspond dans cette année commune qui commence le 26 juin (V. la table à N. 116, 117) au 23 septembre. Les troupes se trouvaient alors en Sicile, et les Hellénotamies recevaient sans doute l'argent des questeurs de la Déesse au fur et à mesure qu'il en arrivait à la caisse pour être expédié à sa destination. L. 59 (9 de n. 144) nous lisons στρατιώταις ἐτ . . . et après une lacune de 14 lettres, le chiffre ΔΠ. ἔτ . . ne peut pas être ἔτι, encore, car le § précédent parlait de la somme donnée aux Athlothètes. Le Τ est peut-être une des fautes nombreuses du copiste, et remplace un Ξ, ἐς [Σικελίαν], ce qui laisserait encore un espace de 6 chiffres pour la somme payée, dont la fin est ΔΠ, 15 Dr.

§ 4) C'est un autre paiement fait aux mêmes Hellénotamies le 10^e jour de la 8^e Prytanie de la tribu Antiochide, c'est-à-dire le 8 mars du printemps prochain. Cet argent était destiné στρατιώταις ἐμ Π . . . que peut bien être στρατιώται ἐμ Πελοποννήσῳ, ou ἐμ Πύλῳ, *aux soldats dans le Péloponnèse ou à Pylos*, si les Athéniens occupaient encore cette ville.

(2) Corsini, F. A. V. II, p. 357.

§ 5) C'est encore un paiement fait sous la même Prytanie. M^r Bœckh a complété τρίτη (l. 62) en τρίτη και δεκάτη, par la raison que le paiement précédent ayant été fait le dixième jour de la prytanie, et le paiement prochain étant fait le 20^e jour (l. 64), celui-ci doit l'avoir été le 13^e et non pas le 3^e. Mais la lacune qui reste dans l. 62 détruit cette conjecture. Il n'y a là d'espace que pour les mots ημέρα τῆς πρυ. Le paiement fut donc effectué le 3^e jour de la 8^e prytanie, ou le 1 mars. Il paraît que le § présent parlait d'un paiement de nature différente de ceux des §§ précédents, et fut pour cette raison placé après eux, quoiqu'il contienne un paiement antérieur. La somme est toujours payée aux mêmes Hellénotamies. Dans la copie de C. I. cette somme est représentée (l. 13, n. 144) par les chiffres ΗΝΕΙΗ, où l'on voit clairement que les deux chiffres du milieu sont mal écrits; il faut remplacer le premier (N) par Η ou Η, et le second (ΕΙ) par Η ou Η ou enfin par Η. Le dernier Η est aussi un chiffre numérique, et n'appartient pas au mot οὔτοι qu'il précède, car ce même mot se voit plus haut (l. 55) sans le signe d'aspiration. L. 63 se termine par οὔτοι δ' ἔδωσαν . . . ρατιᾶ, dont nous avons fait: οὔτοι δ' ἔδωσαν τὰ χρήματα τῆ στρατιᾶ, et ceux-ci ont donné l'argent à l'armée. De quelle armée s'agit-il ici? Faut-il entendre celle en Sicile, et le mot ἔδωσαν ont donné est-il dans ce cas aussi propre que ἐπεμψαν ont envoyé ou au moins παρέδωσαν, ont transmis? Vers la fin de l'hiver de cette année les Athéniens décrétèrent d'envoyer des subsides et de la cavalerie en Sicile⁽¹⁾. C'est apparemment à cette armée auxiliaire que les fonds sont ici fournis avant son départ. Voilà pourquoi ce paiement, qui est fait aux troupes auxiliaires, est inscrit après les deux précédents, qui étaient destinés à l'armée principale.

§ 6) Ce paiement de 4 Tal. 2000 Dr. est fait le 20^e jour de la même prytanie, le 17 mars. La lacune de l. 65 est exactement remplie par les mots ἐς Σικελίαν παρέδομεν]. Cette phrase: παρέδομεν τὰ χρήματα Ἑλληνοταμίαις ἐς τὰς ναῦς τὰς ἐς Σικελίαν, signifie: nous avons remis la somme aux Hellénotamies pour qu'ils la remettent aux vaisseaux destinés pour la Sicile. C'est encore de la même expédition que ci-dessus qu'il doit être ici question.

§ 7) Ce paiement est fait le second jour de la même prytanie, le 29 Février. M^r Bœckh a, par les mêmes raisons que ci-dessus (§ 5), cru devoir lire ici (l. 66) δευτέρα και εικοστή. Mais aussi, pour les mêmes raisons que nous avons alléguées, nous devons dire qu'il n'y avait là que le mot δευτέρα. L'argent est donné ici comme dans § 1 à un seul Hellénotamie, ou plutôt assesseur des Hellénotamies, Philomèle de Marathon, et au général dans le golfe Therméen. Est-ce par la raison que cet assesseur était expédié vers le général, ou bien parcequ'il devait l'accompagner à son expédition? Le golfe Therméen est en Thrace près de la ville de Therme. La somme donnée, ainsi que le nom du général, sont perdus dans la lacune de l. 67. Ce dernier est peut-être Εὐετίων, celui-là même que nous voyons vers la fin de l'été de la 18^e année, ainsi pendant l'une des premières Prytanies d'Ol. 91, 3, attaquer Amphipolis de concert avec Perdicas.

§ 8) Un autre paiement est fait le même jour aux mêmes individus. La somme et le nom du général manquent également. Ce jour était apparemment le jour du départ du général, pour qu'on lui eût fait deux payemens consécutifs.

§ 9) Le total de la dépense sous cette administration est conservé en grande partie dans l. 20 de n. 144 (l. 70). Ce total est de 353 talens. Ce qui y manque est audessous de 2 talens.

(1) Thuc. VI, 93.

123.

			Ι	ΤΕΥ	
			Ε	ΞΙΧΡΥΞΟ	
		Ο	ΕΠ	ΙΤΕΞΒΟ	
ΕΞ	ΟΝΥ	ΟΞΑ	Λ	ΟΓΕΚΕ	
ΘΕΜ	ΟΤΟ	ΞΕ	ΡΑΜΜΑ	ΤΕΥΕ	5
Ι	ΕΜΜΑ	ΠΑΡΑ	ΤΑΜΙΟ	Ι	ΕΚΠΟ
Α	Α	Α	ΔΕ	ΙΝΙΑ	ΕΥΑ
Τ	Τ	Τ	Φ	Α	ΙΔΕ
Χ	Χ	Ρ	ΤΑΜ	Α	ΙΔΕΦ
Η	Η	Η	ΜΕ	Ο	ΞΚΕΦ
Ρ	Ρ	Γ	ΤΥ	Ο	ΞΕ
Ι	Ι		ΕΥ	Ι	ΑΥΚ
			ΚΥ	Α	ΘΕΝΑ
			Ξ	Ι	Υ
			ΜΑ	Ο	ΞΤΕ
			ΧΑΡ	Ι	ΞΟΞ
			Δ	Λ	ΧΙ
			Ε	Ο	ΕΝ
			Π	Ε	ΡΑ
			Α	Ρ	Ι

Ι ΟΜΑΤ
ΧΡΥ
Ξ

25 ΑΑΑΤ
ΤΤΤΧ
ΗΗ

έγραμ[μ]α[ά]τευ-
ε τοίς έπιστάτ]εσι χρυσοῦ
έπί τῆς βουλ-
ῆς [ἡ Δι]όνυ[σ]ος Άλωπεκῆ-
θεμ [πρ]ώτος έγραμμάτευε. 5
Δήματα παρά ταμιῶ[ν] εκ πόλεως
ΑΑΑ [οἶ]ς Δεινίας Εύαγοῦς
ΤΤΤΤ Φ[ι]λαίδης έγραμ[μ]ά[τ]τευε.
ΧΧΡ ταμ[ι]αι δέ Φ[ι]λόνεως ἰδ[ο]-
ΗΗΗ με[ν]έως Κηφ[ισι]εῦ[ς]. Ἄρισ- 10
ΡΡΓΓ τυλ[λ]ος Ἐλ. . . . τίου Ἐρχι-
Ι:ΙΙ εὔ[ς]. Γλαυκ[ί]ων Αἰ[σ]χίνου
Κυ[δ]αθηναί[ε]υς. Δ]ημοχάρης
Σι[π]ύλου Πο[τάμ]ιος. Τεισί-
μα[χ]ος Τε. . . . Κεφαλήθεν. 15
Χάρισος [Μελα]νθίου Ἄχαρν[ε]υς.
Δ . . γχίς Ξενοκλέους Φλυ-
ῆθεν. Διονύσιος Εὐκλείδου

Πειραιεύς. Χαιρέλει[πος ?
 Χαριζένου Αφιδνα[ίος. Ἐπιχ- 20
 άρινος Ἐπιχα[ρίνου . . .

Ἄνα]λώματα

χρυ[σίου Κυζικηνοῦ
 στα[τῆρες

ϜϜϜΤ 25
 ΤΤΤΧ[Χ]
 Ϙ]ΗΗ[Η]
 [ϘϘΓΓ-ΓΗ]

. était secrétaire des épistates . . .

. sous le sénat dont Dionysos d' Alopéké était le premier secrétaire.

Reçu des questeurs de la citadelle dont Dinias fils d' Evagos, Philaïde
 était secrétaire 34 tal., 2857 dr., 2 ob.

Les questeurs étaient Philonéos fils d' Idoménée de Képhisie.

Aristyllos fils d' El . . . tios, Erchien.

Glaukion fils d' Æschines, Kydathénéen.

Democharés fils de Sipylos, Potamien.

Tisimachos fils de Te . . . , de Képhalé.

Charisos fils de Melanthios, Acharnéen.

D . . nchis fils de Xénoclés, de Phlya.

Dionysios fils d' Euclides, du Pirée.

Chærélypos fils de Charixénos, Aphidnéen.

Epícharinos fils d' Epicharinos

Dépensés

De l'or de Cyzique statères 34 tal., 2857 dr., 2 ob.

.

On voit clairement que cette inscription est le compte rendu des recettes et des dépenses d'une certaine autorité d'Athènes, qui était désignée dans les premières lignes effacées. Ligne 1 contenait le mot ἔγραμμάτευ(ε. La lacune de l. 2 paraît avoir été remplie par ἔγραμμάτευ)ε τοῖς ἐπιστάτ(εσι. Si cette conjecture était vraie, il faudrait que le présent compte-rendu eût été celui des épistates de la construction de quelque édifice public. ΧΡΥΞΟ ne peut être χρυσοῦ (στατῆρες) ou quelque autre monnaie, car ce mot n'est ni précédé ni suivi de chiffres; il me paraît plus probable qu'il appartienne à un nom propre. Le nom du secrétaire du sénat (l. 4) est indubitablement Διόνυ(σ)ος. L'autorité qui rend ici ses comptes, reçut 34 Tal., 2857 Dr., 2 Ob., des questeurs de la citadelle (ἐκ πόλεως), c'est-à-dire des questeurs de la Déesse. Comme nous ne voyons pas que ce soit d'un emprunt qu'il s'agit, nous devons en conclure que la caisse où cette somme fut prise est la caisse publique, ou que ces fonds eurent une destination quelconque pour le service de Minerve et de son temple. Mais à quelle année ce compte-rendu se rapporte-t-il? Le nom du secrétaire des questeurs (l. 7) est Δεινίας Εὐαγοῦς Φιλαίδης du bourg des Philaïdæ, situé derrière le mont Hymète, près de Brauron⁽¹⁾. Le premier des questeurs se nomme (l. 9 et 10) Φ(ι)λόνεως ἰδ(ο)μ(ε)νέως

(1) Leake, on the dem. of Att.

Κρη(σι)εύς. Si nous jetons un coup d'œil sur la table des questeurs à la fin de ce chapitre, nous verrons que ces deux noms ne s'y trouvent point depuis Ol. 86, 3, jusqu'à Ol. 93, 3, et ne peuvent y trouver leur place ensemble, car dans toutes ces années nous trouvons soit le nom du questeur soit celui du secrétaire. Cependant l'inscription est antérieure à Euclide, et comme elle ne peut être placée au-delà d'Ol. 86, lorsque le Parthénon n'était pas encore consacré, et la caisse publique ne s'y trouvait point, il faut nécessairement qu'elle soit postérieure à Ol. 93, 3. Depuis cette époque jusqu'à Euclide il ne nous reste que deux ans, dont la seconde est l'année de l'anarchie, année fatale, marquée par la prise d'Athènes. Ce n'est pas au milieu de pareils événemens que nous pouvons placer un compte-rendu, et surtout lorsqu'il en résulte que le trésor avait encore 34 talens à donner. Nous sommes donc nécessairement réduits à Ol. 93, 4.

Les noms des questeurs sont au nombre de 10 comme dans N. 97 et dans n. 150 de C. I. La restitution de la plus part d'entre eux n'était pas difficile. La lacune de l. 11 est trop grande pour que nous hasardions de la remplir. ΠΟ . . . ΟΞ (l. 14) est certainement Ποτάμιος, de Potamos, un bourg qu'on croit avoir occupé l'emplacement du village actuel de Kératia (1). Je ne puis non plus remplir avec probabilité la lacune de l. 15. L. 16 paraît être Μελανθίου (2). Χαριξένου (l. 20) est écrit par un ξ au lieu de χσ, ce qui nous prouve encore que nous sommes très près de l'époque où la nouvelle orthographe fut adoptée. Dans l. 21 le nom propre et le nom patronymique se complètent naturellement. ΙΟΜΑΤΑ (l. 22) est ἀναλώματα, les dépenses ou l'usage qu'a fait de la somme ci-dessus l'autorité qui l'avait reçue. ΧΡΥΣΟΝ (l. 23) peut être χρυσαίου, et appartenir aux détails de la dépense. Mais il peut également appartenir au nom propre Χρυσό . . . que nous avons vu plus haut (l. 2). ΣΤ . . . (l. 24) peut-être στατήρες ou στατήροις. À la marge nous voyons que toute la somme reçue fut dépensée. Peut-être figure-t-elle à cet endroit pour indiquer le total de la dépense, tandis que les détails sont portés sur la liste.

124.

<p>A.</p> <p>Ι ΤΑ ΧΞΑ Γ'ΛΥΥ 5 ΜΟΞΠΙΙ ΟΝΤΟΥΤΟΝ ΞΕΝΙΚΟΝΑΡ ΥΡΙΟΝΞΥΜ ΚΤΟΝΕΠΙΞ 10 ΟΝΞΤΑΘ ΝΤΟΥΤ</p>	<p>B.</p> <p>Ι Η XXXΠ HHHΔ ΔΔΠΤΤ ΠHHH ΠΔΔ Π</p>	<p>A.</p> <p>ι τά ξα παι 5 μούςΠΙ, [σταθ- μ]όν τούτων. Χσενικόν άρ- γύριον σύμ- μικτον έπίσ- 10 ημ]ον. Σταθ[μ- δ]ν τούτ[ου].</p>	<p>B.</p> <p>Ι Η ...XXXΠ. H)HHHΔ... ΔΔΠΤΤ ΠHHH ΠΔΔ Π . . .</p>
---	--	--	---

. 3937 52, leur poids 870. De l'argent étranger, frappé, m (de différentes monnaies). Son poids

C'est un fragment écrit sur deux côtés (A et B) d'une pierre angulaire. Les chiffres à droite appartiennent aux mots écrits sur l'autre côté de la pierre. Ligne 5 contient le chiffre 52. C'est le nombre de quelques objets dont le nom se termine par ΜΟΞ. Leur poids σταθμὸν τούτων (l. 6) est écrit à dro

(1) Leak. ib. (2) — Μελανθίος, autorisé par Aristophane, Paix, 803. Ois. 151. — Plutar. Συμπ. 6. 1. Hérod. V, 97.

sur le côté ; il est de 870 Dr. Les trois lignes de chiffres qui précèdent ce nombre, représentent ensemble un nombre à part, qui est le poids d'un objet contenu dans les lignes 3 et 4. Le premier chiffre de ce nombre manque ; peut être aussi le 11^e qui pouvait être un Δ, et le dernier qui pouvait être un Γ. Le Η de la seconde ligne des chiffres représente le poids de l'objet contenu dans l. 2. Enfin le dernier objet (l. 7 — 11) est de l'argent ξενικόν, c'est-à-dire *en monnaies étrangères, σύμμικτον, composé de plusieurs espèces de monnaies*, et ἐπίσημον, c'est-à-dire *frappé*, et non pas en lingots. De son poids on ne voit que le premier chiffre Π qui peut tout autant être Ϡ que ϡ (50 Tal., ou 5000 Dr.)

125.

<p>A.</p> <p>Ι : ΔΔ ΧΙΑΘΕ ΡΙΟΞΕΧ ΧΧϠϠ ΑΝΑΚΟ ΓΕΠΙΤΗ ΕΔΠC ΔΟΝΙ ΞΟΞ 10 ΕΟΞ ΑΜ</p>	<p>Η</p>	<p>B.</p> <p>ΜΥ ΑΠΟ ΟΙΝΟΜ ΟΙΟΤΙ ΧΑΛΚΙΔΙ 5 ΦΟΚΙΚΟΣ ΦΙΑΛΑΡ ΑΠΣΤΑΘΜ ϠΗΗΠΟΞΕΙΔC ΠΙΠΙ ΑΠΟΣΟΥ 10 ΚΥΣΙΚΕΝ ΥΣΙΟΣΤΑ ΔΑΡΕΙΚC ΞΙΟΣΤΑ</p>
--	----------	--

Ce fragment est également une pierre angulaire, écrite sur ses deux côtés A et B. Autant qu'il est possible de tirer un sens d'un morceau aussi insignifiant, il paraît appartenir à un état ou inventaire d'un trésor public. Sur son époque nous ne pouvons rien dire, si ce n'est que par la forme des lettres et par l'orthographe il est antérieur à Euclide, mais postérieur à la 86^e Olymp. Du côté A on ne peut tirer aucun sens. Ligne 1 contient un chiffre ΔΔ, 20. L. 2 est Χίαθεν, *de Chios*. L. 4 est aussi un chiffre ΧΧϠϠ, 2550 Dr.

B est le côté latéral de la pierre ; L'inscription s'arrête à la 14^e ligne, quoique la pierre continue. Nous ne pouvons rien deviner dans les 3 premières lignes. L. 4 — 14 nous offrent ce qui suit :

	Β]ιωτι[κούς
	Χαλκιδι[κούς
	Φωκικούς
Η	Φιάλα ἀργυρ-
	ᾶ Π. Σταθμ[όν
ϠΗΗ	Ποσειδῶ[νος
ΠΙΠΙ	ἀπὸ Σουν[ίου
c	Κυζικην[οῦ χρυ-
	σίου Στα[τῆρες.
	Δαρεικο[ῖ χρυ-
	σίου στα[τῆρες.

De Bœotie ; de Chalcis ; de Phocis ; 2 Phioles d'argent, leur poids 100 Dr. De Neptune de Sunium, 709½ statères de Cyzique en or ; . . . statères Dariques en or. . . .

Βοιωτικός, Χαλκιδικός, Φωκικός (l. 4-6) feraient penser à φόρος, *tribut*. Mais pendant la guerre du Péloponnèse, à la quelle époque il faut placer cette inscription, les Béotiens et Phocéens étaient alliés aux Lacédémoniens. C'est donc un autre substantif qui est à sousentendre ici. Il s'agit peut-être des prémices du butin. Mais le cas de ces trois mots peut aussi être l'accusatif pluriel : Φωκικούς, ce qui permettrait de penser à στατήρας, quoique rien ne nous dit que les Béotiens, les Chalcidiens et les Phocéens (de Phocide) eussent frappé cette monnaie en or. Mais ce silence des anciens auteurs sur une monnaie de quelques états secondaires de la Grèce ne prouve rien, car c'est ainsi que nous découvrons pour la première fois le statère d'Égine dans une inscription (Bœckh Staath. d. Ath. I, 27). Les 2 phioles dont il est question dans l. 7 et 8 paraissent indiquer quelque trésor sacré (ιερά χρήματα) comme celui de Minerve. Peut-être avons-nous sous les yeux un inventaire du trésor *des autres Dieux*, institué par le décret que nous avons publié s. N° 118. Le poids de ces phioles est représenté par le chiffre Η qui est écrit à la marge vis-à-vis de l'interligne entre l. 7 et l. 8. Les l. 9 — 14 confirment l'idée qu'il s'agit ici des effets sacrés *des autres Dieux*, et que par conséquent cette inscription est postérieure à Ol. 90, 2, car il y est question de sommes qui appartiennent à Neptune. Ποσειδῶν ἀπὸ Σουνίου et le Neptune *de Sunium*, révéral à Sunium, où nous savons qu'en effet ce Dieu recevait particulièrement des honneurs, aussi était-il appelé Σουνιάρτος (*recevant des hommages à Sunium*) (1). Des deux sommes l'une est en statères de Cyzique, dont la valeur était de 28 Dr.; il y en a 709½ (3 T, 2566 Dr.), si aucune lettre ne manque au commencement de ce chiffre. L'autre est en Dariques d'or, dont la valeur était de 10 Dr. Le nombre des Dariques est effacé.

126.

Ι Ο Ι
 Ι Ο Ν Ι Δ Ο
 Τ Ο Ε Δ Ο Θ
 Ι Δ Α Ξ Κ Α
 Α Ξ Ο Λ Δ Ο Ε
 5 Ε Η Ε Ι Θ Ο Ρ Α

 Χ Η Η Η Η Η Η Τ Τ

Petit fragment long de 0,17 m, large de 0,1 m. Il appartenait évidemment aussi à un état de dépenses. L. 1 est Πανδιονίδος, *la prytanie de la tribu Pandionis*. L. 2, τοῦτο ἐδόθη, *il fut donné*. L. 3 διδασκάλῳ ou ἐς διδασκαλίαν, *à celui qui a enseigné apparemment un chœur ou une pièce de théâtre*. Mais ce peut être également...ιδας κατὰ... L. 4, ἐπὶ τῆς...πρυτανείας ὀγδόῃς πρυτανεύουσας. L. 5, contient un nom propre, où ΘΟΡΑ est Θοραῖσι (v. N. 89). L. 6 contient un chiffre, le plus considérable que nous ayons encore rencontré dans cette catégorie d'inscriptions : 1267 talens. Ce ne peut être un article de dépense, ni même la dépense d'une seule année. C'est une récapitulation des dépenses des quatre ans, ou le chiffre qui représente la somme déposée dans la caisse.

127.

Ο Ε Ι
 Τ Χ Χ Η Η Η Η Η Ι
 Χ Ρ Υ Ξ Ι Ο Τ Ο Υ Τ Ο

Υ Κ Λ Ι Α Α Ν Α Λ Ο Μ Α Τ Α

(1) Aristoph. Cheval. 560. — Ois. 868.

Fragment haut de 0,22 m., large de 0,16 m., trouvé sur l'Acropole d'Athènes. Son contenu est conforme à celui des précédents. L. 2 contient un chiffre qui représente 1 T., 2701 Dr., 1 Ob. On ne peut dire si cette somme appartient à une dépense ou à une recette. L. 3, χρυσίου, τούτο d'or, et ceci ou χρυσίου τούτου, de cet or, ne peut nous aider à rien conjecturer. Enfin l. 4 est ἐγκύκλια ἀναλώματα, qui signifie les dépenses ordinaires, apparemment celles qui révenaient régulièrement tous les ans, telles que les appointemens, les droits de présence aux tribunaux etc. Si le chiffre était conservé dans cette ligne, nous y aurions eu une information précieuse sur l'économie publique d'Athènes. Sur le mot ἐγκύκλια voyez l'introduction au livre d'Aristote sur l'économie politique, et Bæckh, Staatsh. d. Ath. I, 323.

128.

Α Ι Π
 Υ Ξ Ε Π Ε
 Ι Θ Α Δ Ε
 Ι Μ Ο Λ Ε Ν
 Ξ Ε Π Ι Χ Α 5
 Ο Τ Α Δ Ε
 Ι Δ Δ Δ Τ Τ
 Π Τ Ι C

XXXXΠΗΗ
 ΜΠΧΠ 10
 ΠΧ

Petit fragment trouvé sur l'Acropole. Les chiffres qui le terminent nous font voir qu'il appartient à la catégorie de tous ceux que nous avons compris dans ce chapitre. La pierre était probablement beaucoup plus large, et ce qui nous en reste n'en est que l'extrémité droite, où il n'est pas possible de reconnaître des mots entiers. Les six premières lignes sont écrites en grandes lettres espacées. Elles sont la suscription ou le titre de toute l'inscription, et se terminaient par le mot τὰδε, qui nous fait croire que ce qui suit était un état de recettes ou de dépenses, divisé par articles : Chacune des lignes de chiffres numériques appartient à un nombre à part, et par conséquent à un article distinct. Ce qui reste de l. 7 est 32 Dr. L. 8 est 6 Dr., 1½ Ob. L. 9, qui vient après un espace laissé en blanc, représente 4600 Dr. L. 10 est 16500, car Μ signifie μύριαι, dix mille drachmes. On aurait également pu écrire 2 T., 4500 Dr. Nous rencontrons le signe arithmétique Μ aussi dans n. 158 de C. I. G., mais il n'y est employé que dans les cas où la somme entière n'est que de 10,000 Dr. L. 11 est 51000 Dr. car le premier signe de cette ligne est un monogramme composé de ΠΜ, πέντε μυριάδες.

129.

ΟΜΙΑΝΧΙ
 ΑΥΣΙΜΑ ΗΗ
 ΘΟΙΚΑΤΑ ΔΠ
 ΤΟΠΑΧΣ ΗΠ
 5 ΑΙΛΡΑ
 ΙΟΚΙΛ Λ
 ΟΣ Η
 Δ
 ΑΤΟΣ
 10 Α Τ Ε Υ
 Τ

Morceau de marbre , haut de 0,25 m., large de 0,13 m., trouvé sur l'Acropole. C'est encore un de ces inventaires dont il est impossible de deviner le contenu. Dans l. 1 on lit le mot *μίζν*, *une*, avec le chiffre numérique 1001. L. 2 **AYSIMA** est apparemment *ξύσιμα*, *du bois à brûler*, acheté pour 215 Dr., et nous avons peut-être ici le compte-rendu des dépenses pour quelque sacrifice ou plutôt pour quelque fête qui revenait à des périodes marquées, car l. 9 **ATEY**, écrit en lettres plus grandes et plus espacées, paraît être *ἐγραμμάτευς*, et indiquer le commencement du compte rendu d'une autre année. C'est ainsi que dans n. 158 de C. I. (A. l. 38) le prix du bois, sans doute de celui qui devait servir aux sacrifices, est porté en compte des frais de la fête d'Apollon Délien. L'époque de cette inscription, à en juger par la forme de l'Σ n'est pas éloignée d'Ol. 86.

130.

A	ΚΟΝ:Ϟ ΕΔΥΟ ΝΤΑΚΙΞ	B
	Ε	
5	ΕΙΝΙΔΟ ΤΑΚΥΠΑ ΦΛΟΧΞ ΧΞΥΛΑ	ΥΠΤΕΛΕΙΝΑΑ ΡΙΤΤΙΝΑ ΙΞΚΑΙΦΙΛΟΝ ΠΤΕΛΕΙΝ

Fragment angulaire comme ceux s. N. 124 et 125; il est haut de 0,26 m.; son côté A est large de 0;1 m., et son côté B de 0,11 m. Les lignes commencent sur le côté A, qui était sans doute beaucoup plus large, et continuent sur le côté B. Par les chiffres qu'on y voit on peut affirmer qu'il appartient aussi à un compte rendu; mais il y est surtout question de diverses espèces de bois. Est-ce des matériaux en bois d'une construction, d'un toit p. e. qu'il s'agit, ou bien de *δημόπρατα*, d'objets confisqués et vendus aux enchères publiques? Il est difficile de le dire. Dans l. 1 nous voyons un chiffre Ϟ(X)XXXϞ(H), 9600 Dr., et nous ne savons pas s'il ne continue. L. 2 contient le mot *δύο*, qui paraît suivre à un nom féminin de troisième déclinaison, au nombre duel, comme p. e. *σανίδ[ε]*. L. 3, *πε]ντάκις* ou *εκατο]ντάκις*. Suit après un espace laissé en blanc, parceque les lignes qui y étaient écrites n'arrivaient pas jusqu'au bord de la pierre, comme on le voit par la lettre unique E de l. 4. Dans l. 5 on lit . . . *εινίδου Πτελέινα*, . . . *des bois d'orme*. L. 6 . . . *τα κυπαρίττινα*, *des bois de cyprès*. Dans l. 7, sur le côté A en lit *φλόξ*, *flamme*, mais le côté B porte *ΙΞΚΑΙΦΙΛΟΝ*, qui ne présente aucun sens. Je crois pour cette raison qu'il faut peut-être lire *φλόξις και φίλων*, deux noms propres. L. 8, *ξύλα Πτελέιν[α des bois d'orme*.

Dans les trois derniers chapitres 3, 4 et 5, nous avons rencontré un grand nombre de noms de questeurs ou trésoriers des effets sacrés et de leurs secrétaires, dont plusieurs étaient inconnus jusqu'ici, et dans le chapitre 2 nous avons vu que leur chronologie, telle qu'elle avait été adoptée par M^r Bœckh dans C. I. G. P. II, Cl. II, p. 182, doit être changée. Nous en donnons ici une liste rectifiée, et aussi complète que les documens existans nous le permettent :

TABLE chronologique des questeurs des effets sacrés et de leurs secrétaires, depuis la consécration du Parthénon jusqu'à la prise d'Athènes par Lysandre.

N. B. Nous marquons par un A. les inscriptions du présent ouvrage, et par un B. celles de M^r Bœckh.

ANNÉE d'Ol.	Questeurs.	Secrétaires.
86, 3	ἐκ Κεραμείων (A, 115)	Κράτης Ναύπυτος Λαμπτρύς (A, 90, 100, 115. B, 137)
4	ης Ἐρχιεύς (A, 115)	Εὐθέας Ἀΐσχροτος Ἀναφλύστιος (A, 90, 92, 100, 106, 115. B, 137)
87, 1	Εὐρέκτης Ἄτηνεὺς (A, 100)	δωρος Κριτίου Ἀφιδναῖος (A, 100, 105, 106)
2	μηίδης Κυδαθηναίους (A, 101)	Δίογνις Ἰσάνδρου Πειραιεύς (A, 107)
3		Θεόλλος Χρωμάδου Φλυεύς (A, 93, 102)
4	Ἀρχέστρατος . . . (A, 101)	Μηλεσίας Πολυκλέους Ὀαιεύς (A, 93, 102)
88, 1	Παντακλῆς . . . (A, 101)	Μεγακλῆς Μεγακλέους Ἄλωπεκειεύς (A, 93, 102)
2	μαντ . . . (A, 103)	Εὐβουλος Φιλογεῖτονος Ἀχαρνεύς (A, 93, 95, 102. B, 138)
3	Ἀνδροκλῆς Φλυεύς (A, 116, 117)	Κηφισοφῶν Κηφισοδώρου Ἑρμείος (A, 103. B, 138)
4	Φωκιάδης ἐξ Οἴου (A, 116, 117. B, 138).	Λυσίστρατος Μορυχίδου Παλληνεὺς (B, 138)
89, 1	Θουκυδίδης Ἀχερδούσιος (A, 116, 117)	Σμίκυθος (B, 138)
2	Τιμοκλῆς Εἰταεῖος (A, 116, 117. B, 138).	Τελέστης Θεόγνιδος Ἀγνούσιος (B, 138)
3		Πρεσβίας Σημίου Φηγαίους (A, 108. B, 138, 139, 140)
4	Εὐφημος Κολυττεύς (B, 139, 140)	Νικέας Εὐθυκλέους Ἀλιμούσιος (B, 139, 140)
90, 1		Εὐγένης Λυσάνδρου Αἰγυλιεύς (A, 108. B, 140)
2	Λύκων Πρασιεύς (A, 109. B, 140)	Λυσίδικος (B, 140)
3	Χαρίνος Ἀλεξιμάχου Ἀλαιεύς (A, 109)	Φορμίων Ἀριστίωνος Κυδαθηναίους (A, 95, 109, 119. B, 141)
	Πυθόδωρος Ἀλαιεύς (A, 119. B, 141)	Εὐξηνος Εὐφανοῦς Προσπάτιος (A, 95, 119. B, 141)
4	Ἀναξικράτης Λακίεύς (A, 95. B, 141)	Λυσικλῆς Δρακοντίδου Βατῆθεν (A, 95, 120. B, 141)
91, 1	Δεχ (B, 141)	Τελέας Τελενίκου Περγασῆθεν (A, 96, 122. B, 141)
2	Λεωχάρης . . . (A, 96)	Πολυμήδης Κηφισίωνος Ἄτηνεὺς (A, 110. B, 142)
3	Τισαμενὸς Μελιτεύς (A, 96. B, 142)	Δευκαῖος Κωμάρχου Ἀφιδναῖος (A, 104, 110, 111. B, 142)
4	Πολυξενίδης Ἀχαρνεύς (A, 110. B, 142)	Αὐτοκλείδης Σωστράτου Φρεάρριος (A, 110, 111. B, 142)
92, 1	Κάλλαισχος Εὐπυρίδης (B, 142) ἰωνος Εὐωνυμεὺς (B, 142)
2	Ἄσωπὸς (A, 111) μαχος Φλυεύς (B, 147)
3	Καλλίστρατος Μαραθώνιος (A, 147)	Ἐτέαρχος Κυδαθηναίους
4	Ἀμεινάδης (A, 97) ἡς Ἐλευσίνιος (A, 98)
93, 1	Φι . . . Μαραθώνιος (A, 97, 98) θίου Λευκονοίους (A, 99, 113)
2	Ἀρήσαιχος Ἀγρυλῆθεν (A, 57, 85, 98)	Δεινίας Εὐαγοῦς Φιλαΐδης (A, 123).
3	Καλ (1) (A, 99)	
4	Φιλόνεως Ἰδομενέως Κηφισιεύς (2) (A, 123).	

(1) Ses collègues : Φίλιππος Φιλεσίου Προσπάτιος.
 εὺς
 Μενίστρατος Μενεστράτου
 Ἐλευσίνιος
 Ἄντιφῶν Ἀντιφῶντος
 (et 4 autres) (A, 99).

(2) Ses collègues : Ἀρίστουλος Ἐλ . . . τίου Ἐρχιεύς.
 Γλαυκίων Αἰσχίνου Κυδαθηναίους.
 Δημοχάρης Σιπύλου Ποτάμιος.
 Τεισίμαχος Τι Κεφαλῆθεν.
 Κάρισος Μελανθίου Ἀχαρνεύς.
 Δ . . . γχης Ξανοκλείους Φλυῆθεν.
 Διονύσιος Εὐκλείδου Πειραιεύς.
 Χαϊρέλιπος Χαριζένου Ἀφιδναῖος.
 Ἐπιχάριννος Ἐπιχαρίνου . . . (A, 123.)

CHAPITRE 6.

VILLES TRIBUTAIRES D'ATHENES.

131.

FACE.

T HIK AMIONHO
PIAKO EOANGE
PXONTOS AIOISM

ΟΛΙΤΑΙΗΡ	ΗΑΡ	ΤΑΙΧΗΗΡΔΔΔΡ/Α... Σ
ΛΔΙΟΙ:ΡΗΗΗΔΔΔΔΟΛΥΝΟ	ΣΚΑ	ΗΜΥΛ Ν
ΛΑΙΟΙ ΕΛΙ: ΣΛΑΙΟ	ΣΕ	ΙΛΚΟΙ
ΛΑΡΟΙΗΔ ΔΔΗΗ... ΡΙΤΑΙ	Η	ΚΙΝΟ
ΕΣΣΙΟΙ:Η	ΣΕΡΜΥΛ	ΚΡΗΗΡΔΔΙΙΙΥΕΑΡΟΙΣ
ΛΕΑΛΔΡΕΙΑ:ΔΔΔΗΗΜΕΚΥΡΕΡ	ΙΟΙ	Λ ΑΙΚΕΙ:ΔΡ
ΙΑΜΙ'ΟΝΕΙΑ:ΔΡΗΙΙ	ΙΙ	ΙΕΙ ΣΙΟΙΗΥΡΟ
ΙΑΛΙ ΙΑΡ	ΧΑ Α:ΗΙΙΙ	ΤΕΙ ΔΕΙ:ΔΡΗΙΙ
ΛΑΣ Σ:ΗΡΔΡΗΙΙΙ	Σ ΔΔΙΟΙ:ΗΗ	ΑΥΛ ΑΤΑΙΚΑΡΕ:ΡΗ
ΣΤΡΙΟΣΑΙΟΙ:Η	ΘΑΣ ΟΙ:ΗΗΗ	ΓΑΤΑΙ:ΙΙ
ΛΑΛΕΟΣΙΟΙ:ΗΡ	ΜΥΣΟΙ:ΔΔΔΗ	ΓΑΡΙΑΜΟΙ:Η
ΚΥΡΣΙΣΣΟΣ:ΔΔΔΗΗΙΠΚΡΕΣΣΥΛ		ΑΣΚΥΛΕΙΟΛ
Δ ΔΥΜΟΤΕΙ	ΚΕΔΡΙΕΤΑ	ΠΡΟΠΟΛΤΙΔΙ:ΡΗΗΙ
ΧΙΙ ΑΙ:ΔΡΗΙΙΙ	ΝΕΡΑΜΙΟΙ	ΙΑΙΜΕΤΑΙΧΧΧ
ΑΙ ΟΡΟ	ΟΥΟΕΙΕΣ	ΙΛΕΣΙΟΙ
ΗΗΗ	Υ ΑΝΑΙ	ΧΣΛΕΡΟ:ΗΗΗ
	ΙΟΙ	ΛΕΣΙΟΙ
		ΑΥΙΟΙ

132.

FACE.

ΟΙ	ΑΝ
:ΗΗΗΗΡΗΗΗΙΙ	ΤΟΡC
ΟΙ ΔΔΔΡΗΚΟΙΟΙ	
ΛΤΙΟΙΔΔΔ	Η:ΜΑΔΛΑΣ
ΛΤΙΟΙΔΔΡΗΗ:Ρ	ΡΕΛΕΙΑ
ΙΟΛΛΗΑΒΔΕΡΙ:Η	ΜΥΛΑΣΕΣ
ΛΙΟΙΗΗΙΙC:ΔΔΔΔΗΗΙΙ	ΗΥΡΟΜΕΣ
ΣΙΟΙ	ΡΗΗΗΙ
ΕΣΙΟΙ	ΔΔΔΡΗ
ΙΟΙ	ΔΔΔΡΗ
	ΔΔΗΗΗ
	ΚΑΡΙΑΛΛΕ
	ΕΣΣΤΕΜΕΔΟ
	ΕΒΣΤΕΜΕΔΟΛ
	ΕΡΥΘΡΑΙΟΙ
	ΜΥΡΙΑΙΟΙ
	ΜΡΡΙΟΙ

133.

FACE.

ΗΗΗ	ΙΙ
Ι:ΗΗΗ	ΚΛΑ ΟΜΕ
ΟΙΗ ΣΔΔΔΗΗΗΙΙ	ΑΡΛΙΛΙΟΙ:ΧΡ
ΔΙΩΣΕΡΙΤΑΙ:ΔΡΗΙΙ	ΚΑΡΒΑΣΥΑΛΛΕΣ
ΣΠΑΡΤΟΛΙΟΙ:ΗΗ	ΘΑΣΕΙΤΑΙ:ΡΗ
ΧΣΑΙΡΑΙΟΙ:ΗΗΗ	ΤΕΡΜΕΡΕΣ:ΗΗΡ
ΔΔΗΗΗΙΙΛΛΔΙ ΟΛΛΟΙΠΑΤΑΙ:ΡΡ	ΚΕΒΡΕΛΙΟΙΗΗΗ
Σ:ΗΡΗΙΙΙ	ΑΣΤΑΚΕΛΛΟΙ:ΗΡ
ΙΤΑΙ:ΧΡΗΗΗΛΛΕΟΡΟΛΙΤΑΙ:Ρ	ΚΑΣΟΙ
ΗΗΗΗΔΔΔΡΗΗΙΙΙ	ΜΑΙΑΛΛΔΡΙΟΙ:ΡΔΡΗΙΙ
	ΡΑ

Ξ Δ Ε Υ Τ Ε Ρ Ι Ε Ι Λ
Δ Α Ρ Ε Σ . . Η Η Η Η Ι Ε

FACE.

ΑΤ ΠΗ
 ΕΟΣΙΟΙ ΔΡΗΙΙΙ
 ΑΙΟΠΟΛΙΤΑΙ: ΧΗΗ
 ΡΙΟΝΑΠΟΙΚΟΙ: ΗΡΔΔΔΡΗΗ
 ΑΝΑΙΟΙ ΠΗΗΗ
 ΝΕΑΡΟΙΣ
 ΠΑΡΑΜΤΙΣΑΡΑΜ ΠΗΗΗ
 ΜΕΚΥΡΕΡΜΑΙΟΙ ΔΡΗΙΙΙ
 ΣΚΑΒΛΑΙΟΙ ΔΡΗΙΙΙ
 ΑΣΣΕΡΙΤΑΙ ΡΔΡΗΙΙΙ
 ΦΕΛΕΤΙΟΙ ΠΗΗΗ
 ΔΙΚΑΙΑ ΗΗΗ
 ΠΑΡΑΑΒΔΕΡΑ ΗΗΗ
 ΗΑΒΔΕΡΙΤΑΙ ΗΗΗΗ
 ΜΑΡΟΝΕΣ ΗΗ
 ΘΥΣΣΙΟΙ ΔΗΗΗ
 ΑΜΙΟΙ ΧΡΗΔΔ
 ΣΑΜΟΘΡΑΙΚΕΣ ΔΡΗΙΙΙ
 ΦΟΡΟΛΙΤΑΙ Ρ
 ΑΙΟΝΑΠΟΙΚΟΙ: ΗΗΗ
 Ι
 Γ

ΦΑΙ
 ΛΑΝΘΑΣΑΚΜΟΙ: ΡΗΔΡΗΗΙΙΙ
 ΣΙΛΑΙΟΙ ΡΗΗΗ
 ΔΑΣΚΥΛ ΟΝ: ΧΗΗΗΡΔΔΔΙΙΙ
 ΕΜΠΡΟΠΟΤΙΔΙ ΡΗΗΗΡΡ
 ΣΕΡΜΑΙΟ ΡΗΗΗ
 ΣΤΑΛΙΡ ΑΙ ΗΡΔΡΗ
 ΑΣΤΑΚΕ ΟΙ ΧΡ
 ΣΤΟΛΙΟ ΗΗΗ
 ΕΡΟΔΙΟ Χ
 ΤΕΜΙΟΙ Η
 ΣΙΦΜΙΟΙ Η
 ΚΕΙΟΙ Η
 ΑΜΔΡΙΟΙ Η
 ΙΕΤΑΙ Η
 ΠΑΡΙΟ ΔΡΗΙΙΙ
 ΣΙΑΦΙ Σ ΠΗΗΗ
 Κ' ΟΙ Η
 Ι Η

134'.
 CÔTÉ DROIT.
 ΕΛ
 ΧΕ
 ΕΡΥΣ
 ΑΛΟΠΕ
 ΤΕΝΕΔ
 ΒΥΣΙΑΜ
 ΧΑΛΧΕΔΟΙ
 ΜΙΛΕΣΙΟΙ
 ΙΑΡΜΙΟΙ
 ΜΥΕΒΙΟΙ
 ΙΑΣΕΣ
 ΠΡΙΑΜΕΣ
 ΚΥΝΔΥΕ
 ΒΑΡΛΥΛΙΕΣ
 ΚΑΡΥΑΝΔΕΣ
 ΠΑΣΑΝΔΕΣ
 ΜΑΛΛΑΣΕΣ
 ΤΕΛΕΑΤΑΙ
 ΟΙ
 ΙΙ
 ΦΣΑ
 ΟΛ
 ΚΟΙΟΙ
 ΡΗΗΗ ΒΕΡΛΑΙ
 ΡΗΗΗ ΘΑΣΙΟΙ
 ΡΔΔΡΗ ΚΥΦΙ
 ΔΔΔΡΗ ΕΦΑΙΣΣ
 ΔΔΗΗΙΙΙ ΜΝΙΟ
 ΔΙΙΙ ΑΒΥΔΕΝ
 ΡΗΗΗ ΔΑΡΔΑ
 Ρ ΕΛΑΙC
 ΗΗΗ ΣΙΛΕ
 ΡΗΗΗ ΤΕΛΕΔ
 ΗΗΗΗΡΒΥΙΑ
 ΗΗΗΡΔΔΒΥΙ
 Η ΕΣ
 ΔΔΔΛ Λ

ΟΙ CÔTÉ GAUCHE.
 ΕΣ ΗΗΗ
 ΔΡΗΙΙ
 ΚΟΣΙΟΙ Χ
 ΙΧΙΤΑΙ: ΔΔΔΡΗΗ
 ΙΧΙΤΑΙ: ΔΡΗΗΗ Π
 ΝΟΙΗΗΗΗ ΑΒΥ
 ΟΙΡΗΗΗΗ ΠΡΙΑ
 Η ΣΚΑΦΣ
 ΔΔΔΡΗΗΗ ΑΡΤΑΚΕΙ
 ΗΗΗΗ ΣΕΣΤΙΟΙ
 ΗΗ ΜΑΔΥΤΙΟ
 ΛΙΜΝΑΙΟΙ
 ΓΛΑΙΟΣΙΟΙ
 ΑΡΙΑΝΟ
 ΛΕΙΑ

FACE.

ΔΡΗ
 ΔΡΗΗΙ ΛΕΦΣΙΜΑΝΙΟ
 ΡΔΡΗΗΗΗΗΗΡΡΙΝΕΣ
 ΡΗΗΗ ΑΜΥΝΑΝΔΕ
 ΗΔΡΗΗΗΗΗΗΗΡΡΑΚΤΥΕΣΙΔΥΑ
 ΔΡΗΗΙ ΟΡΑΝΙΕΤ
 ΔΡΗΗΙ ΟΛΑ
 ΔΡΗΗΙ ΥΒΑΝΕΣ

ΙΤΕΣΤΡΙΤΕ

ΗΑΦΥΤΑΙΟΙ
 ΗΗΗΗΛΕΜΝΙΟΙ Η
 ΗΡ ΚΕΡΑΜΙΟΙ
 ΔΔΡ ΜΥΔΟΜΕΣ ΡΗΗΗ
 ΗΗΗΗΡ ΤΕΝΕΔΙΟΙ ΔΡ
 ΗΡ ΛΑΛΕΦΣΙΟΙ ΗΡ
 ΡΗΗΗΛΕΝΤΙΝΙΟΙ
 Ρ ΗΦΑΣΕΛΙΤΑΙ Γ
 Η ΡΚΑΛΥΔΜΙΟΙ Η
 Η ΡΚΛΑΙΟΜΕΝΙΟΙ Η
 Ρ ΚΕΔΡΙΕΤΑΙ Η
 Η ΙΑΤΑΙ
 ΔΔΔΡΗΗΗΡΡΑΡΤΑΚΕΝΟΙ
 Ρ ΔΙΚΑΙΑ
 Η ΡΑΡΑΡΑ
 Η ΑΣΤ
 Τ

CÔTÉ GAUCHE.

ΟΙ
 ΙΣ ΔΔΔΡ
 ΟΝ Η
 ΡΟΤΟΑΘΟ: ΔΔΡ
 ΡΑΙΚΕΣ Χ
 ΗΗ
 ΔΔΡ
 ΡΗ
 ΑΜΒΑ ΡΗ
 ΝΑΙΟΙ ΔΡΗΙΙΙ
 ΑΡΤΟΛ ΔΡΗΙΙΙ
 ΛΑΙC ΡΗΗΗ
 ΙΟ

ΣΚΙΟΙ
 ΣΚΙΑΟΙ
 ΠΕΠΑΡΕ
 ΜΑΡΟΝΙΤΑ
 ΜΕΝΔΑΙΟΙ
 ΑΙΛΑΝΤΙΟΙ
 ΑΦΥΤΑΙΟΙ
 ΗΑΙΣΟΝ
 ΔΙΝΙΟΙ
 ΟΛΥΝΘΙΟΙ
 ΙΚΙΟΙ
 ΤΟΡΟΝΑΙΟΙ
 ΣΤΑΛΙΡΙΤΑΙ
 ΦΕΛΕΤΙΟΙ
 ΟΘΟΡΙΟΙ
 ΑΡΑΙΛΙΟΙ
 ΦΑΡΒΕΛΙΟΙ
 Ι

136.

FACE.

HH A
 XXXAIAIN
 PH SKIONA
 O PAMBAIO

ΕΙΔΙΟ ΙΜΟΣΕΛΡΑΜ

ΔΡΒΕΡΥΕ ΔΡΒ III Π
 III ΗΥΠΟΤΕ ΕΙ ΧΗΗ ΑΙ
 ΝΕΙ ΔΡΒ III ΕΛΑΝΤΑΙ ΗΡ ΝΙ
 ΗΗ ΠΕΡΑΡΕΣ ΜΑ

Ι Ι ΔΔΔΗ III ΝΙΑΝΔΡΙ
 Η ΜΥΡΙΝΑ

Ο Ι ΗΡ ΔΡΒ III ΑΛΙΚΑΡ
 Α Ι Ο Ι ΗΗ ΚΥΛΛΑΝ
 Ι ΔΔΔΗ III ΚΥΙ
 ΚΕΣ Ρ

137''

REVERSE.

ΕΦΕΣ
 ΒΑΤΜΙΟΙ
 Η III ΜΑΙΑΝΔΡΙΟΙ
 Η III ΠΑΡΡΑΡΙΟΙ
 ΔΔΗ III ΗΥΡΟΜΕΣ
 ΙΑΣΕΣ
 ΜΑΔΝΑΣΛ
 ΓΕΛΕΙΑΤΑ
 ΗΚΕΡΑΜΙΟΙ
 Η III Η ΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΙΟΙ
 Η III ΙΔΥΜΕΣ
 Η III ΚΥΡΒΙΣΣΟΣ
 Η ΜΥΝΔΙΟΙ
 ΧΑΛΚΕΙΟΙ ΕΣ
 Η ΜΥΛΑΣΕΣ

ΜΑΤΕΥΕ
ΟΙ

137'

CÔTÉ GAUCHE.

ΚΑΤΙΚΟ

Ρ ΚΑΥΝΙΟΙ Ρ Ι
 ΔΡΒ III ΡΑΞΑΝΔΕΙ ΔΔΔΗ III ΚΡ
 ΚΑΡΡΑΘΙΟ ΡΗ ΤΕΛΙ
 ΑΡΚΕΣΕΙ Ρ ΚΟΙΟΙ
 ΔΡΒ III ΚΑΡΒΑΣΥ ΝΔΕΣ ΠΗ III ΑΥΛΙΑΤ
 ΠΑΡΑΚΑΥΝΟΝ ΡΗ ΚΑΜΙΡΕΣ
 ΦΑΣΕΛΙΤΑΙ Η ΚΛΑΥΝΔΕΣ
 ΔΡΒ III ΝΑΡΙΣΒΑΡΕΣ ΗΡ ΚΕΡΑΜΙΟΙ
 ΟΑΣΘΑΙΕΣ ΔΔΠ ΜΥΔΟΝΕΣ
 ΠΗ III ΝΑΧΣΙΑΤΑΙ ΗΗ ΚΝΙΔΙΟΙ
 ΗΡ ΑΣΤΥΡΒΑΙΕΣ ΡΗ ΒΙΝΔΙΟΙ
 Η III ΠΕΔΙΕ ΔΡΒ III ΚΑΡΡΑΘΙΟΙ
 ΕΛΙΝ Ρ ΚΕΔΡΙΑΤΑΙ
 ΔΔΔΗ III ΧΑΛΚ Ρ ΤΕΡΜΕΡΕΣ
 ΗΡ ΔΔΔΗ III ΗΑΛΚΑ ΟΙ Η Ι ΤΜΙΟΙ
 ΗΡ ΔΔΔΗ III ΧΕΡΡΟΝΕ Ρ ΔΔΔΗ III Μ ΕΣ
 ΔΡΒ III ΠΥΡΝΙΟΙ Ρ ΟΜΕΣ
 Ρ ΔΔΔΗ III ΠΕΛΕΙΑΤΑΙ Η ΑΣΕΣ
 ΔΡΒ III Χ ΚΕΤΟΡΕΣ Ρ ΔΔΔΗ III Μ ΕΣ
 ΣΥΑΝΔΕΣ Η ΗΡ ΔΔΔΗ III Μ ΣΥ
 ΕΣ ΗΡ Κ
 ΝΕΣ ΔΡΒ III Γ
 ΟΤΑΙ ΠΗ III

ΙΚΟ <

137.

FACE.

ΗΡ
 Η III ΚΑΡΥΑΝΔΕΣ ΧΡΗΗΗ
 Η III ΜΑΔΝΑΣΣΕ
 ΕΠΙΤΕΣΑΡΧΕΣΤΕΣ
 ΡΗ ΦΑΣΕΛ Ρ
 ΡΗ SKIONA ΙΟ ΔΡΒ III
 ΚΑΙΘΡΑΜ ΔΔΔΗ III
 ΗΗ ΑΦΥΤΑΙΟ ΔΔΔΗ III
 Ρ ΑΙΛΑΛΤΙΟΙ ΠΗ III
 ΡΗΗ ΜΕΝΑΙΟΙ ΗΡ
 ΡΗ III ΣΚΘΣΑΙΟΙ ΔΡΒ III
 Ρ ΝΕΟΡΟΙΤΑΙ Η ΔΔΔΗ III
 Ε ΠΑΙΛΕΛΙ
 ΗΡ ΥΚΟΝΙΟΙ
 ΔΔΔΗ III ΑΣΟΙΑΙ
 ΔΔΓ ΕΟ

138.

FACE.

ΟΛΥ
 ΔΔ ΛΦΣΙΜΑΝ
 ΕΣ ΗΗΣ ΑΡΤΟΛΙΟΙ
 ΗΣΚΑΦΣΙΟΙ
 ΤΑ ΡΗ III ΑΣΕΙΟΙ
 ΕΣ ΙΟ Ι ΔΔΔΗ III ΒΕΡΛΑΙΟΙ
 ΔΡΒ III ΤΥΡΟΔΙΑΙ
 ΔΔΠ ΣΥΡΙΟΙ

ΒΕΣΕΛΡΑΜΜΑ

ΔΔΠ ΙΚΙΟΙ
 ΗΗΗ ΠΕΡΑΡΕ
 ΗΗΗΘΑΣΙΟΙ
 ΧΗΗΒΑΜΟΣ ΑΙ
 ΔΔΗΗ ΝΟΤΙΕΣ
 ΔΡΒ III ΕΛΑΙΤΑ
 ΔΡΒ III ΠΑΙΣΕΝΟ
 ΡΗ III ΠΕΡΚΟΣΙC
 Ρ ΔΑΡΔΑΒΕ
 ΚΟΛΟΦΟΛ
 ΙΑΤΑ
 ΙΕ

139''

CÔTÉ GAUCHE.

Η
ΔΡ
ΔΔ
ΗΗΗ
Ν Ε
Η
ΡΗ
ΔΔΔΔΗΗΗ
ΗΗΗ
ΔΡΗΗΗ
Ρ
ΡΗΗ
ΗΗ
Ρ
ΔΡ

171'

REVERS.

171

66 L
110

RES. ΟΙ
Π ΝΙΟΙ
ΙΥΘΝΙΟΙ
ΣΤΥ Ε Ξ
ΑΘΕΝΑΙΔΙΑΔΕΞ
ΡΥΝΧΕΞ
ΦΑΙΣΤΙΕΞ
ΜΥΡΙΝΑ ΙΟΙ
ΣΕΡΙΦΙΟΙ

ΕΕΛΕΥΞΙΝΙ

ΣΕΥΑΝΔΕΞ
ΡΥΑΝΔ
ΜΑΞΕ
ΛΕΑ
Δ
ΥΔ
ΜΕΡ

Ο
ΑΡΟΙ ΕΝΑΙΟ
ΙΑΙΔΙΑΔΕΞ
Ι
ΙΟΙ
ΕΞ
ΡΙΕΞ
ΙΔΕΞ
ΝΑΙΟΙ
ΣΤΙΕΞ
ΙΟΙ
ΕΤΑΙ
ΣΙΝ
ΦΗ

ΑΙ

139'

CÔTÉ GAUCHE.

ΟΙ
ΞΙΦΝΙΟΙ
ΞΕΡΙΦΙΟΙ
ΚΕΙΟΙ
ΙΑΤΑΙ
ΞΥΡΙΟΙ
ΡΕΛΛΑΙΕΞ
ΡΥΝΧΕΞ
ΑΛΚΙΔΕΞ
ΛΡΕΤΡΙΕΞ
ΣΤΥΡΕΞ
XX ΑΙΛΙΛΜΕΤΑΙ
Ρ ΜΥΡΙ ΙΑΙΟΙ

170

CÔTÉ GAUCHE

ΙΟΙ
ΟΙ
ΑΙΣΤΙΕΞ
ΜΒΡΙΟΙ

ΠΙΓΕΞ ΠΕΜΓΤΕΞ ΚΑΙ Δ
ΕΚΑΤΕΞ ΑΡΧΕΞ ΗΕΙΞ ΟΣΙ
Ξ ΤΡ Ξ ΗΥΡ Δ ΕΞ ΕΛΡΑΜ
Μ Α ΥΛΟΞ ΕΛΕΥ

166'

CÔTÉ GAUCHE.

ΟΝΙΚ

Η ΑΙΡΑ ΟΙ
Η ΛΕΒΕΔΙΟΙ
Η ΝΙΣΥΡΙΟΙ
ΡΗ ΤΕΙΟΙ
ΗΗ ΦΟΚΑΙΕ
ΔΡΗΗΗ ΕΛΛΑΙΕΞ
ΡΗΗΗ ΑΡΥΝ ΕΞ
ΚΟΛ ΡΟΝΙΟΙ
ΟΙ ΕΧΣΙΚ ΑΡΟ
ΜΕΝΙΟΙ
ΝΙΑΡΟ

ΗΗΗ ΔΙΟΣΙΡΙΤΑΙ
ΗΗΗ ΔΙΟΣΙΡΙΤΑΙΕΠΙΦ
ΡΗ ΑΣΤΥΡΕΝΟΙΜΥΣ
ΗΗΗ ΑΣΤΥΡΕΝΟΙΕΠΙΦ
Ρ ΜΙΛΕΞΙΟΙ
Η ΥΕΞΞΙΟ
Η ΛΕΛΕΞΙ
ΡΗ ΞΙΟΙ
ΔΡΗΗΗ ΙΟΙ
ΡΗΗ
ΔΡΗ

ΑΙΟΙΙΑ
ΙΝΑΙΟΙ ΕΠΙΦΟΡΑΣ ΡΑΓΗΗ ΠΟΛΙΧΙ
ΚΥΜΑΙΟΙ ΗΗΗ ΠΤΕΛΕΟ
ΚΥΜΑΙΟΙ ΕΠΙΦΟΡΑΣ ΗΗΗ ΕΛΑΙΟ
ΗΗ ΠΙΤΑΝΑ ΙΟΙ
ΗΗ ΠΙΤΑΝΑ ΙΟΙ ΕΠΙΦΟΡΑΣ

ΔΔΗΗΗ ΝΟΤΙΕΞ
ΡΗΗΗ ΝΟΤΙΕΞ ΕΠΙΦΟΡΑΣ
ΗΕΛΛΕΞ ΠΟΝΤΙΟΣ
Ρ ΗΑΡΡΑΛΙΑΝΟΙ
ΡΗΗΗ ΠΑΛΑΙ ΠΕΡΚΟΣ ΙΟΙ
Ρ ΝΕΑΡΟΛΙΣΑΡΘΕΝΟΝ

ΔΔΔΗΗΗ ΝΕΑΝΔΡΕΑ
ΗΗΗ ΑΒΥΔΕΝΟΙ
ΔΡΗΗΗ ΡΑΙΣΕΝΟΙ
ΔΡΗΗΗ ΠΕΡΚΟΣ ΙΟΙ
ΡΗΗΗ ΡΡΙΑΡΟΣ
ΔΡΗΗΗ ΣΙΛΕΙΕΞ
ΡΗΗΗ ΗΧΑΛΧΕΔ
ΡΗΗΗ ΚΙΑΝΟΙ
ΔΡΗΗΗ ΔΑΜΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑ
ΔΡΗΗΗ ΔΙΔΥΜΟΤΕΙΧΙΤΑΙ
Η ΔΑ ΔΑΝΕΞ
ΗΗΗ ΔΑΡ ΔΑΝΕΞ ΕΠΙΦΟΡΑΣ
ΔΡΗΗΗ ΛΑΜΠΟΝΕΙΕΞ
ΡΗΗΗ ΛΑΜΠΟΝΕΙΕΞ ΕΠΙΦΟΡΑΣ

ΑΓΟΘΡΑΙΚΕΞΦ

ΔΡΗΗΗ ΣΚΙΑΟΙΟΙ
Ρ ΟΛΥΝΟΙΟΙ
Ρ ΑΦΥΤΑΙΟΙ
Ρ ΟΡΑΜΡΑ ΙΟΙ
Ρ ΗΑΙΣΟΝ ΙΟΙ
Ρ ΑΡΑΙΛ ΙΟΙ
Ρ ΤΟΡΟΝΑΙΟΙ
ΡΑΡΗΗΗ
Ρ ΜΕΛ
Ρ ΝΕΟΡ
ΡΗΗΗ ΞΕΡΜΑ ΙΟΙ
ΔΡΗΗΗ ΞΚΑΦΞΙΟΙ
ΡΗ ΡΟΤΕΙΔΕΑΤΑ
ΑΛΡ ΙΚΙΟΙ

172.

CÔTÉ GAUCHE.

ΡΤΑΙ
ΣΙΙΚ

139.

FACE.

ΙΟΙ
ΕΡΙΟΜΕ
ΗΗΗ ΠΥΡΡΑΙΟΙ
Ρ ΚΔΥΝΙΟΙ
ΧΗΗ ΑΛΔΡ ΙΟΙ
ΗΗ ΣΕΡΙΦΙΟΙ
ΗΗΔΔΡ ΚΟΡΕΞΙΟΙ
ΔΡΗΗΗ ΡΕΛΛΑΙΕΞ
ΡΗΗΗ ΚΑΡΥΣΤ
ΔΡΗΗΗ ΑΡΥΝΧΕ
Ρ ΔΙΚΑ
ΔΔΔΗΗΗ ΟΙΟΙ
Η ΔΙΕΞ ΗΡ ΜΑΡ
ΔΡΗΗΗ ΔΙΕΞ ΡΑΔΔΔΔΗΗΗ ΣΕΡ
ΔΡΗΗΗ ΘΛΣ ΡΑΡΗΗΗ ΟΥΣ
Η ΛΔΑΣΕΞ ΧΗΗ ΚΥΔ
ΡΑΡΗΗ ΗΑΛΙΚΑΡΒΑΣΙΟΙ ΗΡ ΚΑ
ΗΗ ΚΥ ΑΝΤΙΟΙ ΗΗΗ ΛΕΒΕΔΙ
ΔΔΔΗΗΗ ΚΥΡΒΙΣΣΕΞ ΔΡΗΗΗ ΠΟΛΙΧΑΙΟΙΚΑ

ΕΠΙΤΕΣ ΑΡΧΕΣΤΡ ΠΕΜΠΤΕΣ Η

ΗΗΗ ΧΕΡΡΟΜΕΣΙΟΙ ΟΙΝΑΙΟΙ
ΔΡΗΗΗ ΠΥΡΡΑΙΟΙ ΕΝΙΚΑΡΟΙ
Ρ ΚΝΙΔΙΟΙ ΚΛΑΙΟΜΕΝΙΟΙ
ΔΡΗΗΗ ΚΑΡΒΑΣΥΑ ΗΑΙΡΑΙΟΙ
ΔΔΔΗΗΗ ΚΡΥΕΞ ΛΕΒΕΔΙΟΙ
ΗΗΗΡΡΗ ΚΟΙΟΙ ΚΑΛΥΔΝΙΟΙ Δ
Ρ ΠΑΣΑΝΔ ΠΑΡΠΑΡΙΟΤΑΙ
ΡΗΗΗ ΑΥΛΙΕ ΗΙΚΥΡΒΙΞΞΞΞ
Ρ ΧΑΛΚΙ ΠΤΕΟΙ
Χ ΙΕΛΥ ΙΜΥΝΔΙΟΙ
Η ΜΥΙ ΠΑΡΑΤΕΡΜΕ
ΡΗΗΗΗ Κ ΕΡΥΘΡΑΙΟΙ
Η < ΠΟΛΙ
ΗΥ ΞΙ
ΠΤΙ

140.

FACE.

ΔΡΗ
ΔΡΗ
Η ΜΥΡ
ΗΕΣΣΙΟΙ
ΔΡΗΗΗ ΔΙΟΣΙΡΙΤΑΙ
ΔΔΔΗΗΗ ΝΟΤΙΕΞ
ΔΔΔΗΗΗ ΚΑΣΟΛΑΒΕΞ
ΗΔΔΔΔΡ ΚΕΒΡΕΝΙΟΙ ΔΔΔ
ΔΔΔΗΗΗ ΝΕΑΝΔΡΕΙΑ
ΗΗΗ ΘΑΣΕΛΙΤΑΙ
Ρ ΘΕΡΜΑΙΟΙ
Ρ ΕΝΙΚΑΡΟ
Ρ ΧΑΛΚΕΤ
ΥΛΙ

166''

FACE.

ΤΕ
ΝΑΡ
ΗΗΗΤΕΙ
ΗΗΗ
ΗΗΗΞ

141.

FACE.

< S II
ΔΙΤΟΡ
ΜΗΔΕΣ
ΕΑΤΑΙ
ΑΙΟΜΕΝΙΟΙ
ΡΡΑΙΟΙ
ΤΑΝΑΙΟΙ
Ρ ΡΑΙΣ
ΤΕΡΜΕΡΕ
ΤΕΙΟΙ
ΦΟΚΑΙ
ΡΑΙΔΙ
ΚΑΡ

ΗΗΡ
ΡΗ
ΗΗΗ
ΡΗΗΗ
ΡΗΗΗ
Η

142.

FACE.

Α
ΝΑ
ΣΕΥΜ
ΚΟΟΙ
ΟΛΥΝΟ
ΚΑΒΛΙΣ
ΙΕΦΙΑΙΣ
ΛΙΣΣΙΟΙ
ΤΥ
ΙΟ
ΝΑ
ΡΟ
ΔΑ
ΔΕΙΝΟ
ΑΜ
ΟΝ

Η
ΗΔΔ
ΗΔΡ
ΔΔΔΔΡ
ΡΗΗΗ
ΔΡΗΗΗ
ΡΗΗΗ
ΡΗΗΗ
ΡΗΗΗ
ΔΡΗΗΗ
ΔΔΡ

143.

FACE.

ΙΣΒΣΕ
ΔΘΑΝΕΣ
ΜΥΡΙΑΙΟΙ

ΔΡΘΑΣ
Ρ
ΗΗΗ ΑΒ
Η ΕΡ
ΗΗΗ ΒΡ

144.

FACE.

Η Υ
Η ΟΥ
Η Σ
Ρ ΗΑ
ΔΡ ΔΑ
Ρ ΑΚ
Ρ ΤΕ
ΗΗΗ ΡΑ
ΔΡΗ ΡΕ
ΗΗ ΛΕΝ
Η ΤΕΝ

145.

FACE.

ΟΙ ΗΗ Ε
Α ΗΗΗ ΚΟΛΣ
ΛΑΙΕΣ ΔΔΔΗΗ ΝΟΤΙΕ
ΑΙΚΕΣ ΔΡΗΗΗ ΔΙΟΣΙΡ
Η ΗΗΗ ΕΦΕΣΙΟΙ
ΤΙΕΣ ΧΗΗ ΑΙΝΙΟΙ
ΡΗΗΗ ΜΥΝΔΙΟΙ
ΕΝΟΙ ΡΗΗΗ ΑΥΛΙΑΤΑΙ
ΑΙΔΙ ΗΗΗ ΚΑΡΒΑΣΥΑΝΔΕΣ
ΗΡ ΗΡ ΜΑΡΟΝΙΑΙ
ΤΟΙΣΤΡΙΑΚΟΝΤΑ
ΧΗΗ ΚΥΜΑΙΟΙ
ΠΕΡΙΝΘΙΟΙ
Η ΦΟΚΑΙΕΣ
Ι ΑΙΛΙΝΕΤΑΙ
Ι ΘΕΡΜΑΙΟΙ
ΕΝΙΚΑΡΟΙ
ΝΑΧΣΙΑΤΑΙ
ΤΕΡΜΕΡΕΣ
ΚΟΛΟΦΟΝΙΤΑΙ
ΙΟΤΙΕΣ
ΑΜΒΑΚΤΥΣ
ΡΕΣΙΟΙ
ΡΒΑΣΥΑΝΔΕΣ
ΝΙΟΙ

Α
ΔΡΗΗΗΡΙΑ
ΡΗ ΑΣΤΑΚ
ΗΗ ΣΠΑΡΤΟ

ΡΙΑΙ

ΝΙΟΙ

Ι
Σ

145'

COTÉ DROITE.

Ο
ΟΛ
ΛΙΧΝ
ΑΙΟ
ΔΙΟ
ΞΡΙΤΕΣ
ΙΔΙΟ
ΙΟΝ
ΔΔΔΔ ΜΑΡΙ
ΤΕΝΕ
ΣΤΑΑ
ΑΡΙ
ΚΡΑ
ΚΙ
ΡΑ
ΜΥΡΟ
ΜΕΚΥ
ΡΙΑΑ
ΡΕΔΑ
ΗΗΗ ΚΥΜΑ
Ι
Ε

146

FACE.

II
 TAI
 IOI ΔΡΗ
 S ΠΗΗ
 ES HHH
 PAPHASSIOI Δ
 AIOI ΔΡΗ
 PVAIOI ΠΗΗ
 ES ΔΡΗ
 S ΔΔΔ
 OI
 AIOI
 IES
 N SIC
 SOI ΔΔ
 OLS
 VTIOI
 ISES

147.

FACE.

TANAIOI
 NEIES
 NIOTEIXITAI
 ANTIOI
 II
 LEIATAI
 LIMOSIOS
 IELYSIOI
 PARTOLIOI

148.

FACE.

I
 OI
 OPOI
 IONAPO
 OI
 OI
 ES
 ANDOI
 AI
 ES
 ΠΗΗ
 ΗΔ
 ΡΔΡΗ
 ΡΗΗ
 ΔΔΔΔ
 ΡΔ
 ΔΔΔΗΗΗΑ
 ΔΡΗΗΗΕΥ
 ΠΗΗΗ ΒΡ
 ΡΗΗΗ Κ Ι

149.

FACE.

APIOI
 IOI

150.

FACE.

PA

149'.

CÔTÉ DROIT.

LPY
 HOY
 HPO
 ΡΞΤ
 ΔΒ
 ΠΓ

150'.

CÔTÉ DROITE.

ΔΔΔΡ
 ΡΗ
 X
 ΔΡΗΗΗ
 ΔΡΗΗΗ
 Η
 ΡΗΗΗ
 I
 Π
 Δ I
 Δ

151.

FACE.

L
 VBP
 PAIC
 TOIAPF
 TIXNAIC
 IOSIOI
 ZOUEIES
 FIOSIOI
 ELEOSIC
 NAIOS
 APAP
 KAFSA
 SERMF
 PIKIC
 H SIA

152.

FACE.

M
 LAT
 MYE
 HHP EΦES I
 H IASES
 H KINDY

153.

FACE.

I
 HHH OYSSIOI
 H KNIDIOI
 H XEPSONESIOI
 ΠΥΡΝIOI
 ΠΡΙΑΠES
 MERES
 YSIOI
 AIOI
 OI
 ES
 NEIOI
 OI

HHH
 ΔΔΔΗΗΗ
 H
 ΡΗΗΡ
 ΔΡΗΗΗ
 Ρ
 ΔΔΔΗΗΗ
 X Ρ
 ΠΗΗΗ
 ΡΗΗΡ
 ΗΗΗ
 ΔΡΗΗΗ
 ΡΔΔΡ
 ΗΗ
 Ρ
 B
 E
 KA
 KA
 KP
 HAB
 MYN
 XAL
 OAS
 PAI
 LA
 SI
 P

154.

CÔTÉ DROIT.

IAIPIIOI ΡΔΡΗΗΗ ΠΕΛΕΙΑΤΑ
 NESPOLITAI I PAPIANOI
 LNOIOI I PAPIANOI
 EKYBERNA HHH BOYΘEIES
 YLEST PHH XEPPCNE
 ISIOI PHH ΠEΔASES
 OVI H ΠPINEC
 EIS H MINDYES
 AO PHH ΠAPΛYINO
 HHH MN

154'.

REVERS.

I I
 EΞ
 EΞ
 EYPIOI ΔΡΗΗΗ
 ATOMINIOI ΔΡΗΗΗ Ξ IAI
 ΠΥΛΛΕΞ ΔΔΡΗΗ IOI
 ΠITANAIOI ΡΔΔΡΗ OLOΦY
 OINAIIOI IN KAPO I I I I
 KOLOONIOI ΔΡΗΗΗ
 POKAIEZ H
 IA TPATIOI H
 IEBEDIOI HP
 AYPINATIOI
 II II EIOI IIII
 III YMAIOI III
 HHH LAIEAPAMY H
 ΠΗΗΗ ΠΡΙΑΠOΞ
 ΠΗΗΗ ΠΑΛΑΙΠΕΡΚOΞ I
 ΠΗΗΗ NTINIOI
 Δ III ΠEPKOTE
 ΠΗΗΗ YPOΔIA
 ΔΡΗΗΗ ΔAMNIOTE
 ΔΡΗΗΗ ΔIDYMOI
 ΔΡΗΗΗ BEP Y
 ΔΡΗΗΗ ΛA
 ΔΡΗΗΗ P
 ΛΛΛΗΗΗ P

155'

REVERS.

ΟΙ ΗΗ
 ΕΝΕΣ Η Σ
 ΕΡΕΣ Ρ Κ
 ΞΕΣ Χ ΚΕC
 ΟΝΙΤΑΙ ΗΗ ΑΣΣΙ
 ΙΟΙ ΗΗΗ ΣΕΡΒΥ
 ΟΙ Ρ ΣΚΑΒΛ
 ΤΑΙ ΧΡ ΜΕΝ ΔΑ
 Ι ΡΔΔΔΗΗΙ ΣΤΟΛ
 ΡΗΗ ΗΕΔΡC
 Γ ΡΕΝΑ
 ΡΗΗΗ ΠΕ Α
 ΔΡΗΗ ΗΕC Ι
 ΤΑΗΗΗΗ ΡΡΗΚΟΙ
 ΙΑ'ΟΙΗΗΗ ΦΟΡΑ
 ΗΙΠΑΛΑΙ ΠΕΡΙ
 ΔΛΑΛΕΦΣΙΟ
 ΒΑΡΥΛΙΕ
 ΑΜΟΟΡΑΙ
 ΞΣΕΚΙΤΑ
 ΚΑΙ

157.

REVERS.

ΔΡΗΗΗ ΗΔΔΔΗΗΗ Κ
E Y E L A M
 Η ΣΕΡ Ι
 ΡΔΔΔΡΗ ΛΑΜ
 Ρ ΑΙΛΑ
 ΗΗΗ ΤΕΝΙ
 ΡΗ ΤΕΙΟ
 ΡΗ ΑΝ
 ΣΙΟΙ

155

CÔTÉ GAUCHE.

ΔΔΔΗΗΗ ΑΙΑ
 ΗΗ ΣΠΑΙ
 ΡΗΗΗ ΣΕΡΜ
 ΗΗ ΣΙΝC
 ΗΡ ΜΑΡC
 ΡΗ ΣΑΜ
 ΡΗ ΣΙ
 ΧΡ ΗΑ
 Η Α
 ΔΔΔΗΗΗ Α
 Ρ
 ΠΡΙΑΠΟΣ ΡΔΡ
 ΣΕΛΥΜΒΡΙΑΝΟΙ Δ
 ΚΙΑΝΟΙ
 ΛΑΜΠΡΟΝΕΙΑ
 ΤΕΝΕΔΙΟΙ
 ΤΥΡΟΔΙΤ
 ΠΕΡΚC
 ΔΑ
 ΑC

156.

REVERS.

ΜΕC ΗΗΡΔΔΔ
 ΔΑΙΕC ΔΡΗ
 ΛΙΚΑΡΝΑΣΣΙΟΙΔΓ
E I M E Ν E T
 ΡΗΗΗΗ ΝΑΧΣΙΑΤΑ
 ΡΗΗΗΗ ΘΑΣΘΑΡΕC
 ΔΔΡ ΜΥΔΟΝΕC
 Ρ ΤΕΛΑΝΔΡΙΟΙ
 ΔΡΗΗΗΗ ΚΑΡΒΑΣΥΛΑΝΔ
 ΡΗΗΗΗ ΟΥΛΙΑΤΑΙ
 ΙΟΙ ΔΔΔΗΗΗΗ ΚΡΥΕC
 ΔΡΗΗΗΗ ΦΑΡΒΕΛΙΟΙ
 ΡΗΗΗΗ ΜΥΝΔΙΟΙ
 ΝΑ'ΟΙ
 C

Ι
 Ρ
 ΔΔΔΗ
 ΔΔ

162.

REVERS.

ON I

		ΝΟΙ	ΗΗ
		ΤΕ	ΗΗΗΗ
	ΔΡΗΙΙΙΙ	Ε	Η
ΟΙ	Ρ	ΩΣΙΟΙ	Η
	ΗΗΗ	ΠΡΟΙ	ΩΝΝΕΣΙΟΙ
ΤΑΙ	ΗΗΗΗΗ	ΚΥΙΙΚ	ΙΟΙ
ΙΟΙ	ΔΔΔΗΗΗ	ΑΡΤΑΚΕΝ	ΔΡΗΙΙΙΙ
Ι	Χ	ΠΕΡΙΝΟΙΟ	ΔΡΗΙΙΙΙ
	ΧΗΗΔΔΗΗΗ	ΒΥΙΑΝΤΙ	Η

ΕΠΙΘΡΑΙΚΕΣΦΟΡ

	ΔΡΗΙΙΙΙ	ΝΕΟΡΟΛ	ΑΙ	Ρ	
	ΑΡΗΙΙΙΙ	ΣΚ	ΙΟΙ	ΗΗ	Σ
	ΗΗΗ	ΑΘΙΟΙ		Χ	ΑΙ
Η	ΔΔΡ	ΙΟΙ		ΗΗ	ΡΟΤ
Η	ΔΔΔΗΗΗ	ΦΥΥ	ΣΙΟΙ	ΔΔΡ	Α
Η	ΔΡΗ	ΣΤΑΛΙ			

ΠΡΙΕΝΕ
ΡΥΛΕΛΕΣ
ΙΣΙΝΔΙΟΙ
ΕΦΕΣΙΟΙ
ΚΛΑΙΟΜΕΝΙΟΙ
ΜΙΛΕΣΙΟΙ

Η
Η
Η

ΗΕΛΛΕΣΠΟΝΤΙΟΦΟΡΟ Η ΟΥΣΣΙΟ

ΡΗΗΗΗ ΠΑΛΑΙΠΕΡΚΟΣ Η ΔΙΕΣΑΡ ΑΘΟ

ΣΑΤΥΡΟΣΛΕΥΚΟΝΟΕΥΣΧΣΥΝ_ΛΡΑΜ

ΕΠΙΤΕΣΤΡΙΤΕΣΚΑΙΔΕΚΑΤΕ ΑΡΧΕΣ

ΟΣΙΚΑΡΙΕΥΣΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜ'ΑΣΕΝΣ/

ΙΟΝΙΚΟΣΦΟΡΟΣ Η ΔΑ ΔΑΝΕΣ

ΡΗΗΗΗ	ΔΙΟΣΙΡΙΤΑΙ	Ρ	Η ΑΡΡΑΛΙΑΝΟ
Ε	ΘΕΡΜΑΙΟΙΕΧΣΙ	ΗΗΗΔΔΔΡ	ΤΕ ΕΔΙΟΙ
Ε	ΜΑΡΑΘΕΣΙΟΙ	ΧΗΗ	ΛΑ ΑΚΕΝC
ΔΡΗΙΙΙΙ	ΔΡΥΝΕΙΕΣ	ΔΡΗΙΙΙΙ	ΣΙ ΕΣ
ΔΔΔΗΗΗ	ΝΟΤΙΕΣ	ΗΗΗ	ΑΡ ΔΕΝC
Η	ΝΙΣΥΡΙΟΙ	ΗΗΗΗΗ	ΚΑΛΧΕΔC
ΔΡΗΙΙΙΙ	ΟΙΝΑΙΟ ΙΚΑΡ	ΡΗΗΗΗ	ΣΕΣΤΙΟ
Η	ΚΟΛΟ ΟΝΙΟΙ	ΡΗΗΗΗ	ΛΙΜΝΑ
ΗΗ	ΦΟΚΑΙΕΣ	ΡΗΗΗΗ	ΜΑΔΥ
Η	ΑΡΡΑΙΕΣ	ΗΗΗ	ΧΕΡ
Η	ΛΕΒΙΔΙΟΙ	ΔΡΗΙΙΙΙ	Α
Η	ΜΥΡΙΝΑΙΟΙΠΑΡΑΚ	Ρ	
Η	ΤΕΙΟΙ	ΔΡΗΙΙΙΙ	
ΗΗΗ	ΚΥΜΑΙΟΙ	ΔΔ	ΡΑΣ
	ΕΙΑ	ΗΗΗΗΗ	ΠΡΟΚ
		ΔΔΔΗΗΗ	ΚΥΙΙΚ
		Χ	ΑΡΤΑΚ
		ΧΗΗΔΔΗΗΗ	ΠΕΡΙΝC
		ΔΡΗΙΙΙΙ	ΒΥΙΑ
		ΗΗ	ΚΙΑΥ

168.

REVERS.

	ΑΙ	ΗΗ
	ΙΟΙ	Ρ
	ΟΙ	ΡΗΗΗ
	ΙΑ	ΡΗΗΗ
	ΩΣΙΟΙ	Δ
	ΥΛΕΛΕΣ	
	ΣΙΝΔΙΟΙ	ΕΙ
	ΜΙΛΙΣΙΟΙ	Ρ
	ΕΦΕΣΙΟΙ	ΔΡΗΙΙΙΙ
ΔΔΔΡΗΗΗ	ΚΛΑΙΟΜΕΝΙΟΙ	Δ
	ΛΑΡΛΑΡΕΣ	

ΗΕΛΛΕΣΠΟΝΤΙΟΣΦΟΡΟΣ ΔΔΔΗΗΗ

ΔΡΗΙΙΙΙ	ΔΑΥΝΙΟΤΕΙΧΙ	ΔΡΗΙ
ΔΡΗΙΙΙΙ	ΔΙΔΥΜΟΤΕΙΧΙ	Η
ΔΡΗΙΙΙΙ	ΛΑΜΠΟΝΕΙΕΣ	Η

163.

REVERS.
ΕΙΙ
ΚΑΙΑΕ
ΟΡΟΝΑΙΟ
ΚΑΝΘΙΟ
ΝΔΑΙΟ
ΒΙΟ

164.

REVERS.
Η Η ΟΙ
Η ΜΥΡΙΝΑΙΟΙΠΑ
ΔΔΔΗΗΗΛΡΥΝΕΙΕΣ
Χ ΙΕΛΥΣΙΟΙ
ΗΗ ΚΝΓΔΙΟΙ
Π ΣΑΡΙΟΙ
ΠΔΔΠ ΛΑΡΔΑΡΕΣ
-ΙΙΙΙ ΝΟΤΙΕΣ
ΗΗ ΚΟΛΟΦΟΝΙΟ
ΚΙΡΙΤΑΙ

165.

REVERS. ΙΙ
ΟΦΟΚΛ - ΚΟΙΟ
ΚΙΔΕΥΣΜΕΛΙΤΕ
ΕΥ ΟΝΟΙΕΥΣΣΥΝ
ΡΕΦΣΑΙΟΙ ΠΗ ΙΙ ΑΥΛΙΑ
ΑΛΕΦΣΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙ ΚΑΡΒΑΣΥ
ΑΙΛΑΝΤ ΟΙ Π ΚΕΔΡΙΑΤΑΙ
ΙΙ ΣΑΝΑΙΟ ΔΔΔΗΗΗΚΡΥΕΣ
ΜΑΡΟΝΕΙ ΔΔΔΗΗΗΧΑΛΚΕΙΑΤΑΙ
ΔΠΗΙΙΙΣΤΟΙΟΙ Π ΠΑΣ ΑΝΙΑΕΣ
ΗΗ ΣΠΑΡΤΟΙΟΙ Η ΚΛ
ΗΗ Π ΠΕΠΑΡΕΟΙ ΗΗΗ
ΣΙΛΛΙΟΙ ΠΗ
ΦΥΤΑΙΟΙ Π

167.

REVERS.
ΥΠΕΡΝ
ΥΝΟΙΟΙ
ΚΑΡΛΑΙΟΙ
ΑΣΞΕΡΙΤΑΙ
ΔΙΚΑΙΑ ΠΕΤΡΙ ΗΗ
ΤΟΡΟΝΑ ΟΙ ΗΙΙΙΙ
ΑΚΑΝΘΙΟΙ ΔΠΗ
ΜΕΝΔΑΙΟΙ ΗΠ
ΑΡΛΙΒΙΟΙ ΗΗΗ
ΣΚΙΟΝΑΙΟΙ ΔΠΗΙΙΙ
ΦΕΛΕΤΙΟΙ ΠΗΗΗ Π Ν
ΑΙΝΕΑΤΑΙ ΔΠΗΗΗ ΠΛ
ΦΑΡΡΕΛΙΟΙ ΠΗ ΛΙΝΔ
ΟΘΟΡΙΟΙ ΗΠΔΠΗΙΙΙ ΑΛΙΚΑ
ΣΕΡΜΥΛΙΕΣ Η ΛΑΤΜΙΟΙ
ΡΑΙΚΕ ΔΠΗΙΙΙ ΠΑΡΠΑΡΙ
ΑΤΑ' Η ΙΑΣΕΣ
ΔΔΔΠ ΧΑΛΚΕΤΟ
ΔΔΔΗΗΗ ΗΥΡΟΜΕΣ
ΔΠΗΗΗ ΒΑΡΑ
ΠΔΔΔΠΗΗΗ ΜΥΛΑ
ΠΗΗΗ ΠΥΡΝΙ
ΗΙΙΙ ΛΕΦΣΥ
Η ΚΑΡΥΑΝ
ΜΑΔΝΑΣ

173.

CÔTÉ GAUCHE.
ΗΗ
Χ
ΤΑΙ
ΙΚΟΣΦΟΡΟ
ΑΣΤΥΠΑΛΑΙΕΣ ΠΗ
ΙΝΔΥΕΣ ΔΠ
ΑΥΝΙΟΙ Η
ΕΛΑΝΔΡΙΟΙ ΔΔ
ΣΑΝΔΕΣ
ΥΕΣ
ΒΑΣΥΛΑ

174.

CÔTÉ GAUCHE.
ΒΥΟΛΙΕ
ΕΑΙΟΣΙΟΙ
ΕΡΥΘΡΑΙΟΙ
ΙΑΣΕΣ
ΗΛΙΡΑΙΟΙ
ΗΗΗ ΚΛΑΙΟΜΕΝΙΟΙ
ΣΥΛΛΕΛΕΣ
ΟΝΑΡΧΕΙΠΙΤΡΕΣ
ΠΕΛΙΕΞΕΝΒΙΝΔΟ
ΙΕ Σ Ι
ΚΑΛΑΡΕΣ
ΤΕΛΙΟΙ
ΚΝΙΔΙΟΙ
ΛΙΝΔΙΟΙ
ΜΙΛΕΣΙΟΙ
ΛΕΡΟΣ
ΙΤΕΙΧΙΟΣΣΑ
ΚΟΙΟΙ
ΧΑΛΚΙΑΤΑΙ
ΕΣΣΙΟΙ
ΜΥΝΔΙΟ
ΔΙΑ
C

175.

CÔTÉ GAUCHE.
ΙΜΙΡΙ
ΥΜ Σ
ΑΣΣΣ
ΑΣΙΟ
ΥΑΝΔΕΣ
ΔΕΣ
ΑΙ

175.

PAGE.
ΜΥΕΣ
ΠΥΛΕ
ΕΦΕΣ
ΠΗΙΙΙ ΙΣΙ
ΠΠΗΙΙΙ ΠΟ
ΠΠΗΗΗ ΣΙ
ΗΗΗ Ε
Π
ΗΗ
Η
ΔΠΗΗΗ
ΗΗ

176.

PAGE.
ΟΙ
ΕΔΙΟΙ
ΔΕΝΟΙ
ΧΕΔΟΝΙΟ
ΡΟΝΕΣΙΤ
ΟΠΕΚΟΝΗ
ΣΤΙΟΙ
ΔΥΤΙ
ΑΙΟ

177.

PAGE.
ΣΤΡΕΦ
ΝΕΟΡΟΛ
ΗΑ ΛΑΛ
Α
ΙΙΙΙ

178.

PAGE.
ΟΙ
ΜΟΤΕΧ
ΝΑΙΟΙ
ΑΝΕΣ
ΑΝΕΣ
ΥΡΕΣ
ΘΕΝΑΙΟΙ
ΡΥΣΙΟΙ
ΙΑΝΤΙΟΙ
ΛΚΙΔΕΣ
ΠΟΛΙΤΑΙ
ΠΟΝΕΙΑ
ΕΝΟΙ
ΟΤΕ
ΟΙ

179.

ΘΡΑΙΚΕΣ Π
ΙΤΑΙ ΔΔΔ

180.

FACE.
ΟΙ ΠΡΗΗΗ Ν
ΔΡΗΙΙΙ Σ Σ Σ
Η Η Η Η Η

181.

FACE.
ΙΧ
ΑΧΑΡ
ΕΟΝ

ΥΣΕΛΡΑΜΜΑ ΕΥΤ

181.

FACE.

ΔΔΔΗΗΗ Α ΤΑΚΕΝΟΙ ΔΡΗΙΙΙ ΝΕΟ
Ι ΠΑ ΙΑΝΟΙ ΠΗ ΠΑΡΑΙΙΣΑ
ΔΗΗΗΗ: ΜΑ ΥΤΙΣ: ΠΗ ΠΟΤΕΙΔΕΑΤΑ,
ΙΙΙ ΛΙ ΜΝΑΙΟΙ ΧΡ ΣΚΙΟΝΑΙΟ,
ΙΙΙ ΣΕΣΤΙΟΙ ΘΑΣΙΟΙ
ΗΗΗ ΑΛΚ ΤΕΚΟΝΝΕΣΙΟΙ: Χ ΗΑΒΔΕΡΙΤΑ
ΧΕ ΡΟΝΝΕΣΙΤΑΙ: Η ΣΤΡΕΦΣΑΙΟΙ
ΑΠ ΛΟΡΑΣ Π ΝΕΟΡΟΛΙΤ
ΕΛ ΙΟΣΙΟΙ Π ΜΕΝΔΑ
ΣΕΛ ΜΒΡΙΑΝΟΙ ΠΗΗΗΗ ΣΕΡ ΟΙ
ΑΙ ΚΙΣ ΦΟΡΟΣ ΠΗ ΣΑΝ ΟΤΑΙΚΕΣ,
ΑΦΥ ΑΙΟΙ Π ΑΣ ΡΙΤΑ
ΣΠΑ ΟΛΙΟΙ Η ΑΓ ΟΙΤΑΙ
ΑΙΝ ΙΤΑΙ ΔΡΗΙ ΟΝ
ΠΕΡΑ ΕΘΙΟΙ ΔΡΗΙ ΡΙΤΑ
ΟΥΣΣ ΟΙ ΗΗΗ ΠΡΙΑΙΕΓΙΦΟΡΑ
ΜΕΚ ΕΡΝΑΙΟΙ ΗΗΗ ΔΙΚΑΙΑΠΑΡΑ
ΔΙΓ ΤΟΑΘΟ ΗΗΗ ΗΑΒΔΕΡΑ
Σ ΙΟΙ ΗΗΗ ΑΚΑΝΘΙΟΙ
ΟΙ ΔΡΗΙΙΙ ΦΕΛΕΤΙΟΙ
ΟΛΥΡ ΟΙ ΔΡΗΙΙΙ ΜΡΒΕΛΙΟΙΑΤΑΚ
ΟΛΟΦ ΣΙΟΙ ΔΗΙΙΙ ΟΘΡΟΙ,
ΜΕΝΔ ΟΙ ΗΗΗΗΗ ΧΕΔΡΟΛΙΟΛ
ΜΑΡΟ ΙΤΑΙ ΗΗΗΗΗ ΣΕΡΜΥΛΙΕΣ
ΗΑΙΣ ΟΝΙΟΙ ΔΔΔΗΗΗ ΣΑΝΑΙΟΙ
ΡΑ ΙΑΙΟΙ ΗΗΗ ΣΚΑΒΛΑΙΟΙ
ΝΤΙΟΙ ΠΗΗ ΒΕΡΛΑΙΟΙ
ΟΙΑΤΑΚΤΟΙ ΔΡΗΙΙΙ Μ' ΤΟΡΙΟΙΑΤΑΚΤΟ

ΝΟΣΕΙ ΚΕΡΑΜΕΟΝΕΠΙΧΑΡΟΚ
ΑΧΟΣΧΑΡΙΔΕΜΟΧΣΥΠΕΤΑΙΟΝ
ΜΡΟΝΕΙΕΣ Π ΝΕΟΡΟΛΙΤΑΙ Η ΣΤΟΛΙΟΙ
ΜΡΟΝΕΙΕΣ Π ΜΕ ΙΟΝ ΗΗ ΣΙΛΛΙΟΙ
ΙΦΟΡΑΣ ΗΗΗΗΗΗΙΣΠΑΡΤΟΛΙ ΠΟΛΕΣΑΥΤΑΙ
ΥΔΕΝΟΙ ΠΗΗΗ ΜΕΝΔΑΙΟΙ ΦΟΡΟΝΤΑΧΣΑΜΕΝΑΙ
ΣΚΥΛΕΙΟΝ Χ ΜΑΡΟΝΙΤΑΙ ΗΗΗΗΗ ΑΙΟΛΙΤΑΙ
ΠΡΟΠΟΝΤΙΔΙ ΔΔΡ ΙΚΙΟΙ Π ΛΑΛΑΙΟΙ
ΣΚΥΛΕΙΑΝΟΙ ΗΗΗ ΗΡ ΣΕΡΜΥΛΙΕΣ Π ΜΙΛΚΚ
ΙΦΟΡΑΣ Η ΣΑΝΑΙΟΙ Η Α
ΙΧΕΔΟΝΙΟΙ ΠΗΗ ΣΕΡΜΑΙΟΙ ΔΡΗΙΙΙ Κ
ΕΔΟΝΙΟΙ ΔΓ ΣΚΙΑΘΙΟΙ ΔΡΗΙΙΙ ΚΑ
ΑΣ Η ΣΤΡΕΦΣΑΙΟΙ ΔΔΡ ΣΑ
ΝΕΟΡΟΛΙΤΑΙ ΔΡΗΙΙΙ ΕΤ
ΠΑΡΑΝΤΙΣΑΡΑΝ ΠΗΗΗΗ Φ
ΟΥΣΣΙΟΙ ΔΡΗΙΙΙ
ΦΕΛΕΤΙΟΙ ΔΡΗΙ
ΑΙΝΕΑΤΑΙ

179'

CÔTÉ DROIT

ΛΠΙ
ΚΟΣΤ
ΦΙΛΕ
ΕΚΤΟ
ΦΑΡΑ
ΛΕΝΟΤ
ΟΝΥΣΙΟΣ
ΟΝΙΚΟΣΦΟΡΟ
ΚΑΥΝΙΟΙ ΙΙΙ
ΤΕΛΑΝΔΡΙΟΙ Ι
ΑΣΑΝΔΕΣ
ΥΑΝΔΕ
ΥΝC
ΑΤΑΙ
ΑΘΕΣΙ
ΝΔΙΟΙ
ΤΥΡΑΛΑ
ΔΙΟΙ

181'

CÔTÉ DROIT

ΚΑ
ΚΥΛ
ΤΕΙ
ΙΕΡ
ΦΑΣ
ΝΙΣ
ΕΡΥC
ΚΑΙΧ
ΜΥΡΙ
ΠΑΡΑ
ΙΝΑ
ΧΣ
ΙΙΚ
ΑΛΥ
ΙΤΑ
ΙΤΑ
ΙΟ

ΔΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΔΡΗΙΙΙ

ΗΗΗΗΗ

ΙΙΙΙΙ

ΙΙΙΙΙ

ΙΙΙΙΙ

ΙΙΙΙΙ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

ΗΗΗΗΗ

Ν
ΤΙ
Μ
Υ

ΑΟΙΚΑΡ
ΑΤΜΙΟ
ΙΑΣΕΣ
ΜΑΔΝΑ

ΝΕΣΙΟΤΙΚΟΣ

ΣΕΡΙΦΙΟΙ
ΧΑΛΚΙΔ
ΚΕΙΟΙ
ΤΕΝΙΟΙ
ΝΑΧΣΙ
ΜΥΚΟΝΙΟΙ
ΑΝΔΡΙΟΙ
ΣΙΦΝΙΟΙ
ΣΥΡΙΟΙ
ΣΤΥΡΕΣ
ΕΡΕΤΡΙΕΣ
ΛΡΥΝΧΕΣ
ΡΕΝΑΙΕC
ΔΔΗΗΗΗΑΘΕΝΗ
ΔΔΗΗΗΗΙΔΙΕΣΑ
ΙΕ
ΙΙΙΙ Α
Ι

188.

FACE.
 OI XXX
 I P
 OI DP-III
 H
 I H
 VASSESE PH
 H
 EYSE HHH
 AI
 AI
 POLO
 ΦΟΡ
 TAX
 ΟΡΟΣ ΔΔP
 ΔP-III
 H
 ΔP-III
 ΔP-III
 PC
 HC
 F
 I
 OI
 ESE
 OKENAIΟ
 TIOI ΔP-
 ΛΛ

189.

FACE.
 HH
 HHH
 ΔP-III ΣY P
 HP MYF
 HHH EΦ
 H IM
 XXX AI

190.

FACE.
 EΛΛIC
 ΣERBYLIEΣ
 ΣKABΛAIOI
 MEΔAIOI
 H KYONIOI
 I KARYCTIOI
 IHH REIOI

191.

FACE.
 XXX Δ
 P PA
 P OA 2
 ASSE
 SKAB

192.

FACE.
 ... ΠΛΕΥ
 ΠΟΛΕΣΗΑΣP
 ΙΔΙΟΤΑΙΕΝΕ
 ΦΣΑΝΦΟΡΟΝ
 ΦΕΡΕΝ
 OI Δ ΠΙΛΟΡΟ
 AI P-III: ΚΛΕΟΝΑΙ
 IOI ΔΔP ΣΙΝΟΣ
 DO ΔP-III ΔΙΑΚΡΕΣ
 ΔP-III ΑΡΟΧΑΛΚΙΔΕΟ
 P-III: ΠΙΣΤΑΣΟΣ
 ΔΔΔ ΣΥΜΕ
 Σ TΙΝΔΑΙΟΙ
 P ΚΙΘΑΣ
 ΣMILLA
 ΛΙΛΟΝΟΣ
 ΗΑΙΣΑ
 P BΥΣΒΙΚΟΣ
 P-III ΟΘΟΡΟΣ
 P ΑΤΑΚΤΟΣΠΟΛΙΣ
 ΚΥΣΤΙΡΙΟΙ

192'.

CÔTÉ DROIT.
 ΔΥΝΙΟ
 ΑΡΔΑΝ/
 ΑΙΕΙΕΣ

193.

CÔTÉ DROIT.
 Σ
 Ο
 ΣΠ
 ΑΦ
 ΠΕP
 ΑΚΑ
 ΑΙΝ
 ΚΟΣ 2
 ΠΟΛΙ
 ΠΑΡΑΣ
 ΥΣΣΙ
 ΕΣ

194.

CÔTÉ DROIT.
 I
 YX OI
 ΔΕΡΙΤΑΙ
 ΕΚΤΟΑΘΟ
 ΠΟΛΙΤ
 Ο

194'.

REVERS.
 Δ
 P-III
 ΔΔΔP
 ΔP-III
 ΗΗ
 Χ
 P-III ΔΔΔP
 P-III I
 ΗΗΗ I
 P-III P
 P-III N
 I
 K

195.

CÔTÉ DROIT.
 ΤΡΕΦΣΑΙΟΙ
 ΘΑΣΙΟΙ
 ΛΕΦΣΙΟΙ
 I' ΟΠΟΛΙΤΑΙ
 IΕΣ/ΠΟΤΟΑΘC
 ΙΛΑΝΤΙΟΙ
 ΕΡΜΥΛΙΕΣ
 ΙΚΑΙΑ
 ΑΜΟΟΡΑΙΚΕΣ
 ΙΛΛΙΟΙ
 ΝΙΟΙ
 HHH
 P-III
 ΔP-III ΔPY
 HHH XE
 ΔP-III PY
 ΔP-III NE
 HH K
 ΔΔP-III
 ΔΔP-III
 IHH
 ΑΦ
 Μ
 T
 P-III

195'.

REVERS.
 HHH
 P-III
 ΔP-III ΔPY
 HHH XE
 ΔP-III PY
 ΔP-III NE
 HH K
 ΔΔP-III
 ΔΔP-III
 IHH
 ΑΦ
 Μ
 T
 P-III

196.

CÔTÉ DROIT.
 E
 ΛΛ
 ΡΙΑΙ
 ΡΤΑΚΕ
 ΡCΚΟΝN
 ΛΟΡΟΚΟΝ I I
 ΜΒΡ I O I
 ΛΑΙΟΣ I O I
 ΑΡΙΑΝΟΙ
 ΥΡΥΟΙ
 ΙΜΝΟΙΟΙ
 ΕΣΤΙΟΙ
 ΥΕ ΣΙΟΙ

196'.

REVERS.
 ΑΡΙ
 ΑΡΙΣ
 ΔΑΡΔ
 ΣΙΛΕ
 ΙΠΑΛΑ
 III ΔΑΥΝΙ
 III ΔΙΔΥΝ
 HH ΛΑΜΦ 2
 HHH KALX
 P-III ΛΑΜΓ
 P-III KYI
 HHH P
 H X
 ΔP-III
 X P-III
 P Σ
 E P
 HHH
 P-III

197.

REVERS.

AI
 ΚΕΞ ΠΙΠΠΙ Π
 ΙΙ ΠΗ Π ΛΙΝΔΙ
 ΑΙ ΔΔΗΗΗΧΑΛΚΕ
 ΔΙΗΗΗΗΚΑΡΡ
 ΠΑΒΔ Π ΚΕΔ,
 Σ.Ν Π Π Ι
 ΗΡ

198.

REVERS.

ΝΑΙ
 Α ΥΤΑΙ
 ΙΙΙ ΜΕΚΥΒΕΡΙ
 ΟΛΥΝΘΙΟΙ
 ΗΗΗ ΣΚΑΒΛΑΙΟΙ Δ
 ΔΔ ΗΑΣΣΕΡΙΤΑ Δ
 ΔΙΚΑΙΑ:ΕΡΕΤΡΙ Δ
 ΤΟΡΟΝΑΙΟΙ Π
 ΗΗ ΑΚΑΝΘΙΟΙ
 Η ΑΡΛΙΛΙΟΙ
 ΠΗ ΣΚΙΟΝΑΙΟΙ
 ΔΡΗΗΗ ΟΡΑΜΑΙΟΙ
 ΔΡΗΗΗ ΦΕΛΕΤΙΟΙ
 ΗΗΗ ΑΙΝΕΑΤΑΙ

ΕΞΤΕΞΔΙ

ΗΗΗΗ ΧΑΛ
 ΗΗΗΗΠΙC ΑΒΥ
 ΠΗ ΡΟΤ
 Π ΑΡΛ
 ΗΗ ΑΚΑ
 ΠΗΗΗ ΚΡΑ
 Η

199.

REVERS.

Π ΤΕΛΕΜΕΣΣ
 Χ ΛΥΚΙΟΙ:ΚΑΙΣΥΝ
 ΞΞΤΕΤΕΥΚ
 Χ ΑΙΝΙΟΙ
 ΔΡΗΗΗ ΜΕΚΥΡ
 ΟΥΣΣΙ
 ΗΗΗ ΝΕΑΡ
 ΗΗ ΟΡΑ
 Υ

200.

REVERS.

ΩΛΙΧΝΑΙΟΙ
 ΙΔΟΣΙΟΙ:ΒΟΥΟ
 ΠΤΕΛΕΟ ΟΙ
 ΣΙΛΑΙΟΙ
 ΠΑΡΠΑΡΙ
 ΠΗΗΗ ΣΚΑΦΣΑΙC
 ΗΗΗ ΣΕΡΜΕΣ
 ΔΡ ΙΚΙΟΙ
 ΗΗΗΗ ΣΙΛΕΙΕ
 ΗΗ ΗΑΡΡ
 ΠΕΡΑ

201.

REVERS.

Σ
 ΠΕΣΗ
 ΣΤΡΕΦΣ
 ΚΑΛΕΦΣ
 ΝΕΟΠΟΛ
 ΗΗΗ ΑΙΛΑΝΤ
 ΜΑΡΟΝΙ
 ΔΡΗΗΗ ΣΑΝΑΙΟ
 ΒΟΤΤΙ
 ΗΗ ΠΕΡΑ
 ΗΗ
 Η

202.

REVERS.

ΙΟΞΑΚΑΙΟΝΜΑΡΑΘΟΝΙΟΞΦΙΛΟΤΑΔΕΞΑΥΒΕΡ
 ΟΡΑΙΚΙΟΣ ΝΕΥΣ
 ΗΕΥΒΕΣΡΟΝ

ΔΔΡ ΙΚΙΟΙ
 ΠΗΗΗ ΜΕΝΔΑΙΟΙ
 ΗΗΗ ΜΑΡΟΝΙΤΑΙ
 ΔΡΗΗΗ ΣΚΙΑΘΙΟΙ
 ΗΗΗ ΑΡΥΤΑΙΟΙ
 ΧΧΧ ΘΑΣΙΟΙ
 ΗΗΗ ΠΕΡΑΡΙΘΙΟΙ
 Π ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΙΜΕΝΔΑΙΟΙ
 ΠΗΗΗΗ ΣΚΙΟΝΑΙΟΙ
 Η ΟΥΣΣΙΟΙ
 ΗΗ ΣΑΜΟΘΡΑΙΚΕΣ
 ΧΗΗ ΤΟΡΟΝΑΙΟΙ
 ΔΡΗΗΗ ΣΤΑΛΙΡΙΤΑΙ
 ΗΗΗ ΑΚΑΝΘΙΟΙ
 ΔΡΗΗΗ ΔΙΚΑΙΑΤΑΙ
 Η ΔΙΕΞΕΧΣΑΘΟ
 ΔΔΔΗΗΗ ΟΛΟΦΥΧΣΙΟΙΕΧΣΑΘΟ
 Χ ΑΒΔΕΡΙΤΑΙ
 ΔΡΗΗΗ ΑΡΛΙΛΙΟΙ
 ΔΡΗΗΗ ΟΡΑΜΑΙΟΙ
 ΠΗΗΗ ΑΙΛΑΝΤΙΟΙ
 ΔΡΗΗΗ ΣΑΝΑΙΟΙ

ΠΡΑΔΔΔΡ ΚΑΙΧ
 ΔΡΗΗΗ ΚΙΑΙ
 ΗΗΗ ΡΡΟ
 ΠΗΗΗΠΡΗΗΗ ΚΥΤ
 ΔΔΔΗΗΗ ΑΡΥ
 ΔΡΗΗΗ ΣΙΑ
 ΗΗΡΑΔΔΔΡΗ ΤΕΝΕ
 ΧΔΔΔΔΡ ΛΑΜ
 Π ΕΡΥ
 ΔΡΗΗΗ ΕΛΙ
 ΔΔΔΗΗΗ ΛΑΝ
 ΠΡΗΗΗΗ Η
 ΧΧΡΑΔΡΗΗΗ ΕΥ
 ΠΗΗΗΗ ΣΕ
 Χ ΘΕ
 ΗΗΡΑΔΡΗΗΗ ΛΑΥ
 ΔΡΗΗΗ ΔΙΔ
 ΠΗΗΗ ΔΑΣ
 ΔΔΔΡ ΠΑΙ
 ΠΗΗΗ ΠΑΛ
 ΔΡΗΗΗ ΠΕΙ
 ΠΗΗΗ ΑΙ
 ΔΡΗΗΗ ΡΑ
 Π ΗΑ

ΑΤΑΙ
 ΤΑΙΑΙΧΚΛΑΣ
 ΟΙ
 ΕΣΕΡΥΘΡΑΙΟΝ
 ΣΙΟΙΕΡΥΘΡΑΙΟΝ
 ΟΙΕΡΥΘΡΑΙΟΝ
 ΙΟΙΕΡΥΘΡΑΙΟΝ
 ΙΕΡΟ
 Ι
 Σ

203.

REVERS.
 ΔΔΔΔΠ ΙΙΙ ΠΕΡΛΑ
 ΟΙ ΔΔΔ ΣΥΣ Λ
 ΛΑΙΑΜΥΝΑ
 ΠΗ ΚΕΑ ΑΤΑ
 ΔΔΔΗΗΗΚ
 ΕΡΝ
 Γ Σ

204.

REVERS.
 ΑΙΕΥ
 ΝΑΙΟΙ

205.

REVERS.
 ΑΤΕΥ
 ΧΙΤΑΙ
 ΙΟΙ

206.

REVERS.
 ΚΑΛ
 ΙΙΙ ΒΑΡΛΙΛ
 ΙΙΙ ΛΕΦΣ ΜΑΝΔΕ
 Η ΙΙ ΝΑΧΣ ΑΠΑΡΑΜ
 ΣΥΑΝΛΕΛΕΣ
 ΑΡΛΙ ΣΟΣ
 Η ΙΙΙ ΚΟΔΑΠΕΣ
 Η Η ΙΙ ΠΑΡΛΑΣΕΣ
 Η Ε Ι Ο Μ
 ΔΙΚΑΙΑ
 ΤΟΡ
 ΑΚΘ
 Α
 Η Η Η
 Η Η Η
 Η

207.

REVERS.
 Η Η
 Ρ
 Ρ Α
 Π Η Η Η ΙΙ ΚΑ
 ΔΡ Η Η Η ΔΡ ΛΕ
 Η Η ΔΡ ΛΑΤ
 Δ Δ Ρ ΜΥΔ
 ΔΡ Η Η Η ΠΑΡ Ι
 ΔΡ Η Η Η ΚΕ Δ Ρ
 Δ Δ Δ Η Η Η Η ΚΡΥ Ε
 Η Η Η Η Η Ε Ρ Ι Ν Ε
 Α Ι Ε Λ Ρ Α
 ΑΥ Λ Ι Ε Τ Α
 Α Ρ Β Α Σ Υ Α
 Δ Ρ Ι Ε Τ Α
 Ε Σ
 Α Τ Α

208.

REVERS.
 ΙΥΣ
 Ε Ι Α
 Α Ν Ο
 Ν Ε Σ
 Ο Ν Ε Σ Ι
 Ο Ρ Α Σ
 Ι Λ Ε
 Ν Ι Τ Α Ι
 Ε Ι Α Ν Ο Ι
 Ο Σ Ι Ο Ι
 Ρ Ο Ν Ε Σ Ο Ι
 Κ Ο Σ
 Δ Ρ Ε Ι Ε Σ
 Κ Ε Ν Ο Ι
 Γ Ο Κ Ο Ν Ν Ε Σ Ι Ο Ι
 Ι Ο Ι
 Ν Ε Ι Ε Σ
 Α Τ Ρ Ο Κ Α
 Ε Σ
 Ο

XXX
T
XXX
T

209.

REVERS.
 ΙΙ ΣΚΑΦΣ
 ΣΕΡΜΑ
 ΝΕΟΠΟΛ
 ΑΡΤΟ

210.

REVERS.
 Ι Α
 Φ Ο Κ Ι
 Η Κ Ο Ι Ο Ι
 Ι Β Α Ρ Λ Υ Λ
 Σ Α Μ Ο Ο Ρ Α Ι
 Α Σ Σ Ε Ρ Ι Τ Α Ι
 Ι Κ Α Ι Α Π Α Ρ Α Β Δ
 Ε Σ
 Ρ Υ Μ Α Χ Ι Τ Α Ι
 Ο Ν Τ Ι Ο Ι
 Α Δ Ρ Η
 Δ Η Η
 Ρ Η Η Ρ Δ Δ Δ Δ
 Ι Ι Ι Ι
 Δ Δ Δ Ρ Η

ΝΟΙ
ΟΙ
ΕΤ
Ρ
Ε

211.

REVERS.
 ΔΡ Η Η Η Η
 Δ Δ Η Υ
 Η Υ Δ Ι
 Η Η Η Η Α Ρ
 ΔΡ Η Η Η Δ Α Μ Ν Ι Ο Ι
 Χ Ρ Η Δ Δ Ρ Α Ρ
 Ρ Η Ρ ΔΡ Η Η Η Ν Α Χ
 Ν Ι Ο Ι Ρ Κ Α Ρ
 Ι Α Ν Ο Ι Η Η Η Η Κ Ε Ι
 Η Σ Ε Ρ
 Ο Ρ Δ Ι Α Μ
 Ρ Ι Π Ε Ρ Ι Α
 Ρ Λ Ι Α
 Η Τ Ε
 Ρ Ρ
 Δ

212.

REVERS.
 Ρ Η Η Η Η
 Η Η Η Η
 Ν Ι Ο
 Ι Ο Ι Χ Χ Ι
 Ι Ο Ι
 Α Ι Ο Ι
 Ε Λ Ρ Α
 Δ Η Η Η Σ Τ Ο Ι
 Η Η Η Ε Δ Ρ Ο Λ
 Ρ Ε Ν Α Ι Ε Σ
 Ρ Ρ Ι Α Ρ Ε Σ
 Ι Ε Σ Τ Ι Α Ι Ε
 Α Λ Α Ι Ρ Ε Ρ Κ
 Λ Ε Φ Σ Ι Ο
 Ε Σ

214.

REVERSE.

HH
 ΔΓΓIII K
 ΠΓΓIII KY
 ΔΓΓIII ΔIO
 ΔΔΔΓ XALK
 ΔΔΓ OΛOΦ
 ΗΓ ΚΛAI
 ΧΗΗΗΗ ΗΑ
 ΗΓ
 ΔΑΑ.

213.

REVERSE.

II ΣΚΑΦΖ
 III ΣΚΙΑΘΙΟΙ
 ΔΓ ΙΚΙΟΙ
 ΔΔΔΓΓII OΛOΦYXΣIOI
 ΔΓΓIII ΦΑΡΒΕΛΟΣ
 ΔΓΓIII ΣΤΑΛΙΡΙΤΑΙ
 Η ΘΥΣΣΙΟΙ
 ΡΥΘ ΠΗΗ ΕΡΥΘΡΑΙΟΙ
 ΡΑΙΔΓΓIII ΕΛΑΙΑΠΑΡΑΜΥΡΙ
 ΓΔΔΔΓΓII ΑΡΤΑΚΕΝΟΙ
 ΚΙΑΝΟΙ
 ΑΡΔΑΝΕ

ΠΓΓI
 ΔΓΓIII
 Η
 Π
 ΔΔΔΓΓI
 ΗΓ
 Γ

215.

REVERSE.

IO
 AIO
 ΡΑ LIO
 ΣΚΙΟΝΑΙ
 ΔΓΓIII ΘΡΑΜΒΑΙ
 ΔΓΓIII ΦΕΛΕΝΤII
 ΗΗΗ ΑΙΝΕΑΤΑ
 Π ΣΕΡΜΥΛΙΣ
 ΠΗ ΣΑΜΟΘΡΑΙΚ
 Χ ΑΙΝΙΟΙ
 ΠΗ ΠΟΤΕΙΔΑΙΑ
 ΟΙ XXX ΘΑΣΙΟΙ
 ΙΑ/ΟΙ ΔΔΓ ΑΙΣΟΝΕΣ
 ΟΙ ΔΔΓ ΑΙΣΟΝΕΣ
 ΙΟΙ ΔΔΓ ΑΙΣΟΝΕΣ
 ΠΓΓII ΣΕΡΜΕΣ
 ΠΓΓ ΜΥΝΔΙ
 ΑΥΛΙ

217.

ΟΤΕ GAUCHE.

Δ
 ΗΕΙ
 ΑΛΟΛ
 ΝΕΞΙΟΤΙΚ

ΑΑΑ ΠΑΡΙ
 ΑΑ ΝΑΧΣ
 ΑΑ ΑΝΔΡ
 ΑΑ ΜΕΛΙ
 ΣΙΦΝΙ

218.

ΟΤΕ GAUCHE.

219.

Ν ΟΤΕ GAUCHE.
 Η ΕΛ
 ΛΟΝΙ
 ΣΕΡΙΦΙΣ
 ΕΤΑΙ
 ΔΙΕΣ
 ΑΘΕΝΙΤΑΙ
 ΣΥΡΙΟΙ
 ΑΡΥΛΑΧΕΣ
 ΡΕΝΑΙΕΣ
 ΔΙΑΚΡΕΣΑΟ
 ΧΑΛΚΙΔΕΟΝ
 ΑΝΑΦΑΙΟΙ
 ΚΕΡΙΑΔIII
 ΦΟΛΕΛΑΝΔΡΟΣ
 ΒΕΛΒΙΝΑ
 ΚΙΜΟΛΟΣ
 ΣΙΚΙΝΕΤΑΙ
 ΠΟΣΙΔΕΙΟΝ
 ΕΝΕΥΒΟΙΑΙ
 ΔΙΑΙΟΙ
 ΕΝΕΙΑ

220.

ΟΤΕ GAUCHE.

Ν
 Ο
 Τ
 ΤΑ
 ΚΑ
 ΚΙΝ
 ΝΙΚ
 ΠΑΤ
 ΚΑΡ
 ΛΑ

232.

VIIF
OI ΔΠ
VIOI ΠΗ
NETA
CA

233.

CI Δ
IANOI H
OI
HYPEA
EPY

234.

ION
ATOΞIOI

ΔΔΔ
ΔΔΓ
HHF
P
XP
HH
P
HP

235. 236.

HHH
4
4HH

EΞ
IΔEΞ
IOI
I
IEΞ
I

237.

I
EΞ
PEΞ
EΞ
ONITP
MAIO
O

238.

Π
III
FIII
H
FIII
FF

239.

AI
I IXI
Δ
H
HHHH
ΠHHH
XΓHHH
HPΔΔ
ΠHHΠ

240.

TAI
POKENAI
AI
MF

241.

CI
A A
C A
A A
ΔΠ
ΔΠ
ΔΠ

242.

ME
Ξ
AIOI

243.

Π
ΔΠ
ΔΔ
H
HHH
ΠHΔΔ

244.

ΔI
I
L
EP
PAI
ABY
BP

245.

ΠHΔΔ
HHH
H

246.

HH
ΠH
P

247.

HF
ΔΠF
ΠFF

248.

II N
Δ N A
Y IO
CI ΔΔΔ
O A
O P

131.

Face de marbre I

... τῶν Ἑλληνοταμιῶν οἷς ...
... τριάκο(ντα ...) εφάνθη ...
... Ἄρχοντος (Ἀθην)αῖοις μ ...

... οἷται HF
Δ)νδοι: ΠHHHΔΔΔΔ
Ο)νδοι εν I:
χ)ρῶ HΔΔHI FIII
Ἔται: H
Νεάνδρα: ΔΔΔHFF
Δαυπόνεια: ΔΠFII
Ἄλκτρ
ν)σσας: HFΔΠFIII
Στ(εφ)σαι: H
Γαλ(ε)σαι: HF
Κυ(ε)ισσός: ΔΔΔHFFIII
Διδωμ)ται
χ)ται: ΔΠFIII
... α)σπ
HHH

Ἄε(δ)τρι: ΧHHΠΔΔΔΠ
Ὀλ)νθ(αι και) Σ)χ-
(ε)λ)τ(ι και Ἄ)τη-
ρίται: ... HH
Σ)ρωλ)ταί: ΧΠHHΠΔΔIII
Μηκουπερ(να)ίαι ...
Σ)ώλιος H ... II
Χ)α: HIII ... I
Σ)γγ)ται: HH ...
Θ)α(ς)οι: HHH ...
Μ)σαι: ΔΔΔI ...
Πικρασσουαν(δ)αίς ...
Κ)δρι)τα(ι ...
Κ)ερό)ται ...
B)υ)θ)ταίς
Κ)υλλαν)ταί(αι ...
... ι)αι

Να(ε)σ(ε)α)ρ)αίς ...
F)Μυδ(ο)νε(ίς) ...
... ιακο ...
... κιν)οι ...
Νεά)ταις
I) Θ)ράκη: ΔΠ
Iε(λ)σαι δ)πό
τη Iδ)η: ΔΠFIII
Α)λ(ι)α)σ(ε) Κά)ρα(ς) ΠFF...
I)ταί: H ...
Π)ρ)αι)ται: H
Δ)κ)α)υ)λαί(ν
εν) Π)ρ)ο)σ)ο)ν)ταί: ΠFFII
Α)χ)ιν)η)ται: XXX
Μ)ο)λ)σαι
ε)χ)ς Α)έ)ρ)ου: HHH
Με)λ)ο)σαι
... ο)χ)τα

132.

. οι
 :HHHHΠΓΓΓΓΠΠ Τρο(ναίοι
 αι ΔΔΔΓΓ Κώρι
 . . . ντιοι ΔΔΔ Η: Μασνασ(αίς)
 . . . ντιοι ΔΔΓΓΓΠΠ: Π: Πελεά(ται)
 . . . τον Δ Αβδηρι: Η Μυλασείς
 . . . νιοι ΓΓΓΓΓ: ΔΔΔΔΓΓΠΠ Ύρμαίς
 . . . σιοι ΓΓΓΓΠ Καρναν(δ)ε(ίς)
 . . . έσιοι ΔΔΔΓΓ ές Τίνεδον
 . . . ισι ΔΔΔΓΓ ί(ς)ς Τίνεδον
 Μυριναιοι
 Ι)μβριαι

133.

. ΗΗ Ι Π
 :ΗΗΗ Κλαζομέ(ναι . .
 αι... ΔΔΔΓΓ Γ ΓΓ ΓΓ Αργίλοι: ΧΠ
 Δισοερίται: ΔΓΓΓΠΠΠ Καρβασαιανδείς
 Σπαρτώλιαι: ΗΗ Φασαλίται: ΠΗ
 Αίραίοι: ΗΗΗ Τεμερείς: ΗΗΠ
 Λινδίων εϊ 'Ιάται: ΠΠ Κεβρήνιοι: ΗΗΗ
 Αστακηνοί: ΗΠ Κασο(λ)αβείς
 Νεοπελίται: Π Δα...
 Μαιάνδριοι: ΠΔΠΠΠΠ Πα...

Ἐπί τῆς ἀρχῆς τῆς δευτέρας ἤ Α(. . . ἔγραμμάτευε.
 . . . Κο)δπαί: ΗΗΗΗ . . . ιείς

134.

. ΙΙΙ . .
 ΗΗΔΔΔΙ
 αι
 Γαλήφσιοι ΔΠΓΠΠΠ Φαρ(δ)λιει
 Δικαιοπελίται: ΧΗΗ Λανφσακ(η)νοί: ΠΗΔΠΠΠΠΠ . . .
 Ἐρετριῶν ἀποικοι: ΗΠΔΔΔΓΓΓΠΠΠ Σίγγιοι ΠΓΓΓΓ Ε . . .
 Συναίοι ΠΓΓΓΠΠ Δασκ(λ)ε(ον): ΧΗΗΠΔΔΔΠΠΠΧε(ρ)ρηνσοίται
 IIII Νεάπολ(ς) ἐν Προπε(ν)τίδι: ΠΗΗΗΠΠΠ Ἐρυθ(ρα)ίοι
 παρ' Ἀντίσαραν ΠΓΓΓΠΠ Σερμαίοι ΠΓΓΓΠΠ Ἄλωπε(κονή)σιοι
 Η Μηκυπε(ν)αίοι ΔΠΓΠΠΠ Σταγυρίται ΗΠΔΠΠ Τενέδ(ιοι)
 οι Π Σκαβλαίοι ΔΠΓΠΠΠ Ἄσ: ακη(ν)οί ΧΠ Βυζάν(τιοι)
 ΔΔΔΔ Ἀσοηρίται ΠΔΠΠΠΠ Στώλιοι ΗΗΗ Χαλχιδόν(ιοι)
 ΔΔΠΠΠΠ Φαγίτιοι ΠΓΓΓΠΠ Ἐρόδιοι Χ Μιλησιοι
 Π Δικαία ΗΗΗ Τήνιοι Η Ἴαρμιοι
 ΧΠ Ἀβδηρίται ΗΗΗ Σίφνιοι Η Μυ(σ)ιοι
 ΗΠ Μάρονες ΠΗ Ἄνδρι(ε) Η Ἴασείς
 ΗΠ Θύσσιοι ΔΠΠΠΠ Ἰήται Η Πριανείς
 Η Ἀίγιοι ΧΠΗΔΔ Πάριοι ΔΠΠΠΠ Βαρφυλιεῖς
 Η Σαμοθράκας ΔΠΠΠΠΠ Σιγει(εῖ)ς ΠΠΠΠΠΠ Καρνανδείς
 Νεοπελίται Π Κι . . . τ(ι)οι Π Πασανδείς
 Ἀθην)αίων ἀποικοι: ΗΗΗ . . . Η Μαγγασείς
 Η Π Πηλειάται
 Π

135.

ΔΠΓ . . .
 ΔΠΠΠ Ἐφουμάνιο(ε)
 ΠΔΠΠΠΠΠΠ Ἐρινοίς
 ΠΠΠΠ Ἀμυνανδαῖ
 ΗΔΠΠΠΠΠΠ Πασκτωεῖς ἰδυα...
 ΔΠΠΠ Θρανη(τ)ται
 ΔΠΠΠ Όλα
 ΔΠΠΠ Κ...υθανείς

136.

ΗΗ . . α . . .
 XXX Λίγιν(η)ται
 ΠΗ Σκίωνα ἰοι και
 Θραμβασί(ε)

Ἐπί τῆς τρίτη(ς ἀρχῆς) ἤ Διό(τ)μος ἔγραμμάτευε . . .

. ΙΗ Ἀφουταίε
 ΠΗΗΗ Δήμνιοι Η
 ΗΠ Κεράμιοι νει.
 ΔΔΠ Μυδονοίς ΠΗΗ
 ΗΗΗΗΠ Τενέδιοι ΔΠ ι
 ΗΠ Γαλήφσιοι ΗΠ
 ΠΠΠΠ Γεντινιοι αι
 Π Φασαλίται Π αῖοι
 Η Η Καλόνδιοι Η ι
 Η Η Κλαζομένιοι Η κεις
 Η Η Κεδρι(τ)ται
 Η Η Ἰάται
 ΔΔΔΠΠΠΠΠ Ἀρτακηνοί
 Π Δικαία
 Η παρ' Ἀβδηρα
 Ἀστ(ακ)νοι

ΔΠΓ Βερουί
 IIII Ἰποτα(λ)εῖ.
 ΔΠΠΠΠΠ Ἐλαισαι
 Η Η Η Παπαρη(θ)ιοι
 ΔΔΔΠΠΠΠΠ Ν(ε)ανδρι(α)
 Η Μυρινα(ίοι)
 ΗΠΔΠΠΠΠΠ Ἄλικαρ(να)σείς
 Η Η Κυλλάν(τιοι)
 ΔΔΔΠΠΠΠΠ Κυλ(λάν)τιοι ἑπασ(ρ)
 Π

ΔΠΠΠΠΠ Πι . . .
 ΧΗΗ Αἰ . . .
 ΗΠ Νι . . .
 . . . Μα . . .

Pour le côté gauche v. N. 135.

Pour le côté droit voyez N. 134.

138.

137.

Pour le côté gauche et le revers v. N. 137 et 137'

IIII Καρυανδαίς
Μαδνασσί

... Μ(λ)ή(σ)οι
... Δάτμ(ι)οι
... ΗΠ Μυή(σ)οι
... ΧΠΗΗΗ Σαρσο(ν)οίται

... Κ(ο)λο(φ)ώνοι
... ΔΔ Δ(σ)φομακ(δ)εῖς
... ΗΗ Σ(π)αρτώλιοι
... Η Σαφασίοι
... ΓΤIIII ἄζιοι
... ΔΔΔΔΠΤΗΤ Βεργαίοι
... ΔΠΤ IIII Τυροδίξαι
... ΔΔΠ Σύριοι

Ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς τετ(άρτης ἦ....) λῆς ἐγγραμμάτευε....

ΠΗ Φαση(ί)ται
ΠΗ Σκιωναῖοι
... και Θραμ(β)αῖοι
... ΗΗΗ Ἄφυταῖοι
... Π Αιγάντιοι
... ΠΗΗΗ Μεγ(δ)αῖοι
... ΠΤIII Σκ(α)φασαῖοι
... Π Νισοπολίται
... ΗΠ ἐ(ν) Πα(λ)λή(ν)η
... ΔΔΔΤIII Μ(υ)κόνιοι
... ΔΔΠ Κ(α)σολα(β)εῖς
... Η(ι)ε(πο)λίται

Π Θερμ(αῖ)οι
... ἐχ(ι)ῖκαρφ
... ΔΠΤIIII Καρ(υ)ῖς
... ΔΔΔΤΗΤΚΡ(υ)ῖς
... ΠΤΗΤIIΔυ(δι)μοτειχίται
... ΗΠ Κ...
... ΔΠΤIIII
... ΗΔΔΔΤΗΤ

ΔΔΠ Ἴκιοι
... ΗΗΗ Πεπαρ(θ)ιοι
... ΗΗΗ Θάσιοι
... ΧΗΗ Λαμφοσα(γ)νοῖ
... ΔΔΔΤΗΤI Νοτιεῖς
... ΔΠΤIIII Ἐλαῖται
... ΔΠΤIIII Παισηνο(ι)
... Δ)ΠΤIIII Περχώσιοι
... Π Δαρδανα(ί)ς
... Κ(ο)λοφόν(ο)ι
... ιάται
... ιεῖς

139.

Pour le côté v. N. 139'. Pour le revers N. 139'.

... εριονε(ί)ς
... IIII Πύρνιοι
... Π Κθύριοι
... ΧΗΗ Ἄνδριοι
... ΗΗ Σαρίφιοι
... ΗΗΔΔΠ Κορησῖοι
... ΔΠΤIIII Ῥηναῖοι
... ΠΗΗΠ Καρύσσοι
... ΔΠΤIIII Γρυγγεῖς
... Π Δικα(ι)ο(π)ι(λί)ται
... ΔΔΔΤΗΤIII Διεῖς ἀπὸ τοῦ Ἄθω
... Η ΔΠΤIIII Διεῖς (*Αθηνῆται
... ΔΠΤIIII Βουθ(ε)ῖοι
... Η Πηδασαῖοι
... ΠΔΠΤ Ἀλικαρναῖοι
... ΗΗ Κυ(λλ)άντιοι
... ΔΔΔΤΗII Κυρειαῖοι

... Σιγ(ει)εῖς?
... ΗΠ Μαρ(ων)ίται
... ΠΔΔΔΔΤΗIIII Σερ...
... ΠΔΠΤIIII Θύσσοι
... ΧΗΗ Κυα(ν)αῖοι?
... ΗΠ Κα...
... ΗΗΗ Δεβίδιοι
... ΔΠΤIIII Πολιχναῖοι καί...

Ἐπὶ τῆς τ(ῆς) πέμπτης ἦ (.....) ἐγγραμμάτευε

140.

... ΗΗΗ Σαρρόνησοι
... ΔΠΤIIII Πύρνιοι
... Π Κνίδιοι
... ΔΠΤIIII Καρθασσα(ν)δαῖς
... ΔΔΔΤΗΤIIII Κρουεῖς
... ΗΥΗΠΠΙ Κῶοι
... Π Πάσανδ(ε)ῖς
... ΠΤΤII Ἀλιτ(ῆ)ται
... Π Χαλι(ᾶ)ται
... Χ Ἰκλύ(σ)οι
... Η Μυλ(α)σῖς
... ΠΗΗΗΗ Κ(αρ)...
... Η Σ...
... Ἰρωμεῖς

... Οἰναῖοι
... ἐν Ἰκάρφ
... Κλαζομένιοι
... Δίραῖοι
... Δεβίδιοι
... Καλύνδιοι : Δ
... Παρπαριώται
... ΤII Κυρβιτσοῖς
... II Τεῖοι
... I Μύνδιοι
... παρὰ Τέρμε(ρ)α
... Ἐρυθραῖοι
... Πελο(χ)ναῖοι
... Σι...
... Πτε(λι)οῦσιοι

ΔΠI...
... Π...
... Η Μυρ(ι)ναῖοι
... Ἔσσοι
... ΔΠΤIIII Διουφίται
... ΔΔΔΤΗΤIIII Νοτιεῖς
... ΔΔΔΔΤΗIIII Κασολαβεῖς
... ΗΔΔΔΔΠ Κεβρένιοι : ΔΔΔ
... ΔΔΔΤΗΤIIII Νεάνδρεια
... ΗΗΗ Φαση(ί)ται
... Π Φαρμαῖοι
... Π ἐν Ἰκάρφ
... Π Χαλιπ(ῆ)σοι
... Κ(υ)λλ(ᾶ)ντιοι

141.

Ἐπὶ τῆς Ἐκτῆς ἀρχῆς ἦ ἑγραμμάτευς . . .

... δει
... δει
... Π(α)λάτι
... Κ(α)χ(α)ρ(α)μέναι
... Π(α)ρ(α)τά(α)ται
... Π(α)ρ(α)ταί
... Π... ραί
HHH Τερμ(α)ρ(α)ίς
HH Τεί
HHH Φωκ(α)ίς
HHH Π(α)ιδί
HHHHH Κ(α)ρ...
H

142.

... Α...
... Να...
... Σ(α)μ(α)ρ(α)νοί
... Κ(α)ρ...
... Ο(α)λ(α)ν(α)ί
... Σ(α)β(α)ί
... Σ(α)ρ(α)κ(α)ί
... Αί(α)ρ(α)ί
... τ...
... Σ(α)ρ(α)κ(α)ί
... Σ(α)ρ(α)κ(α)ί
... πο...
... γ...
... Α(α)δ(α)ρ(α)ί
... α...
H
HΔΔ
HΔΠ
ΔΔΔΔΠ
Π-III
ΔΠ-III

143.

... εν...
... Ν(α)ρ(α)κ(α)ί
... Θ(α)ρ(α)κ(α)ί
... Μ(α)ρ(α)κ(α)ί
ΔΠ Θ(α)ρ(α)κ(α)ί
Π Α(α)δ(α)ρ(α)ί
III Α(α)δ(α)ρ(α)ί
H Ε...
III Βρ...

Pour le côté gauche v. N. 166.

166''

... τε...
... Ν(α)ρ(α)κ(α)ί
HHH Τ(α)λ(α)ν(α)ί
III Γ...
HHH Σ...

144.

... Υ(α)ρ(α)κ(α)ί
H Ο(α)λ...
H Σ...
Π Α...
ΔΠ Δ...
Π Ακ...
Τε...
HHH Π...
ΔΠ Π...
Π-Π-Π Π(α)ρ(α)κ(α)ί
Π-Π Τ(α)ν(α)ί

... α...
... α...
'Α(α)ρ(α)κ(α)ί
Σ(α)ρ(α)κ(α)ί
Νο(α)κ(α)ί
... κ(α)ί
... α...
... ο...

145.

... HH
HHH Κ(α)λ(α)φ(α)ί
ΔΔΔΠ Νο(α)κ(α)ί
ΔΠ-III Δ(α)ρ(α)κ(α)ί
HHH 'Ερ(α)κ(α)ί
H 'Ι(α)κ(α)ί
XHH Αί(α)ρ(α)ί
Π-Π-Π Μ(α)ρ(α)κ(α)ί
Π-Π-Π Α(α)λ(α)κ(α)ί
ΔΠ-III Κ(α)ρ(α)κ(α)ί
HH Μ(α)ρ(α)κ(α)ί
ΔΠ-III Π(α)ρ(α)κ(α)ί
HH 'Α(α)ρ(α)κ(α)ί
HH Σ(α)ρ(α)κ(α)ί

Ἐπὶ τῆς ἑβδόμης ἀρχῆς ἦ . . . ἑγραμμάτευς) τοῖς τριάκοντα.

146.

... ται
... ται
... ς
... ς
... αί
Μ(α)ρ(α)κ(α)ί
... εῖς
... ς
... εῖ
Σ(α)β(α)ί
... ται
Π(α)ρ(α)κ(α)ί
... αῖ
... αῖς
... ν(α)ί
... ται

H Π(α)ρ(α)κ(α)ί
Φωκ(α)ί
Αί(α)ρ(α)ί
Θ(α)ρ(α)κ(α)ί
ἐν 'Ι(α)κ(α)ί
Ν(α)ρ(α)κ(α)ί
Τερμ(α)ρ(α)ί
Κ(α)λ(α)φ(α)ί
Νο(α)κ(α)ί
Τ(α)ρ(α)κ(α)ί
Μ(α)ρ(α)κ(α)ί
Κ(α)ρ(α)κ(α)ί
... ν(α)ί
Α(α)δ(α)ρ(α)ί
... ν(α)ί
... ο

ΔΔ

147.

... Π(α)ρ(α)κ(α)ί
... ν(α)ί
... Δ(α)ρ(α)κ(α)ί
... Β(α)ρ(α)κ(α)ί
... Α(α)ρ(α)κ(α)ί
... Π(α)ρ(α)κ(α)ί

166''

... τε...
... Ν(α)ρ(α)κ(α)ί
HHH Τ(α)λ(α)ν(α)ί
III Γ...
HHH Σ...

Pour le côté droit v. N. 145.

Ἐπὶ τῆς ὀγδόης ἀρχῆς ἤ... Ἀ)λιμούσιος (ἐγραμμάτευε τοῖς τριάκοντα.

* Ἰγλύσιοι
Σπαρτώλιοι

148.

• • • •	οι	
• • • •	οι	Δικαιοπολι(ται
• • • •	οι	Ἐρατρι)ών ἀπο(ικοι
• • • •	οι	ΠΗΗ
• • • •	οι	ΗΔ
• • • •	εις	ΡΔΓΗΗ
• • • •	ανδρ(οι	ΡΗΗ
• • • •	αι	ΔΔΔΔ Δα . .
• • • •	εις	ΡΔ
		ΔΔΔΗΗΗΗΔ . .
		ΔΠΗΗΗΗ Εὐ(ρουμαχί(ται
		ΠΗΗΗΗΗΒρ . .
		...ΠΗΗΗΗΗ Κι . .

149.

• • ἀριοι
• • ιοι

150.

Pour le côté droit
v. N. 149.

Ἐπὶ τῆς ἐνάτης ἀρχῆς ἤ ἐγ)ρα-
μμάτευε) . . .

151.

153.

Pour le côté droit
v. N. 150.

Le côté gauche en blanc.

• • λ . . .
Σπλ)υμβρ(ιανοι
Αι)ραῖοι
... τῶ Ἄπε . . .
Πο)λιχναῖοι
Ἐλα)ιούσιοι
Β)ουθειεῖς
Περκ)ώσιοι
Πητελεύσιοι
Σα)νπῖοι
Π)αρπαρ(ιῶται
Σ)καφσα(ῖοι
Σερμέ(εις
"Ἰκιοι

Π
Π

Σίγ(γιοι

152.

Μ . . .
Α)ζ(τιοι
Μυτ(σιοι
Ἐφέσ(ιοι
Ἰασεῖς
Κινδυ(εις

Ρ)ΗΗΡ
Η
Η

• • •
• • • Ἰ
• • • ΗΗΗΘύσιοι
Η Κνίδιοι
Η Κερσενήσιοι
Πύρριοι
Πριαπις
Τερ)μερεῖς
Ἰγλ)ύσιοι
ιοι
αι
ες
ιαιοι
οι
ι

ΗΗΗ
ΔΔΔΗΗΗ
Η Β . .
ΡΗΗΡ Ε . .
ΔΓΗΗΗΗ Κα . .
Ρ Κα . .
ΔΔΔΗΗΗΗΚρ . .
ΧΡ Λε(δηρι(ται
ΠΗΗΗΗΗ Μόν(διοι
ΡΗΗΗΗΗ Χαλ...
ΗΗΗΗΘασ...
ΔΠΗΗΗΗΗ Πα(σνηοι
ΡΔΔΠ Γα...
ΗΗ Σι...
Ρ Π...

Laissez en blanc.

Côté droit de marbre I.

154.

Αἰραῖοι	ΡΔΠΤΗΙΙΙΙ	Πελειάται
Νεοπολίται	. . .	Λάτριοι
Ὀλύμπιοι	ΙΙΙΙ	Παριανοί
Μηκούβερνα	ΗΗΗ	Βουθαιεῖς
Σερμυλιεῖς	Τ(Χ)ΡΗΗ	Χερρόνιοι
. . υσιοι	Ρ)ΗΗ	Πηδασεῖς
. . ολι..	Η	Ποινηεῖς
. . . εῖς	Η	Μινδουεῖς
. . . οι	..	Παργυ..
	ΡΗΙΙ	Μ...
	ΗΙΙΙ	

Pour le revers v. N. 154'.

154'.

Λαμψασα(κηνοί)
...ογ...
Κῶοι

ΗΤ Βεργαῖοι
 ΡΗΗΗΘάσιοι
 ΡΔΔΗΤ Κυφιοί
 ΔΔΔΠΤ Ἡρακλείοι
 ΔΔΔΗΤΗΙ Διμνιοί
 . . ΔΙΙΙΙ Ἀβυδηνοί
 ΡΗΗΗΤ Δαρδανεῖς
 Ρ Ἐλαίουσιοι
 ΗΗΗΤ Σιγυεῖς
 ΡΗΗΗΤ Τενέδοι
 ΗΗΗΗΡ Βυζάντιοι
 ΗΗΗΡΔΔ Βυζάντιοι ἐπιφορὰς?
 Η Ἔσ...
 ΗΔΔΔΔ Δ...

Pour la face v. N. 154.

145'.

. . . ο . . .
. . . ολ . . .
. . . Πολιχν(αῖοι)
. αἰοι...
. διο...

Ἐπὶ τῆς δεκάτης ἀρχῆς
ἤ) Διόγ(νητος τοῖς τρι-
ιά)κον(τα ἐγγραμμάτευε

Pour la face v. N. 146.

ΔΔΔΔ Ναρισ(βαρεῖς)
 Τενέδοι
 Σταγ(ειρίται)
 Γρ...
 Κ.ρα...
 Κ...
 Πα...
 Μυρο...
 Μηκυ(βερναῖοι)
 Πλαγ...
 Πηδα(σεῖς)
 Κυμαῖοι
 Ἐρυ(θραῖοι)
 Ου(λιάται)

Pour la face v. 150.

ΗΗΗ Πο...
 Η Στ...
 Δ Β...
 Π Π...

149'

Pour la face v. 150.

ΔΔΔΠ Π...
 ΡΗ Π...
 Χ Δι...
 ΔΠΤΗΙΙΙ Δ...
 ΔΠΤΗΙΙΙ Δ...
 Η
 ΠΤΗΙΙΙ

150'

(Laisse en blanc).

Le revers de marbre I.

155.

.. οι	ΗΗ	Σ . . .
.. εις	Η	Κ . . .
.. ερείς	Ρ	Νισ(πολίται
.. γείς	Χ	Λισση(ρίται
.. νίται	ΗΗ	Σερβ(υλιείς
.. οι	ΗΗΗ	Σκελ(αίοι
.. οι	Ρ	Μενδα(ίοι
.. ται	ΧΡ	Στώ(ιοι
	ΡΔΔΔΗΗΙ	Έδρ(αίοι
	ΠΤΤΤ	Ρκν(αίεις
	Ρ	Πε(ρ)γ(ασαίς
	ΠΤΤΤΤ	Έσ(ο)ιοι
	ΔΠΤΤ	Κω(οι
.. ται	ΗΗΗΡΠΤ	Φωκα(εις
.. οι	ΗΗΗ	Παλαιπερκ(ώσιοι
	ΤΤ	Γαλιφ(οιοι
	Δ	Βαργυλιε(ς
		Σ)αμοθρα.
		.. υσκιτα.
		.. και
		.. ε
		Εύρ)υμαχι(ται
		.. ο . . .

Pour le côté de la pierre v. N. 155'.

156.

Υρο)μείς	ΗΗΡΔΔΔ
Δαρ)θανείς	ΔΠΤ
Α)λικαρνάσιοι	ΔΠΤ

157.

.. ΡΤ	.. .
ΔΠΤΤΤΤ	.. .
ΗΔΔΔΔΤΤΤΤΚ	.. .

'Επί της ένδεκάτης αρχής) ή Μενέτ (... έγραμμάτ)ευε Λαμ(πτρεύς

154'.

Pour le côté de la pierre v. N. 154'.

.. : οι	ΔΠΤΤΤΤ
.. εις	ΔΠΤΤΤΤ Σ . . .
.. εις	ΔΔΠΤΤΤ . . . οι
.. Νι)σύριε	ΔΔΔΠΤΤ Ολοφύ(ξιοι
.. Κλαζ)μένιοι	ΡΔΔΔΤΤ . . .
.. Πυγαλείς	ΔΠΤΤΤΤ . . .
ΠΤΤΤ	Η . . .
ΡΔΠΤΤΤΤΤ	Η . . .
Η	ΗΡ . . .
ΗΔΔΠΤ	Η . . .
.. Φωκαίεις	Η . . .
.. Αίραίοι	ΗΡ . . .
.. Λεθέδιοι	Η . . .
Π	Μυριναίοι . . .
.. ΙΙΙΙ	Τύλιοι
.. ΙΙΙΙ	Κυμαίοι
.. ΤΤΤΤ	Έλαιεία παρά Μ.
ΠΤΤΤΤ	Πρίαπος
ΠΤΤΤΤ	Παλαιπερ(ο)σιοι
ΠΤΤΤΤ	Γεντινιοι . . .
Δ(ΠΤ)ΤΤΤ	Περ(ω)τη . . .
ΠΤΤΤΤ	Τυρόδι(ζα) . . .
ΔΠΤΤΤ	Δαμιο(τε)χί(ται) . . .
ΔΠΤΤΤ	Διδυμο(τε)χί(ται) . . .
ΔΠΤΤΤ	Βερυ(είς) . . .
ΔΠΤΤΤ	Λα . . .
ΔΠΤΤΤ	Π . . .
ΔΔΔΤΤΤΤ	Π . . .

158.

.. ια . . .	
.. νά)ιοι	
.. Αβ)δρή(ται)	
.. Αφ)υ(ταίε)	
.. Δ)ικαία πα(ρα) Αβδ:	
.. Σερμυλιείς και	
.. ΙΙ	Στώλιοι
.. Ι	Φηγόντιοι

159.

.. γιαν(οι)

Π . . .	Μηκροπερ(ναί)οι
Δ . . .	Δαμ(π)ώνεια

Ι . . .
Ρ . . .
ΔΔΔΤ . . .
ΔΔ . . .

157''.

.. Έφ(ο)ιοι	
.. Δάτιμοι	
ΤΤΤΤ	Μαιάνδριοι
ΤΤΤΤ	Παρ(π)άριοι
.. ΔΔΤΤΤΤ	Υρομείς
..	Ίασαίς
..	Μαδνασείς
..	Πελιάται
.. ΙΙ	Κεράμει
.. ΤΤΤΤ	Αλικαρνάσιοι
.. ΤΤΤΤ	Ίδουμ(ε)ς
.. ΤΤΤ	Κυρ(ε)ισός
.. ΙΙ	Μύνδιοι
..	Χαλκήτορες
.. ΙΙΙΙ	Μυλασείς

Ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς δω)δεκά(τ)ης ἧ Σοφιά(δης ἐγγραμ)μάτευε

161.

Πα)σανδεῖς
Κ)λαυνδεῖς
Φασλίται
Ἰγλύσοι
Καμρεῖς
Λίνδιοι
Τηλάνδριοι
Καύνιοι
Κῶδι
Κινδυεῖς
Ἀστυπαλαεῖς
Πεδιεῖς ἐλ Δίνδωφ
Καρ)αῖοι
Κερ)αῖοι
Καρ)άθου Ἀρκεσί(α)
...ῖται

...οι Η
Διδυμ)στειχίται(Η)
Δαυν)στειχίται(Ρ)
Δαμπ)νεῖς
Δαρ)δανεῖς
Ἀ)ρπαγιανοί
Τ)ενέδιοι
Σηλυμβριανοί
Λαμφσακην)οί
Σιγ)εῖς
...ΔΔΤΗΠΟ(Ἄθ)υδ)νοῖ
ΗΙ... Χα(λκ)ηδ)νοῖ
ΡΗΗ...
ΗΗΗ...
ΗΗΗ...
ΡΗ...
...ελι...
Δι)καία Ἐ)ρετριῶν
Τ)ρωναί(οι)
Ἀ)κάνθιοι
Με)νδαῖοι
Ἀργ)ίλιοι
Ἰ)ωνι(κοῦ φόρου)

ΠΤΤΗΠ(Ι
ΔΠΤΗΠΠ
Ρ
Κ...
ΔΔΔΤΗΤΗΠΚ...
ΔΔΔΤΗΤΗΠΧ...
Ρ
Π,
Η
ΗΗΗ
Ρ

164.

Η...οι
Μυρ)ναῖοι πα(ρά Κ.
ΔΔΔΤΗΤΗΠΓρυνηεῖς
Χ Ἰγλύσοι
ΗΗ Κνίδιοι
Γ Σάριοι
ΡΔΔΠ Γαργαροῖς
ΤΗΠ Νοτιεῖς
...ΤΤΤ.. Κολοφ)νιοῖ
... Διο)σιρεῖται

160.

Συ)αγγελεῖς
...αῖς ὠν τυ...
Κα)λύθιοι
...ἄλιθ)ται
Πα)ρπαριῶται
Ἀ)λι)καρνα(σ)οι
Τε)ρμερεῖς
...ε...ται
...οι

162.

...οι Η
ΔΠΤΗΠΠ Περκῶ)τη ΡΗΗΗ
Ρ Ἐ(λαι)ούσοι(Η)
ΗΗΗ Προκον)νήσοι(Ρ)Η
ΡΗΗΗΗ Κυζικ(ην)οῖ ΔΠΤΗΠΠ
ΔΔΔΤΗΤΗΠ Ἀρτακ)ηνοῖ ΔΠΤΗΠΠ
Χ Περί)νθιοι ..Η
ΧΡΡΔΔΔΤΗΠΠ Βυζ)άντι(οι)...ΠΠΠ

ΔΤΤΗΠΠ
Ρ
ΡΗ Σ...
Χ Αί...
ΡΗ Πο...
ΔΔΠ Ἀ...

162.

Πρι)νηεῖς
Πυ)γαλεῖς
...ΠΠΠ Ἰσι)νδιοῖ
...Η Ἐφ)είσοι
...Ρ Κλαζο)ρμένιοι
...Ρ Μιλή)σιοι
Ἐλλη)σποντίου φόρου
ΠΤΤΗΠ Παιλαί)περκῶ)σοι

Ἐπὶ Θρα)κῆς φόρου
ΔΠΤΗΠΠ Νεοπο(λίτ)ται
ΔΠΤΗΠΠ Σα(αφσα)ῖοι
...ΤΠΠ Σ(χι)άθιοι
ΔΔΠ Ἰκ)οῖ
ΔΔΔΤΗΤΗΠΠ Ὀ(λο)φύ)σσιοι
ΔΠΤΗΠΠ Σταγε(ί)ριται
...Η Θύ)σσιοι
...Η Διεῖς ἀπ(ὸ τοῦ) Ἄθω

165.

Σάτυρος Λευκονοεὺς χυνεγγραμ(μάτευε. Σ)οφοκλῆς Κολο(φώνιος Ἐλληνοταμίας?)
Ἐπὶ τῆς τρίτης καὶ δεκάτη(ς) ἀρχῆς (ἦ...)κιδεὺς Μελιτε(ὺς ἐγγραμμάτε)υε. Ἐλευσί-
ος Ἰκαριεὺς Ἐλληνοταμίας ἐν Σά(μω)... Λ)ευκονοιεὺς συν(εγγραμμάτε)υε...

Ἰωνικὸς φόρος
ΠΤΤΗΠ Διο)σιρεῖται
Ρ Θερ)μαῖοι ἐχ(ς) Ἰ.
Ρ Μαραθ)ήσιοι
ΔΠΤΗΠΠ Γρυνηεῖς
ΔΔΔΤΗΤΗΠΠ Νοτιεῖς
Η Νισ)ώριοι
ΡΔΠΤΗΠΠ Οἰναῖο(ι) Ἰκ)άρ.
...Π Κολο(φ)ώνιοι
ΗΗ Φωκαεῖς
Η Αἰραιεῖς
Η Λεβ)εδῖοι
Η Μυρ)ιναῖοι παρὰ Κ.
Ρ)Η Τεῖοι
...ΗΗΗ Κυμαῖοι
... Ἐλα(ί)ται...

Η Λαρ)δανεῖς
Π Ἀρπαγιανοί
ΗΗΡΔΔΔΠΠΤε(νέ)διοῖ
ΧΗΗ Λα(μφ)σακην)οῖ
ΔΠΤΗΠΠ Σιγ)εῖς
Η)ΗΗΗ Ἀθ(υ)δ)ηνοῖ
ΡΗΗΗΗ Καλ)χηδ)ώνιοι
ΠΤΤΗΠΠ Σή)στιοι
ΠΤΤΗΠΠ Αἰμνα(ῖοι)
ΠΤΤΗΠΠ Μαδύ)τιοι
Η Χερ)ρόνησοῖται
ΔΠΤΗΠΠ Ἄ...
Ρ...
ΔΠΤΗΠΠ...
ΔΔ... Πα...
ΗΗΗ) Προκ(ον)ήσοι
ΡΗΗΗΗ Κυζικ)ηνοῖ
ΔΔΔΤΗΤΗΠΠ Ἀρτακ)ηνοῖ
Χ Περί)νθιοι

Στ)ρεφσαῖοι
Γ)αλήψοι
Αιγ)άντιοι
...ΠΠΠ Σαναῖοι
Μαρωνεῖ(ται)
ΔΔΠΤΗΠΠ Στώ)λιοι
ΗΗ Σπαρτῶ)λιοι
ΗΗΗ Πε)π)ρήθιοι
...ΠΠΠ Σίγγ)ιοι
... Η Ἀφ)υταῖοι

167.

Μηκ)υπερναῖοι
Ὀλ)ύθησοι
Σ)καθλαῖοι
Ἀσση)ρίται
Δικαία Ἐ)ρετρι...ΗΗ
Τρω)ναῖοι ΤΗΠΠ
Ἀκάν)θιοι ΔΠΤ

171.

166.

...οι
...οι
Κ)ύθηνοῖ
Στυ)ρίτιοι
Ἀθῆ)ναῖοι Διά)δες
Γρυ)χηῖς
Ἡφαι)στ)ί)οι
Μυρ)ιναῖοι
Σαρ)πίοι

Δ)εφ)σανδεῖς
Κ)αριανδεῖς
Μαδ)ναεῖς
...λα...
...γ...
...υδ...
Τερ)μερεῖς

Pour le côté v. N. 171 et 166.

168.

Le côté est en blanc.

αι
ιαι
αι
α
(Μυή)σιοι
Π)υγελεῖς
Ἰσίνδιοι
Μιλίσιοι
Ἐφέσιοι
Κλαζομένιοι
Γαργαρεῖς

168

ΧΡΡΔΔΔΗΗΗΗ Βυζά(ντιοι)
ΔΠΗΗΗΗ Κιαν(οι)
ΗΗ
Π
ΠΗΗ
ΠΗΗ
Ρ
Δ

Ἐπ(ι Θράκης φόρος)

ΔΠ
ΔΠΗΗΗΗ
ΔΠ

Ἐλλησπόντιος φόρος
ΔΠΗΗΗΗ Δκυνιοτεῖς.
ΔΠΗΗΗΗ Διδυμοτεῖς.
ΔΠΗΗΗΗ Λαμπωνεῖς

ΔΔΔΗΗΗΗ
ΔΠΗ . .

Η
Η

(Laissé en blanc)

Μενδαῖοι
Ἀργαῖοι
Σκιωναῖοι
Φεγάτιοι
Αἰναάται
Φαρβύλιοι
Ὀθόριοι
Σερμυλεῖς
Σαμοθ)ράκεις
...
... α)ται

ΗΡ
ΗΗΗ
ΔΠΗΗΗΗ
ΠΗΗΗΗ Η . .
.ΔΔΗΗΗΗ Πλ(αγ .
ΡΗ Αἰνδ(οι
ΗΡΔΠΗΗΗΗ Ἄλικα(ρνασεῖς
Η Δάτμοι
ΔΠΗΗΗΗ Παρπάριοι
Η Ἴασεῖς
ΔΔΔΠ Χαλκίτο(ρες
.ΔΔΔΗΗΗΗ Ἰρωμεῖς
ΔΠΗΗΗΗ Βαργ)υλεῖς
ΡΔΔΔΠΗΗΗΗ Μυλα(σεῖς
ΠΗΗΗ Πύρνοι
ΗΗΗΗ Ἀεφου(ανδεῖς
ΗΗΗΗ Καρυανδεῖς
Μαδνασεῖς

167.

. . . αι
. . . ιαι
Δι)εις ἀπὸ (Κ)ηναίου
Ἰθ)νηαι Διαδες
'Ἰθ)ται
. . . ηναθαι
Σ)τυρεῖς
'Ε)ρετριεῖς
Χ)αλικιδεῖς
Μ)οριναῖοι
Ἡ)φιαστειεῖς
Ἰμ)βριοι
. . . ν)ται
. . . σιν
. . . φει
. . .
. . . αι
. . .

Pour le côté v. N. 171 et 166.

(Laissé en blanc).

Côté gauche de marbre I.

155'.

Pour le revers de la pierre v. N. 155.

. . .
. . . αι
. . . αι
. . . νιοι
Νεά)νδρεια
Π)αισινοῖ
Π)αλαπερκώσιοι
Σιγειεῖς
Ἀρπάγιοι
Δαρδανεῖς
Π Πρίαπος
Σηλυμβριανοῖ
Δ)ΠΗΗΗΗ Κιανοῖ
Δ)ΠΗΗΗΗ Λαμπώνεια
ΗΗΗΗ Τενέδιοι
ΠΗΗΗΗ Τεροδιζ(αι
ΔΠ)ΗΗΗΗ Περκώ(σιοι
ΗΗΗΗ Δα(σκύλιον
ΗΗΗΗ Ἰσ(τυρκοῖ
Η

ΔΔΔΗΗΗΗ Διγ(άντιοι
ΗΗ Σπαρ(τώλιοι
ΠΗΗΗΗ Σερμ(αῖοι
ΗΗ Σίνθ(οι
ΗΡ Μαρων(ίται
ΡΗ Σαμ(οθράκεις
ΡΗ Σί(γγιοι
ΧΡ Ἄ . .
Η Ἄ . .
ΔΔΔΗΗΗΗ Ἄ . .
Ρ
ΡΔΠ
Δ

155'.

. . . αι
. . . εις
Περκώσιοι
Δκυνιοτε(ιχίται
Διδυμοτε(ιχίται
. . . νοι
. . . αι

ΗΗΗ
ΔΠΗΗΗΗ
Χ
ΔΔΔΗΗΗΗ
ΔΠΗΗΗΗ Π . .
ΗΗΗΗ Ἄβυ(δνοῖ
ΠΗΗΗΗ Πρια(νεῖς
Η Σκαφα(αῖοι
ΔΔΔΗΗΗΗ Ἄρτακη(νοῖ
Π)ΗΗΗΗ Σήσιοι
ΠΗΗΗΗ Μαδύτιοι
Διμναῖοι
Ἐλαιούσιοι
Π)αριανοῖ
Πε)λευά(ται

(Ἐ π ἰ ᾠ ρ ᾶ κ η ς φ ὅ ρ ο ς).

. . . οἱ . . . ς . . . ὠν Διὸς ἅπλοῦ ἄθω: Σαμωρθίας 169. Θρασυβαῖοι Σχολαῖοι Σπάρτωνοι . . . κλαῖοι . . . οἱ	ΔΔΔΓ . . Η ΔΔΠ . . Χ ΗΗ ΔΔΠ ΠΗ ΔΠΓΙΙΙΙ ΔΠΓΙΙΙΙ . . . ΙΙΙΙ 137	Σκιων(αῖοι Σκιάθ(αι Πιπαρή(θιοι Μαρωνί(αῖοι Μενδαῖοι Αἰγάντιοι Ἄφυταιοι Αἰσων Αἰνιοι Ὀλύμπιοι Ἴκιοι Τρωαῖοι Σταγί(οῖ)ται Φεγέτιοι Ὀθόριοι Ἀργίλιοι Φαρβόλιοι
--	---	--

Pour la face de la pierre v. N. 136.

Κ α ρ ι κ ὸ ς (φ ὅ ρ ο ς).

Π ²) Π ΔΠΓΙΙΙΙ ΔΠΓΙΙΙΙ ΗΗΗ ΔΠΓΙΙΙΙ ΠΓΓΓΓ ΠΓΓΓΓ ΗΠ ΗΠ ΔΔΔΓΓΓΓ ΗΠΔΔΔΔ ΗΗΠΔΔ ΔΠΓΙΙΙΙ Π ΔΔΔΠ ΔΠΓΙΙΙΙ ΠΓΓΓΓ ΔΠΓΓΓ . ΔΔ ΗΗΗ	Καύνιοι Πασανδεῖς Καρπαθίω(ν) Ἀρκεσεία Καρθεσ(α)νδεῖς παρὰ Καῦνον Φασαλίται Ναρισβαρεῖς Θεσσα(ν)εῖς Ναχσιάται Ἄστου(α)λαεῖς Πεδιεῖς ἐγ Λίν(δου) Χαλκ(ε)ιάται Ἄλικα(ρ)νάσο(ι)οι Χερρόνησοι Πύρριοι Πελειάται Χ(α)λκήτορες Δεφ(σ)σανδεῖς Καρμαν(δ)εῖς 139' Ἐρι(ν)εῖς . . . ὠται	Π ΔΔΔΓΓΓΓ ΠΗ Π ΠΓΓΓΓ ΠΗ Η ΗΠ ΔΔΠ ΗΗΗ ΠΗ ΔΠΓΙΙΙΙ Π Π ΗΔΔΔΓΓΓΓ Η ΠΔΔΔΠΓΓΓΓ Η ΗΠ ΔΠΓΙΙΙΙ ΠΓΓΓΓ . . . 139'.	Κρ(υ)εῖς Ἰνλ(ύ)σιοι Κῶοι Αὐλιά(ται Καμμεῖς Κλαυδεῖς Κεράμιοι Μυθονεῖς Κνίδιοι Αἰνδιοι Καροπάθιοι Κεδριᾶται Τερμερεῖς Α(ά)τμιοι . . . εῖς Ἰρ(ο)μεῖς Μαν(ν)ασεῖς Μ(υ)λα(σ)εῖς Συ(α)γγεῖς Κ(α)λύνδιοι? Π(η)δασεῖς? . . . 139'.
---	---	--	---

Pour le revers de la pierre v. N. 137.

Pour la face de la pierre v. N. 137.

Ν η (σ ι ω τ) ι κ ὸ ς (φ ὅ ρ ο ς)

Η ΠΗ ΔΔΔΓΓΓΓ ΗΗΗ ΔΠΓΙΙΙΙ Π ΔΠΓΙΙΙΙ Χ)ΗΗ Π ΔΠ ΔΔΔΠΓ Η)	(ΗΗΗ) (ΗΗ) (ΗΗΗΗ) (Η) (ΔΔΠ) (ΔΠΓΙΙΙΙ) (ΔΠΓΙΙΙΙ) Η) Χ)ΧΧ Η)Π	Σίφριοι Σερίφιοι Κεῖοι Ἰάται Σύριοι Ἰρναεῖς Γ(ρ)υγγεῖς Χ(α)λκιδεῖς Ἐ(ρ)ετρεῖς Στυρεῖς Αἰγινῆ(αι Μυρωναῖοι
--	--	--

171. Pour le revers v. N. 171.

Ἐπὶ τῆς πέμπτης καὶ δεκάτης ἀρχῆς ἡ Σωσί-
 στρ(ατο)ς Ἰτρα(ι)ε(ύ)ς ἐγραμ-
 μά(τευε) ὕλος Ἐλευ-
 (σίνιος Ἐλλ) ηνοταμία-

166'. 139'.

(ς. 'Ι)ωνικός φόρος.

Η	Αίραϊοί	ΠΤΠΠΠ	Διοσφίται
Η	Αεθίδιοι	ΠΠΠ	Διοσφίται επιφο.
Η	Νισύριοι	ΠΤΠΠΠ	Άστυρηνοί Μυσο.
ΠΗ	Τήσιοι	ΠΠΠΠ	Άστυρηνοί επιφο.
ΗΗ	Φωκαεῖς	Π	Μιλῆσιοι
ΔΠΠΠΠ	Ἐλαεῖς	Η	Μυήσιοι
Δ ΠΠΠΠ	Γρον(ει)εῖς	Η	Πυργεῖς
ΗΡ)	Κολ(ο)φώνιοι	ΠΗ	.. σιοι
..	.. ει ἐχς 'Ικάρου	ΔΠΠ ΠΠΠ	.. ιαι
ΗΡ)	Κλαζομένιοι	ΠΗΗ	..
..	.. ἐχς 'Ικάρου	ΔΠΠ(ΠΠΠ)	..
..	Οἰν)αῖοι ἄ(π' 'Ικάρου
..	Οἰν)αῖοι ἐπιφοράς	ΠΔ(Π)ΠΠΠ	Πολυχ(αῖοι
..ΗΗΗ)	Κυμαῖοι	ΠΠΠΠ	Πτελεού(σιοι
..	Κυμαῖοι ἐπιφοράς	ΠΠΠΠ	'Ελαίουσιοι

Pour le revers v. N. 166.

Pour la face v. N. 139.

ΔΠΠ)ΠΠΠ Πιταναῖοι
 Π)ΠΠΠ Πιταναῖοι ἐπιφοράς
 Δ)ΔΔΠΠΠΠ Νοτιεῖς
 ΠΠΠΠΚ Νοτιεῖς ἐπιφοράς (Laissez en blanc).

Ἐ λ λ η σ π ό ν τ ι ο ς φ ό ρ ο ς.

Π	Ἄρπαγιοι	ΗΗΠΔΔΔΠΠΠΠ
ΠΤΠΠΠ	Παλαίπερκώσιοι	ΔΔΔΠΠΠΠ Π
Π	Νεάπολις ἀπ' Ἀθηνῶν	Η
ΔΔΔΠΠΠΠ	Νεάνδρεια	ΔΠΠΠΠΠ
ΗΗΗΗ	Ἄβυθιοι	ΠΤΠ
ΔΠΠ ΠΠΠ	Παισηνοί	Π
ΔΠΠ ΠΠΠ	Περκώσιοι	
ΠΤΠΠΠ	Πρίαπες	
ΔΠΠ ΠΠΠ	Σιγείες	.. Ἄρτακ(ηνοί
ΠΗΗΗΗ	Χαλχηδ(όνιοι	.. Κ)υζικ(ηνοί
Δ)ΠΠ ΠΠΠ	Κιανοί	
ΔΠΠ ΠΠΠ	Δαμνιοτεχίται	
ΔΠΠ ΠΠΠ	Διδυμοτεχίται	
Η	Δαρδανεῖς	
ΠΠΠΠΠ	Δαρδανεῖς ἐπιφοράς	
ΔΠΠ ΠΠΠ	Δαμπωνεῖς	
ΠΠΠΠ	Δαμπωνεῖς ἐπιφοράς	

172.

Ἄ π ό θ ρ ά κ η ς φ ό ρ ο ς.

ΔΠΠ(ΠΠΠ)	Σιαθιοί	ΠΔΠΠΠΠΠ
Η	Ὀλύνθιοι	Π Με ..
	Ἄφυταῖοι	Π Νεοπολίται
	Θραμβαῖοι	ΠΤΠΠΠ Σερμαῖοι
	Λισώνιοι	ΔΠΠΠΠΠ Σκάριοι
	Ἀργίλιοι	ΠΗ Ποτειδᾶται
	Τορωναῖοι	"Ἴκιοι

173.

.. . . .	ΗΗΗΗ
.. . . .	ΗΗ
.. . . .	Χ
Κ α ρ) ι κ ό ς	φ ό ρ ο ς.

Ἄστυπαλαιεῖς	ΠΗ
Σινδυεῖς	ΔΠ	..
Κ)αῦνιοι	Η	..
Τηλάνδριοι	ΔΔ	..
Πα)σανδεῖς	..	Β(ο)υθειεῖς
Κρ)υεῖς	..	'Ελαίουσιοι
Καρ)θασσαν(δαῖς	..	'Ερυθραίων
	..	'Ιασεῖς
	..	Αἰραῖοι
	ΠΠΠΠ	Κλαζομένιοι
		Συαγγεῖς
		Ὀναρχεπιτροεῖς
		Πεδεῖς ἐν Αἰνῶφ
		'Ἰη(λύ)σ(το)ι
		Κα(μι)ρεῖς
		Τήλιοι

174.

Κνίθιοι
Λίνθιοι
Μιλῆσιοι
Λέρος
Ι Τειχιοῦσσα
Καῖοι
Χαλκιάται
'Εσαιοι
Μύνθιοι
Δια ..
.. σ ..

Fin de marbre I.

Face de marbre II

(Ἐπὶ τῆς ἕκτης καὶ δεκάτης ἀρχῆς ἤ . . . ἐγγραμμάτευε.)

175.

Pour le côté gauche v. N. 175.

Μυθ(ο)ισσι
Πυγ(ε)λαίς
Ἐφέ(σ)ιοι
Ἰσι(ν)δίσει
Πο(λι)χνάϊσι
Σι(γ)ειεῖς
Ἐ . . .
Ἐ λ (λ η σ π ὄ ν τ ι ο ς)

176.

Τεν(ε)δίσει
Ἄβ(α)θηνοὶ
Καλ(η)χιδῶνοι
Χε(ρ)ρόνησι(ται)
Ἄλ(σ)πεκοννήσιοι
Σή(σ)τιοι
Μα(δ)ύτι(ται)
. . . αἰο(ι)

178.

Δαυνη(σ)τειχίται
Διδυ(μ)οτειχί(ται)
. . .
Πι(τα)ναῖσι
Δαρ(δ)ωνεῖς
. . . ανεῖς
Στ(υ)ρεῖς
Ἄ(θ)ηναῖσι
. . . ορύσιοι
Βυ(ζ)άντιοι
Κα(λ)κιδεῖς
Νεο(πο)λίται
Δαμ(π)ώνεα
Παι(σ)νηοὶ
Περ(κ)ώτη
. . . οι

177.

Στρεφ(σα)ῖσι
Νεοπολί(ται)
II Αἰγάν(τι)σι
M . . .
III

179.

. . . α . . .
Σαμ(ο)θράκις
Ἄβ(θ)ηρί(ται)

180.

. . . οι
. . . ατάι
. . . λιοι
. . . οι
. . . ιναῖοι
Σταγ(ι)ρίται
Σπα(ρ)τώλιοι
. . . οι
Σαν(α)ῖοι
. . . ριοι
. . . ονίται

Π
ΔΔΔ
Π
Δ
ΔΔΠ
ΠΤΤΤΠΠ
ΠΗΗΗ
ΔΠΤΠΠΠ
Π
Η
ΔΔΠ
Δ)ΤΤΠ
ΗΗ

181.

IX

181.

(Ἐπὶ τῆς ἑβδόμης καὶ δεκάτης ἀρχῆς ἤ . . .) Ἀχαρ(νε)ὺς ἐγγραμμά(τ)ευε..

182.

(Ἰωνικὸς φόρος)

. . . νι . . .
Κολο(φ)ώνιοι
Αἰρ(αῖ)οι
Χε(ρ)ρόνησι(ται)
Λε(σ)δέ(δ)ιοι
Φωκα(ι)εῖς
Ἰδυμ(εῖ)ς
Τύμν(ο)ι
Κυλ(λ)άντιοι
Ἄστυ(ρ)ηνοὶ
Ἄλι(κ)αρνασσῆς
Πολ . . .
Ἐρυ(θ)ραῖοι
Κλα(ζο)μένιοι
Κα . . .
Πρ . . .
Π . . .
Π . . .

ΔΔΔΤΤΤΠΠ

Πα(ρ)τακηνοὶ
Πα(ρ)τανοὶ
. . . ΔΤΤΤΠΠ Μα(δ)ύτι(ται)
III Λιμναῖοι
III Σή(σ)τιοι
III Ἄλ(σ)πεκοννήσιοι
II Χε(ρ)ρόνησι(ται)
. . . Αγορᾶς
. . . Ἐλ(α)τούσιοι
. . . Σηλ(υ)μβριανοὶ

Ἐλλησπ(ό)ν(τ)ιος φόρος
(Θ)άκιο(ς) φόρος.
Ἄψυ(τ)αῖοι
Σπα(ρ)τώλιοι
Αἰν(ε)άται
Πεπα(ρ)ήθιοι
Θύσο(ι)οι
Μηκ(υ)βερναῖοι
Δι(εῖς ἀπὲ) τοῦ Ἄθω

ΔΠΤΠΠΠ

Νεο(πο)λίται
παρ Ἄ(ν)ταρᾶν
Ποταδαῖοι
Σκιωνάιοι
Θάσιοι
Ἄβ(θ)ηρί(ται)
Στρεφ(σα)ῖσι
Νεοπολί(ται)
Μενδα(ί)ων
Σε(ρ)μαῖοι
Σαμ(ο)θράκις
Ἄσ(σ)ηρί(ται)
Ἄπ . . . αῖται
. . . ὦν
Σταγ(ι)ρί(ται)
Σταγ(ι)ρί(ται) ἐπιφρα(ί)
Δικαία παρὰ
Ἄβ(θ)ηρα
Ἄκάνθιοι

183.

Pour le côté gauche v. N. 183.

III T . . .
Ἐφέ(σ)ιοι
Κυμαῖ(ο)ι
ΠΔΠΤΠΠ Πελιχ(να)ῖοι
ΤΠΠΠ Ἐλαίου(σ)ιοι
ΠΤΤΤΠΠ Ἄστυ(ρ)ηνοὶ
ΠΤΤΤΠΠ Πα(λα)τιπ(ερ)κώσιοι
ΠΤΤΤΠΠ Γε(ν)εῖ(ν)ιοι
ΔΠΤΠΠ Πε(ρ)κώ(τη)
III N . . .

Δ

Χα(λ)χιδῶνοι
Τε(ν)ε(δ)ίσει
Ἄβ(θ)ηνοὶ
Βυ(ζ)άντιοι
Παι(σ)νηοὶ
Παι(σ)νηὶ ἐπιφρα(ί)
Αα(μ)φσακηνοὶ
Κυ(ζ)ικ(ι)νοὶ
Πρ(ο)κ(ο)νήσιοι

HHH

Φεγέτιοι
Φα(ρ)βῆλιοι ἄτακ(τοι)
Ὀθόρος
Χεδρόριοι
Σερμυλιεῖς
Σαναῖοι
Σκαθλαῖοι
Σίγγριοι
Βεργᾶσιοι
Μ. τῶριοι ἄτακ(τοι)

Ἐπὶ τῆς ὀγδόης καὶ δεκάτης ἀρχῆς . . .)κος ἐ(χ) Κεραμῶν ἐπὶ Χαροκ(λέ-
 ους αχος Χαριδήμου Χουπεταίων

184.

Κλαζ(εμέ)ται
 Καλο(φών)ται
 Νουσι(ε)ς
 Διοσι(ρί)ται
 Ἐφέσιο(ι)
 Ἰαίνδιο(ι)
 Ἐρυθραί(οι)

Λα(μ)πονει(ε)ς
 Λα(μ)πονει(ε)ς
 ἐπι(ε)φράς
 Ἄβ(υ)θην(ο)ί
 Δα(σ)κυλει(ον)
 ἐν(ν) Προποντι(δ)ε
 Δα(σ)κυλει(ον)οί
 ἐπι(ε)φράς
 Κα(λ)υπιδ(όν)οι
 Κα(λ)υπιδ(όν)οι
 ἐπι(ε)φράς

Π
 ΗΗΗΗΠΗΗΗ
 ΠΗΗΗ
 Χ
 ΔΔΠ
 ΗΗΗΗΠ
 Η
 ΠΗΗ
 ΔΔ
 Η

Νεοπολίται
 Μενδαίων
 Σπαρτώλ(οι)
 Μενδαίαι
 Μαρωνίται
 Ἴκιοι
 Σερμυλιεῖς
 Σαναίοι
 Σερμαίοι
 Σκιάθιοι
 Στρεφασαῖοι
 Νεοπολίται
 παρ' Ἀντίσαραν
 Θύσσιοι
 Φηγέτιοι
 Αἰνεάσιοι
 Πιπαρη(θ)οί

ΗΗ
 ΗΗ
 Πόλεις αὐταὶ
 φόρον ταχ(σά)μεναι
 ΠΗΗΗΠ
 Αἰολίται
 Γαλαῖοι
 Μιλαρόριοι
 Ἄ(μόρ)γοι
 Κ(α)λλιπολίται
 Κά(σι)οι
 Σα(ρ)ταῖοι
 Ἐπ(ε)καρπάθιοι
 Φ(α)ρδύσιοι
 192.
 Πλευ(ρ)ών

185.

Ἀρ(ι)σβαίαι
 Νεάν(δρ)εια
 Ἄγγε(ι)εῖς
 Πρω(π)εῖς
 Σκλυ(μ)βριανοί

Πόλεις ἄς (οἱ)
 ἰδιῶται ἐν(έ)γρα-
 φσαν φόρον
 φέρειν.
 Πίλωροι
 Κλεῶνται
 Σίνες
 Λακκριεῖς
 ἀπὸ Χαλκιδέων
 Πίστασας
 Σύμη
 Τινδαῖοι
 Κίθας
 Σμίλλα
 Γίγωνας
 Αἶσα
 Βυδοκίαι
 Ὀθωροί
 Ἄτακτος πόλις
 Κυστίριοι

191.

XXX
 Π
 Π

Δ(ικ)ία
 παρὰ Ἄβ(θ)η(ρ)α
 Θάσ(οι)
 Ἄση(ρί)ται καὶ
 Σκαε(λ)αῖοι

Π
 ΠΗΗΗΠ
 Π
 Π

186.

Ἐριν(ε)ῖς
 Πολυ(χ)ναῖοι

Pour le côté gauche v. N. 184

Ἐπ(ι) τῆς (ἐ)ννάτης καὶ δεκάτης ἀρχῆς ἦ
 ἔγρα)μμ(ά)τευε..

. . .)κός(ς) φόρος.

187.

Μυκ(όν)οι
 Ἄβ(υ)θην(ο)ί
 Ἐφ(ε)τρεῖς
 Γρυ(ν)χεῖς

Μαδ(υ)νασῖς
 εὐς
 ται
 ται

Ἐπὶ Θράκης φόρος

188.

XXX
 Π
 Π
 ΔΠΗΗΗ
 Η
 Η
 ΠΗΗ
 Η
 ΗΗΗ

Πόλ(εις) αὐταὶ
 φόρ(ον) φέρειν
 ταχ(σά)μεναι.

ΔΔΠ
 ΔΠΗΗΗ
 Η
 ΔΠΗΗΗ
 ΔΠΗΗΗ

Πόλ(εις)
 Ὄ
 Ἔ
 ΔΠΗΗ
 ΔΔ

189.

ΗΗ
 ΗΗΗ
 ΔΠΗΗΗ
 ΗΠ
 ΗΗΗ
 Η
 XXX

Σύρ(οι)
 Μυρ(ι)ναῖοι
 Ἐφ(ε)σιοι
 Ἰμ(β)ριοι
 Αἰ(γ)νηταί

190.

Φηγέτιοι
 Σερβυλιεῖς
 Σκαθαῖοι
 Μεδαῖοι
 Κύθιοι
 Καρύστιοι
 Ρεῖοι

(Laissez en blanc).

Pour le côté droit v. N. 181.

Côté droit de marbre II.

179'.

Ἐπὶ (τῆς ἀρχῆς τῆς Ἰ-
κοστ(ῆς ἤ
φιλη (. ἀποδ-
εκτῶ(ν καὶ παρέδρων
ἐγραμ(μάτευεν, Ἐλ-
ληνοτ(αμιῶν δὲ Δι-
ονύσιος.

ἰ)ωνικὸς φόρος.

Pour la face v. N. 178.

Κάνιοι IIII
Τηλάνδριοι I
Πασανδεῖς
Καρθα(σανδεῖς
.ωνοί
.νται
Μα(ρθήσιοι
Λί(νδοί
Ἄσ(τυπαλα(εῖς
Μύν(δοί

193.

Σ
Ὀ
Σπ(αρτωλοῖ
Ἀφ(υταῖοι
Πεπ(αρχίθιοι
Ἀκ(άνθιοι
Αἴν(ιοι
Κοσσ . .
Πολι . .
παρὰ Σ . . I
Θ)ύσσιοι
. . . εῖς

181'.

Δ
Δ
ΔΠ

Χα
Κυλ(άντιοι
Τει(χίεσσα
Ἰνλ(ύσιοι
Φασ(λίται
Νισ(ύριοι
Ἐρυθ(ραῖοι
Καλχ . .
Μυρι(ναῖοι
παρὰ (Καῦνον
Ο)ίνα(ῖοι
ἐ)χς (Ἰκάρου
Ἀ)ξιώ(ται
Ἄλι(καρνάσιοι
Π)ιτα(ναῖοι
Π)ιτα(ναῖοι
ἐπ)ιφ(ορὰς

ΔΗΗΗ
ΗΠΠΠ

N
T
M
. . . .
. . . .

ΔΠΗ IIII

. . . . Ἰκάρου
Ἀ)άτμι(οι
Ἰασεῖς
Μαδνα(σεῖς

Νησιωτικὸς (φόρος)

Η(Η)

Σερίφιοι
Χαλκιδ(εῖς
Κεῖοι

Η

Τήνιοι

ΠΔΠΗ IIII

Νάχ(εῖοι
Μυκόνιοι

Η

Ἄνδραιοι

ΗΗ

Σίφριοι

ΔΠ

Σύριοι
Στυρεῖς

ΗΗ 'Ερετριείς
 ΠΤΙΙΙΙ Γρυγγείς
 Ρηνναεῖς
 ΔΔΤΤΤΤ Αθην(ῆ)ται
 ΔΔΤΤΤΤ Διεῖς ἀ(π' Ἀθηνῶν
 'ἴηται
 ΙΙΙ Α

194.

Ὀλοφ(ύ)χοιοι
 Ἀβ)δ(η)ρίται
 . . . ἐκ τοῦ Ἄθω
 Νεο)πολίται
 αι

Pour le revers v. N. 194'.

195.

Σ)τρεφασίοι
 Θάσιοι
 Γ)αλήφιοι
 . οπλίται
 Δ)εῖς ἀπὸ τοῦ Ἄθω
 Α)ιγάντιοι
 Σ)ερμυλιεῖς
 Δ)ικαία
 Σ)αμοθράκες
 Σ)ιγγίοι
 Α)ῖνιοι

Pour le revers v. N. 195'.

(Ἑλλησπόντιος φόρος.)

196.

Π)ε(ρ)κώτη
 Πα)λ(αι)περκώσιοι
 Π)ιαπ(εῖς
 Ἀ)ρτακ(νοῖ
 Π)σοκον(ή)σιοι
 Ἀ)λοπεκον(ή)σιοι
 *Ι)μ(ε)ρσιοι
 *Ε)λακίουσιοι
 Π)αριανοῖ
 . ὕριοι
 Α)ίμ(ε)σιοι
 Σ)ήστιοι
 Μ)υ(σ)σιοι

Pour le revers v. N. 196'.

192'.

Δα)ύνιο(τεί)χιοι
 Δ)αρδαν(εῖς
 Ἀ)εῖσιοι

pour la face v. N. 192

(Laisse en blanc). (Laisse en blanc).

Revers de marbre H.

(Ἐπὶ τῆς πρώτης καὶ εἰκοστῆς ἀρχῆς ἧ
 197.

ἐγραμμάτευε)

. . . . αι
 Σαμοθρά)κες ΠΙΙΙΙ 'Ιλ . .
 αι ΠΗ Λίνδι(αι
 αι ΔΔΔΤΤΤΤΤ Χαλκ(ι)τρες
 ΔΤΤΤΤΤΤΤ Καρπ(ά)θιοι
 Δικαία πα)ρ' Ἄβδ. Π Κεδρ(ι)άται
 σιν Π 'ἴηται
 ΗΠ

198.

Σα)ναί(αι
 Αφ)ταίοι
 ΙΙΙΙ Μηκυθαρ(να)ίοι
 Ὀλύ)νθιοι Δ
 ΤΤΤΤ Σα)θλαίοι Δ
 ΔΔ Ασσ)ρίται Δ
 Δικαία: 'Ερετρι: Δ
 Τρο)ναίοι Π
 ΗΗΗ Ακάνθιοι
 Η Ἀργ)λιοι
 ΠΗ Σκιωναίοι
 ΔΠΤΙΙΙΙ Θρο)μδαίοι
 ΔΠΤΙΙΙΙ Φεγ)έσιοι
 ΗΗΗ Αινεά)ται

199.

Η Τελεμέσσ(ιοι
 Χ Λόκιοι: καὶ συνα)

Ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς δευτέρας καὶ ἰκοστῆς ἤ Τεῦκ(ρος ἐγγραμμάτευε

200.

Πολύχναϊς	Π	Π
Ἰθύοισι Βουθ(ισί)	Π	Π
Πτελεούσιοι	Π	Π
Σαγαῖς	Π	Π
Πεπρήθιοι	Π	Π
Σακραῖοι	Π	Π
Σερμαῖς	Π	Π
Ἰκίοι	Π	Π
Σαγαῖς	Π	Π
Ἀρ(α)γιανῶι	Π	Π
Πεπ(ρ)θιοι	Π	Π

Καλ . . .	Π
Ἄβυ(δ)νοῖ	Π
Πο(ι)δεῖται	Π
Ἄργ(ο)ῖοι	Π
Ἄκα(ν)θιοι	Π
Σπα(ρ)θῖοι	Π

201.

Δ(ι)εῖς (ἀπὸ τοῦ Ἄθω	Π
Στρασο(ῖ)οι	Π
Γαλα(ρ)οῖοι	Π
Νεοπολίται	Π
Αἰγάν(ο)ῖοι	Π
Μαρονῖται	Π
Σαναῖς	Π
Βοττια(ῖ)οι	Π
Πεπα(ρ)θιοι	Π

202.

(Ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς τρίτης καὶ εἰκοστῆς ἤ....)σιο...νεὺς (ἐγγραμμάτευε σιο: Αἰτγρων Μαραθῶνιος Φιλωτάδης Φαλληρεὺς...)

Θ ρ ἄ κ ι ο ς Ἑ λ λ η σ π ὄ ν (τ ι ο ς

ΔΔΠ	Ἰκίοι	ΠΠΔΔΔΠ	Χαλ(κ)δοῖοι
ΠΠΠΠ	Μενδαῖοι	ΔΠΠ ΠΠΠ	Κιαν(ο)ῖοι
ΠΠΠΠ	Μαρονῖται	ΠΠΠΠ	Προ(κ)ονῖοι
ΔΠΠ ΠΠΠ	Σακῖοι	ΠΠΠΠΠΠΠΠΠΠΠΠ	Κυζ(ο)ῖοι
ΠΠΠΠ	Ἀρταῖοι	ΔΔΔΠ(Π)ΠΠΠ	Ἄρ(α)κηνῶι
ΧΧΧ	Θάσιοι	ΠΠΠΠΠΠ	Σαγαῖς
ΠΠΠΠ	Πεπρήθιοι	ΠΠΠΠΠΠΠΠΠΠ	Τενέ(ο)ῖοι
Π	Νεοπολίται	ΧΔΔΔΔΠ	Λαμ(ψ)κανῶι
ΠΠΠΠΠΠ	Μενδαῖοι	Π	Ἐρυθραῖοι
Π	Σκιοναῖοι	ΔΠΠΠΠ	Ἐλα(ῖ)οῖοι
Π	Θάσιοι	ΔΠΠΠΠΠ	Λαμ(π)ωνεῖς
ΠΠΠΠ	Σαμιοθραῖες	ΠΠΠΠΠΠΠΠΠΠ	Γρυ(ν)εῖς
ΧΠΠΠ	Τερωναῖοι	ΧΧΠΠΠΠΠΠΠΠ	Βυζάν(ο)ῖοι
ΔΠΠ ΠΠΠ	Σταγίριται	ΠΠΠΠΠΠ	Ση(λ)υμθριανῶι?
ΠΠΠΠ	Ἀκάθιοι	Χ	Θ . . .
ΔΠΠ ΠΠΠ	Δικαῖοι	ΠΠΠΠΠΠΠΠΠΠ	Λαμ(ν)οτεχίται
ΠΠΠΠΠΠ	Διεῖς ἐξ Ἄθω	ΔΠΠ ΠΠΠ	Δι(δ)υμοτεχίται
ΔΔΔΠΠΠΠΠ	Ὀλυφύγιοι ἐξ Ἄθω	ΠΠΠΠ	Δασ(κ)υλίων
ΔΔΔΠΠΠΠΠ	Ἄδρηῖοι	ΔΔΔΠ	Παι(σ)νοῖ
Χ	Ἀργίοι	ΠΠΠΠΠΠ	Παλ(α)περλώσιοι
ΔΠΠ ΠΠΠΠ	Θραμβῶι	ΔΠΠ ΠΠΠ	Περ(κ)ώσιοι
ΠΠΠΠΠΠ	Αἰγάν(ο)ῖοι	ΠΠΠΠ	Ἄγ(ε)ῖς
ΔΠΠ ΠΠΠ	Σαναῖοι	ΔΠΠ ΠΠΠ	Πα(ρ)ιανῶι?
		Π	Ἄ . . .

203.

204.

205.

Ἐπὶ τῆς τετάρτης καὶ εἰκοστῆς ἀρχῆς ἤ... Ἀ)λαιεὺς(ς ἐγγραμμ)άτευ(ε

194.

Four e séle v. N. 194.

ΔΔ	ΠΠΠ
ΠΠΠ	ΔΔΔΠΠ
ΔΔΔΠΠ	ΠΠΠΠΠ
ΠΠΠ	ΠΠΠ
Χ	ΠΠΠΠΠΠ
ΠΠΠΠΠΠ	ΠΠΠΠ
ΠΠΠΠ	ΠΠΠΠΠΠ Π . . .
ΠΠΠΠΠΠ	ΠΠΠΠ Π . . .
ΠΠΠΠΠΠ	ΠΠΠΠ Π . . .
ΠΠΠΠΠΠ	ΠΠΠΠ Π . . .

Πιτα(ν)αῖοι	Εὐρμα(χ)ῖται
ΠΠΠΠ	ΠΠΠΠ
ΠΠΠΠ	ΠΠΠΠ

195'

HHHH
PPIII
ΔPPIII
HHH Xε . . .
ΔPPIII Πυ(γελείς)
ΔPPIII Νε . . .
HH K . . .
ΔΔPPIII
ΔΔPPIII
HHH

Άφ(υταίτι
Συ . . .
Τ . . .

PPIII 196'

... αρι . . .
Άρισ(θαίτι
Δαρθ(ανείς
Σιγε(είς
I Παλι(περκόσι
IIII Δαυν(οτε χίται
PPIII Διδυ(οτε χίται
HH Λαμφ(ακηνόι
HHHH Καλχ(ηδόνιοι
ΔPPIII Λαμπ(ωνιείς
PPIII Κυζ(ικηνόι
HHH Πρ(ιαπεί
H Χ(ερόνισ(αίται
(άπ' Άγοράς)
ΔPPIII
ΧPPIII
P Σ . . .

207.

206.

HH
P
P
Καλχ . . .
III Βαργυ(είς
IIII Λεφαιμανδείς
PPIII Νυχσία παρά Μ.
Συαγγε(είς
Άρλισσός
...PPIII Κοδαπέις
..PPIII Παργασός
HH
P
P
Λ . . .
Κα . . .
Λε . . .
Λάτ(μοι
Μυδ(ονείς
PPIII Παρι(ανόι
P Κεδρ(ιάται
ΔΔΔPPIII Κρυσ(ίς
ΔPPIII Έριναίς

Ἐπ(ί τῆς πέμπτης καὶ εἰκοστῆς ἀρχῆς) ἡ Στῆρόμ.(βιχος) ἔγρα(μμάτευε)

208.

HHH Δικαία . . .
HH Τερ(ωνκίοι
P Άλά(νθιοι
A . . .
... υσ . . . HHH
... ειοι P
... νείς H
... Χερό(ονήσι)ται HH
... άπ' Άγοράς
... υλη
... νίται
... ειανοί
... Ελα(ούσιοι
... εν Χερό(ονήσι)
... κος
... θρειείς
Κυζ(ικηνόι
Π(ρ)οκοννήσιοι
Σήσ(η)ται XXX
Λαμπ(ο)νείς
... ατρο. κα Τ
... είς
... οι XXX
... νοι Τ
... ο
... ι
... ε
... τ
... οι
... ρ. οι
... ε
... ια...οι
... οι
... νει

209.

II Σκαφ(αίτι
Σερμα(ίτι
Νεοπελ(ίται
Σπ(αρτώλωι

210.

Αύλι(η)ται
Κ)αρθασσα(νθείς
Κ)εδρι(η)ται
Κρυ(είς
... άται
... είς
Γα . . .
Φωκα(είς
P Κῶσι
I Βαργυ(είς
Σαμοθρά(κας
Λασερι(ται
Δ)ικαία παρ' Άδδ(τρο)α ΔPPIII
Δι(είς ΔPPIII
Εύ(ο)ρυμα(χί)ται PPIII
... ούντιοι IIII

211.

ΔΔΔPPIII
ΔΔ P
H P
HHHH Άρ . . .
ΔPPIII Δαμιοστ(ειχί)ται
ΧPPIII Πάρ(οι)
... οι PPIII ΔPPIII Νάχ(αίσι
... νοι P Καρ . . .
... ιανοί HHHH Κε . . .
H Σερ . . .
... οι PΔ 'λαμ . . .
H Περ(γ)α(σείς
Πα(λ)α(ιπερκόσιοι
H Τε(νέδισι
... ι . . .
... νοι
... ιοι
... ιοι
... αίσι

212

XXP

(Ἐπὶ τῆς ἑκτῆς καὶ εἰκοστῆς ἀρχῆς ἢ)ς ἔγρα(μμά)τευε

213.

II	Σκαρο(αῖοι)	
III	Σικίθιοι	
Δ Δ Γ	Ἴκιοι	Π Γ Γ Γ (II)
Δ Δ Δ Γ Γ Γ Γ Γ	Ὀλοσούγιοι	Δ Γ Γ Γ Γ Γ Γ
Δ Γ Γ Γ Γ Γ Γ	Φάρβυλος	Η
Δ Γ Γ Γ Γ Γ Γ	Στηγίριται	Ρ
Η	Θύσιοι	Δ Δ Δ Γ Γ Γ . . .
Ρ Η Η	Ἐρυθραῖοι	Η Ρ
Δ Γ Γ Γ Γ Γ Γ	Ἐλία πικρά Μυρι.	
Ρ Δ Δ Δ Γ Γ Γ Γ Γ	Ἄρτακηννοὶ	

Δ) Δ Δ Γ Γ Γ Γ Γ Στάβιοι
 Π Γ Γ Γ Γ Γ Γ Ἐδρωά(ιοι)
 Ρηναιοὶ
 Πριαπαιοὶ
 Ἐστιαῖοι
 Πα(λα)κίπερ(όδοι)
 Γα(ρ)λίφσιοι
 εἰς.

214.

Η Η Η
 Δ Γ Γ Γ Γ Γ Γ Κ
 Π Γ Γ Γ Γ Γ Γ Κυ
 Δ Γ Γ Γ Γ Γ Γ Διο(σι)ρίται
 Δ Δ Δ Γ Χαλκ
 Δ Δ Γ Κ(ολο)φ(όνο)ιοι
 Η Ρ Κλαζ(ομέν)ιοι
 Χ Η Η Η Η Ἄ(βδη)ρίται ?
 Η Ρ
 Δ Δ Δ Γ

215.

Δ Γ Γ Γ Γ Γ Γ Ἄ(ρ)γί(ο)ισι
 Δ Γ Γ Γ Γ Γ Γ Σικωναί(οι)
 Η Η Η Θραμβά(οι)
 Η Η Φαγέντιοι
 Η Σερμουλιεῖς
 Π Η Σαμοθράκιες
 Χ Αἰνιοί
 Π Η Ποτειδαῖοι
 Χ Χ Χ Η Θήσιοι
 Δ Δ Γ Αἰσόνες
 Π Γ Γ Γ Γ Γ Σερμείες
 Π Γ Γ Γ Γ Γ Μύνδιες
 (Π Γ Γ Γ Γ Γ) Αὐλι(ῆ)ται

216.

Π Ρ
 Η Ρ Δ Δ Γ Γ Γ Γ Γ Ἐφ(έ)σιοι
 (Laissez en blanc).

217.

(Ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς ἐβ-)
 δ(όμης καὶ εἰκοστῆς)
 ἢ
 ἀγου Χ(. . ἔγραμμά)τευε)

Νησιωτικ(ός φόρος)

Α Α Α Πάριοι
 Α Π Νάγιοι
 Α Π Ἄνδροι
 Α Π Μύλοιοι

218. Ἐρετ(ρεῖς) ?

Τ Τ |
 Τ Τ | Ν
 Τ Τ |
 Τ | Μυ(κόν)ιοι
 Τ Τ | Σερίφιοι
 Τ | Ἰῶται

219.

Αἰεῖς
 Ἀθηνῖται
 Σόριοι
 Χ Χ Γρυγγεῖς
 Χ Ρηναιοὶ
 Χ Χ Ατακρεῖς ἀπὸ
 Χ Χαλκιδέων
 Χ Ἀναραιοὶ
 Χ Χ Κερέα Δ III
 Η Η Η Φολέγανδροι
 Χ Βιλιθῖνα
 Χ Κίμωλος
 Χ Σικινῖται
 Η Ποσίδειον
 ἐν Εὐβοίᾳ

175'

. . . .

 Μυ(κ)ασεῖς

 Καρ(υ)ανδεῖς

183'

. . . .

219.
 ΤΧΧ Διά(χρ)ισι
 εν Εύ(βο)ία
220.
 ΤΤΤ
 Τ)Τ
 ΤΤ
 ΤΤ
 ΤΤ
 Τ
 Τ
 ΤΤ
 Τ
 ΤΤ
 ΤΤ
 Τ
 Τα
 Τ)ΧΧ Κα
 Τ)ΧΧ Κιν
 ΤΧ)Χ Νικ
 ΤΧ)Χ Πάτ(μιοι ?
 Καρ(πάθιοι
 Δα
 παρά Μ)ύριναν
 οι

183'.
 αι
 τ)ειχίται
 οι
 οι

186'.

. . . Η
 ΒΗΗΗΗ
 .ΗΠΙΣ Δαμφ(σ)ακ(ηνοι
 ΧΒΗΗΗΔΔΔ Βυζάντιοι
 ΔΠ Σηλυμβρια(νοι
Θράκιος φόρο(ς
 ΔΠ)ΙΙΙΙ Γαλήφιοι
 ΔΠ)ΙΙΙΙ Νεοπολίται
 παρ' Άντι(σαραν
 Αι)νεάται
 ς

For la face v. N. 186.

221.

ΗΗ
 Η Μ(ενδαίοι
 Ρ Νεοπ(ολίται
 ΔΠ)ΙΙΙΙ Μενδαί(ων
 Ι Σκαρφαίοι
 ΙΙ Θύσσιοι
 ΙΙΙΙ Βεργαίοι
 ΙΙ Σκιαθιοι
 ΙΙΙΙ Πεπαρήθιοι
 ΙΙΙΙ Αργίλιοι
 Δικαιοπολίτ(αι
 Ήρετριών
 ΙΙ Σερμαίοι
 Δι)είς εκ του Άθα
 Ικιοι
 ΧΧ)Χ Σαμο)θράκιες
 Θάσιοι
 Μαρωνίται
 Φιγέτιοι
 Αιγάντιοι
 Θραμβαίοι
 Αίσωνιοι
 (Γίγωνος?)
 Στρεφ(αίοι
 ΧΠ Αβδηρίτ(αι
 ΧΠ Ποτειδείτ(αι
 ΔΔΠ Σκαβλαίοι
 Ρ Άσσηρίται
 ΗΗΗΗ)ΙΙΙΙ Σπαρτάλιοι
 Η Σανναίοι
 Σίγγιοι
Πόλεις αὐται
ταχσάμεναι
 Ρ Γαλαίοι
 ΔΔΠ Σαρταίοι
 Η Αμόργιοι
 ΔΠ)ΙΙΙΙ Ήτεοκαρπάθιοι
 εκ Καρπάθου
 ΔΠ)ΙΙΙΙ Κάσιοι
 Π)ΙΙΙΙ Αιελίται
 Ρ Μιλκίοιοι
 Π)ΙΙΙΙ Φαρδύλιοι
 . . . ΙΙΙΙ Καλλιπολίται
 ΙΙ Χεδρολίοι
 ς

222.

. . . . ρ
 υμ
 ε)γραμ(μάτευε
 φόρος ε(τάχθη . . .
 οραν
 ταύτης μ.π . . .
 φόρος ετάχθη . . .
 Τίνδριοι
 Μιλήσιοι Δέρ(ισ)
 Τειχιούσα
 Καμινείς
 Κυμαίοι
 Ήφείσιοι
 Έρυθραίοι
 Τήσιοι
 Ήλύσιοι
 Τ)ελεμείσιοι
 Κ)λαυδαίς
 ισι
 άρισι
 ισι

marbre III.

223.

223'.

Έλλ)ησ(π)όν(τιος
 Καλχηδόνιοι
 Δαρδανείς
 ΔΠ Λαμφσακηνοί
 ΓΙΙΙ Βυζάντιοι
 Αβυδηνοί
 Η Παριανοί
 Η Μα(δ)ύτιοι
 Η Ήλ(α)κούςιοι
 ΔΔΓΓ Κυ(ζι)κηνοί
 Π)όλεις αἱ(δε αρχαῖς (ε
 δ)οσαν τὸμ φόρον
 Κιμναῖοι (ε)ν Χερρόνησσῳ
 Χερρόνησῖται ἀπ Ἀγοράς
 Αἰδε π(ό)λεις κατα-
 τ)ελούσι τὸμ φόρον
 Μυριναῖοι
 Ήμβριοι
 ΓΓΙΙΙΙ Σήστιοι
 ΔΔΓΓ Ἄλωπ(ε)κ)οννήσιοι
 (Laissez en blanc.)

. . . . Φίλιππος Φυλάσιος
 Αναγυράσιος
 Σφήτ(ιος
 εικ
 α
 ΗΗΗ Σκιον(α)ῖοι
 Η Η Η Ακάνθιοι
 Η Η Η Μενδαῖοι
 ΗΗ Νεοπολίται
 ΗΗ Μενδαίων
 ΗΗ Θάσιοι
 Η(Η Ή(κ)ιοι
 Η Νεοπολίται
 Η παρ' Αντίσαραν
 Η
 ΗΗ Δι)είς ε)ς Ἄθω
 ΗΗ Αἰ)γάντιοι
 ΗΗ Αἰ)νεάται
 ΗΗ Ὀ
 ΗΗ Ὀλ)οφύχσιοι
 ΗΗ Σαναῖοι
 ΗΗ Μαρωνῖται
 ΗΗ Τερωναῖται
 ΗΗ Ἄ)δερῖται
 ΗΗ μ . . .
 ΗΗ αι
 ΗΗ Νισύρ(ιοι
 ΗΗ Στυρῖες
 ΔΔΠ
 ΗΗ
 ΗΗ
 ΗΗ
 Ήλλ(ησ)πόντιος φόρος)
 . ΗΗΓΔΔΔΓΓΙΙΙ
 ΗΗΗΓΔΔΔΓΓΙ
 Γ Γ
 ΗΗΗΓΔΔΔΠ
 Δ

225. 226.

Πόλις(ις) ἄς
 οἱ ιδ)ιωται
 ἐνέγ(ρ)αψαν
 φόρον φέρειν
 Η Κλ(ε)ωνῖ
 Δ(ια)κρῖς

224.

Παρ
 ε . . .
 α . . .
 κ . . .
 τ . . . γ . .
 Συμαίοι
 Διακρ(είς ἀ)πό
 Χαλκι(δίων
 Χ
 ον . . .

. . . . εις περυσί

Αἶθε τῶν πόλεων αὐτε(πάγγελτοι?
 τὴν ἀπαρχὴν ἀπηγάγον(το?
 Μ ε)θωναίοι
 ΗΗΙΙΙ Αἰ)σόνιοι
 Η Δικαιοπολίται
 Ἐρετριῶν

Παρικ(νοί
 Χερβέρν(σίζαι
 ἀπ' Ἀγρ(ράς
 Ἐλαι(ούσιοι
 ἐν (Χερβέρνισσῳ

. . . . ριζν . .
 ο . ο . ο .

Morceaux détachés.

226.

Ρ
 ΔΡ
 ΔΔ
 Η Ἰ . .
 ΗΗΗ
 ΡΗΔΔ

227.

. . . . εις ΡΔ
 λ)ρκισσιία ΔΡ
 ς Η
 Ρ
 αι ΗΡ Κα . . . ΗΗ
 εις ΔΡΗΙΙΙ Βα . . . ΗΗΗΗ
 ΔΡΗΙΙΙ Πα . . . ΗΗΗ
 ΗΡΔΡ ΗΗΗ
 Η
 ΡΔΡΗΙΙ(Ι
 ΔΡΗΙΙΙ

228.

ΗΗΗ
 Χ
 ΔΡΗΙΙΙ
 ΡΗΗΗΗ Βα . . . ΗΗΗΗ
 ΔΔΔΗΗΗ
 ΔΡΗ
 Ρ
 Ρ
 Η
 ΔΡΗΙΙΙ
 αις

 μεν
 αις
 ε(πιφ)οράς Η
 ε(πιφ)οράς Η

229.

. . . . ρ . . .
 οι
 ίνοι
 ερίται
 μείς
 εις

230.

ΗΗ
 ΗΗΗΗ
 ΗΗΗ
 ΗΗΗ
 Η
 ΡΔΡΗΙΙ(Ι
 ΔΡΗΙΙΙ
 ΗΗΗ
 ΗΡ
 (Laissez en blanc)

231.

ΡΔ
 ΗΗ
 Η
 Ρ
 ΗΗ
 αι

232.

. . . . εις
 οι
 νοί ΔΡ
 υήται:ΡΗ

233.

. . . . οι Δ
 ιανοί Δ
 οι Η
 ύπερ . .
 έρ . .

234.

. . . . ων
 αιούσιοι

235.

ΗΗΗ
 Η
 ΗΗΗ

236.

. . . . εις
 εδεις
 οι
 ι
 ις

237.

. . . . ε
 εις
 ρεις
 εις
 ονίτα(ι
 μαίοι
 ο .

238.

Ρ
 ΙΙΙ
 ΗΗΙΙΙ
 Ρ
 Η
 ΗΙΙ
 ΗΗ

244.

ΔΙ
 Ι
 Λ
 Ἐπι...
 Πα(σ)νοί
 Ἀβυ(θ)νοί
 Βρυ . . .

239.

. . . . αι
 ι
 υή
 ΗΗΗΗ
 ΡΗΗΗΗ
 ΧΡΗΗΗ

240.

. . . . ται
 ...α)πό Κηναί(ου)ΗΡΔΔ
 αι
 υήται

241.

. . . . οι
 αις
 οι
 αι
 σα .

242.

ΔΔΔ
 ΔΔΡ
 ΗΗΗ
 Ρ
 ΧΡ
 ΗΗΗ
 Ρ
 ΗΗ
 μείς
 ς
 αίοι
 Ρ
 ΔΡ
 ΔΔ
 Η ἸΥ
 ΗΗΗ
 ΡΗΔΔ

243.

Ρ
 ΔΡ
 ΔΔ
 Η ἸΥ
 ΗΗΗ
 ΡΗΔΔ

244.

ΔΙ
 Ι
 Λ
 Ἐπι...
 Πα(σ)νοί
 Ἀβυ(θ)νοί
 Βρυ . . .

245.

. . . . αι
 ι
 υή
 ΗΗΗΗ
 ΡΗΗΗΗ
 ΧΡΗΗΗ

246.

. . . . ται
 ...α)πό Κηναί(ου)ΗΡΔΔ
 αι
 υήται

247.

. . . . οι
 αις
 οι
 αι
 σα .

248.

ΔΔΔ
 ΔΔΡ
 ΗΗΗ
 Ρ
 ΧΡ
 ΗΗΗ
 Ρ
 ΗΗ
 ν . . .
 ιον
 Δχ)υνο(τειχίται
 οι ΔΔ
 οι
 οι

CHANDLER a publié s. n. II un fragment d'inscription qu'il avait trouvé dans l'Acropole d'Athènes. M. Bœckh en reproduisant ce morceau dans le C. I. s. n. 143, a facilement reconnu qu'il devait appartenir à une liste des villes qui payaient un tribut à Athènes. C'est cette liste dont nous publions ici (de N. 131 à N. 248) de nombreux fragmens, trouvés dans les fouilles qui furent faites sur le plateau qui 35.

s'étend du Parthénon au temple d'Erechthée. Leur forme, l'énumération successive des villes, les chiffres numériques qui les accompagnent, et surtout le mot φόρος (*tribut*) qu'on rencontre dans les N. 162, 139', 181', 188, 223', nous prouvent d'une manière incontestable que ces inscriptions se rapportent aux villes tributaires d'Athènes. Mais tous ces fragmens présentent si peu de suite et d'ensemble, et les suscriptions que quelques uns d'entre eux contiennent sont tellement mutilées, que j'ai dû avoir la plus grande difficulté pour rapprocher et coordonner d'une manière assez plausible les principaux morceaux qui composaient cette inscription. Avant de pouvoir nous rendre compte de la disposition, du contenu et de la date de ces listes, il est nécessaire de passer en revue ce que les anciens auteurs nous apprennent sur le tribut qu'Athènes imposait à ses alliés dans les jours de sa puissance, et de nous rappeler quelles étaient les villes ou les colonies imposées, et à quelle époque chacune d'elles se soumit à cette obligation ou s'en affranchit. M^r. Bæckh semble avoir épuisé cette matière dans son économie politique des Athéniens (vol. I, livre III, § 15—17). Nous suivrons encore ici ce guide éclairé, et nous verrons plus loin ce que ces pierres nous fourniront l'occasion d'ajouter à ses savantes investigations.

Le danger que les villes de la Grèce encoururent à l'invasion des Perses, leur fit sentir que l'union seule pouvait mettre leur liberté à l'abri des attaques de ce voisin puissant. Les services éminens qu'Athènes avait rendus à la cause publique, l'influence et la considération qu'elle s'acquitt par ses brillantes victoires, et avant tout l'importance maritime qu'elle assumait, placèrent à juste titre cette grande métropole des peuples Ioniens à la tête de la ligue de presque toutes les villes de race Ionique, et même de plusieurs villes Doriennes, que leur position maritime mettait en contact avec elle (1), et lui assurèrent ainsi l'hégémonie qu'elle exerça pendant long-temps sur toute la Grèce. La défense de la liberté et l'intérêt du soutien réciproque étaient dans le principe les liens uniques qui attachaient ces villes à Athènes: elles étaient *autonomes* et indépendantes, et se soumirent de plein gré à payer un impôt pour former une caisse de réserve, qui fournit les fonds nécessaires à maintenir la sûreté et l'indépendance publique. Déjà depuis les temps médiques les alliés se voyaient forcés de subvenir aux frais de la guerre commune par des contributions qui n'étaient pas toujours payées de bonne grâce (2). Thémistocle exigeant des Andriens de l'argent au nom de deux divinités, la *Persuasion* et la *Violence*, ils refusèrent de payer au nom de deux autres divinités non moins puissantes, la *Misère* et la *Pauvreté* (3). Sous l'Hégémonie de Sparte les villes payaient également les dépenses de la guerre (4), mais il n'entraînait pas dans les principes de Sparte d'asseoir des impôts fixes; et c'est d'accord avec ces idées que le Roi Archidamos sollicité de taxer régulièrement les alliés au commencement de la guerre péloponnésienne, a répondu que «*la guerre ne mange pas régulièrement*» (5). Après que l'Hégémonie eût passé aux Athéniens (en Ol. 76, 2) (6), Aristide fut chargé de répartir régulièrement (*τάξαι*) l'impôt, et il s'en acquitta avec la plus grande équité et à la satisfaction de tout le monde. La caisse fut déposée à Délos (Ol. 77, 3), et gardée, sous la protection

(1) Καὶ τὸ πλεῖστον Ἴωνες ὄντες οὗτοι πάντες, καὶ ἀπ' Ἀθηναίων, πλὴν Καρυστίων (οὗτοι δ' εἰσι Δρύοπε). Ὑπόκει δ' ὄντες καὶ ἀνάγκη ἕμως Ἴωνες γε, ἐπὶ Δωριέας ἠελεύθου. Thucydide VII, 57.

(2) Ἦν δὲ (ὁ Θεμιστοκλῆς) καὶ τοῖς συμμάχοις ἐπαχθῆς, περιπλέων τε τοῦς νόσους καὶ χρηματιζόμενος ἀπ' αὐτῶν. Plut. Themist. 21.

(3) ib.

(4) Οἱ δ' Ἕλληνες ἐτέλουσαν μὲν τινα καὶ Λακεδαιμονίων ἡγεμονίαν ἀπιφορᾶν εἰς τὸν πόλεμον· ταχθῆναι δὲ βουλομένοι κατὰ πᾶσαις ἑκάστους τὸ μέτρον, . . . Plut. Arist. 24.

(5) Plut. Cléom. 27. — Müll. Dor. I, 180, II, 212.

(6) Ἐπὶ ἄρχοντος Δρομοκλείδου Λακεδαιμόνιοι τὴν τῆς θαλάσσης ἡγεμονίαν ἀποβελήκατες. . . . Diod. XI, 50

du Dieu de cette île, par les *hellénotamies*, magistrats Athéniens qui furent institués d'abord à cette occasion, pour gérer, non pas ainsi que leur nom semble l'indiquer par une amplification due à la présomption Athénienne, la fortune commune des grecs, mais seulement la caisse des alliés d'Athènes, car rien ne donne à croire que Sparte et ses alliés eussent jamais payé une contribution à cette caisse de Délos. Le tribut imposé par Aristide sur tous les alliés d'Athènes s'élevait à 460 talens par an, et chaque ville étant taxée proportionnellement à son importance et à ses ressources⁽¹⁾, fut satisfaite de son lot⁽²⁾. Mais cet état des choses ne dura pas long-temps: Périclès, moins scrupuleux qu'Aristide sur les moyens qu'il employait pour agrandir la puissance d'Athènes, résolut de tirer profit de cette caisse commune, et s'arrêta à une mesure qu'Aristide avait déclarée très-utile, quoiqu'il en eût reconnu l'injustice⁽³⁾. Il enleva le trésor de Délos dix années après son établissement, sous prétexte qu'il n'y était pas en sûreté contre les barbares, et le déposa dans l'Acropole environ vers Olympiade 79, 4. Aussitôt Athènes changea de position vis-à-vis les autres villes de la Grèce, et de principale alliée, elle en devint la maîtresse et l'arbitre. Ces sommes qui étaient censées appartenir à la communauté des alliés, ne servirent plus qu'à exécuter ces magnifiques ouvrages que Périclès éleva comme des *monumens* indestructibles de son génie; car, disait-il, les Athéniens ne devaient aucun compte de l'emploi des contributions à ces peuples qu'ils défendaient de leurs armées et qu'ils protégeaient de leur influence⁽⁴⁾. Depuis ce temps tous les hommes politiques qui se succédèrent dans la direction des affaires d'Athènes, s'attachèrent à augmenter ces tribus qui étaient devenus une ressource des plus importantes de l'état; et soit que Périclès eût en effet plus fortement imposé les alliés⁽⁵⁾, soit que la puissance croissante d'Athènes eût attiré un plus grand nombre de villes dans son alliance, le tribut s'élevait au commencement de la guerre du Péloponnèse à 600 talens⁽⁶⁾. Mais après la mort de Périclès (Ol. 87, 4) les démagogues qui n'avaient d'autre but que de s'attirer les bonnes grâces d'une populace avide, élevèrent le tribut jusqu'à 1300 talens par an⁽⁷⁾, et mirent plusieurs habitans des villes alliées ou plutôt sujettes (ὀπήκοοι⁽⁸⁾) d'Athènes dans la nécessité de s'expatrier pour échapper à cette oppression tyrannique⁽⁹⁾. Andocide reproche cet acte d'injustice à Alcibiade⁽¹⁰⁾; toujours est-il que l'impôt se trouvait être très-élevé déjà avant la paix de Nicias (Ol. 89, 3), car plusieurs villes stipulèrent lors de cette paix de ne payer que l'impôt fixé par Aristide⁽¹¹⁾. Enfin la 19^e année de la guerre du Péloponnèse (Ol. 91, 4) les Athéniens se trouvant dans de grandes difficultés pécuniaires, changèrent le mode de perception de cet impôt direct, et lui substituèrent une vingtième (5%) sur l'importation et l'exportation du commerce maritime de leurs sujets⁽¹²⁾. Ce nouveau tribut dura jusqu'à la bataille navale d'Ægos-Potamos, (Ol. 93, 4)

(1) Παραλαβόντες δὲ οἱ Ἀθηναῖοι τὴν ἡγεμονίαν . . . ἔταξαν ἅς τε εἶμι παρέχειν τῶν πόλεων χρήματα . . . καὶ Ἰλλυριοῦσι τότε πρῶτον Ἀθηναίους κατέστη ἀρχή, οἱ εἰδέγοντο τὸν φόρον. Οὕτω γὰρ ὠνομάσθη τῶν χρημάτων ἡ φορά. Ἦν δ' ὁ πρῶτος φόρος τετρακκόσια τάλαντα καὶ ἐξήκοντα. Ταμειὸν τε ἄλλος ἦν αὐτοῖς. Thuc. I, 96. Voyez C. Nep. Arist. 3. — Diod.—Dinarch. — Demost. — Καὶ προσέταξαι αὐτῷ χώραν τε καὶ προσόδους σκεψάμενον ὄρισαι τὸ κατ' ἀξίαν ἐκάστῃ καὶ δύναντι. Plut. Arist. 24. — Suid. in Ἑλληνοταμίαι.

(2) Ἐπεὶ δὲ οἱ σύμμαχοι τοὺς φόρους μὲν ἐτέλουν, ἄνδρας δὲ καὶ ναῦς, ὡς ἐτάχθησάν οὐ παρῆχον . . . οἱ μὲν ἄλλοι στρατηγοὶ προσελάκων αὐτοὺς ταῦτα ποιεῖν, καὶ τοὺς ἐλλείποντας ὑπάγοντες δίκαια καὶ καλῶς ἐπαχθῆ τὴν ἀρχὴν καὶ λυπηρὰν ἐπίουον. Κίμων δὲ . . . βίαν μὲν οὐδενὶ τῶν Ἑλλήνων προσέηγε, χρήματα δὲ λαμβάνων παρὰ τῶν οὐ βουλομένων στρατεύεσθαι καὶ ναῦς κενός . . . Plut. Cim. 11.

(3) Plut. Arist. 25. Cic. d. off. III, 11.

(4) Plut. Per. 12. — Isocr. Συμμαχ. 29. — (5) Ὦν μὲν γὰρ Ἀριστοειδὲς ἔταξεν, ἦν εἰς ἐξήκοντα καὶ τετρακκοσίαν τάλαντων λόγῳ. Τούτῃ δὲ Περικλῆς μὲν ἐπέθεκεν ὀλίγου δεῖν τὸ τρίτον μέρος. Plut. Arist. 24. — (6) Προσόντων μὲν ἑξακκοσίαν τάλαντων ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ φόρου κατ' ἐνιαυτὸν ἀπὸ τῶν συμμάχων τῇ πόλει. Thuc. II, 13. — Plut. Arist. 24. — (7) Περικλέους δ' ἀποθανόντος, ἐπιτείνοντες οἱ δημαγωγοὶ κατὰ μικρὸν, εἰς χιλίων καὶ τρισκοσίων τολάντων κεφάλαιον ἀνήγαγον. Plut. Arist. 24. — (8) Thuc. VII, 28, 57. — (9) Andoc. — (10) Πρῶτον μὲν οὐκ εἶπαι ὑμᾶς (τὸν Ἀλκιβιάδην) τὸν φόρον τῶν πόλεων εἰ ἀρχῆς τάξει, τὸν ὑπ' Ἀριστοειδοῦ πάστον δικαιοτάτα τεταχμένον, αἰρεθείς ἐπὶ τούτῳ δέκατος αὐτός, μάλιστα δεκατάλαιον αὐτὸν ἐκάστῳ τῶν συμμάχων ἐποίησεν Andoc. c. Alcib. Ἐστ' αὐτὸς μὲν ἐκπελεύσας εἰς τὸν Ἑλλησπόντον ἤρχηρολόγος. Plut. Alc. 30. — (11) Thuc. V, 18. — (12) Δι' αὐτὸ καὶ τότε . . . ἀδυνατοὶ ἐγένοντο τοῖς χερσίν, καὶ τὴν εἰκοστὴν ὑπὸ τούτων τῶν χρόνων κατὰ θάλασσαν ἀντὶ τοῦ φόρου τοῖς ὑπηκόοις ἐπίσταναι, πλεῖον νομίζοντες ἂν σφίσι χρήματα οὕτω προσείναι. Thuc. VII, 28.

qui détruisit l'indépendance d'Athènes, lui enleva sa suprématie, renversa sa constitution, et la dépouilla sans doute de ses alliés et des avantages qu'elle en retirait. Nous ne nous étendons pas ici sur l'autorité et l'influence qu'Athènes peut avoir reconquises par la suite, les inscriptions dont nous traitons s'arrêtant évidemment avant la grande catastrophe d'Ægos-Potamos.

Il faut cependant observer que tous les alliés d'Athènes n'étaient pas dans le même degré de sujétion. Ils étaient distingués au contraire en *tributaires* ou *sujets* (φόρου ὑποταλαίς, ὑπήκοοι), en alliés indépendans (ἀπὸ συμμαχίας αὐτένομοι) qui fournissaient volontairement des troupes et des vaisseaux, et en *μισθοφόροι*, qui étaient salariés pour suivre les Athéniens à la guerre ⁽¹⁾. Thucydide nous donne une liste sommaire des peuples qui se trouvaient rangés dans chacune de ces catégories au commencement de la guerre du Péloponnèse ⁽²⁾. Les habitans de Chios, ceux de Lesbos et de Platée, les Messéniens établis à Naupacte, la plus grande partie des Acarnaniens, les Corcyréens et les Zacynthiens suivaient les Athéniens en qualité d'alliés autonomes. Les habitans de la côte de la Carie, les Doriens leurs voisins, les Ioniens, ceux de l'Hellespont, les villes grecques de Thrace, les îles situées à l'est d'une ligne tirée de Candie au Péloponnèse, et enfin toutes les Cyclades, à l'exception de Mélos et de Théra étaient au nombre de leurs alliés tributaires. Voici en détail les noms de toutes les villes que nous trouvons citées dans cet historien comme reconnaissant la suprématie d'Athènes :

Abydos en Hellespont, se révolte en ol. 92, 2 ⁽¹⁾.

Acanthos en Thrace, se révolte en Ol. 89, 1; est rendue aux Athéniens au traité de Nicias, en Ol. 89, 3².

Acrothoos, en Thrace, se rend aux Lacédémoniens en Ol. 89, 1 ⁽²¹⁾.

Ænos, île de Thrace, tributaire ⁽³⁾.

Amphipolis en Thrace, colonie des Athéniens; elle est prise par les Lacédémoniens en Ol. 89, 2⁽⁴⁾; elle est reprise par les Athéniens Ol. 92, 1 ⁽⁴⁵⁾.

Andros, île de l'Archipel, tributaire ⁽⁴⁾.

Antandros, autrefois possédée par les Mytilénæens, fut soumise par les Athéniens ⁽⁵⁾.

Aphytis en Thrace ⁽⁶⁾.

Argilos, en Thrace, se révolte en Ol. 89, 1; est rendue aux Athéniens en Ol. 89, 3 ⁽²⁾.

Bothie, en Thrace, se révolte en Ol. 87, 1 ⁽⁷⁾.

Byzance, pris sur les Mèdes, se détache d'Athènes, mais rentre bientôt dans l'alliance, en Ol. 85, 1⁽⁸⁾. Se révolte en Ol. 92, 3 ⁽⁶²⁾.

Camiros, ville de Rhodes, se révolte contre les Athéniens, en Ol. 92, 2 ⁽⁹⁾

Carpathos, île ⁽⁶⁰⁾.

Carystos, d'Eubée, se révolte avec toute l'île, et est de nouveau réduite en Ol. 84, 4 ⁽¹⁰⁾; sujette et tributaire ⁽¹¹⁾, se révolte en Ol. 92, 3 ⁽¹²⁾.

Cassos, île ⁽⁶⁰⁾.

Caunos, de Carie, tributaire d'Athènes ⁽¹³⁾. Est au pouvoir des Lacédémoniens en Ol. 92, 2 ⁽¹⁴⁾.

Chalcé, île de la Carie ^(9 et 60).

Chalcédon, à l'embouchure du Pont ⁽¹⁵⁾.

(1) Thuc. VII, 57. — (2) Thuc. II, 9.

(1) Thuc. VIII, 62. — (2) IV, 88. V, 18. — (3) IV, 28. VII, 57. — (4) IV, 43. VII, 57. — (5) Diod. XIII, 40. Thuc. IV, 52, 75. — (6) Thuc. I, 64. — (7) I, 57. II, 79. — (8) I, 94, 115, 117. Démosth. de Cor. p. 487. E. — (9) VIII, 44. — (10) I, 114, 115. — (11) VII, 57. — (12) VIII, 95. — (13) I, 116. — (14) VIII, 39 ect.

- Chalcis, ville de l'Eubée, soumise à Athènes ⁽¹⁶⁾.
- Chalcis, en Thrace, se révolte contre Athènes en Ol. 87, 1 ⁽⁷⁾.
- Chios, île alliée autonome, se détache d'Athènes en Ol. 92, 2 ⁽¹⁷⁾.
- Clazomènes, en Ionie, se révolte, et est réduite de nouveau en Ol. 92, 2 ⁽¹⁸⁾.
- Cléonæ, en Thrace, se rend aux Lacédémoniens en Ol. 89, 1 ⁽²¹⁾.
- Cnide, en Carie, se révolte contre Athènes en Ol. 92, 2 ⁽¹⁹⁾.
- Colophon, ville d'Ionie, prise par les barbares en Ol. 87, 3. Les Athéniens colonisent les Colophoniens à Notion en Ol. 88, 3 ⁽³⁰⁾.
- Corcyre, alliée autonome, Thuc. I, 45 etc.
- Cos, île alliée d'Athènes ⁽⁹⁾.
- Cyzique, ville de l'Hellespont, se révolte et est de nouveau soumise, en Ol. 92, 3 ⁽²⁰⁾.
- Dion, en Thrace, reste fidèle aux Athéniens en Ol. 89, 1 ⁽²¹⁾.
- Egine, alliée d'Athènes ⁽¹¹⁾.
- Elæus, ville d'Hellespont, prise par les Lacédémoniens en Ol. 92, 2 ⁽²⁰⁾.
- Eræ (peut-être Æræ), ville d'Ionie, se révolte contre Athènes en Ol. 92, 2 ⁽²²⁾.
- Eresos, ville de Lesbos, se sépare des Athéniens en Ol. 88, 2 et est réduite en Ol. 88, 3 ⁽²³⁾; se révolte de nouveau en Ol. 92, 2 ⁽²⁴⁾.
- Eretrie, ville d'Eubée, sujette à Athènes, se révolte en Ol. 92, 3 ^(11 et 12).
- Erythræ, ville d'Ionie, se révolte en Ol. 92, 2 ⁽¹⁷⁾.
- Galepsos, ville de Thrace, passe aux Lacédémoniens en Ol. 89, 2 ⁽²⁵⁾; est reprise par les Athéniens en Ol. 89, 4 ⁽²⁶⁾.
- Halicarnasse, ville de Carie, alliée des Athéniens qui s'y réfugient en Ol. 92, 2 ⁽²⁷⁾.
- Hestiée en Eubée. Les Athéniens en expulsent les habitans en Ol. 84, 4, et y envoient une colonie qui leur est tributaire ^(10 et 11).
- Iasos, ville d'Ionie, est prise par les Lacédémoniens ⁽²⁸⁾.
- Ielysos, ville de Rhodes, se révolte en Ol. 92, 2 ⁽⁹⁾.
- Imbros, île, alliée d'Athènes ⁽²⁹⁾.
- Lampsaque, ville de l'Hellespont, se révolte en Ol. 92, 3 et est de nouveau soumise la même année ⁽¹⁾.
- Lébédos, ville de l'Ionie; les habitans de Chios l'excitent à la défection ⁽²²⁾.
- Lemnos, soumise à Athènes ⁽³⁰⁾.
- Lesbos, se détache d'Athènes en Ol. 87, 2; est de nouveau soumise en Ol. 87, 3 ⁽³¹⁾; nouvelle tentative de révolte en Ol. 92, 2 ⁽³²⁾.
- Lindos, ville de Rhodes, se détache d'Athènes en Ol. 92, 2 ⁽⁹⁾.
- Mécycberne, ville de Thrace, tributaire d'Athènes, est prise par les Olynthiens en Ol. 89, 4 ⁽³³⁾.
- Mélos, île, prise par les Athéniens qui y conduisent une compagnie ⁽³⁴⁾.
- Mendé, ville de Thrace, se révolte et est reprise par les Athéniens en Ol. 89, 2 ⁽³⁵⁾.
- Méthymne, ville de Lesbos, alliée fidèle d'Athènes ⁽³⁶⁾.

(15) IV, 75. — (16) VI, 76. — (17) VIII, 15. — (18) VIII, 14, 16, 21. — (19) VIII, 35. — (20) VIII, 107. — (21) IV, 109. — (22) VIII, 19. — (23) III, 18, 35. — (24) VIII, 23, 100. — (25) IV, 107. — (26) V, 6. — (27) VIII, 42. — (28) VIII, 28, 29. — (29) IV, 28. — (30) I, 115. VII, 57. — (31) III, 2, 50. — (32) VIII, 5. — (33) V, 30. — (34) V, 116. — (35) IV, 123, 130. — (36) III, 2.

- Milet, ville d'Ionie, se révolte contre Athènes en Ol. 92, 2 (37).
- Mytilène, v. Lesbos.
- Naxos, se révolte et est réduite par les Athéniens en Ol. 78, 3 (38).
- Notion, ville d'Ionie près de Colophon. Les Colophoniens s'y retirèrent après que leur ville eût été prise par les barbares, en Ol. 87, 3. Ils se divisent et introduisent une garnison d'Arcades. Les Athéniens s'en rendent maîtres en Ol. 88, 3, et y colonisent les Colophoniens (39).
- Oënuissæ, fort près d'Erythræ, gardé par les Athéniens (43).
- OEsime, en Thrace, se range du côté de Brasidas, en Ol. 89, 2 (25).
- Olophyxos, en Thrace, se rend aux Lacédémoniens en Ol. 89, 1 (21).
- Olynthos, ville de Thrace, se révolte en Ol. 87, 1 (40); est rendue aux Athéniens en Ol. 89, 3 (41). S'empare de Mécyberne gardée par des Athéniens (33).
- Parion, en Hellespont, (61).
- Polichne, ville d'Ionie près de Clazoménae, est pris par les Athéniens en Ol. 92, 2 (24).
- Potidée, se détache des Athéniens en Ol. 87, 2 (40); elle est reprise en Ol. 87, 3 (42).
- Priapos, ville d'Ionie (61).
- Ptéléos, ville fortifiée près d'Erythræ; doit être rendue aux Lacédémoniens d'après le traité de Nicias (41); sert de place d'armes aux Athéniens en Ol. 92, 2 (43).
- Rhodes, se révolte contre les Athéniens et est dévastée par eux en Ol. 92, 2 (9).
- Rhætion, pris par les Lesbiens exilés (5).
- Samos se révolte contre Athènes qui la soumet (46). Les Athéniens lui accordent l'autonomie en Ol. 92, 2 (47).
- Sane, ville de Thrace, reste fidèle aux Athéniens en Ol. 89, 1 (21). Leur est cédée par le traité de Nicias (41).
- Scione, ville de Thrace, se révolte en Ol. 89, 3 (48); est prise et saccagée par les Athéniens, qui cèdent le territoire aux Platéens, en Ol. 89, 4 (49).
- Scolos, ville de Thrace, remise aux Athéniens par le traité de Nicias, en Ol. 89, 3 (41).
- Scyros, île habitée par les Dolopes, fut prise et réduite en esclavage par Cimon fils de Miltiade (50).
- Sermyle, ville de Thrace; Possession des Athéniens, leur est assurée par le traité de Nicias (41).
- Sestos, ville de l'Hellespont, prise par les Athéniens sur les Mèdes (51); sert de forteresse aux Athéniens en Ol. 92, 2 (1).
- Sigéon, en Troade (61).
- Singæens, en Thrace, se rendent aux Lacédémoniens en Ol. 89, 1 (21). Sont rendus aux Athéniens par le traité de Nicias en 89, 3 (41).
- Spartolos, ville de Thrace, se révolte en Ol. 87, 1 (7). Est vainement attaquée par les Athéniens (52). Leur est rendue par le traité de Nicias en Ol. 89, 3 (41).
- Stagire, colonie d'Andros en Thrace, se révolte en Ol. 89, 1 (53). Est rendue aux Athéniens par le traité de Nicias en Ol. 89, 3 (41).

(37) VIII, 17. — (38) I, 98. — (39) III, 34. — (40) I, 58. — (41) V, 18. — (42) II, 70. — (43) VIII, 24. — (44) IV, 106. — (45) VII, 9. — (46) I, 40, 41. — (47) VIII, 21. — (48) IV, 120. — (49) V, 32. — (50) I, 98. — (51) I, 89. — (52) II, 79. — (53) IV, 88. — (54) VIII, 16. — (55) I, 100, 101. — (56) VIII, 64. — (57) V, 32. — (58) IV, 100. — (59) V, 3. — (60) Schol. de Thuc. II, 9. — (61) Diod. XIII, 40. — (62) Plut. Alc. 31.

Styriens d'Eubée, tributaires (11).

Ténédos, île tributaire d'Athènes (36 et 11).

Ténos, île alliée (4).

Téos, reçoit une garnison de Lacédémoniens en Ol. 92, 2 (54).

Thassos, île, se révolte contre Athènes et est bientôt soumise en Ol. 78, 3 (55). Se révolte de nouveau en Ol. 92, 2 (56).

Thyssos, ville de Thrace, alliée d'Athènes, fut prise par les Dictidiens en Ol. 90, 2 (57).

Torone, ville de Thrace, est prise par les Lacédémoniens sur les Athéniens en Ol. 89, 1 (58). Reprise par les Athéniens en Ol. 89, 3 (59). Leur est assurée par la paix de Nicias en Ol. 89, 3 (41).

On voit par le tableau qui précède que les Athéniens ayant profité de leur victoires éclatantes sur les Mèdes, se rendirent maîtres de plusieurs villes grecques qui subissaient la loi des barbares, et que toutes les autres se rangèrent sous leur bannière tant par respect pour leur force imposante, et surtout pour leur marine redoutable, que par aversion pour Pausanias et les Lacédémoniens. Timocrate (1) nous apprend que Thémistocle rançonnait Jélyse et les autres villes de Rhodes. Le traité de Cimon (Ol. 78, 3) expulsa les barbares de l'Ionie, étendit la symmachie Athénienne jusqu'aux frontières de la Pamphylie, rangea les Phasélites sous les drapeaux d'Athènes (2), et défendit aux trirèmes des Perses de dépasser les îles Cyanéennes en Lycie (3); mais il paraît que ce traité fut mieux observé sur mer (4) que sur terre, car nous voyons Xerxès (5) ou son fils (6) céder à Thémistocle, un an ou deux après le combat d'Eurymédon diverses villes d'Ionie (7), et nommément Lampsaque, Myous, et Percote, qui étaient des villes maritimes. Ou bien peut-être le Roi des Perses faisait-il à cette occasion de la générosité à bon marché, en donnant ce qui ne lui appartenait plus de fait, et en laissant à Thémistocle le soin d'entrer en possession comme il pouvait. Cependant il est plus probable que le grand Roi, qui craignait d'avancer des forces à la portée des attaques des Athéniens (8), n'avait jamais renoncé à ses droits sur les villes de la côte, car nous voyons (9) que la 19^e année de la guerre du Péloponnèse (Ol. 91, 4) il exigeait le tribut de ces villes de son satrape d'Ionie, et que celui-ci ne pouvant pas se le faire payer à cause des Athéniens, demanda le secours des Lacédémoniens. C'est dans ce sens qu'il faut entendre l'affirmation d'Hérodote qu'Artapherne, satrape de Darius à Sardes avait fixé le tribut que les villes d'Ionie devaient payer (sans doute au grand Roi) avant l'expédition de la Grèce, et que ce tribut s'était conservé le même jusqu'à ses jours (10). A part la défection de quelques villes durant la guerre du Péloponnèse,

(1) Timocr. dans Plut. Thém. 21. — (2) ὅσπερ τὴν ἀπ' Ἰωνίας Ἀσίαν ἄχρι Παμφυλίας παντάπασι Περσικῶν ὅπλων ἐρημῶσαι . . . ἐπιπλεῦσαι, δὲ τῆ πόλει τῶν Φακλιτῶν, Ἑλλήνων μὲν ὄντων, οὐ δεχόμενον διὰ τὸν στόλον, οὐδὲ ἐυλομένον ἀφίστασθαι βασιλείῳ, τὴν τε χῶραν κακῶς ἐπέκει καὶ προσέβαλλε τοῖς τεύχεσι. . . Τέλος δὲ διὰ λαζῶν αὐτοῦς (οἱ Χίοι) ὅπως δέκα τάλαντα δοῦντες ἀκολουθῶσι καὶ συστρατεύσιν ἐπὶ τοῖς θαλάσσι. Plut. Cim. 12.

(3) Τοῦτο τὸ ἔργον οὕτως ἐταπείνωσε τὴν γνώμην τοῦ βασιλέως, ὥστε συνθέσθαι τὴν περιβόητον εἰρήνην ἐκείνην, ἔπου μὲν δρόμον αἰετῆς Ἑλληνικῆς ἀπέγειν θαλάσσης, ἐνδὲν δὲ Κυανέων καὶ Χελιδονίων μακρᾶ νηὶ καὶ χαλκευβόλῳ μὴ πλείειν.

(4) Πεντήκοντα ναυσὶ Περιχλίας, καὶ τριάκοντα μόναις ἑφιάλτην ἐπέκεινα πλεύσει Χελιδονίων καὶ μηδὲν αὐτοῖς ναυτικῶν ἀπαντῆσαι τῶν θαρσέων. ib. 13. Voyez sur ce traité Dahlmann. Forschungen auf dem Gebiet der Geschichte, I, 1 — 148.

(5) Plut. Thém. 27. — (6) Thuc. I, 137.

(7) Πόλεις δ' αὐτῶ τρεῖς μὲν εἰ πλείστοι δεσθῆναι λέγουσιν εἰς ἄρτον καὶ εἶνον καὶ ὄψον, Μαγνησίαν καὶ Λαμψακὸν καὶ Μυσοῦντα. Δύο δ' ἄλλας προστίθεισαν ὁ Κυζικηνὸς Νεάνδρος καὶ Φανίας, Περικώτην καὶ Παλπίσκεψιν εἰς Ὀρμενὴν καὶ ἀμπεγρόνην Plut. Thém. 29.

(8) Καὶ τοὶ Καλλισθένης οὐ φασὶ ταῦτα συνθέσθαι τὸν Ἐάρταρον, ἔργῳ δὲ ποιεῖν διὰ φόβον τῆς ἤττης ἐκείνης. Plut. Cim. 13.

(9) Ἐπὶ βασιλείῳ γὰρ νεωσὶ ἐτύγχανε (Ἄρταφέρνης) πεπραγμένους τοὺς ἐκ τῆς ἑαυτοῦ ἀρχῆς φόρους, οὓς, δι' Ἀθηναίους ἀπὸ τῶν Ἑλληνίδων πόλεων οὐ δυνάμενος πράσσεισθαι ἐπωφείλησε. Τους τε οὖν φόρους μᾶλλον ἐνόμιζε κομμεῖσθαι, κακῶσας τοὺς Ἀθηναίους. Thuc. VIII, 5.

(10) Hérod. VI, 42, Hérodote lut son histoire aux jeux Olympiques en Ol. 81, 1 (Suid. Phot. cod. 60. Clint. F. H. 49. Krüg.) Il f. it donc allusion à l'état de l'Ionie pen'ant le temps où il écrivait son sixième livre, et peut-être avant le combat d'Eurymédon.

qui furent cependant bientôt réduites par les Athéniens, les alliés en général leur restèrent attachés et leur payèrent plus ou moins volontiers le tribut qui leur était imposé jusqu'au désastre de Sicile. Athènes vaincue, les alliés l'abandonnèrent, et en Ol. 92, 2 la révolte éclata de toutes parts. Alcibiade dans son ressentiment y contribua activement (1). Peu de villes lui restèrent fidèles dans le malheur, et continuèrent à la soutenir de leurs contributions, jusqu'à ce que la bataille d'Ægos-Potamos l'eût fait descendre du premier rang qu'elle occupait parmi les villes de la Grèce, et eût permis à celles-ci de se considérer comme ses égales.

Après ce court aperçu de l'histoire de la ligue Athénienne examinons les inscriptions qui font le sujet du présent Chapitre, pour découvrir, s'il nous est possible, à quelle période de cette ligue elles appartiennent, et pour essayer de rendre compte de la manière dont nous avons cru devoir arranger leurs divers fragmens. Nous pouvons voir que plusieurs d'entre elles contiennent des suscriptions écrites en grandes lettres, qui divisent ces inscriptions en plusieurs parties distinctes. Mais ces suscriptions se rapportent-elles à des divisions chronologiques, et dans ce cas indiquent-elles des Prytanies, des années, ou des pentétirides? Des noms propres y figurent souvent. Quels sont les magistrats auxquels ils appartiennent, quelle est la date de leur administration? Si une seule de ces suscriptions était complètement conservée, elle nous aurait probablement guidés à résoudre toutes ces questions. Mais elles nous sont toutes parvenues dans un tel état de mutilation, que toute conjecture serait hasardée; elles sont aussi conçues d'après des formules si différentes, qu'elles ne nous laissent au moins pas la ressource de les compléter les unes des autres. Cependant comme il est très important pour l'explication de ces listes d'en obtenir quelques sens, nous examinerons chacun des mots qui les composent, et nous nous efforcerons d'en tirer tout le parti qu'il nous sera possible.

Nous lisons dans les N^{os} 137, 139, 162 et 170, les mots: ἐπὶ τῆς ἀρχῆς et les ἀρχαὶ sont désignées par les nombres ordinaux πρώτης, δευτέρας ect. (V. N. 143, 135 ect.). Nous avons déjà expliqué dans N^o 112 le sens que l'on doit attacher au mot ἀρχή dans les inscriptions Attiques. Il désigne le corps des magistrats à la juridiction desquels appartient l'affaire qui fait le sujet de l'inscription. Ainsi dans N^o 89 qui parle des frais de la construction des Propylées, l'ἀρχή était la commission des épistates chargés de cette construction. Ici où il s'agit de la perception des tribus, l'ἀρχή doit être une autorité financière. Si nous passons en revue toutes les charges financières du ressort desquelles pouvait être la perception et la garde des tribus, nous pouvons affirmer d'abord qu'il n'est pas ici question des trésoriers de la Déesse, car leurs noms ni ceux de leurs secrétaires qui nous sont bien connus ne figurent dans les présentes inscriptions. Le sénat avait la direction suprême des finances (2). Mais ce n'est pas non plus à lui qui le mot ἀρχή peut se rapporter ici, car dans ce cas la première ἀρχή remonterait au premier établissement de cette assemblée populaire, ou au moins à la révolution de Cleistènes, Ol. 67, 3, et la date de nos inscriptions serait portée à une époque antérieure à l'hégémonie d'Athènes. D'ailleurs plusieurs noms des secrétaires du sénat nous sont également connus, et ce ne sont point ceux que nous rencontrons dans ces inscriptions. Sous la direction suprême du sénat divers magistrats étaient chargés de la gestion des tribus: Les Apodectes étaient ceux qui gardaient les lettres d'obligation des débiteurs de

(1) Ἐκπλεύσας δὲ καὶ αὐτὸς ἀπέστησεν ὀλίγου δεῖν ἅπαντα Ἴωνίαν. Plut. Alc. 24.

(2) Bœckh, Staatk. d. Ath. B. II B. 3.

l'état, et entre les mains desquels les arriérés étaient par conséquent payés (1). Les Hellénotamies, institués en même temps que les villes grecques commencèrent à payer un tribut à Athènes (2), gardaient la caisse dans laquelle ces tributs étaient versés, et en retiraient les sommes destinées à la guerre et aux autres besoins de l'état (3). Les Logistes enfin ou Euthynes (4) recevaient les comptes des autorités qui avaient la gestion des fonds publics, et il pouvait bien entrer dans leurs fonctions de dresser ou au moins de conserver les listes des tributs payés par les alliés.

Le mot Ἑλληνοταμίαις se rencontre dans les N^{os} 131, 162, 139' et 179'. Ces magistrats ayant été créés en même temps que la caisse générale fut établie à Délos, la suivirent à sa translation à Athènes, qui, croit-on, eut lieu au commencement de la 80^e Olympiade, ou peut-être un peu plus tard (5). Nous aurions donc pu penser que les tables des alliés furent inscrites vers cette époque pour la première fois, et qu'on y entend par πρώτη ἀρχή la première année pendant laquelle ces magistrats étaient en fonctions à Athènes, si un autre mot qu'on rencontre dans ces mêmes suscriptions ne s'opposait à cette conjecture: C'est le mot τριάκοντα (N. 131, 145, 145'). Observons d'abord que N. 145, où ce mot se lit en entier, est un marbre dont le côté droit est également inscrit, et que par conséquent le mot τριάκοντα est le dernier de la ligne de suscription dont il fait partie. Mais ce mot est précédé par l'article au datif τοῖς, et τοῖς τριάκοντα peut faire partie d'un nombre, p. e. πέντε πρὸς τοῖς τριάκοντα. Mais que désignerait ce nombre en cet endroit? Est-ce l'ordre de l'ἀρχή? Mais la formule telle que nous la rencontrons en plusieurs autres passages de la présente inscription aurait exigé un nombre ordinal, p. e. Ἐπὶ τῆς πέμπτης καὶ τριάκοντης ἀρχῆς. D'ailleurs le nombre aurait dû dans ce cas figurer au commencement et non pas à la fin de la ligne. Nous verrons aussi bientôt les raisons pour lesquelles N^o 145 ne peut appartenir à une ἀρχή aussi éloignée de la première. D'ailleurs nous ne concevons pas ce qu'un pareil nombre, répété dans trois Numéros, peut signifier en cet endroit. Il nous paraît au contraire indubitable que τοῖς τριάκοντα (avec ellipse de ἀνδράσι) désigne ici une autorité. Il est à peine nécessaire d'observer qu'il ne peut y être question des trente tyrans dont la domination amena la modification de la grammaire, sous les quels toute perception de tribut avait cessé, et qui n'auraient pas figuré à la tête d'une liste d'administration financière. A notre avis ces trente magistrats étaient les Euthynes avec leurs vingt assesseurs (6). Mais les renseignemens que les grammairiens donnent à leur sujet sont si confus, que nous pouvons croire que les 20 assesseurs ne sont autres que les dix logistes et peut être aussi les 10 apodectes, ou qu'au moins la cour des trente était composée de ces trois autorités suprêmes de la comptabilité. Photius est le seul qui parle de vingt assesseurs des Euthynes, et il est bien probable qu'il eût compté les logistes dans ce nombre. Sur ce sujet voyez aussi N^o 118.

Si nous comparons les divers titres de ces inscriptions, et en particulier les N^{os} 137, 139, 145', 162, 170, 168, 179', nous acquerrons la conviction qu'ils commencent tous par les mots :

(1) Harpoer. Suid. in Ἀποδέκται. — Ἀποδέκται δὲ ἦσαν δέκα, εἰ τῶν φόρων καὶ τὰς εἰσφορὰς καὶ τὰ τέλη ὑπεδέχοντο, καὶ τὰ περὶ τούτων ἐμφιστάσεσσι ἰδίαιζ. v. Pol. VIII, 97.

(2) Ἑλληνοταμίαι τότε πρῶτον Ἀθηναίαις κατιστή ἀρχή. εἰ ἐδέχοντο τὸν φόρον. Thuc. I, 96.

(3) V. le Ch. 5 du présent ouvrage. Les grammairiens confondent les attributions de ces diverses autorités. V. Harpoer. Suid. Pol. VIII, 114.

(4) Ἐπι δ' εἶναι τῶν ἀρχῶν, εἰ καὶ μὴ πᾶσι, διαχειρίζουσι πολλὰ τῶν κοινῶν, ἀναγκαῖον εἶναι τὴν ληφομένην λογισμῶν, καὶ προσυθνεῦσαν, αὐτὴν μὲν διαχειρίζουσαν ἕτερον. Καλοῦσι δὲ τούτους οἱ μὲν εὐθύους, οἱ δὲ λογιστὰς, εἰ δ' ἐξαιρητὰς, οἱ δὲ συνηγόρους. Arist. Pol. VI, 5, 10.

(5) Iust. III, 6. — Dodwell. ann. Thuc.

(6) Εὐθύος ἀρχή ἦν τις ἐξ ἐκάστης δὲ φυλῆς ἓνα κληροῦσι, τούτῳ δὲ δύο παρῆδρους. Phot. — Harpoer. Suid. — Aristote donna indifféremment le nom d'Εὐθύοι et de Λογισταί aux mêmes magistrats. (Pol. VI, 5, 10.)

Ἐπὶ τῆς δευτέρας ἀρχῆς ἢ ὁ δεῖρα ἐγραμμάτευε.

Sous une telle magistrature, dont un tel était le secrétaire.

Mais lorsque une de ces suscriptions se termine par les mots *τοῖς τριάκοντα*, il est clair que la formule se modifie de cette manière :

Ἐπὶ τῆς δευτέρας ἀρχῆς ἢ ὁ δεῖρα ἐγραμμάτευε τοῖς τριάκοντα.

Sous une telle magistrature, dont un tel était le secrétaire des trente ;

d'où il résulte que les secrétaires dont il est question dans ces inscriptions sont ceux de la Cour des Comptes, car chaque cour, et même chaque commission avait le sien chez les Athéniens (V. N. 56, A. § 14. N. 56, B. 10.) Il paraît donc qu'il était du ressort de la comptabilité de dresser ces listes, et que les Hellénotamies ne figurent qu'accidentellement et comme cossignataires à la tête et quelquefois au bas de quelques unes. (N° 165.)

Pour l'appréciation de la date de ces inscriptions il nous importe d'observer en outre que ces fragmens diffèrent les uns des autres par leur caractère graphique. La forme de la lettre Σ en particulier les distingue en deux catégories, et nous pouvons affirmer que les N°s 131 — 156, dans lesquels elle a la forme Σ, sont antérieurs aux N°s 156 — 248, où elle paraît sous la forme ξ. C'est là la division principale que j'ai adoptée dans leur classement. Les observations qui m'ont guidé plus loin dans la distribution des matériaux sont les suivantes :

N° 133 contient les mots *τῆς δευτέρας*, écrits en grandes lettres; ces mots doivent indiquer la *seconde* ou la *vingt-deuxième* ἀρχή. Mais comme la lettre Σ figure dans tout ce fragment, et que nous la rencontrons sous la forme Σ dans des fragmens que leurs titres nous prouvent être antérieurs à la 2^e ἀρχή, nous ne pouvons douter que N° 133 n'appartienne à la 2^eme, et que par conséquent toutes les lignes qui précèdent la suscription ne fassent partie de la 1^e ἀρχή. Ce fragment a une particularité remarquable. C'est que dans toute sa partie qui précède la suscription, les chiffres numériques sont écrits à la droite des noms des villes, tandis que dans presque tous les autres morceaux que nous avons ils précèdent ces noms, ou sont écrits en colonne à leur gauche. Les seuls autres fragmens où cet arrangement se remarque sont ceux que nous reproduisons, s. N. 131 et 132. Nous les classons pour cette raison dans la 1^e ἀρχή. Et comme la suscription de 131 est longue de trois lignes, c'est à dire plus étendue que presque toutes les autres suscriptions de ces listes, et qu'elle commence aussi au bord supérieur de la pierre, on peut en inférer que ce fragment est le premier en ordre chronologique, et qu'il appartient au commencement de la 1^e ἀρχή.

N° 134 paraît appartenir à la seconde ἀρχή, tant par le caractère antique de ses lettres, que par la particularité des lignes perpendiculaires qui divisent les chiffres des noms des villes, et qui ne se voient dans aucune autre ἀρχή.

N° 135 porte les mots *ἐπὶ τῆς τρίτης*. Nous appliquons encore ici ce que nous avons dit à propos de N° 133, pour prouver qu'il ne peut y être question que de la troisième ἀρχή, qui était évidemment inscrite sur la même pierre que les deux précédentes, car la suscription est précédée par des fragmens de listes qui appartiennent à la seconde ἀρχή.

Nous donnons les mêmes preuves pour affirmer que N° 137 contient une partie de la 4^e ἀρχή, la quelle était également inscrite sur la même face de la même pierre.

N° 139 contient la suscription de la 5^e ἀρχή, et continue évidemment la pierre.

Pour aller plus loin remarquons que les N. 135, 137 et 139 sont aussi inscrits sur le côté gauche, et les deux derniers aussi sur leur revers, ce qui prouve que les listes continuaient au moins sur ces trois côtés de la pierre. Sur le côté gauche de N. 137 et 139 l'Ξ paraît sous sa forme moins antique; les fragmens qui y sont contenus appartiennent à la 14^e et à la 15^e ἀρχή, ainsi que cela est prouvé par la suscription que nous avons réussi à composer des divers morceaux s. N. 171, 170 et 139'. Il en résulte que la forme Σ disparaît avant la 14^e ἀρχή, et que toutes les ἀρχαὶ antérieures à celle-ci étaient inscrites sur ce même marbre.

N. 141 peut appartenir à la 6^e ou à la 7^e ἀρχή, (ἐπὶ τῆς ἑκτῆς ou ἐπὶ τῆς ἐβδόμης).

N. 145 est inscrit sur les deux côtés d'un marbre angulaire. L'Σ y paraît partout sous la forme la plus ancienne; par conséquent les deux côtés de ce morceau doivent appartenir à la face et au côté droit du marbre, car nous avons vu que l'Ξ a dans le côté gauche la forme la plus récente. La suscription inscrite sur le côté droit de l'angle (N. 145') porte ἐπὶ τῆς θ . . . , qui ne peut être que ἐπὶ τῆς δεκάτης ou ἐπὶ τῆς δωδεκάτης. Mais nous voyons dans N. 162 que l'Ξ a la forme plus moderne dans la 12^e ἀρχή; ainsi le côté droit du fragment contient des parties des listes de la 9^e et de la 10^e ἀρχή.

Les morceaux s. N. 145, 147, 150, qui contiennent des fragmens de suscriptions, et qui appartiennent tous incontestablement à la face de cette même pierre, correspondent donc à la 7^e, 8^e et 9^e ἀρχή. N. 152, qui appartient aussi à cette face, ainsi qu'il est prouvé par la forme de l'Σ, laisse la partie inférieure de la pierre en blanc.

N. 154 est aussi un morceau angulaire; la liste inscrite sur le côté gauche commence au milieu de la longueur de la pierre en laissant la partie supérieure en blanc. Elle n'est précédée par aucune suscription. Cette liste a l'Σ ancien. Le côté droit de l'angle a au contraire la forme Ξ. J'en conclus 1^o que ce fragment est celui qui est formé par le côté droit (qui a la forme Σ) et le revers (qui a la forme Ξ) de la pierre. 2^o Que N. 154 est la continuation de la liste d'une ἀρχή dont le commencement se trouve au bout de la face de la pierre. 3^o Que cette ἀρχή est la 9^e; car les côtés ne contenant en largeur que deux rubriques, tandis que les faces en contiennent 5, et ici une partie du haut de la pierre ayant été laissée en blanc, il n'y aurait pas de place sur ce côté pour plus de 2 ἀρχαί, et nous avons vu que N. 145', qui appartient à ce même côté, est le commencement de la 10^e ἀρχή.

N. 155 est encore un morceau angulaire qui a également la forme Σ sur le côté gauche, et la forme Ξ sur le côté droit. Cette circonstance nous fait voir que ce fragment appartient ou à l'angle formé par le côté droit et le revers, ainsi que le précédent, ou à celui formé par le revers de la pierre avec le côté gauche. Il est facile de comprendre l'impossibilité du premier cas. Nous avons vu (N. 145) que le côté droit contenait une partie de la 9^e et de la 10^e ἀρχαί. Le côté gauche de notre fragment ne peut appartenir à la 9^e ἀρχή (au côté droit de la pierre), car il contient le mot Σερβουλεις qui est aussi contenu dans N. 154 que nous avons vu appartenir à cette même ἀρχή. Il ne peut non plus appartenir à la 10^e ἀρχή, car dans ce cas le côté droit de la pierre correspondrait à la partie inférieure du revers ou à la 13^e ἀρχή. Mais dans cette 13^e ἀρχή (N. 165) nous voyons figurer des noms des villes (p. e. Στώλιοι) que nous lisons aussi dans ce fragment. Il doit donc nécessairement appartenir à l'angle du revers et du côté gauche, mais dans ce cas il doit avoir été inscrit à la partie supérieure du revers où l'Σ figurait encore, et faire partie d'une ἀρχή antérieure à la 12^e, où la forme Ξ paraît déjà. Il ne nous reste donc d'alternative qu'entre la 11^e et la continuation de la 10^e ἀρχή, qui est commencée sur le côté

droit. Nous penchons pour cette dernière supposition, et nous tirons nos raisons de N. 154' qui doit occuper une partie du revers assez rapprochée du commencement de la pierre, car N. 154, l'autre côté de N. 154', laisse en haut, ainsi que nous l'avons vu, un espace en blanc. Mais N. 154' porte la forme ξ ; il est donc postérieur à N. 155. Si N. 155 appartenait à la 11^e ἀρχή, il faudrait supposer les listes de toute une ἀρχή inscrites sur la pierre avant 154' et rejeter ce N. beaucoup plus loin du commencement de la pierre qu'il ne doit l'être. Il est donc nécessaire de supposer que N. 155 n'est que la continuation de la 10^e ἀρχή, dont une grande partie est inscrite sur le côté droit.

N. 156 présente une particularité remarquable: Les mots qui précèdent la suscription ont la forme Σ , tandis que dans tous ceux qui suivent on remarque la forme ξ . C'est donc à cette ἀρχή que la forme de cette lettre a changé, et cette ἀρχή est la 11^e, car N. 154' qui a ξ , appartient à la 11^e ἀρχή, la 12^e le rejetant trop bas.

N. 159 paraît appartenir à la 12^e ἀρχή, car en examinant bien les distances on trouvera que les mots qui suivent la suscription doivent appartenir à la seconde rubrique. Or, comme la liste qu'ils composent est celle des villes de l'Hellespont, elle paraît être une continuation de la première rubrique de la partie de N. 162 qui appartient à la 12^e ἀρχή.

N. 162 contient la fin de la 12^e et le commencement de la 13^e ἀρχή. La simple inspection des pierres suffit pour convaincre que N. 165 appartient à la droite de N. 162, ainsi que nous l'avons placé. Ce qui nous guide à donner à N. 171' la position à droite de N. 165, c'est l'autre face de ce morceau angulaire, N. 171, qui s'ajuste à N. 170 et 139'.

Le revers de cette pierre doit finir avec la 13^e ἀρχή, car le côté gauche, qui vient naturellement après le revers, contient la 14^e et la 15^e ἀρχή, ainsi que cela est prouvé par les N. 171, 170 et 139', dont l'arrangement et la juxtaposition n'ont pas besoin d'être justifiés.

N. 137' appartient tout naturellement à la 14^e ἀρχή, car faisant le côté de N. 137 qui est le commencement de la 4^e ἀρχή, il doit précéder N. 139' (la fin de la 14^e et le commencement de la 15^e ἀρχή) qui fait le côté de N. 139, ce dernier contenant la fin de la 4^e et le commencement de la 5^e ἀρχή. Le côté gauche ne saurait contenir plus de 2 ἀρχαί, et doit par conséquent se terminer avec la 15^e.

La première pierre contient donc 15 ἀρχαί, et un second marbre doit commencer avec la 16^e ἀρχή. N. 181 avec 180, qui en fait partie, doivent appartenir à cette seconde pierre, car ils ne peuvent trouver place dans la première. Ces deux N^{os} indiquent trois ἀρχαί, qui peuvent être la 16^e, la 17^e et la 18^e.

N. 179' est un morceau angulaire. Sur la face on ne lit plus que quelques mots (N. 179) éloignés du bord de la pierre, et qui appartenaient à la 4^e rubrique. N. 179' lui-même commence avec la pierre, et par la longueur de la suscription (7 lignes) on voit qu'il appartient à un côté latéral. Les lettres ΚΟΣΤ de la seconde ligne nous font penser qu'il s'agit ici de la 20^e ἀρχή, car la longueur des lignes que nous pouvons connaître par l. 5 ne permet pas d'ajouter un autre nombre à εικοστῆς pour en faire p. e. πρώτης καὶ εικοστῆς. Comme le côté latéral commence donc par la vingtième ἀρχή, il faut que la face eût contenu aussi la 19^e, et nous avons supposé N. 186 appartenir à la suscription de cette ἀρχή.

Les N. 189, 190, qui laissent le dessous de la pierre en blanc, doivent terminer la 19^e ἀρχή, et ce côté du marbre. N. 192 s'ajuste exactement à la dernière rubrique de N. 181, ainsi qu'on peut le voir, et en fait la suite.

La suscription contenue dans N. 198, *ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς δε. . . .*, doit appartenir à la 22^e ἀρχή, car elle n'appartient ni à la seconde, *δευτ' ἰστορίας*, ni à la dixième, *δεκάτης*. Or, comme cette suscription est précédée par une liste, il paraît que le revers de marbre II commence par la 21^e ἀρχή.

Les fragmens s. N. 202, 204 et 205, 206 et 207, 212, indiquent quatre autres ἀρχαί, et nous mènent jusqu'à la 26^e ἀρχή.

N. 217 qui se réunit évidemment avec les N. 218, 219, 220, paraît appartenir comme eux à un côté latéral, et les trois premières lignes qui font partie d'une suscription, commencent le côté de la pierre Le Δ (l. 2) à l'endroit où il figure, paraît appartenir au mot *ἐδόμενης*, et indiquer la 27^e ἀρχή.

Les N^{os} 223 et 223' sont inscrits sur la face et sur le côté gauche d'une pierre. N. 224, qui fut trouvé dans les derniers jours de 1843, est le fragment inférieur de N. 223, avec le quel il a la même largeur (0.8^m) et la même épaisseur (0,17). Il est haut de 1,15, mais toute sa partie inférieure reste en blanc. Ces deux fragmens ensemble font une pierre à part. Sa face n'a que trois colonnes au lieu de 5; le côté droit et le revers ne sont point inscrits, et le côté gauche de N. 223 n'a qu'une seule colonne, ce qui pourrait nous porter à croire que la pierre fut sciée dans le sens de sa largeur et de son épaisseur. Les listes qui sont inscrites sur ce marbre paraissent appartenir à une seule ἀρχή. Si nous admettons qu'il n'y eut pas entre cette pierre et les deux précédentes d'autres listes intermédiaires qui se seraient perdues, il faut voir dans celle-ci la 28^e ἀρχή. En tout cas pouvons-nous affirmer que les fragmens que nous possédons ne peuvent pas appartenir à moins de 28 ἀρχαί.

Ayant ainsi essayé d'expliquer l'arrangement général des principaux de ces fragmens, nous renonçons à donner les détails trop minutieux des raisons qui nous guidèrent au classement de tous les autres, et nous voulons admettre que nous avons indifféremment distribué tous ceux qui étaient sans suscription dans les ἀρχαί, de manière à ce que deux listes contenant les noms des mêmes villes ne se répétassent pas dans la même ἀρχή. Nous n'affirmons cependant pas que quelques uns de ces fragmens n'appartiennent peut-être à des ἀρχαί postérieures à la 28^e, dont la suscription n'a pas été conservée. Enfin nous avons rélégué à la fin plusieurs fragmens qui n'ont aucun caractère distinctif pour être classés.

La forme Σ s'est conservée, autant que nous pouvons en juger par les documens qui nous restent, jusqu'à la 84^e Olympiade. Le n. 73 et 73 b (add. et cor.) du C. I. G. qui est un traité entre les Athéniens et les Erythréens d'Asie, est placé par Bœckh à la 83^e ou la 84^e Olympiade. C'est la dernière inscription où la forme Σ paraît encore, et n. 73, c (add. et corr.) qui est un traité entre les Athéniens et les Hestiéens d'Eubée, et qui appartient, selon le même auteur, à la fin de la 84^e Olympiade, a déjà la forme Ξ.

D'après ces observations la 11^e ἀρχή à la quelle nous avons vu la lette Σ changer tout d'un coup de forme, doit tomber sur l'une des années de la 84^e Olymp. À la 13^e ἀρχή (N. 162) nous lisons les mots: **HELLENOTAMIAΞENΞΑ**. . Si nous nous rappelons que la 1^e année de la 85^e Olympiade était celle de l'expédition contre Samos, et que les Hellénotamies suivaient probablement quelquefois les troupes, ainsi que nous l'avons vu dans N. 122, nous pourrions compléter ces mots en *Ἑλληνοταμίαις ἐν Σάμῳ*, et en conclure qu'Ol. 85, 1 était la date de la 13^e ἀρχή. De là la 11^e ἀρχή remonterait à Ol. 84, 3, ce qui répond parfaitement à la remarque précédente sur la disparition de la forme Σ. Ce point fixe donné, si nous supposons pour un instant que la durée de chaque ἀρχή était annuelle, nous arrivons avec la 1^e ἀρχή à Olympiade 82, 1. L'idée que la caisse fut transférée de Délos à Athènes la 4^e année de la 79^e Olympiade n'est pas fondée sur des preuves si incontestables

(¹) pour que nous ne puissions supposer que ce fait eut lieu huit ans plus tard ; ou bien même, la caisse une fois établie à Athènes, il a peut-être fallu d'une ou de deux pentétirides avant qu'on en eût réglé le service et qu'on eût établi la cour des trente, composée, ainsi que nous l'avons supposé, des Apodectes, des Logistes et des Euthynes, pour percevoir et enregistrer les impôts et pour en publier les listes. Olympiade 82, 1 serait donc, d'après notre calcul, la première année de l'existence de cette autorité de comptables. En descendant de l'autre côté de la 13^e à la 28^e ἀρχή, nous arrivons à Ol. 88, 4, c'est à dire à 4 ans après la mort de Périclès (²). Si même le nombre de 28 années que nous avons obtenues par la manière dont nous avons arrangé les fragmens que nous possédons n'est pas exactement juste, toujours est-il certain qu'il ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité, et l'on peut généralement affirmer que ces inscriptions (celles d'entre elles au moins qui nous sont parvenues) n'arrivent pas jusqu'à l'époque de la défection générale des alliés d'Athènes après le désastre de Sicile (Ol. 92, 2), mais qu'elles s'arrêtent peu après la mort de Périclès.

Cette interruption de la publication des listes peut provenir d'abord de l'irrégularité dans la perception de l'impôt, lorsque les alliés empêchés ou plutôt encouragés par la guerre ne venaient plus comme autrefois payer eux-mêmes leur tribut aux fêtes de Bacchus, et qu'Athènes se voyait obligée d'envoyer des expéditions navales pour ramasser de l'argent. Mais nous pouvons aussi l'attribuer à l'insatiabilité des Démagogues d'Athènes qui ont succédé à Périclès, et qui haussaient à l'envie ces tributs jusqu'à les décupler (³). On conçoit bien que le désordre qui devait en résulter dans les perceptions, qui étaient alors le plus souvent forcées (⁴), et la mutabilité de leur taux ne permettait plus à la cour des comptables d'en dresser des listes régulières, et de les publier sur du marbre.

Nous avons vu que les suscriptions qui précèdent chacune de ces listes ne sont pas partout conçues dans les mêmes termes. Mais la plus part sont conformes à N. 145' : « *Sous telle magistrature, pendant la quelle un tel était le secrétaire des trente.* » On y distingue donc les années par l'ordre de magistrature des trente comptables, et par les noms de leurs secrétaires. La suscription de la 1^e ἀρχή s'écarte de cette forme. Dans l. 1 il y est fait mention des hellénotamies et de leur secrétaire ; l. 2 parle de la cour des trente ; le verbe dont on voit une partie, . . . ἐφάνθη, se rapporte peut-être au premier établissement de cette magistrature ; enfin l. 3 contenait le nom de l'Archonte éponyme, parcequ'on ne pouvait sans doute assez préciser l'année où une magistrature nouvellement établie paraît dans les actes publics. Le nom de l'Archonte, si l'année de la 1^e ἀρχή est bien Ol. 82, 1, doit être Χαίρεφάνης. Le Μ qui suit à Ἀθηναίους appartient à un mot dont nous ne savons pas rendre compte, à moins que ce ne soit Ἀθηναίους μὲν Χαίρεφάνους, Ἀθηναίους δὲ . . . , si pour ne pas brusquer la susceptibilité des alliés et pour entretenir leur erreur, les Athéniens continuaient encore à mentionner la caisse des tributs comme appartenant à Délos, et inscrivaient pour cette raison à la tête de ces listes l'archonte de Délos à côté de celui d'Athènes.

Le secrétaire de la 3^e ἀρχή (Ol. 82, 3) s'appelait Διότιμος. Celui de la 4^e . . . λῆς. Celui de la 8^e était natif du bourg Halimuse. Le nom du secrétaire de la 10^e ἀρχή était Διογένης. Celui de la 11^e ἀρχή se nommait Μενέτ . . . , et était, d'après l'arrangement que nous avons adopté, du bourg Lamprata (voyez p. 39). Le secrétaire de la 12^e ἀρχή s'appelait Σοφιάδης.

(1) Just. III, 6. Dodw. ann. de Thuc.

(2) Ἐπειὸν δὲ (Περικλῆς τῷ πολέμῳ) δύο ἔτη καὶ ἕξ μῆνας. Schol. Arist. Chev. 562. — Μὲν ἐπὶ ἀρχοντος ἑπταμύηνου (Ol. 87, 4) Athén. V. — (3) Plut. Arist. 24. — (4) Andoc. c. Alcib.

La suscription de la 13^e ἀρχή (N. 162 et 165) est précédée par la ligne :

Σάτυρος Λευκονοεὺς Ξυνεγραμμάτευς. Σοφοκλῆς Κολοφώνιος Ἑλληνοταμίαις.

Je crois que ces mots appartiennent à la fin de la 12^e et non pas au commencement de la 13^e ἀρχή; que par conséquent Satyros de Leuconoé (v. p. 146) était le collègue (συγγραμματοεὺς) de Sophiadés, et que Sophoclés de Colophon (1) était hellénotamie de la 12^e ἀρχή ou d'Ol. 84, 4.

Le nom du secrétaire de la 13^e ἀρχή (Ol. 85, 3) était . . . κιδεύς (peut-être Χαλκιδεύς) de Mélite. Celui de l'Hellénotamie qui paraît avoir suivi l'expédition de Samos, chargé peut-être des fonctions de payeur, paraît avoir été Ἐλευσίνιος d'Icare (v. p. 89). Le nom du συγγραμματοεὺς figure ici à la tête de la liste. Il était aussi du bourg Leuconoé, et il est bien possible que c'eût été ce même Satyros qui avait rempli ces fonctions l'année précédente.

Le secrétaire de la 15^e ἀρχή (Ol. 85, 3) était Archestratos Hyræen, d'un bourg qui nous est inconnu. L'Hellénotamie de cette année était . . . ylos d'Eleusis.

Le secrétaire de la 17^e ἀρχή était du bourg Ἀχάρναι.

La suscription de la 18^e ἀρχή (N. 181) nous laisse dans le doute. Nous ne pouvons dire le quel des deux noms, . . . κος ἐκ Κεραμείων ou . . . αχος Χαριδήμου Ξυπεταιών (du bourg Ξυπέτη situé non loin du Pirée (2)) était le secrétaire ou l'hellénotamie. Nous ne pouvons non plus dire qui était Χαροκλῆς, car un archonte éponyme de ce nom n'est pas dans la liste de cette époque.

Le secrétaire de la 20^e ἀρχή (εἰ]κοστ[ῆς, N. 179') se nommait . . . φιλη. Dans ΕΚΤΟ. . . de ligne 4 de N. 173' on doit peut être reconnaître ἀποδεκτῶν καὶ παρέδρων ou καὶ λογιστῶν, une manière plus explicite pour désigner la cour des trente. Si les lignes de cette suscription ont la longueur que nous leur avons attribuée, il faut le nombre de 14 lettres à l. 6, c'est pourquoi nous avons écrit Ἑλληνοταμιῶν δὲ Διονύσιος, d'après quoi Dionyse serait le secrétaire des hellénotamies, s'il n'est pas l'hellénotamie lui-même.

Le secrétaire de la 22^e ἀρχή était Τεῦκρ . . . , (peut être Τεῦκρος).

Celui de la 24^e ἀρχή était du bourg d'Halæ Ἄξονιδες, un bourg situé à l'Est du Phalère.

Le secrétaire de la 25^e ἀρχή était Στρόμ . . . (peut être Στρόμβιχος ou Στρομβιχίδης).

Dans N. 223 que nous attribuons à la 28^e ἀρχή, on voit trois noms propres qui occupent trois lignes, mais on ne saurait dire à quels magistrats ils appartiennent. Le premier est . . . ππος (peut-être Φίλιππος) du bourg Phylé, situé sur le mont Parnés; l'autre est du bourg Anagyrous, situé sur la côte au midi du mont Hymète, à l'endroit occupé aujourd'hui par le village Vari (3). Le troisième enfin est du bourg Sphettos, situé à l'Est du mont Hymète (4).

Les listes elles-mêmes sont généralement incomplètes. Mais les fragmens que nous en possédons nous permettent de juger que les noms des villes n'y suivent pas un ordre uniforme, que souvent ceux qui figurent dans une liste disparaissent dans la suivante, et que les chiffres qui les accompagnent ne sont pas toujours les mêmes pour la même ville.

Dans quelques listes (N. 134', 166', 139', 181, 181', ect.), on voit quelques noms des villes deux fois répétés, et à la seconde reprise, ils sont accompagnés des mots ἐπιφοράς. Ce mot signifie un supplément de solde, et par conséquent aussi des tributs dont on payait les soldats. (Voyez Thuc. VI, 31. — Diod. Sic. XVII, 95).

(1) Était-ce un étranger de la ville de Colophon en Asie-Mineure, ayant reçu le droit de cité à Athènes, ou bien existait-il un bourg de ce nom en Attique?

(2) Poll. VI, 14. — Et. de Byz. s. Ἐχελίδα. — (3) Chandler, Travels, c. 31. — (4) Leake, die Dem. v. Att. Ub. v. Müll. p. 17.

Les suscriptions « Πόλεις αὐται φόρον ταξάμεναι » (N. 181) ou « Πόλεις αὐται ταξάμεναι » (N. 221) « ces villes ont été imposées », se rapportent apparemment à des villes qui ne comptaient pas parmi les alliés tributaires, et qui étaient accidentellement imposées par les Athéniens peut être à des époques où ils y envoyaient des expéditions.

Les N. 123 et 124 combinés nous donnent N. 192, qui est « Πόλεις ας [οί] ἰδιῶται ἐν[έγρα]ψαν φόρον φέρειν » et se rapporte probablement à des villes qui furent taxées non pas par Athènes ou par un arrêté du sénat et du peuple, mais par les généraux ἀργυρολόγοι. N. 227 paraît avoir le même sens.

Les deux suscriptions de N. 223' sont mutilées vers la gauche. Le premier « Πόλεις αἶδε ἀρχαίς . . . ἐδῆσαν τὸν φόρον » se rapporte à des villes qui ont payé leur tribut immédiatement aux autorités financières. Ce qui manque de la seconde ligne nous aurait éclairé sur le vrai sens de cette suscription.

La seconde suscription paraît être « Αἶδε πόλεις κατὰ . . . [τ]ελοῦσι τὸν φόρον »; ces villes paient leur tribut par . . . , et semble se rapporter à un mode particulier ou à un espace de temps différent, d'après le quel ces villes payaient leur tribut.

La suscription de N. 224 paraît être: Αἶδε τῶν πόλεων αὐτε(πάγγελτοι) τὴν ἀπαρχὴν ἀπιγάγον(το). Ces villes ont payé leur tribut de leur propre mouvement, c'est-à-dire sans y être contraintes par les ἀργυρολόγοι. Ἀπαρχή, les prémices de la terre, signifie aussi souvent chez les anciens le tribut (1). Ἀπάγω était une expression usitée pour dire payer ce qu'on doit, payer le tribut (2). La suscription de N. 222 est trop mutilée pour admettre aucune conjecture.

Avant de décider la question si les chiffres représentent le tribut pour tout un an ou pour un moindre espace de temps qui varia ou qui est partout le même, nous donnons une liste complète de toutes les villes dont les noms sont contenus dans ces inscriptions avec les sommes qui les accompagnent. Plusieurs de ces villes, ainsi qu'on l'a vu plus haut, sont citées par Thucydide comme soumises à la domination d'Athènes. Nous apprenons par ces listes les noms de plusieurs autres qui étaient dans la même catégorie. Enfin elles nous offrent aussi des noms sur les quels les anciens auteurs se taisent entièrement. Il nous a certainement été impossible de fixer la position exacte de celles-ci; mais souvent la place qu'elles occupent dans ces listes au milieu d'autres villes dont la position est connue, souvent aussi les suscriptions qui subdivisent quelques unes de ces listes en désignant les provinces dont provenaient les tributs, nous ont guidés pour la déterminer d'une manière générale. Quelquefois cependant cette ressource nous a manqué, et nous comptons dans ces listes plusieurs villes, dont nous ne pouvons pas fixer la situation d'une manière positive. La carte que nous annexons ici (Pl. VI) représente la domination d'Athènes avant le désastre de Sicile. Nous n'y avons compris que les noms contenus dans nos inscriptions. On y peut voir d'un coup d'œil que cette cité puissante prélevait des tributs sur toutes les villes maritimes situées à l'Est de l'Attique, et qui par conséquent ne pouvaient être défendues par la puissance de Sparte: Sur l'Eubée, les îles de la mer Egée et les Sporades, sur les côtes de Macédoine et de Thrace, jusqu'au Pont-Euxin, sur la Propontide et l'Hellespont, enfin sur toute la côte de l'Asie Mineure jusqu'à Phasélis et Hydros, villes situées sur les confins de la Pamphylie. Nous y avons indiqué en lettres italiques toutes les villes dont nous ne pouvions fixer la position exacte dans la province à laquelle nous savions ou nous supposions qu'elles appartenaient. Nous avons au contraire dressé une liste à part de toutes celles dont nous ne pouvions nullement déterminer la province.

(1) Συρακουσίοι; δὲ καὶ ἀπὸ βαρβάρων τινῶν ἀπαρχὴν εἰσφέρειται. Thuc. VI, 20. — (2) Τὸν δασμὸν ἀπάγει. Xen. Cyr. P. II, 4, 6.

LISTES DES VILLES TRIBUTAIRES D'ATHÈNES, QUI SONT MENTIONNÉES
DANS CES INSCRIPTIONS.

N. B. Les nombres en drachmes et oboles indiquent le tribut payé par chaque ville pendant chaque année; les chiffres enclavés entre deux parenthèses sont ceux du N° de l'inscription.

ΑΒΔΗΡΙΤΑΙ. Ἄβδηρα, πόλις δύο, ἢ μὲν Θράκης . . ὁ πολίτης Ἀβδηρίτης (Et. Byz). — Τήϊα . . οἰκοντο πλέοντες ἐπὶ τῆς Θράκης καὶ ἐνταῦθα ἔκτισαν πόλιν Ἄβδηρα (Herod. I). — Strab. VII. Cette ville d'origine Ionienne était située à l'embouchure orientale de Nessus. **HAB . . ΤΑΙ** (N. 131) 1285 Dr. **HABΔΕΡΙΤΑΙ** (N. 134) 1500 Dr. **AB . . .** (N. 143) . . . 3 Ob. **HABΔΕΡΙΤΑΙ** (N. 145). **HAB . . .** (N. 153) 1500 Dr. . . **ΔΕΡΙΤΑΙ** (N. 158) . . . **ΙΤΑΙ** (N. 179). **HABΔΕΡΙΤΑΙ** (N. 181) 1000 Dr. **ΑΒΔΕΡΙΤΑΙ** (N. 202). 1000 Dr. **ΗΑ . . .** (N. 214) 1400. **HABΔΕΡΙΤΑΙ** (N. 221) 1500 . . **ΒΔΕΡΙΤΑΙ** (N. 223).

ΑΒΥΔΗΝΟΙ. Ἄβυδοι, τρεῖς πόλεις ἢ καὶ ἑλλησποντον, τῶν Μιλησίων ἀπικως . . Το ἔθνικόν Ἀβυδηνός. (Et. Byz). — Ἐρ' ἑλλησποντον Ἄβυδον ἀποστήσων. Εἰσὶ δὲ Μιλησίων ἀπικωὶ (Thuc. VIII, 63).—Str. 587, d. oct. (N. 142). (N. 134') . . 10 Dr. 4 Ob. (N. 159) . . 22 Dr. 2½ Ob. (N. 162) . . 200. (N. 135') 400. (N. 166') 400. (N. 176). (N. 181). (N. 181). (N. 187). (N. 189) . . 305 Dr. 1½ Ob. (N. 223') (N. 244).

ΑΓΟΡΑΣ (ἀπ'). Χερρόνησος. Καὶ πόλις ἐν μίση (τῆς Χερρόνησου) τῆ ἄνομα Ἀγορά. (Seyl). — Ἀγορά, πόλις ἐν Χερρόνησῳ ὁ εἰσατὴς Ἀγοραῖος (Et. B.) (N. 181) . . . , 2Ob. (N. 196') 100 Dr.

ΑΖΕΙΟΙ. Ἀζειῶται, ἔθνος Τρωάδης, ὡς Ἑλλάκιος ἐν ταῖς περὶ Λυδῶν λέγει. Εἰσε δὲ τὸ πρωτότυπον Ἀζαία εἶναι . . Λέγονται δὲ καὶ Ἀζαῖοι (Et. B.) Nous voyons par N. 147 que ce même nom s'écrit aussi Ἀζειῖς. Le ζ est quelquefois doublé. **ΑΙΕΙΟΙ** (N. 138) 6 Dr. 4 Ob. . . **ΙΕΙΕΙΣ** (N. 147). Ἀζειῶται (N. 181'). **ΑΙΙΕ . .** (N. 185). **ΑΙ** (202) 6 Dr. 4 Ob.

ΑΘΗΝΑΙ ΔΙΑΔΕΣ. Ἀθῆναι . . ἔτι Ἐδίας, Δίαντος κτίσμα. Ὁ πολίτης Ἀθηναῖος καὶ Ἀθηναῖκός . . Τὰς δ' Ἀθῆνας καὶ Διάδα λέγεσθαι. (Et. B.) Τότε Κένκιον πλοσίον, καὶ ἐπ' αὐτὸ τὸ Δίον, καὶ Ἀθῆναι αἱ Διάδες κτίσμα Ἀθηναίων. Str. X, 446, h. Le fondateur de cette ville, Dias, était Athénien de la famille d'Erechthée. V. aus. R. Rochette Colonies Grecques, II, 103. Il paraît que les Athéniens eux-mêmes distinguaient souvent les habitans de cette ville par le nom Ἀθηναῖοι. **ΑΘΕΝΑΙΔΙΑΔΕΣ** (N. 166. 171') . . **ΕΝΑΙΔΙΑΔΕΣ** (N. 166). **ΔΙΕΞΑΘΕΝΙΤΑΙ** (N. 219) 6000 Dr. — **ΔΙΕΞ** (ἀπ' Ἀθηνῶν) (139) 100 Dr. . **ΑΘΕΝΑΙΟΙ** (178),

ΑΙΓΑΝΤΙΟΙ. Αἰγαῖ, πολλοί . . Μακεδονίας, ἦτις καὶ Μολισθότρα ἐλέγετο, τῶν Θρηκασίων Χερρόνησου. (Et. B.) Αἰγάς, Αἰολικὸν Ἰεσολισμάτιον . . Plut. Them. 26 — Just. VII, 1, 2. — (N. 137) 50 Dr. — (N. 157) 50 Dr. — (N. 159) 33 Dr., 2 Ob. — (N. 165). — (N. 155') 33 Dr., 2 Ob. — (N. 135') 31 . . . — (N. 177) . . . 2 Ob. — (N. 188) 50 Dr., — (201) . . 2 Dr., 2 Ob. — (202) 4 Dr., 1 Ob. — (221) — (223).

ΑΙΓΙΝΗΤΑΙ. Αἰγίνοι τρεῖς . . νῆσος μία τῶν Κυκλάδων. Ὁ πολίτης Αἰγινεύς, ὡς Στραβῶν ὡς εἰ πολλοὶ Αἰγινηταί (Et. B.) — Str. 124, h. oct. (N. 131) 3000 Dr. — (136) 3000 Dr. — (145) — (139') . . 2000 Dr. — (189) 3000 Dr.

ΑΙΝΕΑΤΑΙ. Αἰνεία, τόπος Θράκης, ἀπὸ Αἰνείου. Το ἔθνικόν Αἰνεύς, ὃ καὶ παράσημόν ἐστιν, ὅτι μὴ ἐνδεῖ μὲν συλλαβῆ τοῦ πρωτοτύπου . . ἐστὶ καὶ Αἰνεαίτης. (Et. B.) — Dion. Halic. I — Str. VII. — Αἰνεία, Ἑλληνίς (πόλις Μακεδονίας). (Seyl.) (N. 167). — (181) 300 Dr. — (181) — (195) 300. — (215) 300. — (186') — (223).

ΑἸΝΙΟΙ. Αἶνος, πόλις Θράκης, Ἄψινθος καλουμένη. Στραβῶν ζ'. « ἐν δὲ τῇ ἐκβολῇ τοῦ Ἑβρου, διαστόμου ὄντος, πόλις Αἶνος καὶ κτίσμα Κυρκίων . . Το ἔθνικόν Αἶνιος . . οὗ τῶ γὰρ ἀναγράφεται ἐν τοῖς πίναξι. (Et. B.) — Ὅς ἂρ Αἶνοθεν εἰκλούθει (Hom. II. IV, 526). — Αἶνιοι ὑπεταλῆς (Ἀθηναίων) Thuc. VII, 57. Cette ville qui porte aujourd'hui le même nom, était d'origine Éolienne. Mais Suidas lui donne aussi une origine Athénienne, en prétendant qu'elle fut d'abord peuplée par les Athéniens qui se fixèrent aussi à Alopeconnèse, et que la colonnie de Cumes vint plus tard se joindre à eux. (Suid. s. Ἄλωπεκόννησος). (N. 134) 100 Dr. — (N. 145) 1200 Dr. — (135') 1000 — (199) 1000 — (215) 1000.

ΑἸΟΑἶΤΑΙ. Αἰόλιον, τῆς Θράκης Χερρόνησου πόλις. Το ἔθνικόν Αἰολίος . . καὶ Αἰολίος. (Et. B.) Cette ville était, ainsi que son nom l'indique, une colonnie Éolienne, fondée par les habitans de Cume ou par ceux de Lesbos. (Raoul-Rochette, Colon. Gr. III, 132). (N. 181) 8 Dr. 2 Ob. — (221) 8 Dr. 2 Ob.

ΑἶΡΑἶΟΙ. Αἶραι, πόλις Μακεδονίας. Το ἔθνικόν . . . τῆς Μακεδονίας Αἶραιος (Et. B.) (N. 133) 300 Dr. (151) — (154).

Dans les N°s suivans il paraît qu'on a écrit Αἶραιῶι pour Ἐραῖα, d'Ἐραῖ, une ville de l'Asie-Mineure. Οἱ δὲ Χῆοι . . Δέσποιν ἀπέστησαν καὶ αὐθὺς Ἐράς. (Thuc. VIII, 19). Πρὶν δὲ εἰλθεῖν ἐπὶ τὰς ἐρυθράς, πρῶτον μὲν Γέραι πολίχνην, εἶτα Τήιον. (Str. XIV, 644 c.); ou bien pour Ἄραῖα, d'Ἄρα; Ἄραῖ, Ἰωνίας νῆσοι τρεῖς; Το ἔθνικόν Ἄραῖος (Et. B.) — Ἄραῖα νῆσοι (Eust. II. v. 411). Elles étaient situées entre Syme et Cnide (Athénée, VI, 262). (N. 139) — (154') — (166') 100. — (174). — (182). — ΑἶΡΕΕΞ (162) 100.

ΑἶΣΙΟΙ. Αἶσα, πόλις Θράκης, προσεχῆς τῇ Παλλήνῃ Αἶσαῖος (Et. B.) **ΗΑΙΞΞΙΟΙ** (N. 142). — ΑἶΞΑ (192).

ΑἶΣΩΝΙΟΙ. Αἶσων, πόλις Θεσσαλίας. Το ἔθνικόν Αἶσώνιος. (Et. B.) — Αἶσώνιος (?) πόλις τῆς Μαγνησίας . . ὡς καὶ Πίνδαρός φασε

καὶ Φερεκύδης (Comm. d'Apoll. Rhod.) ΑΙΣΟΝΙΟΙ (N. 166'). — (188) 16 Dr., 4 Ob. — (221). — ΑΙΣΟΝΕΞ (215) 25 Dr. — (224) 101, 4 ?

ΑΚΑΝΘΙΟΙ. Άκανθος, πόλις Θράκης. . . ὑπὲρ τὸν Ἄθω (Et. B.) — Πόλις ἐν τῷ Σιγγιτικῷ κόλπῳ ἴσθι παράλιος, πλησίον τῆς τοῦ Ξερχου διόρυχος (Str. VII). Ville de Macédoine (Pline, IV, 10. — Cosmogr. Géogr. III, 13. — Scyl.) — Ἐπὶ Ἄκανθον τῶν Ἄνδριων ἀποικίαν (Thuc. IV, 84). V. Plut. Quest. Gree. t. II. Cette ville était donc une colonie Ionienne d'Athènes, comme Andros sa metropole. (V. Hérod. VIII, 46, 48. — Thuc. VII, 57.) (N. 163). — (167) — (181). — (198) 300. — (202) 300. — (206) 300. — (223) 300.

ΑΙΙΚΑΡΝΑΣΣΕΙΣ. Ἄλικαρνασσός, πόλις Καρίας. Ὁ πολίτης Ἄλικαρνασσεύς. . . Ἄλικαρνάσσιος. (Et. B.) Cette ville fut fondée par les Doriens d'Argos (Paus. II, 30), mais elle fut ensuite exclue de l'hexapole Dorique (Hérod. I, 144). ΗΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΣ (N. 131) 166 Dr., 4 Ob. — ΑΛΙΚΑΡ. . . (136) 166 Dr., 3 Ob. — ΗΑΛΙΚΑΡΝΑΣΙΟΙ (139) 66 Dr. — . . . ΚΑΡΝΑΣΣΙΟΙ (146) . . . ΛΙΚΑΡΝΑΣΣΙΟΙ (156). — ΗΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΙΟΙ (137'') . . 1 Dr., 4 Ob. — . . . ΛΙΚΑΡΝΑΞ . . . (160). — ΑΛΙΚΑ . . . (167) 166 Dr., 4 Ob. — ΗΑΛΙ . . . (182).

ἌΛΩΠΙΚΟΝΝΗΣΙΟΙ. Ἄλωπικόννησος, πόλις Ἐλλησποντίας Χερσονήσου. Τὸ ἰθνηκὸν Ἄλωπικοννήσιος (Et. B.) Cette ville fut peuplée par une colonie Athénienne (M. Etymol.) (N. 134) 54 Dr. — (176). . (181). . 2 Dr., 2 Ob. — (223) 22 Dr.

ἌΜΟΡΓΙΟΙ. Ἄμοργός, νῆσος, μία τῶν Κυκλάδων (Et. B.) Cette ile fut peuplée par les Naxiens (Schol. ad. Dionys. Perieges. ad. v. 526, Hudson, t. IV, p. 37), qui étaient eux-mêmes des colons d'Athènes. (Ib. et Elien. Hist. var. VIII, 5). Elle porte aujourd'hui le même nom. — (221) 100 Dr. — (181) 100 Dr.

ἌΜΥΝΑΝΔΕΙΣ. Cette ville qui ne figure qu'une seule fois dans ces listes, paraît appartenir à la Carie, à en juger par la place qu'elle occupe au milieu des villes de cette province. (N. 135) 50 Dr., 4 Ob.

ἌΝΑΦΑΙΟΙ. Ἄναφη, νῆσος, μία τῶν Σποράδων, πλησίον Θήρας. Ἄναφαῖος τὸ ἰθνηκὸν (Et. B.). Habitée par des Doriens, ainsi que le prouve le langage de ses inscriptions. Elle porte encore aujourd'hui le même nom (N. 219) 1000 Dr.

ἌΝΑΡΙΟΙ. Ἄνδρος, νῆσος, μία τῶν Κυκλάδων (Et. B.) Porte aujourd'hui le même nom. Ses habitants étaient originaires d'Athènes (Hérod. VIII, 46, 48. — Thuc. VII, 57). Une nouvelle colonie y est envoyée par Périclès (Plut. Per. 11). (N. 134) 600 Dr. (139) 1200. (157). 600 Dr. (217) 15 Tal.

ἌΠ . . . ἸΤΑΙ, . . . ὄΝ ρουτ-έtre Ἄπολλωνίται Χαλκιδίων. Εἶτα Φάγρις, Γαλνψός, Ἄπολλωνία, πᾶσαι πόλεις. (Str. Excerpt. VII, 331, b.) (181) 100.

ἌΡΓΙΑΙΟΙ. Ἄργιλος, πόλις Θράκης, ὡς Θεουκιδίδης ἐγδόη (I. πέμπτη). . Ἄργιλος ἢ πρὸς τῷ Στρώμονι ποταμῷ πόλις. Οἱ πόλιται Ἄργιλοῖ (Et. B.) — ὡς δὲ ἀπὸ τοῦ Στρώμονος ἐπορεύετο ὁ στρατὸς, ἐνταῦθα πρὸς ἧλιος θυομένου ἐστὶν αἰγιαλός, ἐν τῷ εἰρημένην Ἄργιων πόλιν Ἐλλάδα παρεξήεις (Her. VII). — Εἰσὶ δὲ οἱ Ἄργιλοῖ Ἄνδριων ἀποικίαι (Thuc. IV, 103). Ils étaient par conséquent des colons d'Athènes. (V. Ἄνδριοι.) (N. 133) 1500 Dr. — (163) — (167) — (135') — (166') — (198) 100. — (198) 100. — (202) 16 Dr., 4 Ob. — (215). — (221). . . 4 Ob.

ἌΡΙΣΒΑΙΟΙ. Ἄριεση, πόλις Τρωάδος, Μιτυληναίων ἀποικίος. . . καίται μεταξὺ Περκώτης καὶ Ἄβυδου. Τὸ ἰθνηκὸν Ἄρισβαῖος (Et. B.) . . . Καὶ Σποτὸν καὶ Ἄβυδον εἶχον καὶ δῖαν Ἄριεσην. » (Hom. II. B. 835). Cette ville pélagique était, d'après le témoignage d'Etienne, habitée par des Éoliens. (V. aussi Eust. ad. II. M. v. 686). Du temps de Strabon elle n'était plus qu'un bourg de peu d'importance. (Str. XIII). (N. 185) — (199').

ἌΡΚΕΣΣΕΙΑ. Ce n'est pas Ἄρκεσίγη, l'une des trois villes d'Amorgos (Et. B. — Ptol. V, 2.), mais bien l'une des quatre villes de l'île de Carpathos. Τετράπολις δ' ὑπῆρξεν (ἢ Κάρπαθος) (Et. B.) Nous pensons pouvoir rétablir les noms des 4 villes de Carpathos de la manière suivante: Κάρπαθος, Ἄρκεσσία, Νίσυρος (τετράπολις δ' ὑπῆρξεν [ἢ Κάρπαθος]. . . μία δὲ τῶν πόλεων ἐκαλεῖτο Νίσυρος. Str. X), Ἐτεοκάρπαθος. (V. plus bas ce mot). ΚΑΡΠΑΘΙΟ[N]ΑΡΚΕΞΕΙΑ (N. 137') 16 Dr., 4 Ob. — [ΚΑΡΠ]ΑΘΟΑΡΚΕΞΕΙ[A] (161). Le premier de ces passages nous aide à lire le second. Les deux mots y sont écrits sur deux lignes, et le chiffre est placé au milieu de ces lignes, de manière à correspondre à tout les deux, et à indiquer que les deux mots appartiennent au nom d'une seule ville. Dans le second passage les deux mots sont placés sur une même ligne. Cette île était habitée par des Doriens d'Argos (Diod. V, 54).

ἌΡΑΙΣΣΟΣ. Cette ville, par la place qu'elle occupe dans ces listes, paraît appartenir à la Carie (N. 206).

ἌΡΠΑΓΙΑΝΟΙ et ἌΡΠᾶΓΙΟΙ. Ἄρπάγια, οὐδετέρως, τόπος περὶ Κύζικον. Οἱ οἰκῆτορες Ἄρπαγῖανοί (Et. B.) — Ἐν δὲ τῇ μεθορίᾳ τῆς Κυζικηνῆς καὶ τῆς Πριαπηνῆς ἐστὶ τὰ Ἄρπαγῖα τόπος (Str. XIII.) — Ἐπέπλεον ἐπὶ Κύζικον, καὶ κατιδόντες κατὰ Ἄρπάγιον καὶ Πρίαπην τὰς ἀπὸ Βυζαντίου ναῦς (Thuc. VIII, 107). — Χαλκιδαῖς . . . τόπον δευκύνοντες, Ἄρπάγιον καλεοῦσι (Athen. XIII, 601). ΗΑΡΠΑΓΙΑΝΟΙ (159) — (162) 5 Dr. — (166') 5 Dr. — (181) — (200) 5 Dr. — ΗΑΡΠΑΓΙΟΙ (155').

ΑΡΤΑΚΗΝΟΙ. Ἀρτάκη, πόλις Φρυγίας, ἄποικος Μελισίων. Δημήτριος δὲ νησίον εἶναί φησι, καὶ Τιμοσθένης λέγων, ὁ Ἀρτάκης τοῦτο μὲν ὄρος ἐστὶ Κυζικηνῆς, τοῦτο δὲ νησίον ἐστὶ, ἀπὸ γῆς ἀπέχον στάδιον. Κατὰ τοῦτο λημὴν ὑπάρχει καθύς ναυσὶν ὅκτω ὑπὸ τῶ ἀγαθῶν, ὃν ποιῶ τὸ ὄρος ἔχισθαι τοῦ αἰγισλοῦ. » Τὸ ἔθνικόν Ἀρτακηνός. Σοφοκλῆς δὲ καὶ Ἀρτακίους εἶπε:

• Τί μέλλειτ' Ἀρτακίς τε καὶ Περκώσις; •

καὶ Ἀρτάκιος εἶπε Τιμοσθένης, ἐν ἐνάτῳ Βυθονιακῶν

• νήσατο δ' Ἀρτακίσιον ἐπίστις αἰγισλοῖσιν. • (Et. B). — Ἐν δὲ τῇ Κυζικηνῇ νήσῳ,

Ἀρτάκην, Κύζικον (Str. XIV). — Cette ville était donc Ionienne. (V. Schol. Apol. Rhod. I, v. 955). (N. 135) 33 Dr., 2 Ob. — (162) 33 Dr., 2 Ob. — (162) 33 Dr., 2 Ob. — (135') 33 Dr., 2 Ob. — (172) — (181) 33 Dr., 2 Ob. — (213) 83 Dr. 2 Ob.

ἈΣΣΗΡΙΤΑΙ. Ἄσσηρα, εὐδατέρως, πόλις Καλιχιδίων. Τὸ ἔθνικόν Ἀσσηρίτης (Et. B). — (Arist. Hist. anim. III, 12). Cette ville fondée par les Chalcidiens, tirait donc de seconde main son origine d'Athènes. (N. 131)..200 Dr. (avec Ὀλύθιοι et Σκαβλίται). — (134) 40 Dr. — (155) 200 Dr. — (167) . . (181) 50 Dr. — (198) . . 20. — (210) — (221) 50.

ἈΣΤΑΚΗΝΟΙ. Ἄστακος, πόλις Βυθονίας. Τὸ ἔθνικόν Ἀστακηνός. (Et. B). — Ἦν δ' ἐν αὐτῷ τῷ κόλπῳ καὶ Ἄστακος, Μαγαρίων κτίσμα καὶ Ἀθηναίων, καὶ μετὰ ταῦτα Δαιδαλοῦ, ἀφ' ἧς καὶ ὁ κόλπος ὠνομάσθη. Κατεσκάφη δ' ὑπὸ Λυσυμάχου. Τὰς δ' εἰκητόρας μετέγαγεν εἰς Νικομήδειαν ὁ κτίσας αὐτήν (Str. XII). — Νικομήδης Βυθονίων βασιλεὺς Ἄστακον ἐπικτίσας, Νικαμήδειαν ὠνόμασε. (Eusebe). — ἔχει δὲ πόλις ἐπισήμους τεσσαύτας· πρῶτην μὲν Νικομήδειαν . . . τετάρτην Ἄστακον. (Const. Porphyg.). — βασιλεὺς Νικομήδης . . . ἀπὸ τούτου δὲ καὶ τῇ μεγίστῃ τῶν ἐν Βυθονίᾳ πόλεων μετεβλήθη τὸ ὄνομα Ἀστακῶ τὰ πρὸ τούτου καλουμένην. (Paus. V, 12).

Malgré le témoignage de Pausanias et d'Eusebe il paraît cependant que Nicomédie n'occupait pas l'emplacement de l'ancienne Astacus (V. Phot. p. 722. — R. Rochette, III, 234). (N. 133) 150. — (134) 16 Dr., 4 Ob. — (135) 100 Dr. — (145) 550 Dr.

ἈΣΤΥΠΑΛΑΙΕΙΣ. Ἀστυπάλαια, νῆσος μία τῶν Κυκλάδων. Ἐκαλεῖτο δὲ Πύρρα, Καρῶν κατεχόντων, εἶτα Πυλαία, εἶτα τῶν Θεῶν τράπεζα διὰ τὸ ἀνθρῶν αὐτῆς. . . Τὸ ἔθνικόν Ἀστυπαλαίους καὶ Ἀστυπαλαίαντες (Et. B). — (Ptol. V, 2). Ἡ μὲν οὖν Ἀστυπάλαια ἰκανῶς ἐστὶ παλαιά, πόλιν ἔχουσα. Str. X, 392. — Ἐν τῷ πόρῳ δὲ κειμένη τῷ Κρητικῷ ἀποικίος ἐστὶν Ἀστυπάλαια Μαγαρίων νῆσος Πυλαγία. Scymn. v. 549. — Astypalaea liberae civitatis, circuitu LXXXVIII. mill. passuum. Pl. IV, 23. — Ἀστυπάλη (Scyl.) — Ἀστυπαλαία (Et. M.) (Ptol. V, 2.) Cette île était en partie peuplée par les Ioniens. (V. R. Roch. II, 227). Elle porte aujourd'hui le même nom, Ἀστυπαλαία. (N. 161). — (137') 150 Dr. — (173). — (182).

ἈΣΤΥΡΗΝΟΙ ΜΥΣΟΙ. Ἄστυρα πόλις Μυσίας εὐδατέρως, πρὸς τῇ Τρωάδι. Λέγεται καὶ ἑνικῶς Ἄστυρον. (Et. B). — Ὑπέρεται δὲ τῆς τῶν Ἀθουδιῶν χώρας ἐν τῇ Τρωάδι τὰ Ἄστυρα, ἃ νῦν μὲν Ἀθουδιῶν ἐστὶ κατεσκαμμένη πόλις, πρότερον δὲ ἦν καθ' ἑαυτὸ, χρυσία ἔχοντα, ἃ νῦν σπάνια ἐστὶν, ἐξανηλωμένα (Str. XIII). (N. 155')..1 Dr., 4 Ob. — (183) 8 Dr., 2 Ob. — (139') 8, 2.

ΑἶΔΙΑΤΑΙ ΚΑΡΕΣ. Εἰσὶν Αὐλαὶ καὶ Λυκίας χωρίον. . . εἰ οἰκούντες Αὐλεῶται (Et. B). (131) 7.. Dr. — (145) 8 Dr., 2 Ob. — (165) 8 Dr., 2 Ob. — (137') 8 Dr., 2 Ob. Αὐλεῖται (139) 8 Dr., 2 Ob. — (160) — (207) — (215).

ἈΦΥΤΑΙΟΙ. Ἀφύτη ἢ Ἄφυτις, πόλις πρὸς τῇ Παλλήνῃ Θράκης. Ὁ πολίτης Ἀφυταῖος. Θεουκίδης, ἄ. • ἐξ Ἀφύτιος ὀρμώμενος. (Et. B) — Ὁς ἀφικόμενος εἰς τὴν Παλλήνην, καὶ ἐξ Ἀφύτιος ὀρμώμενος, προσήγαγε τῇ Ποτειδείᾳ τὸν στρατόν (Thuc. I). Cette ville était une colonie des Eretriens, qui étaient eux-mêmes des colons d'Athènes (Hérod. VII, 122. — Str. VII. — Mél. II, 2. — Scyl. Peripl. I). (N. 135). 100 Dr., — (137) 300 Dr. — (158). — (159) 100. — (165). — (135') 100 Dr. — (166'). — (181) 100 Dr. — (198). — (202) 300.

ΒΑΡΓΥΛΙΕΙΣ. Βάργυλα, εὐδατέρως, πόλις Καρίας, ἣν Ἄνδραχον εἰ Κάρης φασίν, Ἀχιλλεῖος κτίσμα λέγοντες· ἐστὶ πλησίον Ἰάσου καὶ Μύνδου· ἐξ αὐτοῦ ὁ πολίτης Βαργυλιάτης (Et. B). — Εἶτ' εὐδὺς Μύνδος. . . καὶ μετὰ ταύτην Βαργυλία, καὶ αὕτη πόλις (Str. XIV). Cette ville, qui porte le nom d'un des compagnons de Bellerophon, semble être ainsi que plusieurs autres villes de Carie, une colonie des Éoliens de Corinthe (R. Roch. II, 192). Une ville moderne du nom de Βαρέλια, qui conserve des restes d'antiquité occupe probablement l'emplacement de l'ancienne Bargylie. (N. 134) 16 Dr., 4 Ob. — (155) -- (167) 17 Dr., 4 Ob. — (206) . . , 4 Ob. — (210) . . , 1 Ob.

ΒΕΑΒΙΝΑ. Πόλις Λακωνικῆ, Πausανίας ὀνόμαζεν. Ἀρτεμίδωρος νῆσον αὐτὴν φασί. Τὸ ἔθνικόν Βελβινίτης (Et. B).—Ἀέγουσι μὲν δὴ οἱ Ἀρκάδες τὴν Βελβινίαν τῆς σφετέρας οὔσαν τὸ ἀρχαίον, ἀποτίμεσθαι Λακεδαιμονίους (Paus. VIII). — Etienne paraît avoir confondu l'île Βελβινζα avec la ville de Laconie Βελβινζα. — Σούσιον. . . κατὰ δὲ τοῦτο ἐστὶ νῆσος Βέβινζα, καὶ πόλις τούτου τοῦ κόλπου (Scyl.) (Str. VIII, 375 c). (N. 219) 300 Dr.

ΒΕΡΓΑΙΟΙ. Βέργη, πόλις Θράκης, πρὸς τῇ Χαρρόνῳ. Τὸ ἔθνικόν Βεργαῖος (Et. B). — Cette ville, si c'est la même qu'Etienne appelle ailleurs Βεργέπολις, était une colonie d'Abdère. (Voy.) — Ptol. (III, 13) la place parmi les villes méditerranées des Odomants ou de la Macédoine Edonide. (N. 138) 48 Dr. — (134') . . 2 Dr. — (181) 52 Dr. — (221) . . 1 Dr.

ΒΕΡΥΕΙΣ. Dans le catalogue d'Etienne de Byzance cette forme de gentilé ne se trouve point. Cependant trois noms de villes en approchent: Βέρης, πόλις Θράκης, ἔθνικόν Βερήσιος. — Βέρεια, πόλις Μακεδονίας, τὸ ἔθνικόν Βεροιῖος. — Βερύτις,

Τρωική πόλις, τὸ ἔθνικὸν Βαρυτίτης (Et. B). Nous penchons pour cette dernière ville, par la raison que dans les deux passages où le mot Βαρυίς est répété, il est accompagné par des noms de villes de l'Hellaspont. Βαρυίς ὑποτακτικῆς. (N. 136) 16 Dr., 4 Ob. (154') 16 Dr., 4 Ob.

ΒΟΥΤΙΑΙΟΙ. Τοῖς ἐπὶ Θράκης Καλκιδεῦσι καὶ Βουτταίοις; (Thuc. I, 57): — Ἐκ δὲ τῆς Βουτίας καλουμένης, Βουτταίους, οἱ νῦν ἄλλοι οἰκοῦσι Καλκιδεῶν (ib. II, 99). (Strab. VII, 330, d. ect). Cette ville fut peuplée par des Crétois et des esclaves Athéniens (Plut. Vie de Thém. — Quest. gr. II), (N. 201) 200 Dr.

ΒΟΥΘΕΙΕΙΣ. Ce nom figure le plus souvent parmi ceux des villes de l'Asie Mineure. Nous ne croyons pas pouvoir le rattacher à Βουθήν une colonie Argienne en Illyrie, où il n'est pas naturel que les Athéniens eussent eu des alliés. Nous sommes plutôt portés à croire que cette ville était Βούδεια de Magnésie, où nous avons vu que la ville d'Aesson était aussi tributaire d'Athènes. Βούδεια, πόλις ἐν Μαγνησίᾳ. (Et. B). (N. 131) — (139) 16 Dr., 4 Ob. — (151) — (154) 300 Dr. — (174) — (200).

ΒΥΖΑΝΤΙΟΙ. Βυζάντιον, τὸ ἐν Θράκῃ βυζάντιον (Et. B). — Ζωνίθου δὲ καὶ Βυζάντιοι ὡσπερ καὶ πρότερον ὑπάρχοντες εἶναι (Ἀθηναίων) (Thuc. I, 117). Il est connu que Byzance fut fondée par les Mégariens (Hérod. IV, 144 ect.) (N. 134) 1500 Dr. — (147) — (144') 450 Dr. — (162) 1571 Dr., 4 Ob. — (178) — (181) — (202) 2567 Dr. — (186) 1830 Dr. — (223')... 1 Dr., 3 Ob. Souvent le I est redoublé.

ΒΥΣΒΙΚΟΣ. Βύσβικος, εἰς τὴν Προποντίδα, κατὰ Βύσβικον νῆσον (Str. XII). — Φρυγία, . . . καὶ πόλις Ἑλληνίδες αὐτῶν Μύρμα, καὶ Πύδρακος ποταμοῦ, καὶ ἐπ' αὐτῶν Βύσβικος νῆσος (Scyl.). — Βύσβικος, νησίδιον περὶ Κύζικον, τὸ ἔθνικὸν Βεσβικῆς; (Et. B). (N. 192) 50 Dr.

ΓΑΛΛΙΟΙ. Une ville de Thrace; peut-être Γάνος? Μετὰ δὲ Χερρόνησον ἔστι Θράκιαι τείχη τὰδε . . . Γάνος . . . (Scyl. Peripl.) Mais il est plus probable qu'il existait en effet une ville en Thrace du nom de Γαλιζία, qui aurait donné un nom à la province Galatique, qui du temps d'Hérodote avait changé ce nom contre celui de Briantique: Ἡ δὲ χώρα αὕτη πάλαι μὲν ἐκαλεῖτο Γαλιζία, νῦν δὲ Βριαντικῆ. Her. VII, 108. (N. 221) 50 Dr. — (181) 50.

ΓΑΛΗΨΙΟΙ. Γαληψός, πόλις Θράκης καὶ Παιώνων . . . Θεουκιδίδης τετάρτη ἑτέραν λέγει α καὶ Γαληψός οὐ πολλῶ ὕστερον, καὶ ἡ Σύμη . . . ὁ πολίτης Γαληψός (Et. B). — Καὶ Γαληψός οὐ πολλῶ ὕστερον καὶ Οἰσύμη. Εἰσὶ δὲ αὐτὰ Θεσπίων ἀποικίαι (Thuc. IV), d'où l'on voit qu'Etienne de Byzance s'est trompé d'abord en supposant que Thucydide voulait parler d'une autre Γαληψός (sic, et non pas Γαληψός), et ensuite en écrivant ἡ Σύμη pour Οἰσύμη, erreur qui prouve aussi l'identité à son époque de la prononciation d'η et ει. (V. Harp. Γαληψός. — Magn. étym. id. — Diod. XII). Cette ville fut colonisée par Thasos, qui fut soumise à Athènes avec toutes ses colonies de Thrace en Olympiade 79, 1 (Diod. XI. — Thuc. I, 100. — Plut. Cim.) — (N. 131) 150 Dr. — (134) — (135) 150 Dr. — (155) . . 10. — (159) 100. — (165) — (201) — (212) — (186) 16 Dr., 4 Ob.

ΓΑΡΓΑΡΕΙΣ. Γάργαρα, πόλις τῆς Τρωάδος, ἐπὶ τῇ ἀκρὶ τῆς Ἰδης, πάλαι Γάργαρος καλουμένη, ἦν Αἰελικὴν ὀνομάζει Στράβων ἐν Ἑκαταῖος . . . ἔστι καὶ Λαμψάκου πολισμάτων Γάργαρον. Τὸ ἔθνικὸν Γαργαρεὺς (Et. B). — Μετὰ δὲ τὴν Σκῆψην Ἄνδριαν καὶ Πισίαν καὶ Γαργαρεῖς . . . Ταῦτα δ' ἔστι τὰ χωρία ἃ εἰς Αἰελεῖος καταῖχον . . . καὶ τὰ Γάργαρα Αἰολίων (Str. XIII, 610). (V. Pomp. Mel. I, 18. — Etym. M. Γάργαρον) (N. 164) 75 Dr. — (168) 77 Dr., 4 Ob.

ΓΕΝΤΙΝΙΟΙ. Γεντίνος, πόλις Τρωάδος, κτίσμα τινος τῶν Αἰγαίου παιδῶν. Οἱ οἰκοῦντες Γεντίνιοι (Et. B). (N. 135) 8 Dr., 2 Ob. — (154') 8 Dr., 2 Ob. — (183) 8 Dr., 2 Ob.

ΓΙΓΩΝΕΙΣ. Γίγωνος, πόλις Θράκης, προσεχῆς τῇ Παλλήνῃ. Ὁ πολίτης Γιγώνιος (Et. B). — Κατ' ὀλίγον δὲ προϊόντες; (ἐκ Ποταμιαίων) τριταῖοι ἀφίκοντο (εἰς Γίγωνον) (Thuc. I, 61). — Ἐκ τῶν προσεχῶν πολιῶν τῇ Παλλήνῃ, ὁμορευοῦσάντων δὲ τῶν Θερμαίων κάλυπ' τῆς οὐνόματά ἐστι τὰδε . . . Γίγωνος (Hérod. VII, c. 133). (N. 192). — (221).

ΓΡΥΓΧΕΙΣ. Ce nom nous est inconnu. Il figure toujours parmi ceux des îles et des villes de l'Eubée, et appartenait probablement à cette dernière île. (N. 139) 16 Dr., 4 Ob. — (166) — (171') — (139') — (187) — (219) 2000. Dr.

ΓΡΥΝΕΙΕΙΣ. Γρύνοι, πολίχνην Κυρηναίων, (scr. Μυρναίων. Cd. Ald. et Florent.), οὗ καὶ ἱερὸν Ἀπόλλωνος καὶ μαντείων ἀρχαίων καὶ ναὸς πολυτελεῆς λευκοῦ λίθου, ἐν ᾧ τιμᾶται . . . Τὸ ἔθνικὸν Γρυνεὺς (Et. B). — Εἶτα πολίχνην Μυρναίων (1. Μυρναίων), Γρύνοι, καὶ ἱερὸν Ἀπόλλωνος, καὶ Μαντείων ἀρχαίων, καὶ νεὸς πολυτελεῆς λίθου λευκοῦ (Str. XIII) . . . Εἰς Κύμην . . . ἐγνεῦθεν εἰς Μυρία τὰ παρακόντα στάδια. Τὸ δ' ἴσον ἐγνεῦθεν εἰς Γρύνοιον. (Str. XIV), (Athén. IV, 149 c.). (145?) — (162) 16, 4. (N. 164) 33 Dr., 2 Ob. — (166') 16 Dr., 4 Ob. — (202) 554 Dr., 2 Ob.

ΔΑΜΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑΙ, ΔΑΥΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑΙ. Ἔστι καὶ Δαυνίων τείχος Θράκης. Ὁ πολίτης Δαυνιοτεχίτης (Et. B). ΔΑΜΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑΙ (154'). — (166') 16 Dr., 4 Ob. — (221) 16, 4. ΔΑΥΝΙΟΤΕΙΧΙΤΑΙ (N. 147). (135'). (178). (168') 16, 4. (181). (203) 316, 4. (196')... 4. (247).

ΔΑΡΙΑΝΕΙΣ. Δάρδανον, πόλις Τρωάδος, ἡ πρότερον Τυκρίς. (Et. B.) — Hérod. V, 107. — Scyl. in Τρωάς. — Lycophr. Δαρδάνειον. — Ἐστὶ τῶν μετ' Ἄβυδον ἢ τε Δαρδανίης ἄκρα, . . . καὶ ἡ πόλις ἡ Δάρδανος, διέχουσα τῆς Ἄβυδος ἑβδομήκοντα σταδίων (Str. XIII). N. 138)...50 Dr. (134') 54. (156)—(159)—(162) 100 — (155'). — (166') 100. — (178) — (181). (196') — (213) — (223)...1 Dr.

ΔΑΣΚΥΛΙΑΙΟΙ. Δασκώλιον, πόλις Καρίας ἐπὶ ταῖς ὄρεσι τῆς Ἐφέσου. Ἐστὶ καὶ ἑτέρα πόλις μετὰ τὰ Τρωϊκὰ κτισθεῖσα. Τρίτη πόλις Ἰωνίας, τὸ μῆγα λεγόμενον, ὡς μείζον τῶν ἄλλων. Τετάρτη περὶ Βιθυνίαν. Πέμπτη τῆς Αἰολίδος καὶ Φρυγίας. Τὸ ἰθνηκὸν Δασκωλίτης. Ἐστὶ δὲ καὶ Δασκωλίτης λίμνη ἢ Δασκωλία, ὥστε καὶ Δασκωλίης ὁ πολιτὴς (Et. B.) — Ptol. V. 1. Δασκώλειον. — Str. XII. — Méli. I, 19. Ici il est question de la ville de Bythynie (v. N. 131, 134, 181). D'après le Géographe Niger, un village du nom de Daschilo occupe aujourd'hui en Bithynie l'emplacement de l'ancienne ville. Δασκώλιον ἐν Προποντιδί (N. 131) 8 Dr., 2 Ob. (134) 8 Dr., 2 Ob. (181). — Δασκώλιον (155')...1 Dr., 4 Ob. — (202) 7 Dr., 2 Ob.

ΔΙΑΙΟΙ ἘΝ Εὐβοίᾳ. La restauration la plus naturelle de ces mots serait Διάκριοι ἐν Εὐβοίᾳ, car Plutarque nomme les Διάκριοι d'Eubée (Voyez plus bas ce mot) Διάκριοι, et Aristophane (guêpes) nomme Διάκριοι les habitants de la Διάκρουα d'Attique. Mais les mots Διαιεῖς ἀπὸ Χολκιδίων qui figurent dans la même liste (N. 219) ne nous permettent pas d'admettre cette restauration. Etienne de Byzance cite Δία et Δίων, comme deux villes appartenant à l'Eubée. Il donne à l'une et à l'autre l'ethnique Διεύς; mais il paraît que dans ses deux articles il confond les deux villes, ou bien qu'il attribue à la même ville deux terminaisons différentes; il dit à propos de Δίων ἐως δὲ λαύσειν αἴγε πρὸς ταύτην ἦσαν Διάδες Ἀθῆναι καλούμεναι. » et il ajoute aussi au mot Δία. Διάς, ὅθεν καὶ Διάδες Ἀθῆναι. Il est donc bien probable qu'il y ait confusion dans son texte aussi sous le rapport des ethniques, et que celui de Δία eût été Διάσις; il nous faudrait alors lire ici: Διάσις ἐν Εὐβοίᾳ. (N. 219) 1 Talent, 2000 Drachmes.

ΔΙΑΚΡΕΙΣ ἈΠὸ ΧΑΑΚΙΔΕΩΝ. Διακρεῖς οὐ μόνον ἐν Εὐβοείων τινές ἀλλὰ καὶ Ἀθηναῖοι (Hesych.). Διακρέα καὶ Διακρεῖς οἱ Εὐβοεῖς ἀπὸ ὄρους τῆς Εὐβοίας, εἰρηται (Etym. M.) (N. 192) 13 Dr., 2 Ob. — (219) 2000. — (224).

ΔΙΔΥΜΟΤΕΙΧΙΤΑΙ. Δίδυμον τεῖχος, πόλις Καρίας. Οἱ πολῖται Διδυμοτείχιται (Et. B.) — Suid. — Polyb. V. Mais cette ville est toujours citée ici parmi celles de l'Hellespont à côté de Δαυόνων τεῖχος, ville de la Propontide située en Thrace. Dans les anciens auteurs nous ne rencontrons aucune ville de Thrace méridionale ou de l'Hellespont qui porte ce nom, mais nous en apprenons l'existence par les historiens Byzantins. Καὶ δὴ τὴν Ὀρεσιτιάδα παρεκότες, . . . ἐγγων τῷ Διδυμοτείχῳ προσβολαῖν . . . ἐν ταῖς ἐνώπιον τοῦ Διδυμοτείχου μέρεσιν, ὁ τῷ φρουρίῳ παρέρθειον Εὐρος διευρυθεῖς ὑπερῷ . . . (Nicét. Chon. Imp. Bald. 6. p. 402.) — Ἐπειτα μετὰ πλείστον καὶ κρατίστον δυνάμειον ὁ Ἰωάννης, παντὸς ἔργου κρείττον καὶ προύργυαίτατον τίθησι τὴν Ἀδριανῶν χειρώσασθαι, καὶ καταστρέψαι τὸ Διδυμοτείχον . . . Περὶ τῶν τὸ Διδυμοτείχον καταστρατοπεδευσάμενος, . . . μεταφέρειν τὴν ποταμὸν Εὐρον ἐπεβάλετο, περικλώμενον τῷ φρουρίῳ. Ib. 8. p. 407. Καὶ ἐπὶ τὴν Πέρινθον γίγεται . . . ἀτὰρ εἰς Διδυμοτείχον . . . μετὰ τοῦτο εἰς Τζούρουλον (aujourd'hui Τζουρλεὺ) (Théop. p. 226). D'où l'on voit que Didymoteichon était une forteresse sur l'Èbre, entre Adrianople et Périnthos. Cette forteresse conserve encore son ancien nom; l'église Grecque y nomme un évêque de Didymotichos, et les Turcs l'appellent Dimotichocalessi ou Démotica. (N. 131) 16, 4. (137) 8, 2. (154') 16, 4. (159). — (168) 16, 4 (155'). (166') 16, 4. (178) — (181) — (202) 16, 4. (196)... 1, 3.

ΔΙΑΔΕΣ. Voyez Ἀθῆναι.
ΔΙΕΙΣ ἈΘΗΝΙΤΑΙ. Voyez Ἀθῆναι.

ΔΙΕΙΣ. Δία, πόλις Θεσσαλίας, Αἰακῶν κτίσμα, Ἐ. Θράκης, κατὰ τὸν Ἄθω, γ'. Εὐβοίας . . . η. Καρίας, θ'. Βιθυνίας πρὸς τῷ Πόντῳ. Εἰσὶ δὲ καὶ νῆσοι Δία καλούμεναι . . . Τὸ ἰθνηκὸν Διεύς. — Δίων, πόλις . . . Θράκης πρὸς τῷ Ἄθω, ὡς Θεουκυδίδης (Et. B.) — Καὶ ὁ Ἄθως . . . πόλις ἔχει . . . Δίων. (Thuc. IV). On voit qu'Etienne confond Δία et Δίων. La ville de Thrace dont il est ici question était d'après Thucydide Δίων. (N. 210. Διεῖς ἀπὸ τοῦ Ἄθω. (N. 139) 100 Dr. (162) 100 Dr. (135'). (181) 100. (201). Διεῖς ἐκ τοῦ Ἄθω. (N. 188) 100 Dr. (221). Διεῖς ἐξ Ἄθω (N. 202) 100. (223).

ΔΙΕΙΣ ἈΠὸ ΚΗΝΑΙΟΥ. Δών, πόλις Εὐβοίας περὶ τὸ Κήναιον . . . Τὸ ἰθνηκὸν Διεύς. (Et. B.) — Ἡριῶ. Τότε Κήναιον πλείστον καὶ ἐπ' αὐτῷ τὸ Δίων, καὶ Ἀθῆναι αἱ Διάδες, κτίσμα Ἀθηναίων, ὑπερκείμενον τοῦ ἐπὶ Καῦνον (I. Kūnon) πορθμοῦ. (Str. X). Cette ville, de même que Ἀθῆναι Διάδες, fut fondée par Δίας, Athénien (N. 166).

ΔΙΚΑΙΑ. Δικαία, πόλις Θράκης. Τὸ ἰθνηκὸν Δικαιοπολίτης (Et. B.) — Scyl. Thrac. — Pliu. IV, 11. — Ἄεθρα, εἶτα Δικαία πόλις πλείστον, ἧς ὑπέρεται λίμνη μεγάλη Νεστοίς (Str. VII). Cette ville de Thrace, qui portait aussi le nom de Δικαιοπολίτης, (Harpoer.), était une colonie Grecque (Hérod. VII, 109). Δικαία παρ' Ἄεθρα. (N. 134) 50 Dr. — (135) 5? — (181) — (188) 50 Dr. (191) 3000 Dr. (197) — (210). Δικαίαται (202) 16 Dr., 4 Ob. — (206) — Δικαιοπολίτης (131) 300 (car c'est ainsi que je crois devoir lire les deux dernières lignes de la 1ère colonne de N. 131 . . . ΑΙΟΠΟ . . . ΗΗΗ). (139) 83, 3. — Mais il paraît qu'une autre ville de Thrace, l'une des nombreuses colonies d'Eretrie dans la Chalcidique portait ce même nom, car Δικαία παρ' Ἄεθρα, et Δικαιοπολίτης Ἐρετριῶν ἀποικία figurent dans la même liste, s. N. 134. Δικαιοπολίτης Ἐρετριῶν ἀποικία (134) — (148) — (221) — (224) 100. Δικαία Ἐρετριῶν (183). — (187). — (198) — (271).

ΔΙΟΣΕΡΙΤΑΙ ou **ΔΙΟΣΙΡΙΤΑΙ**. Αἰὸς Ἰερὸν, πόλις ἰωνίαν, μεταξὺ Λιβίδου καὶ Κελοφόδου. Τὸ ἰθὺνικὸν Διοσερίτης, ὡς Φιλίππῳ ἐν πρώτῃ Ὀλυμπιάδι (Et. B). — Thuc. VIII, 19. Διοσερίται (N. 162) 8 Dr., 2 Ob. (140) 16, 4. — (145) 16, 4. (139') 4, 2^o Ἐπιγραφ. 4 Ob. — Διοσερίται (133) 16, 4. — (184) 100 Dr. (214) 16, 4.

ΕΑΡΟΔΑΙΟΙ. Cette ville que nous ne trouvons pas mentionnée chez les anciens, paraît avoir appartenu à la Thrace, car dans les deux passages où elle figure, elle est précédée du nom de Stolos (voyez ce mot). (N. 155) 7, 2. — (212) . . 1, 2. — Ailleurs nous lisons Χαδρόλοι, ce qui est apparemment le même mot avec renforcement de l'aspiration, conformément à la prononciation locale. Dans l'un des deux passages où Χαδρόλοι figure, il est aussi accompagné de noms des villes de Thrace (N. 181) 8, 2. — (221) . . 2 Ob.

ΕΑΛΙΕΪΣ, ou **ΕΑΛΙΪΤΑΙ ΠΑΡΑ ΜΥΡΙΝΗΝ**. Ἐλαίη, πόλις τῆς Ἀσίας, Αἰολική, Περγαμικῶν ἐπίγειον . . . Μενεσθέως κτίσμα . . . Ἐλαίται (Et. B). — Ἡ γὰρ Περγαμικὴ καὶ Ἐλαίτις, καθ' ἣν ὁ Κάϊκος ποταμὸς ρεῖ, καὶ ἡ μεταξὺ τούτων Τευθρανία . . . ἀνὰ μίσην ἴσθι τοῦτε Ἑλλησπόντου καὶ τῆς περὶ Σίτυλον καὶ Μαγνησίαν τῆν ὑπ' αὐτῶ γῶραν (Str. VII.) — Εἰς Ἐλαίαν, λιμένα ἔχουσαν, κτίναύσταθμον τῶν Ἀτταλικῶν βασιλέων, Μενεσθέως κτίσμα, καὶ τῶν σὺν αὐτῷ Ἀθηναίων τῶν συστρατευσάντων ἐπὶ Ἰλίον (Str. XIII). — MéL. I, 18. — Ἐλαίται (N. 136) 16, 4. (138) 16, 4. (152). Ἐλαίη; (166') 16, 4. Ἐλαίαι παρὰ Μ. (154') . . 1, 4. Ἐλαίη παρὰ Μυρ. (213) 16, 4. — Ἐλαίη . . (166') 1, 4. — (183) 1, 4.

ΕΑΛΙΟΥΣΙΟΙ. Ἐλαίους, πόλις ἐν Ἑλλησπόντῳ, τὸ ἰθὺνικὸν Ἐλαίουσιος. (Et. B). — Str. VII. — Ptol. III, 12. — Ὑπομνήσαντες τῆ Χαρρόνησῳ, περιήλθον ἐπ' Ἐλαίουσιον; (Thuc. VII, 102). — Τῆ; δ' ἄλλης Ἐλαίουσιος κατίκασαν (ib. 107). — Ἀλωπικιόνησος πόλις ἔστι Ἐλαίους Ἀττικῆν ἀποικίαν ἔχουσα (Marc. Heracl.). Plutarque (Pythocl. in Parall. H) attribue cette colonie aux Ephésiens, et Scymnus (Perieg. v. 706) aux Tēiens. Le témoignage de Marcien cité ci dessus est en contradiction apparente avec tous les autres, à moins de dire que par Ἀττικῆν ἀποικίαν il entend une colonie Ionienne. Mais il paraît plus probable que cet auteur a confondu Ἐλαίους de la Chersonnèse, avec Ἐλαίη de Pergame. (N. 151). — (134') 59 Dr. — (162) 50 — (135') — (166') 1, 4. — (181) 50 — (202) 18 Dr. — (223') 100. — Ἐλαίουσιος ἐν Χαρρόνησῳ (208). — (224).

ΕΑΛΙΟΥΣΙΟΙ ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ. Cette colonie des Erythréens d'Ionie paraît avoir été située en Carie, car elle est partout citée parmi les villes de cette province. C'est probablement l'île Ἐλαίουσα, non pas νῆσο; Κολικίας μετα τὴν Ἠπειρον . . . Τὸ ἰθὺνικὸν Ἐλαίουσιος. (Et. B), mais Ἐῖτ' ἡ Ἐλαίουσα νῆσος μετὰ Κώρουκον, προσκυμένη τῇ Ἠπείρῳ (Str. XIV). — Πρόκειται δι' Ἐλαίουσα νῆσο; διέχουσα τῆ; Ῥόδου σταδίους ἑκατὸν εἴκοσι (ib.) — (N. 174) — (202).

ΕΡΕΤΡΙΑΪΣ. Ἐρέτρια, πόλις Εὐβοίας ἡ πόλις Ἐρετριεύς (Et. B). Cette ville était une colonie Athénienne (Strab.) (N. 139).

ΕΡΙΝΕΙΣ. Cette ville est toujours mentionnée parmi celles de Carie, et paraît appartenir à cette province. Les anciens nomment une ville Ερινος (Scyl.) ou Ἐρινεὸς (Et. Byz. — Str.) en Doride près des Thermopyles, et deux autres de ce nom dont l'une était située en Crète (Str. IX, 434, a) et l'autre en Italie (Et. B). La ville de Carie était peut-être une colonie de celle de Crète. (N. 135) 68, 5. — (186). — (203) — . . . 4. Ἐρινεῖς; (207) 16, 4.

ΕΡΩΔΙΟΙ. Le nom de cette ville ne se trouve pas chez les anciens auteurs. Peut être est-ce le même mot qu'Ἐβρόλοι, d'autant plus qu'il est également précédé par Στόλος (N. 134) 8, 2.

ΕΡΥΘΡΑΪΟΙ. Ἐρυθραῖ, πόλις Ἰωνῶν . . . ὁ πολίτης Ἐρυθραῖος (Et. B). — Αἱ Ἐρυθραῖ, πόλις Ἰωνικὴ, λιμένα ἔχουσα, καὶ νησιδίας προκείμενας τέτταρας, Ἰππους καλουμένας; (Str. XIII). On peut reconnaître la trace d'une colonie Athénienne à Erythres dans le nom de Κνωπούπελις que cette ville tenait de Cnopus, fils naturel de Condrus. (N. 132) 33, 2. — (N. 134) 855 Dr. — (139'). — (149'). — (182) — (184). — (202) 50 Dr. — (203) . . 4 Ob.

ΕΣΣΙΟΙ. Cette ville est citée parmi celles de la Carie (N. 131) 100. — (174).

ἙΣΤΙΑΙΕΪΣ. Ἑστίαια, πόλις Εὐβοίας. Ὀμηρος: «Πολυστάφυλόν τι Ἑστίαια (Ἰστίαια, autres Mss.) II. II, 537).» Τὸ ἰθὺνικὸν Ἑστιαίης (Et. B). — Καὶ τῶν Ἰβριτῶν . . . οὗτοι γὰρ ἀνομασθήσαν ὕστερον εἰ Ἰσπαιεῖς, καὶ ἡ πόλις ἀντὶ Ἰσπαιεῖα; Ὠρέο; (Strab. X). — Ἐπὶ κατ' ἡμῖ ἦσαν εἶτι εἰ Ἰβριτῶν τὴν ἐν Εὐβοίῃ τῆ ὀνόματι Ἑστιαίων ἐκάλουν τῆ ἀρχαίῳ. (Paus VII). Cette ville qui fut d'abord fondée par des Athéniens (Strab. X, 445), reçut une nouvelle colonie d'Athènes au commencement de la guerre de Péloponnèse (Thuc. I, 114. — Plut. Pericl.) Mais soit que les nouveaux colons eussent substitué le nom d'Oréos à celui d'Hestiée, ou qu'ils eussent habité une autre ville sous le nom d'Oréos, à peu de distance d'Hestiée détruite (Str. X), il paraît toujours que ce nom d'Hestiée n'en continua pas moins d'exister, car nous le retrouvons ici, et nous voyons qu'il n'avait pas même été oublié du temps de Pausanias. (N. 212).

ἙΣ . . ὈΝ. (N. 223').

ἙΤΕΟΚΑΡΗΘΪΟΙ. Cette ville, dont il n'est fait aucune mention chez les anciens, appartenait sans doute à la Tétraspole Carpathienne (voyez Ἀρχισία et Κάρπαθος). Elle était apparemment fondée par les anciens habitants de l'île, qui reçut plus

lard une colonie Argienne (Diod. V, 54). C'est ainsi que les anciens habitans de Candie s'appelaient Ἐτιόκρητες, (les anciens Crétois).

« Ἀρχαιοτάτους ἔχει δὲ (Κρήτη) τοὺς εἰκητόρας
τοὺς δὲ παρ' αὐτοῖς Ἐτιόκρητας λεγόμενους (Scyl. 540). — Odyss. T, 175. — Strab. IX. —
Ἐτιόκρηται (N. 181) 16, 4. — Ἐτιόκρηται ἐκ Καρπάθου (221) 16, 4.

ΕΪΡΥΜΑΧΙΤΑΙ. Ce nom qui n'est jamais conservé en entier dans ces listes, mais qu'on peut restaurer des divers passages où il figure, n'est point cité par les anciens géographes. Par la place qu'il occupe toujours dans ces inscriptions il paraît appartenir à une ville de Thrace. (N. 148) 16, 4. — (155). — (205). — (210).

ἘΡΕΣΙΟΙ. Ἐρεσος, πόλις Ἰωνίας ἐπιφανιστάτη, τὸ ἰθνηκὸν Ἐρεσιος (Et. B.) (N. 145) 750 Dr. — (152). . 250 Dr. — (137") — (162). . 100. — (168) — (175). — (183) 100. — (184). — (189) 300. — (216) 177, 2. — (222).

ἩΦΑΙΣΤΙΕΙΣ. Ἡφαιστία, πόλις ἐν Λήμῳ. Τὸ ἰθνηκὸν Ἡφαιστιεύς (Et. B.) Cette ville fut conquise par les Athéniens sur les Péloages en Ol. 67, 3. (Et. B. ib.) — Herod. V, 26. — Ἡφαιστιεῖς. (N. 134') 36 Dr. Ἡφαιστιεῖς (166). — (170). — (166). Pour le double σσ de N. 134' v. aussi N. 31.

ΘΑΣΘΑΡΕΙΣ. Cette ville est mentionnée parmi celles de la Carie. (N. 143). — (N. 153) 8, 2.

ΘΑΣΙΟΙ. Θάσιος, νῆσος πρὸς τῇ Θράκῃ (Et. B.) — Ἐστὶ δὲ ἡ νῆσος Παρίων ἀπικία, ἀπέχουσα τῆς Ἀμφιπολείως ἡμίσεως ἡμέρας μάλιστα πλοῦν. (Thuc. IV, 104). Elle était donc une colonie Athénienne, les habitans de Paros étant des colons d'Athènes. (N. 131) 300. . Dr. — (138) 300. — (143) 15. — (134') 54. — (181) — (188) 3000. — (191) 50. — (215) 3000. — (202) 3000. — (221). . 1000.

ΘΕ. . . Ville de l'Hellespont. (N. 202) 1000. Dr.

ΘΕΡΜΑΙΟΙ ἘΞ ἸΚΑΡΟΥ, ΘΕΡΜΑΙΟΙ ἘΝ ἸΚΑΡῶ. Une ville du nom de Θέρμη était située en Macédoine (Et. B. — Thuc. II), mais nous voyons que celle dont il est ici question appartenait à l'île d'Icare. Strabon ne nomme dans cette île que deux petites villes, Οἰνόνην et Δράκανον (XIV, 639, a); mais il nous apprend en même temps que de son temps l'île était déserte, c'est à dire peu habitée (X, 488, a). De Pline (Icaros . . . cum oppidis duobus, tertio amisso, IV, 12) nous apprenons que l'île avait eu trois villes. Θέρμη était donc celle qui avait été détruite. Voyez aussi Οἰναῖοι. V. C. I. n. 158. Θερμαῖοι ἢ Ἰκάρου (N. 137) 50. — (162) 50. — (166' après Κλαζομένιοι.) — Θερμαῖοι ἐν Ἰκάρῳ. (140) 50. — (145). (181') 16, 4.

ΘΡΑΜΒΑΙΟΙ. Θράμβος, ἀκρωτήριον Μακεδονίας, τὸ τοπικὸν Θραμβούσιος (Et. B.) — Στρατιᾶν παραλαμβάνει ἐκ Ποτιδαίης. . . καὶ Θερράμβου. . . αὐταὶ γὰρ εἰσὶ αἱ τῶν νῦν Παλλήνην . . . νεμόμεναι. (Herod.) — Καὶ πόλις αἶδει ἐν τῇ Παλλήνῃ Ἑλληνίδει; Ποτιδαία . . . Ἰραμβεῖς (scr. Θράμβη) (Scyl. Peripl.) Cette ville était une colonie Eretrienne (Strab. VII, 330). Σκιωναῖοι καὶ Θραμβαῖοι (N. 136) 600 Dr. — (137) 600. — Θραμβαῖοι (169). — (198) 16, 4. — (199). . . 4 Ob. — (202) 18 Dr., $\frac{1}{2}$ Ob. — (215) 16, 4. — (221).

ΘΡΑΝΙῆΤΑΙ. Ce nom ne figure qu'une seule fois dans ces inscriptions, parmi les noms des villes de Carie (N. 135) 17, 1.

ΘΥΣΣΙΟΙ. ἔχει δ' ὁ Ἄθως ἐ. πόλις Δίων, Κλεωνάς, Θύσσαν, Ὀλόφυξιν, Ἀκροθίους (Str. VII.) — Ὁ Ἄθως . . . πόλις δὲ ἔχει Σίπην . . . Θύσσαν, καὶ Κλεωνάς, καὶ Ἀκροθίους καὶ Ὀλόφυξιν καὶ Δίον, αἱ εἰκόντωνται ἑμμάκτοις ἔθνεσι Ἐαρθάρων διγλώσσων (Thuc. IV, 109). — Θύσσαν, Ἀθηναίων εὐσαν σύμμαχον (Thuc. V, 35). Cette ville était habitée par une colonie d'Andriens (Thuc. I. c.). (N. 134) 150 Dr. — (139) 66, 4. — (153). . 1, 4. — (162) 100. — (181) 100. — (181). — (188) 100. (199). — (202) 100. — (213) 100. — (221).

ἸΑΡΜΙΟΙ. Cette ville est rangée parmi celles de la Carie. Est-ce Ἰεραμαί, πόλις Καρίας, τὸ ἰθνηκὸν Ἰεραμεύς? (Et. B.) — (N. 134) 100 Dr.

ἸΑΣΕΙΣ. Ἰασός, πόλις Καρίας, ἐν ὁμώνυμῳ νήσῳ κειμένη, ἣ καὶ ὀξυτόνωσ λεγόμενη. Ὁ πολίτης αὐτὸς Ἰασεύς (Et. B.) — Ἐἶτ' Ἰασεὺς ἐπὶ νήσῳ καῖται προσκειμένη τῇ Ἠπίρῳ· ἔχει δὲ λιμένα. (Str. XIV.) — Ptol. V, 2. Cette ville était une colonie Milésienne (Polyb. XVI, 11). (N. 134). L'orthographe Ἰασος qui est suivi dans ces inscriptions paraît la plus correcte. Thucydide écrit cette ville avec un σ (VIII, 28), et une médaille porte l'exergue ΙΑΣΕΩΝ (Wheler, voyage III). (N. 134) 100 Dr. — (152) 100. — (137") — (167) 100. — (174).

ἸΑΤΑΙ, ἸῆΤΑΙ. (en Ionien). Ἰος, νῆσος τῶν Κυκλάδων, ἀπὸ Ἰώνων οἰκισάντων. Ὁ πολίτης Ἰήτης καὶ Ἰίτης. Elle fut plus tard peuplée par les Chalcidiens d'Eubée (Scymn. Ch. v. 585. — Strab. X.) Elle porte aujourd'hui le même nom. Ἰάται (N. 131) 100. — (135) 100. — (145) 100. — (139'). Ἰῆται (134) 14. — (166) — (197) 50. — (219) 1 Tal.

ἸΑΤΑΙ ΑἸΝΑΙΩΝ. Il paraît que c'est une ville de Rhodes située près de Lindos, ou une ville de l'Asie-Mineure fondée par les Rhodiens. (133) 55 Dr.

ἸΔΥΜΕΙΣ. Ἰδυμα, πόλις Καρίας, οὗ καὶ Ἰδυμος ποταμός. Τὸ ἰθνηκὸν Ἰδυμεύς καὶ Ἰδυμίς. Αἰγεται καὶ Ἰδυμη πόλις (Et. B.) — Ptolem. V, 2. (N. 137") . . 2, 2. — (192).

ἸΔΑΪΣΙΟΙ. Ἰάλισσος (I. Ἰάλυσσος), πόλις ἐν Ῥόδῳ . . . ὁ πολίτης Ἰαλύσσιος καὶ Ἰαλύσσιος καὶ Ἰαλύσσιος (Et. B.). — Hom. II. II, V, 163. — Str. XIV, 654. — Diod. Sic. IV, 58. (N. 139) 1000 Dr. — (147). — (153). — (161). — (164) 1000. Dr. — (137') 600. — (174). — (202'). — (222).

ἸΔΑΪΣΙΟΙ ἸΠὸ Τῆς ἸΔῆς, si c'est ainsi qu'il faut lire **IE . . . ξΙΟΙΗΥΠΟΤΕΙ . ΔΕΙ** ce qui suppose ou qu'une ville du nom d'Ἰαλύσις était située en Mysie aux pieds du mont Ida, ou qu'il y avait dans l'île de Rhodes une montagne nommée Ida, comme celle de Troie. (N. 131) 16, 4.

ἸΚΑΡΙΟΙ. Voyez Οἶναϊ.

ἸΚΙΟΙ. Ἰκίς, νῆσος τῶν Κυκλάδων, προσεχῆς τῇ Εὐβοίᾳ. Ὁ νησιώτης Ἰκίος (Et. B.). — Scyl. Cette île fut peuplée par des Crétois (Smyrn. Ch. 579 — 583). (138) 25. — (151). — (162) 25. — (135') 25. — (166') 25. — (181) 25. — (200) 15. — (202) 15. — (213) 15. (221).

ἸΜΒΡΙΟΙ. Ἰμβρος, νῆσος ἱερὰ Καθίων καὶ Ἐρμού. Ἐν Ἰμβρον λέγουσι μάκαρες. Ἐστὶ καὶ πόλις οἱ αἰοῦντες Ἰμβρία (Et. B.). Cette île fut conquise par des Athéniens sur les Pélagés (Hérod. VI, 189). (N. 132). — (166) — (170) — (189) 100. — (223).

ἸΣΙΝΑΙΟΙ. Ἰσινδος, πόλις Ἰωνίας, ὁ πολίτης Ἰσίνδιος (Et. B.). — Σίνδα (Strab.) — Ἰσινδαίος (Polyb. in Leg. Exce.) — (162)... 4 Ob. — (168). — (175) 6, 4. — (184)... 1, 2.

ΚΑΛΛΙΠΟΛΙΤΑΙ. Καλλιπύλιος, πόλις ἐν Λαμψάκῳ ἐν τῇ Περαιᾷ τῆς Χερσονήσου ἐπ' αὐτῆς κειμένη . . . γ'. πόλις Καρίας Οἱ πολῖται πασῶν Καλλιπύλιται. (Et. B.). — Ἐν τῇ στήλῃ τῆς Χερσονήσου πόλις ἐστὶν ἐν Καλλιπύλῳ. Καίται δ' ἐπ' αὐτῆς ἐκκεκλιμένη πρὸς τὸν Ἄϊον κατὰ τὴν Λαμψάκων πόλιν (Str. XIII). Nous n'avons aucune donnée pour décider de la quelle des deux villes il est ici question, car elle est comprise dans une inscription de villes de différentes régions. Il est cependant probable qu'il s'agisse ici de la ville d'Hellespont qui était la plus connue. Nous avons restauré ce nom dans N. 181 de N. 221, où la même liste est reproduite sous la même suscription, et où le tribut de ΔΠΓΙΙΙ est marqué à Καλλιπύλιται, tandis que K . . . de N. 181 est grécisé de ΔΠΓΙΙΙ. (N. 181) 16, 4. — (221)... 1, 4.

ΚΑΛΥΔΝΙΟΙ. Κάλυδνα, νῆσος . . . ὁ πολίτης Καλυδνιάσιος (Et. B.). — Ἐπὶ Καλυδνῶν λευκὰ φαίνουσαι πύλα (Lycophr.) — Καλυδνίη, νῆσος Τροίης, ἀπὸ τινος Καλυδνίου (Comment. ad Lycophr.). Ἡγεμόνους δὲ Ἀλικαρνασσέων τε καὶ Κώων, καὶ Νισυρίων τε καὶ Καλυδνίων (Hérod. VII, 99). — Diod. V, 54. D'où l'on voit que Κάλυδνα était une île de Carie et non pas de Troie. Hétychius la place près de Rhodes. Pline la place une fois dans la mer Carpathienne et y indique deux villes (IV, 12); ailleurs il la place près de Cnide, et lui attribue trois villes autres que les premières (V, 31). Berckel (Comm. ad Steph.) est d'avis que Κάλυδνα est la même île que Κάλυμνα. Les habitans étaient des Doriens d'Epidaure (Hérod. VII, 99). (N. 160).

ΚΑΛΥΝΔΙΟΙ. Κάλυδα, πόλις Καρίας . . . Τὸ ἰθὺς Καλυνδαίος (Et. B.). — Ἐπὶ αὐτῇ δὲ καὶ τῆς θαλάττης ἐν ἐξήκοντα σταδίοις Κάλυμνα (I. Κάλυδα, Casaub.) πόλις. Ἐστὶν Καλύνος . . . (Strab. XIV). — Voyez Καρύανδα. (N. 135) 150 Dr. — (137') — (139).

ΚΑΛΧ . . . Parmi les villes de Carie (N. 206).

ΚΑΛΧΗΔΩΝΙΟΙ. Voyez Χαλκηδόνιοι. (N. 162) 900 Dr. — (196') 400.

ΚΑΜΙΡΕΙΣ. Κάμιρος, πόλις ἐν Ῥόδῳ . . . ὁ πολίτης Καμιριεύς (Et. B.). — Καὶ ἀργυρόνους Κάμιρον. (Hom. II. II, v. 656). — Ἡγέτερον μὲν ἔην κατ' αὐτοὺς ἐπολιτεύοντο οἱ Λίνδιοι, καθέπερ καὶ Καμιριεῖς; καὶ Ἰαλύσιοι. Μετὰ ταῦτα δὲ συνέβησαν ἅπαντες εἰς τὴν Ῥόδον (Str. XIV). Elle faisait partie de l'Héxarole Dorienne (Hérod. I, 144). (N. 161) (N. 137') 600 Dr. — (174) — (222).

ΚΑΡΒΑΣΙΑΝΔΕΙΣ étaient les habitans d'une ville de Carie (probablement Καρβασύανδα), située près de la ville de Καλύνος. (133). — (139) 16, 4. — (145) 16, 4. — (165) 16, 4. — (156) 16, 4. — (173). — (207). Καρβασυανδαί; παρὰ Καλύνος (N. 137') 16, 4.

ΚΑΡΠΑΘΙΟΙ. Κάρπαθος, νῆσος πλησίον τῆς Κῷ. Ὀμηρὸς οὐ Κάρπαθος αὐτὴ ἐπὶ τῆσι ποτὶ Ζῳρον. οὐ οἰκίτωρ Καρπάθιος (Et. B.) — οὐ Κάρπαθος αὐτὴ ἐπὶ τῆσι ποτὶ Ζῳρον (Dion. Perieg.) Étienne s'était trompé en attribuant à Homère ce vers de Dionyse le Périégète. — Οὐδ' ἄρα Νισυρίων τ' εἶχον, Κάρπαθόν τε, Κάσον τε (Hom. II. II, 676). — Ἡ δὲ Κάρπαθος, ἣν Κάρπαθον εἶπεν Ὀμηρὸς, ὑψηλὴ ἐστὶν κύκλον ἔχουσα σταδίων διακοσίων. Τετραπόλις δ' ὑπῆρξε, καὶ ὄνυχας εἶχεν ἀξιολογόν, ἄφ' οὗ καὶ τῶν πελάγεσι τοῦνεμα ἐγένετο. Μίαι δὲ τῶν πόλεων ἐκαλεῖτο Νισυρος, ἰμῶνυμος τῇ τῶν Νισυρίων νήσῳ. Καίται δὲ τῆς Λιθύης κατὰ λευκὴν ἀκτὴν (Str. X.) Les autres trois villes de l'île de Carpathos étaient Κάρπαθος, Ἐπεικάρπαθος et Ἀρκεσία (voyez ces deux derniers mots). Cette île porte aujourd'hui le même nom. (N. 161) — (137') ΚΑΡ . . .) 16, 4. (137') 16, 4. — (197) 13, 4. — (220).

ΚΑΡΠΑΘΙΩΝ ἈΡΚΕΣΕΙΑ. Voyez Ἀρκεσία.

ΚΑΡΥΑΝΔΕΙΣ. Καρύανδα, πόλις καὶ λίμνη ἰμῶνυμος, πλησίον Μύνδου καὶ Κῷ. Ἐκκατὸς Καρύανδαν αὐτῆς φησι. Τὸ ἰθὺς Καρυανδαίος (Et. B.). — Ἐστ' εὐθὺς ἡ Μύνδος . . . καὶ μετὰ ταύτην Βαργιλία . . . καὶ ἐν τῷ μέσῳ Καρύανδα λίμνη, καὶ νῆσος ἰμῶνυμος ταύτης. Ἐνευθεν δ' ἦν καὶ Σαύλαξ ὁ παλαιὸς συγγραφεὺς (Str. XIV). Cette ville appartenait aux Doriens (Scyl. Périf.). M^r. Fellows place dans le voisinage du village turc Houzoumly une ancienne ville qui conserve de très belles ruines, et que

sur la foi de quelques inscriptions il nomme ΚΑΔΥΑΝΔΑ. Ce n'est pas Caryanda qu'on doit voir dans ce mot, car la situation que les anciens auteurs attribuent à cette ville ne s'accorde nullement avec celle de ces ruines, que M^r Fellows a vu dans l'intérieur des pays et et à 3500' au-dessus du niveau de la mer. C'est peut-être ΚΑΛΥΝΔΑ, qu'il faut lire dans ces inscriptions. (N. 132) 8, 2. — (134) 9, 2. — (137)..., 4. — (166). — (167)..., 2. — (175').

ΚΑΡΥΣΤΙΟΙ. Κάρυστος, πόλις ὑπὸ τῆ Ὀχρῆ, πάλαι (l. ὄρει) τῆς Εὐβοίας. (Et. B.) — Κάρυστος δὲ ἴστιν ὑπὸ τῶ ὄρει τῆ Ὀχρῆ (Str. X). Cette ville était une colonie d'Athènes (Str. ib.); elle porte encore le même nom. (N. 139) 750 Dr. — (190).

ΚΑΣΟΑΒΕΙΣ. Peut-être de Castabala, ville située au fond du golfe de Cilicie? Str. XII, 537, d. (N. 133). — (137) 31, 3. (140) 41, 4.

ΚΑΣΣΙΟΙ. Κάσος, νῆσος μία τῶν Κυκλάδων. . Τὸ ἰθνηκὸν Κάσιος (Et. B.), colonisée par des Doriens d'Argos. Diod. V, 54. — Str. X. — Eom. II. II, 676. — (N. 181) 16, 4. — (221) 16, 4.

ΚΑΪΝΙΟΙ. Καῖνος, πόλις Καρίας. Τὸ ἰθνηκὸν Καίνιος καὶ Κωνιάς (Et. B.) — Str. XIV. — Καὶ ἐν τῇ Ἠπείρῳ Καῖνος, καρικὴ πόλις καὶ λιμὴν κλειστός (Scyl.) (N. 161). — (137'). — (139) 50. — (173).

ΚΕΒΡΗΝΙΟΙ. Κεβρῆνα (cod. Xyland. l. Κεβρηνία, c. A. d.) χώρα τῆς Τρωάδος. . Δίδυμος δὲ Κεβρηνὰ τὴν πόλιν φησὶν. . Ὁ οἰκίτωρ Κεβρῆνος καὶ Κεβρηνεὺς καὶ Κεβρηνίος (Et. B.) — Δαρδανίαν, ὑπὸ δὲ ταύτῃ Κεβρηνία, πεδιάς ἢ πλείστη, παράλληλός πως τῇ Δαρδανίᾳ. Ἦν δὲ καὶ πόλις ποτὲ Κεβρηνή. Τὴν δὲ Κεβρηνίαν διέκειν μέχρι τῆς Σκηψίας. Ὅριον δὲ εἶναι τὸν Σκάμανδρον μέσον αὐτῶν ῥέοντα. Ἐχθραν δὲ αἰεὶ καὶ πόλεμον εἶναι τοῖς τε Κεβρηνεῖς καὶ τοῖς Σκηψίαις, ἕως Ἀντιγονος αὐτοὺς συνώκησεν εἰς τὴν τότε μὲν Ἀντιγονίαν, νῦν δὲ Ἀλεξάνδρειαν. Τούς μιν ὄν Κεβρηνέας ζυμμεῖναι τοῖς ἄλλοις ἐν τῇ Ἀλεξανδρείᾳ (Strab. XIII). — Troadis primus locus Amaxitus, dein Cebrenia (Plin. V, 30). Κέβρην Δάμοσθ. c. Aristocr. 63. — Harpocr. Κέβρηνα. — Scyl. — C'était une colonie Éolienne de Cume (vit. Hom.). — (N. 133) 300 Dr. — (140) 145 Dr.

ΚΕΔΡΙΑΤΑΙ. Κεδρεῖαι, πόλις Καρίας. . Τὸ ἰθνηκὸν Κεδρεάτης καὶ Κεδραῖος (Et. B.) Ἀνοίχθη τῆς Καρίας εἰς τὸν Κεράμειον κόλπον καὶ προσβαλὼν πόλις τῶν Ἀθηναίων ζυμμήχῳ, ὄνομα Κεδρεῖαις. . . (ἦσαν δὲ μισοθάρβαροι εἰ ἐνοικουῦντες). Χέν. II, I, 15. Κεδρεῖται (N. 165) 50 Dr. — (137') 50. — (197) 50. — (203)...6 Dr. — (207) 50. — Κεδρεῖται. (131). — (135) 50.

ΚΕΙΟΙ. Κέως, αὕτη τετράπολις (νῆσοι κυκλάδες). (Scyl.) — Strab. X. — Cette île, ainsi que plusieurs autres était habitée par une colonie d'Athènes (Hérod. VIII, 46, 48. — Thuc. VII, 57). — (N. 134) 400. — (139').

ΚΕΡΑΜΙΟΙ. Νῆσος Κῶς. . κατὰ ταῦτα Κεραμνὸς κόλπος τῆς Καρίας (Scyl.) — Εἶτα μετὰ Κνίδον Κέρκμος καὶ Βάργασα, πόλις ἐν ὑπὲρ θαλάσσης. Εἴ' Ἀλιεαρνασός (Str. XIV). — (N. 131). — (135) 150. — (137'') .., 2 Ob. — (161) — (137') 150.

ΚΕΡΙΑΔΙΙΙ. Ce mot paraît difficile à expliquer. Il figure parmi les noms des îles, entre Ἀναφαῖοι et Φολέγανδρος. Si Κερία était le nom d'un de ces nombreux îlots, dont l'archipel est parsemé, ΔΙΙΙ serait le chiffre représentant le tribut (10 Dr. 3 Ob). Une île située au Sud de Naxie, également éloignée de Pholégandros et d'Anaphé, porte aujourd'hui le nom de Κέρος; elle est couverte d'anciennes ruines. Ce peut bien être l'île Κερία. (V. L. Ross, Reisen, I B.) Il resterait à expliquer pourquoi le chiffre figure à la droite du nom, tandis que tous les autres chiffres qui accompagnent les noms des villes dans la même liste sont à leur gauche. Peut-être en faut-il chercher la cause dans l'exiguité de la somme; car cette liste appartenant à une époque avancée, où les tributs étaient considérablement haussés, toutes les autres villes sont cotées d'unités et même de dizaines de talents, et il n'y en a aucune qui paye moins de 100 Dr. Il est donc probable qu'on eût écrit cette somme minimale à la droite de la liste, afin de ne pas embarrasser le calcul par des unités de drachmes et d'oboles. — Mais il y a aussi une autre hypothèse que nous proposons sans prétendre nous y arrêter. N'est-ce point le mot Κηρήνιοι qui devait être porté sur la liste et que le lapidaire a défiguré en y altérant quelques lettres de la manière qui suit :

ΚΕΡΙΝΟΙΟΙ
ΚΕΡΙΑΔΙΙΙ

En effet Κηρήνος était une ville d'Éubée, colonie d'Athènes (Strab. X, p. 445), et il paraît étonnant qu'elle eût été exceptée de l'obligation de payer un tribut à la métropole.

ΚΗΝΑΙΟΥ (ἀπό). Δίων, πόλις Εὐβοίας, περὶ τὸ Κήναιον (Et. B.) — Κνημίδες. . . καθ' ὃ καὶ τὸ Κήναιον ἐκ τῆς Εὐβοίας ἀντίκειται. ἄκρα βλέπουσα πρὸς ἐσπέραν καὶ τὸν Μαλιέα κόλπον, πορθμῶ διεργομένη σχεδὸν εἴκοσι σταδίων. Strab. IX, 426, a. V. 429. b. 444, d. — Οἱ δὲ Ἀθηναῖοι τῆς πόλεως (Ἡρακλείας παρὰ τὰς Θερμοπύλας) ζυνοικιζομένης τὸ πρῶτον εἰδισάν τε. . . ἔτι θραχὺς ἴστιν ὁ δίαπλους πρὸς τὸ Κήναιον τῆς Εὐβοίας. Ce promontoire s'appelle aujourd'hui Λιθάδα des πύργων Λιθάδες. (Thuc. . . .) — (N. 188). — (N. 239).

ΚΙΑΝΟΙ. Μυσία. . Εἰς δὲ τὸ ἐπ' ἀριστερῇ τοῦ Ὀλβιακοῦ κόλπου ἐκπέλοντι εἰς τὸν Κιανὸν κόλπον μέχρι Κίου. . Καλλιπόλις καὶ λιμὴν, ἀκρωτήριον τοῦ Κιανοῦ κόλπου, καὶ ἐν ἀριστερῇ Κίος πόλις (Scyl.) — Τῷ δ' Ἀστακηνῶ κόλπος ἄλλος συνεχὴς ἴστιν, εἰσέχων μάλιστα πρὸς ἀνίσχοντα ἥλιον, ἐν ᾧ Προῦσα ἴστιν, ἢ Κίος πρότερον ὀνομασθεῖσα. . Κίον δὲ καὶ τοῦτον Ἡρακλείους ἐταῖρον. . Αὐτόθι καταμεῖναι καὶ κτίσαι τὴν πόλιν ἐκόνουμον αὐτοῦ. (Strab. XII, 563). — (N. 162) 16, 4. — (155') 16, 4. — (166') 16, 4. — (181). — (202) 16, 4. — (213).

ΚΙΘΑΣ. (N. 192).

KIM . ΝΑΙΟΙ ΕΝ ΧΕΡΡΟΝΗΣΩ: en Hellespont. (N. 223').

KIMΩΔΟΣ. Ἐγγυς δὲ τούτων Κίμωλος . . ἔνθεν ἡ Σίφνος ἐν ὄψει ἐστὶ (Str. X). — Elle porte aujourd'hui le même nom. (N. 219)

1000 Dr.

ΚΥΝΑΙΕΙΣ, ΚΥΝΑΥΕΙΣ. Συλλεχθέντων δὲ τῶν Κ α ρ ῶ ν ἐνταῦθα, εἰόντες οὐ βούλομαι ἄλλαι τε πολλαὶ καὶ ἀρίστη γὰρ δοκίμουσα εἶναι ἐμὴ Πιξοδάρου τοῦ Μικασώλου, ἀνδρὸς Κινδυῖος. Hérod. V, 118. Ce passage prouve que les Κινδυεῖς étaient en Carie, et cela est aussi confirmé par la présente inscription. — Πλησίον δ' ἐστὶ τῶν Βαργυλίων τὸ τῆς Ἀρτέμιδος ἱερὸν τῆς Μινδυάδος, ὅπερ πεπιστεύεται περιέσθαι. Ἦν δὲ ποτε καὶ χωρίον Μινδυῆ. Str. XIV, 658, où Casaubon (comment. 239, c.) lit d'après son manuscrit Κινδυάδος et Κινδυῆ. Comp. aussi Polybe, XVI, 12, 3. « καταπεφύμισται δὲ καὶ πεπίστυται παρὰ μὲν τοῖς Βαργυλήταις, διότι τὸ τῆς Κινδυάδος Ἀρτέμιδος ἄγαλμα, καὶ περ ὃν ὑπαίθριον οὕτε νήφεται τὸ παράπαν οὕτε θρίχεται. » On voit aussi par ce passages qu'il faut lire dans Strabon « μ ἢ περιέσθαι. » Κινδυεῖς (152) 100. — (161). — Κυνδυεῖς (134) 100 Dr.

ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΟΙ. Λυδία . . ὑπὲρ δὲ τῆς Κύμης . . . Κλαζομεναὶ καὶ λιμὴν (Scyl.). — Ἐκ δὲ τοῦ ἀποκρήνου Κύτριον ἐστὶ τόπος, ἐν ᾧ πρότερον ἴδρυοντο Κλαζομεναί. Εἴτ' ἢ νῦν πόλις, νησία ἔχουσα προκειμένα ὀκτὼ γεωργούμενα (Str. XIII). (N. 133). — (135) 150. — (139). — (141). — (154'). — (162) 150. — (168) — (166'). — (174).. 4 Dr. — (182). — (184). — (214) 150.

ΚΛΕΩΝΑΙ. Ἐχει δ' ὁ Ἄθων ἑ. πόλις, Δίον, Κλεώνας . . (Str. VII). — Μακεδονία . . ἔξω δὲ τοῦ Ἰσθμοῦ πόλις αἴθε . . Κλεώνη, Ἑλληνίς (Scyl.). — Κλεωναί (Hérod. VII, 22). Cette ville était une colonie Andrienne, et tenait par conséquent de seconde main ses habitans d'Athènes (Thuc. IV, 109. — Diod. XII). — (N. 192) 8, 1.

ΚΛΑΥΝΑΕΙΣ. Cette ville, qui figure parmi celles de Carie, n'est pas citée par les anciens; car on ne saurait penser à Κλαῦδα, ville située sur les bords de l'Euphrate, et qui suivant Diodore (XIII, p. 388) fut cédée par Pharnabaze aux Miliéniens fugitifs en Ol. 94, 2. Il n'y a aucune vraisemblance que les Athéniens eussent pu mettre à contribution une ville si éloignée de leur cercle d'action, et qui peut être n'était pas même habitée par des Grecs avant qu'elle n'eût reçu les bannis de Milet. On approcherait peut-être plus de la vérité en lisant Βλαυνδεῖς pour Κλαυνδεῖς [B pour K] de Βλαῦδα, qui cependant était une ville de Phrygie (Str. XII, 567, c.). (N. 161). — (137'') 100. — (222).

ΚΝΙΔΙΟΙ. Καρία . . Κνίδος, πόλις Ἑλληνίς, καὶ χῶρα ἡ Ῥεθίων (Scyl.). — Ὡσπερ καὶ Ἀλικαρνασσεῖς καὶ Κνίδιοι. — Ὁμίρου . . . Κνίδος μὲν δὴ καὶ Ἀλικαρνασσοῦς εὐδ' ἦν πω. — Εἶτα Κνίδος, δύο λιμένας ἔχουσα, ὧν τὸν ἕτερον κλειστόν, τριηρικόν, καὶ ναυσταθίον, νηυσὶν εἰκοσι. Πρόκειται δ' ἡ νῆσος, ἐπταστάδιος πῶς τὴν περίμετρον, ὑψηλὴ, θαλασσοειδής, συναπτεμένη ἡχώμασι πρὸς τὴν Ἑπείρον, καὶ ποιῶσα διπολὶν τρόπον τινὰ τὴν Κνίδον. Πελοὺ γὰρ μέρος αὐτῆς οἰαί τὴν νῆσον, σκεπάζουσαν ἀμφοτέρους τοὺς λιμένας· κατ' αὐτὴν δ' ἐστὶν ἡ Νίσυρος πελαγία. (Str. XIV). (N. 139) 500. — (153)..100. — (164)..200. — (137') 300. — (174).

ΚΟΛΑΠΕΙΣ, figure parmi les villes de Carie (N. 133). — (206)..1, 4.

ΚΟΛΟΦΩΝΙΟΙ. Καὶ ἡ Κολοφῶν πόλις Ἰωνικὴ (Str. XIV). — Λυδία . . Διέσδεας, Κολοφῶν (Scyl.). Elle était habitée par des Ioniens de Milet. (Pans. VII, 3. — R. Roch. Colon. Gr. III, p. 90). (N. 138). — (138). — (145) 300. — (145). — (154') 100. — (162)..5 Dr . . . (164)..3 Dr. . . (166') — (182). — (184).. 2 Dr. — (214) 25. Κολοφώνηται (145).

ΚΟΡΗΣΙΟΙ. Κορυσία, πόλις τῆς Κέως καὶ ἑπίσιον (Et. B.). — Ἐπίσιον δὲ ἐστὶν αὐτῆς (τῆς Κέως) τὸ χωρίον, ἐν ᾧ ἐστὶν ἰδρυμένη ἡ Κορυσία. — Ἔστι δὲ καὶ ἑλιξ ποταμὸς περὶ τὴν Κορυσίαν. (Strab. X). — Κορυσία (Scyl.). On voit que les anciens différaient beaucoup sur la manière d'écrire ce nom. Strabon lui même l'écrivit tantôt avec un η, tantôt avec un ι, ce qui est une nouvelle preuve de l'identité de la prononciation de ces deux lettres, au moins dans les siècles d'une antiquité moyenne. Il est aussi écrit tantôt avec un σ, tantôt avec deux. Une médaille porte le nom ΚΟΡΗΣΙΟΣ entouré de rayons (Brönstedt). Sestini et numism. V. p. 23, Κορυσία. Enfin dans une inscription de Céos on lit : Κορυσία (C. I. n. 2360). Cette dernière manière d'écrire, qui est aussi celle de Scylax, est confirmée par notre inscription. Il y avait une autre Κορυσός (Athènes, Et. B.) ou Κόρυσος, (Hérod. Strab.) ou Κόρησος (Pansan.) en Ephèse; mais je ne crois pas que ce soit celle dont il est ici question, d'abord parceque cette ville figure dans notre liste parmi celles des îles; ensuite parceque Κόρησος n'était point une ville, comme Etienne le prétend (Κορυσός, πόλις τῆς Ἐφεσίους . . τὸ ἔθνικόν Κορυσίτης Et. B.), mais bien un quartier de la ville d'Ephèse: Οἱ τῆς Ἐφεσίουν πόλιως ἔχοντες τὸ ὀνομαζόμενον Κόρησος (Paus. V.). L'expression d'Hérodote n'est concluante pour aucune des deux opinions: Πλεῖστα μὲν κατέλιπον ἐν Κόρησῳ τῆς Ἐφεσίους (Hérod. V, 100). — (N. 139) 225 Dr.

K . YBANEIS, figure parmi les villes de Carie (N. 135) 17, 1.

ΚΡΥΕΙΣ. Κρύα, πόλις Λυκίας, τὸ ἔθνικόν Κρυεῖς (Et. B.). — Artémid. Epit. I. — Plin. V, 27, l'attribue à la Carie. — Καρύα Ptol. V, 3; il l'attribue à la Lycie. (N. 137) 32, 2. — (139) 32, 2. — (156) 32, 2. — (165) 33, 2. — (137') 33, 2. — (173). — (207) 33, 4. — (207).

ΚΥΑΝΑΙΟΙ. Αἱ δὲ Κυάναϊαι πρὸς τῷ στόματι τοῦ Πόντου εἰσὶ δύο νησίδες (Str. VII, 319 d.). — Scyl. — Scimn. de Ch. et.

Mais ces îlots ne sont que des écueils arides et déserts. Ces Κυαναῖσι, si c'est ainsi qu'il faut compléter Κυα . . seront ceux de Lycie. Κυανίων δὲ τῶν πρὸς Λυκίαν πλησιέτατα χροστέριον Ἀπόλλωνος ἴσθι Θύρξιος. Paus. Ach. 21. — Ἐνδον δὲ Κυανίων καὶ Χελιδνίων μακρὰ νηὶ καὶ χαλαρὰ μὴ πλείειν. Plut. Cim. 13. (N. 139) 1200 Dr.

ΚΥΖΙΚΗΝΟΙ. Κύζικος, πόλις Προποντίδος, καιμένη ἐπὶ Χερρόνησῳ. Τὸ ἔθνικόν Κυζικηνός (Et. B.). — Ἔστι δὲ νῆσος ἐν τῇ Προποντίδι ἢ Κύζικος, συναπτομένη γεφύραις δυοῖς πρὸς Ἠπειρον, ἀρετῇ κρατίστη, μέγεθος δὲ ὅσον πεντακοσίων σταδίων τὴν περίμετρον. Ἐχαι δὲ ὀνομαζόμενον πόλιν πρὸς αὐταῖς ταῖς γεφύραις, καὶ λιμένας δύο κλειστούς καὶ νεωσοίκους πλείους τῶν διακοσίων τῆς μὲν πόλεως τὸ μὲν ἴσθιν ἐν ἐπιπέδῳ τὸ δὲ πρὸς ὄρει. . . Ἔστι δὲ ἐνάμιλλος ταῖς πρώταις τῶν κατὰ τὴν Ἀσίαν ἢ πόλις, μεγεθεὶ τε καὶ κάλλει, καὶ εὐνομία πρὸς τε εἰρήνην καὶ πόλεμον (Strab. XII). — Ἐπισκευάζαντες πὰς ναῦς ἐν Σπυτῶ Ἀθηναῖσι, ἐπέπλεον εἰς Κύζικον ἀφιστηκυῖαν. . . προσηγάγοντο πάλιν (Thuc. VIII, 107). Cette ville porte aujourd'hui le même nom. (134'. corrigé par erreur ΚΥΦΙ pour ΚΥΖΙΚΕ) 72. (N. 162) 900 Dr. — (162) 900. — (172) — (181). — (202) 958, 2. — (196') 900. — (208). — (223').. 22 Dr. (pour 72).

ΚΥΘΝΙΟΙ. Κύθνος, νῆσος πρὸς τῇ Δρυόπιδι τῶν Κυκλάδων. . . Ὁ νησιώτης Κύθνιος (Et. B.). Elle fut habitée par des Dryopes (Hérod. VIII, 46). — (N. 171'). — (190) 100.

ΚΥΛΛΑΝΤΙΟΙ. Κύλλανδος (Κύλλανδης Ms. Voss.) πόλις Καρίας. . . Τὸ ἔθνικόν Κυλλαντεύς (Et. B.). (N. 136) 200. — (139) 200 — (140) — (182).

ΚΥΜΑΙΟΙ. Κύμη, πόλις Αἰολίδος πρὸ τῆς Δείσου (Et. B.). — Strab. XIII, p. 532. (N. 145')..300. — (154')... 4 Ob. — (162)..300. — (166') — (183) 900. — (222).

ΚΥΝΑΥΕΙΣ. V. Κινδυεῖς.

ΚΥΡΒΙΣΣΕΙΣ. Κύρβασσα [2], πόλις Καρίας. Ὁ πολίτης Κυρβασεύς (Et. B.). — (N. 139) 32, 2. — (139)..1, 2. — Κυρβισσός (N. 131) 33, 3. — (137')..2, 2.

ΚΥΣΤΗΡΙΟΙ. Ce mot se rencontre une seule fois, et n'est pas accompagné par d'autres noms de villes qui nous puissent aider à en déterminer la position. Peut-être y faut-il reconnaître l'ethnique de Πίστιρον qu'Étienne nomme ailleurs Βίστιρος, (Πίστιρον, ἐμπόριον Θράκης τὸ ἔθνικόν Πιστιρίται. — Βίστιρος, πόλις Θράκης, ὡς Πίστιρος τὸ ἐμπόριον τὸ ἔθνικόν Πιστιρίτης), et qu'Hérodote nomme Πίσσυρος et Πίστυρος (Hérod. VII, 109). — (N. 192) 5 Dr.

ΚΥΦΗ. . . une erreur pour Κυζικηνοί (134') 72 Dr.

ΚΨΙΟΙ. Κῶς, πόλις καὶ νῆσος. Καὶ Ὀμηρος :

« Καὶ Κῶν Εὐρυπόλειον » II, II, 677). Τὸ ἔθνικόν Κεῖος, καὶ ἐκτάσσι Κηῖος, . . καὶ Κεῖος διὰ διφθόγγου. Τῆς δὲ Κῶ μονοσυλλάβου Κῶος καὶ Κώϊος. (Et. B.). — Pomp. Mel. II, 7. Elle reçut des colonies Doriennes (Hérod. I, 144). Elle porte aujourd'hui le même nom. (N. 132) 36. — (139) 355, 1. — (142). — (134'). — (155) 356. — (161). — (137') 500. — (174). — (210)... 1 Dr.

ΛΑΙΑΜΥΝΑ. . . (N. 203).

ΛΑΜΠΩΝΙΕΣ. Λαμπώνεια, πόλις Τρωάδος. Τὸ ἔθνικόν Λαμπωνεύς. Ἑλλάνικος δὲ Λαμπώνιον αὐτὴν φησι, καὶ τὸ ἔθνικόν Λαμπωνεύς (Et. B.). — Καὶ ἡ Λαμπωνία Αἰολίων (Str. XIII). — Pomp. Mel. I, 18. (N. 159). — (168) 16, 4. — (166') 16, 4. — Λαμπωνεῖς ἐπιφοράς (ib.) 1, 4. (181). — (202) 23, 2. — (196')...6, 4. — (208). Λαμπώνεια (131) 16, 2. — (159) 10... (155')..6, 4. — (178).

ΛΑΜΦΣΑΚΗΝΟΙ. Λάμφακας, πόλις κατὰ τὴν Προποντίδα. . . Τὸ ἔθνικόν Λαμφακηνός (Et. B.). Καὶ ἡ Λάμφακας δὲ ἐπὶ θαλάττῃ πόλις ἴσθιν εὐλόγητος καὶ ἀξιόλογος, συμμένουσα καλῶς ὡς περ καὶ ἡ Ἄβυδος. Λέγεται δ' αὐτῆς ὅσον ἰσομήκοντα καὶ ἰσάτων σταδίου (Strab. XIII). — Αὐτὸς δὲ Λάμφακον ἐλὼν Στρεμβυχίδης (Thuc. VIII, 62). — Hérod. V, 117. — Plin. V, 32. C'était une ville Ionienne (Plut. de virt. Mul. Lamps. II). Il est à remarquer que le ψ est toujours écrit φσ dans ces listes, ainsi que dans toutes les inscriptions attiques de cette époque. Dans ce mot il est tantôt précédé par un μ (Λαμφσακηνοί), et tantôt par un ν (Λανφσακηνοί). (N. 134) 617, 4. — (138) 1200. — (134'). — (157) 86, 4. — (159). — (162) 1200. — (181). — (202) 1045. — (196') 200. — (186').. 105, 1½. — (223').. 15 Dr.

ΛΑΤΜΙΟΙ. Ἐξῆς δ' ἴσθιν ὁ Λατμικός κόλπος, ἐν ᾧ Ἡράκλεια ἢ ὑπὸ Λάτμω λεγομένη, πόλις ἰσθιν, ὑφ' ὅρου ἔχον. Ἐκαλεῖτο δὲ πρότερον Λάτμος, ὁμωνύμως τῷ ὑπερκειμένῳ ὄρει (Str. XIV, 635, d.). — Scyl. Peript. (N. 152). — (154). — (137'). — (167) 100. — (137') 100. — (207) 100.

ΛΕΒΕΔΙΟΙ. Εἶτα Λεβέδος, διεχουσα Κολοφῶνος ἰσάτων καὶ εἴκοσι σταδίου. Ἐνταῦθα τῶν περὶ τὴν Διόνυσον τεχνιτῶν ἢ σύνεδος (Str. XIV). Λυδία. . . Λεβέδος (Scyl.) — Pausan. VII, 2. — (N. 139) 300. — (139). — (154') — (162) 100. — (166') 100. — (182).

ΛΕΡΟΣ. Λεῖρον Μιλήσιω συνήκισαν (Str. XIV.) — Λερός. . . Σποράς (Scyl.) — (N. 174). V. Μιλήσιαι.

ΛΗΜΝΙΟΙ. Λῆμνος πρὸς τῇ Θράκῃ. . . ὠκίσθη δὲ πρῶτον ὑπὸ Θρακῶν. . . Ὁ οἰκίτωρ Λῆμνιος (Et. B.). — Périeg. v. 522. — Ptol. III, 13. — Elle fut conquise et habitée par les Athéniens (Hérod. V, 26). — (N. 135) 800 Dr.

ΛΗΨΙΜΑΝΔΕΙΣ. Ληψίμανδες, πόλινον Καρίας. Τὸ ἔθνικόν Ληψίμανδεις (Et. B.) Pline (V. 31) en fait une ile. (N. 206)..., 4
ΛΗΨΥΑΝΔΕΙΣ, apparemment le même nom que le précédent (N. 166). — (197)...1, 4. — (137') 16, 4.

ΛΗΨΙΜΑΝΙΟΙ, probablement les mêmes que Ληψίμανδεις (N. 138) 20. — (135) 17, 1.

ΛΙΜΝΑΙΟΙ. Λίμνη, πόλις Ἐλλησπόντου περί Σποδόν (Et. B.) — Μιλῆσιοι συναΐσαν καὶ περί Ἐλλησπόντου ἐν μὲν τῇ Χερρόνησσῳ
 Λίμνας (Str. XIV). (N. 162) 8, 2. — (135'). — (1 1)...3. Λίμνιοι (134') 33, 2.

ΛΙΝΔΑΙΟΙ. Λίνδος, πόλις ἐν Ρόδῳ. . . Τὸ ἔθνικόν Λίνδεις (Et. B.).

Οἱ Ρόδον ἀμφιπέμποντο διάτριχα κοσμηθέντες,

Λίνδον, Ἰγλυσσόν τε καὶ ἄργινόντα Κάμειρον (Hom. II. II, 656).

Ἔστι δὲ πρώτη μὲν Λίνδος ἀπὸ τῆς πόλεως πλείουσι, ἐν δεξιᾷ ἔχουσι τὴν νῆσον, πόλις ἐπὶ ὄρους ἰδρυμένη, πολὺ πρὸς μεσημβρίαν ἀνατεί-
 νουσα καὶ πρὸς Ἀλεξάνδρειαν μάλιστα. . . πρότερον μὲν οὖν καθ' αὐτοὺς ἐπικυτεύοντο οἱ Λίνδιοι, καθάπερ καὶ Κάμειροι καὶ Ἰαλύσιοι.
 Μετὰ ταῦτα δὲ συνῆλθον ἅπαντες εἰς Ρόδον (Str. XIV). — (N. 131) 840 Dr. — (156). — (161). — (167) 600. — (137') 600. —
 (174). — (197) 600. — (200).

ΛΙΝΑΙΩΝ ΟΙ ἸΑΤΑΙ. V. Ἰάται.

ΛΥΚΙΟΙ: ΚΑΙ ΣΥΝ. . Λυκία ἡ χώρα. . Ἔστι καὶ Λυκία ἡ πρὸς Κιλικίαν. . Οἱ οἰκίτες Λύκιοι (Et. B.) — Οἱ δὲ διττοὶ Λύκιοι
 τοῦ αὐτοῦ μέρους ὑπόνοιαν παρέχουσιν, ἢ τῶν Τρωϊκῶν ἢ τῶν πρὸς Καρίαν τοὺς ἐτέρους ἀποικισάντων (Str. XII). — Ἰστοῦν δὲ ἐπι-
 διττοὶ εἰσὶν οἱ Λύκιοι, ὡς καὶ Ὀμήρῳ δοκεῖ. Οἱ μὲν Τρωϊκοὶ, καθ' α καὶ ὁ γεωγράφος φησι. Οἱ δὲ πρὸς τῇ Καρίᾳ. (Eust.) — Ce mot
 figure après celui de Ταίρμασις, une ville de Carie. La quantité du tribut nous parait une autre preuve qui c'est de la
 province de Lycie qu'il s'agit ici. Καὶ συν. . est probablement καὶ σύν[εδροι], le conseil des 23 villes des Lyciens (Str. XIV,
 664, d), qui probablement se cotisaient pour payer un tribut à Athènes. Ce qui parait le prouver, c'est qu'aucune des villes
 connues qui formaient le συνέδριον Λυκίων n'est nommée à part dans ces listes, tandis qu'on y voit figurer d'autres qui
 étaient situées en Lycie. ·N. 199) 1000 Dr.

ΜΑΔΝΑΣΕΙΣ, figure parmi les villes de Carie. (N. 132) 100. — (134) 100 (où le lapidaire a écrit ΜαΛνκσις). — (137)
 100, 2?. — (137'). — (166). — (167). — (137') 100. — (188).

ΜΑΔΥΤΙΟΙ. Μαδυτός, πόλις Ἐλλησποντίας. . Τὸ ἔθνικόν Μαδύτιος (Et. B.) — Ἔστι δὲ τῆς Χερσονήσου τῆς ἐν Ἐλλησπόντῳ, Σποδῷ
 τε πόλεως μεταξύ τε καὶ Μαδυτοῦ (Her. VII, 33). — Μαδυτός. Xénoph. Hist. Gr. I, 1. — Inde progressus ad Chersonesum...
 Callipolis quoque et Madytos dedita (Liv. XXX, 16). Elle fut fondée par les Eoliens de Lesbos (Eust. ad Dion. Périég. v. 513)
 et porte aujourd'hui le même nom. — (N. 162) 8, 2. — (135')...1, 2. — (176). — (181)...13, 2. (223')...100.

ΜΑΙΑΝΔΡΟΠΟΙΙ. Μαϊανδρούπολις, Μαγνησίας πόλις τὸ ἔθνικόν Μαϊανδροπολίτης. Εἶδ' ἐστὶ Μαϊάνδρος ἡ πόλις, τὸ ἔθνικόν Μαϊάνδρος
 (Et. B.) — Pline (V. 29) place une ville Μαϊάνδρος en Carie. C'est celle dont il est ici question (N. 133) 66, 4. (137')...1, 4.

ΜΑΡΑΘΗΣΙΟΙ Μαραθήσιον, πόλις Καρίας. . Τὸ ἔθνικόν Μαραθήσιος. Ἔστι δὲ πόλις Ἐρπείων (Et. B.). Εἶτα Νεάπολις, ἡ πρότερον μὲν
 ἦν Ἐρπείων, νῦν δὲ Σαμίων, διαλλαξαμένων πρὸς τὸ Μαραθήσιοι τὸ ἰγγυτέρω πρὸς τὸ ἀπωτέρον (Str. XIV). (N. 162) 50.

ΜΑΡΩΝΕΣ, ΜΑΡΩΝΙΤΑΙ. Μαρώνεια, πόλις Κικωνίας κατὰ τὴν ἐν Θράκῃ Χερρόνησον. . . Τὸ ἔθνικόν Μαρωνείτης, καὶ θηλυκῶς δὲ
 τῷ τ, καὶ Μαρωνίς (Et. B.) — Διαθὰς δὲ τοῦ Αἰσσοῦ ποταμοῦ τὸ ῥέθρον. . . πόλις Ἑλληνικᾶς τᾶς δὲ περιμείχτες, Μαρώνεια. .
 (Hérod. VII, 109). Scyl. in Θράκῃ. — Mcl. II, 2. — Ἄδθηρα, εἶτα πόλις Μαρώνεια (Str. VII, 331). Fondée par une colonie
 Crétoise (Diod. V, 79). — Μάρωνες (N. 134) 150. — Μαρωνείτις (139) 150. — (159) 150. — (165). — (155') 158. — Μαρωνίτις
 (145) 150. — (135'). — (181) 1000. — (181) 1000. — (201) — (202) 300. — (221). — (223).

ΜΕΔΑΙΟΙ, probablement pour Μενδαῖοι (N. 190).

ΜΕΘΩΝΑΙΟΙ. Μέθωνα, . . εἶτα Μεθώνη (Str. XII). — Μεθώνη, πόλις Μακεδονίας (Et. B.) (N. 224).

ΜΕΝΔΑΙΟΙ. Μένδη, πόλις Θράκης. . Τὸ ἔθνικόν Μενδαῖος (Et. B.) — Μενδαῖος δὲ αὐτῆς γένος τε Ἑλληνικόν, καὶ ἀπὸ Ἰωνίας
 ἐστίν. Οἰκοῦσι δὲ ἀπὸ θαλάσσης ἄνω τῇ πρὸς Αἴνον πόλει (Paus. V.) — Ἐν τούτῳ δὲ Μένδη ἀφίσταται αὐτῶν, πόλις ἐν τῇ Παλλήνῃ
 Ἐριτριῶν ἀποικία. (Thuc. IV, 123). — (N. 137) 800. — (155) 1500. — (163). — (167). — (135'). — (181) 800. — (181) 800.
 — (202) 800. — (221) 100. — (223) 300.

ΜΕΝΔΑΙΩΝ ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΙ. Voyez Νεοπολίται.

ΜΗΚΥΒΕΡΝΑΙΟΙ, ΜΗΚΥΠΕΡΝΑΙΟΙ. Μηκύβερνα, πόλις Πολλήνης, τῆς ἐν Θράκῃ Χερρόνησου. Ὁ πολίτης Μηκυβερναῖος (Et. B.) —
 Mcl. II, 3. — Pl. IV, 10. Ὅτι τῆς Ὀλύμπου ἐπὶ νῆσον ἐστὶ Μηκύπερνα ἐν τῷ Τερωναίῳ κόλπῳ (Str. VII, 330). Μηκύβερναν Ὀλύμπου
 Ἀθηναίων φρουρούντων ἐπιδραμόντες εἶλον (Thuc. V, 39). — Πόλις ἐστὶν ἐν Θράκῃ, σταδίους εἰκοσι τῆς Ὀλύμπου ἀπέχουσα ἡ Μηκύβερνα
 (Hagrocr.) Μηκυβερναῖοι (N. 146). — (154). — (145'). — (181) 100. — (198)..., 4 Ob. Μηκυπερναῖοι (131). — (134) 100. —
 (159) 5... Dr. — (159) 66, 4. — (167). — (199) 66, 4.

ΜΗΛΑΙΟΙ. Μῆλος, νῆσος μία τῶν Κυκλάδων, ἡμῶνυμον ἔχουσα πόλιν. . . Ὁ πολίτης Μῆλιος (Et. B.). Cette ville qui était habitée

par une colonie Lacédémonienne, fut détruite par les Athéniens la 16^e année de la guerre du Péloponnèse (Thuc. V, 84 et 112) (N. 217) 15 Tal.

ΜΙΛΗΣΙΟΙ. Μίλητος, πόλις ἐπιφανὴς ἐν Καρῖα τῶν Ἰωνῶν . . Ὁ πολίτης Μιλήσιος (Et. B.) (N. 134) 100. — (137). — (162) 50. — (168) — (139') 500. — (174).

ΜΙΛΗΣΙΟΙ ἘΞ ΛΕΡΟΥ. Λέρος . . σποράς (Scyl. — Δ' ἱεροῦ Μιλήσιαι συνώκισαν (Strab. XIV). C'est donc des Milésiens habitans de Léros qu'il est ici question (N. 131) 300. (134). Μιλήσιαι Λέροι (N. 222).

ΜΙΛΗΣΙΟΙ . . ΑΧΙΩΝ, une autre colonie de Milet qui nous est inconnue. (N. 131).

ΜΙΛΚΩΡΙΟΙ. Μιλκωρος, Καλικιδικὴ πόλις ἐν Θράκη . . Ὁ πολίτης Μιλκώριος (Et. B.) (N. 181) 50 Dr. — (221) 50.

ΜΥΔΟΝΕΙΣ, sont peut-être les Μυθωναῖς, non pas ceux de Thrace (Hérod. VII, 122) mais un peuple barbare sur la côte de la Carie (Strab. XIV, p. 632. — Ael. VIII, 5). Ce ne sont pas les Μύνδιοι, car les deux mots se rencontrent ensemble dans N. 156. — (131). — (135) 25. — (156) 25. — (137') 25. — (207) 25.

ΜΥΘΒΙΟΙ, peut-être Μυθῖοι (le Β pour ἸΨ).

ΜΥΘΣΙΟΙ. Μύθος, Μύθος, πόλις Ἰωνικὴ . . Τὸ ἔθνηκόν Μυθῖταις (Et. B.) (N. 134 100.) — (145). — (152). — (168). — (175). — Μυθῖοι (137) 150. — (139') 100.

ΜΥΚΟΝΙΟΙ. Μύκονος, μία τῶν Κυκλάδων. Θουκυδ. γ'. καὶ Στράβ. γ'. . . Ὁ νησιώτης Μυκόνιος (Et. B.) Elle porte encore ce nom. (N. 137) 150. — (187). — (219) 1 Tal.

ΜΥΛΑΣΣΕΙΣ. Μύλασσα, πόλις Καρίας . . Τὸ ἔθνηκόν Μυλασσεύς (Et. B.) — Τὰ δὲ Μύλασσα ἴδρυται ἐν πεδίῳ σφόδρα εὐδαίμωνι. Ὑπέρεκείται δὲ κατὰ κορυφὴν ὄρος αὐτοῦ λατόμιον λευκοῦ λίθου κάλλιστον ἔχον (Strab.) La population avait peut-être quelque connection avec les Doriens. (V. Hérod. VII, 121. • Ἡ ρ α κ λ ε ἰ δ η ς Ἰβκωλίαις, ἀνὴρ Μυλασσεύς. v. Müll. Dor. I, 106, 3). — Ptol. I, 2. — Plin. V, 29: (N. 132) 100. — (139) 100. — (137''). — (167) 86, 4. — (137') 86, 4. — (175'). Le village Mellassa conserve encore de magnifiques ruines de l'ancienne Mylassa. (V. Fellows, Journal. 1840. p. 76).

ΜΙΝΔΥΕΙΣ, peut-être pour Μύνδιοι. (N. 154) 100.

ΜΥΝΔΙΟΙ. Μύνδος, πόλις Καρίας . . Ἔστι καὶ πόλις Καρίας ἄλλη, πηλικαὶ Μύνδος, ἧς τὸ ἔθνηκόν Μύνδιος (Et. B.) — Hérod. I, 144. — Peuplée de Doriens. Paus. II, 30, 8. — Scyl. Peripl. (N. 145) 8, 2. — (153) 9, 2. — (156) 8, 2. — (137'')... 2 Ob. — (174). — (215) 8, 2.

ΜΥΝΔΙΟΙ ΠΑΡὰ ΤΕΡΜΕΡ... Ἀλικαρνασσοῦς . . Ἐξ ἧς δ' ἴστιν ἄκρα Τερμέριον Μυνδίων, καθ' ἣν ἀντίκειται τῆς Κώης ἄκρα Σκανδαρία, διέρχουσα τῆς ἠπείρου σταδίους τισσαράκοντα. Ἔστι δὲ καὶ χωρίον Τέρμερον ὑπὲρ τῆς Κώης (Strab. XIV, 657, B.) — Τέρμερα, πόλις Λυκίας (Et. B.). Voyez Καρνανδίς. Ces Μύνδιοι sont les habitans de la même Μύνδος dont il est question dans l'article précédent, et qui était bâtie près de Τέρμερον ou Τέρμερα. (N. 139)... 1 Ob.

ΜΥΡΙΝΑΙΟΙ ΠΑΡὰ Κ . . Μύρινα, πόλις ἐν Δήμῳ . . Ἔστι καὶ τῆς Αἰολίδος ἄλλη . . Τὸ ἔθνηκόν Μυριναῖος (Et. B.) — Κύμη . . Ἐνταῦθεν δ' εἰς Μυρίνην τισσαράκοντα στάδια (Str. XIII, 622, a). La ville dont il est question ici est donc celle de l'Éolide, et il faut compléter les mots ci-dessus en : Μυριναῖοι παρὰ Κύμην. (N. 162) 100. — (164) 100. — Μυριναῖοι (132''). — (136) 100. — (140) 100. (143). — (154')..5. — (223'). Μυρινῆσιον παρ[ὰ] Κ . (N. 166') au lieu d'Οἰναῖοι ἀπ' Ἰκάρου que j'y ai écrit par erreur. Μυριναῖοι ἐπιφοράς (166') au lieu d'Οἰναῖοι ἐπιφοράς que j'y ai écrit. Μυριναῖοι, ceux de Δήμος, car ils figurent dans les listes des insulaires (166). — (166). — (139')..50. — (189) 150.

ΜΥΡΟ . . (145').

ΜΥΣΟΙ. Μυσία, χώρα καὶ πόλις. Λέγονται καὶ Μυσοὶ καὶ Μύσει (Et. B.) — Μυσία est la province qui s'étend au Nord Ouest de l'Asie Mineure. Etienne dit qu'une ville portait aussi ce nom. Comme une ville de ce nom n'est citée par aucun auteur, on aurait pu pensé qu'Etienne a puisé son assertion dans de Sophocle :

Ἄσια μὲν ἡ σύμπασα κληῖται, ξένη,

πόλις δὲ Μυσῶν Μυσία προσήγορος. (Soph. Μυσοὶ dans Strab. VIII, 356),

où cependant cette expression n'est qu'une périphrase, comme Euripide a dit à propos d'Eubée :

Εὐβοί, Ἀθῆναις ἔστι τις γείτων πόλις. Mais l'exiguité du tribut fait néanmoins croire qu'il fut payé

par une ville et non par une province, ce qui donnerait raison à Etienne de Byzance (131) 31.

ΝΑΞΙΑΤΑΙ. Νάξια, πόλις Καρίας . . Τὸ ἔθνηκόν Ναξιάτης (Et. B.) — Suid. Νάξιος. — (N. 145) — (156) 8, 2. — (137') 8, 2. — Νάξια παρὰ Μ, probablement παρὰ Μύνδον. (206)... 1, 2.

ΝΑΣΙΟΙ. Νάξος, νῆσος τῶν Κυκλάδων ἡ διάσπημος Et. B.) Ils étaient Ioniens, originaires d'Athènes. (Hérod. VIII, 46, 48). Une nouvelle colonie Athénienne y fut envoyée pendant l'époque à laquelle ces inscriptions se rapportent (Diod. XI. — Plut. Per. 11.) (N. 211) 666, 3. — (217) 15 Tal.

ΝΑΡΙΣΒΑΡΕΙΣ. Une ville de Carie (Voyez N-137) qui nous est inconnue. (N. 131). — (143). — (166''). — (146') 40. — (137') 16, 4.

ΝΕΑΝΔΡΕΙΑ. Νεάνδρεια, πόλις Τρωάδεις ἐν Ἑλλησπόντῳ. Λέγεται καὶ Νεάνδριον οὐδετέρως. Ὁ πολίτης Νεανδρεὺς, ὡς Στράβων, (Et. B.) — Τὰ δὲ πολίσματα ἐκεῖνα συνωκισμένα τυγχάνει, καθάπερ καὶ ἄλλα πλείω τῶν φρουρίων εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν, ὧν καὶ Κιβρῆη καὶ Νεάνδρεια, (Str. XIII). — Τῆς μὲν γὰρ Ἀμαζήτου Νεανδρεῖς ὑπέρκεινται (id. ib.) — Κύκνος . . ἄρχων πόλεως Νεάνδρου . . τὴν τοῦ εἰρημένου Κύκνου πόλιν Νεάνδρον (Geogr. Cedr. Hist.) — Neandros (Plin. V, 30). — (N. 131) 33.. — (140) 33, 2. — (155) — (166') 33, 2. — (185). Νεάνδρι[ον]. (136) 33, 3.

ΝΕΑΠΟΛΙΤΑΙ. Ποτεΐδαια, Ἄφουτις, Νεάπολις, Αἰγαί, Θεράμβη, Σκίονη, Μίνδη, Σάνη, étaient suivant Hérodote (VII, 122) des villes appartenant à l'Isthme de Pallène et repeuplées par des Eretriens. (N. 133) 50. — (154). — (155) 1000. — (159) 50. — (162) 16, 4. — (166') 50. — (177). Νεαπολιταί (199)...1, 4. — Νεοπολιταί Μενδαίων (181) 50. — (181) 50. — (202) 50. — (221) 50. — (223). Νεάπολις ἐν Θράκη (131) 15. — Νεοπολιταί ἐν Παλλήνῃ (N. 137) 50.

ΝΕΑΠΟΛΙΣ ΠΑΡ' ἈΝΤΙΣΑΡΑΝ. Πρὸς δὲ Θορᾶν ἀφορίζει τὴν Στρυμνακὸν κόλπον ἡ Νεάπολις (Str. VII). — Νεάπολις κατὰ ταύτην Δᾶτην πόλις Ἑλληνίς, ἣν ὤκισε Καλλίστρατος Ἀθηναῖος (Scyl.) — Ἐξῆς: Νεάπολις ἐστὶ καὶ νῆσος Θάσος (Scymn. Ch. 658.) (N. 134)...4. — (181) 16, 4. — (181). — (186') 16, 4.

ΝΕΑΠΟΛΙΣ ἈΠ' ἈΘΗΝΩΝ. (N. 166') 5? — Νεοπολιταί (178). — (211). — Νεοπολιταί Ἀθηναίων ἀπικαί? (134). Cette ville est comprise parmi celles d'Hellespont. On voit que c'était une colonie d'Athènes.

ΝΙΣΥΡΙΟΙ. Νίσυρος, μία τῶν Κυκλάδων. « Οὐδ' ἄρα Νίσυρον τ' εἶχεν » Ὁ εἰκώτερος Νισύριος (Et. B.) — Νίσυρος δὲ πρὸς ἄκρην μὲν ἐστὶ Τηλου, διεχουσα αὐτῆς ἐξήκοντα σταδίους, ἕσους καὶ Κῶ διεχέει. Στρογγύλη δὲ καὶ ὑψηλὴ καὶ πετρώδης, τεῦ μολίου λίθου εὐπερίστα. ἔχει δὲ καὶ πόλιν ἑμώνουμον. Περίμετρος αὐτῆς ὀγδοήκοντα στάδια (Strab. X). — Ses habitans étaient des Dorien d'Épidaure (Hérod. VII, 99). — (N. 154'). — (162) 100. — (166') 100. — (223) 100.

ΝΟΤΙΕΙΣ. Νότιον, πόλις Ἰωνίας . . Τὸ ἰθνηκὸν Νοτιῶς (Et. B.). Scylax l'attribue à la Lydie, Hérodote à l'Éolide, Strabon (XIII, 645, b) en place un autre à Chio. Νότιον τὴ Κλοφώνιον, εὐ κατώκηστο Κλοφώνιοι, τῆς ἄνω πελοποννησιακῆς Ἑλλάδος. ἔλατο δὲ μάλιστα αὐτῆς ἡ δευτέρα Πελοποννησιῶν εἰσβολὴ εἰς Ἀττικὴν ἐγένετο (Thuc. III, 34) (N. 138) 33, 1. — (140) 33, 2. — (145) 31, 2. — (145) — (162) 33, 2. — (164) 1, 4. — (166')..23, 2. — (184) ..2, 2.

ΟΘΩΡΙΟΙ. Une ville qui figure parmi celles de Thrace. (N. 167). — (N. 135')..1, 4. Ὀθόροι (181) 11, 4. Ὀθερος (192) 8, 2.

ΟΙΝΑΙΟΙ ἸΚΑΡΙΟΙ. Οἰνὴ, μία τῶν ἐν Ἰκαρίᾳ δῶα πόλεων. Τὸ ἰθνηκὸν Οἰνοαῖος (Et. B.). — Νῆσος Ἰκαρία . . ἀλίμενος, πλεῖν ὑπόρμων, ὧν ὁ κάλλιστος ἴσται λέγονται . . καὶ πολισματίων Οἰνὴ, καὶ ἄλλο Δράκκανον ἑμώνουμον τῆ ἄκρῃ, ἐφ' ἣ ἔθροται (Strab. XIV, 639, B.) (N. 162) 66, 4. — Οἰναῖοι ἐν Ἰκαρίῳ (131) 133, 4. — (139). — (154') 66, 4. — Οἰναῖοι ἐξ Ἰκαρίας. (166') après Κλοφώνιοι. (202) — (181').

ΟΛΑ . . . Figure parmi les villes de Carie (N. 135) 17, 1.

ΟΛΟΦΥΞΙΟΙ. Ὀλοφύξες, πόλις ἐν Θράκῃ περὶ τὸν Ἄθω. Ὁ πολίτης Ὀλοφύξις (Et. B.). — Ἔσω δὲ τοῦ Ἄθω . . εἰσὶν αὐτὸ Δίον, Ὀλοφύξος . . (Herod. VII, 22). — (Thuc. IV, 109). — Ἀνδρῶν ἀπικαί (Diod. XII, p. 321). (154') 35, 2½. — (162) 33, 2. — (181) 32.. — (213) 33, 2. — (223). Ὀλοφύξιοι ἐξ Ἄθω (202) 33, 2.

ΟΛΥΝΘΙΟΙ. Ὀλυνθος, πόλις Θράκης, πρὸς τῇ Σιθωνίᾳ τῆς Μακεδονίας. — Ὁ πολίτης Ὀλύθνιος (Et. B.). — Παρμαίθετο Ἑλληνίδας τῆς δε πόλεως . . Ὀλυθον (Hérod. VII, 122). — Scyl. — Mél. II, 2. — Plin. IV, 11. — Démosth. — Ἀπέχει δὲ ἐξήκοντα μάλιστα σταδίων (ἀπὸ Ποτειδαίας) Ὀλυθος (Thuc. I, 63). — Habitée par des Chalcidécens (Hérod. VIII, 127). — (142). — (154). — (159). — (167) — (135') 200. — (166') .100. — (181) 200. — (198). Ὀλύθνιοι καὶ Σκαδλαῖοι καὶ Ἀσπρίται (131) . . . 200

ὈΝΑΡΧΕΙΠΙΤΡΕΙΣ. Figure parmi les villes d'Ionie. La formation de ce nom paraît extraordinaire. La ville doit avoir été Ὀναρχείπιτρα, (peut être Ὀνάρχου Πίτρα? V. Strab. XII, 508, b καὶ τὰ τῶν Λυκασιῶν ἐροπέδρια ψυχρὰ καὶ ψιλὰ καὶ ἀναγρῆ ἑοτα.) (N. 174.)

ΟΨΔΙΑΤΑΙ, figure parmi les villes de Carie (N. 149'). — (156) 8, 2.

Ὀ . . ΣΙΟΙ, ville de Thrace (223).

ΠΑΙΔΙ . . , figure parmi les villes d'Ionie. Peut-être est-ce Πριανεῖς. (ΓΡΙΑΙ pour ΓΑΙΔΙ) (N. 141) 8, 3.

ΠΑΙΣΗΝΟΙ Ἐν δὲ τῷ μεταξὺ Λαμψάκου καὶ Παρίου Παισίς ἦν πόλις καὶ πεταμός. Κατέσπαστο δ' ἡ πόλις, εἰ δὲ Παισηνοὶ μετῴκησαν εἰς Λάμψακον, Μελισίων ὄντες ἀπικαί καὶ αὐτοὶ (Str. XIII, 589). — (138) 16, 4. — (153) 17, 4. — (155'). — (166') 16, 4. — (178). — (181). — (202) 35. — (243).

ΠΑΚΤΥΕΙΣ ἸΔΥΑ . . Il y avait une ville du nom de Πακτύη en Hellespont (Strab. VII. — Scym. de Ch. 710. — Scyl.) — Mais celle-ci paraît appartenir à la Carie. Il faut peut-être lire: Πακτυεῖς Ἰδυ[Μ]εῖων, du nom de quelque ville Πακτύη, située près d'Idyma de Carie. (Ἰδυμα, πόλις Καρίας . . Τὸ ἰθνηκὸν Ἰδυμεὺς καὶ Ἰδύμιος. Et. B.) (N. 135) 14, 5.

ΠΑΛΑΙΠΕΡΚΩΣΙΟΙ. Περκώτη και πάλαι Περκώπη πόλις Τρωάδος (Et. B.). D'après cette version on expliquerait ce passage : « Percote, autrefois dite Percope, une ville de Troie. » Mais notre inscription nous prouve qu'il faut lire : Περκώτη και Παλαιπερκώτη, πόλις Τρωάδος . . (N. 155)...1, 2. — (154') 8, 2. — (162) 8, 2. — (155'). — (166') 8, 2. — (183) 8, 2. — (202) 8, 2. — (196')...1. — (211). — (212).

ΠΑΡΓΑΣΣΕΙΣ. Cette ville figure parmi celles du Sud de l'Asie Mineure. Il y avait en Pamphylie une ville Πέργη. Πέργη, πόλις Παμφυλίας. Το ἔθνικόν Παργαῖος (Et. B.). Παμφυλίδες εἰσι πόλις· Κώρυκος, Πέργη τε (Dion. Périég. 855). — Εἶθ' ὁ Κίστρος ποταμὸς, ἢ ἀναπλευσάντι σταδίοις ἐξήκοντα, Πέργη πόλις. (Str. XIV). Mais nous croyons plutôt que ce nom vient de Βάργασα, ville de Carie : Βάργασα, πόλις Καρίας, τὸ ἔθνικόν Βαργασίους (Et. B.). On sait que dans ces noms barbares le β alterne souvent avec le π, ce qui tient sans doute à la prononciation dure (b) que le β avait dans la langue de ces nations. C'est ainsi que nous voyons la même ville écrite tantôt Μκκύβερνα, et tantôt Μκκύπερνα. (N. 206) ..2, 4.

ΠΑΡΓΥ . . (N. 154) Est-ce Παργυλιεῖς pour Βαργυλιεῖς?

ΠΑΡΙΑΝΟΙ. Πάριον, πόλις ἐν Ἑλλησπόντῳ. Το ἔθνικόν Πάριος, ὁ πολίτης Παριανός . . . Λέγονται καὶ Παριανεῖς (Et. B.) — Pariana civitas (Cic. Ep. XIII). — Pariana colonia (Pl. V, 32). — Ἔστι δὲ καὶ τὸ Πάριον πόλις ἐπὶ θαλάττῃ, λιμένα ἔχουσα μίζω τοῦ Πριάπου, καὶ αὐξημένη γε ἐκ ταύτης (Str. XIII). C'était une colonie de Milésiens et de Pariens (Str. ib.). (N. 131) 100... (154)...4. — (135')... (180 et 181). — (202?), 16, 4. — (207) 16, 4. — (223') 100. — (224).

ΠΑΪΡΙΟΙ. Πάρος, νῆσος . . ὁ πολίτης Πάριος (Et. Byz.) Elle fut habitée par des Ioniens (Vell. Patenc. I, 4). (N. 134) 1670. — (211) 1670. — (217) 30 Tal.

ΠΑΡΠΑΡΗΪΤΑΙ. Παρπάρων χώρα ἐν Ἀσίᾳ Αἰολικῇ, ἔθνα ἱστοροῦσι Θουκυδίδην ἀποθανεῖν . . ὁ πολίτης Παρπαρώνιος . . Ἀνδρωτίων δ' ἐν τρίτῳ Ἀτθίδος Παρπαρωνιώτικος φησιν (Et. Byz.). — Παρπάρνα (Str. XIII). — Perpereni (Pl. V, 30). — (N. 139). — (141). — (151). — (160). — (167). — Παρπάρια (N. 137'). — (167) 16, 4.

ΠΑΣΑΝΔΕΙΣ, ville de Carie. (N. 134) 50. — (139) 50. — (161). — (165) 50. — (137') 50. — (173).

ΠΑΤΜΙΟΙ. Πάτμος, l'île qui porte encore ce nom. (Str. X, 488, a.) (N. 220) t Tal., 2000 Dr.

ΠΕΔΙΕΙΣ ΕἸΓ ΔΙΝΔΟΥ. Nous connaissons en Carie une ville du nom de Πεδιεῖς. Πεδιεῖς, πόλις Καρίας. Το ἔθνικόν ἡμωνύμως (Et. B.) Une autre ville de ce nom était située en Phocide (Her. VIII, 33). Mais cette ville est ἐν Αἰνίδῳ. Ce devait donc être un faubourg, ou un endroit très proche de Λίνδος, ville de Rhodes, car les anciens ne citent que trois villes à Rhodes. Lindos, Camiros et Jalylos. Πεδιεῖς ἐλ Αἰνίδῳ (N. 161). Πεδιεῖς ἐν Αἰνίδῳ (N. 174). — Πεδιεῖς ἐγ Δίνδου (N. 137') 1, 4.

ΠΕΔΕΙΑΤΑΙ, figure parmi les villes de Carie. (N. 132) 50. — (134) 50. — (141) — (147). — (154) 66, 4. — (137').

ΠΕΠΑΡΗΘΙΟΙ. Πεπάρηθος, νῆσος μία τῶν Κυκλάδων, ἡμωνύμως ἔχουσα πόλιν. Ὁ πολίτης Πεπαρήθιος (Et. B.). — Πρῶκεινται δὲ τῶν Μαγνήτων νῆσοι συγκατὰ μὲν, αἱ δ' ὀνόματα Σκιάθους τε καὶ Πεπάρηθους. (Str. IX). Peuplée par des Chalcidiens (Scymn. de Ch. v. 585). (N. 136) 300. — (138) 300. — (159) 300. — (165) 300. — (135'). — (181) 100. — (200)...4. Le même mot paraît se reproduire encore une fois dans la même liste (200). — (201) 300, ce qui semble prouver que N. 201 appartient à une autre ἀρχὴ que la 22^e. — (202) 300. — (221).

ΠΕΡΙΝΘΙΟΙ. Πέρινθος . . Ἔστι δὲ πόλις Θράκης ὁ πολίτης Περίνθιος (Et. B.). — Καὶ Σαμίων ἀποικία Πέρινθος ἐστὶ (Sc. de Ch. Périég. 713). — Plut. Quest. Gr. II, p. 303. — (N. 145). — (162) 1000 Dr. — (162) 1000. — (181). — (181).

ΠΕΡΚΩΣΙΟΙ. Περκώτη και πάλαι Περκώπη (l. Παλαιπερκώτη), πόλις Τρωάδος. Ὁ πολίτης Περκώσιος (Et. B.). — Περκώτη (Hom. II, II, 835. Περκώπη (l. Περκώτη), (ib. XI, 229). — Θεμιστοκλῆς ὑπὸ Βασιλείως λαβεῖ δωρεάν . . . Περκώπην (l. Περκώτην) δὲ καὶ τὴν Παλίσκηψιν εἰς στρωμνὴν καὶ ἱματισμὸν (Athén. I). — Δαυρίσης μὲν τραπόμενος πρὸς τὰς ἐν Ἑλλησπόντῳ πόλεις, εἶλε μὲν Δάρδανον, εἶλε δὲ Ἄβυδόν τε καὶ Περκώτην . . (Hérod. V, 117). — (N. 138) 16, 4. — (151). — (155')...1, 4. — (135'). — (166') 16, 4. — (202) 16, 4. Περκώτη. (154') 10 ., 4. — (178). — (183) 16, 2.

ΠΗΔΑΣΕΙΣ. Πήδασα, πόλις Καρίας, καὶ Πηδασεῖς τὸ ἔθνικόν. Δεῖ δὲ οὐ διὰ τοῦ δ γράφειν Πήδασα, ἀλλὰ διὰ τοῦ γ Πήγασα. Οἱ πολλοὶται Πηγασεῖς. Ἔστι δὲ καὶ ἑτέρα Πήδασος ὑπὲρ τὴν Ἰδὴν . . Ὁ πολίτης Πηδασεῖς (Et. B.). — Ἐν δὲ τῇ Μεσογαίᾳ τῇ Ἀλικαρνασσίῳ τὰ Πήδασα ὑπ' αὐτῶν ἰνομασθέντα ἦν πόλις, καὶ ἡ νῦν χώρα Πηδασεῖς λέγεται. (Str. XIII). — Hérod. VI. (N. 137) 100. — (154) 700. — (145'). — (137?) 16, 4.

ΠΙΚΡΕΣΣΥΑΝ(ΔΕΙΣ?) paraît appartenir à la Carie (N. 131).

ΠΙΔΩΡΟΙ. Πιδωρος, πόλις περὶ τὸν Ἄθων. Το ἔθνικόν Πιδωρίτης (Et. B.). — Καὶ διεπέλευσε τὴν διόρυχον τὴν ἐν τῷ Ἄθῳ γεννημένην, διεύρουσεν δὲ εἰς κώπην, ἐν τῷ Ἄσσῳ τε πόλις καὶ Πιδωρος (Δ pour Λ) . . (Hérod. VII, 122). (N. 192) 10.

ΠΙΣΤΑΣΣΟΣ, paraît appartenir également à la Thrace. (N. 192) 8, 1.

ΠΙΤΑΝΑΙΟΙ. Πιτάνη, πόλις Αἰολίδος ὁ πολίτης Πιτανεῖος (Et. B.). — Εἶτα Πιτάνη, πόλις Αἰολικῇ, δύο ἔχουσα λιμένας, καὶ ὁ παραρρέων αὐτῇ Εὐνός, ἐξ οὗ τὸ ὕδωρ ὑδραγωγεῖται τοῖς Ἄδρακτυπτιναῖς (Str. XIII). — (N. 141). — (145) 16, 4. — (147). — (154') 7, 2. — (166')...4. — (178). — (204).

ΠΑΛΓ . . . Parait appartenir à l'Ionie (145') — (167).. 33, 2.

ΠΛΕΥΡΩΝ. Πλευρών, πόλις Αιτωλίας. Ὁ πολίτης Πλευρώνιος (Et. B.) (N. 192). Ne figure pas sur la carte.

ΠΟΛΙΧΝΑΙΟΙ. Πολίχνα, πόλις τῆς Τρωάδος· οἱ πολῖται Πολιχναῖοι (Et. B.) — Τοῦ δὲ Αὐλῶνος τοῦ περὶ τὴν Αἰσηπον ἐν τῇ ἀριστερῇ τῆς ῥύσεως αὐτοῦ πρώτον ἴσθι Πολίχνα, τειχῆρες χωρίον (Str. XIII. 603, b, c.) — (Thuc. VIII.) (N. 139) 16, 4. — (139). — (151). — (145') — (166') 65, 4. — (175) 56, 4. — (183) 66, 3. — (186). — (200).

ΠΟΣΙΔΑΙΟΝ ἘΝ ΕΪΒΟΛΑΙ. Une ville inconnue de l'Eubée; elle parait avoir été de peu d'importance, le tribut qu'elle porte étant trop modique en comparaison de celui des villes qui l'accompagnent (N. 219) 100 Dr.

ΠΟΤΕΙΔΑΙΑΤΑΙ. Ποτειδαία, πόλις Θράκης. Ὁ πολίτης Ποτειδαίατης (Et. B.) — Οἱ Ἀθηναῖοι Ποτειδαίατας, οἱ οἰκοῦσιν ἐπὶ τῷ ἴσθμῳ τῆς Πελοποννήσου, ἔντας Κορινθίων ἀποίκους, ἐκυτῶν δὲ συμμάχους, φόρου ὑποτελεῖς (Thuc. I, 65). — Ποτειδαίαταις, εὖσι Δωριεῦσι (ib. 124). — (N. 166') 600. — (181) 600. — (198) 600. — (221) 1500. — Ποτειδαία (215) 600.

ΠΡΙΑΠΕΙΣ. Πρίαπος, πόλις Ἑλλησποντίας, θηλυκῶς. Ὁ πολίτης Πριαπηνός. Ἔστι καὶ ἄλλο ἔθνικόν Πρίαπος, καὶ Πριαπίεις πελοποννησίου (Et. B.) — Ad Priapum, urbem Asiae, quae Magnus Alexander transcendit (Pl. IV, 12). — Πρίαπος δ' ἴσθι πόλις ἐπιθαλάττης καὶ λιμῆν Str. XIII. — Str. XIII, p. 587, D. — Pomp. Mél. I, 19. — V. Ἀρπαγηνοί. (N. 153). — (181). — (185). — (196). — (212). Πρίαπος (154') 8, 2. — (155')... 2. — (166') 8, 2.

ΠΡΙΑΝΕΙΣ. Πριήνη, πόλις Ἰωνίας. Τὸ ἔθνικόν Πριηνεύς καὶ Πριηνίος (Et. B.) — Μετὰ δὲ τὰς ἐκβολὰς τοῦ Μεάνδρου, ὁ κατὰ Πριήνη ἴσθιν αἰγιαλός· ὑπὲρ αὐτοῦ δ' ἡ Πριήνη καὶ ἡ Μυκάλη, τὸ ὄρος εὐθρον καὶ εὐδενδρον (Str. XIV).

Ἐπὶ χθονός, ἧς διὰ μίσης

Μαίανδρος λιπαρῆσι κατέρχεται εἰς ἄλλα δίναις,

Μιλῆτου τε μεσηγῆ, καὶ εὐρυχώροιο Πριήνης (D. Periég. (824). Cependant dans

ces listes cette ville figure toujours (excepté dans N. 135') parmi celles de Carie. (N. 134) 100. — (135') 9, 1. — Πριηνίς (154). — (162).

ΠΡΟΚΟΝΗΣΙΟΙ. Προκόνησος, μία τῶν σποράδων ἐν τῇ Προποντίδι. Ὁ πολίτης Προκονήσιος (Et. B.) — Προκόνησος (Ptol. III, 3). — Reçut une colonie Milésienne (Str. XIII, p. 587, D.) (146). — (162). — (181). — (202) 300. — Προκονήσιοι (162) 300. — (208).

ΠΤΕΛΕΟΥΣΙΟΙ. Πτελεόν, πόλις Ἰωνίας καὶ Τρωάδος καὶ τῶν παραθαλαστίων Ἀχαιῶν, εὐδαιμόνων. Ὁ πολίτης Πτελεάτης καὶ Πτελεώσης (Et. B.) — Πτελεόν (Str. VIII. — Hom. Il. II, 697, ville en Thessalie). Καὶ ἐκ Σιδρόσης καὶ Πτελεοῦ, ἃ ἐν τῇ Ἑρυθραίᾳ ἔχον τείχεα (Thuc. VIII, 24, ville en Ionie). Τὸν μὲν γὰρ τόπον ἅπαντα τὸν ἔξω Ἀγορᾶς, ὡς ἐαυτοῦ ἔντα, καὶ ἡμῖν εὐδὲν προσήκοντα, δίδουσι (Φίλιππος). . . . Καὶ τὰι Χερρόνησου οἱ ὄροι εἰσὶν, εὐκ Ἀγορὰ, ἀλλ' ὁ θωμὸς τοῦ Αὐτὸς τοῦ ὄριον· ὅς ἐστι μεταξὺ Πτελεοῦ, καὶ Λευκῆς ἀκτῆς, εὐὴ ἡ διωρυχὴ ἔμελλε Χερρόνησου ἔσεισθαι, ὡς γε τὸ ἐπίγραμμα τὸ ἐπὶ τοῦ θωμοῦ τοῦ Αὐτὸς τοῦ ὄριον δηλοῖ. Ἔστι δὲ τούτῳ

« Τὸν δὲ καθιδρύσαντο θεῶ περικαλλεία θωμὸν,

Λευκῆς καὶ Πτελεοῦ μέσσω ὄρον θέμενοι » (Demosth. d. Halon.). C'est de cette ville

de l'Hellespont, attribuée à tort à la Troade par Etienne, qu'il est ici question, parcequ'elle est le plus souvent citée parmi les villes de cette contrée. Cependant dans N. 139 il est possible qu'il s'agisse de Ptéléon d'Ionie. (N. 139). — (151). — (166') 1, 4. — (200).

ΠΥΓΑΛΕΙΣ. Πύγεια, πόλις Ἰωνίας. Ὁ πολίτης Πυγαεὺς (Et. B.). Πριηνεῖς... Νεάπολις... Ἐῖτα Πύγεια πολίχνην, ἱερὸν ἔχον Ἀρτεμίδος Μουουχίας (Str. XIV). — Mél. I, 17. — Pl. V, 29. (N. 162). — (168). — (166') 100. — (175). — (181). — (193') 16, 4. — Πυγαεῖς (154').

ΠΥΡΝΙΟΙ. Πύρνος, πόλις Καρίας, οἱ πολῖται Πύρνιοι (Et. B.). — Pl. V, 28. — Colonie rhodienne (v. Eckhel, Doctr. Num. II, p. 590). — (N. 139)... 4. — (139) 16, 4. — (153). — (167) 6, 3. — (137') 16, 4.

ΡΕΪΟΙ. Τὸ δὲ τῆς Ρεῖης ὄρος, οἱ μὲν τὰ ἐν Παιρουσῶ ὄρη φασιν, ἃ ἔχουσιν οἱ Κυζικηνοὶ τῇ Ζελεῖα προσεχῆ. . . οἱ δ' ἀπὸ τεσσαρῶν τῆς Λαμφάκου σταδίων δεικνύουσι λόφον, ἐφ' ᾧ μητρὸς ἱερὸν ἔστιν, ἄγιον τῆς Ρεῖης ἐπικαλούμενον (Str. XIII). Ce qui du temps de Strabon n'était qu'une montagne ou un sanctuaire, peut bien avoir été quelque lieu habité de peu d'importance lors de la guerre du Péloponnèse. (N. 190). 200.

ΡΗΝΑΙΕΙΣ. Ρήνη, νῆσος μικρὰ πλησίον Δήλου. Λέγεται καὶ Ρήνις καὶ Ρήναία καὶ Ρήναεύς καὶ Ρήνιος (Et. B.). — Ἀπέχει δὲ ἡ Ρήνη τῆς Δήλου οὕτως ὀλίγον, ὥστε Παλυκράτης, ὁ Σμείων τύραννος, ἰσχύσας τινὰ χρόνον ναυτικῶ, καὶ τῶν τε ἄλλων νήσων ἀρῆσας, καὶ τὴν Ρήνην ἐλθὼν, ἀνέθηκε τῶ Ἀπέλλωνι τῶ Ἀηλίῳ, ἀλύσει δῆσας πρὸς τὴν Δήλον (Thuc. III). — Strab. X. — (N. 139) 16, 4. — (155) 5. — (139'). — (212). — (219) 1000.

ΡΟΪΤΑΙΟΙ. Ροίτειον, ὄρος ἄκραν εἶναι φασὶ καὶ πόλις δ' ἴσθι Τρωάδος. Ὁ πολίτης Ροιτειεύς (Et. B.) — Ἐῖτα Ροίτειον, πόλις ἐπιτοῦ κειμένη, καὶ τῶ Ροιτεῖω συνεχῆς· ἠϊὼν ἀλιτηνῆς (Str. XIII). — Scyl. in Τρωάδας. — Xénoph. Hist. Gr. I, 1.

ΠΑΛΓ . . . Parait appartenir à l'Ionie (145') — (167).. 33, 2.

ΠΛΕΥΡΩΝ. Πλευρών, πόλις Αιτωλίας. Ὁ πολίτης Πλευρώνιος (Et. B.) (N. 192). Ne figure pas sur la carte.

ΠΟΛΙΧΝΑΪΟΙ. Πολίχνα, πόλις τῆς Τρωάδος· οἱ πολῖται Πολιχναῖοι (Et. B.) — Τοῦ δὲ Αὐλῶνος τοῦ περὶ τὴν Αἴσκιον ἐν τῇ ἀριστοτέρῃ τῆς ῥύσεως αὐτοῦ πρώτον ἴσθι Πολίχνα, τειχῆρες χωρίον (Str. XIII. 603, b, c.) — (Thuc. VIII.) (N. 139) 16, 4. — (139). — (151). — (145') — (166') 65, 4. — (175) 56, 4. — (183) 66, 3. — (186). — (200).

ΠΟΣΪΔΕΙΟΝ ἘΝ ΕΪΒΟΪΑΙ. Une ville inconnue de l'Eubée; elle parait avoir été de peu d'importance, le tribut qu'elle porte étant trop modique en comparaison de celui des villes qui l'accompagnent (N. 219) 100 Dr.

ΠΟΤΕΙΔΑΪΑΤΑΙ. Ποτιδαῖα, πόλις Θράκης. Ὁ πολίτης Ποτιδαῖάτης (Et. B.) — Οἱ Ἀθηναῖοι Ποτιδαῖάτας, οἱ οἰκοῦσαν ἐπὶ τῷ Ἰσθμῷ τῆς Πηλῶνης, ἔντας Κορινθίων ἀποίκους, ἐκυτῶν δὲ συμμάχους, φόρου ὑποτελεῖς (Thuc. I, 65). — Ποτιδαῖάταις, εὖσι Δωριεῦσι (ib. 124). — (N. 166') 600. — (181) 600. — (198) 600. — (221) 1500. — Ποτιδαῖα (215) 600.

ΠΡΙΑΠΕΪΣ. Πρίαπος, πόλις Ἑλλησποντίας, θηλυκῶς. Ὁ πολίτης Πριαπηνός. Ἔστι καὶ ἄλλο ἔθνηκόν Πρίαπος, καὶ Πριαπίς πηλοποννησίου (Et. B.) — Ad Priapum, urbem Asiae, quae Magnus Alexander transcendit (Pl. IV, 12). — Πρίαπος δ' ἴσθι πόλις ἐπὶ θαλάττῃ καὶ λιμνῇ Str. XIII. — Str. XIII, p. 587, D. — Pomp. Mél. I, 19. — V. Ἀρπαγηνός. (N. 153). — (181). — (185). — (196). — (212). Πρίαπος (154') 8, 2. — (155')... 2. — (166') 8, 2.

ΠΡΙΑΝΕΪΣ. Πριήνη, πόλις Ἰωνίας. Τὸ ἔθνηκόν Πριηνεὺς καὶ Πριήνης (Et. B.) — Μετὰ δὲ τὰς ἐκβολὰς τοῦ Μεάνδρου, ὁ κατὰ Πριήνης ἴσθιν αἰγιαλός· ὑπὲρ αὐτοῦ δ' ἡ Πριήνη καὶ ἡ Μυκάλη, τὸ ὄρος εὐθρον καὶ εὐδενδρον (Str. XIV).

Ἐπὶ χθονός, ἧς διὰ μέσης

Μαίανδρος λιπαρῆσι κατέρχεται εἰς ἄλλα δίναις,

Μιλῆτου τε μεσηγῆ, καὶ εὐρυχώριον Πριήνης (D. Periég. (824). Cependant dans

ces listes cette ville figure toujours (excepté dans N. 135') parmi celles de Carie. (N. 134) 100. — (135') 9, 1. — Πριήνης (154). — (162).

ΠΡΟΚΟΝΪΣΙΟΙ. Προκόνησος, μία τῶν σποράδων ἐν τῇ Προποντίδι. Ὁ πολίτης Προκονήσιος (Et. B.) — Προκόνησος (Ptol. III, 3). — Reçut une colonie Milésienne (Str. XIII, p. 587, D.) (146). — (162). — (181). — (202) 300. — Προκονήσιοι (162) 300. — (208).

ΠΤΕΛΕΟΪΣΙΟΙ Πτελεόν, πόλις Ἰωνίας καὶ Τρωάδος καὶ τῶν παραθαλαστίων Ἀχαιῶν, εὐθετέρως. Ὁ πολίτης Πτελεσίτης καὶ Πτελεώνιος (Et. B.) — Πτελεόν (Str. VIII. — Hom. II. II, 697, ville en Thessalie). Καὶ ἐκ Σιδρόσης καὶ Πτελεοῦ, ἃ ἐν τῇ Ἑρυθραίᾳ ἔχον τείχεα (Thuc. VIII, 24, ville en Ionie.) Τὸν μὲν γὰρ τόπον ἄπαντα τὸν ἔξω Ἀγορᾶς, ὡς ἑαυτοῦ ὄντα, καὶ ἡμῖν εὐθὲν προσέκοντα, δίδουσι (Φίλιππος). . . . Καὶ τὴν Χερρόνησου οἱ ὄροι εἰσὶν, εὐκ Ἀγορὰ, ἀλλ' ὁ θωμὸς τοῦ Διὸς τοῦ ὀρίου· ὅς ἴσθι μεταξὺ Πτελεοῦ, καὶ Λευκῆς αἰτίας, εὐ ἡ διωρυχὴ ἔμελλε Χερρόνησου ἔσεσθαι, ὡς γε τὸ ἐπιγράμμα τὸ ἐπὶ τοῦ θωμοῦ τοῦ Διὸς τοῦ ὀρίου δηλοῖ. Ἔστι δὲ τῆς:

« Τὸν δὲ καθιδρῶσαντο θεῶ περικαλλία θωμῶν,

Λευκῆς καὶ Πτελεοῦ μέσσην ὄρον θέμενοι » (Demosth. d. Halon.). C'est de cette ville

de l'Hellespont, attribuée à tort à la Troade par Etienne, qu'il est ici question, parcequ'elle est le plus souvent citée parmi les villes de cette contrée. Cependant dans N. 139 il est possible qu'il s'agisse de Pteléon d'Ionie. (N. 139). — (151). — (166') 1, 4. — (200).

ΠΥΓΕΛΕΪΣ. Πύγεια, πόλις Ἰωνίας. Ὁ πολίτης Πυγελεύς (Et. B.). Πριηνεῖς... Νεάπολις... Ἐῖτα Πύγεια πολίχνην, ἱερὸν ἔχον Ἀρριμῆδος Μουουχίας (Str. XIV). — Mél. I, 17. — Pl. V, 29. (N. 162). — (168). — (166') 100. — (175). — (181). — (193') 16, 4. — Πυγαλεῖς (154').

ΠΥΡΝΙΟΙ. Πύρνος, πόλις Καρίας, οἱ πολῖται Πύρνιοι (Et. B.) — Pl. V, 28. — Colonie rhodienne (v. Eckhel, Doctr. Num. II, p. 590). — (N. 139)... 4. — (139) 16, 4. — (153). — (167) 6, 3. — (137') 16, 4.

ΡΕΪΟΙ. Τὸ δὲ τῆς Ρεῖης ὄρος, οἱ μὲν τὰ ἐν Πειρουσῶ ὄρη φασιν, ἃ ἔχουσιν οἱ Κιζικηνοὶ τῇ Ζελεῖα προσεχῆ. . . οἱ δ' ἀπὸ τεσσαράκοντα τῆς Λαμψάκου σταδίων δεικνύουσι λόφον, ἐρ' ὃ μητρὸς ἱερὸν ἴσθιν, ἅγιον τῆς Ρεῖης ἐπικαλούμενον (Str. XIII). Ce qui du temps de Strabon n'était qu'une montagne ou un sanctuaire, peut bien avoir été quelque lieu habité de peu d'importance lors de la guerre du Péloponnèse. (N. 190). 200.

ΡΗΝΑΙΕΪΣ. Ρήνη, νῆσος μικρὰ πλησίον Δήλου. Λέγεται καὶ Ρήνης καὶ Ρηναία καὶ Ρηναίεως καὶ Ρήνης (Et. B.) — Ἀπέχει δὲ ἡ Ρήνη τῆς Δήλου οὕτως ὀλίγον, ὥστε Παλουκράτης, ὁ Σχιμίων τύραννος, ἰσχύσας τινὰ χρόνον ναυτικῶ, καὶ τῶν τε ἄλλων νήσων ἄρξας, καὶ τὴν Ρήνην ἐλθὼν, ἀνέθηκε τῶ Ἀπελλῶνι τῶ Ἀηλίῳ, ἀλύσει δὲ πρὸς τὴν Δήλον (Thuc. III). — Strab. X. — (N. 139) 16, 4. — (155) 5. — (139'). — (212). — (219) 1000.

ΡΪΤΑΪΟΙ. Ροίταιον, ὄρος ἄκραν εἶναι φασὶ καὶ πόλις δ' ἴσθι Τρωάδος. Ὁ πολίτης Ροιταεύς (Et. B.) — Ἐῖτα Ροίταιον, πόλις ἐπὶ λήϊον κειμένη, καὶ τῶ Ροιταίῳ συνεχῆ; τῶν ἀλιτηνῆ; (Str. XIII). — Scyl. in Τρωάδας. — Xénoph. Hist. Gr. I, 1.

ΣΚΑΨΑΙΟΙ. Ce nom figure tantôt parmi ceux des villes de Thrace, et tantôt parmi ceux de l'Hellespont. Il est donc probable qu'il appartienne à deux différentes villes, situées chacune dans l'une de ces contrées. La première était peut être Σκάψα, πόλις Θράκης· τὸ ἔθνικὸν Σκαψαῖος. Καὶ Σκέψιοι Δαυνοισιγίται (Et. B.). Ou bien Κάψα, πόλις Χαλκιδικῆς χώρας κατὰ Παλλήνην, ἐμμερῶσα τῷ Θερμαίῳ κόλπῳ. Ὁ πολίτης Καψαῖος (Et. B.) (N. 139)..6, 3. — (151). — (162) 16, 4. — (200) 6, 4. — (209)..., 2. — (213)..., 2. — (221) 16, 4. — Σκεψαῖος (142). — L'autre doit être Σεψίς, πόλις Τρωϊκῆ. . . ὁ πολίτης Σεψίος (Et. B.). — Ἔστι δὲ ἡ μὲν πόλις Σεψίς ἐπὶ τῷ Κέβρητος, κατὰ τὸ μετεωρότατον τῆς Ἰδης, ἐγγὺς Πολίχνης. — Ὑστερον δὲ κατωτέρω σταδίοις ἐξήκοντα εἰς τὴν νῦν Σκῆψιν μετακίσθησαν (Str. XIII). — Σκάψιοι (N. 138) 100. — (135') 100.

ΣΚΙΑΪΟΙ. Σκιάδος, νῆσος Εὐβοίας· τὸ ἔθνικὸν Σιαδῖος (Et. B.). Peuplée par des Chalcidicéens (Scymn. Ch. v. 585). Elle porte encore le même nom. (N. 162)..1, 4. — (135'). — (166') 16, 4. — (181) 15, 4. — (181) 15.. — (202) 16, 4. — (213)..., 3. — (221)..., 2.

ΣΚΙΩΝΑΙΟΙ. Σκιώνη, πόλις Θράκης. . . Ὁ πολίτης Σκιωναῖος καὶ Σκιωνεύς (Et. B.). — Σκιώνη ἐν τῇ Παλλήνῃ πόλις. . . ἐπεὶ δὲ Σκιωναῖοι Πέλληναι· μὲν εἶναι ἐκ Πελοποννήσου, πλέοντες δ' ἀπὸ Τροίας· σφῶν τοὺς πρώτους κατενεχθῆναι εἰς τὸ χωρίον τοῦτο τῷ χιμαῶνι, ᾧ ἐχρήσαντο Ἄχαιοι, καὶ αὐτοῦ εἰκῆσαι (Thuc. IV, 120). — Hérod. VII, 123. — Mél. II, 2. (N. 136) 600. — (137) 600. — (142). — (167). — (135'). — (181) 1500. — (198) 600. — (202) 900. — (215). — (223) 900.

ΣΜΙΛΛΑ. Σμίλλα, πόλις Θράκης. . . Τὸ ἔθνικὸν Σμιλλαῖος (Et. B.). — Hérod. VII, 123. — (N. 192) 50.

ΣΠΑΡΤΩΤΑΙΟΙ. Σπαρτώλιος, πόλις Μακεδονίας, ὡς Θουκυδίδης δευτέρᾳ. Τὸ ἔθνικὸν Σπαρτώλιος. (Et. B.). — Ἐλθόντες δὲ ἐπὶ Σπάρτων τὴν Βοττικὴν (Thuc. II). — (N. 133) 200. — (138) 200. — (145) 200. — (147). — (159) 200. — (165) 200. — (155') 200. — (169). — (180). — (181) 100. — (198) 501, 4. — (209). — (221) 403, 2.

ΣΤΑΓΕΙΡΪΤΑΙ. Στάγειρα, πόλις οὐδετέρως πληθυντικῶς. Ὁ πολίτης Σταγειρίτης Ἀριστοτέλης Σταγειρίτης (Et. B.). — Καὶ Στάγειροι Ἄνδρων ἀποικία (Thuc. IV, 88). — Σταγειρίται (N. 134) 16, 4. — (145'). — (162). — (135') 16, 4. — (202) 16, 4. — (213) 16, 4. — Σταγειρίται. (162) 16, 4. — (135'). — (180). — (181) 16, 1. Supplément de tribut 1, 2.

ΣΤΡΕΨΑΙΟΙ. Στρέψα, πόλις Μακεδονίας. Τὸ ἔθνικὸν Στρεψαῖος καὶ Στρεψιανός (Et. B.). — Στρεψαῖοι, ἔθνος περὶ Μακεδονίαν (Hérod.). — HarPocr. — (N. 131) 100. — (159) 100. — (165). — (177). — (181) 100. — (181) 100. — (201). — (221).

ΣΤΥΡΕΪΣ. Στύρα, πλησίον Καρύστου τῆς Εὐβοίας πόλις. Ὁ πολίτης Στυρεὺς (Et. B.). — Ἡ δ' οἱ Στύρα ναιετάσκειν (Hom. II, II, 539). — Στύρα δὲ, φυλάσσει μὲν εἰσὶτι καὶ νῦν τὸ ὄνομα. Καίτια δὲ κατὰ τὸν γεωγράφον πλησίον Καρύστου. . . ἔθνη αὐτῶν Στυρεῖς (Eusth.). — Κάρυστος δὲ. . . πλησίον δὲ τὰ Στύρα (Str. X). Elle conserve encore le même nom. (N. 171'). — (166). — (139') — (178). — (223) 100.

ΣΤΩΛΙΟΙ. Στώλος, πόλις μία τῶν ἐν Θράκῃ Βαρβαρικῶν, ἀς μετήνεγκαν ἐκ τῶν Ἡδωνῶν οἱ Χαλκιδαῖς εἰς τὰς αὐτῶν πόλεις. Τὸ ἔθνικὸν Στώλιος (Et. B.). (N. 131) 100. — (134) 66, 4. — (155) 82, 1? — (158)..., 2. — (159) 66, 4. — (165) 26, 4. — (181) 100. — (212) 33, 2.

ΣΥΑΓΓΕΛΕΪΣ, figure parmi les villes de Carie. C'est probablement une prononciation dorienne (Θεός = Σιάς) ou locale de la ville de Θεάγγελα, située en Carie, et qu'Alexandre offrit à Ada, reine d'Halicarnasse. (Archien, I, 24). (N. 160). — (137') 100. — (174). — (203)..30. — (206).

ΣΥΜΗ. Σύμη, νῆσος Καρικῆ, ὡς Στράβων, τεσσαρακκαιδεκάτη. Καὶ πόλις ὁμώνυμος. Τὸ ἔθνικὸν Συμαῖος. . . Λέγεται καὶ Συμῖος (Et. B.). — Μετὰ δ' οὖν τῷ Λώρυμα, τὸ Κυνὸς σημά ἐστι, καὶ Σύμη νῆσος (Str. XIV). — Ἡ κατὰ Σύμην τε καὶ Ῥόδον θάλασσα (Hérod. I, 174). — Ptol. V, 2. — (N. 192) 30.

ΣΥΡΙΟΙ. Σύρος, νῆσος Ἰωνικῆ, ὡς Στράβων δεκαεκάτη. Τὸ ὑ μακρόν. Τὸ ἔθνικὸν Σύριος (Et. B.). — Σύρος δ' ἐστὶ, μπάνουσι τὴν πρώτην συλλαβὴν. . . ταύτην δοκεῖ μνημονεύειν ὁ ποιητής, Συρίην καλῶν (Str. X). (N. 138) 25. — (139'). — (189) 16, 4. — (219) 1 Tal.

TAMBAKTΪΣ, figure parmi les villes de Carie. (N. 145).

ΤΕΙΧΙΟΥΪΣΣΑ. Ἐλθόντες δὲ Ἀλκιβιάδου ἵππων εἰς Τειχιουσαῖαν τῆς Μιλησίας, ἤπερ τοῦ κόλπου πλεύσαντος κώλισαντο (Thuc. VIII, 26). (N. 174). — (222).

ΤΕΛΕΜΕΣΣΙΟΙ. Τελμισσός, πόλις Καρίας· ὡς δὲ Φύλων καὶ Στράβων Λυκίας. Ἔστι γὰρ ἀμφοτέρων ὄριον μετὰ Δαίδαλα. Ὁ πολίτης Τελμισσεύς· καὶ δρᾶμα Ἀριστοφάνους Τελμισσεῖς. Λέγεται καὶ τετρασπλάγγως Τελεμισσαῖς, ὡς αὐτὸς ἐν αὐτῷ :

ὡς ἂν τις ἂν οὖν ὅτι ποιήσας, ὡς Τελεμισσεῖς·

καὶ πάλιν

φέρει δὲ τὸν οἶον, ταῦτ' ὅταν εἴθῃ τί ποιῆν χρῆ μ' ὡ Τελεμισσεῖς; (Et. B.). — Μετὰ δ' οὖν τῷ

Δαίδαλα τὸ τῶν Λυκίων ὄρος, οὗ πλησίον ἐστὶ Τελμισσός, Λυκίων πολίχνη, καὶ Τελμισαῖς ἄκρα λιμένα ἔχουσα (Strab. XIV). — Thelmissi

VIII, 88, 99. — T. Liv. XXXVII, 23. — (N. 133) 600. — (135) 500, 2. — (137) 600. — (140) 300. — (161). — (137) 300.

ΦΗΓΕΤΙΟΙ, figure parmi les villes de Thrace. (N. 134) 26, 4. — (167). — (135') 16, 4. — (181). 16, 4. — (181).—(190) — (198) 16, 4. — (221) ΦΗΓΕΝΤΙΟΙ [apparemment une erreur] (215) 16, 4. Φηγεύντιοι [paraît être également une erreur, à la quelle le greffier aura été induit par la ressemblance de ce mot avec l'ethnique du bourg de l'Attique Φηγεύς] (N. 158).

ΦΟΛΕΓΑΝΔΡΙΟΙ. Φολεγάνδρος, νῆτος τῶν σποράδων. . . Ὁ πολίτης Φολεγάνδριος καὶ Φολεγανδρίνος (Et. B). — Ἀπὸ δὲ τῆς ἰσχυρῆς ἐσπερίων ἰόντι, Σίκηνος καὶ Λάγρουσ καὶ Φολεγάνδρος (Strab. X). (N. 219) 2000 Dr.

ΦΥΛΙΑΤΑΙ est peut-être Οὐλιάται. (V. ce mot).

ΦΩΚΑΙΕΙΣ. Φώκαια, πόλις Ἰωνία. Ἡρόδοτος πρώτη. Λέγεται καὶ Φωκία διὰ τοῦ κ. . . Ὁ πολίτης Φωκαίης καὶ Φωκαίης καὶ Φωκίτης. . . Ἔστι καὶ ἄλλη πόλις τῆς Καρίας ἐν τῇ Μυκάλη. Ἐθνικὸν τὸ αὐτὸ (Et. B). — Hérod. I, 142. — Fondée par une colonie Athénienne (Pausan. VII, 3. — Str. XIV, p. 633). — (N. 141) 300. — (162)..200. — (145)..100. — 155' 300. — (154') .120. — (166')..200. — (182). — (210).

ΧΑΛΚΕΙΑΤΑΙ. Χαλκεία, πόλις Διούρας. . . Ἔστι καὶ Καρίας Χαλκεία, ἧς τὸ ἔθνικὸν Χαλκείαται, ὡς Καρτερῶ δεκαί (Et. B). — Ἡ δὲ Χαλκεία [-ῆτος] ἀπέχει μὲν τῆς Τήλου στάδια ὀγδοήκοντα, τῆς δὲ Καρπιάθου διακόσια (Str. X). Peuplée par des Rhodiens (Théophr. Histor. Pl. VIII, 3. — Pl. XVII, 4). (N. 163) 33, 2. (137) 33, 2. Χαλκείαται (139) 50. — (174).

ΧΑΛΚΗΤΟΡΕΣ. Ἀπὸ τῆς Μολησίας πρὸς τὴν μέγιστον Εὐρώμου καὶ Χαλκητόρων (Str. XIV.). Ce devait être une colonie de Χαλκιδέων de Crète. (Et. B. s. Χαλκητόρων). (N. 140). 5. — (137''). — (167) 35. — (137') 35. — (197) 33, 2. — (214?) 35.

ΧΑΛΚΙΔΕΙΣ. Χαλκίς, πόλις Εὐβοίας. Ἐκαταίος Εὐρώπη· s. Χαλκίς πόλις ἴστιν, ἢ πρότερον Εὐβοία προσεγορεύετο s. (Et. B). — Ἐπιπέδι Χαλκίς μητρόπολις τῆς νήσου τῶν τινά, ἐπ' αὐτῶ τῶν Εὐρώπων ἰδρυμένη (Str. X). Elle porte aujourd'hui le même nom (N. 166). — (139') — (178).

ΧΑΛΧΗΔΩΝΙΟΙ. Χαλκηδών, πόλις Βιθυνίας, ἢ πρὸς τῶ στόματι τοῦ Πόντου, καταντικρὺ τοῦ Βυζαντίου (Et. B). Fondée par des Mégariens (Thuc. IV, 75). — (N. 131) 300. — (159) 100. — (165') 900. — (176). — (181) — (181). — (198?) 900. — (202) 585. — (223').

ΧΑ. . . Α. (N. 131) 100 . . .

ΧΕΑΡΟΑΙΟΙ. voyez Ἐδρόλιοι (N. 181).

ΧΕΡΣΟΝΗΣΙΟΙ. Κνιδίους τῆς πόλεως τὸ μὲν πλὴν ἐν τῇ Ἠπείρῳ παρὸς τὴν Καρικῆν, ἔθνα καὶ τὰ τοῦ λόγου μάλιστα ἄξια αὐτοῖς ἴστω ἢ δὲ καλουμένη Χερρόνησος ἴστιν ἐπὶ τῇ Ἠπείρῳ νήσος, γεφύρα διαβατός. . . Οἱ ἐν Κνίδῳ Χερρόνησιοι (Pausan. V, 24, 1). — Καταπλεῦσαι. . . εἰς τὴν Κνιδίαν, ἐν ἧ κτίσαι τὸ καλούμενον ἀπ' αὐτοῦ Τριόπιον. Ἐπιπέδον δ' ἐρωτώμενον τὴν τε Χερρόνησον κατακτήσασθαι καὶ τῆς ἡμέρου Καρίας πολλῶν. Diod. V, 61.—V. aussi Κνιδίαι. De ces deux citations l'une se rapporte à une petite presqu'île qui faisait partie de la ville de Cnide, l'autre à la grande langue de terre dite la Chersonnèse Cnidienne. Cependant il paraît qu'il y avait sur cette langue une ville qui portait aussi le nom de Χερρόνησος. — Χερρόνησος, πόλις ἐν τῇ κατὰ Κνίδον Χερρόνησῳ καὶ Τριόπιαι. Ὁ πολίτης Χερρόνησιος (Et. B.) (N. 134) 1380, 4. — (137) 1800. — (182). — (139) 300. — (153) 100. — (154) 1 Tal. 1000 Dr. — (137') 270.

ΧΕΡΡΟΝΗΣΙΤΑΙ. Ce sont les habitants de la ville d'Agora sur la Chersonnèse de l'Hellespont. (N. 162) 100. — (176). — (131). — (208). Χερρόνησῶται ἀπ' Ἀγοράς (196') 100. — (123').

La liste précédente nous donne 281 villes tributaires d'Athènes, sans comprendre quelques noms mutilés que nous avons rencontrés dans le cours des inscriptions présentes et que nous n'avons pu compléter; quelques unes des villes que Thucydide cite comme ayant payé un tribut à Athènes, telles qu'Oropos, les îles de Corcyre, de Céphalonie, de Zante, de Cythère, ect. n'y figurent pas non plus. On peut donc porter le nombre des alliés tributaires à près de 300 villes.

Mais il importe avant tout d'observer ici que toutes les villes ne figurent pas simultanément dans les listes de chaque ἀρχή. C'est ainsi que dans N. 137' qui contient un inventaire complet du tribut de Carie,

nous ne voyons figurer que 34 villes, tandis que le nombre des villes de cette contrée qui sont citées dans toutes ces listes est beaucoup plus considérable. C'est ainsi aussi que dans les N. 139', 139'' et 170 le nombre des villes tributaires des îles ne s'élève qu'à 25. On ne doit pas en conclure que la ligue Athénienne recrutait chaque année de nouveaux alliés, car des noms qui figurent dans une liste disparaissent souvent dans la liste d'une ἀρχή évidemment postérieure de date; ce qui prouve que toutes les villes alliées ne payaient pas régulièrement leur tribut, et qu'on n'inscrivait à Athènes sur ces listes que celles des villes qui s'étaient effectivement acquittées de ce devoir.

La quantité du tribut paraît ne pas avoir été non plus invariablement fixée. Plusieurs villes sont cotées de différentes sommes dans les diverses listes, et souvent plus fortement dans les listes les plus anciennes de date (voyez Σερυδιείς N. 131 et 181). Mais ici s'élève la question si le tribut représenté par les chiffres de ces inscriptions est annuel, ou pour quel espace de temps il est calculé. Pour arriver à une conclusion à ce sujet, essayons de trouver la somme des tributs de quelque ἀρχή qui nous soit connue. N. 137' nous offre les tributs de toutes les villes de Carie pour la 14^e ἀρχή. L'addition des articles de ce N^o nous donne une somme approximative de 5252 Dr., 5 Ob. pour le total du tribut de Carie pendant cette ἀρχή. Il ne manque à cette somme qu'un seul article (. . . εἰς après Λάτμιοι), et deux autres (ΔΔ . . . ὄται, . . . ΔΔΔ-ΙΙΙΙ Ὑρωμεῖς) sont peut-être incomplets.

Les N. 139', 139'' et 170, arrangés en deux colonnes, dont l'une contient des chiffres sans les noms, et l'autre des noms sans les chiffres, nous donnent avec assez d'exactitude la somme des tributs insulaires. Quant à la première colonne nous n'avons eu qu'à en additionner les chiffres; nous avons cru pouvoir restaurer le huitième chiffre (. . . ΙΙΙ) en ΧΙΙΙ, qui est le minimum du tribut payé par les Andriens, parcequ'il nous paraît impossible que cette île, une des colonies principales des Athéniens, ne figure pas pendant une année parmi les alliés tributaires. Nous avons remplacé les chiffres de la seconde colonne de ceux qui accompagnent ordinairement ces mêmes villes dans les autres listes de ces inscriptions, et nous avons obtenu le total 6782 Dr. avec trois lacunes (. . . οἰ, première colonne, . . . Χελκιδεῖς, . . . Ἐρετρειεῖς, 2^e colonne).

Le tribut Ionien s'élève à 3852 Dr., 4½ Ob. Il nous est offert par les N. 166' et 139' de la 15^e ἀρχή, avec 4 lacunes (. . . οἰ ἐξ Ἰκάρου, peut-être Ἰστοὶ ἐξ Ἰκάρου; . . . ἐξ Ἰκάρου, peut-être Δράκιανον ἐξ Ἰκάρου. ν. Οἰναῖοι; Οἰναῖοι ἐπιποράς, et . . . de la 2^e rubrique).

La somme du tribut Hellespontien est prise de N. 168 et 162, de la 13^e ἀρχή, et s'élève à 7736 Dr., 5 Ob., avec une seule lacune du dernier chiffre.

Nous avons pris enfin la somme du tribut de Thrace de N. 181, que nous avons supposé appartenir à la 17^e ἀρχή. Il s'élève à 8533 Dr., 1 Ob. avec deux lacunes (π . . . et . . . οἰ . . . οἰ). Pour Θάσιοι et Δικαία παρὰ Ἄβδηρα nous avons adopté les chiffres ΗΗΗ et Π qui sont les nombres moyens aux quels ces villes sont cotées.

Comme les 13^e, 14^e, 15^e et 17^e ἀρχαὶ se suivent presque sans interruption, il nous est permis de penser que les tributs ne diffèrent pas considérablement dans chacune d'elles; il suffit d'ailleurs de comparer les chiffres qui accompagnent les noms qui s'y reproduisent pour en acquiescer la conviction.

La somme totale du tribut pendant l'une de ces ἀρχαὶ serait donc :

5252	Dr.,	5	Ob.	Tribut de Carie
6782	»			» des Iles
3852	»	$4\frac{1}{2}$	»	» d'Ionie
7736	»	5		» d'Hellespont
8533	»	1		» de Thrace

Total 32157 Dr, $3\frac{1}{2}$, ou 5 Tal., 2157 Dr, $3\frac{1}{2}$ Ob.

somme qui, vu les lacunes, peut-être portée à $5\frac{1}{2}$ talens. Un autre travail que nous avons fait sur ces mêmes tributs nous a donné un résultat à peu près conforme. Ayant additionné tous les minimums des tributs dont chacune des villes de toute la liste est marquée, nous avons eu un total de 5 tal., 4690 Dr., 5 Ob. avec une trentaine de lacunes.

Si l'appréciation que nous avons faite de la date de ces inscriptions ne s'éloigne pas trop de la vérité, les ἀρχαὶ 13, 14, 15 et 17 correspondent aux Olympiades 85, 1, 2, 3 et Olympiade 86, 1, par conséquent à cette époque de la suprématie d'Athènes où cette ville prélevait par an sur ses alliés un tribut de 460 ou de 600 Talens. Il est donc clair que les tributs indiqués dans ces inscriptions ne sont pas calculés pour un an. Ils ne le sont pas non plus par prytanies ou par mois, car dans ce cas leur somme totale serait de $5\frac{1}{2} \times 10 = 55$ talens, ou $5\frac{1}{2} \times 12 = 66$ talens. Mais le calcul n'en est pas non plus fait sur un jour, car alors la somme annuelle des tributs serait de $5\frac{1}{2} \times 354 = 1947$ talens. Si nous avions quelque raison pour croire qu'ils étaient calculés pour un espace de trois jours, nous aurions comme revenu annuel $5\frac{1}{2} \times \frac{354}{3} = 649$ Tal., ou s'ils étaient calculés pour un espace de quatre jours, leur somme annuelle serait de $5\frac{1}{2} \times \frac{354}{4} = 486$ Tal., ce qui approcherait des sommes qui nous sont rapportées par les anciens auteurs. Mais aucune des institutions connues d'Athènes ne nous autorise à admettre la supposition d'une telle manière de calculer les tributs pour l'espace de 3 ou de 4 jours. On pourrait croire que les chiffres représentent en effet le tribut d'un jour, mais que chaque ἀρχὴ comprenant 4 années, la somme de 1947 talens n'était payée qu'une seule fois dans cet espace quinquennal, et qu'elle était distribuée par 446 talens sur chaque année. Mais cette hypothèse est moins admissible que la première : Les ἀρχαὶ contenues dans ces inscriptions sont ainsi que nous l'avons vu, au moins au nombre de vingt huit. Les diverses suscriptions et les divers fragmens ne peuvent nullement s'arranger de manière à produire un nombre moindre d'ἀρχαὶ, et des noms deux fois répétés dans quelques listes que nous avons attribuées à la même ἀρχὴ (v. N. 167 et N. 166) nous font plutôt penser que le nombre des ἀρχαὶ était plus considérable encore, et que quelques uns de ces fragmens informes appartenaient à des marbres qui ont complètement disparu. En tout cas nous pouvons affirmer que ces listes ne contenaient pas moins de 28 ἀρχαὶ. Or, comme toutes ces inscriptions sont antérieures à l'anarchie (Ol. 94), pour ne pas dire au désastre de Sicile (Ol. 92), si l'on attribuait à chaque ἀρχὴ la durée d'une Olympiade, on arriverait en reculant de 28 Olympiades, à une époque où Athènes était loin encore d'exercer sur les villes de la Grèce et sur celles des colonies une autorité absolue et de leur imposer de tributs.

Ce qui paraît appuyer la conjecture que ces tributs sont supputés par trois jours, c'est le fait que la plupart de leurs chiffres ainsi calculés, donnent des sommes rondes pour le tribut de l'année.

Ainsi le chiffre	16	Dr. 4	Ob. multiplié par	120 jours donne		2000	Dr. =	20	mines
	5		»	»		600	» =	6	mines
	8,	2	»	»		1000	» =	10	mines
	33,	2	»	»		4000	» =	40	mines
	15			»		1800	» =	18	mines
	1,	4	»	»		100	» =	1	mine
	31,	2	»	»		3800	» =	38	mines
	25		»	»		3000	» =	30	mines
	50		»	»		6000	» =	1	talent
	17,	1	»	»		2060	» =	20	mines, 60 Dr.
	35		»	»		4200	» =	42	mines

Cette observation paraît puissamment plaider pour ce mode de calcul, qui nous offre seul des résultats conformes aux témoignages des anciens auteurs. Mais sur quoi un pareil calcul pourrait-il se fonder ? Nous avons vu que la cour de comptabilité était formée à Athènes de trente magistrats (οτ τριάνοντα). Faut-il croire que trois de ces magistrats (un logiste, un euthyne et un apodecte) exerçaient chaque jour conjointement leurs fonctions, ou avaient à tour de rôle la présidence de la cour pendant trois jours, afin que l'administration passe par tous les trente dans l'espace d'un mois, et que de cette manière l'espace des trois jours étaient considérés à Athènes comme un terme fixe en matières de finances, sur le quel on basait le calcul des tributs et des revenus publics ? C'est une conjecture que cette inscription nous a seule suggérée, et que nous proposons sans vouloir l'affirmer avant que d'autres preuves ne viennent à son appui.

Une dernière hypothèse serait enfin que ces listes ne représentent pas le tribut entier des villes, mais une partie seulement, peut-être la centième partie du tribut, qui était déposée dans le trésor sacré de Minerve. Il est vrai que dans ce cas nous aurions dû voir figurer dans chaque suscription les noms des trésoriers de la Déesse. N. 250 nous apprend qu'une partie des tributs était réservée pour la caisse sacrée.

Observons encore que les chiffres qui figurent dans la liste s. N. 217 sont très élevés. Cette liste doit appartenir à une époque postérieure à la mort de Périclès. Mais l'augmentation que les démagogues firent alors subir aux tributs ne suffirait pas seule pour justifier les sommes considérables que nous y voyons. Il faut supposer qu'elles représentent les tributs non plus de 3 jours mais de tout un an.



DÉCRÈTS DU SÉNAT ET DU PEUPLE.

N. 249.

ONP
 ΛΑΣ
 ΔΕ ΕΟΙΣΛ
 ΕΥ ΟΤΕ, Ι
 5 ΟΙΣΚΟΖΟΟΟ
 ΑΝΑΛΡΛΥΑ
 ΟΙΚΙΣΤΑΙΚΑΤΑ
 ΟΝΙΟΝΟΝΟΜΟΣ
 ΟΚΑΙΒΟΛΕΥΣ
 10 ΙΤΟΝΔΕΜΟΝΤ
 ΝΚΑΙΟΥΚΑΙΟΣ.
 ΟΛΟ ΟΥΙΕ. Α
 ΛΙΘΙΔΕΣΤΣ
 ΕΣΟΚΑΙΔΕΜΟ.
 15 ΤΟΣΕΥΟΟΝΤ
 ΜΕΝΟΣΠΟ ΝΟ
 ΟΝΑΛΕΘΕΥΟΥΤ
 ΙΑΚΑΙΤΟΝΑΠΟ
 ΠΑΡΑΒΛΙΝΟΙΑ
 20 ΝΣΤΟΕΓΛΟΝ
 ΟΙΠΟ ΛΚΑΙ

Dans ce fragment mutilé qui fut trouvé dans les fouilles faites sur l'Acropole nous voyons figurer partout la forme Σ, qui paraît avoir disparu (voyez Chap. 6) depuis Ol. 84, 3. Mais ce qui doit étonner, c'est de voir figurer dans le même fragment la lettre Ψ, dont l'introduction n'est pas antérieure à Ol. 94, 2. On peut aussi remarquer que la lettre Γ y est écrite tantôt Γ (l. 20) et tantôt Λ (l. 6). De même la lettre Δ y figure tantôt sous la forme √ (l. 5, 9 ect.) et tantôt sous la forme Λ (l. 15). À la quelle de ces deux époques faut-il rapporter notre inscription? Il est probable qu'elle appartient à un temps intermédiaire, lorsque par habitude ou par effectation le lapicide continuait à employer encore la lettre Σ, tandis que la lettre Ψ commençait à s'introduire dans l'écriture sans qu'elle eût encore été répandue et généralement adoptée. Ces irrégularités ne doivent pas surprendre dans une inscription dont le caractère graphique est en général négligé. Une autre conjecture serait que ce décret eût été inscrit en double à Colophon, et qu'une copie en eût été envoyée à Athènes.

Nous ne pouvons tirer qu'un très petit parti de ce qui reste de cette inscription. Dans l. 3 on lit: τὸ δὲ ψήφισμα. Dans l. 5, τοῖς Κο[λ]ο[φ]ω[ν]ίοις. Nous avons vu les Colophoniens figurer dans la 4^e ἀρχὴ du chapitre précédent; ainsi ils étaient rangés d'après notre supputation parmi les alliés d'Athènes dès Ol. 82, 2, et il peut par conséquent en être fait mention dans un décret antérieur à Ol. 84, 3.

En Ol. 87, 3 (1) Colophon fut prise par les barbares, et les habitans se retirèrent à Notion. En Ol. 88, 2 le général Athénien Pachés pris Notion aux barbares qui s'en étaient rendus maîtres, et le

(1) ὅτε ἡ δευτέρα Πελοποννησίων εἰσβολὴ εἰς τὴν Ἀττικὴν ἐγένετο. Thuc. III, 34.

remit aux Colophonniens, et les Athéniens envoyèrent des colons à Colophon et y rappelèrent ses anciens habitans (2). C'est probablement à cette dernière circonstance que la présente inscription se rattache.

l. 6 est ἀναγραψάμενοι.

l. 7 οἰκισται κατὰ [τὸν νόμον τῶν Ἀθηναίων]. V. l'expression de Thucydide ci-dessus (2).

l. 8 Κολοφ]ωνίων ὁ νόμος. Il est question de la loi des Colophonniens que l'auteur du décret veut probablement concilier avec celle d'Athènes sur la colonisation.

l. 9 και βουλευσ[άμενοι.

l. 10 τὸν δῆμον τ[ῶν Ἀθηναίων ου τῶν Κολοφωνίων.

l. 11 ἀνα]γκαιὸν και δε

l. 12 λόγος ἐν τῇ Ἀ . . .

l. 13 . . . διφίλης ου . . . αθίδης (peut-être un nom propre) ὁ τοῦ

l. 14 και δήμου

l. 15 τοὺς ἐλθόντ[ας

l. 17 ἀληθεύοντ . .

l. 18 και τὸν ἀπὸ

l. 19 παραβαίνοι

l. 20 τοῦ ἐκ γόν[ου, ου τὸ ἔργον

l. 21 πολλὰ και

N. 250.

Ε Θ Σ Ν Λ Ι Ο Ν Ε Κ Π Ι Ε Ρ
Α Ι Ν Ι Π Π Ο Ξ Φ Ρ Υ Ν Ι Χ Ο Ε Λ Ρ Α Μ Μ Α Τ

ΟΧΣΕΝΤΕΙΒΟΥΙΙΚΑΙΤΟΙΔΕΜΟΙΕΡΕΧΘΕΙΞΕΠΡ
ΕΞΚΟΠΑΞΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΤΙΜΟΝΙΔΕΞΕΠΕΞΤΑΤΕ
5 ΘΕΞΕΙΠΕΔ ΕΙΡΟΤΟΝΕΞΑΙΤΟΝΔΕΜΟΝΑΥΤΙΚ
ΕΘΟΝΑΙΟΣ ΙΓΕΦΟΡΟΝΔΟΚΕΙΤΑΤΤΕΝΤΟΝΔΕΜΟ
ΑΜΑΥΑΕΕΛ ΑΡΚΕΝΑΥΤΟΙΞΤΕΥΕΝΗΟΞΟΝΤΕΙΟΦ
ΟΦΟΡΟΕΛΙ ΟΗΟΝΤΟΙΞΠΡΟΤΕΡΟΙΞΠΑΝ
ΕΤΕΤΑΧΑΤΟΦΕΡΕΝΤΟΔΕΑΥΛΟΑΤΕΙΞΕΝΑ
10 ΎΕΜΑΤΟΝΗ ΕΛΡΑΦΑΤΑΙΤΟΙΔΕΜΟΣΙΟΙΤ
ΗΟΜΜΕΟΟΝ ΟΙΟΦΕΙΥΟΝΤΕΞΕΛΝΟΣΙΕΠΙ
ΝΑΙΟΙΞΟΞΓΕΡΤΕΝΥΝΚΑΙΕΤΙΑΜΕΙΝΟΞΕΠ
ΑΧΞΙΝΠΕΡΙΤΕΞΠΡΑΧΞΕΟΞΑΘΕΝΑΙΟΣΚΑΙΕΑΡ
ΞΕΦΙΞΜΑΤΙΠΕΡΙΤΟΝΟΦΕΙΥΕΜΑΤΟΝΤΟΝΕΝΤΕ
15 ΞΙΛΙΛΝΕΤΑΙΜΙΔΕΝΠΡΟΣΗΕΙΕΤΟΜΕΘΟΝΑΙΟΙ
ΟΡΙΞΛΙΛΝΙΤΑΙΤΞΕΦΙΞΜΑΠΕΡΙΜΕΘΟΝΑΙΟΝΠ
ΤΡΕΞΠΓΑ ΞΑΙΗΥΠΕΡΠΕΝΤΕΚΟΝΤΑΕΤΕΛΕΛΟ
ΠΕΡΔΙΚ ΕΙΠΕΝΔΕΠΕΡΔΙΚΚΑΙΗΟΤΙΔΟΚΕ
ΙΕΝΑΙΕΑΝΜΕΘΟΝΑΙΟΣΤΕΙΘΑΥΑΤΤΕΙΧΡΕΞΘΛ
20 ΕΝΑΙΗΟΡ ΑΞΘΑΙΚΑΙΕΑΝΕΙΞΕΜΠΟΡΕΥΕΞΘΑ
ΡΤΕΟΞ ΞΑΝΧΟΡΑΝΚΑΙΜΕΤΕΑΔΙΚΕΝΜΕΤΕΑΔ
ΜΕΔΕ ΑΝΔΙΑΤΕΞΧΟΡΑΞΤΕΞΜΕΘΟΝΑΙΟ
ΚΟΝΤΟ ΟΝΑΙΟΝΚΑΙΕΑΜΜΕΝΟΜΟΥΛΟΞΙΝ
ΡΟΙΧΞΥ ΑΞΑΝΤΟΝΗΟΙΠΡΕΞΒΕΞΑΙΕΔΕΜΕ

(2) Καὶ ὕστερον Ἀθηναῖοι οἰκιστὰς πέμψαντες, κατὰ τοὺς ἑαυτῶν νόμους κατ' ἠρήσαν τὸ πόσιον, ἐπιταγόντες πάντας ἐκ τῶν πόλεων, εἰ ποῦ τις ἦν Κολοφωνίων. ib.

25 ΑΝΕΚΑΤΡ ΠΙΜΠΟΝΤΟΝΕΣ ΔΙΟΝΥΣΙΑΤΕΛΟΣ
 ΠΕΡΙΗΘΝΑΝ ΑΦΙΡΟΝΤΑΙ ΠΡΟΣ ΤΕΝ ΒΟΒΕΝΚΑ
 ΟΝΕ ΝΑΓ ΕΡΔΙΚΚΑΙ ΗΟΤΙ ΕΑΝΗΟΙΣ ΤΡΑΤ
 ΕΜΓΩΣ ΕΙΔΟΙ ΕΠΑΙΝΟΣ ΙΛΝΟΜΑΣ ΑΛΑΘΛΞ ΗΕ
 30 ΑΥΤΟΛΟ ΙΟΙ ΕΧΕΙ ΡΟΤΟΝΕΣ ΕΝΗΟΔΕΜΟΣ
 ΤΕΒ ΝΗ ΝΤΕΙΟ ΕΟΙΑ ΠΟΤΟΦΟΡΟΕΛΙΛΝΕ
 ΣΠΡΟΤΕΡ ΠΑΝΑΘΕΝΑΙΟΙΣ ΕΤΕΤΑΧΑΤΟΦ
 ΒΒΟΑ ΑΙ ΕΔΟΧΣ ΕΝΤΕΙΒΟΒΕΙΚΑΙ
 ΙΠΠΟΟ ΠΡΥΤΑΝΕΥΕΜΕΛΑΚΒΕΙΔΕΣ Ε
 ΕΝΙ Ο ΠΕΣΤΑΤΕΚΒΕΟΝΥΜΟΣ ΕΙΠΕΙ
 35 Σ ΛΕΝΕΛΒΥΣΙΑΝΤΙΟΣ ΙΤΟΜΕΧΙ
 ΚΙΒΙΟΙ ΛΓΛΙΑ ΝΟΝΤΟ ΕΝΙΑΥΤΟΕΚΑΣΤΟ ΗΟΙ
 ΟΝΙΟΦΥΛΙΣ ΛΕΤΕΑΥΤΟΙΚΟΒΥΟΝΤΟΝΕΧΣ ΑΛΕΝΙ
 ΙΒΟΝΕΟΝΤΟΝΚ ΥΕΝΕΕΥΟΥΝΕΣ ΘΟΝΜΥΡΙΑΙΣ ΙΔΡ
 ΗΣΚΑΣΤΟΣ ΛΡΑΦΣΑΜΕΝΟΣ ΔΕ ΠΡΟΣ ΤΟΣ ΕΒΒΕΣ Π
 40 ΟΥΙΛΙΣ ΕΧΣ ΑΛΕΝΜΙ ΡΙΤΟΤΕΤΑΛΜΕΝΟΑΣΙΕΜΙΟΣ
 ΤΟΚΑΙ ΕΝΑΥΣ ΕΕΧΣ ΑΛΛΟ ΗΟΤΙ ΔΑΝΚΟΙΝΟΝΦΣΗΦΙ
 ΡΙΤΟΝ ΜΑΧΟ ΕΦΙΟΝΤΑΙ ΑΘΕΝΑΙΟΙ ΠΕ
 ΘΕΙΑΣ ΔΙΟΤΙ ΠΡ ΤΑΤΤΟΝΤΕΣ ΤΕΣΙ ΠΟΒΕΣΙ Ε
 ΟΝΙ ΠΡΙΤΟΝ ΠΟΒΙ ΗΟΤΙ ΑΝΟΝΟΜΑΣΤΙ ΠΕΡΙΤ
 45 ΟΣ ΜΕΘΟΑΙΟΝ ΦΙΟΝΤΑΙ ΤΟΥΤΟ ΠΡΟΣ Ε
 ΔΕ ΒΙΑΜΕΑΒΛΑΦΥΛΑΤΤΟΝΤΕΣ ΤΕΝΣ ΦΕΤ
 ΝΤΟ ΤΕΤΑΛ ΝΟΙΟΝΤΟΝ ΗΑΔΕ ΗΥΠΟΠΕΡΔ
 ΘΑΙΦΑΣΙ ΒΟΒΕΥΣΑΣΘΑΙ ΑΘΕΝΑΙΟΣ ΗΟΤΙ
 ΟΝΣΙΝΑΙ ΠΕΡΙΜΕΘΟΝΑΙΟΝΕ ΠΕΙΔΑΝΑΠΑΙ
 50 ΣΙΕ ΝΔΕΜΟΝΗΟΙ ΠΡΕΣ ΒΕΣ ΟΙ ΠΑΡΑΠΕΡΔΙΚΚΟ
 ΜΕΤ ΠΙΣΤΙΟΟΙΧ ΜΕΝΟΙΚΑΙ ΗΟΙ ΜΕΤΑΒΕΟΓΟΙ
 ΙΔΕ ΥΣΙ ΠΟΙΓ ΡΗΜΑΤΙΣ ΑΙ ΠΕΙΔΑΝΕΣ ΕΒΟ
 ΡΥ ΕΙΑ ΕΔΕΥΤ ΜΕΤΑΤΑΣΕΝΤΟΙΝΕΟΡΙΟΙ Ε
 ΚΚΒΕΣΙΑΝ ΣΑΝΤΕΣ ΣΥΝΛΧΟΣ ΔΕ ΠΟΕΝΤ
 55 ΔΕΟΣΑΝΔΙ ΜΑΧΟ ΙΑΒΒΟΙ ΕΠΡΟΧΡΕΜ
 ΝΜΕΔΕΝΕΛΜΝΙΙΟΙΣ ΤΡΑΤ ΛΟΙΔΕΟΝΤΑ
 ΒΟΒΕΙΚΑ Ο ΕΜ ΚΕΚΡΟΠΙΣ ΕΡΥ
 ΕΣΕΛΡΑΜ ΤΕ Η ΠΡΟΙΒΕΙΔΕΣ Ε
 ΕΙΠΕ ΠΕΙΔΕΕ
 60 ΕΝΑΙ

Μ) ε θ ω ν α ί ω ν έ κ Π ι ε ρ (ί α ς .

Φ) α ί ν ι π π ο ς Φ ρ υ ν ν ί χ ο υ έ γ ρ α μ μ ά τ (ε υ ε .

Εδ]οξεν τη βουλη και τῷ δήμῳ· ἐρεχθῆς ἐπρ[υτάν-
 ευ]ε, Σκόπας ἐγράμματαυε, Τιμωνίδης ἐπεστάται, [Διοπ-?

5 εἰ]θης εἶπε: Δ[ιαχ]ειροτονῆσαι τὸν δῆμον αὐτίκ[α] πρό-
 ς Μ]εθωναίους, ε[ἴτ]ε φόρον δοκεῖ τάττειν τὸν δῆμο[ν] αὐτ-
 ίκ]α μάλα, ἢ ἐχ[σ]α[ρ]κεῖν αὐτοῖς τελεῖν ὅσον τῇ Θε[ῶ] ἀπ-
 ὀ τ]οῦ φόρου ἐχι[γνετ]ο, ὃν τοῖς προτέροις Παν[αθηναίο]-
 ις] ἐτετάχατο φέρειν, τὸ δὲ ἄλλο ἀτελεῖς εἶνα[ι] ἐκ τῶν ὀφ-

10 ει]λημάτων ἃ γεγράφεται τῷ δημοσίῳ, τ[ὸν] δὲ φόρ-
 ον] δμ. Μεθων[αῖ]οι ὀφείλοντες ἐάν ᾧσι, ἐπι[τελέσαι] Ἀ-
 θη]ναίους ὡς[περ] τε νῦν καὶ ἔτι ἀμείνως, ἐπι[θῆναι] δ-
 ἔ τ]ᾶξιν περὶ τῆς πράξεως Ἀθηναίους, καὶ ἐάν [αὐτοῖ-

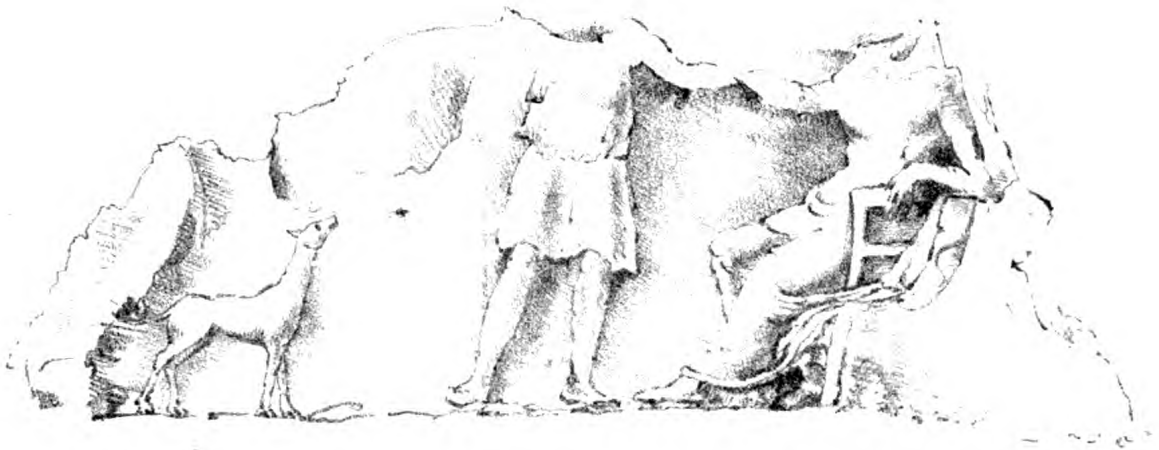
κευὰς ἔ]κκλησίαν ποιήσαντες, συνεχῶς δὲ ποιεῖν τ[οῦτο·
 55 ὁ πλοῦς] δ' ἕως ἀν δι[απρ]αχθ[ῆ] ἄλλο μὴ προχρημ[ατίσαι
 κοινὸν] μὴδὲν ἐὰμ μήτι οἱ στρατηγοὶ δέωντα[ι. Ἔδοχ-
 σεν τῆ] βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, Κεκρωπίς ἐπρυτ[άνευς, Δ-
 ιοπεύθ]ης ἐγραμμάτευε, Εὐροκλείδης ἐ[πεστάται]. . .
 . . . εἶπε. Ἐπειδὴ
 60 εἶναι

DES MÉTHONÉENS DE PIÉRIE.

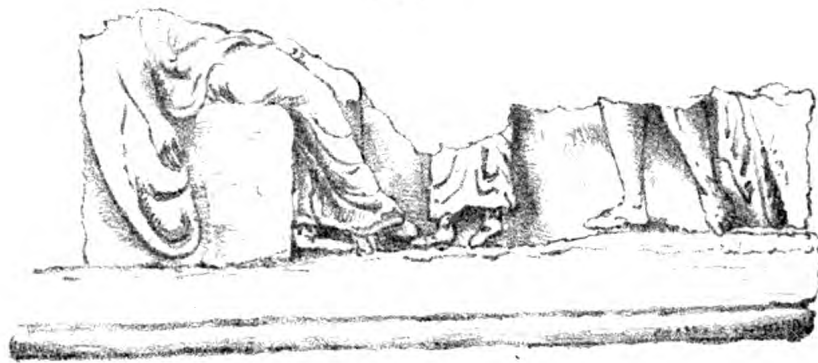
PHENIPPE FILS DE PHRYNICHOS ÉTAIT LE SECRÉTAIRE.

- A § 1. Il a plû au Sénat et au peuple : La tribu Erechthéis avait la Prytanie ; Scopas était le secrétaire ; Timonide était épistate ; Diopéithés a dit :
- § 2. Que le peuple décrète immédiatement par rapport aux Méthonéens , s'il lui plaît d'imposer aussitôt un tribut au peuple de Méthone, ou s'ils doivent se borner à payer seulement la partie qui revenait à la Déesse du tribut qu'ils étaient dans l'obligation de payer aux Panathénées précédentes , et être du reste exempts des dettes qui reviennent au public ;
- § 3. Quant au tribut que les Méthonéens se trouveraient devoir, qu'ils le payent aux Athéniens aussi bien à présent qu'à l'avenir ; que les Athéniens ordonnent les échéances de la perception ; et s'ils passent un décret sur les dettes que les villes ont envers eux, que ce décret ne regarde point les Méthonéens.
- § 4. Outre cela il est décrété par rapport aux Méthonéens , d'envoyer à Perdicas trois députés âgés de plus de cinquante ans ; et de dire à Perdicas qu'il semble juste de laisser les Méthonéens faire usage de la mer , de fixer les bornes de la partie qu'il leur laisserait, et de leur permettre de commencer dans le pays comme ci-devant ; de ne leur faire ni de n'en subir aucune injustice , ni de laisser passer une armée par les terres des Méthonéens, contre le gré des Méthonéens.
- § 5. Et si les deux parties sont d'accord , que les députés concluent les traités ; dans le cas contraire qu'ils envoient tous les deux au Sénat et au peuple pendant les fêtes Dionysiaques une députation munie de pleins pouvoirs, afin qu'elle rapporte le sujet de leur contestation.
- § 6. Et de dire à Perdicas que si les généraux qui sont à Posidéon approuvent sa conduite, les Athéniens sont bien intentionnés en sa faveur.
- § 7. Le peuple a décrété que les Méthonéens ne payent que la partie qui revenait à la Déesse du tribut qu'ils étaient dans l'obligation de payer aux Panathénées précédentes ; et que du reste ils soient exempts de tout tribut.
- B § 1. Il a plû au Sénat et au peuple ; la tribu Hippothoontis avait la prytanie ; Mégacrides était le secrétaire ; Prodicos était épistate ; Cléonymos a dit :
- § 2. Qu'il soit permis aux Méthonéens d'exporter de Byzance jusque à . . mille médimnes de blé par an ; Que les gardiens de l'Hellespont ne les empêchent point eux-mêmes de faire cette exportation , et ne permettent pas à d'autres de les empêcher, sous peine d'une amande de dix mille drachmes ; Et que chacun qui s'inscrirait chez les gardiens de

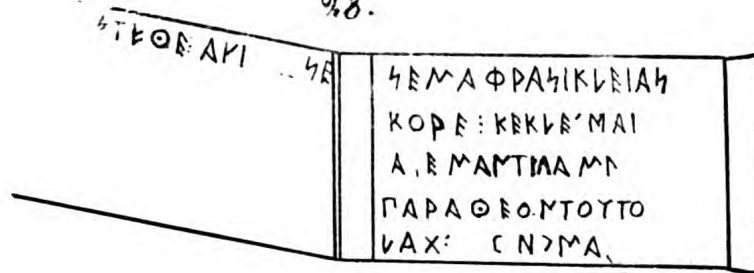
peuple de memone, petit de taille, restant debout, et vêtu d'une courte tunique, pour indiquer la ville inférieure et presque sujette. Le levrier qui regarde ce groupe est le témoin et le symbole de la fidélité



260.



28.



317.

310.

ΤΑΚΥΑΛ
 ΨΑΥΑ
 ΣΑΛΑ
 ΟΙΘΥΘΚ
 ΙΑΤΙΣΥ

321.

ΠΥΡΟΡΟΥΟΝΤ

ΛΟΙ
 ΧΑΝΑΞΑ
 ΤΕΒΑΚΙΟΝ
 ΣΑΤΙΜΑ
 ΣΟΑΥΜΑ
 ΧΑΝΑΞΑ

faire cette exportation, et ne permettent pas à d'autres de les empêcher, sous peine de dix mille drachmes; Et que chacun qui s'inscrirait chez les gardiens de

l'Hellespont pour exporter jusqu'à concurrence de la quantité fixée, ne soit sujet à aucune taxe, aussi bien que le bâtiment qui ferait l'exportation.

§ 3. *De tout décret commun que les Athéniens décrèteraient sur les alliés concernant des secours militaires, ou de tout ce qu'ils ordonneraient aux villes, si c'est un ordre commun pour toutes les villes, que celui-là seul concerne les Méthoniens, qui serait nominalemeut décrété pour leur ville, et aucun autre; Qu'ils gardent au contraire leur territoire, et ne soient soumis qu'au tribut fixé.*

§ 4. *Quant aux torts qu'ils disent avoir subi de Perdiccas, que les Athéniens discutent ce qui parait être convenable aux Méthonéens, après que les députés de Perdiccas se seront présentés au peuple, ceux qui sont partis avec Thémistios et ceux qui accompagnent Léogoras.*

§ 5. *Et qu'après que la seconde prytanie aura commencé, ayant convoqué une assemblée après que les réparations dans l'arsenal auront été terminées, on discute s'il faut leur envoyer des secours en bâtiments; et qu'on fasse ceci souvent; Et que jusqu'à ce que l'expédition navale soit décidée, on ne mette aux voix aucune autre affaire publique à moins que les généraux n'aient besoin de quelque chose.*

C. § 1. *Il a plû au Sénat et au peuple; la tribu Cecropis avait la Prytanie, Diopéithés était le secrétaire, Heurocleidés était épistate, a dit: Comme*

Ce marbre fut trouvé sous terre dans la position du Théâtre de Bacchus sous les murs méridionaux de l'Acropole. Un certain nombre de lettres manque aux deux côtés sur toute la longueur de l'inscription. Le milieu en est également fruste sur presque toute sa longueur, et particulièrement vers l'extrémité inférieure, qui est brisée. Quoiqu'une partie des lettres soit très distincte, la mauvaise conservation du reste de la pierre rend la restauration de ce précieux document extrêmement pénible; aussi ne puis-je me flatter d'y avoir réussi qu'en partie, et je dois laisser à de plus habiles de jeter plus de lumière sur les passages dont je n'ai pas pu donner une restauration satisfaisante.

La partie supérieure de la pierre est occupée à 0,2 m. de hauteur par un bas-relief, représentant un homme assis sur un bloc de marbre et portant un manteau trainant. Son pied gauche est étendu; le genou droit est replié, et le pied s'appuie sur les orteils; il y a de l'abandon dans la pose de cette figure. Un collier à pointes lui perd autour du cou. Sa main gauche est appuyée sur son siège, et il étend la main droite vers un jeune homme qui reste debout devant lui, vêtu d'une tunique courte qui lui descend jusqu'aux genoux. Un levrier reste sur ses quatre pattes derrière le jeune homme et relevant la tête, il le regarde. Enfin on voit dans le fond immédiatement derrière le chien, un bouclier, et l'on distingue les plis de la longue tunique d'une femme qui le tient. Nous donnons s. N. 250 une copie lithographiée de ce bas-relief, qui ne peut manquer d'être intéressant comme une œuvre d'art dont l'époque précise est connue.

Le sujet de ce bas-relief parait assez clair: L'homme majestueusement assis à la gauche, et vêtu d'une robe magistrale, est le peuple d'Athènes qui se repose sur le rocher de l'Acropole. Il tend la main au peuple de Méthone, petit de taille, restant debout, et vêtu d'une courte tunique, pour indiquer la ville inférieure et presque sujette. Le levrier qui regarde ce groupe est le témoin et le symbole de la fidélité

du traité. Enfin on distingue dans le fond Minerve, sous les auspices de la quelle toutes les transactions publiques sont sanctionnées. Plusieurs sculptures analogues qu'on peut voir dans ce volume et dans le suivant, viennent à l'appui de l'explication que nous venons de donner.

1° Audessus d'un décret concernant les Samiens (v. N. . .) on voit Minerve, reconnaissable à son bouclier et au serpent *Οϊζουρὸς* qui l'entoure. Un homme est devant elle, et parait tendre la main et couronner un autre individu de plus petite taille; C'est, je crois, le peuple d'Athènes qui couronne un Samien, ou le peuple même de Samos. La partie gauche du bas-relief n'est pas conservée.

2° Audessus d'un décret honorifique d'un certain Sotimos (v. N. 258) Minerve, reconnaissable à son bouclier, est assise sur un bloc. Un homme vêtu et de petite stature est devant elle. C'est Sotimos, qui, comme mortel, est représenté plus petit que la Déesse (1). Derrière lui un autre homme nu, dont on ne voit que les jambes, est représenté dans de plus grandes dimensions. Il s'appuie sur une massue; c'est Hercule, le héros si intimement associé à Thésée, ou bien Thésée. (2) lui-même, l'Hercule Athénien (*ἄλλος οὗτος Ἡρακλῆς* 3).

3° Un autre bas-relief (Vol. II) représente Hercule couronnant Minerve, qui semble offrir quelque chose au peuple d'Athènes. Les mots **ΗΡΑΚΛΗΞ ΑΘΗΝΑ ΔΗΜΟΞ**, inscrits audessus des trois personnages ne laissent aucun doute sur leur signification.

4° Audessus d'un décret (II Vol.), on voit Minerve armée donnant la main droite à un magistrat, probablement à un trésorier au quel elle confie ses effets sacrés.

5° Un sujet semblable (Vol. II) précède un état des effets sacrés de Minerve.

6° Audessus d'un autre décret (V. II) Minerve, reconnaissable à son casque et à son bouclier, au serpent d'Erichthonius qui se lève devant elle et à la victoire qu'elle tient dans sa main droite, s'adresse à un vieillard, apparemment à un général victorieux qui reçoit les honneurs du décret.

7° Minerve armée de sa lance, couronne de la main droite un individu qui ne parait plus sur la pierre. Sur le revers un décret des temps Romains (Vol. III).

8° Une fois (Vol. II) Thésée figure incontestablement sur un de ces bas-reliefs. Il est nu, appuyé sur un bâton. De la main droite il tient son bonnet. Devant lui on voit un homme enveloppé dans son manteau, de dimensions plus petites que celles du héros. Un autre individu plus petit encore, et également enveloppé dans un manteau, se tient assis derrière le premier. Audessus on lit **ΘΗΣΕΥΞ . ΞΩΣΙΠΠΟΞ : ΝΑΥΑΡΧΙΔΟΥ ΑΝΕΘΗΚΕ**; le premier individu parait être Σώσιππος, et l'autre individu assis et plus petit, son père *Ναυαρχίδης*, apparemment décédé. Mais ce bas-relief me parait être plutôt un marbre votif.

9° Dans un portique d'Athènes on voyait un tableau représentant Thésée, la République et le Peuple. *Στοχὸν δὲ ὀπισθεν (τῆς Βασιλείου) ὠκοδόμηται γραφὰς ἔχουσα . . . ἐπὶ δὲ τῷ τοίχῳ τῷ πέραν Θεσέως ἐστὶ γεγραμμένος, καὶ Δημοκρατία τε καὶ δῆμος. Ἀλλοὶ δὲ ἡ γραφή, Θεσέα εἶναι τὸν καταστήσαντα Ἀθηναίους ἐξ ἴσου πολιτεύεσθαι (Paus. I, 3).* Cet exemple, qu'il est curieux de rapprocher de 3°, ne nous laisse aucun doute qu'on représentait par la sculpture et par la peinture le Peuple d'Athènes sous la forme

(1) Viscont. Mus. Pio Clem. t. V, tav. XXVII. Cf. Panofka, musée Pourtalès, pl. XVIII, p. 82, suiv.

(2) Thésée est souvent représenté avec la massue. V. Millin. Gal. mythol. CXXVIII, 481; CXXXI, 402. — Mon. ined. t. II, p. 30, n. 66. — M. Lebas, Mon. d'Ant. Fig. I Cah., p. 30.

(3) Plutar. Thes. 29.

d'un homme, tout comme Aristophane le faisait paraître sous la forme du vieillard mangeur de fèves. C'est ainsi encore que dans une époque postérieure Byzance éleva des statues qui représentaient le peuple d'Athènes couronné par ceux de Byzance et de Périnthe (1). Il reste dont constaté qu'on était à cette époque dans l'habitude de sculpter audessus des actes publics des représentations symboliques, dans les quelles le peuple figurait souvent, et où Minerve et quelquefois Hercule ou Thésée paraissaient comme pour sanctionner les décrets.

La première ligne écrite en lettres plus grandes, de 0,017, est comme l'argument de l'inscription qui suit. Le génétif *Μεθωναίων* (v. l. 6, 11 ect.) est une forme elliptique pour *ψηφίσματα Μεθωναίων* ou *περὶ Μεθωναίων*, *décrets sur les Méthonéens*.

Plusieurs villes dans l'antiquité portaient le nom de Méthone. Il y en avait deux dans le Péloponnèse. Une troisième était en Piérie de Macédoine. Ὁ Ἀλιάκμων ποταμός ἐστὶ ἐκβάλλον εἰς τὸν Θερμαϊὸν κόλπον, καὶ τὸ ἀπὸ τούτου, ἢ πρὸς βορρᾶν τοῦ κόλπου παραλία Πιερία καλεῖται, ἕως τοῦ Ἀξιοῦ ποταμοῦ, ἐν ἧ καὶ πόλις Πύδνα . . . , εἴτα Μεθώνη, (Strab. XII) — Μεθώνη, . . . πόλις Μακεδονίας (Et. B). C'est devant cette ville que Philippe perdit son œil (Strab. ib), et c'est d'elle qu'il est ici question.

Notre monument comprend trois décrets distincts, que nous avons désignés par les lettres A, B, C. Mais à quelle époque et à quelle occasion ces décrets ont-ils été rendus? Méthone était une ville trop peu importante pour que son histoire nous éclaire sur ces questions. Celle de Perdiccas, que nous voyons souvent mentionné dans l'inscription, et l'examen de ses relations avec Athènes, pourra plutôt nous guider à déterminer ces points.

Perdiccas, fils d'Alexandre, de la famille des Téménides d'Argos, régnait sur la Basse Macédoine, voisine de la Thessalie. Avant la guerre du Péloponnèse il était dans des termes d'amitié avec les Athéniens. Mais ceux-ci ayant reçu dans leur alliance Philippe son frère, qui avait des prétentions sur le trône de Macédoine, il se jeta dans le parti des Corinthiens, et souleva contre Athènes les Chalcidiens et les Bottiéens. Les Athéniens envoyèrent des forces contre lui et contre leurs alliés revoltés, mais pressés par les Corinthiens, ils conclurent la paix avec Perdiccas pour agir librement contre les Chalcidiens. Ceci n'empêcha pas l'inconstant roi des Macédoniens de se renger aussitôt parmi les ennemis d'Athènes, et fut battue devant Potidée (2).

Bientôt après, et pendant la première année de la guerre du Peloponnèse (Ol. 87, 2), les Athéniens conclurent une alliance avec Sitalcés, le roi des Thraces Odruses, et celui-ci attira dans leur parti Perdiccas, qui unit ses troupes aux leurs à leur nouvelle campagne contre les Chalcidiens (3). Mais Perdiccas s'étant montré peu exact à remplir les engagements qu'il avait contractés envers Sitalcés, celui-ci se porta contre lui dans la 3^e année de la guerre avec des forces formidables, en proclamant qu'il venait placer sur le trône Amyntas, le fils de Philippe, et neveu de Perdiccas, qui l'accompagnait. Mais comme les Athéniens se bornèrent à lui prodiguer des promesses, au lieu de secours et d'argent, Sitalcés se laissa fléchir par un de ses parens gagné par Perdiccas, et retira ses troupes après une campagne d'un mois (4).

(1) Στᾶται δὲ καὶ εἰκόνας τρεῖς ἑκαταδικακήχεις ἐν τῷ Βοσπορίῳ, στεφηνούμενον τὸν δᾶμον τῶν Ἀθηναίων ὑπὸ τῷ δάμῳ τῶν Βυζαντιῶν καὶ Περινθίων. Dimosth. d. cor. 44.

(2) Thuc. I, 57 — 66. — (3) II, 29. — (4) II, 89 — 101.

Les succès des Athéniens dans le Péloponnèse tirent pendant quelques années les alliés de Thrace en respect, et Perdicas, sans être de leur parti ne se porta cependant à aucun acte d'hostilité. Mais leur prospérité lui fit enfin ombrage, et dans la 8^e année de la guerre, il porta plusieurs de ces villes à appeler le général Lacédémonien Brasidas, et à secouer le joug d'Athènes. Il s'unit lui-même aux forces des Lacédémoniens, et contribua puissamment à la défection de la Thrace (1).

Mais Perdicas voulait tirer un autre parti encore de la présence des Lacédémoniens en Thrace. Il persuada Brasidas de se porter pendant une année de trêve conclue avec Athènes, contre Arzhibée, le roi des Macédoniens Lyngistes, son ennemi personnel. Mais les Macédoniens de Perdicas, à peine en vue de l'ennemi, abandonnèrent leurs alliés, et prirent la fuite, suivis par leur roi. Cette conduite honteuse exposa les Lacédémoniens aux plus grands dangers. Aussi à peine se furent-ils tirés par leur bravoure de ce mauvais pas, qu'ils se vengèrent sur les sujets de Perdicas par les plus mauvais traitemens. Perdicas exaspéré, offrit avec sa légèreté ordinaire ses services aux Athéniens, envoya des députés à leurs généraux, et conclut un traité avec eux. Mende et Scione, deux villes de la Chalcidique étant alors revoltées, les Athéniens avaient envoyé contre elles une escadre sous la conduite de Nicias fils de Nicérate, et de Nicostrate fils de Diitréphés, qui s'étant adjoints 120 Méthonéens (2) s'arrêtèrent à Posidonion ou Posidion (3), endroit de la Chalcidique, et dirigèrent de là leurs attaques contre Mende et Scione. C'est là que Perdicas traita avec eux (4) dans la 9^e année de la guerre du Péloponnèse (Ol. 89, 2). On voit par là que Méthone était une ville indépendante, et ne faisait point partie des états de Perdicas, quoique située sur le territoire de Piérie qui lui appartenait; car nous trouvons les Méthonéens accompagnant Nicias, lorsque Perdicas était encore l'ennemi d'Athènes.

Six années plus tard Perdicas paraît avoir changé encore une fois de parti; au moins les Athéniens l'accusaient-ils d'avoir par son brusque départ fait échouer l'expédition commandée par Nicias contre les villes de Thrace (5); et ces griefs prenant plus de consistance, les Athéniens envoyèrent l'année prochaine (la 16^e de la guerre) des vaisseaux à Méthone, pour ravager de là les terres de Perdicas (6). Ce roi resta sans doute dans ces termes d'inimitié avec les Athéniens jusqu'à l'année de leur grand désastre en Sicile, lorsque toute la Chalcidique se revolta contre eux, et que les armes des Lacédémoniens prédominèrent dans ces contrées.

Dans toute cette longue suite d'événements, une seule fois Perdicas paraît s'être sincèrement rapproché des Athéniens: c'est lorsqu'il se brouilla avec Brasidas, par suite de l'expédition contre les Lyngistes. Cet événement se passa dans la 9^e année de la guerre du Péloponnèse, la 2^e de la 89^e Olympiade, et c'est pendant cette année que les traités furent conclus entre lui et les Athéniens, et que nous croyons devoir placer les décrets dont nous traitons.

La ligne 2 contient en grandes lettres le nom d'un secrétaire. Ce n'est pas celui du secrétaire qui changeait par Prytanie, car il précède trois décrets publiés sous des prytanies différentes, et que chacun

(1) IV, 78 — 83.

(2) Νικίας, Μεθωναίους μὲν εἶχαν εἴκοσι καὶ ἑκατὸν ψιλούς (Thuc. IV, 129). — (3) Ἄρανας δ' ἐκ Πιτιδαίας ταῖς ναυαῖ, καὶ σχεδὸν κατὰ τὸ Ποσειδώνιον, ἐχώρουν ἐς τοὺς Μενδαίους (ib. 129). — (4) Ἀπὸ τούτου τε πρῶτον Περδικῆας Βρασίδαν τε πολέμιον ἐνόμισεν, καὶ ἐς τὸ λοιπὸν Πελοποννησίων τῇ μὲν γνώμῃ, δι' Ἀθηναίους, οὐ ζήσθης μῖσος εἶχε, τῶν δὲ ἀναγκαίων ἐπιμερῶν διανοοῦσα, ἐπρασσε ὅπως τρέφῃ τάχιστα τοὺς μὲν ἐμυθίζεσθαι, τῶν δὲ ἐπαλλάξεσθαι (ib. IV, 128). Περιτοχιζόμενος δὲ τῆς Σικιώνης, Περδικῆας τοῖς τῶν Ἀθηναίων στρατηγοῖς ἐπικηρυκευσάμενος, δημολογίαν ποιῶντι πρὸς τοὺς Ἀθηναίους (ib. 132). — (5) ib. V, 83. — (6) ib. VI, 7.

de ces décrets contient aussi à part les noms des secrétaires de Prytanie (l. 4, 33, 58). Le nom contenu dans l. 2 n'est pas non plus celui du 1^{er} secrétaire du sénat, c'est à dire du secrétaire de la tribu qui eut la première prytanie, car dans ce cas il ne manquerait pas d'être accompagné par le mot *πρῶτος*. Il paraît plutôt appartenir à un secrétaire annuel. Dans N. 114 j'ai dit mon avis sur les trois différents secrétaires du sénat, et je répète ce que j'y avais avancé, que l'un de ces secrétaires était annuel, et servait particulièrement les épistates qui changeaient tous les jours. Tel est à mon avis le secrétaire Phænippos fils de Phrynichos. S'il restait quelque doute sur l'époque de notre monument, je crois que ce nom servirait à l'écartier. En effet dans l'armistice d'un an, conclu entre les Athéniens et les Lacédémoniens dans la 9^e année de la guerre (Olymp. 89, 2), cette même année à la quelle nous plaçons notre inscription, Phænippe est cité comme secrétaire du sénat. Il est vrai qu'il y figure à la place qu'occupe ordinairement le secrétaire de la Prytanie (1). Mais comme le décret d'armistice ne contient aucune autre indication de l'année, il est presque indubitable que le nom du secrétaire sert à la désigner. Quant au nom de Phrynichos, plusieurs Athéniens de distinction l'ont porté. Tel est le général qui commanda les Athéniens à Samos, et que sa haine pour Alcibiade porta à trahir sa patrie (2). Tel est encore le poète tragique qui fleurit vers la 72^e Olympiade (3). Enfin un poète comique contemporain de notre Phænippos, porta ce même nom (4). Il n'est pas aisé de dire si l'un de ces individus était le père du secrétaire du sénat.

Scopas (l. 4) était le secrétaire de la prytanie Erechthéis. Il est impossible de dire quel rang cette tribu tenait dans les prytanies de cette année, et par conséquent à quelle époque de l'année fut publié le décret que nous avons sous les yeux. Tout ce que nous pouvons avancer avec certitude, c'est que la tribu Acamantide avait cette année la 7^e prytanie, car elle comprenait le 14 Elaphobolion (5). Le nom de Scopas était porté entre autres par un fameux sculpteur de Paros, qui florissait à cette époque (6). Timonide était l'épistate, c'est à dire le président diurne du sénat (7).

Le nom de Diopeithés, si bien connu par la harangue de Démosthènes sur les affaires du Chersonnèse, est le seul qui remplit exactement la lacune de l. 4 — 5.

La restauration des lacunes de l. 5 et 6 m'a été suggérée par ce passage de Démosthènes: *α Ἐγραψε ψήφισμα ἐν τῇ Βουλῇ Ἀπολλόδωρος βουλευῶν καὶ ἐξήνεγκε προβούλευμα εἰς τὸν δῆμον λέγων διαχειροτονεῖν τὸν δῆμον, εἴτε δοκεῖ τὰ χρήματα στρατιωτικά εἶναι, εἴτε θεωρικά (8) » οὐ διαχειροτονεῖν* signifie décider par son suffrage entre deux ou plusieurs propositions contraires (9). La lacune entre l. 5 et 6 est remplie par la préposition *πρὸς*, qui signifie ici *par rapport à*.

La restauration de l. 6 - 7, *αὐτίκα μάλα* se présente tout naturellement. C'est une formule consacrée dans les anciens décrets, *α Σπεισασθαι δὲ αὐτίκα μάλα τὰς πρεσβείας* ect. » (10). Aristophane la parodie souvent, comme dans les chevaliers: *Ἀποθανεῖσθον αὐτίκα μάλα* (11). J'eus les plus grandes peines à déchiffrer le mot *ἐξαρκεῖν* dans l. 7. Bien que dans la construction de la phrase il se rapporte aux Méthonéens (*αὐτοῖς*), c'est cependant des Athéniens qu'il faut surtout l'entendre: *qu'il suffise aux Athéniens que les Méthonéens ne payent* ect.

(1) Ἐδοξε τῷ δήμῳ Ἀκαμαντὶς ἐπρυτάνευσεν, Φαινίππος ἐγγραμματεὺς, Νουιάδης ἐπιστάτης Ἀλάχης εἶπε. Thuc. IV, 118. — (2) ib. VIII. — Aristoph. Gren. 689. — (3) Hérod. VI, 21. Aélien, XIII, 17. — Aristoph. Nub. 356. — (4) Aristoph. Gren. 13, Guép. 1302. — (5) Thuc. IV, 118. — (6) Pausan. VIII, 45. — Plin. — (7) Schol. de Démosth. Aristag. A. — Eust. Olys. P. — Pol. VIII, 19 S. — Suid. — (8) Démosth. c. Néæra. — (9) Τὸν δὲ ἐπιστάτην τῶν πρεσβέρων διαχειροτονεῖν ἀποδοῦναι τῷ δήμῳ, καὶ τοὺς μὲν ἀναρκεῖν τῶν νόμων τοὺς δὲ καταλείπειν. Æsch. c. Ctesiph. — (10) Thuc. IV, 118. — (11) Chev. 284. Livr. 11.

Les l. 30, 31 et 32 nous ont guidés à la restauration de l. 7, 8 et 9. **AMEINOΣ**, l. 12, ne peut être qu'un adverbe, *ἀμείνως*, si l'on admet la restauration du texte que nous proposons pour l. 10 et 11. Il est vrai que cette forme adverbiale ne se rencontre point chez les anciens, qui fesaient *ἀμεινόνοος* d'*ἀμείνων*, en analogie de tous les adverbes formés des adjectifs en *ων*. Mais nous ne pouvons pas prétendre de connaître toutes les formes qui pouvaient être en usage chez les anciens. C'est ainsi que nous rencontrons le comparatif *ἀμεινότερος* ⁽¹⁾, qui pourrait supposer un adjectif *ἀμεινος*, d'où l'on arriverait facilement à l'adverbe *ἀμείνως*.

La restauration de l. 12 est une proposition que je sou mets au jugement des lecteurs. Pour remplir la lacune de l. 14 j'ai été guidé par l. 43.

Il paraît résulter de toute la partie du décret que nous avons examinée jusqu'ici, que les Méthonéens payaient autrefois un tribut proportionné à celui qui était imposé aux autres alliés de Thrace. Mais la position de cette ville dans le cœur des états de Perdiccas étant très favorable aux Athéniens, ceux-ci tenaient probablement à se l'attacher de plus en plus par des liens d'amitié et de reconnaissance dans une époque où la Thrace et la Macédoine les occupaient sérieusement, et c'est pour cette raison que Diopéithés propose de leur faire des concessions. Il paraît qu'une partie des tributs que la ville retirait de ses alliés, peut-être la dixième, de même que cela se pratiquait pour les effets confisqués, ou bien la centième, si nous pouvons nous en rapporter à notre observation de la fin du Chapitre précédent, était réservée au trésor sacré de Minerve. Mais Diopéithés propose au sénat et au peuple que les Méthonéens soient affranchis du tribut qu'ils payaient jusque là, et qu'ils ne soient plus redevables que de la partie seule qui revenait au culte de la Déesse. La ville d'Athènes accordait souvent l'immunité même à des particuliers en reconnaissance d'éclatans services qu'ils lui avaient rendus, mais c'est toujours à la réserve des redevances religieuses. Les descendants d'Harmodius et d'Aristogéiton n'étaient pas eux-mêmes exceptés de cette loi générale ⁽²⁾. C'est conformément à ce principe que la ville agit ici envers les Méthonéens, et celui qui fait la proposition, ne veut cependant pas que ce privilège accordé aux Méthonéens les autorise à se dispenser entièrement même du tribut sacré qui a été réservé, et propose qu'ils continuent toujours à payer au trésor d'Athènes ce qu'ils lui devront, c. à d. la part de la Déesse, et que même le mode de perception de ce nouveau tribut soit réglé, et que ses termes soient fixés ⁽³⁾. D'ailleurs les Méthonéens sont placés par les l. 14 et 15 dans une position exceptionnelle. Le peuple d'Athènes décrétait sans doute souvent des mesures de rigueur concernant collectivement toutes les villes alliées qui différeraient le payement du tribut. Méthone ne doit pas être comprise dans ces mesures générales. Les décrets qui la nomment expressément doivent seuls concerner cette ville. Dans **ΟΡΙΞ** (l. 16), je n'ai pu reconnaître que le mot *χωρίς* qui m'a conduit à la restauration que j'ai adoptée, bien qu'il me paraisse difficile d'expliquer pourquoi la construction du décret qui était jusqu'ici à l'infinitif, dépendant du verbe *εἶπε* et du sous-entendu *δεῖν*, devient tout d'un coup directe et continue à l'indicatif. Il semblerait que Diopéithés ayant terminé sa proposition, le peuple délibéra, et arrêta d'abord quelques autres mesures relatives au Méthonéens, avant d'adopter la proposition principale.

(1) Aristoph. *Cher.* 284. — (2) *Λεπτίνης εἶπε . . . Ἀτελῆ μὲθ' ἡμῶν εἶναι πλὴν τῶν ἀρ' Ἀρμόδιου καὶ Ἀριστογείτονος. Καὶ τοὶ εἰ ἦν ἱερῶν ἀτελείαν ἔχον ταῦτ' ἐκείνη καὶ λειτουργῶν, τί τοῦτο μὲθ' ἡμῶν προσέγραψεν; Οὐδὲ γὰρ τούτοις ἀτελεία τῶν ἱερῶν ἴσθι διδόμεναι . . . Ἀκούετε τῶν ἀνομιγῶν τῆς στίλλης, ἀτελεῖς αὐτοὺς εἶναι καλεούτων, πλὴν ἱερῶν; Démosth. c. *Lept.**

(3) *Τάξις*, terme, échéance. *Περὶ ἀπέρας τοῦ ὀφλήματος; ἢ τάξιος; Démosth.*

Bien qu'aucun exemple ne nous revienne où l'on eût eu égard chez les anciens à l'âge des ambassadeurs, cependant le mot même *πρέσβυς* paraît indiquer que dans l'origine les députations étaient confiées à des hommes âgés, et en tout cas nous considérons la restauration de l. 17 comme la seule probable. Le mot *δίκασιον* remplit exactement la lacune de l. 18 et répond aussi au rôle de conciliateurs que les Athéniens assument ici entre Perdiccas et les Méthonéens. Les états de Perdiccas d'un côté et les villes de la Chalcidique de l'autre ceignaient le golfe Therméen, et il est bien probable que ce roi eût interdit la navigation à la ville aussi petite que faible qui défendait le parti d'Athènes contre lui et ses alliés. Mais un pareil blocus devait être un arrêt de mort pour Méthone, entourée qu'elle était de tous côtés par la Macédoine, et n'ayant d'autre issue que la mer; aussi est-il naturel que les Athéniens stipulent en sa faveur la liberté de navigation, à condition qu'on indiquerait les mers qu'il serait permis à leurs bâtimens de guerre sans doute, de visiter.

La lacune de l. 20 — 21 est difficile à remplir. On voit que les Athéniens veulent ménager à leur ville protégée le droit de faire le commerce dans le pays (*εἰσεμπορεύεσθαι*). Mais que sont les lettres **PTEOΞ** qui commencent l. 21? Nous donnons une conjecture dans le texte, mais nous en proposons aussi une autre qui ne nous paraît pas dénuée de probabilité. Par leur connection avec les mots qui précèdent et ceux qui suivent, ces lettres paraissent indiquer le nom de la ville ou du pays dans lequel, jusqu'auquel, ou depuis lequel il serait permis aux Méthonéens de faire le commerce. Nous ne connaissons aucune ville ni aucun endroit sur ces côtes qui eût eu une terminaison semblable. Mais il y avait une ville de la Chalcidique qui portait le nom de *Σάρτη*. *Σάρτη*, πόλις περὶ τὸν Ἄθω (Et. B). Cette ville paraît avoir été située à la pointe du promontoire de Sithonie (1), et avoir formé par conséquent le point le plus avancé de la Chersonnèse de Thrace. Il n'est pas difficile d'admettre que le greffier Athénien se fût trompé sur la terminaison d'une ville lointaine et peu connue à Athènes, et eût conjugué *Σάρτις Σάρτεως* au lieu de *Σάρτη Σάρτης*.

Le décret exigerait donc qu'on permit aux Méthonéens de trafiquer dans tout le pays situé en dedans de Sarté, c'est à dire sur tout le littoral du golfe Therméen, et la lacune serait remplie par les mots *τὴν ἀπὸ Σάρτεως πᾶσαν γῶραν*, quoique ces mots excèdent la lacune de trois lettres.

Les restaurations des l. 21, 22 et 23 se présentent d'elles-mêmes. La clause que Perdiccas ne pourrait traverser le territoire de Méthone avec des troupes sans le consentement des Méthonéens, prouve d'une manière incontestable l'indépendance dont jouissait cette ville. Il est curieux de rapprocher de ce passage une clause du traité d'alliance conclu entre les Athéniens, les Argiens, les Mantinéens et les Eléens dans la 12^e année de la guerre: *Ὅπλα δὲ μὴ ἔαν ἔχοντας διῆναι ἐπὶ πολέμῳ διὰ τῆς γῆς τῆς σφετέρως ἀντιῶν καὶ τῶν ζυμμάχων, ὧν ἂν ἀρχωσιν ἕκαστοι, μηδὲ κατὰ θάλασσαν, ἣν μὴ ψηφισαμένων τῶν πόλεων ἀπασῶν, τὴν διόδον εἶναι, Ἀθηναίων καὶ Ἀργείων, καὶ Μαντινέων, καὶ Ἠλείων* (2).

La restauration de l. 25 est justifiée par ce passage de Thucydide: *Οἱ δὲ ἰόντες, τέλος ἔχοντες ἰόντων* (3), d'où l'on voit que *τέλος ἔχειν* signifie *être plénipotentiaire, avoir le pouvoir de donner l'ultimatum*. *Πρὸς τὴν β. καὶ τὸν δ.* se rapporte à *πεμπόντων*, *περὶ ὧν* se rapporte à *ἔχουσαν*.

Dans l. 26 le mot *διαφέρονται* est écrit, sans doute par une erreur du lapicide, *διαφρονται*.

(1) V. la carte de Kiepert. — (2) Thuc. V, 47. — (3) Thuc. V, 118.

Les Athéniens décident donc d'envoyer trois députés à Perdiccas, pour l'engager à accorder différens privilèges aux Méthonéens, et pour le rapprocher d'eux. Ces députés reconcilieraient les deux partis, s'ils ne trouvent point d'opposition de leur part. Dans le cas contraire Perdiccas aussi bien que les Méthonéens se remettraient à l'arbitrage d'Athènes. Telle était alors la politique de cette ville ambitieuse: Elle se mêlait dans les différends de ses alliés, s'arrogeait sur eux jusqu'à l'autorité judiciaire (1), et les courbait ainsi sous son joug. Les députés des deux côtés se présenteraient aux fêtes Dionysiaques: C'était le rendez-vous des étrangers à Athènes. C'est alors que les envoyés venaient avec le tribut que les villes payaient aux dominateurs de la Grèce (2). D'ailleurs l'enceinte de Dionysos ou du théâtre de Bacchus servait souvent aussi aux assemblées du peuple (3).

Le commencement de l. 28 est extrêmement fruste, et la restauration de la fin de cette même ligne me paraît difficile. Le décret jusqu'ici était tout entier en faveur des Méthonéens, et ne s'adressait à Perdiccas que pour réclamer de lui des concessions en faveur des protégés d'Athènes. Les dernières lignes (27 - 29) me paraissent contenir des paroles de bienveillance adressées aussi à Perdiccas, mais avec les réserves nécessaires vis-à-vis d'un nouvel ami, qui s'est montré dans plus d'une occasion inconstant et léger. Ce décret fut peut-être écrit sur le premier avis qu'on reçut à Athènes des propositions que Perdiccas faisait pour se ranger du parti des Athéniens, et avant que ses députés ne se fussent présentés (ainsi qu'on peut le voir par l. 50) pour conclure définitivement le traité d'alliance. Aussi les Athéniens se disent-ils bien intentionnés envers Perdiccas, et portés à accepter ses offres, pourvu que les généraux stationnés en Thrace, et qui étaient les meilleurs juges de sa conduite et de sa sincérité, témoignent en sa faveur. ΗΕΝ (l. 28) peut bien être έχουσι. Le signe d'aspiration Η ne s'y oppose point. On ne peut douter que le verbe έχω n'eût été originairement aspiré. Le futur εζω en est une preuve, car on ne peut admettre la raison des grammairiens qui prétendent qu'on n'aspire ce mot que pour le distinguer de l'adverbe εζω. La vérité paraît être, que l'oreille délicate des Grecs ne pouvant supporter la double aspiration dans έχω, la consonne aspirée l'emportait sur la voyelle. S'il faut des preuves de ce que j'avance, V. N. 57, A. l. 41, 54, 69, B. 52. N. 109, l. 22. N. 110, l. 32. Je dois cependant avouer que la phrase γνώμας αγαθὰς έχειν περί τινος, que notre lacune paraît rigoureusement demander, n'est pas commune pour signifier « avoir de bonnes intentions pour quelqu'un ». Il est vrai que γνώμη est souvent pris dans une acception de bienveillance, et εν γνώμη τινός εἶναι peut être rendu par être dans les bonnes grâces de quelqu'un (4). Mais je ne sais pas qu'on eut employé dans le même sens le pluriel γνώμας.

Dans le commencement de l. 28 on peut reconnaître tous les élémens des mots ἐμ. Πο(σ)εδίω. Il est vrai que ma restauration raccourcit d'une lettre la ligne 27. Mais cette difficulté ne m'a point arrêté, car il paraît en effet que les lignes de ce décret sont tantôt plus longues (l. 17) et tantôt plus courtes (l. 14) d'une lettre. Nous avons vu plus haut que la flotte Athénienne qui opérait pendant cette année dans la Chalcidique, partit de Potidée, et prit station à Posidonion ou Posidion (5), le promontoire de Neptune, très convenablement situé sur la côte d'Ouest de Pallène, entre Scione et Mende, pour

(1) Athén. IX, p. 407, B. — Meier und Schönm. Der att. Proc. p. 562. — Böckh, Staatsh. d. Ath. II.

(2) Schol. d'Aristoph. Acharn. 377. — (3) Τοὺς Πρωτάνεις ποιεῖν ἐκκλησίαν ἐν Διονύσει. Démosth. c. Meid. 5.

(4) Ἦν δὲ Μελτιάδης Κροίσω ἐν γνώμη γεγονώς. Hérod. VI, 37.

(5) Thuc. IV, 129.

se porter de là tantôt sur l'une et tantôt sur l'autre de ces villes. Les généraux dont il est ici question étaient donc Nicias fils de Nicirate et Nicostratos fils de Diitréphés (1).

Ici finit le décret incident, qui selon toute apparence a précédé le décret principal, n'ayant pas besoin d'être décidé par une διαχειροτονία comme la question du tribut. Les suffrages ayant aussi été recueillis sur la proposition de Diopethés, le tribut que les Méthonéens devaient payer à Athènes fut borné à la partie seule qu'ils avaient autrefois payée à la Déesse. Les restaurations de l. 29-32 sont dues aux l. 7-9.

L. 32 commence un nouveau décret, qui ne tient nullement au précédent. Les deux décrets sont séparés par la distance d'une lettre, laissée en blanc. Ils sont portés sur la même pierre, se suivant presque sans interruption, par la raison qu'ils traitent tous les deux du même sujet, les affaires de Méthone, et qu'ils ont été tous les deux publiés dans la même année; car rien n'indique dans l'introduction du second décret une nouvelle année. Il fut rendu pendant la prytanie de la tribu Hippothoontis, ainsi à plusieurs jours de distance du premier. Mégaclides était le secrétaire de cette prytanie, comme Scopas l'avait été de celle de la tribu Erecthéis. Le nom de l'Epistate est effacé. Celui de Prodicos que je propose remplit la lacune et correspond aux traits qu'on voit sur la pierre. Cléonymos (2) introduit le nouveau décret.

Je crois ne pas avoir besoin de justifier la restauration des l. 34 - 36, quoique plusieurs mots y soient très difficiles à distinguer. Les vastes plaines qui s'étendaient autour du Pont-Euxin étaient dans l'antiquité aussi productives en céréales qu'elles le sont encore de nos jours, et fournissaient de leur superflu les pays moins fertiles de la Méditerranée (3). Byzance, cette ville destinée à régner sur les deux mers, était le dépôt naturel de tout ce commerce, ou rançonnait tous ceux qui ne retirant pas des produits suffisants de leur propre agriculture, allaient s'approvisionner dans le Pont (4). Telle devait être la conduite de Méthone, qui n'ayant qu'un territoire très borné, et entouré d'ennemis en temps de guerre, pouvait être réduite à la dernière extrémité, si Perdiccas lui fermait ses marchés. Il était donc de la plus haute importance pour cette ville de pouvoir tirer ses provisions de Byzance. Mais ce droit n'était probablement pas accordé à tout le monde. Les Athéniens qui comptaient Byzance (5) et les villes de l'Hellespont (6) parmi leurs alliés, et qui jouissaient peut-être alors par rapport à ces villes de l'immunité pour l'exportation du blé que l'amitié de Leucon leur accorda plus tard pour le Bosphore Cimérien (7), ne négligeaient certainement pas un moyen aussi puissant pour augmenter leur influence sur les villes de la Grèce, et n'autorisaient apparemment Byzance et les villes de l'Hellespont de permettre l'exportation

(1) Thuc. ib. — (2) Peut-être celui-là même qu'Aristophane accable de ses railleries (Acharn. 88, 844. — Guérp. 19. — Paix. 445. Nuées, 353.)

(3) Ἰστέ γὰρ θήπευ τοῦθ', ἔτι πλείστον τῶν ἀπάντων ἀνθρώπων ἡμεῖς (οἱ Ἀθηναῖοι) ἐπιστάκτω σίτῃ χρῶμεθα. Πρὸς τοίνυν ἅπαντα τὸν ἐκ τῶν ἄλλων ἐμπορίων ἀφικνούμενον ὃ ἐκ τοῦ Πόντου σίτος εἰσπλέων ἐστίν. Εἰκότως· οὐ γὰρ μόνον διὰ τὸν τόπον τοῦτον σίτον ἔχειν πλείστον τοῦτο γίνεταί. Demosth. c. Lept. 15.

(4) Βυζάντιον, κατὰ μὲν γὰρ θάλατταν οὕτως ἐπέκεινται τῇ στόματι τοῦ Πόντου κυρίως, ὥστε μίτ' εἰσπλεῦσαι μὴτ' ἐκπλεῦσαι δυνατόν εἶναι τῶν ἐμπορίων τινα, χωρὶς τῆς ἐκείνων εὐλογίας. ἔχοντος δὲ τοῦ Πόντου πολλὰ τῶν πρὸς τὸν θῆον εὐχρήστων τοῖς ἄλλοις ἀνθρώποις, πάντων εἰσὶ τούτων κύριοι Βυζάντιοι. . . . σίτῃ δ' ἀμειβόμενοι, ποτὲ μὲν εὐκαίρως διεδόντες, ποτὲ δὲ λαμβάνοντες. Polybe, IV, 38. Μεγάλης δὲ γενομένης τῆς ἀλυσιτελείας καὶ δυσχρηστίας πᾶσιν ἐκ τοῦ τέλους πράττειν τοὺς Βυζαντίους τῶν ἐξαγομένων ἐκ τοῦ Πόντου, θείων ἡγεῦντο. . . . Ἐπρόσθεον πρὸς τοὺς Βυζαντίους (Ῥόδιοι) ἀξιοῦντες καταλύσειν τὸ παραγώγιον. ib. 47.

(5) Thuc. I, 94, 115. 117. Demosth. de cor. p. 487, E.

(6) Thuc. VIII, 62, et le Chap. précédent du présent ouvrage.

(7) Ἐχων γὰρ ἐκείνος (Leucon) ἐκτῶν καὶ τοῖς παισὶ τὴν ἀνάλειαν, ἅπασιν δίδωκεν ἡμῖν. (Demosth. c. Lept.) 15. Le droit d'exportation y était fixé à 3,33%. Ἐκείνος πράττεται τοὺς παρ' αὐτοῦ σίτον ἐξάγοντας τριακοστήν. Ib.

du blé qu'à ceux de leurs alliés qu'ils voulaient favoriser d'une manière particulière. C'est ainsi qu'ils autorisent ici les Méthonéens à exporter de Byzance un certain nombre de médimnes (de quintaux) de blé par au. Ce nombre peut avoir été de 4, 5, 6, 7, ou 9 milles, car tous ces mots (ΤΕΤΡΑ, ΠΕΝΤΑ, ΗΕΧΞΑ, ΗΕΠΤΑ, ΕΝΝΕΑ) remplissent également la lacune à la fin de l. 35. La quantité même de 9000 médimnes ne serait pas exorbitante, car Athènes du temps de Démosthènes retirait de Byzance 400,000 médimnes (1).

Je suis parvenu avec beaucoup de difficulté à restaurer les l. 36 - 37, en les combinant avec l. 39 - 40. Mais dans les deux passages il m'a presque fallu deviner le mot φύλακες, qui cependant est incontestable. Les villes de l'Hellespont, jalouses du droit que leur position géographique leur ménageait, devaient rigoureusement garder leur détroit, probablement par des bâtimens de guerre, et n'accorder la permission de le traverser qu'aux villes amies, ou peut-être à celles qui se soumettaient à payer une forte taxe. Mais ces actes d'autorité devaient se modifier suivant la volonté de la ville dominatrice, et les Hellespontiens ouvraient sous peine d'amende leurs portes aux protégés d'Athènes. Mais φύλακες Ἑλλησπόντου sont peut-être aussi des gouverneurs envoyés en Hellespont par les Athéniens (2), ou bien des magistrats analogues aux σιτοφύλακες des Athéniens (3).

Ἀζήμιος ἔστω (l. 40 - 41) doit signifier ici, soit exempt d'amende, car il paraît que le négociant et le bâtiment qui ne pouvait exhiber sa permission de passer du blé et qui ne s'était pas fait inscrire chez les gardiens, gouverneurs ou sitophylaxes de l'Hellespont, était considéré comme trafiquant en contrebande, et sujet à une amende.

La construction des l. 41 - 46 me paraît embarrassée, car après ἐν κοινὸν ἢ περὶ τῶν πόλεων, il faut sousentendre : μὴ προσκίετω σφίσι. Je laisse à d'autres à juger si c'est une ellipse, ou si par une restauration plus satisfaisante de ce passage on ne pourrait lui donner une forme plus régulière et plus claire. Le sens en est analogue à celui des l. 13 - 15. De même que Diopéithés proposait qu'aucune contribution décrétée pour les autres villes ne fût obligatoire pour les Méthonéens, de même Cléonyme demande ici que les décrets qui imposent aux alliés d'Athènes l'obligation d'envoyer un contingent de troupes, ou qui donnent un ordre collectif à toutes les villes dépendantes d'Athènes, n'aient aucune application sur les Méthonéens, à moins que leur ville n'y soit expressément nommée. Il veut au contraire qu'ils soient autorisés à rester chez eux, à veiller à la sûreté de leur propre pays, et qu'ils ne soient sujets qu'aux obligations prescrites (ἐν τῷ τεταγμένῳ ὄντων.) C'est une faveur toute particulière que la position seule de Méthone, et l'intérêt que les Athéniens avaient de posséder des amis dévoués et un pied à terre bien défendu dans le cœur des états de Perdiccas et aux portes de la Chalcidique, a pu lui valoir.

Il paraît que les trois députés envoyés d'Athènes à Perdiccas conformément au premier décret, n'avaient pas entièrement réussi à apaiser les différends qui existaient entre lui et les Méthonéens. Il faut donc que les griefs des deux partis soient portés devant le peuple d'Athènes par des députations respectives, ainsi qu'il avait été décidé. C'est dans ce sens que j'ai essayé de restaurer les l. 47 - 51. Les Athéniens se réservent de juger d'eux mêmes ce qu'il est juste de faire en faveur des Méthonéens

(1) Αἱ ταύτων παρ' ἐκείνου δεῦρ' ἀφικνούμεναι σίτου μυριάδες περὶ τετρακκινιά εἰσι. Ib.

(2) Οἱ παρ' Ἀθηναίων εἰς τὰς ὑπεκόμεναι πόλεις ἐπιστάσασθαι τὰ παρ' ἐκάστοις παμπόμηναι, ἐπίσκοποι καὶ φύλακες ἐκκαλοῦντο ὡς εἰ Λάκωνες ἀρμυρῆς ἔλεγον. Schol. Aristoph. Av.

(3) Lysias, κατὰ Σιτοπωλῶν.

par rapport aux plaintes qu'ils expriment contre Perdiccas. Mais pour prendre une décision ils veulent attendre l'arrivée des députés de Perdiccas qui sont partis avec Themistios et Léogoras. Dans l. 49 j'ai préféré ἄξιον à Δίκαιον par la raison que le premier mot remplit exactement la lacune, et parce que ἄξιον est souvent pris dans le sens de δίκαιον ⁽¹⁾, lorsqu'il est construit avec un infinitif.

J'ai restauré ΑΠΑΝ . . ΞΙ (l. 49 - 50) en ἀπαντήσωσι. Ce mot signifie aussi *arriver*, se rendre dans quelque endroit, comme « Τὸς πρέσβεις ἀπαντῶν ἐκέλευσαν εἰς Κόζικον ⁽²⁾. » — Οἴδαμεν οὐκ ἀπαντήσαντα Μειδίαν ἐπὶ τὴν δίκαιαν ⁽³⁾. — « Ἀπίντων δὲ εἰς τὴν διατριβὴν αὐτοῦ μαθηταὶ πρὸς δισχιλίου; ⁽⁴⁾. »

La restauration de l. 51 présente des difficultés. La ligne est en grande partie effacée. Cependant je ne doute point du mot οἰχόμενοι. Le commencement et la fin de la ligne me paraissent contenir des noms propres. Οἰχομαι est rarement pris dans un sens général, pour *aller, se mettre en route* ⁽⁵⁾; il signifie ordinairement *s'en aller, s'éloigner* d'un endroit, et c'est ainsi qu'on emploie ce mot dans le langage poétique pour indiquer la sortie de la vie ⁽⁶⁾. Si nous nous arrêtons à la première signification, nous devons voir dans (Them)istios et Léogoras deux députés de Perdiccas, *partis* (οἰχόμενοι) de Macédoine, pour se rendre à Athènes, à la tête d'une ambassade. Si au contraire nous appliquons οἰχόμενοι à des députés partis d'Athènes, nous devons voir en eux ceux qui s'étaient rendus auprès de Perdiccas conformément au premier décret (l. 16, suiv.).

Θεμιστίου me paraît être la seule restauration possible de . . ιστίου avec une lacune de trois lettres. Ce nom pouvait bien appartenir à un Athénien, car nous le voyons porté par un Eginète ⁽⁷⁾. Le nom de Léogoras était porté entre autres par le père du général Andocide ⁽⁸⁾; c'est peut-être le même individu qui figure ici, l'âge avancé qu'il devait avoir atteint à cette époque étant comme nous avons vu une des conditions requises pour obtenir la dignité d'ambassadeur. Il est à remarquer que le γ de ce mot a la forme Γ, ce qui prouve que la nouvelle forme des lettres et la nouvelle orthographe étaient déjà en usage quelques années avant qu'elles n'eussent été adoptées dans les actes officiels.

Les l. 52 - 56 sont en grande partie effacées, et offrent trop peu d'éléments d'une restauration qui ne soit pas trop hasardée. Celle que je donne n'est que pour indiquer le sens approximatif. Elle est incontestablement vicieuse, car le nominatif ποιήσαντες ne peut être le sujet de l'infinitif χρηματίζειν. Ce verbe signifie *traiter des affaires publiques, s'en occuper, en parler dans les assemblée* ⁽⁹⁾. Ligne 52 - 53 paraît être Ἐπειδὴν εἰσέλθη ἡ Πρυτανεία ἡ δευτέρα ⁽¹⁰⁾. Le sens que nous croyons devoir attacher à ces deux lignes, (s'il est vrai que dans les éléments ΥΞΙ il faut reconnaître νυσι, ce qui est rendu probable par le mot νευρίω, l. 53) serait: *Qu'on ne discute s'il faut envoyer un secours maritime aux Methoniens* (ainsi qu'ils le demandaient probablement) *que dans la seconde prytanie*, sans doute de l'année suivante, ce qui paraît être une preuve que la prytanie de la tribu Hippothoontis était une des dernières, peut être l'avant-dernière de l'année d'Ol. 89, 2, la Cecropide (l. 57) étant la dernière. La raison pour laquelle ils désignent la seconde prytanie, est peut-être afin de laisser à Perdiccas le temps de déclarer s'il acquiesce à leurs propositions.

(1) Τῆ πάλαι γὰρ ἄξιον συλλαβεῖν τὸν αἰδρα τοῦτο. Aristoph. — Ἄξιον ἐστὶ μαι μιν αὐτῶν. Xénoph.

(2) Xénoph. Hist. Gr. I, 3. — (3) Démosth. c. Meid. — (4) Diog. Laert. v. Théophr. — (5) Οἰχόμενος σίθεν δολοχὴν ἰδὼν Hom. Ol. D. — (6) Οἰχεταὶ εἰς Αἶδα. Hom. Il. X, 213. — Ἦχετο ψυχὴ κατὰ χθονός. Ib. Ψ, 101. — V. Anthol. Pal. VII, 387.

(7) Pindar. Nem. V, 91. — (8) Thuc. I, 51. — (9) Ἐν ταύτῃ δὲ (τῇ ἐκκλησίᾳ) χρηματίζειν πρῶτον μὲν περὶ ἐσιῶν. Loi citée par Démosth. contre Meid. καὶ πρὸς τὴν δεῦρον οὐ προσῆγον θεωλουμένους χρηματίζειν (Thuc. V, 61). — (10) V. N. 116, 117, l. 4, 7, 8, ect.

Μετὰ τὰς ἐν τῷ νεωρίῳ (l. 53) ne peut pas se rapporter à ce qui précède, car ἡ Πρυτανεία ἡ δευτέρα μετὰ τὰς ἐν τῷ νεωρίῳ n'aurait aucun sens. Je pense au contraire que ces mots se rapportent à ceux qui suivent, et alors μετὰ τὰς ἐν τῷ νεωρίῳ Ε . . . ἐκκλησίαν ποιήσαντες serait μετὰ τὰς ἐν τῷ νεωρίῳ ἐπισκευῆς, ce qui remplit exactement la lacune de 53 - 54. Une assemblée devait être convoquée dans la seconde Prytanie de l'année, après que les reparations qui se faisaient dans l'arsenal auraient été terminées apparemment, pour qu'on pût équiper la flotte immédiatement après que la décision en aurait été prise. Ces assemblées devaient être souvent renouvelées afin que l'affaire ne reste pas pendante.

Προχρηματίσαι (l. 55) est χρηματίσαι πρὸς, discuter une chose avant une autre. L'expédition navale parait un sujet de si haute importance, qu'on décrète qu'aucune autre affaire ne soit traitée avant que celle-ci n'eût été décidée. On excepte cependant les affaires pressantes que les généraux pourraient proposer.

Un troisième décret commence dans l. 56. Il est rendu sous la prytanie de la tribu Cécropis, peut-être la dernière prytanie de l'année, si nos conjectures sur l. 52 - 56 sont admises. Le nom du secrétaire n'a pas été conservé. Celui de l'épistate diurne Η . ΠΡΟΙΛΕΙΔΕΣ peut être Ἰεροκλείδης, c'est au moins là le nom que nous pouvons lire des élémens qui restent sur la pierre. Le décret qui continuait sur la partie brisée de la pierre concernait sans doute également les Athéniens et Perdiccas.

251.

	Ε
	ΕΞΒΛ
	ΟΙΑΤΑΤΑ
	ΝΑΝΤΙΟΝΤΟΙ
5	ΓΟΝΕΠΙΦΞΕΦΙ
	ΑΧΡΕΜΑΤΑΥΤΟΔΕ
	ΙΡΑΤΕΛΟΝΑΡΧΕΝΤΕΝ
	ΙΑΧΟΙΞΗΠΕΡΑΝΚΑΙΠΕΡΑ
	ΟΙΞΠΟΙΕΤΟΔΕΚΑΙΑΡΡΑΒ
10	ΞΠΟΙΕΝΚΑΙΑΡΡΑΒΑΙΟΙΦΙ
	ΟΝΦΞΕΦΙΞΜΑ
	ΑΙΚΕΤΕΞΑΙΧΞΑΝΔΡΟΑΡΧΕΙΛΑΞΠ
	ΥΡΟΞΑΙΚΕΤΟΥΡΛΙΝΟΞΚΡΑΞΤΟΝΟ
	ΧΞΑΝΔΡΟΞΠΑΝΤΑΠΟΝΟΝΕΟΠΤΟΙΕ
15	ΥΚΙΕΞΑΔΙΜΟΞΚΙΕΑΝΔΡΟΞΠ
	ΞΤΑΔΜΕΑΞΝΙΚΑΝΔΡΟΞΟ
	ΚΟΞΚΟΡΡΑΤΑΞΑΝΔΓ
	ΙΤΑΞΚΟΡΡΑΤΑΞ
	ΥΤΤΕΑΞΚΑΤ
20	ΚΑΙΙΜ
	ΙΙΕΥ

Fragment mutilé des quatre côtés; il fut trouvé dans les décombres qui couvraient les Propylées. La moitié inférieure ne contenant que des noms propres, ce qui en reste est trop peu considérable pour être susceptible de quelque restauration ou pour offrir matière à des conjectures de quelque importance. Un seul mot cependant nous parait jeter quelque lumière sur son contenu, et sur l'époque que nous devons lui assigner. Il est bien connu, et nous avons eu souvent occasion de le remarquer dans le Chapitre

précédent, que les Grecs maltrahent beaucoup les noms étrangers qu'ils voulaient faire passer dans leur langue, pour les accommoder aux règles d'euphonie qui flattaient le plus leur oreille. D'ailleurs le greffier d'Athènes se souciait peu de la véritable prononciation ou de l'orthographe exacte d'une ville, d'un ethnique, ou d'un nom propre barbare de Thrace ou de Carie, et se faisait peu scrupule de l'écrire sur la même pierre tantôt d'une manière et tantôt d'une autre (Voyez *Δαυνοστειχίται* et *Δαυνοστειχίται*, *Θασθανεῖς* et *Θασθαρεῖς*, *Μηκυπερναῖοι* et *Μηκυβερναῖοι*, *Ληψιμανδεῖς*, *Ληψιανδεῖς*, *Λυψιμάνιοι* ect. ect. Chap. précédent). Tel a été, je crois, le sort du mot **APPABAIΟΙ** que nous voyons dans les l. 9 et 10 de la présente inscription. Il est presque certain que ce nom n'est autre que celui d'Arrhibée, roi des Lyncestes (1), que le lapicide Athénien a un peu défiguré. Nous avons dit dans N. 250 que Perdiccas voulant s'emparer des états de ce roi, essaya de tourner contre lui les armes des Lacédémoniens, mais que Brasidas préféra s'entendre et conclure la paix avec Arrhibée, plutôt que d'avoir un ennemi puissant dans le centre du pays de ses opérations (2). Cette conduite du général de Sparte indisposa contre lui Perdiccas. Cependant l'année suivante (la 9^e de la guerre, Ol. 89, 2) Brasidas consentit à marcher contre les Lyncestes; Il était accompagné par Perdiccas et les Macédoniens. Arrhibée fut battu. Mais soit que les troupes de Perdiccas eussent été saisies de terreur de se voir abandonnées par des Illyriens, sur le secours des quels elles comptaient (3), soit que ce prince astucieux eût cru le moment opportun pour se rapprocher des Athéniens victorieux, il opéra avec les siens sa défection de Brasidas de manière à exposer les Lacédémoniens aux plus grands dangers. Ceux-ci cependant, sortis victorieux de leur position difficile au milieu des états d'un ennemi supérieur en nombre, voulurent tirer vengeance de Perdiccas, qui alors traita ouvertement avec les Athéniens. On ne peut douter que dans ce traité qui changeait la position des Athéniens en Thrace et dans la Macédoine, Arrhibée n'eût pas été oublié. En sa qualité d'ennemi des Lacédémoniens, ses intérêts devaient être chers aux Athéniens, qui ne l'auraient jamais laissé exposé aux attaques de Brasidas sans le prendre sous leur protection, et sans régler sa position vis-à-vis de son ancien ennemi, Perdiccas, qui devenait maintenant l'allié d'Athènes. Il est même tout naturel qu'on eût compris quelques clauses dans le traité d'alliance avec Perdiccas, pour déterminer les relations politiques d'Arrhibée avec les Athéniens.

Nous avons vu dans N. 250 que l'alliance entre Perdiccas et Athènes ne paraissait pas encore définitivement conclue dans les deux décrets qui y sont contenus, et qu'on attendrait encore à Athènes le retour des députés qui s'étaient rendus auprès de ce prince pour connaître son ultimatum. Peut-être le troisième décret dont on n'y voit que l'introduction (l. 57—60), ou bien un 4^e décret sur cette même pierre, contenait-il ce traité d'alliance, conclu cette même année (Ol. 89, 2). L'inscription dont nous traitons ici serait donc une partie de ce troisième décret, contenant les clauses qui avaient rapport à Arrybas; et en effet la grandeur et la forme de ses lettres nous prouvent que ce morceau est un fragment de N. 250.

1. 3 est κατὰ τὰ (νενομισμένα ou ἐψηρισμένα ect.).

4, ἐναντίον.

5, τῶν ἐψηρι(σμένων).

(1) Thuc. IV, 71. (2) Thuc. IV, 83. (3) ib. 124.

6. τὰ χρήματα αὐτοῦ δέ. Peut-être Arrhibée ou plutôt Perdicas , (si cette partie du décret ne se rapporte pas encore à Arrhibée) est-il obligé à payer un tribut comme les autres alliés. Les Lyncistes ne figurent pas dans le Chapitre précédent parmi les peuples tributaires ; mais nous y rencontrons Αἰγαί, Βοττιαῖοι (N. 201) , Σίνθος (N. 155'), qui appartenait eux états de Perdicas.

7. Στρατηγὸν ἄρχειν τὴν

8. Συμμάχοις ἢ πέραν , καὶ περᾶ[ν. Peut-être est-il ici question du droit accordé ou plutôt refusé à Arrhibée ou même à Perdicas et à ses troupes de traverser par leurs états respectifs, ou plus probablement encore de passer sur la Chalcidique.

9. ποιήτω δὲ καὶ Ἀρράβ[αῖος.

10. ποιεῖν καὶ Ἀρράβαίω φι[λίαν] , se rapporte apparemment à la reconciliation entre Perdicas et Arrhibée.

11. ψήφισμα. Ici finit le décret. Les lignes qui suivent contiennent les noms des signataires , de même que dans les traités d'alliance entre les Lacédémoniens et les Athéniens (1) , entre ceux-ci et les Argiens (2). Si notre conjecture sur le contenu du décret n'est pas dénuée de fondement , il faut que les individus qui le confirment par leurs signatures soient les délégués d'Athènes et ceux de Macédoine. En effet beaucoup de ces noms conservés en partie ou en entier dans ce fragment , prouvent par leur forme leur origine étrangère. Nous pouvons voir dans les décrets que Thucydide nous a conservés et que nous venons de citer , que les délégués des peuples avec les quels les Athéniens concluent un traité figurent toujours comme premiers signataires au bas de ces actes. Peut-être l'étiquette diplomatique adoptée chez les anciens exigeait-elle que dans la copie d'un traité que chaque ville conservait chez elle , ses propres délégués soient signés après ceux de l'autre partie contractante. Quoiqu'il en soit, nous pouvons remarquer que dans l'acte en question les noms qui figurent dans la première ligne (l. 12), n'appartiennent pas à des Athéniens, mais bien certainement à des Macédoniens.

l. 12. Ἀλκέτης Ἀλεξάνδρου. Ἀρχέλας Π . . . Le nom Ἀρχέλας n'est autre qu'Ἀρχέλαος , légèrement altéré dans la bouche sans doute des Macédoniens. Le fils et successeur de Perdicas était Archélaos (3). Il est plus que probable qu'Ἀρχέλαος Π . . . est Ἀρχέλαος Περδικίου , le fils qui signe comme délégué de son père. Ἀλκέτης Ἀλεξάνδρου est bien probablement le frère de Perdicas, cet Alcétas , dont l'esclave Simiché donna le jour à Archélaos, et que celui-ci mit traitreusement à mort pour s'emparer du trône (4).

l. 13 . . . υρος Ἀλκέτου. Βυργίνος Κράστονος. Le premier nom est peut-être Ἀλέξ[α]νδρος Ἀλκέτου, le fils d'Alcétas, frère de Perdicas (5), ou peut-être quelqu'autre fils de ce même Ἀλκέτας, qui serait mort avant qu'Archélaos n'eût succédé à Perdicas. Βυργίνος est apparemment le même nom que Πυργίνος , du mot Πύργος , les Macédoniens et les Thraces confondant dans une prononciation dure le β et le π de la langue Grecque. Le mot Burg des langues Germaniques n'est que cette forme dure de Πύργος.

l. 14. Ἀλέξανδρος Πενταπόνου. Νεοπτόλε[μος] . . .

l. 15 . . . υκλῆς , Ἄδιμος , Κλέανδρος , Π . . . ces individus n'appartenait apparemment pas à des familles distinguées , car leurs noms ne sont pas accompagnés de ceux de leur père.

l. 16. Σταδμέας, Νίκανδρος , Ὀν .

(1) Thuc. IV, 119. V, 18, 23. — (2) V, 47. — (3) Thuc. II, 100. — Dexip. ap. Sync. p. 263, a. — Diod. XIV, 35, 37. — (4) Προσέτι μὲν (Ἀρχελάω) τῆς ἀρχῆς οὐδὲν ἦν νῦν ἔχει, ὅτι ἐκ γυναικὸς ἢ ἦν θούλη Ἀλκέτου τοῦ Φιλίππου ἀδελφοῦ (Philippe était un autre frère de Perdicas) Plat. Gorg. p. 471, a. — Ἀρχέλαος ὁ Μακεδόνων Βασιλεὺς θούλης ἦν υἱὸς τῆς Σιμίχης. Ael. V. H. XII, 43. — (5) Αὐτὸν δὲ (Ἀλκέταν) καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ ἀπέσφαξε. Plat. ib.

l. 17. . . . κος, Κορύρατᾶς, Ἄνδρ . . . Κορύρατᾶς est Κορσητῆς, de κόρη, Κόρη, les tempes, la tête. Tous ces noms Macédoniens ont la formation Dorique.

l. 18 . . . ιτας, Κορύρατᾶς.

l. 19 . . . υττέας, Κατ.

l. 20. Καλλιμ[άχου.

l. 21. Φιλίμ[ονος. Ces deux derniers noms me paraissent offrir une nouvelle preuve du sens que j'ai attribué à ce fragment. Je crois qu'on y doit voir Νέαρχος Καλλιμάχου et Ἀμεινιάδης Φιλίμονος, ces mêmes députés d'Athènes qui se trouvaient quelques années auparavant en Thrace auprès de Sitalcés, roi d'une partie de cette contrée (1). Il est bien naturel que ces mêmes individus, qui connaissaient bien les affaires et les relations de ces peuples, eussent été chargés de signer avec d'autres collègues le traité entre les Macédoniens et les Athéniens.

252.

Λ Ε Ξ Α Θ Τ
 Ξ Υ Μ Μ Α Χ Ι Α
 Ο Ι Τ Ε Α Μ Φ Ο Τ Ε Ρ Ο Ι
 Α Ξ Φ Ο Ν Α Υ Τ Ω Ν
 5 Ρ Ι Ο Ν Ε Ν Ε Κ Α
 Ε Μ Ο Ι Α Ι Α Ν Τ Ι Δ Ο Ξ
 Ω Ρ Ι Ο Ν Α Ρ Ρ Α Β Α Ι
 Ε Ρ Ρ Β Α Ι Ο Υ
 Π Α Μ Φ Ι Λ Ο Ξ Λ Ι Α
 10 Ο Ξ Α Ρ Λ
 Π Ε Ρ

J'emprunte ce fragment au livre de M^r Pittaki, intitulé « la nouvelle Athènes, » et je regrette d'autant plus de ne pas avoir pu le retrouver qu'il paraît se rattacher au N^o précédent.

l. 2 Συμμαχία. Il s'agit probablement de l'alliance entre les Athéniens et Perdiccas.

l. 3 Ἀμφοτέροι, tous les deux contractans.

l. 4 Σφῶν αὐτῶν, d'eux-mêmes, où Ω dans αὐτῶν est sans doute une erreur de la copie.

l. 5 . . . ρίων ἔνεκα.

l. 6 Ἐδοξε τῷ δήμῳ Αἰαντίδος (πρυτανευούσης. C'est probablement l'introduction d'un nouveau décret.

l. 7 Χωρίον, ou ὄριον Ἀρραβαῖος. Comme il est ici question d'Arrhibée, il est probable que la présente inscription n'est qu'un fragment de N^o 251, qui, nous l'avons vu, fait bien probablement partie d N^o 250. Ligne 1—5 du présent décret appartiendraient donc au 3^e décret dont nous lisons le commencement dans l. 56 — 60 de N. 250, et les l. 6 — 11 appartiendraient avec N. 251 à un 4^e décret relatif à Arrhibée. La première lettre Ω ne figure certainement pas sur la pierre.

l. 8 contient probablement encore le nom d'Arrhibée, défigurée dans la copie.

l. 9 Πάμφιλος Αἰγ(ιλιεύς)?

(1) Thuc. II, 67.

Ξ Ε
 ΝΤΕΞΗΘ Ε
 ΟΝΔΕΤΑΣΔΙ
 ΠΕΙΔΑΝ
 5 ΕΤΕΡΑΙΠΑ
 ΕΚΑΤΕΡΟΝΕ
 ΟΞΤΟΝΔΕΗΘ
 ΒΟΛΕΝΚΑΙΤ
 ΙΟΝΔΕΤΕΝΒ
 10 ΧΟΝΤΑΣΤΟΣΔ
 ΟΞΕΣΤΟΑΘΕΝ
 ΧΣΥΝΤΙΘΕΜΕ
 ΙΠΙΣΤΟΣΚΑΙ
 \ΟΞΚΑΤΑΤΑΥ
 15 ΟΙΧΟΜΕΝΟΝΕ
 ΟΙΒΟΙΕΣΟΜΙ
 ΑΔΟΒΟΣΚΑΙ
 ΠΕΡΑΝΑΘΕΝΑ
 ΑΙΟΝΟΥΤΕΧ
 20 ΥΔΕΜΝΕΣΙΚ
 ΝΘΕΚΑΣΤΑ
 ΕΜΠΟΙΣ

Ce débris informe appartient à l'extrémité droite d'une pierre. On voit bien qu'il faisait partie d'un traité d'amitié et d'alliance, et je serais assez porté à le rattacher au fragment précédent, les lettres de tous les deux étant aussi exactement semblables, et les distances égales.

1. 2, ὄντες οἱ ἐ . . .

3, ..οῦν δὲ τὰς δ . . .

4, ἐπειδὴν.

5, ἐτέραν πα . . .

6, ἐκότερον ἔχειν . . .

7, ..ως τὸν δὲ ὄρκον ὁμόσαι μὲν Ἀθήνησι τὴν

8, βουλὴν καὶ τὰς ἐνδήμους ἀρχάς. *Que le sénat et les autorités résidentes prêtent le serment à Athènes.* Les traités étaient sanctionnés chez les anciens par un serment prêté par les députés des parties contractantes (V. Thuc. V, 18, 23, 47 ect.). Le traité d'alliance entre les Athéniens, les Argiens, les Maninéens et les Eléens contient presque mot à mot les paroles que nous proposons pour la restauration des l. 7 et 8 (1).

9, . . . ιοῦν δὲ τὴν β(ουλὴν) . . .

10, . . . λα)χόντας· τοὺς δ(ὲ) . . .

1. 11, (Ὁ δὲ ὄρκος) ἔστω Ἀθην(αῖοις καὶ χυμμάχοις ὅδε) (2) « Ἐμμενῶ τοῖς

12, ξυντιθεμέ(νοις καὶ ταῖς σπονδαῖς ταῖς δὲ δικαίως κα-)

13 ἰ πιστῶς καὶ (ἀδόλως) (2) καὶ ἀβλαβῶς, ἔστω δὲ Περδικκᾶ [?]· ὁ ὄρ-

14 κος κατὰ ταύ(τὰ πρὸς Ἀθηναίους) (3). *Que le serment des Athéniens et de leurs alliés soit en ces termes: « Je resterai fidèle à ce qui est stipulé et au traité actuel selon la justice et la bonne foi, sans dol ni dommage. » Que Perdiccas (?) prête le serment dans les mêmes termes aux Athéniens.* Cette formule du serment termine ordinairement le texte des traités, et n'est suivie que par les clauses du renouvellement périodique de ce même serment, des endroits où l'on érigerait les colonnes portant copie du traité, et de la faculté d'ajouter au traité tout ce qui par la suite paraîtrait aux partis contractans utile et conforme à la justice. Mais ici nous voyons au contraire que qu'après le serment, le décret continue à produire non pas ces formalités, mais les clauses qui devaient en faire le sujet principal. Si l'on admet que ce décret a trait à l'alliance entre les Athéniens et Perdiccas, on peut comprendre comment les rapports de ces deux principaux partis contractans étant réglés et sanctionnés par le serment d'usage, on procède à déterminer ceux qu'Athènes veut établir entre Perdiccas et Arrhibée.

l. 15, οἰχομένων, se rapporte peut-être au retour des députés qui s'étaient rendus près de Perdiccas ou d'Arrhibée, de même que ce mot est employé dans N. 250, l. 51.

l. 16, φίλοι ἐσόμενοι, qu'ils seront amis. Ceci peut très bien s'appliquer à la promesse qu'Athènes a sans doute exigée de Perdiccas et d'Arrhibée.

(1) Ὀμνόντων δὲ Ἀθήνησι μὲν ἡ βουλὴ καὶ αἱ ἐνδήμοι ἀρχαί (Thuc. V, 47.). — (2) Voyez l. 17. — (3) Ὁ δὲ ὄρκος ἔστω ἔδει· « Ἐμμενῶ ταῖς ξυνθήκαις καὶ ταῖς σπονδαῖς ταῖς δὲ δικαίως καὶ ἀδόλως. » ἔστω δὲ Λακεδαιμονίοις καὶ τοῖς ξυμμάχοις κατὰ ταῦτὰ ὁ ὄρκος πρὸς Ἀθηναίους. (Thuc. V, 18.). — Ὁ δὲ ὄρκος ἔστω ἔδει· « Ἐμμενῶ τῇ ξυμμαχίᾳ κατὰ τὰ ξυγκείμενα, δικαίως καὶ ἀδόλως. Ib. 47.

l. 16, (εἶναι δὲ τὰς σπονδὰς) ἀδόλους καὶ (ἀβλαβεῖς) (1).

l. 17, περὶν Ἀθηναίους). Se rapporte peut-être comme l. 8 de N. 251 au droit que les Athéniens se réservent de traverser les états de leurs divers alliés, ou de passer sur la Chalcidique à travers des mers qui étaient peut-être fermées par les chefs de ces contrées aux bâtimens des autres peuples.

19, Ἀρράβων (2) οὔτε χάλειπαινεῖν ἐπὶ . . . ο-)

20, ὑδὲ μνησικακείν). *Qu' Arribée, (si c'est vraiment de lui qu'il est ici question), n'en veuille pas à Perdiccas pour (leur inimitié passée, ou pour avoir porté contre lui les armes de Brasidas) et ne lui garde pas rancune.*

21, καθέκαστα.

22, ἐμπονίσας.

254.

ΑΙΑΠΟ
 ΤΕΝΦΙ Ι
 ΙΞΤΕΛΕΙΤΟΑ
 ΕΚΑΙΒΟΤΤΙΑ
 5 ΕΞΚΑΤΑΘΕΝΤ
 ΑΝΤΕΞΕΝΤΑΙ
 ΟΤΤΙΑΙΟΝΕΦ
 ΗΟΙΤΙΝΕΞΙΕ
 ΜΟΝΠΕΝΤΕΑΝ
 10 ΞΛΓΟΜΕΡΟΣΗ
 ΥΚΡΑΤΕΞ
 ΟΚ

Il y a très peu à dire sur ce débris insignifiant qui fut également trouvé dans les débris de l'Acropole d'Athènes. Il appartient, comme N. 251 à l'extrémité droite d'un marbre qui portait un décret. Les lignes 4 et 7, où l'on voit le mot Βοττιαίων, peuvent seules nous guider dans la recherche de l'époque et de l'intention de ce décret.

La Bottiée était une province de la Macédoine, voisine de la Piérie, située entre les rivières Axios et Lydias (2). Thucydide en détermine la position lorsqu'il nous apprend (3) que Sitalcés, entré par Dobéros dans la Macédoine inférieure, s'empara d'Idomène, de Gortynie, d'Atalante, et s'avança dans le pays qui est à gauche de Pellé et de Cyrros, sans se porter sur la Bottiée et la Piérie. Mais bien que cette province eût été entourée par les états de Perdiccas, ayant la Piérie à droite et la Mygdonie à gauche, elle ne reconnaissait cependant pas les lois de ce prince, car nous voyons Perdiccas au commencement de la guerre du Péloponnèse intriguer pour soulever les Bottiéens et les Chalcidiens contre les Athéniens qu'il craignait (4). Il y réussit en effet; et il est bien naturel de penser que soumis qu'ils étaient à son influence par leur position géographique, ils suivirent le sort de ses armes jusqu'au jour où il se reconcilia avec les Athéniens. Au moins l'histoire ne nous apprend pas le contraire, et dans le chapitre précédent nous ne les voyons que bien tard (N. 201) figurer parmi les alliés tributaires. On pourrait croire que leur sort eût été décidé par ce même traité d'alliance conclu entre Perdiccas et Athènes, et dont nous avons déjà eu quelques fragmens sous les yeux. Mais les lettres de ce fragment sont beaucoup plus grandes que celles de N. 250; ainsi il ne faut penser qu'à un décret publié simultanément.

l. 2, τὴν φιλιαν, étend apparemment sur les Bottiéens la nouvelle amitié établie entre Athènes et Perdiccas.

(1) Ἔτη δὲ εἶναι τὰς σπονδὰς πεντήκοντα Ἀθηναίους καὶ τοῖς συμμάχοις τοῖς Ἀθηναίων καὶ Λακεδαιμονίους καὶ τοῖς συμμάχοις τοῖς Ἀκκεδαίμωνίων, ἀδόλους καὶ ἀβλαβεῖς Thuc. V, 18.

(2) Strab. p. 330, d. — (3) Thuc. II, 100. — (4) Ib. I, 57 et 58.

l. 3, (ἐν τῇ) στήλῃ, il y est apparemment question d'ajouter sur la colonne, où doit être inscrit le traité de Perdiccas, aussi les clauses qui concernent particulièrement les Bottiéens.

l. 4, καὶ Βοττιαῖ(οι).

l. 5, . . . εἰς καταθέντ(ας).

6, . . . ἀν τῆς ἐντά(υθα ;

7, Β)οττιαίων ἐφ . . .

8, οἵτινες λς . . .

l. 9, δραχμῶν πέντε ἀν . . . règle peut-être le tribut à payer par les Bottinéens, ou le salaire que l'une des parties contractantes payerait aux soldats de l'autre dans le cas où elle demanderait leur secours, comme dans le traité entre les Athéniens et les Argiens (1).

10, . . . σ(α τ)ὸ μέρος.

11, . . . υκράτης, apparemment Πολυκράτης.

255.

Ε
 ΞΗΙ
 ΒΟΤΤΙΑ
 ΑΠΟΔΟΝΑ
 5 ΝΟΝΤΑΙΑ
 ΞΧΟΡΙΞΚΑ
 ΑΝΟΞΙΝ
 ΕΞΙΝ

Ces quelques lettres sont évidemment un fragment de l'inscription précédente, avec laquelle elles ont aussi la ressemblance de la forme et des dimensions.

l. 2, paraît être le chiffre numérique Η (cent talents).

l. 3, Βοττιαῖ(οι).

4, ἀποδοῦναι.

5, peut être γίγ)νονται.

6, χωρίς.

l. 7, est la dernière de la pierre. L'espace audessous reste en blanc.

256.

ΠΕ
 ΕΙΟΝΕΠΙΗΘ
 ΒΛΟΞΙΝΤΟΥΤΟΙ
 ΟΞΤΟΞΕΠΙΞΤΡΑΤΕΥ
 5 ΜΕΧΡΙΗΕΧΞΑΚΟΞΙΟΝ
 ΧΡΕΜΑΞΙΔΕΗΟΠΟΞΑΝ
 ΤΑΒΑΝΤΑΞΕΤΟΝΠΟΒΕ
 ΑΡΛΕΙΟΙΞΚΑΙΑΘΕ
 ΛΙΤΟΝΔΕΜΟΝΤΟΝ
 10 ΔΑΙΜΟΝΙΟΙΕΑΒΛΟ
 ΕΠΑΛΛΕΒΛΟΞΙΝΛ
 ΧΟΞΙΧΡΕΞΘΑΙΕΠΙ
 ΔΕΟΝΤΑΙΠΡΟΞΤΟ
 ΑΥΤΟΙΞΤΕ

(1) Thuc. V, 47.

Ce fragment fut aussi trouvé dans les fouilles faites sur l'Acropole d'Athènes. Il se rapporte, ainsi que tous ceux qui précèdent, à un acte politique, et il est infiniment à regretter que ces monumens qui auraient jeté une vive lumière sur la lacune de la partie la plus intéressante de l'histoire Grecque, nous soient parvenus en un tel état de mutilation, qu'il nous est à peine possible de déterminer le sujet au quel chacun d'eux se rapporte.

Par l. 8 nous voyons qu'il s'agit ici des Argiens réunis aux Athéniens. Un traité de 50 ans attachait Argos à Lacédémone. Ce traité expira la 10^e année de la guerre du Peloponnèse. Deux années plus tard, les Argiens, qui rêvaient la suprématie du Peloponnèse, gagnés par Alcibiade, entrèrent dans l'alliance d'Athènes (1). Mais dans la 14^e année de la guerre, le parti oligarchique ayant eu le dessus à Argos, se sépara de nouveau d'Athènes, pour s'unir aux Lacédémoniens (2). Le triomphe de ce parti ne dura pas longtemps, et le peuple d'Argos soutenu par les Athéniens s'empara de nouveau du pouvoir, et chassa les aristocrates dans la 16^e année de la guerre (3). Ceux-ci eurent recours aux Lacédémoniens, et soutenus par eux, ils revinrent dans l'Argolide, et se fortifièrent dans Ornæ; mais les Athéniens envoyèrent 30 trirèmes et 600 hoplites au secours du peuple d'Argos, prirent, et rasèrent ce fort (4). Depuis ce temps les Argiens restèrent constamment attachés au parti des Athéniens. Dans la 18^e année, les Lacédémoniens s'étant portés contre Argos, les Athéniens accoururent à son secours avec trente vaisseaux (5); et plus tard, dans la 20^e année, nous voyons les Argiens donner 1000 hoplites et 50 hommes de troupes légères que les Athéniens armèrent en hoplites à l'expédition qui partit d'Athènes contre Samos (6).

C'est donc dans l'une des huit années, depuis la 12^e jusqu'à la 20^e de la guerre (Ol. 90, 1—92, 1) qu'il faut placer le fragment dont nous traitons. Si nous voulons le rattacher au premier traité conclu entre Athènes et Argos, il le faudra placer à Ol. 90, 1. Mais le traité qui sanctionne cette alliance nous a été conservé par Thucydide, et celui que nous avons sous les yeux n'en fait pas partie. Cet acte paraît plutôt se rapporter au secours que les Athéniens envoyèrent 4 ans plus tard, en Ol. 91, 1 aux républicains d'Argos, et peut-être faisait-il partie d'un traité par le quel les Athéniens auront cru nécessaire de renouveler leur alliance avec le gouvernement reconstitué de cette ville. Peut-être enfin ce décret traite-t-il du secours donné aux Argiens en Ol. 91, 3 contre une nouvelle invasion des Lacédémoniens. Mais j'avoue que je penche pour la première de ces conjectures, et que je préfère placer ce fragment à Ol. 91, 1.

l. 2, Ἀργείων? ἐπὶ ὧν . . .

2, καθότι ἂν Ἀθηναῖοι? ἐπαγγέλλωσιν τούτοις, appartient apparemment à une phrase comme celle du premier traité entre les Athéniens et les Argiens, dont celui-ci n'est d'après notre hypothèse qu'une répétition avec de légères modifications: Καὶ ἦν πολέμιοι ἴωσιν ἐς τὴν γῆν τῶν Ἀθηναίων, βοηθεῖν Ἀργείους, καὶ Ἡλείους, καὶ Μαντινέας Ἀθήναζε, καθότι ἂν ἐπαγγέλλωσιν Ἀθηναῖοι. Il est concerté que les Argiens et les autres peuples contractans accourront au secours d'Athènes, si elle est attaquée *sur l'avis que leur en donneront les Athéniens.*

l. 4, . . . ὡς τοὺς ἐπιστρατεύομενους). Ἐπιστρατεύομαι et aussi quelquefois ἐπιστρατεύω avec l'ac-

(1) Thuc. V, 47. — (2) Id. V, 77. — (3) ib. 84. — (4) Id. VI, 7. — (5) ib. 105. — (6) id. VIII, 25, 27.

cusatif (1) signifie *envahir*. Il s'agit donc toujours du devoir de l'un des contractans de venir au secours de l'autre en cas d'invasion.

l. 5, μέχρι ἑξακοσίων. On règle peut être la force de la troupe auxiliaire que chaque état devra obligatoirement envoyer dans cette occasion. Le substantif qui manque est probablement ὀπλιτῶν, *jusqu'à six-cents hommes lourdement armés*. Peut-être s'agit-il aussi ici des 600 hoplites que les Athéniens envoyèrent à Argos pour rétablir l'ancienne forme du gouvernement.

l. 6, χρήμασι δὲ ὅπως ἂν

l. 7, τάλαντα ἐς τὸν πόλεμον; ces deux lignes se rapportent apparemment aux frais de l'expédition qu'on met probablement à la charge de l'état qui appelle le secours, de même que cela est réglé pour les subsides de tous les jours dans le plus ancien des décrets précités.

l. 8, Ἀργείοις καὶ Ἀθηναίοις, d'où il faut conclure qu'il n'est question dans ce décret que des Argiens seuls, et non pas des Mantinéens et des Eléens.

l. 9, τὸν δῆμον τῶν (Ἀργείων οὐ Ἀθηναίων). Peut-être comme dans le décret précité: α Βοηθεῖν δὲ καὶ Ἀθηναίους ἐπὶ τὸν δῆμον τὸν [Ἀργείων, ἦν πολέμιοι ἴωσιν ἐπὶ τὴν γῆν τὴν Ἀργείων, ἦ

l. 10 [Λακε]δαιμόνιοι ἢ ἄλλοι τινὲς, καθότι ἂν αὐτοῖς

l. 11 ἐπαγγέλλωσιν Ἀργεῖοι, τρόπον ὅποιον ἂν δύνωνται ἰσχυροτάτω ect. *Que les Athéniens secourent aussi le peuple d'Argos de tout leur pouvoir, si les ennemis, que ce soient les Lacédémoniens ou tout autre, font incursion sur le territoire des Argiens, d'après l'avis qui leur en serait donné par les Argiens.*

l. 12, ἔχουσι χρῆσθαι ἐπὶ . . . peut-être: ἦν δὲ πλεονα χρόνον τῆ στρατιᾶ θέλωσι οὐ ἔχουσι χρῆσθαι, ἢ πόλις ἢ μεταπεψαμένη διδότην σίτον. *Et s'ils veulent faire usage de ces troupes plus longtemps, que la ville qui les a appelées leur fournisse du blé, comme dans le décret précédent.*

l. 13, δέονται πρὸς τὸ

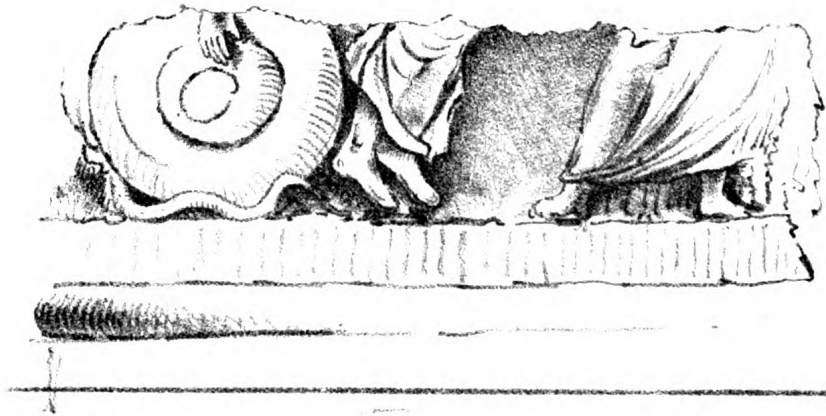
l. 14, αὐτοῖς τε καὶ

La conformité de celles des parties de ce décret qu'il nous est possible de compléter, avec plusieurs parties de celui de Thucydide (V. 47) vient à l'appui de notre hypothèse, que tous les deux furent rendus pour le même objet, et à peu de distance l'un de l'autre, le second n'étant qu'une répétition du premier, modifiée en quelques endroits. C'est ainsi que dans le traité d'alliance de 50 ans entre les Lacédémoniens et les Athéniens (2) on retrouve plusieurs expressions de celui de la trêve d'un an, conclu quelque temps avant (3).

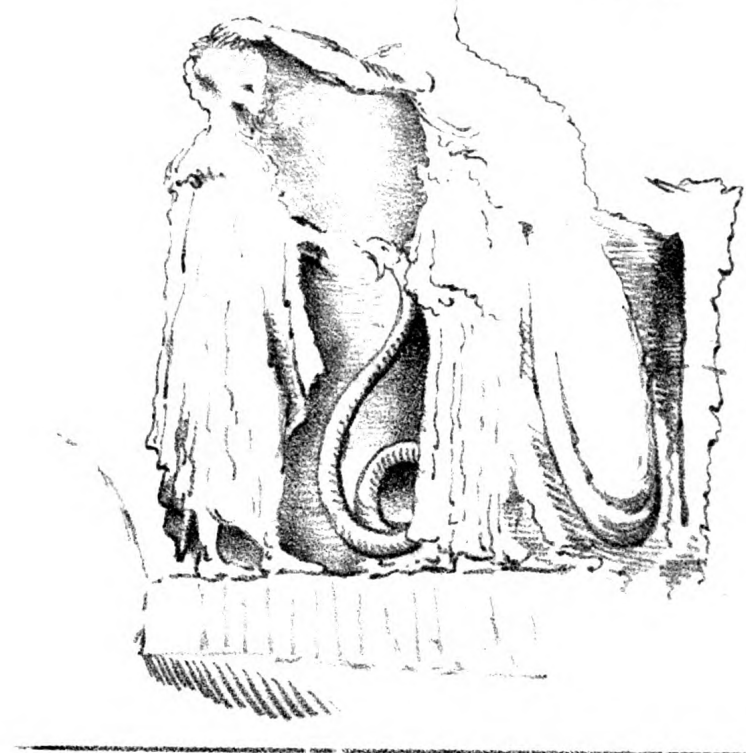
(1) Ἐν τῷ δ' ἐπιστράτευσαν Ἀργεῖοι πόλιν. Eurip. Phan. 285.

(2) V, 23. — (3) ib. 19.

(1) C. I. n. 150, 151. ect. — (2) id. 139, 158, 213. ect. — (3) id. 169¹, 169¹, ect.



262.



318

ΜΟΝΟΜΕΤΡΟΝ ΕΣΤΙΝ ΤΟ ΚΑΛΩΣ ΚΑΤΑΣΤΑΣΑΝΤΟΣ ΤΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΟΝ ΚΟΣΜΟΝ
 ΕΝ ΤΑΙΣ ΑΡΧΑΙΣ ΕΠΟΙΗΣΑΝΤΟΣ ΤΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΟΝ ΚΟΣΜΟΝ ΕΝ ΤΑΙΣ ΑΡΧΑΙΣ
 ΕΠΟΙΗΣΑΝΤΟΣ ΤΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΟΝ ΚΟΣΜΟΝ ΕΝ ΤΑΙΣ ΑΡΧΑΙΣ ΕΠΟΙΗΣΑΝΤΟΣ



lettres du mot $\Theta\sigma\iota\varsigma$, 4 intervalles et 2 extrémités, ou 112 lettres dans chacune des lignes du décret, ce qui donnerait au marbre une largeur peu usitée, alongerait la première ligne plus que ne l'exigent les mots qu'elle doit contenir, et demanderait la présence de 6 ou 7 figures encore pour remplir le champ du bas-relief. Si c'est au contraire à la seconde restauration que nous nous arrêtons, en supposant que les lettres $\Theta\epsilon$ occupent le milieu de la largeur de la pierre, et laissent un espace égal des deux côtés, il nous faudra admettre le nombre de 50 lettres pour chaque ligne, ce qui rendrait la 1^e ligne trop courte pour contenir la formule d'introduction, et laisserait à peine assez de place pour une troisième figure dans le bas-relief. Enfin la restauration $\Theta\epsilon[\omicron\iota]$ avec 3 intervalles et 2 extrémités, donnerait 99 lettres à chaque ligne. Ce nombre satisfait assez à la longueur exigée par la formule d'introduction, qui doit finir avec la première ligne.

Comme ce décret parle dans l. 2, 3, 5 et 6 des Samiens, nous devons, ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici, examiner dans quelle relation cette île se trouvait avec Athènes pendant l'espace de temps auquel nous pouvons rapporter ce fragment. Les Samiens, comme Ioniens (1), devaient appartenir à la ligue d'Athènes. Les Athéniens savaient trop bien que pour maintenir leur influence sur leurs alliés, ils devaient avant tout leur donner une constitution semblable à la leur; aussi toute leur politique tendait-elle à soulever et à soutenir le peuple contre l'aristocratie, partout où leurs armes pouvaient atteindre. Ce fut aussi le cas à Samos: Neuf ans avant la guerre du Péloponnèse ils se servirent du prétexte de la guerre des Milésiens contre les Samiens pour se porter avec quarante vaisseaux contre cette île, et pour y établir la démocratie. Mais bientôt les oligarques fugitifs revinrent à Samos, y opérèrent une contre-révolution, et livrèrent la garnison Athénienne au satrape de Sardes. Alors Périclès partit avec 44 vaisseaux contre Samos, battit la flotte Samienne, et mit le siège devant la ville. Pendant une courte absence qu'il fit du camp, les assiégés firent quelques sorties heureuses, et remportèrent une victoire partielle sur l'armée et la flotte Athénienne; mais Périclès revenu bientôt avec des forces supérieures, les défit complètement, s'empara de la ville, rasa ses murs, prit des otages et tous les vaisseaux de Samos, et força les Samiens à payer les frais de la guerre (2).

Il paraît néanmoins que l'esprit oligarchique prévalait à Samos; car malgré cette catastrophe, nous voyons de nouveau dans la 20^e année de la guerre l'aristocratie en possession du pouvoir. Trois vaisseaux Athéniens ayant paru sur ces parages, le parti populaire s'enhardit, se souleva, égorga environ deux cents des citoyens riches, en exila quatre cents, et se partagea leurs propriétés. Les Athéniens remirent alors le gouvernement au peuple, et se fiant désormais au parti qui venait de l'emporter, ils déclarèrent Samos autonome et indépendante (3). Depuis ce temps les Athéniens établirent leur quartier général à Samos, pour opérer de là contre les îles et les côtes voisines de l'Asie-Mineure (4), et ne quittèrent cette île que lorsqu'Alcibiade revint à Athènes. Une année plus tard une nouvelle tentative fut faite par les aristocrates pour s'emparer du gouvernement, mais l'armée Athénienne qui stationnait à Samos, secondée par le peuple de cette île, fit échouer leur complot. Trente conjurés furent condamnés à mort, trois à l'exil, et tous les autres furent amnistiés (5).

L'inscription que nous avons sous les yeux se rattache selon toutes les apparences à la révolution populaire qui eut lieu la 20^e année de la guerre (Ol. 92, 2), parcequ'il y est fait mention dans l. 3 des

(1) Paus. VII, 4. — Strab. XIV, p. 633. — M. Etym. *Ἰωνοπλάζια*. — Dionys, Périég. v. 543. — (2) Thuc. I. 116, 117.

(3) VIII, 21. — (4) ib, 25, 30, 47, ect. — (5) ib. 73.

Peloponnésiens qui ne prirent aucune part à la première guerre Samienne, et parceque la dernière tentative des oligarques pour se ressaisir du pouvoir échoua immédiatement, et ne fut punie que sur ses principaux auteurs, tandis qu'il paraît que dans l'occasion à laquelle le présent fragment se rapporte les Samiens sévirent contre le parti vaincu.

- L. 1 Ἐδ]οξεν τῆ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ Ἀκαμαντὶς ἐπρυ[τάνευε, ὁ δεῖνα ἐγγραμ-
μάτευεν, ὁ δεῖνα ἐπιστάται, ὁ δεῖνα εἶπε· τῷ]
- l. 2 μὲν δήμῳ τῷ Σαμίων ἐπαινέσαι ὅτι σφᾶς αὐτοῦς ἠλευθέρωσαν, θα-
νάτῳ ζημιώσαντες ἢ φυγῇ ἢ δημεύσει χρημάτων Σ-
- l. 3 αμίων τοὺς ἐπάγοντας Πελοποννησίους ἐπὶ Σάμον

Il plût au Sénat et au Peuple; La tribu Acamantis avait la prytanie, un tel était le secrétaire (de la prytanie); un tel était épistate (du jour); un tel a dit: Il faut donner des éloges au Peuple de Samos pour avoir recouvré sa liberté, et puni de mort, d'exil ou de confiscation de leurs biens ceux des Samiens qui attireraient les Péloponnésiens à Samos.

Si notre conjecture sur l'époque de ce monument et sur les événements auxquels il se rapporte n'est pas dénuée de fondement, le mot ἠλευθέρωσαν que nous avons ajouté à ligne 2 se présente tout naturellement. Le reste de cette restauration est loin d'être certain, mais il n'est pas non plus tout à fait improbable, et s'appuie sur l. 6 et 7. En la suivant nous aurions dans l. 1 l'espace de 23 lettres pour les 3 noms propres qui y manquent.

C'est bien au *Peuple de Samos* (τῷ δήμῳ τῶν Σαμίων¹) qu'appartient toute la gloire de cette révolution, car les Athéniens n'avaient alors que trois vaisseaux devant cette Ile pour soutenir ce mouvement populaire. D'après ce qui précède, et les exemples cités dans N. 250 on serait autorisé à croire que la partie du bas-relief qui nous est conservée représente le peuple d'Athènes couronnant celui de Samos sous les auspices de Minerve. L'emploi du datif (τῷ δήμῳ) avec le verbe ἐπαινέσαι est ici à remarquer. Ce verbe, qui dans les auteurs Attiques signifie communément *donner des éloges*, régit l'accusatif dans tous les exemples qui nous sont connus, et notamment dans les exemples épigraphiques. Dans ce vers d'Homère ἄκτορι μὲν γὰρ ἐπήνεσαν, Πολυδάμαντι δ' οὐ τις⁽²⁾, où il régit le datif, il est employé dans dans le sens d'*applaudir* qu'il avait anciennement et dans la langue poétique. La présence du datif étant ici incontestable, et aucun autre régime ne pouvant être attribué à ἐπαινέσαι, nous sommes forcés de croire que ce verbe avait conservé jusqu'au temps de Thucydide la signification qu'il a dans Homère, que dans ce sens il pouvait encore régir le datif, et que c'est cette locution, devenue rare alors que nous trouvons dans notre inscription.

L. 4, . . . τωμ (peut-être δόντων, ἀποδιδόντων) μὲν τὸν ἀγρὸν τὸν Κλεομήδεος τὸν ἐν Κλαμάδου.
Qu'ils donnent (?) le champ de Cléomède qui est à Clamade.

Il est difficile de se rendre compte pourquoi le sujet de cette ligne paraît s'écarter tout d'un coup de celui des premières lignes de l'inscription. Au lieu des intérêts politiques et généraux des Samiens, il s'agit ici d'un champ ou de quelques champs (τὸν ἀγρὸν ou τῶν ἀγρῶν). La construction aussi présente des difficultés. Au commencement de l. 2. nous voyons la particule μὲν, qui indique le premier membre

(1) Thuc. VIII, 21. — (2) Hom. II. Σ, v. 312—313.

d'une période, et demande nécessairement après elle la particule conjonctive δὲ. Mais ici c'est encore un autre μὲν que nous avons, comme une preuve que la première période a été complétée dans les 3 lignes qui précèdent. Il n'est pas probable que le second membre de la 1^{ère} période eût commencé dans l. 3, car dans ce cas, ou il serait trop court pour laisser l'espace convenable au commencement de la seconde période, ou il faudrait croire que celle-ci n'est qu'une proposition incidente, divisée également en deux membres, ce qui rendrait la construction extrêmement compliquée. C'est donc dans la lacune de l. 2 qu'il faut plus convenablement placer le δὲ qui se rapporte au μὲν de cette même ligne. Dans ce cas la première période ne peut plus être telle que nous l'avons donnée plus haut. On pourrait peut-être y voir plutôt le sens suivant : *Il plut au sénat et peuple de donner d'un côté (μὲν) des éloges au peuple de Samos pour s'être délivrés eux-mêmes, et d'un autre côté (δὲ) de lui permettre de juger en première instance d'après les lois Samiennes ([κατὰ τοὺς νόμους τῶν Σαμίων?]) ceux qui attireraient les Péloponnésiens à Samos.*

Nous voyons plus bas (l. 6) qu'il s'agit de la confiscation des biens. Il est donc peut-être ici question de quelque champ confisqué qu'on destine à quelque usage. On peut aussi supposer que les Athéniens ayant donné des éloges au peuple de Samos en général, en donnent ici en particulier à quelque individu, peut-être à Cléomède, qui aurait fait hommage de son champ aux Athéniens pour qu'il leur servît à un usage quelconque aussi long temps qu'ils étaient sur l'île. Ou bien enfin, que venant à parler des punitions imposées aux vaincus, ou décrète qu'un des champs confisqués serait rendu au propriétaire qui avait probablement rendu quelque service aux Athéniens. ΕΛΚΙΛΑΜΑΔΟ est ἐγ Κλαμιάδου c. à d. ἐν Κλεομηίδου, le nom de famille des Cléomède, par lequel on désignait probablement le champ qui leur appartenait. Ce nom dans la bouche des Samiens avait pris une prononciation locale, que les Athéniens retiennent dans leur décret en désignant le champ, mais rétablissent lorsqu'il s'agit de l'individu.

L. 5. ἀποδιδόντων Σάμιοι τὰ γιγνόμενα ἐξ αὐτοῦ ἄπικν(τα. *Que les Samiens rendent tout ce qui y est produit.* C'est évidemment du champ qu'il est encore ici question. Il est probable que les Athéniens à qui le champ fut offert, décident que tout son produit, qui leur est inutile, serait offert par les Samiens à quelque temple des Dieux, peut-être à celui de Minerve protectrice d'Athènes⁽¹⁾; ou bien selon l'autre conjecture, il est décrété que les Samiens rendront au propriétaire qui a bien mérité des Athéniens tout le produit de son champ confisqué.

L. 6 δῆμος ὁ Σαμίων θάνατον ἢ φυγὴν ἢ δήμευσιν χρημάτων.

L. 7. Τῷ δήμῳ τῶ Ἀθηναίων φυγὴν καὶ θάνατον αὐτῶν καὶ (δήμευσιν χρημάτων.

Ces deux lignes peuvent avoir été quelque chose comme ceci: Ὡν δ' ἂν ὁ δῆμος ὁ Σαμίων θάνατον ἢ φυγὴν ἢ δήμευσιν χρημάτων καταψηφίζοιτο, συνδοκεῖ καὶ τῷ δήμῳ τῶ Ἀθηναίων φυγὴν αὐτῶν καὶ θάνατον καὶ δήμευσιν χρημάτων καταψηφίζεσθαι. *Contre ceux que le peuple Samien a condamnés à la mort ou à l'exil ou à la confiscation de leurs biens, le peuple Athénien consent à prononcer la peine d'exil, de mort et de confiscation des biens.* Que l'on compare d'abord ces mots avec ce passage de Thucydide : Καὶ ὁ δῆμος ὁ Σαμίων ἐς διακοσίους μὲν τινὰς τοὺς πάντας τῶν δυνατῶν ἀπέκτεινε· τετρακοσίους δὲ φυγῆ ἠμώσαρτες, καὶ αὐτοὶ τῆρ γῆρ αὐτῶν καὶ οἰκίας ρειμάμενοι . . .⁽²⁾

⁽¹⁾ Ὁρος τεμένεος Ἀθηνᾶς ἀθηνῶν Μεσεύσης. C. I. n 2246. M. Bœckh attribue cette inscription aux clérucques d'Athènes, établis à Samos en Ol. 107, 1. Elle peut aussi bien avoir été écrite du temps de l'occupation militaire de Samos, surtout si les H sont des E sur la pierre. — (2) VIII, 23.

Le peuple de Samos condamna à la mort environ deux cents des plus puissans citoyens, en exila quatre cents, et se partagea leurs terres et leurs maisons, et l'on verra que nous n'avons pas eu tort de rattacher cette inscription à ce paragraphe de l'historien, car nous le trouvons presque textuellement répété sur notre pierre.

La prétention des Athéniens de sanctionner le décret condamatoire des Samiens est parfaitement justifiée par la nature de l'autorité qu'ils exerçaient alors sur leurs alliés, et surtout sur ceux des îles que leur position livrait à la merci de la dominatrice des mers. Abusant de leur puissance sur des villes autonomes, ils leur enlevèrent leur indépendance judiciaire, se firent les arbitres de tous les procès de quelque importance, et surtout des procès politiques des insulaires, et établirent le droit des *νησιωτικῶν δίκαι* (1). D'après cette nouvelle procédure, il paraît que les alliés insulaires n'avaient conservé que le droit de juger les différends de peu d'importance, ainsi que celui de l'instruction des procès, mais que les coupables étaient définitivement jugés et condamnés à Athènes. Le discours attribué à Antiphon sur le meurtre du Lesbien Hérode jette beaucoup de lumière sur l'étendue de la juridiction d'Athènes dans les procès de cette nature. Hérode est censé avoir été assassiné par un de ses concitoyens. Celui-ci est traduit devant le tribunal d'Athènes; mais ses esclaves ont préalablement passé par la torture, l'un d'eux même fut mis à mort à Lesbos, où l'on fit aussi d'autres recherches pour découvrir les traces du crime; et quoique ces enquêtes paraissent avoir été faites non point par les autorités de l'île (*οὔτε τῆς πόλεως ψηφισαμένης* 2), mais par les parens du défunt, cependant cette instruction est reconnue à Athènes, et c'est sur ses conclusions que sont fondés les moyens de l'attaque et de la défense. Nous apprenons par ce même discours que non seulement les Athéniens avaient droit de vie et de mort sur leurs alliés des îles, mais qu'aucune des villes qui leur étaient sujettes ne pouvait mettre un individu à mort sans l'autorisation d'Athènes (3).

Le peuple de Samos, ayant accompli lui-même sa révolution, et entraîné par les circonstances, avait sans doute prononcé de sa propre autorité l'arrêt des oligarques qu'il venait de vaincre. Ce n'est pas après un exploit aussi propice à la politique d'Athènes, que les Athéniens trouveraient à propos de disputer ce droit à leurs alliés éniivrés par la victoire; mais d'un autre côté ils ne voudraient pas non plus établir un antécédent dangereux en laissant les Samiens condamner leurs concitoyens sans contrôle. C'est, je crois, en vue de ce double but qu'ils sanctionnent par ce décret les punitions que les Samiens avaient ou auraient décrété contre le parti vaincu.

L. 8. *Σάμοιοι ἀποπεμφάντων Ἀθήναζε (καὶ) παραδόντων . . . , que les Samiens envoient à Athènes et remettent . . .* On engage peut-être ici les Samiens à envoyer à Athènes pour être jugés définitivement ceux qui n'auront pas été compris dans la condamnation dont il est parlé plus haut. On doit peut-être compléter le dernier mot en *απαρδόντων θεσμοθέταις*, car c'étaient les thesmethètes qui jugeaient les procès de haute trahison (*περὶ καταλύσεως τοῦ δήμου*) (4).

L. 9. *Ἐμ πόλει τριάκοντα ἡμερῶν* peut-être *ἀναγράφαι τὸ ψήφισμα καὶ στῆσαι ἐμ πόλει, τριάκοντα ἡμερῶν. Que ce décret soit inscrit et placé sur l'Acropole dans le délai de trente jours* (5).

(1) Καθ' ὃν δὲ χρόνον θαλασσοκρατοῦντες Ἀθηναῖοι ἀνήγον ἐς ἄστυ τὰς νησιωτικὰς δίκαις. Athén. IX, p. 407. Voyez Bœckh Staatsh. d'Ath. I, p. 433, où il explique que le mot ἀνήγον signifie portaient devant le tribunal. — Meier und Schönmann, der att. Proc. IV, 1, p. 562. — (2) Il s'agit de la mort de l'un des esclaves. V. Antiph. du meurtre d'Hérode, § 10, 16. — (3) Ὁ οὐδὲ πόλει ἔξιπιν ἀνευ Ἀθηναίων οὐδένα θανάτῳ ζημιῶσαι. Ib. § 15. Il va sans dire qu'Antiphon veut parler ici des villes alliées ou sujettes à Athènes. (4) Lys. de la trahis. d'Iphier. — de la trahis. de Timoth. — Plut. Apophth. des R. et Emp. — V. Meier und Schönmann, der att. Proc. III, 1, § 6 — (5) V. C. I. n. 87, 90, 92.

258.

ΑΥΤΟΙ ΚΑΙ
ΣΚΑΙ ΣΑΜΙΟΙ ΣΠΕΡΙ ΔΕ Ε
Ι ΕΠΕΙ ΔΕ ΑΝΕΡΕΣ ΤΙΑΝ ΑΘΟΣ Ο
ΒΛΑΠΤΟΝΤΑΙ ΑΘΕΝΑΙΟΙ Μ
5 ΔΟΚΕΙ ΟΙΣ ΜΟΙ ΤΟΙΣ ΑΜΙΟΝ
ΝΕΤΑΙ ΠΕΡΙ ΤΕΣ ΒΑΣΑΝ ΚΑΙ
ΑΙΟΡΟΣ ΟΙ ΔΕ ΣΙΕΧ ΣΑΜΙΟΝ
ΙΣΚΑΘΑ ΠΕΡ ΣΑΜΙΟΙ ΔΕ Ο
ΤΟΣ ΣΟ
10
ΟΙΣ ΣΑ ΑΙΕΧΟΝ
ΜΜΑΤΕ ΥΕΟΣ
ΟΝΕΣ

Ce fragment se rapporte aux Samiens comme le précédent. L'exacte ressemblance et l'égalité des dimensions de leurs lettres prouvent qu'ils appartiennent tous les deux à une même inscription. Peut-être celui que nous avons sous les yeux fait-il partie d'un décret qui était inscrit à la suite de N. 257, comme traitant du même sujet, ainsi que nous voyons dans N. 250 trois décrets sur les Méthonéens se suivant sur la même pierre. Mais le présent fragment peut tout aussi bien avoir appartenu au décret même dont N. 257 nous donne une partie; et dans ce cas, ou il faisait partie des lignes qui suivaient après l. 9, ou bien même il appartenait à l'extrémité des neuf premières lignes, car l'état de mutilation des deux fragments admet également l'une et l'autre de ces suppositions.

Ligne 1. *αὐτῶ καὶ* peut correspondre avec l. 2 de N. 257, comme p. e. (d'après notre seconde conjecture sur cette ligne) [*παρέχειν δὲ αὐτῶ καὶ [δικάζειν]* ect., *et lui* (au peuple de Samos) *permettre aussi de juger* ect.

L. 2 *Ἀθηναίους καὶ Σαμίους. Περὶ δὲ . . .* correspondrait à l. 3, étant complété de quelque manière comme *καὶ ἐπιβουλεύοντες Ἀθηναίους καὶ Σαμίους. Περὶ δὲ . . . et qui trahissent également les Athéniens et les Samiens. Quant à . . .* La particule *δὲ* que nous trouvons ici, correspond exactement à la construction que le discours doit nécessairement avoir dans N. 257. Ainsi la lacune de l. 2 (N. 257) peut avoir contenu le *δὲ* que nous supposons dans l. 1 de N. 258, et qui compléterait la première période. Le *δὲ* que nous voyons dans l. 2 de N. 258 [*περὶ δὲ*] commencerait au contraire une autre phrase, qui serait aussi divisée en deux parties désignées par *μὲν* (l. 4, N. 257) et *δὲ* (l. 3, N. 258). Les mots *περὶ δὲ* se rapporteraient à l'offre du champ de Cléomède.

l. 3 *Ἐπεὶ δὲ ἀνὴρ ἐστὶ ἀγαθὸς ὁ . . . et comme [un tel] est un brave homme*, correspondrait à l. 4, et le *δὲ* se rapporterait au *μὲν* de cette ligne. Cléomède ayant peut-être offert son champ aux Athéniens, on décide d'abord que le champ sera *accepté*, on *disposé* selon la volonté du donateur, et l'on adresse ensuite un éloge ou on décrète une récompense à lui-même, en destinant (l. 5, N. 257) le revenu de ce champ au service des dieux. Ou bien selon une autre conjecture, après avoir parlé de ce champ qui avait été confisqué, on ajoute que son propriétaire étant un brave homme, les Samiens doivent lui en rendre tout le revenu.

l. 4 *βλάπτονται Ἀθηναῖοι.* On ne saurait dire si *βλάπτονται* (*sont lésés*) se rapporte à *Ἀθηναῖοι* ou se rattache à quelque mot qui précède; aussi il est impossible de déterminer le sens de ces mots.

l. 5 *δοκεῖ [τῷ] [δῆ]μῳ τῷ Σαμίῳν*, devrait se rattacher à l. 6 de N. 257, à peu près de cette manière: *ὡν δ' ἂν ὁ δῆμος ὁ Σαμίῳν θάνατον ἢ φυγὴν ἢ δήμευσιν χρημάτων καταψηφίζοιτο, ἢ ἂν δοκεῖ τῷ δῆμῳ τῷ Σαμίῳν, ταῦτα συνδοκεῖν καὶ τῷ δῆμῳ τῶν Ἀθηναίων, φυγὴν αὐτῶν καὶ θάνατον καὶ δήμευσιν χρημάτων*

καταψηφίζεσθαι. *Contre ceux que le peuple de Samos condamnerait à la mort ou à l'exil ou à la confiscation de leurs biens, ou à tout ce qui plairait au peuple de Samos, le peuple d'Athènes consent à prononcer également la peine d'exil et de mort et de confiscation des biens.*

l. 6, γίγνεται περὶ τῆς βασάνου] καὶ . . . se rattacherait à l. 7 de N. 257. Après avoir parlé de la peine à infliger aux coupables, on parle de la *question*, qui était tant un moyen employé à l'instruction pour découvrir la vérité (1), qu'une aggravation de la peine (2), et dont il était souvent fait usage contre les étrangers (3).

l. 7 ὅπισσοι δὲ] εἰς ἐκ Σαμίων *et tous ceux des Samiens qui sont* . . . serait la continuation de l. 8 de N. 257, et se rapporterait peut-être aux Samiens envoyés à Athènes.

l. 8 καθάπερ οἱ Σάμιοι δέονται, *comme le veulent les Samiens*, serait la continuation de l. 9 de N. 257 et aurait rapport aux formalités à remplir pour la publication du décret.

l. 12 τοῖς Σαμίοις . . . καὶ ἔχοντες]

l. 13 ἐγγραμμάτους, paraît désigner le commencement d'un autre décret, et est une preuve que nous avons ici sous les yeux l'extrémité droite de la pierre.

Cependant nous devons ajouter ici que la connection que nous avons supposée entre les deux fragmens n'est qu'une simple conjecture à la quelle nous n'insistons point. Tout ce que nous pouvons avancer avec certitude est que les deux fragmens appartiennent à la même pierre.

259.

Δ Ι Ο Λ Ν Τ Ο Ξ Φ Ρ Ε Α Ρ Ρ Ι Ο Ξ Ε Λ Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε
 Δ Ι Ο Κ Λ Ε Ξ Ε Ρ Χ Ι Ε Υ Ξ
 Ε Δ Ο Χ Ξ Ε Ν Τ Ε Ι Β Ο Υ Λ Ε Ι Κ Α Ι Τ Ο Ι Δ Ε Μ Ο Ι
 Ν Ε Τ Ο Ξ Ε Λ Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε Ε Υ Θ Υ Μ
 5 Δ Ρ Α Κ Ο Ν Τ Ο Ξ Ν Ο Μ Ο Ν Τ Ο Μ Π Ε Ρ
 Ξ Τ Ο Ν Ν Ο Μ Ο Ν Π Α Ρ Α Β Ο Ν Τ Ε Ξ
 Ξ Τ Ε Ξ Β Ο Υ Λ Ε Ξ Ε Τ Ε Λ Ε Ι Ι Ο Λ Ε
 Α Ξ Τ Ε Ξ Β Α Ξ Ι Λ Ε Ι Α Ξ Ο Ι Ξ Ε Ρ Ο Λ Ε Τ
 Η Ο Ι Δ Ε Ε Λ Λ Ε Ν Ο Τ Α Μ Ι Α Ι Δ Ο Ν Τ Ο Ν Τ Ο
 10 Π Ρ Ο Τ Ο Ξ Α Χ Ξ Ο Ν Ε
 Κ Α Ι Ε Ν Δ Ε Τ Ο Ξ Β Α Ξ Ι Λ Ε Α
 Ε Υ Ξ Α Ν Τ Α Τ Ο Ξ Τ Ε Τ Α
 Ε Α Δ Ε Ο Ι Ξ Η
 Τ Ο Ρ Ο Ξ Λ Ε Λ Ρ Α
 15 Θ Α Ι Ε Θ Ε Ι Ο Ξ Τ Ο Ο
 Ν Ε Ι Δ Ε Α Κ Ο
 Κ Τ Ε Ν Α Ν
 Ι Π Ε Ν Τ Ε Μ Ο Χ
 Ο Ι Ι Ε Ε
 20 Τ Ε Ν
 Δ Ε
 Α Ρ
 Ο Ξ Α
 Η Ε Ν Δ
 25 Η Ε Χ Ο
 Ο
 Ρ
 Τ
 Ι

(1) Andoc. d. Myst. — (2) Lysias, c. Aganct — Plut. Phoc. — (3) Demosth. de Cor Antiph. sur le meurtre d'Hérode, — Bœckh, Staatsh. d. Ath. II, p. 411. — Plut. Nic. 30. — Lys. c. Agoracr — Meier und Schönrm. der att. Proc.

Ce marbre fut trouvé pendant le mois d'août 1843 dans les excavations faites auprès d'une petite église à Athènes, dite la métropole, qui occupe la place de l'ancien temple d'Ilythie, ainsi que cela est prouvé 1° par la position que Pausanias assigne à ce temple entre le Sérapium et l'Olympium. 2° par les marbres antiques dont cette église est bâtie, et 3° par une inscription qui y fut récemment trouvée, et qui sera publiée dans un des volumes suivans (1).

De l'intéressante inscription qui nous occupe et qui aurait pu jeter quelque lumière sur la législation d'Athènes pendant les années de sa plus grande gloire, il ne reste malheureusement qu'un fragment insignifiant, qui appartient au coin supérieur de la partie gauche de la pierre. Tout le reste est entièrement effacé.

Διόγ(η)τος Φρεάρριος ἐγραμμάτε(υε
Διοκλῆς Ἐρχιεύς

Ἐδοξεν τῇ Βουλῇ καὶ τῷ Δήμῳ. Ἀ(κα)μ(αν)τίς ἐπρυτάνευε, Διόγ(η)τος ἐγραμμάτε(υε, Εὐθυνο(ς) ἐπιστάται, . . . εἶπεν· Ἐπειδὴ . . .

Diognète Phréarrien était le secrétaire

Dioclés Erchien.

Il plut au Sénat et au Peuple. La tribu Acamantis avait la Prytanie, Diognète était le secrétaire, Euthynos était épistate, un tel a dit: Comme . . .

Diognète est un nom assez connu à Athènes (2). Il appartient ici au secrétaire mensuel de la Prytanie sous la quelle le décret fut écrit. Pour l'ethnique Φρεάρριος, V. p. 158.

Διοκλῆς Ἐρχιεύς, écrit en grandes lettres, est le nom de l'Archonte éponyme. Ce nom était porté par l'archonte d'Olympiade 92, 4 (3). Nous apprenons ici qu'il appartenait au bourg d'Ἐρχία, sur le quel V. p. 77.

Sur ligne 3, on peut à peine distinguer quelques traces du mot Ἀκαμαντίς.

NETOΞ, l. 4, appartenant au nom du secrétaire de la Prytanie, est ce même Διόγ(η)τος que nous voyons dans l. 1.

l. 5, Δράκοντος νόμον τὸν περὶ . . ., *la loi de Dracon sur . . .* Il s'agit ici de quelque-une des lois de Dracon qui avaient été conservées même après la législation de Solon et la constitution de Cleisthènes.

l. 6, . . . εἰς τὸν νόμον παραλαβόντες *ayant reçu la loi.*

l. 7, τῆς Βουλῆς ἔστειλε, (ou bien ἢ στήλη).

l. 8, τῆς βασιλείας οἷς ἐποίει . . . Peut-être s'agit-il ici des fonctions d'Ἄρχων Βασιλεὺς, qui, comme on sait, avait aussi sous sa juridiction les φονικαὶ δίκαι (4).

l. 9. Οἱ δὲ Ἑλληνοταμίαι δόντων . . . *Que les Hellénotamies donnent . . .*

l. 10, πρῶτος ὁ ἄξων, *le premier qui apporterait.*

(1) Cette inscription est conçue en ces mots: Ἐπι Ἱερείας Πι . . . ης Χήτρων Τίμωνος Σουτιεύς τὴν θυγατέρα ἀνέθηκε Χρυσίππῳ Εἰλυθείῳ.

(2) Le 7^e des Archontes élus à vie. — Un Athénien de Thoricos. Démosth. — (3) Clinton, fast. Hellen. — Diod. XIII 54. — Schol. Aristoph. Plut. 179. — Schol. Eurip. Orest. 371. — Lysias, 161, 39. — G. I. n . . .

(4) Pol. VIII, 90. — Suid. in Ἡγεμ. Δίκ. — Dict. Rhet. 219, 17. — ib. 310, 6. — Meier in Schönannam, Att. Proc. p. 47.

l. 11. Δι)κάζειν δὲ τοὺς Βασιλέας. *Que les Archontes Rois jugent . .*

l. 12, ἐβασίλευσαν

l. 15, ἐθέλουσι.

l. 17, ἔκτειναν, ce qui prouve qu'il s'agit des procès de meurtre.

l. 18, πεντε.

l. 24, ἐνδ(εκα. Peut-être οἱ ἑνδεκα, *les onze*, les géoliers et exécuteurs des hautes œuvres à Athènes (1).

260.

Ξ Ο Τ Ι Μ Ο Η Ε Ρ Α Ϊ Ε Ι Ο Τ Ο Κ
Α Ι Ε Κ Λ Ο Ν Ο Ν Π Ρ Ο Χ Ξ Ε Ν Ο Κ
Α Ι Ε Υ Ε Ρ Λ Ε Τ Ο Α Θ Ε Ν Α Ι Ο Ν

? Ο Ι Ε Ι Κ Α Τ Ο Ι
V E N F

Σωτήμου Ἡρα[κλ]ειότου κ-
αὶ ἐκγόνων, Προξένου κ-
αὶ εὐεργέτου Ἀθηναίων.

Ἐδοξε τῇ] Βουλῇ κα[ι] τῷ [δήμῳ

. . . ἐπρυτάνε]υσεν Ἐ

. . ἐγραμμάτευσ].

Sur Sotimos d' Heraclée et ses descendants, Proxène et bienfaiteur des Athéniens.

Il plût au Sénat et au Peuple, la tribu. . . . avait la Prytanie, E. . . . était secrétaire, ect.

Ce fragment fut trouvé sur l'Acropole d'Athènes. Sa partie supérieure est occupée par un bas-relief séparé du décret même par une moulure (V. N. 250, 2°). A l'extrémité gauche on voit la partie inférieure d'une figure assise, richement drapée, et chaussée de brodequins ; sa tunique retombe sur ses genoux, et paraît laisser à nu son sein, ainsi que son bras droit, qui tient un bouclier vu de côté, et appuyé à terre. Ses proportions sont telles, qu'elle occupe plus de la moitié du champ du bas-relief. Cette figure est Minerve. Devant elle on voit la partie inférieure d'une figure d'homme chaussé, et couvert d'un manteau. Il est sculpté dans des proportions beaucoup plus petites que la déesse, dont le pied droit s'appuie sur celui de cet homme. Je ne crois pas qu'il faille rattacher quelque sens symbolique à cette particularité, qui n'est probablement qu'un expédient que le manque d'espace a dicté au sculpteur. Derrière cet individu on voit à l'extrémité droite du tableau les jambes nues d'un homme plus grand de taille que celui qui le devance, s'appuyant sur le pied droit et relevant le pied gauche, il paraît se tourner vers Minerve et le personnage qui est devant elle. Derrière lui encore on voit la partie inférieure d'une massue. Cette figure représente évidemment Hercule ou Thésée. Audessous du bas-relief est écrite l'inscription ci-dessus. Les trois premières lignes qui n'en sont que le titre, sont en grandes lettres. Le reste de l'inscription dont quelques mots ont seuls été conservés, est écrit en lettres plus petites. C'est un décret qui accorde des honneurs et des privilèges à un certain Sotimos d'Heracleée, *Proxène*

(1) Voyez sur leur compte. M. u. Schönrm., *Alt. Proc.*, p. 68. — Vier platon. Gespräch. mit Anmerk. u. einem Anhang über die Eilf-Männer in Athen. Berl. 1821.

et bienfaiteur des Athéniens. Tout ce que nous pouvons dire sur son époque, c'est qu'il est antérieur à la 94^e Olympiade, et qu'à la forme et à la régularité des lettres il paraît ne pas trop s'écarter de la 90^e.

Il est difficile de dire quelle est l'Héraclée, patrie de Sotimos. Plusieurs villes portaient ce nom. Thucydide (1) parle de celle de Trachis en Phthiotide de Thessalie comme ayant été occupée par les Lacédémoniens en Ol. 89, 1. Il y avait entre autres une Héraclée en Pisatis dans l'Elide (2); une autre dans la Bithynie, ville illustre, colonie des Milésiens (3); en Ionie, située près de Latmos (4); en Lyncistie de Macédoine (5); en Cassiotide de Syrie (6); en Cyrrestique de Syrie (7). En Sintie de Macédoine (8). Nous pouvons y ajouter encore une ville d'Italie, située en Leucanie (9), et une ville de Sicile, colonie des Crétois (10). Sous la forme *Ἡράκλειον* nous connaissons une ville en Candie (11), une ville en Italie [Herculanum] (12), une autre en Sicile (13), et enfin une autre en Egypte (14). L'ethnique d'Ἡράκλεια ou Ἡράκλειον, est Ἡρακλῆώτης (15) ou Ἡρακλῆϊώτης (16), et c'est ce dernier mot que nous avons ici. Le diphthogue **Ei** confirme notre conjecture sur l'âge de cette inscription.

261.

I √
 A Δ E Σ E
 O Σ Σ Y N √
 K √ E I O N
 O I H E P A K
 I H I E P O
 O H O H E N C
 O E I T O N Δ
 O N H C
 O N I

Petit fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. Les lettres ressemblent exactement par la grandeur et la forme à celles des deux dernières lignes du N^o précédent, et nous n'avons aucun doute que ce débris informe n'ait fait partie du décret honorifique de Sotimos.

l. 1, . . . ἀδης εἶπς.

l. 3, [Ἡρ]άκλειον.

l. 4, Σωτίμ]ω Ἡρακ[λειώτη

Tout le reste ne donne presque aucun mot entier.

262.

O N O Φ A N O Σ T C
 O O Σ K O √ O Φ O N

. . . . ονόφανος το . . .

. . . . θος Κολοφώνι[ος

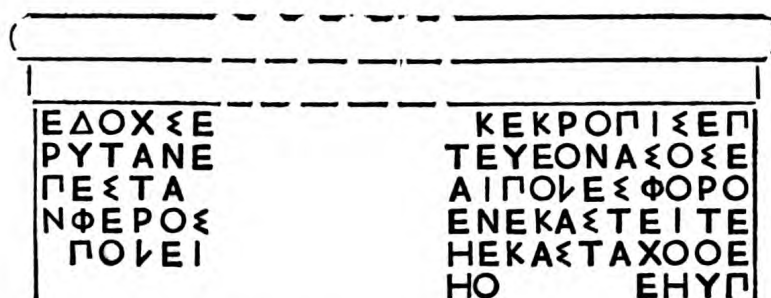
Cette inscription mutilée est écrite au dessous d'un bas relief, également incomplet, sur le quel on voit Minerve couverte d'une robe ποδήρη, portant le casque, autant qu'on peut en juger dans l'état de mutilation de la pierre, tenant de la main gauche un grand bouclier qui est appuyé à terre, et couronnant de la droite un homme plus petit qu'elle, qui est couvert d'un long manteau. Le serpent se cache à demi derrière elle, se remplit sur lui-même en plusieurs anneaux, et relève sa tête au niveau de la main de l'homme couronné, dont il reçoit peut-être un gâteau. On voit que c'est un sujet semblable à ceux que nous avons eus plus haut, et que par conséquent l'inscription audessus devait être un décret honorifique.

(1) IV, 78. — Xénoph. Hist. Gr. I, 2, 13. — (2) Strab. — (3) Strab. — Xénoph. Exp. d. Cyr. VI, 2. — Arrbien. — (4) Strab. — (5) ib. — (6) Ptol. V, 15. — (7) Strab. XV. Ptol. V. — (8) Et. de Byz. — Plin. X. — (9) Strab. — (10) Hérod. V, 43, 46. Polybe. — (11) Strab. — (12) Strab. V. — (13) Strab. (14) Strab. XVII. — (15) Thuc. Xénoph. Plat. (16) Et. de Byz.

Dant l. 1, je préférerais lire . . . όνου Φανόστ[ρατος]. Mais la dernière lettre qu'on voit sur le marbre paraît être un Ο et non pas un Ρ. Il paraît que l'individu qui reçoit les honneurs (s'il n'y en avait pas plus d'un) était de Colophon, ville d'Ionie qui prise par les barbares en Ol. 87, 3, fut colonisée par les Athéniens en Ol. 88, 3 (1); c'est après cette époque que nous croyons devoir placer cette inscription, à en juger aussi par la forme de ses lettres.

263.

264.



Ces deux fragmens qui furent trouvés en des époques diverses et en des endroits différents de l'Acropole, mais dont les lettres sont entièrement conformes, appartiennent indubitablement à la même inscription. On y lit :

- 1. 1 Έδοξε [τῆ βουλῆ καὶ τῶ δήμῳ]· Κεκροπίς ἐπ-
 - 1. 2 ρυτάνε[υε ἐγραμμά]τευε. Όναςος ἐ-
 - 1. 3 πεττάτ[ει . . . εἶπεν· Ἐπειδὴ] αὶ πόλεις φόρο-
 - 1. 4 ν φέρουσ[ι ου φέρουσαι . . .] ἐν ἐκάστη τῆ
 - 1. 5 πόλει ἐκασταχόθε-
 - 1. 6 [ν] ὑπε-
- [ρ]

Il a plû au Sénat et au Peuple. La tribu Cécropis avait la Prytanie, un tel était le secrétaire. Onasus était épistate; un tel a dit: Comme les villes payent un tribut dans chaque ville . . . de chaque côté

Cette inscription nous aurait probablement initiés dans les détails de la perception du tribut payé par les villes alliées, et nous devons regretter pour l'histoire et particulièrement pour l'économie politique d'Athènes que ces fragmens et tous ceux que nous donnons jusqu'à la fin de ce chapitre, nous soient parvenus dans un tel état de mutilation.

(1) Thuc. III, 34.

265.

266.

	Ι Ο Ι Σ	
	Ν Ε Π Α Ν Α Λ Κ	
	Ο Ν Ε Π Ι Φ Ο Ρ Ο Ν	
	Τ Ε Λ Ε Κ Α Ι Τ Ο Μ Ι	
5	Σ Κ Α Θ Ο Τ Ι Χ	
	Ε Χ Ο Σ Ι Ν Τ Α Ι Σ Μ Ε	
	Ε Ν Τ Ε Λ Ε Τ Ο Μ Φ Ο Ρ Ο	
	Ε Π Α Ν Α Λ Κ Ε Σ Ε Σ Τ Ο	
	Σ Η Ο Τ Α Ν Δ Ε Ο Ν Τ Α Ι	
10	Σ Π Ε Ν Τ Ε Κ Ο Ν Τ Α Κ Α Ι Η	Ο Ν Κ Α
	Ο Ν Κ Α Τ Α Φ Υ Λ Α Σ Ε Χ Σ Α Θ	Α Ι Ο Ν Κ Α
	Σ Θ Ο Ν Τ Ρ Ι Α Κ Ο Ν Τ Α Τ Ρ Ι Ρ Ε Σ Σ Τ Ρ Α Τ	
	Α Σ Τ Ε Σ Α Σ Θ Ο Ν Ε Κ Τ Ο Ν Ύ Ε Χ Ο Τ Ο Ν Τ Α	
	Ν Δ Ε Ε Ν Τ Α Υ Τ Α Ι Σ Τ Α Ι Ν Α Υ Σ Ι Ν Α Θ Ε	5
15	Τ Ε Ι Ν Ε Ι Π Ε Ν Τ Ε Μ Ε Ν Α Σ Ε Θ Ε Ι Ο Ν Τ Ο	
	Ε Ο Π Ύ Ι Τ Α Ι Τ Ε Τ Τ	Κ Ο Ν Τ Α Ε Ν Ε Κ Α
	Ψ Υ Λ Α Σ Τ Ο Χ	Κ Α Π Ε Ύ Τ Α Σ Τ
	Ν Α Ι Ο	Μ Μ Α Χ Ο Ν Ε Α
	Ν Α Υ	Θ Ο Ν Η Ο Ι Σ
20	Ο Π Σ	Α Σ Ε Χ Σ Α Γ
		Δ Ι Μ Ε Χ Ρ
		Ο Ν Α Σ Π
		Ν Α Ι Ο

Il est superflu de prouver que ces deux morceaux qui furent trouvés en des endroits différents de l'Acropole, appartiennent à la même pierre. On n'aurait qu'à les rapprocher de la manière dont nous le faisons ici pour s'en convaincre, quand même la parfaite ressemblance des lettres n'aurait suffi pour le prouver. Mais tous les deux fragmens sont si peu importans, que même leur réunion ne nous donne aucun sens satisfaisant. Voici tout ce qu'on y peut lire :

	. . . ιοις	
	. . . ν ἐπάναγκ(ες)	
	. . . ον ἐπὶ φόρων	
	. . . ἐν)τελῇ καὶ τὸ μι . . .	
5 ς, καθότι Χ . . .	
	. . . ἔχουσιν ταῖς με . . .	
	. . . ἐντελῇ τὸν φόρον	
	. . . ἐπάναγκες ἔστω	
	. . . ς ὅταν δέωνται	
10	. . . ς πεντήκοντα καὶ ἐ(κατ)ὸν κα . .	
	. . . ον κατὰ φυλάς ἐξ Ἀθ(ην)αίων κα . .	
	. . . σθων τριάκοντα τρι(ή)ρεις στρατ . . .	
	. . . κατ)αστησάσθων ἐκ τῶν (ει)ληχότων τὰ . . .	
	. . . πλεῖ)ν δὲ ἐν ταύταις ταῖ(ς) γαυσὶν Ἀθη(ναίους)	5
15	. . . τείνει πέντε μὲν (τ)ὰς ἐθελοντῶ(ν)	
	. . . ε ὀπλῖται τεττ(αρά)κοντα. Ἐνεκα	
	. . . φυλάς τὸ Χ . . . δέκα πελταστ(άς) . . .	

. . . ναίω(ν) συμμάχων ἕα . . .
 . . . ναῦς θων οἷς 10
 . . . οπω ας ἐξ Ἀθη(ν) . . .
 και μέγρε(ι
 ον ἀσπ . . .
 20 Ἀθη)ναίων.

Ce décret concerne probablement une expédition ordonnée pendant la guerre du Péloponnèse. L. 11 et suivantes nous auraient peut-être fourni de nouvelles notions sur les naucraries et les triérarchies d'Athènes. Si nous pouvions, en combinant les lignes 11 et 12 en tirer le sens que chaque tribu devait fournir 30 trirèmes, il en résulterait qu'Athènes aurait eu à cette époque 300 trirèmes à sa disposition. C'est en effet ce nombre de bâtiments que cette ville possédait à l'époque de la trêve de Nicias (Ol. 89, 3), d'après le témoignage d'Eschine (1), et même au commencement de la guerre du Péloponnèse, d'après Thucydide (2).

267.

5 ΤΑ ΟΙΝ Ο Ο
 ΟΝΑΥ, ΙΚΑΜΑΒΑΕΙΤΕΔΟΚΕΙΗΕΝΑΣΤΡΑΤ
 ΟΝΤΟΞΠΟΛΕΜΙΟΞΗΟΞΑΝΔΥΝΟΝΤΑΙΠΛΕ
 ΟΞΘΟΝΔΕΚΑΙΤΟΝΧΣΥΜΜΑΧΟΝΗΟΠΟΞ
 ΟΥΞΕΞΤΕΜΒΟΛΕΝΤΕΝΑΘΕΝΑΙΟ
 ΧΣΕΚΟΝΤΑΝΕΟΝΗΟΤΑΜΓ
 ΔΙΞΑΜΒΟΛΟΝΤ
 Λ'Ο

268.

ΒΟΛΕΝΚΑΘΟΤΙΑΡΙΞΤΑΙ
 ΙΕΑΠΟΤΟΤΙΜΕΜΑΤΟΞΔΟΚΕ
 ΤΕΤΕΜΠΟΛΙΝΑΝΑΒΟΝΗΟΞΟΝΔ
 ΞΗΕΧΞΕΚΟΝΤΑΝΑΥΞΕΑΜΠΡΟΞ 5
 ΜΕΝΟΝΕΙΕΞΦΕΡΕΝΗΟΤΑΝΔΕΞ
 ΒΕΞΙΑΝΠΟΙΕΞΑΝΤΟΝΔΕΚΑΗΕ
 ΕΡΙΑΒΛΟΜΕΔΕΝΟΞΠΡΟΤΕΡΟΝ
 ΕΕΚΚΒΕΞΙΑΝΠΟΙΕΝΤΟΞΠΡΥΤ
 ΑΙΤΟΙΞΞΤΡΑΤΕΛΟΙΞΤΟΝΝΕΟΝ 10
 ΟΙΞΠΕΡΙΔΕΤΟΕΚΠΛΟΤΟΝΝΕΟ
 ΠΑΝΟΡΘΟΞΘΑΙΕΝΤΟΙΔΕΜΟΙΗΞ
 ΚΚΒΕΞΙΑΝΠΟΙΟΝΤΟΝΗΟΤΑΝΚΕ
 ΟΝΚΑΙΤΕΞΑΒΒΕΞΗΥΠΕΡΕΞΙΑΞ
 ΚΑΙΑΡΛΥΡΙΟΕΞ'Α'ΒΙΓΡΕΞΙΝ
 ΧΕΧ ΑΚΟΞΙΟΝ ΧΙΒΙΟΝ'

Ce sont encore deux morceaux qui à en juger par la forme et la grandeur parfaitement semblable de leurs lettres, appartiennent à une même inscription. Le peu qui nous en reste, trop incomplet pour être susceptible d'interprétation ou de restauration, suffit cependant pour nous prouver que le monument à qui appartenait ces fragmens, était d'une grande importance.

(1) Aesch. De la f. légat. — (2) Thuc. II, 13

N. 267. (ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ ἐπρυτάν-

1. 1. ε)υ(ε ἐγραμμάτευσ, ἐπεσ-
2. τά(ται), Οἶν (εἶπε. Διαχειρ)ο(τ)ο(νῆσαι τὸν δῆμον περὶ τῶν νη-
3. ὦν αὐτίκα μᾶλα, εἴτε δοκεῖ ἓνα στρατ(ηγὸν ἐπὶ τὰς νῆας ἢ δέκ-
4. α ἐ)λέσθαι. Τύχη ἀγαθῆ, νυνὶ οἴτινε(ς) στρατηγοῦσι, λυμαινόμε-
5. ντ)ων τοὺς πολεμίους ὡς ἂν δύνωνται πλέον.

Il plût au Sénat et au peuple ; telle tribu avait la prytanie ; un tel était le secrétaire ; un tel était épistate ; OEn a dit ; Que le peuple décrète immédiatement par rapport à la flotte s'il faut élire un ou dix généraux des vaisseaux. A la fortune propice ! Que ceux qui commandent maintenant inquiètent l'ennemi le plus possible . . .

D'après l'arrangement que nous avons adopté ci-dessus, le côté gauche de la pierre serait intact dans les l. 2 et 3. Nous avons attribué à chaque ligne 52 à 53 lettres, mais elles peuvent avoir eu plus ou moins de longueur, et l. 2 peut avoir été conçue en ces termes :

διαχειρο(τ)ο(νῆσαι τὸν δῆμον περὶ τῶν στρατηγ-)
 ὦν, ou même (περὶ τῶν στρατηγῶν τῶν νη)-
 ὦν (v. N. 268. l. 9).

C'est absolument la même formule que dans N. 250. Διαχειροτοῦσθαι τὸν δῆμον αὐτίκα πρὸς Ἀθηναίους εἴτε φόρον δοκεῖ τάττειν.

Si l. 2 est ainsi allongée, l. 3 le serait de même. On y pourrait ajouter: εἴτε δοκεῖ ἓνα στρατηγὸν ἐπὶ τὰς νῆας, ou ἐπὶ Πελοπόννησον etc., ἢ δέκα ἐ)λέσθαι.

La formule ἀγαθῆ τύχη (1), ou même τύχη ἀγαθῆ qui précède souvent le dispositif et quelquefois aussi les considerants des actes officiels d'une époque postérieure (2), se trouve dans quelques décrets contemporains à la guerre du Péloponnèse dans une connection plus intime avec le texte. C'est ainsi que le traité de trêve entre Athènes et Lacédémone (3) commence par ces mots: Τύχη ἀγαθῆ τῇ Ἀθηναίων ποιεῖσθαι τὴν ἐκεχειρίαν. Mais ici ces mots ne se rapportent point à ce qui suit ; et à moins de les faire dépendre d'ἐλέσθαι avec νυνὶ, il y faut voir la formule indépendante, qui servirait d'introduction au dispositif du décret.

l. 6 ὁσθων δὲ καὶ τῶν ξυμμάχων ὄπως, qu'ils attaquent les alliés des ennemis, ou qu'ils protègent ceux des Athéniens.

l. 7. αἱ πόλεις ἐς τὴν βουλὴν τὴν Ἀθηναίων. *les villes au Sénat d'Athènes.* Il s'agit sans doute des villes alliées.

l. 8 ἐ)ξήκοντα νεῶν ὅταν π *de soixante bâtimens lorsque . . .*

l. 9 αἷς ἂν ἐούλωντ(αι)

N. 268. l. 1. peut-être (Στεφανῶσαι τὴν) βουλὴν καθότι ἄριστα (θεβούλευται. *Qu'on couronne le Sénat, pour avoir très-bien rempli ses fonctions.* On sait qu'après chaque période annuelle le Sénat était ordinairement récompensé s'il s'était bien acquité de sa charge (4). On bien encore *que le Sénat couronne les généraux* ou tel autre fonctionnaire public pour s'être bien acquité de sa charge.

(1) M. Ph. Lébas a justement rendu cette formule d'introduction par le mots à la fortune propice v. Explic. d'une Inscr. gr. de l'île d'Egine, p. 24.—(2) V. C. d. n. 107, 108, 109, 112, 120, 1692, 1693 1710, 1732 etc. — Franz, épigraph. p. 318 —(3) Thuc. IV, 118. — (4) Démosth. c. Androt.

l. 2. τε ἀπό τοῦ τιμήματος δοκεῖ, οὐ τίμημα peut avoir la signification de *cens* (census ¹), l'estimation de la fortune susceptible d'être imposée, et qui faisait la distinction des classes à Athènes. Il peut aussi signifier une amende judiciaire.

l. 3. τε τὴν πόλιν ἀναλοῦν ὅσον . . . *que la ville dépense autant . . .*

l. 4. ἐς ἐξήκοντα ναῦς ἐάν προσ . . . Peut-être s'agit-il ici des bâtimens que le Sénat était dans le devoir de construire pendant le cours de son administration annuelle (²). Il en est parlé aussi dans N. 267, l. 8.

l. 5. ἄμεινον ἢ εἰσφέρειν ὅταν δέ(ηται).

l. 6-7. ἐκκλησίαν ποιησάντων δέκα ἡ(μερῶν, καὶ

χρηματιζόντων) περὶ ἄλλου μηδενὸς πρότερον . . . *qu'ils convoquent une assemblée dans le délai de dix jours et qu'ils ne débattent aucun autre sujet avant . . .* Pour l'expression δέκα ἡμερῶν v. aussi C. I. n. 90.

l. 8. πρὶν ἢ ἐκκλησίαν ποιεῖν τοὺς πρυτάνεις . . . *avant que les Prytanes ne convoquent une assemblée.*

l. 9. καὶ τοῖς στρατηγοῖς τῶν νηῶν . . . *et aux généraux des bâtimens . . .*

l. 10. . . οἰς. Περὶ δὲ τοῦ ἐκπλου τῶν νηῶν . . . *Et quant au départ des bâtimens . . .*

l. 11. ἐπανορθοῦσθαι ἐν τῷ δήμῳ δ . . . *que ce soit corrigé dans l'assemblée du peuple.*

l. 12. ἐκκλησίαν ποιούντων ὅταν κε . . . *convoquant une assemblée lorsque . . .*

l. 13. . . ον καὶ τῆς ἄλλης ὑπηρεσίας . . . *et de tout le reste du service . . .*

l. 14. καὶ ἀργυρίου ἐς καλλιέρησιν. *de l'argent pour les sacrifices.* Ici le mot καλλιέρησις, qui doit signifier *sacrifice propice*, pourrait être mis simplement pour *θυσία*.

l. 15. ἐξακοσίων (καὶ) χιλίων, mille six cent . . .

269.

		Ι ΕΥ Ε
		Ν Ο Ν Α
		Δ Ο Σ Ι
5		Α Ι Τ Ι Ι
		Α Π Ε Ν Π Ε
		Ο Ρ Ο Ν Α Ν Α Λ
		Κ Α Ι Ε Σ Σ Α Ν Ι Δ Ι Τ Α Σ
		Ο Κ Α Ι Τ Ο Ν Α Π Α Λ Ο Ν Τ
10		Ε Κ Α Σ Τ Ο Τ Ε Π Ρ Ο Σ Θ Ι
		Ι Ο Ι Σ Κ Α Ι Θ Ε Ρ Α Ι Ο Ι
		Ν Χ Ρ Ε Μ Α Τ Ο Ν Ο Ν Τ Ε \
		Ο Ν Α Ν Δ Ρ Ο Ν Κ Α Ι Ε Ι Τ
		Α Τ Α Α Π Α Λ Ε Ν Α Θ Ε Ν
		Λ Ε Ι Η Ε Κ Ε Κ Ρ Ο Π Ι
15		Κ Ρ Ι Τ Ο Σ Ε Ι Π Ε Τ
		Ο Π Ο Σ Δ Ε Α Ρ Ι
		Τ Ο Ν Π Ο Λ Ε Μ
		1 /

Fragment informe comme les précédens, trouvé également sur l'Acropole, et se rapportant aussi aux relations politiques d'Athènes.

l. 1. ἐπρυτάν)εμε ou ἐγγραμμάτ)εμε.

l. 6. φ)όρον ἀνάγ(ειν, *porter à Athènes le tribut* de quelque île.

(1) Harpocr. en Τιμήμα. — Plutarque, Sol.-Bœckh, Staatsh. d. Ath. II, 22, 38. — (2) Démosth. c. Androt. — Ulp. ib.

1. 7. και ἐς (pour ἐν devant σ) σανίδι τὰς, apparemment écrire sur une planche quelque prescription légale ou quelque proclamation.

1. 8. και τὸν ἀπάγοντ(α) ου τῶν ἀπαγόντων.

1. 9. ἐκίστοτε.

1. 10. Μηλ(οις?) και Θηραίοις. *Aux Méliens et aux Thériens.* Ces deux îles ont été les seules parmi les Cyclades qui, en considération de leur affinité de race avec les Lacédémoniens, s'étaient soustraites à l'alliance d'Athènes (1).

1. 11. τῶν χρημάτων ὄντες

1. 12. τῶν ἀνδρῶν

1. 13. γρήματα ἀπάγειν Ἀθῆν(ας). *Porter de l'argent à Athènes.*

1. 14. Τῇ βουλῇ ἢ Κεκροπί(ς) ου ἢ Κεκροπίς, où le datif ἢ serait sans l'ι souscrit.

1. 15. . . κριτος (nom propre) εἶπε: C'est un nouveau décret qui commence.

1. 16. ὅπως δὲ ἄρι(στα)

1. 17. τὸν πόλεμ(ον) ου τῶν πολεμ(ίων).

270.

ΕΙΟΝΕΠΙΠΟ
 Ψ Ψ ΟΞΕΝΤΟΥΤΟΙ
 ΟΞΤΟΞΕΠΙΣΤΡΑΤΕΥ
 ΜΕΧΡΙΗΕΧΣΑΚΟΞΙΟΝ

Petit fragment, qui, à en juger par la forme de ses lettres, appartient au précédent. A peine y peut-on distinguer quelques mots entiers.

1. 2. ἐν τούτῳ.

1. 3. τοὺς ἐπιστρατεύοντας.

1. 4. μέχρι ἐξακοσίων.

271.

Ο ΤΡΙ ΚΟΝΤΑΕ ΜΕΡΟΝΕΓΕΙΛ
 ΙΟΝΜΕΔΕΗΕΝΙΜΕ ΒΟΛΕΙΜΕΤΕ
 ΝΟΣ ΕΕΝΑΙΟΘΑΝΕΠΙ ΑΗΕ ΝΑΙΟΝΜΕΛΕ
 5 ΕΒΟΛΕΞΙΝ ΝΕΥΤΟΔΕΜΟΤΟΑΣ ΑΙΟΝΠΛΕΘΥΟ
 ΟΠΟΣΑΝΔΟΚΕΙ ΔΕΜΟΙΤΟ ΘΕΝΑΙΟΝΠΛΕ
 ΟΝΚΑΤΑΤΑΥΤΑΗΑΙΡΕΞΘΑΙΤ ΡΕΜΑΤΑΤΑΔΕ
 ΞΠΕΝΤΑΚΟΞΙΟΞΠΡΙ ΓΑΥΕΞ Α ΤΕΞΑΡΧΕΞ
 ΑΘΕΝΑΙΟΝΠΛΕΘΥΟΝΤΙΗΟΤ ΒΟΛΕΤΑ
 10 ΤΟΝΔΕΜΟΞΙΟΝΕΠΑΝΑΛΚΕΞΕΝΑΙΤΕΙΒΣ
 ΔΕΥΤΕΡΟΝΠΡΕΞΒΕΙΑΝΤΡΙΤΟΝΔΕΜΟ
 ΑΠΡΟΣΤΟΞΠΡΥΤΑΝΕΞΚΑΙΒΟΛΕΝ
 ΙΤΟΠΟΛΕΜΟΠΕΡΙΤΑΙΤΟΝ
 15 ΝΑΤΟΙΔΕΜΟΙΕΝΤΟΞΗΕΥ
 ΒΑΛΛΕΞΘΑΙΤΕΝΒΟΛΕ
 ΕΚΚΛΕΞΙΑΙΚΑΙΕ
 ΕΧ ΑΙΤΟ

(1) Πᾶσαι αἱ ἄλλαι κυκλάδες, πλὴν Μήλου καὶ Θήρας. Thuc. II, 9.

Ce fragment fut également trouvé sur l'Acropole d'Athènes. La forme de ses lettres nous prouve assez qu'il appartient à l'époque de la guerre du Péloponnèse. Mais on n'en peut non plus obtenir un sens de quelque importance.

1. 2 [Έντ]ό[ς] τρι[άκ]οντα ή[μ]ερών έπειδάν . . . Dans l'espace de trente jours, lorsque . . .

1. 3 Αθ[ηνα]ίων? μεδ[ε] ένι, μη[δ]έ Βουλ[ή] μετελ . . . A aucun Athénien ni au Sénat . . .

1. 4 . . . νος [δ]ε εί[ναι]

1. 5 θούλησιν, [α]νευ του δήμου του Αθ[ηνα]ίων πληθύο[ντος], sans le peuple d'Athènes en pleine assemblée.

1. 6 όπως άν δοκ[η] [τῶ] δήμῳ τῷ [Α]θηναίων πληθύο[ντι]; comme il plait au peuple d'Athènes réuni en pleine assemblée. Comme dans Hérod. (IV, 181). Άγορ[η]ς πληθυσ[σ]ης.

1. 7 τον στρατηγ[ον]? κατά ταυτα αιρε[σ]θαι· τα χρηματα δε . . . que le général soit ainsi élu (comme il plait ect.); quant à l'argent

1. 8 την Βουλ[ή]ν του[ς] πεντακοσίους περι[ν] παύσε[θ]α[ι] τ[ῆ]ς αρχ[ῆ]ς· le Sénat des cinq-cents (rendrait compte?) avant de déposer ses fonctions.

1. 9 τῷ δήμῳ τῷ Αθηναίων πληθύοντι, όταν ή Βουλ[ή] τε . . . au peuple d'Athènes réuni en plaine assemblée (le Sénat rendrait compte?), lorsque le Sénat

1. 10 . . . των δημοσίων, επάναγκες είναι τῆ Βουλ[ῆ] . . . des fonds (?) publics, qu'il soit nécessaire de . . . au Sénat

1. 11 δεύτερον πρεσβείαν, τρίτον δημο

12 προς τους πρυτάνεις και βουλ[ή]ν: envers les prytanes et le Sénat.

13 του δήμου περί, και των . . .

14 τῷ δήμῳ έντός έξ . . (ήμερων).

15 προβάλλεσθαι την βουλ[ή]ν . . .

16 εκκλησία και ε

272.

5 AP AKO
 NOITOI
 5 KALIOIDA
 AIAN
 KEKI
 ΠΛΕΘΥΟΝ Ε
 ΤΟΥ Ε
 10 ΕΙΙΘΕΜ ΟΙΕΙΟ
 ΕΦΙΙΟΤ ΒΟΒΙ
 ΟΣΙΟΝΜΕΤΕ
 ΒΟΛΕΥΕΝΤΟ ΠΕ Τ Ο Ο
 15 ΤΑΚΟΣΙΑΣ ΛΑΣ
 AP AMOIΠΛΕΟΝΔΕ
 ΟΝΕΝΤΟΙΒΟΛΕΥΤΕΡΙΟΙ
 ΙΑΔΙΕΔΟΧΞΕΝΕΛΛΥ
 ΟΣΜΕ ΙΑΙΠΟΛΕ Ο Ο Ο
 ΟΥΟΝΤΟΞΜΕ ΝΑΙΟΟ Ο Ο
 20 ΑΘΕΝΑΙΟΝΠΛΕ
 ΟΜΕΤ
 Ν
 45.

C'est un grand fragment de pierre, dont presque toute la surface est entièrement effacée, et l'on n'y distingue que le commencement de quelques lignes au coin inférieur à gauche. La forme et la grandeur de ces lettres, ainsi que le peu de mots qu'on y lit, me font croire que ce morceau appartient à celui que nous avons donné plus haut s. N. 271. On y peut déchiffrer :

1. 8 πληθύων [ὁ δ]ῆ[μος], comme dans N. 271, l. 6.
- 11 ψῆφίζου[σι ἢ] Βουλῆ [καὶ ὁ Δῆμος].
- 12 δημ]οσίων (comme dans N. 271, l. 10), μῆτε
- 13 βουλεύειν τοῦ[ς] πε[ν]τ[ακ]ο[σί]ου[ς], comme dans N. 271, l. 8.
- 14 πεν]τακοσίας.
- 15 Ἀρ[χιδ]άμω (?). Πλέον δὲ
- 16 ἐν τῷ βουλευτηρίῳ.
- 17 ἔδοξεν ἐλ (pour ἐν devant Α) Λυ
- 18 καὶ πολέ[μ]ου
- 19 πλη]θύοντος [Ἀθη]ναίω[ν τ]οῦ [δῆμ]ου.
- 20 [τοῦ δῆμου] Ἀθηναίων πληθ[ύοντος].

Ce décret paraît régler le service intérieur, la manière dont le Sénat devait rendre ses comptes en déposant l'autorité, et le mode d'élection de divers magistrats. On sait que c'était l'assemblée du peuple qui recompensait le sénat lorsqu'il s'était bien acquitté de ses devoirs (1).

273.

ΑΙ
ΥΤΟΝ
ΙΗΟΠΟΣΑ
ΞΗΟΙΑΝΗΕΚΑΣΤΟΤΕΑ
5 ΑΣΤΟΥΣΑΘΕΝΑΙΟΙΗΟΙΑΝΙΕΝ
ΑΙΠΡΟΘΥΜΟΥΣΟΝΤΑΣΠΟΙΕΝΗΟΤΙΑΝ
ΕΜΟΤΟΑΘΕΝΑΙΟΝΗΟΤΙΑΝΔΟΚΕΙΑΛΑΘ
ΑΙ ΤΕΟΞΕΛΙΛΝΕΤΟΤΕΙ. ΟΙΕΝΤΟΙΔΕΜΟ
10 ΠΑΝΟΡΘΟΣΑΙΤΟΛΛΑΡΑΜΜΑΤΕΑΤΕΣΒΟΛΕΞΗ
ΝΗΟΤΙΞΥΝΔΙΕΠΟΛΕΜΕΞΑΝΤΟΜΠΟΛΕΜΟΝΜ
ΟΦΑΝΤΟΙΕΠΑΙΝΕΞΑΙΗΑΤΕΝΥΝΒΕΛΟΣΙΝΚ
ΠΡΟΘΥΜΟΙΕΙΞΙΠΟΙΕΝΗΟΤΙΔΥΝΑΝΤΑΙΑ
15 ΠΕΡΤΟΠΡΟΤΕΡΟΝΚΑΛΕΞΑΙΔΕΚΑΙΕΠΙΧ
ΟΥΒΕΙΤΕΙΔΕΠΑΡΘΕΝΟΙΕΧΞΑΙΡΕ
ΜΟΣ ΞΕΤΑΙ

Fragment trouvé sur l'Acropole d'Athènes, à l'Est du temple d'Erechthée. Il appartient évidemment à la même époque que les précédens ; mais ce qui en reste ne suffit pas pour en déterminer le contenu.

1. 2 α]ύτὸν
- 3 ὁπως (ou ὀπόσα)
- 4 οἱ ἄν ἐκάστοτε
- 5 ἐκ]άστους Ἀθηναῖοι οἱ ἄν [τ]ῆν
- 6 κ]αὶ προθύμους ὄντας ποιεῖν ὅ,τι ἄν, et étant empressés à faire tout ce que.
- 7 ὑπὲρ τοῦ δ]ήμου τοῦ Ἀθηναίων ὅ,τι ἄν δοκεῖ ἀγαθ[ὸν] en faveur du peuple d'Athènes tout ce qui paraît être bien.
- 8 καθ]άπ[ερ] τέως ἐγίγνετο τῇ [θε]ῶ (?) ἐν τῷ δήμῳ. Comme on payait jusque-là à la désse ans la ville ; comme dans N. 250, l. 7, 8. Ὅσον τῇ θεῶ ἀπὸ τοῦ φόρου ἐγίγνετο.

(1) Ἐὰν ἀξίως ἢ Βουλῆ δὲ κῆ βουλευσιν δωρεᾶς, διδόναι τὸν δῆμον τὴν δωρεᾶν αὐτῇ. Démosth. c. Androt. p. 594.

9 ἐπανορθῶσαι τὸν γραμματέα τῆς βουλῆς . . . *Que le secrétaire du Sénat corrige . . .* Peut-être revient-on sur quelque décision antérieure, concernant le tribut payé par une ville alliée.

10 Ὅτι συνδιεπολέμησαν τὸν πόλεμον μετὰ τῶν Ἀθηναίων, *pour avoir fait la guerre conjointement avec les Athéniens.*

11 Διοφάντῳ. Ἐπαινέσαι ἅτε νῦν λέγουσιν καὶ . . . *de Dinphante. De donner des éloges à ce qu'ils disent à présent, et . . .* ce Diophante, homonyme du démagogue d'Athènes, qui était contemporain de Démosthènes, est peut-être un député de la ville avec la quelle on conclut le traité. Son nom est suivi de deux points (:)

12 καὶ ὅτι πρόθυμοι εἰσὶ ποιεῖν ὅτι δύνανται ἀγαθὸν τῷ δήμῳ τῷ Ἀθηναίων, *et parcequ'ils sont empressés à faire tout le bien qu'ils peuvent au peuple d'Athènes.* (V. C. I. n. 101, l. 5).

13 ὑπὲρ τοῦ (οὐ τὸ) πρότερον. Καλέσαι δὲ καὶ ἐπὶ χ(σένια Διοφραντον(?)) εἰς τὸ Πρυτανεῖον ἐς αὔριον . .

14 εἶπε τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ τῇ βουλῇ(?). Τῇ δὲ Πικρθένω ἐξαιρεῖν τὴν δεκάτην). *Et inviter Diophante à demain pour être traité dans le Prytanée . . . un tel a dit. Que tout le reste soit fait comme il fut décidé par le Sénat: mais qu'on mette de côté la dixième partie du butin pour la Vierge.* Pour l'usage d'inviter des ambassadeurs étrangers à dîner au Prytanée, qui était le lieu des repas publics, V. Démosth. de Halon. 6. Καὶ οἱ μὲν πρόσθεις αὐτοὶ, . . . ὅτ' ἀπεκρίνασθε αὐτοῖς ἀναγινώσκοντες, καὶ ἐπὶ ξενίαν αὐτοῦς ἐκαλεῖτε . . . v. aussi Athén. IV, 14, α ἐπὶ ξένια οὐ ξενία καλεῖν» Westermam, de public. Athen. onor. p. 45-48. C. I. n. 84, 87. Pour la formule par la quelle un membre de l'assemblée du peuple en approuvant la proposition du préopinant ou la mesure qui vient d'être prise par le Sénat, y fait de son côté une addition, V. C. I. n. 84, 87, 92. Une de ces propositions additionnelles est que la dixième partie, probablement du butin, soit réservée à Minerve. On sait que tel était le privilège de cette déesse, tandis qu'on ne donnait aux autres Dieux et aux Héros que la cinquantième partie du revenu de la guerre (1).

15 (ὁ δῆ)μος . . . σῆται. L'inscription finit ici, et la moitié de cette ligne reste en blanc.

274.

ΑΡΧ
 ΟΔΕΤΟΙ
 ΘΑΙΤΑΥΤΑΣ ΕΝ Ο
 ΕΝΑΙΑΙΤΟΛ ΦΞΕΦΙΣ
 5 ΡΑΜΜΑΤΕ ΤΕ ΒΟΛΕ
 ΘΕΝΑΙΕΜΠΟΛΕΙΤΕΛΕ
 ΝΠΡΕΞΒΕΙΑΝΤΟΝΑΦ
 ΪΝΕΙΟΝΕΞΑΥΡΙΟΙ
 ΕΡΠΑΤΡΟΚΛΕΙΔΕΞΑ
 10 ΜΑΧΟΝΤΟΝΑΘΕΝΑΙΟΝ
 ΡΠΡΟΘΕΝΑΝΒΟΛΟΝΤ
 ΟΙΒΟΛΟΜΕΝΟΙΠΛΕΝΑΘ
 ΡΕΜΑΤΑΑΣΥΛΕΑΙΑ
 ΥΤΟΝΑΛΕΝΚΑΙΣ ΟΝΚ
 15 ΦΙΞΜΕΝΑΤΟΙΔΕΜΟΙΚ
 ΑΣΤΑΤΕΛΕΗΑΑΝΟΣ
 ΝΑΕΤΙΣΑΠΟ
 ΜΥ
 Ο

(1) Harp. au mot δεκατέειν. — Ulp. comm. Demosth. c. Timocr. § 5.

Fragment qui appartient à la même catégorie que tous les précédens. On y distingue les mots suivans:

1. 1. Ἐπί . . .) ἀρχ(οντος.
2. ὁ δὲ τοῦ
3. θαι, ταῦτα ὀ(φ)ειλ(έ)τω . . . τῆ
4. (Ἀθ)ηναίᾳ. Τὸ δ(ὲ)ψήφρ(ι)σμα ἀναγράψαι τὸν)
5. γ)ραμματέ(α) τῆς βουλῆ(ς ἐν στήλῃ λιθίνῃ, καὶ κατα-)
6. θεῖναι ἐμ πόλει, τελε(ῖν) δὲ τοὺς ταμίᾳς ΔΔΔ, καὶ καλέσται)
7. τῆ)ν πρεσβείαν τῶν Ἀφυ(ταίων (?) ἐπὶ ξένια ἐς τὸ πρυ-)
8. τ)ανείον ἐς αὔριον (. . . εἶπε τὰ μὲν ἄλλα καθ-
9. ἀ)ερ Πατροκλείδης. Ἀ(ναγράψαι δὲ Ἄφυτιν ξύ-
10. μ)μαχον τῶν Ἀθηναίων, (καὶ ἐξεῖναι Ἀφυταίοις πλεῖν
11. ὀπόθεν ἂν βούλωντ(αι). Ἐπιμελεῖσθαι δὲ ὅπως
12. οἱ βουλόμενοι πλεῖν Ἀθ(ή)ναζε ἔχοιεν τὰ
13. (γ)ρήματα ἀσύλη(τ)α τὰ . . . τάς τε νῆας
14. (α)υτῶν ἄγειν καὶ σῖτον καὶ . . . κατὰ
15. (τὰ ἐψη)φισμένα τῶ δῆμῳ κ . . .
16. . . ας τὰ τέλη ἂ ἂν ὦσ(ι . . .

. . . Qu'il doive à Minerve. Que le secrétaire du sénat inscrive ce décret sur une colonne de pierre, et qu'il le dépose dans l'Acropole. Que les trésoriers payent à cet effet 30 dr., et qu'on invite à demain la députation des Aphytiens pour être traitée au Prytanée. Un tel a dit: Que tout le reste soit fait comme Patroclide l'a proposé. Mais qu'Aphytis soit inscrite comme alliée d'Athènes, et qu'il soit permis aux Aphytéens de mettre en mer d'où ils veulent. Qu'on ait aussi soin que ceux qui sont voile pour Athènes aient leurs effets saufs. Et qu'il soit permis à leurs bâtimens de transporter du blé et . . . d'après les décrets du peuple etc.

Les l. 4-6 ont été restaurées de plusieurs décrets de cette époque qui contiennent cette formule, et nommément de C. I. n. 87, 92. Dans le premier des deux nous voyons qu'on payait 30 dr. pour graver un décret sur pierre.

Ἄφυ (l. 8) doit être Ἀφυταίων. Ἄφυτις était une ville de Thrace en Pallène, colonie des Eretriens, et par conséquent alliée d'Athènes, qui était la métropole d'Eretrée. La députation dont il est ici question se rapporte peut-être à la guerre de Potidée qui a immédiatement précédé celle du Péloponnèse (Ol. 87, 1). Le général Athénien envoyé contre Potidée qui s'était revoltée, éleva un mur de circonvallation devant un seul côté de la ville, n'ayant pas eu assez de forces pour la cerner en entier. Les Athéniens ayant reçu avis de cette circonstance, envoyèrent de nouvelles troupes, qui établirent leur quartier à Aphytis (1), et se dirigèrent de là sur Potidée. On peut croire que ce sont les Aphytéens qui ont envoyé avertir les Athéniens, et que ceux-ci en retour de ce service leur accordent divers privilèges.

l. 7 et 8 sont empruntées à C. I. n. 84, 87.

(1) Καὶ πινθᾶν ὀμῆνοι εἰ ἐν τῇ πόλει Ἀθηναῖς τὴν Παλλήνην ἀτείχιστον εὔσαν, χρόνον ὕστερον πέμπουσι . . . Φορμίωνα τὸν Ἀσωπίου στρατηγόν, ὃς ἀφικόμενος ἐς τὴν Παλλήνην, καὶ ἐξ Ἀφύτιος ὀρμώμενος . . . (Thuc. I. 64.).

l. 8 et 9 contiennent la formule que nous rencontrons dans C. I. n, 84, 87, 92. Nous y voyons que c'est Πατροκλείδης qui a proposé (εἶπε) le décret, dont nous n'avons sous les yeux que les dernières lignes.

l. 9 et 10 est conforme à l. 7 et 8 de C. I. n. 84.

l. 11 contient quelque permission accordée aux Aphytiens; peut-être celle de naviguer librement, comme dans N. 250.

Dans l. 12-14 on leur accorde la privilège de venir librement à Athènes, sans que leurs effets soient enlevés par les corsaires d'Athènes; on permet en même temps aux bâtimens d'Aphytis d'apporter à Athènes du blé et d'autres marchandises d'après les décrets du peuple.

Dans l. 15 on ordonnait peut-être aux autorités en fonctions d'inscrire ce décret additionnel, etc.

275.

	ΜΟ
	ΕΤΥΧ
	ΜΕΝΑΣΜΙΣ
5	ΕΤΤΑΡΑΚΟΝ
	ΡΑΣΤΑΙΑΧΡ
	ΟΧΣΟΤΑΣΠ
	ΔΕΕΝΕΚΤΟ
	ΕΤΤΑΡΑΣΟΒΟ
	ΙΝΕΤΑΣΔΕΚΑΙ
10	ΑΜΙΑΝΔΕΧΣΥΜΠ
	ΗΕΒΟΛΕΗΟΤΑΜΜ
	ΤΡΙΕΡΑΡΧΟΙΣΚΑ
	ΟΜΠΟΛΕΜΙΟΝΙ
	ΛΛΟΝΗΟΤΙΑΝ

Petit fragment trouvé dans le même endroit.

- 1. 4 τ)ετταράκον(τα
- 5 . . . ρασται: ἄχρ(ε)
- 6 τ)οξότας π(εντακοσίους).
- 7 δὲ ἦν ἐκ τοῦ . . .
- 8 τ)έτταρας ὀβ(ολο)ς
- 9 . . . ινήτας δὲ καὶ . . .
- 10 ἀν)ά μίαν δὲ ζύμπ(αντες
- 11 ἡ βουλή ὅταν μ. . . .
- 12 τριεράρχοις κα(ι . . .
- 13 τ)ῶν πολεμίων
- 14 . . . λλον ὅτι ἀν . . .

Pour l. 6 et 8 V. aussi C. I. n. 80. Il est peut-être ici question d'un traité d'alliance, dans lequel on décide la solde à payer aux troupes auxiliaires qui viendraient au secours de l'une ou de l'autre des parties contractantes, comme dans le traité entre les Athéniens et les Argiens. Ἦν δὲ πλέονα βούλωνται χρένον τῇ στρατιῇ χρῆσθαι, ἢ πόλις ἢ μεταπεμφυμένη διδότην σίτον, τῷ μὲν ὀπλίται, καὶ ψιλῶ καὶ τοξόται, τριῖς ὀβολοὺς τῆς ἡμέρας ἐκάστης, τῷ δ' ἵππει δραχμὴν Ἀθηναίων (1).

(1) Thuc. V. 47.

276.

ΒΟΛΕΞΕΝΣΙ
 ΟΝ ΔΕΤΟΥΗΕΚ
 ΥΠΟ ΕΝΕΥΑΛΟ
 5 ΕΡΙΠΟΛΛΟΠΟΙΕ
 ΟΜΕΧΡΙΑΝΔΡΟΝ
 ΑΥΡΙΟΝΚΛΕΟ
 ΙΕΠΕΙΔΕΔΕΕΣ
 ΗΟΣΑΙΑ ΙΝΙΟ
 10 ΙΔΥΝΑΤΑΙΑΛΛΘ
 ΒΕΑΚΑΙΤΟΣΑΙΒ
 ΑΝΠΒΕΙΣΤΟΝΦ
 ΑΙΒΑΣΙΒΕΙΚΑ
 10 ΣΑΦΡΕΝΕΝΗΟ
 ΛΟΡΑΙΚΑΘΑΠ
 ΟΔΕΜΟΣΠΕΡΙ
 ΠΡΑΧΞΑΙΗΑΙΒ
 ΚΑΙΤΟΣΞΤΡ
 ΑΝΤΑΥΤΑΛΕ
 20 ΒΟΙΠΟΝΤΟ
 ΙΠΕΡΙΗΟ
 ΣΧΙΑΣ
 ΟΚΑΘΑ
 ΤΑΝΕ

L'état de mutilation de ce fragment, trouvé aussi sur l'acropole d'Athènes, nous permet à peine d'y distinguer quelques mots entiers. Tels sont:

1. 2 Βουλῆς ἐν Σ
- 3 . . δε τὸ
- 4 ὑπὸ (τ)ὴν Εὐαγό(ρου) . . .
- 5 π)ερὶ πολλοῦ ποιεῖται
- 6 . . ου μέγχι ἀνδρῶν
- 7 (καλέσαι δὲ ἐπὶ ξένια τὸν ἴκοντα παρὰ Εὐαγόρου εἰς τὸ πρυτανεῖον ἐς αὔριον. Κλεο . . .
- 8 (εἶπε· τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ τῆ βουλῆ). Ἐπειδὴ δὲ ἐς . . .
- 9 ὅσα
- 10 καὶ ποιεῖ ὁ,τ)ι δύναται ἀγαθόν) comme dans C. I. n. 101,
- 11 βασι)λέα καὶ τοὺς ἄλλους.
- 12 ἂν πλείστον φ . . .
- 13 κ)αὶ βασιλεὶ κα(ι
- 14 . . σα φρ(α)νεῖν ὅ(σα) . . .
- 15 Εὐα)γόρα καθάπ)ερ . . .
- 16 ὁ δῆμος περὶ
- 17 πράξαι ἀλ . . .
- 18 καὶ τοὺς στρ(ατ)ηγούς
- 19 . . αν ταῦτα γε(νέ)σθαι
- 20 λοιπὸν τὸ . . .
- 21 . περὶ ὧν
- 22 ναῦ)ς Χίας . . .
- 23 . . καθά(περ
- 24 . . ὅ)ταν ἡ . .

Nous voyons (l. 4 et 15, qu'il s'agit d'un Evagoras, et dans l. 11 et 13 nous voyons le mot *βασιλεὺς, roi*. Il est donc presque hors de doute qu'il est ici question d'Evagoras, roi de Salamine en Chypre, qui donna asyle à Conon après la bataille d'Ægos-Potamos (1), et dont Isocrate écrivit l'éloge funèbre. Le décret est peut-être celui par lequel les Athéniens lui donnèrent droit de cité, ainsi que nous l'apprend Démosthènes: ὑμεῖς ἔδοτε πολιτείαν Εὐαγόρα τῷ Κυπρίῳ, καὶ Διονυσίῳ τῷ Συρακουσίῳ, καὶ τοῖς ἐκγόνοις τοῖς ἐκείνων (1).

l. 5 se rapporte peut-être au désir d'Evagore de se rendre agréable à la ville d'Athènes, ou d'obtenir les honneurs de citoyen.

l. 6 paraît indiquer quelque arrangement par lequel Evagore s'oblige à envoyer des secours à Athènes.

(1) Xenoph. Hist. Gr. II, 1. 29. (2) Démosth. épître de Phil. §. 14. p. 160.

l. 7 et 8 contiennent la formule que nous avons déjà rencontrée dans le N. précédent : *Et inviter à demain pour être traité dans le Prytanée l'envoyé d'Evagore*; car il est probable qu'Evagore ne s'était pas rendu lui-même à Athènes. *Cléo . . . a dit : Que tout le reste soit fait comme le sénat l'a décidé. Mais comme . . .* (V. G. I. n. 84).

l. 22 paraît faire mention de *Chios*, île qui était dans l'alliance d'Athènes jusqu'à la 20^e année de la guerre.

277.

ΟΙ ΟΜΕΝΟΙ
 ΝΕΞΕΞΑ
 ΛΑ ΑΛΡΑΦΞΕΤ
 ΕΚΑΞΤΟ
 5 ΑΕΞΤ
 ΑΙ. ΔΕ ΔΟΧΞΕΙ
 ΑΔΕΞΗΟΤΙΑΝΔΟΚ
 ΝΤΙΞΠΕΡΙΤΕΝΑΠ
 ΞΑΔΙΚΕΙΤΑΞΛΡΑΦ
 10 ΑΤΑΤΑΥΤΑΤΟΞΔΕ
 ΠΙΝΑΚΙΟΝ ΞΕΙ
 ΝΤΟΦΟΡΟ
 ΑΠΟΛ

Fragment informe, trouvé sur l'Acropole. Le décret dont il faisait partie paraît avoir eu rapport à la procédure et aux relations financières. On y lit :

1. 1 β)ουλόμενο(ι)
- 2 ἀ(ν)αγράψητ(αι).
- 4 ἔκαστοι
- 6 ἐάν δὲ δόζη.
- 7 . . ἀδης ὅτι ἀν δοκῆ.
- 8 ἐάν τις περὶ τὴν ἀπ . .
- 9 ἀδικεῖ τὰς γρα(φὰς)
- 10 κατὰ ταύτᾶ τοὺς δὲ
- 11 πινάκιον, *lettre d'obligation*
- 12 τοῦ φόρου.

278.

Ce fragment trouvé aussi sur l'Acropole, appartient à la même époque de la guerre du Péloponnèse.

ΔΛ Π Υ
 ΙΟΞΑΝΜΕΑΔ
 Δ ΞΗΟΙΞΤΡΑΤ
 ΞΤΟΤΕΚΑΙΗΕ
 5 ΑΚΑΙΗΟΙΠΡΥΤΑ
 ΜΕΞΕΘΟΝΑΥ
 ΤΟΔΕΑΝΑ
 ΧΞ
 ΞΙ

1. 2 ὅς ἀν μὲ ἀδ[ικῆ]
- 3 οἱ στρατ[ιῶται]
- 4 ἐκά]στοτε καὶ ἡ
- 5 ἡ ἐκκλησί]α καὶ οἱ πρυτά[νεις]
- 6 ἐπι]μελέσθων αὐ[τοῦ]
- 7 τὸ δὲ ἀνά[λωμα δώτω ὁ ταμίης κ.τλ.

279.

Ce fragment, trouvé sur l'Acropole, se rapporte à la marine d'Athènes. On y distingue ces mots :

ΑΡΧΟ
 ΟΙΤΟΙΞΝΕ
 ΑΦΟΕΧΞΕΠΛ
 ΡΙΕΡΕΞΜΙΞΘ
 5 ΥΠΕΡΕΚΕΝΟ
 ΑΙΕΠΑΝΑΛ
 ΑΒΑΛΛΟΝΤ
 ΡΕΜΑΤΑΜ
 ΕΝΤΟΙΦ
 10 ΡΑΦΕ

1. 1 ἀρχοντος
- 2 τοῖς νε(ωρίοις)?
- 3 ἀφ' οὗ ἐξέπλ(ευσαν).
- 4 τ)ρήρεις μισθ(όν)
- 5 ὑπὲρ ἐκείνου.
- 6 καὶ ἐπαναγ(αγών ου ἐπάναγκες).
- 7 ἀν)αβάλλονται
- 8 χ)ρήματα . . .
- 9 εἰν τῷ φ(όρω)?
- 10 ἀναγ)ραφέ(σθω

280.

Χ Ξ Ε
 Ν Π Ρ Ο Σ Κ Α Κ Ι
 Α Θ Ε Ν Α Ι Ο Σ Κ Α
 Ξ Μ Ε Δ Ε Ε Κ Ε Χ
 5 Ο Ν Τ Ο Ν Π Α Τ Ρ Ι
 Ν Ε Ξ Π Α Ν Α Θ
 Ε Θ Ε Ν Α
 Ν Α Ι Ο Ν Κ
 Ν Τ Α Ξ

Ce fragment trouvé sur l'Acropole, paraît appartenir à un traité d'alliance. On y lit:

1. 3 Ἀθηναίους καὶ . . .

4 μηδὲ ἐκεχειρίων. Il est décidé qu'aucune des parties contractantes ne concluerait une paix ou une trêve sans le consentement de l'autre. C'est ainsi que nous lisons la clause suivante dans le traité entre les Athéniens et les Argiens: Καταλύειν δὲ μὴ ἐξεῖναι τὸν πόλεμον πρὸς ταύτην τὴν πόλιν μηδεμιᾶ τῶν πόλεων, ἢν μὴ ἀπάσαις δοκῆ (1).

1. 5 ὁμνόντων τὸν πάτριον ὄρκον, comme dans le traité susmentionné: Ὁμνόντων δὲ τὸν ἐπιχώριον ὄρκον ἕκαστοι.

1. 6 ἐς Παναθηναία. *Le serment des députés de l'autre partie contractante doit être prêté aux Panathénées*, comme dans le susdit traité: δέκα ἡμέρας πρὸ Παναθηναίων τῶν μεγάλων.

1. 8 Ἀθηναίων καὶ . . .

281.

Ἰ Ξ Ξ
 Ξ Τ Ο Ξ Τ Ε Ε Κ Π
 Ἰ Β Ε Ν Κ Α Ι Ε Ξ Τ
 Ἰ Π Ε Π Ε Μ Φ Ξ Ε Ν Κ Α
 5 Ξ Ξ Τ Ρ Α Τ Ο Π Ε Δ Ο Ν
 Α Κ Α Ι Κ Ο Π Ε Α Ξ Κ Α Ι
 Α Υ Τ Ο Α Λ Α Θ Α Ε Π Α
 Τ Ι Α Ν Δ Ρ Ι Α Λ Λ Θ Ο Ι
 Τ Ι Δ Υ Ν Α Τ Α Ι Α Λ Λ Θ
 10 Ε Ν Τ Ε Ν Τ Ε Π Ο Ι Ι Ν
 Ο Ν Α Ν Α Λ Ρ Α Φ Ξ Α
 Κ Α Ι

Fragment de la même époque trouvé sur l'Acropole. Il y est fait mention d'un individu qui a rendu des services pendant la guerre. On y voit ces mots:

1. 2 τούς τε ἐκ πόλεως ?
- 3 λαβεῖν καὶ ἐς τ . . .
- 4 ἀπέπεμψεν, καὶ
- 4 τ)ὸ στρατόπεδον
- 5 καὶ κωπέας καὶ . . . (κωπεύς est la latte dont on fait des rames.
- 6 αὐτοῦ ἀγαθὰ ἐπα . . .
- 8 ὅτι ἀνδρὶ ἀγαθῷ
- 9 καὶ ποιοῦντι ὅτι δύναιται ἀγαθὸν. V. C. I. n. 101, l. 5).
- 10 . . . εἰς τὴν τε πόλιν
- 11 . . . ον. Ἀναγράψα(ι δὲ τὸ ψήφισμα ἐν στήλῃ λιθίνῃ
- 12 . . . καὶ (στήσαι ἐμ πόλει.

(1) Thuc. V. 47.

Ces deux dernières lignes contiennent une formule bien connue dans l'épigraphique (C. I. n. 87, 90, 92, 93, 99, 100, 101 etc.)

282.

ΑΧΞΕ
 ΑΝΤΙΞΑΜΦΙ
 ΤΑΞΕΧΞΗΕΚΤ
 ΑΙ:ΔΟΚΕΙΑΝΔ
 5 ΙΑΧΡΕΜΑΤΟΝ
 ΙΜΕΕΛΑΤΤΟ
 ΑΙΒΓΙΦΞΕ
 ΞΥΒΛΕΦΞΕ
 ΕΒΕΝ:ΤΕΝΔ
 10 ΝΑΙΚΑΤΑ
 ΟΝΤΟΝ
 ΕΜΟΙ
 ΙΞΙ

Fragment d'inscription trouvé sur l'Acropole.

1. 1 Εά]ν τις άμφι[σθητῆ?]
- 2 τὰς ἐξ ἐ . . .
- 3 αι. δοκεῖ ἀνδ[ρας?]. Après ΑΙ trois points (:).
- 4 δ]ιὰ χρημάτων.
- 5 μὴ ἔλαττο[ν
- 6 κ]αὶ ἐπιψη[φίσειν
- 7 συλλήψε[ται
- 8 ἔλειν· τὴν δ[έ. Après ἐλεῖν trois points (:).
- 9 . . . ναι κατὰ
- 10 . . . ον τὰ
- 11 δ]ήμῳ.

283.

Fragment aussi insignifiant que le précédent, trouvé également sur l'Acropole.

ΙΗΕΤ
 ΔΙΟΝΥΞ
 ΕΞΗΑΙΤ
 ΕΞΜΕΑΠΟ
 5 ΙΔΕΤΑΞΟΦ
 ΞΠΡΑΧΞΟΝ
 ΕΝΟΤΑ
 ΞΤΟΦ
 ΤΙΘΕΝΑ
 10 ΤΟΔΕΚΑΙΞ

1. 1 ἦτ[ε.

2 Διονύσ[ια. Il s'agit de quelqu'honneur a rendre pendant les fêtes de Bacchus en présence de tous les citoyens et les étrangers assemblés.

- 3 . . . εἰς αἴτ[ε .
- 4 . . . εἰς μὴ ἀπό . . .
- 5 ε]ιδὲ τὰς ὄφ . . .
- 6 τοῦ]ς πράξον[τας
- 7 . . . εἰν ὄτα[ν . . .
- 8 . τιθένα[ι . . .
- 9 . ἀναγράψαι τὸ ψήφισμα] τὸ δὲ καὶ σ[τῆσαι ἐμ πόλει .

284.

Ο Ν Ξ
Α Μ Μ Α Τ Ε Υ Ε
Ο Ι Η Ι Π Π Ο Θ Ο Ν Τ Ι
Ε Υ Ε Φ Ι Λ Ξ Τ Ι Δ Ε
5 Α Ξ Ι Ν Ι Δ Ξ Ξ Ι Π
Ι Α Α Ν Δ Ρ Α Α Λ Α Θ Ο
Κ Α Ι Π Ρ Ο Θ Υ Μ Ο Ν Π
Ν Τ Ι Λ Ν Ξ Π Ε Π Ο
Ν Τ Ο Ν Α Θ Ε Ν Α Ι Ο
10 Φ Α Ν Ο Ι Π Ο Ι Η Ξ Α
Α Χ Μ Ο Ν Η Ο Ι
Κ

Ce fragment fut trouvé dans les fouilles faites en 1840, dans le voisinage du temple d'Erechthée. Les deux premières lignes sont écrites en grandes lettres, comme dans N. 258. Ces lignes doivent contenir comme là le nom de l'Archonte et celui du secrétaire, mais dans un ordre inverse, car c'est dans la seconde ligne que figure le mot *ἐγραμμάτευε*. On y lit :

(ἐπι ἄρχ)ον(το)ς .
(. ἐγρ)αμμάτευε.
(Ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ Ἴπποθωντι-
(ς ἐπρυτάνευε . . . ἐγραμμάτ)ευε, Φιλιστιδῆ-
5 (ς ἐπεστάται,)ασινίδης εἰπ-
(εν. Ἐπκινέσαι)έα, ἄνδρα ἀγαθό-
(ν γεγονότα πρὸς τὸν δῆμον) καὶ πρόθυμον π-
(οιεῖν ἀγαθὸν ὅ,τι δύναται . . .)ντίαν εὔπεπο-
(ιηκότα, καὶ εὐεργετήσαντα τὸν δῆμο)ν τῶν Ἀθηναίων-
10 (ν, καὶ στεφανῶσαι χρυσῷ στε)φάνῳ, ποιήσα-
(ι δὲ τὸν στέφανον ἀπὸ . . . δρ)αχμῶν ὅτ(ι . . .

Sous l'archontat d'un tel; un tel était le secrétaire.

Il plut au Sénat et au peuple; la tribu Hippothontis avait la prytanie; un tel était le secrétaire; Philistide était l'épistate; un tel de . . asinos a dit. Qu'on donne des éloges à un tel, qui a été bon envers le peuple, et empressé à faire tout le bien qu'il pouvait, et qui a rendu plusieurs services au peuple d'Athènes, et qu'on le couronne d'une couronne d'or; que la couronne soit de . . . drachmes . . .

C'est un décret par le quel on descerne une couronne à quelqu'un qui a rendu des services à Athènes.

La formule de cette inscription se retrouve plus ou moins altérée dans plusieurs autres (V. C. I. n. 90. 99. 101 etc.).

285.

Δ Ε Ι Ο Ι
Ο Ε Φ Ξ Ε Φ
Α Ι Ε Ν Τ Ε Ι Π Ρ Ο
Ο Ι Κ Α Ι Κ Ο Λ Α Σ Ι Ε Ν Τ Ο Ν
Φ Ι Σ Ο Μ Ε Ν Ε Ν Κ Α Ι Ε Ξ Δ Ι Ι
Ν Κ Α Θ Ο Τ Ι Α Ν Δ Ο Κ Ε Ι Α Υ Τ Σ
Α Ρ Ο Ν Τ Α Ξ Α Π Ο Φ Α Ι Ν Ε Ν Η Α
Τ Π Ι Ξ Τ Ι Α Ψ Ψ Ο Ε Ι Δ Ε Ι Π Ε Ρ Ε
Δ Ι Ο Τ Ε Ι Ε Α Ν Τ Ι Ξ Β Ο Ψ Ε Τ

Ce fragment fut trouvé en 1840 hors de l'acropole sous la grotte de Pan, non loin de l'endroit où l'on place le métron. Il paraît se rapporter aux loix pénales ou à la procédure d'Athènes. Voici tout ce qu'on y distingue :

- 1 1 . . . δειοι
- 2 δ ἐψίφ(ισται
- 3 καὶ ἐν τῇ προ(τέρα ἐκκλησία?)
- 4 καὶ κολάζειν τὸν . . .
- 5 ψηφίζομένην καὶ ἐς δί(κην) . . .
- 6 καθ' ὅτι ἂν δοκῇ αὐτο(ῖς
- 7 τοὺς παρόντας ἀποφαίνειν ἂ
- 8 . . . πῖς τι ἄλλο εἶ δεῖ περ(ταίρω
- 9 ιδιώτη ἐάν τις βούλητ(αι). Cette ligne est la dernière de l'inscription ; la

Pierre au-dessous ne porte plus de traces de lettres.

286.

Ο
 ΙΙΕΛΛ
 ΑΙΑΞΧΡ
 ΕΞΤΕΝΞΑΝ
 ΑΝΜΕΠΟΙΟΞΙΚ
 ΕΙΔΑΝΔΕΠΡΑΘΕ
 ΛΦΕΞΑΝΠΡΑΘΕΙΙ
 ΑΙΤΟΝΠΡΙΑΜΕΝΟΙ
 ΡΟΝΜΕΚΕΤΙΒΥΞΙΜ
 ΕΠΙΤΙΜΕΤΟΝΗΟΞΑ
 ΕΠΙΤΙΜΕΜΑΗΕΚΑΣ
 ΠΟΘΕΝΑΝΕΙΠΕΝΤΕ
 ΓΞΤΕΝΞΑΝΙΔΑΕΛ

Ce fragment fut trouvé en 1838 près du Parthénon. Il paraît se rapporter à l'administration des effets sacrés de Minerve.

1. 3 Ἀθην)αίας χρ(ήματα.
- 4 ἐς τὴν σαν(ίδα
- 5 ἐ)άν μὴ ποιῶσι κ . .
- 6 ἐπ)ειδ' ἂν δὲν πραθῇ
- 7 ἀφ' ἧς ἂν πραθῇ . .
- 8 καὶ τὸν πριάμενον
- 9 . . . ρον μῆκέτι Λυσιμ(άχῳ
- 10 ἐπιτιμ(ήτων ὄσα. Ἐπιτιμείν apparemment dans le sens de renchéris.
- 11 ἐπιτίμημα ἐκάσ(του . . .
- 12 ὀπόθεν ἂν ἦ πέντε . . .
- 13 ἐ)ς τὴν σανίδα ἐγ(γράφειν.

287.

Ξ:ΔΕΜ
 ΑΞΙΟΙ
 Ι:ΚΑΙΟΙΚΙΑ
 ΕΟ
 ΕΡΙΟΝ:ΜΟΡΙΜΟ
 ΙΦΡΜΑΛΟΡΟ\

'ΟΞΙ

Ce fragment informe paraît appartenir à un traité où figurent les noms des signataires comme dans N. 251.

1. 1 δ(ήμ)ου?
- 2 . . . άτιοι
- 3 καὶ οἱ Κλα(ζομένοι)?
- 5 . . . κριων Μορίμου.
- 6 Ἐρμαγόρου.

288

Σ Ε Ι Ε Ι Ι Ο
 Ε Ι Κ Α Ι Τ Ο Γ Ι
 Δ Ε Δ Ο Μ Ε Ν Ο Ν Κ
 Λ Ρ Α Μ Μ Α Τ Ε Ο /
 5 Ν Τ Ο Ν Γ Ο
 Τ Ο Ι Β Ο Λ Ο Μ Ε
 Ο Ο Ε
 Α

Ce fragment contient à peine quelques mots entiers, qui ne forment aucun sens.

1. 1 Ε(σ)ελευθερίας τῆς πρυτανείας (V. N. 116, 117).
 2 καὶ τοῦ
 3 δεδομένον.
 4 Γραμματέως .
 6 τῷ βουλομέ(νω).

289.

Σ
 Ε Ζ
 Α Ν Τ Ρ Α
 Ι Τ Α Μ Ι
 Σ Α Τ Ο Τ Ο
 Ι Τ Ο Σ Δ Ε Κ Α
 Ο Ι Δ Ε Τ Α
 Ε Ι Α Υ
 Ι Ο Ι Ο Υ
 Τ Ε

Fragment aussi informe que le précédent. Dans l. 3 on lit le mot ταμί(αι). Dans l. 5 τοὺς δέκα (ταμίαις probablement; et dans l. 6 οὐ δὲ ταμίαι; ce qui prouve que le décret traitait des fonds et des effets de Minerve.

290.

ΕΥΚΟΤΕΙ
 ΚΑΞΕΧΣΚ
 ΒΟΛΗΕΚΑ
 ΗΟΙΚΑΔΔ
 ΑΝΤΙΤ

On ne peut tirer de ce fragment informe que le mot ἐξ dans l. 2, et le mot βουλή dans l. 3. Ce dernier mot étant écrit avec un Η prouve que le décret est d'une époque peu éloignée de la 94^e Olym.

291.

Ν Α Τ
 Π Α Ι Μ
 Ε Ο Υ Κ Α Γ Ο
 Ν Τ Ο Ν Α Θ Ε Ν
 Ε Ι Τ Ε Α Θ
 Κ Ν Γ Β
 Ε Ι Ε Ι Α
 Ι Τ Α Υ

Trouvé sur l'acropole. l. 3, οὐκ ἀπὸ . . . — l. 4 τὸν δῆμον τῶν Ἀθην(αίων). l. 5 . . . 9 τῆ Ἀθ(ηναίων). l. 8. ταῦ(τα). C'est la partie inférieure d'une inscription. Le dessous reste en blanc.

292.

Ι Δ Ε
 Ε Π Ι
 Ι Κ Κ Ε Ρ Ο Ν Ε Τ Ο Ι
 Ι Ο Ν Ν Α Υ Κ Κ Ε Ρ Ο Σ
 5 Ρ Ο Ν Α Υ Τ Ο Ι Τ Ο Ξ Ε Μ Ε
 Ρ Α Χ Μ Α Σ Η Κ Α Σ Τ Ο Σ
 Ι Ο Ν Τ Ο Ν Τ Σ Ε Π Ι Β Α Τ
 Ο Ρ Ι Σ Κ Α Ι Η Ο Σ Τ Ι Σ
 Ξ Τ Ο Α Ρ Λ Υ Ρ Ι Ο
 10 Ο Ρ Τ Ε Ν Κ Α Τ Α
 Ι Κ Α Τ Α Τ Ο
 Α Μ Μ Ε Ι

Marbre trouvé à Athènes ; il est en possession de M^r. Finley. Dans l. 3 on lit Νυύκληρον ἢ τὸν . . .
 l. 4 ναύκληρος, l. 5. ναύκληρον αὐτῶ τοῦς . . . l. 6. Δραχμὰς ἕκαστος, l. 6. τῶν ἐπιβατῶν. l. 7, χ'ορίς
 καὶ ὅστις l. 8. τὸ ἀργύριον. l. 10. ἐορτὴν κατὰ. l. 11 κατὰ τὸ.

Cette inscription se rapporte probablement aux devoirs des triérarques par rapport à l'équipement
 des navires et la solde que recevaient les soldats de marine et les capitaines.

293.

Ε Ξ Π Ε Ν Τ Ε Κ Α Ι Δ Ε Κ Α
 Κ Ε Ξ Π Α Υ Ε Σ Θ Ο Ε Ι Ν Α Ι
 Ο Ν Β Α Κ Α Θ Α Π Ε Ρ Τ Ε Ι Ο Υ
 Ε Ε Κ Τ Ω Ν Α Ν Β Ο Ν Χ Ξ Υ Μ Μ Α Χ Ω Ν
 5 Ε Ο Υ Σ Θ Α Ν Ι Ο Ι Α Ν Β Ο Λ Ο Ν
 Τ Α Ι Π Ε Μ Π Τ Ο Ν Α Θ Ε Ν Α Ζ Ε Δ Ε
 Ο Ι Ε Α Ν Δ Ε Μ Ε Ρ Ο Ι Ο Σ Ι Τ Α Υ Τ Α
 Α Ι Η Ο Ι Η Ι Π Π Ε Σ Κ Α Ι Η Ο Ι Ε
 Ρ Α Ι Ε Ι Ι Α Κ Α Ι Τ Ο Ι Σ
 10 Ι Ο Ι Κ Α Ι Τ Ο Ι Σ Χ Ξ Υ Μ Μ Α Χ Ο Ι Σ
 Π Ρ Ε Σ Β Ε Ι Α Ε Ψ Ω Σ
 Τ Ο Ν Α

J emprunte ce fragment au livre de M. Pittaki « L'Ancienne Athènes », p. 49. L'auteur m'a affirmé
 que la pierre a disparu depuis qu'il l'avait copiée. Malgré les inexactitudes de la copie on peut affirmer
 que l'inscription est antérieure à Ol. 94, et paraît appartenir à l'époque de la guerre du Péloponnèse.

- | | |
|---|---|
| 1. 1 τῆς πεντεκαίδεκάτης | } |
| 2 Πανέσθω, εἶναι | |
| 3 πο)λλά, καθάπερ τῆ οὐ . . . | |
| 4 ἐκ τῶν ἄλλων συμμάχων, οὐ ἴΩ est certain-
nément un Ο sur la pierre. | |
| 5 . . . οἱ οὖς ἄλλοι ἂν βούλωνται. | |
| 6 πέμπτον Ἀθίναζε δὲ, οὐ πεμπ(ό)ντων Ἀθίναζε | |

- δὲ. Le Z est sans doute I sur la pierre.
- 7 ἐν δὲ μὴ ποιῶσι ταῦτα . . .
- 8 Οἱ ἰππεῖς καὶ οἱ ε . . .
- 9 ἐν Παιραιεῖ . . . καὶ τοῖς
- 10 . . . καὶ τοῖς ξυμμαχοῖς.
- 11 πρεσβεία. Le Ω est une erreur.
- 12 τῶν Ἀθηνῶν ?

ΑΛ
 ΕΡΕΧΘΕΙΣΕ
 ΘΙΠΠΟΣΕΠΕΣΤΑΤ
 ΜΠΡΥΤΑΝΕΙΟΙΠΡΟΤ Ε ΟΙ
 5 ΑΤΑΤΑ ΡΙΑΕΠΕΙΤΑΤΟΙΣ Ρ
 ΤΟΝΟΣΙ ΑΝΕΙΕΛΡ ΑΤ Α Ο
 ΑΙΑΥΤΟΙΣΙΤΕΝΣΙ ΣΙ Ε
 ΝΠΑΡΑΘΕΝΑΙΟΝΚ ΤΑΤ ΛΟΜ
 10 ΗΟ΄ΠΟΒΙΟΝΑΝΗΕΛ Ε
 ΞΙΤΕΣΙΝΚΑΙΤΟΙ ΟΝΗΟ
 ΥΤΟΙΣΚΑΤΑΤΑ ΚΑ
 ΕΠΥ ΟΙΕΗΙΣΘΜΟΙΕ ΕΜ
 ΞΙΤΕΝΣΙΤΕΣΙΝΕΝΠΡΥΤΑΝΕ
 ΟΣΤΕΙΣΙΤΕΣΕΙΚΑΤΑΤ
 15 ΟΥΠΡΥΤΑΝΕΙ ΙΝ ΟΣ
 ΕΛΕΤΙΝΕΠΥ ΕΚΑΣΙΣΥ
 ΙΚΕΣΟΣΛ ΒΟΙΠΣ Σ
 ΙΣΤΕΛΛ ΕΛΡ ΕΙΝ
 ΠΕΡΙΤΣΕ
 5

Marbre trouvé dans la ville d'Athènes et conservé par M. Pittaki chez lequel il se trouve encore. Par la forme de ses lettres il paraît se rapprocher de la 86^e Olympiade. Il est extrêmement mutilé et d'une très-mauvaise conservation.

1. 2 Έρεχθίς έ(πρυτάνευε

3 Ξάνθιππος έπεστάτ(ει

4 έμ. πρυτανείω προτ . . . Le mot si souvent répété de σίτησις, dans l. 7, 10, 13, 14, 15 paraît prouver que cette inscription faisait partie d'un décret qui accorde les honneurs d'une table au Prytanée à quelque citoyen qui avait bien mérité de la patrie.

5 . . . έπειτα τοις

6 . . . τον όστ(ις) άν ή ή γρ(αμ)ατ(έ)α, avec un μ.

7 και αύτοίσι την σί(τη)σι(ν την) έ(ν τῷ πρυτανείω

8 τῶ)ν Αθηναίων κ(α)τά τ(ά νε)νομ(ι)σμένα

9 ός πολ(λ)ῶν άν Ελ(λή)νων

10 σίτησιν και τῶ

11 α)ύτοίσι κατά τ(ά (δεδι)κα(σ)μένα?)

12 έπ(ι τ)ῷ ισθμῷ. Peut-être est-ce sur l'Isthme que s'est distingué le citoyen en faveur duquel fut porté ce décret.

13 την σίτησιν έν πρυτανείω.

14 τῇ σιτήσει κατά τ(ά νενομισμένα

15 τ)οῦ πρυτανείου

Les autres lignes sont trop indistinctes pour qu'on en puisse tirer quelque parti.

295.

ΑΥΤ
 ΑΠΑΣΤΕΞΑ
 ΤΑΕΝΟΦΕΛΙΑΙΙ
 ΔΕΜΟΝΟΝΠΟΤΕ
 5 ΕΡΑΔΑΝΧΕΙΡ
 ΑΙΟΠΟΣΑΝΚΑ
 ΟΙΔΕΣΤΡΑΤΕ
 Μ ΟΝΤΑΙ
 ΙΥΠ
 ΕΡ
 ΑΕΑΝΤ
 ΝΑΕΟΥΞΑ
 ΕΚΑΣΤΟ
 Ρ

Fragment insignifiant trouvé dans l'Acropole. 1. 2 *άπας τής*. 1. 3 *ώφελεία*. 1. 4 *δέ μόνον ποτέ*, ou *δημον θν ποτέ*, car le signe d'aspiration paraît avoir été homis dans cette inscription, comme on le voit aussi dans l. 6. L. 5 *έποτ* έρα δ' άν χειρ(οτοννηθῆ (?). 1. 6 *καί όπως άν*. 1. 7 *οι δέ στρατε(ύόμενοι* qui nous fait voir que le décret traite des affaires militaires.

296.

ΠΟΙ
 ΑΘΕΝΕ
 ΙΤΟΝΑΘΕ
 ΑΞΑΥΛΑ<
 5 ΜΑΤΑΕΑΙΕΤ
 ΤΕΥΕΕ/ΑΙΜ
 ΤΕΙΚΥΡΙΑΙΕΚ
 ΔΕΧΡΕΜΑΤΟΝΕΞΦΟ
 ΟΝΕΑΜΜΕΥΕΙΤΟΙ
 10 ΑΥΤΟΝΑΥΛΟΕΚ
 ΕΟΝ Ο

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. La forme des lettres est d'une époque réculée. 1. 2 *Αθήνη(θεν*. 1. 3 *καί τών Αθη(ναίων*. 1. 4 *τάς άλλας*. 1. 5 *χρήματα εάν έτ(ι*. 1. 6 *τέλη ή*. 1. 7 *έν) τή κυρία έκκλησία*. 1. 8 *ή) δέ χρημάτων έσρο(ρά*. 1. 9 *έάμ μη . . .* 1. 10 *αύτων άλλο . . .*

297.

ΑΣΙΗΕΚ/
 ΥΠΕΡΕΚΕΝ/
 ΜΟΣΙΟΙΟΦΕΥ
 ΕΟΝΗΟΙΠΡΑΚ
 5 ΝΗΟΣΤΟΣ
 ΞΤΕΙΑΘ
 ΚΑΣΤ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. 1. 1 *έκα(στον*. 1. 2 *ύπέρ εκείνα*. 1. 3 *δη)μόσιοι όφειλ(έται*. 1. 4 *οί πράκ(τορες*, les magistrats chargés d'encaisser les amendes judiciaires qui revenaient à l'état (1). 1. 5 *ώς τούς*. 1. 6 *τῆ Αθη(ναίων*. 1. 7 *έκαστ(ος*.

(1) Bœckh, Staatsb. h. d. Ath. I, 167, 403.

298.

Α Π
 Τ Α Ξ Τ Α
 Λ Γ Δ Ρ
 Κ Α Ι Ε
 5 Ο Υ Τ Ο
 Ο Ξ Α
 Α Υ Τ Α
 Τ Α Ι Η
 Μ Ε Ν Ο
 10 Ε Ψ
 Ν Π
 Ο Δ Ο Ν
 Ο Ν Τ Ο
 Δ Ε Κ Α Τ
 15 Ε Ν Ξ Τ Ε Ψ
 Ρ Α Μ Μ Α Τ
 Ε Ι Π Ε Τ Α Μ
 Ο Ψ Ξ Τ Ρ
 Θ Ε Ν Α Ι Ο
 20 Τ Ε Ξ Ι Ν Α
 Ο Α Ν Α Ι Τ Α

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. l. 14 δὲ κατά ου δεκάτην. l. 15 ἀναγράψαι δὲ τὸ δε τὸ ψήρισμα ἐν στήλῃ λιθίνῃ καὶ στήσαι ἐν Ἀκροπόλει. l. 16 τῆς δ ἀναγραφῆς ἐπιμεληθῆναι τὸν γραμματεῖα τοῦ δήμου. l. 17 . . . εἶπε τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ τῇ βουλῇ l. 18 εἶναι δὲ Πολύστρατον . . . C'est probablement de ce Polystrate qu'il est question dans le décret. Le décret même se termine à l. 16. Depuis l. 17 commencent les articles additionnels que quelqu'un a proposés. l. 19 Ἀθηναίω(ν).

299.

Υ Τ Ο Ν Ψ
 Ο Μ Π Ο ΄ Ε
 Υ Τ Α Ν Ε Ι Ο
 Δ Ε Τ Ε Ψ Ε Τ
 5 Δ Ε Ι Κ Α Ι Δ
 Ο Λ Π Ε Ρ Η Ο
 Δ Ε Α Υ Τ Ο Ν
 Α Ν Ε Ι Ο Ι Ε
 Η Ε Τ Α Μ Ε Ν
 10 Η Ο Ι Ε Τ
 Ξ Α Ξ Π Ι
 Υ Α Ξ Ι Α Ι Τ
 Τ

Fragment de marbre trouvé à l'Acropole. l. 1 αὐτῶν. l. 2 τῶν πόλεων, ou τὸν πόλεμον, ἐπὶ εἰς τὸ Πρυτανεῖον, qu'il soit invité à dîner dans le prytanée. l. 4 δὲ τελεῖται. l. 7 δὲ αὐτὸν. l. 8 Πρυτανεῖον. Peut-être accorde-t-on la faveur de la σίτησις à un citoyen d'Athènes. l. 9 ἢ τὰ μὲν.

300.

Ε Ι Η
 Ε Ξ Θ Ο Χ Ι Μ Α
 Ε Ν Ο Ξ Π Ε Ρ Ι Τ Ο
 Ι Ξ Μ Ε Ν Α Ο Τ
 5 Ε Ξ Θ Α Ι Τ Ο Ν Δ
 Ε Ι Ο Ξ Ε Ν Α Ι
 Ε Ν Ν Ε Ξ Τ Ο Π Ρ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. 1. 2 επιμελήσθω χρ(ή)μα(τα). 1 3 περι τοῦ. 1. 6 εἶναι.
1. 7 ἐπὶ ξ(έν)ια) ἐς τὸ πρ(υ)τανεῖον ἐς αὔριον.

301.

ξ
Ε
Ι Υ Κ Ο
ΜΟΙΑΙΛΕΙΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥ
ΙΟΝΒΟΙΟΤΟΝΟΣΟΙΒΟ
ΤΕΤΟΝΠΟΛΕΟΝ/
ΑΘΕΝΕΞΙ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. Il est surmonté d'une petite corniche, sur laquelle on voit un grand ξ, probablement Θεοῖς (επικουροῖς).

Immédiatement audessous de la corniche on voit en grands caractères les syllabes . . Λυκο. ., probablement le nom du secrétaire du sénat comme dans N. 250 et 259. Mais audessus de l'Υ on voit un Ε de même grandeur qui s'avance jusque dans la ligne. Est-ce le mot Θεοῖς répété encore ici, ou cet Ε fait-il partie du nom de l'Archonte (comme dans N. 259), qui ayant été oublié, aurait été inscrit pardessus le décret?

1. 1 ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, Αἰγῆτις ἐπρυτάνευ(ε).

1. 2 καὶ τῶν ἄλλων Βοιωτῶν ὅσοι βο(ύ)λονται. Ce décret fut peut-être rendu après les combats de Tagnagre et d'Oenophytes (Ol. 81, 1), qui détruisirent la suprématie de Thèbes sur la Béotie. Il est possible que les Athéniens reconnaissent par ce décret d'indépendance des villes qui, comme Thespiæ, Platée, Aulis, Anthémus, Larymna, Aséne, Coronée, Lébadée, Délium, Alalcomène, Leuctres et Chéronée, s'étaient déjà avant ces victoires soustraites au jong de Thèbes (1), et invitent à la liberté toutes celles qui veulent jouir de ses bienfaits.

1. 3 τῶν πόλεων. 1. 4 Ἀθήνη(θεν)?

302.

ΝΤΑΣ
ΑΙΑΘΕΝ
ΚΑΣΔΙΔΟΝ
ΤΑΤΑΧΞΥ
5 ΑΙΤΟΙΞΚΛΕ
ΡΟΝΠΡΙΝΑ
ΡΑΤΕΛΟΝ
ΑΙΟΝΤ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole

1. 2 καὶ Ἀθηναίων

1. 3 δίκας διδόν(αι)?

1. 4 τὰ χρ(ή)μα(τα) τὰ ξυ(μμά)χων

1. 5 καὶ τοῖς κλη(ρού)χοις, les colons que les Athéniens envoyaient et auxquels ils partageaient les terres des pays conquis.

1. 6 πρότερον πρὶν

1. 7 στρατηγὸν οὐ στρατηγῶν.

(1) Diod. XI, p. 283. Thuc. I. p. 273.

	ΑΡΙ		
	ΑΙΣΧ		
	ΑΝΤΙΜΑΧΟΣ		
	ΣΜΙΚΥΘΟΣ		
5	ΚΕΦΑΛΙΟΝ		
	ΝΟΜΙΟΣ		
	ΝΙΒΟΣ		
	ΣΤΙΟΝ		
	ΕΣΟΝ		
10	ΜΕΝΕΤΙΜΟΣ	ΑΤΑΡΒ	
	ΕΥΦΡΟΝΙΟΣ	ΘΡΑΣΥ	
	ΔΡΟΠΥΛΙΟΝ	ΕΝΘΑΣ	
	ΜΝΕΣΙΚΛΕΙΔΕΣ	ΟΙΝΙ	
	ΠΥΡΡΟΝ	ΗΥΠΕΡ	5
	ΤΡΕΜΠΟΝ	ΔΙΚΑΙΟ	
	ΕΠΙΛΕΝΕΣ	ΘΟΜΟΡ	
	ΣΜΙΚΡΟΣ	ΟΙΘΑΛΙ	
	ΗΕΡΜΟΔΟΣ	ΘΟΜΕΝ	
	ΧΕΘΕΛΟΣΙΟΣ	ΟΔΟΡ	10
20	ΤΡΕΣΙΜΕΝΕΣ	ΥΜΟΧ	
	ΕΠΙΧΑΡΙΝΟΣ	ΙΚΕΣ	
	ΣΜΙΚΥΘΙΟΝ	ΥΡΡ	
	ΧΑΙΡΕΔΕΜΟΣ		
	ΜΕΛΑΝΘΙΟΣ		
25	ΗΕΡΜΟΤΙΟΝ		
	ΛΥΣΑΝΔΡΙΔΕΣ		
	ΕΥΚΛΕΙΔΕΣ		
	ΑΙΣΧΥΛΙΔΕΣ		
	ΜΝΕΣΙΚΙΔΕΣ		
30	ΑΝΤΙΒΙΟΣ		
	ΣΟΣΙΑΣ		
	ΠΙΣΙΔΕΤΟΙ		
	ΚΕΦΙΣΟΔΟΡΟΣ		
	ΥΤΙΟΙ		
35	ΔΙΑΙΚΑΛΛΙΑ		
	Ν		
	Ν		
	ΑΔΕΣ		

	FACE.	COTÉ DROIT.
	Αρι[στ . . .	
	Αίσχ . . .	
	Ἀντίμαχος	
	Σμίκυθος	
5	Κεφαλίων	
	Νόμιος	
	. . . ρίλος	
	. . . στίων	
	. . . ήσων	Ἄταρβ(ης
10	Μενέτιμος	Θρασύλλος
	Εὐφρόνιος	Ἐν Θάσ(ω ?
	Δροπυλίων	Οἰνίδ(ος ?
	Μνησικλειδης	Ἰπέρ(βηλος
	Πύρρων	Δικαιο(ς . . .
15	Τρέμπων	θου. Μορ
	Ἐπιγένης	Οἰθαλ . . .
	Σμίκρος	θου. Μεν . . .
	Ἐρμόδο[τ]ος	. . . ὄδωρος
	Ἐθελούσιος	Θ)υμοχ(άρης
20	Τλησιμένης	. . . ικς . . .
	Ἐπιχάρinos	Πύρρων .
	Σμικυθίων	
	Χαιρέδημος	
	Μελάνθιος	
25	Ἐρμυστίων	
	Λυσανδρίδης	
	Εὐκλείδης	
	Αἰσχυλίδης	
	Μνησικίδης	
30	Ἀντίθιος	
	Σωσίας	
	Π Ο Σ Ι Δ Ε Ι Ο Ι	
	Κηφισόδωρος	
	Υ Τ Ι Ο Ι	
35	
	. . . ν . . .	
	. . . ν .	
	. . . άδης	

Le bas de la pierre reste en blanc.

Cette inscription a été publiée dans le C. I. s. n. 167, et nous ne l'aurions pas reproduite ici, si notre copie ne différait sur plusieurs points de celle de Fourmont, et ne servait à justifier les corrections proposées par M. Bœckh.

Le signe **W** qu'on voit dans C. I. n. 167 au commencement du nom Μενέτιμος, est l'un des deux **F** du mot Χαρικλῆς qui est écrit transversement. On voit encore sur la pierre les traces d'un autre mot qui était écrit audessus de Χαρικλῆς.

L. 13 est Μνησικλειδης et non pas Μνησίκλειδος comme dans la copie de Fourmont. L. 14 est Πύρρων et non pas Πύρρος. L. 15 est en effet Τρέμπων comme Fourmont a écrit, et non pas Πέμπων, comme M. Bœckh veut corriger ce nom inusité. L. 18 est en effet Ἐρμόδο:ος, comme M. Bœckh a corrigé. L. 26 n'est pas Ἐπιχαρίδ(ης, mais Ἐπιχαρίνος, le même nom du vainqueur à la course que nous avons eu dans N. 25, et qui était contemporain de celui-ci à en juger par la caractere graphique de l'inscri-

ption. Mais qu'est-ce que la l. 32? Ce n'est pas le nom propre d'un homme. Peut-être est-ce celui d'un dème inconnu de l'Attique, ou bien de l'endroit où Κηρισόδωρος est tombé (ἐπι Σιδείω? L. 34 est certainement un nom ethnique. Il est écrit en lettres plus espacées. L. 35 a été mal copiée par Fourmont qui y a mis un Ω. Elle se termine par le nom Καλλίας.

Le côté droit n'a pas été remarqué par Fourmont. Pour le nom Ἀτάρβης v. Aélien, Var. Hist. V, 17. — L. 2 sera Θρασύλλης ou Θρασύβουλος, ou un nom semblable. L. 3 paraît être ἐν Θάσῳ, et se rapporte probablement à l'expédition de Thassos d'Ol . . . , dont Thucydide (I, 100) fait mention, le caractère des lettres s'accordant avec cette date. L. 4 peut-être Οἰνίδος pour Οἰνηίδος. L. 5 est ὑπέρολος ou ὑπερίδης ou tel autre nom. De même l. 6 peut être Δικαῖος ou Δικαιόπολις ect. Je crois que dans les lignes qui suivent nous n'avons pas des noms rangés en colonne, mais qu'ils se suivent sans discontinuer, de manière que chaque ligne ne commence pas avec le commencement d'un nom.

304.

ΣΤΟ
Σ
ΙΟΣ
ΚΡΙΤΟΣ
5 ΙΛΟΧΟΣ
ΤΟΡΙΔΕΣ
ΙΧΑΡΕΣ
ΡΟΚΛΕΣ
ΚΛΕΟΝ
10 ΔΙΔΥΜΙΑΣ
ΤΙΜΟΛΕΙ
ΝΙΚΟΚΛΕΙ
ΛΥΣΙΑΣ
ΦΑΝΟΣ
15 ΦΙΛΟ
ΚΡΑΤΕΙ
ΦΙΛ
ΝΙ

. στο[ς
. ς
. ιος
. όκριτος
Ἄμφ]ίλοχος
Νεσ]τοριδης
Ἐπ]ιχάρης
Π]ροκλής
Κλέων
Διδυμίας
Τιμολέ[ων
Νικοκλ[ής
Λυσίας
Φανός[τρατος
Φίλω[ν ou Φιλόστρατος ect.
Κράτ[ης
Φίλ[ο . . .
Νί[χο . .

305.

ΘΟΣ
ΕΥΛΛΟΣ
ΥΧΣΕΝΙ
ΗΡΜΟΔΟΣ
5 ΕΡΛΑΙΟ
ΗΙΕΡΟΝ
ΣΟΣΤΡΑΤ
ΧΑΡΙΛΕΥ
ΑΡΧΕΥ <
Χ/
. θος
Ν]εύλλος (?)
Ε]ύξενί[δης
Ἐρμόδ[ικος
Ἐργατο[ς
Ἱέρων
Σώστρα[τος
Χαρίλ[αος
Ἀρχέστ[ρατος
Χα . . .

Ces fragmens furent trouvés dans la basse ville d'Athènes sous les débris de la maison de M. Pittaki, près de l'église de S^{te} Eléuse. N. 304 est aujourd'hui déposé dans le temple de Thésée, N. 305 se trouve dans la maison de M^r. Pittaki. À l'orthographe des noms et à la forme des lettres **R**, **S**, **⊙** nous jugeons que ces listes sont antérieures à Ol. 84. (V. chap. 6); mais la forme des lettres **N** et **E** aux jambages droits prouve d'un autre côté qu'elles ne s'éloignent pas trop de cette époque. Nous lisons dans C. I. n. 165 une liste des citoyens morts à la guerre de Chypre, d'Égypte, de Phœnicie, d'Haliæ, d'Égine et de Mégares (Thuc. I, 104, 105, 106, 109, 110. — Diod. XI, 74 — 79). Le dernier de ses événemens se rapporte à Ol. 80,4. On peut par conséquent attribuer l'inscription du C. I. à Ol. 81. Les lettres de nos listes étant entièrement semblables à celles de n. 165, il n'est pas improbable que ces fragmens n'eussent fait partie de la même inscription. En tout cas il est certain que nous avons sous les yeux une liste de combattans morts pour la patrie entre Ol. 80 et 84. (V. C. I. n. 165—169).

306.

A	B	C
IKKATI	IAN	NAYΞITEΛΕΞ
KI K POIOI	NI Λ ΛII	SΦILON
N OAN	EYXIKIDHΞ	MIDEX
TEΛΩ	BABYKTOS	ANΔPOKLEIDEX
5 KALLIKRATHN	AMOIXA	AMΦISOPOC
LYCICEIDOU	ΔEMOKLES	
STRATONOS	HEΘAISI	
ISSTAΛOI	EYCKOPIΔEX	
R K NAI S	STRATON	
10 EΛ N	ΑΠOλλOΔOPOC	
SYA	SOKLES	
↓ IS		

J'emprunte cette liste au livre de M. Pittaki (1) sans en pouvoir garantir l'exactitude, car j'en ai cherché en vain l'original. Je ne saurais même dire si les mots sont arrangés en trois colonnes comme dans le livre, ou s'ils n'en forment qu'une seule.

- A. l. 1 peut-être Πολυκράτης, la forme du **P** étant, à ce qu'il paraît, dans cette pièce **R**.
- l. 2. Si ce n'est pas un nom propre défiguré, ce mot paraît être κ(λι)κ(ο)ποιοι, et alors cette liste serait celle d'individus de divers métiers.
- l. 4 est évidemment mal copiée.
- 5 Καλλικράτης, **EΞ** pour **HN**).
- 6 Λυσιθείδης, **EΞ** pour **OY**
- 7 Στράτων (**OΞ** est probablement ajouté).
- 8 Ές σταδί(ι)ω? si non quelque nom maltraité. Dans le premier cas cette liste appartiendrait aux titres agonistiques.
- B. l. 3 Εύ(κλε)ίδης?
- 4 sera quelque nom qui se termine en . . εύκτος
- 5 peut-être Δ(η)μοχάρης
- 6 Δημοκλής
- 7 Ηφαιστ(ίων, **⊙** pour **⊙**)

(1) L'ancienne Athènes, p. 504.

- 8 Εὐσκοπίδης
- 9 Στράτων (où Ρ est sans doute R)
- 10 Ἀπολλόδωρος (Σ pour ξ
- C. I. 4 Νυσιτέλης (Σ et Λ pour ξ et Λ)
- 2 φίλων ou Φεΐδων Γς initial est de trop, à moins que le mot ne soit ΣΟΛΟΝ.
- 3 Χαρμηίδης ou tel autre nom semblable.
- 4 Ἀνδροκλείδης (Λ et Σ pour Λ et ξ)
- 5 peut-être Ἀριστοθένης

307.

<p>Λ Η Μ Ν Ι</p> <p>ΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣ</p> <p>ΞΟΛΟΝ</p> <p>ΕΥΤΕΛΕΣ</p> <p>5 ΙΠΠΟΣ</p> <p>ΑΙΛΕΙΔΟΣ</p> <p>ΑΡΧΙΑΣ</p> <p>ΚΑΛΛΙΞΘΕΝΕΣ</p> <p>ΝΕΑΙΟΣ</p> <p>10 ΠΑΙΟΝΙΟΣ</p> <p>ΦΙΛΟΧΕΝΟΣ</p> <p>ΔΡΑΚΑΛΙΟΝ</p> <p>ΑΡΙΣΤΟΤΕΛΕΣ</p>	<p>Λημνί[ων ἐγ Μυρίνης]</p> <p>Ἐρεχθίδος (Ἴπποθωντίδος</p> <p>Σόλων . . . ενος</p> <p>Εὐτέλης Ἀνδρίσκος</p> <p>Πεῖσιππος Ὀλύμπιος</p> <p>Αἰγηίδας Αἰαττίδος</p> <p>Ἀρχίας Φόλλος</p> <p>Καλλισθένης Δεξιφίλος</p> <p>Νεαῖος Ἄρτ . . .</p> <p>Παιώνιος Φωτίν . . .</p> <p>Φιλόξενος Ἄμ . . .</p> <p>Δρακαλίων Ἄ . . .</p> <p>Ἀριστοτέλης.</p>
---	--

Je n'ai pas pu savoir en quel endroit de la ville ce fragment fut retrouvé. L. 1 est écrite en grandes lettres espacées. Quoiqu'il ne contienne qu'une seule colonne, il est cependant facile d'en reconnaître l'identité avec C. I. n. 168. b, dont la moitié à gauche a disparu depuis que Gell et Rosius l'avaient copié. C'est aussi une liste de soldats tués à la guerre. Ils étaient des cléruques ou colons d'Athènes à Lemnos, divisés en tribus dans le même ordre que le peuple de la métropole. Nous avons ici des noms des deux premières tribus, l'Erechtéide et l'Egéide. Les noms de celle-ci finissent avec Ἀριστοτέλης, la pierre laissant un petit espace blanc sous ce mot. La partie qui a disparu contenait les noms de la 8^e et de la 9^e tribu (l'Hippothontide et l'Æantide). Cette inscription est postérieure à Ol. 84; elle approche même d'Ol. 94, ainsi qu'on en peut juger par la lettre Η et même la lettre Ω (si la copie de Rosius est juste) dans le mot Λημνίων.

308.

<p>ΥΟΥΚ</p> <p>. . .</p> <p>. . .</p> <p>. . .</p> <p>5 ΚΑΛΛΙ</p> <p>ΠΑΤΡΟΚΛ</p> <p>ΛΑΙΣΙΑΣ</p> <p>ΑΛΙ ΝΑΔΕΣ</p> <p>ΑΝΤΙΔΙ</p> <p>ΟΔ ΧΕΣ</p> <p>ΥΞ</p>	<p>ΞΤΑ</p> <p>ΞΙΣΤΡΑΤΟΣ</p> <p>ΦΙΛΟΧΑΡΕΣ</p> <p>ΙΟΣ</p> <p>5 ΦΟ ΑΡΧΟΣ</p> <p>ΚΡΙΑΣ</p> <p>Ι ΚΤΥΟΝ</p> <p>ΑΜΙΝΘΙΑΣ</p> <p>ΤΕΛΕΣΙΚΛΕΣ</p> <p>ΑΡΙΣΤΟΝΥΜΟΣ 10</p> <p>ΧΑΡΙΧΣΕΝΙΔΕΣ</p>
--	---

10	ΦΙΛΟΧΕΝ ΑΛΛΙ ΑΟΣ ΙΛΕΝΕΣ	ΗΙΕΡΟΚΛΕΣ ΑΘΕΝΙΠΠΟΣ ΜΝΕΣΙΦΙΛΟΣ ΦΙΛΙΣΚΟΣ	15
15	ΙΝΤΙΟΣ ΡΟΚΛΕΣ ΕΦ ΔΟΡΟΣ ΙΟΛΝΕΤΟΣ ΠΑΞΙΦΑΝΕΣ ΧΣΕΝΟΛΕΣ ΧΕΡΙΑΔ	ΝΕΟΚΛΕΣ ΧΣΕΝΟΦΟΝ ΜΕΙΝΟΝ ΤΕΙΣΑΝΔΡΟΣ ΒΡΥΣΟΝ ΣΟΚΛΕΙΔΕΣ ΧΣΕΝΟΚΛΕΣ ΝΑΥΚΛΕΣ	20
20	ΝΤΙΜΑΧΟΣ ΑΠΙ ΣΟΤ ΙΟΤ ΕΡΙΑΓ ΣΚΕΣΤΟΣ ΕΣΙΠΠΟΣ ΙΕ	ΚΑΛΛΙΦΑΝΕΣ ΙΕΥΚΑΔΕΣ ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΣ ΦΙΛΕΣΙΟΣ	25

	Α	Β	
	Ε]ύθυκ[λῆς.	. . στα . .	
	Καλλι[ας (?)	Μνη]σίστρατος	
	Πατροκλῆς	Φιλοχάρης	
	Λαισίας	. . ίος	
5	Αδ. . νάδης	Φο . . αρχος	5
	Ακαμ]αντίδι	. . κρίας	
	. οδ. . . χης	Ἀμ]ικτ[ύ]ων	
	. . . υσ . .	Ἀμινθίας	
	Φιλόχσεν[ος	Τελεσεικλῆς	
10	Κ]αλλίας	Ἀριστώνυμος	10
	. . α . . ος	Χαριξενίδης	
	. . ιγένης	Ἱεροκλῆς	
	. ιν. τιος	Ἀθήνιππος	
	Π]ροκλῆς	Μνησίριλος	
15	Κ]ηφ[ισό]δωρος	Φιλίσκος	15
	Δ]ιόγητος	Νεοκλῆς	
	Π]ασ[ι]φά[ν]ης	Ξενοφών	
	Χσeno[κ]λῆς	Μείνων	
	. ε . . ιάδης	Τείσανδρος	
20	Ἀντ]ίμαχος	Βρύσων	20
	. απι	Σωκλείδης	
	. . σωτ . .	Ξενοκλῆς	
	. . ριστ . μ .	Ναυκλῆς	
	. . ερείδη[ς	Καλλιφάνη	
25	Ἐχ]θήκεστος	[Λ]ευκάδης	25
	Ἡγ]ήσιππος	Καλλίμαχος	
	. . ις . .	Φιλήσιος	

Cette inscription fut retirée en 1830 des décombres de l'ancienne église de S^{te} Paraskevi, située tout près de Dipylon, par conséquent sur les confins des deux Céramiques. C'est, comme N. 303—307, une liste de soldats morts pour la patrie, ainsi que l'endroit où elle fut trouvée sert aussi à le prouver.

Elle est de la même date que la précédente. Dans l. 6, colonne A, je crois qu'il faut lire *Ἀκαμαντίδος*, la cinquième tribu. Dans la colonne A de N. 307 nous avons vu les deux premières tribus, et nous avons observé que la 8^e et la 9^e figuraient dans la colonne B de cette même inscription. Ce ne serait donc pas une conjecture trop hasardée que de supposer que l'inscription dont nous traitons est un fragment de N. 307. D'après cette hypothèse les noms de la colonne B appartiendraient à la tribu *Æantide* ou à la tribu *Pandionide*.

309.

Η Ι Π Π Ο Θ Ο Ο Ν Τ Ι Δ Ο Ξ	Ἰποθοοντίδος
Λ Η Μ Ν Ι Ο Ι	Δήμιοι
Δ Ε Χ Ξ Ι Ν Ο Μ Ο Ξ	Δεξινομος
Ε Υ Τ Υ Χ Ε Ξ	Ευτύχης
Δ Ο Ρ Ο Θ Ε Ο Ξ	Δωρόθεος
Μ Ε Ν Ε Χ Ξ Ι Ν Ο Ξ	Μενέξενος

Inscription empruntée au livre de M. Pittaki, et que je n'ai pu retrouver. C'est une liste du même contenu que la précédente, mais elle n'en fait pas partie, car la liste de la tribu *Hippothontis* se voit dans n. 168, b. de C. I.

310.

Ι Ο Ν	Φίλων
Υ Δ Ε Μ Ο Ξ	Εὐδήμος
Α Ν Ο Ξ Τ Ρ Α Τ Ο Ξ	Φανόστατος
Ο Κ Ι Δ Ε Ξ	Φωκίδης
Ι Ο Χ Ξ Ι Μ Α Χ Ο Ξ	Διωξιμαχος (?)
Α Ν Τ Ι Δ Ο Ξ	Αἰαντίδος
Θ Ε Ο Π Ρ Ο Π Ο Ξ	Θεόπροπος
Ι Ψ Ο Κ Ρ	Φιλοκράτης
Α Ρ Μ	Χαρμ[ίω]
Ρ Χ Ι	Ἀρχ[ί]ας
Ε Φ Ι Ξ	Κηφισόδοτος ou Κηφισοφών ect.
Ι Τ Ι Ο	Ἴτιο . . .
Α Ρ Ι	Χαρίδημος.

Fragment trouvé dans la basse ville d'Athènes, et conservé dans le temple de Thésée.

311.

N T	[Αἰ]αντ[ίδος] [ου Ἀκαμαντίδος Ἰπποθωντίδος].
Ο Ξ ος
Δ Ε Ξ δης
Α Ξ ας
Κ Ψ Ε Ξ κλης
Ρ Α Τ Ο Ξ ρατος
Α Ξ ας
Ι Δ Ε Ξ ιδης.

Morceau conservé dans le temple de Thésée. C'est certainement une liste de la nature de celles qui précèdent, et peut-être même un fragment de ces listes.

312.

ΝΙΚΟ
ΠΑΤΡΟΚΛΕΥΣ
ΑΙΣΧΕΑΣ
ΜΕΝΑΙΧΜΟΣ
ΧΑΡΙΚΛΕΙΔΕΣ
ΦΑΝΟΜΑΧΟΣ
ΑΥΤΟΚΛΕΥΣ
ΜΝΗΣΙΑΣ
ΧΑΙΡΕΔΕΜΟΣ
ΙΤΩΝΙΔΕΣ
ΚΛΕΥΣ

ΗΛ
ΔΕΥ
ΚΑΥ
ΑΙ
ΝΙ
ΣΥ

Νίκω(ν)
Πατροκλῆς
Αἰσχέας
Μέναιχμος
Χαρικλείδης
Φανόμαχος
Αὐτοκλῆς
Μνησίας
Χαιρέδημος
Κριτωνίδης
κλῆς
Ἄ . . .
Δηλ . . .
Κάλ . . .
Αἰ . . .
Νί . . .
Συ . . .

Fragment de marbre semblable aux précédents ; il fut trouvé à Athènes. On le voit maintenant dans la pinacothèque des propylées, réuni aux inscriptions des villes tributaires. Les noms propres qu'il contient sont de formation connue. Αἰσχέας est une autre forme d'Αἰσχίνης.

313.

ΝΤ
ΟΞ
ΑΡΙΣΤΕΙΔΕΣ
ΑΙΝΙΑΣ
ΘΕΜΙΣΤΟΚΛΕΥΣ
ΘΕΟΦΡΑΣΤΟΣ
ΛΥΣΙΑΣ
ΑΡΙΣΤΕΙΔΕΣ

Ἀριστείδης
Αἰνίας ou peut-être Δινίας (Δεινίας).
Θεμιστοκλῆς
Θεόφραστος
Λυσίας
Ἀριστείδης.

Fragment emprunté à l'ouvrage de M^r Pittaki, l'Ancienne Athènes, p. 102.

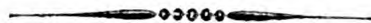
314.

ΕΥΧΑΡΙΣΤ
ΧΑΡΜΙΔΕΣ
ΚΛΕΟΜΗΔΕΣ
ΜΕΝΩΝ
ΗΥΒΡΙΛΕΜΟΣ
ΠΡΑΞΙΩΝ
ΣΙΚΑΝΟΣ
ΗΕΡΑΚΛΕΙΑ
ΤΙΜΟΔΕΣ
ΟΚΡ
ΡΙ

Εὐχάριστος ?
Χαρμίδης
Κλεομήδης
Μένων
Ἵβρι[δ]ήμος
Πραξίων
Σίκανος
Ἡρακλείδης ?
Τιμόδη(μος) ?

Fragment de liste emprunté au même ouvrage ; il n'est plus à trouver.

- 4 Καλλίδαρχος
- 6 Κριτίας
- 7 Φίκτιος ?
- 8 Χαρίας
- 9 Τελεσεικλῆς (ecr. ΤΕΛ . . .)
- 11 Ἀριστώνυμος
- 12 Χαριξενίδης
- 13 Νικοκλῆς
- 14 Σ)θένιππος (Ω est évidemment une erreur)
- 15 Μνησίφιλος (ecr. λ pour Λ)
- 16 Φιλίσκος
- 17 Νεοκλῆς
- 19 Ξενοφών
- 20 Μείλων (ou plutôt Μήλων)
- 21 Τείσανδρος
- 22 Βρύσων
- 23 Σωκλείδης
- 24 Ξενοκλῆς
- 25 Ν)αυκλῆς
- 26 Καλλιφάνης
- 27 Λευκάδης(? λ pour Λ)
- 28 Καλλίμαχος
- 29 Φιλίστιος



1^{er} SUPPLÉMENT.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 11. N. 1. Le nom *Mάληκος*, ne figure que dans ce seul exemple et dans une inscription Attique (C. I. n. 611). On pourrait voir une affinité entre ce nom et ceux d'origine sémitique *Mάλχος* ⁽¹⁾, *Mάλιχος* ⁽²⁾, *Melec* et *Malk* en Hébreu, *Malko* en Syrien, *Malka* en Chaldéen, *Malik* et *Malec* en arabe, qui tous signifient *Roi*. Mais *Mάληκος* est aussi très proche de l'adjectif *Μαλακός*, qu'un critique de l'Allemagne ⁽³⁾ considère comme la source dont dérivent les noms *Mάλχος* et *Mάλιχος*, mais que M^r Ph. Lebas dans une savante dissertation sur le nom *Μαλχίων* ⁽⁴⁾ rattache à la source sémitique. Sans vouloir contester l'origine asiatique de ce mot, je dois seulement observer qu'il a de profondes racines dans la langue grecque. Il se rattache d'un côté aux mots *μαλάσσω*, *μαλάχη* et les dérivés; de l'autre à *μαλός*, *μαλλός*, *άμαλός*, et par conséquent *άπαλός* et les dérivés; *βλάξ* peut être rattaché à la même source (*μαλακός*, *Μλάκς*, *βλάξ*, le *μ* devant *λ* se chargeant souvent en *β*, à cause de la prononciation dure de *β*, comme p. e. dans *μολεῖν* et *βλώσκω*. (Voyez Lobeck. *Plryn.* p. 273.) Mais *μαλάσσω* lui-même vient peut-être de *Μάσσω*, et remontant ainsi à *μάω* (dont quelques temps seuls, *μέμχα*, *μάσομαι*, *μώμενος*, *μώω*, sont usités), il s'écarte entièrement de la racine sémitique.

P. 12. N. 4. *Ἐγδήλου τόδε σᾶμα*. M^r Bœckh a compris cette inscription dans le 5^e cahier de C. I. s. n. 2140 a⁶). Il y fait l'observation suivante: *Initium hexametri dactylici*. Il est vrai qu'en scandant ces mots, on a un *πενθημιμερὲς* dactylique. Mais il ne faut pas y voir l'intention d'un vers. La pierre est entière, telle que nous l'avons représentée en petit dans Pl. 1. Chacun de ses côtés est de 0,4 m., et les lettres sont en proportion. Quant au changement du *K* en *Γ* devant le *Δ*, on en peut trouver aussi une trace dans le mot *Γυμνός*, qui n'est autre que *ἐκδεδυμένος*, *ἐκδυμένος*.

P. 14. N. 5. *Ἀρχένεως τόδε σῆμα ἐστῆσ' ἐγγυς ὁδοῦ Ἀγαθοκλή.* Cette inscription a beaucoup d'analogie avec une inscription métrique d'Acarnanie, écrite en lettres archaïques, et publiée dans le 5^e cahier de C. I. s. n. 1794. h. Elle est en ces termes :

*Προκλειδης τόδε σᾶμα κεκλήσεται ἐγγυς ὁδοῖο,
ὅς περι τὰς αὐτοῦ γᾶς θάνε μαρνάμενος.*

P. 12. N. 6. Je soumets au jugement des critiques si *κέραμος* n'est peut-être une erreur pour *Κεραμ[έ]ως*. *Σπουδίδης* serait ou un potier de métier, ou un habitant du bourg *Κεραμεῖς*.

P. 26. N. 28. Sur les indications de M^r le chevalier Prockesch d'Osten je parvins à retrouver cette inscription que M^r Bœckh a publiée sur une très mauvaise copie de Fourmont (C. I. n. 28), et dont je n'ai donné moi-même qu'une restitution peu heureuse. Elle se trouve encastrée dans le mur septentrional de l'intérieur d'une église de Mérandà, endroit situé dans les Mésogéa de l'Attique, près du village de Marcopoulo, et qu'à son nom ainsi qu'à sa position entre Marathon et le cap Sunium je prends pour l'ancien Myrrhinus (*Μεράντα* pour *Μυρρῖνουττα*). La pierre est renversée; elle est large de 0,565, haute de 0,255 et s'avance de 0,432 en saillie hors du mur pour soutenir le pied d'un arc. Les lettres sont

(1) Evang. de S. Luc. XXII, 51; de S. Jean. XVIII, 10 — Joseph ant. Iud. XIII, 5, 1; XIV, 52, ect. — Eunspe. v. de Porph. Voyez M. Ph. Lébas, *Inscript. Gr. et Lat.* 5^e cahier, p. 155, suiv. — (2) Joseph. i^{er}. — (3) A. Weichert, *Poetar. lat. reliq.* Lips. 1830. p. 429—439. — (4) l. c.

très-indistinctes et effacées à dessein, probablement par Fourmont, qui aurait dû au moins mieux déchiffrer avant de se permettre cet acte d'exécrable vandalisme. J'y ai pu lire avec la plus grande peine ce qui suit : (v. Pl. VII.).

Σῆμα Φρασικλείας
κόρη σ' κεκλέ[ο]μαι,
ἄ[τ]ε μάντι[δ]ά μ[ε]
παρὰ Θεῶν τοῦτο
λάγ[εν δ]νυμα.

Je me vante d'être le tombeau de la vierge Phrasiclée, ce nom m'étant dévolu des Dieux à cause de ma qualité de devineresse.

Κεκλέομαι est le présent de l'indicatif passif du verbe κεκλέω, dont on ne rencontre que le parfait κέλετο dans la langage poétique.

Dans les premières deux lignes c'est la tombe qui porte la parole. C'est au contraire la défunte qui parle dans les trois dernières. Mais si le mot qui commence l. 2 est κόρη (au nominatif) et non pas κόρης, la construction devient encore plus embarrassée. La première ligne est alors indépendante du reste de l'inscription. L'auteur de l'épithaphe avait voulu dire κόρη εἶμι καὶ φρασίκλεια κεκλέομαι. Mais pour éviter la répétition du nom propre, il a dit : κόρη κεκλέομαι. L'épithaphe nous apprend que Phrasiclée avait reçu des Dieux ce nom qui signifie *illustre par la parole*, parcequ'elle était une devineresse. — La face de la pierre se termine à droite et à gauche par une moulure en relief. Sur le côté gauche de la pierre et tout près du bord supérieur, on lit ce que je présume être . . . Ἐστύθη. Ἀρι[στοκλέης ἐποίη]σε . . . fut élevé. *Aristoclés a fait*. Nous aurions donc encore ici un travail de ce même Aristoclés, deux fois rencontré dans le cours de ce recueil (N. 21 et 26), et qui paraît s'être beaucoup occupé à décorer les Mésogées de l'Attique. L'époque à laquelle nous croyons qu'il a fleuri (N. 26) répond parfaitement au caractère lapidaire de cette inscription. Elle n'est point métrique, quoiqu'on y voie une certaine prétention d'arrangement poétique.

P. 28. N. 33. Cette inscription a été reproduite par M^r Bœckh dans le C. I. s. n. 2138, sur les copies de Fourmont, Gell et Stackelberg. M^r Bœckh y lit : ἐὲν Κωλιάδα ἐς Ἄβαιον ἐποίησεν Ἄλτιμος, et y veut voir une connection entre le culte de Vénus Coliade et celui d'Hébé (Ἄβα en Dorien), qui était adorée à Egine (Pind. Ném. VII, 4 et VIII, 1. Müll. Aegin. p. 173) et à Aexonæ (C. I. n. 214) tout près du promontoire Colias. Le sens de cette interprétation serait :

Haltimus a fait la déesse Coliade pour le temple d'Hébé.

Elle fut aussi publiée en 1834 par le col. Leake dans les « Transactions of the Royal society of Literature. Vol. II, p. 380. »

P. 29. N. 34. Cette inscription fut également publiée par le col. Leake en 1834 dans les « Trans. of the R. soc. of Litt. Vol. II, p. 380.

P. 29. Après N. 35.

316.

Pierre grise, conservée dans le temple de Thésée. V. Pl. VII, N. 316. D'après les informations que j'ai pu recueillir, elle fut trouvée à Sparte. Elle paraît intacte du côté droit, mais elle est

mutilée des 3 autres côtés. C'est un exemple curieux d'une manière particulière d'écrire βουστροφιδόν. Les lettres paraissent être arrangées de la manière suivante :

τ α κ υ α λ	(de droite à gauche)
υ λ κ η κ	(de gauche à droite renversée)
ς α λ α κ	(de droite à gauche)
ο ι ρ κ ι η	(de gauche à droite renversée)
ι κ π ε ς ο η	(de droite à gauche).

Je crois y voir dans l. 1, γ]λαυκία τ . . . (ou γλαυκιά). l. 2 et 3, σ]υνάμα κελός, où l'V [υ] est droit, tandis que toutes les autres lettres sont renversées. l. 4 et 5 οι δ' αῦ ὕς, παι . . . où ὕς serait pour quelque exigence du metre au lieu de υίσις. Voyez Lobeck Phrynich. 40. La forme et l'arrangement des lettres, aussi bien que les traits qui séparent les lignes, témoignent d'une haute antiquité.

N. 317.

Marbre de Géronthres, près de Sparte (v. Pl, VII N. 317). J'en dois la copie à l'obligeance de M^r P. Lébas. La direction des lignes de gauche à droite et les traits dont elles sont séparées indiquent une antiquité reculée. On y peut lire :

1. 2 . . **F**άναχ[ς. Le premier α est la terminaison d'un génitif, probablement du nom patronymique d'un roi de Sparte, qui se terminait en ας.

3 Τεβύκιος, nom dont je ne peux deviner l'origine.

4 Δαμίτας, si la première lettre est un Δ, ayant cette forme ▶, et de droite à gauche ◀.

5 Δαμούλος.

6 . . . θz **F**άναξ, où la première syllabe est également la terminaison du génitif du nom patronymique du roi.

318

Υιοῦ Τλασία**F**ο Μενεκράτεος τόδε σᾶμα,
 Οἰανθέως γενεάν· τόδε δ' αὐτῷ δᾶμος ἐποίη.
 Ἦς γὰρ πρόξεν**F**ος δάμου φίλος, ἀλλ' ἐνὶ πόν(τω)
 ἦλετο, δαμόσιον δὲ καθ(ίκετο πένθος Οἰάνθην).
 Πραξιμένης δ' αὐτῷ (πρόφρων) ἀπὸ πατρίδος ἐνθῶν,
 Σὺν δάμῳ τόδε σᾶμα κασιγνήτιο πονήθη.

Ce tombeau est celui de Ménécrate, fils de Tlasias d'OEanthe. Le peuple le lui éleva, car il était proxène aimé du peuple. Mais il périt dans la mer, et plongea OEanthe dans un deuil général. Praximène s'empressa de venir de son pays, et fit élever ce tombeau à son frère de concert avec le peuple.

Cette inscription est écrite de droite à gauche sur une seule ligne aux quatre côtés d'un petit sarcophage, qui fut trouvé en octobre 1843 à Corfou près des ruines de l'ancienne Corcyre. Il n'est pas difficile de voir que c'est une épitaphe métrique, composée de six hexamètres. Un certain Ménécrate, fils de Tlasias (Tlesias), natif d'OEanthe, une ville de la Locride (1), dont la place est occupée par la ville moderne de Galaxidi, proxène des Corcyréens, périt dans les flots en se rendant à cette île, et non loin

(1) Thuc. III. 101. — Polyb. — Et. Byz.

de ses bords. Les Corcyréens qui lui portaient de l'affection, recueillirent ses restes, et lui élevèrent le tombeau qu'on vient de retrouver. En même temps son frère Praximène, étant accouru d'Ofanthe sur la nouvelle fatale, contribua aussi à l'érection du monument. Le dialecte est dorique, mêlé d'ionismes et d'éolismes de la langue poétique (Υἱοῦ, Μενεκράτεος, δάμου, dial. com. — Τλασῖαο, éol. — κασιγνήτωο, ion.). Ἦς (v. 3) est la forme dorique pour ἦν, la troisième personne au singulier de l'imparfait du verbe εἶμι (1). Ἐνθῶν (v. 5) est un autre dorisme pour ἐλθῶν (2). Ce qu'il y a de particulièrement curieux dans cette inscription, c'est l'emploi de l'aspirale F. Le dialecte dorique intercale souvent le Digamma dans les mots, pour rendre sans doute par ce signe la dureté que plusieurs syllabes prenaient dans la bouche des doriens, et qui était un des caractères distinctifs de leur idiôme. Mais ici le digamma est employé deux fois (Τλασῖαο, l. 1, et πρόξενός l. 3), pour accommoder les mots à la mesure du vers, en renforçant les syllabes courtes qui précèdent ce signe. Il est difficile de croire que l'auteur de l'építaphe se serait permis une liberté de versification aussi extraordinaire, si la prononciation locale ne l'y autorisait.

La restauration de l. 3 ne peut être sujette à aucun doute. C'est par ces mêmes mots que se termine aussi le premier vers de l'inscription qui était écrite sous une statue de Jupiter en Elide : (τὰν ἐνὶ πόντῳ (3).

J'ai complété le 4^e vers par les mots καθίκετο πένθος Οἰάνθην, guide par la trace d'un Κ(:Ι) qu'on distingue dans la copie lithographiée qui me fut communiquée, après la syllabe καθ et l'espace d'une lettre effacée. Cette restauration n'a pas besoin d'être justifiée, l'expression étant usitée (4).

Πονήθη du dernier vers est pour le médium πονήσατο (fit faire) avec la forme passive, ainsi que cela se rencontre quelquefois.

La direction de la ligne de droite à gauche et la forme très archaïque des lettres indiquent une haute antiquité. La forme des lettres >(γ) ϑ(ε) ρ(ι) λ(λ) μ(μ) σ(σ) est surtout remarquable. Mais il y a d'autres raisons qui nous déterminent à attribuer une date plus récente à cette inscription. Quoique il soit certain que les lettres doubles eussent déjà existé dans la langue avant qu'on ne les eût adoptées à Athènes dans les écritures officielles (en Ol. 94,2), et que d'un autre côté les lettres archaïques se fussent conservées dans plusieurs localités plus longtemps qu'à Athènes, cependant ces deux causes combinées ne suffiraient pas pour expliquer l'apparition de la lettre Ξ dans une inscription qui porte un type aussi antique que celle-ci. Tout le caractère du langage, et même ce mélange de formes de divers dialectes, et surtout des formes communes, nous fournit une autre preuve contre son antiquité. Ce n'est qu'à une époque postérieure que le mot γενεά pouvait être employé pour indiquer le lieu de naissance. Mais c'est principalement du titre de *proxène* accordé à Ménécrate, que nous tirons la preuve la plus certaine que cette inscription n'appartient pas à une époque très reculée. La *proxénie* n'appartient pas aux institutions les plus anciennes. Qu'Hérodote comprenne la nomination des proxènes parmi les attributions des rois de Sparte (5) ne dit rien pour l'antiquité de son établissement, car Hérodote écrivait encore au commencement de la guerre du Péloponnèse. Nous rencontrons pour la première fois un πρόξενος dans le 5^e siècle av. J. C., c'est-à-dire aussitôt après la bataille de Salamine, lorsque les Athéniens appelèrent Alexandre, Roi de Macédoine « leur Proxène et ami (6) », tout comme les Corcyréens intitulent Ménécrate.

(1) Ἦς δ' ὁ μὲν αἰτῶν πυρρῶς. Theocr. VI, 2. — (2) Ἦνδ' Ἐρμῆς πρᾶξιτος ἀπ' εὐρεῖς . . . ἦνθον τοὶ βῶταν. Theocr. I, 77, 80. — (3) Paus. V, 22. — (4) Πένθος καθίκετό με. Odys. I, 342. — Οὕτω δριμύτιον κακὸν ἔρχεται εἰκαδ' ἐκαστα. Solon. — (5) Herod. VI, 57 — (6) Πρόξενόν τε καὶ φίλον Herod. VIII, 141.

D'après tout ce qui précède la présente inscription parait appartenir à une époque peut-être postérieure à la guerre du Péloponèse, et elle n'a été écrite en lettres archaïques que par une affectation qui n'était pas rare chez les anciens, et dont nous avons un exemple précisément dans l'inscription de l'autel de Jupiter dont parle Pausanias au passage précité (1).

319.

Λ Ο Ρ Τ Ο Δ Ε Μ Α Μ Α

Inscription copiée par M^r Ph. Lebas à OEnoé de l'Argolide. Si la première syllabe est γάρ, c'est peut-être une terminaison éolienne pour γός. Le reste est: τόςδε σᾶμα, faisant partie d'un hexamètre.

320.

Ο Ν Α Η Ο Ρ Ι Ο Ν Ε Σ Α Ι Δ Α Ο
 , Θ Ο Σ Α Π Ο Ι + Ο Μ Ε Ν Ο Ν

Ces deux lignes sont écrites au milieu d'un marbre carré, dont l'extrémité à droite est brisée, et qui fut récemment trouvé dans le même endroit que N. 259. C'est une épitaphe élégiaque, dont on ne peut lire que ces mots :

- γθ]όνα ὄριον εἰς Αἴδαο.
- ἀν]θος(ου πένθος) ἀποιχομένων.

321.

. . . . πύρου (ου . . γύρου) ἀρχοντ[ος]. (V. Pl. VII 321.)

Inscription très-ancienne trouvée à Thebes, dans la maison d'Anagnoste Kelartzi. Elle est gravée dans le creux de la cannelure d'un tambour de colonne. Je la dois à une copie de M^r Iatridés.

322.

▷ Α Μ Α Τ Ρ Ι Ο Σ

Δαμάτριος, dorique pour Δημήτριος. Epitaphe inscrite sur une des pierres du pavé dans l'église de St^e. Eléuse à Thébes.

323.

Γ Γ Α Ι Κ Α

Pierre² faisant partie du même pavé. La seconde lettre de ce mot est indistincte. Je crois que c'est un P, précédé du digamma à la manière des Éoliens, qui écrivaient Fρόδον (ερόδον), Fριζα (ερίζα). Ce nom propre de femme serait donc ici Fραῖκα, Γραικα, un dérivé de la même source que Γραιος, Γραικος, Γραικός.

(1) Ταῦτα ἐστὶν ἔργα Λυκίου τοῦ Μύρωνος (Ol. 92) καὶ δὴ ἑλισσίων γράμμασιν ἐστὶν ἀρχαῖον (αἰοῖς) ὑπὸ τοῦ Διὸς τοῖς ποσὶ.
 Paus. l. c.

324.

ΠΑ<ΙΥΤΕΑ

Πασίκλεια.

Sur un marbre qui se trouve dans l'église de St. Theodore à Thèbes. Je dois cette copie à l'ingénieur civil M. Xanthos. Ce qu'il y a de remarquable dans ce mot, c'est la forme antique de la lettre λ.

325.

ΕΠΕΙΠΡΟΚΛΕΙΕΜΙ

Ἐπὶ Προκλεῖ εἰμί. *Je suis pour Proclés.*

Inscription trouvée dans un champ devant la ville de Livadie, à l'endroit qui conserve les restes de l'ancienne ville. Dans cette épitaphe c'est la pierre qui parle. Le datif avec ἐπὶ est la formule ordinaire des épitaphes béotiennes. La pierre dit qu'elle est là à l'intention de Proclés.

326.

ΠΡΟΚΛΗΕΞ

327.

FE + ΙΑΣ

328.

ΕΠΙΚΑΦΙΘΡΟΝ

Ces trois inscriptions ont été trouvées avec quelques autres d'une époque plus récente, et qui pour cette raison seront publiées dans les volumes suivans, dans un champ du village Catzicaveli, l'une des collines de Thespiæ. Elles sont inscrites sur autant de blocs d'une pierre poreuse, qui furent transportés dans la cour de l'église de St. Elie. N. 326 est Προκλῆς. Ce qu'il y a de particulier dans ce mot, c'est le signe † qui figure après la lettre †. Dans les inscriptions les plus anciennes ce signe est un λ. Voyez N. 324, et C. I. n. 14, ΠΕΡΙΚ†Ε . . n. 18, ΘΦΕ†ΘΚΗ†ΑΣ : Κ†Ε . . . n. 19. ΚΑ††ΙΣΤΡΑ†ΟΣ. Mais cette reduplication de la lettre λ dans le mot Προκλῆς n'est pas probable. C'est plutôt l'Ε qui doit être redoublé dans ce mot pour représenter l'Η long, et † est un Ε incomplet, ou un digamma qui n'a ici d'autre fonction que d'allonger la valeur de l'Ε qui suit.

N. 327 est Φεχίας, Ἐχίας, le même nom qu'Ἐχίος, cité par Homère (1).

N. 328 est Ἐπικαφίθρων ou ἐπὶ Κάφθρον, ou ἐπὶ Καφίθρον. Ces trois noms nous paraissent également inexplicables. Les deux dernières formes ne sont pas probables, car dans les épitaphes béotiennes la préposition ἐπὶ s'accorde avec un génitif ou un datif, et jamais avec l'accusatif. Enfin ce mot pourrait être ἐπὶ Καφίθρον†, pour Κηφίθρον†.

329.

ΑΝΤΙΦΑΝΕΞ

Ἀντιφάνης. Sur une pierre de puits au fond d'un vallon à Thespiæ. C'est une pierre tumulaire.

330.

ΜΕΝΕΘΘΙΝΟΣ

Sur le seuil de la porte d'une église située sur une colline vis-à-vis de Thespiæ (Hérémocastron). Le nom est Μενέθθινος.

(1) II. XV, 339.—XVI. 416.

331.

ΕΠΙΒΑΚΕΥΙΔΙ
ΕΠΙΔΙΨΩΝΙ

Ἐπὶ Βακεύα.
Ἐπὶ Δίξωνι.

332.

ΚΥΔΙΛΛΕ

Κυδίλλη.

333.

ΚΑΛΛΙΓΕΙΤΩΝ

Καλλιγείτων.

Inscriptions gravées sur différentes pierres dans l'intérieur de l'église de la St^e Vierge à Scripou, l'ancien Orchomène. Il est connu que cette église fut bâtie par le Protospathaire Léon sous les empereurs Léon, Constantin et Basil, en 980 ap. J. C., des ruines du temple des Grâces.

Les deux premières des trois inscriptions ci-dessus sont publiées dans le C. I. s. n. 1639 et 1643. Les datifs avec ἐπὶ (v. N. 325) sont la formule ordinaire des épitaphes béotiennes qu'on peut rendre par les mots : *en l'honneur de Bakévie ; en l'honneur de Dixon.* Κυδίλλη est peut-être le datif béotien, de Κύδιλλα. N. 333 est postérieur aux deux autres.

334.

ΒΟΥΚΑΤΤΕΞ
ΔΑΜΑΤΡΙΧΟΣ

Βουκάττης, Δαμάτριχος. Ces mots sont inscrits sur un marbre tumulaire qui se trouve dans la cour de l'église d'Orchoménos. Δαμάτριχος est la forme éolienne de Δημάτριος, comme Σωτήριχος pour Σωτήριος, Ἀθάνιχος etc.

335.

ΑΡΙΣΤΟΜΕΡΑ
ΚΕΦΑΛΛΙΞ

Ἀριστομέδα.
Κεφαλλίς.

336.

ΙΠΠΟΚΡΑΤΕΙΞ

Ἰπποκράτεις.

Ces inscriptions sont gravées sur des pierres du mur extérieur de l'église de St. Sozon à Orchomène. N. 336 a Ἰπποκράτεις pour Ἰπποκράτης, les éoliens changeant souvent η en ει, comme dans Θεῖσαι (C. I. n. 1593).

337.

ΜΑΣΙΠΙΚΟΣ

Μασιδίκος.

338.

ΜΙΚΚΑ

Μίκκα.

Ces inscriptions, ainsi que quelques autres d'un âge postérieur, sont écrites sur des pierres du mur méridional à l'intérieur et au fond de la tour de la forteresse de Lévadie, qui s'élève audessus des sources d'Hercine. Pour le nom Μίκκα v. Aristoph. Thesmoph. 766. C'est le même nom que Μίκκος (Plat. Lys. 204. — Anthol.) et Μικκίων (Luc. Zeux. 8).

339.

ΨΑΡΙΜΕΡΕΞ

Χαριμήδης.

Inscription écrite en grandes lettres de 0,2 sur une pierre grise audessus d'une fenêtre élevée du côté septentrional du monastère de St. Luc, construit non loin des ruines de l'ancienne Stiris en Phocide.

P. 19, N. 21. La ville de Zangle en Sicile ne changea pas de nom, ainsi que quelques chronologues l'on prétendu, en Ol. 92. Anaxilas qui la nomma Messène était de Rhégium, et par conséquent un descendant des Messéniens; Il ne s'empara de Zangle qu'après en avoir chassé les Samiens qui y étaient venus sous Darius. C'est donc ce même Anaxilas qui mourut en Ol. 76, 1. (Voyez Hérod. VI, 22, 23. — Thuc. VI, 5. — Paus. V, 25. — Clint. F. Hell.). Aristoclés le cydoniate, dont on voyait un Hercule combattant une Amazone à cheval à Olympie, et qui a fleuri avant que Zangle n'eût perdu son ancien nom (Paus. V, 25), peut donc avoir été le père de Cléatas (Paus. VI, 20) que j'ai cru devoir placer à Ol. 55; ou même le fils de Cléatas (Paus. VI, 24), l'auteur de notre Aristion, qui a fleuri vers Ol. 66. Les paroles de Pausanias (V, 25): ἐν δὲ τοῖς μάλιστα ἀρχαίοις καθαρὴ μῆσασθαι καὶ τὸν Ἀριστοκλέα ἐστὶ, peuvent lui avoir été très-naturellement inspirées par l'inspection de ses œuvres, qui portent en effet une empreinte archaïque. Que le même artiste soit désigné tantôt comme cydoniate et tantôt comme sicyonien n'est pas une objection puissante, car il y a plus d'un exemple d'artistes indifféremment appelés par l'ethnique de leur pays natal ou de celui de leur adoption.

P. 32. Après N° 40

340.

Ρ Ο Ι Α Ν Δ Ρ Ο
 Λ Ν Ο Ρ Ο Ν
 Ο Ρ Ο Ι Σ Ε Χ Σ Ο Κ Α Τ Α Θ
 Τ Ρ Ι Π Ο Δ Ο Σ

Cette inscription est gravée sur un piedestal qui fut trouvé sur l'Acropole d'Athènes.

Les lettres sont très belles, et d'une époque antérieure à la 84^e Olympiade. Tout ce que j'en puis induire est que la pierre soutenait un trépied (l. 4).

P. 43. Avant N. 53.

341.

A	P	I	Σ	T	O	K	P	A	T	H	Σ	Ἀριστοκράτης
Σ	K	Ε	Ν	Ι	Ο	Κ	Ε					Σκελίου
A	N	Ε	Θ	Η	Κ	Ε	N					ἀνέθηκεν
N	I	K	H	Σ	A	Σ						Νικήσας
K	E	K	P	Ο	Π	Ι	Δ	A				Κεκροπίδα(ις)
E	N	E	O	P	T							ἐν ἑορτῇ
												Δι(ο)ύσου.

Aristocrate fils de Skelios a dédié ce monument: ayant vaincu dans la tribu Cecropis, à la fête de Dionysos.

Inscription trouvée dans la ville basse d'Athènes, et conservée dans la maison de M. Photius, à l'Ouest et tout près de la porte dite d'Agora. Elle est inscrite sur le fût d'une colonne cannelée du diamètre de 0,8. Les cannelures sont au nombre de 24. À 0,13 de l'extrémité supérieure les cannelures cessent, pour faire place à un petit renflement en guise de chapiteau; la largeur des cannelures est de 0,1. À 0,2 audessous de ce renflement l'inscription est écrite dans le sens du diamètre de la colonne, chaque creux de cannelure contenant deux lettres,

Les lettres A, Σ indiquent une ère antérieure à Ol. 84, mais l'Η appartient à une époque postérieure à Ol. 94, 2. Cette inscription est à placer entre ces deux époques. Ἀριστοκράτης Σκελίου, ou comme il est écrit ici Σκελίου, est l'ami et compagnon d'Alcibiade, l'un des généraux Athéniens

qui furent condamnés à mort en Ol. 93, 3 pour avoir négligé de sauver les naufragés au combat naval d'Arginusés (†). Ce monument votif doit avoir été élevé peu avant cet événement pour une lutte théâtrale, à une époque lorsque la lettre Η commençait déjà à être en usage. Nous voyons qu'Aristocrate appartenait à la tribu Cecropis. La colonne paraît occuper son ancienne place. C'était peut-être le quartier habité par Aristocrate, car il est éloigné de la rue des tripodes.

P. 65. N. 56. A. § 10. Ayant eu occasion d'examiner de plus près les parties ornementales de l'édifice, j'ai acquis la conviction que je me trompais en affirmant qu'on voyait des peintures sur les architraves du portique oriental. J'avais pris pour les restes d'un méandre les traces de cette couleur brune qui s'attache au marbre par suite de l'oxidation des parties ferrugineuses qu'il contient; et ce qui m'a induit en erreur c'est qu'ils suivent la projection du cordon de perles dont l'architrave est surmontée. Je pencherais plutôt à chercher les couleurs sur la partie ornementale des architraves (le γογγύλας λίθος de C. J. n. 160). Les κάλγαι (§ 12. p. 66) ne sont certainement pas les volutes des chapiteaux (ἐλικες), et avec Müller et M. Bæckh je les prends pour les raies de cœur des architraves, quoique le prix de 14 dr. payé pour le travail de chacun de ces ornemens me paraisse toujours trop élevé, même s'il comprend les perles qui y correspondent. Ces raies de cœur étaient dorées. La partie peinte à l'encaustique doit donc être la moulure qui règne immédiatement audessus de ces ornemens (entre β et γ de fig. XII de C. J. n. 160), et c'est à cette moulure qu'il faut appliquer le mot κομάρτιον dans toute cette inscription.

On voit ces κάλγαι aussi sur les καλύμματα τῶν ὀπαιῶν (P. 78, N. 57, B, § 1). Que ces καλύμματα eussent été des revêtemens, des espèces de volets qui fermaient les ὀπαια, ou enfin des tuiles comme les καλυπτῆρες dans les inscriptions sur l'arsenal d'Athènes (Bæckh, üb. d. Secw. d. Ath. p. 408, § 116), il paraît toujours qu'ils étaient en métal, car ils étaient travaillés sur des modèles de cire. Ils étaient ornés de feuilles d'Acanthe en même temps que de raies de cœur.

P. 91. Après N. 89.

342.

Θ Ο
 Σ Θ Υ Ρ Ο
 Σ Κ Λ Τ
 Σ Κ Ε Υ Ε
 Α Μ Ε Ν Ι Ο
 Τ Α Ε Ν Ε Τ Ο Τ Ο Ε
 Ο Σ Τ Α Τ Ε Ι Ε
 Ο Σ Τ Α Τ Ε Ε Σ

Fragment trouvé sur l'acropole. Il paraît se rapporter à quelque construction publique. l. 2 est θρῶν ou θ. ρόμματα, les battans des portes, l. 4, κατασκευή, construction, ou σκεύη.

343.

Ο
 Γ Ε Ι Α Θ Ε Ν Α Ι Α Ι Κ Α
 Τ Ι Ο Τ Α Ι Σ Δ Ι Α Ν Ε
 Ε Ν Α Ι Τ Ο Ν Ν Ε Ο Ν
 Ο Σ Ι

(†) Thuc. V, 19, 24. — Aristoph. Acharn. 126.

Fragment trouvé sur l'Acropole, l. 2 τῆ Ἀθηνᾶα, l. 3 στρα)τιώταις? l. 4 τὸν νεών. Il y est peut-être question de la construction d'un temple.

344.

ΛΛ
ΔΔΠΙ
ΕΙΤΟΙ

5 ΟΤΙΦΙΛ
ΕΣΤΟΙΛΥ
ΠΛΕΘΡΑ:ΔΔΔ
ΛΟΓΟΠΡΟΣ

10 ΒΟΛΕΥ
Ι ΑΛΟΡΑ
ΒΑΛΑΝ
Τ

Fragment de marbre trouvé sur l'acropole. l. 2 ΔΔΠΙ, 25 dr. 1 obole. l. 5 τῶ γυ(μνασίω? l. 6 πλέθρα ΔΔΔ, trente plethres c. à d. 3000 pieds, ou si c'est de plethres carrés qu'il est question, 9,000,000 pieds carrés. l. 8 βουλευ(τήριον? l. 9 αγορά. l. 10 βαλανεῖον un bain. Il est question dans ce fragment soit de quelque construction, soit de la vente de quelques terrains.

345.

A.
ΙΤΑΜΙΟΝ
ΜΕΛΙΤΙΟΣΚ
ΠΑΡΑΗΕΛΛΕ
ΜΕΤΑΡΧΕΝ
ΟΙΚΙΑΞΗΙΕ
ΚΥΑΝΟΠΙ
ΚΟ
ΜΑ
ΘΟ
Θ
ΘΟ
ΘΑ
Θ

SUR LE REVERS
B.
ΥΛΟ
ΧΣΥΜΜ
ΚΕΡΑΜΣ
ΟΝΚΑΘΑ
ΟΝΤΟΝΕ 5
ΠΙΔΟΚΑ
ΧΣΥΛΟΝ
ΠΙΝΑΚΟ
ΟΙΚΙΑΣ
ΠΑΡΑΠΛ 10
ΣΚΥΤΟΝ
ΠΑΡΑΣ
ΤΕΝ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. Il est inscrit des deux côtés. Il paraît traiter de quelque construction.

A. 1. παρὰ ταμιῶν. Il s'agit de la dépense payée par les trésoriers peut-être de la déesse.

2. Μελίτιος, une autre forme de Μελιτεύς, du dème de Melite?

3. παρὰ Ἑλλη(νοταμιῶν des hellénotamies.

4. μετ' ἀρχήν. L'ἀρχή est peut-être ici comme dans N. 89 la commission qui avait la charge d'inspecter la construction.

5. Οικίας ἐ[ρ]αξ. Peut-être s'agit-il encore ici de la construction du temple d'Erechthée, au quel nous avons vu qu'on donnait le nom d'Οἶκος ou Οἶκημα. (V. p. 74). Aurions-nous peut-être ici les réparations faites après l'incendie qui endommagea ce temple en Olympiade 93, 3, d'après le témoignage de Xénophon (1) ?

(1) Heh. I, 16, 1.

6. κυανού, *bleu foncé*, de quelque partie peinte, ou κυάνου, du métal de couleur foncée, ainsi appelé.

8. probablement ἐγγραμμ[ά]τευσ, car cette ligne est écrite en plus grandes lettres. Les lignes qui suivent sont peut être λιθό[ι]ου μιτθό[ς].

- B. l. 1. ξύλο[ν]
 2. ξύμμι[ικτον]
 3. κέραμο[ς]
 7. ἐπί δοκά[ντης sur une poutre].
 8. ξύλου.
 9. οίκιας
 10. παραπλ[ήσιν].
 11. σκυτῶν? *des peaux, des cuirs*.
 12. παρασ[τάδες, les montans des portes.

346.

	A.		B.
	Ι Ο Κ Λ Ε Ξ Λ Ρ Α		Χ Ξ Ε
	Ο Ε Ν Α Ι Α Ξ Μ Ε Τ Α Τ Ο		Ε Ο
	Ο Ε Ν Α Ι Α Ξ Κ Α Ι Τ Ε Ν Α		Λ Ε
5	Τ Ο Ι Ξ Τ Α Μ Ι Α Ξ Ι Ν Ε		Ν Ο
	Ξ Ε Ξ Ξ Α Ν Ι Δ Α Λ Ε Λ		Ν
	Ε Ν Γ Α Τ Ρ Ο Θ Ε Ν		Δ Χ
	Α Ξ Κ Α Ι Τ Ε Ν Α		Υ Ε Υ Χ
	Ξ Μ Ι Ξ Θ Ο Τ		Ι Ξ Τ Α Ι
	Ι Τ Α Μ Ι Α		Μ Ε Ν Ο Ξ Π
10	Ο Ξ Ι Ν		Ο Ν Δ Ρ Α Χ Μ 10
	Ι Ξ C		Ν Α Ι Ο Ν Η Ι
			Θ Ε Ν Α Ι Τ Ε Ι
			Ε Π Α Ν Α Λ Κ
			Ο Ν Π Ε Ρ 15
			Ξ Ι Ν Ο
			Ε Ρ

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole. Il est inscrit sur les deux côtés.

- A. l. 1 Διοκλή[ς] ἐγρα[μμ]άτευσ.
 2 Ἀθηναίας μετὰ τὸ . . .
 3 Ἀθηναίας καὶ τὴν . . .
 4 τοῖς ταμίαισιν.
 5 τὰς ἐς σανίδας λελογοισμένας, les comptes écrits sur une planche. (V. N. 57. A, l. 30. Σανίδας δύο ἐς ἃς τὸν λόγον ἀναγράφομεν).
 6 πατρώθεν, *du côté du père?* ou bien serait-ce le nom de quelque dème inconnu?
 7 καὶ τὴν . . .
 8 τοῦς μισθωτάς. *Les entrepreneurs*, d'où l'on doit conclure que ce fragment se rapportait à quelque construction.
 9 οἱ ταμίαι.
 B. l. 7 Ἐγραμμ[ά]τε]υε [τ]ύχ[η ἀγαθῆ].
 10 τῶν δραχμ[ῶν].
 12 Ἀθηνᾶ τῆ . . .
 13 ἐπάναγκ[ες].

P. 97. N. 95. l. 1 est précédée par une autre ainsi qu'il suit:

ΑΙΞΤΕΞΟΛΟΠΥΓ
ΥΔΑΘΕΝΑΙΕΥΣΕΛΡΑΜΜΑ...Ν

Les deux premières lignes de la transcription doivent donc être changées de la manière suivante:

Τάδε παρέδοσαν αἱ τέτταρες ἀρχαὶ αἱ ἐδίδοσαν τὸν λόγον ἐκ Παναθηναίων
ἐς Παναθήναια τοῖς ταμίαις τῆς θεοῦ Πυθ(οδώρω Ἁλαεῖ καὶ ζυνάρχουσιν οἱ-

et les deux premières lignes de la traduction (p. 98) seront changées en:

A. §. 1) *Les quatre magistratures qui rendaient leur compte de Panathénées en Panathénées ont remis les objets suivans aux questeurs de la déesse, Pythodore Haléen et ses collègues, dont..*

P. 165. Après N. 113.

347.

Ξ
ΞΕΞ
ΑΝΤΡ
ΙΤΑΜΙ
ΞΑΤΟΤ
ΝΤΟΞΔΕΚΑ
ΟΙΔΕΤΑ
ΕΙΑΥΤ
ΙΟΙΟΥ
ΤΕ

Fragment de marbre trouvé sur l'acropole d'Athènes.

1. 4 οἱ ταμίαι·

6 ἐν τὸς δέκα (ἡμερῶν

7 οἱ δὲ ταμίαι

Ce fragment appartient probablement à quelque inscription traitant de la gestion des trésoriers du temple.

P. 143, l. 7, pour ποτήριον χαλκιδικόν v. aussi Aristophane, Chev. 237. αΤου:ι τι δρᾶ τὸ χαλκιδικόν ποτήριον; v.

P. 154, après l. 30 ajoutez: Dans N. 95 (l. 1) nous voyons encore figurer Pythodore Haléen. Mais là aussi il est le questeur qui remet les effets à la fin d'Ol. 90, 3, ce qui confirme la supposition que Charinos d'Halæ, le questeur de cette année, étant peut-être mort pendant le cours de l'année, fut remplacé par Pythodore d'Halæ.

P. 154, § 5. Ἱερὸν τοῦ Ἡρακλέους τοῦ ἐν Ἑλαεῖ. Ce temple d'Hercule est celui de la tetracome piraiïque, où l'on célébrait des jeux gymniques à la fête des Panathénées. Etienne de Byzance (sous Ἐξελίδαι) nous apprend qu'il était situé près d'un endroit appelé Ἐλος (écr. Ἐλας) dans le voisinage du Pirée. Au nord-est du promontoire piraiïque une partie de l'ancien ἀλίπεδον est encore aujourd'hui en état de marais, et la dénomination d'Ἐλος ou Ἐλας convient parfaitement à cet endroit. Non loin de là, sur la direction du long mur oriental, on voit dans la plaine des restes considérables d'un temple en marbre blanc. C'était peut-être celui d'Hercule ἐν Ἑλαεῖ. Le κερχῆσιον dont il est ici question était conservé avec les effets sacrés de Minerve, quoiqu'il eût appartenu à Hercule d'Hélas, par la raison que la fête de celui-ci se confondait, ainsi que nous avons vu, avec la solennité des Panathénées.

P. 155, § 10. Καὶ τὸν τε ἀριθμὸν καὶ τὸν σταθμὸν τῶν ἀναθημάτων ἔτοιμος εἶναι παραδιδόναι τοῖς βουλομένοις ἐξετάζειν. Diod. Sic. XVI, 27.

P. 174. Pour l'expédition de Lacédémonios, fils de Cimon à Coreyre avec 10 vaisseaux, et l'envoi d'une escadre plus considérable après la première, V. Plut. Pericl. 29.

P. 179. L'idée d'avoir recours aux fonds sacrés dans les occasions pressantes paraissait si familière aux Athéniens, que Périclés cite comme une ressource des Spartiates les richesses du temple d'Olympie et de celui de Delphes, qui était considéré comme une propriété des doriens. Ἔτε καὶ κινήσαντες (οἱ Λακεδαιμόνιοι) τῶν Ὀλυμπιάσι ἢ Δελφοῖς χρημάτων. Thuc. I, 143.

P. 194. Les résultats que nous avons obtenus par nos calculs sur les inscriptions S. N. 116 et 117 ne s'accordant point avec la table du cycle Métonien donnée par Ideler, nous nous sommes vus obligés d'adopter un autre arrangement des années intercalaires, et pour nous écarter le moins possible des conclusions de M. Ideler, nous avons mieux aimé adopter sa table et ne faire que reculer d'une année l'introduction de ce cycle à Athènes. Il est vrai que cet expédient arrangeait parfaitement nos calculs des 4 années des N^{os} 116 et 117. Mais pour l'adopter nous étions forcés de récuser le témoignage de Diodore de Sicile qui nomme l'année à laquelle Méton commença son cycle. Nous avons en outre dû déclarer qu'Ol. 99,3, l'année de l'éclipse lunaire dont parle Ptolémée, n'était pas une année intercalaire, quoique ce n'est pas sans raison qu'on objecterait que Ptolémée n'a écrit ποσειδαιῶνος τοῦ προτέρου que parceque cette année contenait un ποσειδαιῶν ὑστερος. Enfin l'année de l'archontat de Nicodore (Ol. 116, 3) qui est prouvée être une année intercalaire dérangeait nos calculs, car qu'elle soit considérée comme la 4^e du 9^e cycle Métonien ou la 17^e du 1^{er} cycle Callipien, elle serait toujours une année ordinaire d'après notre table (p. 194), à moins de supposer que les dernières années du cycle suivaient l'ordre du cycle hebreu, et que par conséquent la 17^e année de cette table était une année intercalaire. Mais l'inscr. 119—122, (p. 225) s'oppose à cette hypothèse, car on y voit que l'année d'Ol. 91,2, la 17^e de notre table, était en effet une année ordinaire.

Ce qui vient encore traverser notre système, c'est une inscription que nous publions dans le second volume S. N. 1, et par laquelle il est prouvé que l'année de l'Ol. 97,1 était une année intercalaire, tandis que dans la table que nous avons adoptée, cette année serait la seconde du 3^e cycle métonien, et par conséquent une année ordinaire.

Notre supposition ne saurait tenir contre tant d'objections. Aussi l'abandonnons-nous, mais sans retourner à celle de M. Ideler, contre laquelle il s'élève des objections encore plus nombreuses.

D'après Géminius (1) les années intercalaires de l'ancienne *enneaétiris* (espace de 8 ans) étaient la 3^e, la 5^e et la 8^e. On peut supposer que Méton pour compléter son cycle de 19 ans, ne fit que juxtaposer des enneaétirides, en conservant le même ordre d'intercalation, avec la seule différence qu'au lieu de la huitième, il fit une année intercalaire de la 9^e année du cycle, et comme celle-ci était la 1^e année de la seconde enneaétiride, il adopta dans son cycle la 1^e, la 3^e et la 5^e année comme intercalaires. Ceci tenait probablement à ce que la première année de l'introduction de son cycle (Ol. 87,1) était peut-être une année intercalaire d'après l'enneaétiride en vigueur jusqu'alors. Or comme il ne voulait ni différer

(1) Isag. c. 6.

l'introduction de son cycle pour commencer avec une année commune, ni bouleverser les idées de ses concitoyens, en changeant tout d'un coup en année commune une année intercalaire, il est probable qu'il préféra commencer ses ennéactirides par une année intercalaire. D'après cette nouvelle supposition nous faisons suivre le tableau de 7 cycles de Méton.

	1 ^B	2*	3 ^B	4	5 ^B	6	7*	8	9 ^B	10	11 ^B	12*	13 ^B	14	15	16*	17 ^B	18	19
1	87 1	2	3	4	88 1	2	3	4	89 1	2	3	4	90 1	2	3	4	91 1	2	3
2	4	92 1	2	3	4	93 1	2	3	4	94 1	2	3	4	95 1	2	3	4	96 1	2
3	3	4	97 1	2	3	4	98 1	2	3	4	99 1	2	3	4	100 1	2	3	4	101 1
4	2	3	4	102 1	2	3	4	103 1	2	3	4	104 1	2	3	4	105 1	2	3	4
5	106 1	2	3	4	107 1	2	3	4	108 1	2	3	4	109 1	2	3	4	110 1	2	3
6	4	111 1	2	3	4	112 1	2	3	4	113 1	2	3	4	114 1	2	3	4	115 1	2
7	3	4	116 1	2	3	4	117 1	2	3	4	118 1	2	3	4	119 1	2	3	4	120 1

Cette table a l'avantage de ne pas toucher au témoignage de Diodore, qui nous apprend que Méton commença son cycle en Ol. 87, 1. En outre elle s'accorde avec toutes les données chronologiques que nous avons jusqu'ici. Ainsi :

1° Les années contenues dans nos N. 116 et 117 y ont l'ordre suivant : Ol. 88, 3* — 4, — Ol. 89, 1^B, — 2, et s'accordent parfaitement avec nos calculs.

2° Nous avons vu dans p. 225, N. 119 — 122, D, § 1, que l'année 91, 2, était une année commune de 354 jours. C'est ainsi qu'elle est représentée aussi dans cette table.

3° Nous avons vu également dans p. 67, N. 56, A, § 14 que l'année 93, 2 était une année commune de 355 jours, et c'est ainsi qu'elle est indiquée dans notre table.

4° L'inscription s. N. 1. de Vol. II, nous prouvera que l'année 97, 1 était une année intercalaire, et c'est ce qu'elle est aussi dans notre table.

5° L'inscription s. N. 22 de notre Vol. II, prouve qu'Ol. 119, 3 la 17^e du 7^e cycle, était une année intercalaire, comme dans cette table.

6° L'année de l'éclipse mentionnée par Ptolemée sous l'Archontat d'Evandre paraît avoir été une année intercalaire, car Ptolemée en parlant du mois où elle arriva, emploie l'expression Ποσειδεώνος προτέρου; En effet Ol. 99, 3 est une année intercalaire dans la table.

7° L'année de l'Archontat de Nicodore (Ol. 116, 3) était une année intercalaire, ainsi que M^r Bœckh l'a prouvé (1), et elle l'est également dans la table.

Le cycle callippien a, d'après ce que les grammairiens prétendent, commencé en Ol. 112, 3. Mais comme ils assurent que Callippe a suivi l'ordre d'intercalation reçu jusqu'alors, nous devons admettre qu'il a compté l'année d'Ol. 112, 3 non pas comme la première, mais comme la huitième de son cycle.

P. 196. Dans le 2^e payement de la 1^e année il faut calculer les trois premières prytanies à 35 jours, et les autres alternativement à 36 et 35, d'où il résulterait que le capital fut prêté le 12^e et non pas le 16^e jour de la 2^e prytanie.

(1) C. I, n. 105.

P. 200. Dans le 3^e payement de la 3^e année il faut également calculer les trois premières prytanies à 38 jours et les autres alternativement à 39 et à 38 jours, ce qui nous donnera le maximum du capital $x = 34675\frac{1}{2}$ Dr. au lieu de 34612, et le minimum $x = 40268$ Dr. 5 Ob., au lieu de 40185. Le terme moyen des capitaux serait par conséquent 67 T. 3959 Dr. au lieu de 67 T. 388 Dr. 1 $\frac{1}{2}$ Ob.

P. 233. Ad. N. 128.

Depuis que ce N^o fut publié, la pierre a été tirée de sa place, et l'on a trouvé sur le revers les lettres suivantes :

ΚΡ
ΠΙ
ΛΟ ΜΕ
Ε
5 ΘΕΝΙ
ΙΣΤΑ-
ΞΘΟΡΙΚ
ΞΘΕΟΕΤΛ
ΤΕΥΕΛΑΜΠ
10 ΟΙΣΠΡΟΤΟΛ
ΥΣΤΟΧΣΥΜ
ΛΑΝΤΟ
ΙΚΟΑΠΟΒΙ-
ΟΜΠΕΝΤΕΜΕΡΟΝ
15 ΠΟΣΤΡΑΤΙΑΣΓ
ΙΠΠΟΑΛΡΥΛΕΘΕΝ
ΤΑΤΙΜΟΣΘΕΝΟ

Presqu'aucun mot de ce fragment ne peut être complété avec certitude.

l. 7 Θορίκις, quelque magistrat le Thoricos, commun de l'Attique près de Sunium.

l. 8 τῆ; Θεοῦ, paraît se rapporter au service de Minerve.

l. 9 ἐγγραμμάτου Λαμπ[τρῶς]. Peut-être est-ce de Κλάτις Λαμπτρῶς, secrétaire des trésoriers d'Olympiade 86,3 (1) qu'il est question?

l. 10 οἷς Πρωτογ[ένης], le nom d'un magistrat. Ce n'est pas un secrétaire des trésoriers de la Déesse. Voyez la table, p. 235.

l. 11 τὸ ξύμ[μαχῶν, οὐ τὸ ξύμ[παν.

l. 14 τῶν πέντε μερῶν.

l. 15 στρατιᾶς.

l. 16 . . ἵππου Ἀγρῶληθεν, un individu d'Agrylée.

Voyez P. 63.

l. 17 Τιμοσθένου[ς.

P. 234. Après N. 130.

348.

ΠΙΗΠΗΗΗ ΔΡΥΙΝΟΝΚΠΥΙΝΟΝΚΑΙΟΙΚΙΑΕΝ
ΚΑΙΠΙΘΟΙΠΙΠΕΝΤΕΙΟΙΚΙΑΙ
ΗΗΗΔΔΔΠΗ ΚΥΔΥΜΑΧΟΝΞΟΛΟΝΑΔΕΙΜΑΝΤΟ
ΚΑΙΦΑΛΕΟΝΣΥΜΠΑΝΗΠΗΗΗΗΗ
5 ΑΔΕΕΠΡΑΘΕΕΠΙΤΕΞΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣΕΒΔΟΜΕΞΠΡΥΤΑΝΕΥΟΥΞΕΞ
ΑΜΕΝΙΟΝΟΞΕΒΔΟΜΕΙΙΣΤΑΜΕΝΟΑΙΧΞΙΟΧΟΤΟΑΙΚΙΒΙΑΔΟΣΚΑ
. . ΗΗ ΗΠΔΔΔΔΙΓ ΕΛΑΣΑΝΕΙ
ΕΝΑΤΕΙΦΘΙΝΟΝΤΟΣΑΞΧΑΛΛΙΟΝΟΣΑΧΞΙΟΧΟΤΟΑΙΚΙΒΙΑΔΟ
. . . ΙΙ ΗΔΔΔ ΜΕΞΞΕΝΙΟΣΑΝΕΡ
10 ΕΚΤΕΙΦΘΙΝΟΝΤΟΣΔΑΜΕΛΙΟΝΟΣΑΔΕΙΜΑΝΤΟΤΟΛΕΥΚΟΝΟΙ
. . ΗΙ ΕΠΙΚΑΡΠΙΑΤΕΞΜΕΞΤΕΞΕΝΟΦΡΥΝΕΙΟΙΕΚΕΚΡΩ . . .
ΚΕΦΑΛΑΙΟΝΣΥΜΠΑΝΗΗΗΠΔΔΠΗΗΗΗΗ
ΤΟΜΠΕΡΙΑΜΦΟΤΕΡΑΔΑΜΕΛΙΟΝΟΣΕΚΤΕΙΦΘΙΝΟΝΤΟΣ
ΕΥΦΗΤΟΤΙΜΟΣΕΟΚΥΔΑΘΕ
15 . . ΙΙ ΗΠ ΟΙΚΙΔΕΞΞΕΜΑΧΙ . . .
. . ΗΙ ΗΠ ΧΟΡΙΟΝΕΛΛΑΝΙ
. ΗΗ ΗΠΧΟΡΙΟΝΕΜΜΥΝ . ΝΤΟΣΦΟΣΤ.ΟΙ.ΚΜ .
ΧΟΡΙΟΝΦΙΔΙΑΝΟΥ
ΚΕΦΑΛΑΙΟΝΣΥΜΠΑΝ : ΗΗΗΗ . . Η
20 ΚΕΦΑΛΑΙΟΝΑΜΦΟΤΕΡΟΠΗΗΗΗΔΙΙ

(1) V. N. 90, 100, 115.

J'emprunte ce fragment au livre de M^r Pittaki, l'original qui avait été trouvé en 1833 au Céramique extérieur à la place qu'occupe aujourd'hui la maison de M^r Cantacuzène, ayant disparu depuis. Les conjectures pour rétablir le texte sont fort difficiles, car nous ignorons autant la longueur et la division des lignes, que la distinction de ce qui sur la pierre est un espace laissé en blanc, ou de ce qui est une lacune occasionnée par la détérioration du marbre. Je ne puis surtout ajouter foi aux chiffres numériques, que les moyens typiques ne permettaient pas de reproduire avec exactitude dans le livre de M^r Pittaki. Néanmoins je fais suivre tout ce qu'il m'a été possible d'obtenir de cette inscription.

TTTT)XΠHHH δρυ[μῶν] καὶ οἰκίᾳ ἐν
 καὶ πύθοι Π||| ἐν τῇ οἰκίᾳ .

Π)HΔΔΔΠ Κυδιμάχο[ς] Σόλων[ος] Ἀδειμάντου .
 Κεφάλαιον σύμπαν (Π)Π(HHHHΔΔΔΠ) .

5 Γ]άδε ἐπράθη ἐπὶ τῆς Ἐρεχθίδος ἐβδόμῃ; πρυτανεύουσης,
 γ]αμη[λ]ιωῶνος ἐβδόμῃ ἰσταμένου, Ἀξιόχου τοῦ Ἀλκιβιάδου, Σκα[μ]βωνίδου].
 H(H)ΔΔΔΔΠ . Ἡλ[εῖ]ος ἀνὴρ .

Ἐνάτη φθίνοντος [Γαμη]λιωῶνος. Ἀξιόχου τοῦ Ἀλκιβιάδου.
 III HΔΔΔ Μεσσήνιος ἀνὴρ .

10 Ἐκτη φθίνοντος [Γ]αμηλιωῶνος Ἀδειμάντου Λευκολοφίδου.
 H | Ἐπικαρπία τῆς [γ]ῆς τῆς ἐν Ὀφρυνείῳ (HHHH|||) ?
 Κεφάλαιον σύμπαν HHHHΠΔΔΠHHHH||| .

. . . . τὸν περὶ ἀμφοτέρα, [γ]αμηλιωῶνος ἕκτη φθίνοντος.
 Τιμοθέου Κυδαθη[ναίως].

15 III HΠ Οἰκί[α] ἐς Σῆμα Χ
 H|| HΠ Χωρίον ἐγ Γαμι
 HHH HΠ Χωρίον ἐμ Μύν...[ε]ντὸς φωστ. φ . καὶ
 (HΔΠH) Χωρίον
 Κεφάλαιον σύμπαν : HHHH(ΔΔΔ)H
 Κεφάλαιον ἀμφοτέρων ΠHHHHΔ|||

- a) 4 Tal. 1800 Dr. Une forêt, une cave à vin et une maison . . . et 8 tonnaux dans la maison.
- b) 5135 Dr. Cydimaque de Solon fils d'Adimante.
- c) Somme totale 5 Tal., 935 Dr.
- d) Les objets suivans ont été vendus sous la septième prytanie de la tribu Erechthéis, le septième jour du mois gamélion; D'Axiochos fils d'Alcibiades Scambonide . . . 2 245 un homme Eléen.
- e) Le neuvième jour de gamélion, d'Axiochos fils d'Alcibiades, Scambonide . . . 3 130 un homme de Messénie.
- f) Le vingt-quatrième jour de gamélion. D'Adimantos fils de Leucolophas 1 Dr., 1 Ob. Revenu de la terre à Ophryneion : 4 Dr. 3 Ob. ?
- g) Somme totale 379 Dr., 3 Ob.
- h) . . . pour tous les deux, le vingt-quatrième jour de gamélion . . . de Timothéos de Cydathénée

. . . 3 ob.	150	une maison à Séma Ch
. . . 1 dr., 3 ob.	150	une propriété en Gani
. . . 2 dr., 2 ob.	150	une propriété en Myr. dans Phost . . . et

i) Des propriétés

Somme totale : 401 . . .

k) Somme de tous les deux 810 dr., 2 ob.

Cette inscription me paraît être un compte-rendu des polètes ⁽¹⁾, magistrats chargés de vendre publiquement toutes les propriétés (τὰς οὐσίας) confisquées, affermer les revenus, les mines, et adjudger les travaux publics aux entrepreneurs. Pollux ⁽²⁾ nous parle d'une inscription attique contenant une liste d'effets confisqués. Il est vrai que la confiscation paraît avoir eu lieu au profit des Déeses (Cérés et Proserpine) sur des individus qui s'étaient rendus coupables d'impiété envers elles, et que l'inscription rentrait par conséquent dans la catégorie des listes des effets sacrés du Temple. Aussi au lieu de propriétés foncières, sont-ce des ustensiles de maison et de cuisine que nous y voyons figurer. Mais il est bien naturel qu'une augmentation de la fortune publique, provenant de la vente d'effets confisqués au compte de l'Etat, dût aussi être inscrite sur pierre, la publicité qu'on atteignait par ces inscriptions exposées aux yeux de tout le monde constituant chez les anciens le principal moyen de contrôle des autorités financières. Il est clair aussi que les confiscations exercées sur des individus riches et pour des accusations de grande importance, telle que celle d'avoir abandonné la patrie au moment du danger ⁽³⁾, ne pouvaient se borner à des ustensiles de ménage, et devaient nécessairement comprendre des biens-fonds. Ces inscriptions étaient probablement placées dans le πωλητήριον, l'endroit où siégeaient les dix polètes ⁽⁴⁾, et qui était peut-être situé dans une partie de la ville peu éloignée de l'endroit où ce fragment fut trouvé.

Je passe à l'examen détaillé de ce document curieux, et je dois regretter que la copie défectueuse que j'ai sous les yeux n'admette qu'une interprétation plus ou moins conjecturale. Sur son époque je dirai en général qu'il est antérieur à Euclide.

I. 1. La première partie du chiffre numérique par le quel cette inscription commence est évidemment défectueuse, car le chiffre Η ne peut précéder Χ. J'ai changé les traces des chiffres qu'on y voit avant Χ en ΤΤΤΤ par les raisons que je dirai plus bas. La somme de 25800 dr. n'est pas trop élevée pour les objets qu'elle paye. Démosthènes ⁽⁵⁾ nous apprend que la maison à louer du riche Pasion fut vendue à 100 mines ou 10,000 dr. Plaute fait acheter, à la vérité par un prodigue, une maison à 12,000 dr. ⁽⁶⁾. Ainsi une forêt, une taverne et une maison peuvent bien s'être vendues ensemble à 25800 dr.

De ΔΡΥΙΝΟΝ j'ai fait ΔΡΥΜΟΝ, forêt non seulement de chênes, mais encore de toute espèce d'arbres. Il est bien probable que les forêts des montagnes si boisées qui environnaient Athènes étaient en grande partie la propriété des riches particuliers. Tel devait au moins être le cas avec les forêts de pin, dont on tirait la résine, et qui font aujourd'hui une partie considérable de la fortune privée des habitants de la plaine Thriasienne et de Mégares.

(1) Πωληταί, in Suid. Hesych. Harpocr. Phot. Poll. VII.

(2) Ἐν δὲ ταῖς Ἀττικαῖς στήλαις αἱ κείνται ἐν Ἐλευσίνι τὰ τῶν ἀπεθρόντων περὶ τῶ Θεῶ δημοσίᾳ πράξεντα ἀναγίγραπται. Ἐν αἷς ἄλλα τε πλὴν σκεῦη ἐστὶν ὀνομασμένα . . . Poll. X, 97.

(3) Οἱ Ἀποστασίου γραφέντες. Suid. in πωληταί.

(4) Πωλητήριον. Suid. in πωληταί καὶ πωλητήριον (οὐ ἐστ. πωλητήριον pour πωλητήρ.) Harpocr. Phot. ib.

(5) Demosth. d. cor. — (6) Bäckh, Staatsk. d. Ath. I, 71.

Pour ΚΠΥΙΝΟΝ j'ai écrit ΚΑΙΟΙΝΟΝ *et une cave à vin ou une taverne* (1), οἰκία ἐν . . . *une maison en . . .*, l'endroit où la maison était située n'a pas été conservé.

l. 2. Les 8 πίθοι qui se trouvaient dans la maison n'étaient probablement pas de simples tonneaux ou des cruches à vin. Il n'est pas à croire que dans un inventaire de biens-fonds confisqués on aurait mentionné aussi des objets de si peu d'importance. Les πίθοι sont apparemment des espèces de puits ou chambres souterraines, bâties en pierres et enduites de ciment comme on en voit encore aujourd'hui dans toute la Grèce servant de magasins de denrées et surtout de réservoirs d'huile. Les chambres souterraines des anciens connues sous le nom de trésors, présentent un analogue de ces constructions. Tel a dû être aussi le χαλκοῦς πίθος d'Eurysthée (2).

b) l. 3. Quoique le nombre qui commence la ligne n'ait rien d'impossible, j'en ai cependant changé les deux premiers chiffres ΗΗ en Ϟ pour la raison que je dirai ci-dessous. Si nous connaissions l'objet vendu, nous pourrions juger laquelle de ces deux sommes lui est la plus proportionnée. J'ai également changé ΚΥΔΙΜΑΧΟΝ en ΚΥΔΙΜΑΧΟΞ, car je ne puis m'expliquer comment un accusatif peut venir en cet endroit. Le nominatif Κυδίμαχος indiquerait l'acquéreur. Je ne sais quel est ce Cydimaque. On rencontre ce nom au féminin, Κυδίμαχη, une fois dans Lucien.

J'ai de même écrit Σόλωνος pour Σόλων, le génitif devant indiquer le propriétaire des biens confisqués, qui figuraient peut-être dans la partie non conservée de l. 3; car si nous supposons que Solon était le propriétaire de la forêt, de la cave et de la maison mentionnées plus haut, le chiffre numérique de l. 3 n'aurait à quoi se rapporter. Je parlerai plus bas (l. 10) de ce Solon.

c. l. 4. La somme totale est également défectueuse, car les deux chiffres ϞϞ ne sauraient se suivre. J'ai substitué au premier Ϟ le chiffre Ϟ qui lui ressemble de bien près, et qui peut représenter la somme des deux chiffres a) et b), s'il faut supposer que ces deux nombres entrent seuls dans la composition du total. Dans cette idée j'ai changé les quatre derniers chiffres de ce total ΗΗΗΗ en ΗΗΗΗ, et j'y ai ajouté les chiffres ΔΔΔΠ qui terminent le nombre b). Avec les changements des chiffres a) et b), qui n'ont rien d'improbable, nous avons :

$$TTTTXϞΗΗΗ + ϞΗΔΔΔΠ = ϞϞΗΗΗΗΔΔΔΠ \text{ ou}$$

$$4 \text{ Tal. } 1800 \text{ Dr.} + 5135 \text{ Dr.} = 5 \text{ Tal. } 935 \text{ Dr.}$$

d) La ligne 5 ne nous laisse aucun doute sur la nature de cet inventaire. Le mot ἐπράθη s'y lit clairement. Les η qui y figurent (ἐξδόμεη; , πρυτανευούση;) sont peut-être une erreur de la copie, ou s'ils existent en effet sur la pierre, ils indiquent une époque rapprochée d'Ol. 94, 2.

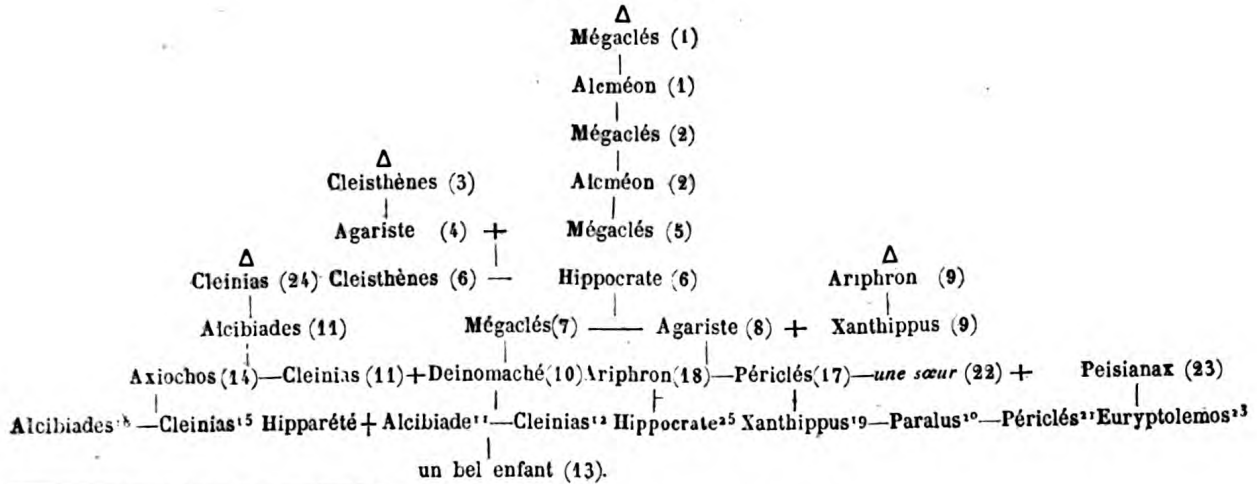
La vente dont il est question dans ce paragraphe s'est faite pendant la septième prytanie de la tribu Erecthéis, le septième jour du mois gamélion, car pour AMENIONOΞ (l. 6) j'écris ΛΑΜΕΛΙΟΝΟΞ de l. 8 et 10 combinées. Mais comment ces deux dates coïncident-elles? Supposons que l'année dont il est ici question est une année commune; nous avons jusqu'au 7 gamélion 3 mois pleins plus 3 mois creux, plus 7 jours, en tout $(3 \times 30 + 3 \times 29 + 7) 184$ jours. Mais jusqu'au commencement de la 7^e prytanie il y a 4 prytanies de 35 jours (la 1^e, 2^e, 3^e et 5^e), plus 2 pr. de 36 jours (la 4^e et 6^e), en tout $(4 \times 35 + 2 \times 36) 212$ jours; donc la 7^e prytanie ne commence que 28 jours après le 7^e jour de gamélion. Mais si l'année est intercalaire, nous avons jusqu'à ce jour 4 mois pleins, plus 3 creux,

(1) Οἰνεῶν. Γεωπον. VII. 6. Οἰνῶν. Xénoph. Hist. Gr. VI, 2, 6. Μεγαλοπρεπεῖς δὲ οἰκίσεις καὶ οἰκίαι κατασκευασμένους ἔχουσιν ἐπὶ τῶν ἀγρῶν. Xénoph. VI, 11, 6. et de lui Poll. VI, 15. IX, 49. — Πωλοῦντός τι ἐν τῇ ἀγορᾷ ἢ ἐν τοῖς ἐργαστηρίοις ἢ τοῖς καπηλείοις ἢ οἴκοις. C. I. n. 123, § 2. — (2) Diod. VI, 52. — Apollod. II, 5, 1.

plus 7 jours, donc $(4 \times 30 + 3 \times 29 + 7) 214$ jours; et jusqu'au commencement de la 7^e prytanie, 4 prytanie de 38 jours, plus 2 pr. de 39 jours, en tout $(4 \times 38 + 2 \times 39) 224$ jours; donc la 7^e prytannie commence tout juste 10 jours après le 7^e jour du gamélion. Je suis porté à croire que l'année dont il est question était en effet une année intercalaire, mais que soit dans l'original soit dans la copie sur pierre on a écrit par erreur *ισαμένου* pour *μεσοῦντος*, car jusqu'à *ἐβδόμη μεσοῦντος γαμηλιῶνος* nous aurions eu $4 \times 30 + 3 \times 29 + 17 = 224$ jours, et ce 17^e jour aurait été justement le 1^{er} de la 7^e prytanie. Ou si une autre supposition pouvait être admise pour expliquer cette anomalie évidente, je eroirais que l'inscription ayant été faite sous la 7^e prytanie, lorsque les ventes suivantes furent aussi exécutées, comme nous le voyons plus bas, on a compris sous le titre de cette même prytanie la vente qui l'avait précédée de quelques jours.

Il paraît que les objets confisqués qu'on mettait en vente appartenaient à Axiochos fils d'Alcibiade Scambonide, car c'est en *Σκαμβωνίδου* que je complète la syllabe *Σκα* de l. 6. *Æschine*, le sophiste Socratien, donne le titre d'*Axiochos* à un de ses dialogues, par la raison que l'interlocuteur de Socrate dans cette pièce est un veillard de ce nom, qui sur son lit d'agonie raisonne sur le mépris de la mort. C'est le fils d'Axiochos qui invite Socrate à venir auprès de son père, et ce fils a pour nom *Clinias* ⁽¹⁾, comme le père d'Alcibiade-le Grand. Nous apprenons par ce même dialogue que Axiochos était un de ceux qui avaient pris la défense des six généraux accusés de ne pas avoir recueilli les naufragés au combat naval d'Arginusus ⁽²⁾. C'est d'après cette donnée que Kæppen a complété un passage évidemment défectueux dans Xénophon, et qui se rapporte à ce même trait de l'histoire. On y lisait dans toutes les éditions: *Τὸν δὲ Καλλιζέρον προσκαλέσαντο παράνομα φάσκοντες συγγεγραφεῖναι Εὐρυπτόλεμόν τε ὁ Πεισιάννακτος, καὶ ἄλλοι τινὲς τοῦ δήμου ταῦτα ἐπύθον* ⁽³⁾. Kæppen comprit qu'après *Πεισιάννακτος* il devait y avoir une lacune, et il la remplit en partie d'après le passage précité d'*Æschine* par les mots *καὶ Ἀξίοχος*, le reste de la lacune devant être rempli par le nom patronymique d'Axiochos, qu'il dit ignorer. Mais il aurait pu connaître également ce nom du père d'Axiochos par Euthydème de Platon, où il est dit I, 273, 276, ed. Serrani): *Καὶ εἰσέρχεται Κλειρίας ὃν σὺ φησὶ πολὺ ἐπιδεδωκέναι, ἀληθῆ λέγων. . . Ἔστι δὲ οὗτος Ἀξίοχου μὲν υἱὸς τοῦ Ἀλκιβιάδου τοῦ πλαισιῦ, ἀνεψιὸς δὲ τοῦ νῦν ὄντος Ἀλκιβιάδου ὄνομα δ' αὐτῷ Κλειρίας*. Et plus bas *ἐγὼ τε καὶ σὺ ὦ παῖ Ἀξίοχου* (Ib. 279). On voit qu'Axiochos, père de Clinias (comme dans *Æschine*), était fils d'Alcibiade l'ancien; et lorsqu'on combine ce nom de son père avec celui de Clinias, son fils, on acquiert la certitude qu'Axiochos était un parent d'Alcibiade-le Grand, c'est-à-dire son oncle paternel, ou fils de son grand père (Herod. VIII, 17). Axiochos de notre inscription est également fils d'un Alcibiade; il est aussi du deme des Scambonides, comme le grand Alcibiade. Il n'y a donc aucun doute qu'il ne soit identique avec l'individu de ce nom cité par Platon et par *Æschine*. Pour rendre ces relations de famille d'Alcibiade plus apparentes, j'en ai dressé une table généalogique, combinée des différentes données des anciens auteurs. Le signe Δ indique les pères de famille au-delà desquels il est inutile pour notre objet de remonter. + indique la relation conjugale, — la relation de fraternité et | celle de père à fils.

(1) *Κλειρίαν ὄρω τὸν Ἀξίοχου*. Aesch. Socr. Diall. III (Axiochus), 1. — (2) *Καὶ τοὶ γε οὐ μόνον αὐτοῖς ἤμυνας καὶ Εὐρυπτόλεμος τρισμυρίων ἐκκλησιάζοντων*. Ib., 12. — (3) Xén. H. Gr. I, 7.



- (1) Alcméon fils de Megacles, le 13^e et dernier archonte à vie à Athènes. Hérod.
- (2) Alcméon fils de Megacles, petit-fils du précédent; il s'est rendu auprès de Cræsus. Hérod., I, 59. VI, 127.
- (3) Cleisthènes, tyran de Sicyone, invite chez lui les principaux citoyens de la Grèce pour se choisir un gendre. Hérod. VI, 129.
- (4) Agariste, fille de Cleisthènes de Sicyon, Hérod. V, 15 et VI, 126. — Aélien, XII, 24.
- (5) Mégaclés, fils d'Alcméon, obtient la main d'Agariste de Sicyon. Archonte à Athènes, Hérod. VI, 130.
- (6) Cleisthènes et Hippocrate, fils de Mégaclés. Le premier réforme la constitution d'Athènes. Hérod. VI, 131.
- (7) Mégaclés, fils d'Hippocrate, Hérod. VI, 131. — Père de Deinomaché. Plut. Alc. 1.
- (8) Agariste, fille d'Hippocrate, épouse Xanthippe, fils d'Ariphron, le général qui remporta la victoire à Mycale. Mère de Périclès. Hérod. VI, 131. Plut. Péricl. 3. Ce dernier l'appelle ἔγγονος de Cleisthènes, dont elle était la nièce.
- (9) Xanthippe, fils d'Ariphron, remporte la victoire à Mycale; épouse Agariste. Hérod. Ib. Plut. Ib.
- (10) Deinomaché, fille de Mégaclés. Plut. Alc. 1. Mère d'Alcibiade, ib. et Aélien. V. H. II, 1.
- (11) Clinias, fils d'Alcibiade. Hérod. VIII, 17; a combattu à Artémision; est mort à la bataille de Coronée (Ol. 83. 2). Père d'Alcibiade le grand. Hérod. VII, 17. Plut. Alc. 1. — Plat. Alc. I, 112. — Ael. V. H. II, 1.
- (12) Εἰ δὲ βούλει, Κλεινίαν τὴν Ἀλκιβιάδου τούτου νεώτερον ἀδελφὸν ἐπιτροπέων ὁ αὐτὸς οὗτος ἀνὴρ Περικλῆς, δεδιὼς περὶ αὐτοῦ μὴ διαφθαρῆθαι ὑπὸ Ἀλκιβιάδου, ἀπεσπᾶσας ἀπὸ τούτου καταβήμενος ἐν Ἀρίφρονος ἐπαίδευσιν. Καὶ πρὶν ἐξ ἡμέρας γεγονότα ἀπέδωκε τούτῳ, οὐκ ἔχων ἔτι γνήσιον αὐτοῦ. Plat. Protag. I, 320. Serrani. — C'est sans doute du grand Alcibiade qu'il est question, qui ayant perdu son père en bas âge, fut confié à Périclès.
- (13) Κριτοβουλὸν τὴν Κριτῶνος πύθμενος ἔτι ἐφίλει τὴν Ἀλκιβιάδου υἱὸν, καλὸν οὖτα. Xén. Mém. I, 3, 8.
- (14) Axiochos, fils d'Alcibiade l'ancien. Plat. Euthydème, I, 275. Prend la défense des généraux qui ont vaincu à Arginuses. Aesch. Socr. III, 12, et de là Xénoph. H. G. I, 7, 12. La présente inscription. Probablement fils cadet.
- (15) Cleinias, fils d'Axiochos. Aesch. Socr. III, 1. Ἀξιοχῶ μὲν υἱὸς τοῦ Ἀλκιβιάδου τοῦ παλαιοῦ, αὐτανεψιὸς (cousin germain) δὲ τοῦ υἱὸν οὗτος Ἀλκιβιάδου. Ὄνομα δὲ αὐτοῦ Κλεινίας. Plat. Euthyd. I, 275.
- (16) Ἀλκιβιάδην δὲ Ἀθηναίων, Ἀλκιβιάδου οὖτα ἀνεψιὸν καὶ ἑμφοργάδα κατέλευσε (Θρασύλλος). Thrasyllus le prit dans les 25 vaisseaux Syracusains qui ont attaqué les Athéniens à Lesbos. Xén. H. G. I, 338. Pour être cousin du grand Alcibiade et pour porter ce même nom, cet homme doit avoir été également un petit-fils d'Alcibiade l'ancien. Il peut avoir eu pour père un fils d'Alcibiade dont nous ignorons le nom, mais il est probable qu'Axiochos ait donné à son fils ainé, d'après l'usage alors assez généralement reçu, le nom de son père, et à son fils cadet seulement celui de son frère. C'est pourquoi, le fils d'Axiochos se nommant Cleinias d'après son oncle, je suis porté à croire qu'il avait un frère ainé nommé d'après son grand père, Alcibiade.
- (17) Périclès le Grand, fils de Xanthippe, Hérod. VI, 131. Plut. Pér. 3. ect.
- (18) Ariphron, frère de Périclès, et probablement frère ainé, car il porte le nom de son grand-père. Nous avons vu que Périclès lui avait confié l'éducation du frère d'Alcibiade Plat. Protag. I, 320. Il paraît qu'Alcibiade lui-même fut sous sa tutelle. Plut. Alc. 3.
- (19) Xanthippos, fils ainé de Périclès, cause beaucoup de désagremens à son père; mourut de la peste. Plat. Menex. 94. — Plut. Péricl. 36. — Ael. V. H. VI, 10.
- (20) Paralus, second fils de Périclès, mort de la peste. Plut. Pér. 30. — Xénoph. — Plat. Alcib. II, 10. Ael. VI, 10.
- (21) Périclès, fils naturel de Périclès. Plut. Péricl. 37. — Xén. H. G. I, 7. — Ael. VI, 10, et XIII, 24.
- (22) Ἀπέθαλε δε καὶ τὴν ἀδελφὴν ὁ Περικλῆς τότε (par la peste). Plut. Pér. 36.
- (23) Euryptolemos, fils de Peisianax, est nommé dans l'histoire une fois comme parent d'Alcibiade, et deux fois comme parent de Périclès. Il défendit les généraux qui avaient commandé à Arginuses. Xén. H. G. I, 7, 12. — Aesch. Socr. III, 12. Alcibiade se rendant à Athènes hésita à débarquer au Pirée, jusqu'à ce qu'il eût vu plusieurs de ses amis qui l'invitaient à descendre, et entre autres, dit Xénophon Εὐρυπτόλεμον τὸν Πεισιάνακτος, ἕαυτοῦ δὲ ἀνεψιόν. H. G. I, IV, 19. Ailleurs il fait dire à Euryptolèmos dans sa défense des généraux, que Périclès, le fils naturel de Périclès le grand, l'un de ces généraux, était son parent. Plutarque de son côté nous raconte que Périclès au commencement de sa vie politique n'alla qu'à un seul banquet, celui de son cousin ou neveu (ἀνεψιὸς) Euryptolèmos, qui célébrait ses noces. C'est d'Hippocrate que prend sa source la parenté entre Périclès et Alcibiade. Euryptolèmos pour être le parent de tous les deux doit remonter à cette source commune. Mais Hippocrate n'avait que deux enfans Mégaclés et Agariste (Hér. VI, 131). De Mégaclés nous ne connaissons que la fille Deinomache. Nous ne savons pas qu'il eût eu un fils, et il est à croire que dans le cas où il en aurait, il lui donnerait un nom pris dans la famille de ses ancêtres. Si nous supposons que Peisianax est le fils d'Ariphron fils ainé de Périclès, nous avons d'abord la même objection du nom, et ensuite Euryptolèmos deviendrait l'arrière neveu de Périclès, et il serait difficile de croire que celui-ci se fût marié quand Périclès ne faisait que commencer sa carrière politique. Je préfère donc croire qu'Euryptolèmos fils de Peisianax appartenait à une autre ligne alliée à l'une des deux maisons, et sans avoir aucune raison pour l'affirmer, j'admets seulement comme hypothèse que Peisianax était peut-être l'époux de la sœur de Périclès. De cette manière Euryptolèmos serait le neveu de Périclès et le cousin de Périclès II, qu'il défendit à titre de parent. Il serait en même temps le cousin issu de germain à Alcibiade.
- (24) Probablement celui qui s'enrichit aux dépens du secret de Solon sur l'abolition des dettes. Plut. Sol. 15.
- (25) Hippocrate fils d'Ariphron, portant le nom de son son arrière-grand père. Thuc. IV, 66.

C'est donc d'Axiochos, oncle d'Alcibiade, qu'on vend ici les propriétés. Il était du bourg des Scambonides (l. 6) comme Alcibiade lui-même (Et. de Byz.).

Les chiffres numériques HH (deux drachmes) qui commencent l. 7, sont peut-être la fin d'un nombre qui représentait l'estimation de la propriété. Mais je préfère croire qu'on lit sur la pierre HH , appartenant à l'énumération de quelques effets confisqués, comme $\pi\theta\sigma\text{:}\text{H}\text{H}\text{H}$ de l. 2. Le second chiffre de $\text{H}\text{H}\Delta\Delta\Delta\Delta\text{H}$ dans cette même ligne est évidemment mal copié, car H ne peut figurer après H . C'est probablement HH qu'il y faut lire; mais alors l'objet vendu ne peut être une maison, le prix obtenu étant trop insignifiant. La plus petite maison n'était pas estimée à moins de trois mines (1). Si l'on déplaçait ces chiffres de la manière suivante $\text{H}\text{H}\Delta\Delta\Delta\Delta\text{H}$, on obtiendrait une valeur raisonnable pour une maison ordinaire (2). De $\text{E}\text{L}\text{A}\text{S}\text{A}\text{N}\text{E}\text{I}$ je fais $\text{E}\text{L}\text{E}\text{I}\text{O}\text{S}\text{A}\text{N}\text{E}\text{P}$, guidé par l. 9. La propriété d'Axiochos fut achetée par un Elien. Si c'était un immeuble, l'Elien doit avoir obtenu de la cité le privilège de posséder des biens-fonds à Athènes, *γηρ και οικίας εγχειρουν*.

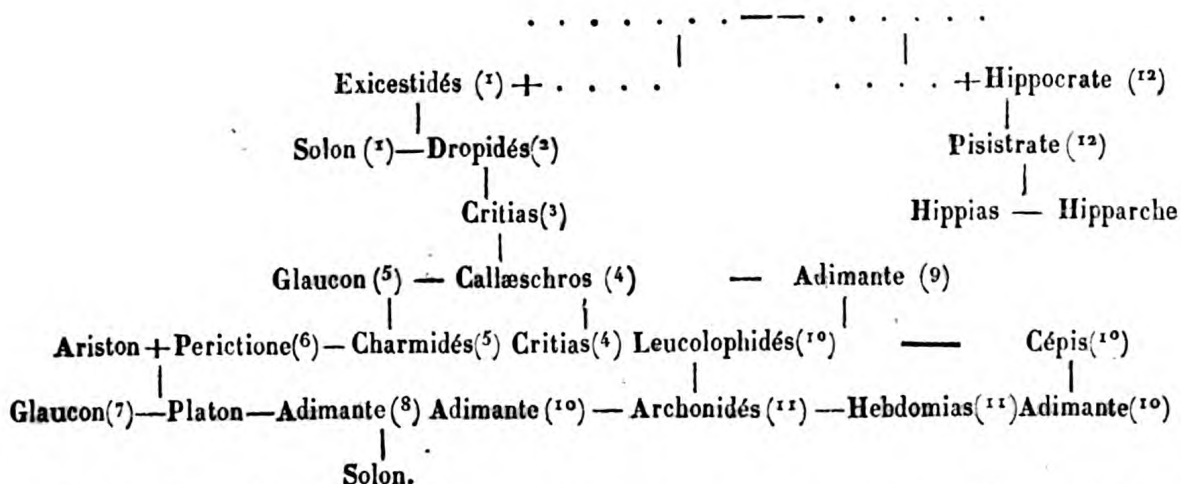
l. 8. J'ai corrigé $\text{A}\text{S}\text{X}\text{A}\text{V}\text{I}\text{O}\text{N}\text{O}\text{S}$ en $\text{A}\text{M}\text{E}\text{L}\text{I}\text{O}\text{N}\text{O}\text{S}$. Cette seconde expropriation se serait donc faite le 21^e jour du mois gamélion, le quel jour tomberait sur le 8^e de la 7^e prytanie d'une année intercalaire. C'est encore une propriété d'Axiochos qui est vendue.

l. 9 commence par les chiffres HHH que indiquent trois oboles ou plutôt trois unités, et appartiennent à l'énumération des objets vendus. Le prix d'achat n'est que de 130 Dr., l'acheteur est un Messénien.

l. 10. J'ai corrigé $\text{A}\text{M}\text{E}\text{L}\text{I}\text{O}\text{N}\text{O}\text{S}$ en $\text{A}\text{M}\text{E}\text{L}\text{I}\text{O}\text{N}\text{O}\text{S}$. Nous avons ici le 25^e jour du mois gamélion, qui est le 9^e jour de la 7^e prytanie d'une année intercalaire. Il est ici question de la vente d'une propriété d'Adimante, fils de Leucolophides. Cet Adimante est celui qui fut adjoint à Conon après le combat naval d'Arginusus (3), et qui fut pris par les Lacédémoniens après celui d'Ægos-Potamos. Son père s'appelait $\text{A}\text{e}\text{u}\text{c}\text{o}\text{λ}\text{o}\text{φ}\text{i}\text{δ}\text{η}\text{s}$ d'après Platon (Protag. I, p. 315) et Xénophon (H. G. I, 4, 21). Aristophane (Gren. 1513) en parlant de ce général dit $\text{A}\text{δ}\text{ε}\text{i}\text{μ}\text{á}\text{ν}\text{τ}\text{o}\text{υ}\ \text{τ}\text{o}\text{υ}\ \text{A}\text{e}\text{u}\text{c}\text{o}\text{λ}\text{o}\text{φ}\text{i}\text{δ}\text{η}\text{s}$. Mais c'est évidemment un calembourg du poète, qui donne un *cimier blanc* au fils de $\text{A}\text{e}\text{u}\text{c}\text{o}\text{λ}\text{o}\text{φ}\text{i}\text{δ}\text{η}\text{s}$. C'est d'après cette idée que je voudrais rectifier ce que j'ai dit dans N. 37, où je préfère croire que $\text{E}\text{β}\text{δ}\text{o}\text{μ}\text{λ}\text{α}\text{s}$ et . . . $\text{ω}\text{n}\text{i}\text{δ}\text{η}\text{s}$ (peut-être $\text{A}\rho\chi\omega\text{i}\text{δ}\text{η}\text{s}$) étaient en effet des fils de Leucolophides et des frères d'Adimante. Le caractère paléographique de l'inscription sur leur colonne votive n'est peut-être qu'une affectation du sculpteur, de même que la terminaison Ω ($\text{A}\text{e}\text{u}\text{c}\text{o}\text{λ}\text{o}\text{φ}\text{i}\text{δ}\text{o}$) au lieu du génitif ω peut être prise pour une affectation de Dorisme à une époque où les Spartiates étaient pour ainsi dire les maîtres d'Athènes.

Mais plus haut (l. 3) nous avons vu figurer un Solon fils d'Adimante. Est-ce d'un fils de ce général Adimante qu'il y est question? Je ne le crois pas, car je ne puis concevoir comment le fils aurait eu une fortune séparée de celle de son père à l'époque de notre inscription, c'est à dire avant Euclide, lorsqu'Adimante était encore en vie et en activité. Toujours le fils n'aurait pas dû figurer dans l'inscription plus haut que le père. Adimante le général n'était pas le seul qui portât ce nom. Un frère de Platon et le fils d'un certain $\text{Κ}\eta\pi\text{i}\text{s}$ le portaient également; mais peut-être tous les trois appartenaient-ils à une même famille. Dans cette conjecture j'ai établi la table généalogique qui suit :

(1) Isée, de l'hérit. de Ménecl. 224, Orelli.—Bœckh, Staatsh. I, 71. — (2) Isée, de l'hérit. d'Hagnias, p. 273. Démosth. c. Néær. p. 1358. ect. — (3) Xén. H. G. I.



D'après notre table, Solon, dont il est question dans cette inscription, pourrait être un fils d'Adimante frère de Platon, et fils de cousin issu de germain du général Adimante, ou bien son second neveu, fils d'Adimante fils de Cépis.

Ligne 11 commence par un chiffre (11), peut-être une partie du prix de la propriété d'Adimante, qui a été vendue. Plus loin dans la même ligne c'est le revenu seul d'une terre qu'on vend, car j'ai corrigé **MEΞTEΞ** en **ΛΕΞΤΕΞ**. Peut-être cette terre se trouvait-elle déjà affermée lorsqu'elle fut

(1) Plut. Sol. 1.

(2) L'histoire ne dit pas que Dropidés (archonte en Ol. 46, 1) eût été un frère de Solon; elle ne nous apprend même pas que ce législateur eût eu un frère. Mais Platon descendait de Solon par sa mère Périclione, qui était petite-fille de l'ancien Critias, contemporain de Solon. Critias était fils de Dropidés, et Solon fils d'Exicestidés. Si nous faisons de Dropidés un frère d'Exicestidés, Critias ne serait que le cousin de Solon, et Platon ne pourrait se vanter de descendre du législateur; tandis que si Solon était l'oncle de Critias, il pouvait à juste titre compter parmi les ancêtres de Platon.

(3) Critias l'ancien, archonte en Ol. 46, 2 (Marm. Par. N. 37. — Clint. Fast. H. 3), était fils de Dropidés. Plat. Tim. 25.

(4) Critias fils de Callæschros, petit-fils de l'ancien Critias, oncle de Platon, l'un des 30 tyrans. Xen. Hell. Plat. Crit.

(5) Charmidés, fils de Glaucou, oncle de Platon. Il mourut en combattant contre les 30 tyrans. Xen. Mém. III, 6, 7. — Plat. Charm. p. 154. Protag. 315.

(6) Périclione, mère de Platon, sœur de Charmidés. Plat. Polit. Arist. — Fabric. bibl. Gr.

(7) Glaucou, fils d'Ariston, frère de Platon, auteur de 9 dialogues. Nommé d'après son grand-père maternel. Xen. Mém. MI, 6. Diog. Laërt. II, 124.

(8) Fils d'Ariston et de Périclione, frère de Platon, nommé d'après son grand-oncle. Plat. Pol.

(9) Frère de l'ancien Glaucou et de Callæschros. Plaute, Parm. P. 126. Probablement le même qui avait été archonte en Ol. 75, 4. (Diod. XI, 41, 48. — Marm. Par. N. 55. Plut. Them. 5. Θμιστοκλῆς ἐχρήγαι . . . Ἀδείμαντος ἦρχεν. — Comm. in Hermog. p. 410).

(10) Nous rencontrons deux autres Adimante à Athènes, le général Adimante, fils de Leucolophidés, et un autre Adimante, fils d'un certain Cépis. Platon les cite à une occasion ensemble, comme s'ils avaient quelque proche relation: Τοῦτο τ' ἦν τὸ μείζιον καὶ τὸ Ἀδείμαντῳ ἀμφοτέρῳ, ὅτι Κήπιδος καὶ ὁ Λευκολοφίδου, καὶ ἄλλοι τινὲς ἐφαίνοντο. Protag. I, 315. Si nous nous rappelons l'usage des anciens, dont ces tables nous ont offert de fréquents exemples, de donner à l'aîné des petits-fils le nom du grand-père, nous en pouvons conclure avec assez de vraisemblance que ces deux Adimante étaient deux cousins qui avaient un grand-père commun, nommé Adimante lui-même, probablement l'archonte de ce nom, frère de Glaucou.

(11) Nous avons vu dans N. 37 du présent recueil, que Hebdomias et Archonidés (un tyran de Sicile portait ce nom. Thuc.), ou tel autre nom pareil, étaient deux fils de Leucolophidés. (V. p. 400.)

(12) Pisistrate le tyran fils d'Hippocrate (Hérod. I, 61. Plut. Sol. 30) était second cousin de Solon. Leurs deux mères étaient cousines germaines. Plut. Sol. 1. Doit-on conclure de la parité de nom avec le grand-père de Périclès, qu'Hippocrate était aussi un Alcméonide, et peut-être frère de Mégacles, beau-père de Pisistrate?

confisquée, et la ville ne pouvait disposer jusqu'au terme de la location que de son seul revenu. Ou plus probablement encore cette terre n'était-elle pas une propriété confisquée, mais un bien dont le propriétaire avait consacré le revenu à un temple, on en avait fait hommage à la ville. Cette terre était située ἐν Ὀφρυνηῶ. Ὀφρύνιον était un bourg sur la côte de la Troade près de Lampsaque. Xénophon ⁽¹⁾, Démosthènes ⁽²⁾, Harpocraton ⁽³⁾ et Suidas ⁽⁴⁾ en font mention. A l'époque de notre inscription, après qu'Athènes eût exercé sa domination sur toutes les villes maritimes de l'Asie Mineure, et lorsque ses généraux en parcouraient les côtes pour les rançonner, il n'est pas étonnant qu'ils y eussent acquis des propriétés. Celle d'Adimante n'était pas éloignée de l'endroit où il finit sa carrière.

Je ne puis rien comprendre aux lettres qui terminent la ligne 11. Le mot est certainement défectueux. l'Ω finale est une faute, et si c'est Κερωπίδος qu'on y voudrait lire, il y manquerait un Κ. Mais comment est-ce qu'il peut être fait mention en cet endroit de la tribu Cécropis, ou comment une terre située à Lampsaque peut-elle lui appartenir? Je préfère voir dans les lettres mal copiées ΕΚΕΚΡΩ des chiffres ΙΙΙΙΙΙΙ.

L. 12 contient la somme totale. Si les chiffres que nous voyons dans la copie depuis l. 5 sont les seules qui figuraient aussi sur la pierre, nous aurons ce total ΗΗΔΔΔΔΠ+ΗΔΔΔ+ΙΙΙΙΙΙΙ=ΗΗΗΗΔΔΔ ΠΙΙΙΙΙΙΙ (379 Dr. 3 Ob.), et telle est en effet la somme qu'on y voit. Par son exiguité je serais porté à croire que tous ces articles ne se rapportent qu'à la location des revenus, et non pas à la vente des propriétés même.

l. 13 se rapporte au même jour, le 25 gamélion. Je ne puis rendre compte du commencement de cette ligne: τῶν περὶ ἀμφοτέρω.

l. 14. C'est des propriétés de quelque Timothéos du deme de Kydathénée qu'il y est question. Il n'appartient pas à la famille de Conon, car elle était d'Anaphlystos. Je ne puis rien dire sur le commencement de cette ligne ΕΥΦΗΕΤΟ. Les propriétés de Timothéos sont probablement celles qui figurent dans les lignes 15 – 18.

l. 15. commence, comme les deux suivantes, par la fin d'un chiffre numérique. Ce chiffre représentait peut-être le prix de quelque propriété qui était spécifiée au commencement de la ligne. Ce qui suit est une maison (ΟΙΚΙΑ pour ΟΙΚΙΔ) située à quelque position appelée Σῆμα Χρ . . . peut-être Σῆμα Κυνός (ΞΕΜΑΚΥ pour ΞΕΜΑΧΙ), une ville peu éloignée d'Abydos ⁽⁵⁾. Les 105 dr. en sont peut-être le loyer, ou bien même aussi le prix, car les maisons d'une petite ville de l'Hellespont ne pouvaient valoir ce qui on les estimait à Athènes.

l. 16. χωρίον ἐν Γανί . . . peut-être ἐν Γαμβρίῳ (ΕΛΛΑΜ pour ΕΛΛΑΝΙ), Γάμβριον étant une petite ville de l'Æolide en Asie Mineure ⁽⁶⁾. Les 105 dr. en sont le loyer ou le prix de vente.

l. 17. Peut-être χωρίον ἐν Μύνδῳ. Le reste n'est pas intelligible.

l. 18. Χωρίον. Le dernier mot est évidemment mal copié. Le chiffre qui l'accompagnait n'a pas été conservé.

(1) Τῆ δ' ὑστερηζή ὁ Ξενοφῶν προελθὼν (ἐκ Λαμψάκου) εἰς τὸ Ὀφρύνιον, ἐθύετο. Xen. Cyr. An. VII, 8, 5.

(2) Οἰκοῦντες γὰρ αὐτοῦ ἐν Ὀφρυνίῳ διὰ τὴν οἰκοθεν φυγὴν ὅτις ὁ σεισμὸς ἐγένετο περὶ Χαρόνησον, καὶ συμπεσοῦσης αὐτῶ τῆς οἰκίας... Démosth. c. Apatour. 936, c.

(3) Ὀφρύνιον. Δημοσθένης ἐν τῷ πρὸς Ἀπατούριον. Πόλις ἔστι τῆς Τρωάδος, ὡς δὲ γλ. ἰ Ἀνδροτίων ἐν τρίτῃ Ἀττίδος. Harp.

(4) Ὀφρύνιον, Δημοσθένης ἐν τῷ πρὸς Ἀπατούριον, πόλις ἔστι τῆς Τρωάδος. Suid.

(5) Eur. Hec. v. 1275. — Thuc. VII, 104, 105. — (2) Xén. — Et. B.

l. 19. Contient, je crois, le total des sommes qui appartiennent aux propriétés de Timothée. Ce total sera de trois fois 105 (315) dr. plus une certaine somme pour l. 18. On voit dans la copie les chiffres ΗΗΗΗ . . . †

l. 20. Est le total des deux sommes de l. 12 et de l. 19. Ce total est ΠΗΗΗΔ||, 810 dr. 2 ob. Il nous reste donc pour l. 18 la somme de 116 dr. (car $3 \times 105 + 116 + 379,3 = 810,3$) à moins que cette somme ne soit aussi de 105 dr. comme celles qui la précèdent, et que les 11 dr. qui manquent pour compléter la somme ne soient distribuées dans les chiffres qui figurent au commencement des lignes depuis l. 15.

A quelle époque faut-il attribuer cette inscription? Si nous y devons voir au moins en partie des objets confisqués sur Axiochus et sur Adimante, il faudra peut-être la rattacher à la persécution que ces généraux subirent après le combat d'Arginuses, et qui s'étendit probablement aussi à leurs amis et défenseurs. Le combat d'Arginuses eut lieu en Ol. 93, 3. Entre cette année et celle d'Ol. 94, 2 qui est postérieure à notre inscription, il n'y a, d'après le tableau que nous avons donné plus haut, p. 393, qu'Ol. 93, 4 qui soit une année intercalaire, et rien n'empêche de rapporter à cette année l'inscription présente.

N. 349.

	ΟΤΟΛΕ	
	ΑΝΕΙ	
	ΑΛΡΟ	
	ΚΑΙ ΟΙΚ	
ΗΗΠ	ΕΠΕΣΤΙΝ	5
	ΗΥΛΙΕΞΔ/	
	ΕΠΙΘΕΜΑ	
	ΟΙΝΟΑΜΦΟ	
ΗΠΔΔΔΔ	Π ΔΔΔΔΤΡ	
	ΑΝΑΙΤΙΟΙ	10
	ΟΙΝΟΑΜΦΟΡ	
ΔΔ	ΚΑΘΑΡΟΗΙΙΙΙΣ	
	ΣΜΕΝΕΕΝΤΟΙ	
ΗΠΔ	ΤΟΙΕΝΙΞ	
	ΒΟΕΕΡ	15
ΔΔ	ΒΟΕΔΥ	

Fragment de marbre trouvé sur l'Acropole d'Athènes. Il appartient à la catégorie des comptes rendus. Mais les objets qu'il contient sont-ils la propriété d'un temple comme dans C. I. n. 158, ou bien des objets confisqués, des δημιόπρατα? C'est ce qu'il nous est impossible de décider.

- l. 1 Ἄπὸ τοῦ λή(μικτος)? ce qui fut dépensé de la somme reçue par l'autorité qui rend ses comptes. C'est peut-être aussi un nom propre comme l. 10.
- l. 2 Ἄν(ρ)? comme dans N. 348 l'homme qui achète les objets vendus aux enchères.
- l. 3 Ἄγρὸς un champ.
- l. 4 καὶ οἰκία, et une maison. La largeur de la pierre n'étant pas connue, il est impossible de déterminer la connection de ces mots entre eux.
- l. 5 ἔπεστιν, il s'agit d'un objet qui se trouve placé sur un autre, peut-être ἄγρὸς . . . καὶ οἰκία ἔπεστιν, un champ qui contient une maison. La chiffre 250 représenterait des drachmes, le prix de la maison?

- l. 6 ὑγιές, d'un objet qui est en bon état de conservation.
- l. 7 ἐπιθήμα(τα *convercles*, peut-être des amphores.
- l. 8 Οἴνου ἀμφο(ρ)εῖς *des amphores de vin*. La somme de 190 en indique probablement le prix en drachmes.
- l. 9 Π(Η)ΔΔΔΔ ou Π(Α)ΔΔΔΔ probablement le total des sommes précédentes, dans la supposition qu'une somme de ΗΗ ou de ΗΑ figurait dans la partie de la pierre qui a disparu.
- l. 10 Je ne puis voir dans cette ligne que le datif d'un nom propre Π)ανατιώ, que l'on peut supposer être celui de l'adjudicataire des objets qui suivent.
- l. 11 οἴνου ἀμφορεῖς, des amphores de vin.
- l. 12 καθαρῶ, probablement pour ἀκράτου, pur, non trempé. Le chiffre ΔΔ (20 dr.) qui précède est probablement le prix d'adjudication du vin. Le chiffre qui suit, ΗΗΗΗΕ est peut-être celui du nombre des amphores, 104½ amphores.
- l. 13 et 14 Σμήνη ἐν τῷ . . . τῷ ἐν Ἰς . . . Ruches d'abeilles dans le . . . (champ ou enclos) qui est à Ις . . . (quelque localité ou propriété d'un temple). La chiffre de 160 Dr. en marge est le prix de ces ruches.
- l. 15 Βοῆ εἰρ(γασμένη; *cuir de bœuf travaillé* ?
- l. 16 βοῆ . . . *cuir de bœuf*? 20 dr. en marge.

P. 253. Après N. 248.

350.

ΠΑ
 ΛΙ
 ΤΥΡΟ
 5 ΔΑΡΕΙ
 ΤΕΜΜΙ
 ΡΕΙΑΙ
 ΥΠΕΙΟΝ
 ΙΑ
 10 ΤΕΙΧΟΣ
 ΥΝΔΑΚΙ

N. 350 est le fragment même publié par Chandler (Inscr. II, 23, p. 53) et reproduit dans le C. I. s. n. 143. Je le donne moi-même dans l'état mutilé dans lequel il fut retrouvé après les vicissitudes par lesquelles l'Acropole d'Athènes a passé depuis que Chandler l'eut visitée. Il est clair que l. 8 est Δασκ)ύλλειον.

351.

ΔΔΔ
 ΠΗ
 Χ Π
 ΔΠΗΗΗΗ ΔΙ
 ΔΠΗΗΗΗ Δ
 Η
 ΠΗΗΗ

352.

Ι Λ
 ΕΥΕ Ἐγραμμά(τ)ευσ.
 Ξ Ε
 Κ Α
 Ι
 Ι
 ΗΗΗΗ
 ΗΗΗ ΚΑΡΥΑ Καρυα(νδεῖς.
 ΜΑΔΝ Μαδν(ασεῖς.
 Θ

353.

ΔΙΟΙ
 ΟΠΟΙΤΑΙ Νε)οπολίται
 ΕΠΑΡΕΘΙΟΙ Π)επαρήθιοι
 ΜΕΘΟΝΑΙΟΙ Μεθωναῖοι
 ΑΙΛΑΝΤΙΟΙ Αιγάντιοι
 ΜΕΝΔΑΙΟΙ Μενδαῖοι
 ΞΑΡΤΑΙΟΙ Ξαρταῖοι
 ΞΑΝΑΙΟΙ Ξαναῖοι
 ΞΚΑΦ Σκαφ(σαῖοι
 ΞΚΙΑ Σκιά(θιοι

P. 379. Après N. 315.

354.

	A.	B.	A.	B.
	... ΕΚΕΞΤΟΞ	ΘΑΑΣΙ	Ἐξήκιστος	Θ(ρ)ασικλῆς
	ΑΤΟΝ	ΑΝΤΙΟΧΙ	Στρατών	Ἀντιοχίδος
	ΑΙΞΙΝΗΣ	ΔΙΦΙΛΙΔ	Δισχίνης	Διφιλίδης
5	ΛΕΟΞΤΡΑΤΟΞ	ΦΙΛΕΑΣ	Λεώστρατος	Φιλέας
	ΑΘΕΝΟΔΟΡΟΞ	ΚΥΝΙΠΠΟΞ	Ἀθηνόδωρος	Κύνιππος
	ΘΡΑΞΥΔΕΜΟΞ	ΔΙΟΔΟΤΟΞ	Θρασύδημος	Διόδοτος.
	ΠΑΥΞΟΝ		Παύσων	
	ΛΥΚΙΞΚΟΞ		Λυκίσκος	
10	ΧΞΕΝΟΔΙΡΟΞ		Ξε(ν)όδ(ω)ρος	
	ΚΥΔΙΑΞ		Κυδίας	
	ΔΡΑΞΥΜΕ. Ε		Θρασυμέ(ν)η(ς)	
	ΦΙΛΟΝΕΟΞ		Φιλόνεως	
	ΑΡΧΙΝΕΞ		Ἀρχίνης	
15	ΠΟΛΥΟΡΟΞ		Πολύ(δ)ωρος	
	ΧΞΕΝΟΦΙΛΟΞ		Ξενοφίλος	
	ΜΝΕΞΑΡΧΟΞ		Μνήσαρχος	
	ΙΟΝ		...των	
20	ΥΟΧΕ		...ρχος	
	ΞΞ		...ης.	

Cette liste de noms propres, trouvée à Athènes non loin de la porte dite de l'Agora, a été publiée par M^r Pittaki dans le journal Archéologique d'Athènes s. n. 863. C'est de cette copie que j'ai dû faire usage, l'original ayant disparu.

A. l. 1 est probablement la suscription qui correspond à l. 1 de N. 307. Je ne puis hasarder aucune conjecture sur une copie douteuse.

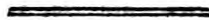
l. 2 le premier Ε doit évidemment avoir sur la pierre la forme Ε.

l. 3 est probablement écrite sur la pierre avec un Ε au lieu d'un Η.

l. 15 Πολύωρος, mais plus probablement Πολύδωρος, le Δ ayant été négligé dans la copie.

B. l. 3 Ἀντιοχίδος les noms de la tribu Antiochis, comme l. 2 et 6 de N. 307.

l. 6 Ne serait-ce pas Κυνί(σκ)ος ou plutôt Κύν(δ)ιππος?



2^{me} SUPPLÉMENT.

APPENDICE NUMISMATIQUE.

MÉDAILLES GRECQUES INÉDITES.

Je ne crois pouvoir mieux terminer ce volume qu'en y ajoutant un certain nombre de médailles inédites, qui font partie de la collection de M. le chevalier PROCKESCH D'OSTEN, Ministre plénipotentiaire d'Autriche en Grèce, et que je dois, ainsi que les notes qui les accompagnent, à cet antiquaire distingué. J'espère être à même d'enrichir également les volumes suivans d'une publication semblable.

PLANCHE I.

- N^o. 1. *Byzantium Thraciæ*. Æ. 3. Tête casquée de Pallas à droite.
Rev. Bœuf debout à droite. ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ. sous les pieds monogramme.
- » 2. *Périnthus Thraciæ*. Æ. 8. Buste lauré de Caracalla, à droite. ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. CΕΥ. ΑΝΤΩΝΙ
Rev. Fortune debout à gauche, avec ses attribus. ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ. ΔΙΟ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ.
- » 3. *Cardia Chers. Thraciæ*. Æ. 3. Tête de Cérès à droite, couronnée d'épis.
Rev. Grain d'orge. ΚΑΡΔΙΑ.
- » 4. Même. Æ. 3. Tête de Cérès à gauche, couronnée d'épis, dans un carré indiqué par de lignes.
Rev. Epi. ΚΑΡΔΙΑ.
- » 5. Même. Æ. 5. Tête de Cérès, couronnée d'épis, de face.
Rev. Lion marchant à gauche et regardant à droite. Dessous un grain d'orge. ΚΑΡΔΙΑ.
- » 6. *Lysimachia Chers. Thr.* Æ. 1½. Tête casquée de Pallas à droite.
Rev. ΛΥ dans une couronne d'épis.
Æ. 1½. Même.
Rev. Epi. ΛΥ.
- » 7. *Dium Macedoniæ*. Æ. 6. Buste diadémé et couronné de Gordien le pieux, à droite. IMP C.M.ANT
Rev. Pallas debout à gauche, tenant de la droite une patère et la gauche appuyée sur la haste, à ses pieds un serpent.
COL. IVL. DIENSIS. Dans le champ D. D.
- » 8. *Alexander IV. Macedoniæ Rex*. Æ. 4. Tête d'Hercule jeune, couverte d'une peau de lion, à droite.
Rev. Cavalier en course à droite, la main droite élevée. ΑΛΕ. Dans le champ, Β. et caducée.
- » 9. *Heraclea Thessaliæ*. Æ. 3. Tête de lion à gauche.
Rev. Massue, verticalement placée; deux feuilles de lière entrelacées. ΗΡΑ.
- » 10. *Lamia Thessaliæ*. Æ. 3. Tête de Lamia ou de Cérès, à droite.
Rev. Hercule assis à gauche, ayant à côté la dépouille du lion et la massue, le genou droit élevé, s'appuyant de la gauche contre la terre et étouffant de la droite le serpent des Hespérides qui entortille un tronc d'arbre et s'élanche contre lui. ΛΑΜΙΕΩΝ.
- » 11. *Starphea Locridis* (1) Æ. 4½. Tête de Pan, à droite.
(medaille unique) Rev. Pallas (peut-être Cérès) allant à gauche, le χιτών serré sous la poitrine; la droite étendue, la gauche appuyée sur la hanche. À ses pieds (à ce qu'il paraît) un serpent dressé sur sa queue.

(1) Strabon (IX. p. 426), Pausanias (VII. 15. 2), Appian (Syr. 19.) Steph Byz. (in voce Στάρφεια), Livius (XXXIII. 2—3. 6. XXXVI. 19.) — Pline (hist. nat. IV. 12. 7.) ne laissent pas de doute sur la position de cette ville dans la plaine à l'Est des Thermopyles, dans les environs de Molo d'aujourd'hui. Homère la nomme Στάρφην. (Ilias. II. 532.) La médaille a été trouvée dans la plaine du Céphise à peu de lieues de distance de Molo. Le type du revers est fruste, mais la légende d'une conservation parfaite.

- » 12. *Anticyra Phocidis.* (1) Æ. 3. Tête de bœuf, de face.
Rev. Dauphin. A.

PLANCHE II.

- | | | |
|--|-------|---|
| N ^o . 1. <i>Lebadia Bœotia.</i> | Æ. 5. | Tête couronnée de fleurs d'Hercyna à droite (2).
Rev. Λ occupant tout le creux du champ. |
| » 2. <i>Orchomenos</i> » | Æ. 2 | Tête couronnée de Cérés à gauche (3).
Rev. EP au milieu d'une couronne d'épis divisée en deux par une barre. |
| » 3. <i>Mégara Atticæ.</i> | Æ. 6. | Buste lauré de Caracalla, à droite. A. KAI. M AYP.
ANTΩNEINOC.
Rev. Hercule debout à droite, regardant à gauche, la dépouille du lion sur le bras gauche, la droite appuyée sur la massue. ΜΕΓΑΡΕΩΝ. |
| » 4. Idem. | Æ. 5. | Tête laurée d'Antonin le pieux, à droite. ΑΥΤΟ. ΚΑΙ
CΑΡ . . . ΝΙΝΟC.
Rev. Jupiter Nicéphore assis à gauche. ΜΕΓΑΡΕΩΝ. |
| » 5. <i>Ægina Insula.</i> | Æ. 6. | Buste lauré de Sept. Sévère, à droite. ΑΥ. Κ. Λ. CΕΠΤ.
CΕΒΗΡΟC ΠΕ.
Rev. Hecate triformis avec deux flambeaux allumés.
ΑΙΓΕΙΝΗΤΩΝ. |
| » 6. Idem. | Æ. 6. | Buste de Plautilla, à droite. ΦΟΥΛΒΙΑ. ΠΛΑΥΤΙΛΛΑ.
CΕΒ.
Rev. Même type de la précédente; même légende à demi effacée. |
| » 7. Idem. | Æ. 3. | Même buste. ΦΟΥΛΒΙΑ ΠΛΑΥΤΙΛΛΑ.
ΑΙΓΕΙΝΗΤ . . .
Rev. Terme. |
| » 8. <i>Bura Achaicæ</i> | Æ. 6. | Buste de Sept. Geta, à droite. ΛΟ. CΕΠΤΙΜΙΟC.
ΓΕΤΑC Κ.
Rev. Temple heptastyle sur le sommet d'une montagne, au pied duquel est un autre fermé d'un grand portique à niche; dans la niche se trouve une statue. A côté du portique quatre colonnes. A l'exergue instrumens de sacrifice. ΒΟΥΡΑΙΩΝ. |
| » 9. <i>Corinthus Achaicæ</i> | Æ. 3. | Tête de Laie à droite, dans un grenetis.
Rev. Triton. |
| » 10. Idem. | Æ. 4. | Tête d'Agrippine à droite. GERM
Rev. Têtes affrontées de Neron et de Druse. NE. DR.
. VIPSANIO. AGRIP . . |
| » 11. » | Æ. 7. | Buste de Caracalla à droite. M. AVRELIVS. CAESAR.
Rev. Diane assise sur un rocher, tenant l'arc dans la gauche, à ses pieds une panthère. Devant elle Bélé- |

(1) Pausanias (IX. 34) parle d'une statue de Neptune au port d'Anticyre, le Dieu était représenté posant un de ses pieds sur le dos d'un dauphin.

(2) Il n'existe qu'une seule médaille de Lebadia, celle de la collection du Chevalier de Horta Æ 5. Bouclier Bœotien. Rev. ΛEB. — Le Λ de la notre est de même forme comme sur celle du Chev. de Horta. D'ailleurs la médaille a été trouvée à Lebadia même.

(3) Nous pensions d'abord classer cette médaille à Erythræ Bœotia, mais nous nous rendons à l'opinion du savant M^r. H. Borrell qui la classe à Orchomène.

rophon monté sur le Pégase. CL. I. COR (4).

» 12. *Lacedæmon*

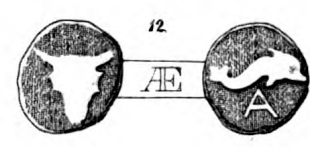
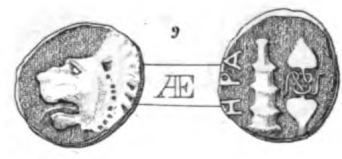
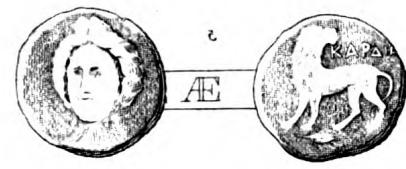
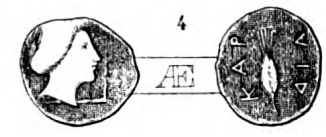
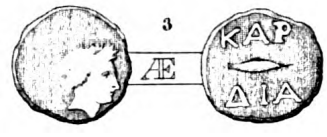
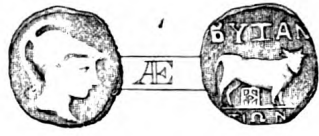
Æ. 9. Têtes accolées et laurées des Dioscures.

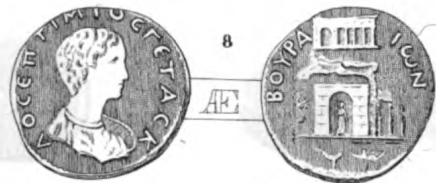
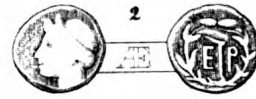
Rev. ΛΑ dans une couronne de laurier.

PLANCHE III.

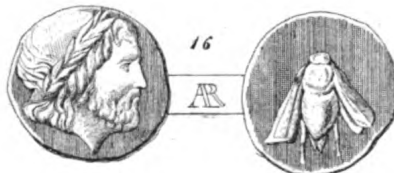
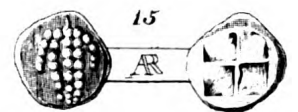
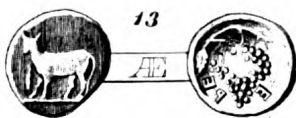
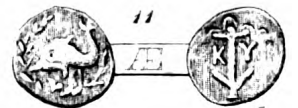
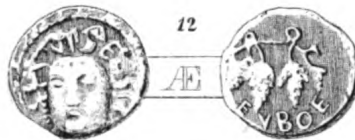
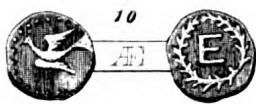
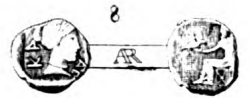
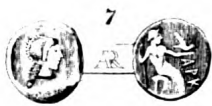
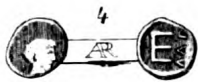
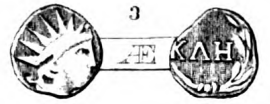
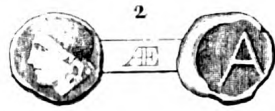
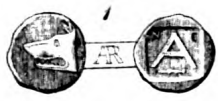
N ^o . 1. Argos Argolidis.	AR. Autonome.
» 2 Idem	Æ. Id.
» 3. Cleonæ Argolidis.	Æ. Id.
» 4. Epidaurus id.	AR. Id.
» 5. Trœzene id.	Æ. Commodus.
» 6. Midea id.	Æ. Autonome. Unique.
» 7. Arcadia	AR. Autonome.
» 8. Id.	AR. Id.
» 9. Argos Argolidis	Æ. Septim. Severe.
» 10. Elyrus Cretæ	Æ.
» 11. Cydonia Cretæ	Æ.
» 12. Euboia	Æ.
» 13. Eretria Eub.	Æ.
» 14. Euboia	Æ.
» 15. Naxos Ins.	AR.
» 16. Iulis Cœ.	AR.
» 17. Athènes.	AUR. V. page 223, note 4 du présent volume.

(4) Peut-être ce revers nous représente-t-il un monument de Corinthe. Pausanias (II. 3.) nous parle d'une fontaine comme de la plus remarquable de la ville où l'eau sort du sabot du Pégase, surmonté de Bélérophon. Il place cette fontaine près d'une statue de Diane chasserresse. Le Pégase représenté sur cette médaille est évidemment dans une position favorable à cette explication, dont le mérite est à M^r Borrell. L'arc dans la main de Diane la qualifie pour Diane chasserresse.











TABLE

DES INSCRIPTIONS CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

NOTE : Les Rubriques 6—8 indiquent les dimensions moyennes. — P. de Rubrique 3 indique la page de l'ouvrage de M. Pittaki, intitulé « L'Ancienne Athènes. »

N° de l'Inscrip. dans ce Volum.	N° du Musée d'Athènes.	N° du Journal Archéologique d'Athènes.	Dimensions en mètres.					Date de l'In- scription en Olympiades.	Observations.
			Longueur du marbre	Largeur du marbre	Longueur des lettres	Distance des lignes entre elles	Inter- lignes		
1									
2									
3									
4		429							
5			0,4	0,4	0,1				
6		167	0,33	0,57*	0,09	0,075			
7		101	0,42	0,62*	0,03	0,03			
8		353	1,37	0,39*	0,22	0,25	0,15	av. 70	
9	1306		0,19	0,34	0,012	8,02	0,007		
10		642							
11	1849	336	0,19	0,055*	0,018	0,018			
12	1231	335	0,3	0,03*	0,017	0,02			
13	2646	367	0,18	0,065*	0,025	0,03			
14		373							
15									
16	2811	375	0,8	0,13	0,016	0,029	0,01		
17	2789		0,17	0,05	0,025	0,03	0,003		
18	1890		0,09	0,15	0,02	0,02			
19	2587		0,065	0,61	0,025	0,045			
20		103	0,285*	0,7	0,05				
21			0,28	0,72*	0,03	0,045		66	
22		641						72	
23		60	0,195*	0,56	0,019	0,025	0,007	72	
24			0,44	0,89*	0,02	0,03	0,005	75	
25		46	0,325*	0,62	0,015	0,018	0,007	78	
26									
27									
28			0,255	0,565				66	
29—35									
36	2602	413	0,22	0,36	0,018	0,025	0,008	Après 80	
37		414	1,31	0,26	0,02	0,015			
38		242							
39		366	0,35	0,14*	0,019	0,025			
40		330	1,55	0,27*	0,016	0,03	0,01	80—90	
41		310	0,43*	1,79**	0,03+	0,045		90	
42		81	0,35	0,67	0,023*	0,053	0,022	92,4	
43		217	0,48*	0,88**	0,035	0,035	0,023	90	
44		218	0,59	0,44	0,015	0,015			
45	2568		0,73	0,24	0,025	0,03			
46	2652		0,4	0,3*	0,017	0,025	0,01		
47	1906		0,145	0,18	0,02	0,04	0,03		
48									
49	2573		0,21	0,26	0,011	0,017	0,006		
50		126						90	
51	1838	331	0,21	0,19	0,015	0,025	0,005		
52									
53		54	0,34	0,78*	0,015**	0,025	0,015	ap. 85	
54		446							
55									
56	1753	10	0,73	0,31	0,007	0,008	0,004	92,3	
57	1748	9	0,95	0,425	"	"	"	"	
58	1747	11	0,15	0,215	"	"	"	"	
59	1414	172	0,2*	0,27	"	"	"	"	
60	1744		0,11	0,11	0,009	"	"	"	
61—85									
86	1773		0,16	0,15	0,008	0,07	0,003-5	92,4	
87		418	0,3	0,24	0,007	0,01	0,003	85	
88	1705	232	0,22	0,265	0,007	0,006	0,003		
89	2626		0,3	0,27	0,017*	0,021	0,01	85,4	
90	2797		0,12	0,14	0,012	0,017	0,009	86,3	
91	1472	137	0,235	0,235	0,011	0,015	0,009	82.	

N° de l'Inscrip. dans ce Volum.	N° du Musée d'Athènes.	N° du Journal Archéologique d'Athènes.	Dimensions en mètres.					Date de l'In- scription en Olympiades.	Observations.
			Longueur du marbre	Largeur du marbre	Longueur des lettres	Distances des lignes entre elles	Inter- lignes.		
92	1751	247	0,135	0,1	0,009	0,01	0,006	86,4	
93	2622	248	0,61	0,61	0,009*	0,013	0,007	87,3-4	* Les 4 l. inf. 0.07.
94	2572	14	0,92*	0,64	0,011	0,014	0,007	88,2	Revers de 96. *0,76 audessous en blanc.
95	2622	249	0,61	0,61	0,009*	0,013	0,007	90,3-4	Rev. de 93. *Depuis l. 18, les lettres 0,005.
96	2572	15	0,92*	0,64	0,0,9	0,013	0,006	91,1-2	Rev. de 94. *Audessous 0,29 reste en blanc.
97	2629	16	0,64*	0,5	0,008	0,013	0,003	92,4	*0,38 audessous reste en blanc.
98	1320	250	0,42*	0,19	0,007	0,009	0,003	93,1-2	*0,06 en haut laissé en blanc.
99	1742	4	0,42	0,25	0,007	0,01	0,005	93,2	
100	2855	17	0,21	0,235	0,01	0,013	0,01	87,1	
101	2795		0,12	0,21	0,012	0,016	0,01	87,2	
102	1662	112	0,28	0,13	0,009	0,015	0,006	87,3-4	
103	1349	251	0,19	0,19	0,012	0,015	0,009	88,1-2	
104	1738	165 et 255	0,3	0,21	0,013	0,014	0,007	91,3-4	
105	1752	256	0,22	0,13	0,09	0,012	0,012	86,4	
106	2621		0,69	0,28	0,01	0,012	0,008	87,1	
107	1649	48 et 257	0,45	0,24	0,01	0,01	0,006	87,2	
108	2647		0,48	0,2	0,01	0,012	0,008	89,4	
109		499	0,56	0,53	0,012*	0,012	0,006	90,1-2	Chambre à part. Les l. inf. de gr.
110	2621	18	0,69	0,28	0,01	0,012	0,01	91,3	Rev. de 106.
111	1733	258	0,3	0,25	0,01	0,014	0,009	91,4	
112	1351		0,19	0,1	0,011	0,011	0,011	88,3	
113	1445	260	0,52	0,16	0,01	0,011	0,006		
114	1555		0,28	0,19	0,009	0,01	0,008	86,3	
115		891	0,63*	0,29	0,009	0,011	0,008	86,3	A l'aile g. des Pr. *0,26 audessous en blanc.
116	1246	259	0,31	0,18	0,009	0,009	0,005	88,3-89,2	
117	1484	20	0,61	0,3	0,009	0,009	0,005	id.	
118								90,2	Hors d'Athènes.
119			0,27	0,18	0,009*	0,01	0,005	90,3-91,3	Encastree avec les listes des villes tributai- res. Les 2 av. dern. l. 0.01-0.03.
120	1499	23	0,63	0,25	0,01	0,01	0,008	id.	
121	2806		0,23	0,19	0,01*	0,01	0,008		*1. 3 et 4 les lettres 0,017-0,033-0,018.
122			0,51	0,42	0,009*	0,01	0,005	id.	A l'aile g. des Prop. sans N°. *1. 11 et 12 les lettres 0,23-0,32.
123	1486	166	0,5	0,275	0,011	0,012	0,006	93,4	
124									
125									
126	1703		0,17	0,11	0,01	0,012	0,008		
127	1519		0,21	0,16	0,069	0,011	0,006		
128	2623		0,41	0,14	0,017*	0,025	0,016		* Les 3 dern. lignes 0,008-0,011-0,014.
129	2582		0,23	0,13	0,011*	0,012	0,003		* Sur l'autre face 0,009-0,01.
130	2624		0,26	0,11	0,012	0,017	0,006		
131-248								82,1-88,4	De 131-248 la plus part arrangés en 2 col- lonnes dans la Pinacothèque sans Numéro, excepté les 15 fragmens qui suivent.
160	1788		0,15	0,08	0,009	0,009	0,006		
164			0,18	0,21	0,011	0,012	0,005		
170	1719		0,15	0,15	0,01*	0,012	0,007		A l'aile g. des Prop.
174	1745		0,3	0,25	0,01	0,009	0,003		* L. 6-8=0,019-0,025-0,013.
182	1758		0,21	0,08	0,01	0,016	0,003		
202	1500		0,47	0,53	0,01	0,01	0,001		
208			0,5	0,3	0,009	0,017	0,003		Au coin NE. de la porte de la Pinacothèque.
215	2859		0,29	0,35	0,009	0,015	0,009		
217	1271		0,15	0,16		0,016	0,002		
218	1757		0,08	0,13	0,01				
220	1310		0,21	0,1	0,01	0,015	0,003		
222	1736		0,27	0,16	0,011	0,015	0,001		
223	2560		0,67	0,81	0,01	0,015	0,005		
224			1,14	0,81	0,01	0,015	0,005		
226	1417		0,1	0,08	0,01	0,01	0,005		
249	1549		0,24	0,12	0,007	0,011	0,003	88,2	
250	1649	45	1*	0,51	0,01**	0,011	0,003	89,2	* Le bas-relief occupe 0,21 de la hauteur. ** Lettres des 2 prem. l. 0,015.
251	1743	159	0,31	0,275	0,01	0,011	0,003		
252		317 P.							
253	1795		0,43	0,15	0,014	0,017	0,007		
254	1732		0,22	0,15	0,014	0,017	0,007		
255					0,014	0,017	0,007		
256		364						91,1	
257	2804	421	0,28*	0,37	0,007	0,01	0,004	92,2	* Le bas relief, h. 0,16.
258	2840	406	0,21	0,29	0,007	0,01	0,004		
259								92,4	Dans l'église Métropolitaine.
260	1658	426	0,37*	0,375	0,017**	0,018	0,009		* Le bas-relief 0,135. La moulure 0,07. ** L. 4 et 5 = 0,01.

N° de l'Inscrip. dans ce volum.	N° du Musée d'Athènes.	N° du Journa Archéologique d'Athènes	Dimensions en mètres.					Date de l'in- scription en Olympiades	Observations.
			Longueur du marbre	Largeur du marbre	Longueur des lettres	Distance des lignes entre elles	Interlignes		
261	1568		0,45	0,9	0,011	0,01	0,009		
262	2846		0,4*	0,35	0,021	0,025	0,005		
263	1345	85	0,18	0,11	0,009	0,018	0,006		
264		163							
265	1482	164	0,28	0,19	0,009	0,012	0,006		
266	1483		0,2	0,11	0,009	0,012	0,006		
267	1541		0,11	0,35	0,009	0,01	0,003		
268	1480	160	0,19	0,26	0,009	0,01	0,003		
269	1479		0,3	0,27	0,012	0,018	0,007		
270									
271	1663		0,22	0,15	0,009	0,01	0,005		
272	1690		0,5	0,52	0,009	0,01	0,005		
273	1289	244	0,19	0,25	0,008	0,009	0,002		
274	1513		0,21	0,07	0,006	0,008	0,003		
275	2807		0,185	0,15	0,009	0,009	0,003		
276	2649		0,38	0,18	0,01	0,017	0,004		
277	1739		0,26	0,21	0,013	0,017	0,006		
278	1847	337	0,21	0,23	0,012	0,018	0,007		
279	1731		0,26	0,125	0,01	0,012	0,011		
280	1135		0,15	0,12	0,01	0,012	0,007		
281	1599		0,13	0,13	0,006	0,011	0,005		
282	1660		0,28	0,265	0,007	0,017	0,006		
283	1243		0,28	0,15	0,01	0,012	0,006		
284		424							
285	2837	159 et 409	0,25	0,36	0,01	0,017	0,013		
286		93							
287		454							
288	1367		0,21	0,13	0,01	0,015	0,007		
289									
290	1504		0,235	0,1	0,007	0,01	0,002		
291	1503		0,45	0,15	0,014	0,02	0,003		
292									
293		94 P.						Maison de M. Pittaki.	
294									
295	1663		0,23	0,15	0,01	0,013	0,007		
296	1762		0,17	0,18	0,011	0,012	0,004		
297	1756		0,145	0,13	0,009	0,012	0,009		
298	1532		0,44	0,27	0,013	0,022	0,007		
299	1548		0,35	0,18	0,015	0,023	0,007		
300	1518		0,11	0,17	0,01	0,015	0,005		
301	1450		0,17	0,27	0,01	0,015	0,006		
302	1403		0,16	0,15	0,016	0,017	0,006		
303									
304	241	585	0,3	0,18	0,014	0,015	0,004	84	
305	860							84	
306		504 P.						Maison de M. Pittaki.	
307								T. de Thésée.	
308		525	0,555	0,505				Portique d'Adrien.	
309	403		0,29	0,1					
310	407		0,35	0,275	0,018	0,02	0,01		
311	433		0,29	0,93				Dans la Pinacothèque; Encastrée avec les inscrip. contenant les listes des villes.	
312			0,18	0,33	0,015		0,007		
313		102 P.							
314		108 P.							
315		504 P.						Est probablement la même que 308.	
316	414		0,19	0,17					
317-339									
340	2592		0,3*	0,35	0,02	0,025	0,015		
341				0,8*	0,1**			93	
342	1314		0,14	0,26	0,012	0,017	0,007		
343	1567		0,055	0,13	0,01	0,011	0,009		
344	1556		0,26	0,14	0,014	0,016	0,009		
345	2616		0,3	0,11	0,012	0,014	0,009		
346	2618		0,3	0,33	0,011	0,009	0,003*		
347	1277		0,15	0,1	0,011	0,017	0,007		
348		38 P.							
349	2643		0,24	0,15	0,008	0,009	0,006		
350	1835		0,29	0,075	0,01	0,015	0,003		
351	1711		0,18	0,065	0,011	0,01	0,007		
352	1159		0,43	0,1	0,009	0,013	0,006		
353	1342		0,13	0,09	0,007	0,009	0,002		

* Le bas relief 0,335.

Fragment de 256.

87, 1.

Maison de M. Pittaki.

Portique d'Adrien.

Maison de M. Pittaki.
T. de Thésée.
Portique d'Adrien.

Dans la Pinacothèque; Encastrée avec les
inscrip. contenant les listes des villes.

Est probablement la même que 308.

Hors d'Athènes.

* 0,2 audessous reste en blanc.

* Diamètre. — **Largeur des cannelures.

* Les lettres du Revers 0,009 — 0,012, 0,004.

TABLE DES MATIÈRES ET DES NOMS PROPRES.

Cette TABLE est dressée d'après l'alphabet Français. Par conséquent le H grec est à chercher sous la lettre E; le Θ sous Th; le K sous C pour les mots écrits en français et sous K pour ceux écrits en grec; le Y sous U; le Φ et Ψ sous Ph et Ps; le X sous Ch. Enfin les mots écrits en grec et qui commencent par une voyelle aspirée, sont à chercher sous cette voyelle sans égard à l'aspiration.

A.

Άβείων, ou Άβείων, 28, 381.
 Άκανθος, 78.
 Άχαιοι, 141.
 Άχερδούσιος, 183.
 Άκινάκης, 155.
 Άδεια, 210, 220.
 Adimante, 30, 395, 400, 401.
 Άδωνις, 56.
 Άδ . . . νάδης, 375.
 Άγασπιτες, 164.
 Άγαθάνωρ, 56, 84.
 Άγάθαρχος, 378.
 Άγούνη τύχη, 350.
 Άγαθοκλής, 14.
 Άγλων, 11.
 Agora, 308, Χερρόνησοίται.
 Άγόρανδρος, 57.
 Agrylae, 63, 394.
 Άγρολήθων, 144.
 Αϊαντίδης (?) 378.
 Αϊμύλιος (Αέπιδος), 40.
 Αϊνίας, 377.
 Αίσχ . . . 371.
 Αίσχίος, 377.
 Αισχίνης, 54, 55, 228, 405.
 Αίσχρων, 148, 170.
 Αισχυλίδης, 371.
 Αίξωνεύς, 174, 219, 287.
 Άλκιεύς, 44, 154.
 Alcámenes, 33.
 Άλκιτιάδης, 214, 222, 398, 399.
 Άλκίσιος, 22.
 Άλεξιμαχος, 154.
 Alliés d'Athènes, v. Listes.
 Άλωπακί, 61.
 Άλτιμος, 28, 381.
 Άμκρουσα, 219.
 Ambassadeurs, 323.
 Άμεινάδης, 54, 55, 144.
 Άμεινίας, 176.
 Άμεινίως, 321.
 Άμε . . . 374.
 Άμειπτος, 214, 226.
 Άμινθίας, 375.
 Άμφικτύων, 375.
 Άμφικλεις, 372.
 Άμφισθένης, 374.
 Άμφιτροπή, 90.
 Άνάγκης (τέμενος), 12.
 Άναγυράσιος, 287.
 Anaphlystos, 31.
 Άναξίων, 41.
 Andocides, 43.
 Άνδρέας, 48.
 Άνδρίδης, 31.
 Άνδρίσχος, 374.
 Άνδροκλείδης, 374.
 Άνδρακλής, 30, 164, 177.
 Antenor, 25.
 Άντίδιος, 371.
 Άντικλής, 166.
 Άντιόχης.
 Άντίμαχος, 214, 223, 371, 375.
 Άντιράνης, 54, 59, 84, 384.
 Άντώνιος (Μάρκος) 41.
 Άπάγω 288.
 Άπαντώ, 327.
 Άπαρχή, 288.
 Άφιδναί, 15.
 Aphytis, 356.
 Άποδέκται, 146, 481.

Άπολλόδωρος, 40, 48, 374.
 Apollon Habéen, 28.
 Άποφράς (ήμερα), 210.
 Άψευδής, 171.
 Άραφήν, 17.
 Άρχαγέτας, 11.
 Άρχη, 90, 221, 280, 310.
 Archélaus, 39.
 Άρχένεως, 14, 380.
 Άρχίστρατος, 141, 213, 219, 372.
 " Υρατιεύς, 287.
 Άρχίας 374, 376.
 Άρχιλοχος, 49.
 Άρχίνης, 405.
 Architectes, 49, 52.
 Archonte. Nom d' rectifié, 166.
 Άρτισαυχμος, 49, 145.
 Άρισ-είδης, 213, 377, 378.
 Aristeus, 20.
 Άριστίων, 18.
 Άριστοκλής, 18, 25, 381.
 Άριστοκράτης, 214, 225, 387.
 Άριστομέδης, 386.
 Άριστομένης, 19.
 Aristomnestus, 222.
 Άριστονείδης, 41.
 Άριστόνομμος, 375, 378.
 Aristophane, 44, 223.
 " son scholiaste, 32.
 Άριστύλλος, 228.
 Άριστ . . . 371.
 Άριστοτέλης, 374.
 Άριθμόν, 155.
 Άρτεμις, 219.
 Άρτ . . . 374.
 Άσημον, 158.
 Άσωπός, 144, 158.
 Assesseurs, v. πάριδρος.
 Άτακται, 307.
 Άταρβής, 371.
 Άττινεύς, 144, 148, 158,
 Άθηνάα, 14.
 Άθηνάια, 17, 22, 30, 42.
 Άθηνάια Υγεία, 36.
 Athènes; étendue de la ville, 13.
 Άθήνιππος, 375.
 Άθηνόδωρος, 405.
 Αθλοθέται, 225.
 Άθμονεύς, 219.
 Αύτικα μάλα, 321.
 Αύτοκλείδης, 128, 130.
 Αύτοκλής, 213, 220, 377.
 Axiochos, 398, 399.
 Άξιον, 327.
 Άξιοπειδης, 55.
 Άζήμιος, 326.

B.

B, prononciation, 303, Παργασίς.
 Βαλανεϊόν, 389.
 Βάργασα, 303, Παργασίς.
 Βαρέλια, 291, Βαργυλιείς.
 Βατίθεν, 143.
 Βακευίας, 386.
 Βεοθίους, 396.
 Βησαιεύς, 219.
 Βίστιρος, 299, Κυστήριαι.
 Βλαύδα, 298, Κλαυδιείς.
 Βιέ, 326.
 Βοή, 404.
 Bœckh, 224.
 Βοιωτικός, 232.

Βουκάττης, 386.
 Βουλή, 167.
 Βουλής Γραμματεύς, v. Γραμματεύς.
 Βύσσων, 375, 379.
 Byzance, 325.

C.

Caisse publique, 180.
 des tributs, 274, 286.
 Calamis, 22.
 Callias, 21, 108, 109, 205, 375.
 Calyuda, 297, Καρυανδαίς.
 Canachus, 19.
 Capnclure des colonnes du tomble d'E-
 rectée, 83.
 Carpathus, ses 4 villes, 290. Άρκασιίχ.
 Casaubon, 298, Κινδυσίς.
 Céphísodote, 33.
 Chabrias, 224.
 Χαιρέης, 219.
 Χαιρέδημος, 32, 371, 377
 Χαιρέλειπος, 229.
 Χαλκιδεύς, 287.
 Χαλκιδικόν (ποτήριον), 143, 391.
 Χαλκιδικός, 232.
 Chandler 224.
 Χάρης, archonte, 166.
 Χαρίας, 379.
 Χαρικλείδης, 377.
 Χαρικλής, 314, 371.
 Χερήδημος, 287, 376.
 Χαρίλαος, 372.
 Χαριμήδης, 374, 386.
 Χαρίνος, 154, 391.
 Χάρισος, 228.
 Χαριξενίδης, 375, 379.
 Χαριξενος, 229, 230.
 Χαριμίδης, 377.
 Χαριμίων, 376.
 Χαροκλής, 287.
 Χαροπίδης, 176.
 Χάρτης, 80.
 Χα . . . 372.
 Χίαθεν, 231.
 Χιουργής, 153.
 Chloé (Cérés). Temple de, 17.
 Χρήματα (ιερά) v. Effets sacrés.
 Χρηματίειν, 327.
 Χρωμίδης, 140.
 Chronologie athénienne, 67, 193, 392, 397
 Χξ au lieu de Ξ, 27.
 Chypre, 359.
 Cérinθος, 297, Κερία.
 Cimon 279,
 Clauda, 298, Κλαυδιείς.
 Clœtas, 19.
 Cléonymos, 325.
 Clinias, 398, 399.
 Collègues des généraux, 218, 220.
 hellénotamies, 219.
 questeurs, 137, 228, 235.
 Colophon, 312, 347.
 Commentateur de Lycophron corrigé,
 296, Καλύδνας.
 Comptes rendus, 166, suiv.
 Coreyre (expédition de) 171.
 Cour des comptes, 209.
 Conques (raies de cœur) 82.
 Cratès, v. Κράτης.
 Cycle de Méton. 194, 393.
 Cydimaque, 397.
 Cyzique, v. statères.

D.

Δαμίτας, 382.
 Δαμύλος, 382.
 Δαμοσίων, 29.
 Δαμάτριος, 386.
 Δαμάτριος, 384.
 Δαρείοι, 232.
 Δεινίας, 229.
 Δημήτριος, 176.
 Δημωγράφος, 228, 373.
 Δημοκλής, 373.
 Δημοφών, 165.
 Δημοσθένης, 176, 213, 218.
 Δεινός, 376.
 Δεξιφύλας, 374.
 Δεξιππος, 16.
 Διαχειροτενείν, 321.
 Diagoras, 20.
 Δικαίος, 371.
 Dicéarque pas. expl. par Wordsworth, 15.
 Διδάσκειν, 44.
 Διδυμίας, 372.
 Διαιτρεφής, 34.
 Dieux (trésor des), 205.
 Δινίας, 377.
 Διοκλής, 59, 84, 344, 390.
 Διόδοτος, 405.
 Διογένης, 89, 286.
 Διόγνητος, 344, 375.
 Δίγνητος, 152.
 Διώνη, 75.
 Dionysiaques (fêtes), 324, 361, 387.
 Διονυσόδωρος, 48.
 Διονύσιος, 228, 229, 287.
 Διοπίδης, 321.
 Διότης, 174, 286.
 Διοξίμαχος, 376.
 Διφυλίδης, 14, 405.
 Dirænus, 20.
 Δίξων, 386.
 Dorieus, 20.
 Δωρόθεος, 44, 376.
 Δούριος ἵππος, 32.
 Δρακκάλιον, 374.
 Δράκων, 171, 174, 344.
 Δρακοντίδης, 143.
 Δροπυλίων, 371.
 Δρυμῶν, 396.
 Δ . . . γχί, 228.

E.

Ἐβδομάς, 30.
 Ἐκατόμπεδον v. Hecatompède.
 Ἐχίας, 384.
 Ἐχω, 329.
 Ἐδρα εἰς ἴδραν καθιστάναι, 62.
 Effets sacrés, 133, suiv. 232.— liste des, — 159, leur valeur 161, 363, 364.
 Ἐγκαίνιον, 63.
 Ἐγκαῦται, 63.
 Ἐγκύκλια (ἀναλώματα) 233.
 Ἐγδῆλος, 12, 380.
 Ἐγγυητής, 47, 52.
 Ἐγησίας, 37.
 Ἐγησιππος, 375.
 Ἐγίας, 37.
 Εἶτα ἴος, 182.
 Ἐλαει, 154, 391.
 Ἐλεός, 400.
 Ἐλευσίνιος, 145.
 Ἐλευσίνιος Ἰκαριεύς, 287.
 Eleusis de Théra, 11.
 Ἐλ . . . τος, 228.
 Ἐμμενίδαι, 41.
 Ἐμπέδων, 213.
 Emprunts au trésor sacré, 180.
 Ἐνδεκα (οἱ), 345.
 Ἐνδοσιος, 20, 21, 55.
 Ἐνάλιος, 12.
 Ἐέρτιος, 14.

Ἐφαιστίων, 373.
 Ἐπικαβίρων, 384.
 Ἐπιχάρης, 372.
 Ἐπιχάριος, 229, 371.
 Ἐπικλής, 54.
 Ἐπικλής, 91.
 Ἐπιγίνης, 58, 371.
 Ἐπιφωραί, 288.
 Ἐπίσημον (χρυσίον) 231.
 Ἐπιστάτης, 90, 135, 167, 205.
 Ἐπιτέλης, 38, 89.
 Ἐρακλείδης, 48, 377.
 Ἐρασίστρατος, 219.
 Ἐργεῖος, 77, 170, 344.
 Hercule (temple d'), 154, 391.
 Erechthée (temple d') sa construction, 45, suiv. — sa frise, 73.
 Ἐρεχθεὺς (Προσιδών), 38.
 Ἐργαίος, 372.
 Ἐργκλῆς, 213, 219.
 Ἐρμαγόρας, 363, 378.
 Ἐρμείος, 113, 223.
 Ἐρμόδιος, 372.
 Ἐρμόδοτος, 371.
 Ἐρμόλυκος, 34.
 Ἐρμυσίων, 371.
 Ἐς pour ἐν.
 Ἐς Τίνεδον, 307, Τενέδιοι.
 Ἐθελοσύιος, 371.
 Etienne de Byzance, rectifié, 291, Βλ-
 εινζ. — 295, Ἰασεῖς. — 296, Καρπάθιοι.
 — 298, Κορήσιοι. — 304, Μυσοί. — 303,
 Παλαιπερκώσιοι. — 304, Πτελεούσιοι. —
 305, Σκαθλαῖοι. — 307, Τερμαρεῖς. —
 Φαρέτλιοι.
 Εὐαγίς, 229.
 Εὐάγγελος, 32.
 Εὐβούλος, 140, 142, 150.
 Εὐκαίριος, 28.
 Εὐχάριστος, 377.
 Εὐκλείδης, 228, 371, 373.
 Euclès, 20.
 Εὐκλος, 140, 142.
 Εὐδῆμος, 28, 213, 376.
 Εὐδικος, 55.
 Εὐδοξος, 55.
 Εὐετίων, 227.
 Εὐγένης, 154.
 Εὐμελίδης, 57.
 Εὐωνυμεύς, 174.
 Εὐωνυμία, 225.
 Εὐπειθής, 205.
 Εὐφάνης, 142.
 Εὐφρῆμος, 154.
 Euphémus, 221.
 Εὐφρόνιος, 371.
 Εὐρέκτης, 148.
 Εὐρυμένης, 44.
 Εὐσχημων, 378.
 Εὐσκοπίδης, 374.
 Εὐτέλης, 374.
 Εὐθείας, 138, 139, 140, 148, 152, 170.
 Εὐθύδωμος, 213, 218.
 Εὐθύκλης, 375.
 Euthymènes, 88.
 Εὐθύνα, 281.
 Εὐθύνοσ, 344.
 Εὐτύχης, 376.
 Εὐτυγίδης, 39.
 Εὐξενίδης, 372.
 Εὐζηνος, 142, 217.
 Evagoras, 358.
 Ἐφαρτεῖν, 321.
 Ἐφίεστος, 375, 405.

G.

Γ, sa forme, 327.
 Γ, pour K devant Δ, 12.
 Γάμειρον, 402.
 Γαστήρ, 88.

Généraux, 171, 176, 213.
 Γέρων, 55, 81.
 Γλυκίων, 228.
 Γλαύκων, 171, 174.
 Γνώμας ἀγαθὸς ἔχειν 324.
 Γραμματεῖς, 31. Τῶν τριμῶν τῆς Θεοῦ, 92,
 suiv. 235, τῶν ἐπιστατῶν οὐ τῶν βου-
 λευτῶν 167. — τῆς βουλῆς, 90, 167,
 172, 176, 205, 214.
 — ἀρχῆς (ἐπιστατῶν), 90.
 — Ἑλληνοταμιῶν, 89, 109.
 — εὐθύνων, 286.

H.

H, son usage, 62, 139, 159.
 Habro, 29.
 Hecatompède, 133.
 Hégésias, 37.
 Hégias, 37.
 Hellénopotamies, 89, 109, 178, 205, 213,
 218, 219, 224, 225, 226, 275, 281, 285,
 287, 344.
 Hellespont, 326.
 Heraclée, 346.
 Hercule, 318, 345.
 — (temple de) à Hélas, 154, 391.
 Herméen, 113, 216, 223.
 Hiérocléides, 328.
 Houzoumy, 296, Caryanda.

I.

Ἰάκυνθος, 39.
 Ἰάσος, 54, 55, 84.
 Ἰκάριος, 16, Ἰκαριεύς, 89.
 Icaros, ses villes, 295, Θερμαῖοι.
 Ida, 296, Ἰαλυσιοί.
 Ἰδιῶται, 288.
 Ἰδυμνα, 302, Πακτυεῖς.
 Ἰδυμενεύς, 230.
 Ἰερά χρέματα, v. effets sacrés.
 Ἰεροκλῆς 213, 219, 220, 375.
 Immunité, 322, 325.
 Intérêt de l'argent des temples, 191, 225.
 Inventaires, 92.
 Ἰπποκράτης, 177, 386.
 Ἰσ . . . , 404.
 Ἰσάνδρος, 152.
 Ἰσαρχος, 176.
 Isthme, 366.
 Ἰσθμια, 43.
 Ἰταῖος, 182.
 Ἰθαγόρας, 373.
 Ἰθόδικη, 15.
 Ἰτιο . . . , 376.

K.

Καδύανδρα, 297, Καρυανδαῖς.
 Κάλλη, 388.
 Καλλίας, 22, 42, 43, 145.
 Καλλικράτης, 373.
 Καλλίδαρχος, 379.
 Καλλιέρησις, 351.
 Καλλιγείτων, 386.
 Καλλίμαχος, 375, 379.
 Καλλιφάνης, 375, 379.
 Καλλισθένης, 374.
 Καλλίστρατος, 144.
 Κάλυμμα, 388.
 Καρίων, 55.
 Καθαρός, 404.
 Καύσιμα, 234.
 Κα . . . ρίων, 214, 221.
 Κεκίω, 381.
 Κεφαλή, 221.
 Κεφαλίων, 371.
 Κεφαλλίς, 386.
 Κηρισίων, 158.
 Κηρισόδωρος, 48, 55, 142, 371, 375.
 Κηρισογίνης, 55.
 Κηρισωφών, 142, 376.

Κεραμείων (ίκ), 172, 380.
 Κέραμος, 12.
 Κέρδων, 54, 55.
 Κερδύνομος, 12.
 Κίρικοποιοί, 373.
 Κινδυεῖς, 297.
 Κλαζομένιοι, 363.
 Κλεαγέρης, 11.
 Κλεομήδης, 214, 222, 377.
 Κλέων, 55, 372.
 Κρόλη, 33, 75.
 Κοίλοι μῦθοι, 193.
 Κωλιζάδαι, 28.
 Κολοφώνιος, 287.
 Κώμαρχος, 151, 158.
 Κορησία, 298.
 Κράτης, 90, 91, 138, 140, 147, 152', 166, 172, 372, 394.
 Κρησίλας, 34.
 Κριτίας, 139, 379.
 Κρίτιος, 22, 23.
 Κριτωνίδης, 377.
 Κρείσος, 48.
 Κυδαθηναίους, 154.
 Κυδαθηναίων, 63.
 Κυδίας, 405.
 Κυδύλλη, 286.
 Κυλλήνιος Ἐρμῆς, 16.
 Κύλων, 25.
 Κυνῆ, 156.
 Κύνιππος, 405.
 Κυπρίτινα, 234.
 Κυζικηνὸν χρυσίον, 213.

L.

Λακιδαιμόνιος, 174, 392.
 Laciadae, 77.
 Λακιδεύς, 142.
 Λαισία, 375.
 Λάμαχος, 214, 221, 222.
 Lampsaciens, 166.
 Lampira, 39, 394.
 Λάσσοι, 55, 84.
 Λάγρος, 174.
 Léarque de Régium, 21.
 Λαῖον, 155.
 Lemniens, 374, 376.
 Λεωχάρης, 41, 144, 224.
 Léagoras, 327.
 Λεωντίδας, 11.
 Λεώστρατος, 405.
 Λέπτιος Αἰμίλιος, 40.
 Lesbos, 157.
 Λευκάδης, 375, 398.
 Λευκαῖος, 151, 158.
 Λευκολόφος, 31.
 Λευκολοφίδης, 31, 400, 401.
 Λευκονεύς, 146, 165.
 Levrier, 317.
 Ligue Athénienne, 279.
 Liste des effets sacrés de Minerve, 159.
 — des questeurs des effets sacrés et de leurs secrétaires 235.
 — des villes composant la symmachie d'Athènes d'après les anciens auteurs, 276.
 — des villes tributaires d'Athènes d'après les inscriptions, 289, 404.
 Λιθάδα, 297, Κηναίου.
 Λογισταί, 281.
 Lois (pénales), 363.
 Λυκίσκος, 405.
 Λυκομήδης, 214.
 Λύκων, 154.
 Λυσανδρίδης, 371.
 Λύσανδρος, 154.
 Λυσαρίας, 54.
 Λυσίας, 18.
 Λυσίας, 372, 377.

Λυσικλῆς, 143, 217.
 Λυσίμαχος, 363, 378.
 Λυσίστρατες, 378.
 Λυσιθείδης, 373.

M.

Μάληκες, 11, 380.
 Μάνις, 48.
 Μαρβώνιος, 144, 227.
 Μάρκος Αντωνίος, 41.
 Μαρῦσι, 219.
 Μηχάνιος, 31.
 Médailles, 406.
 Μῆδεις, 48.
 Μέγακλειδῆς, 176, 325.
 Μεγακλῆς, 140, 141, 149, 150, 165.
 Μείνων, 375.
 Μελάνθιος, 228, 230, 371.
 Melassa, 301, Μυλασιεύς.
 Μηλοσίης, 140, 149.
 Μελιτίων, 44.
 Melite, 63.
 Μελιτεύς, 144.
 Μελιτίος, 389.
 Μήλων, 379.
 Μέλιος, 352.
 Μίναχος, 377.
 Μενεκράτης, 382.
 Μενέθιος, 384.
 Μενέτιμος, 371.
 Μενίτ . . . 287.
 Μανέζενος, 376.
 Μίνων, 377.
 Messène, 387.
 Μεταγίνης, 89, 90, 166, 172.
 Méthone, 319, 320.
 Μίκα, 386.
 Μίκων, 59.
 Μινδυεῖς, corrigé, v. Κινδυεῖς.
 Minerve, 318, 345, 346.
 Μισθωγῆς, 47, 52.
 Μνήσαρχος, 405.
 Μνησίος, 377.
 Μνησικίδης, 371.
 Μνησικλείδης, 371.
 Μνησιδικός, 386.
 Μνησιφίλος, 375, 379.
 Μνησιστρατός, 375.
 Μνησιθεός, 205.
 Μόρμος, 363.
 Μορ . . . , 371.
 Μύνδος, 402.
 Μυννίων, 54.
 Μυρμίνος, 205.
 Myrmex, 63.

N.

Ναυαρχίδης, 318.
 Naukidés, 20.
 Ναυκληρος, 365.
 Ναυκλῆς, 372, 375, 379.
 Ναύπων, 90.
 Ναυσιτέλης, 374.
 Νεαῖος, 374.
 Νέματις, 43.
 Νεκλῆς, 375, 379.
 Νήσης, 55.
 Νησιώτης, 22, 23.
 Νεστορίδης, 372.
 Νέυλλος, 372.
 Νουκίας, 213, 220, 222, 325.
 Νικολῆς, 379.
 Nicomédie, 291, Astacus.
 Νίκων, 377.
 Νικόστρατος, 44, 55, 325.
 Νικο . . . , 372.
 Νόμος, 371.
 Νουμηνία, 79.

O.

Ὀχιεύς, 140.
 Oea de Théra, 11.

Offrandes, v. effets sacrés.
 Οἶα, 17.
 Οἰάνθη, 382.
 Οἶγμα, 327.
 Οἶκος, 74, 389.
 Οἶνοχάρης, 38.
 Οἶνων, 397.
 Ο:θαλ . . . , 371.
 Ὀλύμπια, 43.
 Ὀλύμπιχος, 374.
 Ὀνάγρου Πίτρα, 302, Ὀνηρηπιτρεῖς.
 Ὀνασος, 347.
 Ὀνήσιμος, 55.
 Ὀφθαλμός (κίονος) 80.
 Ophryniion, 402.
 Oristhodome, 169.
 Ὀψιάδης, 14.
 Ὀψιος, 22.
 Or, 80, 213.
 Ορέος, 294, Ἐσταιεύς.
 Ὀρθοκλῆς, 11.
 Ὀρθοστάται, 77.
 Ὀτρυνεύς, 78.
 Οὐρανός, 28.

P.

Παιανεύς, 77.
 Παιώνιος, 374.
 Παλλὰς, 16, 42.
 Παλλήνη, 222.
 Παμμένων, 55.
 Παναθήναια, 43.
 Panathénées, 226.
 Pandrose, 73.
 Πανακλῆς, 44, 141.
 Πάριδροι, 213, 217, 224, 281.
 Parthénon (effets sacrés), v. effets. — Son plan 134.
 Parvis, v. πρόναος.
 Πασιλεία, 384.
 Πασιφάνης, 375, 378.
 Patrocleides, 357.
 Πατροκλῆς, 375, 377.
 Παύσων, 405.
 Πάικων, 30.
 Περαιεύς, 152, 229.
 Περαιεύς de Théra, 11.
 Πείσιππος, 374.
 Πέλλικα, 222.
 Perdicas, 319.
 Περγασθῆς, 143, 144.
 Περίας, 11.
 Peuple, représenté sous la figure d'un homme, 317, 318.
 Φαινός, 172.
 Pheippus, 321.
 Φαίσις, 219.
 Φάλακρος, 55.
 Φανομάχος, 377.
 Φανόστρατος, 372, 376.
 Φηγοῦς, 18.
 Φεΐδων? 374.
 Φερεκλείδης, 214.
 Φίλιος, 379.
 Philaides, 229.
 Φιλέας, 405.
 Φιλημισύνη, 26.
 Φιλήσιος, 375, 379.
 Φίλιος, 57.
 Φίλιππος (?) Φυλάσιος, 287.
 Φιλίσκος, 375, 379.
 Φιλιτίδης, 362.
 Φιλοχάρης, 375.
 Φιλοκράτης, 376.
 Φιλόμηλος, 214, 217.
 Φίλων, 55, 56, 234, 376.
 Φιλόνωος, 229, 405.
 Φίλορος, 55, 81.
 Φιλόστρατος, 29, 55.
 Φιλένης, 374, 375.

Φύλο . . . , 372.
 Φλῶνες, 234.
 Φλυεύς, 140, 164.
 Φωκιάδης, 176.
 Φωκιάς, 232.
 Φωκίδης, 376.
 Φωκίας, 29.
 Φωλλός, 374.
 Φορμίων, 154, 217.
 Φωτιν . . . , 374.
 Φο . . . αρχός, 375.
 Φράρχος, 27.
 Φρασιχλεια, 382.
 Φραξίος, 158, 344.
 Φρύνιχος, 176, 321.
 Φύλακας, 326.
 Φυλάσιος, 287.
 Φυρμάχος, 54.
 Ριέρη, 319.
 Pinacothèque, 88.
 Πίστιρον, 299, Κυστίριον.
 Πλήρεις μῆνες, 193.
 Pline rectifié, 28, 35, 37.
 Plomb, 80.
 Plyntéries, 146.
 Πλ . . . secr. du sénat, 176.
 Ρολῆτες, 296.
 Πολυκλής, 55, 140.
 Πολυκράτης, 173.
 Πολύδωρος, 405.
 Πολυμήδης, 158.
 Πολύστρατος, 368.
 Πολυξενίδης, 158.
 Port 325.
 Ποσειδών (Ἐρεθεύς), 38.
 Ροσιδεῖον, 324.
 Ποτάμιος, 230.
 Πρασιεύς, 154.
 Πραξία, 54, 59, 84.
 Πραξιεργίδαι, 146.
 Πραξιμένης, 382.
 Πραξίων, 377.
 Πρέπων, 48.
 Πρεσβίας, 153.
 Πρέσβυς, 322.
 Procé dure, 363.
 Προχρηματίζων, 328.
 Προκλής, 11, 372, 375, 384.
 Prodicos, 325.
 Πρόναος, 134.
 Propylées, 89, 90.
 Πρόσωπον, 155.
 Πρόσπαλα, 142.
 Πρωτίας, 173.
 Protogène, 394.
 Proxène, 383.
 Prytanée, 366.
 Prytanie. Leur calcul, 67, 193.
 Ψ, 298, Δαμψακηνός. — 312.
 Ptoichus, 19.
 Πτελέιννα, 234.
 Pylos, 226.
 Πυργίων, 49.
 Πύρρον, 371.
 Πύρρος, 36.
 Πύθια, 43.
 Πυθόδωρος, 154, 391.

Q.

Questeurs (des effets sacrés de Minerve), 335, 390. Époque de leur établissement, 136. — Leur chronologie, 150. — Leurs fonctions 218, 234. — Leur liste avant Euclide, 235.
 Questeurs des autres dieux, 208.

R.

Ραΐα, 384.
 Ραΐδης, 48.
 Redevances sacrées, 322.

République (la), figurée, 318.
 Ρηζάνωρ, 11.

S.

Σ, sa forme, 282, 285.
 Σάμος, 285.
 Sannion, 54.
 Σάρτη, 323.
 Σάτυρος, 287.
 Scambonide, 63.
 Σαΰρφαια, 406.
 Σαέλιος, 387.
 Σάπας, 321.
 Scyllis, 20.
 Secrétaires, v. Γραμματαίς.
 Σεΐς, 62, 84.
 Σῆμα Κυνός, 402.
 Semias, 153.
 Semon, 18.
 Sénat, 351.
 Σικανός, 377.
 Σικελία, 222, 227.
 Sillanion, 40.
 Simias, 55.
 Simon, 55.
 Sinéos, 12.
 Sindron, 43.
 Σίπυλος, 228.
 Sitalces, 319.
 Σίτησις ἐν Πρωτανείῳ, 366.
 Σικυθίων, 371.
 Σμίχθος, 371.
 Σμάκρος, 371.
 Σωκλείδης, 375, 379.
 Soclés, 54.
 Σολων, 374, 401.
 Soménés, 54.
 Σωνυτος, 38.
 Σφαιάδης, 287.
 Σφοκλῆς, 287, 378.
 Sosandros, 54.
 Sosiné, 12.
 Σώσιππος, 318.
 Sostratos, 56, 158, 372.
 Sotélés, 57.
 Σώτιμος, 345.
 Σύνων, 232.
 Sous-secrétaire, v. ὑπογραμματεύς.
 Σφενάριος, 28.
 Σφήτιος, 287.
 Spodias, 48.
 Spoudidés, 12.
 ΣΣ, doublé, 27, 307, Τενέδια.
 Siatère, 232, d'Athènes, 223, de Cyzique, 220, 223, 224.
 Στήλη, 13.
 Σθίνιππος, 379.
 Strabon, rectifié, 295, Ἴασις. — 297, Κινδύεις. — 304, Ρεῖοι.
 Στρατηγοί, v. généraux.
 Stratoclés, 176.
 Straton, 60, 84, 373, 374, 405.
 Strogylion, 38.
 Στρομ . . . , 287.
 Συγγραμματούς, 287.
 Συνάρχοντες, v. collègues.

T.

Tables, des questeurs de la déesse et de leurs secrétaires, 235.
 — généalogiques, 399, 401.
 Ταμίαι, v. questeurs.
 — ἐκ πολιεύς, 229.
 Ταξάμεναι, 288.
 Τεθύκιος, 382.
 Τεΐσανδρος, 375, 379.
 Τεΐσιμαχος, 228.
 Τεθρας ου Τίθρας, 172.
 Τελέας, 143, 217, 224.
 Τελέηχος, 143.

Τελεσιελῆς, 375, 379.
 Τέλοσ; ἔχων, 323.
 Termila, 307, Τερμαρεῖς.
 Τετραδραχμων, 157.
 Τεῦκρος, 48, 55.
 Τεῦκ . . . , 287.
 Θεαργήλιος, 55.
 Θάσος, 371.
 Θεαγένης, 378.
 Θεάγγελος, 306, Συγγηλαίς.
 Théâtre de Bacchus, 324.
 Thémistios, 327.
 Θεμιστοκλῆς, 377.
 Théognétus, 19.
 Θείλλος, 140, 149.
 Θεόφρατος, 377.
 Θεόπροπος, 376.
 Théra, 11, 352.
 Theras, roi de Théra, 11.
 Θερμαῖος κόλπος, 214, 227.
 Thésée, 318, 345.
 Θευγείτων, 55.
 Θευγίνης, 55.
 Θεραιεύς, 90.
 Θερικός, 394.
 Θεουκιδίης, 176.
 Θράκη, 214, 218.
 Θρασυκλῆς, 405.
 Θρασύδημος, 405.
 Θρασύλλος, 371.
 Θρασυμένης, 405.
 Θρηκυῦ, (Βωμός), 60, 77.
 Θυμιατήριον, 156.
 Θυμοχάρης, 371.
 Τίμαρχος, 214, 222.
 Τίμημα, 351.
 Τιμοκλῆς, 176.
 Τιμοκράτης, 54, 55.
 Τιμόδημος, 377.
 Τιμηλέων, 372.
 Τιμωνίδης, 321.
 Τιμοσθένης, 394.
 Τιμήσιος, 31, 402.
 Τλασία, 382.
 Τησιμένης, 371.
 Τελμαῖος, 220.
 Traité, 279, 357, 360, 363.
 Trésoriers, v. questeurs.
 Τριάκοντα, 209, 281, 311.
 Tribut, 232, 236, 274, 309, 322, 347, 352.
 Tributaires, (villes) d'Athènes, v. listes.
 Triérarques, 365.
 Trirèmes, 349.

U.

Ἰβρίδημος, 377.
 Υγεία, 36.
 Υἱός, 382.
 Υπερβόλος, 371.
 Ἰπογραμματεύς, 67.
 Υραιεύς, 287.

V.

Vente d'effets confisqués, 394, 403.
 Vingtième, 275.
 Villes tributaires, 236, v. listes.

X.

Ξ, son usage, 230.
 Ξάνθιππος, 366.
 Ξανκὸν (χρυσόν) 231.
 Ξενοκλῆς, 228, 375, 379.
 Ξενοδωρος, 405.
 Ξενοφίλος, 405.
 Ξενοφών, 375, 379.
 Ξύλα, 234.
 Ξυπταίων, 287.

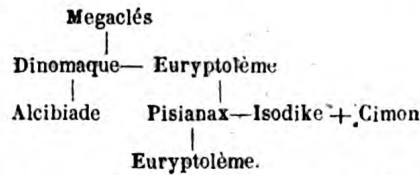
Z.

Zangle, 387.
 Ζήνων, 379.

ERRATA.

P.	25.	l.	21	pour	ΑΡΙΣΟΚΛΕΣ	écrivez	ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΣ.	
	37.	l.	14	"	N. 33	"	N. 43	
		l.	23	"	qu'ont voit	"	qu'on voit	
	38.	l.	31	"	le connection	"	la connection.	
	47.	l.	19	"	ἰγκίαντι	"	ἰγκίαντι.	
	48.	l.	25	"	406	"	4 Ob.	
	60.	l.	31	"	dont	"	donc	
	62.	l.	31	"	asseoir	"	asseoir	
		l.	40	"	ἐνώνημον	"	ἐνώνημον	
	66.	l.	26	"	σπαίρα	"	ἐλιξ	
	82.	l.	22	"	36 pieds de conques	"	des conques.	
	92.	l.	31 etc.	"	poid	"	poids	
	131.	l.	23	"	même	"	Mêmes	
	133.	l.	34	"	distins	"	distincts	
	165.	l.	29	"	Λευ]κονοιεύς	"	Λευ]κονοιεύς πρ[ῶτος	
	178.	l.	17	"	jou	"	jour	
	193.	l.	23	"	154	"	355	
		l.	24	"	155	"	355	
		l.	26	"	184 à 185	"	384 à 385	
	197.	l.	21	"	interventi	"	interverti	
	223.	l.	39	"	apperdice	"	appendice	
		l.	40	"	malgré	"	malgré	
	255.	l.	28	"	Κδύναι	"	Καύναι	
		l.	44	"	ἐπὶ τῆς τῆς	"	ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς	
	297.	l.	3	"	des pays et et	"	du pays et	
		l.	27	"	marmi	"	parmi	
	299.	l.	21	"	ider	"	décider	
	301.	l.	39	"	dans de Sophocle	"	dans ces vers de Sophocle	
	304.	l.	2	"	ta carte	"	la carte	
	310.	l.	8	"	peut-être	"	peut-être	
	314.	l.	22	"	étaient considérés	"	était considéré	
	319.	l.	26	"	renger	"	ranger	
	320.	l.	11	"	de se	"	de ce	
	355.	l.	5	"	Dinphante	"	Diophante	
	367.	l.	17	"	homis	"	omis	
	372.	l.	6	"	Θρασύλλυς	"	Θρασύλλος	
	373.	l.	9	"	ésant entièrement	"	étant entièrement	
	375.	l.	7B	"	Ἀμικτύων	"	Ἀμφικτύων	
	377.	l.	33	"	Σίκανος	"	Σικανος	
	399.	dans la table géneal. au lieu de faire de Peisianax le beau frère de Périclés, il faut le faire fils						

d'un ancien Euryptolémus fils de Mégaclés (7), ainsi qu'il suit:



d'après ce passage de Plutarque (Cim. § 16): τὸν τρίτον τῶν Κίμωνος υἱῶν, Θεσσαλὸν, ἐξ Ἰσοδικῆς γεγονέναι τῆς Εὐρυπτολέμου τοῦ Μεγακλέους. Euryptolème cité par Xénophon serait donc un petit fils de l'ancien, et de là sa parenté avec Périclés et Alcibiade



Εν τῇ Βασιλευσίᾳ τῆς Ἀργυρίας

